U d'/of OTTAWA
39003002192150

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/molirebordea01loqu

Extrait des *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.*

A mes deux enfants,
Clotilde et Henry Bernard-Loquin, cet ouvrage
pensé, écrit et publié en deux ans et demi.
Bordeaux, 12 Juin 1898.
A. Loquin

MOLIÈRE A BORDEAUX

ET SES FINS DERNIÈRES, A PARIS

TOME PREMIER

Tirage a part a 300 exemplaires
Dont 250 seulement ont été mis dans le commerce

DU MÊME AUTEUR

En vente :

Chez Mme veuve RICHAULT mère, éditeur de musique, 4, boulevard des Italiens. au premier. à Paris, et chez tous les marchands de musique de Paris, des départements et de l'étranger.

L'Harmonie rendue claire *et mise à la portée de tous les musiciens. Traité général des Traités d'Harmonie,* par Anatole LOQUIN (d'Orléans).

L'ouvrage a paru. Il forme un superbe volume de musique gravée, grand format de partition d'orchestre, de XIII-493 (cinq cent six) pages, et contient *un nombre très considérable d'exemples notés* et tirés des théoriciens et des compositeurs de tous les pays et de toutes les époques.

Prix net : *cinquante francs,* c'est-à-dire un peu moins de *dix centimes* par chaque grande page si bien remplie.

En préparation :

Pour paraître à Paris, chez Mme veuve RICHAULT mère, éditeur de musique. 4, boulevard des Italiens, au premier, et chez les LIBRAIRES ASSOCIÉS, 13, rue de Buci.

Histoire naturelle des chants de la France depuis les origines celtiques, gallo-romaines et frankes, jusqu'à l'année 1900, considérés sous le quadruple point de vue historique, poétique, rhythmique et tonal; ouvrage contenant les principaux commencements d'*airs* et de *paroles,* accompagné de notes nombreuses et de tables très étendues, et embrassant le vaste espace de dix-sept siècles, par Anatole LOQUIN (d'Orléans). — L'ouvrage paraîtra par volumes, formant chacun un tout complet, et qui se vendront séparément.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU, 11, rue Guiraude.

MOLIÈRE

A BORDEAUX

VERS 1647 ET EN 1656

AVEC DES CONSIDÉRATIONS NOUVELLES

SUR SES FINS DERNIÈRES, A PARIS

EN 1673... OU PEUT-ÊTRE EN 1703

PAR

ANATOLE LOQUIN (D'ORLÉANS)

MEMBRE ET ANCIEN PRÉSIDENT (1897)
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.
COLLABORATEUR MUSICAL DU *Dictionnaire de la Langue française* DE É. LITTRÉ.
AUTEUR DE *l'Harmonie rendue claire*, ETC., ETC.

C'était le meilleur des hommes, et la postérité le regarde comme un des plus grands qui aient existé.
STENDHAL, *Lettres intimes*, p. 35.

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRES ASSOCIÉS, 13. RUE DE BUCI

BORDEAUX
FERET ET FILS, LIBRAIRES
15, COURS DE L'INTENDANCE, 15

ORLÉANS
H. HERLUISON, LIBRAIRE
17, RUE JEANNE-D'ARC. 17

1898

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Universitas
BIBLIOTHECA

PQ
1856
.L66
1898
v.1

AVANT-PROPOS

Le présent travail a eu pour occasion et pour origine directe les faits suivants :

Le 2 novembre 1895, j'ai eu l'honneur d'annoncer le premier au public, dans les colonnes de *la Gironde,* la magnifique découverte que venait de faire M. Dast de Boisville, un des membres les plus actifs et les plus autorisés de notre Société des Archives historiques ; je veux parler d'un acte de baptême, émanant de la paroisse Saint-André, et établissant sans aucun doute possible que Molière, en 1656, a tenu à Bordeaux un enfant sur les fonts baptismaux de cette église, avec sa camarade mademoiselle de Brie; et qu'ainsi il s'était bien rendu avec sa troupe, dans notre ville, au rendez-vous qui leur avait été assigné à tous par le prince de Conti, au lieu d'aller à Lyon, ainsi qu'avaient cherché à l'établir précédemment plusieurs « moliéristes » de grande autorité : M. Jules Loiseleur originairement, puis MM. Louis Moland et Paul Mesnard [1].

C'est avec une très vive surprise que l'on vit alors paraître dans *le Temps,* un des journaux les plus sérieux et les plus autorisés de Paris, une lettre de M. Georges Monval, secrétaire de la Comédie-Française [2], adressée à M. Aderer, rédacteur au dit journal ; lettre suspectant et contestant en propres termes la découverte annoncée, y *flairant* « une espièglerie », c'est-à-dire UN FAUX, et brochant sur le tout par ces mots significatifs et qui n'ont assurément rien d'ambigu :

« *Il y a à Bordeaux un maître-mystificateur, dont je sais le nom, et que je démasquerai, preuves en main, si vous le souhaitez.* »

[1] Cf. CHAPITRE HUITIÈME, § 2. *La troupe de Molière pendant l'hiver de 1655-1656.*

[2] Nous donnerons très spécialement. dans notre CHAPITRE SEPTIÈME, § 3, le texte même de la lettre de M. Monval, en ayant soin de reproduire aussi la plus grande partie des réponses auxquelles sa publication si inattendue a ensuite donné lieu.

Cette lettre étonnante motiva de suite l'envoi, de la part de la municipalité bordelaise, de l'acte de baptême dûment certifié et légalisé, et de sa reproduction héliographique; de la part de M. Dast de Boisville, d'une lettre de réclamation vive et pressante; le tout adressé au journal *le Temps*.

Devant des preuves aussi... convaincantes et aussi *positives*, force fut à M. Monval de se replier, de changer de tactique et de « conversation », et d'attaquer, par contre, la valeur de la pièce même, — *qui n'avait pas*, disait-il, *l'importance qu'*ON *lui supposait, qui n'apprenait rien de nouveau*, etc., etc. — Quant au mystificateur vrai ou prétendu, si directement pris à partie dans la *première* lettre, il n'en était pas plus question cette fois que s'il n'en eût jamais été parlé.

Vrai personnage de légende, rempli d'inconnu et de mystère, ce « mystificateur » était cependant capable de bien des méfaits, à en croire du moins ce que M. Monval écrivait en outre sur son compte, toujours dans sa *première* lettre. Qu'on en juge plutôt par ce petit alinéa spécial :

« C'est de Bordeaux — vous ne l'ignorez pas — que nous sont venus, depuis une dizaine d'années, et la fausse annonce de nombreux manuscrits de Molière, et le fameux *Secret du Masque de fer*, et la prétendue piste de l'introuvable *poëme de Lucrèce*, traduit par Jean-Baptiste Poquelin. »

Je ne sache pas que le public ait jamais entendu parler ni de la « fausse annonce de manuscrits » ni de la « prétendue piste du poème de Lucrèce »; il me paraît donc difficile de croire d'après cela que ces deux chefs d'accusation aient empêché qui que ce soit de dormir.

On ne peut *suspecter* ce qu'on ne connaît pas.

Mais ce que par contre je sais fort bien, et je ne suis pas le seul (car il y a ici du moins « un corps de délit »), c'est que « *le Secret du Masque de fer* par Ubalde » est une brochure grand in-8°, à couverture jaune, publiée en 1882 [1], à Bordeaux chez Féret fils, à Orléans chez Herluison; que cette brochure est connue; qu'il en a été parlé dans les journaux et même dans certains livres; et qu'enfin JE SUIS PERSONNELLEMENT UN DE CEUX A QUI ELLE A ÉTÉ MAINTE ET MAINTE FOIS ATTRIBUÉE.

Et ceci est tellement vrai, que tout aussitôt après la publication de la première lettre de M. Monval, je rencontrai une foule de personnes qui m'abordèrent par ces mots : « Eh bien!

[1] Il y a plus d'*une dizaine d'années*, conséquemment, puisqu'il y en a quatorze ou environ. — Parue à la fin de l'année 1882, la brochure porte la date 1883.

» il y a donc à Paris un monsieur Georges Monval qui vous
» appelle *mystificateur* et qui offre de vous démasquer? Car
» on pense que c'est de vous-même qu'il s'agit, parce que cet
» auteur parle précisément de la brochure sur *le Masque de*
» *fer*, que l'on vous attribuait autrefois... », etc., etc.

Charmant! Absolument charmant!

Quand on fait un tel esclandre dans les journaux, on doit bien s'attendre à une réponse. Mais s'il est facile, dans une lettre de quelques lignes adressée à une feuille périodique, d'attaquer et de diffamer violemment quelqu'un, il l'est souvent beaucoup moins à ce quelqu'un, fût-il « *un habile homme* », de se disculper et de rétablir les faits véritables en y employant la place et en y mettant le temps nécessaires; et cela, précisément *faute de place*, précisément *faute de temps*. Il est donc heureux pour moi que, dans la présente occasion, je me sois trouvé posséder l'une et l'autre.

Au reste, la seconde lettre de mon adversaire me fait la partie bien belle, et j'aurais certainement tort de ne pas en profiter. Son auteur y affecte, en effet, de n'attacher ni valeur ni importance à la découverte si capitale de M. Dast de Boisville.

Or, je suis d'autant mieux désigné personnellement à l'avance pour faire ressortir, après l'auteur de la découverte, les conséquences inespérées de cette riche trouvaille, que, j'aime à m'en vanter, c'est moi qui ai proposé jadis, et fait mettre au concours de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, la question du séjour de Molière dans notre ville; ce qui me donne bien quelque droit de la traiter aujourd'hui.

C'est un travail très complet, consacré avant tout à cette question si intéressante pour nous Bordelais, que je fais paraître en ce moment. Molière est venu à deux époques bien différentes dans notre belle cité, ceci est désormais un fait acquis. La première fois, il était bien jeune... Devions-nous le prendre, sans autre précédent, à son entrée même dans nos murs avec ses camarades? Ce n'aurait pas été présenter à nos lecteurs l'auteur futur de *l'Estourdy*, alors dans sa fleur; ç'aurait été bien plutôt leur offrir en son lieu et place *un inconnu* dont on ignorerait tous les précédents, et par suite une abstraction, un vain fantôme, une ombre impalpable sans couleur et sans intérêt. J'ai donc cru devoir au contraire exposer pièces en mains et dans le plus grand détail tout ce que l'on a pu apprendre, tout ce que nous savons définitivement

au sujet des premières années de Molière, depuis sa naissance même jusqu'au jour où il fit partie de la célèbre troupe du duc d'Espernon, gouverneur de la Guienne. Si trop souvent les renseignements nous font défaut, nous n'en ferons pas moins tous nos efforts pour mettre le lecteur à même d'entrevoir, autant que faire se peut, Molière enfant, puis adolescent, en tirant pour ce scrupuleusement parti des très rares documents qui seuls, à cet égard, sont presque miraculeusement arrivés jusqu'à nous.

En 1656, quand Molière vint une autre fois à Bordeaux, *ce que nous ne savons avec certitude que grâce à M. Dast de Boisville,* le temps avait marché : Molière avait trente-quatre ans ; il était « quelqu'un » ; il avait formé une troupe ; il avait composé des œuvres. Ne me contentant pas de rechercher ses moindres traces, aujourd'hui bien effacées, dans les rues et les archives de la cité bordelaise, j'ai mis mon amour-propre à faire plus encore : à reconstituer sa troupe telle qu'elle était à cette époque ; et à désigner expressément de quelles créations, dramatiques ou autres, perdues ou venues jusqu'à nous, se composait, en l'an de grâce 1656, l'ensemble déjà imposant de ses *Œuvres*.

Est-ce tout ? Non, pas encore. Sans avoir à m'étendre ici avec passion sur l'attaque singulièrement virulente et quelque peu inconsidérée de M. Georges Monval, car elle m'a laissé de fait très indifférent, il m'était impossible, après avoir été sous le coup direct de ses menaces par anticipation, de paraître maintenant vouloir profiter de son silence forcé. Cela ne se devait pas, cela ne se pouvait pas. Je raconte donc tout au long la petite mystification (1), car c'en est bien une, dont M. Monval fut l'objet de la part de deux amis dont il avait eu le premier tort d'imprimer sans permission, dans son journal *le Moliériste,* une lettre particulière qui ne lui avait été nullement adressée (2). Habitant Bordeaux et m'occupant de Molière, il n'est pas étonnant que je me trouve aujourd'hui instruit de ces deux menus faits. Je ne les rapporte d'ailleurs que dans les termes les plus laconiques, vu leur peu d'importance, et seulement parce que j'y suis en quelque sorte presque obligé. Je regrette qu'ils justifient si mal, dans leur réalité prosaïque, l'intérêt tout mystérieux que semblait soupçonner en eux M. l'Archiviste de la Comédie-Française.

Après m'avoir désigné, de sa propre autorité et comme on

(1) Cf. CHAPITRE SEPTIÈME, § 6, *Troisième grief de M. Georges Monval.*
(2) Cf. CHAPITRE SEPTIÈME, § 5, *Second grief de M. Georges Monval.*

dit « au petit bonheur », comme étant moi-même l'auteur de la brochure d'Ubalde : *le Secret du Masque de fer,* M. Monval est tombé ensuite dans une erreur tout à fait considérable en regardant cet écrit comme *une mystification.* (Encore une! Le correspondant de M. Aderer en voit partout!...) Je ne l'ai jamais considéré comme tel; et la preuve, c'est que j'y ai moi-même répondu, très spécialement, dans une brochure pseudonyme dont je reproduis du reste, dans mon CHAPITRE SEPTIÈME, § 4, le très bref contenu, et dans laquelle, m'adressant à son auteur (Ubalde), je me suis attaché à faire ressortir de mon mieux *la possibilité,* dans l'ordre réel des choses, des faits dont l'ensemble constitue son très curieux *système.*

Puisque M. Monval n'a pu s'empêcher *spontanément* d'associer dans sa pensée, et par suite dans sa première épître, à ces deux mots : *Molière, Bordeaux,* l'idée et la citation de la brochure ubaldienne : *Le Secret du Masque de fer,* qu'il considère en même temps comme une vraie mystification, et *qu'il fait intervenir subitement,* oh! *lorsque* à coup sûr, *personne n'y pensait* (1); il me faut reconnaître cette fois, en me plaçant à mon propre point de vue, que l'honorable secrétaire de la Comédie-Française a été le bien inspiré (2). Il me fournit là, en effet, une occasion unique, et que je saisis avec empressement, de revenir, non plus sous le pseudonyme du professeur imaginaire Charles Sandrin, mais cette fois EN MON NOM PERSONNEL, et très sérieusement, dans le plus grand détail, en ne

(1) Ni M. Dast de Boisville, ni M. Henri Lévesque, ni les membres de la Société des Archives historiques, ni la municipalité bordelaise, ni les journalistes, etc., etc.

(2) On aurait le plus grand tort surtout, et je tiens à le dire, en me supposant une sourde animosité ou même une rancune quelconque contre M. Georges Monval. Dieu merci, il n'en est rien. Si je réponds à ses critiques, si je relève ses insinuations, si je me défends contre ses attaques, si je garde en un mot vis-à-vis de lui, comme c'est à la fois mon droit et mon devoir, mon franc parler le plus libre et le plus complet, cela ne m'empêche nullement, dans ce livre même de *Molière à Bordeaux*, de reconnaître loyalement et même avec empressement (je n'y ai certes aucun mérite), dans toutes les occasions qui m'en sont offertes, le prix de ses découvertes, qui sont réelles; l'étendue de ses connaissances molièresques, qui sont des plus sérieuses; la finesse et la sagacité pleines d'intuition de certains de ses aperçus; la haute valeur de certaines de ses études et publications; et, ce qui me touche le plus, son amour éclairé et son juste enthousiasme pour notre grand Molière. En un mot, *après tout* et *malgré tout*, M. Georges Monval est pour moi un moliériste éminent, et je ne fais aucune difficulté pour l'avouer. *Mais* il m'est bien permis de dire en même temps que cet auteur est, malheureusement pour lui, partial, grincheux, emporté, à parti pris, et singulièrement tranchant vis-à-vis de ses confrères, quelque remarquables et même quelque justement célèbres qu'ils soient d'ailleurs.

A ce propos, il me serait trop facile de citer des autorités. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) a été l'un des premiers à se plaindre des duretés et des légèretés de langage de toute sorte de *M. du Monceau* à son égard; et depuis cette dernière époque, que d'historiens, d'écrivains, de critiques de haute valeur et de tout pre-

me départant pas du double point de vue scientifique et historique; de revenir, dis-je, sur cette question si attachante de *l'homme au masque,* du prisonnier mystérieux de Saint-Mars, qui a fait couler jusqu'ici, mais en vain, tant de flots d'encre.

Que de fois, en effet, je me suis surpris, pendant ces dernières années, à réfléchir longuement à la coïncidence surprenante et tout à fait étrange, qui existe entre, d'une part, la disparition subite de la personne de Molière et, par suite, de tous les documents se rapportant à lui; et, de l'autre, la destinée exceptionnelle et terrifiante de ce fameux prisonnier, LE SEUL QUI N'AIT PAS EU DE DOSSIER A LA BASTILLE! Plus j'ai étudié la question *en moi-même et pour moi-même,* et plus de nombreux points de contact et de ressemblance, auxquels j'étais loin de penser tout d'abord, sont venus se présenter à mon esprit, corroborer mes soupçons, infirmer mes répugnances et mes doutes.

Puisque M. Monval, à propos précisément de Molière à Bordeaux, m'a rendu à son insu le très réel service de *mettre lui-même la question du Masque de fer en avant et de continuer à la qualifier en même temps de « mystification »*, je veux me donner la satisfaction de l'examiner, cette question, complètement, « copieusement » comme on dit aujourd'hui, et sous toutes ses faces. Aussi bien les nombreuses hypothèses présentées à son sujet sont-elles toutes épuisées, une seule exceptée, celle d'Ubalde, c'est-à-dire celle-là même dont on a

mier ordre, — les Ch.-L. Livet, les Auguste Vitu, les Auguste Baluffe et tant d'autres aussi connus, — ont fait *chorus* avec le bibliophile! D'une science reconnue en tout ce qui concerne Molière, ledit « M. du Monceau » (lisez: M. Georges Monval), grisé sans doute par les éloges parfois exagérés qu'il lui arrive de recevoir, manque trop souvent de calme, de froideur, d'esprit de justice, et surtout de modération et de courtoisie quand il rencontre quelqu'un qui n'est pas exactement de son avis, et surtout qui lui tient tête. Directeur, rédacteur en chef du *Moliériste,* à ce titre il prétendait être comme le *juge d'armes* suprême, le d'Hozier sans appel, le pape infaillible et impeccable, en tout ce qui concerne Jean-Baptiste Poquelin, sa famille, sa généalogie, sa vie, sa carrière théâtrale, ses pérégrinations et les acteurs de sa troupe.

Un autre Moliériste d'une bien autre envergure du reste que M. Monval, et que nous n'avons pas eu encore l'occasion de citer dans la présente note, est juste *le contraire absolument* du précédent. Inutile de le nommer, tous ses lecteurs le reconnaîtront au portrait suivant. Il est d'une politesse exquise, d'un tact parfait, d'une courtoisie charmante, et il trouve, toujours et quand même, le moyen de glisser quelques mots aimables à ses adversaires. Il est vrai qu'il manie l'ironie en maître, et que tout en conservant son rôle de « bénisseur » il maintient, jusqu'à la fin et sans concessions, son propre avis qu'il s'entend admirablement, surtout, à faire prévaloir. Ne sait pas préparer l'eau bénite de cour qui veut! c'est là un talent précieux, mais rare. Et personne, au fond, n'est dupe: « nous n'avons pas pu nous mettre d'accord, » s'écrie, le plus souvent, le fin bibliothécaire dans sa réplique dernière. Que cela est bien dit! que cela est de bonne guerre! Et qui donc voudrait seulement avoir l'air de se fâcher avec un pareil homme?...

fait surtout des gorges chaudes : hypothèse dont M. Monval m'attribue la paternité. Si cette dernière contenait cependant, à l'égard de l'homme au masque, je ne dis pas *la vérité* (elle est à l'avance inaccessible à toute recherche), mais le nombre le plus grand, le plus exceptionnel, le plus frappant de *probabilités* de toute espèce?...

ON NE SAURA JAMAIS QUI FUT L'HOMME AU MASQUE DE FER. Je me garderai bien, pour mes péchés, d'affirmer que ç'a été Molière ; je n'en ai par devers moi aucune certitude. Vraisemblablement, il manquera toujours, à cet égard, la pièce positive et directe qui pourrait seule en fournir *la preuve*. Mais j'ai le droit de constater (tout en m'en étonnant bien fort) combien *cette hypothèse* reçoit, de l'examen sérieux des faits, de lumineuses et éclatantes confirmations. Il ne faudrait à ma conviction, pour devenir définitive, que cette preuve dernière dont je parlais tout à l'heure, preuve qu'aucun chercheur sagace et opiniâtre, qu'aucun Dast de Boisville ne découvrira jamais, si réellement, depuis 1703, comme tout le donne à penser, elle n'existe vraiment plus nulle part.

En étudiant de très près, *mais à cet unique point de vue,* — je n'avais pas à me tracer un cadre plus vaste, — les longues années qui se sont écoulées depuis le mariage de Molière et d'Armande en 1662 jusqu'à la publication, en 1704, de la *Vie de M. de Molière* par Grimarest, et en embrassant du regard l'ensemble de toutes les probabilités, j'ai obtenu une suite de faits extrêmement curieux, que l'on n'avait pas encore pensé à rapprocher les uns des autres, et qui jettent sur ces années des clartés d'autant plus vives et étranges qu'elles sont, à vrai dire, complètement inattendues.

Cette étude spéciale et toute nouvelle, en quarante-deux articles très développés occupant le § 9 de mon CHAPITRE DEUXIÈME et donnant à ce paragraphe des proportions exceptionnelles ; cette étude, dis-je, tient dans mon livre une place tout à fait considérable. Ne possédant pas, d'un autre côté, par devers moi autant de matériaux sur les deux séjours de Molière dans notre ville que je l'aurais voulu, et désirant en même temps en finir une bonne fois pour toutes, autant du moins que cela est en mon pouvoir, avec les imaginations légendaires, les soupçons remplis de mystère et les insinuations charitables de M. Georges Monval, — on se lasse de tout, à la longue, même du pâté d'anguilles, — je me suis de suite décidé à faire entrer dans mon livre ce complément direct, mais original, d'informations moliéresques, auquel je

n'aurais certainement pas pensé sans le passage de la lettre ci-dessus reproduit; ce qui va donner à mon travail, je l'espère du moins, une physionomie particulière et toute spéciale.

« *Molière à Bordeaux,* » pour les raisons que je viens d'indiquer, n'est donc ici perdu de vue d'aucun côté ni un seul instant. Dans les derniers chapitres de mon livre, j'ai en outre réuni avec le plus grand soin tout ce que j'ai pu recueillir touchant les différents séjours de notre grand comique dans notre ville.

Je me suis moins attaché à prendre continuellement moi-même la parole qu'à *classer,* qu'à *comparer,* qu'à mettre à leur meilleure place et sous leur jour le plus favorable les travaux et les découvertes de mes nombreux devanciers, que je me suis surtout gardé de démarquer, d'abréger ou de travestir à mon profit. Si le présent *recueil* (car c'en est un véritable) a vraiment quelque valeur, c'est surtout par son plan, ses divisions, sa façon d'isoler et d'étiqueter les faits présentés, de manière à permettre au lecteur de les retrouver après coup avec facilité après qu'il aura été d'abord mis à même d'en embrasser l'ensemble.

Loin de moi surtout la prétention d'offrir ici une *Vie de Molière!* Entrepris comme je le concevrais sur une échelle un peu vaste, et appuyé continuellement par des notes, des extraits et des documents de toute origine, un pareil ouvrage deviendrait vite formidable, et son exécution tant soit peu consciencieuse serait absolument au-dessus de mes forces : on s'y noierait dans des détails sans fin, et l'on y rencontrerait en même temps de continuelles lacunes; le livre, quelque bien fait qu'il pût être, dans l'état actuel de nos connaissances sur Molière, resterait nécessairement fort incomplet. On y remarquerait à la fois du trop et du trop peu. Aussi, paraîtrait-il forcément d'une lecture pénible; aussi, n'arriverait-il à contenter, en dernière analyse, ni le spécialiste, ni l'érudit, ni le simple amateur.

Laissons faire le temps. Si, comme tout porte à le faire croire, les études sur Molière se continuent de plus belle; si on fonde une nouvelle revue moliéresque sous la direction d'un comité de rédaction dont la sévérité, la conscience et le dévouement égalent la politesse et la courtoisie, on finira bien par arriver à une époque où il ne restera plus de découverte importante à faire, où tout aura été fouillé, compulsé, retrouvé, discuté et publié. Ce jour-là, dont nous sommes encore si loin et que je ne verrai certainement pas; ce jour-là, j'en suis per-

suadé, viendra cependant, et à son heure. Nos arrière-neveux — en jetant bien entendu un peu la pierre à leurs devanciers pour l'honneur des traditions, — pourront alors, mais alors seulement, écrire un travail magistral, imposant, vraiment complet; et dans lequel, tout en marquant de temps en temps, pour ne pas en perdre l'habitude, un peu de défaveur et de dédain à l'égard de ceux qui leur auront fourni et dégrossi les matériaux, ils poseront chaque pierre de l'édifice futur à sa véritable place, en coordonnant, en réunissant définitivement tout ce qui, au point de vue de l'authenticité et de la vraisemblance, aura subi l'épreuve si nécessaire des années écoulées, et sera définitivement acquis à la véritable biographie, à la fois positive et idéale, de notre grand Molière.

D'ici à bien longtemps, il ne faut pas se le dissimuler, on ne pourra songer à remplacer par un seul et unique ouvrage les livres si profondément étudiés et si remarquables de MM. Anaïs Bazin, Eudore Soulié, Jules Loiseleur, Louis Moland, Paul Mesnard, Arthur Desfeuilles; livres que j'ai eu tant de fois l'occasion de citer les uns après les autres pendant le cours du présent travail, mais *dans leur texte même,* en m'interdisant le plus souvent, dans l'intérêt de tous, de modifier leur prose, tour à tour si ferme, si sagement pesée, si savoureuse, si littéraire enfin, et dans laquelle un seul mot, un simple qualificatif ne saurait le plus souvent être changé ni suppléé sans véritable dommage ni sans conséquences graves.

Avec de la patience et de la méthode, dit-on, on arrive à bien des résultats. Que de services peut rendre, dans certaines recherches historiques, une bonne classification! Je crois n'avoir pas une seule fois perdu de vue, en écrivant *Molière à Bordeaux,* ces deux propositions.

On aurait tort de trop me chicaner sur mon titre, que je viens de m'appliquer à éclaircir et à motiver de mon mieux. Castil-Blaze, en 1852, a fait paraître deux forts volumes intitulés : *Molière musicien.* Et l'auteur de *Belzébuth* et de *Pigeon vole* n'était pas bien sûr lui-même que Molière ait su la musique. Ce n'est pas cependant que je prétende ici m'appuyer sérieusement sur l'autorité fort récusable de l'intelligent librettiste Cavaillonais, à ses heures parfois un peu trop fantaisiste. Mais j'aurais à coup sûr un bien meilleur précédent à invoquer dans le livre remarquable d'Auguste Vitu : *La maison mortuaire de Molière* (1880), volume in-8° de 480 pages, qui contient, non seulement l'histoire de la maison dont il s'agit, et

dans laquelle je suis loin d'être sûr que Molière soit *mort;* mais encore, mais surtout... *Horresco referens!* celle d'*une foule d'autres maisons de la rue Richelieu* n'ayant jamais eu aucune espèce de rapport direct ou éloigné avec Jean-Baptiste Poquelin ; Vitu a donc consacré — c'est M. Loiseleur (*Molière*..., p. 60) qui parle — « *moins de quarante pages* à son sujet et » *plus de quatre cents* à ce qui ne l'est pas. » N'empêche que le livre d'Auguste Vitu n'ait été très bien accueilli par le public, et honoré qui plus est, par l'Académie française, d'un prix de 2,000 francs. On l'a trouvé excellent, fort bien fait et rempli d'intérêt. On a seulement un peu glosé sur son intitulé. Si les personnes qui me feront l'honneur de consulter le présent ouvrage trouvaient donc que le titre que je lui ai donné ne se trouve pas tout à fait assez justifié par son contenu, je puis du moins leur répondre et les assurer que je n'ai négligé aucune recherche, épargné aucun soin ni reculé devant aucun travail, même pénible, pour rendre mon livre de *Molière à Bordeaux* curieux, nouveau, intéressant, complet et *bordelais* autant que possible ; puissé-je, finalement, y avoir réussi !...

A. L.

Chabanais (Charente), le 4 août 1896.

MOLIÈRE A BORDEAUX

VERS 1647 ET EN 1656

AVEC DES CONSIDÉRATIONS NOUVELLES

SUR SES FINS DERNIÈRES, A PARIS

EN 1673... OU PEUT-ÊTRE EN 1703

> C'était le meilleur des hommes, et la postérité le regarde comme un des plus grands qui aient existé.
>
> STENDHAL, *Lettres intimes*, p. 35.

CHAPITRE PREMIER

LA TRADITION

§ 1. Exposé de la question; la tradition locale. — § 2. Les recherches d'Arnaud Detcheverry; conclusions très inattendues de cet auteur. — § 3. La comédie de M. Hippolyte Minier; la vérité artistique et la vérité historique. — § 4. Travail spécial à entreprendre pour obtenir aujourd'hui une solution définitive à la question en litige. — § 5. Ressources que les travailleurs possèdent désormais à leur disposition comme éléments principaux de la biographie de Molière. — § 6. Le vrai point de départ qu'il faut prendre, et le point d'arrivée bien fixe et que l'on ne saurait dépasser, auquel il faut définitivement s'arrêter, dans les recherches sur le séjour traditionnel de Molière à Bordeaux.

---

§ 1. — *Exposé de la question; la tradition locale.*

Molière est-il vraiment venu avec sa troupe dans la capitale de la Guienne? Y a-t-il fait quelque séjour? Y a-t-il joué la comédie?

La tradition, sur ces trois points, est tellement, et à un si haut degré affirmative, qu'en vérité, adresser de pareilles interrogations à un Bordelais instruit, homme du monde, et ayant le très juste et très naturel amour

de sa ville natale, serait un peu s'exposer de sa part au haussement d'épaules significatif que vous ferait le Suisse d'Uri, de Schwitz ou d'Unterwald devant qui vous sembleriez mettre en doute l'existence de Guillaume Tell et l'authenticité de l'histoire de la pomme; ou bien encore au sourire de dédain que vous provoqueriez immanquablement chez le notable de la ville de Montargis à qui vous viendriez contester le combat du chevalier Macaire et l'aventure du Chien.

La tradition! Mais pourrait-elle donc être, ici, un seul instant ébranlée et mise en doute? L'arrivée de Molière à Bordeaux en 1645 (on a bien retenu cette date, on la cite toujours), ses représentations, avec sa belle camarade Madeleine Béjart et ses autres compagnons, devant le duc d'Espernon, le gouverneur de la Guienne, s'il vous plaît, et qui plus est l'*ami* de la fameuse Nanon de Lartigue! Voilà, voilà des faits de l'histoire locale que chacun sait, que tout le monde a retenus, et que personne, raisonnablement, ne saurait chercher à contester! Ces personnages, qui en doute? ont bel et bien existé en chair et en os. L'érudition moderne, inquiète et vagabonde, qui se donne le facile plaisir de douter de tout — on en viendra à contester la bataille des Pyramides et l'existence même de Napoléon — aurait beau essayer de battre tant soit peu en brèche leurs faits et gestes. Leur présence simultanée à cette époque de notre histoire, si hautement significative, a laissé un souvenir fidèle en Guienne et qui s'est perpétué à Bordeaux jusqu'à nos jours par tradition directe, continue et toujours vivace. Il dure encore qui plus est, ce souvenir, et l'on peut dire qu'il a eu jusqu'ici force de loi.

Est-ce tout? Non, et j'oubliais vraiment le plus important, le meilleur : Cette tradition historique, qui, pour

nous parvenir, a traversé déjà plus de sept générations successives, eh bien! la poésie, le théâtre s'en sont emparés il y a déjà trente ans : M. Hippolyte Minier a fait représenter le 14 janvier 1865, sur le Théâtre-Français de sa ville natale (dirigé alors par M. E. Gontié), une comédie en vers, en deux actes, intitulée *Molière à Bordeaux* (1), ce qui n'aurait pas peu contribué à répandre et à consacrer davantage, s'il en eût été besoin, l'affirmation du séjour avéré de Molière et de sa troupe dans notre ville.

Un détail à noter : le succès en librairie de cette œuvre locale a été tel, qu'il y a quelques années j'ai vraiment eu de la peine à m'en procurer un exemplaire, pas à prix doux; et que l'auteur lui-même, sollicité par un « moliériste » des bords de la Néva et par un libraire de Londres de leur envoyer sa pièce, s'est trouvé, à son vif regret, dans l'impossibilité de la leur faire tenir. En vérité, de pareils faits parlent d'eux-mêmes et n'ont besoin d'aucun commentaire.

§ 2. — *Les recherches d'Arnaud Detcheverry; conclusions très inattendues de cet auteur.*

Mais si nous voulons maintenant, après avoir consulté ce que disent les différents auteurs (nous les trouverons tous invoqués au § 2 de notre CHAPITRE SIXIÈME) qui ont parlé de ce fameux séjour de Molière à Bordeaux en 1645; si nous voulons, dis-je, remonter aux faits, suivre leurs traces, et recourir en un mot, à Bordeaux même, aux preuves et aux témoignages directs et officiels de l'époque, nous nous voyons tout à coup arrêtés par les fins de non-rece-

(1) La musique des entrées et sorties était due à M. Alexandre Hermann, l'auteur des opéras *Un Effet électrique* et *Le Giaour*; et la mise en scène avait été confiée à l'habile régisseur en chef du théâtre de la rue Montesquieu, M. E. Prioleau.

voir les plus étranges; je veux dire par une absence de pièces authentiques, par une pénurie complète de documents justificatifs, aussi évidentes qu'inattendues. Qu'on en juge par les lignes suivantes, datées de 1860, et émanant de M. Arnaud Detcheverry alors archiviste de notre municipalité, lignes tirées textuellement de son *Histoire des Théâtres de Bordeaux* (1) :

« Si nous en croyons l'auteur ou les auteurs de l'*Histoire du Théâtre-Français* (tome X), ce fut en 1645 que Molière arriva à Bordeaux et y fit son coup d'essai sur le théâtre de la rue Montméjan. M. de la Tralage *(sic)*, dans ses *Mémoires* manuscrits (article 77 du vol. in-4°, 59,688), nous apprend que Molière avait commencé de jouer en province sur la fin de l'année 1645. *Ce fut*, ajoute-t-il, *à Bordeaux qu'il fit son coup d'essai, où M. d'Épernon, qui était alors gouverneur de la Guienne, le goûta et l'honora de son amitié.* Bernadau a également rapporté cette tradition. M. Guilhe, dans ses *Études sur l'histoire de Bordeaux*, y ajoute une variante : *Des règlements*, dit-il, *furent faits pour la salle de comédie; elle était rue Montméjan, suivant la chronique, et l'illustre Molière y fit ses essais en 1644.*

» Ducourneau *(Essai sur l'histoire de Bordeaux)* a suivi le récit de Bernadau. L'auteur d'une nouvelle *Vie de Molière* (M. Émile de la Bédol[l]ière), mise en tête des *Œuvres* de ce comique, s'inspire de cette tradition, et après nous avoir dit que Molière s'engagea dans la troupe de Béjart l'aîné, que cette troupe partit de Paris en 1645 et courut plusieurs années de ville en ville, il ajoute qu'elle fut favorablement *accueillie à Bordeaux par le duc d'Épernon, gouverneur de la Guienne.* Tous ceux enfin qui, de nos jours, se sont occupés de Molière, dans notre ville surtout, n'auraient eu garde d'oublier cette tradition. Nous aussi, nous l'avons autrefois invoquée, nous promettant, il est vrai, de rechercher plus tard les preuves d'un tel fait. Nous tenons aujourd'hui notre promesse; et, quoiqu'il nous en coûte d'attaquer la certitude d'une tradition flatteuse pour notre ville, nous ne devons pas hésiter en présence de la vérité historique. » (P. 12 et 13.)

Suit l'exposé des recherches loyales et à coup sûr toutes consciencieuses auxquelles s'est livré le très honorable archiviste de la ville de Bordeaux. Cet exposé, qu'il nous importe de connaître pour bien savoir avant tout en quoi ces recherches ont consisté, nous croyons devoir le placer

(1) *Histoire des théâtres de Bordeaux depuis leur origine dans cette ville jusqu'à nos jours*, par Arnaud Detcheverry, archiviste de la ville de Bordeaux. — Bordeaux, imprimerie de J. Delmas, rue Ste-Catherine, 139.—1860. 1 vol. in-8° de IV-366 pages.

maintenant, *in extenso,* sous les yeux de nos lecteurs. Le voici :

« Afin de remonter à la source et d'y rencontrer quelque trace, quelque preuve du séjour de Molière à Bordeaux, nous avons soigneusement parcouru la correspondance de d'Épernon le fils, présumant bien qu'il ne pouvait avoir accueilli, goûté et protégé Molière sans en avoir écrit aux jurats, qui seuls pouvaient autoriser Molière ou sa troupe à donner des représentations en ville. La correspondance de d'Épernon n'en dit rien. Si le duc eût écrit à ce sujet, les jurats n'auraient certes pas manqué de lui adresser une réponse. Eh bien! la correspondance des jurats, bien que complète pour 1644, 1645 et années suivantes, se tait également sur cet article. Les délibérations, les pièces comptables du trésorier pour ce qui concerne le droit des pauvres sur les représentations théâtrales, sont entièrement muettes... à Bordeaux, rien. Coypeau d'Assouci qui, dans le récit de ses aventures, parle de Molière, qu'il suivit à Lyon, à Avignon, à Pézénas, à Narbonne, ne fait nullement mention du passage antérieur de Molière par notre ville. Molière lui-même, pas plus que Racine, Boileau et les autres écrivains, qu'il comptait parmi ses amis, ont-ils jamais, dans leurs écrits, dans leur langage, fait allusion au séjour de celui-ci dans la capitale de la Guienne? La *Chronique bordeloise,* citée, on ne sait pourquoi, par M. Guilhe, garde le silence le plus complet; et cependant, si nous groupons un peu les dates et les faits, nous trouverons qu'en 1632, c'est-à-dire dix ans après la naissance de Molière, le comédien Dufresne, directeur d'une troupe, obtient la permission de jouer à Bordeaux (1). Ce

(1) « Le 30 janvier 1632, le duc d'Épernon (*a*) écrivit de Cadillac aux jurats de Bordeaux :

« Messieurs,

» Le sieur Dufresne et ses compaignons comediens, s'en allant à Bourdeaux, je » les ay vouleu accompaigner de ces lignes pour vous prier de leur donner la per- » mission de jouer, ce que m'assurant que vous ferez volontiers pour l'amour de » moy, et la présente nettant pour autre subject, je la finiray en vous assurant » que je suys, Messieurs,

» Votre plus affectionné amy à vous servir, » *Signé :* LOUIS DE LAVALETTE. »

» Les jurats s'étant refusés à accorder cette permission par la crainte de quelque incendie, le duc leur écrit de nouveau :

« Messieurs,

» Le nouvel accident que vous me mandez estre arrivé en une maison du costé de

(*a*) « Nous croyons qu'il s'agit de l'ancien, Jean Louis, père de Bernard. » (PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, page 107.) — M. Paul Mesnard a parfaitement raison. Pour empêcher, du reste, les lecteurs d'établir aucune confusion entre les deux d'Espernon, nous croyons devoir donner ci-dessous un petit extrait du tableau des *Gouverneurs de la province de Guienne*, emprunté à l'*Histoire de Bordeaux*..... par M. Bernadau, in-8°, nouvelle édition, à Bordeaux, 1839, pp. 322 et 323.

1618. Le duc de Mayenne.
1622. Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon père.
1638. Henri de Bourbon, prince de Condé.
1642. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt.
1644. Bernard de Nogaret, duc d'Épernon fils.
1651. Louis de Bourbon, prince de Condé.
1658. Armand de Bourbon, prince de Conti.

Nous donnerons, d'après la *Chronique bourdeloise*, de JEAN DARNAL, dans notre CHAPITRE SIXIÈME, § 2, note 1, le récit de la très intéressante entrée de Bernard de Nogaret, duc d'Espernon dans sa bonne ville de Bourdeaulx le 24 de janvier 1644.

même Dufresne, accompagné cette fois de Molière, donne des représentations, en 1648, dans la ville de Nantes, c'est-à-dire trois ans après le prétendu séjour de ce dernier à Bordeaux. Molière devait donc, lors de son passage dans notre ville, faire partie de la troupe Béjart, et peut-être même des deux troupes réunies de Dufresne et de Béjart, lesquelles troupes voyageant et exerçant ensemble, comme cela arrivait fréquemment lorsqu'il n'y avait qu'un seul théâtre dans la ville, se trouvaient par cela même réunies à Nantes en 1648. Or, la troupe de Béjart et celle de Dufresne avaient une réputation déjà faite et recevaient partout le meilleur accueil. Il est donc difficile de croire que, sous de pareils auspices, Molière et ses camarades n'eussent laissé des souvenirs et des traces de leur séjour à Bordeaux, si Molière y fût réellement venu. Pas une troupe ne s'arrêtait dans notre ville sans que son séjour ne fût soigneusement relaté sur les registres de la jurade. Or, en supposant que Molière et la troupe Béjart se soient arrêtés à Bordeaux en 1645, pourquoi ce silence général des registres de délibérations, des registres de correspondance, du trésorier, de la chronique et des divers autres écrits de l'époque? » (P. 13, 14 et 15.)

A cette question, qu'il s'était lui-même posée : *Molière a-t-il joué la comédie à Bordeaux?* M. Arnaud Detcheverry est donc bien forcé, *a posteriori,* de répondre négativement : « En présence, dit-il lui-même, de pareils faits » [l'absence de toute preuve contemporaine], nous n'hésitons pas à déclarer que nous ne pouvons ajouter foi au » sujet du séjour de Molière à Bordeaux, et que nous » conserverons nos doutes tant que des documents irré- » cusables ne viendront pas nous prouver l'inexactitude » des faits avancés par nous et l'erreur qui nous avait » séduit. » (P. 15 et 16.)

» Sainct-Michel ne doibt pas ce me semble empescher que vous ne donniez aux » comediens la permission de jouer dont je vous ai prié puisqu'il n'y a pas en cella » tant de danger qu'aux bals et aux assemblees qui se font à la ville. Je vous prie » donc de rechef de la leur accorder et s'il est besoing ou que cella préjudie tant » soit peu à la sûreté publique il sera assez a tems de la révocquer.

» C'est votre plus affectionné ami à vous servir.

» *Signé :* LOUIS DE LAVALETTE. »

» Les jurats se rendirent à ces instances et permirent aux comediens de jouer, *à la charge de donner 60 liv. pour être employées, savoir : la moitié aux pauvres de l'hôpital Saint-André et l'autre moitié à l'hôpital des pauvres pestiférés. Ces 60 liv. tenaient lieu de la représentation qu'ils auraient été obligés de donner pour les dits pauvres.* » (ARNAUD DETCHEVERRY, *Histoire des théâtres de Bordeaux*, p. 9 et 10.)

§ 3. — *La comédie de M. Hippolyte Minier; la vérité artistique et la vérité historique.*

Ces conclusions sincères sont forcées, hélas! et portent le cachet de la plus accablante exactitude. Elles n'en sont pas moins tout juste à l'opposé de celles auxquelles nous nous attendions, sur lesquelles nous croyions pouvoir compter... avant les recherches; elles vont directement contre le sentiment et les espérances de tous. Molière ne serait donc pas venu à Bordeaux en 1645?...

Ces résultats, qui datent, nous l'avons vu, de 1860, et auxquels il semble bien qu'il n'y ait rien à répliquer, M. Minier les ignorait-il donc, quand il écrivit et fit représenter cinq ans après, sur le théâtre de la rue Montesquieu, son *Molière à Bordeaux?* Je suis au contraire tenté de croire que l'aimable poète les connaissait parfaitement: la preuve, c'est qu'il semble, en effet, avoir essayé de tourner la difficulté en reportant l'action de sa comédie trois ans après la fameuse date de 1645 : « La scène, dit-il, » se passe à Bordeaux, en 1648, chez le duc d'Épernon, » dans sa maison de Puy-Paulin. » Tous les noms de jurats et d'autres noms encore, employés par lui dans sa pièce, paraissent et doivent être historiques. On voit que l'ingénieux auteur, avant d'écrire ses vers, s'est empressé de se renseigner et de faire autant que possible de la couleur locale.

Convenons-en, du reste : M. Minier, une fois ces concessions faites à ceux qui, comme on dit, « cherchent la petite bête, » eut parfaitement raison de ne pas exagérer outre mesure les intentions ni les rapprochements historiques. Le *Vrai* absolu ne saurait avoir, au théâtre (pas plus qu'en poésie et même que dans les romans), absolument ses coudées franches, car alors il fait tache, il

détonne complètement avec le reste, et devient de suite anti-scénique, c'est-à-dire indigne et en dehors de tout art dramatique sérieux. Je me rappelle que dans un drame où l'on assistait à l'assassinat du duc de Guise au château de Blois, le mot célèbre: « Oh! comme il est grand! » si terrifiant et si lugubrement à sa place dans la réalité, bien loin de donner le frisson et d'inspirer de profondes pensées, fit éclater de rire tous les spectateurs. C'est très probablement pour une cause toute semblable qu'on n'a jamais pu offrir ni un poème, ni une pièce de théâtre seulement passables sur Jeanne d'Arc. Le sujet est à la fois trop vrai et trop touchant, trop simple et trop sublime pour pouvoir être transporté avec succès sur ce lit de Procuste qu'on nomme la scène. *L'Art ne reproduit pas, il transforme!* La vérité scénique et la vérité historique font deux: elles sont, au fond, choses si différentes!

Or, la vérité scénique, dans la comédie de M. Minier, est parfaitement atteinte. De plein vol, la tradition est devenue réalité, elle vit, elle existe, artistiquement parlant. Le séjour de Molière à Bordeaux du temps du duc d'Espernon, mais nous sommes bien forcés d'y croire, nous l'avons là devant les yeux, sans fausse note, sans teinte criarde, tout le temps du moins que nous lisons, que nous voyons représenter la charmante comédie.

Le poème, le théâtre, le roman sont trois mirages décevants et trompeurs; et ils se substituent si facilement, dans l'imagination, à la réalité sans que nous en ayons conscience! Aussi ont-ils fait, et l'on ne s'en aperçoit pas assez, aussi font-ils tous les jours de nombreuses et très réelles victimes. Ils influent d'une manière si étrange sur certaines organisations humaines! C'est qu'ils constituent à eux trois comme une espèce de monde à part, *le Monde de l'Art,* où les angles trop aigus sont

émoussés, où les teintes trop brutales ou trop crues sont adoucies, où la réalité est constamment embellie, transformée, *mise à notre point;* où les imperfections de la vie sont redressées; où le Mal, le Faux et le Laid, sans disparaître complètement (il faut bien garder un peu de vraisemblance relative), n'existent plus qu'à l'état d'ombres habilement ménagées, destinées à faire valoir les tableaux : monde charmant, monde consolant, de la libre fantaisie, le seul où le Rêve poétique, où le Bonheur, ce mythe insaisissable, soient tout à fait vrais; monde créé par l'humanité et pour l'humanité, qui n'existerait pas sans elle, et que l'on peut définir très exactement : la réalisation *conventionnelle* de l'Idéal humain. Au surplus, le grand Art n'est-il pas, pour certains hommes, comme une sorte de religion? Et puis, il faut tout dire : Si la Réalité s'imposait, partout et toujours, à notre intellect, la vie serait-elle un seul instant tenable?

Mais vous allez voir le danger de la fiction : Dans *Molière à Bordeaux,* M. Hippolyte Minier est très naturellement idéaliste. Après avoir créé son œuvre, « affirmé son objet, » *il y croit,* exactement comme Pygmalion après avoir réalisé, dans sa statue de Galatée, l'expression fidèle et toute personnelle de sa pensée intime. Tous les créateurs véritables en sont là, au moins dans certains moments, bien qu'ils n'osent pas tous en convenir, peut-être même vis-à-vis d'eux-mêmes.

Et c'est dans ces dispositions toutes naturelles que plus tard, en 1883, dans son livre, cette fois historique et didactique : *le Théâtre à Bordeaux* (1), plein de foi maintenant dans la tradition transportée par lui à la scène et qu'il a *vécue* en quelque sorte, le sympathique

(1) *Le Théâtre à Bordeaux*, étude historique, par Hippolyte Minier. [Extrait des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 4me fascicule, 1881.] Bordeaux, P. Chollet, libraire-éditeur, 53, cours de l'Intendance, 1883. 1 volume in-8° de 106 pages.

poète s'oublie à écrire les lignes curieuses qui vont suivre, témoignage singulier et bien frappant de cette disposition personnelle et très sincère que Stendhal appelle si justement *cristallisation*, et qui ne se présente pas seulement chez l'amoureux, chez le poète, chez l'artiste, mais chez tous ceux qui, à un titre quelconque, *se font des idées;* chez les hommes, en un mot — et surtout chez les femmes — qui abandonnent par besoin d'âme la grande route de la froide raison, de la vue calme et de l'observation toute désintéressée, pour suivre au contraire, à travers des chemins sinueux et qui mènent perdre, leur libre penchant et leurs attractions propres. Et cela peut faire aller loin, fort loin!...

Mais laissons la parole à M. Hippolyte Minier :

« A celle-ci [la salle de spectacle de la rue Montméjan] était réservé... un insigne honneur : celui de donner asile à Molière, venu dans notre ville en 1645 (1), avec une troupe de comédiens, dirigée par la Béjart. — Et bien que *la Thébaïde*, — cette pauvre tragédie qu'il fit représenter à Bordeaux, — ne dût pas servir à la gloire de Molière, la capitale de la Guyenne n'en sera pas moins toujours fière d'avoir vu poindre l'aurore d'un incomparable génie. » (P. 20 et 21.)

Jusqu'ici, M. Minier ne reproduit après tout que les faits traditionnels rapportés par une foule d'auteurs avant lui, et destinés à être redits par tant d'autres encore, et de confiance. Mais, en se relisant sans doute, il pense aux objections! Il s'aperçoit qu'il n'a pas foudroyé le pauvre Arnaud Detcheverry, à qui l'on ne saurait reprocher que d'avoir été trop franc, trop sincère, trop loyal, dans les conclusions d'une question intéressant l'amour-propre de toute une cité; et tout aussitôt, le poète-historien ajoute en note :

« Je ne voudrais pas paraître ingrat envers Arnaud Detcheverry qui m'a fourni, par son *Histoire des Théâtres de Bordeaux,* plusieurs renseigne-

(1) M. Minier reprend ici le millésime fourni par la tradition et abandonné par lui dans sa comédie de *Molière à Bordeaux*.

ments dont j'ai profité; mais l'estime que j'avais pour sa personne et le respect que je dois à sa mémoire ne sauraient m'empêcher de blâmer l'acharnement qu'il a mis à faire douter du séjour de Molière dans notre ville. — Malgré la tradition générale, malgré l'autorité des meilleurs historiens du théâtre, il ne veut pas croire que Molière soit venu à Bordeaux, parce que *son nom ne figure sur aucun des dossiers du duc d'Espernon* (1). Et voilà la seule et belle raison qu'il nous donne! Mais, en 1645, Molière n'avait pas la moindre notoriété; c'était un simple acteur de la troupe de la Béjart, qui l'avait amené avec elle, *et l'on sait pourquoi*. Est-il donc étonnant que le silence, à ce moment-là (2), se soit fait sur un nom qui ne devint célèbre que plus tard? Dans tous les cas, en cherchant à priver Bordeaux d'un souvenir flatteur, Arnaud Detcheverry ne faisait pas preuve de patriotisme. » (Note 1 de la p. 20.)

L'arrêt est dur. Il est même plus que cela, il est souverainement injuste. L'impartialité et la véracité absolue

(1) Ceci n'est pas exact! M. Detcheverry parle parfaitement et uniquement (page 15) de *la troupe Béjart* ou *des deux troupes réunies de Dufresne et de Béjart*. Ce sont *elles* dont il recherche, inutilement, les traces dans nos archives bordelaises des années 1645 et suivantes.

(2) — Fort bien, répondrai-je à M. Minier! Mais puisque, de votre propre aveu, en 1645 Jean-Baptiste Poquelin *n'avait pas la moindre notoriété*, comment ses représentations auraient-elles donc pu, à cette époque, laisser ce long souvenir au public bordelais? Il n'avait encore rien publié, et ce ne sera que *treize ans après*, c'est-à-dire le 24 octobre 1658, qu'aura lieu à Paris, dans la Salle des Gardes du vieux Louvre, cette fameuse représentation où, devant le roi Louis XIV, la troupe de Molière interpréta tour à tour *Nicomède*, de Pierre Corneille, et *le Docteur amoureux*, de notre auteur! treize ans, c'est un laps de temps bien considérable pour se rappeler un homme obscur à l'époque seulement où il commence à devenir célèbre. D'où seraient venus cette notoriété prématurée, ce long souvenir d'un séjour si ancien à Bordeaux, s'il avait *alors* eu lieu? M. Arnaud Detcheverry a donc bien fait son devoir, tout son devoir, rien que son devoir quand il a constaté l'absence complète de documents et le silence des archives municipales concernant la venue de Molière, en 1645, en notre ville.

Aujourd'hui, et grâce enfin à la découverte de M. Dast de Boisville, dont nous parlerons spécialement dans notre CHAPITRE SEPTIÈME, nous savons, de source certaine, que Molière est réellement venu à Bordeaux en 1656. Mais on remarquera que c'est tout autre chose. Molière n'était plus alors *le jeune homme de vingt-trois ans* remarqué par la belle Magdeleine Béjart. C'était *un homme fait, de trente-quatre ans*, comédien remarquable, et qui plus est auteur, ainsi que nous le verrons, non seulement du *Docteur amoureux*, du *Fagotier*, de *Gorgibus dans le sac*, peut-être même aussi de certaines parties du *Ballet des Incompatibles*, mais encore, mais surtout, de l'*Estourdy*, et DE — et non pas DU — *Dépit amovrevx*. Les distances de temps ainsi rapprochées, il n'y a plus le moins du monde à s'étonner de ce que deux ans seulement avant les grands triomphes de Molière à Paris, la ville de Bordeaux (comme celles de Lyon, de Montpellier, de Béziers, de Narbonne) ait gardé de lui un long et durable souvenir. C'est qu'*il était alors vraiment quelqu'un!* Il n'est pas jusqu'à cette anecdote de *la Thébaïde*, dont Montesquieu se portait, dit-on, garant, qui, assez peu probable si on la place dès 1645 (*a*), ne devienne subitement, non seulement possible, mais encore très vraisemblable en 1656. Ce n'est que *huit ans* après, en tout cas, — et non pas *dix-neuf!.....* — que Racine, sur le conseil, sur l'indication expresse de Molière, traita le même sujet. [J'ai inséré ces remarques dans la *Gironde* du samedi 9 novembre 1895.]

(*a*) Racine a cependant composé la sienne à vingt-quatre ans, — et Molière en avait vingt-trois en 1645. — Mais ce dernier, dans sa première jeunesse, n'était guère précoce qu'en amourettes.

sont les qualités maîtresses requises chez un historien. Le biographe qui se prend au sérieux, quelque intérêt qu'il porte à son héros, dont il a toujours le droit de chercher à excuser les torts quand il croit la chose juste et nécessaire, doit fuir en revanche toute complaisance et tout parti pris. Il ne doit rien taire, rien cacher; il lui faut décider toujours en dernier ressort, quoique parfois à regret, exactement comme s'il s'agissait d'une personne qui lui serait la plus indifférente du monde.

Arnaud Detcheverry, dans son *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, en recherchant les documents concernant le séjour de Molière dans notre ville en 1645, et en avouant en dernier résultat qu'aucune pièce, qu'aucun acte, qu'aucun témoignage contemporain conservé dans nos archives ne prouve ni ne mentionne même ce séjour [1], a vraiment droit à tous nos respects. Il ne pouvait du reste agir autrement. Quand on tient la plume pour exposer simplement *ce qui est vrai*, rien au monde ne saurait faire oublier, même momentanément, ce noble

[1] Un successeur de M. Arnaud Detcheverry, M. Ernest Gaullieur, historien de mérite et de talent, a fouillé, dans le même but, brûlant d'un beau zèle, les archives du département de la Gironde dont il avait alors la codirection. Il ne trouva rien au sujet de Molière, mais il découvrit un acte notarié concernant la famille Poquelin. Il le publia dans la *Gironde;* et M. Édouard Fournier le reproduisit sous ce titre alléchant: *Les Poquelin à Bordeaux*, en tête de la troisième partie (intitulée *Varia*) de son *Étude sur la vie et les œuvres de Molière.* Bien que cette pièce ne regarde en rien notre grand comique, et que sa date soit bien postérieure aux deux années 1647 et 1656, nous ne laissons pas que de la reproduire ci-dessous :

« Aujourd'huy, septiesme jour du mois d'aoust mil six cens soixante-trois, après midy, par-devant moy, notaire royal à Bourdeaux, a esté présent monsieur Maître Nicolas Geslin, conseiller et secrétaire du Roy, contrôleur en la chancellerie près la cour des Aydes de Guienne, faisant pour les sieurs Robert et Jean-Baptiste Poccelin *(sic)* et compagnie, bourgeois et marchants de Paris, lequel parlant à la personne de M. Jacques de Brussy, recepveur et directeur général des fermes du convoy et comptablie de Bourdeaux, luy a dit que les sieurs Poccelin auroient donné, au mois de mars dernier, un petit pacquet de dentelle de soie noire, contenant soixante-trois aulnes, à un courrier ordinaire d'Espaigne, pour icelluy pacquet porter à Bayonne, avec ordre audit courrier d'en faire la declaration et en payer les droits dans le bureau du convoy et comptablie dudit Bourdeaux, en passant; au lieu de quoy ledit courrier auroit vouleu passer sans faire la declaration, ny paier aucuns droits: pour raison de quoy ledit pacquet de dentelle feust arresté, le jour de Pasques dernier, et depuis lesdits sieurs de Poccelin ont aprins que ledit courrier a esté assigné en la Cour des Aydes de Guienne, pour en voir adjuger la confiscation; ce qui auroit obligé ledit Geslin, faisant comme dict est, de repré-

but. La Foi et le Patriotisme ne doivent, dans aucun cas, être placés en balance avec la Vérité. Ne vous chargez d'un devoir que si vous vous sentez capable de le remplir dignement et jusqu'au bout. Les abbés Vertots, dont *le siège* est composé à l'avance, feraient mille fois mieux de ne pas écrire, ou de garder pour eux seuls leurs élucubrations.

Dernier mot : M. Hippolyte Minier est un aimable et charmant poète; M. Arnaud Detcheverry, un archiviste véridique et un historien consciencieux.

§ 4. — *Travail spécial à entreprendre pour obtenir aujourd'hui une solution définitive à la question en litige.*

En 1860, Arnaud Detcheverry en était encore à Émile de la Bédollière, c'est-à-dire à la Préface de l'édition de *Molière,* à 20 centimes la livraison, publiée en 1851 chez l'éditeur Barba. On ne connaissait guère alors en effet, en matière de livres sérieux et d'une certaine étendue sur les faits et gestes de notre grand comique, que les quatre Vies de Molière dues à Vivot et La Grange, à Grimarest,

senter ce que dessus audit sieur de Brussy, et le supplia luy vouloir remettre le pacquet, en payant les droits du Roy, attendu qu'il n'y a nulle faute desdits sieurs Poccelin, sauf audit sieur de Brussy de se pourvoir contre ledit courrier; lequel dit sieur de Brussy a dit que la cause desdits sieurs Poccelin ne peut estre par luy considérée, attendu qu'ils ont deut donner ordre au courrier, par escrit ou autrement, de faire ladicte decclaration et payer les droits, en sorte qu'il peut estre notoire, audit sieur de Brussy, que ledit courrier avoit d'autres pacquets, desquels il paya les droicts; partant, le sieur de Brussy a aisté en droict d'en prétendre la confiscation, qui ne peut estre desniée. Néanmoins, à la considération du sieur Geslin, et pour esviter procès, il offre luy remettre le pacquet, en par luy payant la moitié de l'estimation de ladite dentelle, qui en a esté faicte audit Bureau de la comptablie, laquelle revient à la somme de sept cent cinquante-six livres, qui est, pour la moitié, trois cent soixante-dix-huict livres, pour tous droicts, frais, amandes et prétensions; ce que ledit sieur Geslin, pour esviter ce procès, a accepté.

» Et, à l'instant, le sieur de Brussy luy a remis le pacquet de dentelle, et ledit sieur Geslin, audit nom, luy a paié réellement, et de faict et comptant, ladite somme de trois cent soixante-dix-huict livres tournoises, en louis d'argent, de trois livres pièce, et autre bonne monnoie, faisant ladite somme que le sieur de Brussy a contée et retirée, et d'icelle s'en est contenté et en tient quitte ledit sieur Geslin et tous autres; le tout, sans préjudice audit sieur Geslin de se pourvoir contre ledit courrier, ainsi et comme il verra estre à faire pour la répétition de ladite somme par luy payée, faute par ledit courrier d'avoir faict sa decclaration et paié les droicts, suivant l'ordre qu'il en avoit, et des dépens, dommages et intérêts soufferts ou à souffrir par lesdits sieurs Poccelin et compagnie, etc. »
[Archives départementales de la Gironde, *minutes de F. Couthures*, 118, 6, fol. 900.]

à Taschereau, et enfin à Bazin; on n'avait pas encore songé à recueillir les renseignements et les détails donnés par tous les auteurs qui, par occasion, ont parlé de Molière et de ses œuvres. On s'était peu préoccupé, — Beffara seul excepté — de rechercher, dans les registres de paroisse et les minutes de notaires, les actes, contrats et autres documents le concernant.

Mais aujourd'hui que nous possédons à l'égard de Molière une bibliographie aussi fournie que « copieuse », aujourd'hui que nous avons à notre disposition des documents innombrables, découverts un peu de tous côtés, et qui, rapprochés et interrogés, s'expliquent, s'éclaircissent alors les uns par les autres, nous devons passer par-dessus l'ancien état de choses, qui désormais nous touche peu: c'est-à-dire le manque fâcheux de documents bordelais, signalé en 1860 par Arnaud Detcheverry. Notre devoir et notre curiosité nous commandent de nous ingénier à savoir très exactement — nous le pouvons maintenant — quels furent les premiers pas de Molière dans la carrière dramatique; à ne pas le perdre de vue un seul instant, à apprendre quelles furent ses occupations et ses lieux de séjour à l'époque, précisément, où l'on a l'habitude de placer sa venue à Bordeaux (1645), au cas où nous aurions décidément perdu toute espérance de l'y rencontrer. Il s'agit de se prononcer, *ensuite,* catégoriquement à ce sujet, et de décider *a posteriori* s'il est vraiment possible, ou mieux encore probable, qu'il s'y soit trouvé vers cette date.

Bien des indications et des fixations importantes de dates et de contrées, impossibles à obtenir à l'époque où l'archiviste bordelais écrivait, sont devenues aujourd'hui très faciles à préciser. Il n'existe pas de documents, con-

cernant Molière et sa troupe, dans les archives de la ville de Bordeaux? Soit, admettons-le jusqu'à vérification et recherches postérieures. Mais le temps a marché! et depuis 1860, quels pas de géant l'érudition n'a-t-elle pas faits concernant Molière! On a remué des montagnes de livres, de renseignements, de documents écrits de toute espèce, on a formé toute une bibliothèque sur sa vie et ses ouvrages, aux différentes époques de son existence! Cinq nouveaux livres de la plus haute importance, dus à MM. Eudore Soulié, Jules Loiseleur, Louis Moland, Paul Mesnard, auxquels il faut joindre les dix volumes du *Moliériste,* ont tout révolutionné et nous ont offert enfin, en les éclaircissant et en les complétant, les faits, les actions, les événements et les mille péripéties de l'existence du poète. Tout est renouvelé désormais! Remontant constamment aux sources, tenant compte des découvertes les plus minimes qui se sont faites dans ces trente-cinq dernières années, ces auteurs nous ont enfin donné le véritable Molière, pensant, agissant, écrivant, trop souvent même souffrant et pleurant, tel que l'offrent à notre haut intérêt, à notre sympathique admiration, ces mille et un jalons de toute espèce que des recherches sérieuses, patientes et continues, ont fait surgir de tous les côtés et presque à l'infini.

M. J. Taschereau, dans la *Bibliographie de Molière* qui occupe les pages 277-300 de son *Histoire,* édition de 1844; M. Paul Lacroix, dans sa *Bibliographie Moliéresque*, 2e édition, 1875; M. Louis Moland, dans l'excellente *Bibliographie* placée à la fin du premier volume, pages 465-540, de sa deuxième édition des *Œuvres complètes;* M. Arthur Desfeuilles enfin, dans l'étonnante et si précieuse *Notice bibliographique* qui occupe le onzième volume, tout entier, du *Molière-Hachette;* ces auteurs, disons-nous, ont tous

les quatre publié des répertoires de plus en plus complets, des listes raisonnées poussées jusqu'aux derniers détails, non seulement de toutes les comédies, de toutes les éditions partielles ou totales de Molière, mais encore de tous les livres qui lui ont été consacrés; et, bien mieux que cela, de tous les volumes, brochures, livraisons détachées ou simples plaquettes où l'on parle, d'une manière plus ou moins importante, et de l'immortel auteur de *Tartuffe* et du *Misanthrope*, et de ses admirables ouvrages.

Qui osera dire, de nos jours, que l'on s'est peu occupé de Molière? Pour aucun autre auteur, jusqu'ici, on n'a encore essayé ce qu'on vient de faire pour lui.

Pour bien faire embrasser, dans tout son développement, l'étendue immense des ressources que se trouvent posséder aujourd'hui les travailleurs qui, à n'importe quel point de vue, veulent s'occuper de Molière et des questions soulevées à son propos, nous allons, en suivant la classification chronologique et en ne mettant sur le premier plan que *les neuf ouvrages fondamentaux* consacrés à la vie de Molière (à savoir : 1° Lagrange et Vivot, 2° Grimarest, 3° Jules Taschereau, 4° Anaïs Bazin, 5° Eudore Soulié, 6° M. Jules Loiseleur, 7° *Le Moliériste*, 8° M. Louis Moland, et 9° M. Paul Mesnard); nous allons, disons-nous, offrir à nos lecteurs tout le mouvement de librairie « moliéresque », en empruntant principalement aux quatre bibliographes nommés plus haut les résultats définitifs qu'ils ont si laborieusement et si patiemment glanés et récoltés un peu partout. Ces résultats, tout recueillis, nous n'allons plus avoir qu'à les répartir dans nos cadres.

Le résumé à vol d'oiseau que nous allons fournir, dressé d'après une méthode qui nous est propre, ne dispense nullement les travailleurs de recourir aux quatre volumes si précieux de MM. Taschereau, Paul Lacroix,

Louis Moland et Arthur Desfeuilles : notre travail n'est qu'une table abrégée *ayant surtout son utilité pour ceux qui possèdent ces quatre volumes.* Nous rougirions de reproduire servilement *in extenso* et de nous approprier ainsi les recherches d'autrui, qui constituent bel et bien une propriété respectable.

§ 5. — *Ressources que les travailleurs possèdent désormais à leur disposition comme éléments principaux de la biographie de Molière.*

Période 1653-1682. — Dassoucy, 1653, 1673, 1677. — Daniel de Cosnac, 1653. — L'abbé de Pure, 1656, 1658, 1668. — Tallemant des Réaux, 1657. — La Grange, 1658, 1659. — Chapelle, 1659. — Loret, 1659, 1660. — M^lle^ des Jardins, 1660, 1664. — Thomas Corneille, 1660. — Somaize, 1660, 1661. — Jean Donneau de Visé, 1662, 1663, 1667, 1673. — Chapelain, 1662, 1667 (?), 1673. — Robinet, 1663, 1665. — Jean Racine, 1663, 1666. — Pierre Roullé, 1664. — Philippe de la Croix, 1664. — Marigny, 1664. — De Rochemont, 1665. — Guy Patin, 1665. — L'abbé Cotin, 1666. — Jaulnay, 1668, 1671. — Gabriel Guéret, 1669. — Pinchesne, 1670. — Le Boulanger de Chalussay, 1670. — Philibert de Lamare, 1670. — L'abbé De Voisin, 1671. — *Pour Monsieur Boyvin,* 1673 (?). — Chappuzeau, 1674. — Guichard, 1676.

I. — *Préface de l'ouvrage :* LES ŒUVRES DE MONSIEUR DE MOLIÈRE, revues, corrigées et augmentées. Paris, Denys Thierry, Claude Barbin et Pierre Trabouillet, 1682, 8 volumes in-12.

« Ceux qui ont eu soin de la nouvelle édition des Œuvres de Molière faite à Paris, chez Thierry, l'an 1682, en 8 volumes in-12, sont M. Vivot [1] et M. de la Grange. Le premier était un des amis intimes de l'auteur, et

[1] M. Ch.-L. Livet est le premier (*Les Intrigues de Molière*, p. 90) qui ait substitué, à la mauvaise lecture Vinot, le nom réel de l'ami de Molière, Vivot, écrit avec un *u* pour un *v* [Viuot].

qui savoit presque tous ses ouvrages par cœur. L'autre étoit un des meilleurs acteurs de sa troupe et un des plus honnêtes hommes, homme docile, poli, et que Molière avoit pris plaisir lui-même à instruire. La Préface qui est au commencement de ce livre est de leur composition. » JEAN-NICOLAS DE TRALAGE, *Manuscrit,* [conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris], tome IV, f° 240 v°.

« On attribue cette Préface à Marcel, qui joignoit à la profession de comédien celle d'homme de lettres; cette vie n'est qu'un petit abrégé qui contient des dates assez justes et quelques circonstances qui ne sont pas à mépriser. » LA MARTINIÈRE, *Notice sur Molière* [placée en tête de l'édition d'Amsterdam, chez Pierre Brunel, 1725], p. viij.

« Grimarest... ne disait pas la vérité en avançant que personne, en 1705, n'avait encore donné la Vie de Molière. En 1682, avait paru la première édition complète et posthume de ses œuvres, et en tête de cette publication était placée, sous le titre modeste de *Préface* et sans nom d'auteur, une notice simple, courte, intéressante, que l'on sait maintenant avoir été écrite par un des camarades du comédien et par un des amis du célèbre écrivain, les sieurs de Lagrange et Vinot [Vivot]. Là, et presque nulle part ailleurs, se trouvent encore aujourd'hui [1848] les seuls renseignements certains que l'on puisse accepter, les seuls peut-être, et cette conjecture est sérieuse, que Molière ait voulu laisser au public sur cette carrière de cinquante et un ans, dont l'éclat ne dura pas plus de quinze années, et que doit suivre une gloire immortelle. » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 3 et 4.

« Cette *Préface*... est la première notice biographique sur Molière et celle qui a le plus d'autorité. — Dans la notice de l'édition d'Amsterdam de 1725, qu'on croit être de Bruzen de la Martinière, il est dit que l'on attribue la notice biographique de 1682 à Marcel... — Marcel aurait en tout cas écrit sous la surveillance de La Grange et de Vinot [Vivot], et la valeur du document resterait la même. » LOUIS MOLAND, *Bibliographie,* t. I de sa 2e édit. des *Œuvres complètes de Molière,* p. 487.

Enfin, pour terminer ce petit dossier relatif à la notice biographique *la plus ancienne* publiée sur Molière, nous reproduirons la qualification significative que lui donne M. Arthur Desfeuilles, page 71 de sa *Notice bibliographique :* « La très précieuse préface, ou plutôt la courte, » mais sûre biographie de Molière que les éditeurs ont » mise en tête de leur recueil... »

Période 1682-1705. — Bourdaloue, 1682. — Fontenelle, 1683. — Marquis de Dangeau, 1684, 1720. — Adrien Baillet, 1685, 1686. — *La Fameuse Comédienne* [par Mme Boudin?], 1688. — La Bruyère, 1690. — Le

Noble (?), 1690. — Bossuet, 1694. — L'abbé Bordelon, 1694, 1697. — Charles Perrault, 1696. — Bayle, 1697. — Bachaumont et de la Chapelle, 1697. — Jean-Nicolas de Tralage [mort en 1698]. — Brossette, 1702, 1716.

II. — La Vie de M. de Molière [par Jean-Léonor le Gallois, sieur de Grimarest]. Paris, Jacques Le Febvre, 1705 [l'approbation, de Fontenelle, est du 15 décembre 1704]. 1 volume in-12.

II *bis*. — *Lettre critique à M. de *** sur le livre intitulé* La Vie de M. de Molière [par Grimarest lui-même, nous apprend Brossette]. Paris, Claude Cellier, 1706 [l'approbation et le privilège sont du mois de novembre 1705]. 1 volume in-12.

II *ter*. — *Addition à* La Vie de M. de Molière, *contenant une réponse à la critique que l'on en a faite* [par Grimarest]. Paris, Lefebvre et Ribou, 1706 [approbation du 9 décembre 1705], in-12.

«... Le premier ouvrage où l'on prétendait raconter la vie de l'auteur illustre, du comédien populaire, est de 1705, postérieur de trente-deux ans à sa mort, et... commençait par ces mots : « Il y a lieu de s'étonner que » personne n'ait encore recherché la vie de M. de Molière pour nous la » donner. » De là, il est résulté que, n'ayant pas à s'aider des ressources si précieuses de la correspondance privée, la Biographie, qui de sa nature n'aime pas à s'avouer ignorante, n'a pu que ramasser, pour guider sa marche, des souvenirs lointains, des traditions incertaines, dont les lacunes encore ont dû être remplies par des fables. Un autre malheur a voulu que cet historien tardif, qui se disait le premier, fût un homme sans nom, sans autorité, sans goût, sans style, sans amour au moins du vrai; un de ces besogneurs subalternes qui touchent à tout et gâtent tout ce qu'ils touchent, autorisés à leurs méfaits par la coupable apathie des honnêtes gens. Boileau, qui avait bien connu Molière, qui l'avait aimé, ce nous semble, plus qu'il n'aima homme du monde, Boileau vieilli vit le livre dont il est question, et se contenta d'écrire : « Pour ce qui est de *la Vie de* » *Molière,* franchement ce n'est pas un ouvrage qui mérite qu'on en parle. » Il est fait par un homme qui ne savait rien de la vie de Molière, et il se » trompe dans tout, ne sachant même pas les faits que tout le monde » sait. » Que tout le monde sait! c'est-à-dire que tout le monde de ce temps, que tous ceux qui avaient l'âge de Boileau savaient alors, partant que nous ne savons plus, parce que nul de ceux qui les savaient n'a pris

soin de nous les dire. Après cela, le grand juge des œuvres littéraires crut infailliblement mort le livre qu'il avait condamné. Et ce livre lui a survécu, il a été vingt fois, trente fois réimprimé, il l'est d'hier; il a fait un nom à son auteur; il lui a procuré, qui pis est, de nombreux plagiaires, parmi lesquels sont des hommes de talent, qui ont rafraîchi, brodé, doré ses guenilles, étendu sur ses phrases un peu de français, sans se donner la peine de vérifier un seul des faits qu'il raconte; car c'est comme cela que se font les livres dans notre pays. Ainsi, entre autres, a procédé Voltaire, et il n'a eu vraiment que ce qu'il méritait, lorsqu'un libraire préféra, en 1734, à l'élégant résumé qu'il avait daigné faire d'une œuvre pitoyable, le travail d'un autre écrivain, nommé La Serre, bien plus digne, en effet, d'abréger le premier. Depuis 1705 jusqu'à nos jours, Le Gallois de Grimarest, celui dont Boileau ne voulait même pas qu'on parlât, est devenu positivement le maître de la vie de Molière, la source de tant de notices, d'éloges et de remarques dont les éditions de ses œuvres se sont appauvries; et dernièrement, lorsqu'un biographe laborieux (1825) a voulu reprendre cette tâche si mal remplie, le travail de son prédécesseur séculaire a encore pesé sur lui, ne fût-ce qu'en lui imposant la fâcheuse nécessité de le contredire. » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 2 et 3.

« L'ouvrage de Grimarest... souleva, au moment où il parut, une vive réprobation. On connaît le jugement sommaire de Boileau, écrivant à Brossette à la date du 12 mars 1706 [voir plus haut].

» J.-B. Rousseau, avec moins d'autorité, usait de plus de rigueur encore : il ne pouvait se taire sur cette « misérable *Vie* où l'on ne voit ni style, » ni vérité, ni sens commun, ouvrage plus propre à rendre méprisable et » ridicule cet illustre auteur qu'à donner la moindre lumière sur ses écrits » et sur sa personne. » Il y revient à plusieurs reprises et toujours avec la même indignation : « Cet auteur, dit-il, transportant sur le papier toutes » les bagatelles fausses ou vraies qu'il avait entendu conter à Baron, a fait » un des plus faux et des plus ennuyeux romans qui aient jamais paru. »

» L'opinion a toujours été fort peu indulgente pour Le Gallois de Grimarest qui manquait, en effet, de discernement, et qui, aux renseignements qu'il avait obtenus de Baron et d'autres contemporains de Molière, a mêlé beaucoup d'anecdotes accréditées par la sottise. Cette biographie n'en est pas moins la première qui ait quelque développement; et les détails qui y sont recueillis ne sauraient être dédaignés ni négligés par les modernes. Il ne faut, lorsqu'on y a recours, qu'apporter une certaine prudence et tout le contrôle possible. Grimarest partage du reste avec l'auteur de *la Fameuse Comédienne* un avantage qu'on apprécie plus que jamais aujourd'hui, c'est de se rapprocher de l'époque de Molière, et par conséquent, malgré un talent trop visiblement inférieur à la tâche qu'il s'était imposée, c'est de reproduire mieux que ceux qui vinrent ensuite la physionomie et le caractère du temps. Il reste donc de nos jours à tirer le meilleur parti de son ouvrage, sans plus le décrier. » LOUIS MOLAND, *Bibliographie*, t. I de sa 2e édit. des *Œuvres complètes de Molière,* p. 494-495.

« Bien qu'on doive toujours contrôler son livre, et malgré le jugement beaucoup trop sévère que Boileau, un jour de mauvaise humeur, en a porté dans une lettre écrite le 12 mars 1706 à Brossette, qui lui en avait parlé plus équitablement, nous ne voudrions pas laisser croire au parti pris de nous défier toujours de ce biographe. Ce serait ingratitude pour le grand service qu'il a rendu en écrivant le premier une *Vie de Molière* d'une suffisante étendue, et cela lorsque vivaient encore des contemporains et familiers du poète, qu'il a consultés. Il y a chez lui un riche et souvent solide fonds d'informations que les plus dédaigneux ont été heureux d'exploiter. Nous sommes d'avis que derrière Grimarest, il est bon de voir ceux qui l'ont renseigné, et que la valeur de sa *Vie de M. de Molière* repose surtout sur celle des sources qui lui ont été ouvertes. Nous ne faisons là que reproduire la conclusion d'un article du *Molière-Museum* de 1883 (t. II, cahier 5) sur le degré de confiance que mérite Grimarest. On lit ce travail avec fruit. L'auteur est M. Wilhelm Mangold, un des écrivains allemands, nombreux de nos jours, qui ont étudié avec grand soin Molière, sa vie et ses ouvrages. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 33, note 1.

Le jugement de A. Bazin et celui de M. Paul Mesnard vont à l'encontre l'un de l'autre et, au premier moment, sembleraient s'exclure. Ils prouvent une fois de plus, si on les met en regard, que, toutes les fois que l'on va trop loin, la réaction arrive. Le jugement de M. Louis Moland vaut mieux à tous égards, du moins à notre avis; c'est l'opinion intermédiaire, la bonne. Le livre de Grimarest a de graves défauts, il contient des erreurs de faits éclatantes et manifestes, ceci n'est que trop vrai. Néanmoins, il nous fournit quelques renseignements de premier ordre, appuyés et consolidés plus tard, et alors qu'on n'y ajoutait plus guère créance. De plus, il n'est écrit dans aucune intention hostile à Molière ou à ses proches (1). Il ne faut conséquemment le confondre ni avec *Élomire,* ni avec *la Fameuse Comédienne,* livres infâmes

(1) La rédaction et la publication de l'ouvrage de Grimarest, en 1704, — personne ne semble encore l'avoir soupçonné jusqu'ici, — se rapportent directement à toute une filiation de faits de premier ordre que nous aurons à énumérer et à raconter spécialement et avec le plus grand détail dans le très long § 9 de notre CHAPITRE DEUXIÈME.

Nous aurons à consacrer, sous ce titre : *Publication de « la Vie de M. de Molière », par Grimarest (1704-1705),* toute la première partie de l'article XXXVII dudit § 9 aux causes qui ont, en quelque sorte, *motivé* l'apparition de ce livre, *devenue tout*

t de parti pris, dans lesquels il y a beaucoup moins à glaner qu'on ne l'a cru généralement jusqu'ici. M. A. Bazin va tellement loin dans son dénigrement et sa verte critique, qu'il a en quelque sorte forcé M. Paul Mesnard, cet esprit si juste, si loyal, à accentuer un peu trop (ce qui est moins grave) sur l'éloge de l'écrivain incriminé.

Les publications II *bis* et II *ter*, que l'on joint ordinairement à *la Vie de M. de Molière*, sont même extrêmement précieuses et d'un caractère, d'un genre tout à fait à part. « Brossette, dit M. Desfeuilles (page 200), tenait » du fils même de Grimarest un renseignement assez » singulier, auquel on peut hésiter (je n'hésite nullement » pour ma part) à ajouter foi : *M. de Grimarêt, le fils...* » *m'a avoué que la critique que l'on fit à la suite de la vie* » *de Molière était aussi l'ouvrage de feu son père.* » (!!) Si, comme je le crois, Grimarest, sachant certains faits qui lui avaient été confiés par Baron sous le sceau du secret le plus absolu, et qu'il lui était impossible de révéler, s'est écrit à lui-même une lettre critique mordante, méchante même pour plus de vraisemblance (on l'y traite de *pauvre homme* et d'*ignorant*) à son propre égard, dans l'unique but d'y faire ensuite une réponse (1) et de dire en toutes lettres, comme il l'a fait, que, — *au sujet de la mort de Molière, par exemple, et de son enterrement plus que singulier,* — il n'a pas pu raconter tout ce

à coup nécessaire, par suite du décès, arrivé à la fin de 1703, d'un homme dont Louis XIV était alors *seul au monde* à connaître l'étonnant secret.

Il faut beaucoup d'ordre dans l'exposition de certains faits ; et on ne peut arriver à tirer à clair telles et telles questions extrêmement compliquées, qu'en traitant seulement et tour à tour chacune d'elles à la place véritable qui lui convient. Aussi ai-je eu soin, en écrivant le présent ouvrage, d'en tracer à l'avance *le plan complet ;* ce qui m'a permis (je l'espère du moins) de lui donner une clarté à laquelle, sans cette précaution indispensable, il m'aurait été impossible de prétendre ; c'était le seul moyen, au reste, de ne pas me noyer dans les détails.

(1) Remarquez surtout la précipitation extrême avec laquelle cette réponse [II *ter*] a paru : L'approbation est du 9 décembre 1705 ; et c'est à peine si la *Lettre critique* [II *bis*], POSTDATÉE DE 1706, a eu le temps d'être mise en vente : *la « réponse » était donc prête à l'avance !!*

qu'il savait; s'il a voulu, en effet, avertir ainsi la postérité qu'il y avait quelque chose à chercher de ce côté, tout en agissant avec la prudence que lui conseillait peut-être *un secret d'État,* oh! alors, quel bon point spécial et hors ligne ne mérite pas Grimarest, quelle couronne de chêne ne devons-nous pas lui tresser?...

Voici le passage en question de la brochure II *ter:* « J'ai » trouvé la matière de cet ouvrage si délicate et si diffi- » cile à traiter que j'avoue franchement que je n'ai osé » l'entreprendre, et je crois que mon critique y auroit » été aussi embarrassé que moi : il le sait bien. » — « N'était-ce pas, dit à ce sujet (p. 445) M. Paul Mesnard, » reconnaître assez clairement qu'il n'ignorait pas des » faits dont la gravité commandait encore le silence à » tout le monde? Il ne faut pas oublier que la *Lettre cri-* » *tique* et la *Réponse* sont de 1706, lorsqu'on était encore » en plein règne de Louis XIV. » Cette dernière remarque, surtout, est de la plus haute importance.

Période 1705-1825. — Duc du Maine, 1705, 1717. — Lodovico-Antonio Muratori, 1706. — Anonyme de Bruxelles [chez Jean Smedt], 1706. — Eugène Lenoble, 1709. — Palaprat-Ribou, 1712. — Fénelon, 1714. — *Pèlerinage* [chez Chaubert], 1719. — Bruzen de la Martinière [disent les *Mémoires de Bruys*, tome I^er^, page 153], 1725. — Valincourt, 1725. — L'abbé de Châteauneuf, 1725. — Évrard Titon du Tillet, 1727, 1732. — Louis Riccoboni, 1728, 1731, 1736, 1743. — L'abbé D'Allainval, 1730. — Saint-Simon, 1730. — Le P. Charles Porée, 1733. — Le P. Brunoy, 1733. — Le P. Nicéron, 1734. — La Serre, 1734. — *Mercure de France,* août 1735, 1738, 1740. — Voltaire, 1739. — L'abbé Du Bos, 1740. — Monchesnay, 1742. — Les frères Parfaict, 1745, 1749, 1753, 1756. — Vauvenargues, 1746, 1820 [posthume]. — Louis Racine, 1747. —

Georges-Louis De Baar, 1750. — Charles Collé, 1750. — Boucher d'Argis (?), 1752. — L'abbé Goujet, 1756. — J.-J. Rousseau, 1758. — D'Alembert, 1758, 1778. — Marmontel, 1758, 1787. — L'abbé de la Tour, 1763, 1778. — Cizeron Rival, 1765. — Lessing, 1767. — *Éloge de Molière* [chez veuve Regnard], 1768. — J.-F. Laharpe, 1769, 1799. — Chamfort, 1769. — Gaillard, 1769. — Jean-Sylvain Bailly, 1769. — De Cailhava, 1772, 1779, 1786, 1802. — Tiraboschi, 1772, 1781. — Bret, 1773. — Louis-Sébastien Mercier, 1773. — D'Aquin de Château-Lyon, 1775. — Beffara, 1777, 1821, 1828, 1833. — J.-Benjamin de Laborde, 1780. — Le baron de Tott, 1784. — *Encyclopédie*, 1788. — Grimod de la Reynière, 1788. — Florian, avant 1793. — Serieys, 1806. — Geoffroy, 1801, 1813. — Cousin d'Avalon, 1801. — August-Wilhelm Schlegel, 1809, 1811. — P.-D. Lemazurier, 1810. — Zschokke, 1810. — J.-F. Boissonade, 1810. — De Saint-Prosper, 1812. — Petitot, 1812. — J. Simonnin, 1813. — Le P. Roger, ex-jésuite, 1813. — Napoléon, 1816. — Népomucène Lemercier, 1817. — Le vicomte J.-A. de Ségur, 1819. — Le comte N.-François de Neufchâteau, 1819. — Auger, 1819, 1821, 1825, 1827. — Le marquis de Fortia d'Urban, 1821, 1824, 1825, 1828. — Després, 1822. — Auguis, 1823. — L. Aimé-Martin, 1824, 1837, 1843, 1845. — Fr. Benoît Hoffman, 1824. — Jules Taschereau, 1824. — L.-B. Picard, 1825. — Beuchot, 1825, 1838.

III. — HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE MOLIÈRE, par J[ules] Taschereau. Paris, Ponthieu, 1825, in-8°. — 2e édition, Paris, Brissot-Thivars, 1828, gr. in-8°. — 3e édition, J. Hetzel, 1844, gr. in-18. — 4e édition, chez Marescq, in-4° et illustrée, 1851. — 5e édition, en tête du tome Ier des *Œuvres complètes de Molière,* publiées à la librairie Furne en 1863.

Le livre de Taschereau est *le premier* en date de ces ouvrages modernes, d'une érudition solide, où tout ce qui a paru, où tout ce que l'on connaît auparavant se trouve, à son ordre, soigneusement classé et étiqueté. Il fait le plus grand honneur à son auteur, pourvu qu'on se place bien entendu, pour le juger, à l'époque où il a été publié : c'est-à-dire avant les déductions admirables de Bazin, et surtout les recherches décisives, les trouvailles, tenant du miracle, d'Eudore Soulié; déductions, recherches et trouvailles qui ont rendu ensuite beaucoup plus faciles et plus sûrs les travaux d'ensemble de nos contemporains. En 1825, l'historiographe de Molière est bien trouvé, mais les découvertes ne sont pas faites encore.

Manquant de documents, ignorant forcément tout, ou presque tout, pour les époques précisément les plus intéressantes de la vie de Molière, on peut cependant assurer que Taschereau a du moins tiré parti, autant que faire se pouvait, des très maigres renseignements, courant un peu les uns après les autres, qu'il possédait seulement alors à sa disposition. Le plan de son livre est excellent, les divisions et subdivisions en sont d'une clarté remarquable, et mettent de suite le lecteur à son aise. L'*Histoire* proprement dite, en quatre livres, *de la vie et des ouvrages de Molière;* les notes développées de chacun de ces quatre livres; la *Bibliographie* de Molière, très satisfaisante pour l'époque, et comprenant : 1° les ouvrages concernant sa personne; 2° ceux relatifs à ses écrits; 3° les éditions de ses œuvres avec travaux littéraires, voilà certes une classification digne d'un véritable naturaliste, et ce n'est pas la faute de son auteur si, pour certaines divisions, les faits qu'il rapporte sont si rares, si clairsemés, si pauvres, — disons le mot : si inexacts.

Les défauts forcés d'un pareil livre sautent aux yeux : il ne contient pas assez et en même temps il contient trop. N'ayant pas l'utile, le nécessaire, l'auteur s'ingénie à le remplacer, et c'est là une tâche bien illusoire. Il n'a surtout voulu rien perdre, il a tenu à tirer parti de tout ce qu'il avait à sa disposition, ce qui l'a amené forcément à être inexact et redondant. En un mot, il ne s'est pas trouvé assez sûr de lui pour oser faire ce qu'a fait si bien, depuis, A. Bazin : un choix décisif entre les faits vraisemblables et les faits plus que douteux, après discussion raisonnée des sources. En tant que compilation, que réunion pure et simple de ce qui existait avant lui, le livre de Taschereau — l'esprit critique mis à part — ne pouvait plus être dépassé. Pour faire aussi bien que lui, on n'avait pas d'autre parti à prendre que de le copier servilement, car faire mieux était impossible. Toute tentative de progrès semblait désormais fermée, depuis l'apparition de cet excellent livre, et l'était en effet tant qu'on suivrait la même voie que son auteur. Pour réaliser de véritables améliorations, même avec le peu de renseignements que l'on avait, il fallait opérer une véritable révolution, — et cette révolution, c'est Anaïs Bazin qui l'a accomplie.

Période 1825-1848. — J. Simonin, 1825. — Gœthe, 1826, 1827, 1830, etc. — Victor Hugo, 1827. — Ch.-M. de Féletz, 1828. — Walter Scott, 1828. — William-H. Prescott, 1828. — Ludovic, 1829. — Xavier Marmier, 1834. — Sainte-Beuve, 1835, 1840, 1852, 1859, 1863. — Collombet, 1835. — A. Péricaud, 1835. — Astruc et Sabatier, 1836. — E. Burat de Gurgy, 1838. — *Dictionnaire* (par Molière), 1838. — Camille Mellinet, 1838. — F. Alphonse, 1839. — Henry Hallam, 1839, 1840. — Isaac d'Israeli, 1840. — Louis Derville [Desnoyers], 1840. — F. Lamennais, 1840. — P.-Jul. Fontaine, *Découverte*...,

1840. — Dr C.-A.-E. Gerth, 1841. — Hippolyte Lucas, 1843, 1844. — Alfred Desessarts, 1843. — A. Bignan, 1843. — Mme Louise Colet née Révoil, 1843. — Prosper Blanchemain, 1843. — J. Lesguillon, 1843. — Dumersan, 1843. — Florimond Levol, 1844. — François Arago, 1844. — Desiré Nisard, 1845, 1876. — Adolf Friedrich von Schack, 1845, 1846. — François Génin, 1846. — Charles Magnin, 1847.

IV. — NOTES HISTORIQUES SUR LA VIE DE MOLIÈRE, par A[naïs] Bazin [de Raucou], auteur de l'*Histoire de Louis XIII.* — Parues pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes,* numéros du 15 juillet 1847 et du 15 janvier 1848. — Publiées après la mort de l'auteur (1850) par M. Paulin Paris. Paris, Techener, 1851 : 2e édition, revue par l'auteur et considérablement augmentée. Un volume, imprimé en deux formats, in-8° et in-12.

« L'ouvrage de M. Bazin est, en quelque sorte, le coup d'état de l'esprit critique entrant, en maître, dans la biographie de Molière, où il n'avait jusqu'alors exercé que timidement ses droits. M. Bazin a entrepris de discuter les assertions qui étaient acceptées sans contrôle, de rechercher la source d'où étaient sorties tant d'anecdotes répétées partout avec confiance, de soumettre à un sévère examen les faits sur lesquels chacun semblait s'être uniquement préoccupé d'enchérir; il a laissé des traces profondes de son passage. » LOUIS MOLAND, *Bibliographie,* tome I de sa 2e édition des *Œuvres complètes de Molière,* p. 514.

Ce jugement est remarquable et vrai de tous points. L'apparition du livre de A. Bazin, après celle du volume si consciencieux de J. Taschereau, a été, en effet, un véritable bienfait. Pour la première fois, l'histoire de la vie et des ouvrages de l'immortel comique a été révolutionnée de fond en comble. Cette révolution a consisté surtout à tenir la ligne de conduite suivante : abandonner dans une foule de cas Grimarest; se fier au contraire et absolument à la courte, mais substantielle et surtout très précise notice de La Grange, Vivot et peut-être aussi

Marcel; ne rien admettre définitivement sans examen minutieux ni discussion approfondie; passer tout, et jusqu'au dernier fait, au crible de la plus attentive, de la plus méticuleuse analyse; ne jamais craindre de jeter par-dessus bord ce qui semble décidément apocryphe; savoir élaguer, choisir, dégager, toutes les fois qu'un renseignement semble tant soit peu contradictoire; rejeter le faux, négliger le douteux ou du moins se précautionner contre lui; en un mot, ne s'appuyer avec confiance que sur des bases réelles, solides, toujours vérifiées et constamment vérifiables. Telle a été la tâche vraiment importante et de premier ordre accomplie consciencieusement par M. A. Bazin, et c'est là ce qui fait la grande supériorité de son livre. Viennent maintenant les documents si précieux et absolument inespérés retrouvés par Eudore Soulié, viennent les découvertes si nombreuses faites de tous côtés en province, il ne restera plus qu'à distribuer les uns et les autres dans les cadres tracés originairement par Taschereau, une fois déblayés (1), mieux disposés à l'avance et tout prêts maintenant à les recevoir, grâce aux soins du sagace, profond et hardi réformateur A. Bazin.

Période 1848-1863. — Walckenäer, 1848. — Le docteur Fauconneau-Dufresne, 1848. — Adrien Perlet, 1848. — Édouard Devrient, 1848. — Émile de La Bédollière, 1851. — Auguste Widal, 1851. — Francisque Bouillier, 1852. — Eugène Noël, 1852. — Castil-Blaze, 1852. — J. Planche, 1852. — Eugène Geruzez, 1852. — E.-J.-B. Rathery, 1853.

(1) C'est-à-dire débarrassés enfin de leur trop-plein: des renseignements erronés, inexacts ou faux, et faisant parfois fâcheux double emploi avec les véritables; renseignements admis avec trop de confiance et pas assez de critique par Taschereau, qui tenait à être complet. Mais ce dernier avait eu parfaitement raison d'aller avant tout au plus pressé, de ne rien laisser perdre, et de recueillir d'abord *la totalité* des faits et indices que l'on possédait alors sur Molière. Un grand travail ne se fait pas en un jour et par le même homme. On ne peut pas accomplir tout, à la fois et en même temps. Le travail de Bazin est venu à son heure après celui de Taschereau; et ensuite, et de la même manière, le travail de Soulié après celui de Bazin. Ç'a été un enchaînement.

— Jules Janin, 1853. — Dr Alexandre, 1854. — Ch. Truinet, 1855. — F.-P. Regnier (de la Comédie-Française), 1856, 1880, 1881. — Paul Lacroix [Bibliophile Jacob], 1858, 1859, 1865, 1869, 1873, 1875, 1876. — L. Galibert [Emmanuel Raymond], 1858, 1864. — Félix Delhasse, 1858. — H.-A. Soleirol, 1858. — Ernest Hello, 1859. — Ch.-L. Livet, 1859, 1877, 1878, 1882, 1885. — Joseph d'Ortigue, 1859. — Arnaud Detcheverry, 1860. — J. Michelet, 1860. — Eugène Paringault, 1861. — Victor Fournel, 1861, 1865, 1875, 1885, 1892. — A. Vinet, 1861. — Eugène Rambert, 1861. — Dr Maurice Raynaud, 1862. — Louis de Kerjean, 1863, 1889. — Édouard Fournier, 1863, 1864, 1885.

V. — Recherches sur Molière et sur sa famille, par Eud [ore] Soulié, conservateur adjoint des musées impériaux. Paris, librairie de L. Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, n° 77, 1863. 1 volume in-8°, de VI-387 pages, contenant une introduction, les recherches proprement dites en sept chapitres, le texte de soixante-cinq documents authentiques et inédits, une table des matières et un index alphabétique.

L'apparition du livre de M. Eudore Soulié peut être comparée sans hyperbole à ce que serait la lumière éclatante du soleil pour des yeux habitués à la faible et vacillante lueur à laquelle le Cid, dans la tragédie de Corneille, combattait Maures et Castillans :

> Cette pâle clarté qui tombe des étoiles.

Aussi cette apparition fut-elle pour les moliéristes un véritable éblouissement (1). Posséder du jour au lendemain

(1) Remarquez surtout l'accroissement, le *crescendo* très remarquable d'améliorations successives accomplies de main de maître et tour à tour, dans l'histoire de la vie de Molière, par J. Taschereau, par A. Bazin, par E. Soulié : le premier fournit les divisions du cadre, le second l'esprit critique, le troisième enfin les documents.

soixante-cinq actes concernant Molière, ses parents, et la famille des Béjard, et nous faisant en quelque sorte *entrer dans leurs demeures telles qu'elles existaient de leur vivant;* nous les faisant parcourir, ces demeures, étage par étage, chambre par chambre, armoire par armoire, en notant minutieusement tout ce qu'elles renfermaient *alors* avec une exactitude de... commissaire-priseur : mais cela ne tient-il pas du miracle? C'est extraordinaire, c'est inouï. Ce qui est disparu, dispersé, anéanti depuis si longtemps, le compte fidèle en existe encore, et il revit sur ces papiers, jaunis mais restés intacts; et, s'il vous plaît, il est attesté, *ne varietur,* par les signatures des assistants. Et quels assistants! Voilà Madeleine Béjard, la mère Béjard, Armande Béjard et toute la « nichée », voilà Molière lui-même, voilà le père Poquelin et sa femme. Quelle grande, étonnante, inespérée découverte à tant d' « actes » divers! quelle véritable résurrection! quel fonds certain de renseignements tous datés! quel répertoire précieux, d'éléments d'une valeur indiscutable!

Les biographes peuvent maintenant venir, ils posséderont désormais ce qui leur avait si cruellement manqué jusqu'alors, les documents; M. Eudore Soulié, en un mot, a été en cette occasion *un Beffara à la plus haute puissance.* C'est à lui que nous devons surtout la structure générale et les grandes lignes de la vie positive de Molière tracées maintenant à jamais. On s'en apercevra par exemple en prenant connaissance de nos chapitres III, IV et V, bâtis presque exclusivement avec les renseignements Soulié, qui donnent à cette partie si importante de l'existence du grand homme, au sujet de laquelle rien ou presque rien ne nous était auparavant parvenu, une exactitude, une certitude, une rigueur qui ne sauraient désormais être infirmées.

Mais confions à l'auteur, M. Eudore Soulié, le soin de nous raconter lui-même comment, et grâce à quel concours très spécial de circonstances, il a pu faire les unes après les autres toutes ces découvertes. Le récit suivant va nous faire assister en quelque sorte à ses trouvailles, et nous rendre comme un contre-coup de toutes les émotions, terribles ou délicieuses, par lesquelles a passé l'heureux chercheur en se mettant résolument à la piste de ces documents si nombreux dont tout le monde ignorait alors les gîtes différents et variés, et qu'il semblait complètement impossible de pouvoir ressaisir et réunir enfin après tant d'années écoulées. Ce récit nous mettra en même temps au courant de la *méthode d'investigation* de l'auteur, qui est de tout premier ordre, et que M. Eudore Soulié a eu le grand mérite de se créer lui-même; nous lui laissons donc maintenant la parole :

« Les actes de baptême, de mariage et de décès se complètent surtout par les actes notariés qui, presque toujours, les ont précédés ou suivis : un contrat de mariage stipule les conditions antérieures à l'accomplissement des formalités civiles et religieuses; un testament fait connaître les dispositions prises avant la mort; un inventaire établit les droits des héritiers, constate la valeur des biens laissés après le décès, et donne une analyse sommaire des papiers de famille. L'espoir de retrouver quelque acte de ce genre, et d'ajouter ainsi des documents nouveaux et authentiques à la vie si peu et si mal connue de Molière, m'a conduit à faire des recherches dans les anciennes minutes des notaires; mais, pour entreprendre ces recherches, la première difficulté consistait dans le choix du point de départ. J'ai heureusement réussi à surmonter cette difficulté, et, en faisant connaître la marche que j'ai suivie, j'ai la conviction d'indiquer une méthode presque certaine pour arriver à des découvertes analogues sur d'autres personnages historiques.

» D'après les actes trouvés par Beffara, Molière n'avait laissé qu'une fille, née en 1665, et par conséquent mineure en 1673, au moment de la mort de son père; en raison de la fortune attribuée à Molière par ses biographes, un inventaire avait dû être dressé pour garantir les droits de son enfant. La fille de Molière, après avoir épousé Claude de Rachel, sieur de Montalant, s'était retirée ainsi que son mari à Argenteuil. Leurs actes de décès, publiés par M. Taschereau, constataient que M^{me} de Mon-

talant était morte le 23 mai 1723, en *sa* maison d'Argenteuil, rue *Calée,* et que son mari avait été inhumé en 1738 dans l'église des Augustins du même lieu, *ainsi qu'il l'avait demandé,* et ce en présence du sieur Pierre Chapuis, « exécuteur du *testament* du dit sieur de Montalant. » Ces indications devaient me faire supposer que je trouverais à Argenteuil quelque acte relatif à la maison de la fille de Molière, ou le testament de M. de Montalant, et que l'un ou l'autre de ces actes pouvait me mettre sur la trace de papiers plus anciens concernant la succession de Molière lui-même. Il n'y avait que deux notaires dans cette localité, et les recherches y seraient sans doute plus faciles que dans les nombreuses études de Paris.

» Les minutes des anciens tabellions au bailliage d'Argenteuil, conservées aujourd'hui dans l'étude de M. Dessain, ne renfermaient aucun des actes que j'y cherchai ; j'y découvris seulement un inventaire fait après la mort de Marie-Louise de Rachel, dame des Lèzes, décédée en 1737 dans la maison de Claude de Rachel de Montalant, son oncle, rue *de Calais.* L'unique intérêt de cette pièce consistait dans le nom de la rue où demeurait M. de Montalant et où était morte la fille de Molière, nom défiguré par celui qui avait rédigé l'acte de décès de M^me^ de Montalant. Il y avait encore à Argenteuil une rue de Calais, et l'une des plus anciennes maisons de cette rue appartenait à M. Récappé, membre du Conseil général du département de Seine-et-Oise, et autrefois notaire à Argenteuil même. Cette coïncidence était de bon augure ; et en effet, parmi les titres de propriété de M. Récappé, qui voulut bien me les communiquer avec une extrême complaisance, se trouvait un contrat passé en 1736 devant M^e^ Boivin, notaire au Châtelet de Paris, par lequel Claude de Rachel, sieur de Montalant, demeurant rue de Calais, paroisse Saint-Denis d'Argenteuil, donnait au couvent des Augustins de ce bourg une chapelle, sous l'invocation du Saint-Esprit, qu'il avait fait élever à côté de sa maison, en réservant par cette donation aux possesseurs futurs de sa propriété le droit d'entrée dans une tribune, construite au-dessus de la porte cochère et donnant dans la chapelle. A cet acte, passé en présence du sieur Pierre Chapuis, était joint un ancien plan de la maison avec la chapelle y attenante. De ces deux pièces, il résultait, sans aucun doute possible, que la maison de M. Récappé était bien, sauf les modifications apportées depuis par d'autres propriétaires, celle qui avait appartenu à la fille de Molière et où elle était morte. Cette maison, située à Argenteuil, rue de Calais, porte aujourd'hui (10 avril 1862) le n° 25 ; quant à la chapelle du Saint-Esprit, il n'en reste pas vestige : l'emplacement en est occupé par une petite maison portant le n° 23.

» Ce contrat de donation m'expliquait en outre pourquoi je n'avais pas trouvé à Argenteuil le testament de M. de Montalant ; son notaire demeurait à Paris, et c'était très probablement dans l'étude du successeur de M^e^ Boivin qu'il fallait chercher cette pièce importante. Le nom de Pierre Chapuis, exécuteur testamentaire de M. de Montalant, d'après l'acte de décès de ce dernier, et figurant comme témoin lors de la donation faite en 1736, indiquait à peu près la date de ce testament.

» Mis ainsi sur la piste que je devais suivre à Paris, je consultai le registre chronologique des notaires, imprimé en 1786 aux dépens de la Compagnie, et dont un exemplaire continué jusqu'à nos jours existe dans chacune des études de Paris. Le successeur de Claude Boivin, notaire en exercice de 1731 à 1741, était M. Arsène Vassal, qui consentit à me laisser prendre lecture de son répertoire. Deux testaments de M. de Montalant y étaient mentionnés, l'un du 11 janvier 1734, l'autre du 13 août 1737. Dans le premier testament, Pierre Chapuis figurait comme ayant épousé une demoiselle Poquelin, cousine germaine de la fille de Molière; par son second testament, M. de Montalant nommait Pierre Chapuis non seulement son exécuteur testamentaire, mais encore son légataire universel. Le même Claude Boivin avait dressé l'inventaire fait à Argenteuil en 1738 après le décès de M. de Montalant, et, dans l'analyse des papiers, était mentionné « le contrat de mariage du dit défunt sieur de » Montalant avec damoiselle Marie-Madeleine-Esprit Poquelin de Molière, » sa femme, passé devant Gaillardie, notaire, *qui en a minute*, et son » confrère, le 29 juillet 1705 ».

» Jusque-là je n'avais été guidé dans mes recherches que par des suppositions qui s'étaient en partie réalisées; j'allais désormais marcher à pas sûrs et avec les indications les plus positives, tant pour les dates que pour les noms des notaires. Je n'eus qu'à me présenter chez M. Robin, successeur de Gaillardie, en donnant la date du contrat de mariage dont la minute devait être conservée dans cette étude, et, au bout de quelques instants, cette pièce était entre mes mains. Au contrat de mariage de la fille de Molière étaient annexés deux états des biens des futurs époux; dans le second de ces états *commençaient à apparaître les noms de Molière, de son père Jean Poquelin et de Madeleine Béjard*. D'après ce document, la fortune de la fille de Molière provenait d'un acte de partage passé par-devant Me Guyot, le 29 novembre 1703, et d'une transaction entre elle, Guérin, son beau-père, et Armande Béjard, sa mère, passée devant Me Desforges, le 26 septembre 1693.

» En recherchant toujours la pièce la plus récente pour remonter ensuite à une plus ancienne, j'obtins de M. Cottin communication de l'acte passé chez son prédécesseur Guyot, le 29 novembre 1703. Cette pièce constatait un partage de biens fait entre les héritiers d'Armande Béjard. Au nombre des documents signalés par cet acte se trouvaient le testament de Madeleine Béjard, reçu par les notaires Ogier et Moufle, le 9 janvier 1672; puis un prêt de onze mille livres fait par Molière à Lully, par-devant Charles et Gigault, le 14 décembre 1670; et enfin le contrat de mariage de Guérin avec Armande Béjard, passé devant Jullien et Lemaistre, le 29 mai 1677.

» Le contrat de mariage de la veuve de Molière avec Guérin était conservé dans l'étude de M. Defresne, successeur de Lemaistre; l'inventaire fait après le décès de Molière y était mentionné, sans indication de date il est vrai, mais heureusement avec le nom du notaire qui l'avait dressé, Levasseur l'aîné. J'approchais du but avec une rapidité inespérée, et, six semaines après mes premières investigations à Argenteuil, je retrouvais parmi les minutes de M. Durant, successeur de Jean Levasseur, l'inven-

taire de Molière, en soixante et une pages, et *tellement intact au bout de cent quatre-vingt-neuf ans que la poudre de bois dont s'était servi le scribe adhérait encore à l'écriture.*

» Cette découverte devait me conduire par les mêmes procédés, d'acte en acte et d'étude en étude, jusqu'au contrat de mariage du père et de la mère de Molière. Si l'on prend la peine d'examiner les documents qui composent la seconde partie de ce livre, on reconnaîtra que presque tous s'indiquent les uns par les autres, en remontant de proche en proche depuis le dernier jusqu'au premier; cependant il en est quelques-uns dont l'existence ne m'a été révélée que par la lecture des anciens répertoires qu'on a bien voulu me laisser consulter. Enfin, plusieurs actes notariés m'ont mis sur la trace de recherches à faire dans les minutes du Châtelet, conservées aux archives de l'Empire, et grâce à la communication qui m'en a été faite par ordre de M. le comte de Laborde, j'ai pu retrouver cinq pièces du plus grand intérêt pour la vie de Molière.

» Les documents que j'ai réunis indiquent beaucoup d'autres actes à rechercher, et il en est de très désirables que je n'ai pu encore découvrir. Je suis loin de renoncer à l'espoir de les trouver, mais si j'avais voulu faire une publication complète des actes notariés qui se rapportent directement ou indirectement à Molière, plusieurs années se seraient certainement écoulées avant cette publication. » EUD. SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 2, 3, 4, 5 et 6.

Période 1863-1877.— Gaston Paris, 1864.— Hippolyte Taine, 1864, 1892. — A. Legrelle, 1864. — Desiré Laverdant, 1864. — A. Aderer, 1865. — C. Brouchoud, 1865, 1866. — Charles Monselet, 1865.— F. Bouquet, 1865, 1880. — Saint-Marc Girardin, 1866, 1874. — Étienne Arago, 1866 (?). — Philippe-Jacques Roux, 1866. — Jules Cauvet, 1866. — Ern. Hamy, 1866. — Paul Stapfer, 1866, 1887. — C.-J. Jeannel, 1867. — Marc-Monnier, 1867. — C. Galuski, 1868. — Dr C. Humbert, 1869, 1878, 1883, 1884, 1885. — Frédéric Hillemacher, 1869. — Léon Robert, 1869. — Ludovic Celler, 1869. — Alphonse Royer, 1869, 1878. — E. Gosselin, 1869, 1870. — Benjamin Fillon, 1871, 1878. — Émile Campardon, 1871, 1876, 1877, 1879. — Paul Lindau, 1872, 1883. — Paul Janet, 1872, 1881. — A. Jal, 1872. — Henri Lavoix, 1872, 1877. — L. [de la Cour] de la Pijardière, 1873, 1879, 1880, 1886,

1887. — Ballande, 1873. — Paul Albert, 1873. — Docteur Schweitzer, 1873, 1879, 1884. — L'abbé Vincent Davin, 1873, 1877, 1878. — Charles Constant, 1873. — Jules Claretie, 1873, 1874, 1880. — Henri de Lapommeraye, 1873, 1877, 1889. — Eugène Despois, 1873, 1874, 1882, 1886. — Ch. Lenient, 1874. — Jules Bonassies, 1874, 1875. — Ch. Hanriot, 1874. — Adolphe Magen, 1874, 1877. — Baron de Wismes, 1874. — Henri Van Laun, 1875, 1876, 1880, 1881. — Édouard Thierry, 1876, 1880. — Dr Adelphe Espagne, 1876. — Philéas Collardeau, 1876. — Henry Chardon, 1876, 1877, 1886. — J.-Henri Pignot, 1876. — Mathon, 1877. — Louis Lacour, 1877. — Louis Veuillot, 1877. — Le Dr L. Carcassonne, 1877. — Poulet-Malassis, 1877.

VI. — LES POINTS OBSCURS DE LA VIE DE MOLIÈRE. — *Les années d'étude. — Les années de lutte et de vie nomade. — Les années de gloire. — Mariage et ménage de Molière.* — Par Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans. Avec un portrait de Molière gravé à l'eau-forte par Ad. Lalauze. Paris, Isidore Liseux, éditeur, rue Bonaparte, nº 2, 1877. 1 volume in-8º de XI-407 pages. [A paru originairement en 1876 dans le journal *le Temps*.]

VI *bis*. — MOLIÈRE, NOUVELLES CONTROVERSES SUR SA VIE ET SUR SA FAMILLE. — *Fanatiques et détracteurs. — La belle-mère de Molière. — Infortunes conjugales. — L'affaire Guichard. — L'histoire de la Guérin. — La vérité sur Mme Molière. — Les restes mortels de Molière. — Ses autographes. — L'excommunication des comédiens. — L'énigme d'Alceste. — Proposition de créer un musée Molière.* — Par M. Jules Loiseleur, Paris, Charavay frères, 4, rue de Furstemberg; Orléans, H. Herluison, 17, rue Jeanne-d'Arc, 1886. 1 vol. gr. in-18 de VII-133 pages, tiré à 150 exemplaires. [Réunion d'articles publiés dans *le Temps*.]

M. Jules Loiseleur est un esprit fin, sagace, pénétrant et singulièrement aiguisé. En employant, au fond, la même méthode d'investigation qui a si bien réussi à M. Bazin, il la pousse à une puissance extrêmement élevée, il en augmente la portée à la manière du verre grossissant, c'est-à-dire parfois un peu aux dépens de la vision parfaite, de la netteté de l'objet contemplé.

Mais ce n'est pas tout; comme le fraisier, M. Loiseleur envoie, lance à droite et à gauche du sujet qu'il étudie des « rejets » de toute espèce, empruntés, les uns à la science du droit, les autres à la physiologie ou à la psychologie; d'autres enfin se rapportant particulièrement aux mœurs spéciales de telle époque — ou bien encore à la tenue intérieure de telle maison, de tel établissement, de telle prison célèbre. Nul ne s'entend comme lui ni aussi bien que lui à fouiller les grandes collections, les répertoires volumineux les plus étrangers en apparence à la question soulevée, et à y découvrir tout à coup un résultat parfaitement inattendu et qui pourrait bien, en effet, se rapporter, quoique un peu indirectement, à cette question.

Le mystère attire et irrite tout à la fois M. Loiseleur; les énigmes historiques le stimulent d'une manière étonnante et excitent, au plus haut degré, sa curiosité et sa puissance de recherche, très grandes et très sincères, qu'il s'agisse d'ailleurs de la préméditation de la Saint-Barthélemy, de la doctrine secrète des Templiers, de l'affaire des poisons sous Louis XIV, des complices de Ravaillac, de l'homme au masque de fer, ou bien encore de la mort du second prince de Condé ou de la légende du chevalier d'Assas. Au sujet de ces questions si diverses, M. Loiseleur trouve toujours le moyen de dire une chose ou une autre qui n'a pas encore été dite avant lui. L'ha-

bile critique prend ordinairement le point à éclaircir, non pas directement, mais *de biais*. C'est presque toujours là sa tactique favorite. Quelquefois même — et alors tout est pour le mieux — il l'aborde, ce point, de deux, de trois côtés différents; et de chaque côté, rendons-lui cette justice, il côtoie des résultats vraiment étonnants. Seulement, force lui est bien en dernier lieu d'opter, de choisir, de se prononcer catégoriquement. Alors, quand aucune thèse ne le satisfait entièrement — quand plusieurs lui seraient chères et le tenteraient presque également, — comme il est matériellement impossible (et personne ne le voit mieux que M. Loiseleur) que ces thèses soient toutes vraies à la fois, il se décide alors : il ne se fait pas scrupule finalement de saisir la bonne épée d'Alexandre le Grand et de trancher net le nœud gordien qu'il ne lui a pas été donné de dénouer malgré ses tentatives, malgré ses efforts réitérés. Mais il garde intacte et complète, et *combien il a raison*, son argumentation serrée et solide, sa brillante passe d'armes qui, sans lui donner toujours un résultat définitif et concluant, n'en est pas moins, il n'y a pas à s'y tromper, ce qui lui fait surtout le plus d'honneur.

Le bibliothécaire orléanais est un chercheur, un investigateur infatigable. M. Moland lui trouve (*Molière...*, deuxième édition, p. 183) « des procédés de juge d'instruction », et il y a beaucoup de cela, en effet, dans sa méthode de déduction et de recherche, quand il « veut trouver des coupables ». Après avoir employé ses vives et puissantes facultés à analyser finement, souvent même à éclaircir, les problèmes jusqu'à lui restés insolubles; après avoir trouvé, dans nombre de questions historiques mal élucidées, autant d'occasions de faire ressortir, en les mettant en relief, les inappréciables qualités de son

esprit incisif et ingénieux, M. Loiseleur en vint, enfin, à s'occuper de notre immortel comique.

Ce dût être un beau jour, dans l'existence laborieuse du savant orléanais, que celui où il *découvrit* Molière, mais non pas du tout comme Alexandre Dumas découvrit la Méditerranée; le mot « découvrir » est ici parfaitement juste, et n'a rien absolument d'ironique ni d'irrévérencieux. A la vue de cette riche proie, de ce sujet à nul autre pareil offert à ses travaux futurs, M. Loiseleur comprit immédiatement, avec ce vif esprit d'intuition qui ne l'abandonne jamais, combien ses facultés spéciales d'investigation et de critique allaient être stimulées, allaient trouver là occasion de s'exercer heureusement, dans des recherches presque sans fin et intéressant bien autrement la majorité du public que toutes celles auxquelles il s'était livré précédemment!... La vie de Molière offre, en effet, tant de *points obscurs!* Et elle venait d'être l'objet précisément de tant de trouvailles partielles inespérées, encore ignorées du plus grand nombre! Il s'agissait donc pour M. Loiseleur de les populariser, ces découvertes; de les réunir en faisceau; de les rapprocher les unes des autres; de faire jaillir de chaque document nouveau la portion de vérité imprévue, de lumière inattendue, qu'il pouvait contenir; d'indiquer, de faire ressortir enfin, grâce à ses procédés spéciaux de méthode et à sa grande habitude d'investigation, ce que les autres auteurs ses contemporains n'avaient pas pu, n'avaient pas su voir.

De ces nouvelles études, savamment dirigées, naquit le volume publié en 1877 par Isidore Liseux, volume d'un intérêt exceptionnel, d'une importance capitale, et l'un des livres placés le plus en évidence parmi tous ceux consacrés de nos jours à la biographie de notre grand Molière. Et dès l'apparition de ses *Points obscurs,* M. Jules

Loiseleur fut de suite classé au premier rang parmi les « moliéristes » les plus éminents de notre époque.

Aussi, ne considérant pas son travail comme définitivement terminé — succès oblige! — notre apprécié compatriote fit-il paraître un peu plus tard, à Paris et à Orléans, un petit volume à couverture bleue, jusqu'ici son dernier mot sur Molière, et à coup sûr un de ses meilleurs livres.

Période 1878-1879. — Dr A.-M. Brown, 1877. — Ferdinand Brunetière, 1878, 1884, 1891, 1892. — Adolphe Regnier, 1878. — Ern[est] Thoinan [Ernest Roquet], 1878, 1886. — René Delorme, 1878. — Benjamin Pifteau, 1879. — Alexis Vesselovski, 1879, 1884. — Alfred Copin, 1879, 1885.

VII. — Le Moliériste. *Revue mensuelle,* publiée avec le concours de MM. H. de Bornier, Ch. Brouchoud, E. Campardon, Th. Cart, H. Chardon, J. Claretie, F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, P. d'Estrée, V. Fournel, Ch. Gueulette, J. Guillemot, F. Hillemacher, A. Houssaye, Paul Lacroix, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, Ch.-L. Livet, J. Loiseleur, P. Mesnard, L. Moland, Ch. Monselet, A. de Montaiglon, Eug. Noël, Ch. Nuitter, A. Pauly, E. Picot, L. de la Pijardière, C. Port, F.-P. Regnier, Ch. de la Rounat, F. Sarcey, Dr H. Schweitzer, Ed. Thierry, E. Thoinan, A. Vitu, etc., etc., par Georges Monval, archiviste-bibliothécaire de la Comédie-Française, à Paris, chez Tresse, 10, Galerie du Théâtre-Français, d'avril 1879 à mars 1889 : 10 volumes in-8°.

« Cette revue spéciale a rendu... aux études sur Molière les plus signalés services. Elle répond à un besoin véritable, car Molière a des admirateurs de plus en plus nombreux et de plus en plus zélés, et l'on est étonné de l'intérêt que les moindres questions qui le concernent excitent non seulement en France, mais en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les pays du monde.. » Louis Moland, *Bibliographie,* t. Ier de sa 2e édition des *Œuvres de Molière,* p. 532.

« Molière n'a pas seulement autant d'admirateurs et d'amis que de

lecteurs, et l'on sait qu'il a autant de lecteurs à peu près qu'il y a de gens qui savent lire; il a ses sectaires, ses fanatiques, ses dévots...

» Le 1er mars [avril] 1879, M. Georges Monval, ancien artiste de l'Odéon, archiviste de la Comédie-Française, a fondé *le Moliériste,* revue mensuelle, avec la collaboration des critiques et des érudits qui se sont fait un nom dans la matière. C'est le centre où tous ceux qui s'occupent de Molière sont sûrs de se rencontrer, de trouver une tribune toujours prête pour faire part au public d'une heureuse découverte, ou même simplement d'une vue nouvelle, d'une hypothèse ingénieuse. On y groupe ses efforts, on y met le résultat de ses études en commun, on s'y prête un mutuel appui pour le grand but: arriver à mieux connaître, à mieux comprendre, à mieux aimer Molière. Le programme s'exprime sur le ton lyrique; il est question des grands prêtres et des simples adorateurs du dieu; on s'y propose de fonder les « *Annales de la propagation de la foi* », dans la religion de Celui (avec un C majuscule) que Boileau appelait le grand Contemplateur.

» *Le Moliériste* a pris pour blason l'écusson même de Molière, tel qu'il est décrit dans son *Oraison funèbre* par Visé, et gravé, dans les *Hommes illustres* de Perrault, au-dessous de son portrait : les trois miroirs, « pour montrer qu'il voyoit tout; » les singes, « qu'il contrefaisoit bien tout ce qu'il voyoit, » et les masques, « qu'il a bien démasqué des gens ou plutôt des vices. » Il s'y publie des travaux fort intéressants, des échanges de questions et de réponses, des notes, recherches, critiques, informations diverses et des documents originaux reproduits en *fac-similé*. Il en est à sa sixième année (1885), et ne semble pas craindre que la matière puisse jamais lui faire défaut.

» Le nom de *Moliériste* est désormais reçu et consacré pour désigner l'écrivain, l'érudit, l'amateur même qui fait de la vie et des œuvres de Molière une étude spéciale, tandis que le mot *moliéresque* (1) est resté plus particulièrement attaché aux études elles-mêmes. *Le Moliériste* a une bibliographie *moliéresque*. *Moliériste* est un substantif et *moliéresque* un adjectif. Les verbes commencent à se montrer : on *moliérise* ensemble à

(1) « *Moliéresque!* Ce mot, à la physionomie bizarre, est de création relativement récente. Il a pour auteur, si je ne m'abuse, M. Paul Lacroix, autrement dit le bibliophile Jacob. Avant de composer la *Bibliographie moliéresque* en 1875, et l'*Iconographie moliéresque* en 1876, il avait déjà publié la *Collection* du même nom. Mais, en dénonçant le coupable, je suis loin de lui refuser les circonstances atténuantes. Shakespeare et Byron chez les Anglais; Dante chez les Italiens; chez nous Corneille, Racine, Fénelon au XVIIe siècle, Voltaire au XVIIIe, Lamartine à l'époque contemporaine, ont donné naissance à des adjectifs. — Comment se fait-il qu'il n'en eût pas été de même, pendant longtemps, pour Molière, qui ne le cède en génie comme en influence à personne, et qui est devenu, en quelque sorte, le centre d'un monde littéraire? Nulle autre raison sans doute, sinon que le mot se prêtait moins à des combinaisons pareilles. Il est permis de la trouver insuffisante. Va donc pour *moliéresque*, puisque M. Paul Lacroix a préféré cet adjectif un peu matamore à *moliériste*, ou même à *moliérienne!*

» Il n'est que le premier pas qui coûte, dit la sagesse des nations, et depuis que la voie est ouverte, on s'est dédommagé en créant force adjectifs nouveaux du même genre, tels que *moliérisant*, *moliérophile*, *moliéromane*, si bien que sur ce point l'auteur du *Misanthrope* n'a plus rien à envier à personne. » VICTOR FOURNEL, *De Malherbe à Bossuet*, p. 111 et 112.

perte de vue. Les adverbes ont risqué une a parition timide et discrète. C'est ainsi que se fondent les nouvelles langues. Notons, d'ailleurs, que la création et l'emploi du substantif *moliériste* n'est pas aussi récent qu'on serait tenté de le croire : M. Monval l'a trouvé dans le prologue d'une comédie donnée par Dufresny en 1692 : *Le Négligent*. — « Vous êtes un peu Moliériste, » dit le poète à Oronte. — Je tiens, répond celui-ci, qu'on ne peut réussir sur le théâtre qu'en suivant Molière pas à pas. » Peut-être, en cherchant bien, parviendrait-on à en trouver quelque autre exemple encore, mais toujours à l'état isolé. La vulgarisation du mot, son entrée définitive dans le langage courant ne datent que de la troisième république. » VICTOR FOURNEL, *De Malherbe à Bossuet,* p. 112, 113, 114, 115.

Le Moliériste a eu un grave tort, celui de cesser de paraître, de s'arrêter un beau matin en route. Mais, en vérité, pouvait-il guère faire autrement? Le principal motif de la disparition d'une feuille d'une si grande utilité, et qui intéressait si vivement tant de gens instruits, ne saute-t-il pas aux yeux? C'est l'extrême irritabilité de son rédacteur en chef, son incroyable intolérance et sa très regrettable animosité contre tous ceux, *quels qu'ils soient,* qui ne partagent pas entièrement ses idées.

Deux exemples, mais typiques, comme échantillons! — Voici d'abord le portrait peu flatté de Stendhal, l'admirable penseur, l'immortel auteur de tant de chefs-d'œuvre et le véritable père du romantisme (¹) :

« Mais c'est *vous,* M. Beyle, qui êtes un coquin, et un assez laid coquin, même : gonflé d'orgueil et de dédain, égoïste, intéressé, tour à tour naïf et cynique, mauvais fils, patriote douteux, écrivain incorrect et obscur, poète au-dessous du médiocre, amoureux ridicule, sot malgré tout *son* esprit, trop occupé de lui-même pour observer attentivement le monde, au total un fat déplaisant, un poseur insupportable, tel est Stendhal peint par lui-même avec une inconscience qui répond de la fidélité du portrait. Sa présomption et son outrecuidance n'ont d'excuse que dans l'extrême jeunesse de l'auteur. » DU MONCEAU (²), *Le Moliériste*, t. X, p. 215 et 216.

Je suis déjà charmé de ce petit morceau.

(¹) C'est à lui, Stendhal, que nous devons l'épigraphe si juste, si belle et si noblement sentie du présent volume.

(²) Du Monceau est un des pseudonymes de M. Georges Monval — car *lui aussi, a ses pseudonymes!* « Monval, sous le pseudonyme de *du Monceau...* » : Ainsi s'est exprimé, dans son jugement du 19 mars 1884, le tribunal de la 9ᵉ chambre; « dit que Monval et du Monceau ne sont qu'une seule et même personne, » ajoute-t-il ensuite [le tribunal] dans les *motifs* de ce même jugement par lequel M. Monval

Mais voici qui est bien mieux encore; le portrait de Théophile Gautier :

« Ce gros poussah gonflé d'outrecuidance et d'infatuation, ce fakir somnolent envahi par la graisse au point de n'avoir plus que deux paupières en guise de regards. » DU MONCEAU, *Le Moliériste*, t. VIII, page 222.

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises.

Je ne reproduis pas tout ! je ne veux pas salir cette page par le mot que M. « Du Monceau » ose bien employer en parlant de notre glorieux Théophile Gautier, un des plus grands artistes en vers et en prose du XIX[e] siècle, et cela à propos d'une simple boutade que lui prêtent les frères de Goncourt, et que peut-être il n'a seulement jamais dite !

Quand on dirige une revue exclusivement consacrée à Molière, et qu'on en écarte systématiquement ou par ses mauvais procédés des « moliéristes » éminents et de tout premier ordre comme feu Auguste Vitu et M. Ch.-L. Livet, on ne peut donner de soi, en tant que vif admirateur de Molière, qu'une très singulière idée. Voici comment M. Georges Monval signifie son congé à l'auteur de *la Maison mortuaire de Molière;* c'est très net et très franc : « Je laisse à nos lecteurs le soin d'apprécier et de qua- » lifier (¹) un procédé qui m'eût vivement surpris de la » part d'un étranger, mais qu'il m'est impossible d'accepter » d'un collaborateur, quelle que soit sa notoriété. M. Vitu » voudra bien nous permettre de rayer, à partir d'aujour- » d'hui, son nom de la liste de nos collaborateurs. » (*Le Moliériste*, t. VII, p. 116.) Et notez bien qu'une fois que l'on cessait d'être collaborateur du *Moliériste*, on était

fut condamné à une amende, à une insertion dans le *Moliériste* et enfin aux dépens envers M. Louis-Auguste Ménard, *pour délit de diffamation.* — Cf. la *Bibliographie* de M. Moland, p. 538-539, et le *Moliériste*, t. VI, p. 16 à 19.

(¹) M. Auguste Vitu s'était permis, ô crime épouvantable ! d'offrir au *Figaro* la primeur d'un acte « moliéresque » que M. Monval aurait voulu voir insérer d'abord dans *son* journal !...

parfaitement sûr de recevoir du directeur de cette revue des aménités du genre de celle-ci : « Pour justifier sa répu- » tation d'omniscience, le critique du *Figaro* ne veut pas » se borner à savoir ce qu'ont dit les autres avant lui... » Mieux lui vaut une erreur nouvelle et personnelle qu'une » vérité reconnue de tous temps par d'autres. » (*Le Molié- riste*, t. X, p. 123.) Ses troupes une fois licenciées, M. Monval tire sur elles !

C'est encore M. Du Monceau qui parle ainsi (t. X, p. 347) de M. Auguste Baluffe, un de ses anciens collaborateurs les plus infatigables dont M. Georges Monval loue (même tome, p. 72) *la persévérante activité :* « A-t-il donc » oublié qu'il s'est très volontiers associé de lui-même à » *nos* recherches jusqu'au jour *où on l'a civilement prié de* » *porter ailleurs sa prose encombrante?* » En vérité, tout cela est-il digne, tout cela est-il simplement convenable?

Tous ces faits, dont on a le droit de s'étonner, et bien d'autres escarmouches encore du même genre, ayant toujours pour motifs l'amour-propre et l'autocratie étranges du rédacteur en chef, montrent assez clairement l'abandon immanquable des abonnés et des rédacteurs qui menaçait chaque jour de plus en plus la revue *le Moliériste*. M. Monval eût été bientôt réduit, à force d'éliminations, à se trouver tout seul — bien entendu avec ses deux fidèles Du Monceau et Mondorge, un seul dieu en trois personnes — à écrire dans sa propre revue et peut-être aussi à la lire...! Or, ce n'était nullement pour cela qu'elle avait été créée, et elle n'aurait certainement pas pu continuer de paraître en n'éprouvant aucun changement notable dans sa ligne de conduite ni surtout dans sa direction !

Il est permis de regretter, et bien vivement, cette sorte de tribune ouverte à l'enregistrement successif des opinions sérieuses et des découvertes en tout genre tou-

chant Molière, sa vie, ses actes, ses œuvres et leur interprétation ; et des jugements divers qu'elles ont suscités et qu'elles continuent à provoquer dans le monde intellectuel.

Si cette revue devait reparaître un jour — sous une autre appellation, bien entendu, puisque un titre même constitue aujourd'hui une propriété, — elle gagnerait à être publiée à des intervalles de temps moins rapprochés, par exemple *par trimestres seulement*, le nombre de pages de chaque numéro dût-il être de beaucoup augmenté.

L'attrait de plus en plus vif, l'attraction et la sympathie de plus en plus grandes, qu'excite de toutes parts l'homme exceptionnel qui a rayonné, d'abord dans les provinces, et ensuite à Paris, au temps de la plus belle époque littéraire de notre pays, est le sûr garant de l'existence à venir d'une nouvelle feuille spéciale, à lui exclusivement consacrée.

Période 1879-1885. — E. Révérend du Mesnil, 1879. — J.-Romain Boulenger, 1879. — Auguste Vitu, 1879, 1880, 1882, 1883, 1884. — Arsène Houssaye, 1879. — Gérard du Boulan [Romuald le Pelletier de Saint-Rémy], 1879. — Henri Moulin, 1879, 1881, 1886. — Dr W. Mangold, 1879, 1880, 1883. — J.-N. van Hall, 1879, 1880. — Dr Heinrich Schweitzer et ses collaborateurs (1), 1879, 1884. — Oliphant et F. Travers, 1879. — Adolfo Bartoli, 1880. — Dr Nivelet, 1880. — Ulric Richard-Desaix, 1880. — Ferdinand Lotheissen, 1880. — Dr Wilke, 1880. — Charles Thurot, 1881, 1883. — Dr Achille Chereau, 1881. — V. Mortet, 1881, 1886. — J. Brander Matthews, 1881. — Jules Lair, 1881. — R. Mahrenholtz, 1881. — Georges Monval, 1881, 1886, 1887. — Edmond Scherer, 1882. —

(1) Les collaborateurs du Dr Heinrich Schweitzer au *Molière-Museum*, de septembre 1879 mars 1884, sont MM. Fritsche, Cl. Humbert, Knœrich, Laun, Mahrenholtz et Mangold.

Victor de Laprade, 1882. — Auguste Charaux, 1882. — Arthur Pougin, 1882. — Alphonse Levaux, 1882, 1883. — Ubalde, 1882 [« 1883 »]. — L'abbé A. Fabre, 1882. — Émile Deschanel, 1883. — Émile Boully, 1883. — Hippolyte Minier, 1883. — L'abbé Valentin Dufour, 1883. — Andrew Lang, 1883. — Alexandre Dumas fils, 1883. — Léon Dumoustier, 1883. — Charles Lavenir, 1883. — Émile Perrin, 1883. — J.-J. Weiss, 1883, 1885. — Paul de Saint-Victor, 1884. — Georges Saintsbury, 1884. — Frederick Hawkins, 1884. — Henri de la Ville de Mirmont, 1884. — Émile Picot, 1884, 1887. — Urbain et Jamey, 1884. — Le P.W. Treisten, 1884, 1887. — Gustave Larroumet, 1885, 1887.

VIII. — *Premier volume des* ŒUVRES COMPLÈTES DE MOLIÈRE, collationnées sur les textes originaux et commentées par M. Louis Moland, deuxième édition. — *Deux avertissements. — Introduction. — Molière, sa vie et ses ouvrages. — Histoire posthume de Molière. — Le Théâtre et la troupe de Molière. — Bibliographie.* Paris, Garnier frères, libraires-éditeurs, 1885. Un volume in-8° de XVI-544 pages.

Ce livre de M. Louis Moland est une œuvre de sérieuse portée et de haute conscience, qui fait le plus grand honneur à son auteur et à l'érudition française.

M. Georges Monval, sous la signature Du Monceau, dit avec juste raison de cet ouvrage, tome VII page 189 du *Moliériste* : « La *Biographie* est un modèle d'érudition » précise et claire : toujours sobre, discret, modeste, » prudent parfois jusqu'à la timidité, M. Moland n'accepte » que les faits certains, authentiques. Il rejette sans » aigreur les hypothèses fantaisistes, examine les légendes » hasardeuses sans parti pris, avec une bonne grâce » souriante, et expose sans les trancher les questions

» controversées. C'est un plaisir sans fatigue de suivre » son récit, qui jamais ne s'attarde dans les notes indi- » gestes et les commentaires inutiles. — Nous retrouvons » le même goût et la même mesure dans la *Bibliographie* » *choisie*... — Nous ne saurions trop remercier et féli- » citer M. Moland d'avoir mené à bonne fin cet important » travail, qui restera l'un des plus dignes monuments » élevés à Molière. » Nous partageons exactement, au sujet du livre de M. Moland, l'opinion exposée dans les lignes qui précèdent, mais nous avons tenu naturellement à laisser à l'auteur qui l'exprime tout l'honneur de l'avoir le premier formulée.

Très exact dans son récit, toujours copieux en fait de renseignements, rempli de rapprochements de toute espèce rassemblés pour la première fois, écrit dans un style clair, simple, sans prétention enfin, mais toujours littéraire et rempli d'intérêt, le volume publié en 1885 par M. Moland a le double mérite de constituer à la fois une histoire et une encyclopédie moliéresques. Rien n'avait encore paru, en 1885, d'aussi complet et d'aussi *fondamental* que cet excellent livre.

L'article intitulé : « Le Théâtre et la troupe de Molière » mérite une mention tout à fait particulière. Nous aurons à faire plus que de le consulter, nous aurons à lui emprunter bien des renseignements lorsque nous essaierons d'établir quels artistes, en 1656, sont venus à Bordeaux avec Molière, et constituaient alors la troupe du prince de Conti.

Période 1885-1890. — Le P. W. Kreiten, 1884, 1887. — Auguste Baluffe, 1886, 1889. — A. Huyot, 1886. — Émile Faguet, 1886. — Charles Nuitter, 1886. — Louis Vivier, 1886, 1887. — Louis Boué, 1887. — Marius Sepet, 1886. — Hermann Fritsche, 1886, 1887. — Al-

phonse Pauly, 1887. — E. Bricauld de Verneuil, 1887. — Dr O.-W. Stichling, 1887. — Angot, 1887. — Le P. H. Chérot, 1887. — Adolphe Thalasso, 1888. — F. Bouquet, 1888. — Auguste Ehrhard, 1888. — Karl Trautmann, 1888. — Jules Lemaître, 1888, 1889, 1890. — Ch. Revillout, 1888. — Gaston Rabaud, 1888. — Maurice Souriau, 1888. — Lucien Mulhfeld, 1888. — H. Durand, 1889. — Paul Bourget, 1889. — Charles Sandrin [Anatole Loquin], 1889. — L. Petit de Julleville, 1889. — Henri Chantavoine, 1889. — Ernest Legouvé, 1890. — Hippolyte Parigot, 1890. — Francisque Sarcey, 1890. — Henri Dalimier, 1890. — Ludovic Lalanne, 1891. — Louis Ganderax, 1891. — Charles Comte, 1893.

IX. — NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR MOLIÈRE, par Paul Mesnard, formant le tome dixième des *Œuvres de Molière,* édition des « Grands Écrivains de la France » publiés sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut. Paris, librairie Hachette et Ce, boulevard Saint-Germain, 79; 1889. 1 volume in-8° de IV-552 pages.

Après le livre si hautement appréciable, et, disons-le, si généralement, si dignement apprécié de M. Louis Moland, la tâche était redoutable pour celui qui aborderait désormais le récit détaillé et bien complet de l'histoire de la vie et des ouvrages de Molière.

Dans la *Notice biographique sur Molière,* pour laquelle M. Eudore Soulié d'abord, M. Eugène Despois ensuite, ont été désignés successivement et à tour de rôle par M. Ad. Regnier et la maison Hachette, M. Paul Mesnard a su réaliser une œuvre extrêmement remarquable, que l'Académie française s'est empressée de couronner, et dont la perfection, presque désespérante à tous les points de vue, empêchera sans doute de bien longtemps un nouveau biographe de Molière de se présenter. Les décou-

vertes, imminentes, au sujet et des pérégrinations de Jean-Baptiste Poquelin et de sa troupe nomade, et de cette époque que M. Jules Loiseleur appelle si justement « les années de gloire » de Molière, auront beau devenir nombreuses, importantes, décisives même à certains égards; quel érudit, doublé d'un écrivain et triplé d'un classificateur ayant l'habitude des travaux d'ensemble, oserait de longtemps entrer en lutte avec l'auteur qui vient d'élever si heureusement à notre grand Molière un pareil monument d'érudition et de sagacité, de juste mesure et de bon sens?

Un mot encore avant de terminer ce paragraphe. Je dois la plus grande partie des renseignements contenus dans cette longue liste aux quatre relevés bibliographiques, concernant Molière, de Jules Taschereau, de Paul Lacroix, de M. Louis Moland et de M. Arthur Desfeuilles. Je l'ai déjà indiqué, je tiens à le faire ressortir de nouveau. Il n'est que juste de reconnaître loyalement ses emprunts, même lorsqu'on leur a apposé jusqu'à un certain point son propre cachet personnel [1].

§ 6. — *Le vrai point de départ qu'il faut prendre, et le point d'arrivée, bien fixe et que l'on ne saurait dépasser, auquel il faut définitivement s'arrêter, dans les recherches sur le séjour traditionnel de Molière à Bordeaux.*

C'est le premier voyage de la troupe de la Béjart, de Molière et de *l'Illustre Théâtre* à son départ de Paris;

[1] La liste que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs s'arrête à l'année 1893, qui vit paraître la *Notice bibliographique* de M. Arthur Desfeuilles (t. XI du *Molière-Hachette*). Depuis que ce dernier volume a paru, le mouvement de librairie concernant Molière s'est naturellement continué, et la bibliographie des ouvrages spécialement consacrés à ce grand homme s'est nécessairement enrichie de plusieurs volumes nouveaux. Nous donnons ci-dessous la liste de ces derniers volumes empruntée par nous à l'excellent *Almanach des Spectacles*, de M. Albert Soubies, et dans laquelle nous avons soin de reproduire *les titres mêmes* des ouvrages: le recours aux admirables livres de MM. Paul Lacroix, Louis Moland et Arthur Desfeuilles n'ayant plus désormais de raison d'être, et tous les moliéristes ne possédant pas nécessairement la précieuse collection des petits livres de

c'est *le voyage en Guienne*, enfin, que nous désirons avant tout retrouver et reconstituer, si tant est qu'il ait réellement eu lieu.

Fixer exactement sa date après avoir constaté sa réalité ne serait encore que bien peu de chose : ce qui nous importe et nous intéresse le plus, ce sont les précédents qui ont rendu ce voyage nécessaire, les circonstances au milieu desquelles il a été effectué, et jusqu'à ses conséquences, qui nous attirent surtout et sollicitent le plus vivement notre curiosité.

Grâce à quel concours de péripéties et de motifs plus ou moins forcés la troupe où se trouvait Molière quitta-t-elle Paris? Que lui était-il arrivé, jusque-là, dans la capitale, puisque la Guienne fut, dit-on, *sa première étape en province?* De quels artistes cette troupe se composait-elle? Quel était son répertoire, tragique ou comique? Quel but se proposait-elle? Quels projets étaient les siens? et surtout, à quelle époque, à quelle occasion et de quelle manière cette troupe fut-elle fondée? — Enfin, dernière question, plus importante que toutes les autres : quand, comment, pourquoi, selon l'expression forte et significative de Tallemant des Réaux, Molière « s'en mit-il »?

M. Soubies, dont certaines années, épuisées, sont déjà devenues prodigieusement rares. — Voici donc la liste en question :

L. Lacroix. *Tout comme dans Molière*, 1892. — Molière. Œuvres, *Notices*, par Monval, 1892. — Prioleau. *Molière*, 1892. — Bénard. *Molière a-t-il donné des représentations en Picardie?* 1893. — E. Destranges. *Le Théâtre à Nantes depuis son origine jusqu'à nos jours*, 1893. — Habasque. *Documents sur le Théâtre à Agen*, 1893. — Larroumet. *La Comédie de Molière*, 2e série, 1893. — Molière. *Tartuffe*, nouvelle *édition*, par E. Boully, 1893. — J. Claretie, Cad. Coquelin, P. Mesnard. *Toasts en l'honneur de Molière*, 1894. — Rouquet. *Le Monument de Molière à Pézénas*, 1895.

Dans cette liste ne figure pas la publication suivante : « *L'homme au masque de » fer, c'est... Molière*, opinion émise par Ubalde et présentée à nouveau par un bouquineur. » Aix-les-Bains, A. Gérente, imprimeur-éditeur, 1893.

J'ignore absolument l'origine de cette publication et le nom de son auteur. Elle forme une brochure de 48 pages, gr. in-18 carré, avec couverture bleue, imprimée en trois couleurs. Il m'en a été personnellement envoyé un exemplaire affranchi et portant le timbre de *Bayonne*, lors de son apparition. J'en ai parlé à l'époque dans le journal *la Gironde*. Depuis, je n'ai plus jamais entendu parler ni de la brochure ni de son envoyeur.

Remontons donc tout à fait au commencement, en suivant ensuite à la piste les plus importants et les plus autorisés des biographes qui, avant nous, se sont occupés de Molière, et figurent dans le tableau, relativement fort complet, que nous venons, dans le paragraphe précédent, de placer sous les yeux de nos lecteurs. Nous pouvons nous y attendre à l'avance : nous rencontrerons d'abord sur notre route bien des traditions sans fondement réel, bien des *on dit* sans preuve, bien des récits légendaires, rapportés sans critique aucune, reproduits à l'envi, copiés les uns sur les autres, et trop souvent avec des enjolivements ridicules, alors que de précieux témoins, alors que d'anciens amis du grand dramatiste existaient encore, et auraient été en mesure de renseigner au mieux ses premiers historiens, ses plus anciens biographes, — si une cause, que personne n'a encore même entrevue, n'était pas venue empêcher absolument les témoignages de ces contemporains bien instruits de nous parvenir!...

Ce n'est que beaucoup plus tard que les biographes de Molière en viendront à faire usage d'une critique plus saine et plus éclairée, meilleure appréciatrice de la réalité, à mesure que, par une sorte de malice des choses qu'il est bien plus facile de nier que d'expliquer, les documents *du temps de Molière* deviendront d'une rareté insigne et finiront par disparaître, à tout jamais, de la circulation.

C'est avec plus de confiance que nous aborderons enfin les auteurs, les critiques, les biographes de notre époque, les chercheurs spéciaux de nos jours, les « moliéristes », comme on dit aujourd'hui; nous apprécierons, mettant de côté toute idée préconçue, ce qu'ils se trouvent avoir à leur tour à nous apprendre sur chaque point en contestation. Nous finirons bien, de la sorte, par être aussi

complètement renseigné que faire se peut; et quels que soient les résultats auxquels une telle ligne de conduite, une telle méthode de recherche nous auront définitivement fait arriver, nous sommes sûr à l'avance que, dans aucun cas, pour nous servir de l'expression pittoresque employée au jeu de trictrac, nous ne reviendrons « bredouille ».

En nous basant sur tout ce qui a été découvert ou écrit sur Molière depuis quarante ans et plus, et en nous appuyant en outre sur les documents antérieurs, mieux connus de nos jours, et pour cause, qu'ils ne l'avaient encore été, nous allons donc savoir si les résultats négatifs, seuls obtenus en 1860 par Arnaud Detcheverry au sujet du premier séjour de Jean-Baptiste Poquelin dans notre ville, doivent être définitivement aujourd'hui infirmés ou confirmés.

Après notre exposé de principes franc et catégorique, nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous ne sommes pas de ceux qui se font l'avocat d'une cause voulue et arrêtée à l'avance. Nous osons nous flatter de n'avoir aucun parti pris. Nous irons jusqu'au bout de chaque question, sans nous préoccuper, avant la recherche, de la portée des résultats définitifs auxquels nous serons ensuite conduit. Nous ne nous proposons qu'un but : *la vérité*. Elle seule nous tente, elle seule constitue notre unique objectif.

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous allons d'abord remonter en deçà même des origines de cette association de comédiens appelée *l'Illustre Théâtre,* d'abord si dédaignée et si obscure, ensuite, et par effet rétroactif, si célèbre; et nous allons la suivre, jusqu'à ce que nous la trouvions enfin sous la protection du duc d'Espernon, gouverneur de la Guienne; nous avons du reste une

limite, je veux dire *une date précise,* que, dans le récit principal et suivi qui va occuper nos CHAPITRES II à VI, nous ne pouvons, sous aucune espèce de prétexte, dépasser : l'arrivée de la troupe à Nantes en 1648; mais, tout nous le présage et nous le fait espérer, nous aurons déjà rencontré nos *illustres* comédiens engagés dans la troupe du gouverneur de la Guienne avant de parvenir jusqu'à cette date, avant d'atteindre ce point d'arrivée.

Mais il est très nécessaire, et qui ne le comprend? avant de conduire Molière sur notre sol, et de lui voir poser pour la première fois le pied en Guienne, que nous le connaissions, profondément et absolument, *tel qu'il était alors,* autant du moins que les matériaux en notre possession peuvent nous le permettre.

C'est seulement après cette étude des années antérieures, qui va occuper les pages qui vont suivre, que nous serons en mesure de nous rendre compte de ce qu'était vraiment le jeune Jean-Baptiste Poquelin, fils du tapissier de la rue Saint-Honoré, acteur de *l'Illustre Théâtre,* camarade, ou plutôt, disons le vrai mot : amant de la belle Magdeleine Béjart, lorsque, âgé alors de vingt-trois ans, il fut admis, au dire du moins de la tradition, à faire montre de ses talents dans la capitale de la Guienne.

Nous allons donc essayer de *vivre* en quelque sorte, autant que faire se pourra, à l'époque et dans le milieu même où s'est écoulée *l'existence passée* de notre grand Molière, en suivant et en enregistrant, au fur et à mesure, ses moindres traces; en recherchant, sans anxiété fébrile et sans hâte, — mais avec quelle curiosité! — et en racontant ensuite, posément et avec documents en mains, les péripéties successives et variées à travers lesquelles il est passé, il a agi, aimé et souffert!... Nous arriverons ainsi à des résultats *positifs* et qui ne pour-

ront être contestés; résultats dont la conquête et l'obtention finales feront excuser et jusqu'à un certain point oublier, nous l'espérons du moins, les longueurs forcées de la route.

Nos lecteurs, du reste, ne nous suivront dans les menus détails qu'*autant qu'ils le voudront bien*. Ce que nous voulons éviter avant tout, c'est d'être cru *sur parole*. Telle ne sera jamais notre ambition! Aussi allons-nous offrir, à ceux qui voudront nous accompagner dans nos recherches, toute facilité de nous contrôler constamment et sévèrement pendant l'exposé minutieux et très complet de notre longue exploration.

Que Molière ne soit jamais venu en Guienne, même pendant cette époque à la fois primordiale et décisive de sa vie qui s'étend depuis ses premières aspirations vers la scène et la carrière dramatique jusqu'à son arrivée *datée,* à Nantes, avec la troupe de Dufresne-Béjart (1648), on n'a vraiment pas à le craindre. Mais, et ceci est le plus important et ne saurait être trop répété : qu'était-il, alors, personnellement? Que furent ses premières années de théâtre? Comment faut-il nous représenter Molière *à vingt-trois ans* — et auparavant, c'est-à-dire à vingt-deux, à vingt et un, à vingt, à dix-neuf... — comme homme, comme intelligence, comme caractère, comme comédien? C'est précisément ce que nous allons chercher à préciser. Et ce sera long, car nous avons l'intention de faire flèche de tout bois. N'envisageons pas surtout à l'avance les difficultés de notre tâche : on n'accomplirait jamais rien si l'on voyait trop bien, au début, le côté pénible ou redoutable des entreprises que l'on se propose. Commençons donc bravement nos recherches, et ensuite notre récit. La longueur de la route ne doit pas d'ailleurs nous effrayer outre mesure : nous nous trouverons avoir,

chemin faisant, tant de choses intéressantes à découvrir, à apprendre, à raconter!...

CHAPITRE DEUXIÈME

LES RECHERCHES : MOLIÈRE ET LES BÉJART EN 1641 ET EN 1642

§ 1. Les origines de Molière; J.-B. Poquelin au collège de Clermont. — § 2. Avertissement très nécessaire; le jeune Poquelin fait sa philosophie chez Gassendi; ses premières aspirations vers le théâtre; le lieu de naissance de Cyrano. — § 3. Les commencements de Magdeleine Béjart. — § 4. Les études de droit de J.-B. Poquelin; le voyage à Narbonne (1642). — § 5. La naissance d'Armande Béjart : *la date*. — § 6. La naissance d'Armande Béjart : *la parenté*. — § 7. La naissance d'Armande Béjart : *le lieu*. — § 8. Ce que l'on sait de l'enfance d'Armande Béjart. — § 9. Invention et formation de l'horrible légende; un secret d'État sous Louis XIV. — § 10. Retour sur nos pas; le jeune Poquelin fait connaissance des Béjart (1642); la famille Béjart. — § 11. Le retour de Magdeleine Béjart à Paris. — § 12. Commencement des amours de J.-B. Poquelin et de Magdeleine Béjart.

---

§ 1. — *Les origines de Molière. — J.-B. Poquelin au collège de Clermont.*

Notre but dans ces premiers chapitres, nous l'avons déjà indiqué plns haut : c'est de prendre Molière dès son entrée dans la vie proprement dite, c'est-à-dire depuis l'âge de dix-neuf ans et en 1641, pour le conduire jusqu'à ce premier séjour en Guienne, qui fut *sa première station* dans ce voyage aventureux par toute la France, qu'il fit avec sa troupe nomade, et qui, malgré diverses allées et venues à droite et à gauche, ne se termina, en somme, qu'en 1658, à sa rentrée définitive à Paris, et à la fameuse représentation, pour lui si décisive, de la salle des gardes du vieux Louvre.

Ce n'est pas tout, en effet, que de le trouver en Guienne, lorsqu'il aborde, pour la première fois de sa vie, cette province; il s'agit, et c'est là certes le plus important, de rechercher curieusement ce qu'il pouvait être alors, ce dont il commençait à se montrer capable, et

conséquemment ce qu'avaient été *ses destinées antérieures*, qui ne sauraient être résumées, après tout, par une simple page blanche. Il serait plus vite fait de dire, sans doute : à telle époque, Molière fit partie de la troupe du duc d'Espernon. Une date et un lieu de résidence ne nous apprendraient absolument rien sur ce jeune homme de vingt-trois ans qui fit ensuite tant parler de lui. Rechercher ce que relatent sur son compte les documents découverts dans ces derniers temps, à la bonne heure! Voilà ce qui est instructif, intéressant, ce qu'il importe d'étudier.

Nous ne donnerons pas de grands détails concernant sa première enfance et l'on devine pourquoi : il est impossible de résumer des renseignements que l'on ne possède pas !! Comme l'a si bien remarqué un penseur éminent de notre époque (1), nous ne savons jamais rien des premières années des grands hommes, années qui seraient cependant si intéressantes à connaître, par la raison toute naturelle qu'ignorant leur célébrité future, personne ne s'est jamais occupé d'observer et de recueillir leurs premiers faits et gestes. Je ne vois qu'un seul genre d'exception connu à cette règle : il y a de tendres parents qui se plaisent en effet, chose touchante, à noter au fur et à mesure, sur un album, les souvenirs, pris sur le fait, des premières années de leur enfant chéri : c'est ce qu'a fait, par exemple, la mère de Lamartine pour son fils Alphonse. Mais cela arrive si rarement!

On croyait au moins être d'accord, mais on ne l'est plus absolument, sur la maison où naquit notre héros et sur le jour même de sa naissance. On a en outre avancé, au sujet de ses parents, bien des faits contradictoires.

(1) « Il arriva pour Jésus comme pour tous les grands hommes. On ne sait rien » de leur enfance, par la raison fort simple qu'on ne prévoit jamais la célébrité » future d'un enfant; on y supplée par des anecdotes conçues après coup. » Ernest Renan. *Origines du christianisme*, t. V, p. 191.

Les actes seuls, dans leur impassible laconisme, nous fournissent sur ces sujets des indications fidèles et certaines, quoique trop souvent incomplètes. Ce sont donc ces actes mêmes que nous allons placer tout d'abord sous les yeux de nos lecteurs, puisqu'il n'y a que ces pièces qui puissent nous renseigner, exactement et d'une manière précise, et sur les parents de Molière, et sur sa propre naissance :

[*Extraits du*] *Contrat de mariage du père et de la mère de Molière, en date du 22 février 1621.*

« Par-devant Nicolas Jolly et Vincent Collé, notaires gardenotes du Roi notre sire en son chastelet de Paris, soussignés, furent présents et comparurent personnellement : honorable homme Jean Poquelin (1), marchand tapissier à Paris, y demeurant, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, assisté de Jean Poquelin, son père (2), aussi marchand tapissier, bourgeois de Paris, et Agnès Mazuel (3), sa femme (4), demeurant rue de la Lingerie, dite paroisse, pour lui et en son nom, d'une part; et honorable homme Louis de Cressé (5), aussi marchand tapissier, bourgeois de Paris, et Marie Asselin (6), sa femme, de lui autorisée pour l'effet qui ensuit, demeurant au marché aux Poirées, dite paroisse Saint-Eustache, stipulant en cette partie pour Marie de Cressé (7), leur fille, à ce présente de son vouloir et consentement d'autre part. Lesquelles parties, volontairement, en la présence et par l'avis de leurs parents et amis ci-après nommés, pour ce assemblés de part et d'autre, savoir : de la part dudit Jean Poquelin fils, de sesdits père et mère, Daniel Crespy, marchand plumassier, bourgeois de Paris (8), oncle maternel; Toussaint Périer, marchand linger à Paris,

(1) « Il était né en 1595, suivant la *Généalogie de Molière*, publiée par M. Auger, d'après Beffara. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches*, p. 127, note 1.

(2) Le premier fils du marchand et bourgeois de Beauvais, Jean Poquelin, qui vint s'établir à Paris et y épousa Agnès Mazuel, fille du violon du roi. — Voir plus loin une citation importante de M. Paul Mesnard, à la quatrième note de l'acte de baptême de Molière [indiquée p. 69, placée p. 70].

(3) « Agnès Mazuel, née vers 1572, morte en 1644. » ERNEST THOINAN, *Un bisaïeul de Molière*, p. 9.

(4) « Suivant Beffara, ils avaient été fiancés et mariés les 19 juin et 11 juillet 1594; le grand-père de Molière mourut le 14 avril 1626. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches*, p. 127, note 2.

(5) Louis de Cressé, qu'il ne faut pas confondre avec son frère Louis de Cressé *le jeune*, est mort en 1638. C'est lui qui possédait, dans la grand'rue du village de Saint-Ouen, près Saint-Denis, une maison avec cour, étables et jardin. — Cf. EUDORE SOULIÉ, *Recherches*, p. 142, note 2.

(6) C'est la grand'mère Marie Asselin qui avait donné à sa petite-fille, Madeleine Poquelin, « quatre petits anneaux d'or pour enfants », encadrés dans « une bordure » de pièces d'or avec petites perles ». — Cf. EUDORE SOULIÉ, *Recherches*, p. 16 et 139.

(7) « Elle avait été baptisée à la paroisse de Saint-Eustache, le 2 mai 1601. » BEFFARA, *Dissertation*, p. 6.

(8) Fut parrain, le 21 avril 1603, de Guillaume Poquelin, fils de Jehan Poquelin et

beau-frère à cause de sa femme[1]; honorable homme Marin Gamard, maître tailleur d'habits à Paris, aussi beau-frère à cause de sa femme[2]; et de honorable femme Claude Le Vasseur[3], veuve de feu Jean Mazuel[4],

d'Agnès Mazuel, et grand-oncle de Molière. — Cf. Ern. Thoinan, *Un bisaïeul de Molière*, p. 46.

Ce « fut ce Daniel Crespy, marchand plumassier, oncle maternel du fiancé, qui, plus tard, donna à Molière une très belle montre en or, et constata ce don par une inscription gravée sur cette relique, dont M. Coquelin, l'éminent artiste de la Comédie-Française, est fier d'être l'heureux possesseur (*a*). » Ch.-L. Livet, *Les Intrigues de Molière et celles de sa femme*, p. 94.

« La montre de Molière n'était pas perdue. Depuis le jour où son aiguille s'était arrêtée sur l'heure qui ne devait plus finir pour le grand homme, puisque c'était le commencement de l'immortalité, cette montre s'égarait par le monde. Qui l'a retrouvée? Coquelin. Où? Je ne sais. A quel prix? Je l'ignore; mais ce doit être à bon compte. — Il n'y a pas deux prix pour de pareils trésors : c'est tout, quand le marchand sait ce qu'il vend; ce n'est rien, quand il ne s'en doute pas. Or, si je suis bien renseigné, le vendeur, cette fois, ne se doutait de rien. — Il n'avait pas su voir cette inscription en lettres minuscules gravées dans l'intérieur du boîtier : Crépy a J.-B. Molière.

» Coquelin, qui certain jour passa par sa boutique, fut moins aveugle. Quand il sortit, l'inappréciable oignon, flairé, examiné en toutes ses ciselures, — quelques-unes qui sont des *masques*, étaient des révélations — scruté en toutes ses profondeurs, fond et double fond, était à lui. Il n'avait pas, nous dit-on, donné, pour l'avoir, plus de 200 francs! — Le voilà bien fier, bien heureux, mais avec une paille, comme on dit, dans sa joie, une épine dans son bonheur.

» Qu'est-ce que ce Crépy, qui se permet de donner une montre à Molière? On cherche, on ne trouve pas. C'est, disent les uns, quelque poète qui a voulu se faire bien venir de Molière, directeur de théâtre, pour quelque tragédie ou comédie à représenter. Or, pas un poète, ni tragique, ni comique, ne s'appelle ainsi. C'est, assurent quelques autres, un libraire du temps; mais ce présent, d'un éditeur à un poète, fût-il Molière, manque de vraisemblance, et l'on ne trouve pas, d'ailleurs, un seul libraire de ce temps-là qui se nomme « Crépy ». — Qui est-ce donc? Un grand parent, tout simplement, et le cadeau devient ainsi bien plus naturel. — Une montre, lorsqu'alors on en avait une, vous venait toujours d'un grand-père ou d'un grand-oncle.

» Dès que nous avons su le véritable nom de celui à qui Molière devait la sienne, nous avons voulu repasser, contrat par contrat, toute sa parenté. Dès le premier, celui du mariage de son père, le « Crépy » demandé nous apparut. C'était un marchand, bourgeois de Paris, qui, de son prénom, s'appelait Daniel et qui signa, dans l'acte, le 22 février, comme oncle maternel du père Poquelin. — Cette montre de Molière, pour laquelle on a tant cherché et l'on cherche tant encore, lui était donc venue de son grand-oncle! C'est fort simple, comme tout ce qui est vrai... » Édouard Fournier, *Étude sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 360 et 361.

(1) « Il avait épousé en 1615 Jeanne Poquelin, fille de Jean et d'Agnès Mazuel. » Beffara, *Généalogie de Molière*, publiée par M. Auger.

(2) « Il avait épousé en 1618 Marie Poquelin, autre fille de Jean et d'Agnès Mazuel. » *Ibid.*

(3) Mariée et demeurant rue des Prêcheurs, avec son mari Jean Mazuel, grand-oncle de Molière. Ce Mazuel mourut à l'âge de quarante-huit ans, et son convoi eut lieu à Saint-Eustache le 6 septembre 1616.

« Sa veuve, Claude Le Vasseur, conserva toujours les meilleurs rapports avec ses parents; comme sa belle-sœur Agnès Poquelin-Mazuel, elle fut marraine de plusieurs des petits-enfants et neveux et figure souvent en qualité de témoin dans des actes divers concernant les membres de la famille... » Ern. Thoinan, *Un bisaïeul de Molière*, p. 22.

(4) « Jean Mazuel, grand-oncle de Molière, fils de Guillaume, fut baptisé à Saint-Eustache, le 2 mai 1568. » Ern. Thoinan, *Un bisaïeul de Molière*, p. 19.

(*a*) « Cette montre, épaisse et large, est en cuivre ciselé ; sur la bordure intérieure du cadran, on lit cette inscription en lettres d'écriture italienne merveilleusement gravée : « *Crépy* à J.-B. Molière. » Sans date. » Ch.-L. Livet, *Les Intrigues de Molière*, p. 94, note 1.

vivant violon ordinaire du Roi (1), tante à cause dudit Mazuel, son mari ; et de la part de ladite damoiselle fille : de honorable homme Jean Autissier, juré du Roi en œuvres de maçonnerie, oncle maternel à cause de sa femme; Noël Mestayer, marchand bonnetier à Paris; honorable homme Sébastien Asselin (2), marchand tapissier à Paris, oncles paternels à cause de leurs femmes; Denise Lescacheux (3), aïeule maternelle; Louise Asselin, veuve de feu Simon Lescacheux, tante; Denis Tosteré, marchand lapidaire, bourgeois de Paris; et de Thomas Dupont, marchand de fer, cousins; reconnurent, confessèrent et confessent avoir fait, firent et font entre elles de bonne foi, les actes de mariage, dons, douaires, conventions, promesses et obligations qui ensuivent (4) : ....

» Fait et passé en la maison desdits de Cressé et sa femme, dessus déclarée, après midi, l'an mil six cent vingt-un, le vingt-deuxième jour de février, et ont signé *(suivent les signatures)*... » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 127, 128, 130.

Remarquons en passant que le père de la future signe *de Cressé*, et la future *Marie Cressé*. Jehan Poquelin et le futur époux signent tous deux *Poquelin;* dans le reçu de la dot [p. 130 d'EUDORE SOULIÉ], Poquelin père signe *Pocquelin*.

(1) « Son fils, Jean Mazuel, était aussi violon ordinaire de la chambre du Roi en 1654. » *(Minutes de Me Turquet.)* — Cf. EUDORE SOULIÉ, *Recherches*, p. 128, note 3.

« La date de la naissance de Jean Mazuel II, oncle de Molière à la mode de Bretagne, ne nous est pas connue, mais on doit la placer vers 1593 ou 1594, soit avant la naissance d'une sœur et d'un frère nés en 1595 et 1596, car il avait au moins de neuf à dix ans lorsqu'il fut parrain, le 21 avril 1603, d'un de ses cousins, Guillaume Poquelin, fils de Jean Poquelin et d'Agnès Mazuel, et par conséquent oncle de Molière. Son père, Jean Mazuel I, le fit recevoir assez jeune dans la corporation des *Joueurs d'instrumens tant hault que bas*.....

» Jean II fit partie de la musique du Roi, comme violon ordinaire de la chambre, succédant probablement à son père. Il épousa Marie Coquet, fille de Vincent Coquet, bourgeois de Paris, et en eut six enfants à notre connaissance. Le baptistaire de sa fille Anne, portant la date du 7 janvier 1634, indique qu'il était mort lorsque cet enfant vint au monde; il mourut donc en 1633. » ERN. THOINAN, *Un bisaïeul de Molière*, p. 23, 24, 25.

(2) Époux de Geneviève Bastelard, père d'Agnès Asselin, « retirée [en 1634] au monastère des bénédictines de Montargis, et voulant prendre l'habit en ladite religion. » — Cf. EUDORE SOULIÉ, *Recherches*, p. 195, note 1.

(3) Fut, le samedi 15 janvier 1622, la marraine de Molière à la paroisse Saint-Eustache. Elle est spécifiée sur l'acte : « veuve de feu Sébastien Asselin, vivant marchand tapissier. »

(4) Autant les diverses parentés des ascendants et ascendantes de Molière (dont les actes de paroisse de Paris ont été à jamais brûlés en 1871, sous la Commune), peuvent sembler à nos lecteurs remplis d'intérêt, autant le paraîtraient peu les conventions et promesses d'argent et de biens faites par les parents aux futurs époux. Nous les supprimons donc d'autant plus volontiers que rien n'est plus facile que de les retrouver tout au long, non seulement dans le volume de M. Eudore Soulié, mais encore, *en original*, au notariat, chez le successeur actuel de Me Chapellier.

Acte de mariage du père et de la mère de Molière,

publié par Jal, d'après le registre de la paroisse Saint-Eustache [Brûlé en 1871, sous la Commune].

« Jehan Pocquelin, paro[chius] no[ster]. Uxor Marie Cressé *id.*, affidati 25 aprilis 1621, desponsati 27 ejusdem mensis et anni. »

Acte de baptême de Jean-Baptiste Poquelin [*Molière*],

publié par Beffara, d'après le registre de la paroisse Saint-Eustache [Brûlé en 1871, sous la Commune].

« Du samedi, 15 janvier 1622, fut baptisé Jean (1), fils de Jean Pouguelin, tapissier (2), et de Marie Cresé (Cres[s]é), sa femme, demeurant rue Saint-Honoré (3); le parrain Jean Pouguelin, porteur de grains (4); la marraine

(1) « On remarque que l'acte de baptême ne porte que le nom de Jean et non celui de Jean-Baptiste. Un second fils, né en 1624, ayant été baptisé sous le nom de Jean, qui était particulièrement en usage dans la famille Poquelin, le fils aîné adopta et porta tout naturellement le nom du premier saint Jean, qui est Jean-Baptiste. » Louis Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 27, note 1.

(2) « Ce Jean Poquelin, deuxième du nom, si l'on n'a égard qu'aux Poquelin de Paris,... fut, comme son père, marchand tapissier;... La femme qu'il épousa était Marie Cressé, fille d'un tapissier,... et de Marie Asselin, nièce [fille !] d'un tapissier. Ainsi l'hérédité de cette profession dans la famille Poquelin était encore renforcée par les alliances, ce qui était très conforme aux mœurs du temps. Molière se trouvait enfermé dans un cercle étroit dont il était invraisemblable qu'il sortit jamais. » Paul Mesnard, *Notice...*, p. 2 et 3. [Cf., en regard, p. 68, note 3.]

(3) « On s'est beaucoup inquiété de connaître exactement l'emplacement, dans le vieux Paris, de la maison de ses parents, à l'époque où il [Molière] naquit (p. 3).

» Jean Poquelin et Marie Cressé, lorsqu'ils se marièrent, demeuraient *rue Saint-Honoré, sur la paroisse Saint-Eustache.* Une semblable indication est donnée par l'acte de baptême de Molière (Jean-Baptiste Poquelin). Dans ce Paris où tout est instable et se renouvelle incessamment, cette maison de la rue Saint-Honoré, où naquit Molière, n'existe plus, et il est même devenu difficile d'en fixer la place. Celle que l'on a le plus récemment indiquée est encore un sujet de dispute. On ne peut pas, aujourd'hui du moins, dire plus certainement : *Ici fut son berceau* que *Voici où fut sa tombe.* » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 4.

M. Jules Loiseleur semblait bien sûr de son fait quand il disait, en 1877, pages 22-23 de ses *Points obscurs :* « La maison où il vit le jour s'appelait *la maison » des singes...* Lorsque cette maison fut démolie, vers 1800, on transporta au musée » des monuments français, fondé par Alexandre Lenoir, un vieux poteau qui en » faisait l'encoignure, et où se voyaient des singes grimpés sur un arbre qu'ils » secouaient pour en faire tomber des fruits que ramassait un vieux singe placé » sous les branches. Cette maison était bâtie à l'angle de la rue Saint-Honoré et » de celle des Vieilles-Étuves (*a*). » Mais M. Paul Mesnard n'admet pas, lui, « ce fait depuis longtemps incontestable, » et il s'en explique ainsi :

« A l'appui de l'opinion que la maison natale est celle qui était au coin droit de la rue des Vieilles-Étuves, on n'a produit que cet extrait de l'*État de la taxe des boues de la ville de Paris pour l'année 1637 :* « Maison où pend pour enseigne le pavillon » des cinges, appartenant à M. Moreau et occupée par le sieur Jean Poquelin, » m^tre tapissier, et un autre locataire, consistant en un corps d'hostel, boutique » et court *(sic)*, faisant le coin de la rue des Étuves. » Beffara... n'avait pas ignoré cette demeure de Jean Poquelin; il en avait rencontré des traces depuis 1636 jusqu'en 1638, et regardait comme possible que sa location remontât à quelques années avant 1636; mais il n'avait découvert aucun document qui le prouvât; et même,... il croyait, apparemment sur quelques indices encore incomplets, puisqu'il ne les

(*a*) La maison qu'on a bâtie à la place de celle *des singes*, démolie en nivôse an X (1802), porte le n° 96 de la rue Saint-Honoré, le n° 2 de la rue Sauval (autrefois rue des Vieilles-Étuves).

Denise Lescacheux (1), veuve de feu Sébastien Asselin, vivant marchand tapissier (2). »

a pas fait connaître, avoir des raisons d'entrevoir plutôt, *dans les années précédentes, une autre maison de la rue Saint-Honoré*. La question ne paraît donc pas assez décidée... On peut regarder comme insuffisamment prouvé que Molière soit né dans *cette* maison.... et même qu'il l'ait habitée avant 1636, c'est-à-dire avant sa quinzième année. » (P. 6 et 7.)

(4 *de la page précédente*) « Un Jean Poquelin, marchand et bourgeois de Beauvais, qui fut échevin de sa ville en 1566 et en 1568, eut, entre autres enfants, un fils de son premier mariage, nommé, comme lui, Jean, qui alla s'établir à Paris, rue de la Lingerie, près du cimetière des Innocents. Il y fut marchand tapissier (*a*). Sa boutique avait pour enseigne l'image de Sainte-Véronique. Ayant épousé le 11 juillet 1594 Agnès Mazuel, fille et sœur de violons du Roi, il en eut dix enfants. L'aîné de ces enfants (encore un Jean Poquelin), né en 1595, fut le père de notre Molière. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 2.

(1) « Denise Lescacheux, aïeule maternelle de Marie Cressé. Elle était mère de Marie Asselin, femme de Louis Cressé, père de Marie de Cressé. » PAUL MESNARD, *Notice*..., p. 461, note 2.

(2) Il manque encore, sur l'acte de baptême que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs, un renseignement qui a son importance. Nous avons bien la date exacte du jour où Moliere a été présenté à l'église Saint-Eustache pour être baptisé, mais nous ne possédons pas celle du jour de sa naissance. *Est-ce la même?* c'est assez probable; cependant, ce n'est pas absolument certain (*b*).

« L'acte inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Eustache, et que le laborieux investigateur Beffara découvrit en 1821, — dit à ce sujet M. Jules Loiseleur, — donne seulement le jour du baptême, qui est bien, en effet, le 15 janvier, mais non celui de la naissance, tres vraisemblablement antérieur. Alors, comme aujourd'hui, il n'était pas rare qu'un enfant ne fût tenu sur les fonts baptismaux que plusieurs jours et même plusieurs semaines après sa naissance.

» La fille de Molière, qui devint l'épouse de M. de Montalant, ne fut baptisée que huit jours après être venue au monde. Pour le premier enfant du poète, celui dont Louis XIV fut le parrain et la duchesse d'Orléans la marraine, le délai fut bien plus long encore; il ne reçut le baptême que quarante jours après sa naissance.

» Le plus souvent, il est vrai, quand le sacrement n'était pas administré immédiatement, le prêtre qui le conférait énonçait la date de la naissance (*né d'hier* ou de tel jour); mais rien ne l'astreignait à cette exactitude: toute latitude lui était laissée pour la rédaction de l'acte dont aucun formulaire ne réglait les termes.

» La naissance de Jean-Baptiste Poquelin, à la date aujourd'hui généralement

(*a*) « Dans l'acte de baptême de Molière, son petit-fils et filleul, il est dit *porteur de grains*. C'était » le titre d'une charge ou office, dont le titulaire faisait exercer le métier de porteur par des ouvriers » à ses gages. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 2, note 2.

(*b*) « On ne saurait fixer exactement la naissance de Molière; Perrault le fait mourir le 17 février 1673, âgé de cinquante-deux ou cinquante-trois ans, ce qui reporte sa naissance à 1620 ou 1621; La Monnoie, dans ses notes sur Baillet, lui donne, à l'époque de sa mort, cinquante-trois ans, ou, suivant quelques-uns, cinquante et un ans et demi, ce qui le ferait naître en 1620 ou vers le milieu de 1621; Les frères Parfaict le disent né en 1620; Voltaire, également, en 1620; on ne trouve rien sur ce point ni dans Grimarest, ni dans la notice biographique attribuée à La Grange et Vivot, qui précède l'édition de 1682; les auteurs, cependant, en pouvaient être bien renseignés... On peut s'étonner que la date précise de sa naissance ait échappé à tous ses contemporains. (P. 90.)...

» La date 1620, donnée par les anciennes notices et les portraits anciens, est... certainement fausse; quant à la date 1621, elle peut être admise, à la rigueur, tout au moins pour la fin de l'année; mais alors il faut supposer que Molière fut baptisé plus de seize jours après sa naissance, ce *qui était d'ailleurs très fréquent, sans que les registres, en dépit de l'opinion contraire, fissent mention régulièrement de l'intervalle écoulé entre la naissance et le baptême*. (P. 35.)

» Quoi qu'il en soit, l'acte de baptême du premier enfant de Marie Cressé et de Jean Poquelin, et (*sic*) qui reçut de son père le prénom de Jean, est du 15 janvier 1622; il en résulte que Molière est né un peu avant le terme normal, soit au commencement de janvier 1622, soit, *si l'on ne veut pas être trop en désaccord avec les biographies et les portraits les plus anciens, à la fin de 1621;* mais on ne pourrait remonter plus haut sans être contredit par un texte qui nous paraît avoir été négligé à tort dans la discussion, et qui, cependant, est décisif: nous voulons parler de l'inventaire dressé du 19 au 31 janvier 1633, après le décès de Marie Cressé; son mari y figure « tant en son nom que comme tuteur de Jean, *âgé de onze ans*... » CH.-L. LIVET, *Les Intrigues de Molière et celles de sa femme*, p. 95. — Cf. ci-après p. 77, note 2.

Les trois actes que nous venons de reproduire remplacent très avantageusement les quelques renseignements généalogiques que nous aurions pu offrir à leur place sur les origines de Jean-Baptiste Poquelin. Ils se trouvent contenir, en effet, une foule de renseignements *positifs* du plus haut intérêt, se rapportant, non pas seulement à la filiation, *en ligne directe,* du père de Molière, mais encore à la parenté de sa mère, et à celles de leurs divers collatéraux et ascendants, dont nous nous trouvons en même temps avoir les adresses, ce qui nous fait faire comme une sorte de promenade curieuse à travers tout ce vieux quartier des Halles du Paris des XVII[e] et XVI[e] siècles.

Mais une remarque qu'ont souvent faite tous ceux qui s'occupent de recherches généalogiques, c'est combien il est difficile de se reconnaître clairement dans toutes ces lignes familiales qui chevauchent et s'entre-croisent continuellement les unes les autres, surtout lorsque les noms de baptême et les professions se trouvent être les mêmes de père en fils ! On aurait besoin d'un fil conducteur pour se guider sûrement à travers toutes ces identités. Et le meilleur, à coup sûr, que l'on puisse choisir, c'est *la méthode dichotomique* (1), celle-là même dont se sont

adoptée, est donc un fait plus que douteux, et la même incertitude plane sur celle de La Fontaine, dont le baptistaire présente une lacune semblable. Quoi qu'il en soit, cette naissance a cela de remarquable qu'elle eut lieu avant le terme ordinaire : la mère de Molière, Marie Cressé, s'était unie à Jean Poquelin le 27 avril 1621 ; le futur auteur du *Misanthrope*, même s'il était né le 15 janvier, serait donc venu au monde huit mois et dix-huit jours après le mariage de ses père et mère. Ce n'est pas le seul signe de précocité qu'il ait donné, mais c'est assurément le premier. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 20 et 21.

(1) « DICHOTOMIQUE, *adj.* Qui se divise et se subdivise de deux en deux. » E. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française.*

Il nous est du reste impossible d'accepter la méthode suivie par la noblesse, qui consiste à faire, dans une généalogie, abstraction complète des femmes, et à considérer exclusivement comme ligne directe la ligne masculine. *Notre mère nous tient d'aussi près que notre père.* Cette belle proposition, émise par Jean Reynaud dans un article de l'*Encyclopédie nouvelle* reproduite dans son ouvrage posthume intitulé *Études encyclopédiques*, est d'une telle évidence qu'elle n'a nul besoin d'être développée ni soutenue. Oui, notre père et notre mère, oui, le père et la

servis Lamarck et de Candolle, ces deux puissants esprits, pour mettre à la portée de tous la *pratique* de la botanique.

Appliquons-la donc, cette méthode si simple et si naturelle, à toutes les généalogies, quelque inextricables

mère de chacun de nos grands parents immédiats ou éloignés et ainsi de suite doivent occuper *tous deux* une place *égale* dans le tableau généalogique de nos ascendants directs.

De la sorte, notre tableau prend de suite des proportions régulières et comme géométriques; nous avons eu tous, tant que nous sommes, un père et une mère; deux grands-pères et deux grand'mères; quatre bisaïeuls et quatre bisaïeules; huit trisaïeuls et huit trisaïeules, et ainsi de suite, en doublant toujours à chaque génération en arrière. C'est-à-dire que, *de fait*, la moitié de notre sang nous est fournie *également* par chacun de nos *deux* parents immédiats; soit, le quart pour chacun de nos *quatre* grands-parents, ou le huitième par chacun de nos *huit* bisaïeuls, ou le seizième par chacun de nos *seize* trisaïeuls, etc., etc.

La progression géométrique, qui représente exactement la filiation successive et presque mathématique des générations passées, est d'autant plus familière à tous que c'est celle-là même sur laquelle repose le fameux problème des cases de l'échiquier et des grains de blé toujours doublés. Or. il y a là de quoi nous donner à réfléchir; car il ressort de ce problème que lorsqu'un nombre est doublé un certain nombre de fois, il dépasse bientôt en grandeur toutes les données terrestres.

Si la quatrième génération nous fournit *huit* ascendants, la cinquième *seize*, la sixième *trente-deux*, la septième *soixante-quatre*, la huitième *cent vingt-huit*, la douzième nous en fournira *deux mille quarante-huit*, la vingtième *cinq cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-huit;* la cinquante-cinquième génération nous fournira *dix-huit quatrillions, quatorze trillions, trois cent quatre-vingt-dix-huit milliards, cinq cent neuf millions, quatre cent quatre-vingt-un mille, neuf cent quatre-vingt-quatre* ascendants.

La progression géométrique 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256, 512, 1024, 2048, etc., menée à l'infini, est bien réellement la base, incontestable et incontestée, de toute généalogie *directe*, régulièrement et « dichotomiquement » établie. Si l'on pousse un peu loin un tableau formé d'après ce principe, il est donc certain que l'on arrivera forcément aux nombres de cases, vraiment prodigieux, auxquels conduit fatalement cette progression.

D'un autre côté, il est non moins positif que la population totale du globe terrestre est aujourd'hui répartie de la manière suivante :

Europe............	347	millions d'habitants.
Afrique............	197	—
Asie..	789	—
Océanie............	38	—
Amérique du Nord.	80	—
Amérique du Sud..	32	—
Total de la population de la planète Terre...........	1,483	millions d'habitants.

Soit, en tout, *quatorze cent quatre-vingt-trois millions d'habitants*. Que nous voilà donc loin de nos *trillions*, de nos *quatrillions* de la cinquante-cinquième génération seulement!

Ces deux faits, donc, nous paraissent au premier abord absolument contradictoires, et cependant ils nous sont fournis tous les deux par l'état réel des choses! Il s'agirait maintenant de les faire accorder ensemble.

En examinant la question à tête reposée, nous trouvons qu'il n'y a qu'*une seule* manière d'etablir leur concordance : c'est d'admettre que les mêmes personnes peuvent se trouver inscrites simultanément dans plusieurs cases différentes. La

qu'elles nous semblent, et dans la présente occasion à celle de Molière : et nous allons voir soudain quelle immense clarté elle va introduire par la force des choses là où nous ne voyions auparavant qu'enchevêtrement et confusion. Formons donc un cadre dichotomique, c'est-

vérité du fait étant une fois prouvée, — *et elle l'est*, — tout s'explique dès lors et reprend une marche naturelle et régulière.

Les mariages entre cousins ayant lieu de temps en temps, le nombre immense de nos parents en ligne directe sera déjà chaque fois, par cela même, réduit d'une notable partie; le même père et la même mère se retrouveront *dès la troisième génération en arrière*, et continueront intérieurement de chaque côté deux progressions identiquement semblables, *et n'en faisant réellement qu'une seule.*

Et quand il s'agit de personnes appartenant à la noblesse, et qui ne se marient guère qu'entre elles ! Et quand il s'agit, surtout, de membres de maisons princières !... — Mais fournissons à ce sujet un exemple que nul ne pourra récuser; mettons sous les yeux de nos lecteurs la généalogie *masculine* de Marie de Montpensier et celle de Gaston d'Orléans, son époux. On va voir qu'*elles se rejoignent toutes deux, dans le passé*, à la sixième génération en arrière :

Gaston d'Orléans, mort en 1660.	Marie de Montpensier, morte en 1627.
Henry IV, mort en 1610.	Henry, mort en 1608.
Antoine de Bourbon, mort en 1562.	François, mort en 1592.
Charles, mort en 1537.	Louis II, mort en 1582.
François, mort en 1495.	Louis I, mort en 1521.
Jean, mort en 1477.	*Jean, mort en 1477.*

Si, *dans la réalité*, rien ne venait détruire cette progression : 1, 2, 4, 8, 16, 32,..... commençant par l'*unité représentée par chacun de nous :* vous ou moi, par exemple, et aboutissant à l'*infini*, ou, si l'on aime mieux, à la redoutable antinomie du commencement de l'humanité sur la terre, on arriverait bien vite à un chiffre de parents *immédiats* de beaucoup supérieur à toutes les données terrestres.

L'examen des faits réels peut seul nous donner la raison de cette anomalie qui n'est qu'apparente. En consultant une vraie généalogie dichotomique, quelle qu'elle soit, établie *complètement* sur le modèle indiqué — c'est-à-dire donnant toujours le père et la mère de *chacun*, nous rencontrerons immanquablement, à telle génération, *les mêmes individus* amenés là, dans des cases différentes, par suite des mariages de leurs différents enfants, ou petits-enfants, ou arrière-petits-enfants, etc., etc.

C'est de l'humanité entière, en somme, que chacun de nous descend ; et tous ceux qui nous entourent en ce moment sont, à *tous* les degrés, nos parents collatéraux. La belle formule de Jésus d'abord, de Jean Reynaud ensuite, *tous les hommes sont frères*, est donc, aujourd'hui, scientifiquement établie.

On peut consulter à cet égard, la brochure de M. J. Buzon jeune, dédiée à M. André Lavertujon : *De la formule de Jean Reynaud :* « Tous les hommes sont frères, » publiée à Bordeaux en 1867 et imprimée par Émile Crugy, publication ayant pour origine une réclamation de moi, parue dans *la Gironde*, à propos du livre *Ascendants et descendants* de M. Ch. Giraud; on peut voir aussi mon *Étude sur les généalogies* publiée en 1867 dans le tome V du *Progrès, revue de Bordeaux*, dirigée par M. Charles Laterrade.

J'ai fait imprimer, dans *Mon Album* (gr. in-8°, 2 colonnes, G. Gounouilhou, 1875, tiré à *vingt-cinq* exemplaires), le *premier* tableau dichotomique de ma propre généalogie allant du n° 1 au n° 31, et dont la cinquième ligne horizontale contient bien *seize noms* de famille *différents*. J'ai continué ensuite ce travail aussi loin que je l'ai pu, mais dès la sixième ligne (n°s 32 à 63) j'ai des lacunes, peu nombreuses il est vrai, mais que j'ai perdu à peu près tout espoir de pouvoir combler. Je n'en suis pas moins fort satisfait du résultat auquel, après de bien longues années de recherches, il m'a été donné finalement d'arriver.

Commencement de la généalogie dichotomique de Molière.

<table>
<tr><td colspan="8">1.
JEAN [-BAPTISTE] POQUELIN,
né à Paris, rue Saint-Honoré.
Baptisé à Paris, paroisse Saint-Eustache, le 15 janvier 1622.
Comédien du roi Louis XIV sous le nom de MOLIERE.</td></tr>
<tr><td colspan="4">2.
JEAN POQUELIN,
marchand tapissier,
né à Paris, rue de la Lingerie, en 1595.
Demeurant à Paris, rue Saint-Honoré.
Mort le 25 février 1669.

Mariés à Paris, paroisse Saint-Eustache, le 27 avril 1621.</td><td colspan="4">3.
MARIE [DE] CRESSÉ,
baptisée le 2 mai 1601.
Décédée le 11 mai 1632.</td></tr>
<tr><td colspan="2">4.
JEAN POQUELIN,
marchand tapissier et porteur de grains.
Né à Beauvais.
Etabli à Paris, rue de la Lingerie, près du cimetière des Innocents à *l'image de Sainte-Véronique*.
Mort le 14 avril 1626.

Mariés le 11 juillet 1594, Paris, paroisse Saint-Eustache.</td><td colspan="2">5.
AGNÈS MAZUEL.
Née vers 1572.
Cérémonie de son enterrement à Saint-Eustache, le 12 juillet 1644.
Inhumée au cimetière des Innocents.</td><td colspan="2">6.
LOUIS DE CRESSÉ,
marchand tapissier,
à Paris,
demeurant marché aux Poirées.
Mort en 1638.

Mariés à Paris, paroisse Saint-Eustache.</td><td colspan="2">7.
MARIE ASSELIN
ou ANSELIN,
à Paris,
demeurant
rue des Poirées.
Morte le 30 mai 1633.</td></tr>
<tr><td>8.
JEHAN POQUELIN,
marchand et bourgeois de Beauvais.
Né vers 1530.
Mort le 14 novembre 1572.
se maria deux fois.

Mariés à Beauvais.</td><td>9.
ANGADRESME MALLET,
à Beauvais (1).</td><td>10.
GUILLAUME MAZUEL,
joueur d'instruments de la corporation des ménestriers.
Rue des Prêcheurs, à Paris.
(Marié deux fois.)

Mariés à Paris en 1567, paroisse St-Eustache.</td><td>11.
CLAUDE MECHAINE,
rue des Prêcheurs,
paroisse Saint-Eustache.</td><td>12.
....
DE CRESSÉ,
père de
LOUIS DE CRESSÉ.</td><td>13.
La mère de
LOUIS DE CRESSÉ.</td><td>14.
SÉBASTIEN ASSELIN,
marchand tapissier,
était mort en 1622.</td><td>15.
DENISE LESCACHEUX
marraine de Molière (2).</td></tr>
</table>

(1) Pour ceux de nos lecteurs qui trouveraient le nom de baptême *Angadresme* assez singulier, nous nous empressons de transcrire le renseignement suivant :

à-dire où chaque division réponde à deux subdivisions, en ayant soin de placer dans la première ligne horizontale notre grand Molière lui-même, dans la seconde ses père et mère, dans la troisième ses deux grands-pères et ses deux grand'mères, dans la quatrième ses quatre bisaïeuls et ses quatre bisaïeules. Nous obtiendrons donc ainsi le tableau ci-contre (p. 74).

« Au VII

« Au VIIe siècle vivait Angadresme, fille de Robert, chancelier du roi; elle fut » mise au nombre des saintes pour sa vie pieuse, et est devenue la patronne de » Beauvais. » E. Révérend du Mesnil, *Les aïeux de Molière à Beauvais et à Paris*, p. 22. note 1.

([2] *de la page précédente*) La destruction, en 1871, des registres des paroisses de la ville de Paris, ôte tout espoir de jamais pouvoir continuer, quant à ce qui est des « cases » 10, 11, 12, 13, 14 et 15, le tableau généalogique que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs.

Les registres de paroisse de Beauvais ayant été conservés, il nous est possible, en nous aidant de l'ouvrage de M. E. Révérend du Mesnil cité dans la note précédente, d'établir ici la filiation suivante :

<table>
<tr><td colspan="3">8.
Jehan POQUELIN,
Né vers 1530, mort
le 14 novembre 1572,
à Beauvais.</td><td>Mariés à Beauvais.</td><td colspan="4">9.
Angadresme MALLET,
à Beauvais.</td></tr>
<tr><td>16.
Jehan
POCQUELIN,
marchand
et bourgeois
de Beauvais.</td><td>Mariés à Beauvais.</td><td colspan="2">17.
Jeanne
HARIEL.</td><td colspan="2">18.
....
MALLET,
père
d'Angadresme
Mallet.</td><td>Mariés à Beauvais (?)</td><td>19.
La mère
d'Angadresme
Mallet.</td></tr>
<tr><td>32.
POCQUELIN
......</td><td>33.
......
......</td><td>34.
Robert
HARIEL.</td><td>35.
Jeanne
CANTEREL</td><td>36.
MALLET
......</td><td>37.
......</td><td>38.
......</td><td>39.
......</td></tr>
</table>

Le Jean Pocquelin, qui occupe la « case » 16, « servit (nous apprend M. E. Révé- » rend du Mesnil, p. 21), le 8 juin 1553, de procureur à Me Jehan Hariel, régent de » l'Université de Paris, pour donner au chapitre de Beauvais le dénombrement du » fief de la mairie d'Haudiviller que possédait ledit Hariel. »

On voit que les aïeux de Molière s'appelaient Jehan Pocquelin de père en fils. On trouve, *antérieurement* au no 16, d'autres Jehan Pocquelin, mais qu'il nous est malheureusement impossible de rattacher à la généalogie de Molière et d'indiquer comme formant les nos 32, 64, 128, 256, etc.. du tableau dichotomique de sa parenté directe. Nous ne les donnons pas moins ci-dessous, d'après l'ouvrage déjà cité de M. E. Révérend du Mesnil. notre unique et très précieuse source à cet égard :

(P. 21.) « 1532. Jehan Pocquelin. *marchand* à Beauvais, près la porte du Châtel, » lequel demanda la permission d'asseoir une chambre au-dessus de la voirie étant » près de sa maison. (Ext. des délibérations de l'hôtel de ville, année 1532.) »

(P. 19.) « 1515. Jehan Pocquelin, *maistre des tisserands.* (Reg. des délibérations, » 25 janvier 1515.) »

(P. 19.) « 1496. Jehan Pocquelin, *écherin* de la ville. (Mss. de Troussures.) »

(P. 19.) « 1480. Jehan Pocquelin, *tisserand.* (Reg. des délibérations de l'hôtel de » ville, 19 janvier 1480.) »

(P. 17.) « 1453. Jehan Pocquelin, *boulanger* à Beauvais. (Mss. de Troussures.) »

(P. 17.) « 1382. Jehan Pocquelin, *boulanger*, porté à 20 sols pour sa taille. (Ext. » des comptes de la ville.) »

On voit, à la simple inspection de ce tableau et d'un coup d'œil, que nous n'exagérions rien en parlant des avantages véritablement hors ligne, de clarté et d'évidence, que présente un pareil arrangement, une semblable disposition généalogique! Tous les précieux renseignements, concernant les générations ayant précédé Molière dans le passé, que nous avons trouvés dans les trois actes publiés ci-dessus, acquièrent de suite, dans ce tableau, une *valeur de position*, une *précision de situation*, qui frappent l'intelligence aussi bien que la vue, et qui en augmentent l'intérêt d'une manière considérable. Que n'avons-nous un semblable tableau pour tous les grands littérateurs, pour les hommes illustres de tous les temps et de tous les pays!

Molière, comme tant de grands hommes, eut pour mère une femme supérieure [1]. Il n'avait que dix ans et quelques mois lorsqu'il eut le malheur de la perdre.

« Marie Cressé, dit M. Eudore Soulié, mourut au mois de mai 1632 [2], âgée de trente et un ans; il y en avait onze qu'elle était mariée et elle

(1) Napoléon l'a dit : *L'avenir d'un enfant est toujours l'ouvrage de sa mère.*

« C'est... de Marie Cressé que Molière tenait son esprit élevé, ses habitudes somptueuses et simples à la fois, sa santé délicate, son attrait pour la campagne hors de Paris, et désormais, la mère de Molière, restée inconnue jusqu'à ce jour, aura sa place bien marquée dans les commencements de la vie de son premier né. » EUD. SOULIÉ, *Recherches*, p. 17.

Notons cependant que l'« attrait pour la campagne hors de Paris », qu'auraient eu et la mère et le fils, n'est rien moins que prouvé. M. Eudore Soulié, justement ému et transporté par les magnifiques découvertes qu'il vient de faire, nous montre fidèlement, mais un peu ingénûment peut-être, les traces profondes qu'elles ont de suite établies dans sa pensée débordante, sans s'apercevoir que ses déductions ne sont quelquefois, après tout, que les simples conjectures d'un esprit exalté et enthousiaste.

Dans son analyse de l'inventaire dressé à la mort de Marie Cressé, M. Eudore Soulié, par exemple, fait (p. 16) une remarque charmante : « Parmi tous ces objets on aime à voir Marie Cressé conserver avec soin, dans un coffret couvert de tapisserie, le linge qui a servi à ses enfants sur les fonts de baptême. »

(2) « Voici la teneur de son acte de décès, découvert sur les registres de la paroisse Saint-Eustache, par M. Beffara, qui nous en a donné copie :

« Mardi, 11 mai 1632, convoi et service complet de 50 livres, pour deffuncte honorable femme Marie Cressé, vivante femme de honorable homme Jehan Pauquelin, marchand tapissier et valet-de-chambre ordinaire du Roi, demeurant rue Saint-Honoré, inhumée aux Innocens. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, p. 208, note 6.

Dans l'inventaire fait après son décès, on la fait mourir *le quinzième jour de mai* 1632. M. Paul Mesnard se demande (*Notice biographique*, p. 11. note 2): « A-t-on bien

laissait... trois fils et une fille en bas âge (1). Ces enfants eurent pour tuteur leur père Jean Poquelin, et pour subrogé tuteur leur grand-père maternel, Louis de Cressé, nommés tous deux par acte du Châtelet en date du 30 décembre 1632. L'inventaire, fait huit mois après le décès de Marie Cressé (2), donne sur la mère de Molière, *dont avant Beffara on ne con-*

» lu les registres de Saint-Eustache, et n'y fallait-il pas lire le mardi 18 mai? » A ce compte-là nous aurions à choisir entre trois dates! La première, dont le jour, le mois et le quantième s'accordent, et qui a été fournie par Beffara lui-même qui ne se trompait guère, doit être la bonne.

(1) Marie Cressé avait donné le jour à *six* enfants dont *quatre* lui survécurent :

1.	2.	3.
Poquelin, Jean[-Baptiste], baptisé le 15 janvier 1622.	Poquelin, Louis, baptisé le 6 juin 1623.	Poquelin, Jean *dit le jeune*, baptisé le 1er octobre 1624.
4.	5.	6.
Poquelin, Marie, baptisée le 10 août 1625.	Poquelin, Nicolas, baptisé le 13 juillet 1627.	Poquelin, Marie[-Magdeleine], baptisée le 13 juin 1628.

Nous jugeons inutile de donner ici *le devenir* de chacun de ces enfants Poquelin. A suivre toutes ces branches si diverses, nous ne verrions bientôt plus la fin de nos recherches. Mais nous devons renseigner nos lecteurs, curieux de poursuivre personnellement telle ou telle piste spéciale, sur les ouvrages modernes où ils trouveront des informations précises à ce sujet. Nous leur signalerons donc tout d'abord l'admirable *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* d'Augustin Jal (2e édition, 1872), qui renferme, à la page 989, des notes extrêmement précieuses à cet égard; puis l'excellente édition des *Intrigues de Molière et celles de sa femme*, de M. Ch.-L. Livet (Isidore Liseux, 1877), contenant, pages 92-93, de très intéressants détails au sujet de tous ces enfants.

(2) Voici le début de cet inventaire, dressé les 19-31 janvier 1633, et tiré des minutes de Me Thomas :

« L'an mil six cent trente-trois, le mercredi avant midi, dix-neuvième jour de janvier et autres jours suivants, à la requête de honorable homme Jean Poquelin, md mtre tapissier et bourgeois de Paris, tapissier ordinaire de la maison du Roi, y demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, tant en son nom, à cause de la communauté de biens qui a été entre lui et défunte Marie Cressé (*a*), jadis sa femme, que comme tuteur de Jean, âgé de onze ans, autre Jean, âgé de huit ans, Nicolas, âgé de six ans, et Madeleine Poquelin, âgée de cinq ans, enfants mineurs dudit Poquelin, comparant, et de ladite défunte Cressé, par acte donné au Châtelet de Paris, en date du trentième jour de décembre mil six cent trente-deux dernier passé, et en la présence de honorable homme Louys de Cressé (*b*) l'aîné, ayeul maternel desdits mineurs, marchand tapissier à Paris, y demeurant, subrogé tuteur auxdits mineurs par ledit acte devant écrit, quant à la confection du présent inventaire, reddition de comptes, partage et autres actions que lesdits mineurs ont et peuvent avoir ci-après contre leurdit père et tuteur, à la conservation des droits de qui il appartiendra, par les notaires garde-notes du Roi notre sire au Châtelet de Paris soussignés, fut et a été fait inventaire et description de tous les biens meubles et marchandises, ustensiles d'hôtel, or et argent monnoyé et non monnoyé, lettres, titres, papiers et enseignements demeurés après le décès de ladite défunte Cressé, etc., décédée le quinzième jour de mai mil six cent trente-deux (*c*), en la maison où ledit Poquelin est demeurant; lesdits biens trouvés en ladite maison, montrés et enseignés par ledit Poquelin, par Marie la Roche, sa servante, et mis en évidence pour être rédigés au présent inventaire, et ont promis les représenter sans aucuns cacher ne latiter (*d*) sur les peines de droit en tel

(*a*) « Il y avait, ainsi que plus loin, Marie de Cressé; *de* est rayé. » E. Soulié, *Recherches*, p. 131, note 2.

(*b*) « Il y avait Louys Cressé, *de* est ajouté. » E. Soulié, *Recherches*, p. 131, note 3.

(*c*) « *Quinzième* », erreur évidente pour *neuvième* ou *dixième*. Voir ci-contre, p. 76, fin note 2.

(*d*) « *Latiter* », « terme de palais, qui se dit (d'après Furetière) des choses cachées et recelées. » E. Soulié, *Recherches*, p. 131, note 5.

naissait même pas le vrai nom (1), les détails les plus caractéristiques, et la présente comme une femme digne d'avoir mis au monde cet inimitable génie. Dans le peu de livres qu'elle possède, se trouvent *la Vie des hommes illustres* et *la Bible* (2). » EUD. SOULIÉ, *Recherches*, p. 13 et 14.

Après avoir rapporté le jugement que nous venons de transcrire, M. Paul Mesnard le récuse en partie : « *La* » *même vivacité d'imagination*, dit-il (*Notice*, p. 10), nous » manque pour tirer si bon parti des descriptions, souvent » instructives, mais à d'autres égards, que l'on doit à la » plume des gardes-notes et des jurés priseurs. Que, » parmi plusieurs livres non désignés, ils aient trouvé » dans une garde-robe de Marie Cressé la *Vie des hommes* » *illustres* et une Bible, quand on saurait plus clairement » qui les lisait, la femme ou le mari, et si le *gros Plu-* » *tarque* n'était pas *à mettre les rabats*, nous ne sommes » point frappé de ce qu'il y a là d'assez caractéristique. » — Mais M. Paul Mesnard ajoute tout aussitôt :

« On comprend un peu mieux que cet inventaire ait paru donner l'idée d'une maison très bien tenue... Pour le jugement à porter de la mère de Molière, nous ne pouvons donc demander à l'inventaire de janvier 1633 que de nous laisser entrevoir chez elle, non seulement le mérite de faire

cas introduites, à eux exprimées et données à entendre par l'un des notaires soussignés en présence de l'autre, qu'ils ont dit bien entendre; lesdits biens et marchandises prisés et estimés par honorable homme François Rozon (*a*), sergent à verge, juré priseur vendeur de biens en cette ville, prévôté et vicomté de Paris, appelé avec lui pour faire la prisée de ladite marchandise, honorable homme Louys Cressé le jeune (*b*), marchand tapissier, bourgeois de Paris, y demeurant ès halles de Paris, qui ont promis faire ladite prisée en leur conscience, eu égard au cours du temps présent, et ce fait les ont prisés et estimés aux sommes de deniers selon et ainsi qu'il s'ensuit... » E. SOULIÉ, *Recherches*, p. 130 et 131.

(1) « La mère de Molière ne se nommait pas *Anne Boutet*, comme Voltaire l'a dit, ni *Boudet*, comme l'a prétendu Grimarest,... elle se nommait Marie Cressé... Elle était d'une famille de tapissiers établis à la halle. La sœur de Molière avait épousé *André Boudet*, c'est ce qui aura donné lieu à l'erreur. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, p. 207, note 3.

(2) « On verra chez Molière deux exemplaires de Plutarque, l'un à Paris, l'autre à Auteuil, et une Bible; ces livres lui venaient-ils de sa mère? C'est ce qu'il est impossible d'affirmer; mais il est incontestable que, tout enfant, il les eut sous les yeux, et lors même qu'on ne voudrait voir dans cette *Vie des hommes illustres* qu'un « *Plutarque à mettre les rabats* » de Jean Poquelin, ce fait n'en est pas moins remarquable et significatif. » E. SOULIÉ, *Recherches*, p. 14.

(*a*) « François Rozon est indiqué dans la *Généalogie de Molière*, donnée par Auger, d'après Beffara, comme ayant épousé, en 1625, Agnès Poquelin, tante de Molière. » E. SOULIÉ, *Recherches*, p. 131, note 6.

(*b*) Ainsi appelé pour le distinguer de son frère aîné Louys de Cressé.

régner dans son intérieur un ordre intelligent, mais aussi des goûts d'une aimable élégance. Cherchera-t-on là le secret du caractère de son fils, de son esprit d'une étoffe à la fois si solide et si riche? Nous craindrions que ce ne fût légèrement forcé.

» Une remarque beaucoup moins contestable a été faite; elle mérite attention. La plupart des pères chez Molière sont veufs; quand ils sont remariés, leur seconde femme, une Elmire, une Béline, n'est pas la mère de leurs enfants. Les vraies mères, où sont-elles dans son théâtre? (1)... C'est pourquoi Saint-Marc Girardin, dans son *Cours de littérature dramatique,* a un chapitre sur les pères des comédies de Molière, aucun sur les mères. Il y a là une singularité que l'on nous paraît avoir bien expliquée. Quoique le génie sache tout deviner, Molière n'aimait à peindre que ce qu'il avait observé de près. Or, ce n'était point dans quelques années de son enfance qu'avait pu s'imprimer dans son esprit l'image assez durable d'une mère, avec sa tendresse dévouée, sa douce sagesse, ou ses aimables faiblesses. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 10 et 11.

Il m'est impossible d'être ici de l'avis de M. Paul Mesnard. — Oh! si, lui répondrai-je; oh! je vous en demande bien pardon : un fils aimant, intelligent et bien né, à l'âge de dix ans, est déjà très en mesure d'apprécier la bonté, la tendresse incomparable et le dévouement à nul autre pareil de sa mère, c'est-à-dire cette femme unique et divine, dévouée entre toutes, qui n'a pas sa seconde ici-bas ni nulle part, et que rien au monde, plus tard et une fois qu'on l'a perdue, ne vient jamais remplacer dans la vie.

Il y a cependant — ce n'est pas une concession que je fais — le mot charmant du XXIVe chapitre de *la Genèse,*

(1) M. Paul Mesnard entre ensuite ici dans des développements fort ingénieux, que nous devons au moins reproduire en note. Nous ne les donnons pas dans le texte uniquement pour ne pas trop laisser perdre de vue à nos lecteurs l'argumentation principale. Les voici :

« Citera-t-on la femme de Sganarelle, dans *le Médecin malgré lui?* Nous apprenons seulement qu'elle a quatre pauvres petits enfants sur les bras. Mme de Sotenville? Si elle ne met que trop de zèle à defendre sa fille, c'est par le seul souci de l'honneur de la maison de la Prudoterie. Mme Jourdain, qui se révolte contre le mariage de Lucile avec le fils du Grand Turc? Simple épisode de la lutte de son bon sens contre la folie de son mari. La comtesse d'Escarbagnas? Elle s'occupe bien moins de l'élève de M. Bobinet que de ses ridicules amants. Philaminte, celle-ci très vive et très altière dans la revendication de ses droits maternels? Mais, plus pédante que mère, elle ne songe qu'aux intérêts du cuistre dont l'alliance lui tient au cœur. Nous chercherions en vain dans tout cela un caractère de mère. » PAUL MESNARD. *Notice biographique sur Molière*, p. 11.

67^{e} et dernier verset, lors qu'Isaac épouse Rébecca : « Alors Isaac mena Rébecca dans la tente de Sara, sa » mère; et il la prit pour sa femme, et l'aima. Ainsi Isaac » se consola après la mort de sa mère.»

Mais Molière, lui, a éprouvé le plus grand malheur qui puisse atteindre un jeune homme d'avenir. Il est arrivé à la fin de l'adolescence, à l'âge de vingt ans, l'âge des doux rêves et des saintes croyances, alors que germent et se développent de plus en plus, dans le cœur d'une organisation d'élite, ces idées d'adoration discrète et respectueuse, ces illusions charmantes pour des jeunes filles à peine entrevues, aimées pour elles-mêmes et sans aucune arrière-pensée des sens : Eh bien! c'est pendant cette période, ainsi que nous le verrons en son lieu, que Jean-Baptiste Poquelin fut débauché par une fille de théâtre à qui il plaisait, et « *ayant* quatre ans de plus que lui, nous » dit M. Loiseleur (p. 100 des *Points obscurs*), ce qui » n'était pas un désavantage aux yeux d'un tout jeune » homme : il y eut toujours dans son amour quelque » chose de tutélaire et comme un mélange d'affection » maternelle. » Horreur! Il devint en un mot l'amant avoué d'une comédienne d'ailleurs très intelligente, mais sans grande délicatesse, de mœurs faciles, ayant eu des amants et un enfant; d'une femme qui le « déniaise », le façonne et le plie, lui, adolescent qu'elle aurait dû respecter, aux mœurs des histrions, cette écume, ce rebut de la société d'alors, extirpant par le fait, de l'âme et du cœur du jeune Molière, toutes les délicatesses de sentiment, toutes les fleurs de poésie qu'elle n'avait, elle, jamais connues.

Ah parbleu! je sais bien ce que l'on va me dire : il faut que jeunesse se passe, c'est-à-dire s'amuse. *Celui qui veut faire l'ange*, dit Pascal, *fait la bête*. Soit, je le reconnais,

j'y consens : mais par échappées, par simple dégagement passager, et sans que cela tire le moins du monde à conséquence; n, i, ni, c'est fini, il n'en est plus question, autant en emporte le vent.

Mais la pieuvre s'était bel et bien emparée de sa victime. « La pieuvre! » que ce mot est juste! Il nous a été légué par Victor Hugo, qui lui aussi, disent ses biographes, en aurait rencontré une, laquelle aurait commencé à s'attacher à lui pour *toute la vie,* bien peu de temps après que, dans *les Feuilles d'automne*, le poète chantait encore si éloquemment le pur et saint amour et le foyer domestique!... (1).

Magdeleine Béjart aurait été sans doute une délicieuse maîtresse pour un célibataire désabusé de trente-cinq ou trente-huit ans, incapable désormais d'affection sérieuse. — Il arriva plus tard que par un *juste retour des choses d'ici-bas*, Molière prit des maîtresses, et cela dans la troupe même, en attendant que, par une réaction facile à prévoir, il en vienne à épouser une jeune enfant, sœur de Magdeleine, n'ayant que la moitié de son âge; qu'il aima, lui, l'homme de génie, de toutes les forces de son âme, mais qui elle, par contre, ne l'aima guère.

La cause première de ces deux avenirs brisés, ne serait-ce pas la liaison fatale de Molière avec Magdeleine Béjart, la belle comédienne, qui, d'une tout autre manière, lui causa en outre plus tard un si grand préjudice? Molière,

(1) Tout ceci est un peu de l'*a priori*, et en me relisant je ne puis m'empêcher de le faire remarquer en note. Magdeleine Béjart paraît avoir été, au résumé, pour Molière, une excellente amie, généreuse, dévouée, l'aimant pour lui-même bien plutôt qu'une maitresse folle et passionnée. On ne peut pas deviner certaines choses, et d'ailleurs nous n'avons pas vécu au XVII^e^ siècle de la vie de théâtre pour bien juger telles et telles situations qui, de nos jours, se rencontrent beaucoup plus rarement ou ne sont plus du tout les mêmes. On était généralement plus *sérieux* qu'aujourd'hui, au XVII^e^ siècle, en tout ce qui constitue l'*art* à proprement parler; et *la diva d'opérette* y était encore totalement inconnue. On jouait des tragédies et non pas des « pièces à femmes », et ceci est une nuance importante; mais ce n'est qu'une nuance, somme toute : et la rencontre de Magdeleine Béjart est et reste fâcheuse dans la vie de Molière.

à la fin de 1642, perdra tout à la fois le souvenir de sa mère, un peu effacé peut-être, mais toujours si doux; et ces illusions, ces aspirations à nulles autres pareilles, cette fleur de poésie qui demandent pour couronnement d'édifice la simple rencontre d'une Rébecca [*Genèse*] ou d'une Antiope [*Télémaque*], rencontre qu'il devra désormais renoncer à faire, refoulé qu'il sera dans son monde de théâtre : lui cependant si grand, si bon, si incomparablement supérieur, si profondément honnête. — Mais revenons vite à Molière enfant, ouvrant encore de bien grands yeux autour de lui, à la veille cependant de commencer cette éducation virile, forte, complète, qui contribuera tant à faire de lui, malgré les temps d'arrêt et les entraves sans nombre, un des plus grands génies de la France à l'époque vraiment rayonnante de son histoire.

Quand on n'a pas de renseignements sur les premières années d'un homme célèbre, on s'ingénie à en créer. C'est ainsi que fait M. Soulié, quand il nous dit, pages 16-17 de ses *Recherches* :

« Le beau-père de Jean Poquelin, Louis de Cressé, avait à Saint-Ouen, dans la grande rue de ce village, une belle propriété avec cour, étables et jardin; c'est là que, le dimanche, dans la belle saison, ON DEVAIT conduire les enfants chez leur grand-père pour respirer un air plus pur que celui du vieux Paris. L'inventaire des objets restés dans la chambre de cette maison occupée par les époux Poquelin prouve qu'on trouvait là tout ce qui était nécessaire pour passer une nuit; on n'y a oublié ni « les boules de buis » qui servaient SANS DOUTE de jouets aux enfants, ni la « paire de verges » destinée à les corriger... »

On remarquera ces deux atténuations fort sages de M. Eudore Soulié aux suppositions que, de sa propre autorité, il vient de se permettre de faire : *on devait...*, *sans doute...*, qui indiquent clairement qu'il ne s'agit ici que de simples conjectures. Dans une rédaction plus avancée, celle de M. Jules Loiseleur (*Points obscurs*, p. 27), uniquement basée sur les lignes que nous venons de trans-

crire, les doutes ont désormais disparu, et les deux faits, présentés d'abord avec réticence, sont dorénavant et définitivement acquis à l'histoire des jeunes années de notre héros : « Son père [de Marie Cressé], bien qu'il fût tapis-» sier comme les Poquelin, prenait la particule, ce qui » du reste n'était point alors un signe de noblesse, et » possédait à Saint-Ouen une belle propriété, moitié » ferme, moitié villa, où ses petits-enfants *venaient le* » *dimanche, dans la belle saison*, prendre l'air des champs » et *jouer aux boules*. » Ce n'est pas plus difficile que cela, et c'est trop souvent ainsi, hélas! que l'on écrit l'histoire! Et si des hommes de jugement droit, de logique inflexible, comme M. Loiseleur, prennent parfois de ces petites licences pour arrondir une phrase et pouvoir se rendre le témoignage qu'ils n'ont absolument rien négligé sur leur route, à quoi faudra-t-il s'attendre de la part des biographes peu scrupuleux, mais doués d'une certaine imagination?...

Grimarest a plus d'une fois été un de ces derniers. Ne sachant pas si la vocation dramatique de Molière datait de ses jeunes années, mais trouvant tout naturel de le supposer, il nous renseigne bravement à ce sujet dans les lignes suivantes :

« Molière avait un grand-père qui l'aimait éperdûment; et comme ce bon homme avait de la passion pour la comédie, il y menait souvent le petit Poquelin, à l'hôtel de Bourgogne. » (Édition Panthéon, p. 1, col. 1.)

Comme on le pense bien, ces lignes n'ont pas passé inaperçues, et c'est à qui, parmi les successeurs de Grimarest, les répétera, les amplifiera, les commentera...! Mais, ô contretemps! le grand-père paternel de Molière, Jean Poquelin, le n° 4 de notre tableau dichotomique, est mort le 14 avril 1626; son acte mortuaire a été retrouvé par Beffara, et Molière, à l'époque de ce décès, n'avait

que quatre ans et quelques mois! c'est donc à son grand-père maternel, Louis de Cressé, le propriétaire de Saint-Ouen, que J. Taschereau (3e édition, p. 3), rattachera docilement le même fait, emprunté à Grimarest, et très probablement inventé par ce dernier : « On a... généra- » lement attribué cette espèce de révélation de son génie » à la fréquentation des théâtres. *Le grand-père maternel* » du jeune Poquelin, qui l'avait pris en affection, le me- » nait quelquefois aux représentations de l'hôtel de Bour- » gogne, auxquelles Bellerose dans le haut comique, Gaul- » tier Garguille, Gros Guillaume et Turlupin dans la farce, » donnaient alors un grand attrait. » Et voilà comment on améliore, comment l'on complète un texte. Grimarest avait trois lignes, Taschereau vient de nous en donner sept. Mais ce n'est pas tout, il y a une grande continuation, et Taschereau va nous faire part maintenant, n'est-ce pas bien fort? *des impressions personnelles du jeune spectateur* à ces représentations auxquelles il n'est pas sûr du tout qu'il ait assisté :

« SANS DOUTE l'afféterie du premier, signalée par Scarron dans son *Roman comique*, et l'ignoble gaieté des derniers, qui est devenue proverbiale dans notre langue, ne furent pas *ce qui séduisit le jeune spectateur;* mais il pressentit PEUT-ÊTRE dès lors ce que les jeux de scène, quelque informes qu'ils fussent encore, pouvaient devenir un jour; il comprit PEUT-ÊTRE que les Hardy, les Monchrétien, les Balthazar Baro, les Scudéri, les Desmarets, auxquels Corneille n'avait pas encore entièrement enlevé la faveur publique, étaient des modèles très utiles, non à suivre, mais, si nous osons le dire, à éviter : enfin, *s'il ne vit dès lors* qu'il était appelé à opérer cette révolution, il sentit du moins que sa place était marquée ailleurs qu'au magasin de son père. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, 3e édit., p. 3 et 4.

Tel est l'art (avec les mots si élastiques : *sans doute...*, *peut-être...*, *on devait...*, et quelques autres encore) de fabriquer des renseignements quand on n'en possède pas d'authentiques... ! « Le malheureux enfant, dit très fine- » ment Bazin (*Notes historiques*, p. 8), n'aurait eu aucun

» rayon du monde intellectuel, si sa bonne étoile ne lui » eût donné un grand-père curieux de la comédie. Ce » grand-père, *du côté paternel d'abord, puis, quand on sut » que l'aïeul Poquelin était mort en 1626, transféré au côté » maternel,* aurait arraché quelquefois son petit-fils à l'ennui » de sa prison pour lui faire voir les acteurs et les pièces » de l'hôtel Bourgogne. Ce fut là, *dit-on*, qu'à l'aspect des » Bellerose, etc..., sa vocation se déclara. » On ne raconte pas des faits inventés, puis amplifiés, avec une plus douce, avec une plus charmante ironie.

« C'est à l'hôtel de Bourgogne, dit un des plus remarquables biographes de Molière après avoir raconté à son tour l'intervention du grand-père, — c'est là qu'il aurait eu [Molière] la révélation de sa glorieuse destinée. Le fait en lui-même n'a rien que de très vraisemblable. Nous l'acceptons volontiers dans une certaine mesure. Nous croyons qu'on ne doit ni dédaigner ni rejeter absolument ces anecdotes peu authentiques qui s'efforcent de remplir les lacunes d'une biographie insuffisante. Mais, d'autre part, ce qu'il ne faut pas leur permettre, c'est de dénaturer l'aspect véritable de la vie de l'écrivain.

» Les biographes qui rapportent les visites fort plausibles du jeune Poquelin au théâtre semblent dire que c'est par là que Molière, enfant, eut quelque vue sur le monde de la littérature et de la poésie ; ils le peignent comme un apprenti enfermé dans sa boutique, etc... Ces ornements dénaturent la tradition et présentent la jeunesse de Molière sous un faux jour. — Molière fut élevé comme un fils de famille, et il put aller au théâtre aussi tôt et aussi souvent que pas un jeune Parisien de son temps. » Louis Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 31.

« Dans le rôle que Grimarest donne à Louis Cressé, dit à son tour M. Paul Mesnard, tout n'est pas également invraisemblable. Il n'est pas impossible qu'il aimât la comédie, qu'il en procurât volontiers le divertissement à son petit-fils, et qu'il le conduisît à l'hôtel de Bourgogne, fort en faveur dans le monde des marchands dont les boutiques étaient peu éloignées de ce théâtre de la rue Mauconseil... (P. 16.)

» Sans vouloir chicaner les biographes de notre poète, on peut se demander *s'ils n'ont pas été naturellement préoccupés de l'idée qu'il devait y avoir eu de très bonne heure des circonstances propres à lui donner le goût de la comédie. Désirant en trouver, il était à peu près certain qu'ils seraient heureux dans leurs recherches.* Nous ne donnerons pas pour très sûres les découvertes qu'ils ont faites, et le fussent-elles, les conséquences à en tirer le seraient moins. On ne saura jamais bien à quelle heure la Muse comique a fait à Molière son premier signe. Que ç'ait été plus tôt ou plus tard, le génie était en lui, et se serait passé de

petites occasions pour s'éveiller. Nous ne devons pas cependant omettre les vieilles traditions, quoi qu'elles vaillent. Celle des amusements du théâtre avidement goûtés par l'enfant, grâce à la complicité de l'aïeul, douteuse peut-être dans le détail, ne paraît pas inacceptable. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 17 et 18.

Le père de Molière, comme le remarque (*Études,* p. 30) M. Édouard Fournier, n'était pas « homme à rester » veuf (1)... Un an et vingt jours après la mort de sa » première femme dont, par parenthèse, ajoute M. Four- » nier, il oublia de célébrer le bout de l'an, » il contractait, le 30 mai 1633, à Saint-Germain-l'Auxerrois, un second mariage avec Catherine Fleurette, « sur laquelle, » dit M. Louis Moland (*Molière,* p. 30), on a peu de rensei- » gnements, » qui mourut trois ans et cinq mois environ après son mariage, le 2 novembre 1636, après avoir donné à son mari deux enfants, deux sœurs consanguines de Molière : Catherine, née en 1634 (2); Marguerite, morte peu de jours après sa mère à qui sa naissance coûta la vie.

S'il fallait en croire MM. Jules Loiseleur et Édouard Fournier, Catherine Fleurette aurait été dépeinte par Molière dans la Béline du *Malade imaginaire.* Rien de moins établi qu'une pareille opinion. Mais citons ces deux auteurs l'un après l'autre : « *Le* père *Poquelin,* dit M. Loi- » seleur (*Points obscurs,* p. 24), à qui l'impossibilité de » surveiller seul son commerce et ses quatre enfants ne » permettait pas un long deuil (3), contracta... un nouveau » mariage avec Catherine Fleurette, cette marâtre que

(1) Cependant, trois ans et demi après, il ne se maria pas une troisième fois après la mort de sa seconde femme.

(2) C'est celle qui devint, le 20 janvier 1655, novice au couvent et monastère des religieuses filles de Sainte-Marie de Montargis. — Dans la même ville, au « monastère des Bénédictines de Montargis », vingt et un ans auparavant et l'année même (1634) de la naissance de Catherine Poquelin, s'était déjà retirée Agnès Asselin, pupille de Louis de Cressé, et fille mineure de feu Sébastien Asselin et de Geneviève Bastelard. Cf. EUDORE SOULIÉ, *Documents,* p. 195, note 1. — Nous retrouverons encore la mention de la ville de Montargis dans la vie de Molière.

(3) Ce double motif ne le fit pas, cependant, se remarier une fois encore après son second veuvage, pas plus que le motif invoqué par M. Édouard Fournier, et qui a donné lieu à l'avant-dernière note.

» l'auteur du *Malade imaginaire* devait peindre plus tard » sous les traits de Béline. » Ceci est bien vite mis en circulation! Mais les preuves, où sont-elles?...

Voici de son côté ce que dit (*Études*, p. 30) M. Édouard Fournier : « Cette seconde femme de Jean Poquelin, » Catherine Fleurette, était la belle-mère, la Béline du » *Malade imaginaire*. On ne sait rien de son caractère » (Eh bien! alors?...), mais la façon amère dont Molière a » peint la seconde femme d'Argan peut *jusqu'à un certain* » *point* (lequel?) servir d'indice. Il y a là un reflet, et dans » ce reflet une revanche. » Connaissez-vous rien de plus inique que les lignes que je viens de reproduire? Puisqu'*on ne sait rien du caractère* de Catherine Fleurette, c'est M. Édouard Fournier qui nous le dit en toutes lettres, pourquoi lui en supposer un odieux?

M. Louis Moland est plus juste envers la pauvre seconde femme de Jean Poquelin que ses deux prédécesseurs : « La courte existence de celle-ci, dit-il (*Molière*, p. 30), » ne permet pas, toutefois, de croire que Molière, qui » avait quatorze ans quand elle mourut, ait pu peindre, » *comme on l'a dit*, d'après elle la Béline du *Malade ima-* » *ginaire*. » Il faut savoir un gré véritable à M. Moland d'avoir écrit ces quelques lignes.

Mais nul n'a pris en main la juste cause de Catherine Fleurette avec plus de force et d'autorité que M. Paul Mesnard dans le plaidoyer suivant, que nous nous reprocherions bien fort de ne pas citer ici tout entier, car il aura pour dernier résultat, nous l'espérons, mis en regard de ce qui précède, d'arrêter à tout jamais une insinuation fâcheuse, dénuée de preuves, et qui, comme tant d'autres, n'aurait pas manqué de faire son chemin :

« On aime toujours à se trouver d'accord avec l'ingénieux érudit qui a entrepris, souvent avec succès, de porter la lumière dans les coins les

moins éclairés de la biographie de notre poète. Mais nous aurions peine à le suivre dans la conjecture que Catherine Fleurette est peinte sous les traits odieux de la marâtre Béline du *Malade imaginaire*. La rancune de Molière, après plus de sept lustres, aurait vraiment été trop durable, lui supposât-on l'excuse des mauvais traitements durant les trois années du second mariage. On cherche trop souvent dans ses comédies des allusions aux événements de sa vie. Pour nier qu'il y en ait quelques-unes, il faudrait récuser l'autorité, généralement très grande, de la *Préface* de l'édition de 1682. Elle affirme que Molière, dans ses comédies, « s'est joué le » premier sur des affaires de sa famille et qui regardoient ce qui se pas- » soit dans son domestique. » Mais comme les auteurs de cette préface n'ont pas désigné les allusions qu'ils avaient en vue, le champ des suppositions reste sans limites, et il est imprudent de s'y hasarder quand on ne trouve pas de quelque autre côté des indices presque certains pour se guider. Nous n'avons aucun témoignage direct sur le caractère de Catherine Fleurette et sur sa conduite à l'égard des enfants du premier lit. Pour l'accuser et la faire détester à la postérité, il faut donc uniquement aller chercher le noir portrait de la femme d'Argan, comme si un auteur comique ne pouvait imaginer une belle-mère méchante sans se souvenir de la sienne (1). » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 12 et 13.

C'est après une telle page que l'on peut s'écrier en toute sûreté de conscience : La cause est entendue.

Nous nous bornerons à mentionner rapidement l'acquisition faite, le 30 septembre 1633, par Jean Poquelin,

(1) « Et de qui Molière s'est-il souvenu lorsque, dans son *Tartuffe*, il a peint, comme la plus aimable et la plus aimée des belles-mères, celle de Mariane et de Damis? Sans aller chercher, dans la maison de Jean Poquelin remarié, le modèle de l'hypocrite et perfide Béline, ne serait-il pas plus naturel de le trouver dans la tragédie de *Nicomède*, souvent jouée par Molière? C'est là qu'Arsinoé, seconde femme de Prusias, lui dit :

Je n'aime point si mal que de ne vous pas suivre,
Sitôt qu'entre mes bras vous cesserez de vivre.
(*Nicomède,* acte IV, scène II, vers 1279-1284.)

avec la même fausseté que Béline dit à Argan : « S'il vient, faute de vous, mon » fils, je ne veux plus rester au monde. » (*Le Malade imaginaire*, acte I, scène VII.)

» Il y a des preuves dans *Tartuffe* aussi que Molière se souvenait de la marâtre Arsinoé. Comparez la scène qui vient d'être citée de *Nicomède*, avec la scène VI de l'acte III de *Tartuffe*, particulièrement les vers 1150 et 1203 de la tragédie :

ARSINOÉ.
Grâce, grâce, Seigneur.
PRUSIAS.
... Ingrat, que peux-tu dire?

avec les vers 1115 et 1116 de la comédie :

ORGON.
Ingrat!
TARTUFFE.
Laissez-le en paix. S'il faut à deux genoux
Vous demander sa grâce... »

(PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 13; et, au bas de la page, les notes 1, 2 et 3.)

d'« une maison sise en *la* ville de Paris, sous les piliers » des halles, devant le pilori, où extérieurement souloit » pendre pour enseigne l'image Saint-Christophle ». (Eudore Soulié, *Recherches*, p. 148.) C'est dans cette maison que Poquelin père mourut en 1669. Elle n'existe plus aujourd'hui : elle fut démolie lors du percement de la rue de Rambuteau.

Jean Poquelin, le père de Molière, devint tapissier ordinaire de la Maison du Roi le 2 avril 1631. La chose fut réglée définitivement entre Jean Poquelin et son frère Nicolas [1], par une transaction, passée par eux le 29 mars 1637, et qui forme le document n° IV de M. Eudore Soulié [2].

Désormais en pleine possession de cette charge importante, le père de Molière en demanda pour son fils la survivance : le 18 décembre [3] suivant (1637), Molière prêta serment comme survivancier. Il acquérait, par les lettres de provisions, le titre de valet de chambre du Roy, et tous les avantages, tant honorifiques que pécuniaires, qui y étaient attachés.

« C'était une formalité à remplir, dit à ce sujet M. Louis Moland (*Molière*, p. 30), et la précaution semble toute simple. Elle n'en a pas moins fait accuser l'honorable marchand d'avoir voulu exercer sur la vocation de son fils une contrainte oppressive, d'avoir voulu l'enchaîner à son métier et à son comptoir. On n'insiste plus aujourd'hui sur cette idée erronée, et l'on convient que le marchand tapissier, en assurant à son fils aîné la survivance de sa charge, se conduisait en bon père de famille. »

Déjà M. Anaïs Bazin (*Notes*, p. 7) et M. Jules Loiseleur (*Points obscurs*, p. 28, 29 et 30) avant même M. Moland,

[1] « Honorable homme Nicolas Poquelin, tapissier et concierge de la maison de M. de Liencourt, y demeurant à Paris rue de Seine, faux-bourgs Saint-Germain... » E. Soulié, *Recherches*, p. 148-149.

[2] Et non pas le document III, comme indique par erreur, page 14, note 2 de sa *Notice*, M. Paul Mesnard.

[3] « Les lettres de provisions... [sont] en date du 14e décembre 1637, signées Louis et plus bas *de Loménie*, à côté desquelles est la prestation de serment en date du 18e des mêmes mois et an. » E. Soulié, *Recherches*, p. 18 et 19, et document n° XLV, cote 10.

avaient rendu justice aux excellentes intentions de Poquelin père envers son fils. C'est donc une question vidée, et sur laquelle il semble ne plus y avoir à revenir.

Nous arrivons enfin à une grande date de la vie de Molière, à celle de son entrée comme élève au célèbre collège de Clermont, devenu plus tard le collège Louis-le-Grand :

« Sauf cette circonstance [la survivance et la prestation de serment] qui fait paraître, en 1637, le nom du jeune Poquelin dans un document public, on peut dire que rien, absolument rien, ne nous révèle l'emploi de ses premières années. Ce qui est fort probable, c'est que son père, bon bourgeois, marchand aisé, « honorable homme, » comme l'appelle l'acte mortuaire de sa première femme, fit élever son fils de la même façon que le faisaient tous les hommes de sa condition, ce qui ne les ruinait pas, et rendait leurs enfants propres aux menues charges aux lettres, au barreau, à l'église. C'est d'ailleurs ce que semble dire la notice de Lagrange et Vinot [Vivot] par ces mots tout simples, qui suivent immédiatement la mention de sa naissance : *Il fit ses humanités au collège de Clermont.* Mais ceci était trop simple en effet. On y ajouta plusieurs circonstances fabuleuses, sur laquelle la manie des phrases ne manqua pas d'enchérir encore, et le père Poquelin en devint la victime... » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 8.

« Voilà le jeune Poquelin installé en qualité de survivancier de son père; son entrée au collège de Clermont est-elle postérieure à ces lettres de provisions et à ce serment? C'est impossible, et Jean Poquelin ne dut pas attendre jusqu'à la seizième année de son fils pour le faire instruire. Peut-être le jeune Poquelin n'avait-il commencé ses études qu'après la mort de sa mère, et grâce à l'influence de Leuis de Cressé, son grand-père maternel et son subrogé-tuteur; ce qui est certain, c'est qu'il reçut une éducation complète. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 19.

« Catherine Fleurette mourut le 12 novembre 1636, et c'est vers ce moment-là que le jeune Poquelin fut mis au collège. — Le récit qui veut que la détermination prise à ce sujet par son père ait été due aux instances de son aïeul, devenu son subrogé tuteur, est donc tout à fait admissible. Dans ce cas, Molière aurait été admis au collège de Clermont six semaines environ après la rentrée des classes, qui avait lieu le 1er octobre. — Il ne savait alors que ce qu'enseignaient aux enfants de la bourgeoisie les maîtres de pension qui prenaient le nom de grammairiens et qui leur apprenaient la lecture, l'écriture, les premiers éléments de leur langue et même ceux du latin. C'était tout ce qu'il en fallait pour entrer au collège de Clermont, dans la classe dite : *infima grammatica, ordo prior.* » J. LOISELEUR, *Points obscurs,* p. 31.

« Quels qu'aient été les motifs de la décision de Jean Poquelin, le fait est que son fils entra au collège de Clermont — *Voltaire dit que ce fut*

comme externe; — et ce dut être avant le temps de la survivance que son père obtint pour lui, lorsqu'il allait avoir seize ans (p. 15). — Pour développer les dons naturels de ce génie, des maîtres tels que les Bruscambille et les Gaultier-Garguille auraient beaucoup laissé à désirer. Heureux fut donc pour les lettres françaises le jour qui vit Molière admis dans les classes d'une célèbre maison d'éducation. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 21.

Au lieu de nous borner à résumer ces quatre textes de MM. A. Bazin, Eudore Soulié, Jules Loiseleur et Paul Mesnard, nous avons mieux aimé les offrir l'un après l'autre *in extenso* à nos lecteurs. Chacun d'eux contient en effet des considérations et des déductions fort heureuses, qui perdraient trop à être condensées en quelques lignes. Tout « démarcage », du reste, quand il s'agit de textes d'*appréciations* plutôt que de textes de *faits*, offre toujours de graves inconvénients, et nous nous en sommes déjà, dans cette étude, trop souvent aperçu pour certains auteurs que, pour cette raison même, nous nous donnons de garde d'imiter.

Le collège de Clermont fut fondé en 1551 par les Jésuites. Fermé en 1594, lors de l'expulsion de leur compagnie sous Henri IV, on le rouvrit clandestinement à la mort de ce dernier, et il fut enfin reconnu par Louis XIII de la manière la plus officielle par lettres-patentes du 16 février 1618. C'était un magnifique établissement, une institution de premier ordre. « Ces habiles novateurs, dit » fort heureusement (*Points obscurs*, p. 35) M. Jules Loi- » seleur, avaient *l'industrie de l'éducation*. » Chez eux on apprenait, outre ce qu'enseignait l'Université, les éléments des sciences mathématiques et physiques, et même la danse et l'escrime. On y jouait des tragédies, on y dansait des ballets. « Voilà ce qui explique, continue (p. 36) » M. Loiseleur, le goût malheureux que Molière, l'auteur » de tant de farces immortelles, conserva longtemps pour

» la tragédie, et l'art consommé qu'il déploya dans la » composition des ballets (1). »

« Il... est... certain qu'à Clermont *les* maîtres *de Molière,* quels qu'ils aient été, aimaient et faisaient aimer la poésie, et aussi le théâtre. Ils égayaient leurs distributions de prix en y faisant jouer des chefs-d'œuvre de la scène antique, souvent des pièces qu'eux-mêmes composaient. Chappuzeau, dans son *Théâtre françois* publié en 1674, a écrit un chapitre sur les *Spectacles qui se donnent aux collèges.* Il y avait vu représenter des ouvrages de Plaute, de Térence et de Sénèque. Il ne nomme pas le collège de Clermont (2), mais il doit l'avoir eu particulièrement en vue... (p. 23).

» On n'aura pas de peine à supposer que ces délassements instructifs,

(1) « La vogue que les Jésuites durent à leurs innovations fut immense; les mères surtout, comme il arrive en tout temps, aidèrent à l'entraînement, et les pères n'y apportèrent point trop d'obstacles. Ainsi que le remarque un ancien inspecteur de l'Université, on vit se produire ce fait singulier, à savoir que telle personne qui confiait, comme père de famille, ses enfants aux Jésuites, à cause de leur habileté présumée dans la pédagogie, les combattait comme homme public à cause de leur habileté présumée dans le ménage politique. La vanité n'était pas étrangère à ces concessions faites aux principes. On tenait à honneur de faire asseoir son fils sur ces bancs où prirent place successivement les héritiers des plus nobles familles : les Conti, les Bouillon, les Rohan, les Soubise, les Luxembourg, les Villars, les Montmorency, les Duras, les Brancas, les Gramont, les Boufflers, les Richelieu, les Nivernais, les Mortemart, les Broglie, les Créqui, les d'Estrées.

» Il y avait bien, dans la façon dont ces gentilshommes et ces enfants bourgeois étaient traités, quelques petites différences; l'égalité la plus parfaite ne régnait pas au collège de Clermont. Outre leur domestique, les gentilshommes avaient chacun leur précepteur; le prince de Conti en avait même deux. Les salles d'études ne recevaient guère que la moitié des élèves; les autres étaient distribués en chambres particulières sous la surveillance des préfets. C'était dans les classes ou dans ce qu'on appelait les académies, sortes de gymnases littéraires où l'on n'admettait que les élèves les plus distingués, c'était là seulement que les fils de grande famille se rencontraient avec leurs camarades moins favorisés par la fortune; et c'est ainsi que l'héritier du tapissier Poquelin put connaître l'héritier des Condé, sans arriver à lier avec lui une de ces intimités libres et solides que contractent les élèves instruits dans une même classe, sur un pied d'égalité absolue. « Les Jésuites, a dit Chateaubriand, avaient su établir entre leurs écoliers de » différentes fortunes une sorte de patronage qui tournait au profit des sciences. » Un patronage, c'est bien là le rôle de Conti vis-à-vis de Molière. » JULES LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 36 et 37.

(2) « ... Depuis 1662, nous trouvons notés, parmi les divertissements de ce collège, d'assez nombreux ballets. Comédies et ballets! C'est à se croire au Palais Royal, chez Molière. Mais les ballets dansés sur le théâtre des Pères n'entrèrent pas dans son éducation : ils ne sont pas de son temps, auquel ne furent pas refusées du moins les comédies et tragédies...

» On comprendra pourquoi nous avons rappelé quelques-unes des représentations les plus mémorables du collège de Clermont. Il nous a semblé qu'elles ajoutaient à la physionomie de la maison où notre jeune écolier fut élevé quelques traits qui donnent à penser sur le fruit qu'il y put retirer de ses études.

» C'est sans intention trop malicieuse que, parmi ces souvenirs, nous avons donné place aux ballets, qui n'y ont paru que plus tard. Nous ne doutons pas qu'ils n'eussent une certaine gravité religieuse. Et quant aux comédies, elles n'étaient dans la pensée des maîtres que des exercices littéraires propres à former le goût. » P. MESNARD, *Notice*, p. 23-24.

qui répondaient si bien aux inclinations du jeune écolier, ne lui déplaisaient point. Mais n'exagérons pas la valeur des leçons que lui offraient les œuvres dramatiques de ses professeurs (p. 24)... Toutefois les médiocres ouvrages de collège que Molière put voir représenter n'avaient point de peine à égaler en mérite beaucoup de ceux que jouaient à la même époque les Bellerose et les Montfleury de l'hôtel de Bourgogne. Chappuzeau d'ailleurs nous a tout à l'heure appris que sur les théâtres scolaires il y avait place aussi pour Plaute et Térence, un peu expurgés sans aucun doute. En dehors des représentations réservées pour les fêtes, ces grands modèles étaient étudiés pour leur latinité. Il y eut là probablement pour le jeune Poquelin la première révélation d'un art que n'avaient pu lui faire connaître les farces de nos tréteaux. Après s'être amusé, enfant, devant les parades des bouffons barbouillés, il était mis en face de ces chefs-d'œuvre de l'antiquité qui, tout en se reconnaissant sortis du chariot de Thespis, avaient gardé bien peu de trace de leur rustique origine.

» Il semble donc que son temps de collège n'ait pas été seulement profitable à la culture générale de son esprit, mais ait pu favoriser sa vocation de poète de théâtre. Voilà un genre de succès que ses maîtres ne cherchaient certainement pas et qu'il leur aurait déplu de prévoir. Quelque bonnes que fussent leurs intentions, est-il bien sûr qu'ils échappent au reproche d'imprudence (1)? » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière,* p. 25.

A la rentrée de 1636, à l'époque environ où le jeune Jean-Baptiste Poquelin entra chez les Jésuites, et par suite de diverses raisons dont le détail importe peu ici, le collège de Clermont, si l'on s'en rapporte à l'*Histoire du Lycée Louis-le-Grand* par M. G. Emond, citée par M. Loiseleur, le collège de Clermont renfermait 800 personnes : environ 100 domestiques, 300 fonctionnaires tant maîtres que professeurs, et enfin 400 élèves parmi lesquels les externes semblent avoir été les plus nombreux.

(1) « Ils l'ont mérité, si l'on accepte le jugement du prêtre qui a écrit la *Défense du Traité du prince de Conti*. Dans ce livre, imprimé en 1671.... l'abbé Voisin s'élève contre les comédies des colleges : « Certes, dit-il, ce n'est pas un petit mal » d'accoutumer ainsi les enfants à se plaire à la comédie, de sorte que, sortant des » écoles avec cette inclination, ils n'ayent pas moins de passion pour les pièces de » théâtre que pour celles du collège. » (P. 255.) Il y a là quelque vérité; mais s'il y avait dans de tels exercices un péril, ce n'est pas pour Molière qu'on aurait le courage de le regretter. Au reste, les régents de Clermont auraient pu répondre aux critiques qu'ils n'entendaient faire servir leurs comedies latines qu'à l'étude des humanités; et contre le danger de recruter ainsi pour de moins innocents théâtres des acteurs ou des auteurs, ils croyaient avoir pris assez de précautions en fermant l'accès de leur collège aux pièces françaises. » P. Mesnard, *Notice*, p. 25-26.

« *Molière*, précise M. Loiseleur, *termina ses humanités à la sortie des classes de 1641*, et comme *il ne mit que cinq ans à les faire*, au dire de ses premiers biographes (1), il suit évidemment qu'*il était entré au lycée de Clermont à quatorze ans, en 1636, à la rentrée des classes, qui alors avait lieu le 1er octobre*, ou peut-être en novembre, après la mort de sa belle-mère. » JULES LOISELEUR. *Points obscurs*, p. 42.

Les plus anciens biographes de Molière, Lagrange et Vivot, nous offrent, en très peu de lignes, des renseignements bien précieux sur le fruit que retira notre héros de ses cinq premières années d'études chez les Jésuites :

« Il fit ses humanités au collège de Clermont... Le succès de ses études fut tel qu'on pouvoit l'attendre d'un génie aussi heureux que le sien. S'il fut fort bon humaniste, il devint encore plus grand philosophe (2). L'inclination qu'il avoit pour la poésie le fit s'appliquer à lire les poëtes avec un soin tout particulier : il les possédoit parfaitement, et surtout Térence; il l'avoit choisi comme le plus excellent modèle qu'il eût à se proposer, et jamais personne ne l'imita si bien qu'il a fait. » LAGRANGE et VIVOT, *Préface de 1682*, t. I, p. XII et XIII du *Molière-Hachette*.

« Le jeune Poquelin répondit par des progrès rapides aux soins qui lui furent prodigués. L'émulation ne demeura *probablement* pas (??) étrangère à ces succès. Les mêmes cours étaient alors suivis par plusieurs enfants

(1) « Ces cinq années étaient du reste le temps réglementaire chez les Jésuites, et le jeune Poquelin, en achevant ses humanités dans ce laps de temps, ne fit point, comme on l'a tant de fois imprimé, preuve d'une capacité extraordinaire. Le latin s'apprenait vite, parce que c'était la seule langue qu'on parlât aux élèves, et dont on leur permît d'user, même au réfectoire et pendant les récréations. Cette langue se gravait ainsi dans l'esprit des enfants en même temps que le précepte. Leurs livres de classe étaient écrits en latin, témoin la grammaire de Despautère, qui scandalise tant la comtesse d'Escarbagnas, quand son fils la récite sur l'ordre du précepteur.

» Avec un tel système, cinq années suffisaient à l'achèvement des humanités, pour ceux des écoliers du moins qui arrivaient au collège instruits des premiers éléments de la grammaire et ne commençaient pas par la classe dite : *infima grammatica, ordo posterior*. Molière et Conti avaient débuté par la classe qui suivait celle-là, par l'*infima grammatica, ordo prior*. Ils firent ensuite ensemble les deux classes de moyenne grammaire et de grammaire supérieure, puis ils passèrent aux classes d'humanités proprement dites, c'est-à-dire à la seconde et à la rhétorique. Là ils se séparèrent : le prince resta au collège pour y faire sa philosophie; Poquelin avait déjà commencé la sienne sous un maître particulier qui lui donna des leçons en dehors de la maison des Jésuites. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 42 et 43.

(2) « Il y a des silences qui étonnent [au sujet des leçons données *ensuite* par Gassendi], surtout celui de la *Préface* de 1682. Parlant des études de Molière, elle se borne à dire qu'ayant été *très bon humaniste, il devint encore plus grand philosophe*. Où? au collège de Clermont? S'agit-il d'une autre école de philosophie? C'était bien l'occasion de la nommer. Pour expliquer l'étrange omission, supposerons-nous une discrétion prudente? Molière se taisait-il habituellement lui-même sur un souvenir dont pouvaient s'armer contre lui ceux qui ne demandaient qu'à l'attaquer comme Épicurien en religion et en morale? » PAUL MESNARD. *Notice biographique sur Molière*, p. 31 et 32.

qui, plus tard, se firent un nom dans les sciences et dans les lettres. »
JULES TASCHEREAU, *Histoire... de Molière,* troisième édition, p. 4.

Quelle différence dans la qualité et dans l'authenticité des renseignements offerts par les deux dernières citations que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs! Ceux de l'ancienne préface sont d'une netteté et d'une certitude frappantes; ceux de Taschereau, au contraire, sont d'une remarquable indécision. Le biographe de 1825, manquant d'éclaircissements, hésite, suppose. Trop foncièrement honnête pour donner à ses phrases un autre tour que celui d'un écrivain qui tâtonne, il ne nous apprend rien en somme de précis ni de positif.

Notre meilleur motif, en reproduisant cependant plus haut ces quelques lignes de Jules Taschereau, c'est que leur dernière phrase vient précisément nous mettre sur le chemin qu'il nous reste à parcourir avant d'achever le présent paragraphe : nous devons en effet parler maintenant des principaux camarades que se fit Molière pendant son séjour au collège de Clermont, de ceux-là même qu'il retrouvera plus tard dans la vie, et dont il importe, dès lors, que nous disions quelques mots. Ces camarades marquants auraient été au nombre de quatre : Bernier, Chapelle, Hesnault et le prince de Conti. *Hesnault est très douteux :* si, ce qui n'est pas établi, Molière le connut vraiment au collège de Clermont, il est parfaitement certain du moins qu'il ne se trouvait pas parmi ceux qui l'accompagnèrent plus tard (comme nous le verrons) chez Gassendi. Nous plaçons Conti le dernier, précisément parce que c'est celui sur lequel nous aurons le plus à nous étendre.

François Bernier, le célèbre voyageur, naquit à Angers en 1625. Il se fit recevoir en 1652 de la Faculté de médecine de Montpellier; devint médecin de l'empereur des

Indes ; publia un *Abrégé de la Philosophie de Gassendi* (1678), les *Doutes sur quelques-uns des principaux chapitres* de cet abrégé (1682), et des *Voyages* contenant la description du Grand Mogol Aureng-Zeyb, de l'Indoustan et du royaume de Cachemire. Molière le revit, dans les dernières années de son existence et dans sa maison d'Auteuil, alors que Bernier revenait des États du Grand Mogol ; et il le reçut fort bien.

Saint-Évremont écrit à son sujet à Ninon de Lenclos : « M. Bernier, en parlant de la mortification des sens, me » dit un jour : « ... Je vous dirai en confidence que *l'abs-* » *tinence des plaisirs me paroît un grand péché.* » — (*Œuvres de M. de Saint-Évremond,* t. VI [1753], p. 232 et 233.)

Voici une pensée de lui d'un autre genre : « *Il me semble* » *qu'il y a en nous quelque chose de plus parfait que tout ce* » *que nous appelons corps et matière.* » Ce qui prouve qu'à l'exemple du bon curé basque Bernard Detchepare, l'on peut être grand ami du plaisir et croire en même temps à l'immortalité de l'âme ([1]).

« Le roi, dit Taschereau (p. 209, note 9), lui demandant à son retour quel était de tous les pays qu'il avait vus celui qu'il aimerait le mieux habiter : *la Suisse, sire,* répondit Bernier avec trop de sincérité. »

([1]) M. Paul Mesnard (p. 46) nous fournit encore, émanant du voyageur Bernier, le développement suivant de la pensée qui motive cette note :

« Nous devons prendre une plus haute idée de nous-même et ne pas faire notre âme de si basse étoffe que ces grands philosophes [Démocrite et Épicure], trop corporels en ce point ; nous devons croire pour certain que nous sommes infiniment plus nobles et plus parfaits qu'ils ne veulent, et soutenir hardiment que si nous ne pouvons pas bien savoir au vrai ce que nous sommes, du moins savons-nous très bien ce que nous ne sommes pas ; que nous ne sommes pas ainsi entièrement de la boue et de la fange, comme ils prétendent. »

Ces belles et nobles paroles, que signeraient aujourd'hui des deux mains tous les « Positivistes-Idéalistes », sont l'objet, de la part de M. Paul Mesnard, du commentaire suivant :

« Ni matérialiste, ni athée, tel nous pourrions, sans trop d'illusion, ce nous semble, nous le [Bernier] représenter, d'après ces éloquentes paroles, dès le temps où il aidait le maître à instruire ses disciples, et [il] dut contribuer, pour sa part, à jeter dans l'esprit de Molière les semences d'*un certain scepticisme* sans doute et d'*une philosophie indépendante*, mais en même temps d'*une honnête répugnance à des doctrines dégradantes.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 46.

Dans le *Siècle de Louis XIV,* « Catalogue des Écrivains français, » Voltaire dit de lui : « mort en vrai philosophe ».

« Nous n'avons pas de peine à comprendre, dit à ce sujet (p. 46-47) M. Paul Mesnard. La mort du disciple aurait donc été différente de celle du maître [Gassendi], que Gui Patin nous apprend avoir été « confessé et com- » munié *more majorum* », et qu'il laissa « mourant entre les mains de » deux prêtres » ; ce qui lui arrache cette exclamation de douleur : « *Sic moriuntur magni homines!* » (Ainsi meurent les grands hommes!) — Lettres à Charles Spon du 21 septembre et du 26 octobre 1655. »

C'est à Bernier très probablement que La Bruyère fait allusion lorsqu'il dit, dans son chapitre des *Esprits forts:* « quelques-uns achèvent de se corrompre par de longs » voyages, et perdent le peu de religion qui leur restait. » — Enfin, nous aurons achevé de rapporter ici tout ce que nous avions à dire sur le compte du voyageur Bernier, quand nous aurons signalé, dans *la Vie de M. de Molière,* de Grimarest (p. 210-215), le récit de la visite que fit Bernier à son ancien ami et condisciple Molière à sa maison d'Auteuil, visite dont nous avons parlé plus haut. De ce récit, que nous ne reproduirons pas parce qu'il nous éloignerait trop de notre sujet, nous ne retenons que le mot de la fin, l'apostrophe de Molière à Baron : « Taisez- » vous, jeune homme, vous ne connaissez pas M. Bernier, » et vous ne savez pas que *c'est mon ami.* »

Chapelle (Claude-Emmanuel), maître des comptes [Brossette, p. 68 de son manuscrit sur Boileau, l'appelle « *de la* Chapelle »], naquit en 1626, près de Paris, au village de la Chapelle dont il prit le nom. « Il était, dit Taschereau » (p. 209, note 10), fils adultérin de Luillier, maître des » comptes, puis conseiller à Metz, qui l'eut, pendant son » mariage, d'une parente qu'il avait séduite, et qui, grâce » à sa fortune et au crédit qu'elle lui donnait, trouva » moyen de pouvoir le reconnaître malgré son origine. »

Il le fit légitimer en 1642 ([1]). Chapelle mourut à Paris, à l'âge de soixante ans, en 1686. Tout le monde connaît son *Voyage* avec Bachaumont. On a recueilli, en un volume, quelques-unes de ses pièces fugitives. Il « devint, dit » M. Louis Moland (p. 32), l'un des hommes d'esprit en » renom et en faveur dans la société du XVII^e siècle ». Et à ce dernier égard, M. Paul Mesnard nous dit :

« Pour ce qui est de l'esprit, il fut un des hommes de son époque à qui les meilleurs juges (et l'on sait si les arbitres du goût s'y entendaient alors) s'accordaient à en reconnaître le plus. Le meilleur de cet esprit, qu'il prodiguait à fonds perdu dans ses entretiens, n'a pu lui survivre. Ses petits vers cependant, surtout ceux de son *Voyage* avec Bachaumont, ont un agrément que l'on goûte encore... » PAUL MESNARD, *Notice,* p. 40-41.

Le grand voyageur Bernier, dont nous venons de parler spécialement, a dit de son camarade Chapelle : « Jamais » la nature ne fit une imagination plus vive, un esprit » plus pénétrant, plus fin, plus délicat, plus enjoué, plus » agréable. Les Muses et les Grâces ne l'abandonnèrent » jamais. Elles le suivoient jusque chez les Crenets et les » Boucingaults, où elles savoient attirer tout l'esprit de » Paris... A l'ombre seule il connoissoit le fat, et le » tournoit en ridicule. *L'illustre Molière ne pouvoit vivre » sans Chapelle.* Il avoit reconnu de quel secours lui étoit » un critique de si bon goût... ([2]). » Ce dernier trait est certes suffisant pour nous montrer Chapelle sous son plus beau jour.

On peut lire, dans la remarquable *Notice biographique sur Molière* de M. Paul Mesnard, pages 38, 39, 40, 41, 42 et 43, une foule de détails fort curieux sur Chapelle qu'en bonne conscience nous ne pouvons nous permettre

([1]) « Charle-Emmanuel Luillier, fils de M^e François Luillier, M^e des comptes, et » de Marie Chanut, femme mariée et éloignée de son mari. Janvier 1642. » *(Légitimations de la Cour des Comptes).* Ménage qui, dans son *Dictionnaire étymologique*, nous a conservé cet acte de légitimation, appelle, comme Brossette, notre poète *La Chapelle.*

([2]) *Journal des Sçavans* du 7 juin 1688, page 35.

de reproduire tous, car il faut de la discrétion dans les emprunts. Nous aurions bien mauvaise grâce, surtout, à démarquer tous ces passages! Nous aimons mieux renvoyer à eux, púrement et simplement, nos lecteurs curieux de faire plus ample connaissance avec le très original et non moins célèbre philosophe-poète.

Hesnault, le troisième condisciple de Molière dont nous aurions ici à nous occuper, n'est pas cité par Grimarest comme ayant fait partie du petit cénacle auquel se joindra, mais plus tard et seulement chez Gassendi, Cyrano de Bergerac. « N'acceptons pas, dit M. Paul Mesnard » (p. 55), ce nouveau disciple, enrôlé arbitrairement et » trop tard. Il l'a été, pour la première fois, à notre con» naissance, par Auger dans son édition des Œuvres de » Molière (1819), plus digne ordinairement de confiance. »

Nous nous bornerons donc, dans le cas présent, à rappeler que Jean Hesnault, fils d'un boulanger de Paris, maître de M[me] Deshoulières et protégé du surintendant Fouquet, est l'auteur du célèbre sonnet de *l'Avorton,* et d'un autre sonnet sur Colbert qui commence ainsi :

> Ministre avare et lâche, esclave malheureux
> Qui gémis sous le poids des affaires publiques, etc.

Les *Œuvres diverses* ont été publiées en 1670. Il est mort en 1682.

Maintenant, toute la question est là : Hesnault se rencontra-t-il, au collège de Clermont, avec Molière, Chapelle et Bernier, et les suivit-il ensuite chez Gassendi? La chose est loin d'être prouvée pour ceux qui ont lu la note 1 de la page 55 de la *Notice sur Molière* de M. Paul Mesnard. Nous ne nous étendrons donc pas davantage sur son compte.

Nous arrivons enfin à Armand de Bourbon, prince de Conty, frère cadet du grand Condé (1629-1666), dont par-

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

lent assez longuement tous les biographes de Molière; qui fut très réellement son camarade de classe au collège de Clermont, mais qui par contre ne fit nullement partie, plus tard, du petit cénacle philosophique chez Gassendi. Ayant plus de détails à donner à son sujet, c'est à cause de cela que nous l'avons réservé pour la fin, et pour clore définitivement ce que nous avions à dire de l'éducation de Molière, chez les Jésuites, au collège de Clermont.

« Il [Molière] fit ses humanités au collège de Clermont; et comme il eut l'avantage de suivre feu Monsieur le prince de Conty dans toutes ses classes, la vivacité d'esprit qui le distinguoit de tous les autres lui fit acquérir l'estime et les bonnes grâces de ce prince, qui l'a toujours honoré de sa bienveillance et de sa protection. » LAGRANGE et VIVOT, *Préface de 1682,* t. I, p. XII-XIII du *Molière-Hachette.*

Grimarest ne parle du prince de Conty qu'à propos du séjour de Molière en Languedoc, en 1653 et 1654. — Taschereau, au contraire, le mentionne expressément parmi les camarades de Molière : « Armand de Bourbon, » prince de Conti, qui devint par la suite son protecteur » [de Molière], était alors [au collège de Clermont] son » condisciple (p. 4). » — M. Bazin (p. 9) s'étend assez longuement sur cette camaraderie :

« Il paraît certain qu'il [Molière] suivit les cours du collège des Jésuites dans le même temps que le prince Armand de Conti, filleul du cardinal de Richelieu et frère du duc d'Enghien, depuis le grand Condé. Le prince de Conti avait sept ans de moins que Molière; mais on sait que les fils de grande famille commençaient de bonne heure leurs études et les achevaient vite, pour se trouver plus tôt prêts aux gouvernements, aux prélatures qui les attendaient. Ceci d'ailleurs est un fait confirmé par Lagrange et Vinot [Vivot], dont il faut toujours respecter le témoignage; et si la différence d'âge rend cette camaraderie étrange, elle ne suffit pas pour en établir l'impossibilité. Ce qui est impossible, en tout cas, c'est de la faire durer au delà des premières études, des humanités proprement dites. La *Gazette de France* qui consigne, comme c'était son devoir, les moindres actes des princes, nous apprend que le prince de Conti soutint ses thèses de philosophie au collège des Jésuites, le 28 juillet 1644, à l'âge de quinze ans; et à cette époque, ainsi que nous le verrons, Jean-Baptiste Poquelin, âgé de vingt-deux ans, était bien autrement avancé dans la

vie. Il avait étudié la philosophie et le droit. Il était ou il allait se faire comédien. »

M. Loiseleur est beaucoup plus complet encore :

« C'était un aimable, mais un terrible et fantasque enfant que ce prince de Conti, frère du grand Condé et de Mme de Longueville. Né le 11 octobre 1629, il avait sept ans et demi environ de moins que Molière, et l'on comprend qu'un grand garçon de quatorze ans passés, tel qu'était le fils du tapissier Poquelin, gouailleur, incisif, plein de saillies et d'à-propos, l'esprit orné de toutes sortes de plaisanteries un peu triviales recueillies dans les théâtres de la foire (1), ait dû séduire ce prince chétif, rachitique, mal venu au moral comme au physique, ingénieux pourtant, variable, capricieux et spirituel. (P. 33.)

» Mais comment deux enfants d'âge si différent purent-ils se rencontrer sur les mêmes bancs et suivre identiquement les mêmes cours? La difficulté a paru si sérieuse à plusieurs biographes de Molière qu'ils ont nié cette communauté d'études ou ont pris le parti commode de n'en pas tenir compte [Grimarest, Eudore Soulié]. La question vaut la peine qu'on s'y arrête, car l'éducation d'un prince tel que Conti est beaucoup mieux connue et plus facile à étudier que celle de son humble condisciple, et fournit des points de repère précieux pour la détermination précise de l'époque où Molière commença et termina ses études et, par suite, débuta dans la vie de comédien. D'un autre côté, telle était l'organisation du collège de Clermont, telles les différences que le régime intérieur de cet établissement mettait entre les élèves de condition sociale inégale, que s'ils n'eussent pas suivi identiquement les mêmes cours, le descendant des Condé et celui des Poquelin se fussent rarement rencontrés et à peine connus. » J. Loiseleur, *Points obscurs*, p. 33-34.

Et le savant bibliothécaire orléanais, avec cette ingéniosité qui lui est propre, après avoir fait un maître tableau de l'établissement des Jésuites (auquel nous avons fait ci-dessus, en avertissant, plusieurs emprunts textuels), ajoute ensuite :

« Il fallait que les fils de grande maison eussent le temps, après leurs études classiques terminées, de s'instruire dans une Académie, c'est-à-dire d'apprendre les armes, la danse, la paume, l'équitation; puis de se préparer aux gouvernements, aux prélatures qui les attendaient. Bien que destiné à l'Église parce qu'il était né contrefait, le prince de Conti reçut, dans sa première jeunesse, une éducation semblable à celle qu'on avait donnée à son frère, le duc d'Enghien, depuis le grand Condé. Or voici ce que fut l'éducation de ce dernier. (P. 39 et 40.)

(1) Ce portrait, des mieux réussis, est tout d'imagination, cela va sans dire..., et c'est dommage! Il n'est basé, en somme, que sur des suppositions.

» L'historiographe en titre de la maison de Condé, Ripault Desormeaux, nous apprend que le duc d'Enghien « n'avait que onze ans lorsqu'il com» posa un *Traité de rhétorique* qu'il dédia au prince de Conti son frère. A » treize ans, il avait achevé son cours de philosophie » (*Histoire de Louis II, prince de Condé,* p. 20). Son père le retira alors des Jésuites de Bourges et le confia à un savant, M. de Mérite, qui l'initia à la connaissance de l'histoire, du droit public, des lois anciennes et modernes, de l'Ecriture sainte et des mathématiques. (P. 40.)

» Telle est, dans ses lignes générales, l'éducation que reçut Armand de Conti, camarade de classe de Molière. Né, comme on l'a dit, le 11 octobre 1629, il n'avait pas encore quinze ans lorsqu'il soutint ses thèses pour la maîtrise ès arts, le 28 juillet 1644. Le degré de maître ès arts était le début des grades universitaires: on le conférait à la suite de la thèse de philosophie. Comme ce couronnement d'une brillante éducation était le triomphe des Jésuites, ils donnèrent un grand éclat à la cérémonie où le prince candidat soutint ses actes probatoires; elle eut lieu en présence du cardinal Mazarin. Renaudot écrit dans la *Gazette* de l'année 1644 (p. 651): « Le 3 aoust, le prince de Conty reçut le degré de maistre ès arts dans la » salle de cet archevêché, en présence du prince de Condé son père, et du » coadjuteur de notre archevèque. » (C'était Retz, récemment nommé coadjuteur.) Il faut noter que les trois dernières années de cette brillante éducation avaient été consacrées non seulement à la philosophie qui, en vertu des règlements édictés en l'an 1598 par Henri IV, exigeait alors deux années à elle seule, mais à l'histoire, aux mathématiques supérieures, à la physique, etc.; en sorte que le prince avait achevé la rhétorique, qui précédait ces diverses études, à la fin de juillet de l'année 1641. (P. 40, 41.)

» Nous obtenons ainsi pour son condisciple, le fils du tapissier Poquelin, une date précieuse et même deux: *Molière termina ses humanités à la sortie des classes de l'année 1641*... Il était entré au lycée de Clermont, à quatorze ans, en 1636... » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 41-42.

Rien à glaner de nouveau, au sujet du prince de Conty, dans l'excellente *Vie de Molière* de M. Louis Moland. La remarquable *Notice biographique* de M. Paul Mesnard contient au contraire à cet égard quelques considérations nouvelles :

« ... Comment faut-il entendre que l'enfant d'humble condition suivit *dans toutes ses classes* le noble condisciple, né le 11 octobre 1629, par conséquent moins âgé que lui de près de huit ans? Ou ce doit être une erreur, ou l'on a seulement voulu dire que Molière put suivre des yeux le jeune prince dans sa carrière d'étudiant, mais à la distance que l'âge mettait entre leurs classes. Nous n'oublions cependant pas qu'en ce temps-là les enfants des dieux ou des demi-dieux couraient sur le terrain scolaire,

aussi bien que sur tout autre, beaucoup plus vite que les simples mortels... Conti, comme on le pense bien, n'était pas fait pour marcher à pas... lents. Nous avons des témoignages qui nous rassurent sur ce point, en marquant quelques-unes des époques de sa vie de collège. Ils nous permettent de comparer le temps de ses classes avec celui des classes de Molière... (P. 27-28.)

» Il y a des dons de race. L'illustre aîné du prince de Conti, le duc d'Enghien, élevé à Bourges, dans un autre collège des Jésuites, fut un écolier prodigieux, rhétoricien aussi précoce d'esprit que bon latiniste, à onze ans. Cet exemple de famille invite à ne pas rejeter légèrement quelques-uns des témoignages des maîtres de Conti sur le prompt développement de son intelligence. Mais... il paraît n'être sorti de *la classe* de philosophie qu'en 1644, lorsque Molière avait quitté le collège depuis plusieurs années, et même commencé sa vie de comédien. (P. 29.)

» Au reste, ne fût-il pas si bien démontré qu'ils ne marchèrent pas du même pas dans leurs études, leur camaraderie ne serait qu'une légende inacceptable. Il ne faut pas se laisser tromper par les souvenirs d'un temps que les moins jeunes d'entre nous ont vu dans une France bien différente de celle du dix-septième siècle. Nous ne savons pas si le prince de Conti était, comme le duc d'Enghien, *séparé des autres élèves par une petite balustrade dorée ;* mais pour tenir à distance ses condisciples, ceux mêmes qui n'étaient pas fils de tapissiers, les respects de parfaits courtisans, que tout atteste lui avoir été rendus par ses maîtres, auraient été une assez infranchissable balustrade. Il n'est donc pas besoin de faire remarquer que lorsque nous aurons à raconter la rencontre du prince et de Molière au château de la Grange, nous ne trouverons rien qui donne l'idée d'une affectueuse reconnaissance entre d'anciens camarades. (P. 29-30.)

» Si la même date ne peut, sans erreur, être donnée aux dernières classes suivies par l'écolier de Clermont né à l'hôtel de Condé, et par son condisciple né dans une boutique, leur entrée au collège doit être environ du même temps. Il est vraisemblable que Molière fut, ainsi qu'*on* [M. Loiseleur] l'a supposé, mis chez les Jésuites après la mort de sa belle-mère (novembre 1636). Ce fut peut-être alors, certainement peu après, comme nous l'avons dit, que le prince fut confié aux mêmes maîtres. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière,* p. 30.

J'arrête et termine ce premier paragraphe à l'époque où Molière quitta, avec plusieurs de ses camarades, le collège de Clermont pour aller faire ensemble leur philosophie dans une maison particulière avec un maître autrement instruit, autrement profond, autrement au courant surtout des idées de leur siècle que pouvaient l'être les bons pères Jésuites. Je place, comme M. Loiseleur, la date de cet événement *à la fin du mois de juillet* 1641. Le jeune Jean-

Baptiste Poquelin avait alors *dix-neuf ans, six mois et quelques jours.*

§ 2. — *Avertissement très nécessaire. — Le jeune Poquelin fait sa philosophie chez Gassendi. — Ses premières aspirations vers le théâtre. — Le lieu de naissance de Cyrano.*

Avant de continuer le récit des années de jeunesse de Molière qui ont précédé son premier voyage en Guienne, il nous paraît absolument indispensable d'entrer dans des considérations motivées au sujet de certain point capital; et d'annoncer en même temps, en les justifiant de notre mieux, de très importantes précautions et réserves auxquelles nous allons être forcé de nous assujettir dans la continuation de notre travail. Considérations d'une part, précautions et réserves de l'autre, qui nous semblent avoir été beaucoup trop négligées jusqu'ici par les historiens et les biographes de Molière; et qui nous permettront, nous l'espérons du moins, d'apporter une vive lumière sur une grave question, considérée, trop généralement et trop vite peut-être, comme insoluble et absolument désespérée : nous voulons parler de la naissance d'Armande Béjart, la future femme de Molière; question que nous allons bientôt traiter, *à sa date,* avec le plus grand détail et à un point de vue qui pourra sembler nouveau, dans plusieurs paragraphes [1] de ce chapitre même.

Nous ne possédons pas, et la chose a été dite et redite bien souvent et sur tous les tons, — nous ne possédons pas les papiers de Molière. Lorsqu'en 1682, Lagrange, Vivot et peut-être aussi Marcel donnèrent enfin la remarquable édition que l'on sait, réclamée de toute part, des *Œuvres complètes de Molière,* ils eurent à faire un choix

[1] Paragraphes 5, 6 et 7.

définitif, pour les œuvres posthumes et non encore imprimées, parmi les manuscrits mis à leur disposition par la veuve. Dans ce choix, et pour des raisons peut-être diverses mais que nous ne sommes pas à même d'apprécier, ils ne jugèrent à propos de comprendre ni *le Docteur amoureux* regretté par Boileau, ni *l'Homme de cour,* ni *le Feint Lourdaud,* ni surtout, hélas! la traduction du *De Natura rerum* de Lucrèce. Il n'y a pas à leur en faire un crime, surtout pour ce dernier ouvrage, le plus important de tous, mais au sujet duquel, nous le savons aujourd'hui grâce à des documents du temps, leurs éditeurs furent saisis de scrupules à cette époque trop naturels et trop justes. Il y a plus : pour *le Festin de Pierre* notamment, qu'ils avaient pris cependant la sage précaution de très fortement édulcorer, ils durent, le tirage une fois terminé, en remplacer après coup certaines pages par des cartons, preuve évidente et sans réplique de la surveillance toute particulière et très rigoureuse exercée sur cette édition, qui devait être définitive, ou en d'autres termes la dernière émanant officiellement de la famille.

Nous venons de faire remarquer que l'édition de 1682 dut être très surveillée. On fit surtout, nous devons en être certain, une attention toute particulière à sa Préface, d'où, par exemple, toute allusion à Gassendi et aux leçons qu'il donna à Molière, — M. Paul Mesnard s'en est même inquiété (1), — est soigneusement écartée et passée sous silence.

Il est à noter que pendant trente années consécutives (1673-1703) du règne de Louis XIV, on ne vit paraître aucune biographie étendue de Molière, alors que tant de témoins de sa vie existaient encore, qui auraient pu fournir au sujet de ce grand homme les documents les plus précis

(1) Cf. ci-dessus page 94, note 2.

et les plus détaillés. Sans nul doute, on obéissait alors à une consigne inexorable, tenue généralement secrète, mais de l'exécution rigoureuse de laquelle écrivains et éditeurs eurent plus d'une fois à reconnaître et à ressentir *à temps* les effets. Si on se relâcha, dans un but déterminé et par suite de circonstances spéciales, de cette intolérance aussi étrange que significative, en laissant imprimer, puis publier (mais seulement en 1704-1705) la *Vie de Molière* de Grimarest, ce ne fut certainement qu'après avoir scrupuleusement inventorié et épluché le manuscrit de cette production inoffensive, et avoir *forcé* son auteur à en faire disparaître bien des passages, pour des motifs auxquels lui-même ne comprit peut-être pas grand'chose.

Mais revenons sur un point déjà par nous indiqué (CHAPITRE PREMIER, § 5) : mais décernons une fois encore le compliment qui lui est si bien dû, à ce Grimarest tant malmené, tant maltraité par M. A. Bazin. Il y a, en effet, un point « curieux », dont il lui a été impossible, et pour cause, de parler dans son livre proprement dit, et dont il a tenu cependant, dont il est parvenu finalement, à avertir *quand même* la postérité. C'est à lui, Grimarest, — son fils ne l'a-t-il pas révélé à Brossette? — qu'est due cette *Lettre critique,* cette brochure dans laquelle, sous le voile de l'anonyme, il se fait à lui-même les reproches les plus durs et les plus sanglants, se traitant en toutes lettres d'*ignorant* et de *pauvre homme!*... afin d'avoir ensuite le droit, le droit sacré, de faire à cette lettre une réponse personnelle, signée cette fois de lui, et d'y placer (entre autres choses de bien moindre importance et au milieu desquelles elle se trouve comme noyée) la fameuse phrase, souvent citée : *j'ai trouvé la matière de cet ouvrage si délicate et si difficile à traiter, etc.,* qu'il a bien fallu lui laisser imprimer : aux yeux de ses juges et de ses cen-

seurs les plus prévenus, il ne faisait que s'y disculper, et en somme sans rien révéler (mais en indiquant, toutefois, qu'il y avait là matière à révélation), il répondait purement et simplement à certaine phrase de la *Lettre,* cette brochure imprimée sans grande surveillance, et qu'on avait laissé paraître avec d'autant plus d'empressement, qu'elle paraissait surtout de nature à empêcher d'accorder trop d'attention au seul livre qui existât encore sur la vie de ce terrible réprouvé qu'on appelait Molière.

Mais les puissances autoritaires et souveraines ne se contentèrent pas de ne rien laisser publier de sérieux ni d'authentique, pendant un si grand laps de temps, sur Molière et sur les faits de sa vie. Par un sort mystérieux, qui n'est nullement dû au hasard, et auquel au contraire il est impossible de ne pas soupçonner une cause occulte et redoutable, tous les papiers, documents, lettres, billets, simples mots émanant de Molière ou se rapportant à lui de près ou de loin, disparurent absolument et jusqu'au dernier; tandis qu'au contraire les écrits, les libelles les plus compromettants pour notre grand poète comique et pour son honneur, les bruits les plus fâcheux, les plus affligeants, les plus calomnieux, les plus impossibles, se répandirent, non pas sous le manteau, mais ostensiblement, je dirai presque officiellement, au grand jour et dans tout le public, sur sa vie privée, sa famille, ses alliances et ses mœurs. Et ces bruits idiots trouvèrent partout créance, à ce point que l'opinion publique, sur son compte, d'abord déconcertée, fut ensuite irrémédiablement faussée! On ne craignit pas d'attribuer à notre grand Molière, cet homme si sympathique, si honnête et si droit, l'action la plus coupable, la plus épouvantable, la plus déshonorante, la plus odieuse... Et aujourd'hui encore, aujourd'hui que la lumière, on peut le dire, s'est

faite de tous les côtés grâce à des découvertes qu'il était autrefois impossible de prévoir, eh bien! la calomnie, que recommandait tant Bazile, n'est pas complètement vaincue, elle a laissé partout ses traces venimeuses. Et continuellement, quoiqu'on en ait, elle relève encore la tête!!...

Pour en revenir à ce que nous disions tout à l'heure, on fut longtemps à s'apercevoir de la disparition étrange, et sans autre exemple bien constaté (disparition trop complète, trop radicale, trop absolue pour ne pas avoir une cause spéciale et supérieure), de tout ce qui se rapporte à Molière, ses œuvres imprimées seules exceptées. Mais ces dernières subsistaient, du moins, et ce fut assez : et voilà que de nos jours, de notre temps, l'enthousiasme le plus vif, et à coup sûr le mieux justifié, a achevé de porter Molière au plus haut sommet de son art et des lettres françaises. Et, chose alors toute naturelle, on a désiré apprendre sur son compte beaucoup plus que ce que disent, à cent vingt ans de distance l'un de l'autre, Grimarest et Taschereau, que ce dont s'étaient contentées, précédemment, pendant près de cent quatre-vingts ans (de 1673 à 1850), tant de générations! On a tenu en un mot à être vraiment renseigné à son égard; on a été, surtout, extrêmement surpris de constater à quels *on dit,* à quels *racontars* sans suite et sans liaison sérieuse, se bornait, chez les deux auteurs nommés plus haut, la vie de celui que Boileau a désigné à Louis XIV comme étant le premier écrivain français de son règne et de son siècle.

Et c'est alors que les recherches ont été poussées de plus en plus, actives, consciencieuses, de toute part et avec un ensemble remarquable, une constance, une persévérance hors ligne; avec le temps, elles ont été couronnées du plus heureux succès. Les admirables livres de M. Bazin, de M. Loiseleur, les documents si précieux, si inespérés

de M. Eudore Soulié et du *Moliériste*, sont arrivés et ont accompli le reste. De tous les côtés à la fois on a réalisé des découvertes en cherchant là où personne n'avait encore pensé à fouiller. Animés du plus beau zèle, excités par les trouvailles déjà faites, les admirateurs de Molière sont devenus *légion;* et alors, par la force même des choses, est né ce qu'on a appelé si justement *la religion de Molière,* un des plus consolants, un des plus beaux cultes INTELLECTUELS de la France, du Monde, de l'Humanité.

Grâce à un tel concours d'efforts, dont, à un autre siècle que le nôtre, on n'aurait pas même eu l'idée, la vie *tout extérieure* de Molière nous a été, enfin, très fidèlement rendue. On voit dans les pages qui précèdent, on verra bien plus encore dans celles qui vont suivre, comme quoi l'on est parvenu, et c'est la gloire de la haute critique de notre époque, à suivre le grand homme depuis son enfance, à indiquer exactement où il était et ce qu'il faisait dans telle période et à telle date approximative de sa vie.

Ç'a été toute une reconstitution, mais non pas, hélas! une résurrection. L'homme intérieur, qui ne peut être dévoilé que par les récits pris sur le vif de ses contemporains, que par ses écrits journaliers, et surtout par sa correspondance, est resté finalement pour nous en très grande partie lettre close. Les imprimés de l'époque, qui le concernaient, nous sont bien parvenus la plupart du temps, fût-ce à deux, fût-ce à un seul exemplaire : jamais les manuscrits. Et c'est alors seulement que l'on s'est enfin aperçu et convaincu de cette lacune déplorable, énorme autant qu'inexplicable, qui apparaît, hélas! trop visible, dans les archives et documents du XVII^e^ siècle arrivés jusqu'à nous.

Eh quoi! les collectionneurs d'autrefois, d'une commune

entente, n'auraient-ils donc pas voulu faire pour Molière ce qu'ils ont fait pour tous ses glorieux contemporains *sans exception aucune,* Boileau, Racine, Corneille, Pascal, La Fontaine et les autres? Pourquoi cela? Quel est ce mystère, et à quoi faut-il attribuer un fait aussi extraordinaire?

C'est alors qu'un cri d'alarme a été jeté, mais par un esprit malheureusement trop romanesque (le bibliophile Jacob), et qui a compromis tout d'abord la cause qu'il voulait servir, non pas peut-être en allant trop loin, mais *en ne motivant pas* et surtout en n'indiquant pas avec assez d'exactitude et de précision, ainsi qu'il aurait dû le faire, le déploiement d'astuce et de rigueur qui a été certainement mis en usage, tout le prouve, pour anéantir, pour faire disparaître à jamais les papiers se rapportant à la vie privée de Molière.

Mais nous reviendrons spécialement, au § 9 et avec les plus grands détails, sur *la cause cachée* de ce fait aussi bizarre, aussi imprévu que *certain.* Reproduisons ici, avant tout, pour la complète information du lecteur sans parti pris, l'accusation dont nous venons de parler, lancée contre les vrais ennemis de Molière, dans la préface du premier volume des *Œuvres de Cyrano de Bergerac* (Paris, Adolphe Delahays, 1858), par M. Paul Lacroix, le bibliophile Jacob :

« Nous sommes convaincu que, jusqu'à l'époque de la Révolution de 89, les éditions de Cyrano de Bergerac ont été détruites systématiquement par les soins infatigables de la mystérieuse confrérie de l'Index. Cette confrérie, qui faisait une guerre sourde et terrible aux ouvrages des philosophes et des libres penseurs, qu'elle avait marqués du sceau de l'athéisme ou de l'impiété, se recrutait parmi les laïques comme parmi les ecclésiastiques; ses instruments les plus actifs et les plus redoutables étaient les confesseurs *in extremis* et les syndics de la Librairie. Dès qu'un homme connu par ses opinions hardies en matière de religion et noté comme tel sur les listes de l'Index était dangereusement malade, il se voyait circonvenu et obsédé par les gens qui tenaient à honneur de le confesser, de le convertir,

de lui faire faire amende honorable ; s'il cédait à ces persécutions, on lui enlevait ses papiers. Dans tous les cas, après sa mort, sa succession avait peine à défendre son cabinet et sa bibliothèque contre l'invasion de la confrérie de l'Index, qui faisait main basse sur tout écrit, sur tout imprimé portant témoignage des idées antireligieuses du défunt. C'est ainsi que s'épuraient les collections de livres, qui ne pouvaient être mises en vente sans avoir subi le contrôle rigoureux de deux experts du syndicat de la Librairie. L'objet de cette visite était d'extraire et d'anéantir les livres *défendus,* les uns notoirement désignés par l'autorité civile comme dangereux à différents titres, les autres condamnés secrètement comme hérétiques par la Compagnie de l'Index. Quant aux ouvrages inédits des écrivains accusés d'être les ennemis avoués ou latents de la religion catholique, quant à leurs correspondances particulières, on les recherchait avec un zèle et une persévérance qui triomphaient tôt ou tard de la vigilance des parties intéressées. Voilà comment nous avons perdu, non seulement tous les autographes de Molière, mais encore toutes les lettres qui lui avaient été adressées, toutes celles aussi où son nom se trouvait mentionné, comme si l'on eût essayé d'effacer la mémoire de l'auteur du *Tartuffe.* » PAUL LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), *Avertissement de l'Éditeur,* p. v et vi.

Cette charge à fond de train, beaucoup trop forte, a le tort d'englober d'abord la disparition totale, absolue, des papiers de Molière dans une entreprise de destruction trop générale et absolument injustifiable, au lieu d'en faire l'objet beaucoup plus naturel d'une mesure secrète toute spéciale et bien motivée. Elle a fait à l'avance le plus grand tort à la thèse que nous nous proposons de soutenir ici, à savoir : que les papiers et la correspondance de Molière ont été saisis partout où ils se trouvaient et systématiquement détruits *dans un but déterminé* et sur lequel nous nous expliquerons longuement au § 9 du présent chapitre.

Aussi qu'est-il arrivé? c'est qu'un esprit sérieux : M. Paul Mesnard, trouvant avec juste raison que les lignes ci-dessus transcrites du bibliophile Jacob étaient exagérées, et ne prouvaient rien à force de vouloir trop prouver, est passé, par réaction et ainsi qu'il arrive si souvent, du côté diamétralement opposé, et s'est laissé entraîner à écrire les lignes suivantes en sens contraire,

aussi peu croyables dans leur genre que le grand complot, que la vaste entreprise contre les libres penseurs, imaginés par le bibliophile Jacob :

« Rien n'eût été plus utile pour la connaissance du caractère et de la vie de Molière que sa correspondance avec ses familiers. A part quelques lignes à la Mothe Le Vayer, en lui envoyant le sonnet sur la mort de son fils, *qui ne sont venues jusqu'à nous que dans ses œuvres imprimées* (c'est moi qui souligne), nous n'avons pas une seule des lettres écrites par Molière. Ferdinand Lotheissen (*Molière. Sein Leben und seine Werke*, p. 242 et 243) a très bien dit ce que nous a fait perdre leur disparition. Il a eu raison d'ailleurs de la trouver plus déplorable qu'étonnante, d'abord parce qu'il n'est pas probable qu'il ait eu le loisir d'en écrire un grand nombre (1), puis aussi parce qu'on ne conservait pas alors avec le même soin curieux qu'aujourd'hui la correspondance des hommes célèbres, avec la pensée qu'on y trouverait un jour d'importants documents (2). Ce n'est pas un ami du caractère de Chapelle (3) qui aurait eu ce souci. Le biographe allemand fait remarquer combien est hasardé, il aurait pu dire absolument dénué de preuves (4), le soupçon qu'au siècle dernier (5) il s'était formé sous l'influence des Jésuites (6) une association secrète qui avait pris l'engagement de détruire tous les papiers et lettre de l'auteur du *Tartuffe*. » PAUL MESNARD. *Notice biographique sur Molière*, p. 482.

(1) La preuve, s'il vous plaît?...

(2) Si toute la correspondance de la plupart des hommes célèbres de la même époque avait également péri, M. Paul Mesnard aurait parfaitement raison. Mais puisque des lettres plus ou moins nombreuses de la plupart des écrivains du règne de Louis XIV nous ont été conservées et sont parvenues très naturellement jusqu'à nous comme cela devait avoir lieu, il y a *sérieusement* motif à se demander comment, et pour quelle raison, pas une seule — entendez-vous bien, *pas une seule!* — des lettres du plus grand de tous, de Molière, ne nous est arrivée.

(3) Peut-être! « Votre lettre m'a touché très sensiblement... » écrivait Chapelle à Molière en 1659, dans une terre des bords de l'Eure ou du Loir, en lui envoyant un pâté de Chartres (voir Loiseleur, *Points obscurs*, p. 259); ce qui prouve bien que la correspondance qu'il entretenait avec Molière était loin de lui être indifférente! Il est bien extraordinaire, en tout cas, que ce soit précisément à Chapelle qu'ait été écrite, dit-on, l'admirable lettre de Molière : « Je vois bien que vous n'avez encore rien aimé... » qui ne nous est malheureusement parvenue que par une source empoisonnée, ce qui interdit, à l'avance, à tout biographe sérieux de Molière d'en faire usage!... (Elle contient, en effet, une interpolation bien dangereuse.)

(4) Aussi dénué de preuves est l'ordre de suspendre, en 1665, à Paris, les représentations de *Dom Juan;* mais LE FAIT EST LA, supérieur à toutes les preuves, à tous les textes possibles : « Le coup d'autorité, dit excellemment à ce sujet M. Paul » Mesnard (*Molière-Hachette*, t. V, p. 39), a laissé sa marque visible, bien qu'il eût » frappé discrètement, sans scandale ». Et M. Mesnard ajoute ces mots : « LES FAITS » PARLENT... » Et ne parlent-ils pas encore, et de la même manière, dans la présente occasion?

(5) Le bibliophile Jacob ne parle pas seulement du XVIIIe siècle. Il est probable d'ailleurs qu'à l'époque où Grimarest a écrit et publié son livre (1704-1705), la disparition complète des lettres de Molière était déjà et depuis longtemps un fait accompli.

(6) Pourquoi, dans cette affaire, prendre spécialement à partie les Jésuites? Ils n'ont pas été nommés, même dans l'acte d'accusation rédigé par M. Paul Lacroix.

J'ai donc le regret de ne pas être ici d'accord avec M. Paul Mesnard. Tout au contraire, je me plais à le reconnaître, M. Jules Loiseleur me paraît être, dans la présente circonstance, *un voyant* de premier ordre. Il commence il est vrai par critiquer, avec grande raison, certaines assertions par trop absolues du bibliophile Jacob : « Comment se fait-il, s'écrie-t-il, que cette inquisition » occulte ait échoué contre Voltaire *qui devait la préoccuper* » *bien autrement que Molière,* et dont on a retrouvé depuis » un demi-siècle, dont on retrouve encore chaque jour » tant de lettres inédites? » (*Points obscurs,* p. 194, en note, au bas de la page.)

A cette question, très judicieuse assurément, je demande à M. Loiseleur la permission de répondre : A la fin du XVIII^e siècle, les temps étaient déjà tout autres, et Voltaire avait pu dire à peu près tout ce qu'il avait à dire. Et puis, aucun secret d'État ne le concernait : on n'avait surtout rien de particulier, de spécial, de vraiment inquiétant à redouter de la publication de sa correspondance.

Il en était tout autrement pour Molière *dans le dernier quart du dix-septième siècle.* Il est tels faits très simples et très naturels, appartenant à sa vie privée, mais qui auraient certainement empêché telle calomnie, déjà lancée, de faire sûrement son chemin. Ces faits, donc, on ne voulait, sous aucune espèce de prétexte, les laisser transpirer au dehors; sans parler d'ailleurs, sans parler surtout de certaine cause occulte qui commandait le mystère le plus absolu, et au sujet de laquelle nous nous expliquerons plus loin (§ 9) avec tous les détails nécessaires. En donnant l'ordre de détruire *tout,* absolument, même les lettres les plus innocentes, même les billets les plus insignifiants, on était bien sûr alors de ne rien laisser

passer de compromettant. J'ai déjà, du reste, blâmé M. Paul Lacroix d'avoir voulu étendre à l'adresse de tous les libres penseurs de l'époque la perquisition, l'inquisition épistolaires qui ne furent spéciales qu'au seul Molière, et qui n'étaient dirigées que contre ses seuls papiers manuscrits et en quelque sorte personnels.

La vraie question est admirablement posée par M. Loiseleur, page 193 de ses *Points obscurs :* « Mais ses lettres! » Mais les mille billets qu'il adressait à ses nombreux amis » et qui n'étaient pas, comme ses manuscrits, réunis en » une seule main, mais disséminés entre tant de mains » différentes, qui toutes n'étaient pas hostiles, comment » comprendre qu'aucun ne nous soit parvenu? » Voilà certes une argumentation autrement logique, autrement puissante, autrement convaincante que celle de MM. Ferdinand Lotheissen et Paul Mesnard!...

Mais où M. Jules Loiseleur a surtout le dernier, où c'est bien à lui qu'appartient à tous égards et sans conteste le mot de la fin, c'est quand il s'écrie, page 194 de ses *Points obscurs*, à la fin de la note et de la page :

« **Il y a là un mystère plus obscur encore que tous ceux que nous cherchons à éclaircir dans cette étude.** »

Assurément, la Vérité est là, et n'est que là. On a fait disparaître, jusqu'à la dernière, *toutes* les pièces susceptibles de donner par exemple quelque lumière sur la solution du fameux problème : la parenté d'Armande Béjart, sur lequel on dispute encore aujourd'hui, preuve qu'il est resté obscur pour le plus grand nombre.

Mais *en même temps,* et c'est à cela que, jusqu'ici, personne n'a paru faire grande attention; en même temps on a fait composer, on a laissé publier, on a répandu de tous les côtés, dans un but qui n'est que trop évident, des brochures et des livres immondes, et on a même pu

entendre en plein tribunal, lors de l'affaire Guichard, d'horribles propos, justifiant à l'avance, à près de deux siècles de distance, le mot trop juste d'Auguste Comte : « *On ne détruit que ce qu'on remplace.* »

Qu'a-t-on donc voulu faire croire, *à Louis XIV d'abord et avant tout,* car on avait besoin de sa persuasion complète et absolue à cet égard; au public ensuite, à tout le monde enfin? Eh ! mon Dieu ! qu'Armande-Grésinde Béjart était la propre fille — et non la sœur — de Magdeleine, et, par suite, celle... vous devinez le reste. Il y avait bien les actes de paroisse et ceux de notariat qui rétablissaient clairement, à cet égard, la vérité; mais, pensait-on alors, qui diable voudra jamais se donner la peine d'aller les consulter? Et puis!! qui donc les avait, après tout, ces actes, ces pièces, ces registres, à sa libre et entière disposition? Était-il donc si facile, en ce temps-là, de se les procurer? On les tenait soigneusement sous clef, on ne les communiquait à personne (1). Et le grand courant populaire n'était-il pas là? La croyance générale, une fois formée, lentement, mais sûrement, primait tout et s'imposait à tous. Essayez donc de lutter contre un fait au sujet duquel tout le monde ou presque tout le monde est d'accord!... c'est impossible.

Et voici ce qui est arrivé finalement. Tous les documents manuscrits, épistolaires et autres, personnels à Molière et à ses proches, faisant *ou non* allusion plus ou moins directe à des faits que l'on avait précisément un si grand intérêt à cacher; tous ces papiers, dis-je, une fois saisis, disparus, détruits, impitoyablement anéantis, pour en être plus sûr (certains fussent-ils les plus inoffensifs du monde) sans exception aucune, sans examen d'ail-

(1) On n'a, d'ailleurs, jamais retrouvé l'acte de naissance d'Armande; en revanche, on lui a *fabriqué* officiellement un acte de décès monstrueux par les conséquences parfaitement fausses qu'il laisserait soupçonner.

leurs et jusqu'au dernier [1] : tous ces documents, disons-nous, furent remplacés par des pièces mensongères, fausses, apocryphes, auxquelles par la suite on n'ajoutera que trop de foi. *C'est ainsi que s'établit dans le public l'épouvantable légende, la funeste et menteuse tradition venue jusqu'à nous*, car qui n'entend qu'une cloche, dit la sagesse des nations, n'entend qu'un son. Les ouvrages sérieux que des contemporains de Molière voulurent, sans aucun doute, composer et faire paraître, au sujet et en l'honneur de ce grand homme, furent systématiquement repoussés, refusés à l'impression, privés de privilège, arrêtés en un mot et empêchés de paraître. Pendant ce temps-là, des livres infâmes, des livres affreux étaient répandus dans le public contre Molière et sa femme; et leur publication, diffusion et mise en vente étaient loin de rencontrer les mêmes empêchements et les mêmes obstacles. *La preuve, c'est qu'ils ont paru et que* NOUS LES AVONS. L'opinion que les ennemis de Molière voulaient à toute force faire prévaloir devint très vite courante. Le populaire croit si facilement au mal! Bientôt, *on ne connut plus que celle-là*, et les plus modérés admettaient comme parole d'évangile et ne se gênaient pas pour répéter partout et sur tous les tons, sans crainte d'être contredits, *que Molière avait épousé la fille de son ancienne maîtresse*. Quant à ce que contenaient les registres de paroisse, qui pouvait le savoir, qui pouvait l'apprendre et le découvrir, à part ceux qui en

[1] « Comment cette inquisition occulte eut-elle assez d'influence et de persis-
» tante autorité pour s'étendre à un si grand nombre de détenteurs des lettres de
» Molière, sans avoir jamais rencontré une triomphante résistance de la part de
» quelques-uns de ces détenteurs ou de leurs héritiers? »

A cette question, posée si nettement et avec une grande sagacité par M. J. Loiseleur, page 194 [en note] de ses *Points obscurs*, je n'ai évidemment aucune réponse *a posteriori* à faire, si ce n'est que le fait est là et parle de lui-même. On est bien fort, d'ailleurs, quand on poursuit *toujours* le même but. Et puis Louis XIV, intéressé lui-même (et nous verrons pourquoi) à ce que l'on parlât le moins possible du grand homme, n'est mort qu'en 1715; or, de 1673 à 1715, les ennemis de Molière, de plus en plus écoutés, ont eu bien du temps et bien de la marge...!

étaient les uniques détenteurs? Dans le public, hormis un très petit nombre de personnes, trop bien instruites pour pouvoir douter, et qui moururent les unes après les autres, on ne soupçonna pas même le sombre complot. Si bien que, lorsque la grande et solide érudition de notre époque s'occupa enfin de Molière, avec la passion et la volonté que l'on sait, et retrouva tous ces actes, toutes ces pièces qu'il était devenu impossible de cacher désormais, *l'état civil* étant une fois *devenu laïque,* on ne fit pas, une bonne fois pour toutes, le triage qui était devenu cependant si nécessaire. On continua à accepter, les yeux fermés, ces *fausses décrétales* d'un nouveau genre! On les mit sur le même pied que les actes authentiques, que l'on pouvait enfin consulter : on ne sépara pas, comme on aurait dû le faire tout d'abord, l'ivraie du bon grain, on continua d'attacher, à certaines pièces et surtout à certains livres *qu'on se donna même la peine de faire réimprimer,* une valeur, un fond de vérité, une authenticité relative mais très réelle qu'ils n'avaient pas, qu'ils ne pouvaient avoir à aucun degré. *Ce sont des documents de l'époque même,* disait-on, et dit-on encore pour s'excuser. Nous n'en avons pas d'autres aussi détaillés, remontant aussi haut (on sait pourquoi!); il faut les consulter avec tact et discrétion, avec le plus de discernement possible; il faut en faire usage avec la plus grande circonspection; mais enfin, on aurait tort de tout à fait les négliger.

Eh bien, non! Non, on n'aurait pas tort de ne jamais les ouvrir, de ne tenir d'eux aucun compte; car ils ne peuvent rien nous donner que d'empoisonné; ils n'ont été écrits que pour outrager Molière et sa femme, et nous tromper volontairement et astucieusement sur leur compte. Et si on les avait laissés résolument de côté ainsi qu'on aurait dû le faire, après les découvertes si capitales et

vraiment convaincantes de Beffara et d'Eudore Soulié, nous ne verrions pas aujourd'hui des hommes considérables, d'une rare intelligence et de la plus parfaite bonne foi, comme M. Anaïs Bazin, comme M. Jules Loiseleur, comme M. Paul Mesnard lui-même, qui tous ont acquis une autorité « moliéresque » de premier ordre, venir nous dire et nous soutenir qu'Armande-Grésinde Béjart était *la fille* — et non *la sœur* — de Magdeleine!!!

Expliquons-nous plus catégoriquement encore : Si *Elomire hypocondre,* si *la Fameuse Comédienne,* nous fournissent vraiment certains renseignements qu'un contrôle postérieur nous force ensuite de reconnaître vrais et exacts, n'en prenons aucun souci : je veux dire, acceptons ces renseignements le plus tard possible et seulement *d'après le contrôle*, sans les étayer pour cela un seul instant de l'autorité misérable de ces livres affreux qui ne doivent compter pour rien dans nos appréciations et nos recherches. Repoussons au contraire toujours, de toutes nos forces, dans tous les cas, en toute circonstance, ce qui n'a été dit, ce qui n'est affirmé en somme que par eux seuls et sans aucun auxiliaire. La Vérité n'est qu'à ce prix! Négligeons donc, supprimons donc résolument leur faux témoignage, *même quand il nous paraîtrait le plus favorable à Molière :*

Timeo Danaos et dona ferentes.

En un mot, faisons constamment comme si ces livres eux-mêmes n'existaient pas, n'étaient pas parvenus jusqu'à nous. Il ne faut pas s'en servir avec précaution, *il ne faut pas s'en servir du tout.* Il faut faire table rase de tout ce qu'ils peuvent contenir, si on a eu auparavant le malheur de les lire. Si je voulais écrire une *Vie de Jeanne d'Arc*, la glorieuse et touchante héroïne, faudrait-il donc, parmi

les documents dont je m'entourerais, admettre à un titre quelconque l'odieux poème de Voltaire?

Et si vous avez cette force nécessaire, vous verrez comme soudain la question qui importe le plus : celle de la vraie ascendance d'Armande Béjart, s'éclaircira, s'innocentera tout à coup et comme par enchantement, une fois que nous aurons sous les yeux les pièces authentiques, celles qui sont à l'abri de tout soupçon : comme cette question, que nous traiterons bientôt, dans ce SECOND CHAPITRE même (1), nous apparaîtra, de suite, ce qu'elle est réellement : claire et limpide comme de l'eau de roche!

Il y a eu un sombre complot contre Molière, cela est évident, et il y a longtemps, comme on dit, que le bruit en court dans l'air. Il y a peut-être eu aussi un grand forfait accompli, lui vivant, contre sa personne et sa liberté. Ici, nous sommes davantage dans le doute. Nous manquons de preuve matérielle. Mais que de probabilités *pour!* Ne touchons du reste en ce moment cette dernière question que pour en retenir ceci :

Une punition exemplaire et *avérée*, un châtiment *certain* peut-être unique au monde (2), ne peuvent jamais, « sous un prince ennemi de la fraude, » avoir été réservés ni infligés qu'à un homme accusé du plus grand des crimes. Pour faire frapper son ennemi, il est nécessaire de prouver sa culpabilité, de produire devant l'autorité suprême, à laquelle l'on demande son châtiment, des pièces en apparence irrécusables, pour pouvoir obtenir contre cet ennemi une justice rigoureuse, fût-elle cachée. Et c'est ce qui semblerait, en effet, avoir eu lieu. Il faut bien croire qu'on a su *persuader* à Louis XIV, soit en falsifiant certains actes, soit en exhibant de fausses

(1) §§ 5, 6 et 7.

(2) Et il y a eu véritablement *un homme qui les a subis,* et qui, en cette qualité et comme tel, FAIT PARTIE DE L'HISTOIRE.

pièces, — en tout cas *en mentant,* — que Molière avait épousé sa propre fille; puisque cette opinion révoltante, très peu de temps après 1673, était déjà devenue la croyance de tous, et qu'on ne se cachait pas, au bout d'un certain temps, pour l'alléguer et la propager, non plus dans l'ombre et sous le manteau, mais à haute voix et en public, sans crainte de démenti ni de répression : puisque, surtout, *l'effet* désiré, voulu par les calomniateurs, *s'en est définitivement suivi;* et que l'accusation, jamais réfutée sérieusement, mille fois renaissante et toujours soutenue, a fini par avoir force de loi dans tout le royaume.

C'est dans le très long § 9 du présent CHAPITRE DEUXIÈME, et avec force détails, que nous aborderons cette accusation mystérieuse, d'une gravité si exceptionnelle. Pour le moment, et c'est là où nous voulons en venir, *il demeure entendu que nous ne ferons absolument aucune espèce d'usage des libelles honteux* qui influent aujourd'hui encore sur l'opinion de certains juges, d'ailleurs éminents; *que, ces livres, nous ne les ouvrirons même pas;* et que, pour l'histoire proprement dite et courante de Molière, nous les considérerons absolument comme n'existant pas; comme étant tous, depuis plus de deux siècles, retirés de la circulation; *tout en nous réservant de les étudier plus tard, spécialement, dans des articles bien séparés, une fois notre opinion faite :* alors, seulement, ils ne seront plus dangereux pour nous (1).

Ceci dit, reprenons le récit de la jeunesse de Molière où nous l'avons laissé en terminant le précédent paragraphe, — c'est-à-dire *à la fin du mois de juillet 1641.*

C'est Grimarest qui, le premier, a parlé des leçons de

(1) CHAPITRE II, § 9 : XXV, *Une infamie littéraire* (1670); XXXIII, *Publication de* LA FAMEUSE COMÉDIENNE (1688).

philosophie données par Gassendi à Chapelle et à ses deux camarades de collège : Bernier et Molière, sortant tous trois de chez les Jésuites ([1]), et auxquels s'adjoignit bientôt un intrus, Cyrano de Bergerac :

« Ce fut au collège, dit-il, que le jeune Poquelin fit connaissance avec deux hommes illustres de notre temps, M. Chapelle et M. Bernier. — Chapelle était fils de M. Luillier, sans pouvoir être son héritier de droit; mais celui-ci aurait pu lui laisser les grands biens qu'il possédait, si, par la suite, il ne l'avait reconnu incapable de les gouverner. Il se contenta de lui laisser seulement huit mille livres de rente entre les mains de personnes qui les lui payaient régulièrement. — M. Luillier n'épargna rien pour donner une belle éducation à Chapelle, jusqu'à lui choisir pour précepteur le célèbre M. de Gassendi, qui ayant remarqué dans Molière toute la docilité et toute la pénétration nécessaires pour prendre les connaissances de la philosophie, se fit un plaisir de la lui enseigner en même temps qu'à MM. Chapelle et Bernier. — Cyrano de Bergerac... se glissa dans la compagnie des disciples de Gassendi, ayant remarqué l'avantage considérable qu'il en tirerait. » GRIMAREST, *La Vie de M. de Molière*, édition Panthéon, p. 2, col. 1.

Je le répète, c'est à Grimarest que nous devons la connaissance première de l'existence, chez Gassendi, du petit cénacle d'élèves en philosophie, composé seulement, c'est lui qui nous l'indique, de Chapelle, de Molière, de Bernier et de Cyrano de Bergerac. Quant à Hesnaut, il n'en est nullement question, et sa présence aux leçons de Gassendi n'est rien moins que prouvée.

Mais Aimé Martin, en comparant le récit de Grimarest à celui tout moderne d'Auger, s'écrie en note avec une naïveté curieuse :

« Grimarest *oublie* le célèbre Hesnault, qui fut aussi condiciple de Molière sous Gassendi. » (Édition Panthéon, p. 2, col. 1, note 4.)

([1]) *Hesnaut*, que l'on nomma plus tard avec eux, ne fut pas condisciple de Molière, et *ne fit jamais partie du cénacle chez Gassendi*. Ce qui n'empêche pas Sainte-Beuve (t. I, p. 364, note 1, de ses *Portraits contemporains*, édition de 1882), de nous dire : « Ce poète Hesnault, *camarade de collège de Molière*, et qui avait du » talent, du feu poétique, etc... » ! Il a suffi qu'Auger, en 1819, lançât par conjecture le renseignement apocryphe pour que tout le monde « coupât ensuite dans le » pont » ! C'est M. Paul Mesnard, p. 55 de sa *Notice* [nous avons ci-dessus, au précédent paragraphe, page 99, reproduit le passage], qui a débarrassé la biographie de Molière de ce détail faux.

Ceci est trop fort! Voyons, en bonne conscience, Grimarest pouvait-il nous donner un faux renseignement, inventé plus d'un siècle après lui par Auger, lequel, en copiant le même Grimarest, a éprouvé le besoin de compléter son texte, en agrémentant en outre cette addition toute de fantaisie du détail suivant : « Ces premières études de » philosophie inspirèrent *sans doute* à Hesnault et à Molière » l'idée de traduire Lucrèce. » Ce *sans doute* n'est-il pas admirable? — Hesnaut *ne se trouva pas chez Gassendi* avec Molière, Chapelle, Bernier et Cyrano. C'est M. Paul Mesnard qui, le premier, en a fait la juste observation. Mais d'autres biographes de Molière, malheureusement, avant lui, avaient copié Auger de confiance, et la camaraderie d'Hesnaut, sa présence chez Gassendi, avaient fait précédemment boule de neige. Témoin Taschereau tout d'abord :

« Quand ils eurent terminé leurs cours d'humanités et de rhétorique, M. Luillier, père de Chapelle, détermina Gassendi, son ami, à se charger de lui enseigner la philosophie. Le célèbre antagoniste de Descartes admit à ce cours le jeune Bernier, Poquelin *et Hesnaut* (1); ils se montrèrent dignes d'un tel maître. Gassendi leur enseigna la philosophie d'Épicure (2)... *Ces deux derniers partagèrent l'admiration de leur professeur pour Lucrèce, etc.* » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, p. 4.

Du séjour chez Gassendi, M. A. Bazin, le quatrième biographe de Molière, ne souffle pas un traître mot. Du moment que c'est Grimarest qui le raconte le premier, ce lui est une raison sans doute pour n'y attacher aucune créance. N'est-ce pas un peu bien radical?

M. Paul Lacroix, dans sa *Notice historique sur Cyrano de Bergerac,* n'a garde, en parlant de son héros, d'oublier le cours de Gassendi; et sans lui donner un condisciple

(1) Vous voyez!

(2) « Qui, bien que aussi fausse que les autres, a dit Voltaire, avait du moins plus de méthode et de vraisemblance que celle de l'école, et n'en avait pas la barbarie. » VOLTAIRE, *Vie de Molière*, p. 6.

de moins que J. Taschereau, il lui en accorde au contraire *un de plus* dont ni Auger ni Taschereau n'avaient encore parlé :

« Cyrano avait acquis déjà des connaissances très étendues dans les sciences naturelles, lorsque la fantaisie lui prit de devenir un des disciples de Gassendi. Ce savant philosophe, professeur de mathématiques au Collège Royal, était alors professeur du jeune Chapelle, fils naturel de François Lhuillier (avec un *h*), maître des requêtes et conseiller au parlement de Metz ; il avait consenti à faire participer quelques amis de Chapelle aux leçons qu'il donnait à ce jeune homme : les amis de Chapelle étaient, *entre autres* (?), *Lamothe Le Vayer*, Bernier, *Hesnaut* et Molière, qui devaient tous se distinguer à différents degrés dans la carrière des lettres ; pleins d'ardeur pour la philosophie, ils profitaient avec joie de l'admirable enseignement de leur célèbre maître, qui les aimait comme ses enfants. » [PAUL LACROIX, *notice sur Cyrano*, p. XIX, en tête de son édition des *Œuvres de Cyrano*, chez Adolphe Delahays, t. I, 1858.]

Comme justification du présent alinéa, le bibliophile cite : « *Histoire de la vie de Molière*, par J. Taschereau, » édit. de 1844, p. 4 et suiv. » J'ouvre donc la troisième édition de Taschereau à la page indiquée, j'y cherche le nom de *Lamothe Le Vayer*... je ne l'y trouve pas.

M. Eudore Soulié, l'homme des justifications par les actes et les documents précis, est presque aussi radical, au sujet du cours de philosophie suivi par Molière, que l'avait été avant lui M. Anaïs Bazin. Je dis *presque :* au moins cite-t-il Gassendi, lui ! il est vrai qu'il cite aussi Hesnaut :

« Ce qui est certain, c'est que Molière reçut une éducation complète. Jusqu'à présent *aucune pièce authentique* (1) ne vient confirmer ou démentir la tradition relative aux maîtres et aux condisciples qu'on lui attribue : *Gassendi*, le prince de Conti, Bernier, Chapelle, *Hesnault (sic !*, etc. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière*, p. 19 (2).

La meilleure, la plus solide preuve que l'on puisse fournir des leçons de philosophie reçues par Molière chez

(1) Que disais-je ?
(2) « Nous n'admettrions pas que ç'aient été là des doutes sérieux dans la pensée de l'auteur des *Recherches*... Il n'a fait que constater sur ce point l'absence de documents authentiquement certifiés. » PAUL MESNARD. *Notice biographique*, p. 31.

Gassendi, ce sont assurément les traces profondes et irrécusables que cet enseignement laissa dans son esprit, et que l'on retrouve dans tous ses ouvrages. A une pareille justification, rien à répliquer [1].

M. Jules Loiseleur, qui n'a que le seul et unique tort d'admettre encore, lui aussi, « *Hesnault*, poète et ami du » surintendant Fouquet » (*Points obscurs*, p. 44) parmi les condisciples de Molière en philosophie, donne des renseignements précieux sur l'arrivée de Gassendi à Paris et sur les circonstances qui présidèrent à l'ouverture de son cours de philosophie en chambre :

« Ce professeur était le célèbre philosophe et astronome Gassendi qui arriva à Paris au commencement de l'année 1641, époque où Molière était en rhétorique, ce qui explique comment Grimarest a pu dire « qu'en cinq » années de temps il fit non seulement ses humanités, mais aussi sa phi- » losophie.... »

« M. Luillier était intimement lié avec Gassendi avec lequel il avait, en 1628, parcouru la Flandre, la Hollande et l'Angleterre, et qu'il reçut chez lui, lorsqu'au mois de janvier 1641, le philosophe quitta Digne pour Paris, où l'appelaient certaines démarches... » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 44 et 45.

Suivent des détails extrêmement intéressants, que je signale spécialement à mes lecteurs, sur l'enseignement philosophique de Gassendi, et sur celui correspondant, très insuffisant et très suranné, que l'on suivait à la même époque au collège de Clermont :

« Il est... tout à fait hors de doute, continue M. J. Loiseleur, que les leçons données par Gassendi à Poquelin et à ses *trois (sic)* camarades Chapelle, *Hesnault (sic)* et Bernier, furent des leçons particulières auxquelles ces enfants consacraient leurs loisirs et sans doute aussi leurs vacances ; et quand on lit avec attention le passage où Grimarest parle de ces leçons, on se convainc que tel est bien le sens qu'il faut attacher à ce passage. (P. 46.)

» Revenons à Gassendi : les leçons de cet illustre savant, empreintes d'une certaine dose de liberté d'examen, ont beaucoup influé sur le talent et sur la tournure d'esprit de Molière, comme de ses *quatre (sic)* condis-

(1) Sur certains passages des œuvres de Molière qui rappellent particulièrement Gassendi, cf. M. Jules Loiseleur, *Points obscurs*, p. 50 et 51.

ciples... Gassendi professait de plus une sorte de culte pour Lucrèce : il fit partager à ses élèves l'admiration que lui inspirait le poème sur *la Nature des choses.* » J. LOISELEUR, *Points obscurs,* p. 47 et 48.

M. Louis Moland n'ajoute pas grand'chose à ces renseignements. Lui aussi admet de confiance Hesnault parmi les condisciples de Molière et les auditeurs de Gassendi. « Le conseiller Luillier, dit-il (p. 32), était étroitement lié » avec Gassendi, qu'il logea chez lui pendant longtemps. » Il persuada à ce célèbre philosophe de donner des » leçons à son fils. A ces leçons furent admis Bernier, » *Hesnaut (sic),* Jean-Baptiste Poquelin et *le Périgourdin (sic)* » Cyrano de Bergerac... Cela se serait passé en 1641, pen- » dant que Molière achevait sa rhétorique, c'est du moins » une tradition qui n'a pas été contredite jusqu'ici. » — Ni justifiée par pièce authentique, nous disait tout à l'heure M. Eudore Soulié! Tant il est vrai que chacun voit un peu les choses à sa manière.

« Voilà, certes, dit avec grande raison M. Louis Moland, une éducation aussi complète qu'il fût possible de la recevoir alors. On a remarqué qu'elle dut avoir un caractère marqué de libre esprit. » LOUIS MOLAND, *Molière,* p. 33.

Le dernier biographe de Molière et le plus complet de tous, M. Paul Mesnard, a, sur le cours particulier de Gassendi, des renseignements de premier ordre, exprimés avec une rare netteté, une parfaite clarté de langage, et qui vont enfin nous apprendre du nouveau :

« Bernier est, avec Chapelle, le seul que Boileau, au dire de Brossette, avait cité comme un des auditeurs, chez Luillier, des leçons de Gassendi, et il l'avait fait en termes assez singuliers pour que nous les croyions textuellement reproduits : « Dans le même temps *(que Chapelle)* Bernier » étoit chez M. Gassendi, comme une espèce de secrétaire ou de valet. » *Valet,* ce doit être, comme en ce temps-là l'on eût pu s'exprimer aussi, garçon philosophe, ou, comme nous dirions, le *famulus* du maître. Le mot de Boileau, qui ne choque peut-être qu'aujourd'hui, nous paraît donc avoir été simplement pour lui synonyme de secrétaire. Plus loin, dans le même manuscrit, Brossette, revenant sur Bernier, dit : qu'il « prenoit soin

» de la Chapelle », apparemment comme répétiteur. Le tableau de la petite réunion philosophique devient plus net, et quelques difficultés nous semblent s'éclaircir, particulièrement celle-ci que Boileau n'a pas nommé Molière comme un des élèves de Gassendi : il n'y en eut qu'un, en titre, Chapelle. Bernier était là pour faire l'office de modeste auxiliaire du maître [1], tandis que *Molière et Cyrano avaient leurs entrées moins comme disciples, à proprement parler, que comme auditeurs surnuméraires* : deux ombres amenées au festin d'Épicure par le véritable invité. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 43 et 44.

Le même auteur fait très bien ressortir les motifs qui font regarder comme prouvée la présence de Molière au cours de philosophie professé par Gassendi dans la maison de Luillier, cours ayant pour autres auditeurs Chapelle, Bernier et Cyrano, *et seulement ceux-là.* « Ces relations, » dit-il (page 51), dès le temps de la petite réunion philo- » sophique, ne laissent guère de doute, quand on en voit » plus tard la continuation, avec un air de camaraderie » de vieille date. »

« La clairvoyance de Molière était trop pénétrante pour que dans toute ambitieuse doctrine formée par un esprit systématique il n'aperçût pas quelque côté faux. S'il ne manqua pas d'en apercevoir dans celle de Gassendi, cela n'empêche pas que par sa puissante méthode elle n'ait été de nature, sinon à créer, du moins à fortifier chez lui la rectitude de jugement, l'admirable raison qui ne lui ont jamais fait défaut. Vraisemblablement aussi il doit bien à ses études philosophiques quelque chose du penseur profond mêlé dans toutes ses pièces à la plus franche gaieté. Enfin l'on n'accorderait pas trop peut-être à Gassendi, si l'on pensait que les sages et hautes leçons de ce maître, homme de bien, ont contribué à solidement établir dans l'âme de Molière les principes de cette droiture qui l'a fait estimer et aimer. » PAUL MESNARD, *Notice,* p. 57 et 58.

(1) « Saint-Marc veut que Bernier se soit, de même que Molière, lié d'amitié au collège avec Chapelle (*Mémoires pour la vie de Chapelle*, p. XXVII). Ce n'est peut-être qu'une conjecture. Mais que Chapelle, évidemment moins âgé que le secrétaire, l'ait eu ou non pour camarade à Clermont, ce fut lui qui l'introduisit près du maître. Sur ce point nous avons le témoignage de Bernier lui-même. Écrivant à Chapelain le 10 juin 1668, il priait de remettre à *Monsieur Chapelle*, en main propre, *une lettre*..., et disait, sans aucune allusion, d'ailleurs, à leur camaraderie de collège (*Voyages de François Bernier*, t. II, p. 167) : « C'est lui qui, le premier, m'a procuré » cette familiarité avec M. Gassendi..., qui m'a été si avantageuse ; ce qui fait que » je lui suis extrêmement obligé, et que je ne puis *(sic)* que je ne l'aime, et ne » me souvienne de lui, quelque part où je sois. » — Toute modeste qu'on veuille se représenter la place faite à Bernier dans le savant cénacle, il resta le disciple le plus attaché à la doctrine, et de tout temps, comme il le prouva bien. » PAUL MESNARD, *Notice sur Molière*, p. 14 et 15.

On ne saurait mieux dire sur l'influence décisive que prit sans aucun doute Gassendi sur le génie puissant dont il surveilla, dont il dirigea l'enseignement philosophique. Aussi m'est-il aussi impossible de passer sous silence et de ne pas offrir à mes lecteurs des considérations de cette force et de cette portée, que de les édulcorer, en essayant bien inutilement de les abréger, de les résumer, de les travestir personnellement et à mon profit. Il vaut mieux citer *in extenso* ce qui est si bien dit, et ce que l'on ne saurait, surtout, avoir la vaine et sotte prétention de remplacer.

Cyrano de Bergerac, né en 1619, et ayant conséquemment *trois années de plus que Molière*, eut très certainement, comme étant son aîné, une certaine influence sur la double vocation théâtrale et poétique du jeune Poquelin, qui n'en était plus, depuis assez longtemps sans doute, à se manifester.

« *Molière aimait Cyrano,* » nous dit Brossette, page 88 de son manuscrit. — Ceci ne doit nullement nous étonner : en 1641, tout devait sembler présager que Cyrano de Bergerac serait un homme absolument supérieur ; et c'est ce dont Molière, avec son esprit déjà très ouvert, dut s'apercevoir plus d'une fois à l'époque, trop courte, hélas ! de leur juvénile amitié.

Grimarest, dans l'alinéa malheureux qu'il consacre à Cyrano, commet erreur sur erreur. Nous avons soin de faire ressortir ci-dessous les plus fortes en les mettant en italique :

« Cyrano de Bergerac, que son père avait *envoyé à Paris,* sur sa propre conduite, pour achever ses études, qu'il avait assez mal commencées *en Gascogne,* se glissa dans la société des disciples de Gassendi, ayant remarqué l'avantage considérable qu'il en tirerait. Il y fut admis cependant *avec répugnance :* l'esprit turbulent de Cyrano ne convenait point à des jeunes gens qui avaient déjà toute la justesse d'esprit que l'on peut

souhaiter dans des personnes toutes formées. Mais le moyen de se débarrasser d'un jeune homme aussi insinuant, aussi vif, aussi *gascon* que Cyrano? Il fut donc reçu aux études et aux conversations que Gassendi conduisait, avec les personnes que je viens de nommer. Et comme ce même Cyrano était très avide de savoir, et qu'il avait une mémoire fort heureuse, il profitait de tout; et il se fit un fond de bonnes choses, dont il tira avantage dans la suite. » GRIMAREST, *La Vie de M. de Molière*, édition Panthéon, p. 2, col. 1.

Cyrano *Gascon*, lui, Parisien pur sang (nous le prouverons)! Cyrano *envoyé à Paris*, où il était déjà...! Cyrano, (lui, l'élève du collège de Beauvais ou de Dormans [1] à Paris), mauvais écolier *en Gascogne*, où peut-être il n'alla jamais! Cyrano, admis *avec répugnance* chez Gassendi, où il obtint, c'est Brossette qui nous l'a appris, l'amitié, l'affection de Molière, qui avait cependant trois ans de moins que lui!...

Jules Taschereau — était-il instruit de l'origine parisienne de Cyrano? — se gare fort habilement (*Histoire de Molière*, p. 5) de toutes ces erreurs : « Chassé, dit-il, de » l'établissement du collège de Beauvais, et voulant ter» miner ses études, Cyrano parvint à se faire admettre » parmi les disciples de Gassendi. Sa mémoire et son » intelligence le firent profiter en peu de temps des leçons » de celui-ci et de la fréquentation de ceux-là. » Ce dernier membre de phrase, surtout, est significatif. Plus n'est question de la *répugnance* avec laquelle l'auteur futur du *Voyage dans la Lune* aurait été admis chez Gassendi!...

Mais voici comment M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) raconte maintenant, pages XIX et XX de sa *Notice sur Cyrano*, l'entrée de son héros chez Gassendi. Grimarest, on va le voir, est dépassé, d'un seul coup, de bien des coudées :

(1) « Le célèbre établissement qui, à Paris, portait le nom... de Dormans Beauvais,... compta Boileau parmi ses écoliers...; Louis Racine y étudia aussi, sous la direction de Rollin. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Jean Racine*, t. I, p. 13 du *Racine-Hachette*.

« Ces leçons particulières, dans lesquelles Gassendi dévoilait à ses élèves tous les secrets de la science et de son génie, eurent beaucoup de retentissement parmi la jeunesse universitaire. Cyrano en avait entendu parler; il voulut y être admis: il connaissait sans doute particulièrement quelques-uns des élèves de Gassendi; il s'était trouvé avec eux dans les classes de collège; il connaissait, du moins, Chapelle et Molière, auxquels il était peu sympathique, il est vrai, à cause de son humeur difficile et querelleuse; il demanda donc à entrer dans l'école de Gassendi; il le demanda d'un air si impérieux et si délibéré, que personne n'osa, par amour de la paix, s'opposer à son désir. »

Tout ceci est écrit au courant de la plume et de confiance. « Il connaissait *sans doute* particulièrement quel- » ques-uns des élèves de Gassendi. » Sur quel témoignage le bibliophile Jacob rapporte-t-il ce fait? Et puis, *quelques-uns* des élèves de Gassendi? Combien y en avait-il donc en tout? Je ne vois que Chapelle, Molière et Bernier...! « il s'était trouvé avec eux dans les classes de collège. » Ah! mais non, ne confondons pas s'il vous plaît le collège de Clermont avec le collège de Beauvais. « Il connaissait, » *du moins,* Chapelle et Molière. » C'est ce qu'il faudrait prouver, ce qui nous apprendrait du nouveau, et du nouveau bien intéressant: les relations de Cyrano avec Chapelle et Molière avant d'aller chez Gassendi. Mais au membre de phrase qui suit, tout croule, M. Paul Lacroix ne sait rien: « Chapelle et Molière, *auxquels il était peu* » *sympathique.* » Si Cyrano avait été si peu sympathique que cela aux deux amis, Luillier ne l'aurait pas admis au cours de philosophie institué tout exprès *pour son fils;* et Brossette, surtout, le commentateur de Boileau, n'aurait pas écrit, sous la dictée de ce dernier, ces trois mots si significatifs et sans aucun doute si vrais : *Molière aimait Cyrano...!*

Le bibliophile Jacob reproduit ensuite (p. xx) le récit de l'admission de Cyrano parmi les Gassendistes, d'après les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*

dans la République des Lettres, du P. Niceron (tome III, p. 225 et suiv.) Nous y retrouvons, sans marques de citation ni guillemets, le passage presque textuel de Grimarest que nous avons déjà donné plus haut : « Comme il » (Cyrano) étoit avide de savoir et qu'il avoit une fort » heureuse mémoire, il sut profiter des leçons de Gas» sendi, et se fit un fond de bonnes choses dont il se » servit dans la suite. » Allons! il faut avouer que le P. Niceron ne se gêne pas!...

Avec son tact habituel et son flair si fin, M. J. Loiseleur ne dit pas un seul mot de toutes ces erreurs. — Pas de fausse note non plus chez M. Moland, à propos de Cyrano, sauf cette expression cependant : « Le *Périgourdin* » Cyrano », dit-il page 32.

M. Paul Mesnard — qui appelle de son côté Cyrano (p. 48) *l'audacieux Gascon* — a, sur les relations probables qui s'établirent chez Gassendi entre Molière et Cyrano, cet excellent et très intéressant passage :

« Il y a lieu de penser que Molière trouvait Cyrano fort amusant, et il dut y avoir entre les deux jeunes gens de très gais entretiens. Nous ne doutons pas que Molière ne sût alors gré à Cyrano de ses excursions dans le pays de la poésie, surtout de son goût pour le comique... Nous ne pourrions dire jusqu'à quel point Molière et Cyrano continuèrent leur liaison après leur rencontre de condisciples philosophes ; mais il est certain que Molière avait gardé souvenir d'une verve comique, très heureuse parfois, malgré tant de mauvais alliage... Il n'a pas dédaigné d'en mettre à profit deux scènes dans ses *Fourberies de Scapin*, où il en a enchâssé les meilleurs traits [1], comme des diamants dégagés de leur gangue et supérieurement mis en œuvre : c'est à cette occasion qu'il disait : « Je prends mon » bien où je le trouve. » En le trouvant chez Cyrano, il lui faisait beaucoup d'honneur. C'est peut-être à son exemple aussi qu'il a fait parler à ses paysans la langue du village. Avec quelques autres bagatelles comiques

[1] « Ces emprunts, que Molière a fait valoir à si gros intérêts, n'en sont pas moins un honneur pour Cyrano. Cet ancien condisciple de Molière mêlait à ses extravagances burlesques quelques idées heureuses dont notre grand comique a fait son profit dans plusieurs de ses pièces...

» Quelques-uns... ont pensé que Cyrano, après avoir composé des pièces avec Molière, lorsqu'ils étaient jeunes tous deux, s'était, dans la suite, approprié des scènes de son collaborateur, et que celui-ci, en les reprenant, a exercé le même

auxquelles s'amusait sans doute Cyrano, Molière a-t-il connu son *Pédant joué,* dès le temps de leur camaraderie chez Luillier? C'est le plus probable, quelques objections qu'on ait tirées d'une allusion dans cette pièce à un événement de 1645 : l'auteur a pu ajouter quelque chose, quand il a retouché sa comédie avec le dessein de la faire jouer; ce fut assez tard en effet qu'elle fut imprimée, en 1654 seulement; et l'on croit de la même année les premières représentations; mais lorsqu'on veut que la composition s'en soit fait attendre jusque-là, on est forcé de juger étrangement patiente et manquant d'à-propos par sa date, cette vengeance d'écolier contre le principal Grangier. Si elle n'est pas du temps même du collège de Beauvais, elle doit être d'un temps très voisin; *on reste dans la vraisemblance en la supposant déjà communiquée à Molière en 1641. Il est naturel de se représenter les deux condisciples, qu'attirait semblablement la comédie, échangeant, en dehors des heures philosophiques, des confidences sur leurs projets, et même sur leurs premiers essais.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 50 et 51.

M. Louis Moland aussi (p. 33) admet comme fort possible le même fait : « A la même époque (en 1641) ces » jeunes gens, ou du moins Poquelin et Cyrano, s'es- » sayèrent entre eux à composer des comédies. » Et cependant, ajoute, page 35, le même auteur, « jusqu'à la » seconde moitié de l'année 1642, nous ne découvrons » *aucune manifestation sérieuse* de la vocation comique qui » allait éclater chez Jean-Baptiste Poquelin... *Nul doute* » *cependant que cette vocation ne se fût déjà révélée.* » Nous sommes exactement de l'avis de M. Moland. Et si nous n'insistons pas davantage, c'est, hélas! par la meilleure des raisons : les documents, à cet égard, nous font, comme à lui, absolument défaut... !

Avant de terminer ce paragraphe, il est un point que je tiens à traiter particulièrement : Quel fut le lieu de naissance de Cyrano? Quelle ville de France doit s'enorgueillir d'avoir vu naître le camarade de philosophie et

droit que les paons de la fable, quand ils arrachent au geai leurs propres plumes dont il s'est paré. C'est frapper la petite richesse de Cyrano d'une confiscation que la gloire de Molière ne demande point, et dont il faudrait pouvoir établir mieux la justice. » PAUL MESNARD. *Notice sur « les Fourberies de Scapin »*, t. VIII, p. 397-398 du *Molière-Hachette.*

J'avoue que je n'ai pu transcrire, sans avoir les larmes aux yeux, cette dernière phrase : « *C'est frapper la petite richesse de Cyrano...* », si noble et si touchante.

l'ami de Molière; celui qui ne contribua, peut-être, pas peu à lui donner le goût du théâtre et de la comédie; l'homme, en un mot, à qui M. Paul Mesnard (*Notice,* p. 50) accorde *des lueurs d'un génie peu ordinaire?*

« Savinien de Cyrano naquit en 1620, dans une ville du Périgord, probablement à Bergerac, quoique les registres de l'état civil de Bergerac [dit M. Le Blanc en 1855] ne fassent pas mention de sa naissance. Son nom de famille était certainement *Cyrano:* ce fut pour se distinguer de ses parents du même nom qu'il ajouta plus tard à ce nom patronymique le nom du lieu de sa naissance. L'adjonction du nom de la ville ou du lieu natal était très usitée alors dans les familles de petite noblesse, surtout en Languedoc *et en Périgord.* »

Ainsi s'exprime M. Paul Lacroix, page XIV de sa *Notice sur Cyrano* placée en tête du premier volume des *Œuvres* de cet auteur publiées par lui, à Paris, en 1858, chez Adolphe Delahays. Cyrano était donc Périgourdin? c'est ce que nous donnaient à entendre, et Grimarest, en le traitant (éd. Panthéon, p. 2, col. 1) de *Gascon*, et M. Louis Moland, en l'appelant (p. 32) *le Périgourdin Cyrano,* et M. Paul Mesnard, enfin, en le désignant (p. 48) par ces mots : *l'audacieux Gascon.*

M. Paul Lacroix, lui, est tellement sûr de son fait, qu'il croit retrouver dans l'*Histoire des États et Empires du Soleil,* cet ouvrage de Cyrano qu'il n'a cependant pas lu (nous le verrons tout à l'heure) avec toute l'attention qu'il aurait fallu, des preuves de son séjour en Périgord :

« M. de Colignac. — Nous avons cherché inutilement le nom de *ce seigneur périgourdin*, car nous sommes convaincu que toute la première partie de cet ouvrage *est basée sur des faits réels,* présentés avec des couleurs imaginaires. » PAUL LACROIX, *Œuvres de Cyrano,* t. I. p. 143, en note.

« Le marquis de Cussan, voisin de Colignac. — Nous croyons qu'il faut lire « Cussac » ; *le petit village de Cussac, voisin de Bergerac*, était alors un fief avec château seigneurial. » PAUL LACROIX, *Œuvres de Cyrano,* t. I, p. 147, note 1.

« Le commencement de l'*Histoire comique des Etats et Empires du Soleil* est un récit animé et pittoresque des persécutions qu'il eut à

subir de la part d'un curé de campagne, durant le séjour qu'il fit dans les terres d'un gentilhomme de ses amis. Ce récit est empreint *d'un tel caractère de réalité*, que *nous n'hésitons pas à l'accepter comme véritable*, en faisant toutefois la part des accessoires que l'imagination du romancier a pu lui prêter... (P. XLII.)

» Ces particularités impliqueraient que *la résidence de Cyrano était alors en Périgord, soit à Montauban, soit à Bergerac, soit dans un château seigneurial des environs...* » PAUL LACROIX, *Œuvres de Cyrano*, t. I, p. XLIII.

Et voilà comment on écrit l'histoire!

Si attentif que M. Paul Lacroix se soit montré aux passages assez insignifiants qui ont motivé de sa part les notes et commentaires que je viens de reproduire ci-dessus, il n'en est pas moins vrai que le même bibliophile Jacob a laissé passer — sans l'accompagner, cette fois, d'aucune annotation — une affirmation de Cyrano, d'une bien autre importance, que personne ne paraît avoir encore remarquée et qui vient nous instruire d'un fait qui va, précisément, contre ce que nous dit M. Paul Lacroix. Que veut dire ceci? N'a-t-il donc pas corrigé lui-même, ligne par ligne, mot par mot, les épreuves de son édition des *Œuvres de Cyrano?*

J'ouvre donc l'édition même du bibliophile Jacob, tome I, pages 254-255, et je trouve, dans l'*Histoire comique des États et Empires du Soleil*, et au discours de Campanella : « Si je » ne me trompe [dit ce philosophe à Cyrano] aux circons-» tances de la conformation de votre corps, *vous devez » être François* ET NATIF DE PARIS? »

Cyrano de Bergerac, c'est lui-même qui nous l'apprend en propres termes, est donc *né à Paris*, et non pas à Bergerac ni en Périgord. — Au surplus, et comme deux preuves ont toujours mieux valu qu'une seule, voici son acte de baptême, qui nous démontre en outre qu'il est venu au monde en 1619 et non en 1620 comme nous le disait le bibliophile :

Acte de baptême de Savinien II de Cyrano,

tiré du registre des Baptêmes de la paroisse Saint-Sauveur, à Paris, détruit en 1871.

« Le sixième mars mil six cens dix-neuf, Sauinien, fils d'Abel de Cyrano, escuier, sieur de Mauuières, et de damoiselle Espérance Bellenger *(sic)*, le parrain noble homme Antoine Fanny, conseiller du roy et auditeur en sa chambre des comptes, de cette paroisse, la marraine damoiselle Marie Fédeau, femme de noble homme Me Louis Perrot, conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France, de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois [1]. »

Cet acte est tout ce qu'il y a de plus authentique : il est tiré du *Dictionnaire de biographie et d'histoire* de A. Jal, page 463. Or, dit avec raison M. A. Dujarric-Descombes, membre de la Société historique et archéologique du Périgord, « l'authenticité des pièces publiées par » M. Jal est aussi inattaquable que celle du *Bulletin des* » *Lois* ou du *Trésor des Chartes.* » A ceux qui désireraient plus de détails *sur l'origine et la naissance de Cyrano de Bergerac,* je m'empresse de recommander les deux mémoires du savant Périgourdin que je viens de nommer, publiés sur ce sujet et sous ce titre même, en 1874 et 1875, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Périgord,* et ensuite tirés à part.

Il y avait, à Bergerac, le *boulevard de Cyrano;* à Périgueux, la *rue de Cyrano.* « C'était, dit M. Dujarric-Des- » combes déjà cité, comme une des figures les plus » populaires de notre galerie des grands hommes péri- » gourdins ; malgré la tristesse et les regrets que nous » éprouvons aujourd'hui à nous en séparer, il faut bien » enfin nous rendre à la vérité historique, *Cyrano n'appar-*

[1] « Ce fils d'Abel de Cyrano, à qui l'on ne donnait pas le nom d'Antoine, qui était celui de son parrain, parce qu'il avait un frère de ce nom né en 1616, mais que l'on nommait Savinien en mémoire de son grand-père, qui pourrait douter que ce ne soit le Savinien Cyrano né, selon les biographes, au château de Bergerac, en 1620 ou vers 1620 ? — Voilà donc établis, d'une manière définitive et en dehors de toute hypothèse plus ou moins hasardée, l'époque et le lieu de naissance de l'écrivain que Boileau nomme *Bergerac* (*Art poétique*, IV, vers 39), en louant jusqu'à un certain point *sa burlesque audace*, et qui lui-même, en 1654, signa la dédicace de ses ouvrages : *De Cyrano Bergerac...* » AUGUSTIN JAL, *Dictionnaire....* p. 463.

» *tient plus au Périgord.* » — « Le fief dit *de Bergerac,* » dépendant de la seigneurie de Chevreuse, près de Paris, » paraît avoir été la seule cause pour laquelle l'auteur du » *Voyage dans la lune* s'est appelé Cyrano de Bergerac. » Après ces déclarations attristées, mais formelles, et qui ont bien leur éloquence, on ne s'attardera donc plus à appeler Cyrano *Gascon* ni *Périgourdin :* c'était un pur Parisien ; et non seulement un contemporain et un condisciple, mais encore *un compatriote* de notre grand Molière.

§ 3. — *Les commencements de Magdeleine Béjart.*

Nous ne voulons pas adopter la méthode suivie par Hérodote dans ses *Histoires,* méthode qui consiste à ne s'occuper des peuples ou des individus que lorsqu'il commence seulement à être question d'eux dans le récit principal ; ce qui oblige forcément l'historien à des chevauchements d'époque continuels. Nous tenons au contraire, à cause des avantages extrêmement précieux que nous en retirerons, à embrasser, dans cette étude, *par synchronismes,* les personnages et les événements se rattachant de près ou de loin à notre récit proprement dit, et à suivre en général l'ordre rigoureux des dates. Nous ne pourrons pas toujours le faire : il est des cas où, pour plus de clarté, nous serons parfois obligé de devancer cet ordre et d'empiéter sur les temps futurs ; mais ce ne sera alors que par exception forcée, et nous reviendrons, un peu plus tôt un peu plus tard, au récit chronologique continu, année par année, et même mois par mois et semaine par semaine, toutes les fois qu'il nous sera possible de le faire.

Ces considérations expliquent pourquoi nous allons de suite faire apparaître, dans le présent paragraphe, une

des héroïnes principales de la biographie de Molière, ayant tenu un peu plus tard dans sa vie une place considérable. Nous voulons parler de la fameuse Magdeleine Béjart, la belle comédienne.

Beffara et Jal nous apprennent qu'elle fut baptisée à Paris, à la paroisse Saint-Paul, le 8 janvier 1618 (1). Elle avait donc quatre ans de plus que Molière. Elle était fille de l'huissier Joseph Béjart (2), appelé parfois le sieur de Belleville (il avait peut-être joué la comédie en portant ce titre), et de sa femme, Marie Hervé, dont nous ne savons pas grand'chose, mais qui paraît ne pas avoir été, nous dit (*Notice*, p. 78) M. Paul Mesnard, « une très respectable » matrone. » Ne faisons pas, cependant, de jugement trop téméraire sur son compte...

A quelle époque Magdeleine Béjart aborda-t-elle pour la première fois le théâtre? Nous l'ignorons.

« On a d'elle, dit M. Paul Mesnard, un quatrain en l'honneur de Rotrou, imprimé en 1636, dans la première édition de l'*Hercule mourant* [avril 1636] de ce poète. Il y est signé *Magd. Beiart.*

Ton Hercule mourant te va rendre immortel;
Au ciel, comme en la terre, il publiera ta gloire,
Et laissant ici-bas un temple à ta mémoire,
Son bûcher servira pour te faire un autel.

» Voilà une jeune fille de dix-huit ans tout au plus qui tournait aisément les vers, avec des jeux d'esprit dans le goût du temps, et qui portait grand intérêt (c'est surtout ce que nous voulons faire remarquer) aux pièces de théâtre, glorifiant et flattant Rotrou, comme si déjà elle était en mesure d'espérer de messieurs les auteurs quelque beau rôle, aussi beau, par exemple, que celui d'Iole dans l'*Hercule mourant*. Autre indice: la liberté et la hardiesse de la femme de théâtre ne se dénoncent-elles pas, lorsqu'en 1638 [voir immédiatement après cette citation] elle ne cache pas,

(1) Nous donnerons plus loin, CHAPITRE DEUXIÈME, § 10, et d'après le *Dictionnaire* (p. 177) de A. Jal, les éléments principaux de l'acte de baptême de Magdeleine Béjart.

(2) « Rien ne donne de lui une haute idée. On lui accorde complaisamment, dans le contrat de mariage de Molière, le titre d'écuyer; et, dans ceux du premier et du second mariage de sa fille Geneviève, la qualification de procureur au Châtelet. Nous regrettons de ne pas la lui laisser; mais elle paraît n'avoir appartenu qu'à son frère. Pour lui, il était simplement huissier audiencier à la grande maîtrise des eaux et forêts, siégeant à la table de marbre du palais. Quels que puissent être les profits de cette charge, elle ne faisait de Joseph Béjart qu'un bas officier de justice. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 78.

mais laisse publier avec éclat le témoignage de sa vie galante? Enfin, lorsqu'on voit entrer avec elle [en 1643, — voir CHAPITRE III, § 6] dans la nouvelle troupe son frère Joseph et sa sœur Geneviève âgée de moins de vingt ans, on est plus porté encore à croire ces Béjart familiarisés, tout au moins par l'exemple de l'un d'eux, avec la profession de comédien. Quoi qu'il en soit, c'était une famille qui ne pouvait en craindre beaucoup la vie aventureuse. Le père, comédien ou non, ne paraît pas l'avoir très bien morigénée. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 77 et 78.

M. A. Jal, dans son admirable *Dictionnaire,* nous fournit, à propos des premiers débuts de Magdeleine Béjart au théâtre, les détails suivants, auxquels il faut au moins accorder une certaine probabilité, et qui se terminent par un événement qu'atteste un acte des plus authentiques, une naissance.

« Les Béjart ne demeuraient pas loin de l'hôtel de Bourgogne, situé rue Mauconseil, et du théâtre du Marais, établi dans la vieille rue du Temple : sans doute ils fréquentaient ces deux spectacles aimés de la bourgeoisie, qui y trouvait le gros rire avec Bruscambille et Turlupin, les grands sentiments et le beau langage avec Bellerose et M^lle Beaupré. Le succès obtenu par les comédiens, le bonheur de se montrer au public pour attirer son attention et le faire rire ou pleurer, ont, de tout temps, captivé les jeunes têtes. Madeleine Béjart fut probablement séduite par l'espoir d'obtenir les applaudissements, en débitant devant la foule les ouvrages des auteurs à la mode; et puis son père avait une grande famille et une fortune petite; il fallait soulager le pauvre homme et vivre d'un état qui nourrissait passablement ceux qui y réussissaient.

» Quoi qu'il en soit, elle débuta, et il paraît que ce fut avec l'agrément de ses parents, car elle garda le nom de son père, qui ne la renia point. Quand et où débuta-t-elle? Personne ne le sait, peut-être dans un de ces théâtres forains qui se dressaient sur quelques tonneaux aux environs de Paris, et à Paris même, certains jours de fête. Comédienne également propre au genre plaisant et au genre sérieux, elle obtint apparemment un assez grand succès, car elle attira l'attention des hommes de la cour. Un d'eux s'éprit de cette jeune fille,... et de cette liaison, *dont la date remonte au moins à l'année 1637,* naquit le 3 juillet 1638 une enfant baptisée sous le nom de Françoise. » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* p. 178 et 179.

L'homme de la cour dont parle ici M. Jal n'est autre que Esprit de Raimond de Mormoiron, comte de Modène, né à Sarrians, près Carpentras (Comtat-Venaissin), le

19 novembre 1608. Il a laissé une *Histoire des révolutions de la Ville et du Royaume de Naples*, 3 volumes in-12, publiée à Paris en 1665-1667. Il est d'autant mieux connu aujourd'hui que M. Henri Chardon, sous ce titre : *M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*, lui a consacré en 1886 un volume gr. in-8°, publié à Paris, et rempli de faits curieux. M. Paul Mesnard a résumé les plus importants de ceux qui nous intéressent en ce moment dans les lignes suivantes :

« Il avait été page de Gaston, dont la maison n'était pas la meilleure école de morale, puis un de ses chambellans. Dans sa vie de soldat, il eut des occasions de se signaler, mais toujours en aventurier. Il ne manquait pas plus d'esprit que de bravoure, savait tenir la plume, comme l'épée... Avec ces goûts littéraires, il était naturel qu'il aimât le théâtre. Il est certain tout au moins qu'il a aimé les comédiennes. On en connait deux qu'il eut pour maîtresses, et une troisième qu'il fit la folie d'épouser, lorsqu'il était, peu s'en faut, sexagénaire ; caractère faible, et jouet de ses passions, peu profondes cependant et qui ne paraissent avoir été que des caprices, il doit avoir peu étonné le monde le jour de son étrange mésalliance... (P. 91-92.)

» On est d'abord tenté de le croire violemment épris de Madeleine Béjart, lorsqu'on le voit afficher son impudente paternité de 1638 du vivant de Marguerite de la Baume de Suze..., qu'en 1630 il avait épousée... [et qui est morte en février 1649]. Ce serait mal connaître, ce semble, un homme de si peu de scrupules que de vouloir, non pas excuser, mais expliquer son action indigne par la folie d'une grande passion. En tout cas, on ne sait où trouver chez lui, quelques années plus tard, la moindre étincelle de l'ardent amour qu'on aurait pu lui supposer pour la mère de la petite Françoise. » PAUL MESNARD. *Notice biographique sur Molière*, p. 92 et 93.

Par une chance heureuse et dont nous devons nous applaudir, l'acte de baptême de la fille de la comédienne Magdeleine Béjart et du comte de Modène est arrivé jusqu'à nous ; le voici :

Acte de baptême de Françoise, fille de Magdeleine Béjart,

tiré du registre des Baptêmes de la paroisse Saint-Eustache, à Paris, détruit en 1871.

« Françoise illégitime. — Du dimanche 11 juillet 1638. Fut baptisée Françoise, née du samedy troisiesme de ce présent moys, fille de messire Esprit Raymond, cheualier seigneur de Modène et aultres lieux, chambel-

lan des affaires de Monseigneur, frère unique du Roy, et de demoyselle Magdeleyne Beiard. La mère, demeurant rue Saint-Honoré. Le parrein, Jehan-Baptiste de L'hermitte, escuyer, sieur de Vauscelle, tenant pour messire Gaston-Jehan-Baptiste de Raymond, aussi cheualier, seigneur de Modène. La mareine, Damoyselle Marie Hervé, femme de Joseph Beiard, escuyer. »

Cet acte a été publié pour la première fois en 1825, à la suite de la *Lettre* du marquis de Fortia *sur la femme de Molière.* — Nous y remarquons avant toute chose ce fait que Magdeleine, lorsqu'elle accoucha, *se trouvait rue Saint-Honoré, où elle* DEMEURAIT. Mais nous n'en savons pas plus long à cet égard... Sa maison était-elle située dans les environs de celle habitée par les Poquelin? Nous l'ignorons absolument. — « Dans l'acte de ce baptême, » dit avec raison (*Notice,* p. 90) M. Paul Mesnard, les » énormités sont accumulées: l'enfant reconnu par un » homme marié (1); la mère de Madeleine Béjart, mar- » raine; comme parrain, Gaston de Rémond, fils légi- » time (2) du père de la bâtarde adultérine. Il est encore » heureux que cet enfant de sept ans n'ait point paru. » Celui qui, en son nom, leva sur les fonts la petite Fran- » çoise, fut Jean-Baptiste l'Hermite. Un vilain homme, ce » frère de Tristan (3). » — Quelle triste réunion, en effet, de petites infamies!...

(1) La première femme de M. de Modène, Marguerite de la Baume de Suze, dame de Malicorne, veuve de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardac, n'est décédée qu'en février 1649.

(2) Ce fils de M. de Modène, parrain de sa demi-sœur illégitime et adultérine, était lui-même filleul de Gaston de France, frère de Louis XIII !...

(3) « Jean-Baptiste l'Hermite de Vauselle était très ami des Béjart, mieux encore, comme on le soupçonnait depuis longtemps et qu'on *(sic)* l'a récemment mis hors de doute, leur parent, plus exactement leur allié... » (P. 89 et 90.) — « M. Henri Chardon a fait connaître en 1887 la note suivante :... « *2 mars 1636, Paris. Mariage » de J.-B. L'Hermite avec Marie Courtin, assistée de Simon Courtin, son père, et de » Joseph Bézard* (Béjart) *son beau-frère.* » Simon Courtin, le beau-frère de L'hermite, était, en cette même année 1636, curateur de Madeleine Béjart, que sa femme. Madeleine Nolles, avait tenue sur les fonts en 1618 avec Charles Béjart, frère de Joseph. Il est assez difficile de dire comment celui-ci était beau-frère de Marie Courtin. Malgré la difficulte de l'explication, la pièce authentique ne saurait laisser de doutes... » (P. 90, note 1.)

« On vient de voir comment il [Jean-Baptiste Lhermite] avait bien mérité de l'amant de Madeleine Béjart [M. de Modène]... Un jour il devait souffrir la liaison

Bien différentes sont les réflexions que fait, au sujet de cet acte de baptême, M. Auguste Baluffe dans le premier volume de son *Molière inconnu* publié à Paris, en 1886, à la librairie Perrin. Voici quelques points de sa très curieuse argumentation :

« Que les érudits qui ont fait un crime à Madeleine Béjart d'avoir rendu une femme légitime inconsolable, ne lui tiennent pas plus rigueur que la prétendue victime !

» S'il y eut une femme malheureuse — et il y en eut une en effet — ce ne fut pas celle qu'on avait pensée tout d'abord, au contraire. Celle-là en prit son parti, — et c'est précisément la soi-disant fille de joie qui seule en pleura et fut à plaindre. Son imagination, exaltée par une éducation et par des exemples romanesques, devait livrer son cœur sans défense ni défiance aux entraînements d'un premier et profond amour. Que sait-on de son enfance? rien ; mais on veut qu'elle ait été laissée de bonne heure à toutes les perverses influences d'un véritable vagabondage. C'est à croire qu'elle apprit dans les rues à devenir capable de faire des vers et de corriger des pièces de théâtre. On veut que la « pauvreté » des parents l'ait de bonne heure encore jetée comme en pâture aux licences des amateurs et des acteurs...

» C'était donc une fille de rien celle qui, à dix-huit ans, et quelque peu difficile qu'on fût sur la provenance des hommages poétiques, pouvait par un quatrain [*Sur Hercule mourant*, 1636] flatter, en somme, le moins sensible des grands poètes du temps [Rotrou]? Chez elle la précocité du talent aurait été contemporaine de la précocité du vice. De ces vers on conclut qu'elle était actrice déjà en 1636 ; — et de la naissance de la petite Françoise,... on conclut encore qu'elle était, en 1638, de plus en plus pervertie. Peut-être ces vers n'attestent-ils que le talent poétique d'une jeune personne distinguée, dont les compliments ont du prix. Que Madeleine Béjart ait professionnellement abordé les planches en 1636, s'il n'y a d'autre indice que ces vers adressés à Rotrou, il n'y en a vraiment pas...

» Ni actrice avant 1641, ni fille de mauvaise vie jamais — même en 1638. Quoi donc? Une honnête fille séduite par égarement d'esprit, non par perversion de cœur. Tous les mystères et toutes les circonstances quasi respectueuses dont est entouré le baptême de la petite Françoise, un « débauché » comme le comte de Modène s'y croirait-il engagé envers une actrice quelconque? Une fille publique n'a rien à cacher. Ce baptême, au contraire, est célébré dans le plus étroit secret [1]. Pour apaiser le ressenti-

galante de ce seigneur de Modène avec Mme l'Hermite de Vauselle, sa femme, plus tard lui faire épouser sa fille. Parent de la Béjart et complaisant pour ses amours,... le temps vint, comme nous le verrons, où, malgré sa noblesse, lui, sa femme et sa fille, la future comtesse de Modène, furent engagés dans la troupe ambulante de Molière et de la Béjart. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 90 et 91.

(1) « Elle ne cache pas, mais laisse publier avec éclat le témoignage de sa vie » galante, » nous disait tout à l'heure (voir ci-dessus, p. 136 et 137) M. Paul Mesnard. En réalité, il n'y a eu ni *célébration dans le plus étroit secret*, ni *publication avec éclat*.

ment de cette âme exaspérée par sa faute même, le séducteur, ne pouvant la réparer, en prend la responsabilité tout au moins; et il scelle du parrainage de son fils légitime la fraternité de l'enfant reconnue pour sienne. Mais ce fils est tout jeune, il a huit ans; sa discrétion est plus qu'incertaine. Il est représenté et remplacé par un ami sûr et dévoué, par J.-B. L'Hermite, commensal de Modène dans la maison de Guise, et dont la femme, Marie Courtin de la Dehors, est la sœur de Simon Courtin, tuteur de Madeleine Béjart. Une marraine pour qui le secret de la faute de Madeleine Béjart soit plus inviolable et sacré, n'est-ce pas sa mère, la seule femme au monde à qui, peut-être, on l'ait confié? Ce baptême! non, loin d'accuser Madeleine d'être une fille perdue et déshonorée, ou comme on l'a dit, une fille entretenue, il proteste, à défaut de son innocence, en faveur de sa bonne réputation. Et qu'au surplus le comte de Modène agisse encore là en débauché à qui nulle formalité ne coûte pour se soustraire aux conséquences fâcheuses de son inconduite, c'est un autre point de vue de la question... » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu,* p. 58, 59, 60, 61.

Mes lecteurs ne me sauront pas mauvais gré, je l'espère, d'avoir placé sous leurs yeux un tel plaidoyer, qui en tout cas ne manque très certainement ni de talent ni d'originalité. — Mais que devint cette jeune Françoise, l'enfant du seigneur débauché et de la belle comédienne? A cette question, M. J. Loiseleur (*Points obscurs,* p. 104) nous répond : « On ignore absolument quelle fut sa destinée, » et nombre de biographes l'ont confondue avec Armande » Béjart. »

Où la petite Françoise fut-elle transportée après sa naissance? Je n'en sais rien; mais qu'il me soit du moins permis de hasarder à cet égard une simple conjecture : Je serais pour ma part tenté de croire qu'elle fut confiée par sa mère, par Magdeleine Béjart, à la femme de celui qui fut le parrain de la jeune enfant, à l'épouse de l'homme qui l'avait tenue sur les fonts de baptême au lieu et place du jeune Gaston de Modène : c'est-à-dire à

Il y a eu simplement un acte de baptême inscrit à Paris sur le registre de la paroisse Saint-Eustache, et qu'ont pu lire, perdu au milieu de tant d'autres actes, les seules et très rares personnes à même de consulter le dit registre. Tant il est vrai que chacun, suivant sa passion ou son intérêt, tire d'une seule et même pièce des conclusions souvent fort différentes!...

Marie Courtin de la Dehors, épouse de L'Hermite de Souliers, sieur de Vauselle.

On aurait donc transporté cette enfant au petit bien rural de *la Souquette*, situé à Saint-Pierre-de-Vassol dans le Comtat-Venaissin. Ce bien avait appartenu d'abord au comte de Modène lui-même, le père de la petite Françoise ; puis aux deux époux L'Hermite. Enfin, en 1661, Magdeleine Béjart en fit l'acquisition : Et qui sait si ce ne fut pas parce que *la Souquette* lui rappelait sa petite enfant, morte sans doute très jeune ([1]), et qui y aurait passé ses premières années, que Magdeleine s'en serait rendue finalement propriétaire ?

M. Loiseleur (*Points obscurs*, p. 256) est tenté de reconnaître dans la sœur de L'Hermite *la dame d'un rang distingué*, qui habitait le Midi, dont parle un pamphlet infâme, et chez qui aurait été élevée Armande.

Je serais assez de son avis, mais à la condition *sine qua non*, toutefois, de substituer à Armande (qui ne quitta pas ses vrais parents, les Béjart) sa jeune cousine Françoise, plus âgée qu'elle de plusieurs années. Ces sortes de transpositions de personnes, si on veut bien le remarquer, ne sont pas rares dans les libelles, où tout est mensonger et méprisable : rien n'y est vrai que par manière détournée : tout n'y est pas absolument faux, mais dans certains sens seulement ! et que de fois on y attribue à l'un ce qui ne convient qu'à l'autre !...

J'ai rapporté, comme premiers éléments de la vie de Magdeleine Béjart, son baptême, ses vers à Rotrou, ses premiers débuts probables, ses amours avec De Modène,

([1]) Par lettre du 30 décembre 1895, M. le maire de Saint-Pierre-de-Vassols, arrondissement de Carpentras, département de Vaucluse, à qui j'avais demandé des renseignements, m'a fait l'honneur de m'informer que les registres de paroisse de sa commune, qui existent dans les archives de la mairie, ne commencent qu'à la date de 1679.

la naissance et le baptême de sa fille Françoise (1638). Mais je n'ai pas dit qu'elle était propriétaire et fille émancipée d'âge depuis déjà deux ans (1636), ce qui résulte des lignes suivantes que je ne dois pas négliger de faire figurer dans son dossier :

« L'an mil six cent trente-six, le jeudi dixième janvier, vu par nous, Michel Moreau, etc., la requête à nous présentée et baillée par écrit par Madeleine Béjard, fille émancipée d'âge, procédant sous l'autorité de Simon Courtin, bourgeois de Paris, dispositive qu'elle se seroit rendue adjudicataire d'une petite maison et jardin, sise au cul-de-sac de la rue de Thorigny, moyennant la somme de quatre mille dix livres, etc. » [*Archives de l'Empire. Minutes du Châtelet. Y 3903.*] EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sa famille,* p. 172, note 1 ([1]).

M. Baluffe n'a pas oublié, lui non plus, ce double détail :

« L'achat de certaine maison, « rue de Thourigny, » tout à proximité de la rue de la Perle, en 1636, et l'émancipation légale qui précéda cette acquisition, indiquent bien que, sans se soustraire à l'attention de sa famille ni du public, elle entendait vivre isolément. Les mœurs comportaient ces fantaisies... Pesez d'ailleurs toutes les circonstances de son émancipation. C'est le coup de tête d'une femme de tête. Elle a dix-huit ans, elle réclame la liberté légale de sa conduite personnelle. Et quel curateur lui nomme-t-on? Autre chose qu'un homme de paille : Simon Courtin « bourgeois », mais bourgeois vivant noblement et qui se fait appeler, en outre, Courtin de la Luzerne. » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu,* t. I, p. 63-64.

La belle émancipée, qui avait la maison de ses parents rue de la Perle, qui en avait acheté une autre non loin de là, en 1636, dans le quartier du Temple, au cul-de-sac de Thorigny, accoucha cependant, dans un troisième logis, rue Saint-Honoré, en 1638, à vingt ans et quelques mois. M. Baluffe, qui lui adresse tant de beaux compliments si bien tournés, ne pourra pas nous empêcher de trouver que si elle était une femme de tête très intelligente, très remarquable même à certains égards, Magde-

([1]) Nous donnerons cet acte beaucoup plus au complet, CHAPITRE III, dans une des notes de notre § 3.

leine Béjart n'en était pas moins une luronne, et non « une jeune personne distinguée », ou bien il faut changer du tout au tout la signification des mots.

« M. de Modène, en 1640, nous apprend M. Loiseleur, abandonna Paris et sa maîtresse, et suivit le duc de Guise pour se joindre à l'armée rebelle commandée par le comte de Soissons. Il leva à ses frais une compagnie de cavalerie, avec laquelle il prit part au combat de la Marfée, où le comte de Soissons fut mortellement frappé (6 juillet 1641); il se retira alors à Bruxelles avec le duc de Guise, et *un arrêt du Parlement, en date du 6 septembre, le condamna à mort.* Contrainte d'user de ses talents pour vivre et élever son enfant, Madeleine se rejeta alors dans le tripot comique; mais jusqu'à ce jour *aucun document n'établit avec certitude qu'elle fit partie de la troupe qui suivit Louis XIII pendant la conquête du Roussillon.* » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 105 et 106.

« Quant à la vraisemblance..., que la Béjart avait fait partie, en 1642, d'une troupe appelée à jouer devant le roi, ceux qui l'ont proposée *n'ont fait qu'une conjecture.* Plusieurs, sans déterminer l'époque, ont paru ne pas douter qu'avant *l'Illustre théâtre* elle n'ait été vue sur quelques scènes dans le Languedoc et le Comtat: *c'est encore une supposition,* un peu affaiblie, mais non démentie absolument, par la constatation, découverte dans différents actes, de *sa présence à Paris à certaines dates* (1636, 1638, 1639 et 1640)... On a regardé aussi comme possible qu'elle ait été quelque temps dans la troupe du Marais, où elle n'aurait pas eu encore une assez grande place pour qu'on s'étonne de ne pas la trouver sur les listes des comédiens. *Rien, dans tout cela, n'est prouvé,* et cependant les raisons ne manquent pas de tenir pour vraisemblable que *l'Illustre théâtre* ne vit pas ses premiers débuts. » PAUL MESNARD, *Notice,* p. 76-77.

Le caractère général de notre narration est beaucoup plus favorable, nous demandons la permission de le faire remarquer, à la belle Magdeleine Béjart, à la future maîtresse du jeune Molière, que celui de toutes les notices antérieures, qui nous en ont cependant fourni comme de juste les éléments. Pourquoi? Par une raison bien simple : c'est que nous laissons totalement et volontairement de côté (suivant à la lettre l'intention que nous avons indiquée à l'avance en tête du précédent paragraphe) tout ce que seraient susceptibles de nous fournir, en fait de renseignements, par exemple *Elomire hypocondre* et *la Fameuse Comédienne,* livres immondes et vénéneux que

nous considérons franchement comme n'étant pas arrivés jusqu'à nous.

Je ne puis m'empêcher, en passant, de sourire un peu de la curieuse confiance de certains biographes de Molière, au sujet de ces livres, que l'on n'aurait jamais dû réimprimer : Comment! vous le reconnaissez vous-mêmes, ces livres sont écrits *contre* Molière et ses proches, ils sont visiblement empoisonnés, et vous voulez leur emprunter quoi que ce soit! Vous voulez, dites-vous, agir en cette occasion avec précaution, avec tact! Mais ne voyez-vous donc pas qu'à force de recueillir le plus de renseignements possible, vous prenez tout, et vous ne laissez rien!! Vous venez nous parler, et sans vous en gêner, sur les simples affirmations de ces libelles infâmes, de *la paternité un peu confuse* (1) de la petite Armande, des *nombreuses bonnes fortunes* que procurait Magdeleine Béjart à tous les jeunes gens du Languedoc...!!... Mais après cela que vous reste-t-il donc à céler? à adoucir? à indiquer très légèrement (2)? Les infamies absolues, les faits révoltants et impossibles; et ceux même que je viens de rappeler ne le sont-ils donc pas assez (3)?

J'admets volontiers, sans en être sûr, que Magdeleine Béjart se trouvait bien dans le midi de la France dans la première moitié de l'année 1642. N'y avait-elle pas sa fille Françoise, en admettant que cette dernière vécût encore? C'est là un motif qui, certes, en vaudrait bien d'autres.

(1) C'est ici le cas de se rappeler le fameux mot de Sophie Arnould, dans les coulisses de l'Académie royale de musique, sous Louis XVI : « Imbécile! si tu » tombais..., saurais-tu celle... » J'indique à demi-mot, comme je le dois, la trop spirituelle boutade de la célèbre chanteuse.

(2) Il y a de quoi bouillir de colère, et l'on souffre véritablement, en voyant M. Paul Mesnard, au caractère si noble et si élevé, incapable de soupçonner le mal là où, comme on dit, *« il crève les yeux »*, épiloguer, page 251 de sa *Notice*, sur le mot *forger* employé par Chalussay dans *Élomire hypocondre*.

(3) Ce n'est jamais impunément que le lecteur sans parti pris, désireux de prendre connaissance des circonstances de la vie de Molière, rencontre dans les livres de pareils faits. Épargnons-les-lui donc!...

Et maintenant, rejoignons notre héros véritable, le jeune Jean-Baptiste Poquelin, qui vient de terminer sa philosophie chez Gassendi, en compagnie de Chapelle, de Bernier, de Cyrano de Bergerac, — et pas d'autres, — et qui se prépare à commencer l'étude du droit. Nous sommes au commencement de l'année 1642, et il vient d'avoir vingt ans. Le bel âge, et quelle époque dans sa vie!...

§ 4. — *Les études de droit de J.-B. Poquelin. — Le voyage à Narbonne (1642).*

Les études de droit du jeune Molière, dans les premiers mois de 1642, sont constatées par la meilleure, par la plus sûre des autorités, celle-là même qui n'a jamais été récusée par personne : par la préface de 1682, due à Lagrange et Vivot : « *Au sortir des écoles de droit,* il » choisit la profession de comédien, par l'invincible pen» chant qu'il se sentoit pour la comédie. » (*Molière-Hachette,* t. I, p. XIII.)

« Quant à l'étude du droit, il est à peu près constant que le jeune Poquelin s'y est livré. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière,* 3e édit., p. 6.

« *Ses classes finies, il étudia en droit*; Lagrange et Vinot [Vivot] nous le disent... Ce qui est absolument certain, c'est que sa naissance, son éducation, la condition de ses parents, que l'on a voulu niaisement ravaler, semblaient tout naturellement le destiner à ce que nous appelons les professions libérales. » A. BAZIN, *Notes historiques,* p. 10 et 11.

« Il avait alors près de vingt ans; il était à ce moment décisif où le jeune homme doit choisir sa voie. Bien qu'il fût fort tiraillé sur le choix à faire, il cédait pourtant aux vœux de son père, et c'était vers le barreau qu'il se dirigeait... (P. 52.)

» Toutes les fois que Molière parle soit du droit civil ou pénal, soit de la procédure, il le fait avec une exactitude rigoureuse ; il prouve, autant par les raisonnements juridiques qu'il emploie que par la propriété des termes dans lesquels il les énonce, que la justice et la chicane ne lui sont pas étrangères... Un secours étranger n'eût pas suffi d'ailleurs pour l'initier à cette langue si particulière, et, en même temps, si nette et si précise dans son obscurité. Quiconque essayerait de parler cet idiome sans l'avoir étudié trahirait presque aussitôt son ignorance. Or Molière l'emploie avec une sûreté qui décèle aussitôt le praticien.... (P. 81.)

» Certes, avec le modeste bagage de savoir juridique qu'il devait à ses

études de droit, il n'eût fait ni un jurisconsulte ni un magistrat, et il ne faudrait pas qu'on exagérât ici notre pensée. Mais, sans avoir pénétré jusqu'au fond de ses dédales, le poète connaissait, de la science de Cujas, ce qu'en savaient alors la plupart des hommes instruits qui, sans embrasser le barreau, avaient passé sur les bancs de la Faculté de droit. Avec cet acquit, sa prompte et facile compréhension et l'aide des livres où il avait étudié, il pouvait, quand besoin en était, faire parler ses personnages sur le point de droit qui s'appliquait à la situation, sans avoir besoin de recourir à des secours étrangers. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 86 et 87.

« Bornons-nous à constater qu'il [Molière] fit ses études de droit, c'est à ces études qu'on a attribué l'exactitude avec laquelle Molière emploie dans son théâtre les termes du langage juridique. Mais il est vrai de dire que Molière, quelque autre langage qu'il parle, défie également la critique des gens du métier. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 34.

Ces cinq citations, de la *Notice* de 1682, de Taschereau, de Bazin, de M. J. Loiseleur et de M. Louis Moland suffisent, et amplement, pour nous permettre de certifier que Molière compléta et couronna l'étude de la philosophie par celle du droit.

Nous ne nous occuperons pas maintenant de savoir s'il se fit réellement recevoir avocat, ni surtout, comme cherchait à l'établir Édouard Fournier (*Études sur la Vie et les Œuvres de Molière*, p. 10 et 33), s'il s'occupa ensuite de théologie, cela nous importe assez peu et n'offre, somme toute, qu'un faible intérêt.

Il est possible, mais il n'est nullement prouvé que Molière ait fait, pendant le deuxième trimestre de 1642, un voyage à Narbonne, à la suite du roi Louis XIII, en qualité de tapissier valet de chambre. « Grimarest a dit » que Molière fut obligé de faire le voyage à cause du » grand âge de son père. L'assertion est inexacte : le père de » Molière ne pouvait avoir alors plus de quarante-six ans. » Cette remarque judicieuse est de J. Taschereau (*Histoire de la Vie et des ouvrages de Molière*, p. 210.) M. A. Bazin dit malicieusement à ce sujet : « Il n'est pas bien sûr que » Grimarest sût au juste ce que c'était que le voyage de

» Narbonne (p. 10) »; et il ajoute avec une finesse et un bon sens bien remarquables :

« Mais du moins il [Grimarest] ne s'avançait pas jusqu'à en donner la date. Ceux qui l'ont copié ou abrégé, et Voltaire est de ce nombre, ne s'en sont pas tenus là; ils ont bravement daté le fait de 1641. Il s'en est suivi que, pour l'usage particulier des *Vies de Molière* depuis 1734 au moins jusqu'à ce jour, sans exception aucune, ce voyage assez notable, dont Cinq-Mars et de Thou ne revinrent pas, a gardé la date de 1641, tandis que partout ailleurs il figure, avec assez d'éclat, comme *l'événement le plus terrible de l'année 1642, du 27 janvier au 23 juillet;* que Molière y ait accompagné le Roi, c'est ce dont nous ne croyons rien, et nous le regrettons, parce qu'il s'y passa des choses dont nous aurions aimé à le voir témoin; mais encore faudrait-il que sa présence en ce voyage, toute dénuée de preuves qu'on nous la donne, eût au moins une apparence de motif. Or, celui qu'avance Grimarest (le grand âge du père de Molière) ne peut se soutenir, puisqu'il est certain que *Jean Poquelin n'avait pas alors plus de quarante-six ans.* Il est vrai que, pour rendre la phrase plus sonore, les copistes de Grimarest ont ajouté à la vieillesse des infirmités : « Son père, dit Voltaire, étant devenu infirme et incapable de servir; » mais nous savons que ce père infirme servait encore en 1663 et ne mourut qu'en 1669. Or, ne voilà-t-il pas des gens bien informés pour nous obliger à croire, sur leur seule parole, une circonstance qui d'ailleurs ne produit rien, même dans leur récit! » A. BAZIN, *Notes historiques sur la Vie de Molière,* p. 10.

Aimé-Martin avait cependant cherché à tirer parti de l'anecdote : « Ce voyage, dit-il, fut marqué par des » événements mémorables : Louis XIII reprit Perpignan » sur les Espagnols, *Molière put voir* Richelieu, sur son » lit de mort, déjouant la conspiration de Cinq-Mars et de » de Thou, ressaisissant d'une main ferme le pouvoir » qu'on tentait de lui arracher, et au moment de descendre le Rhône, faisant attacher à la queue de sa » barque celle qui renfermait les deux victimes qu'il conduisait à l'échafaud (¹). *Toujours auprès du Roi, Molière*

(¹) « Paul Delaroche, dans son tableau, nous fait voir sur la même barque Cinq-Mars et de Thou, traînés à la remorque par le bateau du cardinal. C'est une erreur d'effet, comme toutes celles des peintres. Richelieu n'était pas assez maladroit pour laisser ensemble les deux coupables. Cinq-Mars était dans un carrosse fermé et bien escorté, qui suivait les bords du Rhône, tandis que de Thou, seul dans la barque, descendait le fleuve à la remorque de Richelieu. » (*Athenæum*, 1854, p. 758.)

« Il n'y a que mensonge dans l'histoire de Cinq-Mars, telle qu'elle court le monde et les livres, depuis qu'un roman trop heureux en a faussé la vérité. Les pleurs

» *fut témoin* de l'imprudence du favori, du despotisme » du ministre, et de la faiblesse du maître. *Ce furent là* » *ses premières études du cœur humain.* » (Éd. Panthéon de la *Vie de Monsieur de Molière,* de Grimarest, p. 2, col. 2, note 3). C'est admirable! Le tableau est complet. Vous y assistez là comme si vous y étiez. *Toujours auprès du Roi, Molière put voir...* Il y a tant de choses, qu'il a pu voir, et que personne ne nous a transmises! *Molière fut témoin...* qui donc vous a raconté tout cela, ô monsieur Aimé-Martin, et qu'en savez-vous? Mais on a été beaucoup plus loin, et ceci n'est que ce qu'on appelle le premier coup de pinceau, ainsi que nous allons le montrer! M. Emmanuel Raymond [1], dans son *Histoire des Pérégrinations de Molière dans le Languedoc* (1858, in-12), entre dans des détails bien autrement plus circonstanciés encore que ceux donnés par Aimé-Martin : Lisez plutôt ce que dit M. Eudore Soulié à cet égard, en même temps que les

ont, comme le rire, le don de désarmer. Le romancier [Alfred de Vigny] nous a fait pleurer sur la jeunesse de Cinq-Mars, et nous n'avons plus vu son crime : le conspirateur de ruelle, le mignon de couchette ambitieux, qui vendait la France à l'Espagne; le traître, enfin, a disparu... La rigueur de Richelieu fut sans doute impitoyable, mais même contre de Thou, dont la part dans le complot n'est pas douteuse, elle n'eut rien que de juste... — Quand Richelieu fut sur son lit de mort, « le » curé lui demandant s'il ne pardonnoit point à ses ennemis, il répondit qu'*il n'en* » *avait pas que ceux de l'Estat* ». Le mot est vrai, et il dut le dire. Or, c'est comme ennemi de l'État qu'il poursuivit Cinq-Mars et qu'il fit tomber sa tête. » ÉDOUARD FOURNIER, *l'Esprit dans l'histoire,* chapitre XL, 4e édition, p. 251, 252, 253.

(1) « La recherche des anecdotes à sensation n'est point interdite dans l'histoire d'un grand homme. Encore faut-il se garder de réinventer des événements connus et où l'imagination n'a plus à broder. M. Em. Raymond assure d'après un document narbonnais, qu'il ne précise ni ne produit autrement du reste, qu'un *jeune valet,* dont on ne dit pas le nom, essaya de faire évader Cinq-Mars du *logis du roi,* par une porte secrète... Or, on sait que Cinq-Mars ne fut pas arrêté *au logis du roi* parce qu'il était ailleurs... Molière ne pouvait en aucun cas assister le 14 juin [1642] à l'arrestation de Cinq-Mars. — Mais on a insinué qu'il serait vraiment dommage que le récit de M. E. Raymond fût controuvé. Il est controuvé : en quoi est-ce dommage? Est-il à regretter que celui qui sera Molière n'ait pas été, dans un pur élan de générosité juvénile, l'inconscient complice d'un traître à la patrie en essayant de soustraire Cinq-Mars à la vindicte royale? Dans un de ses paradoxes favoris de sentimentalité abusive, la poésie moderne a cru devoir entreprendre la réhabilitation posthume de ce débauché félon, traître à l'amitié d'ailleurs comme à la patrie, et qu'on a tout de même transformé en martyr... Encore une fois, si le sentiment public éprouve un légitime besoin de relier par de glorieux synchronismes la biographie des hommes illustres à l'histoire nationale, pourquoi cette association de Molière et de Cinq-Mars?... » AUGUSTE BALUFFE, *Molière inconnu, sa vie,* t. Ier (1622-1646), p. 116, 117, 119.

particularités précises qu'il donne et qui sembleraient établir d'après lui la possibilité, et même jusqu'à un certain point la probabilité de ce voyage de Molière :

« Il ne serait pas impossible que Molière, âgé de vingt ans, eût été tenté de remplacer son père et de profiter de cette occasion pour parcourir une partie de la France. Ce qui est certain, c'est que Jean Poquelin ne quitta pas Paris à cette époque ; d'après son inventaire, le 25 février 1642, jour où le Roi était à Valence, Jeanne Chrétien souscrit une obligation au profit du père de Molière, et le 3 juillet suivant, lors du séjour de Louis XIII à Lunel, un sieur Lebel promet de payer la somme de cent dix livres « audit Poquelin, causée pour marchandises » ; il n'avait donc pas cessé de s'occuper de son commerce pendant le voyage du Roi. M. Emmanuel Raymond a trouvé des indications qui lui ont fait supposer que *Molière était à la suite du Roi* les 21 avril et 10 juin lors de son passage à Sigean, et *a cru le reconnaître dans un jeune valet de chambre* qui figure à Narbonne au procès-verbal de l'arrestation de Cinq-Mars ; mais *ces faits sont loin d'être suffisamment prouvés*. Cependant il n'est pas inutile de faire remarquer qu'en étudiant l'itinéraire de Louis XIII depuis le 27 janvier 1642, jour de son départ de Saint-Germain, jusqu'au 23 juillet suivant, date de son retour à Fontainebleau, on voit le Roi s'arrêter ou séjourner dans des villes telles que Lyon, Vienne, Nîmes, Pézénas, Béziers, Narbonne, où Molière viendra un peu plus tard jouer ses premières comédies. Rappelons-nous aussi que le second trimestre de l'année affecté au service de Jean Poquelin comme tapissier du Roi, se trouve compris dans la période de temps que dure l'absence de Louis XIII ; cette circonstance donne encore à penser que Jean Poquelin se sera fait remplacer pendant les mois d'avril, mai et juin 1642, par son fils aîné qui avait la survivance de sa charge. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière,* p. 24-25.

M. J. Loiseleur, lui aussi, parle de l'hypothèse de M. Emmanuel Raymond (L. Galibert), et il n'a pas de peine à en faire voir le peu de consistance et de probabilité. Mais il admet, lui aussi, le voyage à Narbonne, et présente à ce sujet des considérations toutes nouvelles et qui lui appartiennent en propre :

« Ce premier voyage du jeune Poquelin dans le Languedoc a été fort contesté ; mais on sait aujourd'hui que son père ne quitta point Paris pendant le second trimestre de l'année 1642, *époque où il aurait dû remplir sa charge près du roi :* le 3 juillet, il vendait des marchandises à un sieur Lebel qui s'obligeait, par acte notarié, à lui en payer le prix et, *son service ne finissant que le 1er juillet,* il est impossible qu'il ait franchi en deux jours la distance qui sépare Lyon de Paris (Louis XIII était alors dans la

première de ces deux villes). Cette circonstance suffirait à elle seule pour donner lieu de croire que *Poquelin s'était fait remplacer par son fils aîné pourvu de la survivance de sa charge*... Les autres tapissiers, valets de chambre du roi, étant gens établis comme lui, Poquelin n'eût pas trouvé aisément un remplaçant parmi ses confrères, et le choix de son fils pour le suppléer était d'ailleurs tout indiqué par la survivance qu'il avait obtenue. Ajoutons cette considération, absolument neuve, que la façon dont était organisé le service des tapissiers valets de chambre ne permettait pas à Poquelin père de se dispenser des devoirs de sa charge pendant le voyage du monarque... Si Jean Poquelin n'eût pas eu recours à son fils pour le remplacer, le service de la chambre eût singulièrement périclité. On a d'ailleurs une autre preuve de la présence de Molière dans la suite du roi. (P. 92, 93, 94.)

» Le 21 avril 1642, Louis XIII vint passer un jour et une nuit à Sigean, petite ville située à vingt-cinq kilomètres au sud de Narbonne, dans le but de faire la revue des troupes qui, sous les ordres du maréchal de la Meilleraye, allaient se rendre au siège de Perpignan. A son retour de cette dernière ville, il séjourna encore à Sigean, le 10 juin 1642. Dans ces deux occasions, les gens de son service furent logés dans la maison d'un riche bourgeois, Martin-Melchior Dufort, entrepreneur des étapes pour les troupes en marche. Or, nous verrons plus tard ce Dufort lié d'amitié avec Molière et lui rendant, quand il le rencontre de nouveau, des services pécuniaires, services qu'il est difficile d'expliquer autrement que par une première et ancienne liaison contractée lors du séjour du jeune valet de chambre à Sigean. (P. 94.)

» Nous tiendrons donc pour constant que Molière accompagna Louis XIII au siège de Perpignan et qu'il fut témoin d'un des événements les plus dramatiques du règne de ce prince : l'arrestation du grand écuyer Cinq-Mars, opérée à Narbonne le 13 juin 1642. Il se pourrait même qu'il ait été mêlé, pour une part honorable quoique bien petite, dans les circonstances de ce grave événement. (P. 94-95.)

» S'il faut en croire M. Léon Galibert [Emmanuel Raymond], au moment des perquisitions dirigées dans l'intérieur du palais archiépiscopal de Narbonne où était logé le roi, ce fut *un jeune valet de chambre* qui fit cacher Cinq-Mars dans un cabinet obscur situé entre la chambre du roi et le salon d'attente. — « M. le Grand, ajoute le narrateur, demeura blotti dans cette » cachette jusqu'à l'arrivée de la nuit; puis il sortit du palais et, en défini- » tive, il ne fut arrêté que dans une maison particulière de la ville... — On aimerait à reconnaître Molière dans ce jeune valet de chambre coupable d'un tel acte de générosité ; mais, outre que la désignation n'est pas assez précise pour qu'il soit possible d'affirmer que c'est bien à lui qu'elle s'applique, *le fond du récit même soulève des doutes assez sérieux.* » J. Loiseleur, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 95-96.

« Les Grecs, enfants gâtés des filles de mémoire..., dit M. F. Brunetière dans ses *Études critiques*, publiées en 1880 chez Hachette, les Grecs aimaient ces sortes de rapprochements qui ne coûtent pas beaucoup en somme à la vérité de l'histoire, et qui confondaient le nom de leurs grands

historiens ou de leurs grands poètes avec le souvenir des grands événements de leur vie nationale. Et comme ils se plaisaient à raconter que, dans cette illustre journée de Salamine, Eschyle combattant sur les vaisseaux d'Athènes, Sophocle chanta sur le rivage le péan de la victoire à l'heure même qu'Euripide naissait dans l'île, sans doute ils se fussent complu à cette image d'un Molière assistant à l'arrestation de Cinq-Mars, comme à cet autre souvenir d'un Bossuet contemplant d'un œil avide la litière qui, de ce voyage tragique, ramenait dans Paris le tout-puissant cardinal. » F. BRUNETIÈRE, *Études critiques sur l'histoire de la littérature française,* p. 152.

M. Paul Mesnard dit bien le mot de la fin sur ce mémorable voyage, sur l'arrestation de Cinq-Mars, et sur la part que Molière *ne prit pas* à cette sombre affaire :

« On ne s'est pas contenté de tenir pour certaine la présence de Molière dans la suite royale, on lui a donné dans la terrible affaire du grand écuyer Cinq-Mars un rôle qui, malgré le peu de droit du conspirateur à notre sympathie, a paru touchant. On s'est appuyé sur nous ne savons trop quelles pièces relatives à l'arrestation du favori, au témoignage desquelles des perquisitions auraient été faites dans le palais épiscopal de Narbonne pour mettre la main sur lui, tandis qu'un jeune valet de chambre le cachait dans un cabinet obscur. Il n'en a pas fallu davantage pour reconnaître Molière dans ce jeune valet secourable. *Avant d'accepter comme de l'histoire ce joli roman, la critique réclamerait quelque chose de plus que des inductions forcées, et d'ailleurs tirées de documents qu'il eût au moins fallu produire et qui ne s'accordent pas avec les relations officielles.* N'ayons pas trop de complaisance pour les légendes, même quand elles flattent l'imagination par un certain air de poésie. (P. 65.)

» *Il doit suffire,* lorsque le témoignage de Grimarest fait au moins supposer une ancienne tradition, *de ne pas rejeter la possibilité du voyage de Molière à la suite de Louis XIII.* Il n'est pas inconciliable avec ses rapides études de droit, qui sont incontestablement de la même année 1642... » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 65.

Ces citations intéressantes et si variées, de MM. A. Bazin, Aimé-Martin, Édouard Fournier, Auguste Baluffe, Eudore Soulié, J. Loiseleur, F. Brunetière et Paul Mesnard, viennent de placer sous les yeux de nos lecteurs ce qui nous semble avoir été dit de plus important au sujet du voyage *probable* de Molière à Narbonne, et de sa rencontre particulière, *plus que douteuse,* avec le grand écuyer Cinq-Mars.

Mais les commentateurs en quête de renseignements, et dont l'imagination vagabonde sait si bien saisir toutes les occasions pour opérer les rapprochements les plus téméraires et les plus inattendus, ont fait ici d'une pierre deux coups. Cela est fort ingénieux : ils ont profité de ce voyage à Narbonne pour imaginer une rencontre, pendant son cours et à l'une de ses étapes, entre Jean-Baptiste Poquelin et la célèbre actrice Magdeleine Béjart, qui n'a pas encore fait, à l'époque où nous sommes (juin 1642), son apparition dans l'existence de notre héros. A en croire ces Messieurs, ce serait pendant ce voyage à la fois royal et historique que le jeune élève en droit et la belle comédienne auraient fait pour la première fois connaissance.

M. Loiseleur, M. Louis Moland et M. Paul Mesnard sont *contre* cette anecdote plus que suspecte, et ils s'expriment à ce sujet dans des termes fort clairs et qui n'ont assurément rien d'ambigu :

« On voit assez de combien de doutes et de points d'interrogation il convient d'entourer *le récit de M. L. Galibert,* et *l'on doit* malheureusement *se montrer aussi réservé* à l'égard d'un autre événement bien autrement important dans l'histoire intime de Molière : sa rencontre et sa liaison avec Magdeleine Béjart pendant ce premier voyage de trois mois dans le midi de la France. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 97.

» Pendant le voyage de Roussillon, Molière aurait été témoin de l'arrestation de Cinq-Mars, qui eut lieu le 13 juin 1642. On a ajouté, *mais sans preuve,* que Molière rejoignit de la sorte Madeleine Béjart, qui jouait la comédie dans le Midi. » LOUIS MOLAND, *Molière,* p. 34.

« Quelques-uns pensent que le voyage de 1642 le mit pour la première fois en relation avec Madeleine Béjart, qu'il aurait alors rencontrée dans une troupe comique. On a même marqué le lieu possible de cette rencontre, qui serait un village à quelques lieues de Nîmes, Monfrin, où Louis XIII, retournant à Paris, s'arrêta pour prendre les eaux, dans la seconde quinzaine de juin. La comédie y était jouée tous les jours, et *l'on veut* que la Béjart y ait fait partie de la troupe des comédiens. Si ingénieusement que l'on appuie *ces conjectures* par des remarques sur la composition probable de cette troupe, *elles restent des conjectures.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 65 et 66.

Nous quittons Molière à la fin de son voyage à Narbonne, et à son retour à Paris. *Nous sommes présentement en juillet 1642.*

§ 5. — *La naissance d'Armande Béjart :* LA DATE.

L'ordre chronologique, que nous nous sommes imposé l'obligation de suivre aussi rigoureusement que possible, nous force impérieusement à faire ici autrement que nos devanciers; nous voulons dire, à traiter, dès à présent et à cette place même, de *la naissance* d'Armande Béjart (1), c'est-à-dire de la future femme de Molière, de celle à laquelle il donnera son nom en lui vouant le plus tendre et le plus malheureux amour. La suite naturelle des dates, à laquelle nous nous sommes volontairement assujetti, nous y force et nous en fait la loi.

C'est là une innovation que nous croyons être sans précédents, et qui va nous faire tout juger sous un point de vue nouveau. On ne vient nous parler ordinairement, dans les biographies de Molière, de celle qui va naître, qu'à partir de l'époque où elle est sur le point de se marier; et nous en sommes alors à faire des efforts de mémoire spéciaux et souvent inutiles si nous voulons nous rappeler les circonstances précises où se trouvaient Molière et les Béjart vingt ans auparavant, c'est-à-dire au

(1) Cela va sans doute nous éloigner de notre sujet principal, et grandement; mais *cela est nécessaire.* Il faut qu'une fois pour toutes la question de la naissance d'Armande Béjart soit définitivement *tranchée* ainsi qu'elle doit l'être, après avoir été *exposée* de la manière la plus détaillée et *sous toutes ses faces.* Qu'on s'attende, en outre, à nous voir chevaucher et passer tout à coup de l'année 1642 aux années 1653, 1659, 1661, 1662, 1672, 1673, 1700..., pour revenir enfin à 1642, notre point de départ...! Tout se tient, tout s'enchaîne dans cette curieuse et étrange question. Et d'ailleurs, il va nous être si doux de démontrer, pièces en mains, l'*innocence* de Molière dans toute cette affaire, et, plus tard, l'origine réelle, le *motif* de l'horrible et calomnieuse accusation, toujours renaissante, lancée contre lui dans la seconde partie de son existence! *L'honneur même de Molière* exige ces recherches et ces rapprochements, dont il ne saurait personnellement avoir rien à craindre. *D'une calomnie,* dit-on, *il reste toujours quelque chose...* Combien nous nous trouverions heureux, et dignement récompensé de notre travail, si l'on pouvait reconnaître et conclure un jour, par suite de sa publication même, que *de la calomnie infâme, si soigneusement entretenue, il ne reste définitivement plus rien!!...*

moment où Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart est venue au monde.

Mais, avant toute chose, — car cela est de la plus grande, de la plus sérieuse importance, — je demande que l'on se rappelle et que l'on ait toujours à la pensée ce que j'ai eu grand soin d'établir, au commencement du second paragraphe du présent CHAPITRE DEUXIÈME [1] : c'est qu'il existe, par rapport à Molière et à ses proches, deux sortes de documents bien distincts : ceux que l'on peut accepter sans crainte, et ceux qu'il faut absolument et de toute façon rejeter; en un mot, les *vrais* et les *faux*. Celui qui confondra l'ivraie avec le bon grain sera bientôt dans l'incapacité absolue de s'y reconnaître, et de rien comprendre aux assertions et aux témoignages qu'il aura sous les yeux. C'est étrange, c'est invraisemblable, — mais *c'est ainsi*. Il n'y a que s'il écarte résolument et comme non avenus les pièces et les livres apocryphes, que les voiles se déchireront et que la Vérité lui apparaîtra soudain claire et certaine.

Je m'attends bien à la question suivante : — mais comment voulez-vous que nous distinguions les pièces réelles et sérieuses des documents faux et trompeurs?

— Oh ! c'est extrêmement simple, et je vais à ce sujet m'expliquer catégoriquement : tout ce qui précède l'année 1663 est bon et « naturel », tant en matière d'actes et de documents divers que de livres imprimés. Au contraire, à partir de cette date, et l'on verra plus tard pourquoi, le mystère commence, et soyez sûr qu'il existe et qu'il est bien réel : Non seulement une inquisition secrète et sévère préside à tout ce qui s'imprime, regardant de près ou de loin Molière, mais encore, et c'est bien plus fort : les actes de paroisse eux-mêmes, qui devraient être

[1] Voyez, ci-déssùs, pages 104 et suivantes.

à l'abri de tout soupçon, ne présenteront plus, en ce qui concerne Molière, de garantie sérieuse. Il n'y a plus à se fier désormais aux renseignements qu'ils donnent; et bientôt, à l'examen, nous allons nous-même *nous en convaincre.*

La question que nous allons aborder est complexe et redoutable. Les « Moliéristes » les plus sagaces, les plus sérieux, les plus autorisés en un mot, s'y sont en vain buttés sans obtenir de résultats définitifs, c'est-à-dire unanimement acceptés; et, comme il faut toujours arriver à *se prononcer,* ils se sont partagés à l'égard de cette question en deux camps différents, ou pour mieux dire diamétralement opposés. Entre les deux opinions, en effet, pas de moyen terme possible. Qu'on en juge plutôt :

Armande Béjart, celle qui deviendra le 20 février 1662, devant l'Église, la femme de Molière, est bien, pour MM. Beffara, J. Taschereau, Eudore Soulié, Louis Moland, — autorités, certes, de tout premier ordre, — fille *légitime* de Marie Hervé et de Joseph Béjart. Tandis que pour MM. Anaïs Bazin, Jules Loiseleur et Paul Mesnard, — fins et sagaces appréciateurs, on en conviendra, et que l'on ne prend pas souvent « sans verd » — la susdite Armande Béjart est fille *naturelle* de Magdeleine Béjart et de père inconnu [1].

« **Il y a là, s'écrie M. Paul Mesnard, — il y a là des » ténèbres qui jamais peut-être ne seront entièrement » dissipées, quelque bonne foi que l'on mette à tâcher » d'y porter la lumière.** »

Ces lignes, que nous tirons, textuelles, de la *Notice* de M. Paul Mesnard [2], forment un singulier et curieux pen-

[1] D'après M. Ch.-L. Livet, qui se sépare en cela des autres moliéristes nommés plus haut (*a*), ce père inconnu ne serait autre que le comte de Modène, déjà père auparavant, et avec Magdeleine encore, de Françoise de Modene, baptisée le 11 juillet 1638. [Cf. l'édition 1877 de *la Fameuse Comédienne*, p. 128 et 129.]

[2] Page 251.

(*a*) Voir cependant ANAÏS BAZIN, p. 50 et 51.

dant à celles de M. Jules Loiseleur, reproduites plus haut § 2 du présent CHAPITRE DEUXIÈME [1] : « Il y a là un mystère... » *Elles commencent de même,* et nous avons eu soin de les faire imprimer en caractères semblables et tout spéciaux.

En présence de la question qui nous occupe : *la vérité sur la naissance de la future femme de Molière,* et de l'alternative indiquée plus haut, c'est le cas ou jamais de citer ici le fameux alexandrin Cornélien :

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses [2].

Eh bien! *Nous osons;* eh bien! nous nous faisons fort, cependant, de résoudre la question pendante, et d'en fournir la solution, oh! très simple et toute naturelle du moment où nous prenons une précaution que personne n'avait encore jamais prise avant nous : c'est-à-dire du moment où nous négligeons absolument, où nous faisons abstraction complète et motivée des assertions *empoisonnées*, des renseignements *faux* contenus dans certains livres, et surtout des pièces notoirement *apocryphes,* qui ont été jusqu'ici, les uns et les autres, trop généralement pris au sérieux. En suivant cette marche nouvelle, bien simple, n'est-ce pas? mais qu'il fallait trouver, nous ne pouvons pas nous tromper, — puisque, comme dit Dom Juan, — celui de Molière, — « Deux et » deux sont quatre et quatre et quatre sont huit. » (*Dom Juan,* acte III, scène I.)

Pour mieux traiter la question et y introduire plus de clarté, nous allons prendre une autre précaution fort utile : nous allons la diviser, cette question, en trois points tout à fait distincts, que nous n'allons examiner que sépa-

(1) Voyez, ci-dessus, page 114.
(2) *Héraclius,* acte IV, scène IX.

rément, et l'un après l'autre, en nous servant, comme de juste, de tous les documents placés à notre disposition. Ces trois points, les voici :

1° Quelle est *la date de naissance* d'Armande? — 2° Quels sont *les parents* d'Armande? — 3° Quel est *le lieu de naissance* d'Armande? — Quand nous aurons *la vérité* sur ces trois points, en effet, *nous aurons tout;* et la question que nous essayons en ce moment de traiter, celle-là même qui n'a jamais cessé de préoccuper, de diviser en les passionnant « les Moliéristes » jusqu'à nos jours, sera entièrement résolue.

Nous voulons donc obtenir tout d'abord la date même de la naissance, aussi approximative que faire se peut. Nous avons, pour ce, trois témoignages, dont nous allons peser les allégations les unes après les autres et très attentivement.

Si *nous ne possédons pas*, en effet, l'*acte de naissance* de Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart, — qui, *toujours* et *partout* recherché avec le plus grand soin, n'a, finalement, *jamais* été retrouvé *nulle part*, — nous possédons du moins son acte de décès, qui est du 30 novembre 1700, et qui a été rédigé par conséquent, *après 1662* (ce qui veut dire, en bon français : méfions-nous!). Voici ce document :

Acte de décès d'Armande Béjart,

Inscrit au registre des convois de la paroisse Saint-Sulpice de Paris (f° 41), détruit en 1871.

« Ledit jour, deux décembre mil sept cent, a été fait le convoi, service et enterrement de damoiselle Armande-Grezinde-Claire-Élisabeth Béjart, femme de M. François-Isaac Guérin, officier du roi, âgée de cinquante-cinq ans, décédée le dernier jour de novembre de la présente année, dans sa maison, rue de Touraine. Et ont assisté audit convoi, service et enterrement, Nicolas Guérin, fils de ladite défunte; François Mignot, neveu de ladite défunte, et M. Jacques Raisin, officier du roi et ami de ladite défunte, qui ont signé, Guérin, François Mignot, Jacques Guérin. »

Il y a, dans cet acte de décès, une assertion qui est une infamie, qui fait trembler, et où se décèle assez visiblement l'intention secrète des pires ennemis de Molière : « *âgée de cinquante-cinq ans.* » Et cela est écrit d'une main ferme, sans aucune mention de doute quelconque, sans aucune restriction, sans aucun « environ » ou « à peu près », comme si on en était absolument sûr! On avait donc bien calculé qu'alors, si l'ancienne femme de Molière était réellement née en 1645, elle avait sûrement épousé son père!! Ne nous étonnons donc pas si, jusqu'à nos jours, il y a tant de gens qui l'ont cru!

Taschereau, qui rapporte cet acte de décès (3e édit., p. 236) sans faire l'ombre d'une objection à l'âge donné à Armande, ajoute (même page) cette phrase véritablement étonnante et qui fait rêver :

« Suivant l'acte de mariage de Molière, sa femme... » *était née en 1645*... L'acte de décès de la veuve de » Molière, rapporté dans la note précédente, prouve *également* qu'elle est née en 1645. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, 3e édit., p. 236.

Taschereau, en écrivant sans vérification le mot *également*, est ici absolument impardonnable. *Ayant donné lui-même l'acte de mariage de Molière et d'Armande* quelques pages avant (page 227, note 2), comment cet auteur ne s'est-il pas aperçu et assuré d'un fait, oh! cependant clair comme le jour : c'est que, dans cet acte de mariage, tiré des registres de Saint-Germain-l'Auxerrois, il n'était nullement question de l'âge des époux (1), pas plus de

(1) C'est dans le *contrat de mariage*, publié par Eudore Soulié, sur la minute conservée en l'étude de Me Acloque (nous en parlerons spécialement plus loin), contrat qui a été imprimé seulement en 1863, que Taschereau conséquemment ne pouvait pas connaître en 1844, que l'on trouve la bienheureuse phrase : « *âgée de vingt ans ou environ* », qui vient enfin découvrir la vérité, annuler l'assertion mensongère et fausse de l'acte de décès, et substituer la pleine et pure lumière au plus horrible cauchemar.

celui du marié que de celui de la mariée. Au surplus, voici cet acte, dont j'emprunte le texte (p. 227, note 2) *au livre de Taschereau lui-même* (1) :

Acte de mariage de J.-B. Poquelin et d'Armande Béjart,

Inscrit au registre des mariages de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, détruit en 1871.

« Du lundy vingtiesme [février 1662] Jean-Baptiste Poquelin, fils de Jean Poquelin et de feüe Marie Cres[s]é d'une part, et Armande-Grésinde Béiard, fille de feu Joseph Béiard et de Marie Herué d'autre part, tous deux de cette paroisse, vis-à-vis le Palais-Royal, fiancés et mariés tout ensemble, par permission de M. Comtes, doyen de Nostre-Dame et grand vicaire de Monseigneur le cardinal de Retz archevesque de Paris, en présence de Jean Poquelin, père du marié et de André Boudet, beau-frère dud. marié, et de lad[e] dame Herué, mère de la mariée, et Louis Béiard et Magdeleine Béiard, frère et sœur de lad. mariée,... avec dispense de deux bans [ces cinq derniers mots supprimés par Taschereau].

» *Signé:* J.-B. Poquelin, Armande-Grésinde Béjart, J. Pocquelin, A. Boudet, Marie Hervé, Louys Béjart, et Beiart [c'est Magdeleine]. »

On peut lire et relire cet acte avec toute l'attention possible : on aura de la peine à y trouver rien qui ait trait à l'âge de la mariée. Il n'en est pas moins vrai que bien des lecteurs, de la meilleure foi du monde, et qui ne se sont pas donné la peine de recourir à cet acte lui-même pour vérifier si la citation de Taschereau était exacte, sont restés persuadés que l'acte de mariage d'Armande Béjard (1662) et son acte de décès (1700) la faisaient naître « *également* » en 1645. *Ce qui n'est pas, fort heureusement !!*

Il est permis de trouver cette mauvaise lecture fâcheuse.

Si nous ajoutions à cet acte mortuaire (comme l'ont fait Édouard Fournier et autres) la plus absolue créance, les résultats en seraient terrifiants. Nous les avons énoncés plus haut...

Fort heureusement, nous possédons par-devers nous

(1) Je le contrôle sur le texte de Jal pour l'orthographe.

deux autres pièces, parfaitement légales, parfaitement authentiques, qui n'ont pas été brûlées sous la Commune, elles, et qui sont bien autrement dignes de foi que l'acte de décès reproduit plus haut, *puisqu'elles sont antérieures à l'année 1663,* et qu'elles annulent complètement, de fait, le malheureux renseignement : l'âge indiqué, pour Armande-Grésinde Béjard, sur cet acte de décès.

La première de ces deux pièces, découverte par M. Eudore Soulié et publiée par lui pages 172 et 173 de son livre (1863), est la renonciation de Marie Hervé, pour ses enfants, à la succession de Joseph Béjart leur père. Faite le mardi 10 mars 1643, elle parle en effet d'*une petite non baptisée,* dans laquelle tout le monde a reconnu Armande. *Cette pièce est de la plus haute importance :* si Armande, en effet, était déjà vivante tout au commencement de 1643, *elle n'a donc pas pu naître seulement en 1645.* Mais laissons la parole à l'auteur de cette découverte capitale, et absolument inespérée :

« Si cette dernière fille [Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart], dont l'extrait de baptême a jusqu'à présent échappé à toutes les recherches, était née après la mort de son père, *elle serait très probablement indiquée* dans l'acte émanant du lieutenant civil *comme enfant posthume,* mais sa naissance dut précéder de bien peu le décès de Joseph Béjard, et c'est sans doute cette circonstance qui, contre l'usage, fit retarder son baptême (1). Armande Béjard est donc née au commencement de 1643

(1) « Parmi les autres enfants de Joseph Béjard et de Marie Hervé, il y avait déjà eu une Élisabeth, née en 1620 *(Notes de Beffara et de M. Jal)*, ce qui prouve que c'était un prénom de famille ; quant au nom de Grésinde qui a paru si étrange (*a*), je le retrouve la même année 1643 dans un acte du Châtelet du 30 juin, où figure un enfant nommé François-Grésinde (*Archives de l'Empire*, Y 3912). Enfin il a paru singulier que Marie Hervé ait encore eu un enfant après vingt-huit ans de mariage, mais la naissance de sa fille, Bénigne-Madeleine, en 1639, prouve la fécondité de Marie Hervé jusqu'à un âge assez avancé. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 33, note 4, continuée à la page 34.

(*a*) « ... Ajoutons, quant à ce prénom de Grésinde que se donnait la mariée, prénom tout à fait provençal et qui venait certainement du sieur de Modène, que Madeleine Béjart l'avait rapporté avec le sien de ses voyages, qu'elle se l'était attribué à elle-même tout récemment dans un acte public, et qu'elle en avait gratifié, sur les fonts baptismaux, la fille d'un bourgeois de Paris, au grand embarras du curé qui n'avait su comment l'écrire. Le 29 novembre 1661 avait été baptisée et nommée Jeanne-Madeleine « Gresaindre » une fille de Marin Prévost et d'Anne Brillard. Le parrain était Jean-Baptiste Poquelin, valet de chambre du Roi, c'est-à-dire Molière ; la marraine Madeleine « Gresaindre » Béjart fille majeure. » A. BAZIN, *Notes historiques*, p. 51 et 52.

ou à la fin de 1642, et *elle était bien sœur et non fille de Magdeleine Béjard,* malgré ce qu'en ont dit Grimarest et tous ceux qui, depuis lui, ont donné gain de cause à la tradition, même en présence de l'acte de mariage du 20 février 1662, publié par Beffara d'après les registres de Saint-Germain-l'Auxerrois. On verra plus loin d'autres documents *où la femme de Molière figure constamment et dans toutes les circonstances les plus solennelles comme sœur de Madeleine Béjard,* mais aucun n'est antérieur au mariage de Molière, et, *pour lever toute incertitude,* il ne fallait pas moins qu'un acte authentique remontant à l'époque même de la naissance d'Armande Béjard. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille,* p. 33 et 34.

La seconde pièce, *la plus importante de toutes,* et également découverte par M. Eudore Soulié, *nous fait faire un grand pas de plus;* car elle nous donne, enfin, avec une précision très approchante, *la date de la naissance d'Armande-Grésinde:* c'est le *contrat de mariage* entre Molière et sa future, tiré des minutes de maître Acloque, et formant la pièce XXX des précieux documents publiés par M. Eudore Soulié. Voici tout le début de ce document, d'un prix inestimable, portant la date du 23 janvier 1662 :

« Furent présents Jean-Baptiste Poquelin de Molière, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, paroisse Saint-Germain-de-l'Auxerrois, pour lui en son nom, d'une part; et damoiselle Marie Hervé veuve de feu Joseph Béjard, vivant écuyer, sieur de Belleville, demeurant à Paris, dans la place du Palais-Royal, stipulant en cette partie pour damoiselle Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjard, *sa fille, et dudit défunt* sieur de Belleville, AGÉE DE VINGT ANS OU ENVIRON, à ce présente de son vouloir et consentement, d'autre part; lesquelles parties en la présence, par l'avis et conseils de leurs parents et amis, savoir, de la part dudit sieur de Molière: de sieur Jean Poquelin, son père, tapissier et valet de chambre du Roi, et sieur André Boudet, marchand bourgeois de Paris, beau-frère à cause de damoiselle Marie-Madeleine Poquelin, sa femme; et de la part de ladite damoiselle Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjard : de damoiselle Madeleine Béjart, fille usante et jouissante de ses biens et droits, *sœur de ladite damoiselle,* et de Louis Béjard, *son frère,* demeurant avec ladite damoiselle, leur mère, dans ladite place du Palais-Royal, ont fait et accordé entre elles de bonne foi les traité et conventions de mariage qui ensuivent. C'est à savoir que lesdits sieur de Molière et damoiselle Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjard, du consentement susdit, se sont promis prendre l'un et l'autre par nom et loi de mariage, et icelui solenniser en face de notre mère Sainte Église, si Dieu et notre dite mère s'y consentent et accordent.

. . . .

» Car ainsi a été accordé entre les parties, promettant, obligeant, etc. Fait et passé à Paris en la maison de ladite damoiselle, l'an mil six cent soixante-deux, le vingt-troisième jour de janvier, et ont signé : J. Pocquelin. Marie Herué. J.-B. Poquelin Molière. Armande Grésinde Béjart. M. Béiard. A. Boudet. Louys Bejard. Ogier. Pain.

» Ledit sieur Poquelin de Molière, nommé en son contrat de mariage ci-dessus, reconnoit et confesse que ladite damoiselle Marie Hervé, veuve dudit sieur Béjard, aussi y nommée, *mère* de ladite damoiselle Armande-Grésinde Béjard, lui a payé et d'elle confesse avoir reçu ladite somme de dix mille livres que ladite avoit promis bailler et donner audit sieur de Molière, par ledit contrat et en faveur d'icelui, dont quittance. Fait et passé ès études, le vingt-quatre juin mil six cent soixante-deux, et a signé; J.-B. Poquelin Molière. Ogier. Pain. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 203, 204, 205.

« *Agée de vingt ans ou environ,* » c'est écrit en toutes lettres.

Mais que l'on ne dise pas surtout en cette occasion avec M. Paul Mesnard (*Notice biographique*, p. 251) : « Il » est probable qu'au moment de la signature du contrat » elle était entrée depuis peu dans sa vingtième année. » M. Mesnard ne m'en voudra certainement pas de reculer encore la date de la naissance d'Armande : mais *être entrée depuis peu dans sa vingtième année* n'a jamais été synonyme de *être âgée de vingt ans ou environ.* Il y a un an complet entre ces deux âges !!

Raisonnons plutôt : Si, comme le veut l'acte que nous avons sous les yeux, *le 23 janvier 1662* Armande-Grésinde Béjart *était âgée de vingt ans ou environ,* c'est qu'elle *était née vers le mois de janvier 1642 ou environ.* Il est impossible de sortir de là. Mais faisons la contre-épreuve. Si, comme cela paraît « probable » à M. Paul Mesnard, à cette époque *elle était entrée depuis peu dans sa vingtième année,* ce n'est pas *vingt ans ou environ* qu'elle aurait eus « au » moment de la signature du contrat », c'est *dix-neuf ans ou environ.* Cela est irréfutable.

Or, à cet égard, on peut être complètement tranquille.

Jamais, au grand jamais, une femme, présente à la rédaction d'un contrat, ne s'y laissera donner *un an de plus qu'elle n'a réellement !!*

Il est donc *parfaitement établi* et nous croyons *avoir prouvé* que c'est, non pas au commencement de 1643 ou tout à la fin de 1642, comme le pensaient MM. Eudore Soulié et Paul Mesnard, mais *dans les premiers mois de l'année 1642,* qu'est née réellement Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart.

En résumé : *La renonciation des enfants Béjart,* du 10 mars 1643, *prouve* qu'à cette époque il existait une petite fille Béjart *non encore baptisée.*

L'*acte de baptême d'Armande Béjart* n'a jamais été retrouvé.

Le *contrat de mariage de Molière et d'Armande Béjart,* du 23 janvier 1662, *prouve* qu'à cette époque Armande Béjart avait *vingt ans ou environ,* ce qui la fait naître dans les premiers mois de l'année 1642.

L'*acte de mariage de Molière et d'Armande Béjart* ne parle, en aucune manière, de l'âge des époux.

L'*acte de décès d'Armande Béjart,* rédigé en 1700, par conséquent *après* 1662, indique qu'elle avait, le 30 novembre 1700, jour de sa mort, *cinquante-cinq ans :* elle serait donc née en 1645 *(trois ans après la date véritable de sa naissance) !* En 1662, elle se serait donc mariée *à dix-sept ans :* ce qui est absolument impossible. La date est donc *fausse.* L'acte de décès est donc *une pièce mensongère.*

Les deux actes de paroisse doivent être considérés *comme ne comptant pas,* nous devons les rejeter, et l'on vient de voir pour quelles deux raisons.

Au contraire, les deux actes notariés, celui de 1643 et celui de 1662, nous renseignent exactement, et leurs témoignages concordent d'une manière admirable : Nous

tenons la vérité! *Armande est née dans les premiers mois de 1642.*

§ 6. — *La naissance d'Armande Béjart :* LA PARENTÉ.

De qui Armande était-elle fille?

D'après des pièces bien en règle: — 1° son acte de mariage; 2° son contrat de mariage; et même 3° la renonciation de Marie Hervé qui dépose dans le même sens, — elle aurait été fille *légitime*, et aurait eu pour père Joseph Béjart, pour mère Marie Hervé (1).

Mais, d'après une tradition aujourd'hui plus que deux fois séculaire, Armande Béjart, née de père inconnu, serait la fille *naturelle* de Magdeleine Béjard, qui l'aurait eue dans le Midi de la France, et qui l'aurait confiée, depuis l'époque même de sa naissance, à une dame de Nismes ou des environs.

Bien entendu, il n'est question de cette parenté fantastique que dans des livres *dépassant 1662,* et dépourvus, conséquemment, de valeur « historique » réelle. Elle n'en a pas moins été considérée comme *vraie* par tout le public, qui n'avait à sa disposition ni l'acte de mariage (découvert et publié en 1821 par Beffara), ni les deux autres actes (découverts et publiés en 1863 par Eudore Soulié).

« Cent soixante ans, dit M. J. Loiseleur, s'étaient écoulés sans qu'aucune atteinte eût été portée à la tradition. Hostiles ou sympathiques, tous ceux qui jusque-là avaient écrit sur Molière : La Grange, Grimarest, Breuzen de

(1) « *Tous* les documents *authentiques* que nous possédons constatent, avec l'acte de renonciation du 10 mars 1643, cette filiation : la procuration des héritiers de Marie Hervé à Madeleine Béjart, du 14 février 1671 ; le testament et codicille de Madeleine, la procuration de Molière à Armande du 12 mars 1672, le contrat de mariage de J.-B. Aubry et Geneviève Béjart du 15 septembre 1672, la requête à l'archevêque de Paris pour l'enterrement de Molière, la constitution de rentes du 12 février 1674, le contrat entre la veuve de Molière et les marguilliers de l'église Saint-Paul du 16 mars 1677, et les lettres de ratification de ce contrat; le contrat de mariage de J.-F. Guérin et d'Armande Béjart, *enfin, tous les actes publics et privés de la famille : ce qui constitue une possession d'état aussi incontestable qu'on puisse en avoir.* » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 179.

la Martinière, Bayle, de Visé, tous avaient partagé, sur l'origine d'Armande Béjart, l'opinion qui faisait autorité de son vivant, même parmi ceux qui le voyaient journellement (1). Grande fut donc la surprise lorsqu'en 1821 Beffara découvrit cet acte de mariage, établissant que celle qu'on avait toujours crue fille de Magdeleine Béjart était sa sœur, sœur très cadette de vingt-cinq ans environ (2), fille des mêmes père et mère, sœur des mêmes frères et sœurs. Car, notons-le bien, l'acte porte la signature, non seulement de Marie Hervé, veuve de Joseph Béjart et dite mère de la future, mais aussi de Louis et de Madeleine Béjart, qualifiés frère et sœur de la mariée. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 228.

La preuve était sans réplique, en effet; et elle a convaincu plus d'un bon esprit. Et cependant, cependant! Une calomnie bien établie ne disparaît pas ainsi du jour au lendemain! L'ancienne opinion, qu'Armande Béjart était *la fille* de Magdeleine et non *sa sœur,* conserva, malgré tout et en dépit de tout, d'ingénieux (trop ingénieux!) partisans, parmi lesquels il nous faut bien constater, avec un vif regret, des Moliéristes de tout premier ordre! « Le premier mouvement de surprise passé, dit » M. Loiseleur (p. 228), les soupçons ne tardèrent pas à » se faire jour : l'ancienne opinion avait, dans l'esprit des » érudits, des racines trop profondes pour qu'un acte, » *si authentique qu'il fût (!),* parvînt à l'en arracher. » Mais la découverte absolument inespérée de M. Eudore Soulié, cette renonciation de tous les enfants Béjart à l'héritage paternel, qui nous parle, dès mars 1643, de *la petite non baptisée,* sœur de Magdeleine, fille de Joseph Béjard et de Marie Hervé? Eh bien! rien n'y fait : « *Savait-on,* continue (p. 228-229) M. Jules Loiseleur, » — *savait-on si quelque intérêt grave n'avait pas poussé* » *les parents d'Armande à lui attribuer une fausse filia-*

(1) « La tradition sur ce point n'avait pas été, toutefois, aussi unanime qu'on l'a prétendu. Dans la *Lettre de l'abbé d'Allainval* (mort en 1753) *sur Baron et la dame Lecouvreur,* l'auteur dit deux fois de Louis Béjart : « Camarade de Molière et frère de sa femme; son beau-frère... » LOUIS MOLAND, *Molière,* p. 180, note 1.
(2) Non pas *de vingt-cinq ans environ,* mais *de vingt-quatre ans très exactement.* (1618-1642.)

» *tion?* [1] » La plume tombe des mains quand on lit pareille chose... !

Il y a, disons-le, de très grandes circonstances atténuantes à invoquer en faveur de ces objections toutes consciencieuses, présentées avec la plus parfaite bonne foi par ceux qui les mettent en avant [2], et qui paraissent si étonnantes à ceux qui savent, comme nous, *comment* et *pourquoi* il faut se méfier de certains témoignages. Ces pourquoi et ces comment, nous les établirons avec tout le soin et tout le détail possibles dans notre § 9; et l'on verra (car nous ne pouvons tout dire à la fois, et il faut un ordre, une méthode d'exposition), et l'on verra alors, et l'on connaîtra enfin les *faits,* très sérieux et trop réels, qui nous ont porté à formuler, d'abord et avant tout, agissant en cela avec *une certitude absolue,* des réserves et des exclusions sans

(1) *Non, on ne le savait pas.* Alors, pourquoi le supposer ?

(2) Je me rappelle fidèlement, — le jour où j'ai lu pour la première fois *les Points obscurs* (car c'est un livre qu'*on relit*), — l'impression que me produisit tout d'abord l'opinion de M. Jules Loiseleur au sujet de la naissance d'Armande Béjart. Après la pièce fournie par Beffara, je m'attendais si bien à voir le bibliothécaire orléanais reconnaître *la légitimité parfaite* d'Armande, que, sur le moment, tout ébahi et très intrigué, je sus gré intérieurement à M. Loiseleur d'exciter si vivement ma curiosité en donnant raison, d'une manière totalement imprévue, aux *racontars* venus jusqu'à nous, ce qui semblait devoir me promettre la communication de découvertes inouïes. Enfin, me dis-je, je vais apprendre du nouveau ! ! — ce en quoi je me trompais.

Et pour dire ici toute ma pensée, je croirais volontiers aujourd'hui que M. Jules Loiseleur lui-même (comme Rousseau lorsqu'il écrivit son *Discours* CONTRE *les lettres et les arts*) ne fut pas fâché de ne pas prendre (comme disait Diderot à ce même Jean-Jacques) « le pont aux ânes », et de choisir au contraire une thèse offrant d'abord vraiment matière à l'inattendu, et exigeant en outre, pour être soutenue dignement, le déploiement complet d'un talent de polémiste de tout premier ordre.

La puissance de raisonnement de M. Loiseleur a, du reste, été ici tellement grande, qu'elle a détaché de l'opinion la plus naturelle M. Mesnard lui-même; elle a, en même temps, ébranlé fortement la conviction première de M. Ch.-L. Livet, forcé, du moins, dans la présente occasion, de se faire une opinion intermédiaire, déjà mise en avant par le sagace Anaïs Bazin.

La thèse romanesque adoptée par M. Loiseleur me paraît, en fin de compte, *absolument insoutenable.* J'y vois la calomnie d'autrefois, dont le motif n'est que trop visible, et qui, dix fois réfutée, reparaît toujours et quand même, *impérieuse* et *imperturbable.* La proposition : *Molière a épousé la fille de sa maîtresse Magdeleine* est le digne pendant de celle-ci, émanant du même parti : *Voltaire, près de mourir, a dévoré ses e.....* Elles sont aussi peu vraies l'une que l'autre ! Mais on les a affirmées et répétées toutes deux avec une telle *persistance* et une telle *volonté*, que beaucoup s'y sont laissé prendre et ont fini par y croire.

lesquelles il est devenu à peu près impossible de connaître et d'apercevoir la Vérité! C'est que des livres indignes ont été fabriqués de toutes pièces pour imposer l'opinion défendue de nos jours par MM. Bazin, Loiseleur, Mesnard! c'est que des documents faux ont été produits; c'est, pour tout dire enfin, pour indiquer en toutes lettres ce que je développerai plus tard, — c'est qu'il y a eu un complot pour *prouver* au roi Louis XIV, et l'on verra dans quel but, non seulement que Jean-Baptiste Poquelin avait épousé la propre fille de sa maîtresse Magdeleine, mais même bien pis encore! c'est que ce complot a été mené avec un tel ensemble, une telle sûreté, une volonté et une habileté tellement grandes, qu'en définitive il est arrivé ceci : c'est que l'opinion qu'on a cherché à faire prévaloir, insinuée d'abord, avant qu'elle ne soit proclamée ensuite partout et qu'on ne la crie enfin sur les toits, s'est substituée bel et bien à la Vérité, et qu'elle l'a fait complètement oublier par tous. Quand on va chercher des renseignements quelconques dans *Élomire hypocondre*, dans *la Fameuse Comédienne* et dans certaines pièces de paroisse contenant des assertions fausses et mensongères, comment pourrait-on la reconnaître, cette Vérité, lors même que par une heureuse fortune on la rencontrerait? Et puis, allez donc lutter contre une opinion si solidement ancrée dans l'opinion publique, et admise par tous depuis des siècles!

M. Louis Moland, lui, qui n'a vent d'aucun complot, qui n'est prévenu à l'avance contre aucune pièce apocryphe, contre aucun livre sûrement mensonger, cherche à expliquer comment la croyance à la maternité de Magdeleine et à la fausse origine d'Armande s'est naturellement établie de par le monde. Voici son argumentation pleine d'ingéniosité :

« Pourtant une longue méprise a existé sur la filiation de cette jeune femme [Armande-Grésinde Béjart] : On l'a dite longtemps fille et non sœur de Madeleine. Cette erreur eut cours du vivant même de Molière ; elle s'expliqne très facilement : la relation apparente qu'offraient entre elles Madeleine et Armande était plutôt celle d'une mère à une fille que d'une sœur à une sœur; la distance rare et presque phénoménale qui séparait l'une de l'autre sous le rapport des années devait être malaisément admise par quiconque ne prenait pas le soin de vérifier par lui-même. On savait de plus que Madeleine avait eu une fille (1), et il était fort naturel de conclure à première vue que cette fille était l'enfant qu'elle avait auprès d'elle : il eût fallu y regarder de près et avoir la mémoire bien fidèle pour se rendre compte de la différence d'âge qu'il y aurait eue entre Armande et la fille du comte de Modène (2). Ajoutez qu'on ne se procurait pas alors aussi commodément qu'aujourd'hui les actes de l'état civil. On comprend donc bien que des contemporains mêmes se soient trompés sur ce point... » Louis Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 179-180.

Il y a beaucoup de vrai dans tout le commencement, très heureusement déduit, de cette citation. Mais ce que M. Moland ne dit pas, ce que nous nous empressons d'ajouter, c'est que Magdeleine, par tout ce que nous savons d'elle, semble avoir eu, jusqu'à sa mort inclusivement, une très réelle et très vive affection pour sa petite sœur Armande, et cela s'explique en effet : On n'a plus jamais entendu parler de l'enfant réel de Magdeleine, de sa fille Françoise, que nous avons supposée être partie dès sa naissance pour le midi, pour la Souquette, à Saint-Pierre-de-Vassol, confiée par sa mère aux soins de la femme de son parrain par délégation, c'est-à-dire à Marie Courtin de la Dehors, épouse de l'Hermite de Souliers, sieur de Vauselle.

La petite Françoise sera morte en bas-âge dans le Comtat, et l'affliction de la pauvre Magdeleine a dû être bien vive. Et voilà qu'à son retour à la maison des Béjart,

(1) Et qui le savait ? Et comment le savait-on ?

(2) Mais encore une fois, comment aurait-on appris dans le public que Magdeleine avait eu un enfant ? Ce sont de ces faits que dans toutes les familles on a grand intérêt à cacher. Nous avons vu, du reste, ce qui corroborerait encore cette dernière opinion, les probabilités qui tendraient à faire croire que Magdeleine avait envoyé dans le Midi la petite Françoise, sa vraie fille, celle-là !

cette dernière apprend avec surprise que sa mère, Marie Hervé, vient, elle aussi, d'avoir un enfant. La pauvre jeune mère, à la vue d'une toute petite fille qui lui rappelait tant la sienne, quoi de plus naturel? s'est de suite attachée d'une manière particulière à cette enfant, que la bonté de Dieu venait de lui envoyer comme par miracle. Qui sait même, car la petite, nous l'avons vu, n'était pas encore baptisée, qui sait même si, ensuite, *elle n'a pas été sa marraine* (1)? Tout est possible à cet égard ; ce qu'il y a de sûr et d'avéré, c'est que Magdeleine a soigné, choyé, avantagé même plus tard sa petite sœur Armande-Grésinde, la considérant en quelque sorte comme sa propre fille.

Voilà, je crois, la vérité dans toute sa vraisemblance et d'après toutes probabilités. M. Moland avait fort bien discerné : en les apercevant presque toujours toutes deux ensemble, on a souvent pris Magdeleine et Armande pour la mère et la fille, tandis qu'elles n'étaient que sœurs.

Nous avons, dans ce paragraphe, acquis une conviction — puissions-nous l'avoir fait partager à tous nos lecteurs ! — c'est que la femme de Molière, Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth Béjart, a eu pour père l'huissier Joseph Béjart, pour mère Marie Hervé. On en conviendra, c'est là un résultat.

§ 7. — *La naissance d'Armande Béjart :* LE LIEU.

Où est née Armande Béjart : c'est ce que nous apprendrait son acte de baptême si nous le possédions. Mais les « Moliéristes » savent que, malgré toutes les recherches, *cette pièce n'a jamais pu être retrouvée.* Et à ce sujet, ce

(1) M. Jal a eu la même idee que nous. Il l'a, le premier, formulée; c'est donc à lui qu'en revient tout l'honneur.

ne serait peut-être pas être trop téméraire que de soupçonner qu'elle a été rejoindre directement toute la correspondance de Molière, dont jamais, au grand jamais, une seule lettre n'a pu être retrouvée.

Deux actes, comme le remarque très bien M. J. Loiseleur (*Points obscurs*, p. 238), ont précédé cet acte de baptême que nous n'avons pas :

1° L'acte de subrogée tutelle, *que nous n'avons pas davantage* (1);

2° La demande adressée par la veuve Béjart au lieutenant civil Antoine Ferrand, le 10 mars 1643, dans le but d'être autorisée à renoncer à la succession de son mari, l'huissier Joseph Ier Béjart, au nom et en qualité de tutrice de quatre enfants (qualifiés mineurs) de ce dernier, et *d'une petite non encore baptisée,* tous les cinq présentés comme enfants mineurs, issus du mariage Béjart-Hervé.

« Ces actes, dit M. Loiseleur (p. 238), sont les premiers qui furent faits après la naissance d'Armande; *ils sont antérieurs à son baptistaire, qui ne put que reproduire leur énonciation et s'y conformer, ce qui, disons-le, rend la découverte de ce baptistaire, objet de tant de recherches, assez indifférente, puisque nous savons d'avance ce qu'il contient* (2). De ces deux premiers actes, la subrogée tutelle et la renonciation, découlaient tous les autres; ceux qui devaient suivre, baptistaire, acte de mariage, acte de décès, étaient les conséquences des premiers et tenus de se conformer à leurs énonciations. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 238.

(1) « Cet acte de subrogée tutelle donnerait peut-être le lieu et la date du décès de Joseph Béjart et de la naissance d'Armande. De laborieuses recherches aux Archives nationales, faites à notre intention, n'ont pu parvenir à le découvrir, bien qu'un jeune ami, héritier d'un nom cher aux lettres et aux arts, M. R. de C., se soit livré à cette tâche avec autant d'intelligence que de dévouement. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 238, note 1.

(2) Il m'est impossible d'être de cet avis :

1° Il est possible, en effet, si nous avions l'acte de subrogée tutelle, qu'il nous « donnât *peut-être* le lieu et la date » de la naissance d'Armande; mais M. Loiseleur semble oublier, pour un très court moment, que, *cet acte*, *nous ne le possédons pas*, puisque son jeune ami, M. R. de C., n'a pas *su*, ou n'a pas *pu*, le lui procurer;

2° L'acte de baptême d'Armande, si on pouvait le découvrir, nous donnerait certainement, *en outre* du lieu de naissance, *trois* renseignements au moins que nous ne possédons pas à l'heure qu'il est : 1° la date exacte de la naissance, que l'on indiquait presque toujours quand ce n'était pas celle du baptême de l'enfant; 2° et 3° les noms de *la marraine* et *du parrain*, qui ne seraient peut-être pas pour nous insignifiants.

C'est encore au sagace M. Loiseleur que nous devons la seule conjecture un peu plausible que l'on ait faite sur *le lieu de naissance* de la petite fille « non encore baptisée » mentionnée sur la demande au lieutenant civil en date du 10 mars 1643. Nous nous empressons donc de reproduire ci-dessous le précieux alinéa tout entier qui la contient :

« Il se peut que Joseph Béjart soit mort rue de la Perle, paroisse Saint-Gervais, dans une maison léguée à sa femme par un parent; mais nous préférons supposer, avec M. Jal (*Dict. critique de biographie et d'histoire,* p. 185), qu'il trépassa à la campagne, dans quelque village voisin de Paris. C'est probablement au même domicile qu'avait été mis au monde l'enfant qui reçut, après la mort de Joseph Béjart, le prénom d'Armande. C'est là ce qui expliquerait pourquoi l'on n'a pu retrouver, sur les registres des paroisses de Paris, ni le baptistaire de cet enfant, ni l'acte de décès de celui que plusieurs pièces authentiques lui donnent pour père. Nous inclinons même à penser que ces deux événements, le décès de Joseph et la naissance d'Armande, eurent pour théâtre une maisonnette entre cour et jardinet, sise au bourg Saint-Antoine-des-Champs, sur le chemin de Picpus. Nous fournirons dans les notes qui terminent ce volume *(voir note XII)* des renseignements (1) sur cette petite villa que la veuve Béjart dut quitter très peu de temps après la mort de son mari, ce qui donnerait lieu de supposer qu'elle avait eu quelque motif grave pour s'y réfugier, au cœur de l'hiver, au moment de la naissance d'Armande. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 117-118.

Résumons-nous, maintenant, pour la troisième fois, au sujet de la naissance de la petite Armande-Grésinde :

1° *Elle est née* dans les premiers mois de l'année 1642.

(1) Voici ces renseignements :

« ... Une petite maison, avec cour et jardin, *assise au bourg Saint-Antoine-des-Champs, sur le chemin de Piquepuce...*

» Selon nos conjectures, ce serait dans cette maisonnette du bourg Saint-Antoine-des-Champs qu'Armande aurait vu le jour et que Joseph Béjart serait passé de vie à trépas (voir p. 118 et 341) *(a)*. C'était une bicoque bâtie sur un jardinet et que la veuve Béjart laissa tomber en ruines, car on voit dans le testament de Madeleine Béjart, du 9 janvier 1672, qu'à ce moment il n'en restait plus que l'emplacement. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 384.

(a) Le passage de la page 118 est celui même qui motive cette note; voici la fin de celui de la page 341 :

« La veuve Béjart et ses enfants possédaient au bourg Saint-Antoine-des-Champs, sur le chemin de Picpus, une maisonnette avec jardin et sur laquelle nous donnons des éclaircissements dans notre note XII, et qui a pu, comme nous le conjecturons, page 118, être le théâtre de la naissance d'Armande et du décès de Joseph Béjart. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 341.

Ses noms étaient *Armande, Grésinde, Claire, Élisabeth,* Béjart.

2° Sa naissance fut *légitime. Son père* était Joseph Béjart, écuyer, sieur de Belleville, procureur au Châtelet, puis huissier des eaux et forêts; *sa mère* était Marie Hervé.

3° *On ignore* encore actuellement le *lieu* certain de sa naissance. Il serait possible qu'elle fût née au bourg de Saint-Antoine-des-Champs, dans une maisonnette située sur le chemin de Picpus (1).

Il nous reste à examiner *les objections* qu'ont faites, contre quelques-uns de ces faits rangés par nous sous trois chefs, les partisans de l'ancienne opinion, celle qui avait prévalu pendant si longtemps, et qui attribuait à Magdeleine Béjart, « la belle comédienne, » la maternité de la jeune Armande-Grésinde, la future femme de Molière.

D'abord et avant tout, Marie Hervé n'était-elle pas *trop âgée* pour avoir, au commencement de l'année 1642, une nouvelle fille?

« A la fin de l'année 1643 — nous dit, page 32, M. Eu- » dore Soulié — Marie Hervé, veuve Béjard, mariée en » 1615, devait avoir plus de quarante-cinq ans. » — Soit *quarante-trois ans* au commencement de l'année 1642. — Voici un premier résultat.

(1) On peut comparer *ces trois affirmations,* auxquelles nous ne sommes arrivés qu'après de longues recherches et déductions, aux lignes suivantes d'Édouard Fournier :

« Un jour, dont la date certaine est inconnue, dans un lieu qu'on ne connaît pas davantage, et dont on ne peut même pas dire si c'était une ville ou un village, en Guienne, en Languedoc ou en Provence, une fille fut présentée à baptiser sous les noms d'Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth. Elle était née dans la famille Béjart.

» Qui était la mère? Vous ne doutez pas que c'est Madeleine (*a*). » Édouard Fournier, *Le Roman de Molière*, publié en 1863. — Passage reproduit par M. Jules Loiseleur, *Points obscurs*, p. 231.

Nous avons fait quelques progrès depuis 1863, il faut bien en convenir, dans la recherche de la vérité touchant la naissance d'Armande-Grésinde... !

(*a*) Mais si, nous nous permettons d'en douter.

Mais si nous consultons maintenant M. A. Bazin, qui croit, lui, Armande-Grésinde née en 1645, nous lisons, page 51 de ses *Notes historiques sur la vie de Molière :* « Le père Béjart était mort, on ne sait quand ni où. La » mère vivait et pouvait avoir soixante ans... » Fort bien! Si elle pouvait avoir soixante ans en 1645, elle avait donc *cinquante-sept ans au plus, plus,* au commencement de 1642. Jusqu'ici, nous sommes loin d'être sérieusement instruit. — Mais continuons.

M. Loiseleur, lui, page 243 de ses *Points obscurs,* donne à la « vieille mère », à la « veuve Béjart », un tout autre âge : « Une déclaration... fausse, *c'est* celle qui don» nait pour fille à cette *veuve de cinquante-trois ans* la » petite non encore baptisée. » C'est le 10 mars 1643 que la veuve Béjart, née Hervé, avait, d'après M. Loiseleur, cinquante-trois ans. — Elle en avait donc, d'après lui, *cinquante-deux* dans les premiers mois de 1642. — Troisième date!

Donc, au commencement de 1642, Marie Hervé avait : *quarante-trois ans* d'après Eudore Soulié; *cinquante-sept ans* d'après A. Bazin; *cinquante-deux ans* d'après M. J. Loiseleur. Aurons-nous un renseignement plus précis, partant plus exact, en consultant maintenant M. Louis Moland, qui croit, comme nous et avec nous, à la légitimité de la naissance d'Armande-Grésinde? L'auteur pose, du reste, nettement la question :

« La plus sérieuse [objection], sans contredit, se fonde sur l'âge de Marie Hervé. L'acte d'inhumation de Marie Hervé (9 janvier 1670) lui donne quatre-vingts ans à cette date. Donc à la fin de 1642, au moment où elle donna le jour à Armande, elle aurait eu *cinquante-deux ans*. C'est là une maternité bien tardive. (P. 184.)

» D'abord on sait bien que l'âge indiqué dans les actes mortuaires n'est souvent qu'approximatif; on n'y regardait pas de très près, on inscrivait volontiers des chiffres ronds. Les témoins qui signèrent l'acte mortuaire, son gendre Léonard de Loménie, sieur de Villaubrun, et son fils Louis

L'Éguisé peuvent fort bien avoir donné à Marie Hervé quelques années de plus qu'elle n'en avait réellement (1). Dans un recueil des *Épitaphes de l'église, charniers et cimetières de l'église Saint-Paul, à Paris,* cité par M. l'abbé Valentin Dufour (voyez *le Moliériste,* mai 1883, p. 51), on lit la mention suivante : « Damoiselle Magdeleine Béjard, voulant donner à sa » mère, encore après sa mort, des marques de reconnaissance qu'elle a de » son amitié et des soins qu'elle a eus d'elle, a fait poser cette tombe cy- » dessous, suivant les conventions faites avec MM. les marguilliers. Priez » Dieu pour le repos de son âme. — Ci-gist le corps de Marie Hervé, veuve » de honorable homme Joseph Béjard, décédée le 9e janvier 1670, âgée de » soixante-quinze ans. » Pour une inscription gravée sur la pierre, on doit croire qu'on a cherché à donner la date précise (2). Ainsi Marie Hervé n'aurait pas eu cinquante-deux ans lorsqu'elle donna le jour à Armande, mais *quarante-sept à quarante-huit ans,* ce qui n'a plus rien d'extraordinaire. (P. 184.)

» Je sais bien que les critiques qui ont échafaudé le roman des machinations criminelles des Béjart expliqueront aisément cette date de la pierre tombale par une dernière manœuvre de Madeleine craignant d'éveiller les soupçons sur les fraudes antérieures. Mais on abusera tant de ces explications systématiques que tout le monde s'en moquera. (P. 184-185.)

» Lors même qu'on voudrait, du reste, s'en tenir à l'âge inscrit dans l'acte mortuaire (3), cet acte ne serait pas une raison suffisante pour récuser les documents authentiques que nous possédons aujourd'hui. Les parturitions sont rares, sans doute, après cinquante ans, mais, ainsi que le constate M. Jal, ne sont pas toutefois impossibles. Marie Hervé avait eu une fille en 1639, c'est-à-dire trois ans avant de donner le jour à Armande, ce qui montre que chez elle la fécondité n'avait pas été interrompue, et ce qui rendrait le cas moins surprenant. Il nous paraîtrait fort difficile de croire que cette maternité tardive n'eût pas été notoire, et que Marie Hervé, précisément parce qu'elle avait un âge insolite, eût pu présenter comme sien un enfant qu'elle n'eût pas mis au monde. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 185.

Après une aussi victorieuse argumentation *pour* la maternité de Marie Hervé, il ne restait plus grand'chose à alléguer *contre.* M. Paul Mesnard, qui penche du côté

(1) Encore un acte de paroisse qui, *dépassant la fameuse date 1662,* est entaché de faux témoignage! Mais il ne faut pas accuser de cela les deux témoins, comme semble le faire M. Louis Moland : ils ont laissé faire, voilà tout, et peut-être ont-ils même ignoré la teneur exacte de l'acte que l'on rédigeait sous leurs yeux. — L'inscription voulue, demandée, commandée par Magdeleine Béjart *rectifie, sur ce point, la vérité!!*

(2) Oui, puisque c'est Magdeleine Béjart elle-même qui, faisant poser cette pierre tombale à ses frais, a dû, nécessairement, en fournir l'inscription.

(3) Mais il ne le faut pas!! Il est rédigé *après 1662,* c'est un acte de paroisse, *il faut nous méfier.* L'inscription due à Magdeleine nous a conservé, d'ailleurs, l'*erratum* qui le corrige!!...

de la maternité de Magdeleine Béjard, se contente de dire :

« Nous avons laissé en dehors de la question l'âge de la veuve Béjard, sur lequel on a beaucoup disserté, *sans trouver rien de certain à en dire.* Le nombre plus ou moins grand de ses années importe peu d'ailleurs, puisque l'on cite des exemples de maternité très tardive. Il n'y a rien de sérieux à conclure du fait que son dernier enfant, avant la naissance d'Armande, Louis Béjart, était né en novembre 1630 (1). » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 260.

Résumons-nous, encore une fois, et plus complètement, sans crainte de nous répéter.

Nous possédons *quatre dates différentes* au sujet de l'âge exact qu'avait Marie Hervé, veuve Béjart, *au commencement de l'année 1642 :*

1° D'après Anaïs Bazin, elle avait *cinquante-sept ans.*

2° D'après Eudore Soulié, elle avait *quarante-trois ans.*

3° D'après M. Jules Loiseleur et l'acte d'inhumation de Marie Hervé, elle avait *cinquante-deux ans.*

4° D'après M. Louis Moland et l'inscription de la pierre tombale de Marie Hervé, elle avait *de quarante-sept à quarante-huit ans.*

La dernière de ces quatre dates *doit être la bonne*, puisque c'est la fille de Marie Hervé, c'est Magdeleine Béjart qui, de fait, *l'a fournie elle-même à la postérité.*

Marie Hervé était donc née vers 1595, en plein règne de Henri IV. — C'est un résultat précieux, de plus, à ajouter aux autres.

Nous avons maintenant à examiner (et nous ne faillirons pas à cette tâche intéressante), les raisons bonnes ou mauvaises, mais ne pouvant être que fort curieuses, données par certains biographes de Molière *n'acceptant pas,* eux, les faits inattendus ressortant très naturellement,

(1) Ceci *est une grave erreur.* Et Charlotte Béjart, baptisée le 19 août 1632 à Saint-Gervais, et Bénigne-Magdeleine Béjart, baptisée le 20 novembre 1639, qu'en faites-vous ?..

avec la plus parfaite concordance, de l'acte de mariage publié en 1821 par Beffara, de la demande de la veuve Béjart au lieutenant civil publiée en 1863 par Eudore Soulié; sans parler d'autres actes non moins convaincants, dont M. Louis Moland nous donnait, tout à l'heure et ci-dessus, la très instructive énumération.

« Savait-on, s'écrie M. Jules Loiseleur (*Points obscurs,* p. 228-229), savait-on si quelque intérêt grave n'avait pas poussé les parents d'Armande à lui attribuer une fausse filiation? Beaucoup le soutinrent et, parmi eux, M. Auger, dans la *Biographie Michaud,* et M. Soleirol, qui réunit en faveur de la vieille opinion une vingtaine de raisons plus ou moins sérieuses. Aucun ne le fit avec plus d'éclat que M. Bazin, dont les articles parurent en 1847 et 1848, dans la *Revue des Deux-Mondes.*

» Elle était bien mal étayée pourtant, cette thèse de M. Bazin, et les découvertes postérieures ont donné un rude croc-en-jambe aux arguments sur lesquels elle s'appuie... Si les explications sont défectueuses, *le sentiment qui les inspire est juste et naturel (sic) :* il part du *respect de la tradition (sic),* du désir de trouver l'opinion ancienne, unanime jusque-là, en harmonie avec la vérité. De mauvaises raisons alléguées en faveur d'*une bonne cause (sic),* c'est ce qui se voit tous les jours. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 229.

Avec son talent de polémiste de premier ordre, et son double désir d'abaisser la superbe de M. Bazin, tout en faisant cependant triompher la thèse que ce dernier soutient, M. Loiseleur, comme un bon avocat qui ne perd pas de vue la cause à gagner, lance un gros *a priori* en qualifiant l'ancienne opinion, d'abord et avant tout examen, de *bonne cause.*

Mais laissons maintenant, comme c'est notre devoir strict de rapporteur, laissons M. Bazin exposer lui-même ses raisons personnelles en faveur de cette ancienne opinion, à notre avis *ayant fait son temps,* et dont nous chercherons plus tard (nous l'avons annoncé), dans un paragraphe très long et tout spécial, le § 9, à démêler de notre mieux les sombres, les criminelles origines.

Il est bien remarquable dans tous les cas que M. Bazin,

avec son exceptionnelle intelligence, et *quelque prévenu qu'il fût* en faveur de l'ancienne tradition, avant de raconter précisément les faits qui SUIVENT *notre fameuse ligne de démarcation,* L'ANNÉE 1662, ait laissé tomber de sa plume les lignes suivantes, si profondes, si justes et si vraies :

« Ici va commencer la seconde époque de la vie de Molière (1662-1673). La première a duré près de quarante ans, et nous n'avons pu y cheminer qu'à tâtons. Ce qui nous en reste, moins de douze ans, est semé, presque à chaque pas, d'œuvres impérissables, qui sembleraient devoir jeter assez de jour sur la personne de leur auteur pour qu'il n'y eût plus désormais de vide, d'incertitude, de confusion, dans les faits qui le regardent, pas de lieu à l'anachronisme, pas de prétexte à la fable. *Malheureusement il n'en est pas ainsi,* et c'est encore *en puisant à des sources obscures,* c'est encore *à travers de grossiers mensonges,* qu'on peut recueillir *quelques traces* de l'homme, dans le temps même où resplendissent tous les rayons de son génie. » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 39 et 40.

Ces lignes sont simplement étonnantes d'intuition. Bazin n'a-t-il pas l'air de nous dire : les documents *vrais* me manquent, je n'en ai que de *faux* à leur place? C'est merveilleux, comme vue d'ensemble; c'est une clarté vive, soudaine et pénétrante, illuminant tout à coup un horizon plongé dans l'obscurité la plus profonde, mais pour s'éteindre presque aussitôt!...

Mais elle était bien éteinte, en tout cas, cette lumière inattendue, lorsque Bazin écrivit les lignes suivantes, que je ne résume pas comme l'a fait M. Loiseleur, mais que je tiens au contraire à offrir presque *in extenso* à mes lecteurs :

« Deux jours après celui qui sert de date à l'impression des *Fâcheux,* le 20 février [1662], l'auteur de *Sganarelle* et de l'*École des Maris* contractait mariage, devant l'autel, avec une jeune fille. La femme qu'il prenait, suivant tous les témoignages, avait à peine dix-huit ans (1). Le seul

(1) Cette date est reconnue aujourd'hui *absolument inexacte :* le contrat de mariage des deux époux, seulement découvert en 1863, et que M. Bazin n'a jamais connu, PROUVE qu'à l'époque de son mariage Armande-Gresinde Béjard était « AGÉE DE VINGT ANS OU ENVIRON ».

acte où il soit parlé de son âge [1] lui donne cinquante-cinq ans à sa mort, arrivée en 1700 [2], ce qui la ferait née en 1645, partant ayant accompli tout au plus sa dix-septième année lorsque Molière l'épousa [3]. Qu'était-elle et d'où venait-elle? *Ici se place le doute le plus étrange* [4] *qui, peut être, ait jamais pesé sur l'état civil de la personne la plus obscurément placée dans le monde.* Il ne paraît pas contestable qu'elle eût été élevée, surtout depuis plusieurs années, dans le ménage presque commun où vivaient Molière, Madeleine Béjart, d'autres encore de la même troupe. Une tradition non interrompue durant près de deux siècles, et qui eut même, du vivant de Molière, des résultats pénibles et cruels, avait reconnu cette enfant pour la fille, ou pour une fille, de Madeleine Béjart. Nul n'avait jamais dit, écrit, insinué le contraire [5], encore bien qu'*un seul démenti à cet égard* [6] eût pu anéantir les accusations les plus graves contre l'honneur de celui qui devint son mari. La famille théâtrale qui l'avait vue, sinon naître, au moins grandir et prendre place dans ses rangs savait parfaitement à quoi s'en tenir sur son origine [7] et sur la femme qu'elle pouvait nommer sa mère [8]. Cependant amis, ennemis, parlant du fait, les

[1] Le seul acte, connu du temps de Bazin, où il était parlé de l'âge d'Armande, était, en effet, son acte de décès. Mais nous l'avons reconnu *mensonger*, cet acte, et affirmant volontairement comme authentique une *date fausse*.

[2] De par son contrat de mariage, Armande Béjart, à sa mort, était âgée de *cinquante-huit ans*. C'est là un fait aujourd'hui prouvé.

[3] Tout cela est admirablement raisonné, et resterait inattaquable, si l'on devait s'en rapporter aux faits énoncés dans l'acte *paroissial* de décès de 1700, acte que réfutent si victorieusement les deux actes *civils* de 1643 et de 1662, heureusement découverts en 1863, longtemps après la mort de M. A. Bazin, par M. Eudore Soulié.

[4] L'idée extraordinaire, la pensée tout à fait invraisemblable qu'il y avait eu *complot secret, mais bien réel,* pour faire disparaître, jusqu'au dernier (sauf les anciens actes de paroisse, de notaire, etc.), tous les écrits de nature à innocenter Molière et pour les remplacer par des livres indignes, des biographies infâmes et des actes modernes de paroisse volontairement falsifiés, ne pouvait certes pas venir en 1848 à M. Bazin, quelque sagacité et quelque flair qu'il eût. Il a cependant, nous l'avons vu quelques lignes plus haut et nous l'avons fait ressortir (page 178), il a cependant eu lui-même comme une vague intuition de la chose. Ne parle-t-il pas en toutes lettres (p. 40) de *sources obscures* et de *grossiers mensonges?...*

[5] M. Bazin ne fait pas attention — il ne l'avait pas sans doute remarqué — à ce fait effrayant, — que M. J. Loiseleur considère à juste titre (*Points obscurs*, p. 194) *comme un mystère plus obscur encore que tous ceux qu'il a cherché à éclaircir* — de la disparition complète, absolue, terrifiante de *toute* la correspondance et de *tous* les autographes de Molière et de ses proches.

« Nul n'a jamais écrit le contraire. » nous dit M. Bazin. Hélas! il vous le semble, mais avez-vous bien le droit de le dire quand toutes les pièces du procès ont disparu sans retour! Lorsqu'un concile a décidé, et s'est prononcé irrévocablement contre une doctrine, *que deviennent les livres des théologiens qui avaient, auparavant, soutenu et préconisé cette doctrine?*

[6] Aussi a-t-on fait bonne chasse! On a eu le temps, et rien n'est resté, rien... à l'exception cependant de quelques actes, *antérieurs à 1663,* et que l'on n'aurait même trop su où aller chercher!

[7] Mais ne l'ont-ils pas *affirmée* plusieurs fois, et par actes authentiques, cette origine réelle d'Armande, ne l'ont-ils pas signée et contresignée, eux, c'est-à-dire tous ces Béjart présents à la rédaction des dits actes?

[8] Armande a souvent (rien du moins n'est plus probable), nommé Magdeleine Béjart *sa petite mère.* Elle était, en effet, sa sœur préférée; *peut-être même sa filleule,* parce qu'elle rappelait à la pauvre Magdeleine sa petite Françoise, sa véritable fille, celle-là, morte en bas âge. C'est pour cela encore que Magdeleine a si bien

uns avec indifférence, les autres dans un but de diffamation, n'avaient jamais été contredits, ni par les parties intéressées, ni par les critiques officieux (1). Mais voilà que, tout à coup, après cent quatre-vingts ans, en 1821, *un acte est produit,* SUIVI, EN EFFET, mais non précédé (2) D'ACTES TOUT A FAIT CONCORDANTS, qui établit *authentiquement* que celle qui fut toujours estimée la fille de Madeleine Béjart était *réellement* sa sœur, très cadette de vingt-sept ans environ (3), fille des mêmes père et mère, sœur des mêmes frères et sœurs. Cet acte est justement celui du mariage qui nous occupe. La veuve de Joseph Béjart, la mère de Madeleine, Marie Hervé, y figure, et présente la mariée comme *sa fille, née d'elle et de défunt son mari.* Louis Béjart, le seul des frères survivants, y est présent avec sa sœur Madeleine, et tous deux *s'y disent frère et sœur de la mariée,* laquelle a nom Armande-Grésinde Béjart. Il est vrai que l'acte de baptême de celle-ci n'est pas rapporté, que toutes les recherches n'ont pu le faire découvrir; mais *la mère, le frère, la sœur, parlent dans un acte public,* et, contre leur affirmation, il n'y a de possible que l'action criminelle. Si donc il s'agissait de procès, l'acte retrouvé emporterait le jugement en faveur de la nouvelle filiation. Pourtant, comme il s'agit ici de dire vrai et non de faire droit, comme, en matière de naissances surtout, il y a des milliers de vérités repoussées par la justice et autant de fictions judiciaires reniées par le bon sens, nous pouvons, dans cet embarras, nous faire une opinion de ce qui est le plus naturel, le plus simple, le plus vraisemblable.

» Madeleine Béjart avait eu déjà une fille, née le 3 juillet 1638, d'elle et de messire Esprit de Raymond, seigneur de Modène, celui qui accompagna le duc de Guise à Naples et qui nous a laissé des *Mémoires* de cette expédition. Ce que devint cette fille, on l'ignore (4); mais il est par-

avantagé Armande indirectement lors de son mariage avec Molière, ostensiblement sur son propre testament et quelque temps avant de mourir. Mais cela n'implique nullement qu'Armande fût la fille de Magdeleine; c'était sa petite sœur préférée, voilà tout, et c'est assez pour justifier complètement ses libéralités envers elle.

(1) Faites disparaître les documents qui vous gênent, prenez vos précautions pour qu'ils ne soient jamais publiés, on les considérera un jour *comme n'ayant pas existé;* cela est trop clair!

(2) Aujourd'hui, cet acte est *précédé* par ordre de date d'un autre document *tout ce qu'il y a de plus concordant,* mais qui n'a été découvert qu'en 1863 : c'est celui qui forme la pièce n° VIII des *Documents* de M. Eudore Soulié, et qui est daté des 10 mars et 10 juin 1643; au nombre des enfants alors vivants, issus du mariage de feu Joseph Béjard et de la veuve Marie Hervé, figure « *une petite non baptisée* », qui est évidemment l'Armande-Grésinde dont on n'a pu, jusqu'ici, découvrir le baptistaire.

(3) Magdeleine Béjart a été baptisée à Paris, à la paroisse Saint-Paul, le 8 janvier 1618 : un acte authentique le prouve. — Armande-Grésinde Béjart avait *vingt ans environ* le 20 février 1662; un acte authentique le prouve. Cette dernière était donc née dans le premier trimestre de l'année 1642. De l'année 1618 à l'année 1642 *il n'y a pas « vingt-sept ans environ »*, il n'y en a que VINGT-QUATRE, ce qui fait une différence appréciable et dont il faut tenir compte.

(4) Nous avons supposé que Françoise suivit la femme de celui qui l'avait tenue sur les fonts de baptême, en Comtat, où elle mourut selon toute probabilité, et nous croyons notre supposition assez vraisemblable, parce qu'elle expliquerait le séjour de Magdeleine Bejart, mère de la petite Françoise, dans le midi de la France, pendant que sa mère à elle, Marie Hervé, accouchait dans les environs de Piepus

faitement prouvé que ce ne pouvait pas être celle au mariage de laquelle nous assistons. Elle aurait eu vingt-quatre ans, et l'extrême jeunesse de la femme de Molière est un fait notoire. *Elle avait en outre un état civil, ce qui est plus difficile et plus dangereux à ôter qu'il ne l'est d'en donner un à qui n'en a pas* (1). Or, nous croyons que telle était la condition d'Armande-Grésinde (2); elle était, selon nous, et comme on l'a cru toujours, fille de Madeleine (3), née vers 1645, peut-être du même père que Françoise, mais sans que celui-ci, homme marié, eût eu pour la seconde fois l'audace de s'attribuer dans un acte public une paternité adultérine. L'enfant, à sa naissance, n'aurait pas été baptisée (4), ou l'aurait été sous de faux noms (5), ce qui expliquerait comment M. Beffara lui-même n'a jamais pu retrouver l'acte de ce baptême (6), quoiqu'il *en crût* pieusement *l'existence (sic)*. Madeleine l'aurait laissée sans doute à Paris lorsqu'elle alla en 1646 (7), avec Molière, courir les provinces. Plus tard, elle l'aurait reprise avec elle, ainsi que sa mère, devenue veuve (8), qui ne comptait pas

de la petite Armande-Grésinde, retardait le baptême de cette dernière à cause de la maladie peut-être longue, et suivie de la mort de Joseph Béjard le père, et attendait finalement, pour procéder en famille au baptême, l'arrivée dans l'Ile-de-France de sa fille Magdeleine Béjart, qui voulait être la marraine de la petite.

(1) Il n'y avait pas d' « état civil » avant la Révolution. Armande-Gresinde avait *environ vingt ans* le jour de son mariage, Françoise en aurait eu à la même époque *vingt-quatre*, et une fille née en 1745 en aurait eu *dix-sept*.

(2) Si l'on retarda le baptême d'Armande-Grésinde, après l'avoir sans doute *ondoyée* comme il est ordonné par l'Église, ce baptême n'en eut pas moins lieu quelque temps après la déclaration faite à M. le lieutenant civil. De cela il n'y a pas lieu de douter. L'acte n'a pas été retrouvé. Peut-être l'a-t-on fait disparaître; en tout cas, il a dû forcément exister.

(3) La déclaration au lieutenant civil dit *le contraire*, et c'est une pièce sérieuse

(4) C'est inadmissible. On a pu retarder, et de beaucoup, le baptême, après l'ondoiement par précaution, mais non pas priver l'enfant des avantages et des bienfaits que chacun y attachait alors, que beaucoup de personnes y attacheraient certainement encore aujourd'hui. Nous l'avons déjà dit plus haut et nous le répétons: on a peut-être fait disparaître l'acte bien longtemps après, pour raisons exceptionnelles et cachées, mais cet acte a dû incontestablement exister.

(5) Ici nous sommes dans le roman pur. Car enfin, *pourquoi ces faux noms?* Quels seraient-ils, et dans quel but les aurait-on donnés? Toute supposition doit avoir une raison, une vraisemblance quelconques.

(6) Il y a eu, je le gagerais, des registres perdus et même brûlés, qui n'ont jamais été avenue Victoria avant 1871. Et d'ailleurs, Jal a-t-il tout vu, tout consulté, tout relevé, même pour Paris, et à plus forte raison pour tout le département de la Seine et pour toute l'ancienne Ile-de-France?... Il n'a pu opérer ses recherches que dans les seules archives qu'on lui a montrées, celles qui ont survécu, et qui existaient dans les vastes salles de l'avenue Victoria avant l'incendie de la Commune.

(7) Puisque en mars 1643 l'enfant était *mentionné* sur un acte authentique, nous n'avons pas à nous occuper de ce qui aurait eu lieu en 1646. Mais Bazin ne savait pas, de son temps, ce que nous savons aujourd'hui du nôtre. Nous annotons, néanmoins, son argumentation, bonne à reproduire, et nous y répondons au fur et à mesure en la tenant au courant de notre époque.

(8) Marie Hervé était *déjà* veuve depuis la fin de 1642 ou le commencement de 1643 au plus tard. En 1646 elle était donc veuve depuis *trois ans* environ. Mais il me faut repéter ici ce que je disais déjà dans la note précédente : Depuis 1848 on a fait des découvertes inattendues qui auraient empêché Bazin d'avancer bien des faits si, par impossible, il en avait eu alors connaissance. Personne, en histoire, ne saurait devancer son époque. On ne peut parler que de ce qu'on est à portée de savoir, et c'est là ce qui déprécie si vite tant de dissertations d'ailleurs très ingénieuses...!

dans la troupe moins de quatre fils et filles. Lorsque Molière s'avisa de vouloir en faire sa femme, il fallut qu'elle apportât ce dont elle s'était fort bien passée jusque-là, un nom et des parents authentiques. Une naissance illégitime aurait pu révolter la famille du marié, réconciliée à peine avec ce vagabond dont elle n'était pas encore bien sûre de pouvoir se faire honneur. Le père, Jean Poquelin, le beau-père, André Boudet, devaient assister au mariage. Il leur fallait offrir une bru, une belle-sœur dont ils n'eussent pas trop à rougir. Le père Béjart était mort, on ne sait quand ni où (1). La mère vivait et pouvait avoir soixante ans (2), sa fille aînée, Madeleine, étant née en 1618... Elle consentit donc à se déclarer mère, et à faire feu son mari père de l'enfant née en 1645... (3), ce qui assurait à sa petite-fille, devenue sa fille, un état légitime, un bon mari, une honnête famille. » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 48-49-50-51.

Comme il l'avait annoncé, M. J. Loiseleur fait l'analyse à vol d'oiseau de toute cette argumentation de M. Bazin, et il n'a pas de peine à en montrer le défaut de cuirasse :

« Ainsi tous les Béjart, la fiancée, la mère, la grand'mère, les oncles, les tantes, tous s'étaient entendus pour insérer une fausse déclaration dans un acte de l'état civil ; et Molière, trop familier depuis longues années avec les Béjart pour rien ignorer de leurs secrets, Molière avait pris part à ce faux en écriture authentique ! (P. 230.)

» Tout invraisemblable qu'il fût dans ses détails, ce petit roman, remanié et amendé par l'auteur, fit fortune et eut l'honneur de deux éditions. Il expliquait tant bien que mal le silence gardé sur la supercherie et l'opinion unanime des contemporains et des biographes de Molière, tous d'accord pour faire de sa femme l'enfant de Madeleine Béjart. Cette audacieuse hypothèse, dont M. Bazin du reste n'était nullement le premier inventeur, avait pourtant un côté faible, et *c'était le motif même donné à la fraude.* Dans quel intérêt, en effet, cette fausse déclaration des Béjart ? *Pour duper les Poquelin et ne pas s'exposer à l'affront d'un refus fondé sur l'illégitimité de la future.* Mais les Béjart, malgré la gêne où ils étaient tombés, étaient gens fort connus dans le quartier du Marais, et Jean Poquelin n'eût pas été bien embarrassé pour s'éclairer sur la famille dans laquelle son fils allait entrer. Et si Poquelin et son beau-frère, André Boudet, tous deux présents au mariage, savaient la vérité, pense-t-on qu'ils se fussent associés facilement *à un faux en écriture publique, que la moindre indiscrétion pouvait révéler ?* » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 230 et 231.

(1) Joseph Béjart était décédé, tout à la fin de 1642 ou tout au commencement de 1643, probablement dans son petit vide-bouteille de la route de Picpus.

(2) Née vers 1595, Marie Hervé avait donc soixante-sept ans lors du mariage de *sa fille* Armande-Grésinde ; elle l'avait donc eue vers *quarante-sept ans,* en 1642.

(3) Toujours la même erreur : *Armande est née réellement dans les premiers mois de 1642,* et l'âge que lui donne son acte mortuaire, de 1700, est *faux !...*

M. Louis Moland arrive exactement aux mêmes conclusions que M. Loiseleur dans son examen de l'argumentation de M. Bazin :

« Ce raisonnement, dit-il, a séduit quelques bons esprits. Comment admettre cependant qu'une possession ait pu ainsi être changée pour satisfaire à *de prétendues exigences de famille dont on n'aperçoit d'ailleurs pas trace?* Comment supposer que Molière eût osé, *pour un motif aussi médiocre,* commettre un faux en écriture publique, et un faux *que ses ennemis n'auraient pas eu beaucoup de peine alors à faire constater?* Le droit jugement de M. Bazin l'a abandonné dans cette circonstance. » Louis Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 181-182.

Le système de M. A. Bazin une fois écarté, nous nous trouvons maintenant en face de celui de M. Édouard Fournier, le très ingénieux et très exact auteur de *l'Esprit des autres* et de *l'Esprit dans l'Histoire.* Mais ici les suppositions sont si compliquées et tellement en dehors des choses de ce bas monde que nous renonçons à raconter « par le menu » ce que l'auteur appelle lui-même son *Roman de Molière.* Qu'il nous suffise de dire que pour M. Fournier, comme pour M. Bazin, comme plus tard pour MM. Loiseleur et Mesnard, Armande n'est nullement *la sœur* de Magdeleine Béjart : c'est bel et bien *sa fille,* ainsi que le voulait la tradition. « Persuadé, dit » M. Jules Loiseleur (p. 231-232 des *Points obscurs*), » comme son prédécesseur, de la supercherie des Béjart, » il lui chercha une explication différente et plus accep» table. Dans son *Roman de Molière*... ce n'est plus l'acte » de mariage de Molière, c'est un acte bien antérieur, le » baptistaire d'Armande, qui le premier est entaché par » la fausse déclaration. Le but n'est plus de tromper » l'honorable susceptibilité des Poquelin, mais de *dissi» muler la faute de Madeleine aux yeux de son ancien » amant, le comte de Modène,* qu'elle n'a point perdu l'es» poir d'épouser, espoir que tous les Béjart nourrissent

» comme elle. » Quand la calomnie a fait son chemin, impossible de la chasser. Comme la tache de sang de la clef de Barbe-Bleue, quand elle est effacée d'un côté, on la retrouve, on la voit reparaître de l'autre.

« La simplicité, dit avec très juste raison et avec un rare bon sens M. Louis Moland, la simplicité de la solution donnée à un ancien problème par la découverte de l'acte de mariage et des documents authentiques publiés par M. Eud. Soulié, semble avoir déçu et irrité certaines imaginations. M. Ed. Fournier a bâti, pour y échapper, de véritables romans des plus compliqués et des moins vraisemblables. Le complot pour substituer, comme mère d'Armande, Marie Hervé à Madeleine, aurait commencé à la naissance même de l'enfant, d'où la fausse déclaration de Marie Hervé le 10 mars 1643. Et pourquoi ce complot? Parce que *Madeleine a l'intention de se faire épouser par le comte de Modène,* et que *cette seconde fille,* venue quatre ou cinq ans après l'autre, *aurait été une preuve d'infidélité.* Un fait est venu ruiner l'échafaudage que M. Fournier a laborieusement élevé. Le comte de Modène était marié; il ne devint veuf qu'en 1649, alors que la petite Armande *avait déjà sept ans*(1). Madeleine aurait donc pris toutes ces précautions, aurait donc imposé à sa mère cette dangereuse supercherie, à toute la famille ce concert frauduleux; pourquoi? pour paraître blanche comme neige, pure comme l'hermine aux yeux du comte de Modène. Rien ne donne à supposer, en vérité, que ce comte de Modène fût si délicat; on ne voit point que sa jalousie ait jamais gêné la liberté de Madeleine. Tout témoigne, chez ce noble aventurier, une extrême facilité de mœurs. *On cherche midi à quatorze heures,* comme on dit vulgairement, *en prêtant à Madeleine et à son amant de tels scrupules.* Ils n'en avaient pas plus l'un que l'autre. Le comte l'avait bien prouvé, au baptême du premier enfant (2) de la Béjart, en reconnaissant cet enfant adultérin et en le faisant tenir sur les fonts par son propre fils légitime. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 182 et 183.

(1) La désignation de l'âge est absolument exacte; possédant les résultats auxquels je suis définitivement arrivé, c'est celui-là même que j'aurais indiqué. Tout ce que dit, du reste, M. Louis Moland sur cette question, si longuement controversée, est admirable de logique et de sens critique.

(2) C'est-à-dire *celui que les opposants considèrent comme étant* LE PREMIER. On ne connait pas, à Magdeleine Béjart, d'autre enfant que Françoise, fille du comte de Modène. Mais, maintenant, en a-t-elle jamais eu d'autres? Sa vie *maritale* avec Molière ne parait avoir donné aucun fruit. Les calomniateurs si acharnés de Molière et de Madeleine étaient bien d'accord, en 1700, pour faire naitre Armande en 1645. L'acte de baptême de 1643, constatant la naissance d'Armande en 1642, n'a jamais été retrouvé : on a pu, je l'ai déjà dit, *faire disparaître cette pièce.* Mais la demande de renonciation, découverte par Eudore Soulié, a rendu en tout cas cette disparition d'acte assez inutile et a rétabli à cet égard la vérité. Il est maintenant possible, et je reviendrai plus tard sur ce point, qu'on ait présenté à Louis XIV un faux acte de baptême d'Armande daté de 1645. N'en a-t-on pas montré un exactement du même genre, au XVIII^{e} siècle, au successeur de Louis XIV, au roi Louis XV, et cela pour M^{me} Dubarry? [Voir le livre des frères de Goncourt p. 6 et 25.]

Voici maintenant ce que dit à son tour M. Paul Mesnard du système Édouard Fournier :

« ...Il ne faut pas qu'on ait à nous reprocher d'avoir omis une des considérations que font valoir ceux qui tiennent pour sincère la déclaration de Marie Hervé. On devrait expliquer, disent-ils, quel intérêt pouvait avoir Madeleine Béjart, après un passé nullement dissimulé, à ne pas avouer un nouvel accident. Une des réponses qui ont été faites est celle-ci : *elle voulut sans doute cacher sa faute au seigneur de Modène, n'ayant pas renoncé à l'espoir d'être épousée par lui.* Mais il a été victorieusement objecté qu'*alors Modène était encore marié;* et quant à le ménager comme amant, s'en inquiétait-elle beaucoup? Il ne paraît pas avoir eu ces délicates jalousies. C'était lui bien plutôt qui avait à ménager une femme pour laquelle il ne faisait aucun sacrifice, et qui, au contraire, l'assistait dans ses embarras d'argent. » PAUL MESNARD, *Notice... sur Molière*, p. 260-261.

On le voit, au sujet du second système, celui de M. Édouard Fournier, tout le monde est aujourd'hui d'accord et de la même manière : le *motif* invoqué par notre ingénieux compatriote pour justifier la fausse attribution de parenté est bel et bien condamné. Passons donc maintenant au troisième système, celui de M. Loiseleur; et pour en rendre l'exposition plus claire et plus facile à suivre, nous allons en reproduire le résumé, présenté par M. Louis Moland, en ayant soin, au fur et à mesure, et pour chaque point discuté, d'offrir en notes, au bas des pages, le texte même de l'argumentation de M. Loiseleur.

« M. Loiseleur, tout en réfutant M. Édouard Fournier dans quelques-unes de ses hypothèses les plus hasardeuses, l'a suivi toutefois d'assez près et n'a guère fait que ménager un peu mieux les vraisemblances que la témérité de l'auteur du *Roman de Molière* choquait trop ouvertement (1).

(1) « Nous aussi, nous allons faire notre roman; mais il aura... l'avantage d'être en harmonie avec les faits ambiants comme avec les découvertes les plus récentes, et un roman ainsi construit a grande chance d'être de l'histoire. (P. 239.)

» En 1642, Madeleine Béjart est dans sa vingt-cinquième année; le jeune Poquelin, complètement étranger à cette ténébreuse affaire, n'a que vingt ans et échappe à peine aux bancs de l'école de droit... Assez d'autres, dans la vie aventureuse qu'elle mène, se disputent son attention; assez d'autres, plus entreprenants, plus brillants, mieux pourvus des dons de la fortune, s'appliquent à la consoler de l'abandon où la laisse le préféré de son cœur. L'un d'eux réussit à se faire écouter (*a*). Que ce soit Paris ou la province qui ait été le théâtre de cette nouvelle

(*a*) Ce n'est pas plus difficile que cela...! Mais pourquoi faire mener à Madeleine *cette vie aventureuse?* Pourquoi lui attribuer cette facilité de mœurs poussée à ce point? Où en trouve-t-on les

Il a des procédés de juge d'instruction qui veut trouver des coupables. Il faut voir tout ce qu'il découvre de trames ténébreuses dans la déclaration

chute, le point de départ *qu'il faut admettre,* parce qu'il est la seule explication possible des fraudes *évidentes* (*b*) qui vont suivre, c'est qu'à la fin (*c*) de cette année 1642 (*d*), elle est enceinte et interessée à dissimuler sa grossesse (*e*) au comte de Modène, qui ne peut tarder à reparaître à Paris, car Richelieu vient de mourir, et Louis XIII, personne n'en doute, ne tardera pas à le suivre dans la tombe (*f*). (P. 239.)

» Madeleine, en effet, n'a point perdu l'espérance de renouer sa liaison avec ce premier amant, qui lui a donné des preuves d'une affection telle que pour elle il a foulé aux pieds toutes les convenances sociales (*g*)... (P. 240.)

» Ce n'est pas que Madeleine compte, au moins pour le moment, sur une union légitime avec ce grand personnage. Ce rêve ambitieux, si tant est qu'elle le caresse déjà, est relégué dans les futurs contingents (*h*); car M^me^ de Modène vit encore, fort maladive, il est vrai, étrangère à son époux et oubliée dans le Maine, au château de Malicorne, où elle ne s'éteindra qu'en 1649 (*i*). *Ce que Madeleine aspire à reprendre ou plutôt à conserver, c'est sa position d'épouse de la main gauche*, de maîtresse en titre d'un homme que son courage et ses aventures ont rendu célèbre... (P. 240.)

» Cet homme, qui n'a encore que trente-quatre ans environ (*j*), elle connaît son esprit léger et malléable, son cœur mobile, aussi prompt à s'éprendre qu'à se détacher. Aussi n'a-t-elle rien ménagé jadis pour le captiver; elle a pénétré tous ses secrets; elle s'est mise de bonne heure à la tête de ses affaires fort compromises, tâche qu'elle continuera toute sa vie; elle a travaillé avec beaucoup d'art à l'enlacer de liens solides. Ces liens, il se peut que l'absence les ait fort relâchés, mais ils se renoueront sans doute si un témoignage vivant de sa propre légèreté n'est pas là pour attester perpétuellement qu'elle-même s'en est affranchie. (P. 241.)

» Ce témoignage, il faut à tout prix qu'il disparaisse. Que faire? A quel biais, à quel subterfuge avoir recours? *Le moyen ne tarde pas à se présenter à son esprit, car il est de ceux qui sont familiers aux gens de théâtre, un ressort dramatique des plus connus. L'enfant aura une fausse mère; une autre femme le fera enregistrer sous son nom.* Cette femme, Madeleine l'a sous la main, et elle est sûre de sa discrétion, car c'est sa propre mère, assez jeune encore pour que la supercherie ne soit pas trop invraisemblable. (P. 241.)

» La famille Béjart vit fort retirée, très probablement à la campagne, et dans un état fort précaire. Quand Madeleine accouche,... Béjart le père vient de mourir ou touche au tombeau. La vieille mère se laisse aisément persuader; elle est d'un esprit de facile composition, car elle a jadis, en 1638, consenti à être la marraine de ce *premier (sic)* enfant que sa fille a eu de M. de Modène, prouvant ainsi sa tolérance pour les déportements de Madeleine et les espérances qu'elle fonde sur la liaison avec ce grand personnage. » JULES LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 242.

preuves? Si par impossible la belle comédienne revenait au monde, ne serait-elle pas un peu en droit de chanter au savant bibliothécaire orléanais le refrain de *la Belle Hélène* :

Jules, dis-moi, quel plaisir trouves-tu
A faire ainsi cascader ma vertu?

(*b*) Tout cela est affirmé *a priori*, mais M. Loiseleur nous a loyalement avertis qu'il allait faire, lui aussi, son roman. Et puis, d'ailleurs, que celui qui n'a jamais fait d'assertions *a priori* lui jette la première pierre.

(*c*) Armande, quelle qu'ait été sa mère, paraît avoir été conçue vers juin ou juillet 1641.

(*d*) Armande, ne l'oublions pas, est née en février ou mars 1642; nous croyons l'avoir établi.

(*e*) Toujours du roman sans preuves, mais encore une fois nous avons été prevenus.

(*f*) M. Louis Moland, dans le passage qui motive cette grande note et ces notules, avait parfaitement raison; *le motif* invoqué par M. Loiseleur n'est après tout que celui de M. Édouard Fournier, modifié seulement par l'existence prouvée, à cette époque, de la première femme du comte de Modène.

(*g*) Il a reconnu sa paternité sur un registre de paroisse où « le public » ne met pas les yeux. Voilà toutes les grandes preuves d'affection qu'il nous semble avoir données à Magdeleine...!

(*h*) Nous revenons franchement au *motif* qu'Édouard Fournier avait attribué à Magdeleine.

(*i*) « L'acte d'inhumation est du 9 février et vient d'être publié par M. Chardon : *La troupe du roman comique,* page 13. Il fait évanouir le dire de tous ceux qui ont prétendu que le comte de Modène était veuf quand il s'avoua père de la *première (sic)* fille de Madeleine. » Note de M. J. LOISELEUR, p. 240.

(*j*) « Il était né à Sarrians le 19 novembre 1608 et avait été d'abord page, puis chambellan de Monsieur frère de Louis XIII. » Note de M. J. LOISELEUR, p. 241.

de la veuve Béjart renonçant à la succession de son mari au nom de ses enfants mineurs, car de ces enfants, il y en avait bien trois qui étaient mineurs, mais il y en avait deux [1] qui ne l'étaient plus [2]. Joseph, Madeleine, dit M. Loiseleur [3], se font passer pour mineurs, afin de ne pas encourir, le cas échéant, la responsabilité des mensonges que cachait cet acte [4]. On a donné aux enfants un curateur étranger à la famille, Simon Bedeau [5], maître sellier lormier (carrossier), afin qu'il ne vît pas clair dans les machinations des Béjart [6]. (P. 183.)

» *Encore une fois, un motif sérieux manque à toute cette fantasmagorie, qui semble s'inspirer des savantes combinaisons des feuilletonistes populaires.* (P. 183.)

» *Renoncer à une succession où il n'y a que des dettes est un acte qu'on simplifie autant que possible.* Sur cinq enfants il y avait trois

(1) Il n'y en avait qu'*un seul* en réalité, Magdeleine, ainsi que nous le verrons en établissant la liste raisonnée des enfants Béjart. Cf. CHAPITRE II. § 10.

(2) « Or, et c'est ici un point de la dernière gravité et qui va nous permettre de toucher du doigt la supercherie, or, disons-nous, *ces cinq enfants n'étaient pas tous mineurs;* les deux aînés avaient dépassé vingt-cinq ans... Comment expliquer *cette fausse déclaration,* si ce n'est par *un concert frauduleux de la veuve Béjart et d'une partie des siens,* dans le but de préparer *une autre déclaration non moins fausse, et que la première pousse naturellement à admettre,* celle qui donne pour fille à cette veuve de *cinquante-trois ans* (*a*) la petite non encore baptisée ? » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 242 et 243.

(3) « La trame ourdie par Madeleine et sa mère, dans l'intérêt de l'ambition et de l'honneur de la famille, avait donc toutes chances de succès. Elle pouvait pourtant être découverte, et, dans ce cas, il valait mieux qu'il n'y eût qu'un seul éditeur responsable, la veuve Béjart, vieille femme que son âge et le but même de son action recommanderaient à l'indulgence de la justice. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 245.

(4) « Et voilà pourquoi Magdeleine et son frère Joseph restèrent dans la coulisse et se laissèrent passer pour mineurs. S'ils eussent agi autrement, Joseph aurait, de droit, fait partie du conseil de famille et pris part à la fausse déclaration que cette assemblée couvrait de son silence; et, quant à Madeleine, du moment où son aîné était représenté comme encore mineur, il fallait bien qu'elle le fût aussi. (P. 245.)

» Terminons sur toutes ces fraudes par un fait qui frappera surtout les gens d'affaire. Madeleine avait été émancipée dans un âge encore tendre, et pourvue d'un curateur nommé Simon Courtin, bourgeois de Paris... A la mort de son père, en 1643, *elle n'était donc plus mineure pure et simple ;* sa mère n'avait point à renoncer en son nom à la succession paternelle; *c'était elle-même,* au cas où elle n'eût pas encore atteint sa vingt-cinquième année, *que le conseil de famille aurait dû autoriser à faire cette renonciation, avec l'assistance de son curateur.* Cependant *on ne tient aucun compte de cette émancipation,* et le curateur n'est meme pas appelé à faire partie du conseil. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 245-246.

(5) « C'est un étranger qui est choisi..., Simon Bedeau, maître lormier (carrossier) à Paris. En pareil cas, et quand ils sont ainsi composés, les conseils de famille acceptent volontiers la désignation qui leur est faite par l'époux survivant et leur vote, dont on s'assure d'avance, contrarie rarement son désir. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 244.

(6) « C'était Pierre Béjart peut-être [procureur au Châtelet, oncle paternel des enfants] qui inspirait ces louches combinaisons et, régulièrement, c'est lui que le conseil aurait dû choisir pour subrogé tuteur, puisqu'il était le parent le plus rapproché et qu'il appartenait à la branche paternelle. Mais un procureur madré ne pouvait être curieux de se mêler d'une façon trop directe à cette affaire suspecte. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 244.

(*a*) Née vers 1595, Marie Hervé avait *quarante-huit ans* en 1643, *quarante-sept ans* en 1642.

mineurs (1); cela suffisait pour que tous les enfants fussent désignés comme tels, du moment où l'on était assuré qu'il ne s'élèverait de protestation d'aucune part... *C'est ainsi que les choses se présentent naturellement à l'esprit de quiconque n'a point de parti pris d'avance.* » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 183.

« On a vu dans le contrat de mariage que Marie Hervé donne à sa fille une dot de dix mille livres tournois. Là-dessus on se récrie : *Où la veuve Béjart aurait-elle trouvé cette grosse somme* (2)? Quand, deux ans plus tard, sa fille Geneviève épousa Léonard de Loménie, elle ne lui donna rien (3). Donc, *c'est Madeleine* qui fournit cette dot, donc Madeleine n'est pas la sœur, mais la mère de la future épouse. (P. 185.)

» *L'argument ne vaut rien.* En admettant que les dix mille livres vinssent de Madeleine, *il est fort possible que l'aînée des Béjart eût une affection toute particulière* pour cette cadette, plus jeune qu'elle de vingt-cinq ans (4), qu'elle avait sans doute élevée, traitée plutôt comme une fille que comme une sœur, et qui avait dû *remplacer pour elle l'enfant qu'elle avait perdue* (5), *sans parler de l'ancienne amitié qui la liait à Molière* et qui pouvait entrer pour quelque chose aussi dans ses déterminations. Elle donna une autre preuve de cette prédilection dans son testament et son codicille, en avantageant Armande... *Cela ne prouve nullement qu'Armande fût sa fille* (6), mais seulement que c'était sa préférée (7). (P. 185-186.)

» Mais ce qui est plus probable, c'est que *cette dot de dix mille livres,* que Molière reconnait avoir reçue par quittance du 24 juin, *était une dot*

(1) C'est-à-dire *quatre,* et non pas *trois* seulement, puisque Joseph était encore mineur, ainsi que nous l'établirons plus tard. Cf. § 10 du présent CHAPITRE II.

(2) « Quand Armande épouse Molière, en janvier [février] 1662, celle que les titres de famille lui donnent pour mère, la veuve Bejart, *cette femme que son mari avait laissée sans ressources,* cette femme qui, dix-neuf ans auparavant, renonçait, au nom de ses enfants, à la succession de leur père parce que cette succession était trop obérée, cette même femme intervient au contrat de mariage d'Armande et de Molière et *constitue aux futurs époux une dot de dix mille livres tournois,* quelque chose comme quarante mille francs d'aujourd'hui. » JULES LOISELEUR, *Points obscurs,* p. 247.

(3) « La veuve Béjard était si peu en mesure de fournir la dot d'Armande sur ses biens propres, elle a si peu été appelée à recueillir la fortune amassée par son fils aîné que... le 25 novembre 1664, quand sa fille Geneviève épouse Léonard de Loménie, *la bonne femme,* présente pourtant au contrat, *ne donne pas un sou de dot à cette fille bien authentique.* (P. 249 et 250.)

» Madeleine seule, dissimulée sous le nom de la prétendue mère, peut donc avoir fourni la dot... Oui, c'est bien Madeleine, selon les vraisemblances les plus pressantes, qui a fourni la dot d'Armande; c'est Madeleine, dont la sollicitude n'abandonnera jamais celle qu'elle a élevée; Madeleine, qui lui avait donné ce prénom bizarre de Grésinde, qui (voir *Dictionnaire de Jal.* p. 181) était l'un des siens (*a*). » J. LOISELEUR, *Points obscurs,* p. 250.

(4) Magdeleine était née en 1618. Armande en 1642; il y avait donc *vingt-deux ans* entre elles deux, et non vingt-cinq.

(5) J'ai écrit moi-même ceci plus haut avant d'avoir lu ce passage de M. Moland, et je m'en félicite, tout en en laissant l'honneur à ce « Moliériste ».

(6) « *Madeleine...,* *à son lit de mort,* dans son testament et son codicille, datés des 9 janvier et 14 février 1672, *instituera Armande sa légataire universelle,* n'appelant à

(*a*) Quand je le disais, que Magdeleine avait été la marraine d'Armande; ce n'est pas à *sa fille* qu'une femme donne un de ses noms de baptême : c'est à *sa filleule!...*

fictive. Il n'est rien de plus commun, dans les contrats de mariage, surtout lorsque l'époux est riche et âgé, *que ces reconnaissances qui remplacent les donations.* Molière était assez généreux et amoureux pour en avoir agi de la sorte. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 186.

Nous venons de terminer l'examen impartial et détaillé des trois systèmes de MM. Bazin, Fournier, Loiseleur, ces champions de l'ancienne et fâcheuse opinion au sujet de la naissance d'Armande. Nous avons examiné consciencieusement les faits sur lesquels reposait et en lesquels se résumait cette opinion, et nous nous sommes demandé s'ils étaient aussi exacts, aussi certains, aussi évidents que le soutenaient ces trois « Moliéristes ». Nous croyons enfin avoir rétabli, en l'appuyant des textes les plus authentiques, l'incontestable Vérité historique, qu'avait si longtemps recouverte et étouffée une audacieuse et terrible légende, admise aveuglément *sur fausses preuves,* qu'on avait si bien réussi à accréditer et à répandre dans le public même instruit, et dont nous avons promis de rechercher bientôt les redoutables et très certaines origines. Beffara, Taschereau, Eudore Soulié et M. Louis Moland avaient raison, ils étaient dans le vrai,

lui succéder les enfants de sa sœur Geneviève qu'au cas où ceux nés de Molière et d'Armande décéderaient sans postérité. (P. 251.)

» *Il n'en va pas dans la vie comme au théâtre,* où le dénouement est la conséquence logique des événements préparatoires. *Les combinaisons imaginées par les Béjart,* à l'imitation de celles qu'ils voyaient se dérouler sur la scène, dans tant de pièces dont le point de départ est une substitution d'enfants, *ces combinaisons n'eurent point le dénouement attendu :* l'enfant attribué à la veuve Béjart, cette aïeule de *cinquante-trois ans* (*a*), resta pour tout le monde ce qu'il était véritablement, l'enfant de sa fille, et, bien que fort jeune encore à l'époque où la mort de sa femme [9 février 1649] le rendit libre, *le comte de Modène n'épousa pas Madeleine* (*b*). » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 253.

(7 *de la page précédente*) Je suis très fier d'avoir employé ces expressions elles-mêmes, personnellement, avant de les trouver dans l'argumentation si remarquable, si sensée, si *profondément humaine* de M. Louis Moland.

(*a*) *Quarante-six ans*, s'il vous plaît, Monsieur Loiseleur !

(*b*) Ainsi se termine la campagne entreprise par M. Loiseleur contre la naissance *légitime* d'Armande. Il faut avouer qu'elle a été conduite avec un rare talent et qu'elle témoigne en même temps de la vive ingéniosité d'esprit et de la force de tête exceptionnelle de son auteur. Elle m'aurait certainement subjugué si je ne m'étais pas formé, auparavant, et toujours *a posteriori*, une opinion raisonnée sur les bases réelles et inébranlables des faits et des questions historiques qu'elle se trouve agiter.

ils avaient bien vu et sans se laisser influencer, en publiant et en commentant enfin au grand jour des actes d'une authenticité irrécusable, arrivés jusqu'à nous par une espèce de miracle, et détruisant par leur contenu l'autorité de pièces apocryphes et moins anciennes auxquelles on avait eu le plus grand tort d'ajouter foi!

Mais il est un autre auteur dont l'opinion pèse d'un poids tout à fait considérable en ce qui touche Molière et les événements de son existence. Je veux parler de M. Paul Mesnard, l'auteur de la belle *Notice biographique* du Molière-Hachette. Eh bien! sans accepter bien entendu entièrement aucun des trois systèmes que nous venons d'analyser, M. Paul Mesnard, à la grande surprise de bien des lecteurs, s'est rangé cependant parmi ceux qui, récusant l'autorité des actes découverts par Beffara et Soulié, n'admettent pas qu'Armande soit la fille réelle et *légitime* de Joseph Béjart et de Marie Hervé, et lui donnent au contraire pour mère Magdeleine Béjart, la belle comédienne, l'ancienne maîtresse du duc de Modène et *l'amie* de Molière.

Il nous est impossible de ne pas examiner maintenant, en toute conscience, les raisons et témoignages allégués, en faveur de l'opinion contraire à la nôtre, par un juge aussi impartial, aussi éclairé, aussi compétent. Réduit cette fois à nos propres forces, car le livre de M. Moland est antérieur à celui de M. Paul Mesnard, nous allons sans parti pris examiner l'argumentation de ce dernier. Les faits que nous venons de rétablir, à coups de dates et de rapprochements, vont-ils être de nouveau infirmés? L'autorité des pièces retrouvées si heureusement par Beffara et par Soulié va-t-elle être, cette fois, renversée, annihilée de fond en comble? Ne préjugeons rien, et prêtons maintenant au biographe éminent, à M. Paul Mes-

nard, devenu momentanément notre adversaire, notre plus sérieuse attention.

« Cette Armande n'était pas sans parents, comme Isabelle et Léonor de *l'École des Maris*. Elle avait *une mère vivante, une des Béjart, celle-ci ou celle-là*... (P. 253.)

» Il paraît simple d'abord de connaître sa mère. Son contrat de mariage et son acte de mariage la mettent *bien en règle* (1), comme *fille légitime* de Joseph Béjart et de Marie Hervé, conséquemment comme *sœur* de Magdeleine Béjart. Beaucoup plus jeune que ses frères et sœurs, tous bien connus, elle ne saurait être... que la « petite non baptisée » qui, dans la renonciation à la succession de Joseph Béjart, reçue le 10 mars 1643 par un lieutenant civil, est comptée au nombre des enfants mineurs du défunt. *Comment des actes aussi authentiques ont-ils pu laisser place à des doutes?* Ce n'est pas aussi inexplicable qu'on l'a quelquefois prétendu. »
PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 253-254.

Ces actes, quant à moi, ne me laissent aucun doute. *Ils sont bien en règle* (je répète les expressions mêmes de M. Mesnard), et sont de plus en parfaite concordance les uns avec les autres, ce qui vaut certainement beaucoup mieux que s'ils offraient des divergences!! Née au commencement de 1642 de par *son contrat de mariage*, Armande-Grésinde Béjart est comptée au nombre des enfants Béjart par *les trois actes à la fois*, qui n'ont pas évidemment été rédigés à la légère. *Sa parenté est nettement désignée*, et dans *la renonciation* de 1643, et (presque à chaque ligne) dans *le contrat de mariage* de 1662, et (dito) dans *l'acte de mariage* de 1662. Les signatures sont là, elles font foi; que voulez-vous de plus? l'acte de baptême? Nous ne l'avons pas, c'est vrai, mais, outre que le registre qui le contenait a pu être brûlé ou perdu par simple accident, on a très bien pu le faire disparaître, comme on a fait disparaître pour une raison sans doute identique *toutes* les lettres de Molière.

(1) O terrible effet de la prévention! M. Paul Mesnard a les pièces authentiques entre les mains, *non contredites par d'autres pièces antérieures*, il a la loyauté de les déclarer *bien en règle*, et cependant il doute de leur contenu, il hésite à y croire: la calomnie, *il en reste toujours quelque chose*...

Mais il a certainement existé, cet acte de baptême d'Armande, et tout le prouve. Et en nous reportant aux pièces que nous venons de citer, dont deux lui sont postérieures et une *(ce qui est très précieux)* lui est *antérieure*, nous savons parfaitement ce que cet acte de baptême devait contenir et a contenu en effet, sauf ce qui se rapporte au parrain et à la marraine. — Et encore, nous la connaissons même aussi, cette dernière, c'est Magdeleine Béjart, qui a donné sur les fonts baptismaux, à sa filleule et petite sœur Armande, son propre prénom de Grésinde comme font d'ordinaire les marraines.

« Il est probable que dans tous les actes postérieurs à la renonciation de 1643, — continue (p. 254) M. Paul Mesnard, — on s'en est rapporté à cet acte, premier en date, dans lequel la déclaration de la veuve Béjart avait été acceptée comme sincère, et n'avait, depuis, donné lieu à aucune inscription de faux. Le magistrat qui l'avait reçue doit s'en être contenté, l'acte du baptême qui, affirmait-on, n'avait pas encore été donné, n'ayant pu être produit. »

Ne confondons pas surtout. L'acte de baptême n'a pas été produit *pour la renonciation,* puisque, au moment où l'on faisait cette demande de renonciation, la petite Armande Béjart n'avait pas encore été baptisée : c'était là un motif auquel il n'y avait rien à répliquer. Mais *il a été certainement produit* en 1662, *et par deux fois,* pour le mariage : au notaire d'abord, à la paroisse ensuite. Et cela, par la raison que jamais, au grand jamais, on n'aurait accepté *une demande de renonciation* au lieu et place d'un acte de baptême...! On s'est passé de l'acte de baptême *pour la renonciation,* fort bien, et nous savons pourquoi : il n'existait pas encore!! mais on ne s'en est certainement pas passé dix-neuf ans après, *pour le mariage.* Aussi lisons-nous avec étonnement et stupeur les lignes suivantes :

« Cet acte de baptême, — continue, page 254, M. Paul Mesnard, — que du reste aucune recherche n'a fait jusqu'ici retrouver, *a-t-il été produit*

pour le mariage? Rien ne le dit, et il ne serait pas étonnant que l'on ne l'eût pas exigé : tant on passait facilement alors sur les irrégularités. »

Mais qui aurait empêché de le produire? Pourquoi, pour quel motif, dans quel but, une irrégularité de cette force, ne servant à rien, aurait-elle eu lieu? C'est ce que M. Paul Mesnard ne nous dit pas; c'est ce que nous cherchons, mais en vain, à deviner. On ne néglige jamais de remplir une formalité qui n'exige aucune peine, et dont la non-observance au contraire pourrait devenir, en certaines occasions, très préjudiciable.

« La remarque a été faite, dit encore (p. 254) M. Paul Mesnard, que Marie Hervé avait déclaré tous ses enfants mineurs (1), lorsque deux d'entre eux ne l'étaient pas... *C'était,* dit-on, *sans importance dans une succession qui ne laissait rien à recueillir;* et l'on avait seulement voulu simplifier les choses (2). »

Ce qu'il faut dire du moins, sur ce dernier point seulement, c'est que la faute, si elle est réelle, n'est pas grave. C'est un péché très véniel. L'irrégularité existe, sans doute, mais quels dommages quelconques peut-elle amener?

Tandis que dans quelle paroisse, au contraire, à une époque surtout où « l'hérésie sévissait », et où l'on se montrait d'autant plus difficultueux que les dévots, comme on dit, avaient le bras long, l'Église aurait-elle consenti à marier, à un comédien surtout, une jeune fille se disant pour la forme bonne catholique, et qui n'aurait même pas pu présenter *son acte de baptême?*

C'était en vérité alors une pièce tout à fait indispensable, comme l'est aujourd'hui *l'acte de naissance* émanant de la mairie.

(1) Nous verrons (CHAPITRE II, § 10) que Joseph l'était aussi : Magdeleine, seule, faisait exception à la règle.

(2) « Nous n'en sommes pas si sûr, continue (p. 254) M. Mesnard; et, quand on l'admettrait, quel magistrat, ou quel notaire aujourd'hui fermerait les yeux sur cette simplification, ou l'ignorerait faute d'avoir demandé que l'on justifiât de la minorité des enfants? Un tel laisser-aller donnait bien des facilités à toutes les fraudes. »

« Pour faire soupçonner Marie Hervé d'un mensonge sur la naissance d'Armande, c'est trop qu'il ait été possible. Il faut dire pourquoi il est moins improbable qu'on ne voudrait. (P. 255.)

» Il y a désaccord entre les témoignages des pièces authentiques et ce qu'en dépit de toutes les preuves légales les contemporains ont cru. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 255.

Il y a désaccord, soit; mais entre *les anciens documents*, NE DÉPASSANT PAS 1662, et retrouvés seulement de nos jours dans des registres de paroisse et des cartons de notaire que le public n'était pas admis à consulter à cette époque, et *les nouveaux documents* postérieurs à 1662, plus ou moins faussés, plus ou moins apocryphes, et sur lesquels s'est appuyée principalement l'opinion si persistante à laquelle, dit M. P. Mesnard, « les contemporains ont cru. »

En somme, c'est toujours un peu, au fond, le système Loiseleur qui reparaît, et l'on ne peut même pas dire que M. Paul Mesnard, au sujet de cette question si importante, ait vraiment d'opinion bien à lui. *Il doute,* voilà tout, là où M. Louis Moland *affirme*. C'est ce dernier, à mon humble avis, qui a complètement raison. Mais là où M. Paul Mesnard reprend tout à coup un avantage absolument inattendu et s'élève à une grande hauteur, c'est quand il s'écrie, page 268 :

« C'est assez de traditions douteuses et de conjectures sur ce mariage. Ne cherchons ce qui reste à en dire que *dans un document certain, dans le contrat.* Il n'est pas indifférent d'y remarquer la signature du père de Molière; il fut dressé en sa présence et en celle d'André Boudet, beau-frère du futur époux. Tous deux furent aussi présents à la célébration du mariage. Ainsi..., Jean Poquelin ne demeurait pas étranger à la vie de son fils, le comédien, et sans doute avec moins de scrupule que jamais, voyant à quelle renommée, à quelle faveur de la cour le théâtre l'avait élevé. *Il acceptait pour belle-fille celle qui lui était présentée comme la sœur d'une comédienne;* mais il est difficile de croire qu'il eût accueilli cette Béjart dans sa famille *s'il l'avait crue d'une naissance irrégulière, dissimulée par une fausse déclaration;* surtout s'il n'avait pas été *certain,* lui qui devait *savoir bien des choses,* que Molière ne pouvait être soupçonné d'épouser son propre enfant. »

Voilà, enfin, la vérité, celle qu'il fallait dire tout de suite! Elle s'est fait attendre, mais elle arrive. « Tout est bien qui finit bien, » a dit Shakespeare. Il faut louer la rare conscience de M. Paul Mesnard, et regretter en même temps qu'il n'ait eu son chemin de Damas que si tard, et qu'après être passé par toutes les stations intermédiaires du doute.

Le dernier mot sur tout ceci a été dit par M. Louis Moland :

« On voit que toutes les objections qu'on a faites pour invalider les documents authentiques ne résistent pas à l'examen. Le problème est résolu, ou plutôt, *il n'y a plus de problème :* le problème s'est évanoui à la lumière de ces documents, et tous ceux qui aiment Molière doivent s'en féliciter. » Louis Moland, *Molière*, p. 189 [1].

Il n'y a donc eu ni tromperie, ni complot machiavélique; ou plutôt, s'il y en a eu un, c'est de bien longues années après. Armande était parfaitement *la fille de Joseph Béjart et de Marie Hervé,* elle est née *au commencement*

[1] M. Louis Moland, à la suite de ces considérations, cite une admirable page de M. Gaston Paris (*Revue de l'Instruction publique*, 18 février 1864) qu'en bonne conscience, et étant donnée la haute valeur qu'elle possède, nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici; la voici donc :

« Si Molière avait fait ce dont l'accuse M. Fournier, non seulement il aurait commis un acte que la loi qualifie de crime, mais encore on peut dire que rien, rien de sérieux n'établirait la fausseté de l'infâme accusation de Montfleury (*a*). Pour se décider à une action aussi audacieuse que celle qu'on attribue si légèrement à Molière, il faut avoir dans sa conscience des motifs graves et coupables. Le crime appelle le crime. L'investigation minutieuse de ces détails domestiques a donc bien sa valeur; car on a beau faire, on ne peut abstraire complètement l'homme de l'écrivain; on aime à se représenter Molière comme le montrent ses écrits et ce qu'on sait de sa vie, comme le peignent, quelques années après sa mort, les amis qui le pleuraient, « ayant l'âme belle, libérale, en un mot possé» dant et exerçant toutes les qualités d'un parfaitement honnête homme ». Singulière critique, qui fait de cet homme un faussaire et peut-être quelque chose de pis, et qui ensuite le proclame un philosophe et presque un saint, et prétend qu'il s'est peint lui-même avec une vérité frappante dans ce personnage qui pousse l'honneur jusqu'à l'exagération et qui ressent si profondément

..... Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses ! »

Cette page si remarquable clôt définitivement le débat. C'est *le dernier mot* de la discussion; et notre dossier, laborieusement formé de pièces de toute origine, n'eût pas été vraiment complet si nous ne l'avions terminé par une pareille citation, réservée par nous tout exprès pour la fin.

(*a*) Voir ci-après, chapitre II, § 9, article III.

de 1642, et Magdeleine Béjart n'a été pour rien dans sa naissance.

Nous croyons la fameuse question, si longtemps controversée, de la naissance d'Armande, enfin tirée à clair. En plaçant cette naissance *à sa date réelle* dans notre récit, nous sommes arrivés, grâce à notre soin trop motivé *de récuser tout témoignage douteux à partir de 1663,* aux résultats les plus clairs, les plus simples, les plus naturels, sans complication ni obscurité aucunes. *Ce sont les bons, soyons-en sûrs.*

Avant d'expliquer la nécessité forcée de cette ligne de démarcation si inattendue, *entre les documents d'avant et d'après 1642,* que nous sommes LE PREMIER *à établir,* ainsi que les raisons curieuses qui la motivent, avant d'exposer, pièces en mains, comment et par quelle longue suite de circonstances découlant les unes des autres *la légende* d'infamie contre Molière et sa jeune femme s'est peu à peu formée, et a fini par prendre une si extraordinaire créance, nous allons commencer par dire le peu que nous savons et que nous avons pu apprendre touchant l'existence d'Armande *avant son mariage.*

§ 8. — *Ce que l'on sait de l'enfance d'Armande Béjart.*

Le présent paragraphe, d'une haute utilité dans notre travail, offre cependant certain désavantage qu'il nous est de toute impossibilité d'éviter. Il rompt pour la première fois l'ordre rigoureusement chronologique de notre récit, et nous fait perdre totalement de vue cette année 1642 où nous en sommes restés, celle-là même qui vit la naissance (tant controversée!) d'Armande-Grésinde, — laquelle ne porta cependant pas, *en 1642 même,* ces noms, puisque ce sont là des *noms de baptême,* et qu'elle ne fut baptisée, nous le savons déjà, que l'année suivante.

Nous reprendrons notre récit strictement chronologique, et nous raconterons alors les autres événements accomplis dans la suite de l'année 1642, au § 10 du présent CHAPITRE DEUXIÈME ; mais cela après avoir, au § 9, exposé, avec le plus de clarté que nous pourrons, et à cause de cela même très longuement, les *motifs*, indiqués pour la première fois par nous, qui ne nous font accueillir que *sous de fortes réserves*, — nos lecteurs en sont instruits, — toutes les pièces, tous les actes, livres et documents de toute espèce, concernant Molière, et *postérieurs à l'année 1662*.

Nous venons de voir naître Armande, sa naissance nous ayant semblé un des éléments les plus nécessaires de notre récit, et cette naissance ayant eu lieu en 1642. Dans le § 9, nous commencerons, et continuerons jusqu'à son complet achèvement, — jusqu'à l'apparition du livre de Grimarest inclusivement, — notre long exposé intercalaire (rigoureusement chronologique lui aussi) de motifs, de commentaires, de preuves, de pièces justificatives, d'analyses et de documents de toute espèce, en prenant précisément pour date de départ l'année 1662, qui est celle du mariage de Molière et d'Armande Béjart. Il nous paraît donc à la fois tout naturel, très intéressant, et de plus fort utile comme complément de récit, de suivre auparavant ladite Armande depuis sa première année (1642) jusqu'à cette dernière date (1662).

Sa venue en ce monde... nous venons de consacrer trois longs paragraphes (5, 6 et 7) à en tirer au clair les trois éléments : *date de naissance, parenté, lieu de naissance;* nous n'y reviendrons plus. — Son baptême eut lieu en 1643 : c'est au § 4 de notre CHAPITRE TROISIÈME, chapitre consacré précisément, tout spécialement et dans son entier, à l'année 1643, que nous exposerons, au sujet

du baptême d'Armande, tout ce que nous avons à en dire : et j'ai le regret d'annoncer à l'avance que ce ne sera malheureusement pas long. Mais comme Armande, la future femme de Molière, ne doit reparaître dans aucun des chapitres *postérieurs* à notre CHAPITRE III, nous allons offrir ici le peu que nous savons sur son compte jusqu'à l'année de son mariage *exclusivement* (1662), année par laquelle commence précisément le prochain et très considérable § 9.

Personne n'a aucune donnée un peu précise sur ce que devint, immédiatement après son baptême (1643), la jeune Armande-Grésinde Béjart. Elle fut élevée dans sa famille et par sa mère Marie Hervé, absolument comme l'avaient été, avant elle, tous ses frères et sœurs, — car il ne faut pas la confondre avec la jeune *Françoise,* la fille de Magdeleine Béjart et du comte de Modène, qui fut envoyée vraisemblablement en 1638 à la Souquette, commune de Saint-Pierre-de-Vassol, et qui selon toute probabilité y mourut, puisque personne dans la suite n'entendit onc parler d'elle. La preuve, du reste, qu'on n'envoya pas la jeune *Armande* dans une province du sud de la France *immédiatement après sa naissance,* c'est évidemment la date de son baptême si longuement retardé. Car il tombe sous le sens que pour pouvoir présenter à une église (que ce soit à Paris ou bien à Saint-Étienne-des-Champs, peu importe) une enfant pour y être baptisée, il faut évidemment et de toute nécessité qu'on ne l'ait pas expédiée antérieurement dans le Midi, et qu'elle ne soit pas partie, depuis dix à douze mois et jusqu'à nouvel ordre, pour le Comtat-Venaissin !...

« Que sait-on avec certitude, dit M. Mesnard, de cette Armande Béjart...? ... Sur ses premières années, du moins, *on ne saurait craindre* d'être dans une complète ignorance. *Il n'y a pas à douter* que Molière n'ait pris

soin de son éducation. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 251.

Et immédiatement après, M. Mesnard cite un livre odieux, dont la *date* et surtout le *caractère* nous interdisent absolument de faire le moindre usage.

« Sur cette sorte de tutelle de Molière, continue M. Paul Mesnard, *nous n'avons pas hésité à citer des libellistes,* le fait dont ils parlent échappant trop au blâme pour qu'ils l'aient inventé [*Timeo Danaos...*]. Mais surtout *nous ne nous défions pas d'eux cette fois* [à tort!], parce que cette page de la vie de Molière se trouve comme écrite par lui-même. Il nous a paru impossible qu'on se soit trompé, lorsqu'on a reconnu sa préoccupation de sa propre histoire dans *l'École des Maris,* dont les deux tuteurs ont été chargés du soin d'élever deux jeunes filles sans parents (Acte I, scène II, vers 99-109), qu'ils ont fini par vouloir épouser. » PAUL MESNARD, *Notice,* p. 251-252.

« Ayant bon nombre d'années de plus qu'elles, ils les aiment cependant, et les élèvent avec la pensée d'en faire leurs femmes. La ressemblance est grande avec l'histoire... du mariage de Molière. Comment, malgré l'inégalité d'âge, Ariste, quinquagénaire, et même un peu plus (car Molière ne tient pas à se découvrir tout à fait), parviendrait-il à gagner l'affection d'une enfant que révolterait la cruauté de lui refuser toute parure et tout amusement? Il se gardera de lui faire craindre un de ces farouches rabat-joie, de ces inhumains ennemis des plus innocentes libertés, comme l'est son frère Sganarelle (1). » PAUL MESNARD, *Notice,* p. 241.

(1) « Lorsque la pièce parut (*L'École des Maris* est du 24 juin 1661), les camarades de Molière n'ignoraient pas son intention de se marier. Trois mois plus tôt, pendant les vacances de Pâques, La Grange avait écrit dans son *Registre :* « Monsieur » de Molière demanda deux parts au lieu d'une qu'il avoit. La troupe [les] lui » accorda pour lui et pour sa femme s'il se marioit. » Peut-on se défendre de conjecturer que, plus encore qu'une école pour le public, la pièce, venue si à propos, était le séduisant programme d'un futur mari? programme sincère, d'ailleurs, car Molière pensait en amant. Il est piquant de le surprendre ainsi dans son extrême bonté, dans sa faiblesse; et en même temps il est triste de penser à l'épreuve qu'il devait bientôt faire du danger de sa théorie sur le moyen d'échapper au sort des époux dignes de compassion. (P. 241.)

» Quelques-uns de ceux qu'a frappés avant nous, dans *l'École des Maris,* la supposition si vraisemblable à nos yeux, ont eu tort de la croire justifiée par le fait que la jeune fille élevée par Molière aurait créé le rôle de la pupille d'Ariste. C'est plus tard que son entrée dans la troupe est notée dans le *Registre* de La Grange. *Mais, pour reconnaître que sa pensée ait été présente dans la pièce, on n'a pas besoin qu'elle y ait paru en personne dès 1661.* Il n'y a pas non plus d'importance à attribuer au rôle que joua Molière. Il avait donné celui d'Ariste au vieux L'Épy et gardé pour lui-même celui du tuteur loup-garou. Mais, sans parler du désir qu'il devait avoir de ne pas rendre les applications trop faciles, pouvait-il laisser à un autre le personnage de Sganarelle, que, depuis avoir quitté celui de Mascarille, il avait adopté comme sien, le seul d'ailleurs qui, dans *l'École des Maris,* lui permît de déployer tout son talent comique? Ses intentions n'y perdaient rien de leur clarté et du bon effet qu'il en attendait pour la réalisation de son cher projet. Quand il eut épousé sa Léonor, qui se trouva plutôt une Isabelle, que pensa-t-il de l'Ariste de sa comédie? Persista-t-il à le trouver très prudent? » PAUL MESNARD, *Notice,* p. 241-242.

Je ne crois pas que Molière ait surveillé la première éducation d'Armande *lorsqu'elle était tout enfant,* non seulement parce que je n'ai aucune preuve sérieuse de ce fait, mais encore, mais surtout par la raison que le témoignage empoisonné d'*Élomire hypocondre* me ferait penser diamétralement le contraire. Non, Molière ne s'est pas préparé en Armande, lorsqu'elle n'était absolument qu'une enfant, une femme pour l'avenir; sa pensée n'allait pas si loin, et le passage [corroboré par *la Fameuse Comédienne* (autre livre infâme)] du libelle de Chalussay, passage que je m'abstiens de reproduire ici, ne me paraît imaginé que pour faire l'immonde équivoque sur le mot *forger,* cette expression à double entente sur laquelle je souffre de voir s'arrêter un instant (p. 251) M. Paul Mesnard, le biographe au caractère si élevé, si droit, si profondément honnête.

Je ne crois pas non plus que les vers récités par Arnolphe dans *l'École des Femmes* (acte III, scène III, vers 808-811) soient, comme le dit M. Mesnard (p. 252), le *rêve* de Molière *sur Armande.* — Quant à la tirade de *l'École des Maris,* qui a frappé, non seulement, comme nous venons de le voir, M. Paul Mesnard, mais encore M. Jules Loiseleur (*Points obscurs,* p. 262-264) et M. Louis Moland (*Molière,* p. 174-175), outre qu'il n'en est pas question dans les deux libelles, il demeure, en effet, difficile de croire qu'en composant ces vers, Molière n'ait pas pensé à la jeune Armande dont il allait faire sa femme, et dont, en effet, il a dû diriger l'éducation pendant les cinq ou six années antérieures à 1661, date de *l'École des Maris.* Ces vers, nous les reproduirons donc, *à leur date,* à la fin du présent paragraphe 8, en complétant les commentaires et détails de M. Paul Mesnard, que nous venons de donner, par ceux de MM. Jules Loiseleur et Louis Moland.

C'est en 1653 seulement que nous entendons parler pour la première fois d'Armande, et encore cette date n'est-elle pas très sûre. Il est vrai, hâtons-nous de le dire, que la dernière fille de Marie Hervé et de l'huissier Joseph Béjart aurait été alors très jeune, puisque à cette époque, c'est-à-dire au commencement de l'année 1653, elle aurait eu juste *onze ans*. Elle n'est cependant désignée sous aucun de ses cinq noms : « Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth » Béjart, » mais sous un nom bien différent : celui de « Mademoiselle Menou ». « Il est étrange [ce nom], » fait remarquer M. Mesnard (p. 146, note 1), « bien qu'on le » dise connu dans plusieurs provinces (1). »

Seulement, comme cette *demoiselle Menou* — nous le verrons tout à l'heure à l'année 1659 — *n'est certainement et ne peut être qu'Armande elle-même*, il faut donc ne pas laisser passer inaperçue la mention, à coup sûr fort étonnante et surtout des plus inattendues, qui la concerne (elle, enfant de onze ans); mais au contraire examiner sérieusement, après et *avec* trois excellents juges : MM. Loiseleur, Moland et P. Mesnard, ce que peut nous apprendre la pièce sur laquelle, si fortuitement, il est question de cette toute jeune enfant.

Ce document n'est autre qu'un exemplaire de l'*Andromède* de Pierre Corneille, édition originale, imprimée à Rouen, in-4°, en 1651, provenant de la bibliothèque de

(1) « Plusieurs y voient une mauvaise lecture : *Menou* pour *Manon*. Il faudrait alors rectifier le nom, et dans la distribution de l'*Andromède*, et dans la lettre de Chapelle. Une erreur ainsi répétée serait singulière; elle nous semble d'ailleurs indifférente. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 146, note 1.

M. Auguste Baluffe parle (*Molière inconnu*, t. 1er, p. 163) d'un « parent de » Mlle Menou » *(sic)*, « Mathieu de Menou, » qui « a pu, sans dépasser la cinquantaine, » et sa femme avec lui, peupler de *vingt-quatre filles* un couvent de la Bourdil- » lière » *(sic)*.

Enfin, M. Georges Monval, tome VIII, page 177 (septembre 1886) du *Moliériste*, se demande si Mlle Menou, « dont on cherche depuis si longtemps [à établir] l'identité », ne serait pas Mlle Manon Dufresne (« probablement » la fille de Ch. Dufresne) qui signa, le 26 août 1659, au contrat de mariage de Jean-Louis Citoys, sieur de la Richardière, avec Anne Gobert, veuve de feu Pierre Quéneaux.

M. Pont-de-Veyle; exemplaire inscrit sous le n° 1147 dans le *Catalogue de la Bibliothèque de M. de Soleinne* (rédigé en 1843 par M. Paul Lacroix) : contenant *une distribution, écrite à la main,* et que les noms d'acteurs et d'actrices qui y figurent rendent extrêmement curieuse. Au surplus, voici cette distribution, copiée dans M. Louis Moland (p. 114) et dans M. P. Mesnard (p. 136) :

Jupiter........................	Du Parc.
Junon et *Andromède*..........	Mlle Béjart.
Neptune......................	De Brie.
Mercure et *un page de Phinée* .	[Louis Béjart] L'Eguisé.
Le Soleil et *Timante*	[Joseph] Béjart.
Vénus, Cymodoce et *Aglante* ..	Mlle de Brie.
Melpomène et *Céphalie*	Mlle [Geneviève Béjart] Hervé.
Éole et *Ammon*	Vauselle.
Éphire	Mlle Menou.
Cydippe et *Liriope*	Mlle Madelon.
Huit Vents....................	Valets.
Céphée	Du Fresne.
Cassiope......................	Mlle Vauselle.
Phinée	Chasteauneuf.
Persée........................	Molière.
Chœur du peuple..............	L'Estang.

Premier point : quand eut lieu cette représentation d'*Andromède* dont la distribution est *écrite à la main* (*de la main de Molière,* dit le bibliophile Jacob!!...) sur un livret imprimé, nous l'avons vu plus haut, en 1651 (1)?

(1) Peut-être avons-nous tort de nous récrier si fortement [par deux points d'exclamation] au sujet de l'attribution à Molière de cet autographe, faite par le bibliophile Jacob.

C'est, en effet, *au théâtre même et à l'époque* que cette distribution passagère d'*Andromède* a dû être écrite, et par quelqu'un qui tenait évidemment à se rendre de son ensemble un compte exact.

En écartant Molière, Dufresne, Magdeleine Béjart et ses frères, on ne trouve plus guère personne à qui attribuer sérieusement cet autographe, qui émane cependant, évidemment, d'un intéressé.

D'un autre côté, il n'est que trop vrai que l'*on ne connaît pas l'écriture de Molière.*

Mais l'on se montre décidément, et nous tenons à le dire, singulièrement difficultueux en ne pouvant pas se décider, au sujet par exemple des deux quittances de Pézénas [datées du 17 décembre 1650 et du 24 février 1656] découvertes dans les archives de l'Hérault par M. de la Pijardière, à accorder au moins à Molière la confiance en sa signature que l'on accorde si complaisamment, si bénévolement, et sans contestation d'aucune sorte, à Joseph Béjart par exemple, pour des pièces,

« La représentation d'*Andromède*, constatée par ce précieux autographe, dit M. J. Loiseleur (*Points obscurs*, p. 156), est antérieure, à notre avis, au 18 août 1654, *jour où Ragueneau mourut à Lyon*, et même au 23 février 1653, *date du mariage de Du Parc avec Marquise de Gorla;* car, d'une part, *Ragueneau y fait un rôle*, et, d'autre côté, *Marquise ne prend pas part à la représentation* qui, cependant, exigeait le concours de tout le personnel féminin de la troupe. »

« A quelle date, dit M. Louis Moland (*Molière...*, p. 115), aurait eu lieu la représentation d'*Andromède* ainsi distribuée? La Grange a consigné sur son registre que son beau-père *Ragueneau mourut à Lyon le 18 août 1654*. La représentation où il a un rôle est donc *antérieure à cette date.* M^lle^ Duparc n'est pas sur la liste : aurait-elle été éloignée de la scène par une maladie ou quelque autre cause, ou faut-il faire remonter la représentation *avant l'année 1653*, époque où elle entra dans la troupe? »

» Sur *la date de la représentation*, dit à son tour (*Notice*, p. 137) M. Paul Mesnard, on trouve des indications dans la liste des acteurs. *Le chœur du peuple* se fit entendre par la bouche de L'Estang (Cyprien Ragueneau). Le *Registre* de La Grange, qui épousa sa fille en 1672, constate (*Registre*, au verso de la première page) qu'il « *mourut à Lyon, le* » *18 août 1654.* » Voilà donc, pour le temps où il put jouer son rôle dans *Andromède*, une limite marquée. En 1653, Ragueneau avait fixé sa résidence à Lyon par un bail de trois ans, qu'il y signa le 15 octobre... »

« Pour fixer une date, dit encore le même auteur (*Notice*, p. 138) à l'intéressante distribution des rôles, son nom [celui de Ragueneau] nous *vient* en aide; l'absence de celui de M^lle^ Duparc y peut servir aussi. — Quand il n'y aurait pas eu tant de difficultés pour faire représenter tous les personnages d'*Andromède*, il serait impossible de comprendre que la du Parc n'y eût rempli aucun rôle, si elle eût été déjà dans la troupe. »

Second point : Dans quelle ville eut lieu cette représentation d'*Andromède?*

« Il n'est guère vraisemblable que la pièce ainsi représentée par nos comédiens l'ait été ailleurs qu'*à Lyon*, pour la première fois du moins. C'est dans une si grande ville surtout que l'on put songer d'abord à faire goûter un tel ouvrage, noble tragédie et grand opéra, avec l'espoir d'y trouver une scène appropriée, bien que même là il ne faille point penser aux magnifiques décorations du théâtre où elle fut jouée par la troupe royale, ni aux machines de Torelli. (P. 137.)

pour des quittances signées, identiquement semblables, émanant de la même époque et ayant exactement la même origine.

Il faut pourtant bien admettre que Molière a pu *écrire* et *signer* quelques pièces venues jusqu'à nous ! !...

En résumé, il n'est pas probable, mais il reste cependant possible, que la distribution d'*Andromède* ait été tracée de la main même de Molière. En l'état actuel de nos connaissances moliéresques, qui sont singulièrement sujettes à caution en ce qui concerne son écriture, il serait téméraire, dans tous les cas, de vouloir *assurer* le contraire. Après mûres réflexions, je maintiens donc mes deux points d'exclamation, — mais j'écris cette note.

» *Andromède* fut donc jouée avant l'automne de 1653. Mais ne peut-on pas remonter plus haut? Tout au plus jusqu'à la fin de 1652, où l'on croit déjà trouver Molière à Lyon. La pièce, jouée à Paris au mois de janvier 1650, ne tomba dans le domaine public qu'aprés sa première impression, dont l'*achevé d'imprimer* est du 13 août 1651. Il se pourrait que, vers la fin de cette année 1651, Dassoucy, qui rencontra Molière à Carcassonne, lui eût recommandé cette tragédie, *aux vers de laquelle il avait*, comme il disait modestement, « *donné l'âme* » *par sa musique* ». PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 138 et 139.

Mais Armande, Armande? C'est-à-dire, la seule cause qui nous ait fait parler ici de cette représentation, donnée vers la fin de 1652 ou le commencement de 1653, en un mot à une époque dont nous n'avons pas à rendre compte à proprement parler dans cette étude! Où est-elle, que fait-elle? Comment, à quoi, pourquoi a-t-on cru la reconnaître dans la distribution d'*Andromède* par nous plus haut transcrite? — Nous y arrivons.

« Mais quelle est, dit M. J. Loiseleur (*Points obscurs*, p. 156-157), quelle est cette demoiselle Menou dont le nom termine la liste? La question, comme on va le voir, n'est pas sans intérêt pour l'histoire intime de Molière. C'était vraisemblablement une enfant de quelque actrice de la troupe, car *elle était chargée d'un petit rôle de néréide, celui d'Ephyre, et n'avait que quatre vers à réciter (acte III, scène IV)*. On a la liste des dix acteurs que Molière ramena de Rouen à Paris, lorsqu'il s'installa définitivement dans cette dernière ville, en octobre 1658, *Mlle Menou n'y figure pas*, et cependant il est *prouvé*, par une lettre de Chapelle qui sera citée plus tard, *qu'elle était alors près de Molière*. Chapelle donne clairement à entendre qu'elle éprouvait comme un commencement de tendre inclination pour le poète qui, de son côté, se sentait attiré vers ce fruit encore vert. A tous ces traits, comment ne pas soupçonner que *ce nom de Menou*, qui n'était sans doute qu'un sobriquet enfantin, *cache celui d'Armande Béjart, future épouse du poète*, et qui avait quinze ans (1) en 1658? »

« Si, comme il est vraisemblable, dit à son tour M. Louis Moland (*Molière*, p. 115), Mlle Menou, qui joue Ephyre, n'est autre qu'Armande Béjart, il est à considérer que celle-ci n'avait que dix ans (2) en 1653. *C'est bien tôt pour monter sur la scène*. Quoique Ephyre soit *un petit*

(1) Étant née au commencement de 1642, Armande-Grésinde Béjart, la future femme de Molière, avait, en octobre 1658, *plus de seize ans et demi*. Les dates sont là. Elle n'était donc plus alors, comme l'insinue M. J. Loiseleur, tout à fait « un fruit vert », bien qu'elle fût, cependant, encore très jeune.

(2) Non pas *dix* ans, mais *onze*; et cela *au commencement* de l'année 1653.

rôle de quatre vers, encore n'est-ce pas un rôle d'enfant; c'est une des néréides jalouses d'Andromède. »

« ... Une autre actrice de l'*Andromède,* dit enfin M. Paul Mesnard (*Notice,* p. 145-146), ... *c'est* Mlle Menou, destinée, si l'on voit en elle Armande Béjart, à se rendre bien autrement maîtresse du cœur de Molière que la De Brie et à devenir son véritable amour. Le fait que *la très jeune enfant récita dans une représentation de 1653 les quatre vers de la néréide Ephyre* nous apprend bien peu de chose sur elle; mais avançons de quelques années [de six], et *Chapelle va nous donner lieu de croire que nous en savons plus.* Seul des contemporains il a parlé d'elle, et il l'a fait délicatement, au temps où, appelée encore de ce petit nom de Menou, sa jeunesse charmait Molière. »

Ce n'est pas uniquement à cause de Mlle Menou, dont nous rencontrons si fortuitement le nom sur cette pièce, et que nous retrouverons bientôt sur la lettre de Chapelle à Molière (qui nous a indiqué, fortuitement aussi, quelle personnalité se cachait sous ce nom étrange); ce n'est pas seulement à cause de cette enfant de onze ans, disons-nous, que cette distribution manuscrite d'*Andromède* est intéressante et curieuse au plus haut point : nous y trouvons trois autres noms encore, fort inattendus, et bien faits pour nous étonner : ceux de *Vauselle* (remplissant les deux rôles d'Éole et d'Ammon), de *Mlle Vauselle* (remplissant le rôle de Cassiope), et de *Mlle Madelon* (remplissant les deux rôles de Cydippe et de Liriope); c'est-à-dire le père, la mère et la fille.

Étudions ces trois personnages l'un après l'autre.

« Vauselle, » c'est Jean-Baptiste de l'Hermite, écuyer, sieur de Vauselle, celui qui a tenu sur les fonts de baptême, à Saint-Eustache, le 11 juillet 1638, au lieu et place de messire Gaston-Jean-Baptiste de Raimond [fils légitime du comte de Modène], la petite Françoise, fille naturelle du comte de Modène et de Magdeleine Béjart.

« Mlle Vauselle, » c'est la femme du précédent, Marie-Courtin de la Dehors, qui devint, du vivant de son mari, la maîtresse du comte de Modène! — C'est chez les

Vauselle, qu'a dû être élevée, le peu de temps qu'elle a vécu, la petite Françoise (1), au bien de la Souquette, sur le terroir de Saint-Pierre-de-Vassol, bien qu'ils avaient acheté au comte de Modène, et qu'ils revendirent ensuite, le 7 juin 1661 [voir E. Soulié, pièce XXIX], à Magdeleine Béjart.

« Mlle Madelon, » c'est la fille (2) des deux précédents, Magdeleine l'Hermite de Souliers; elle n'avait alors que *treize ans*. Cette personne eut une singulière destinée : le 11 novembre 1655, elle se marie, à Avignon, à un écuyer du prince de Conti du nom de Le Fuzelier. Elle fit annuler ce mariage, et épousa, en décembre 1666... l'amant de sa mère, le comte de Modène, le premier amant de Magdeleine Béjart; elle devint comtesse de Modène (3) !

On remarquera que le comte de Modène a commis précisément, à cette occasion, l'action plus que blâmable dont on a si longtemps, à tort, accusé Molière : *Il a épousé la fille après avoir vécu avec la mère*. C'est là une *transposition*, une attribution à l'un de ce qui n'appartient qu'à l'autre, qui n'est pas isolée dans la vie de Molière. En général, les calomniateurs n'inventent pas de toutes pièces les infamies qu'ils font circuler. Et la tactique, notez bien, réussit toujours : la calomnie, quand on la met en circulation, paraît d'autant plus vraisemblable qu'il semble bien déjà, à plusieurs, en avoir entendu parler; seulement, ces derniers ne se rendent pas bien

(1) Nous avons déjà vu que d'après M. J. Loiseleur (*Points obscurs*, p. 256), ç'aurait été Armande, et non Françoise, dont la première éducation aurait été, dans le Comtat-Venaissin, confiée à Marie Courtin de la Dehors, femme de Vauselle.

(2) Au dire de M. J. Loiseleur (*Points obscurs*, p. 104 et 254), Magdeleine aurait été non pas *la fille*, mais *la sœur* de J.-B. de l'Hermite.

(3) « A cette époque, Magdelon (Magdeleine de l'Hermite de Souliers) avait environ vingt-six ans, Esprit de Modène en avait cinquante-huit. Magdeleine Béjart ne paraît pas en avoir voulu à celui-ci de ce déraisonnable mariage, digne couronnement d'une vie de désordres. Elle continua de se conduire avec lui en amie, et l'on ne peut pas dire en amie jusqu'à la bourse. » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 140.

compte. Les menteurs, du reste, ont assez l'habitude de mêler à leurs inventions personnelles quelques circonstances vraies, au fond, mais prises par eux à droite et à gauche.

J'ai dit plus haut que Magdelon [ayant 26 ans en 1666], devait avoir *treize* ans en 1653; Armande, de son côté [Mlle Menou], en avait *onze* à la même époque. Il ne manquait pour faire le trio de fillettes que la petite Françoise, — morte déjà sans doute depuis bien des années, — qui, née en 1638, aurait eu, elle, quatorze à quinze ans en 1652 ou 1653.

La réunion, sur la distribution manuscrite d'*Andromède*, de ces trois Vauselle : père, mère et fille, qui ne crurent pas déroger, en 1652 ou 1653, en acceptant de monter sur les planches d'un théâtre de province, est un des faits assurément les plus étranges que nous ayons rencontrés. Elle a inspiré à M. Paul Mesnard des réflexions du plus haut intérêt. Leur importance et les idées qu'elles font surgir en vous sont telles, qu'en vérité je ne saurais penser à en priver mes lecteurs; les voici :

« La présence de ces Vauselle dans une troupe qui n'était guère moins celle de Madeleine Béjart que de Molière, est un exemple des singuliers rapprochements de personnes dont ne s'effarouchaient pas ces sociétés de comédiens. Le sieur de Vauselle n'est pas le plus étonnant ici, quoique sa gentilhommerie ait dû lui rendre pénible la nécessité de monter sur un théâtre. Quant à être bien accueilli par les Béjart, il y avait les plus grands droits par son alliance avec leur famille et par les services que l'on sait. Mais il amenait avec lui sa femme qui notoirement était ou avait été la maîtresse de l'ancien amant de la Béjart. — Celle-ci, puissante dans la troupe, n'y aurait pas laissé entrer Mlle Vauselle, si elle eût ressenti comme une offense l'admission d'une rivale. Évidemment nous ne nous sommes pas trompé quand nous l'avons jugée de bonne composition. C'est ce qu'elle prouva encore plus tard lorsque, en 1661, elle acheta des Vauselle la grange de la Souquette, dont le seigneur de Modène leur avait fait en 1644 le don significatif, sous le prétexte d'une vente qui était fictive (1). L'acquisition de la Souquette ne peut faire croire de la part de

(1) Puisque la grange de la Souquette était, en 1638, la propriété du comte de Modène, c'est donc *chez son père*, et aux soins de la future maîtresse de ce dernier.

Madeleine Béjart à une spéculation plutôt qu'à un acte d'obligeance, dont on a cherché à donner des explications subtiles. Celle de la parenté des Courtin et des Béjart pourrait paraître la moins mauvaise; elle est encore bien peu satisfaisante [1]. L'esprit de famille rend-il suffisamment raison de l'étrange complaisance d'une femme à qui l'on a pris son amant? Il reste de plus en plus clair que la Béjart échappe à tout soupçon de jalousie. Elle était fort au-dessus, si l'on n'aime mieux dire fort au-dessous, de ce sentiment. Dans ce que nous savons de sa vie on a trop souvent cru rencontrer des énigmes, où il eût été plus simple de voir qu'elle s'était fait sur l'amour une philosophie à la Ninon de Lenclos. Prenons pour ce qu'elles étaient les femmes de théâtre au milieu desquelles Molière a vécu, et parmi ces comédiennes, celles dont il a été *plus que l'ami;* il faut se défendre d'*idéaliser naïvement le roman des amours de sa jeunesse.* (P. 139-140.)

» Magdelon, fille de ces Vauselle, a, comme eux, son nom sur la liste. Rien alors ne pouvait faire prévoir que cette enfant se trouverait un jour sur le chemin de la Béjart, comme s'y était trouvée sa mère, et y serait même beaucoup plus gênante, s'il était vrai *comme on l'a cru,* MAIS SANS PREUVES, que l'ancienne maîtresse du seigneur de Modène n'eût jamais renoncé à l'espoir d'être épousée par lui. La fille de Marie Courtin de la Dehors, après un premier mariage qu'elle fit annuler, en contracta un second avec *celui dont la liaison avec sa mère n'avait pas été un mystère.* Elle devint comtesse de Modène en décembre 1666. M. Chardon a fait connaître son contrat de mariage, daté du 26 octobre 1666. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 140 et note 1.

« Ce mariage, dit à ce dernier sujet M. Loiseleur (qui confond le contrat de mariage avec l'acte paroissial de cette union), eut lieu le 26 octobre 1666, et, à moins qu'on ne soupçonne Modène de bigamie, il réfute éloquemment l'opinion du marquis de Fortia d'Urban qui croyait à l'union légitime du comte avec la Béjart, et a même publié en 1825 un livre intitulé : *Lettres sur la femme de Molière et poésies du comte de Modène, son beau-père* [2]. » J. LOISELEUR, *les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 254.

Nous en avons fini, *pour le moment,* avec la distribution manuscrite d'*Andromède,* qui nous fournira encore plus

femme de celui qui l'avait tenue sur les fonts de baptême, que *la petite Françoise,* fille de Magdeleine Béjard, aurait été transportée de suite après son baptême. Raison de plus pour croire à cette dernière hypothèse, que nous avons personnellement mise en avant.

(1) Magdeleine Béjart, en tout cas, en faisant l'acquisition de la Souquette, ne se rendait-elle pas propriétaire de la petite propriété où avait vécu, où était morte sans doute sa fille unique, la petite Françoise; et, à cause de cela même, n'avait-elle pas des raisons particulières, des raisons de cœur, de ne pas vouloir voir passer ce bien entre des mains étrangères?

(2) Fortia d'Urban prenait tout simplement *Françoise* pour *Armande,* qui n'était même pas, elle, fille de Magdeleine Béjart, mais celle de Marie Hervé, nous croyons l'avoir prouvé surabondamment.

tard de précieux renseignements quand nous uous occuperons spécialement (CHAP. HUITIÈME) de la troupe que Molière, quittant Narbonne, amènera à Bordeaux en 1656.

Il est temps de parler enfin de la fameuse lettre *écrite par Chapelle à Molière,* dans laquelle apparaît le nom de *M^lle^ Menou,* et qui donne des détails bien précieux et bien révélateurs sur la jeune fille à laquelle ce nom s'applique. Sans cette épître, ce simple nom n'aurait éveillé subitement aucune attention, n'aurait rien dit aux biographes de Molière, et on ne l'aurait pas relevé et fait spécialement ressortir en le rencontrant tout à coup sur une pièce antérieure, la distribution manuscrite d'*Andromède.*

Cette lettre si importante de Chapelle a été publiée dans le *Recueil des plus belles pièces des poètes français,* Paris, Barbin, 1692, in-12, tome cinquième et dernier; puis, dans les *Œuvres de Chapelle,* édition Saint-Marc, page 184; édition Tenant de la Tour, pages 201 et suivantes. Son authenticité fait d'autant moins doute que cette lettre est antérieure à la fameuse date 1662 qui nous sert de ligne de démarcation entre les pièces vraies et les pièces apocryphes ou tout au moins douteuses.

Quelle est sa date? « Elle doit être, dit M. Jules Loiseleur (*Points obscurs,* p. 258), du *mois de mars 1659;*
» elle fait, en effet, allusion au rude hiver de 1658 qui
» venait de finir, et elle paraît écrite peu après une autre
» lettre également adressée à Molière, et où il est question
» des négociations pendantes pour la paix des Pyrénées,
» dont les préliminaires furent signés le 4 juin 1659.
» Ajoutons une autre raison qui donne à cette lettre la
» date de 1659. Le 13 avril de cette année, la Du Parc, à
» qui Chapelle fait allusion, quitta la troupe de Molière
» avec son mari, pour entrer dans celle du Marais, où ils

» restèrent un an. Chapelle était alors dans une terre des » bords de l'Eure ou du Loir et envoyait à son ami un » pâté de Chartres. » (P. 258-259, dans le texte et en note.) — De son côté, M. Paul Mesnard (p. 146) dit expressément : « La date est, *à n'en pas douter*, celle des *premiers* » *jours du printemps de 1659*. L'hiver de 1658-1659 a » laissé le souvenir d'avoir été d'une extrême rigueur, et » c'est une circonstance marquée dans la lettre. Elle ne » saurait, d'ailleurs, avoir été écrite que depuis le retour » de la troupe de Molière à Paris, et avant que du Parc et » sa femme en fussent sortis pour passer dans celle du » Marais, ce qui eut lieu à Pâques 1659 (13 avril). » Non seulement les deux témoignages concordent admirablement, mais ils sont à ce point identiques que le second a certainement été rédigé sur le premier (1).

Voici maintenant la lettre de Chapelle :

Lettre écrite de la campagne à M. de Molière.

« Votre lettre m'a touché très sensiblement; et dans l'impossibilité d'aller à Paris de cinq ou six jours, je vous souhaite de tout mon cœur en repos et dans ce pays. J'y contribuerois de tout mon possible à faire passer votre chagrin, et je vous ferois assurément connoître que vous avez en moi une personne qui tâchera toujours à le dissiper, ou pour le moins à le partager. Ce qui fait que je vous souhaite encore davantage ici, c'est que dans cette douce révolution de l'année, après le plus terrible hiver que la France ait depuis longtemps senti, les beaux jours se goûtent mieux que jamais, et sont tout autrement beaux à la campagne qu'à la ville, où, quand vous les avez, il vous manque toujours des endroits pour en prendre tout le plaisir. Je me promène depuis le matin jusques au soir avec tant de satisfaction et de contentement d'esprit que je ne saurois croire m'en pouvoir lasser. En vérité, mon très cher ami, sans vous je ne songerois guère à Paris de longtemps, et je ne me pourrois résoudre à la retraite que lorsque le soleil fera la sienne. Toutes les beautés de la campagne ne

(1) Notre système, d'invoquer tour à tour, et l'un après l'autre, le témoignage de chaque Molièriste, a surtout cela de bon qu'il permet au lecteur de se rendre un compte exact des modifications successives que chacun d'eux fait subir à son tour au texte de son prédécesseur, ce qui amène parfois la « boule de neige ». Et c'est ainsi que les *commentaires* des uns sont *commentés ensuite eux-mêmes* par les autres, et arrivent insensiblement (exemple : la prétendue rencontre, en Roussillon, du grand écuyer Cinq-Mars) à être admis de confiance et à faire finalement partie de la biographie et de l'histoire réelles de Molière... !

font que croître et embellir, surtout celles du verd, qui nous donnera des feuilles au premier jour, et que nous commençons à trouver à redire depuis que le chaud se fait sentir. Ce ne sera pas néanmoins encore sitôt; et pour ce voyage, il faudra se contenter de celui qui tapisse la terre, et qui, pour vous le dire plus noblement,

» Jeune et foible, rampe par bas
Dans le fond des prés, et n'a pas
Encor la vigueur et la force
De pénétrer la tendre écorce
Du saule qui lui tend les bras.

» La branche, amoureuse et fleurie,
Pleurant pour ses naissans appas,
Toute en sève et larmes, l'en prie
Et, jalouse de la prairie,
Dans cinq ou six jours se promet
De l'attirer à son sommet.

» Vous montrerez ces beaux vers à M^lle^ Menou seulement; aussi bien sont-ils la figure d'elle et de vous.

» Pour les autres, vous verrez bien qu'il est à propos surtout que vos femmes ne les voient pas, et par ce qu'ils contiennent et parce qu'ils sont, aussi bien que les premiers, tous des plus méchans. Je les ai faits pour répondre à cet endroit de votre lettre[1], où vous me particularisez le déplaisir que vous donnent les partialités de vos trois grandes actrices pour la distribution de vos rôles. Il faut être à Paris pour en résoudre ensemble, et, tâchant de faire réussir l'application de vos rôles à leur caractère, remédier à ce démêlé qui vous donne tant de peine. En vérité,

[1] On pleurerait de rage en pensant que cette lettre de Molière, qui serait pour nous d'un si haut, d'un si puissant intérêt, nous ne l'avons pas!! Cette épitre, dont Chapelle parle si expressément, et qu'il a là, sous les yeux, ne nous est pas parvenue, *non plus que pas une des autres que Molière a écrites!...*

Chapelle avait gardé copie de sa propre lettre, comme d'Assoucy avait conservé, lui aussi, une faible partie de sa correspondance personnelle vis-à-vis l'homme incomparable qui l'honorait de son amitié; et l'on voudrait nous faire croire (*a*) qu'ils n'avaient pas soigneusement, précieusement conservé celles de Molière...! N'en doutons pas: Chapelle, d'Assoucy, qui avaient mis de côté même leurs propres brouillons comme se rattachant indirectement au grand homme, avaient gardé bien plus encore et *a fortiori* les lettres familières que Molière leur écrivait. Et cependant elles ont disparu! Oh! que M. Loiseleur a raison: « Il y a la un » mystère plus obscur encore que tous ceux que nous cherchons a éclaircir dans » cette étude » (*b*).

La cause de ce mystère doit être unique. Il n'est que temps de s'occuper enfin à la fois de démêler cette cause en éclaircissant ce mystère. Nous allons essayer de le faire. C'est dans le paragraphe suivant (§ 9) de notre travail que nous traiterons à part, longuement et spécialement avec toutes les circonstances qui s'y rattachent, cette question d'une si haute importance, et devant la grande difficulté de laquelle semblent avoir reculé, jusqu'ici, tous nos « Moliéristes ».

(*a*) « On ne conservait pas alors avec le même soin curieux qu'aujourd'hui la correspondance des hommes célèbres... Ce n'est pas un ami du caractère de Chapelle qui aurait eu ce souci. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 482.

(*b*) JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 194, en note, au bas de la page.

grand homme, vous avez besoin de toute votre tête en conduisant les leurs, et je vous compare à Jupiter pendant la guerre de Troie. La comparaison n'est pas odieuse, et la fantaisie me prit de la suivre quand elle me vint. Qu'il vous souvienne donc de l'embarras où ce maître des dieux se trouva pendant cette guerre sur les différents intérêts de la troupe céleste, pour réduire les trois déesses à ses volontés.

» Si nous en voulons croire Homère,
Ce fut la plus terrible affaire
Qu'eut jamais le grand Jupiter.
Pour mettre fin à cette guerre,
Il fut obligé de quitter
Le soin du reste de la terre.

» . . . . (1)

» Voilà l'histoire, que t'en semble?
Crois-tu pas qu'un homme avisé
Voit par là qu'il n'est pas aisé
D'accorder trois femmes ensemble?

» Fais-en donc ton profit; surtout
Tiens-toi neutre, et, tout plein d'Homère,
Dis-toi bien qu'en vain l'homme espère
Pouvoir jamais venir à bout
De ce qu'un grand dieu n'a su faire. »

Cette lettre, prose et vers, de Chapelle à Molière, est un trésor, une mine de renseignements précieux et pris sur le vif; elle est comme une fenêtre ouverte sur l'horizon de la vie réelle où le « grand homme » (2) agissait, travaillait, rêvait. Oh! si nous avions la lettre de Molière, qui a donné à Chapelle l'occasion de lui écrire celle-là, et la réponse que ce dernier reçut sans doute ensuite de lui, spécialement, au sujet de M^lle Menou...!

Voyons, orientons-nous, rendons-nous exactement compte, pour bien saisir et mieux comprendre. *Nous sommes en mars 1659*. Molière, né en janvier 1622, a

(1) Suit, en vers libres (mais s'éloignant par trop du sujet spécial qui nous occupe), le tableau des brigues de Pallas, de Junon et de Cypris vis-à-vis le grand dieu Jupiter.

Pallas, c'est Magdeleine Béjart; Junon, c'est la Du Parc; Cypris, c'est la De Brie; Jupiter, c'est Molière, et Homère, c'est... Chapelle.

(2) « Chapelle, c'est fort à remarquer, l'appelait ainsi dès ce temps [mars 1659]. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 148.

trente-sept ans; Magdeleine Béjart, née en janvier 1618, a *quarante-un ans;* Armande Béjart (Mlle Menou), née au commencement de 1642, a *dix-sept ans*. Tout cela est parfaitement clair, parfaitement certain.

Les luttes que Molière eut à soutenir avec *ses trois femmes* (1), luttes toutes d'intérêt et d'orgueil, de compétition, de jalousie pour s'arracher les rôles et pour se faire adjuger les grosses parts, oh! nous les comprenons bien (2). Il se débat en même temps entre les deux commères dans la familiarité intime desquelles il a plus ou moins vécu tour à tour. Dans la force de l'âge, il est déjà si loin des amours de théâtre, elles lui font alors éprouver une si grande lassitude! L'idéal le hante, et finalement lui apparaît : Que dis-je! il est tout à côté de lui : c'est la jeune sœur de Magdeleine, c'est Armande-Grésinde, seulement âgée de dix-sept ans. Un mariage sérieux semble à Molière plein de promesses : s'il épousait cette enfant...! Et voilà que survient chez lui un sentiment qu'il n'a jamais connu, et pour cause, dans le monde des coulisses et des vulgaires intrigues, des mouches et du fard. Chapelle s'en est bien aperçu (3), lui, son vieil ami du

(1) Nous venons de voir ci-contre, pagé 212, note 1, quelles sont ces trois femmes répondant, dans la lettre de Chapelle, aux noms mythologiques de Pallas, de Cypris, de Junon...

(2) « Quand il ne serait question dans cette lettre que du trio de divinités jalouses qui désespéraient le *grand homme*, elle aurait bien son prix. Que Molière a eu raison de s'écrier dans son *Impromptu de Versailles :* « Ah! les étranges animaux à con- » duire que les comédiens! » Encore dans sa plaisanterie n'a-t-il voulu ni pu montrer toute la plaie. Dans la révélation plus sérieuse, malgré le badinage, que nous fait Chapelle des tracas d'un chef de troupe, ce que l'on remarquera surtout, c'est qu'il ne donne à supposer entre les trois grandes actrices aucune autre discorde que celle des amours-propres, âpres à se disputer les rôles. Comme il n'est pas probable qu'il fût incomplètement dans les confidences, il faudrait croire qu'il n'attachait pas grande importance à quelques intrigues galantes, très ordinaires dans le monde des comédiens, et qui y troublaient moins la paix que les prétentions inconciliables des vanités d'artistes. Il avait sans doute des raisons de penser que Molière n'était guère inquiet que de ce genre de difficultés, et que les charmes de ses belles camarades laissaient son cœur assez libre. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 148-149.

(3) « Si *le* cœur [de Molière] était plus sérieusement touché, la lettre fait entendre que c'était pour Mlle Menou. Ces vers où elle est figurée, grandissant comme à l'ombre de Molière, ne laissent pas, dans leur gentillesse, d'être précieusement

collège de Clermont et de chez Gassendi; ou bien encore (pour nous, nouvelle source de regrets!) Molière en a parlé lui-même à Chapelle dans sa précédente lettre, et ce dernier semble l'en plaisanter agréablement.

Après tout, Magdeleine était plus âgée que lui, quand le jeune Poquelin l'a connue; et il voit maintenant à côté d'elle une enfant qui la lui représente jeune, ravissante, parée de tous ses attraits, et d'une innocence, d'une candeur qu'il n'a jamais connues chez la bonne et franche fille, aux appas opulents, qu'il rencontra lors de ses premiers pas dans la vie. Magdeleine le protège, toujours comme jadis, quoique d'une autre manière; Magdeleine a conservé pour lui, Molière, cette *forte amitié* dont parle le sieur de Grimarest, et elle est toute disposée à lui faire épouser sa petite sœur. On rencontre souvent, en effet, un sentiment semblable chez certaines femmes vis-à-vis d'hommes pour lesquels elles en ont éprouvé jadis de bien différents, mais sans que cela, chez elles, ait jamais beaucoup tiré à conséquence. Le sérieux et l'idéal, chez ces bonnes créatures, sont toujours ce qui manque le

alambiqués, et l'allégorie pourrait être plus claire (*a*). On aurait peine cependant à y trouver seulement ceci, que Menou, la petite herbe, encore faible et rampante, est toute jeune; que Molière, le saule plein de sève, est d'un âge mûr. Il doit y avoir une autre signification dans cette image de l'arbre vigoureux, qui tend les bras à la naissante verdure de la prairie, espère l'attirer bientôt à son sommet, et l'élever jusqu'à sa branche « amoureuse ».

» De la manière dont Chapelle parle de Menou, on voit qu'elle n'avait pas alors dépassé l'adolescence. Six ans plus tôt, elle était donc dans l'enfance, lorsqu'elle représenta l'Ephyre d'*Andromède*, bien moins actrice, à proprement parler, ce jour-là, que produite, pour un moment, et comme par simple amusement, sur la scène par nos comédiens, auxquels visiblement l'attachait quelque lien de famille. On a eu tort de juger invraisemblable qu'elle ait été si jeune lorsqu'elle figura dans la pièce de Corneille. Une néréide d'une dizaine d'années (*b*) n'était certainement pas celle qu'avait imaginée l'auteur; mais qu'importait? On était bien sûr que les spectateurs, se prêtant à la gracieuse fantaisie, s'amuseraient de la gentille mignonne.

» Pour le moment, laissons Menou dans la prairie, au pied du saule; nous verrons plus tard si nous ne la retrouvons pas montant jusqu'à la haute branche qui l'appelle. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 149.

(*a*) C'est un peu aussi ce que dit de son côté M. Louis Moland : « Le commencement de cette lettre » n'a pas moins d'intérêt, quoiqu'il soit plus *énigmatique*. » L. MOLAND, *Molière*, p. 173.

(*b*) Au commencement de 1653, Armande-Grésinde Béjart avait *onze ans sonnés*.

plus. C'est ce que savent à merveille ceux qui ont quelque peu fréquenté l'intérieur des théâtres et la société des comédiennes.

De mars 1659, date de la lettre de Chapelle, il nous faut franchir vingt-sept mois pour arriver à la date de la première représentation de *l'École des Maris* (24 juin 1661), cette comédie dans laquelle presque tous les commentateurs ont cru reconnaître, à certains discours d'Ariste, une allusion directe à la situation de l'auteur vis-à-vis de celle qu'il considérait dès cette époque comme étant sa fiancée, et dont il allait bientôt faire sa femme. Nous avons reproduit, au commencement du présent § 8 (voyez page 199), les réflexions pleines de justesse de M. Paul Mesnard à ce sujet (1).

(1) Voici ce que dit, à cet égard, M. J. Loiseleur :

« Quoi qu'en ait dit M. Aimé-Martin, il n'y a nulle preuve que le rôle de Léonor de *l'École des Maris* ait été écrit pour elle. Mais, dans cette pièce, jouée pour la première fois le 24 juin 1661, Molière, par la bouche d'Ariste, trace un tableau fidèle du plan d'éducation qu'il avait suivi à l'égard de cette enfant, en vue de gagner son cœur à force d'indulgence et de l'apprivoiser à l'idée d'unir leurs destinées... Puis, tout aussitôt, Ariste, dont l'esprit est trop juste pour s'illusionner complètement, se pose la grosse objection tirée de la différence des âges : elle seule décidera; son dessein n'est pas de la tyranniser... C'est là un plaidoyer en règle : *n'oublions pas qu'Armande écoute, dans la salle ou dans les coulisses*, cette proposition de mariage si honnête à la fois et si habile. Elle recueille aussi, sans en perdre un mot, ces engagements que son futur époux prend d'avance au sujet des libertés qu'il compte lui laisser; elle aura droit de courir les bals et les lieux d'assemblée, de recevoir les damoiseaux. d'entendre même leurs fleurettes, le tout sans que le mari quadragénaire y trouve à redire :

> Je veux m'abandonner à la foi de ma femme,
> Et prétends toujours vivre ainsi que j'ai vécu.

» *Tout le secret de la vie ultérieure de Molière et du plan de conduite qu'il s'était tracé envers sa femme est dans ces deux vers.* Vous savez l'exclamation qu'ils arrachent à Sganarelle :

> Que j'aurai du plaisir si l'on le fait.....

» Léonor intervient aussitôt.

> Du sort dont vous parlez, je le garantis, moi ;
> S'il faut que par l'hymen il reçoive ma foi,
> Il s'en peut assurer.

» Voilà le pacte scellé : nous verrons tout à l'heure comment il fut tenu de part et d'autre. Armande ne l'avait pas souscrit par elle-même, et ce fut vraisemblablement Mlle de Brie qui créa le rôle de Léonor. » J. Loiseleur, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 262, 263 et 264.

De son côté, voici ce que dit M. Louis Moland de ce rôle d'Ariste de *l'École des Maris :*

« Molière, *qui écrivait volontiers des scènes où il pouvait répandre les sentiments de son cœur*, devait songer à sa propre situation vis-à-vis de la jeune fille qu'il allait bientôt épouser... Molière. dans ce beau rôle d'Ariste, semble expressément justi-

Au reste, voici les vers en question :

ARISTE.

Mon frère, son discours ne doit que faire rire.
Elle a quelque raison en ce qu'elle veut dire :
Leur sexe aime à jouir d'un peu de liberté;
On le retient fort mal par tant d'austérité;
Et les soins défiants, les verrous et les grilles
Ne font pas la vertu des femmes ni des filles.
C'est l'honneur qui les doit tenir dans le devoir,
Non la sévérité que nous leur faisons voir.
C'est une étrange chose, à vous parler sans feinte,
Qu'une femme qui n'est sage que par contrainte.
En vain sur tous ses pas nous prétendons régner :
Je trouve que le cœur est ce qu'il faut gagner;
Et je ne tiendrois, moi, quelque soin qu'on se donne,
Mon honneur guère sûr aux mains d'une personne
A qui, dans les désirs qui pourroient l'assaillir,
Il ne manqueroit rien qu'un moyen de faillir.

SGANARELLE.

Chansons que tout cela.

ARISTE.

Soit; mais je tiens sans cesse
Qu'il nous faut en riant instruire la jeunesse,
Reprendre ses défauts avec grande douceur,
Et du nom de vertu ne lui point faire peur.
Mes soins pour Léonor ont suivi ces maximes :
Des moindres libertés je n'ai point fait des crimes.
A ses jeunes désirs j'ai toujours consenti,
Et je ne m'en suis point, grâce au Ciel, repenti.
J'ai souffert qu'elle ait vu les belles compagnies,
Les divertissements, les bals, les comédies;
Ce sont choses, pour moi, que je tiens de tout temps
Fort propres à former l'esprit des jeunes gens;
Et l'école du monde, en l'air dont il faut vivre
Instruit mieux, à mon gré, que ne fait aucun livre.

fier son dessein, expliquer ses espérances, révéler ses illusions. Pourtant, comme pour nous faire voir combien toutes nos spéculations sont vaines (*a*), Molière avait donné à l'Epy, le frère de Jodelet, ce rôle d'Ariste, et lui-même joua Sganarelle. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 175.

(*a*) Je ne suis pas ici de l'avis de M. Louis Moland : D'abord, Molière s'était toujours réservé les Sganarelle. Et puis, faire d'un autre acteur l'interprète de ses propres sentiments et jouer, lui, le rôle ridicule dont il savait si bien faire valoir les côtés comiques, était bien préférable à son point de vue et sous tous les rapports. Il ne faut pas d'ailleurs à la scène être *trop vrai* afin de l'être *assez*. L'art doit toujours être une transformation et non une reproduction servile de la nature. Et qui sait si Molière, trop véhément, n'aurait pas eu personnellement son côté comique pour les spectateurs et n'aurait pas fait rire le public en remplissant lui-même le rôle d'Ariste...

Elle aime à dépenser en habits, linge et nœuds :
Que voulez-vous? Je tâche à contenter ses vœux ;
Et ce sont des plaisirs qu'on peut, dans nos familles,
Lorsque l'on a du bien, permettre aux jeunes filles.
Un ordre paternel l'oblige à m'épouser ;
Mais mon dessein n'est pas de la tyranniser.
Je sais bien que nos ans ne se rapportent guère,
Et je laisse à son choix liberté tout entière.
Si quatre mille écus de rente bien venants,
Une grande tendresse et des soins complaisants
Peuvent, à son avis, pour un tel mariage,
Réparer entre nous l'inégalité d'âge,
Elle peut m'épouser ; sinon, choisir ailleurs.
Je conçois que sans moi ses destins soient meilleurs ;
Et j'aime mieux la voir sous un autre hyménée,
Que si contre son gré sa main m'étoit donnée.

Molière, *L'École des Maris,* acte I, scène II.

Dans *les Fâcheux,* représentés le 17 août 1661, à ces fameuses fêtes offertes à Vaux, par Foucquet, au roi Louis XIV (¹), n'a pas paru, quoiqu'on en ait dit, dans le rôle de la Naïade, la jeune Armande Béjart, mais bien sa sœur très aînée et marraine, Magdeleine Béjart. Les rôles des femmes, dit M. Paul Mesnard (*Notice,* p. 248), « furent sans doute remplis à Vaux et à Fontainebleau, » comme on nous fait connaître qu'ils l'ont été [le 4 novembre 1661] au Palais-Royal, par la de Brie, la » du Parc et la Béjart. Loret, qui les nomme toutes trois » dans sa lettre du 19 novembre 1661, dit de la dernière :

L'agréable nymphe Béjart,
Quittant sa pompeuse coquille (²),
Y joue en admirable fille.

(¹) « Il n'y a personne qui ne sache pour quelle réjouissance la pièce fut composée, et cette fête a fait un tel éclat, qu'il n'est pas nécessaire d'en parler. » Molière, *Avertissement des « Fâcheux ».*

« Il était même *nécessaire* de n'en rien dire, » s'écrie l'annotateur du *Molière-Hachette* (p. 29, note 2). Mais il ajoute immédiatement après : « Molière, toutefois, n'a pas hésite, à la fin de cet avertissement, de faire honneur du *Prologue* à Pellisson, qui était alors à la Bastille. »

(²) « Au milieu de vingt jets d'eau naturels s'ouvrit cette coquille que tout le monde a vue, et l'agréable naïade qui parut dedans s'avança au bord du théâtre, et d'un ton héroïque prononça les vers que M. Pellisson avoit faits, et qui servent de prologue. » Molière, *Avertissement des « Fâcheux ».*

» La Fontaine aussi a parlé d'elle dans sa lettre à Mau-
» croix, où il la montre sortant tout à coup de sa coquille,
» puis récitant le prologue de Pellisson : « La Béjart, dit-il,

Nymphe excellente dans son art,
Et que pas une ne surpasse, »

» louange qu'il n'aurait pas donnée à une jeune fille sans » expérience du théâtre. *Quelques-uns cependant ont* » *cru que la Naïade de la coquille n'était pas Madeleine,* » *mais Armande, cette autre Béjart, que prochainement* [1] » *Molière devait épouser.* C'est la faire entrer dans la » troupe un peu moins tôt que l'ont voulu ceux qui la » font jouer dans les premières représentations de *l'École* » *des Maris,* mais trop tôt encore. Sans parler du *Registre* » de la Grange, irrécusable sur ce point, un trait peu » galant de la comédie de *la Vengeance des Marquis* » [scène VII] aurait dû avertir de l'erreur : « *Il me sou-* » *vient de cette Nymphe : on croyait tromper nos yeux en* » *nous la faisant voir, et nous faire trouver beaucoup de* » *jeunesse dans un vieux poisson.* » Il est clair que le » vieux poisson pour lequel on avait compté, justement » sans doute, sur l'illusion du théâtre et sur l'éclat em- » prunté qui rajeunit, ne peut avoir été que la comédienne » de quarante-trois ans. » La chose, en effet, nous paraît certaine. Tout le monde, cependant, n'était pas en cette occasion de l'opinion de l'auteur de *la Vengeance des Marquis,* et trouvait « le vieux poisson » encore très présentable; témoin ce couplet, composé sur l'*air de la Coquille* — celui très probablement que l'on jouait pendant le prologue des *Fâcheux* — qui fut très populaire dans son temps; couplet que reproduit le *Recueil manuscrit de Maurepas,* tome XXIII :

(1) Le mariage de Molière et d'Armande-Grésinde Béjart fut célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois le lundi 20 février 1662.

Peut-on voir nymphe plus gentille
Qu'estoit la Béjar *(sic)* l'autre jour?
Dès qu'on vit s'ouvrir sa coquille
Tout le monde crioit à l'entour,
Dès qu'on vit ouvrir sa coquille:
Voicy la mère d'amour!

L'air sur lequel on chantait ce couplet, *air* dit *de la Coquille,* a été gravé dans *la Clef des chansonniers,* tome I, pages 92 et 93. Il a servi à une foule de chansons satiriques, à un Noël de F. Colletet, à une Chanson de Coulange, etc., etc.

« La date précise de son entrée [d'Armande] dans la troupe, dit M. Eugène Despois [*Molière-Hachette,* tome II, p. 347, note 3, notule *a*], n'est pas constatée par le registre; mais elle devait remonter au mariage même. »

« Un mot, dit de son côté M. Paul Mesnard, — un mot seulement de l'entrée de sa femme [de Molière] dans la troupe comique, où, près d'un an avant son mariage, sa part fixée nous a fait savoir qu'elle était attendue. Au mois de juin 1662, le *Registre* de La Grange la nomme pour la première fois comme en faisant partie, en même temps qu'on y reçut Brécourt et la Thorillière, venus du Marais; trois bonnes acquisitions, dont celle de M^lle^ Molière ne fut pas pour le Palais-Royal la moins heureuse. Six mois après, le 26 décembre 1662, fut représentée une pièce nouvelle de Molière, *l'École des Femmes,* inspirée par la même idée qui l'avait préoccupé dans son *École des Maris*...

» La nouvelle actrice n'eut pas de rôle dans cette pièce, écrite cependant, comme la précédente, en pensant à la meilleure manière de s'assurer son attachement. Elle ne fut pas Agnès, que représenta M^lle^ Du Parc... Ce rôle... demandait trop de science de la scène pour être un rôle de début. Le premier que Molière donna à sa femme fut celui d'Élise dans *la Critique de l'École des Femmes :* il est très agréable dans sa fine et spirituelle ironie; et c'était bien dans la bouche de M^lle^ Molière qu'il était naturel de mettre ces piquantes moqueries des sots et des pédants déchaînés contre son mari. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 271-272.

M. Loiseleur se demande (*Points obscurs,* p. 266) si Armande ne s'était pas, avant le 1^er^ juin 1663, date de *la Critique;* « essayée dans des pièces écrites par d'autres auteurs. » En tout cas, il n'est resté aucune trace de ces représentations; elles sont donc absolument pour nous comme non avenues.

Nous arrêtons ici la rédaction du présent paragraphe 8

pour ne pas avoir à empiéter sur le suivant, auquel il se relie naturellement et d'une manière très étroite.

Molière est marié depuis le 20 février 1662. Molière est l'époux de la mignonne et toute charmante Armande-Grésinde Béjart, la petite sœur, la filleule aimée, la préférée et fille d'adoption de celle qui l'a accompagné dans les premières étapes de son existence si mouvementée; la sœur de cette Magdeleine Béjart, enfin, d'abord l'amoureuse, la maîtresse de Molière, et restée ensuite pour la vie son amie dévouée et son bon conseil.

Il est accompli, ce mariage funeste qui fera verser, pour des causes très diverses, tant de larmes de sang à notre grand et infortuné Molière, et qui va fournir à la calomnie, veillant dans l'ombre et toujours aux aguets, occasion facile et prétexte favorable d'empoisonner l'existence d'un des plus beaux génies de notre pays, au XVII^{e} siècle, le premier de tous incontestablement si Blaise Pascal n'avait pas existé.

Aussi bien les hostilités vont-elles trop vite commencer; elles vont trouver prétexte à se faire jour, dix mois à peine après ce mariage, sur lequel elles vont porter l'attention spéciale : *L'École des Femmes* ne tarde pas à paraître; elle est représentée au Palais-Royal, à Paris, dès le 26 décembre 1662, et avec quel succès!... C'est de Molière, il nous faut bien maintenant le reconnaître, que semble être venue la première attaque contre ceux qui vont devenir si vite ses redoutables adversaires, ses plus implacables ennemis. *Ahi, Povero!* qu'allais-tu faire dans cette galère? Tu l'as voulu, Georges Dandin! Tu as vaincu, mais à quel prix! Confiant dans la protection de Louis XIV, d'un roi jeune, possédant d'admirables qualités, plein de grandeur et de justice, c'est vrai, mais aussi rempli de vanité, ayant ses côtés faibles, faciles à

exploiter pour qui les connaît bien, et enfin, comme l'immense majorité des hommes, hélas! sujet à changer.

Molière est venu au monde un siècle trop tôt. Il a eu ce tort immense, impardonnable, de s'attaquer à une puissance terrible et occulte, plus souveraine encore, en ce temps-là, que celle du Roi-Soleil elle-même. Il vient de semer..., il va récolter.

§ 9. — *Invention et formation de l'horrible légende. — Un secret d'État sous Louis XIV.*

SOMMAIRE. — I. Préambule. — II. *L'École des Femmes* (1662-1663). — III. La dénonciation calomnieuse de Montfleury (1663). — IV. Les origines du *Tartuffe*. — V. Effet et conséquences de la représentation, à Versailles, du 12 mai 1664. — VI. Le Légat, *Le Roi glorieux*, le Placet, les lectures (juillet et août 1664). — VII. Les trois premiers actes du *Tartuffe* à Villers-Cotterets (25 septembre 1664). — VIII. Représentation particulière, au Raincy, du *Tartuffe* en cinq actes (29 novembre 1664). — IX. Première représentation de *Dom Juan* ou *Le Festin de Pierre* (15 février 1665); la scène du Pauvre. — X. Combats autour et à propos de *Dom Juan*. — XI. Disparition subite du *Festin de Pierre*. — XII. Le nouveau quatrième acte du *Tartuffe* (8 novembre 1665). — XIII. La Reine de Suède demande une copie du *Tartuffe* (1666). — XIV. Première et unique représentation publique, à Paris, de *Panulphe* ou *L'Imposteur* (5 août 1667). — XV. Le texte de *Panulphe*, d'après la *Lettre sur l'Imposteur*. — XVI. La défense du premier président (6 août 1667). — XVII. Le second placet de Molière (7 août 1667). — XVIII. L'ordonnance de l'archevêque de Paris (11 août 1667). — XIX. Publication de la lettre du sieur C... (août 1667); Interruption des représentations (août et septembre 1667); retour de Louis XIV (7 septembre 1667). — XX. Molière se ressaisit (25 septembre 1667); Son activité est revenue (1667-1668); *Tartuffe* chez les Condé (4 mars et 20 septembre 1668). — XXI. Molière triomphe! On va jouer *Tartuffe*. — XXII. La part du feu. — XXIII. La grande résurrection de *Tartuffe* (5 février 1669). — XXIV. La comédie de *la Critique du « Tartuffe »* (fin de 1669). — XXV. Une infamie littéraire (1670). — XXVI. J.-B. Lully, collaborateur de Molière (1661-1672). — XXVII. Mort de Magdeleine Béjart (17 février 1672). — XXVIII. La Revanche des Tartuffes. — XXIX. Rupture de Molière et de Lully (1672-1673). — XXX. La quatrième représentation du *Malade imaginaire* et ses suites (17 février 1673). — XXXI. L'enterrement (21 février 1673). — XXXII. L'affaire Guichard (1674-1677). — XXXIII. Publication de *la Fameuse Comédienne* (1688). — XXXIV. Les dix-huit premières années de mise au secret du mystérieux prisonnier de Saint-Mars (1673-1691). — XXXV. Les vingt-huit dernières années de la vie d'Armande, « la veuve de Molière » (1673-1700). — XXXVI. Les douze dernières années de captivité du prisonnier masqué de la Bastille (1692-1703). — XXXVII. Publication de *la Vie de M. de Molière*, par Grimarest (1704-1705); Louis XIV regrette Molière. — XXXVIII. Retentissement postérieur et célébrité posthume du prisonnier mystérieux de Saint-Mars. — XXXIX. Les recherches et les systèmes. — XL. Fin de non-recevoir imaginée par M. Jules Loiseleur. — XLI. On ne saura jamais qui fut l'homme au masque de fer; Une solution possible, cependant, quoique très inattendue, de ce mystérieux problème. — XLII. Conditions, nécessités, probabilités et possibilités de l'hypothèse Ubaldienne.

I. Préambule. — Le présent paragraphe 9, d'une étendue exceptionnelle ainsi qu'on va voir, est hors de toute proportion, non seulement avec tous les autres paragraphes de notre second chapitre, mais encore avec tous les autres chapitres

dont se compose le présent essai sur Molière. C'est bien, si l'on veut, un gigantesque hors-d'œuvre, mais un hors-d'œuvre d'une utilité tout à fait à part, et d'une importance vraiment considérable par rapport au reste du livre. Supprimez, en effet, les considérations inattendues qu'il contient, rien ne se tient plus; le fil casse; tout cesse d'être prouvé; et l'auteur, alors, peut être justement accusé d'avoir bâti un véritable roman, et d'avoir obéi, en écrivant le reste de l'ouvrage, à des considérations de pure fantaisie, à des imaginations déréglées et personnelles, sans règle ni justification possibles.

Au contraire, les causes secrètes, les faits généraux, que nous allons dévoiler et exposer, une fois introduits dans notre récit, *rapprochés les uns des autres*, et acceptés comme irrécusables, tout désormais s'éclaircit, tout s'épure, tout s'illumine des plus vives clartés, tout se comprend, même les erreurs forcées, toutes naturelles et bien pardonnables de tels et tels de nos prédécesseurs. Nous voulons qu'à la pleine obscurité, cause de doute et de tergiversation sans fin, succède enfin la vive lumière. Nous désirons que, là où l'on rencontrait auparavant des difficultés mystérieuses et inexplicables, on n'en trouve plus aucune désormais.

Nos forces personnelles, seulement, dont nous avons toute raison à l'avance de nous méfier, répondront-elles vraiment à notre bon vouloir? Serons-nous à la complète hauteur d'une tâche si lourde et si nouvelle? Ayons du moins présent le fier alexandrin de notre sublime Pierre Corneille :

> A vaincre sans périls on triomphe sans gloire.

Rappelons-nous aussi le mot si juste de Figaro : « *La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre.* » Et enfin, en cas d'échec, préparons-nous à dire avec La Fontaine :

> J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Molière s'est fait de puissants ennemis. Ceci est le commencement et comme la clef de voûte de tout le reste. Nous allons rechercher quand et pourquoi, en quelle occasion et de quelle manière.

Aussi un parti terrible s'est-il formé contre lui. Il n'en a pas

tenu compte; il a continué courageusement ce qu'il considérait comme sa tâche, comme son devoir, comme sa mission ici-bas!

Tant mieux pour son œuvre, tant mieux pour sa gloire, tant mieux pour la postérité, sans aucun doute! Mais tant pis pour lui, homme, époux et auteur, tant pis pour son bonheur, pour sa tranquillité, pour sa sécurité personnelle et même pour sa réputation posthume.

Ou plutôt : tous les grands novateurs n'en sont-ils pas là? Eh bien! Honnête homme, et peintre courageux du mensonge triomphant, il a su l'être, il l'a été complètement et jusqu'au bout. Il s'est volontairement sacrifié, sans toujours voir peut-être le péril en face, mais du moins en le pressentant. Il a fait passer son œuvre la première et avant lui-même; et c'est grâce à cela que s'est fondée *sa* religion à lui, Molière, son culte intellectuel et personnel, une des choses les plus étonnantes et les plus consolantes à coup sûr du siècle qui va finir.

Confiant jusqu'au bout dans l'appui de Louis XIV (malgré que plus d'une fois les circonstances eussent prouvé à l'auteur-comédien combien le grand Roi, son protecteur, était parfois sujet à des revirements, à des retours sur lui-même, à des timidités, disons le vrai mot: à des faiblesses), Molière s'est acharné, le front haut. Dans certaine occasion même, — la plus importante de sa vie puisqu'elle l'a rendu immortel, — il s'est raidi de toutes ses forces; comme Cynégire, il a lutté, jusqu'au dernier moment, défendant et retenant son œuvre incriminée, avec le bras, avec le talon, avec les dents. Il a vaincu finalement; il a réussi, mais en même temps il s'est bien sacrifié lui-même, et il a dû subir ensuite et par contre-coup,

Juste retour... des choses d'ici-bas,

un terrible revers de médaille! Mais il est inutile d'anticiper en ce moment sur les événements que nous allons, dans les pages qui vont suivre, essayer de retracer avec détails, — et avec trop de rapidité peut-être encore à notre plein gré.

Nous avons annoncé et spécifié qu'*à partir de 1663 inclusivement* — et nous sommes arrivés précisément à cette date — *il n'y a plus à se fier, par rapport aux événements de la vie*

de Molière, à certains documents que l'on rencontre; que des pièces même officielles, *surtout* officielles, le concernant, ont été falsifiées volontairement sur le moment même où on les rédigeait; que ces pièces contiennent des inexactitudes grossières, choquantes, et *voulues;* enfin que d'odieux mensonges ont été, *tout exprès,* et dans un but qui n'est pas douteux, répandus sur son compte.

Redisons-le une fois de plus : quand on écrit l'histoire de Molière, il ne faut s'adresser, *sous aucune espèce de prétexte,* à semblables documents. Supprimez de fait tous les faux témoignages : et seulement alors, à cette condition *sine qua non,* vous retrouverez, et avec bien de la peine, les vrais événements, la vie *réelle* de Molière et des siens. Car ces documents, sciemment et volontairement altérés, et présentant précisément le contraire de la vérité, sont certes les plus nombreux, et presque les seuls qui nous ont été conservés.

Il y a eu une époque, en effet, où, *Molière étant complètement disparu de la scène du monde,* on a détruit soigneusement les autres documents jusqu'au dernier, à l'exception seulement de ceux existant dans des archives ou des registres spéciaux, ignorés de tous, et dont la disparition totale, absolue, était presque impossible et aurait fini peut-être même par être trop remarquée. — Et c'est dans ces actes de paroisse ou de notariat, *les premiers de tous, datant d'avant 1663* uniquement, retrouvés de nos jours *en cherchant bien,* que l'on rencontre les seules données authentiques et de bon aloi qui ont permis de rétablir, enfin, certains faits fondamentaux, restés malgré cela (nous avons déjà eu l'occasion de nous en apercevoir) incertains et douteux pour tels excellents critiques de notre époque même. Que l'on juge d'après cela si la calomnie, adroitement lancée, avait réussi à s'implanter solidement dans toutes les mémoires !

Nous allons raconter, toujours pièces en mains et sans parti pris d'aucune sorte, cette mystérieuse et étonnante histoire, attachante comme un vrai roman, avec toutes ses lacunes, toutes ses obscurités forcées, toutes ses solutions de continuité trop évidentes, mais aussi avec toutes ses lumineuses, et incontestables, et irrécusables certitudes.

Nous allons donc assister à toutes les attaques, à toutes les

ripostes, à tous les coups échangés de part et d'autre, jusqu'au moment où les ennemis de Molière, puissants et victorieux, favorisés enfin par les circonstances devenues tout autres, eurent définitivement le dessus.

La première de toutes les attaques nous semble bien venir de Molière lui-même : elle date de 1662, et eut lieu dans *l'École des Femmes*.

II. L'ÉCOLE DES FEMMES (1662-1663). — Molière était marié, Molière était dans sa lune de miel, au comble de ses vœux, protégé et pensionné par le roi. « S'il y eut pour lui, dit » avec juste raison (p. 54) M. Bazin, un temps heureux dans » l'union conjugale, il en jouit sans trouble et sans distraction, » aimé du roi, applaudi du public, considéré enfin parmi les » gens de lettres, pendant cette année 1662 qui se termina par » la mise en scène de *l'École des Femmes*. » Ce fut un véritable événement que l'apparition de cette célèbre comédie. « *L'École des Femmes,* dit avec raison M. Eugène Despois » (*Molière-Hachette,* t. III, p. 107), n'a pas été seulement » *le plus grand succès dramatique* que Molière ait obtenu » pendant toute sa carrière ; elle lui valut, de la part des comé- » diens rivaux et des écrivains jaloux, toute une série de pam- » phlets, où *l'on commence déjà à s'attaquer à l'homme* » autant qu'à l'auteur et au comédien. » Et quelques lignes plus loin, M. Despois ajoute ces mots, trop significatifs, hélas ! et qu'il faut s'empresser de relever : « C'est de là, c'est surtout » de *l'Impromptu de Versailles* que date *tout un système de* » *dénonciations calomnieuses,* que Molière a peut-être eu tort » de trop dédaigner. » C'est ce *système,* précisément, si bien spécifié par M. Despois, qui ne fait que commencer, et que nous allons voir grandir et se développer dans les pages qui vont suivre.

Il n'entre pas dans notre plan de faire ici l'histoire littéraire, historique et anecdotique de toutes les pièces de théâtre auxquelles *l'École des Femmes* donna lieu. Nous ne voulons nous occuper que des passages de cette pièce qui choquèrent les dévots, et qui les animèrent pour la première fois d'une manière sérieuse contre Molière et ses comédies. — Ces passages, les voici :

1. — *L'École des Femmes,* acte III, scène 1.

ARNOLPHE.

Vous avez là suivi mes ordres à merveille,
Confondu de tout point le blondin séducteur,
Et voilà de quoi sert un sage directeur.
Votre ignorance, Agnès, avait été surprise.
Voilà sans y penser où vous vous étiez mise :
Vous enfiliez tout droit, sans mon instruction,
Le grand chemin d'enfer et de perdition.
. . . .
Mais, comme je vous dis, la griffe est là-dessous;
Et ce sont vrais Satans.....

2. — *L'École des Femmes,* acte III, scène 2.

ARNOLPHE.

Songez qu'en vous faisant moitié de ma personne,
C'est mon honneur, Agnès, que je vous abandonne;
Que cet honneur est tendre et se blesse de peu;
Que sur un tel sujet il ne faut point de jeu;
Et qu'il est aux enfers des chaudières bouillantes
Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes.
Ce que je vous dis là ne sont pas des chansons;
Et vous devez du cœur dévorer ces leçons.
Si votre âme les suit, et fuit d'être coquette,
Elle sera toujours, comme un lis, blanche et nette;
Mais s'il faut qu'à l'honneur elle fasse un faux bond,
Elle deviendra lors noire comme un charbon;
Vous paraîtrez à tous un objet effroyable,
Et vous irez un jour, vrai partage du diable,
Bouillir dans les enfers à toute éternité :
Dont vous veuille garder la céleste bonté!
Faites la révérence. Ainsi qu'une novice
Par cœur dans le couvent doit savoir son office,
Entrant au mariage il en faut faire autant;
Et voici dans ma poche un écrit important
Qui vous enseignera l'office de la femme.

« Ce qu'on ne sait pas assez, et ce qui est incontestable, c'est que *de ce jour* [26 décembre 1662], *de cette pièce,* datent la mauvaise intelligence de Molière avec les personnes dévotes, la défiance de celles-ci pour les sentiments chrétiens du poète, leur indignation contre ses témérités, et le ressentiment qu'une telle disposition excita chez un homme de nature peu patiente. Déjà ceux dont nous parlons avaient remarqué, dans *Sganarelle* [28 mai 1660], cette morale adressée en passant à un traité de morale religieuse, fort recommandé par les directeurs de consciences, et dont il venait tout récemment, en 1658, d'être publié une traduction nouvelle :

La Guide des pécheurs est encore un bon livre.

Ils trouvèrent à se scandaliser bien plus dans la scène où Arnolphe veut endoctriner sa pupille. Son exhortation leur parut, et non sans cause, parodier insolemment les formes d'un sermon ; le vers même qui la termine reproduisait textuellement la bénédiction finale du prédicateur. *Les chaudières bouillantes,* dont il menace Agnès, la *blancheur du lis* qu'il promet à *son âme* en récompense d'une bonne conduite, la *noirceur du charbon* dont il lui fait peur si elle agit mal, et enfin ces *Maximes du Mariage ou Devoirs de la femme mariée avec son exercice journalier,* dont il veut qu'elle lise dix commandements, ressemblaient trop en effet au langage le moins éclairé et, par conséquent, le plus usité, du catéchisme et du confessionnal, pour ne point paraître aux dévots un attentat contre les choses saintes. Ils n'allaient pourtant pas encore jusqu'à le dire publiquement; car la dispute, sur ce terrain, était périlleuse ; mais ils s'en prenaient à d'autres licences qui offensaient seulement les bonnes mœurs. Le prince de Conti, l'ancien protecteur de la troupe de Molière en Languedoc, devenu fervent janséniste et théologien, écrivait ce qui suit dans son *Traité de la Comédie et des Spectacles* [qui ne fut publié qu'après la mort du prince de Conti, en 1666] : « Il faut avouer de bonne foi que la » comédie moderne est exempte d'idolâtrie et de superstition, mais il faut » qu'on convienne aussi qu'elle n'est pas exempte d'impureté (1); qu'au » contraire cette honnêteté apparente, qui avait été le prétexte des appro- » bations mal fondées qu'on lui donnait, commence présentement à céder » à une immodestie ouverte et sans ménagement, et qu'il n'y a rien, par » exemple, de plus scandaleux que la cinquième scène du second acte de » *l'Ecole des Femmes*, qui est une des plus nouvelles comédies. »

» Molière n'en fit pas moins imprimer sa pièce, qui fut publiée le 17 mars 1663, avec une épître dédicatoire à Madame. La préface qui l'accompagnait parle assez légèrement des censures dont elle avait été l'objet et d'une dissertation en dialogue par laquelle il pourrait bien leur répondre. « Je ne sais, » ajoutait-t-il, « ce qu'il en sera. » Nous savons, nous, ce qu'il en fut. *La Critique de l'École des Femmes* fut jouée sur le théâtre du Palais-Royal le 1er juin 1663. On y peut voir avec quelle précaution Molière touche au plus grave reproche qu'on lui avait adressé. « Le sermon et les *Maximes,* dit Lysidas, ne sont-elles pas des choses » ridicules et qui choquent même le respect que l'on doit à nos mys- » tères (2)? » — « Pour le discours moral que vous appelez un sermon, » répond l'apologiste Dorante, il est certain que de vrais dévots qui l'ont » ouï n'ont pas trouvé qu'il choquât ce que vous dites ; et sans doute que » ces paroles d'*enfer* et de *chaudières bouillantes* sont assez justifiées » par l'extravagance d'Arnolphe et par l'innocence de celle à qui il » parle (3). » Il fit mieux encore sur ce point que de raisonner. Il dédia *la Critique de l'Ecole des Femmes* à la reine-mère, qui représentait alors

(1) « Les précieuses, dans leur néologisme, comme Molière nous l'apprend (*La Critique de l'École des Femmes*, scène III), disaient *obscénité.* » Paul Mesnard, *Notice*, p. 274.

(2) *La Critique de l'École des Femmes*, scène VI. *Molière-Hachette*, III, p. 362.

(3) *La Critique de l'École des Femmes*. scène VI. *Molière-Hachette*. III, p. 366.

dans la cour l'intérêt de la religion, et la pièce fut imprimée, sous la protection de ce nom alors vénéré, le 7 août 1663. Vers le même temps, 5 juillet, la duchesse de Richelieu, recevant à Conflans la reine régnante et Madame, ne trouvait pas de meilleur divertissement à leur donner qu'une représentation de *la Critique*. C'était le temps enfin où le roi voulait distribuer des pensions aux plus illustres écrivains de son royaume, et Molière y fut porté pour mille livres avec cette qualification : « excellent poète comique (1). » A. BAZIN, *Notes historiques*, p. 55, 56 et 57.

« *L'Ecole des Femmes*, accueillie d'un côté par des applaudissements enthousiastes, souleva d'autre part une opposition violente. La foule s'y porta avec ardeur; mais la critique se déchaîna avec passion. *La fortune grandissante de Molière augmentait le nombre de ses envieux*... Les uns criaient à la grossièreté, les autres à l'indécence, les autres à l'impiété. C'est aux premières représentations de *l'Ecole des Femmes* qu'on peut surtout appliquer les vers de l'*Épître VII* de Boileau :

Le commandeur vouloit la scène plus exacte;
Le vicomte indigné sortoit au second acte...

» La protestation la plus dangereuse, quoique la moins bruyante, fut celle qui eut son principe dans le zèle religieux... Il ne faut point trop s'étonner, du reste, de toute cette émotion, car il n'est nullement certain qu'une comédie aussi audacieuse que *l'Ecole des Femmes* pourrait être représentée de nos jours. » LOUIS MOLAND, *Molière*, p. 200-201.

« Le zèle religieux, sincère ou non, mit dans ses plaintes beaucoup d'emportement. Reconnaissons, d'ailleurs, que l'auteur de *Tartuffe* était déjà là. Une telle scène (acte III, scène II, de *l'Ecole des Femmes*) prédisait la comédie plus hardie encore, *que même elle peut bien avoir inspirée*, comme *une réponse* au premier déchaînement des pieuses colères. Elles étaient à prévoir. Ce n'est pas seulement de la gent irritable des poètes qu'il vaut mieux ne pas provoquer l'aiguillon. Au reste, il y eut imprudence chez les dévots, perfidie chez ceux qui affectèrent de prendre en main leur cause (2); mais s'il faut avoir grande défiance de ceux-ci, *il est clair que... Molière*, sans mériter d'être taxé d'impiété, *était imbu d'une philosophie dont la liberté pouvait inquiéter*.

» Au temps de *l'Ecole des Femmes*, comme au temps du *Tartuffe* et du

(1) *Liste des pensions pour l'année 1663*, extraite des manuscrits de M. Colbert, pages 169 et suivantes. — Tirée des *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature*, par M. D[e] L[a] P[lace], tome I (1781), p. 197-202.

(2) Citons quelques-unes de ces critiques.

« Je ne dirai point que le sermon qu'Arnolphe fait à Agnès et que les dix » maximes du mariage choquent nos mystères, puisque tout le monde en murmure » hautement. » DE VISÉ, *Zélinde*, p. 35. — « Nous remarquerons, dit M. E. Despois (*Molière-Hachette*, t. III, p. 128) que, dans Molière, il y a au moins onze maximes, puisque Agnès s'apprête à lire la onzième quand elle est interrompue par Arnolphe; mais de Visé tenait à ce qu'il n'y en eût que dix, sans doute pour y voir une allusion aux dix commandements de Dieu et aux dix commandements de l'Église. » — « De Visé, dit encore le même auteur (p. 214, note 2), se permet *ici* une insinuation

Dom Juan, il eut la confiance que cette liberté serait peu gênée. Il y avait alors un jeune roi et une jeune cour, qui avaient de bonnes raisons de trouver importuns les rigoristes, et qui étaient au surplus très disposés à beaucoup pardonner au rire, surtout lorsqu'un homme d'esprit savait la limite que ne devaient pas outrepasser ses privilèges. On n'est pas étonné si, malgré le *tolle* qui s'élevait de maint côté contre des plaisanteries fortement salées et contre des irrévérences en matière plus grave, ni le Roi, ni Madame ne se sont montrés sévères pour *l'Ecole des Femmes;* loin de là, ils firent connaître qu'ils la goûtaient beaucoup. » PAUL MESNARD. *Notice biographique sur Molière,* p. 275.

Tel fut le début de l'animosité terrible du parti dévot contre Molière. Tels furent les premiers commencements de la haine implacable qui le poursuivit jusqu'à ses destinées dernières, et qui finira bien, hélas! par avoir gain de cause contre lui.

Déjà, dans *les Précieuses ridicules,* comédie que l'on essaya d'abord de *supprimer,* Molière, dit M. Paul Mesnard (p. 215), « fut averti... *du danger que l'on courait en attaquant des » coteries puissantes.* Un moins brave pouvait être à tout » jamais gêné par cette première leçon; mais il n'était pas » facile d'intimider son ferme caractère, ni d'arrêter, dans son » irrésistible force, la marche de son génie. Il fit dès lors [en » 1659] reconnaître chez lui *ce mélange d'audace et d'adroite » prudence qui mettait en déroute ses victimes,* celles mêmes » dont les cris étaient les plus redoutables. » En 1662, Molière ne fait donc, dans *l'École des Femmes,* que continuer tranquillement sa ligne de conduite, qui le conduira malheureusement à sa perte. *Fais ce que dois, advienne que pourra,* est une maxime parfois bien dangereuse pour ceux qui la suivent jusqu'au bout, et Molière va nous en fournir, à son

charitable; on peut y voir, bien avant les accusations venimeuses qui poursuivront *le Festin de Pierre* et *le Tartuffe*, comme *un premier essai de dénonciation.* »

« On peut signaler *encore* plus particulièrement ce passage [du *Portrait du Peintre*] où Boursault prend la défense de la religion et cherche à rendre suspects les sentiments et les intentions de Molière :

Au seul mot de sermon nous devons du respect,
C'est une vérité qu'on ne peut contredire,
Un sermon touche l'âme et jamais ne fait rire;
De qui croit le contraire on doit se défier;
Et qui veut qu'on en rie en a ri le premier.

» C'étaient là de ces insinuations qui pouvaient, à cette époque, avoir des suites dangereuses pour celui qui en était l'objet. Représenté sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne à la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1663, *le Portrait du Peintre* permit à toutes les haines et à toutes les rancunes de se manifester. » LOUIS MOLAND, *Molière,* p. 206-207.

tour, la preuve, après tant d'autres des plus nobles, des plus grands et aujourd'hui des plus révérés : et la liste de ces hommes, déjà longue de son temps, s'est, depuis Molière, considérablement accrue, pour l'honneur et le malheur de l'humanité.

III. La dénonciation calomnieuse de Montfleury (1663). — Dans l'article précédent, nous avons constaté et précisé à quelle époque et de quelle manière se produisirent les premiers griefs que se trouva avoir, contre Molière, le parti redoutable que cependant, fort de la protection de Louis XIV, l'auteur de *l'École des Femmes* ne craignit pas d'attaquer directement et de braver en face. L'année 1662 constitue, en effet, une date importante dans l'histoire de la vie de notre grand comique.

Dans le présent article, nous allons assister au commencement de la sombre légende qui doit faire le malheur de Molière, et être le motif de sa perte. On va voir la première insinuation, timide d'abord et de peu d'effet, de la calomnie terrible qui, une fois lancée, ne s'arrêtera plus dans sa marche toujours ascendante; car elle sera recueillie tout aussitôt par les ennemis du grand homme, si habiles, à dire d'experts, à répandre une accusation et à y faire ajouter foi par le vulgaire crédule et inconscient en la répétant toujours et quand même.

De cette proposition parfaitement fausse : « Molière a épousé la fille de son ancienne maîtresse, » on en conclut bien vite, à mots couverts et tout bas, celle-ci : « Molière a épousé sa fille. » Car voilà ce qui sera bientôt colporté. Et, soyez-en sûr, on le retiendra, et cela aura cours, et on le dira et on le répétera (avec un petit air de mystère, ce qui fait bien), on le certifiera, *mordicus*, et on l'imprimera partout. Ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut dans une note, ainsi que nous tenons à le répéter — car *on ne saurait trop le redire,* — cette assertion odieuse et absolument mensongère est le pendant exact de cette autre proposition : « Voltaire, à son lit de mort, a dévoré ses » excréments; » cette dernière calomnie, on s'est donné la peine bien inutile de la réfuter; qu'est-ce que cela a fait? on l'a redite, on la redit tous les jours imperturbablement et à satiété, on la maintient plus que jamais en circulation... et le tour est

joué! Et la multitude, qui n'a que faire de preuves sérieuses et qui se soucie pas mal d'écouter et de suivre une discussion d'ailleurs au-dessus de sa portée, y a cru, y croit, y croira encore très longtemps. Et ne vous y trompez pas, la calomnie qui a terrassé Molière a conservé, elle aussi, dans sa teneur mitigée du moins, des partisans, de nos jours, jusque dans les juges les plus éclairés : M. Bazin, M. Loiseleur, M. Paul Mesnard, tant elle était difficile à déraciner!!! Nous allons voir comment elle a été pour la première fois formulée tout haut.

« Comment me venger de ce Molière? Comment le frapper au cœur? » se demande un vieux comédien irrité contre lui. L'amour, si visible et si remarqué, de Molière pour Armande, et qui faisait alors l'objet de toutes les conversations, va lui en fournir les moyens. Ramassant un bruit sans consistance, une de ces remarques très naturelles qui se produisent tous les jours et qui tombent d'elles-mêmes parce qu'elles n'ont pas de bases solides et réelles, il va en faire l'objet d'une accusation tout aussitôt dédaignée que portée, mais qui sera ensuite reprise et embellie par de plus fins et de plus habiles que lui, qui sauront bien en tirer parti, eux, et pour lesquels, sans s'en douter, il se trouvera avoir tiré les marrons du feu.

C'est dans *l'Impromptu de Versailles,* représenté dans le dernier trimestre de l'année 1663, que Molière excita contre lui l'animosité du vieux comédien. M. Eugène Despois va nous fournir des détails précieux sur le caractère spécial de cette pièce de théâtre, unique, on peut le dire, dans son genre, puisqu'elle met précisément en scène les comédiens mêmes qui la représentaient à l'origine.

« *La Critique de l'École des Femmes* était dirigée contre les écrivains irrités du succès de Molière; *l'Impromptu de Versailles* fut surtout une réplique aux attaques des comédiens jaloux.

» La rivalité entre l'Hôtel de Bourgogne et la troupe de Molière datait de l'installation de celle-ci à Paris en 1658. Les grands comédiens — *la seule troupe royale,* comme la *Gazette* ne manque pas de le répéter — passaient pour exceller dans le genre noble et ne jouaient guère autre chose. Mais la supériorité de Molière et de sa troupe dans le genre comique n'était plus contestée que par les beaux esprits, qui affectaient d'ailleurs de regarder la comédie comme genre secondaire. En outre, Molière avait des idées très particulières et qu'il ne réussit pas à faire partager à son siècle, sur la déclamation théâtrale : *il trouvait que celle des grands comédiens man-*

quait de naturel... c'était donc plus qu'une concurrence entre les deux théâtres, plus qu'une animosité intéressée; c'était une lutte entre deux genres et entre deux systèmes. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. III, p. 373-374.

Voici donc le passage de *l'Impromptu de Versailles* qui se rapporte à Zacharie Montfleury (v. 1611-1667), qu'il ne faut pas confondre avec son fils (1640-1685), l'auteur de la tragédie de *la Mort d'Asdrubal* et de *la Femme juge et partie :*

MOLIÈRE.

« J'avois songé une comédie où il y auroit eu un poëte, que j'aurois représenté moi-même, qui seroit venu pour offrir une pièce à une troupe de comédiens nouvellement arrivés de la campagne. « Avez-vous, auroit-il dit, des acteurs et des actrices qui soient capables de bien faire valoir un ouvrage? Car ma pièce est une pièce... — Eh! Monsieur, auroient répondu les comédiens, nous avons des hommes et des femmes qui ont été trouvés raisonnables partout où nous avons passé. — Et qui fait les rois parmi vous? — Voilà un acteur qui s'en démèle parfois. — Qui? ce jeune homme bien fait? Vous moquez-vous? Il faut un roi qui soit gros et gras comme quatre, un roi, morbleu! qui soit entripaillé (1) comme il faut, un roi d'une vaste circonférence, et qui puisse remplir un trône de la belle manière. La belle chose qu'un roi d'une taille galante! Voilà déjà un grand défaut; mais que je l'entende un peu réciter une douzaine de vers. » Là-dessus le comédien auroit récité, par exemple, quelques vers du Roi de *Nicomède :*

Te le dirai-je, Araspe? il m'a trop bien servi;
Augmentant mon pouvoir..... (2)

le plus naturellement qu'il auroit été possible. Et le poëte : « Comment?

(1) « Montfleury, comédien de la troupe royale,... était si prodigieusement gros qu'il étoit soutenu par un cercle de fer. Il faisoit des tirades de vingt vers de suite, et poussoit le dernier avec tant de véhémence que cela excitoit des brouhahas et des applaudissements qui ne finissoient point. Il étoit plein de sentiments pathétiques, et quelquefois jusqu'à faire perdre la respiration aux spectateurs.

» Le chant et l'emphase étoient le seul genre de déclamation qui fût alors connu. Molière, dans *l'Impromptu de Versailles,* osa en faire sentir le ridicule, et y critiquer, entre autres, le ton emphatique et démoniaque de Montfleury dans la scène de *Nicomède,* où Prusias, représenté par cet acteur, s'entretient tout seul avec son capitaine des gardes. Montfleury étoit gros : c'est à quoi Molière fait allusion dans la même pièce. Il jouait les rois et les rôles emportés. Il laissa trois enfants, un fils connu par ses pièces de théâtre et deux filles, dont l'une... étoit comédienne de l'hôtel de Bourgogne, et l'autre de la troupe du Marais. » Mlle POISSON, *Mémoires pour servir à l'histoire du théâtre*, dans le *Mercure*, 1738-1740.

« L'obésité de Montfleury avait déjà été l'objet des plaisanteries burlesques de Cyrano [de] Bergerac, et celui-ci y avait joint des menaces qui pouvaient, étant connue l'humeur de ce redoutable capitan, ne pas paraître un jeu. *Les Œuvres diverses* de Cyrano (1re partie, 1663, p. 135 et suivantes) contiennent une lettre (la Xe) : *Contre un gros homme*, où il est facile de reconnaître Montfleury. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. III, p. 397, note 4.

(2) PIERRE CORNEILLE, *Nicomède*, acte II, scène I. [Vers 413 et 414.]

Vous appelez cela réciter? C'est se railler : il faut dire les choses avec emphase. Écoutez-moi :

(Imitant Montfleury, excellent acteur de l'Hôtel de Bourgogne.)

Te le dirai-je, Araspe?... etc.

Voyez-vous cette posture? Remarquez bien cela. Là, appuyer comme il faut le dernier vers. Voilà ce qui attire l'approbation et fait faire le brouhaha. — Mais, Monsieur, auroit répondu le comédien, il me semble qu'un roi qui s'entretient tout seul avec son capitaine des gardes parle un peu plus humainement(1), et ne prend guère ce ton de démoniaque (2). — Vous ne savez ce que c'est. Allez-vous en réciter comme vous faites, vous verrez si vous ferez faire aucun ah! — » MOLIÈRE, *l'Impromptu de Versailles,* scène I. *Molière-Hachette,* t. III, p. 396, 397, 398 et 399.

Montfleury, comme le fait très bien remarquer M. Eugène Despois (*Molière-Hachette,* t. III, p. 397, note 4), — « Montfleury paraît avoir supporté assez patiemment » les « traits » peu délicats assurément » et les « brutalités grossières » que

(1) « Il est évident qu'il y a ici en présence, non plus seulement deux troupes rivales intéressées à se dénigrer réciproquement, mais deux systèmes différents de déclamation, l'un qui recherche le naturel et la simplicité, l'autre qui ne redoute point l'emphase et y voit un moyen d'effet assuré. Maintenant, si l'on incline à donner ici raison à Molière, il est fort possible que lui-même, dans la pratique, compromit par des défauts reels la sagesse de cette théorie. C'était au moins l'avis unanime des contemporains : on le trouvait ridicule dans les rôles tragiques; et c'est ce que Montfleury fils ne manque pas de faire remarquer dans son *Impromptu de l'Hôtel de Condé.* Il y introduit un partisan de Molière, un marquis, lequel croit prouver la supériorité de la troupe du *Palais-Royal* sur celle de l'*Hôtel*, en remarquant qu'à l'*Hôtel* on s'applique surtout au genre sérieux, et qu'on n'y rit qu'au comique :

Mais au Palais-Royal, quand Molière est des deux,
On rit dans le comique et dans le sérieux.
(Scène II.)

» Peut-être les contemporains avaient-ils tort de rire; au moins ce tort semble-t-il avoir été général. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. III, page 398, note 5, continuée à la page 399.

(2) « Il n'y a pas là seulement toute une théorie nouvelle, qui devait choquer des habitudes invétérées et provoquer bien des contradictions; il y a aussi une rancune personnelle contre les déclamateurs emphatiques qu'on opposait toujours à Molière, et, pour dire toute notre pensée, un souvenir de son échec comme acteur dans *Dom Garcie*, une protestation contre les sévérités dont il était l'objet, dans ce rôle comme dans les autres rôles sérieux......

» Nous n'avons pas à examiner si ce goût pour la simplicité extrême et pour le naturel était bien compatible avec le système de déclamation attribué aux personnages de notre ancienne tragédie, et si des rôles nécessairement conventionnels ne réclamaient pas aussi une certaine convention dans la manière de les réciter. Nous prétendons encore moins que, même ses innovations une fois admises, Molière n'eût pas quelques défauts réels qui les compromettaient dans l'application. Mais ce qui n'est nullement prouvé pour nous, c'est que Molière, comme acteur tragique, fût vraiment aussi faible que le jugeaient les contemporains, et que, dans ce débat entre le public et lui, ce ne fût pas le public qui eût tort. Ce qui est encore plus douteux, c'est que, dans ce rôle de Dom Garcie, écrit d'un style franc, sobre, et n'ayant, en général, rien d'emphatique, Molière n'ait pu déployer ses qualités habituelles... » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. II, p. 226.

Cyrano de Bergerac, le terrible duelliste, avait publiés sur sa grosseur, sa conformation physique et son embonpoint exceptionnels ; « il se montra plus susceptible à l'égard de Molière, » dont les vives critiques attaquaient en même temps son talent personnel et sa manière de réciter les vers de tragédie, talent et manière de réciter dont il paraissait être très jaloux.

A.-J. Montfleury, fils de cet acteur, répondit à *l'Impromptu de Versailles* par une autre pièce de théâtre intitulée *l'Impromptu de l'Hôtel de Condé,* jouée en janvier 1664 à l'Hôtel de Bourgogne, et pour laquelle d'abord, s'il fallait en croire M. A. Bazin (*Notes historiques,* p. 60), « le premier prince » du sang, à ce qu'il paraît, prêta son logis, » ce qui placerait sa première apparition à la fin de l'année 1663 (1). Voici en quels termes Montfleury fils parlait de Molière considéré comme acteur :

ALCIDON.

Il est vrai qu'il récite avecque beaucoup d'art,
Témoin dedans *Pompée* alors qu'il fait César.
Madame, avez-vous vu, dans ces tapisseries,
Ces héros de romans?

LA MARQUISE.

Oui.

LE MARQUIS.

Belles railleries!

ALCIDON.

Il est fait tout de même : il vient le nez au vent,
Les pieds en parenthèse, et l'épaule en avant,
Sa perruque, qui suit le côté qu'il avance,
Plus pleine de lauriers qu'un jambon de Mayence,
Les mains sur les côtés, d'un air peu négligé,
La tête sur le dos, comme un mulet chargé;
Les yeux fort égarés, puis, débitant ses rôles,
D'un hoquet éternel sépare ses paroles;
Et lorsque l'on lui dit : « Et commandez ici »,
Il répond :
« Connaissez-vous César, de lui parler ainsi?
» Que m'offrirait de pis la fortune ennemie,
» A moi qui tiens le sceptre égal à l'infamie? »

A. MONTFLEURY, *l'Impromptu de l'Hôtel de Condé,* sc. IV.

(1) « La comédie d'Antoine Montfleury est en vers, d'une honnête médiocrité, auxquels on fit bonne mesure de justice en les disant assez faciles. A l'imitation du titre de la pièce ennemie, celle-ci voulut se nommer *l'Impromptu de l'Hôtel de*

« Ce portrait, dit Taschereau (p. 54-55), si nous le comparons à ceux que les peintres et les écrivains nous ont laissés de Molière, offre plus d'un trait de ressemblance. La couronne de lauriers se trouve dans presque tous, et le hoquet n'a point été oublié non plus par les historiens du théâtre. Il avait contracté ce tic en s'efforçant de se rendre maître d'une excessive volubilité de prononciation. Mais, dans la comédie, son art infini dissimulait ce défaut autant que possible! »

« Montfleury, l'acteur de l'hôtel de Bourgogne, — dit M. Moland (p. 213), — ne se tint pas pour suffisamment vengé par la comédie de son fils. Il eut recours à un expédient honteux qui ne tendait à rien moins qu'à envoyer son ennemi aux galères. Il le dénonça au roi à propos de son récent mariage. »

« Le père, allant plus au but, — dit de son côté M. Bazin (p. 60), — voulut diffamer son ennemi. *Il faut noter que personne au monde n'a vu cette requête, que nul en son temps n'en a parlé, qu'elle demeura sans effet, et qu'aucun de nous n'en aurait soupçonné l'existence,* sans le soin charitable que mirent Racine le père à en donner avis dans une lettre, et Racine le fils à nous conserver ce témoignage d'une assez froide amitié. »

Il s'agit d'une lettre écrite par Racine en novembre 1663 à l'abbé Le Vasseur, et qui contient ce passage, que nous reproduisons ci-dessous textuellement :

« Montfleury a fait une requête contre Molière, et l'a donnée au Roi. Il l'accuse d'avoir épousé la fille et d'avoir autrefois couché (1) avec la mère. Mais Montfleury n'est pas écouté à la cour (2). »

Condé. Pour se permettre d'opposer cet hôtel au Royal Versailles *il fallait y être autorisé, et avoir obtenu, on n'en saurait douter, une première représentation chez les Condé.* Qui donc avait pu, dans cette maison, protéger ainsi un acte d'hostilité contre Molière? Non sans doute le grand prince, très favorable à notre poète; mais son fils, le bizarre duc d'Enghien, à qui Boursault, bien vu d'ailleurs, il faut le dire, par tous les Condé, avait dédié *le Portrait du Peintre*, lui rappelant, dans son épître, « les généreux applaudissements » dont il avait honoré son ouvrage.

» Il est assez piquant de trouver, à la date du mardi 11 décembre (a), *l'Impromptu de Versailles* joué aux fêtes du mariage du duc d'Enghien et d'Anne de Bavière, dans ce même hôtel de Condé, si hospitalier à la représentation de l'autre *Impromptu*, de celui de Montfleury. Fut-ce seulement une preuve d'impartialité? On croirait plutôt qu'*il plut à l'illustre père du marié de faire à Molière sa revanche* dans une occasion si intéressante pour son fils. *La réparation était éclatante :* le Roi, les deux reines, Monsieur et Madame étaient là, entourés d'une cour brillante et nombreuse.

» *L'Impromptu* de Montfleury, où l'on chercherait inutilement un semblant d'action, et qui n'a pas même un cadre tant soit peu comique, n'est qu'un court dialogue devant la boutique d'une marchande de livres dans le Palais. L'auteur ne s'est guère attaché qu'à payer en même monnaie les railleries sur la déclamation et le jeu des Grands comédiens. A son tour, il se moque de la récitation, des gestes, des grimaces de Molière dans la comédie. » Paul Mesnard, *Notice*, p. 295-296.

(1) Ceci est le vrai texte, le texte tout cru, de Racine écrivant à son ami. Il n'est pas rapporté de la même manière par certains auteurs, qui remplacent le mot

(a) La première représentation de *l'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, donnée à cet hôtel, *est donc antérieure.*

Mais ce n'est pas ainsi que Louis Racine, après la mort de son glorieux père, a fait imprimer cette lettre. Au lieu de ces mots : *Il l'accuse d'avoir épousé la fille et d'avoir autrefois couché avec la mère,* se trouvent les suivants, d'une tout autre portée : *Il accuse Molière d'avoir épousé sa propre fille.*

M. Paul Mesnard écrit à ce sujet (p. 360-361) : « Pour trou-» ver Racine décidément criminel, on s'est plu à supposer que » *l'autographe conservé à notre Bibliothèque nationale* n'est » qu'une copie inexacte, et que Louis Racine a donné le vrai » texte de la lettre originale. A d'autres! Est-ce qu'il n'est pas » clair que le bon fils, scrupuleux jusqu'à la maladresse, a cru » bien faire de *corriger des expressions dont la crudité scan-» daliserait?* Il n'avait pas su prévoir qu'en aggravant les » paroles de l'accusateur, il donnerait des armes contre celui » qui les avait répétées sans réclamer. » Je répondrai à M. Paul Mesnard : Si Louis Racine, en bon fils, avait tenu à « corriger

couché par le mot *reçu:* par exemple, Aimé-Martin (Grimarest-*Panthéon*, p. 8, col. 1, note 1); J. Loiseleur, *Points obscurs*, p. 286); et d'autres encore.

(2 *de la page précédente*) Ces quelques lignes ont soulevé des montagnes de commentaires, soit *contre*, soit *pour* Racine. Produisons-en deux ou trois choisis dans les deux camps.

« Quoi! Molière... est lâchement et injustement accusé d'un crime horrible, et Racine rapporte cette incrimination sans le moindre sentiment d'indignation contre son auteur! Ce n'est pas, selon lui, l'incorruptible honneur du calomnie qui doit ôter sa force et son danger à cette infâme calomnie, c'est le peu de crédit de l'accusateur à la cour! *Racine serait-il donc demeuré persuadé*, si cette requête eût été présentée par tout autre que Montfleury? » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, p. 99.

« En décembre 1663, Racine, alors âgé de vingt-quatre ans, et qui commençait à s'éprendre de la Du Parc, Racine écrivait à l'abbé Levasseur : « ..... *Mais Montfleury n'est pas écouté à la cour.* » Mot d'un laconisme presque cynique en présence d'une accusation si odieuse. Dans cette molle et louche façon d'essuyer la boue lancée à un ami (car Racine n'était point encore brouillé avec Molière à cette époque), les insinuations rancuneuses de Mlle Du Parc n'entraient-elles pas pour quelque chose?..... Montfleury, qui voulait perdre Molière, entendait évidemment l'accuser d'avoir épousé la fille de celle dont il avait eu les faveurs, *indiquer en termes couverts, mais suffisamment transparents, un crime* dont d'autres ennemis du poète l'accusaient en termes formels. Qu'il ait clairement formulé son accusation ou qu'il ait procédé par insinuation, l'intention reste la même. *Et Racine ne s'y est pas trompé. La façon dégagée dont il rapporte l'incrimination* sans l'accompagner d'un seul mot de blâme ou d'indignation *reste une charge contre son caractère. Ce qui, à ses yeux, défend Molière,* ce n'est pas son honneur, sa réputation de droiture; *c'est simplement le peu de crédit de l'accusateur.* Eût-il donc été persuadé si la requête eût été présentée par tout autre qu'un envieux et médiocre histrion? » J. LOISELEUR, *les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 285, 286, 287.

« Hé quoi! a-t-on dit, pas un mot d'indignation contre une dénonciation odieuse? N'est-ce pas avoir grande envie de faire une querelle à Racine? Il donne simplement à son jeune ami, l'abbé Le Vasseur, une nouvelle très exacte, sans la moindre intention d'approuver cette lâche requête; il nous paraît plutôt empressé d'*en constater le mauvais succès à la cour.* Une protestation, ce nous semble, n'aurait été utile que dans un écrit public... » PAUL MESNARD, *Notice*, p. 360.

» des expressions dont la crudité scandaliserait », que n'a-t-il fait *comme tant d'autres auteurs depuis lui;* que n'a-t-il substitué simplement, dans la phrase de son père, au mot *couché* le mot *vécu?* Mais non! il change tout le sens de la phrase. Selon lui, Molière n'a pas seulement commis une faute grave, mais un crime affreux. *Tous ceux qui entourent Louis Racine le fils* le lui ont tellement dit, assuré, certifié! Trouvant donc son père *en retard,* dans sa lettre, sur la croyance ayant cours et admise désormais par tous [et nous verrons *pourquoi* et *comment*], Louis Racine fait indiquer à l'auteur de ses jours, par anticipation, ce que tout le monde, quarante ans après « la mort de Molière », croyait rigoureusement vrai. *Inutile de faire ressortir combien il a eu tort.* On croirait même volontiers qu'il y a été poussé : qu'il a obéi, en opérant ce funeste changement, à certaines influences... Ce n'est ni plus ni moins qu'*un faux,* qu'il est certainement fort difficile de s'expliquer venant de la part d'un honnête homme comme Louis Racine.

Cet acte odieux de Montfleury passa comme non avenu. Louis XIV ne s'en émut pas [1].

« Ici, dit Aimé-Martin (Grimarest-*Panthéon,* p. 8, col. 1), les dates sont précieuses, et l'on peut dire que leur rapprochement est comme un trait de lumière qui nous montre la grande âme de Louis XIV. La requête dans laquelle Montfleury accusait Molière... fut présentée à la fin de décembre 1663; et le 28 février 1664, c'est-à-dire deux mois après cette requête, le roi de France tenait sur les fonts de baptême, avec Madame Henriette d'Angleterre, le premier enfant de Molière, et lui donnait le nom de Louis. C'est ainsi que Louis XIV répondit toujours [2] aux ennemis de Molière. *Toutes les calomnies* dont on voulait accabler ce grand poète étaient aussitôt *consolées (sic!)* par un bienfait. » [Note 2.]

Dans le même sens parlent tour à tour J. Taschereau [3],

[1] « S'il ne la [la délation] dédaigna pas absolument, si préliminairement il en parla à Molière, comme il est naturel de le supposer, celui-ci sans doute usa, pour se justifier, d'un moyen des plus simples : il n'eut qu'à mettre sous les yeux du monarque l'acte officiel de son mariage, qui donne pour mère à Armande, non pas Madeleine, mais la mère de cette dernière. » J. Loiseleur, *Points obscurs,* p. 226.

[2] Hélas ! il n'en fut pas toujours ainsi... !

[3] « Les nobles cœurs croient difficilement au crime; aussi Louis XIV, qui estimait Molière autant qu'il méprisait ses délateurs, sembla-t-il lui témoigner plus d'intérêt encore en le voyant exposé aux attaques de l'intrigue et de l'envie... Le rapprochement de ces dates [fin 1663-28 février 1664] n'est pas moins glorieux pour le protégé que pour l'illustre protecteur... Il fallait un Louis XIV pour que la France pût s'enorgueillir d'un Molière. » Taschereau, p. 57-58.

Bazin [1], Soulié [2], M. Loiseleur [3], M. Moland [4], en établissant *une véritable corrélation entre les deux faits.* Seul, M. Paul Mesnard n'est pas de cet avis : « On a cru voir, » dit-il (p. 269, note 1), *dans l'honneur fait à Molière une » réponse aux accusations de Montfleury,* mais il n'est pas » probable que l'on y ait songé. » Et il dit aussi, page 269, mais cette fois dans le texte, que « *cet honneur* était *moins » rare... qu'on ne le supposerait,* pour ceux qui étaient pour- » vus d'un office, même modeste, dans la maison royale ». Soit ; mais il reste, toujours et malgré tout, très significatif. Et si l'on n'a pas songé, en le lui accordant, à l'accusation de Montfleury, cela prouve bien plus encore qu'on n'y a fait à la cour aucune attention tant soit peu sérieuse.

Voici l'acte de baptême du premier enfant de Molière, tel qu'il était inscrit sur les *registres de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris,* avant leur destruction en 1871 :

« Du jeudi, 28e février 1664, fut baptisé Louis, fils de Monsieur Jean-Baptiste Molière, valet de chambre du roy [5], et de damoiselle Armande Grésinde Béjart, sa femme, vis-à-vis le Palais-Royal. Le parrain, haut et puissant seigneur, messire Charles, duc de Crequy, premier gentilhomme

(1) « Le jugement du roi ne se fit pas attendre. Le 19 janvier 1664, la femme de Molière mit au monde un fils, et, le 28 février, il fut nommé au baptême « Louis » par le duc de Créquy, tenant pour le Roi, parrain, et par la maréchale Du Plessis, pour Madame, marraine. » ANAÏS BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 60-61.

(2) « Montfleury ne fut point écouté à la cour, puisque Louis XIV et Madame, duchesse d'Orléans, firent tenir sur les fonts de baptême le premier enfant de Molière et d'Armande Béjart, mais il fut écouté par les ennemis de Molière et de sa femme, et *cette calomnie, perpétuée jusqu'à nos jours, ne devait tomber que devant les preuves les plus convaincantes.* » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille,* p. 59.

(3) « Le roi répondit à la délation en devenant le parrain du premier enfant de Molière. » J. LOISELEUR, p. 226. — « Dans les premiers jours de l'année 1664, voyant Armande sur le point d'accoucher, il (Molière) obtint du Roi la promesse de tenir le nouveau-né sur les fonts de baptême. Dans sa pensée, cette haute faveur était tout à la fois sa justification et celle de sa femme ; *le souverain témoignerait par là de son mépris pour la dénonciation de Montfleury...* » J. LOISELEUR, p. 293.

(4) « La réponse du roi ne se fit pas attendre... *Cet honneur insigne* fait au comédien par le monarque équivalait à la plus solennelle justification. » MOLAND, p. 214.

(5) M. Taschereau a donc eu tort de dire (p. 58) : « L'histoire redira à jamais avec » quel noble empressement le monarque secoua *en faveur d'un comédien* le joug » jusqu'alors inviolable du préjugé et de l'étiquette. » Comme le dit, par contre (p. 269), très justement et très équitablement M. Paul Mesnard : « Cet honneur, » moins rare, etc.... pour ceux qui étaient pourvus d'un office, même modeste, » dans la maison royale, n'aurait pas convenablement paru accordé au comédien ; » aussi, dans l'acte de baptême, a-t-on eu soin de le qualifier *valet de chambre » du roi.* Voilà donc une faveur *que lui permit d'obtenir son office de cour.* Mais

de la chambre du Roy, ambassadeur, à Rome, tenant pour Louis quatorzième, roy de France et de Navarre. La marraine, dame Colombe le Charron, épouse de messire César de Choiseuil, maréchal du Plessy, tenante pour Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. L'enfant est né le 19e janvier audit an. Signé : Colombet. »

C'est Beffara qui, le premier, a publié cet acte.

L'enfant ne vécut pas. Il mourut avant la fin de la même année. Voici son acte de décès, tiré de la *paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris,* tel qu'il est cité en abrégé par M. Révérend du Mesnil, dans *la Famille de Molière,* page 68 (1) :

« Le mardy, 11e novembre 1664, convoy de 6 [prêtres] de Louys, fils de Jean-Baptiste Molière, comédien de Son Altesse Royale, pris rue Saint-Thomas... (2). »

Au moment où s'ouvre l'année 1664, Molière est le plus heureux, le plus favorisé des hommes. Il est l'époux de la femme qu'il adore, il est près d'être père pour la première fois, ses comédies lui procurent à la fois un grand succès et de beaux bénéfices, sans compter des controverses acharnées qui sont loin de lui déplaire, et auxquelles il ne dédaigne pas de répondre et de se mêler lui-même; il est protégé par Louis XIV qui ne peut se passer de lui, de ses acteurs ni de ses pièces! Mais il s'était fait déjà beaucoup d'ennemis (3); et sa confiance

» réellement pour qui était-elle? Pour le poète comédien, nous n'en doutons » pas. »

Rigoureusement, d'après les deux actes que nous publions, tels qu'ils sont rédigés, le jeune filleul de Louis XIV aurait dû s'appeler, de son nom de famille, non pas *Poquelin*, mais ***Molière***. Ce détail semble avoir échappé à tous.

(1) Cet acte de décès a été publié en abrégé en 1863 par M. Eudore Soulié, page 59, note 1, de ses *Recherches sur Molière*, et accompagné de l'explication suivante :

« Je dois à l'obligeance de M. Parent de Rosan la communication de ce dernier acte, qui avait échappé aux recherches de Beffara. Ardent et érudit investigateur des Archives de Paris et du département de Seine-et-Oise, M. Parent de Rosan, comme M. A. Jal, a bien voulu se dessaisir en ma faveur de quelques-unes de ses découvertes [E. Soulié]. »

(2) Variante importante du texte de M. Eudore Soulié : « Pris rue Saint-Honoré [au lieu de Saint-Thomas!]. »

(3) « Déjà plus d'une fois Molière avait entendu des murmures s'élever contre lui au nom de la religion. Les idées religieuses faisaient en ce moment de rapides progrès. La réaction contre les désordres du XVIe siècle, retardée par la dissipation et l'esprit romanesque qui régnèrent sous Louis XIII, commençait alors à entraîner les esprits. Tout se rangeait par un retour visible à la règle, à la loi et à la foi. Ce mouvement se traduisait en controverses dans le clergé, en brigues dans les hautes classes sociales, et en cabales à la cour. Les jansénistes et les jésuites, en guerre les uns avec les autres, enrégimentaient dans leurs disputes et leurs fac-

envers le Roi, jeune alors, et sujet à changer selon les circonstances, aurait dû être moins aveugle et moins absolue. A l'époque où nous sommes parvenus, il eût dû y regarder à deux fois avant de s'engager plus profondément encore dans une ligne de conduite qui lui offrait les périls les plus grands, les plus difficiles et les plus dangereux à parer et surtout à vaincre! Il eut dû, sinon revenir insensiblement sur ses pas, du moins ne pas persister aussi fièrement, aussi obstinément dans ses positions acquises : non seulement son bonheur, sa tranquillité étaient à ce prix, mais encore sa sûreté même l'exigeait. Il n'écouta que sa gloire et que sa passion, il ne se laissa guider que par son génie, écartant violemment toute considération de prudence et de salut personnels. Il eût vécu heureux sans cela, nous donnant des *Misanthropes* et des *Femmes savantes;* mais il y a des mouvements impétueux auxquels les grands

tions la société tout entière... *Le parti* qui s'appuyait sur la tendance générale au théologisme et à la dévotion, et qui en faisait un instrument d'influence et d'ambition politique, *ne l'emportait pas encore, grâce à la jeunesse du roi, mais était déjà puissant et redoutable.*

« Molière ne pouvait manquer d'entrer en lutte avec ce parti. Il y était forcément conduit et par sa situation personnelle et par les penchants de son esprit... Il ne permettait pas qu'on mît en doute sa religion; il se tenait dans les bienséances et, pour la pratique même, se conformait à la coutume. *Vis-à-vis de la foi rigide et de la piété intolérante, il se trouvait en état d'hostilité inévitable.* Excommunié, placé hors de l'Église par sa profession de comédien, en révolte contre la loi canonique par le fait de sa vocation et de son génie, *il était amené à combattre un parti dont le triomphe eût été sa condamnation et sa défaite.* Ce parti ne tendait rien moins en effet qu'*à supprimer le théâtre*, ainsi qu'il résulte du manifeste du prince de Conti, ou, du moins, *à l'annuler autant que possible*, comme le proclamait et l'annonçait ouvertement plus tard le successeur présomptif de Louis XIV, le duc de Bourgogne. En luttant contre la *cabale dévote*, qui *grossissait visiblement et circonvenait le pouvoir*, Molière combattait pour ce qu'il croyait juste et sensé d'abord, pour cette religion indulgente dont Cléante est l'éloquent défenseur, puis pour sa passion, son intérêt et sa gloire.

» Il avait déjà ressenti plus d'une fois les coups de ses dangereux adversaires. Le vers de Sganarelle,

La Guide des pécheurs est encore un bon livre,

passa pour une irrévérence, car ce traité ascétique, dont l'auteur est Louis de Grenade, dont Arnauld d'Andilly et Le Maistre de Sacy furent les traducteurs, jouissait, surtout parmi les jansénistes, d'une grande autorité. *L'École des Femmes* souleva *des réclamations bien autrement violentes.* Nous avons vu les comédiens de l'hôtel de Bourgogne eux-mêmes *accuser d'impiété la pièce et son auteur;* que disait-on dans les compagnies austères, lorsqu'on parlait ainsi sur le théâtre? *Quelles influences considérables pouvaient être mises en jeu d'un moment à l'autre par ces scrupules ou par les haines jalouses qui sauraient prendre ce masque?* Molière regarda ses ennemis en face, pénétra *leurs desseins* et aperçut aussi *leurs forces croissantes.* Il... pressentit *le péril*, il devina *les menaces de l'avenir.* » LOUIS MOLAND, *Molière*, p. 221, 222, 223.

Le tableau est fidèle, il est bien tracé. On peut émettre seulement des doutes sur l'exactitude des dernières lignes. Si Molière, voyant aussi clairement que cela le péril, a néanmoins persisté dans sa vocation secrète, sa conduite fut vraiment celle d'un héros et d'un martyr. Plus d'un eût reculé en son lieu et place!!...

hommes ne sont pas en état de résister eux-mêmes, et qui les entraînent en dehors de toute sécurité. La vocation est là, ils sont bien forcés de la suivre et d'y obéir *quand même*. « Pourquoi ces choses et non pas d'autres, » demandait Figaro dans *la Folle journée* (acte V, scène III)? Et Beaumarchais, hélas! n'avait que trop raison!...

IV. Les origines du TARTUFFE. — L'émotion très vive produite sur certains esprits par les passages de *l'École des Femmes* reproduits par nous (p. 226) dans un de nos précédents articles [le deuxième] eut pour effet d'attirer spécialement l'attention de celui que ses amis appelaient si justement *le contemplateur* sur la gent dévote, sur ce parti influent et si redoutable à cette époque, sur son intolérance absolue, sur son manque de franchise et de loyauté et sur ses agissements ténébreux. Observer un caractère devenait bientôt pour le grand poète occasion toute naturelle de le peindre et de le faire ressortir dans ses vers. On peut dire qu'à cet égard il avait déjà comme des habitudes d'esprit dont il ne se serait pas facilement departi.

Transporter à la scène un hypocrite, un *imposteur* habile trompant, dupant son monde sous le manteau sacré de la religion, quel sujet pour Molière, qui venait précisément d'avoir sous les yeux quelques vivants modèles de ce caractère, et qui n'en était que mieux disposé et préparé à le représenter avec fidélité sur le théâtre!...

Molière n'avait jamais été un naïf. Il avait vécu pendant ses années d'apprentissage et d'essais, à Paris d'abord, en province ensuite, à la rude école de l'adversité et des épreuves, et il avait eu des déboires de toute sorte à subir. Il vit donc très clairement du premier coup d'œil les dangers de l'entreprise, et par suite la quasi-impossibilité de la faire réussir. Il y renonça donc en soupirant et bien contre son gré.

Mais le moyen, parfois, de résister à la vocation qui vous entraîne! L'idée qui le tourmentait était si profondément scénique, sa réalisation lui promettait un tel chef-d'œuvre, qu'il avait beau la chasser, elle se représentait toujours à son esprit.

Il *voyait*, comme tous les hommes de génie, les personnages si divers de sa conception intérieure et de sa création en germe,

s'agiter et tourbillonner dans son cerveau. Il les *entendait* vraiment parler et se répondre : l'imposteur, au langage rusé, traître et insinuant; sa dupe, aussi crédule et niaise que profondément honnête ; la vieille mère, aveugle et entêtée dans sa bigoterie; la servante, clairvoyante et toute naturelle avec son gros bon sens; le frère, l'homme de raison et de cœur, le personnage intelligent et droit de la pièce, et qui ne se laisse pas imposer, lui, par de vaines simagrées et de faux dehors. Tout ce monde-là agissait, chacun soutenant sa thèse, à tour de rôle, dans sa puissante et incomparable imagination, surexcitée et chauffée à blanc!... Et puis, il faut le dire, l'alexandrin arrivait si vite, si docilement, dans l'esprit de Molière, que certaines tirades étaient déjà bien près d'être écrites. Il pouvait presque les coucher sur le papier au courant de la plume. Il n'avait vraiment pour cela qu'à *vouloir*.

Et il voulut, définitivement. Et il se dit sans doute, — comme on se dit si souvent quand on veut se donner le courage de faire certaines choses, — qu'après tout il était parfaitement le maître d'écrire, pour lui-même, et pour se donner du repos, quelques-unes des tirades de cette puissante comédie dont la conception l'étreignait, l'absorbait, et par moments le remplissait d'un si juste enthousiasme. Et tout en se disant qu'il ne voulait qu'en tracer quelques scènes, il écrivit *le Tartuffe* dans son entier, avec une verdeur, une force, une éloquence admirables; et bientôt, un beau jour, le chef-d'œuvre exista, réalisé sur le papier (1).

Et maintenant, — je suis sûr de ne pas me tromper, — nouvelle capitulation intérieure : est-ce donc pour la garder, éternellement enfermée à double tour dans le plus profond d'un tiroir, qu'il a écrit une telle œuvre? Et quand il l'aura communiquée autour de lui et lue à telle organisation d'élite, à tel esprit éclairé et délicat, à tel homme judicieux et sans préjugés, où sera le grand mal?

Et plus il allait, plus naturellement il rencontrait chez les gens sensés de partisans enthousiastes, et plus aussi les très

(1) Tout d'imagination, comme on le pense bien, mais nécessaire dans l'agencement du récit, ce début du présent article IV *tient la place* de celui, très détaillé et fortement documenté, que nous aurions eu à écrire si la correspondance de Molière, avec ses amis et ses proches, pendant les années 1662, 1663, 1664, nous avait été conservée et fût parvenue jusqu'à nous.

justes objections qu'il s'était faites d'abord finissaient par ne plus tant le frapper. Si bien que le désir ardent de faire arriver *le Tartuffe* à la scène en vint bientôt, intense, à le tourmenter et à le mordre au cœur.

C'est là une histoire éternelle, celle de tous les grands esprits, de tous les puissants génies. Il est absolument certain qu'un peu plus tôt un peu plus tard, c'est *à sa perte* que Molière courait en obéissant en cette occasion à ce qui était devenu pour lui une véritable suggestion, et, tout d'abord, il en eut la conscience la plus nette et la plus juste. *Il est des choses que l'on ne devrait jamais faire,* et que l'on ne ferait pas, en effet, si le libre arbitre n'était pas une chimère et une simple illusion, et si *le motif le plus fort,* auquel nous cédons finalement, ne se déplaçait jamais! Si l'homme n'obéissait pas à des motifs situés en dehors de lui, et se contrariant les uns les autres, il n'y aurait plus ni remords, ni profonde satisfaction de soi-même, et nous ne serions que de simples machines (1). Tout est bien comme il est, décidément, et c'est chose bonne, et utile, et même nécessaire, que « le libre-arbitre » ne soit qu'un vain mot, et que *le serf-arbitre,* seul, existe!...

Molière, après *l'École des Femmes*, fit jouer *le Mariage forcé*, que Loret (*Muse historique,* lettre du 2 février 1664) qualifie ainsi :

> Cette pièce assez singulière
> Est un *impromptu* de Molière,

mais qui n'est probablement qu'une de ses anciennes « farces » retouchées; il accepta, en outre, de participer aux *Plaisirs de l'Ile enchantée,* « fêtes galantes et magnifiques, faites par le » Roi à Versailles le 7e mai 1664. » Dans ce but, il écrivit spécialement *la Princesse d'Élide,* pièce commencée en vers, et continuée en prose pour arriver plus vite.

Or, dans la sixième et avant-dernière journée (lundi 12 mai 1664) de ces fêtes arrivèrent, en véritable coup de foudre, trois actes du *Tartuffe* (2)!!...

(1) « L'impératif catégorique » de Kant existe! *L'honnête homme n'est pas libre de ne pas faire son devoir.*

(2) « Fut-ce une surprise pour Louis XIV, un coup d'audace inattendu que le poète, confiant dans sa faveur, fit tout à coup éclater? On aurait de la peine à croire que l'usage ne fût pas de soumettre, sinon au Roi lui-même, tout au moins

« Ces divertissements vraiment royaux (dit Taschereau), connus sous le nom de *Plaisirs de l'Ile enchantée,* dont les mémoires du temps tracent les tableaux les plus brillants, et auxquels Voltaire a cru devoir consacrer plusieurs pages, durent une partie de leur charme aux efforts réunis du célèbre Vigarani, de Lully, du président de Périgny, de Bensserade et du duc de Saint-Aignan. Mais Molière en fit les principaux frais: car outre sa *Princesse d'Élide,* jouée le 8 mai, second jour des fêtes, *les Fâcheux* furent donnés le 11, et *le Mariage forcé* le 13. Enfin la veille de ce jour, voulant, comme on l'a déjà dit, *faire passer la vérité par la cour pour qu'elle arrivât à la ville,* il avait donné les trois premiers actes du *Tartuffe* devant cette brillante assemblée. » TASCHEREAU, *Histoire de Molière,* p. 64-65 [1].

aux ordonnateurs des fêtes, les pièces nouvelles qu'on y représentait. En tout cas, est-il probable que, sans avoir, de façon ou d'autre, pressenti les dispositions de Louis XIV, Molière ait inopinément introduit, au milieu des divertissements commandés, une œuvre d'une telle portée? » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 272-273.

« On lit dans l'édition originale des *Plaisirs de l'Ile enchantée* : « Sa Majesté fit » jouer *une comédie* nommée *Tartuffe.* » La variante « fit jouer *les trois premiers* » *actes d'une comédie....* » est seulement dans l'édition de 1682. Il est invraisemblable cependant que La Grange et Vinot [Vivot] n'aient point parlé en connaissance de cause lorsqu'ils ont introduit cette correction, et lorsque, dans la note placée sous le titre de *Tartuffe*, ils ont affirmé de nouveau que Molière n'avait donné d'abord, à Versailles, que les trois premiers actes d'une comédie inachevée, et qu'il ne la produisit entière que dans la représentation du Raincy. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 275, note 2, continuée à la page suivante.

[1] « Malheureusement pour l'auteur, continue Taschereau (p. 65), cette comédie fit *dès lors* pâlir quelques-uns de ses modèles, et le roi, déterminé par leurs conseils, « connut, dit l'auteur du récit de ces fêtes (*a*), tant de conformité entre ceux » [les hommes] qu'une véritable dévotion met dans le chemin du ciel et ceux » qu'une vaine ostentation des bonnes œuvres n'empêche pas d'en commettre de » mauvaises, que son extrême délicatesse pour les choses de la religion *ne put souf-* » *frir* cette ressemblance du vice avec la vertu qui pouvaient être pris l'une pour » l'autre, et, quoique l'on ne doutât point des bonnes intentions de l'auteur, *il la* » *défendit* [cette comédie] pourtant en public, et *se priva lui-même de ce plaisir* pour » n'en pas laisser abuser à d'autres moins capables d'en faire un juste discerne- » ment. »

» Le passage [ci-dessus], que nous insérons dans notre texte, ajoute (p. 230, notes) Taschereau, est tiré de l'édition originale de la description des *Plaisirs de l'Ile enchantée*, publiée en 1665 par Ballard, et plusieurs fois réimprimée du vivant de Molière. « Mais, dans l'édition de ses *Œuvres*, dit M. Auger, donnée en 1682 par » La Grange et Vinot [Vivot], le passage est *altéré d'une manière fort remarquable.* » Dans cette phrase : « Son extrême délicatesse pour les choses de la religion *ne* » *put souffrir* cette ressemblance du vice avec la vertu. » on a substitué aux mots » *ne put souffrir* ceux-ci : *eut de la peine à souffrir ;* et cette autre phrase : « Il la défen- » dit pourtant en public et se priva soi-même de ce plaisir, a été changée en celle-ci : » Il défendit cette comédie pour le public *jusqu'à ce qu'elle fût entièrement achevée et* » *examinée par des gens capables d'en juger ;* pour n'en pas laisser abuser à d'autres » moins capables d'en faire un juste discernement. » CES CHANGEMENTS, FAITS APRÈS COUP, ont évidemment pour objet de TRANSFORMER EN UNE SUSPENSION MOMENTANÉE LA DÉFENSE ABSOLUE ET DÉFINITIVE qu'avait faite Louis XIV. Aurait-on voulu par là garantir du reproche d'inconséquence le monarque qui FINIT PAR PERMETTRE LA REPRÉSENTATION de cette même pièce qu'il avait d'abord jugée IMPOSSIBLE DE DONNER AU PUBLIC ? » (*b*).

(*a*) « *Les Plaisirs de l'Ile enchantée*, Paris, 1665 »

(*b*) « *Œuvres de Molière*, avec un commentaire par M. Auger, t. VI, p. 203, note. »

« Si l'on veut bien mettre cet événement à sa date, se faire quelque idée de la société telle qu'elle était alors, se rappeler encore en quel lieu, dans quelle occasion, au milieu de quels amusements cette apparition vient de se produire, on reste frappé d'admiration et de surprise. *Tartuffe* en 1664; la dévotion outrée, crédule, imbécile, mais enfin sincère, traduite en ridicule par un comédien; toutes les paroles, toutes les habitudes des personnes pieuses moqueusement employées sur la scène; et cela devant un monde de belles dames et de grands seigneurs qui, pendant six jours, ont dépensé leur esprit et leur magnificence aux fadaises de la mythologie ou du roman chevaleresque! *Tartuffe* devant le paladin Roger, après les vers du duc de Saint-Aignan, après le ballet des douze signes du Zodiaque et la chute enflammée du palais d'Alcine! C'est pourtant ce que constate une sorte de procès-verbal, écrit en style de menus-plaisirs, où sont racontées fort exactement les sept journées des *Fêtes de Versailles* en 1664. » A. Bazin, *Notes historiques,* p. 63.

V. Effet et conséquences de la représentation, à Versailles, du 12 mai 1664. — Nous n'avons qu'un témoignage direct, et tout à fait contemporain, de l'effet immense, prodigieux, que fit les jours suivants cette première représentation du *Tartuffe* offerte ainsi, tout à coup, sans crier gare, au milieu des bergeries, des pastorales, des journées galantes et des intermèdes; représentation, ne l'oublions pas, *donnée pour le Roi,* et sans aucun doute préparée à l'avance avec le complet assentiment de Louis XIV; car ce fut un véritable événement!

Ce témoignage, c'est celui de Loret, qui, dans *la Muse historique,* lettre du 24 mai, — écrite, conséquemment, douze jours après l'événement, — nous dit en propres termes :

> ... un quidam m'écrit
> Et ce quidam a bon esprit,
> Que le comédien Molière,
> Dont la muse n'est point ânière,
> Avoit fait quelque plainte au Roi,
> Sans m'expliquer trop bien pourquoi,
> Sinon que sur son *Hypocrite* (1),
> Pièce, dit-on, de grand mérite,
> Et très fort au gré de la cour,
> Maint censeur daube nuit et jour.
> Afin de repousser l'outrage,
> Il a fait coup sur coup voyage

(1) Loret ajoute ici, en marge : « Comédie morale. » — On voit que *Tartuffe* s'appela d'abord *l'Hypocrite*, avant que le nom du principal personnage, colporté de bouche en bouche, restât définitivement à la pièce.

Et le bon droit représenté
De son travail persécuté.
Mais, de cette plainte susdite
N'ayant pas su la réussite,
Je veux encore être, en ce cas,
Disciple de Pythagoras.

Ce brave Loret, tout en sentant bien qu'en pareille occasion *le silence est d'or,* nous met cependant, à demi mot (et, je l'imagine, très inconsciemment), au courant de tout ce qui vient de se passer pendant ces douze jours, du 12 au 24 mai 1664! Pure naïveté de sa part, et bien précieuse, surtout, pour la postérité!

Nous savons, en effet, grâce à ses quelques vers, que *l'Hypocrite* (c'était alors le titre de la pièce) fut *très fort au gré de la cour,* qu'on la trouva *de grand mérite;* que plusieurs censeurs [« maint censeur »] la critiquèrent très vivement et très passionnément [« daube *nuit et jour* »], faisant même bien plus encore, prodiguant *l'outrage* à son auteur [Il n'y a pas à dire, le mot y est!]; et que Molière, atteint, et voyant *son travail* PERSÉCUTÉ, avait *fait coup sur coup* le *voyage* de Fontainebleau (le roi était parti pour cette ville depuis le 14 mai, surlendemain de la fameuse représentation); mais que lui, Loret, *n'ayant pas su la réussite de cette plainte susdite,* n'osait pas en dire davantage. Il en a dit beaucoup, certes, et grâce à lui nous sommes merveilleusement instruits, en gros, de tout ce qui vient de se passer pendant ces douze jours.

La *Relation des plaisirs de l'Ile enchantée,* publiée seulement en 1665, ne le perdons pas de vue, dit simplement de cette représentation :

« Le soir, Sa Majesté fit jouer une comédie nommée *Tartuffe,* que le sieur de Molière avait faite contre les hypocrites; mais *quoiqu'elle eût été trouvée fort divertissante.....:* et qu'on ne doutât point des bonnes intentions de l'auteur, *le Roi la défendit pourtant en public,* et se priva soi-même, etc..... (¹). »

Dans le nº 59 de la *Gazette,* portant la date du 17 mai 1664, ce pieux journal vante le zèle de Louis XIV considéré comme fils aîné de l'Église, « comme, dit-elle, il le fit encore voir

(¹) Nous avons donné plus haut tout le passage, dans une note de l'article IV, où nous avons fait ressortir les différences de texte de l'édition de 1665 et de celle de 1682. Voyez ci-dessus page 244, note 1.

» *naguère* par *ses défenses de représenter* une pièce de théâtre » intitulée *l'Hypocrite,* que Sa Majesté, pleinement éclairée en » toutes choses, jugea absolument injurieuse à la religion et » capable de produire de très dangereux effets. »

La pièce était donc bel et bien *défendue en public,* c'est la *relation* publiée en 1665 qui nous l'apprend; et *la Gazette* du 17 mai 1664 nous montre que *huit jours après la représentation du 12 mai,* cette DÉFENSE de représenter *l'Hypocrite* existait déjà depuis trois ou quatre jours.

« On serait extrêmement curieux de connaître dans tous ses détails et jusque dans ses moindres incidents ce que fut cette représentation..., quelles impressions diverses elle fit sur les spectateurs... La discrétion, qui n'est qu'à moitié étonnante, de tant de témoins, a vite laissé retomber le rideau sur cette mémorable soirée où *Tartuffe* fit sa première apparition... Nous croyons à l'impression favorable du Roi... Il ne faut pas trop les chercher [les scrupules] dans la jeune cour. Parmi les scandalisés, nous devons, avant tout, compter la Reine-mère... Les plaintes d'Anne d'Autriche ne furent certainement pas les seules qui assaillirent le Roi. Bien d'autres qu'elle s'étaient sentis blessés et ne se turent pas... La voix du clergé dut être entendue une des premières... Les réclamations furent assez vives, les influences assez puissantes pour que Louis XIV ne crût pas devoir, dans le moment, y résister. Après la clôture des divertissements, le mercredi 14 mai, surlendemain de la soirée de *Tartuffe,* il était parti pour Fontainebleau. Il est probable que ce ne fut pas de là, mais à Versailles même, avant son départ, qu'il avertit Molière des inconvénients qu'aurait une représentation publique. Quoi qu'il en soit, l'interdiction est antérieure au 17 mai... Toutefois Molière ne tarda pas beaucoup à se mettre en route pour aller plaider sa cause. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 276, 277, 278, 280, 281.

« Repoussé de la position qu'il avait gagnée par surprise [1], Molière se

[1] « Molière ne se dissimulait pas que la place attaquée serait trouvée en défense et toute prête à lui opposer des forces redoutables; mais il avait des raisons d'espérer que *le coup d'audace par lequel il allait exciter de si grosses tempêtes* n'était pas pour déplaire au roi. Les passions du jeune souverain, dans toute leur effervescence en ce temps-là, souffraient impatiemment tout ce qui prétendait les gêner. Louis XIV, toutefois, s'il était *alors très loin du zèle religieux que plus tard il devait si peu modérer*, était le roi très chrétien, gardait au fond du cœur le respect de la religion, et comprenait d'ailleurs le devoir de ne pas laisser dans l'État affaiblir ce respect. On comprend donc facilement, et qu'il n'ait pas tout d'abord désapprouvé *le Tartuffe*, et que bientôt *il ait craint de le trop soutenir, après avoir entendu tant de voix en dénoncer le danger*... (P. 312.)

» Il est invraisemblable que la représentation du 12 mai 1664 ait été une surprise, et que, si le roi ne connaissait pas la pièce par une lecture, on ne lui en eût pas du moins soumis le sujet. Lorsqu'il permit de la représenter, elle était inachevée, ce qui aurait pu paraître trahir chez l'auteur le dessein d'abuser de la circonstance saisie à la hâte, s'il n'avait pas fallu donner à la fête, qui ne devait pas attendre, tout ce qu'on avait de prêt. Plus de la moitié des vers de *la Princesse d'Élide* restés au bout de la plume expliquent suffisamment *le Tartuffe* s'ar-

mit à l'assiéger par tous les moyens de circonvallation ouverte ou souterraine qu'il sut inventer. Il ne perdit point une occasion de faire faire à sa pièce un pas vers la publicité ; il déploya une opiniâtreté inouïe; on assiste à une stratégie vraiment curieuse, qui dure pendant près de cinq années avec des succès passagers et des revers, mais sans que l'auteur faiblisse un instant, sans qu'il perde jamais de vue le but qu'il poursuit. » LOUIS MOLAND, *Molière-Garnier,* t. I, p. 224.

On pense bien que ce ne fut pas sans faire un bruit considérable, qu'une pièce sur un tel sujet et aussi profondément remarquable, émanant de Molière, le protégé du Roi, et à la représentation partielle de laquelle avaient assisté *plus de six cents personnes,* se soit ainsi trouvée tout à coup DÉFENDUE DU JOUR AU LENDEMAIN ! !

« Ainsi, dès 1664, bien avant qu'il fût dans le commerce du public, *le Tartuffe* était devenu un événement du monde, et, si on ne consultait que la physionomie générale de cette époque, tout empreinte de plaisir, de gloire et d'amour, on aurait peine à trouver l'occasion, l'à-propos, de cette œuvre amère et terrible, *qui semble faite à l'avance pour les derniers ans d'un long règne à peine commencé.* C'est en y regardant de près, et dans le détail, que l'on parvient à se l'expliquer. Il y avait alors un parti religieux, sévère, grondeur et persécuté, partant tout naturellement disposé à la censure des déréglements joyeux de la cour. Le Roi, qui donnait en effet l'exemple du désordre, et à qui ce parti était suspect pour ses anciennes liaisons avec les chefs de la Fronde, ne pouvait que trouver bon qu'on se moquât aussi de cette cabale austère qui l'importunait, et il ne vit pas certainement autre chose dans *le Tartuffe* qu'une plaisante représaille contre la dévotion rigoureuse, chagrine, sans complaisance pour les faiblesses. *La cour le prit ainsi et s'en égaya fort; mais la ville s'alarma.* » ANAÏS BAZIN, *Notes historiques,* p. 69.

Voltaire, qui considère les fêtes si fastueuses qui eurent lieu à Versailles en mai 1664, comme un des événements du règne du grand Roi, s'écrie avec enthousiasme, au chapitre XXV du *Siècle de Louis XIV :* « Ce qu'il y eut de véritablement admi-
» rable, ce fut la première représentation des trois premiers
» actes du *Tartuffe.* Le Roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant
» même qu'il fût achevé... La plupart de ces solennités bril-
» lantes ne sont souvent que pour les yeux et les oreilles. Ce
» qui n'est que pompe et magnificence passe en un jour; mais
» quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme *le Tartuffe,* font

rêtant au milieu de l'action. Il est probable que Molière ne fut pas fâché de faire désirer la suite et de profiter d'une si naturelle occasion de tâter le terrain. » PAUL MESNARD, *Notice,* p. 312.

» l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle » mémoire. » Une éternelle mémoire, c'est très beau; mais si Molière, personnellement, avait pu supposer ce que lui coûterait finalement son *Tartuffe,* il aurait définitivement banni de sa pensée ce chef-d'œuvre qui l'attirait tant et qui devait le perdre; il ne l'aurait jamais écrit. On peut, pour la réussite de la plus belle pièce de théâtre du monde, affronter la persécution, mais à la condition cependant que cela n'aille pas jusqu'au martyre...!

VI. Le Légat, LE ROI GLORIEUX, le Placet, les Lectures. (Juillet et août 1664.) — Nous avons laissé Molière, après la représentation à jamais célèbre de Versailles, qui ameuta contre lui tant de colères et de persécutions, faire *coup sur coup,* ainsi que nous le montre Loret, le voyage de Fontainebleau, pour y plaider, auprès du Roi, la cause de sa comédie *défendue.* « Loret dit n'avoir pas appris quel fut le » succès des plaintes portées à Fontainebleau. Nous savons, dit » M. Paul Mesnard (p. 315), qu'elles n'obtinrent pas la per- » mission sollicitée; mais comme on va voir le roi tempérer » beaucoup la rigueur de l'interdiction, il n'est pas douteux » qu'il n'ait accueilli Molière avec bonté, et sans lui refuser de » bienveillantes paroles propres à lui rendre espoir. » Molière et sa troupe furent appelés par Louis XIV à Fontainebleau le 21 juillet. Ils y donnèrent des représentations, et alors se passa le fait suivant, qui montre combien peu notre auteur perdait sa pièce de vue.

Le 28 juillet, arriva à Fontainebleau le cardinal Chigi, légat et neveu du pape Alexandre VII, chargé d'apporter satisfaction et réparation complète au roi Louis XIV pour l'insulte subie à Rome, deux ans auparavant, en 1662, par notre ambassadeur le duc de Créquy. M. Paul Mesnard fournit, à cet égard, des détails particulièrement curieux :

« Le neveu du Pape ne se croyait pas obligé, parce qu'il célébrait la messe dans la grande chapelle du château, de se tenir à l'écart des divertissements mondains. Dès le surlendemain de son arrivée, le mercredi 30 juillet, comme nous l'apprend la lettre de Loret en date du 2 août, il allait à la chasse avec le Roi, tuait lapins et perdreaux, et le soir assistait à la représentation de la comédie et du ballet de *la Princesse d'Élide.* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 287.

« La *Gazette* du 2 août dit qu'il trouva le spectacle *tout à fait agréable et digne d'une cour si galante.* Il est fort possible qu'on lui en ait donné le plaisir quatre fois, comme le dit le *Registre de La Grange* (p. 66); car il ne quitta Fontainebleau que le 6 août.

» Lui voyant l'esprit si libre, et *tant de complaisance à entrer dans les goûts du roi pour la comédie,* Molière ne craignit pas de solliciter l'honneur de lui lire *le Tartuffe.* C'était comme un adroit appel à Rome de la condamnation de sa pièce par des prêtres et des prélats français. *Il fallait être persuadé que ce hardi recours ne déplairait pas au Roi.* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. X, p. 316.

Le légat, très curieux d'entendre, lue par son auteur, la fameuse pièce dont on parlait tant autour de lui et qui causait un si grand scandale, accepta avec empressement la proposition que lui faisait le poète-comédien. On n'a pas recueilli leur conversation à cet égard, comme bien on pense. Michelet supplée cette lacune trop naturelle *en faisant parler Molière au légat* dans les termes suivants : « Certaines gens laïques, » sans caractère et sans autorité, sans ombre de piété, se » mêlaient de *direction,* chose impie et contraire à tout droit » ecclésiastique. Ces intrus, intrigants, hypocrites, usurpaient » le spirituel pour s'emparer du temporel... Rien ne pouvait » servir la religion plus que de démasquer ces directeurs » laïques. » C'est le cas de dire, dans la langue du légat : *Se non è vero...* Mais M. Louis Moland a raison de faire remarquer en passant (p. 225) que *Molière* aurait *joué* là une *petite scène à la manière de « Tartuffe ».* Toujours est-il que le légat, après avoir écouté la pièce incriminée, y donna son *approbation,* c'est Molière qui nous l'apprendra tout à l'heure, lui-même, dans son Placet.

« Nos rigoristes furent plus irrités contre celui-ci [le légat Chigi] que disposés à se laisser désarmer par l'exemple de tolérance qu'il leur donnait. Rochemont lui fait la leçon avec une assez piquante amertume...: « L'Italie, » dit-il, a des libertés que la France ignore... Molière ne se soucie pas de » *mettre en compromis* l'honneur de l'Église pour se sauver, et il semble, » à l'entendre parler, qu'il ait un bref particulier du Pape pour jouer des » pièces ridicules, et que Monsieur le Légat ne soit venu en France que » pour leur donner son approbation. » Le Roi ne jugea sans doute pas ainsi de cette approbation : *elle dut lui faire plaisir, et ce fut peut-être pour cela même qu'elle fut donnée par le Légat,* qui tenait à être agréable. Aussi, quoique la proscription du *Tartuffe* fût maintenue, on la voit vers ce temps-là fort restreinte, et beaucoup de faveur évidente mêlée à la demi-rigueur. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 287-288.

C'est après le 28 juillet et avant le 13 août 1664 que parut *Le Roi glorieux au monde, ou Louis XIV le plus glorieux de tous les rois au monde,* par M. Pierre Roullé, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Barthélemy [à Paris, chez Gilles Gouraud, sous l'horloge du Palais, à l'Espérance, 1664, in-12]. En effet, il fut écrit pendant le séjour du Roi à Fontainebleau (avant le 13 août), et il y est question du Légat (arrivé le 28 juillet); M. Loiseleur est donc dans l'erreur, quand il dit, page 300 des *Points obscurs :* « Le Légat *ne put manquer* » *d'avoir connaissance* de ce pamphlet [1] où la passion, clair- » voyante encore dans son emportement, tend au but par la » voie de la plus basse flatterie. » Ce fut tout le contraire : le légat Chigi *ne put pas voir,* pendant son séjour à Fontainebleau, un pamphlet imprimé *après ce séjour* à Fontainebleau, ET QUI EN PARLE comme d'un fait antérieur.

Ouvrons donc cette violente brochure, et prenons langue :

« Un homme, ou plutôt *un démon vêtu de chair et habillé en homme,* et *le plus signalé impie et libertin* qui fut jamais dans les siècles passés, avait eu assez d'impiété et d'abomination pour faire sortir de son esprit diabolique une pièce toute prête d'être rendue publique, en la faisant monter sur le théâtre, à la dérision de toute l'Église, et au mépris du caractère le plus sacré et de la fonction la plus divine, et au mépris de ce qu'il y a de plus saint dans l'Église, ordonné du Sauveur pour la sanctification des âmes à dessein d'en rendre l'usage ridicule, contemptible, odieux [2].

» *Il méritoit* par cet attentat sacrilège et impie *un dernier supplice exemplaire et public* et *le feu même* AVANT-COUREUR DE CELUI DE L'ENFER, pour expier un crime si grief de lèse-majesté divine, qui va à ruiner la religion catholique en blâmant et jouant *sa plus religieuse et sainte pratique,* qui est *la conduite et direction des âmes et des familles par de sages guides et conducteurs pieux* [3].

[1] M. J. Loiseleur dit même expressément, quelques lignes plus haut : « C'est à » Fontainebleau et *à ce moment même* [de l'arrivée du légat] que le roi reçut le » célèbre libelle de Pierre Roulès *(sic),* curé de Saint-Barthélemy... » *Points obscurs,* p. 300.

[2] « De la violence des attaques auxquelles Molière fut en butte dès ces commencements de *Tartuffe* on se fait une idée par ce petit écrit qui n'est un chef-d'œuvre ni de bon goût ni de bon sens... *L'auteur* nous apprend lui-même en quel temps il se livra à ses invectives contre Molière... *Sa Majesté,* dit l'auteur de l'injurieux opuscule, *est maintenant en son château royal de Fontainebleau...* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 282-283.

[3] « Ces fureurs du curé de Saint-Barthélemy n'ont pas été immortalisées seulement par le placet de Molière, mais par la belle *Epître VII* de Boileau ; car... c'est, on n'en saurait guère douter, à Pierre Roullé que pensait l'illustre ami de Molière quand il écrivait ces vers :

L'un, défenseur zélé des bigots mis en jeu,
Pour prix de ses bons mots le condamnait au feu. »

PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 284.

» Mais Sa Majesté, après lui avoir fait un sévère reproche, animé d'une juste colère, par un trait de sa clémence ordinaire, en laquelle il imite la douceur essentielle à Dieu, lui a, *par abolition,* remis son insolence et pardonné sa hardiesse démoniaque, pour lui donner le temps d'en faire pénitence publique et solennelle toute sa vie. Et, afin d'arrêter avec succès la vue et le débit de sa production impie et irréligieuse et de sa poésie licencieuse et libertine, *Elle lui a ordonné, sur peine de la vie, d'en supprimer et déchirer, étouffer et brûler tout ce qui en étoit fait,* et de ne plus rien faire à l'avenir de si indigne et infamant, ni rien produire au jour de si injurieux à Dieu et outrageant l'Église, la religion, les sacrements et *les officiers les plus nécessaires au salut,* lui déclarant publiquement et à toute la terre qu'on ne sauroit rien faire ni dire qui lui soit plus désagréable et odieux, et qui le touche plus au cœur que ce qui fait atteinte à l'honneur de Dieu, au respect de l'Église, au bien de la religion, à la révérence due aux sacrements (1)... » PIERRE ROULLÉ, *Le Roy glorieux au Monde, ou Louis XIV le plus glorieux de tous les rois du monde,* p. 47-50.

Le lecteur est maintenant édifié.

On ne se ferait certainement pas une idée de la haine, de la colère, de l'exaspération des adversaires de Molière si on ne lisait pas leur prose. On ne se douterait pas de l'effet à nul autre pareil produit par cette première apparition à la scène des trois premiers actes du *Tartuffe,* si on ne prenait connaissance de quelques-unes des récriminations furieuses et féroces qu'elle souleva.

On juge quels ennemis implacables Molière venait de se faire pour la vie. Mais il n'était plus temps, pour lui, de reculer. *Les attractions,* comme le dira au XIX^e siècle Charles Fourier, *sont proportionnelles aux destinées.* Après avoir réfléchi longuement, et sachant parfaitement ce qu'il faisait, il avait résolument accepté les conséquences de son acte, passé le Rubicon, et dit, comme César, son *Alea jacta est!* Aussi sa condamnation est-elle dorénavant prononcée. On ne lui pardonnera pas,

(1) « Sur *ces points,* OU BIEN IL [Pierre Roullé] A VOULU SE TROMPER (*a*), ou il a été singulièrement crédule aux bruits répandus parmi les zélés. ***Rien de plus contraire à la vérité historique*** que cet ordre donné par Louis XIV au poète de déchirer et de brûler sa comédie. ***A aucun moment,*** nul ordre donné de Versailles ou de Fontainebleau ne vint, au grand dommage de la postérité et des lettres françaises, condamner le chef-d'œuvre aux flammes. Tels étaient cependant les emportements du maladroit et fougueux champion de l'Église, que cet auto-da-fé même eût été à ses yeux une clémence excessive. Il fallait brûler l'auteur en personne, en attendant l'éternité du même supplice dans l'enfer. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 284.

(*a*) C'est ce que je crois pour ma part ; et Louis XIV a certainement dû s'en apercevoir, lui qui n'était pas homme à se laisser dicter sa conduite !...

on n'« imitera » pas à son égard « la douceur essentielle à Dieu » [comme dit Roullé], il portera la peine complète de son offense. La calomnie la plus infâme va désormais s'attacher à lui comme une tunique de Nessus; et, quoi qu'il fasse, un peu plus tôt un peu plus tard l'attend le châtiment le plus injuste et le plus terrible.

Bien qu'il nous soit parvenu quelques exemplaires de cet opuscule, certains « Moliéristes » ont pensé que le pamphlet de Pierre Roullé fut supprimé par autorité royale. M. Paul Mesnard n'est pas de cet avis ([1]), mais il est persuadé que le trop violent ecclésiastique fut rudement tancé de l'avoir fait paraître ([2]), après que Louis XIV eut reçu, DE MOLIÈRE LUI-MÊME, le *Placet* que nous reproduisons plus bas, et qui montre assez de quelle lumière éclatante nous serions inondés, — au sujet d'une foule de *points obscurs* que toute la sagacité des Loiseleur et des Mesnard n'a pu parvenir à éclairer, — si nous possédions la correspondance de Molière, si complètement et si extraordinairement disparue pour des raisons trop claires, elles, et trop évidentes!...

Voici donc cette pièce, d'une valeur exceptionnelle, et qui date d'août 1664 :

LE PLACET QUE LE SIEUR MOLIÈRE, COMÉDIEN DU ROI, A PRÉSENTÉ A SA MAJESTÉ SUR LES INJURES ET LES CALOMNIES QUE LE CURÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY A FAIT IMPRIMER DANS SON LIVRE INTITULÉ « LE ROI GLORIEUX AU MONDE », CONTRE LA COMÉDIE DE L'HYPOCRITE QUE MOLIÈRE A FAITE ET QUE S. M. LUI A DÉFENDU DE REPRÉSENTER.

« SIRE,

» Le devoir de la comédie étant de corriger les hommes en les divertissant, j'ai cru que, dans l'emploi où je me trouve, je n'avois rien de mieux à faire que d'attaquer par des peintures ridicules les vices de mon siècle;

([1]) « Il paraît bien établi que, si Louis XIV n'ordonna pas, comme on l'a dit, la saisie et la destruction de l'ecrit du curé, il en témoigna sa désapprobation par une sévère réprimande. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 316.

([2]) « Tout ce qu'il est permis de croire, c'est que le Roi aurait fait avertir Pierre Roullé de garder un peu plus de mesure, et témoigné quelque désapprobation de ses extravagances. Il semble que le curé de Saint-Barthélemy ait fait allusion à ce blâme dans un passage de son opuscule du *Dauphin*, publié environ deux mois après. Ce passage termine l'avis *Au lecteur*. Il y avoue qu'il peut être tombé, par ignorance, dans bien des fautes; mais « on doit *lui* faire la grâce entière de les » attribuer à son affection,... n'ayant rien... fait que par un pur amour et passion » d'hommage et de respect envers Leurs Majestes,... sans volonté quelconque de » nuire à personne. » C'est le ton d'un homme qui a reçu quelque réprimande, mais en a été quitte pour ce petit désagrément. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 286.

et comme l'hypocrisie sans doute en est un des plus en usage, des plus incommodes et des plus dangereux, j'avois eu, Sire, la pensée que je ne rendrois pas un petit service à tous les honnêtes gens de votre royaume, si je faisois une comédie qui décriât les hypocrites, et mît en vue comme il faut toutes les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, toutes les friponneries couvertes de ces faux-monnoyeurs en dévotion, qui veulent attraper les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistique.

» Je l'ai faite, Sire, cette comédie, avec tout le soin, comme je crois, et toutes les circonspections que pouvoit demander la délicatesse de la matière; et pour mieux conserver l'estime et le respect qu'on doit aux vrais dévots, j'en ai distingué le plus que j'ai pu le caractère que j'avois à toucher; je n'ai point laissé d'équivoque, j'ai ôté tout ce qui pouvoit confondre le bien avec le mal, et ne me suis servi, dans cette peinture, que des couleurs expresses et des traits essentiels qui font reconnaître d'abord un véritable et franc hypocrite.

» Cependant toutes mes précautions ont été inutiles. On a profité, Sire, de la délicatesse de votre âme sur les matières de religion, et l'on a su vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable, je veux dire par le respect des choses saintes. Les Tartuffes, sous main, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de Votre Majesté, et les originaux enfin ont fait supprimer la copie, quelque innocente qu'elle fût, et quelque semblable qu'on la trouvât.

» Bien que ce m'ait été un coup sensible que la suppression de cet ouvrage, mon malheur pourtant étoit adouci par la manière dont Votre Majesté s'étoit expliquée sur ce sujet; et j'ai cru, Sire, qu'Elle m'ôtoit tout lieu de me plaindre, ayant eu la bonté de déclarer qu'Elle ne trouvoit rien à dire dans cette comédie qu'Elle me défendoit de produire en public.

» Mais malgré cette glorieuse déclaration du plus grand roi du monde et du plus éclairé, malgré l'approbation encore de Monsieur le Légat et de la plus grande partie de Mess. les prélats, qui tous, dans des lectures particulières que je leur ai faites de mon ouvrage, se sont trouvés d'accord avec les sentiments de Votre Majesté, malgré tout cela, dis-je, on voit un livre composé par le curé de Saint-Barthélemy à Paris (1), qui donne hautement un démenti à tous ces augustes témoignages. Votre Majesté a beau dire, et Monsieur le Légat et Messieurs les prélats ont beau donner leur jugement : ma comédie, sans l'avoir vue, est diabolique, et diabolique mon cerveau ; je suis un démon vêtu de chair et habillé en homme, un libertin, un impie digne d'un supplice exemplaire. Ce n'est pas assez que le feu expie en public mon offense (2), j'en serois quitte à trop bon marché : le zèle

(1) « L'église que Boileau, dans une lettre à Brossette du 2 août 1703, appelle *la célèbre paroisse de Saint-Barthélemy*, était sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui le tribunal de commerce. » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 389, note 1, notule *a*.

(2) « Molière pouvait se railler de cette menace du bûcher; en mettant les choses au pis, il n'avait pas ce risque à courir; mais Pierre Roullé avait certainement parlé tout de bon de « *lèse-majesté divine* », et on sent qu'il ne distinguait guère entre le crime du poète et celui du malheureux Morin, brûlé dix-huit mois auparavant [le 14 mars 1663]. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 389, note 5.

charitable de ce galand homme de bien ([1]) n'a garde de demeurer là : il ne veut point que j'aie de miséricorde auprès de Dieu, il veut absolument que je sois damné, c'est une affaire résolue.

» Ce livre, Sire, a été présenté à Votre Majesté ; et sans doute Elle juge bien Elle-même combien il m'est fâcheux de me voir exposé tous les jours aux insultes de ces Messieurs, quel tort me font dans le monde de telles calomnies, s'il faut qu'elles soient tolérées, et quel intérêt j'ai enfin à me purger de ces impostures et à faire voir au public que ma comédie n'est rien moins que ce qu'on veut qu'elle soit. Je ne dirai point, Sire, ce que j'avois ([2]) à demander pour ma réputation, et pour justifier à tout le monde l'innocence de mon ouvrage : les rois éclairés comme vous n'ont pas besoin qu'on leur marque ce qu'on souhaite ; ils voient, comme Dieu, ce qu'il nous faut ([3]), et savent mieux que nous ce qu'ils nous doivent accorder. Il me suffit de mettre mes intérêts entre les mains de Votre Majesté, et j'attends d'Elle avec respect tout ce qu'il lui plaira d'ordonner là-dessus. »

Le pamphlet si maladroit de Pierre Roullé, le placet si admirable et si habilement mesuré de Molière dont il courait des copies dans tout Paris, ne tardèrent pas à causer dans le public une émotion indicible. Presque tout le monde était pour le talent persécuté contre l'intolérance féroce et bassement flatteuse.

« Aussi, dit M. Paul Mesnard (*Molière-Hachette*, t. IV, p. 288), quoique la proscription du *Tartuffe* fût maintenue, on la voit vers ce temps-là fort restreinte, et beaucoup de faveur évidente mêlée à la demi-rigueur.

» La sévérité de la défense, dit le même auteur (*Notice*, p. 317), fut en effet tempérée par de remarquables adoucissements. Au défaut des représentations, interdites au théâtre, *il y eut de fréquentes lectures de la pièce*, dont le tout-puissant maître de l'État ne s'inquiéta pas, comme s'il voulait donner raison au vers :

Il est avec le ciel des accommodements.

» Un signe de mécontentement, ajoute encore M. Paul Mesnard (*Molière-Hachette*, t. IV, p. 288), aurait facilement empêché *les lectures particulières*, et *rien ne paraît en avoir gêné la liberté.* »

([1]) « De ce grand homme de bien. » *(Copie Trallage.)* « Ne sont-ce point... ici les imprimeurs qui ont mal lu le texte ?... » A. Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 389, note 8.

([2]) « Ce que j'aurais. » Ainsi portent trois copies anciennes. Le changement postérieur et définitif du conditionnel en imparfait est un trait de génie de Molière, et qui montre de sa part une pénétration bien grande du caractère de Louis XIV.

([3]) « Ce trait, dit Sainte-Beuve, tome III de *Port-Royal*, p. 282, « aurait dû, ce » semble, choquer les scrupuleux plus qu'aucun dans *le Tartuffe* ». — « L'étrange panégyrique du curé de Saint-Barthélemy a des traits semblables. N'osant pas s'en moquer (*a*), il eût fallu du moins ne pas les imiter. » A. Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 390, note 9.

(*a*) Il m'est impossible d'être de cet avis : Molière, qui connaît son Louis XIV, trouve le trait adroit ; il l'emprunte à Pierre Roullé pour sa propre cause, sentant bien que c'est un de ceux dont le roi a dû être flatté, malgré — et peut-être à cause de — son exagération manifeste.

« Qui ne se souvient du vers 25 de la *Satire III* de Boileau, composée en 1665?

Molière avec *Tartuffe* y doit jouer son rôle.

L'auteur lui-même l'explique par cette note ajoutée en 1701 : « *Le Tar-* » *tuffe* en ce temps-là (1664-1665) avoit été défendu, et tout le monde » vouloit avoir Molière pour le lui entendre réciter. » L'expression de Boileau : *tout le monde,* et ce vers même qui nous montre une lecture du *Tartuffe,* avec Molière pour interprète, promise par un homme médiocrement considérable sans doute, comme un plaisir qu'il était de mode d'offrir à ses hôtes, ne sont-ce pas des preuves, toutes contemporaines, qu'*à l'exception d'une représentation sur le théâtre, toute la publicité possible de la célèbre comédie était tolérée?* Brossette fait dire au même Boileau : « C'est pourquoi *(c'est parce que le Roi n'avait pas demandé » la suppression de la pièce)* Molière ne se faisoit pas une peine de la lire » à ses amis. » En pareil cas, le cercle d'amis, on vient de le voir, s'étend beaucoup. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 289-290.

« N'oublions pas qu'en... 1665, Boileau, esprit sage dans son indépendance, et qui savait ce qu'on pouvait dire à Louis XIV sans inconvenance et sans heurter ses sentiments, osa lui parler ainsi du *Tartuffe* dans son *Discours au Roi,* où il se plaint de ceux qui *font le procès à quiconque ose rire* [vers 91-102] :

Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé,
Au moindre bruit qui court qu'un auteur les menace
De jouer des bigots la trompeuse grimace.
Pour eux un tel ouvrage est un monstre odieux :
C'est offenser les lois, c'est s'attaquer aux cieux.
Mais bien que d'un faux zèle ils masquent leur foiblesse,
Chacun voit qu'en effet la vérité les blesse.
En vain d'un lâche orgueil leur esprit revêtu
Se couvre du manteau d'une austère vertu :
Leur cœur qui se connoît et qui fuit la lumière,
S'il se moque de Dieu, craint *Tartuffe* et Molière.

» Apparemment la guerre déclarée en termes aussi forts que ceux mêmes du placet de Molière, aux hommes *tout blancs en dehors* et *tout noirs au dedans* (1), que *Tartuffe* remplissait de crainte, cette guerre passait pour ne pas trop déplaire à Louis XIV (2). » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 294-295.

(1) N. BOILEAU-DESPRÉAUX, *Discours au roi* (1665), vers 84.

(2) « C'est ce qu'on a expliqué de plusieurs manières.

» ... le roi était, en ce temps-là, fort irrité contre les personnes dévotes qui s'étaient voulu mêler de ses amours; il n'avait pu pardonner les grilles placées aux fenêtres des filles d'honneur. Les Navailles furent chassés en 1664. Il est difficile d'éclaircir si ce fut réellement le chagrin de Louis XIV contre une juste et honorable intolérance qui lui fit regarder *Tartuffe* avec quelque indulgence; mais s'il est permis de croire que la colère du roi contre d'incommodes résistances à ses passions fut utile à Molière, il y aurait injustice à supposer chez celui-ci un calcul fondé d'avance sur d'aussi tristes ressentiments, et de lui imputer ainsi la

Les lectures continuaient de plus belle et alimentaient plus que jamais les conversations de la cour et celles de la ville.

« La date d'une de ces lectures, suspendue volontairement par l'assistance, nous est donnée dans la *Lettre* de Racine *aux deux apologistes* de Nicole [1]. Elle eut lieu ou, pour mieux dire, elle allait commencer chez

moins honnête de toutes les flatteries. Il faut laisser ses ennemis lui prêter de pareilles charités.

» D'autres ont cru que le roi n'avait pas vu sans plaisir dans *Tartuffe* un coup bien asséné sur les jansénistes. C'est d'abord Brossette qui le dit : « *Le roi haïssoit* » *les jansénistes, qu'il regardoit... la plupart comme les vrais objets de la comédie de* « *Molière.* » S'il est vrai que Louis XIV eut cette pensée, il paraîtrait ne pas l'avoir eue seul. » Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 295.

« M. Bazin est de ceux qui pensent que Louis XIV se plut à voir dans *le Tartuffe* une raillerie à l'adresse de la cabale austère. Il dit (p. 125 et 126) que la cour fut de ce sentiment, qui la mit en belle humeur; la ville aussi, mais moins gaiement, car elle était en général janséniste dans la bonne bourgeoisie et dans la magistrature. Il ne faudrait peut-être pas attribuer à toute la cour ni à toute la ville une interprétation si singulière du *Tartuffe*. On pouvait tout aussi bien prendre pour une personnification des doctrines jésuitiques *l'homme aux accommadements avec le ciel*, que Sainte-Beuve a nommé « Escobar traduit sur le théâtre » [*Port-Royal*, t. III, p. 268]. C'est ce qui arriva; et il paraît que *beaucoup de jansénistes eurent l'esprit d'appliquer la satire sanglante de Molière à leurs ennemis plutôt qu'à eux-mêmes.* Comment expliquer autrement *l'*histoire *de la* récitation... de *Tartuffe*... en 1664 [voir ci-après]? on avait dit à ces Messieurs, comme la malicieuse lettre de Racine le raconte, « que les jésuites étoient joués dans cette comédie. » Il ajoute : « les jésuites, au contraire, se flattoient qu'on en vouloit aux jansénistes. » De part et d'autre, il y avait sans doute une illusion; mais elle était naturelle : dans le miroir satirique, volontiers on n'aperçoit que son voisin.

» Le trait plaisant et d'un fin observateur, venu sous la plume de Racine, nous semble avoir été changé à tort [a] en une tactique de Molière lui-même, assez adroit pour avoir fait remarquer aux uns qu'il attaquait le molinisme, aux autres que son hypocrite affectait cette religion de leurs adversaires qui ne savait être *ni humaine ni traitable*. Rien n'autorise à penser qu'il n'ait pas laissé aux deux partis le soin de se tromper eux-mêmes et de dire comme les deux marquis de *l'Impromptu de Versailles* : « Je pense... que c'est toi qu'il joue... — Moi ? je suis ton » valet, c'est toi-même en propre personne. » Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IV. p. 297-298.

« Faisons attention que Molière et sa comédie ont rencontré, dans le camp de la dévotion, des ennemis sous les deux drapeaux contraires, et que, pour combattre l'auteur du *Tartuffe*, M. de Péréfixe a été d'accord avec M. de Lamoignon, plus tard Baillet avec Bourdaloue, ajoutons avec Bossuet, qui n'était ni janséniste ni moliniste. Sans être toujours consolées par les coups portés à des adversaires, toutes les dévotions, en définitive, se sentirent atteintes. » Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 299.

[1] « Étaient-ce les jésuites, étaient-ce les jansénistes que *le Tartuffe* attaquait? Les deux partis paraissent l'avoir opposé à leurs adversaires : les premiers, jugeant que l'hypocrite de théâtre jouait la religion outrée, puritaine, chagrine et inhumaine de Port-Royal; les jansénistes, d'autre part, prétendant que l'objet de la satire comique, c'étaient les capitulations de conscience, les doctrines immorales et corruptrices des molinistes; et, en effet, dans la scène V du quatrième acte, Tartuffe parle comme un casuiste de la pire espèce. On lit dans la lettre de Racine aux apologistes de Nicole cette anecdote qui confirme tout ce que nous disons ici: « C'étoit chez une personne qui, en ce temps-là, était fort de vos amies (de Port- » Royal); elle avoit eu beaucoup d'envie d'entendre lire *le Tartuffe*, et l'on ne s'op- » posa point à sa curiosité. On vous avoit dit que les jésuites étoient joués dans

(a) « Par M. Louis Moland, éditeur si judicieux d'ordinaire, dans le tome I des *Œuvres complètes de Molière*, p. CLXIII. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 297, note 4.

une des amies de Port-Royal, la duchesse de Longueville ou Mme de Sablé, si quelqu'un n'avait averti qu'elle ne convenait pas le jour où l'on ôtait à la pieuse maison ses vénérables Mères. *C'était donc le 26 août 1664* (1), deux semaines après que Molière était revenu de Fontainebleau.

» Ce fut probablement *vers cette même époque,* puisqu'il ne s'agit encore que des trois premiers actes de *Tartuffe,* que la lecture en fut faite, suivant *le Menagiana* (2), chez l'académicien Henri-Louis Habert de Montmor, grand ami, comme Molière, de Gassendi, en présence de Ménage, de Chapelain (3), de l'abbé de Marolles et de quelques autres personnes (4). » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 288.

VII. Les trois premiers actes du TARTUFFE à Villers-Cotterets (25 septembre 1664). — Bientôt après, ce ne furent plus seulement de simples lectures : Ce furent des représentations réelles que l'on donna de la pièce incriminée, non pas en public, mais chez les princes et les grands.

« Madame, première femme de Monsieur, nous dit Brossette, avoit envie de voir représenter *le Tartuffe.* Elle en parla au Roi avec empressement et elle le fit dans un temps où Sa Majesté étoit irritée contre les dévots de la Cour. Car quelques prélats, surtout M. de Gondrin, archevêque de Sens, s'étoient avisés de faire au Roi des remontrances au sujet de ses amours (5)... Tout cela détermina Sa Majesté à permettre à Madame que

» cette comédie; les jésuites, au contraire, se flattoient qu'on en vouloit aux jansénistes; mais n'importe. La compagnie étoit assemblée : Molière alloit commencer, lorsqu'on vit arriver un homme fort échauffé, qui dit tout bas à cette personne : *Quoi! Madame, vous allez entendre une comédie le jour que le mystère d'iniquité s'accomplit, ce jour qu'on nous ôte nos mères!* »

» Ce jour était, comme nous l'apprend l'histoire du jansénisme, le 26 août 1664.

» Tout le monde voulait voir ou entendre cette pièce dont on faisait des appréciations si diverses. Molière allait partout la représenter ou la lire... *C'était le plus vif plaisir qu'il fût possible de procurer à une réunion de personnes d'élite.* L'œuvre n'était pas étouffée; grâce à l'énergie du poète, *elle faisait son chemin,* elle jouissait de l'attrait d'*une publicité privilégiée* avant d'obtenir *la publicité libre et complète.* » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 225-226.

(1) « Voyez le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, tome III de la 3e édition, p. 267, note 1. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 288, note 2.

(2) « *Menagiana,* 1re édition, 1693, p. 50. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 288, note 3.

(3) La présence de Chapelain à une lecture du *Tartuffe* faite par Molière est à remarquer; on verra un peu plus tard (*a*) pourquoi, en passant, je fais cette observation.

(4) « Il y a aussi la fameuse lecture chez Mlle de Lenclos, *dont il est peut-être difficile de fixer le moment...* Sainte-Beuve... dit que la lecture de *Tartuffe* chez Mlle de Lenclos passe pour avoir été la première de toutes. « C'est bien là, ajoute-t-il, » qu'*il* devait naître [*Port-Royal,* t. III, p. 302] ». On naît où l'on peut, et pas toujours où l'on doit. Voilà donc une petite question de chronologie qui n'est pas tranchée. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 288-289.

(5) « Nous ne savons si les remontrances de M. de Gondrin, oncle de M. de Montespan, sont bien de ce temps de 1664 (*b*), *qui est celui de la Vallière* (et non celui de

(*a*) Cf. § 9, article XIX, *Publication de la lettre du sieur C...* (août 1667).

(*b*) Après le membre de phrase : *au sujet de ses amours,* dans le texte, il y a, entre parenthèses

Molière jouât sa pièce. » BROSSETTE, note rédigée en 1702, manuscrit autographe de la Bibliothèque nationale, fonds français, nº 15,275, f^os 89-90.

C'est à Villers-Cotterets, c'est chez Son Altesse Royale Monsieur, frère du Roi, le 25 septembre 1664, qu'eut lieu la *seconde représentation* des trois premiers actes du *Tartuffe,* dont la première, aux fêtes de Versailles, avait causé un tel orage et un tel brouhaha! Le protecteur de la troupe de Molière était chez lui, le Roi avait donné son assentiment, que pouvait faire l'intolérance des dévots?

« Il est assez vraisemblable de chercher du côté de Madame, qui, avec Monsieur, donnait ces fêtes, l'idée d'y faire jouer *le Tartuffe* et assez de crédit auprès du Roi pour en avoir obtenu de lui la permission. L'esprit libre et enjoué de la jeune Henriette d'Angleterre, son goût littéraire très-fin, l'estime qu'elle avait pour Molière, qui lui avait, on s'en souvient, dédié cette comédie de *l'École des Femmes*, premier grief des dévots, son antipathie pour la Reine-mère, qu'elle ne devait pas être fâchée de contrecarrer dans ses pieux scrupules, tout cela peut justifier notre conjecture; et *ce ne serait pas seulement une conjecture,* si Brossette ne veut point parler d'une autre représentation que de celle de 1664 à Villers-Cotterets... » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 290-291.

« L'édition de 1682 (et le *Registre* de La Grange, p. 67) constate*nt* que *les trois premiers actes de cette comédie ont été représentés, la deuxième fois, à Villers-Cotterets, pour S. A. R. Monsieur...* qui régalait Leurs Majestés et toute la Cour, *le 25 septembre... 1664.* » PAUL MESNARD, *Notice,* p. 317.

M^me de Montespan ni du soufflet qu'elle reçut de M. de Gondrin). Mais, à part le détail qu'il ne faut pas demander trop exact à Brossette, *il est très vrai qu'en 1664 le roi n'était pas content des dévots de la cour*, des gens scrupuleux qui le gênaient, par exemple des Navailles et de ce que M^me de Motteville appelle (*Mémoires*, t. IV, p. 342) leurs « vertueuses fautes ». Ce moment est celui de leur disgrâce. Si nous sommes porté à croire que Brossette a eu en vue la représentation de Villers-Cotterets en 1664, c'est qu'il parle comme s'il s'agissait d'*une permission donnée à Madame pour la première fois.* Ce qu'il dit cependant pourrait s'entendre aussi de quelque autre représentation autorisée plus tard chez Madame, peut-être en 1667; d'autant plus qu'immédiatement après avoir mentionné la permission donnée par Louis XIV à sa belle-sœur, il poursuit ainsi: « Le roi étoit à la veille de partir » pour la campagne de Flandre, en 1667 », phrase qui peut se rapporter à ce qui suit, mais aussi à ce qui précède. Dans la *lettre en vers* du 6 août de cette dernière année, où Robinet parle à Madame de la représentation publique de la veille, il semble lui rappeler qu'elle avait un peu auparavant entendu *l'Imposteur :*

Vous avez encor dans l'esprit
Toutes les choses qu'il vous dit;
Il occupe encor vos oreilles
Depuis le dernier jour qu'il vous raisonna tant. »

PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 291-292.

(avec M^lle de la Vallière, M^me de Montespan)... — « Dans le manuscrit de Brossette, le premier de « ces noms placés entre parenthèses est écrit au-dessus de l'autre, comme s'il y avait incertitude, » et peut-être intention d'effacer plus tard l'un des deux. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 291, note 2.

« Anne d'Autriche cependant n'assista pas (on s'en serait douté) à un spectacle qui lui plaisait si peu [1]; le Roi non plus, si, comme le dit la *Gazette,* il revint de Villers-Cotterets dès le 24. Mais Loret, dans sa lettre du 27, date ce retour du jeudi 25 [2]. Ce put être après la représentation. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 290.

« Louis XIV, à la rigueur, aurait pu revoir, dans la journée, les trois actes joués à Versailles. Le plus vraisemblable est qu'il ne voulut pas *autoriser par sa présence* la hardiesse qu'on se permettait, à la demande sans doute de Madame. *Laisser la place libre marquait déjà bien assez de connivence.* Il est évident que le frère et la belle-sœur avaient *la certitude* de ne pas se faire accuser de désobéissance. » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* p. 317.

VIII. — Représentation particulière, au Raincy, du TARTUFFE en cinq actes (29 novembre 1664). — Loin de détruire sa pièce, comme l'eussent voulu ses ennemis, Molière, au contraire, la compléta, et c'est parfaitement *en cinq actes* qu'elle fut représentée, — pour la première fois en cet état, — le 29 novembre 1664. Nous avons à cet égard deux témoignages positifs, et qui ne sauraient être révoqués en doute :

« Le samedi 29e novembre, la troupe est allée au Raincy, maison de plaisance de Mme la princesse Palatine, près Paris, par ordre de Mgr le prince de Condé, pour y jouer *Tartuffe.* Reçu 1,100 livres. » LA GRANGE, *Registre,* p. 69.

« Cette comédie *parfaite, entière et achevée* en cinq actes, a été représentée la première... fois, au château du Raincy..., pour S. A. S. Monseigneur le Prince, le 29e novembre 1664... » LA GRANGE, VIVOT et MARCEL, *Préface* de l'*Édition des Œuvres de Molière* de 1682.

Mais laissons maintenant la parole à M. Paul Mesnard, que nous avons si souvent le plaisir de citer, car nous ne saurions vraiment nous résoudre à démarquer des observations ingénieuses et des remarques importantes qui lui appartiennent si légitimement, et que nous ne pouvons pas, d'un autre côté, paraître ignorer. Nous ne le copions pas, du reste, purement et simplement : nous *classons* constamment, d'après notre propre

(1) « Le 18 de ce mois, la reine-mère retourna de Villers-Cotterets au château de » Vincennes. » (*Gazette* du 27 septembre.) — La jeune reine, qui était grosse, ne fit pas le voyage. PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 290, note 3.

(2) « Loret croit que ce fut seulement le 25 :

Le roi revint, dit-on, jeudi...

» Le jeudi était le 25 septembre... Mais le *dit-on* marque de l'incertitude. » PAUL MESNARD, *Notice biographique,* p. 317, et la note 2.

point de vue et le plan de notre livre, ses opinions et ses témoignages.

« *Le Tartuffe* trouva parmi les princes un autre appui que celui d'Henriette d'Angleterre et de Monsieur, l'appui du Grand Condé, protecteur, dit Sainte-Beuve(1), de toute hardiesse d'esprit. Dès les commencements de la pièce, il en avait pris la défense. C'était, au témoignage de Molière, huit jours après qu'elle avait été défendue, et à l'occasion, comme on sait, de *Scaramouche ermite*, qui venait d'être joué devant le Roi. Nous ne répéterons pas la piquante anecdote : on la trouve à la fin de la *Préface* de Molière. L'explication donnée par Monsieur le Prince, de la fortune différente qu'eurent auprès des faux dévots les deux comédies, est bien spirituelle... (P. 292.)

» Le même prince qui, par une saillie très significative, avait plaidé la cause de Molière, était digne, entre tous, d'assister à la première représentation qui ait été donnée de la comédie du *Tartuffe, parfaite, entière et achevée en cinq actes*... (P. 292.)

» Il était en ce temps-là au Raincy, près de Livry. Ce château, bâti par Levau, appartenait alors à la princesse Palatine, dont, l'année précédente (11 décembre 1663), la fille avait été mariée à Monsieur le Duc fils du Grand Condé. C'était pour Monsieur le Prince, comme l'édition de 1682 le constate, que *la grande et mémorable fête littéraire* avait été préparée. Elle eut lieu le 29 novembre 1664. La Palatine, encore mondaine, encore ennemie de la dévotion outrée, pour ne pas dire plus, et toute brillante d'esprit(2), ne pouvait manquer d'être tout aussi favorable que Condé à Molière et à sa comédie. *Le poète eut là des auditeurs tels qu'il n'eût pu les mieux choisir.*» P. Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 293.

« Cette représentation est fameuse, comme une preuve frappante que l'on ne croyait pas la pièce à jamais proscrite, et que Molière lui-même n'était pas tant découragé, puisque la plume, qui avait eu à l'achever, n'était pas tombée de sa main... Se faire jouer la pièce « parfaite et entière », quand le Roi n'en avait vu à Versailles que trois actes, Condé,

(1) « *Port-Royal*, t. III, p. 280. »

(2) « La Palatine, Anne de Gonzague de Clèves, est cette princesse dont Bossuet a fait une magnifique oraison funèbre. Elle avait alors quarante-huit ans, et elle était bien près d'avoir ce rêve, cette vision dont parle Bossuet dans son discours, et qui la ramena aux voies du salut, d'où elle était fort éloignée. Le grand Condé lui avait dû sa liberté pendant la Fronde. Il lui était resté fort attaché, comme le prouve le mariage de son fils unique avec la fille aînée de la Palatine. Anne de Gonzague fut une des maîtresses femmes de cette époque, où les femmes furent si distinguées et jouèrent un si grand rôle. A peine si elle le céda à sa sœur aînée, Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne. Précisément, une lettre du prince de Condé à cette dernière, à la date du 28 novembre 1664, annonce le voyage de la famille au château de Raincy : « Nous allons aujourd'hui, dit-il, passer cinq ou six jours au » Raincy *avec toute la famille* pour tenir compagnie à Mme la princesse Palatine, à » qui on a ordonné d'aller prendre l'air pour ce temps-là, pour se remettre de sa » fièvre tierce dont elle est parfaitement guérie. » — Ainsi M. le duc faisait certainement partie de ce voyage de novembre 1664, et il fut un de ceux qui assistèrent à la représentation qui fut la première du *Tartuffe* en cinq actes. » Louis Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 227 et 228.

qui n'était plus un frondeur, pouvait-il croire que, sans parler de la désobéissance, ce ne fût pas blesser le respect, s'il ne s'était assuré que *l'on voudrait bien tout ignorer?* » P. MESNARD, *Notice biographique,* p. 318.

« Sans doute, dit Taschereau, cet empressement d'augustes personnages à saisir les occasions d'applaudir à son talent, l'avide curiosité avec laquelle Paris, à défaut de représentations, recherchait les lectures de son ouvrage, durent consoler un peu l'amour-propre de notre auteur; mais, si ce n'en était point assez pour le dédommager de la cruelle interdiction, c'en était beaucoup trop encore pour les tartuffes, qui eussent voulu voir leur portrait enseveli dans un oubli complet. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière,* p. 67.

Une seconde représentation du *Tartuffe* en cinq actes fut donnée au Raincy *l'année suivante,* le 8 novembre 1665. Mais des événements importants se passèrent dans l'intervalle; et nous traiterons plus loin, à sa date et dans un article spécial, de cette représentation qui, sous un certain point, différa de la première et mérite spécialement de nous arrêter.

En somme, M. Louis Moland a bien raison de dire (p. 226) : « Les princes du sang, les membres de la famille royale ne » crurent pas... que la défense fût faite pour eux. » Villers-Cotterets et le Raincy sont là pour le prouver amplement, et nous aurons à voir bientôt d'autres infractions à la règle du même genre.

« Toutes ces circonstances, les lectures tolérées un peu partout et les représentations permises chez les princes dès les premiers temps, prouvent que le placet présenté au Roi (probablement en août 1664) et dont la hardiesse dans l'apologie suffirait pour attester les favorables dispositions de Louis XIV, avait trouvé une oreille assez complaisante. En 1665, même après le *Dom Juan,* joué le 15 février, et qui certes n'atténuait pas *le Tartuffe,* une marque éclatante de la faveur royale encouragea l'auteur et entretint son espérance de voir cesser la proscription de sa pièce.

« Vendredi 14e août (1665), dit La Grange dans son *Registre,* la Troupe » alla à Saint-Germain en Laye. Le Roi dit au sr de Molière qu'il vouloit » que la troupe dorénavant lui appartînt, et la demanda à MONSIEUR. Sa » Majesté donna en même temps six mille livres de pension à la Troupe, » qui prit congé de MONSIEUR, lui demanda la continuation de sa protec» tion, et prit ce titre : LA TROUPE DU ROI (1), au Palais-Royal. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 294.

Non, Molière à cette époque n'était assurément pas en disgrâce. Bien loin de là! Mais, avec des ennemis si puissants, si

(1) La *Gazette* n'était donc plus en droit de dire (Cf. p. 231), en parlant de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, « la seule troupe royale ».

tenaces, si implacables, n'aurait-il pas dû craindre pour l'avenir? Les Rois sont comme les femmes, hélas! les circonstances peuvent facilement changer leurs bonnes dispositions en mauvaises; et comme disait l'un d'eux, François Ier, de ce sexe volage qu'il appréciait et connaissait si bien :

Bien fol est qui s'y fie!

IX. — Première représentation de DOM JUAN OU LE FESTIN DE PIERRE (15 février 1665); la scène du Pauvre. — Molière n'était pas homme à arrêter net sa glorieuse carrière et à se laisser complètement décourager par les persécutions que ses trop influents ennemis suscitaient et faisaient subir à son œuvre capitale et préférée. Il se sentait en faveur, somme toute. Outre le Roi, qui le protégeait, ne possédait-il pas dans les Princes de puissants et sérieux appuis? Son *Tartuffe,* dont les représentations *publiques* étaient défendues, devenait de jour en jour mieux compris et plus goûté dans les centres littéraires et tant soit peu philosophiques où il continuait plus que jamais à le lire et à le populariser. Une défense aussi mitigée ne pouvait être, après tout, que provisoire; on ne supprimait pas son œuvre, loin de là. Armé de persévérance et de ferme volonté, notre auteur se promettait bien de ne pas abandonner à ce malheureux sort ce grand chef-d'œuvre; mais au contraire, de le faire arriver victorieusement sur un théâtre *public,* devant les feux de la rampe. Il importait donc de ne pas se laisser abattre, de prouver que, chez lui, l'auteur dramatique et le penseur profond n'abdiquaient pas; mais au contraire — non sans quelque rage amassée au cœur — que Molière était toujours Molière, et plus que jamais! Il écrivit donc sur ces entrefaites, et fit représenter *Dom Juan ou le Festin de Pierre,* joué pour la première fois, sur le théâtre de la salle du Palais-Royal, le dimanche 15 février 1665.

Quel effet! quel éclat! quel coup de tonnerre! Ce n'est pas en vers que Molière avait écrit sa nouvelle pièce. C'est en bonne, solide et compréhensible prose. Voulant, cette fois, se mettre à la portée de tous et plaire au plus grand nombre, il n'avait pas été chercher un sujet sérieux, compliqué, et, pour les masses, difficile à saisir; il s'était plié au goût de la foule en choisissant la plus populaire de toutes les légendes, la mieux

appropriée au goût de son auditoire, ce vieux *Festin de Pierre,* si impressionnant, et que tant d'estampes, d'images, de drames et de représentations foraines avaient rendu déjà si familier à tous. En homme de génie qu'il était, Molière, comme Charles Perrault et La Fontaine, emprunta directement, pour la première fois de sa vie, à ce milieu spécial, à peine soupçonné alors, et que l'on est aujourd'hui convenu de désigner sous l'appellation générique de *Folk-Lore!*

Le succès fut immense. Le premier soir on fit 1,830 livres; le second, 2,045; le troisième, 1,700; le quatrième, 2,036; le cinquième, 2,390; le sixième, 2,108... On voit donc combien Voltaire, qui ignorait l'existence du *Registre de La Grange,* était dans l'erreur, quand il se figurait que la prose nuisit tout d'abord au succès de la pièce de Molière : ce fut absolument le contraire! Mais Voltaire, sur ce sujet comme sur tant d'autres, ne connaissait la vérité qu'à travers les voiles épais sous lesquels elle était parvenue jusqu'à lui. Il n'en est pas moins étonnant que lui, surtout, se soit laissé tromper aussi complètement à cet égard. C'est que si, chez Voltaire, le philosophe et le penseur-libre avaient fait bonne justice de bien des préjugés, l'homme de lettres au contraire, le poète dramatique, l'insulteur juré de Shakspeare et de Caldéron, en avait gardé, par devers lui, une bonne quantité, et parmi lesquels de terriblement grands.

Aujourd'hui seulement on commence à soupçonner une chose qui n'est, hélas! que trop réelle : c'est que le *Dom Juan* de Molière est loin de nous être parvenu dans un état d'intégrité vraiment irréprochable [1]; qu'on le remarque bien : on croit tout sauvé, parce que l'on a retrouvé sur des exemplaires non cartonnés quelques bribes, de-ci et de-là, appartenant d'ailleurs à une rédaction déjà châtiée et « expurgée »!! La vérité, c'est que *nous n'avons pas,* dans son texte spontané et primitif, cette pièce originale et extraordinaire, d'un caractère spécial, unique dans tout le théâtre de Molière, et à laquelle, du reste, le grand homme ne paraissait pas beaucoup tenir : il n'était préoccupé que de son cher *Tartuffe!* Si on a, finalement, laissé imprimer et paraître *le Festin de Pierre* parmi les

(1) Il nous est pourtant arrivé, somme toute, beaucoup plus complet que *le Tartuffe*, et nous allons voir bientôt *pourquoi* et *comment*.

pièces posthumes, ç'a été sous les yeux et sous la direction de la censure bigote, rigoureuse, implacable de 1682... !

Veut-on avoir une idée *exacte* de la manière dont cette censure sabrait outrageusement et faisait disparaître finalement les passages vraiment importants des chefs-d'œuvre de l'un des plus grands génies dont s'honore la France? Nous allons offrir dans ce but à nos lecteurs la fameuse scène du pauvre de *Dom Juan :* 1° Telle qu'elle a subsisté, *presque jusqu'à nos jours,* dans toutes les éditions des *Œuvres de Molière;* 2° telle que, à l'aide de plusieurs découvertes partielles et très différentes, on l'a péniblement et définitivement reconstituée avant les reprises réparatrices du *Dom Juan* en prose [c'est-à-dire de celui de Molière], en 1841 à l'Odéon, et en 1847 à la Comédie-Française.

Acte III, Scène II, de *Dom Juan ou le Festin de Pierre.*

Texte châtré, puis cartonné, de l'édition de 1682.	*Texte de Molière, reconstitué d'après les exemplaires de 1682 non cartonnés, la scène conservée par Voltaire, et les éditions d'Amsterdam et de « Brusselles »* (1).
SCÈNE II	SCÈNE II
Dom Juan, Sganarelle, Francisque.	Dom Juan, Sganarelle, Un Pauvre.
Sganarelle.	Sganarelle.
Enseignez-nous un peu le chemin qui mène à la ville.	Enseignez-nous un peu le chemin qui mène à la ville.
Francisque.	Le Pauvre.
Vous n'avez qu'à suivre cette route, Messieurs, et détourner à main droite quand vous serez au bout de la forêt; mais je vous donne avis que vous devez vous tenir sur vos gardes, et que, depuis quelque temps, il y a des voleurs ici autour.	Vous n'avez qu'à suivre cette route, Messieurs, et détourner à main droite quand vous serez au bout de la forêt; mais je vous donne avis que vous devez vous tenir sur vos gardes, et que, depuis quelque temps, il y a des voleurs ici autour.
Dom Juan.	Dom Juan.
Je te suis bien obligé, mon ami, et je te rends grâces de tout mon cœur de ton bon avis.	Je te suis bien obligé, mon ami, et je te rends grâce de tout mon cœur.

(1) Le texte *spécial à ces dernières* est imprimé ici *en italiques.*

LE PAUVRE.

Si vous vouliez, Monsieur, me secourir de quelque aumône?

DOM JUAN.

Ah! ah! ton avis est intéressé, à ce que je vois.

LE PAUVRE.

Je suis un pauvre homme, Monsieur, retiré tout seul dans ce bois depuis dix ans, et je ne manquerai pas de prier le Ciel qu'il vous donne toute sorte de biens.

DOM JUAN.

Eh! prie-le qu'il te donne un habit, sans te mettre en peine des affaires des autres.

SGANARELLE.

Vous ne connoissez pas Monsieur, bon homme: il ne croit qu'en deux et deux sont quatre, et en quatre et quatre sont huit.

DOM JUAN.

Quelle est ton occupation parmi ces arbres?

LE PAUVRE.

De prier le Ciel tout le jour pour la prospérité des gens de bien qui me donnent quelque chose.

DOM JUAN.

Il ne se peut donc pas que tu ne sois bien à ton aise?

LE PAUVRE.

Hélas! Monsieur, je suis dans la plus grande nécessité du monde.

DOM JUAN.

Tu te moques: un homme qui prie le Ciel tout le jour, ne peut pas manquer d'être bien dans ses affaires.

LE PAUVRE.

Je vous assure, Monsieur, que le plus souvent je n'ai pas un morceau de pain mettre sous les dents (1).

(1) L'édition non cartonnée de 1682 supprime tout le reste sauf la dernière réplique de DOM JUAN dont elle modifie ainsi le texte: « Je te veux donner un Louis « d'or, et je te le donne pour l'amour de l'humanité. Mais, que vois-je là?... etc.

DOM JUAN.

Voilà qui est étrange, et tu es bien mal reconnu de tes soins. Ah! ah! je m'en vais te donner un Louis d'or tout à l'heure, pourvu que tu veuilles jurer.

LE PAUVRE.

Ah! Monsieur, voudriez-vous que ie commisse un tel péché?

DOM JUAN.

Tu n'as qu'à voir si tu veux gagner un Louis d'or ou non; en voici un que je te donne, si tu jures. Tiens : il faut jurer.

LE PAUVRE.

Monsieur...

DOM JUAN.

A moins de cela tu ne l'auras pas.

SGANARELLE.

Va, va, jure un peu, il n'y a pas de mal.

DOM JUAN.

Prends, le voilà; prends, te dis-ie; mais jure donc.

LE PAUVRE.

Non, Monsieur, j'aime mieux mourir de faim.

DOM JUAN.

Va, va, [Je te veux donner un Louis d'or et] je te le donne pour l'amour de l'humanité. Mais que vois-je là? Un homme attaqué par trois autres? La partie est trop inégale, et je ne dois pas souffrir cette lâcheté.

DOM JUAN.

Mais que vois-je là? Un homme attaqué par trois autres? La partie est trop inégalé, et je ne dois pas souffrir cette lâcheté.

Cette scène sublime, rétablie dans son entier, est d'une beauté à faire venir les larmes. Cervantes, Shakspeare, et, je ne crains pas d'ajouter : Sedaine [1], ont seuls des scènes de cette force. Victor Hugo se plaignait de ce que Molière n'ait pas écrit plus de pages dans le genre de la scène du Pauvre de

(1) L'auteur du *Philosophe sans le savoir*, du *Comte d'Albert*, de *Richard Cœur-de Lion*, du *Déserteur*, n'est pas un grand littérateur, mais c'est un homme d'un rare génie dramatique.

Dom Juan (1). L'illustre poète ne se rendait-il donc pas compte que ce dialogue immortel, digne, en effet, de la plus vive admiration, *avait été à jamais effacé de l'œuvre de Molière,* et que nous ne le possédons aujourd'hui que par un hasard heureux et fortuit de circonstances diverses, toutes plus imprévues les unes que les autres?

Ces circonstances, que le lecteur sera sans doute curieux de connaître, sont les suivantes :

1° La découverte de *trois* exemplaires (2) non cartonnés et de quelques autres imparfaitement cartonnés de l'édition de 1682. L'un des trois qui ne sont pas cartonnés du tout avait appartenu au lieutenant de police La Reynie, qui se l'était adjugé pour sa propre bibliothèque.

2° La citation faite par Voltaire de cette scène (dont il s'était empressé de prendre copie) *écrite de la main de Molière,* nous dit-il (3), mais qui, comme l'exemplaire de La Reynie lui-même, n'allait dans tous les cas que jusqu'à la proposition infâme de Dom Juan.

3° La comparaison des textes connus avec celui de deux éditions spéciales du *Festin de Pierre,* parues à l'étranger, la première, en 1683 et à Amsterdam (4); la seconde, en 1694 et à Bruxelles (5).

(1) « ... avoir, par crainte des prêtres, écrit trop peu de scènes comme le Pauvre » de *Dom Juan*, c'est là la lacune de Molière. » VICTOR HUGO, *William Shakspeare,* livre II, V.

(2) « Avant que l'édition de 1682 [de La Grange et Vivot] fût mise en vente, peut-être même la vente déjà commencée, la censure ordonna qu'on y fit un certain nombre de corrections, et particulièrement dans les *Œuvres posthumes,* contenant, entre autres comédies, *Dom Juan.* Cet ordre fut exécuté avec une exactitude si rigoureuse, que nous ne connaissons jusqu'ici que trois exemplaires sans aucun carton : l'un, qui, au temps de la publication, a appartenu à M. de la Reynie, lieutenant général de police, est passé, depuis quelques années, de la bibliothèque de M. de Montalivet, dans celle de son gendre, M. de Villeneuve (cf. *Bibliographie moliéresque*, p. 82); un autre, acquis en 1867 par M. Benjamin Delessert, à la vente de la collection Chaudé, appartient aujourd'hui à M. le baron Bartholdi; le troisième, à M. Rochebilière. — Le tome VII de l'édition de 1682, acheté à la vente de M. Regnault-Bretel par la Bibliothèque royale, aujourd'hui nationale (Réserve Y 5517), est partiellement original, c'est-à-dire incomplètement cartonné. Entre autres passages, les scènes I et II de l'acte III sont sans aucun carton. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. V, p. 70.

(3) « Celui qui écrit ceci a vu la scène écrite de la main de Molière, entre les mains du fils de Pierre Marcassus, ami de l'auteur. » VOLTAIRE, *Sommaire de « Dom Juan ».*

(4) *Le Festin de Pierre*, comédie. Par J. B. P. de Molière. Édition nouvelle et toute differente de celle qui a paru jusqu'à présent. A Amsterdam, MDCLXXXIII.

(5) *Le Festin de Pierre*, etc. [comme ci-dessus]. A Brusselles, chez George de Backer, imprimeur et marchand libraire aux trois Mores, à la Berg-Straet, 1694.

Voici la préface, très curieuse, placée en tête de ces deux dernières éditions, et qui fait rêver :

« L'IMPRIMEUR AU LECTEUR. De toutes les pièces qui ont été publiées sous le nom de M. Molière, aucune ne lui a été contestée, que *le Festin de Pierre*. Car, bien que l'invention en parût assez de sa façon, on la trouva néanmoins si mal exécutée que, plutôt que de la lui attribuer, on aima mieux la faire passer pour une méchante copie de quelqu'un qui l'avoit vu représenter et qui, en ajoutant des lambeaux, à sa fantaisie, à ce qu'il en avoit retenu, en avoit formé une pièce à sa mode.

» *Comme on demeuroit d'accord que Molière avoit fait une pièce de théâtre qui portoit ce titre*, j'ai fait ce que j'ai pu pour avoir une bonne copie. Enfin, un ami m'a procuré celle que je donne ici, et *bien que je n'ose pas assurer positivement qu'elle soit composée par Molière* (!...), au moins paroît-elle *mieux de sa façon* que l'autre que nous avons vu courir sous son nom jusques à présent. J'en laisse le jugement au lecteur, et me contente de lui donner la pièce telle que je l'ai pu avoir. »

Quel était donc ce faux *Dom Juan* qui courait le monde avant l'édition Lagrange et Vivot (1682), sous le nom de Molière? Tout simplement *Le Festin de Pierre ou Le Fils criminel*, la tragi-comédie de Dorimond, comédien de la troupe de Mademoiselle, imprimée à Lyon en 1659, et à Paris en 1665 avec le nouveau sous-titre : *ou l'Athée foudroyé*. N'ayant pas *le Festin de Pierre* de Molière, qui n'avait jamais été imprimé, les éditeurs hollandais avaient simplement publié celui de Dorimond, au lieu et place du texte de notre auteur!...

Pour en revenir à la scène du Pauvre (dont les indications nécessaires sur la manière dont on a pu, de nos jours seulement, en rétablir le texte si longtemps perdu, nous ont un tant soit peu éloigné), nous nous abstiendrons maintenant, volontairement et complètement, de rapporter, d'analyser, de peser ici tous les commentaires développés qui ont été faits à son sujet; toutes les intentions, surtout, que l'on a cru deviner et découvrir dans la réplique suprême du grand seigneur athée, tout en nous réservant, à l'article X, d'en prouver et d'en faire ressortir *la parfaite authenticité*.

Il est *absolument clair* pour tous que le *Pour l'amour de l'humanité* (1) est dit par Dom Juan par opposition à la for-

(1) « *Je te le donne au nom de l'humanité*, » dit Dom Juan dans Molière. Je ne sache pas qu'au XVIIe siècle on ait écrit un mot plus avancé. » ERNEST RENAN, *l'Avenir de la science*, p. 507. J'aurais eu un vif regret de ne pas au moins reproduire ce passage!...

mule si populaire et si véhémentement expressive : *Pour l'amour de Dieu*. Et ceci est bien fort ! Dom Juan a senti au dedans de lui *un point d'honneur* qui lui faisait une loi d'être en cette occasion charitable...

Il est *absolument certain* que la ferme réponse du Pauvre à Dom Juan : *Non, Monsieur, j'aime mieux mourir de faim*, est plus belle encore que le *Qu'il mourût* du vieil Horace. Molière est ici, si l'on veut bien nous permettre cette expression, plus « cornélien » que Pierre Corneille lui-même.

Il est *absolument évident* qu'il n'existe, nulle part au monde, une morale plus grande, plus belle, plus pure, plus saine, plus certaine, plus étincelante, plus profitable que dans cette immortelle scène, dont les gens mal intentionnés et de mauvaise foi ont, seuls, jamais pu s'offusquer.

Je terminerai ce neuvième « article » par un petit récit auquel je tiens beaucoup. Ligier, le grand Ligier, le célèbre tragédien dont je n'ai pas, Dieu merci, besoin de faire ici le très juste éloge, était Bordelais. Il a passé les dernières années de sa vie dans sa ville natale, et je le rencontrais alors assez exactement le dimanche, à la cathédrale Saint-André (où Molière, en 1656, a fait baptiser un enfant !), qu'il fréquentait très assidûment. Il me témoignait une grande bienveillance. Je me rappelle qu'un soir, en revenant des vêpres, auxquelles j'assistais volontiers, je lui demandai s'il était à la Comédie-Française en 1847, et alors, précisément, qu'on y avait repris, après *cent-quatre-vingt-deux ans* écoulés de proscription et d'abandon *commandés*, le vrai *Dom Juan*, le *Dom Juan* en prose, celui de Molière... !

— Si j'y étais !... — s'écria-t-il les yeux flamboyants...

Et l'émotion lui fit, soudain, baisser la voix :

« Si j'y étais, ah ! Monsieur Loquin... — Mais *c'est moi* qui jouais le rôle du pauvre !... »

X. Combats autour et à propos de DOM JUAN. — Vivent les brochures d'époque, vivent les écrits passionnés, vivent ces libelles du temps, qui ne font que paraître et disparaître à l'horizon, pour fournir à la postérité, lorsqu'ils lui parviennent, une idée précise, animée et prise sur le vif d'événements qui, sans leurs dépositions, et ce serait dommage !

seraient absolument perdus pour l'histoire particulière de la littérature et des beaux-arts, de la politique et du théâtre.

Dom Juan fit dans son temps un bruit considérable! Et combien cependant, en général, on s'en doute peu! Molière, tout à son idée de faire représenter *Tartuffe* en public, et désirant bien prouver à tous qu'en donnant une nouvelle pièce de sa façon, cela ne l'empêchait pas de rester imbu des mêmes sentiments, de continuer la même lutte, Molière, dis-je, y redouble, contre les hypocrites et les faux dévots, ses attaques et ses coups d'étrivières (1).

Une brochure des plus virulentes, signée seulement par des initiales, et due, paraît-il, à un sieur de Rochemont, avocat au Parlement (2), parut bientôt après sous le titre suivant : *Observations sur une comédie de Molière intitulée : « Le Festin de Pierre. »* L'auteur y fait d'abord patte de velours : il espère « que Molière recevra ces *observations* d'autant plus volon- » tiers que *la passion et l'intérêt n'y ont point de part :* ce » n'est pas un dessein formé de lui nuire, mais *un désir de le*

(1) Personne n'a mieux vu ceci que M. Paul Mesnard, dont je ne puis, en bonne justice, m'approprier le travail considérable, que je ne veux pas surtout « démarquer », mais dont je tiens à offrir au moins ici quelques extraits :

« Sans le dénaturer [le sujet], il trouva moyen de le plier à la pensée qui le préoccupait dans ce temps de lutte contre les persécuteurs, en face de qui son courage *ne voulait pas désarmer*. Pour *leur rendre coup pour coup*, il n'eut besoin que d'un développement de caractère... Dom Juan, à qui l'hypocrisie devait peu coûter parce qu'il était sans religion, devint sans peine *un autre Tartuffe*, sous un costume différent et sous un nouvel aspect : ainsi la précédente comédie s'est trouvée avoir comme *une suite*, *un redoublement*... (P. 35.)

» ... une ironie de mauvais goût, une méchante plaisanterie n'est plus ce dont il s'agit dans le rôle que joue Dom Juan avec son père et avec le frère d'Elvire. Sa nouvelle infamie met le comble à toutes les autres..., et par là, pour la première fois peut-être, il fait désespérer de son salut. Sganarelle le remarque bien, quand il voit son maître embrasser décidément *la profession d'hypocrite*, et qu'il l'entend en développer les merveilleux avantages... Le personnage... parle, ce semble, moins que l'auteur, et s'adresse plutôt au public qu'au valet... *La préoccupation d'une polémique encore toute brûlante est manifeste*... Voilà Molière *revenu au combat contre les faux dévots*... (P. 35-36.)

» Cette *seconde campagne contre l'hypocrisie* renouvelait le scandale de la première. Mais ce qui fut regardé comme plus scandaleux encore, ce fut l'athéisme marqué en traits audacieux. La comédie ne semblait pas faite pour des peintures si fortes. On se demanda si, dans son irritation contre l'intolérance religieuse, l'auteur n'en était pas venu à se jouer de toute croyance en Dieu... (P. 37.)

» ... Tous les zèles, prêts à crier à l'impiété, avaient donc beau jeu. Si Molière, en écrivant *Dom Juan*, n'avait pas oublié la grande querelle du *Tartuffe*, ses ennemis s'en souvenaient autant que lui-même. *Leurs rancunes le guettaient*, flairant une nouvelle proscription à réclamer. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. V, p. 38.

(2) « On a cru reconnaître *en lui*, sur d'assez forts indices, le janséniste Barbier d'Aucourt... Ses *Observations* sur la comédie jouée le 15 février 1665 parurent avec une permission datée du 18 avril suivant. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 323.

» *servir...* » Oh! le bon chrétien! la bonne chattemite d'honnête homme! Mais voyons s'il continue, un peu plus loin, sur ce même ton doucereux :

« Cette pièce *a fait tant de bruit* dans Paris, elle a causé *un scandale si public,* et *tous les gens de bien en ont ressenti une si juste douleur,* que c'est trahir visiblement la cause de Dieu de se taire dans une occasion où sa gloire est ouvertement attaquée, où la foi est exposée aux insultes d'un bouffon qui fait commerce de ses mystères et qui en prostitue la sainteté, où un athée, foudroyé en apparence, foudroie en effet et renverse tous les fondements de la religion, à la face du Louvre, dans la maison d'un prince chrétien, à la vue de tant de sages magistrats et si zélés pour les intérêts de Dieu, *en dérision de tant de bons pasteurs que l'on fait passer pour des tartuffes* et dont l'on décrie artificieusement la conduite, mais principalement *sous le règne du plus grand et du plus religieux monarque du monde...* Certes, il faut avouer que *Molière est lui-même un Tartuffe achevé et un véritable hypocrite...* Si le dessein de la comédie est de corriger les hommes en les divertissant, le dessein de Molière est *de les perdre en les faisant rire...*

» Je n'ai pu m'empêcher de voir cette pièce aussi bien que les autres, et je m'y suis laissé entraîner par la foule, d'autant plus librement que Molière se plaint qu'on le condamne sans le connaître, et que l'on censure ses pièces sans les avoir vues. Mais je trouve que sa plainte est aussi injuste que *sa comédie est pernicieuse;* que sa farce, *après l'avoir bien considérée,* « est vraiment diabolique, et vraiment diabolique est son cerveau (¹) », et que rien n'a jamais paru de plus impie, même dans le paganisme. Auguste fit mourir un bouffon qui avoit fait raillerie de Jupiter, et défendit aux femmes d'assister à des comédies *plus modestes que celles de Molière* (²). Théodose condamna aux bêtes des farceurs qui tournoient en dérision nos cérémonies; et néanmoins *cela* n'approche point de l'emportement de Molière, et il seroit difficile d'ajouter quelque chose *à tant de crimes dont sa pièce est remplie.*

» C'est là que l'on peut dire que l'impiété et le libertinage se présentent, à tous moments, à l'imagination : une religieuse débauchée, et dont l'on publie la prostitution (³); un pauvre à qui l'on donne l'aumône à condition de renier Dieu (⁴); un libertin qui séduit autant de filles qu'il en

(¹) « Molière, dans sa requête. » Note marginale de DE ROCHEMONT.

(²) « Louis XIV aurait bien dû sommer ce savant homme de produire quelques extraits de ces pièces... Leur production eût été un merveilleux service rendu aux lettres. » CH. MAGNIN, *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1847, p. 559.

(³) Je n'ai pas présent à la mémoire le passage de Molière où il serait question de cette religieuse; je désirerais savoir où il se trouve.

(⁴) « En la première représentation. » (Note marginale de DE ROCHEMONT.) Ce qui prouve bien qu'à la seconde représentation le passage de la scène du Pauvre, que nous avons imprimé ci-dessus en italique, et que nous ont conservé les éditions d'Amsterdam et de « Brusselles », ne se disait déjà plus à la scène, et avait été supprimé par Molière lui-même, contraint et forcé. Quoi de plus beau, cependant, que la résistance si noble du pauvre? Quoi de plus héroïque et de plus hautement moral que son refus? Quel homme rempli de cœur, d'entrailles, *et surtout de religion,* voudra jamais condamner cette scène immortelle?

rencontre; un enfant qui se moque de son père et qui souhaite sa mort; un impie qui raille le ciel et qui se rit de ses foudres; un athée qui réduit toute la foi à *deux et deux sont quatre, et quatre et quatre sont huit* un extravagant qui raisonne crotesquement *(sic)* de Dieu, et qui, par une chute affectée, *casse le nez à ses arguments;* un valet infâme, fait au badinage de son maître, dont toute la créance aboutit au Moine bourru, *car pourvu que l'on croie le Moine bourru, tout va bien, le reste n'est que bagatelle* (¹); un démon qui se mêle dans toutes les scènes et qui répand sur le théâtre les plus noires fumées de l'Enfer; et enfin un Molière, pire que tout cela, habillé en Squanarelle *(sic)* (²), qui se moque de Dieu et du Diable, qui joue le Ciel et l'Enfer, qui souffle le chaud et le froid, qui confond la vertu et le vice, qui croit et ne croit pas, qui pleure et qui rit, qui reprend et qui approuve, qui est censeur et athée, qui est hypocrite et libertin, qui est homme et démon... Cet homme de bien... couvre cette belle morale d'un feu de charte et d'un foudre imaginaire... En effet, ce prétendu foudre apprête un nouveau sujet de risée aux spectateurs, et n'est qu'une occasion à Molière pour braver, en dernier ressort, la justice du Ciel, avec une âme de valet intéressée, en criant : *Mes gages! mes gagés!* (³). Car voilà le dénouement de la farce; ce sont les beaux et généreux mouvements qui mettent fin à cette galante pièce... » B. A. Sʳ

(¹) « Malgré ces italiques des anciennes éditions, et l'exactitude des autres citations, il n'est pas possible d'admettre que le texte de Molière n'ait pas été *volontairement altéré ici.* » A. Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. V, p. 226, note 5.

Voici, au reste, les deux seuls textes connus du passage en question :

ACTE III, SCÈNE I *Texte de l'édition de 1682 (de La Grange et Virot)*, non cartonnée.	ACTE III, SCÈNE I *Texte des seules éditions d'Amsterdam (1683) et de « Brusselles » (1694).*
SGANARELLE. Voilà un homme que j'aurai bien de la peine à convertir. Et dites-moi un peu	SGANARELLE. Voilà un homme que j'aurai bien de la peine à convertir. Et dites-moi un peu, le Moine bourru, qu'en croyez-vous? eh! DOM JUAN. La peste soit du fat! SGANARELLE. Et voilà ce que je ne puis souffrir car il n'y a rien de plus vrai que le Moine bourru, et je me ferois pendre pour celui-là. Mais encore faut-il croire
(Encore faut-il croire à quelque chose): qu'est-ce que vous croyez?	quelque chose dans le monde, qu'est-ce donc que vous croyez?

« L'addition introduite ici sur le Moine bourru par l'éditeur de Hollande emprunte une incontestable autorité de l'espèce de commentaire qu'a fait Rochemont du texte primitif... *Il est d'ailleurs évident que la phrase soulignée, perfidement sans doute et pour faire croire à une citation textuelle, n'a jamais été dite sur le théâtre.* On peut conjecturer que ce passage sur le Moine bourru est un de ceux que Molière lui-même retrancha, dès la seconde représentation, puisqu'il n'y en a pas trace dans l'exemplaire non cartonné de l'édition de 1682. » A. Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. V, p. 140, en note.

(²) *Squanarelle* pourrait bien être la véritable prononciation du temps, de même que *crotesque.*

(³) Ce passage ayant disparu du texte de Molière, nous le rétablissons d'après

DE R[OCHEMONT], avocat en Parlement, *Observations*, etc. Dans le *Molière-Hachette*, t. V, p. 218, 220, 221, 225, 226, 227.

Il est inutile de faire ressortir maintenant tout l'odieux des lignes qui précèdent, et qui sont bien suffisantes, d'ailleurs, pour que l'on puisse se former d'après elles une opinion exacte du libelle qui les contient. — Ne bornons cependant pas là nos citations, et voyons maintenant comment le sieur Rochemont [ou peut-être Barbier d'Aucour?] termine son misérable pamphlet :

« ... Le zèle de ce grand Roi n'a point donné de relâche ni de trêve à l'impiété : il l'a poursuivie partout où il l'a pu découvrir et ne lui a laissé en son royaume aucun lieu de retraite; il l'a chassée des églises, où elle allait morguer insolemment la majesté de Dieu jusque sur les autels; il l'a bannie de la cour, où elle entretenait sourdement des pratiques; il a châtié ses partisans; il a ruiné ses écoles; il a dissipé ses assemblées; il a condamné hautement ses maximes; il l'a reléguée dans les Enfers, où elle a pris son origine.

» Et néanmoins, malgré tous les soins de ce grand Prince, elle retourne aujourd'hui, comme en triomphe, dans la ville capitale de ce royaume; elle monte avec impudence sur le théâtre; elle enseigne publiquement ses détestables maximes, et répand partout l'horreur du sacrilège et du blasphème. Mais *nous avons tout sujet d'espérer que ce même bras, qui est l'appui de la religion, abattra tout à fait ce monstre* (1) *et confondra à jamais son insolence.* L'injure qui est faite à Dieu rejaillit (2) sur la face

les éditions étrangères, tout en ayant soin de donner d'abord en regard le texte devenu définitif :

ACTE V, SCÈNE VI *Texte de l'édition de 1682, cartonnée ou non cartonnée.*	ACTE V, SCÈNE VI *Texte des seules éditions de 1683 et de 1694.*
SGANARELLE. Voilà par sa mort un chacun satisfait : Ciel offensé, lois violées, filles séduites, familles déshonorées, parents outragés, femmes mises à mal, maris poussés à bout, tout le monde est content. Il n'y a que moi seul de malheureux, qui, après tant d'années de service, n'ai point d'autre récompense que de voir à mes yeux l'impiété de mon maître punie par le plus épouvantable châtiment du monde.	SGANARELLE. Ah! mes gages! mes gages! Voilà par sa mort un chacun satisfait : Ciel offensé, lois violées, filles séduites, familles déshonorées, parents outragés, femmes mises à mal, maris poussés à bout, tout le monde est content. Il n'y a que moi seul de malheureux. Mes gages, mes gages, mes gages!

Les dernières lignes de l'édition de 1682, après le mot *malheureux*, pourraient bien être de La Grange et Vivot. Elles ne sont pas du tout dans le style ni dans la pensée de Molière, et jurent de toute manière avec le reste de la tirade. Elles forment ce qu'en style de peinture on appelle un *repeint*.

On verra plus loin (page 283, note 1) les quatre vers qu'a imaginés Thomas Corneille en cet endroit et pour finir son *Festin de Pierre* édulcoré.

(1) L'impiété. (Voir plus haut.)

(2) Ce mot est ainsi imprimé : *rejallit*.

des rois, qui sont ses lieutenants et ses images; et le trône des rois n'est affermi que par celui de Dieu. Il ne faut qu'un homme de bien, quand il a la puissance, pour sauver un royaume; et *il ne faut qu'un athée, quand il a la malice, pour le ruiner et pour le perdre*. Les déluges, la peste et la famine sont les suites que traîne après soi l'athéisme; et, quand il est question de le punir, le Ciel ramasse tous les fléaux de sa colère pour en rendre le châtiment plus exemplaire. *La sagesse du Roi détournera ces malheurs que l'impiété veut attirer dessus nos têtes;* elle affermira les autels que l'on s'efforce d'abattre, et l'on verra partout la religion triompher de ses ennemis sous le règne de ce pieux et de cet invincible monarque, la gloire de son siècle, l'ornement de son État, l'amour de ses sujets, la terreur des impies, les délices de tout le genre humain. *Vivat Rex, vivat in æternum!* Que le roi vive, mais qu'il vive éternellement pour le bien de l'Église, pour le repos de l'État, et pour la félicité de tous les peuples! » B. A. Sr DE R[OCHEMONT], avocat au Parlement, *Observations,* etc. Dans le *Molière-Hachette,* t. V, p. 231 et 232.

M. Édouard Fournier, dans un article intitulé : *A propos du Dom Juan* (1), a très ingénieusement fait ressortir une chose curieuse, et à coup sûr fort inattendue : c'est que NOUS DEVONS BEAUCOUP au venimeux pamphlet de Rochemont : nous lui devons d'*être sûrs* que toutes les additions de la précieuse édition d'Amsterdam, 1683, appartiennent bien et incontestablement à Molière, et se trouvaient sur son manuscrit primitif du *Festin de Pierre*.

Cette certitude, que l'éditeur d'Amsterdam lui-même *n'avait pas* (2), que le bibliophile Jacob, si coulant pour attribuer à Molière ce qui ne lui a jamais appartenu (3), *ne possédait pas non plus* (4), et que MM. Paul Mesnard et Arthur Desfeuilles eux-mêmes *ont bien avoué, tacitement, tenir en doute,* — en

(1) Cet article a été reproduit pages 86-115 de ses *Études sur la vie et les œuvres de Molière*. (Paris, Laplace, Sanchez et Ce, 1885.)

(2) « ... un ami m'a procuré *la copie* que je donne ici, et *bien que je n'ose assurer » positivement qu'elle soit composée par Molière*, au moins paraît-elle mieux de sa » façon que l'autre... [la pièce de Dorimond]. » Mais ce n'est pas de tel ou tel passage seulement que l'éditeur hollandais de 1683, Henri Westein, mettait timidement, mais loyalement en doute l'authenticité : c'était de la pièce elle-même. *Était-ce bien celle de Molière?* De ceci nous sommes absolument sûrs; nous sommes donc sûrs du reste.

(3) Par exemple *la Fontaine de Jouvence*, *l'Oracle de la Sibylle de Pansoust*, *Ballet des Vroys moyens de parvenir*, *Joguenet ou les Vieillards dupés*, *Mélisse*, *le Ballet des Incompatibles* et un si grand nombre de *poésies diverses!!!*...

(4) C'est dans le *Catalogue Soleinne*, et au sujet de l'édition hollandaise de 1683, que M. Paul Lacroix, dans une note, ose bien dire [tome I, page 303, no 1306] : « Resterait à savoir si l'on n'a pas renchéri sur le texte de Molière? » C'est bien la peine de vouloir à toute force grossir les œuvres de notre auteur de toutes sortes de plaquettes informes ou ridicules, pour ne pas reconnaître sa griffe incomparable dans *la fin*, sublime, de la scène du Pauvre du *Festin de Pierre*...

n'incorporant pas dans leur texte, comme authentiques, mais en reproduisant seulement, dans les notes de l'édition Hachette, les variantes si précieuses de l'édition hollandaise; — *cette certitude,* dis-je, M. Édouard Fournier démontre, admirablement à notre avis, que le libelle du sieur de Rochemont nous la donne, *complète, entière et absolue.* Laissons donc, à ce sujet, la parole à M. Édouard Fournier :

« De toutes les choses hardies dont Molière, emporté par son génie, s'était donné dans *Dom Juan* l'intrépide licence, la plus remarquée avait été la scène du *Pauvre.* Jamais rien de plus *osé* n'avait encore été hasardé sur un théâtre; ce l'était même tellement que, après deux siècles, et la distance amoindrissant l'effet, nous en sommes encore à nous demander si la chose fut bien possible, si Molière est bien réellement l'auteur de cette incroyable scène, et s'il est bien vrai qu'elle fut jouée de son temps.

» Ces jours-ci, lors de la reprise de *Dom Juan* au Théâtre-Français, plusieurs bons esprits... se sont posé cette triple question; mais ni les uns ni les autres ne sont allés au delà du doute; personne n'affirma formellement, personne, non plus, ne se mit positivement sur la négative, bien que l'opinion la plus caressée semblât pourtant pencher de ce dernier côté. Je vais tâcher ici de faire un pas de plus, et ce sera dans la voie toute contraire. *J'affirmerai, et à bon droit, je pense : c'est-à-dire, preuves en main.*

» *Oui, la scène est toute de Molière; oui, elle fut jouée de son temps.*

» Je commencerai par ce dernier point, parce qu'il est, ce qui paraîtra singulier au premier abord, le plus facile à éclaircir; *il ne me faudra, pour cela, que trois lignes, que j'emprunterai au méchant petit pamphlet,* déjà cité tout à l'heure. Rochemont, s'étant fait l'éplucheur juré de toutes les choses qui pouvaient, à son point de vue, paraître condamnables dans le *Dom Juan* de Molière, ne devait pas, si la scène du *Pauvre* avait été réellement jouée, lui épargner le blâme qu'il répand, avec une si amère prodigalité, sur chaque détail de la pièce; il ne l'oublia pas, en effet. Au milieu du défilé que toutes les scènes sont obligées de faire sous son fouet de couleuvres, pour que chacune reçoive à son tour son coup et son injure, il arrête celle-ci au passage, et il la cloue aussitôt, sur sa vilaine petite page, par CES MOTS, QUI — certes, il ne s'en doutait pas — SONT DEVENUS POUR ELLE DES LETTRES D'AUTHENTICITÉ. *Ce qui devait la faire à jamais disparaître sert à la rendre immortelle!* Que voit-on dans cette pièce? dit Rochemont, lorsqu'il en est arrivé là. — « ..... UN PAUVRE A QUI L'ON DONNE L'AUMÔNE, A CONDITION DE RENIER » DIEU..... (1). » Qu'en dites-vous? Peut-on douter maintenant? N'est-ce pas là TOUTE *la scène,* et fort bien saisie, *même dans ce qu'elle a de plus vif et de plus hardi?* Ce n'est pas tout : Rochemont sait qu'après la représentation, le téméraire épisode a été supprimé, et il veut se donner

(1) « Observations sur une comédie de Molière intitulée LE FESTIN DE PIERRE, etc., p. 27. »

le plaisir de l'apprendre à tout le monde; aussi ajoute-t-il, en marge, cette petite note, qui, comme le reste, a bien son prix : « *En la première » représentation.* » De cette façon, il apprend indirectement à ceux qui pourraient l'ignorer, que, dès la seconde soirée, la pièce qu'il condamne avait été condamnée par la Censure, et mutilée. De cette façon, aussi, il fait acte de conscience : à ceux qui, n'ayant assisté qu'aux représentations qui suivirent, s'étonneraient de ce qu'il dit, il prouve qu'il n'invente rien.

» Comment la scène présente a-t-elle pu survivre et venir jusqu'à nous? C'est ce qui nous reste à prouver; c'est le second point du débat.

» Du vivant de l'auteur, *Dom Juan* ne fut pas imprimé. Pourquoi? Parce qu'après qu'il eut obtenu la permission de jouer *Tartuffe,* Molière ne tenait sans doute pas beaucoup à ce chef-d'œuvre, qui n'avait été que *le précurseur de l'autre, une sorte d'ouvrage de transition et d'attente.* Parce qu'aussi, peut-être, se laissant aller à l'opinion des paresseux de la Comédie, il pensait que cette pièce en prose n'était pas fort viable, et qu'elle rencontrerait, dans les troupes de province, pour qui déjà les pièces étaient surtout mises en brochure[s], des mémoires aussi peu zélées qu'à Paris. C'eût été une mauvaise spéculation; et, tout calcul fait, Molière, qui savait fort bien compter, ne crut pas devoir la risquer (¹). C'est en 1682 seulement, que Vinot [Vivot] et La Grange firent imprimer *Dom Juan,* dans l'édition qu'ils donnèrent des *Œuvres de Molière,* chez les trois éditeurs associés Denys Thierry, Claude Barbin et Pierre Trabouillet.

» La scène du *Pauvre,* que les criailleries hostiles avaient suffi à rendre fameuse, et qui devait être, par conséquent, un des plus vifs attraits de cette publication, n'avait pas été oubliée; *elle avait été quelque peu raccourcie et amendée* (²). La précaution fut inutile : Ordre vint du lieutenant de police, M. de la Reynie, d'avoir à la supprimer en entier, *ainsi que celle qui la précédait,* bien que celle-ci eût jusqu'alors échappé à toute censure, et bien qu'on l'entendît, chaque jour, au théâtre [depuis le 12 février 1667], à peine voilée par la versification de Thomas Corneille, limpide comme tout ce qui est incolore (³). Le vers semblait moins inoffensif que la prose, et je le conçois : l'un était du cadet des Corneille, l'autre de Molière. La censure eut un certain goût, ce jour-là. » ÉDOUARD FOURNIER, *Étude sur la vie et les œuvres de Molière,* p. 93, 94, 95, 96.

La citation de notre compatriote E. Fournier n'est pas terminée. Nous la reprendrons tout à l'heure là où nous venons

(¹) En écrivant ceci, M. Édouard Fournier ne semble pas se douter que la pièce avait éte *secrètement mise en interdit*, ce qu'a démontré le premier M. Paul Mesnard, ce à quoi nous consacrerons, tout à l'heure, notre « article » XI.

(²) Voir, dans notre « article » précédent (article IX, p. 265-67), la différence qui existe, pour la scène du Pauvre, entre l'édit. de 1682 *sans cartons*, et l'édit. de 1683 d'Amsterdam. Ce qu'il y a *en plus*, dans cette dernière, est *imprimé en italiques.*

(³) « M. Beuchot, dans son excellent article du *Journal de la librairie*, 1817, page 363, dont nous allons reparler, a déjà constaté cette inconséquence de la police de 1682. » ÉDOUARD FOURNIER, p. 96, note 1.

de l'arrêter; et si nous l'interrompons pour le moment à son endroit précisément le plus curieux et le plus intéressant, c'est que nous voulons traiter, avec tout le développement qu'il comporte, et autrement que dans une note qui nous prendrait ici une place considérable, le fait tout à fait à part dont vient de nous parler Édouard Fournier dans l'alinéa qui précède immédiatement celui-ci.

Ce passage de *Dom Juan,* dont La Reynie ne voulut pas autoriser l'impression *en prose,* et que cependant l'on disait tous les jours au théâtre dans l'arrangement en vers, antérieur de cinq ans environ à l'édition de 1682, et dû à Thomas Corneille, quel est-il? Nous devons l'offrir à nos lecteurs. Nous avons donc *trois textes* à leur donner; voici d'abord les deux *en prose :*

ACTE III, SCÈNE I

Texte de l'édition de 1682 cartonnée *(de La Grange et Vivot).*

DOM JUAN.

Eh bien?

SGANARELLE.

Je veux savoir vos pensées à fond, et vous connaître un peu mieux que je ne fais [1] :

ACTE III, SCÈNE I

Texte des éditions d'Amsterdam (1683) et de « Brusselles » (1694).

DOM JUAN.

Eh bien?

SGANARELLE.

Je veux savoir un peu vos pensées à fond. Est-il possible que vous ne croyiez point du tout au Ciel?

DOM JUAN.

Laissons cela.

SGANARELLE.

C'est-à-dire que non. Et à l'Enfer?

DOM JUAN.

Eh!

SGANARELLE.

Tout de même. Et au diable, s'il vous plaît?

DOM JUAN.

Oui, oui.

SGANARELLE.

Aussi peu. Ne croyez-vous point l'autre vie?

DOM JUAN.

Ah! ah! ah!

[1] Ces *dix* derniers mots *ne sont pas de Molière,* non plus que le reste de la tirade, de cette même édition cartonnée, imprimé plus loin page 280, 1re colonne.

SGANARELLE.

Voilà un homme que j'aurai bien de la peine à convertir. Et dites-moi un peu : [*Ici, mais dans les éditions étrangères seulement, l'addition introduite par l'éditeur de Hollande sur* LE MOINE BOURRU, *et qui faisait si incontestablement partie du manuscrit primitif de Molière* (1). Remplacée dans l'édition 1682 *non cartonnée,* par ces mots entre parenthèses : (Encore faut-il croire à quelque chose.)] Qu'est-ce que vous croyez?

DOM JUAN.

Ce que je crois?

SGANARELLE.

Oui.

DOM JUAN.

Je crois que deux et deux sont quatre, Sganarelle, et que quatre et quatre sont huit.

SGANARELLE.

Belle croyance et les beaux articles de foi que voilà! Votre religion, à ce que je vois, est donc l'arithmétique? Il faut avouer qu'il se met d'étranges folies dans la tête des hommes, et que, pour avoir bien étudié, on en est bien moins sage le plus souvent. Pour moi, Monsieur, je n'ai point étudié comme vous, Dieu merci, et personne ne sauroit se vanter de m'avoir jamais rien appris; mais, avec mon petit sens, mon petit jugement, je vois les choses mieux que tous les livres, et je comprends fort bien que ce monde que nous voyons n'est pas un champignon qui soit venu tout seul en une nuit. Je voudrois bien vous demander qui a fait ces arbres-là, ces rochers, cette terre, et ce ciel que voilà là-haut, et si tout cela s'est bâti de lui-même. Vous voilà, vous, par exemple, vous êtes là : est-ce que vous vous êtes fait tout seul, et n'a-t-il pas fallu que votre père ait engrossé votre mère pour vous faire?

(1) Donnée plus haut, en regard du texte, *non cartonné,* de l'édition de 1682, page 273, note 1.

Pouvez-vous voir toutes les inventions dont la machine de l'homme est composée sans admirer de quelle façon cela est agencé l'un dans l'autre? Ces nerfs, ces os, ces veines, ces artères, ces..., ce poumon, ce cœur, ce foie, et tous ces autres ingrédiens qui sont là et qui... (1). Oh! dame, interrompez-moi donc, si vous voulez. Je ne saurois disputer, si l'on ne m'interrompt. Vous vous taisez exprès, et me laissez parler par belle malice.

DOM JUAN.

J'attends que ton raisonnement soit fini.

SGANARELLE.

Mon raisonnement est qu'il y a quelque chose d'admirable dans l'homme, quoi que vous puissiez dire, que tous les savants ne sauroient expliquer. Cela n'est-il pas merveilleux que me voilà ici, et que j'aie quelque chose dans la tête qui pense cent choses différentes en un moment, et fait de mon corps tout ce qu'elle veut? Je veux frapper des mains, hausser le bras, lever les yeux au ciel, baisser la tête, remuer les pieds, aller à droit, à gauche, en avant, en arrière, tourner... *(Il se laisse tomber en tournant.)*

DOM JUAN.

Bon! Voilà ton raisonnement qui a le nez cassé.

[... que je ne fais :] çà, voulez-vous mettre fin à vos débauches, et mener la vie d'un honnête homme?

DOM JUAN *lève la main pour lui donner un soufflet.*

Ah! maître sot, vous allez d'abord aux remontrances (2).

(1) « C'est, de toutes les scènes philosophiques de Molière, *la plus belle, la plus forte, la plus dramatique.* » PAUL JANET, *la Philosophie dans les comédies de Molière.* [*Revue politique et littéraire*, n° du 26 octobre 1872, pages 391 et 392.]

Aussi s'est-on empressé de la faire disparaître de son œuvre...

Et c'est Molière lui-même qui, chargé du rôle de Sganarelle, disait ces paroles!!... Et tout le monde alors, pour une modique rétribution, pouvait les lui entendre réciter, avec son accent, avec ses inflexions de voix à lui!...

(2) Ces lignes ne sont que dans l'édition *cartonnée* (1682). *Il nous paraît impossible*

SGANARELLE *se reculant.*

Morbleu! je suis bien sot, en effet, de vouloir m'amuser à raisonner avec vous; faites tout ce que vous voudrez, il m'importe bien que vous vous perdiez ou non, et que.....

DOM JUAN, *en colère.*

Tais-toi. Songeons à notre affaire. Ne serions-nous point égarés? Appelle cet homme que voilà là-bas pour lui demander le chemin.

SGANARELLE.

Holà, ho, l'homme; ho, mon compère; ho, l'ami, un petit mot, s'il vous plaît.

SCÈNE II

DOM JUAN, SGANARELLE, FRANCISQUE (1).

SGANARELLE.

Morbleu! je suis bien sot de m'amuser à raisonner avec vous. Croyez ce que vous voudrez : il m'importe bien que vous soyez damné!

DOM JUAN.

Mais en raisonnant, je crois que nous sommes égarés. Appelle un peu cet homme que voilà là-bas, pour lui demander le chemin.

SGANARELLE.

Holà, ho, l'homme! ho, mon compère! ho, l'ami! Un petit mot, s'il vous plaît.

SCÈNE II

DOM JUAN, SGANARELLE, UN PAUVRE.

Donnons, à présent, le passage correspondant du *Festin de Pierre*, en vers, de Thomas Corneille :

(ACTE III, SCÈNE I).

. . . .

SGANARELLE.

Mais sur le reste, là, que le cœur se déploïe.
Que croyez-vous!

DOM JUAN.

Je crois ce qu'il faut que je croïe.

de les attribuer à Molière, parce qu'elles ne se retrouvent pas dans l'édition d'Amsterdam (1683) de Henri Wetstein. Nous les croyons de Lagrange et Vivot, et composées tout exprès par eux pour masquer le long passage qu'on leur a fait supprimer. Il est à remarquer que le *Molière-Hachette* (t. V, p. 138-139) ne les a données qu'en note, ce qui est ici hautement significatif. Elles ne figuraient pas dans l'édition non cartonnée.

(1) A la liste des PERSONNAGES, avant le commencement de la pièce, on lit : Francisque, pauvre.

« Tel est le texte de tous les exemplaires de 1682, soit cartonnés, soit non cartonnés. Pourtant ce personnage, *à la scène où il figure*, qui est la seconde de l'acte III, ne porte le nom de FRANCISQUE *que dans les exemplaires cartonnés;* dans *les non cartonnés* il est simplement nommé, en tête de la scène, UN PAUVRE, puis LE PAUVRE. On ne s'explique guère comment ces derniers, *où ce nom propre ne reparaît pas dans la pièce même*, peuvent l'avoir, aussi bien que les cartonnés, dans cette liste. » ARTHUR DESFEUILLES. *Molière-Hachette*, t. V, p. 77, note 1.

SGANARELLE.

Bon, parlons doucement et sans nous échauffer,
Le ciel...

DOM JUAN.

Laissons cela...

SGANARELLE.

C'est fort bien dit. L'enfer...

DOM JUAN.

Laissons cela, te dis-je.

SGANARELLE.

Il n'est pas nécessaire
De vous expliquer mieux, votre réponse est claire.
Malheur si l'esprit fort s'y trouvoit oublié.
Voilà ce que vous sert d'avoir étudié;
Temps perdu. Quant à moi, personne ne peut dire
Que l'on m'ait rien apris, je sçais à peine lire,
Et j'ai de l'ignorance à fond; mais, franchement,
Avec mon petit sens, mon petit jugement,
Je vois, je comprends mieux ce que je dois comprendre,
Que vos livres jamais ne pourroient me l'aprendre.
Ce monde où je me trouve, et ce soleil qui luit
Sont-ce des champignons venus en une nuit?
Se sont-ils faits tout seuls? Cette masse de pierre
Qui s'élève en rochers, ces arbres, cette terre,
Ce ciel planté là-haut, est-ce que tout cela
S'est bâti de soi-même? Et, vous, seriez-vous là,
Sans votre père, à qui le sien fut nécessaire
Pour devenir le vôtre? Ainsi, de père en père,
Allant jusqu'au premier, qui veut-on qui l'ait fait,
Ce premier (1)? Et dans l'homme, ouvrage si parfait,
Tous ces os agencés l'un dans l'autre; cette âme,
Ces veines, ce poumon, ce cœur, ce foïe... Oh, dame,
Parlez à votre tour, comme les autres font;
Je ne puis disputer si l'on ne m'interrompt.
Vous vous taisez exprès et c'est belle malice.

DOM JUAN.

Ton raisonnement charme, et j'attens qu'il finisse.

SGANARELLE.

Mon raisonnement est, Monsieur, quoi qu'il en soit,
Que l'homme est admirable en tout, et qu'on y voit

(1) Ici, Thomas Corneille ajoute, de sa propre autorité, au texte original un passage qui n'a jamais eu son équivalent dans la prose si savoureuse de Molière. Cette dernière est plus rabelaisienne, et autrement naturelle, surtout, dans la bouche de Sganarelle. *Remonter jusqu'au premier homme* est une idée de T. Corneille exclusivement, et on ne s'en aperçoit que trop...!

Certains ingrédiens, que plus on les contemple,
Moins on peut expliquer ; d'où vient que... Par éxemple,
N'est-il pas merveilleux que je sois ici, moi,
Et qu'en la tête, là, j'aye un je ne sçai quoi,
Qui fait qu'en un moment, sans en sçavoir les causes,
Je pense, s'il le faut, cent différentes choses
Et ne me mêle point d'ajuster les ressorts
Que ce je ne sçai quoi fait mouvoir dans mon corps?
Je veux lever un doigt, deux, trois, la main entiére,
Aller à droit, à gauche, en avant, en arriére...

DOM JUAN *apercevant Léonor au fond du théâtre.*

Ah! Sganarelle, voi. Peut-on sans s'étonner...

Etc..... Et la scène du Pauvre est absolument supprimée; il n'en reste pas même le moindre tronçon (1).

Et maintenant que nous sommes édifiés sur le texte primitif dont la suppression forme une si incroyable lacune et sur sa mise en vers *antérieure* à cette suppression, continuons la citation extrêmement intéressante de M. Édouard Fournier :

« Il fallut remanier l'édition [1682 de La Grange et Vivot], et l'on s'y prit avec beaucoup d'adresse, de l'aveu de M. Beuchot, fin connaisseur en cette matière (2) : « S'il ne s'était agi, dit-il, que de la suppression de quelques » mots çà et là, il eût été possible de se contenter de réimprimer les feuil- » lets sur lesquels se seraient trouvés les mots qui pouvaient choquer; » mais il n'en était pas ainsi : c'était de longs passages qu'il fallait faire » disparaître. Le libraire avait deux partis à prendre : 1° sacrifier toutes » les feuilles du volume, postérieures aux passages supprimés; 2° rem- » placer les passages par d'autres insignifiants, et qu'il eût fait composer » par qui bon lui eût semblé (3). Ce n'est heureusement aucun de ces partis » qu'il a pris. C'était dans *la feuille P,* que se trouvait la suppression la » plus considérable; *le libraire a fait réimprimer cette feuille, et,*

(1) Voici encore comment Thomas Corneille traduit en vers... à sa manière et soi-disant, la dernière scène de l'ouvrage (Acte V, scène VI), 1° en supprimant la réplique fameuse : *Mes gages! mes gages!* 2° en faisant disparaître aussi, de sa propre autorité, tout ce qui *suit* d'abord et *précède* ensuite cette réplique, et 3° en remplaçant, enfin, les quelques lignes, que nous avons, à raison ou à tort (page 274, continuation de la note 3), attribuées à La Grange et à Vivot, par une tirade toute nouvelle, et très certainement de son invention :

DOM JUAN.

Je brûle, et c'est trop tard que mon âme interdite...
Ciel!

SGANARELLE.

Il est englouti, je cours me rendre hermite,
L'exemple est étonnant pour tous les scélérats,
Malheur à qui le voit, et n'en profite pas.

(2) BEUCHOT, *Journal de la Librairie,* 1817, p. 363.

(3) On a fait cela (cf. page 278, note 1, et page 280, note 2) pour *huit lignes.*

» pour regagner ce qu'il ôtait, *il a multiplié les fleurons* au commencement et à la fin des scènes qu'on trouve dans cette feuille, *et il a jeté* » *des blancs* entre les noms des interlocuteurs (1). »

» La police a beau faire bonne garde, toujours il échappe aux mutilations de sa censure quelque exemplaire intact, ne fût-ce que *celui que s'est réservé le chef suprême.* Or, cette fois, en effet, *c'est celui-là même qui fut providentiellement sauvé.* Tout à l'heure, vous avez vu *le plus acharné des ennemis de Molière* intervenir pour témoigner en sa faveur et *prouver d'une manière incontestable que la scène mise en doute avait été réellement représentée;* maintenant *c'est la police elle-même, qui s'est donné le soin d'en conserver le texte* (2)!

» L'exemplaire de M. de la Reynie fit de lointains voyages, avant d'être appelé à nous restituer quelque chose de la scène de Molière, et bien lui en prit peut-être ; s'il fût resté en France, qui sait s'il aurait survécu? Quand M. de Soleinne l'acheta (3), il avait été tout récemment rapporté de Constantinople, et il portait encore les traces de la lessive au vinaigre, par laquelle les gens du lazaret l'avaient fait passer. Pauvre livre! il ne lui manquait plus que d'être traité comme un pestiféré!

» M. de Soleinne reconnut bientôt quelle en était l'inappréciable valeur. Quand il l'eut comparé avec l'exemplaire que la Bibliothèque avait acquis de M. Regnauld-Bretel, et qui passait aussi pour n'être pas cartonné, bien qu'il le fût en partie, il fut assuré qu'il possédait un exemplaire unique (4). C'était certainement le plus rare, mais ce n'était pourtant pas le plus pré-

(1) C'est ce qui fait que *ces exemplaires* CARTONNÉS sont eux-mêmes devenus, aujourd'hui, très intéressants à posséder, et singulièrement recherchés des bibliophiles; aussi l'édition de 1682 a-t-elle conservé en librairie une véritable valeur.

(2) Le texte que Rochemont nous a appris avoir été réellement dit à la première représentation n'a jamais été, *jusqu'à la fin*, reproduit dans les éditions parisiennes, cartonnées ou non cartonnées, publiées en 1682. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Quant à la personne qui a communiqué à Henri Wetstein, pour son édition du *Festin de Pierre* de 1683, un manuscrit contenant des passages absolument inédits et tout à fait primitifs de Molière, *elle est restée complètement inconnue*, et l'on remarquera même combien l'éditeur d'Amsterdam appuie peu sur son compte : « *un ami* », dit-il simplement, et c'est tout!.....

(3) « Voir le *Catalogue de la Bibliothèque dramatique* de M. de Soleinne, t. I, p. 302, n° 1305. » ED. FOURNIER.

(4) « M. de Loménie en possédait un autre, que virent MM. Beuchot et A. Martin. » ED. FOURNIER.

L'admirable *Notice bibliographique* de M. Arthur Desfeuilles, qui forme à elle seule le onzième volume tout entier du *Molière-Hachette*, nous fournit les renseignements les plus précis et les plus complets sur l'édition (1682) La Grange et Vivot des *Œuvres de Monsieur de Molière*, et sur les différents états que présente, dans des cas rarissimes, le tome VII, premier des Œuvres posthumes, de cette édition. Empruntons-lui quelques détails.

« Là *Dom Juan* ne parut qu'après avoir subi beaucoup de corrections, — entre autres suppressions le retranchement d'un long passage de la scène I de l'acte III et le retranchement de presque tout ce que les éditeurs avaient d'abord conservé de la scène du Pauvre (la seconde du même acte). Le volume était achevé d'imprimer, peut-être déjà mis en vente, quand il fut ainsi corrigé par ordre; des cartons y durent être introduits : le feuillet 133-134, le cahier M (de 4 feuillets, p. 137-144), le feuillet 145-146, le cahier P (de 8 feuillets, p. 169-184), les feuillets 203-204 et 207-208, le cahier S (de 4 feuillets, p. 209-216), le feuillet 217-218; — *en tout 21 feuillets, ou 42 pages, furent réimprimés.* Néanmoins *on connaît trois exemplaires qui*

cieux qu'il eût, à ce point de vue même, dans son admirable bibliothèque. Il s'y trouvait, en effet, une édition du *Festin de Pierre* (*Amsterdam*, Henri Wetstein, 1683, petit in-12), devant laquelle pâlissait même cette merveille sans seconde ([1]); que contenait donc cette merveilleuse plaquette? Comme tant de livres imprimés en Hollande, elle donnait ce qu'on n'avait osé répandre en France; elle renfermait *le texte tout entier* de la

furent soustraits aux exécuteurs de la censure officielle, et c'est le texte primitif que nous avons pu reproduire. » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, p. 19-20.

Il est extrêmement regrettable, je ne me lasse pas de le dire, que MM. Paul Mesnard et Arthur Desfeuilles aient considéré comme *texte primitif* du *Festin de Pierre* le texte des exemplaires non cartonnés du tome VII de l'édition de 1682, et non celui, *tout aussi authentique, mais beaucoup plus complet*, de l'édition d'Amsterdam de 1683, à laquelle M. Édouard Fournier rend si haute et si complète justice, et qui renferme jusqu'ici, à quelques fautes d'impression près auquel il est facile de remédier, *le texte incomparablement le plus complet, le meilleur, le plus sûrement authentique* de la célèbre comédie de Molière qui soit arrivé jusqu'à nous. Mais que l'on voudrait donc savoir le nom de « l'ami » qui a communiqué à l'éditeur Henri Wetstein cette *copie* si exceptionnellement précieuse de *Dom Juan!*...

([1]) « *Le Festin de Pierre*, comédie. Par J.-B. P. de Molière, Édition nouvelle et toute différente de celle qui a paru jusqu'à présent. A Amsterdam, MDCLXXXIII, avec la marque de la Sphère: petit in-12. — Ce précieux volume est sorti de l'officine de Henri Wetstein, le successeur de Daniel Elzevier: il porte au titre une sphère toute pareille à celle qui marque le titre du *Festin de Pierre* ou *l'Athée foudroyé* de Dorimond, encore inséré par H. Wetstein avec la date de 1683 et à la place du *Dom Juan* de Molière, dans le recueil de 1684 (*a*), comme il l'avait été dans les recueils de 1675 et de 1679; il est aussi orné de l'estampe, copie de celle de l'édition de 1682, qui se voit au devant et du *Festin de Pierre* de Dorimond, inséré dans le recueil de 1684, et du vrai *Festin de Pierre* de Molière, enfin inséré par H. Wetstein, *mais avec des retranchements* (*b*), dans le recueil de 1693.

» Le texte en a été établi sur une copie différente de celle qu'avaient suivie les éditions de 1682...

» Il vient d'être dit que cette édition de 1683 ne fut pas comprise dans le recueil des *Œuvres de Molière* que Henri Wetstein publia l'année suivante,... et qu'il y laissa, à l'exemple de son prédécesseur, sous le nom de Molière, *le Festin de Pierre* ou *l'Athée foudroyé* de Dorimond. Il paraît cependant peu probable que la vraie pièce de Molière n'ait pas été substituée à la fausse (le format des deux est exactement le même) dans quelques-uns des exemplaires du recueil factice. Quoi qu'il en soit, lorsque H. Wetstein réimprima son recueil en 1693, il mit bien *le Festin de Pierre* de notre poète à la place de celui de Dorimond; seulement, tout en le donnant, en général, d'après son texte de 1683, moins quelques grosses fautes, il crut devoir supprimer certains passages qui donnent tant d'intérêt à ce même texte: la scène du Pauvre et la fin de la scène qui précède; il les réduisit toutes deux (du moins l'avons-nous constaté pour deux exemplaires que nous avons vus de sa réimpression de 1693) au peu qu'en avaient laissé subsister les cartons de l'édition de 1682... » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. XI, p. 20-21.

Mais n'oublions pas non plus l'édition de Bruxelles, 1694, où l'on trouve également le texte si étonnant publié en 1683 par Henri Wetstein:

« L'édition précédente (1683, H. Wetstein) fut reproduite, sous un titre identique, « à Brusselles, chez George de Backer..., 1694, » en un volume in-12, et insérée au tome II du recueil factice des *Œuvres de Monsieur Molière* publié par ce libraire en cette même année 1694... » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. XI, p. 21.

(*a*) L'explication de ce fait me semble toute naturelle: il fallait bien placer les exemplaires de la pièce de Dorimond que le libraire avait encore en magasin...!

(*b*) Wetstein se doutait si peu de la supériorité et de l'authenticité absolue du texte publié par lui en 1683, que dans son édition des *Œuvres* donnée en 1693, il adopte sur certains points le texte *cartonné* de 1682 [Lagrange et Vivot] qui lui est, fort heureusement, arrivé trop tard en 1683. S'il l'avait connu quelques mois plus tôt, c'est ce texte qu'il aurait imprimé, de préférence au texte authentique de Molière, parvenu jusqu'à lui par suite de circonstances, tenant du miracle, et que nous ne connaissons pas, dont nous n'avons pas l'idée.

scène censurée du *Dom Juan* de Molière. Oui, *tout entier,* je le répète, c'est-à-dire non plus avec les suppressions que La Grange et Vinot [Vivot] s'étaient imposées pour leur édition et qui ne l'avaient pas empêché d'être impitoyablement mutilée par la censure; mais *le tout sans une seule ligne, sans un seul mot de moins;* le texte enfin tel qu'il existait dans le manuscrit de Molière, le soir de la première représentation, et sur cette copie que Voltaire disait avoir vue entre les mains du fils de Pierre Marcassus (1).

» M. Simonnin avait, dès 1813, reconnu l'inestimable prix de la plaquette d'Amsterdam, et d'après elle, il avait donné, dans son édition de Molière, publiée la même année (2), les deux scènes depuis si longtemps perdues (3). M. de Soleinne fit mieux : il avait constaté qu'en outre de ces deux scènes, le texte de l'édition de Hollande renfermait un grand nombre de variantes; il les fit relever toutes, et *les mit sous presse, à dix exemplaires* (4) : c'est tout ce que peut faire la prodigalité d'un bibliophile.

» Maintenant, comment répondre de l'exactitude de l'éditeur d'Amsterdam, qui, de même que tous ses pareils, dut être trop sujet à caution pour qu'on puisse le croire sur parole?... La réponse à cette judicieuse objection sera on ne peut plus facile. *C'est encore notre Rochemont qui s'en*

(1) Ici M. Édouard Fournier est complètement dans l'erreur. Voici le texte de la scène du Pauvre donné par Voltaire *d'après la scène écrite de la main de Molière* et possédée par le fils de Pierre Marcassus, et l'on va voir combien elle est singulièrement écourtée :

« A la première représentation du *Festin de Pierre* de Molière, il y avait une » scène entre Dom Juan et un Pauvre. Dom Juan demandait à ce pauvre à quoi il » passait sa vie dans la forêt. — A prier Dieu, répondait le pauvre, pour des hon- » nêtes gens qui me donnent l'aumône. — Tu passes ta vie à prier Dieu? disait » Dom Juan : si cela est tu dois donc être fort à ton aise. — Hélas! Monsieur, je » n'ai pas souvent de quoi manger. — Cela ne se peut pas, répliquait Dom Juan : » Dieu ne saurait laisser mourir de faim ceux qui le prient du soir au matin. Tiens, » voilà un louis d'or; mais je te le donne pour l'amour de l'humanité. » VOLTAIRE. Sommaire de *Dom Juan ou le Festin de Pierre*, 1764.

(2) M. Édouard Fournier confond ici *Molière commenté*.... publié par J. Simonnin, et *qui est bien de 1813*, avec les *Œuvres complètes de Molière*,... par M. J. Simonnin, *qui est de 1825.*

(3) « J. Simonnin, dans le recueil de notices et de remarques qu'il a publié en 1813 sous le titre de *Molière commenté d'après les observations de nos meilleurs critiques*, inséra, d'après l'edition d'Amsterdam 1683, toute la seconde partie de la scène I de l'acte III, et en entier la scène du Pauvre, qui suit, mais des autres variantes ne transcrivit que le cri plaintif de *Mes gages!* qui commence et termine le dernier monologue de Sganarelle. — Pierre Didot, en 1817, donna, à la suite du texte expurgé de *Dom Juan*, les variantes relevées dans l'edition d'Amsterdam 1683. — Auger, le premier, en 1819, rétablit dans le texte même de 1682 toutes les leçons primitives qu'un exemplaire à demi cartonné, qui venait d'être acquis par la Bibliothèque royale, put lui faire connaître, et y ajouta les principaux passages qui ne se trouvent que dans l'édition hollandaise de 1683, notamment *la fin* de la scène du Pauvre. » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. XI, p. 21.

(4) Où fut imprimée cette publication? Quel est son titre exact? Quels sont les bibliophiles favorisés qui en possèdent aujourd'hui un exemplaire? Nous l'ignorons complètement, et nous avons demandé inutilement ces renseignements et la mention même de la brochure de M. de Soleinne à la *Notice bibliographique*, si précise et si exacte, de M. Arthur Desfeuilles. Le nom de M. de *Soleinne* n'existe pas dans la *Table alphabétique* (p. 268, colonne 2) du tome XI du *Molière-Hachette*, et c'est vainement que j'ai cherché l'indication de la brochure en question aux pages 21 et 135-136 du même volume. — *N'aurait-elle jamais existé?*

chargera, sa haineuse petite brochure en main, comme s'il était dit que *ce méchant pamphlet,* composé tout exprès pour animer la Censure, *ne devait,* contrairement à sa mission impitoyable, *n'être qu'une arme* contre cette censure même, *et,* par conséquent, *un témoignage sans réplique pour garantir l'authenticité des parties de l'œuvre* qu'elles *(sic)* voulaient *(sic)* surtout anéantir.

» Rochemont *avait vu tous les côtés attaquables de la pièce* et *tous il les avait montrés au doigt;* aussi, La Grange et Vinot [Vivot], qui certainement connaissaient sa brochure, et QUI SAVAIENT DE QUELLE CRITIQUE PUISSANTE ET CACHÉE ELLE DEVAIT ÊTRE L'EXPRESSION, s'étaient-ils principalement gardés de reproduire *les passages incriminés par lui et mis, pour ainsi dire, à l'index, du moment qu'il les avait signalés.* Par exemple, toute la partie de la scène où Dom Juan promet un louis au Pauvre, *à la condition qu'il jurera,* n'existe pas dans leur édition, *même sur l'exemplaire, sans les cartons,* que possédait M. de Soleinne. Pour ce passage, *ils avaient infligé* à l'œuvre de Molière *cette censure préventive et prudente qui malheureusement ne conjura pas les coups de l'autre.* Or, comme vous l'avez vu, ce passage était aussi *l'un de ceux qui avaient été marqués, dès 1665, par la griffe du scribe de la cabale.*

» Dans la scène qui précède, *ce même Rochemont avait encore trouvé à mordre* sur un autre endroit, celui où il est question du *Moine bourru.....* — Prévenus par cette critique, La Grange et Vinot [Vivot] *supprimèrent encore cette partie de scène, d'eux-mêmes, et sans attendre les ciseaux de la Police, qui n'en vinrent pas moins pour cela.* L'éditeur de Hollande, au contraire, qui avait ses presses à deux cents lieues de la Bastille, IMPRIMA TOUT. *Son texte servit à faire comprendre ce qu'avait écrit Rochemont,* c'est-à-dire, ce qui était resté inintelligible dans sa brochure, même pour ceux qui pouvaient connaître les très rares exemplaires non cartonnés de l'édition de La Grange; maintenant, en revanche, *le pamphlet dévot sert à consacrer l'authenticité du texte d'Amsterdam, puisqu'on n'y trouve,* EN STYLE DIGNE DE MOLIÈRE, *que ce qu'il avait indiqué dès 1665.* Ainsi, sans le libelle, point de garantie d'exactitude pour le texte des scènes supprimées, et sans ce texte, point d'explication du libelle. Cela dit, en présence de *ces deux autorités* qui *se corroborent l'une l'autre,* je crois que le doute ne peut plus être permis (1). » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les œuvres de Molière,* p. 97, 98, 99, 100, 101.

Nous en avons enfin terminé avec le pamphlet Rochemont, publié à Paris chez N. Pépingué, en 1665, et dont la permission est du 10 avril. « Quel était ce sr de Rochemont? » se demande M. Paul Mesnard, page 41 de sa notice sur *Dom Juan.* « Lever » plus qu'à demi le voile n'a pas semblé impossible. Un critique, » qui n'en est pas à faire ses preuves de sagacité, M. Livet

(1) Toute cette argumentation est absolument de premier ordre et fait le plus grand honneur à la sûreté de jugement d'Édouard Fournier.

» [dans un article inséré au *Moniteur universel* du jeudi » 14 mars 1878, sous ce titre : *Problèmes moliéresques*], s'en » est tout récemment chargé; y a-t-il réussi (p. 41)? peut-être... » Le B et l'A... qui précèdent son nom de guerre, ainsi que la » profession [advocat en parlement] lui ont paru ne pas mal » désigner l'avocat Barbier d'Aucour... » (p. 42). Cinq impressions furent faites, dans la même année 1665, de cette brochure, qui fit grand bruit, eut, ainsi que nous le verrons, de funestes conséquences, et suscita bientôt deux réponses, dont nous devons maintenant parler. — En voici les titres exacts, d'après la *Notice bibliographique* de M. Desfeuilles (p. 135) :

1. — *Réponse aux observations touchant* LE FESTIN DE PIERRE *de M. de Molière*. Paris, Gabriel Quinet, 1665 (fin de juillet); in-12 (il y en eut deux éditions).

2. — *Lettre sur les observations d'une comédie du sieur Molière intitulée* LE FESTIN DE PIERRE. Paris, Gabriel Quinet, 1665 (d'une dizaine de jours postérieure à la *Réponse* mentionnée ci-dessus).

La première de ces deux brochures : *la Réponse aux observations...*, est singulièrement faible. « L'écrivain, dit M. Paul » Mesnard (V, p. 44), reconnaît lui-même que sa plume est » inexpérimentée. » On ne peut guère que lui tenir compte de son excellente intention. Citons-en seulement les deux lignes suivantes, adressées au sieur de Rochemont : « ..... Ne faites » point de scrupule de nous avouer que votre livre n'est point » votre ouvrage, et que *c'est l'envie et la haine qui l'ont* » *composé*. » (*Mol.-Hach.*, V, p. 236.) — Passons donc maintenant à la *Lettre sur les observations* qui (dit M. P. Mesnard, p. 44) « *sans être un chef-d'œuvre, est bien supérieure* ». Voici ce qu'en dit Robinet dans l'*Apostille* de sa lettre en vers datée du 9 août 1665 :

Partisans du *Festin de Pierre,*
Indignés de l'injuste guerre
Qu'un atrabilaire Docteur
A faite à son célèbre auteur,
Je vous avertis qu'*une plume*
Artisanne de maint volume
L'a défendu, mais du bel air
En un style énergique et clair,
Et tout à fait avec méthode,
Sans citer Digeste ni Code,

Ne prenez pas Marc pour Renard,
Car ici, raillerie à part,
Et sans que personne s'offense,
Ce n'est pas certaine défense,
Qui depuis dix jours a paru,
D'un auteur armé non à cru,
Qui carabinant et peu ferme
Effleure à peine l'épiderme,
Je parle d'un autre galant,
Je parle d'un autre assaillant,
Et d'une escarmouche nouvelle
Aussi vigoureuse que belle :
Et vous apprendrez chez *Quinet*
Ce qu'ici vous dit *Robinet.*

Mais ouvrons la *Lettre sur les observations...*, et détachons-en quelques citations :

« A quoi songiez-vous, Molière, quand vous fîtes dessein de jouer les tartufles *(sic)?* Si vous n'aviez jamais eu cette pensée, votre *Festin de Pierre* ne seroit pas si criminel. Comme on ne chercheroit pas à vous nuire; l'esprit de vengeance ne feroit point trouver dans vos ouvrages des choses qui n'y sont pas, et vos ennemis, par une adresse malicieuse, ne feroient point passer des ombres pour des choses réelles, et ne s'attacheroient pas à l'apparence du mal plus fortement que la véritable dévotion ne voudroit que l'on fît au mal même.

» Je n'oserois vous découvrir mes sentiments touchant les louanges que cet Observateur donne au Roi : la matière est trop délicate; et tous ses beaux raisonnements ne tendent qu'à faire voir que le Roi a eu tort de ne pas défendre *le Festin de Pierre,* après avoir fait tant de choses avantageuses pour la religion. Vous voyez par là que je ne dois pas seulement défendre la pièce de Molière, mais encore le plus grand, le plus estimé et le plus religieux monarque du monde; mais, comme sa piété le justifie assez, je serois téméraire de l'entreprendre. Je pourrois dire toutefois qu'il savoit bien ce qu'il faisoit en laissant jouer *le Festin de Pierre :* qu'il ne vouloit pas que les tartufles eussent plus d'autorité que lui dans son royaume, et qu'il ne croyoit pas qu'ils pussent être juges équitables, puisqu'ils étoient intéressés. Il craignoit encore d'autoriser l'hypocrisie, et de blesser par là sa gloire et son devoir, et n'ignoroit pas que si Molière n'eût point fait *Tartufle,* on eût moins fait de plaintes contre lui. Je pourrois ajouter que ce grand monarque savoit bien que *le Festin de Pierre* est souffert dans toute l'Europe..., et qu'on ne se seroit pas encore soulevé contre cette pièce, si le mérite de son auteur ne lui eût suscité des envieux.

» Je vous laisse à juger si un homme sans passion et poussé par un véritable esprit de charité parleroit de la sorte : *Certes c'est bien à faire à Molière de parler de la dévotion, avec laquelle il a si peu de com-*

merce et qu'il n'a jamais connue ni par pratique ni par théorie. Je crois que votre surprise est grande, et que vous ne pensiez pas qu'un homme qui veut passer pour charitable pût s'emporter jusques à dire des choses tellement contraires à la charité. Est-ce comme un chrétien doit parler de son frère? Sait-il le fond de sa conscience? Le connoit-il assez pour cela? A-t-il toujours été avec lui? Est-il enfin un homme qui puisse parler de la conscience d'un autre par conjecture, et qui puisse assurer que son prochain ne vaut rien et même qu'il n'a jamais rien valu? Les termes sont significatifs, la pensée n'est point enveloppée, et le *jamais* y est dans toute l'étendue que l'on lui peut donner. Peut-être me direz-vous qu'il étoit mieux instruit que je ne pense, et qu'il peut avoir appris la vie de Molière par une confession générale [1]? Si cela est, je n'ai rien à vous répondre, sinon qu'il est encore plus criminel. Mais enfin, soit qu'il sache la vie de Molière, soit qu'il croie la deviner, soit qu'il s'attache à de fausses apparences, ses avis ne partent point d'un frère en Dieu, qui doit cacher les fautes de son prochain à tout le monde et ne les découvrir qu'au pécheur... Je vous avoue que cela doit toucher sensiblement, qu'il y a des injures qui sont moins choquantes, qui n'ont point de conséquences, qui ne signifient souvent rien, et ne font que marquer l'emportement de ceux qui les disent. Mais ce qui regarde la religion perçant jusques à l'âme, il n'est pas permis d'en parler, ni d'accuser si publiquement son prochain. Molière doit toutefois se consoler, puisque l'Observateur avance des choses qu'il ne peut savoir, et qu'en péchant contre la vérité, il se fait tort à lui-même, et ne peut nuire à personne.

» Cet Observateur, qui ne manque point d'adresse, et qui a cru que ce lui devoit être un moyen infaillible pour terrasser son ennemi, après s'être servi du prétexte de la religion, continue comme il a commencé, et, par un détour aussi délicat que le premier, fait parler la Reine mère [2]; mais

[1] « ..... Il y en aurait une beaucoup plus grande [de difficulté (*a*)] dans un passage de la seconde réponse aux *Observations*, si, n'y voyant pas un simple badinage, l'on était d'avis que l'auteur de cette lettre, tout en feignant, comme l'autre apologiste, d'ignorer le nom de l'*Observateur*, savait, lui aussi, qui il était, et le connaissait, non pour un avocat au Parlement, mais POUR UN PRÊTRE..... L'avocat Barbier n'entendait personne en confession. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. V, p. 42, note 1.

[2] Voici les deux passages des *Observations* de Rochemont auxquels l'auteur de la *Lettre* fait ici allusion :

« Il sait que les choses défendues irritent le désir, et il sacrifie hautement à ses intérêts tous les devoirs de la piété. C'est ce qui lui fait porter avec audace la main au sanctuaire; et il n'est pas honteux de lasser tous les jours la patience d'une grande Reine, *qui est continuellement en peine de faire réformer ou supprimer ses ouvrages.* Il est vrai que la foule est grande à ses pièces et que la curiosité y attire du monde de toutes parts. Mais les gens de bien les regardent comme des prodiges: ils s'y arrêtent de même qu'aux éclipses et aux comètes, parce que c'est une chose inouïe en France de jouer la religion sur un théâtre. » ROCHEMONT, *Observations*, etc. — *Molière-Hachette*, t. V, p. 224.

« Molière devrait rentrer en lui-même.... il ne doit pas abuser de la bonté d'un grand Prince ni de la piété d'une Reine si religieuse, à qui il est à charge et dont il fait gloire de choquer les sentiments. L'on sait qu'*il se vante hautement qu'il fera paroître son* TARTUFFE *d'une façon ou d'autre;* et le déplaisir que cette grande Reine en a témoigné n'a pu faire impression sur son esprit ni mettre des bornes à

(*a*) A prendre l'avocat Barbier d'Aucour pour l'auteur des *Observations*

l'on fait souvent parler les grands sans qu'ils y aient pensé. La dévotion de cette grande et vertueuse Princesse est trop solide pour s'attacher à des bagatelles qui ne sont de conséquence que pour les tartufles. Il y a plus longtemps qu'elle connoît *le Festin de Pierre* que ceux qui en parlent. Elle sait que l'histoire dont le sujet est tiré est arrivée en Espagne, et que l'on l'y regarde *(sic)* comme une chose qui peut être utile à la religion et faire convertir les libertins.

» — « Où en serions-nous, continue l'auteur de ces Remarques, si Molière » vouloit faire des versions de tous les livres italiens, et s'il introduisoit » dans Paris toutes les pernicieuses coutumes des pays étrangers ? » Il semble, à l'entendre, que les méchants livres soient permis en Italie; et pour venir à bout de ce qu'il souhaite, il blâme le reste de la terre afin d'élever la France. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, croyant y avoir assez répondu quand j'ai fait voir que *le Festin de Pierre* avoit été permis partout où on l'avoit joué, et qu'on l'avoit joué partout.

» Ce critique, après avoir fait le procès à l'Italie et à tous les pays étrangers, veut aussi faire celui de Monsieur le Légat (1); et comme il n'ignore pas qu'il a ouï lire *le Tartufle* et qu'il ne l'a point regardé d'un œil de faux dévot, il se venge et l'attaque en faisant semblant de ne parler qu'à Molière. Il dit, par une adresse aussi malicieuse qu'elle est injurieuse à la qualité et au caractère de Monsieur le Légat (2), *qu'il semble qu'il ne soit venu en France que pour approuver les pièces de Molière.* L'on ne peut, en vérité, rien dire de plus adroit; cette pensée est bien tournée et bien délicate; mais l'on n'en sauroit remarquer tout l'esprit que l'on ne reconnoisse en même temps la malice de l'auteur. Son adresse n'est pas moindre

son insolence... Et que peut-on espérer d'un homme qui ne peut être ramené à son devoir ni par la considération d'une Princesse si vertueuse et si puissante, ni par les intérêts de l'honneur, ni par les motifs de son propre salut? » Rochemont, *Observations*, etc. — *Molière-Hachette*, t. V, p. 228 et 229.

(1) Voici tout le passage de la brochure de Rochemont qui concerne tour à tour et l'Italie et le légat :

« Et Molière a très mauvaise raison de dire qu'il n'a fait que traduire cette pièce de l'italien et la mettre en françois; car je lui pourrois repartir que ce n'est point là notre coutume ni celle de l'Église. L'Italie a des vices et des libertés que la France ignore; et ce royaume très chrétien a cet avantage sur tous les autres qu'il s'est maintenu toujours dans la pureté de la foi et dans un respect inviolable de ses mystères. Nos rois, qui surpassent en grandeur et en piété tous les princes de la terre, se sont montrés très sévères en ces rencontres, et ils ont armé leur justice et leur zèle autant de fois qu'il s'est agi de soutenir l'honneur des autels et d'en venger la profanation. Où en serions-nous, si Molière vouloit faire des versions de tous les mauvais livres italiens, et s'il introduisoit dans Paris toutes les pernicieuses coutumes des pays étrangers? Et de même qu'un homme qui se noie se prend à tout, il ne se soucie pas de mettre en compromis [de compromettre] l'honneur de l'Église pour se sauver, et il semble, à l'entendre parler, qu'il ait un bref particulier du Pape pour jouer des pièces ridicules, et que Monsieur le Légat ne soit venu en France que pour leur donner son approbation. » Rochemont, *Observations*, etc. — *Molière-Hachette*, t. V, p. 224-225.

(2) « Le portrait... de ce légat, dont Molière dut garder bon souvenir...., se peut voir, avec ceux de quelques-uns de ses prélats, dans une curieuse tapisserie historique représentant l'audience solennelle où le jeune cardinal, s'acquittant de sa mission, donna lecture au Roi des lettres de réparation du Pape; cette tapisserie a été exécutée d'après un tableau ou des cartons de Lebrun; elle est exposée aux Gobelins. » Arthur Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. V, p. 225, note 2.

à faire le dénombrement de tous les vices du libertin; mais je ne crois pas avoir beaucoup de chose à y répondre, quand j'aurai dit, après le plus grand monarque du monde, *qu'il n'est pas récompensé* (1). » (*Lettre sur les observations, etc. Molière-Hachette,* t. V, p. 243, 244, 245, 246.)

Si l'attaque a été vive, la défense est forte, il faut en convenir; et il ne serait nullement étonnant que Molière lui-même ait fourni quelques indications et quelques conseils à l'auteur de cette *Lettre,* dont les lignes suivantes, que nous n'avons garde d'oublier, sont simplement admirables :

« Je crois vous devoir mander, avant que fermer ma lettre, ce que je viens d'apprendre. Vous connoîtrez par là que j'ai perdu ma cause et que l'observateur du *Festin de Pierre* vient de gagner son procès. Le Roi, qui fait tant de choses avantageuses pour la religion comme il [l'auteur des *Observations*] l'avoue lui-même, ce monarque qui occupe tous ses soins à la maintenir, ce prince, sous qui l'on peut dire avec assurance que l'hérésie est aux abois et qu'elle tire continuellement à la fin, ce grand Ro , qui n'a point donné de relâche ni de trêve à l'impiété, qui l'a poursuivie partout et ne lui a laissé aucun lieu de retraite, vient enfin de connoître que Molière est vraiment diabolique, que diabolique est son cerveau, et que c'est un diable incarné (2); et pour le punir comme il le mérite, il vient d'ajouter une nouvelle pension à celle qu'il lui faisoit l'honneur de lui donner comme auteur, lui ayant donné cette seconde, et à toute sa troupe, comme à *ses comédiens.* C'est un titre qu'il leur a commandé de prendre; et c'est par là qu'*il a voulu faire connoître qu'il ne se laisse pas surprendre aux tartufles, et qu'il connoit le mérite de ceux que l'on veut opprimer dans son esprit, comme il connoit souvent les vices de ceux que l'on veut lui faire estimer.* » (*Lettre sur les observations,* etc. — *Molière-Hachette,* t. V, p. 248-249.)

(1) « On remarque... une parole du roi, disant à ceux qui appelaient son attention sur les impiétés débitées par Dom Juan : « Il n'est pas récompensé. » L'apologie est courte, et n'aurait pas été très accablante pour les censeurs, si elle n'avait pas été prononcée par une bouche dont les arguments ne souffraient pas alors de discussion.

» Aujourd'hui l'on n'est pas obligé de les tenir [les deux réponses aux *Observations*] pour péremptoires. Nous avons toute liberte de jugement sur les intentions de Molière. Souvent on les a voulu faire beaucoup trop noires; mais elles ont été assurément celles d'un homme qui s'était promis de braver les persécuteurs du *Tartuffe* en leur prouvant qu'ils ne l'avaient pas fait reculer dans les hardiesses de sa liberté.....

» En résumé, reconnaissons dans son œuvre le besoin qu'avait son génie de sonder jusqu'au fond tout caractère qui s'offrait à son pinceau; mais ne refusons pas d'y voir en même temps un acte de guerre... contre des fanatiques auxquels il a voulu signifier qu'il défendrait jusqu'au bout le libre domaine de la comédie contre leur prétention de le rétrécir. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 324-325.

(2) Toutes ces phrases et toutes ces expressions sont tirées du pamphlet de Rochemont et de celui de Pierre Roullé.

XI. Disparition subite du FESTIN DE PIERRE (1665). — C'est de nos jours seulement que l'on s'est aperçu de ce fait étrange, exceptionnel, saisissant, et qui donne considérablement à penser : je veux parler de la *suppression* totale, complète, absolue, de la comédie de *Dom Juan,* arrêtée en plein cours de grand succès, pas imprimée, jamais reprise...! Que de soupçons sinistres et trop justifiés ne nous donne pas cette constatation, faite seulement à notre époque, et dont aucun historien, aucun biographe de Molière, avant M. Paul Mesnard, ne semble avoir mesuré la portée significative...!

La Grange et Vivot sont muets à ce sujet. Grimarest ne dit pas grand'chose : « A cette époque il [Molière] donna... *le* » *Festin de Pierre,* qui lui attira une critique très violente, » mais qui ne put nuire à sa réputation, ni à ses succès. » Et c'est tout! — « Voltaire, La Serre, et après eux Cailhava (nous » dit [V, p. 5] M. Paul Mesnard), dont les témoignages sans » doute ne concordent que *parce qu'il est commode de se* » *copier,* ont parlé de la médiocrité du succès », lorsqu'au contraire *le Festin de Pierre,* extrêmement suivi par la masse populaire, obtint une vogue qui nous est assez attestée par les recettes enregistrées, jour par jour, par La Grange. La prose savoureuse de Molière, étant donné un pareil sujet, n'était pas faite surtout pour effrayer un auditoire bourgeois! La pièce alla aux nues, tout le prouve, tout l'atteste, tout le certifie, et il n'y a vraiment pas à en douter.

On est curieux de voir ce que Taschereau, toujours si consciencieux, dit, dans son *Histoire de la vie de Molière,* au sujet de la cessation immédiate des représentations de *Dom Juan* après le dimanche de la Passion. Il nous parle bien (p. 67, 68, 69) de la colère des tartuffes, de la brochure de Rochemont, des deux réponses qui y furent faites, de la scène du Pauvre. Il est très instruit... pour l'époque à laquelle il écrivait. Quant à *l'interdit* si évident qui est venu tout à coup peser sur *Dom Juan,* il n'en ouvre pas la bouche, il n'en a pas même conscience!

M. A. Bazin entrevoit, lui, une partie de la vérité. Il *voit* très bien que défense fut faite à Molière de faire imprimer sa pièce, mais il ne parle pas de la cessation complète, évidente des représentations, ni du silence de mort qui suivit ensuite un

tel enterrement précipité (¹). — M. Jules Loiseleur n'a rien sur *le Festin de Pierre,* indiqué cependant « p. 304 », à la table des matières de ses *Points obscurs.* — M. Louis Moland a (p. 230-237) un superbe article sur *Dom Juan,* mais dont les conclusions, identiques à celles de M. Paul Mesnard, ont

(¹) N'importe! La belle page que M. A. Bazin *(a)* a écrite sur *Dom Juan* n'est pas à dédaigner, et nous tenons à en enrichir notre livre, car elle contient plusieurs faits que nous n'avons pas encore eu l'occasion de rencontrer, entre autres la critique vive et acerbe du prince de Conti, l'ancien protecteur de Molière!... — Voici donc ce que dit M. Bazin :

« Les circonstances qui ont accompagné ou suivi la première apparition du *Tartuffe* étant bien connues, nous n'avons plus qu'à suivre la marche de Molière après cette tentative *glorieusement avortée.* Son caractère, parfaitement honnête, était *fort irritable.* Il avait rencontré un obstacle, et, quoiqu'il n'en fût véritablement résulté aucun dommage, aucun danger pour lui, quoiqu'il fût resté en aussi bonne position auprès du roi, et que sa réputation dans le public n'eût fait sans aucun doute qu'y gagner, *il en gardait un vif ressentiment.* C'est dans cette disposition d'esprit qu'il écrivit *le Festin de Pierre.* La fable en était populaire; il y avait plus de six ans déjà qu'une troupe de campagne d'abord, puis la troupe italienne, ensuite celle de l'hôtel de Bourgogne, en avaient rassasié les spectateurs, et il n'est nullement à croire, comme Voltaire l'a dit, qu'il y eût pour la troupe un besoin pressant de la reproduire. Ce qui est plus certain, c'est qu'elle semblait convenir fort bien à la situation où se trouvait l'auteur du *Tartuffe.* On l'avait traité, ces derniers mois, de libertin, d'impie et d'athée; ce sont mots dont les dévots de toutes les robes ne sont point avares. Il allait montrer sur son théâtre un libertin puni, un impie foudroyé, un athée plongé dans l'abîme. Malheureusement il y a, au fond même de ce sujet, quelque bonne foi qu'on y apporte, quelque sérieuse intention qu'on ait de le faire servir à l'édification du prochain, un inconvénient contre lequel nul talent ne saurait prévaloir. C'est que le libertin amuse, qu'il met le spectateur de son parti, tant que dure son péché en action, et que *le châtiment surnaturel,* qui arrive à la fin pour terminer la pièce, *n'épouvante et ne corrige personne.* Et, dans le fait, on ne voit pas que Molière, qui pouvait assurément beaucoup, se soit donné trop de peine pour éviter ce mauvais résultat. Son Dom Juan incrédule, moqueur, brave, mettant toujours l'honneur à part dans sa mauvaise conduite, *toujours heureux jusqu'à ce qu'un miracle s'opère,* n'était pas fait certainement pour rendre odieux le libertinage, surtout quand l'auteur n'avait songé à lui opposer qu'un valet poltron, gourmand et cupide, dont il eut encore le tort de se donner le rôle sous le nom de Sganarelle. Aussi personne n'y fut-il trompé, et *le Festin de Pierre,* joué le 15 février 1665, aggrava ce qu'il semblait vouloir réparer. On doit permettre aux partis, même à ceux dont on se tient le plus éloigné, d'être clairvoyants sur leurs intérêts. *Les dévots sentirent bien qu'on leur faisait un nouvel outrage, et ils s'en plaignirent.* Dès la seconde représentation, il fallut retrancher quelques passages, cette scène « du pauvre » notamment, *dont le dernier mot a de quoi confondre lorsqu'on l'entend prononcer à deux siècles en arrière de nous.* Une polémique violente s'engagea contre la pièce, qui disparut bientôt de la scène sans être imprimée. L'effet qu'elle avait produit sur les personnes sincèrement pieuses, sur les plus purs adeptes du jansénisme, se retrouve encore dans l'ouvrage... (*Sentiments des Pères de l'Église,* à la suite du *Traité,* p. 24) du prince de Conti. « Y a-t-il, s'écrie le prince théologien, une école d'athéisme » plus ouverte que *le Festin de Pierre,* où, après avoir fait dire toutes les impiétés » les plus horribles à un athée qui a beaucoup d'esprit, l'auteur confie la cause de » Dieu à un valet à qui il fait dire, pour la soutenir, toutes les impertinences du » monde? Et il prétend justifier à la fin sa comédie, si pleine de blasphèmes, à la » faveur d'une fusée qu'il fait le ministre ridicule de la vengeance divine! »

» Tout cela pouvait être mieux dit, mais ne manquait pas de raison, et, s'il était

(*a*) Celui *de qui date,* disait si judicieusement Victor Cousin, *la véritable critique sur Molière* [A. BALUFFE, *Molière inconnu,* t. I, p. 219, note 1].

été écrites après l'apparition du tome V du *Molière-Hachette*, dont elles ne font que résumer, avec talent, l'opinion en quelques lignes. La *Notice* de M. Mesnard sur *Dom Juan* a paru en 1880, le livre de M. Louis Moland en 1885 (1).

C'est donc à M. Paul Mesnard qu'il faut définitivement

possible de croire que Molière eût conçu le dessein candide d'écrire un drame contre l'impiété, il faudrait reconnaître qu'il n'y avait pas réussi, — Le roi avait défendu à Molière de montrer son *Tartuffe* devant le public; il nous semble fort probable que pareille injonction lui avait été faite pour qu'il ne publiât pas son *Festin de Pierre.* » A. Bazin, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 71, 72, 73.

Impossible, on le voit, de côtoyer de plus près la vérité. Mais M. Bazin, qui a pleine conscience de la défense, faite à Molière par le roi, de *publier*, de faire imprimer *Dom Juan*, ne dit pas un seul mot, en revanche, de la cessation complète des représentations. Il était réservé à M. Paul Mesnard de faire apercevoir, *le premier*, et de démontrer jusqu'à l'évidence, *par les faits mêmes*, le terrible coup de massue reçu jadis par *le Festin de Pierre* et qui mit définitivement fin à ses représentations... pour près de deux siècles!

(1) « Le *Tartuffe* et *Dom Juan*, dit en outre M. Louis Moland dans sa très remarquable étude sur *Molière, sa vie et ses ouvrages*, sont les deux plus grands efforts du génie observateur. En effet, le regard perçant de Molière y saisit, non seulement ce que le présent montrait déjà, mais encore ce qu'il contenait en germe, et ce que développerait l'avenir : l'observation s'y élève jusqu'à la puissance de la *seconde vue*. Molière créant *le Tartuffe* a découvert les dangers et les désastres qui allaient naître de l'ambition hypocrite, dirigeant et exploitant la piété étroite et mal entendue. Pour se rendre compte de l'opportunité de la satire, il faut se placer *à une trentaine d'années de l'époque où elle parut* [1665-1695]; on se trouve *alors* dans le milieu *pour lequel elle a été faite à l'avance*. La France était devenue la *maison d'Orgon*.

» *Dom Juan* nous offre une preuve plus surprenante encore de cette faculté de prévision, il va au delà du P. Tellier et du P. La Chaise; il annonce le Régent et le XVIIIe siècle; il présage le règne de ces fanfarons de libertinage et d'athéisme qui achèveront de tuer le règne aristocratique. Comment, aujourd'hui, pourrait-on nier ou incriminer le type dessiné par Molière? *Ce qui pour lui était l'avenir* n'est plus pour nous que le passé. Si l'on voulait supprimer ce personnage, il faudrait anéantir en même temps tout un ordre de choses qui fut en même temps conduit aux abîmes par la main du Commandeur. En effet, après *le Tartuffe*, après *Dom Juan*, le sol s'entr'ouvre et engloutit l'ancien monde. Une chose reste, toutefois, résiste et survit, c'est le fond même de l'humanité. Cette dernière illumination frappe Dom Juan dans la fameuse scène du pauvre. Tel est le sens du mot célèbre: « Va, va, je te le donne pour l'amour de l'humanité » *(a)*. Dom Juan, trouvant la résistance où il devrait le moins l'attendre, s'arrête et comprend qu'*il y a là* quelque chose à quoi il est forcé de rendre hommage, et qui le vaincra peut-être. C'est dans cette scène que la note morale résonne, la note morale, mais sans plus.

(a) Tenons compte de tout et n'exagérons rien. Je l'ai déjà dit ; en parlant ainsi, *pour l'amour de l'humanité*, Dom Juan a voulu, seulement et uniquement, exprimer *le contraire* de la phrase sacramentelle : *pour l'amour de Dieu*. Seulement Molière s'est trouvé dire en même temps « un mot à double entente ».

De même, dans *le Misanthrope*, lorsque Alceste s'écrie, à propos du sonnet d'Oronte :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet,

il est clair que ce dernier mot veut parfaitement dire, *à la fois:* 1° à un de ces livres, remplis de pièces de poésies de peu de valeur, qu'on intitule *Cabinet*, sens propre, et 2° à la garde-robe, sens. impropre.

De même, Molière a-t-il vraiment voulu, en employant sa formule *pour l'amour de l'humanité* dans le sens propre qu'elle a dû avoir pour tous ceux qui étaient à la première représentation du *Festin de Pierre*, risquer en même temps un autre sens, incomparablement plus grandiose, et digne pour tout dire du génie de Blaise Pascal? A mon humble avis, c'est là une question qui ne sera jamais résolue hardiment en sens affirmatif. *Il y a des hasards en tout.* Quelque profond que soit un auteur, il y a danger à chercher dans un passage isolé qu'il écrit des doubles fonds et des chausse-trappes dont rien absolument rien dans le vaste ensemble de ses œuvres, ne fournit une seconde fois l'idée.

demander les éclaircissements frappants qu'il a donnés, le premier, sur les fins dernières de la comédie de *Dom Juan*, arrêtée en plein cours de succès, et alors que tout semblait présager pour elle une carrière non moins longue que fructueuse.

Deux fois M. Paul Mesnard a raconté cette histoire, avant lui si peu connue : la première fois, dans sa *Notice sur Dom*

et *non per altro rispetto*, comme dit le traducteur italien Castelli, toute considération d'ordre théologique étant écartée...

» *Le Festin de Pierre* est plus audacieux, plus avancé, plus radical que *le Mariage de Figaro.* Mais il allait trop au delà du temps où il parut pour que la portée en fût saisie tout entière. On n'en devina qu'à demi la signification mystérieuse et menaçante. On fut choque seulement de la témérité d'une telle conception, qui, parfaitement admissible au moyen âge, n'était plus conforme aux règles de prudence commandées à la scène moderne. » LOUIS MOLAND, *Molière*, etc., p. 233-234.

Nous nous reprocherions de ne pas encore reproduire l'alinéa suivant du même auteur :

« *Dom Juan ou le Festin de Pierre* tend à occuper une place de plus en plus élevée dans l'œuvre de Molière. Cette comédie n'est pas, il est vrai, d'un art aussi irréprochable que *le Misanthrope* ou *le Tartuffe*. La donnée fantastique et surnaturelle qui sert au denouement n'y est pas assez naïvement acceptée, et ne produit par conséquent sur les spectateurs qu'une médiocre impression. Mais la pensée de Molière s'y est déployée avec une hardiesse extraordinaire; son génie n'a jamais été à la fois plus indépendant et plus vigoureux. Cette comédie est un monde qui se meut librement sous l'impulsion de l'idée maîtresse qui l'a créée et qui l'anime. Toutes les classes de la société passent tour à tour sous nos yeux. L'unité est au fond, et non dans la forme; le même souffle fait vivre tous ces personnages; le même air, pour ainsi dire, les enveloppe. Autour d'eux règne d'ailleurs un large espace. C'est tout à fait la puissante manière de Shakespeare. » LOUIS MOLAND, *Molière*, etc., p. 231.

Le propre des grandes créations de Molière, c'est de faire rêver les imaginations d'élite, c'est d'inspirer les commentaires les plus divers, les plus opposés. Après M. Louis Moland, voici venir M. Jules Claretie, qui, à propos de *Dom Juan*, a ses idées, lui aussi, et qui ne sont ni les moins significatives, ni les moins profondes :

« Tandis que les *faux monnayeurs* en devotion, que Louis XIV eut le bon sens de ne pas écouter cette fois, empêchaient *Tartuffe* de voir la scène, Molière tâchait d'exprimer.... dans une autre pièce qui fut représentée le 16 février 1665, quelques-unes des idées qu'il avait mises dans sa pièce *un moment* (a) *interdite*. C'est *Dom Juan* dont je veux parler, — *Dom Juan*, une des œuvres les plus curieuses et les plus imprévues de Molière.

» Je m'étonne qu'aux heures de lutte entre les *romantiques* et les *classiques* ceux-ci n'aient pas invoqué plus souvent le témoignage de Molière pour prouver que le romantisme (puisque le mot etait à la mode) avait toujours existé. Quel drame est plus *romantique* que *Dom Juan ou le Festin de Pierre?* Plus d'unité de lieux ni de temps : des estocades et des évocations, des duels de cavaliers dans les forêts et des apparitions de spectres dans les tombeaux. Le *Don Juan de Marana* d'Alexandre Dumas est moins « romantique » assurément que le *Dom Juan* de Molière et, en tout cas, il a bien autrement vieilli.

» Quel chef-d'œuvre que ce *Dom Juan!* C'est là que se rencontrent les meilleures inspirations de Molière, les plus charmantes sans aucun doute et à la fois les plus hardies. La variété des scènes, la façon magistrale avec laquelle l'auteur passe du plaisant au tragique, puis ramène au rire la comedie qui s'éloigne vers le drame, — et quel drame! — tout est parfait, tout est achevé. Suprême qualité, en outre : elle est essentiellement moderne, cette pièce vivante, et pour ainsi dire contem-

(a) Du 12 mai 1664 (époque où furent représentés les trois premiers actes de *Tartuffe* à Versailles) au 5 février 1669 (date de la représentation publique définitive), le... *moment* nous semble un peu long.

Juan (*Molière-Hachette,* t. V); la seconde fois, dans sa *Notice biographique sur Molière* (*Molière-Hachette,* t. X). Nous allons chevaucher tour à tour de l'un à l'autre de ces deux volumes.

« *Dom Juan ou le Festin de Pierre* suivit de près *le Tartuffe*. Ce fut la première en date des comédies que Molière fit représenter sur la scène du Palais-Royal [1] pendant le temps où cette scène était fermée à sa grande

poraine. De toutes les pièces de Molière, *Dom Juan* est assurément celle qui convient le mieux à nos goûts et à nos idées... » (P. 105, 106.)

Et après avoir rappelé les persécutions qu'a suscitées à Molière son chef-d'œuvre de *Dom Juan*, M. Jules Claretie s'écrie :

« Hélas ! ces injures ne seraient rien, et encore un coup feraient sourire, s'il n'y avait pas eu alors un réel danger pour Molière dans ces perfides accusations. N'oublions pas que *trois ans* avant la représentation du *Festin de Pierre*, un poète, Claude Le Petit, avait été condamné à être brûlé pour avoir *fait des vers impies* et avait péri sur le bûcher, en place de Grève. Molière ne dut qu'à la protection de Louis XIV de résister à ses ennemis et de pouvoir faire entendre son *Tartuffe*. C'est une gloire pour le *grand roi* d'avoir su du moins protéger ce fier génie, lui qui exilait Vauban, et on peut dire, en parlant du despote qui consentit aux dragonnades et donna ainsi à la Prusse les meilleurs des enfants protestants de la France :

» — Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé Molière. » Jules Claretie, *Molière, sa vie et ses œuvres*, p. 112-113.

Il a beaucoup aimé Molière...!

— Jusqu'au bout et sans interruption, Monsieur Claretie...! *En êtes-vous bien sûr?.....*

[1] L'ouvrage fut représenté pour la première fois sur le théatre de la salle du Palais-Royal, le dimanche 15 février 1665. La veille, c'est-à-dire le samedi 14 février, Loret annonçait en ces termes, dans son numéro de *la Muse historique*, la représentation imminente de la nouvelle pièce :

L'effroyable *Festin de Pierre,*
Si fameux par toute la terre,
Et qui réussissoit si bien
Sur le théâtre italien,
Va commencer, l'autre semaine,
A paroitre sur notre scène,
Pour contenter et ravir ceux
Qui ne seront point paresseux
De voir ce sujet admirable,
Et lequel est, dit-on, capable
Par ses beaux discours de toucher
Les cœurs de bronze ou de rocher;
Car le rare esprit de Molière
L'a traité de telle manière,
Que les gens qui sont curieux
Du solide et beau sérieux,
S'il est vrai ce que l'on en conte,
Sans doute y trouveront leur compte;
Et touchant le style enjoué,
Plusieurs déjà m'ont avoué
Qu'il est fin, à son ordinaire,
Et d'un singulier caractère.
Les actrices et les acteurs,
Pour mieux charmer leurs auditeurs
Et plaire aux subtiles oreilles,
Y feront, dit-on, des merveilles.

comédie de l'hypocrisie. La bonne encre dont il avait écrit celle-ci était encore au bout de sa plume quand il écrivit celle-là. Elle y a laissé sa marque que l'on reconnaît çà et là fortement empreinte... (P. 3.)

» On l'alla voir... avec un empressement qui ne se ralentit un peu que dans les six dernières des *quinze représentations, les seules qui furent accordées à la pièce.* Le *Registre de la Grange* ne laisse pas de doutes sur le succès... (P. 4.)

» Très suivies,... *si les représentations cessèrent de bonne heure,* nous aurons bientôt à donner l'explication de CETTE DISPARITION DE LA PIÈCE, qui en aucune façon ne fut une chute. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. V, p. 5.

« Au milieu des clameurs que *le Festin de Pierre* soulevait, Louis XIV se trouva pour la seconde fois dans quelque embarras, et partagé entre son goût pour Molière, et la nécessité de ne pas rester tout à fait sourd aux voix qui déclaraient la religion outragée et réclamaient pour elle sa protection. Il n'interdit pas les représentations de la pièce; mais, après la première, ce fut certainement lui qui fit donner avis de supprimer, sinon la pièce tout entière, les passages du moins signalés comme scandaleux. Même ainsi corrigée, la comédie, *dont le succès est attesté par les belles recettes,* N'EUT PAS LA VIE LONGUE, *et l'on ne saurait croire* SA MORT NATURELLE. La *dernière* représentation, qui n'était que la *quinzième*, fut donnée le 20 mars. Il faut bien qu'on ait été invité à ne pas faire reparaître la pièce après les vacances de Pâques. Baillet, dans ses *Jugements des sçavans* (t. IV, 5e partie, 1686, p. 111-112), a dit : « ELLE DOIT PASSER » POUR UNE PIÈCE SUPPRIMÉE. Du vivant de Molière, elle ne fut plus représentée, elle ne fut pas même imprimée. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 325.

« La pièce fut jugée irréligieuse [1], et ceux qui, sincèrement ou non, portèrent ce jugement, se firent écouter : *ces deux faits sont hors de doute, sans que nous connaissions bien toute l'histoire des réclamations soulevées, des raisons que l'on crut avoir* d'y faire droit, et de L'ORDRE SECRÈTEMENT DONNÉ, d'abord de faire des suppressions, puis d'arrêter les représentations de la pièce par *une suspension, qui devint définitive...* (P. 38.)

» ... *Pour la seconde fois, en moins d'un an,* ces timorés ou ces malveillants *eurent gain de cause* contre Molière, et *Dom Juan* DISPARUT

C'est ce que nous viennent conter
Ceux qui les ont vus répéter.
Pour les changements de théâtre,
Dont le bourgeois est idolâtre,
Selon le discours qu'on en fait,
Feront un surprenant effet, etc...

(LORET, *la Muse historique*, 14 février 1665.)

[1] « ...Tous les zélés, prêts à crier à l'impiété, avaient... beau jeu. Si Molière, en écrivant *Dom Juan*, n'avait pas oublié la grande querelle du *Tartuffe*, ses ennemis *s'en souvenaient autant que lui-même*. Leurs rancunes le guettaient, flairant *une nouvelle proscription à réclamer*. — Voilà pourquoi la carrière de *Dom Juan* FUT SI COURTE... Non, aucune méprise du goût public ne fit injustice à *Dom Juan*. S'IL VÉCUT PEU, c'est qu'il eut, *bien que plus silencieusement*, le sort que *le Tartuffe* avait eu année précédente. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. V, p. 38.

après la quinzième représentation. *En plein succès,* UNE MORT SI BRUSQUE N'EST PAS UNE MORT NATURELLE; le coup d'autorité a laissé SA MARQUE VISIBLE bien qu'il eût frappé *discrètement, sans scandale.* LES FAITS PARLENT... (P. 39.)

» Après le vendredi 20 mars, avant-veille du dimanche de la Passion, *Dom Juan,* nous l'avons dit, cessa d'être joué. *Il est clair* que pendant les vacances de Pâques, Molière fut averti qu'il valait mieux *le faire de lui-même disparaître de l'affiche.* (P. 39.)

» Dans le temps où la pièce était encore au théâtre, le libraire Louis Billaine avait obtenu, pour la faire imprimer, un privilège, accordé pour sept ans, qui porte la date du 11 mars, et fut présenté à l'enregistrement de la chambre des libraires le 24 mai (1). Cependant Billaine ne fit point usage de ce privilège, *que probablement il reçut avis de laisser sans effet.* (P. 39.)

» Contre cette *proscription,* qui, par ménagement pour Molière, resta *clandestine,* l'auteur de *Dom Juan* ne lutta pas comme il l'avait fait dans l'affaire du *Tartuffe.* Celle-ci restait pour lui l'intérêt principal; et *Dom Juan* ne lui paraissait, tout au plus, qu'*un episode de la rude bataille dont cette petite diversion ne devait pas compromettre les grandes opérations...* Il y a toute apparence qu'il l'abandonna sans trop de peine; et nous ne voyons pas qu'il ait cherché sur ce terrain à reconquérir la position enlevée par ses ennemis... » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. V, p. 39-40.

Telle est l'étonnante histoire de la SUPPRESSION de *Dom Juan,* restée inconnue jusqu'à nos jours, tout au plus vaguement soupçonnée par M. Bazin, mais découverte enfin, mais démontrée *avec évidence* par M. Paul Mesnard; les preuves et les raisons que ce dernier fournit à cet égard sont irréfragables; nous ne pouvions, en bonne conscience, les exposer et les faire valoir ici qu'en plaçant sous les yeux de nos lecteurs l'argumentation pressante et victorieuse de leur auteur, et les termes mêmes dont il s'est servi pour porter la conviction dans l'esprit de tous.

« En 1665, dit encore M. Mesnard, Louis XIV était peu disposé à se scandaliser d'une comédie et à gêner Molière. Si, pour donner satisfaction aux plaintes dont il était ennuyé, il avertit, sans faire de bruit, qu'il valait mieux ne pas laisser trop longtemps *le Festin de Pierre* à la scène, *il montra d'une manière éclatante qu'on s'était efforcé sans succès d'en perdre l'auteur dans son esprit.* Dès le mois d'août de cette même année la troupe de Molière était venue à Saint-Germain. IL LUI DONNA SIX MILLE LIVRES DE PENSION. Il fit plus, il demanda à son frère de la lui céder, et

(1) « Voyez le registre syndical des libraires, Fonds français de la Bibliothèque nationale, n° 21945, f° 38 v°. » PAUL MESNARD, p. 39, note 2.

dit à Molière qu'*il voulait qu'elle lui appartînt désormais.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 326.

Nous lisons, en effet, nous l'avons déjà indiqué plus haut (1), dans le *Registre de La Grange :* « Vendredy, 14e aoust, la » troupe alla à Saint-Germain-en-Laye ; le roy dit au Sr de » Molière qu'il vouloit que la troupe doresnavant lui appartinst, » et la demanda à Monsieur. Sa Majesté donna en mesme » temps six mil livres de pension à la troupe, qui prist congé » de Monsieur, lui demanda la continuation de sa protection, » et prist ce tiltre : *La troupe du Roy au Palais-Royal.* » Et, comme le dit très justement M. Paul Mesnard (p. 326), « C'était » bien l'auteur de *Tartuffe* et de *Dom Juan* qui recevait cette » faveur très significative, *car depuis ces deux ouvrages il* » *n'avait rien produit qui la pût expliquer.* » Louis XIV trouvait donc, de fait, moyen de contenter à la fois et les dévots et Molière. Mais, — il est permis de se le demander — restera-t-il toujours dans l'avenir, vis-à-vis de ce dernier, dans les mêmes dispositions aimables et charmantes ?...

XII. Le nouveau quatrième acte du TARTUFFE (8 novembre 1665). — Abandonnant *le Festin de Pierre* à sa proscription, ou plutôt à sa suppression complète, Molière, tout en préparant, en faisant jouer à ses acteurs et en jouant lui-même d'autres comédies, — parmi lesquelles *Le Misanthrope* (1666), qui serait son chef-d'œuvre suprême.., *si Tartuffe* n'existait pas !! — Molière revint, oh ! pour ne plus la quitter, cette fois, à cette dernière comédie, sa favorite, à laquelle il attachait une bien autre importance qu'à *Dom Juan !*

Le Tartuffe en cinq actes, tel qu'il fut représenté au Raincy le 29 novembre 1664, n'était certainement pas tout à fait semblable à celui que nous possédons aujourd'hui. Et nous ne voulons pas parler seulement du dénouement et de l'intervention de l'exempt, mais très spécialement du quatrième acte.

« Or le quatrième acte était celui qui était le plus dangereux, » celui *qui avait excité l'opposition la plus violente* ». Ainsi s'exprime M. Moland, p. 229 de *Molière, sa vie et ses ouvrages.* Mais de la part de qui cette opposition serait-elle venue, *puisque le quatrième acte n'avait encore été joué qu'au*

(1) Page 262.

Raincy, n'avait été représenté nulle part ailleurs? Il est vrai que M. Moland ajoute quelques lignes plus bas : « A l'ori- » gine, selon toute vraisemblance, les corrections, les retouches » durent porter sur cet acte... M. Régnier [dans *le Temps* du » 8 octobre 1881] croit donc que le prince de Condé, ayant vu » la pièce entière le 29 novembre 1664, *avait conseillé à » Molière quelques corrections qui lui paraissaient néces- » saires...* » D'opposition violente, il ne saurait, en effet, y en avoir eu au Raincy, où Molière avait été appelé, et où on le redemanda, un an après, et pour y donner, le 8 novembre 1665, une seconde représentation du chef-d'œuvre défendu.

Car c'est au sujet de cette représentation du 8 novembre, en effet, que M. le duc d'Enghien écrivit, *en octobre 1665*, à un homme d'affaires de son père le prince de Condé, dans un billet que Mgr le duc d'Aumale retrouva dans les archives de Chantilly, et dont on peut voir le texte complet dans *le Moliériste* d'octobre 1881, page 199, et au tome VI, page 182, de l'édition Moland *(Molière-Garnier)*, les lignes suivantes presque miraculeusement arrivées jusqu'à nous :

« Si le quatrième acte de *Tartuffe* estoit faict, demandés-lui [à Molière], » demandés-lui s'il ne le pourroit pas jouer. Et ce qu'il faut lui recom- » mander particulièrement, c'est de n'en parler à personne, et l'on ne veut » pas que l'on le sache devant que cela soit fait (1). »

« Le duc d'Enghien, continue M. Moland, analysant les excellentes raisons alléguées par l'ancien sociétaire de la Comédie-Française; le duc d'Enghien, *en s'informant si le quatrième acte est fait,* veut demander seulement si Molière l'a retravaillé dans le sens qu'on lui a indiqué, s'il pourra cette fois le jouer avec les suppressions, les variantes qui le rendraient plus acceptable. » Louis Moland, *Molière,* p. 229.

« Le prince de Condé, ajoute à ce sujet M. Paul Mesnard *(Notice...,* p. 319-320), tenait à *prémunir de plus en plus contre les attaques une comédie dont il s'était fait un des plus chauds défenseurs.* »

Mal compris, le passage de la lettre du duc d'Enghien avait jeté certains moliéristes dans le plus profond étonnement, dans la plus grande perplexité. L'explication de M. Régnier, corro-

(1) « Il [le duc d'Enghien] réclame le secret avec instance; et pour beaucoup de raisons, cela est fort compréhensible. Le prince de Condé ne se souciait peut-être pas que l'on sût la part qu'il prenait à cette comédie; peut-être croyait-il qu'on jugerait mieux de l'effet produit par les changements demandés, s'ils n'étaient pas connus d'avance. Enfin, l'on conçoit à merveille qu'il ne voulût point que l'affaire fût ébruitée. » Louis Moland, *Molière*, p. 229-230.

borée par MM. Moland et Mesnard, sauve tout, éclaircit tout. *Tartuffe* a bien été joué *en cinq actes* au Raincy, chez la princesse Palatine, le 29 novembre 1664; et Molière en a refait le quatrième acte d'après certaines indications avant de le redonner *pour la seconde fois en cinq actes,* chez la même princesse, le 8 novembre 1665.

Comment fut trouvé, par l'auguste assemblée, le quatrième acte une fois modifié? Quel succès eut cette représentation, au Raincy, du 8 novembre 1665? Hélas ! c'est ce que nous ignorerons probablement à jamais, à moins de quelque découverte aussi inespérée que peu probable; par exemple, une seconde trouvaille de Mgr le duc d'Aumale dans les archives de Chantilly... !

On le voit, *Tartuffe* était redevenu à la mode, à la fin de l'année 1665, ou plutôt, pour parler plus exactement, il n'avait jamais cessé de l'être. On le rejouait au Raincy, après que l'on eut vraisemblablement (nous manquons de détails *précis* à ce sujet) indiqué à Molière les côtés inquiétants de sa pièce qu'il devait chercher à pallier ou à adoucir. Le prince de Condé était pour lui.

Les lectures privées recommençaient de plus belle. Les criailleries, les colères, les libelles contre *Dom Juan* n'avaient pas été nuisibles au *Tartuffe* dans l'esprit des personnes — et il y en avait à coup sûr — pour qui le plus grand attrait de la pièce de Molière était précisément d'être défendue.

XIII. La Reine de Suède demande une copie du TARTUFFE (1666). — Après la suppression définitive de *Dom Juan,* on parlait plus que jamais de *Tartuffe,* objet général des conversations de la cour et de la ville. Le Prince de Condé, nous l'avons vu, venait de le faire représenter au Raincy, chez la princesse Palatine, avec un nouveau quatrième acte, et il en transpira bien quelque chose dans le public. De son côté, Molière, de toutes parts, continuait les lectures particulières de sa pièce, tolérées par Louis XIV, et que ne pouvaient parvenir à empêcher les dévots, soit hypocrites, soit simplement timorés (1).

(1) « A côté de l'interdiction des représentations publiques (c'est ce qu'on appelait la *suppression* de la pièce), prononcée aussitôt après les fêtes de Versailles, et

Dans sa *Réponse à la critique de la Vie de M. de Molière,* Grimarest parle en ces termes des excellentes relations qui existaient entre l'auteur du *Tartuffe* et le Prince de Condé : « Le grand Condé avait pour Molière une estime toute parti- » culière : souvent il l'envoyait chercher pour s'entretenir » avec lui.

» Un jour il lui dit, en présence de personnes qui me l'ont rapporté : « Molière, je vous fais venir peut-être trop souvent, je crains de vous » distraire de votre travail ; ainsi, je ne vous enverrai plus chercher, mais » je vous prie, à toutes vos heures vides, de me venir trouver ; faites-vous » annoncer par un valet de chambre, je quitterai tout pour être avec » vous. » Lorsque Molière venait, le prince congédiait ceux qui étaient avec lui, et il était souvent des trois et quatre heures avec Molière. On a entendu ce grand prince, en sortant de ces conversations, dire publiquement : « Je ne m'ennuie jamais avec Molière ; c'est un homme qui » fournit de tout, son érudition et son jugement ne s'épuisent jamais. »

La célèbre Christine, reine de Suède, l'héroïne future des deux fameux drames de Frédéric Soulié et d'Alexandre Dumas, était en 1666 à Rome, dans le palais que le pape Alexandre VII avait mis spécialement à sa disposition. Elle y avait installé un théâtre, où elle faisait jouer des comédies italiennes, et même françaises. Elle conviait à ces représentations tout un public seigneurial, mondain, ecclésiastique, parmi lequel figuraient même des altesses et des princes de l'Église. Née en 1626, elle avait quarante ans. On parlait beaucoup de *Tartuffe,* à Rome, comme on peut le croire ! Et cela fit naître en elle l'idée et le désir de faire représenter la pièce de Molière sur son théâtre romain. Projet original et hardi, à coup sûr, et qu'elle voulut, en reine qu'elle était, mettre sur-le-champ à exécution.

Elle ordonna donc à d'Alibert, son bibliothécaire, d'écrire au secrétaire d'État français chargé des affaires étrangères, et qui n'était autre que M. de Lionne, pour demander communication de la pièce interdite, et qui causait dans l'Europe tout entière une si grande rumeur.

Voici la réponse à coup sûr fort curieuse que fit M. de Lionne

depuis lors maintenue, les années 1664 et 1665 nous ont montré Louis XIV connivant à des lectures faites de tous côtés, même à des représentations particulières chez les princes, et donnant d'autres marques peu équivoques de sa bienveillance. La main de l'autorité, cependant, continuait de peser sur *Tartuffe.* » PAUL MESNARD ; *Molière-Hachette*, t. IV, p. 309.

au secrétaire de la reine Christine. Elle a été publiée par M. Paul Mesnard, tome IV, page 310 du *Molière-Hachette,* d'après les Archives des affaires étrangères, *Rome,* 1666, tome CLXXIV, et collection Chantelauze : *Documents inédits sur le Cardinal de Retz,* tome XII. C'est M. de Chantelauze qui l'a signalée lui-même à M. Paul Mesnard [1].

« Du 26e février 1666.

» Monsieur,

» Ce que vous me mandez de la part de la Reine de Suède touchant la comédie de *Tartuf (sic),* que Molière avoit commencée et n'a jamais achevée [2], *est absolument impossible,* et non seulement *hors de mon pouvoir,* mais *de celui du Roi même,* à moins qu'il usât de grande violence. Car Molière ne voudroit pas hasarder de laisser rendre sa pièce publique, pour ne se pas priver de l'avantage qu'il se peut promettre et qui n'iroit pas à moins de vingt mille écus pour toute sa troupe, *si jamais il obtenoit la permission de la représenter.* D'un autre côté, le Roi ne peut pas employer son autorité à faire voir cette pièce, après en avoir lui-même ordonné la suppression avec grand éclat. Je m'estime cependant bien malheureux de n'avoir pu procurer cette petite satisfaction à la Reine, et j'espère que Sa Majesté me fera la grâce d'être persuadée que tout ce qu'elle m'ordonnera, quand il sera en mon pouvoir, elle sera obéie avec ponctualité et chaleur, » etc.

Reproduisons maintenant ce que dit M. Paul Mesnard au sujet de cette lettre, publiée pour la première fois par lui :

« Sincères ou seulement polis, *les motifs* allégués pour le refus *sont* REMARQUABLES : d'abord celui du grand éclat donné à une défense que le ministre tenait à représenter comme n'ayant pas encore fléchi; puis l'intérêt même de Molière, dont apparemment *la pièce,* jouée à l'étranger, *risquait dès lors d'y être aussi imprimée;* de telle sorte qu'un jour toutes les troupes en France auraient pu la représenter. Nous sommes

(1) « Cet incident assez curieux dans l'histoire des tribulations de cette comédie » a été commenté de la manière suivante par M. Paul Mesnard : « On y voit, dit-il (t. IV, p. 309), un pouvoir quelque peu irrésolu, refuser tout au moins de s'entremettre pour contenter à Rome une fantaisie qu'on avait permise à Villers-Cotterets, au Rainey, sans qu'on puisse bien saisir les raisons de ces conduites différentes, à moins qu'il n'ait paru plus grave de favoriser en pays étranger ce qui devait sembler une contravention aux ordres du Roi, ou que les folies de Christine ayant beaucoup déplu en France, on ne se souciât d'avoir aucune complaisance pour elle. » P. MESNARD. *Molière-Hachette,* t. IV, p. 309.

(2) « M. de Lionne était-il si mal informé? ou feignait-il de l'être? » se demande M. Paul Mesnard, p. 310, note 1, du tome IV du *Molière-Hachette.* Les deux thèses peuvent se soutenir. Le 26 février 1666, *le Tartuffe* n'était pas à proprement parler « achevé »: on venait de changer son quatrième acte (le 8 novembre 1665), et ce n'est que le 5 août 1667 que *le Tartuffe* en 5 actes, mais transformé et édulcoré une première fois (car ce ne sera pas la dernière) sous le nom de *l'Imposteur,* sera représenté, une fois sans lendemain, à Paris, au Palais-Royal.

frappé surtout de ceci : *Laisser* en perspective, *comme possible* plus tard, *un ordre du Roi qui lèverait l'interdiction,* c'était, dans une pièce officielle, la preuve que *le Roi ne se souciait pas de passer pour inébranlable dans sa sévérité.* En même temps, on se montrait bien gracieux pour Molière en déclarant *tant de crainte de lui causer un dommage.* Il était clair que jamais *Tartuffe* n'avait été dans l'esprit du Roi *condamné sans appel.* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 310.

A ces réflexions judicieuses et pleines de sens, de M. Mesnard, l'on nous permettra d'ajouter les nôtres propres, qui ne changent absolument rien aux faits parfaitement certains que les premières font si heureusement ressortir, mais qui sont d'un ordre très différent.

Au point de vue des intérêts pécuniaires et commerciaux de Molière et de sa troupe, la lettre de M. de Lionne a raison sur toute la ligne. Mais il n'en est plus du tout de même si nous nous plaçons maintenant à celui, si négligé au XVII^{e} siècle, de la conservation et de la publication fidèles et intégrales du texte primitif et tout spontané de la comédie incomparable du grand poète. Nous possédons bien moins encore aujourd'hui le vrai texte de *Tartuffe,* le texte original, voulu par l'auteur, et non passé par la censure, que celui de *Dom Juan,* et nous le prouverons tout à l'heure dans notre « article » XV.

Le hasard, heureux et étrange, *encore inexpliqué de nos jours,* qui a permis à un manuscrit d'un texte *relativement* très supérieur et très complet du *Festin de Pierre* de s'égarer en Hollande et d'être publié en 1683 (criblé de fautes typographiques), par un libraire d'Amsterdam n'ayant nullement l'air d'attacher à ce texte une grande importance, eh bien! ce hasard a failli se renouveler pour *le Tartuffe..... Il n'a que failli, malheureusement.....!*

Si le chef-d'œuvre interdit, de Molière, avait été imprimé à Rome ou en Hollande, par suite d'une bienheureuse infidélité, en mars ou avril 1666, nous le posséderions aujourd'hui tel que l'ont entendu originairement les hôtes du château de Raincy, tel qu'il est sorti du cerveau enflammé de Molière. Tandis que nous n'avons actuellement, ainsi que nous le développerons un peu plus tard, que la version étriquée du 5 février 1669, qui N'EST MÊME PLUS celle de *l'Imposteur,* représenté *une seule fois,* à Paris, le 5 août 1667.....!

XIV. Première et unique représentation publique, à Paris, de PANULPHE OU L'IMPOSTEUR (5 août 1667). — Du 26 février 1666 au 5 août 1667, nous ne savons rien, absolument rien, en ce qui concerne *le Tartuffe;* — car nous n'avons pas à nous occuper ici de l'imposante série des autres pièces de Molière qui continue comme de plus belle (¹).

Nous apprenons seulement que le 5 août 1667 eut lieu enfin à Paris, dans la salle du Palais-Royal, la première représentation publique si désirée, si attendue, tant de fois promise et défendue du *Tartuffe,* sous le titre de *l'Imposteur,* avec modification du nom du principal personnage (« Panulphe » pour « Tartuffe »).

Brossette, le commentateur de Boileau, dans une note rédigée en 1702 à propos de deux vers de l'*Épître VII* de son auteur, — note qui se trouve dans un manuscrit *autographe* de la Bibliothèque nationale (fonds français, nº 15275, folios 89 verso à 91 recto), — nous donne à ce sujet des renseignements très précieux, mais que l'on désirerait moins laconiques :

« Le Roi, dit-il, étoit à la veille de partir pour la campagne de Flandres en 1667. Avant ce voyage, Sa Majesté chargea M. de Lamoignon, premier président, de l'administration et de la police de Paris en son absence. Le Roi étant parti, Molière, en suite de la permission du Roi, fit représenter son *Tartuffe* le 5ᵉ août 1667, et le promit encore pour le lendemain. » [BROSSETTE.]

M. Bazin, dans ses *Notes historiques sur la vie de Molière,* nous fournit sur les événements politiques du moment des détails précis que nous préférons reproduire *in extenso,* et tels qu'ils sont sortis de la plume si pittoresque de leur auteur, que de les donner ici maladroitement arrangés en d'autres termes, en modifiant les mots sans changer le sens, procédé qu'on a tant reproché, et avec juste raison, aux successeurs immédiats de Grimarest. Nous aimons à rendre à chacun ce qui lui appartient.

« La scène politique s'était agitée. Après six années d'un règne hautain, mais calme et sédentaire, le roi Louis XIV, qui n'avait encore eu de querelles qu'au loin par ses ambassadeurs et ses vaisseaux, venait de faire

(¹) Depuis *le Festin de Pierre* (1665), ces pièces sont les suivantes :

Les Médecins (l'Amour médecin), 1665.
Le Misanthrope, 1666.
Le Médecin malgré lui, 1666.
Mélicerte, 1666.
Pastorale comique, 1666.
Le Sicilien ou l'Amour peintre, 1667.

tout à coup sonner la trompette et marcher des soldats vers la rontière la plus prochaine. Il s'agissait d'aller prendre ou conquérir la part d'héritage qu'on prétendait « dévolue » à l'infante Marie-Thérèse par la mort de Philippe IV, c'est-à-dire les Pays-Bas. Quoique la succession fût ouverte depuis plus d'un an (17 septembre 1665), c'était à peine si, durant l'hiver de 1667, alors que se dansait à Saint-Germain *le Ballet des Muses*, on avait pu croire disposé pour la guerre ce jeune roi qui se divertissait si bien. Cependant, après le carnaval de cette année, après une dernière fête de Versailles, « qui avait duré les trois jours gras et coûté des millions à » tout le monde, » trois armées s'étaient mises en mouvement, dont l'une avait pour chef le maréchal de Turenne. Bientôt le Roi lui-même, et à sa suite toute la cour, avait pris le chemin de la Flandre. « Paris est un » désert, » écrivait le 20 mai Madame de Sévigné. Dès le 16, en effet, le roi avait quitté Saint-Germain avec sa femme et sa maîtresse; le 3 juin, il entrait à Charleroi; le 25, il avait pris Tournay; le 2 juillet, il était devant Douai, qui se rendit le 6; le 31, il prenait possession d'Oudenarde, et le 5 août il manquait Dendermonde. *Ce jour-là même, à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, Molière donnait au public la comédie que depuis trois ans il lui était défendu de jouer, faiblement déguisée par le titre de* L'IMPOSTEUR. (P. 79-80.)

» De ce véritable coup d'état nous n'avons qu'un témoin, et ce témoin n'est pas plus que Robinet. Ce pauvre écrivain adressait à Madame ses *lettres* imprimées; il venait de finir sa missive hebdomadaire, et l'avait datée du 4 août. Le lendemain 5, pendant qu'on l'imprimait, il alla au Palais-Royal, et, en sortant du spectacle, il écrivit à la hâte une vingtaine de vers détestables, que personne n'a lus parce qu'ils sont en forme de préface, pour annoncer le nouveau triomphe de Molière, triomphe qui, selon lui, devait durer « longtemps » (1). Le samedi 6, un ordre du premier président défendit de jouer la pièce le lendemain, et le prudent Robinet n'en parla plus. (P. 80-81.)

» C'est là tout ce que nous savons des contemporains sur ce sujet, et nous tenons le reste de Molière lui-même. Le roi étant à l'armée, le chancelier avec le conseil à Compiègne, la police de Paris appartenait sans conteste au Parlement (2). Le chef de cette compagnie, qui savait comme

(1) « Robinet, écrivant le 5 même au soir, ou le lendemain samedi 6, *la lettre en vers*..., rappelle d'abord à MADAME le souvenir de la dernière fois qu'elle avait entendu *l'Imposteur*, puis, charmé de la représentation publique à laquelle il vient d'assister, il dit :

. . . . . Tout viendra l'écouter.
. . . .
Dès hier, en foule, on le vit,
Et je crois que *longtemps* on le verra de même;
On se fait étouffer pour ouïr ce qu'il dit,
Et l'on le paye mieux qu'un prêcheur de carême.

Il avait tort de croire que la pièce ressuscitée allait fournir une longue carrière. L'encre de sa *lettre* n'était peut-être pas encore séchée qu'il pouvait apprendre l'ordre donné, au nom du Parlement, de faire rentrer Panulphe, tout comme feu Tartuffe, dans le silence. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 313-314.

(2) Brossette nous dit : « *Sa Majesté chargea M. de Lamoignon, premier président...* » Comme le fait remarquer M. Paul Mesnard (*Molière-Hachette*, IV, p. 311), « M. Bazin

tout le monde la défense faite à Molière de jouer publiquement *le Tartuffe,* lui demanda compte de cette infraction au commandement qu'il avait reçu. Sur quoi, et c'est Molière qui le dit, « tout ce qu'il put faire » pour *se sauver lui-même de l'éclat de cette tempête,* ce fut de dire que » le roi avait eu la bonté de lui en permettre la représentation, et qu'*il* » *n'avait pas cru qu'il fût besoin de demander cette permission à d'au-* » *tres, puisqu'il n'y avait que le roi qui l'eût défendue.* » C'était le cas d'en référer au roi, qui pouvait en quelques jours confirmer ou démentir cette allégation, et, en attendant sa réponse, de laisser, comme on dit au Palais, « *les choses en l'état* ». C'est ce qui fut fait, et rien de plus. » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 81.

M. Paul Mesnard (t. IV, p. 311) se demande avec bien juste raison, *sous quelle forme, en quels termes, à quel moment l'autorisation* avait été donnée à Molière par Louis XIV ([1]).

Toujours est-il que « *l'Imposteur* » fut représenté à Paris au Palais-Royal le vendredi 5e [août 1667]. La Grange, dans son *Registre,* mentionne la pièce, non sous le nom de *l'Hypocrite,* non sous ses nouveaux noms de *Panulphe,* ni de *l'Imposteur,* mais sous son vrai nom de *Tartuffe,* le seul que devra connaître, pour son usage courant, la postérité! Mais aussi

» n'a pas supposé *une délégation spéciale* de l'administration de la police *faite* » *par Louis XIV à Guillaume de Lamoignon.* »

([1]) « Le roi avait quitté Saint-Germain pour aller se mettre à la tête de l'armée, le 17 mai de cette année. Comme une permission écrite, qui serait venue de Flandre, est trop invraisemblable, il ne faut plus songer qu'à des paroles encourageantes dites avant son départ, et qui ne durent pas être un engagement aussi positif que Molière veut paraître l'avoir compris. L'auteur de *Tartuffe* était fort malade quand le roi alla en Flandre. On le voit, dans les mois qui précédèrent, éloigné de la scène, et Robinet disait à la date du 17 avril :

Le bruit a couru que Molière
Se trouvoit à l'*extrémité*
Et proche d'entrer dans la bière.

« Il se peut que Louis XIV lui ait fait parvenir, dans le temps de cette maladie, quelque promesse consolante, à moins que l'assurance verbale de plus favorables dispositions ne lui ait été donnée plus tôt et lorsqu'il pouvait encore se présenter à la cour. Molière ne put remonter sur le théâtre que le 10 juin, et *cela* suffit à expliquer qu'il n'ait pas été plus prompt à profiter du bon vent qui *avait soufflé.* Les soins à donner aux représentations de la pièce ne lui auront pas permis d'*être prêt* avant les premiers jours du mois d'août. *Ce fut trop tôt ou trop tard.* LE ROI N'ÉTAIT PLUS LA. *Il fut regrettable de n'avoir pas attendu jusqu'à son retour de l'armée.* Le premier président ou crut pouvoir ignorer une permission (*a*) qu'il est difficile de supposer avoir été expresse, ou pensa qu'il aurait fallu savoir *si les conditions de changements, d'adoucissements, sans doute exigés et promis, avaient été fidèlement remplies.* On comprend si peu un simple pouvoir de police, *même lorsque de si puissantes influences le soutenaient,* faisant échec à la volonté du prince absolu, qu'il faut bien tâcher de se rendre compte d'un fait très étrange. *Il est manifeste que le roi avait demandé qu'on ne jouât pas la pièce telle qu'elle avait été défendue.* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 311-312.

(*a*) Peut-être Lamoignon fut-il poussé à agir par suite d'*une démarche immédiate et secrète de l'archevêque de Paris. La suite des événements autoriserait assez, ce nous semble, cette conjecture.*

La Grange écrit son registre *pour lui*, pour sa propre satisfaction et surtout pour son usage journalier, et il ne s'occupe guère de contrevenir ou non à des ordres donnés, qui, dans la présente occasion, ne le regardent absolument pas.

Voici, d'après le *Registre*, le chiffre officiel et certain de la recette de cette représentation à tous les points de vue unique : *dix-huit cent quatre-vingt-dix livres tournois*. C'est une belle somme!...

XV. Le texte de PANULPHE (1667), d'après la LETTRE SUR L'IMPOSTEUR. — Nous avons, sur la fameuse représentation du 5 août 1667, une brochure fort curieuse, intitulée : *Lettre sur la comédie de « l'Imposteur »*, anonyme, — mais signée, *sur un des exemplaires*, de l'initiale C, imprimée sur le dernier feuillet, après la salutation, et qui n'existe pas sur le reste de l'édition. La pièce étant défendue, cette brochure eut un si grand débit qu'il fallut encore en faire deux autres éditions, l'une en 1668, l'autre, sous un titre un peu différent, en 1670 (1).

« Nous n'avons, dit M. Paul Mesnard, sur la représentation du 5 août 1667, que peu de témoignages : celui de la Grange, qui a seulement consigné dans son registre le fait et le chiffre de la recette; celui de la gazette

(1) « *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR, 1667, datée à la fin du 20 août; in-12. Réimprimée en 1668, et sous le titre d'*Observations sur la comédie* de L'IMPOSTEUR (*a*) en 1670. » A. DESFEUILLES, *Notice bibliographique*, p. 156.

» Cette lettre, que l'on a crue quelquefois écrite par Molière lui-même (*b*), n'est nulle part, n'est pas dans la première partie surtout, c'est-à-dire dans l'analyse de la pièce, d'un style où l'on puisse le reconnaître. L'auteur a seulement pu profiter de ses entretiens, et était, on le voit bien, de ses amis. (P. 328.)

» La seconde partie est écrite avec finesse et force; il y a sur l'art plus d'une vue profonde. Nous doutons qu'on y sente partout la plume de Molière; mais que bien des passages aient été écrits à peu près sous sa dictée, on serait tenté de le croire. (Note 1 de la page 328.)

» L'initiale C, qu'on a trouvée imprimée sur le dernier feuillet d'un des exemplaires, après la formule de politesse (*c*), l'a fait attribuer à Chapelle, attribution plus que hasardée. Nous serions peut-être aussi téméraire de penser à Corbinelli. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 328.

(*a*) « M. Taschereau (p. 292 de sa troisième édition) mentionne une dernière réimpression de 1670, portant le titre d'*Observations sur la comédie de « l'Imposteur »*. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 529, note 1.

(*b*) « Grosley a dit le premier que, dans ce *factum*, « tout annonce la main et la plume de » Molière ». Aussi, le rédacteur du catalogue des livres imprimés et manuscrits de M. le comte de Pont de Vesle (*Paris, Le Clerc*, 1774, in-8°) s'est-il cru autorisé à signaler cette lettre par la note suivante : « Elle est de Molière, qui l'avoit donnée pour faire connoître cette pièce (*le Tartuffe*), lors- » qu'il y avoit des oppositions à sa représentation. M. Taschereau s'est rangé à cet avis, etc. » PAUL LACROIX, *Bibliographie moliéresque*, 2e édition, n° 1216, p. 265.

(*c*) « Voyez les *Œuvres de Molière*, 3e édition de M. Aimé-Martin, tome IV, page 243, et la *Bibliographie moliéresque*, page 265, n° 1216. » PAUL MESNARD *Molière-Hachette*, t. IV, p. 328.

rimée de Robinet, qui, dans ses mauvais vers, n'est nullement circonstancié; celui enfin de l'auteur inconnu de la *Lettre sur la comédie de « l'Imposteur »,* écrite le 20 août, quinze jours après qu'il avait assisté à ce fameux spectacle. C'est de celui-ci que nous devons surtout nous applaudir de n'avoir pas été privés : non qu'il nous apprenne rien sur la physionomie de la représentation, le jeu des comédiens, l'impression des spectateurs; mais, *par une analyse détaillée de la comédie, il nous permet d'entrevoir en quoi elle différait de celle que nous avons sous sa forme définitive.* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 313.

Afin de permettre aux lecteurs de bien juger de ces différences entre le texte de 1667, et celui, définitif, de 1669, nous allons reproduire *in extenso* tout ce qui se rapporte, dans la *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR, à ce texte intermédiaire de 1667 que nous n'avons plus, en ayant surtout soin de bien indiquer, entre crochets, tous les vers du *Tartuffe,* qui se trouvent correspondre aujourd'hui aux passages de la comédie de *l'Imposteur*, cités ou analysés, *imprimés en italique* dans la brochure du 20 août 1667.

« Monsieur,

» Puisque c'est un crime pour moi que d'avoir été à la première représentation de *l'Imposteur,* que vous avez manquée, et que je ne saurois en obtenir le pardon qu'en réparant la perte que vous avez faite et qu'il vous plaît de m'imputer, il faut bien que j'essaye de rentrer dans vos bonnes grâces, et que je fasse violence à ma paresse pour satisfaire votre curiosité (P. 531.) [1].

» Imaginez-vous donc de voir d'abord paroître une vieille, qu'à son air et à ses habits on n'auroit garde de prendre pour la mère du maître de la maison, si le respect et l'empressement avec lequel elle est suivie de diverses personnes très propres et de fort bonne mine ne la faisoient connoître. Ses paroles et ses grimaces témoignent également sa colère et l'envie qu'elle a de sortir d'un lieu où elle avoue franchement *qu'elle ne peut plus demeurer, voyant la manière de vie qu'on y mène* [vers 7 à 12]. C'est ce qu'elle décrit d'une merveilleuse sorte; et comme son petit-fils ose lui répondre, elle s'emporte contre lui et lui fait son portrait avec les couleurs les plus naturelles et les plus aigres qu'elle peut trouver, et conclut *qu'il y a longtemps qu'elle a dit à son père qu'il ne seroit jamais qu'un vaurien.* (P. 531) [Vers 16 à 20.]

» Autant en fait-elle, pour le même sujet, à sa bru, au frère de sa bru et à sa suivante; la passion qui l'anime lui fournissant des paroles, elle réussit si bien dans tous ces caractères si différents que le spectateur ôtant de chacun d'eux ce qu'elle y met du sien, c'est-à-dire l'austérité

[1] Les pages indiquées par nous entre parenthèses, pour la *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR, sont celles du tome IV du *Molière-Hachette.*

ridicule du temps passé, avec laquelle elle juge de l'esprit et de la conduite d'aujourd'hui, connoît tous ces gens-là mieux qu'elle-même, et reçoit une volupté très sensible d'être informé, dès l'abord, de la nature des personnages par une voie si fidèle et si agréable. (P. 531-532.)

» Sa connoissance n'est pas bornée à ce qu'il voit, et le caractère des absents résulte de celui des présents. On voit fort clairement, par tout le discours de la vieille, qu'elle ne jugeroit pas si rigoureusement des déportements de ceux à qui elle parle, s'ils avoient autant de respect, d'estime et d'admiration que son fils et elle pour M. Panulphe; que toute leur méchanceté consiste *dans le peu de vénération qu'ils ont pour ce saint homme, et dans le déplaisir qu'ils témoignent de la déférence et de l'amitié avec laquelle il est traité par le maître de la maison; que ce n'est pas merveille qu'ils le haïssent comme ils font, censurant leur méchante vie comme il fait, et qu'enfin la vertu est toujours persécutée.* (P. 532.) [Vers 74 à 78.]

» Les autres se voulant défendre, achèvent le caractère du saint personnage, mais pourtant seulement comme d'un zélé indiscret et ridicule... La Suivante, sur ce propos, continuant de se plaindre des réprimandes continuelles de l'un et de l'autre, expose, entre autres, le chapitre sur lequel M. Panulphe est plus fort, c'est *à crier contre les visites que reçoit Madame,* et dit sur cela, voulant seulement plaisanter et faire enrager la vieille, et sans qu'il paroisse qu'elle se doute de quelque chose, *qu'il faut assurément qu'il en soit jaloux...* [Vers 79 à 84.] Vous pouvez croire que la vieille n'écoute pas cette raillerie, qu'elle croit impie, sans s'emporter horriblement contre celle qui la fait; mais comme elle voit que toutes ses raisons ne persuadent point ces esprits obstinés, elle recourt aux autorités et aux exemples, et leur apprend les étranges jugements que font les voisins de leur manière de vivre; elle appuie particulièrement sur une voisine, dont elle propose l'exemple à sa bru, comme un modèle de vertu parfaite et enfin *de la manière qu'il faudroit qu'elle vécût* [vers 117 à 120], c'est-à-dire à la Panulphe. La suivante repart aussitôt que *la sagesse de cette voisine a attendu sa vieillesse, et qu'il lui faut bien pardonner si elle est prude, parce qu'elle ne l'est qu'à son corps défendant.* [Vers 121-124.] Le frère de la bru continue par un caractère sanglant qu'il fait de l'humeur des gens de cet âge, *qui blâment tout ce qu'ils ne peuvent plus faire* [1]. Comme cela touche la vieille de fort près, elle entreprend avec

[1] Ce n'est plus Cléante, aujourd'hui, qui dit ces vers; c'est Dorine qui continue sa tirade :

Tant qu'elle a pu des cœurs attirer les hommages,
Elle a fort bien joui de tous ses avantages;
Mais, voyant de ses yeux tous les brillants baisser,
Au monde, qui la quitte, elle veut renoncer...
. . . .
Hautement d'un chacun elles blâment la vie,
Non point par charité, mais par un trait d'envie,
Qui ne sauroit souffrir qu'une autre ait les plaisirs
Dont le penchant de l'âge a sevré leurs desirs.

(*Le Tartuffe*, acte I, scène I.)

« Aujourd'hui Dorine a seule la responsabilité de toute la tirade. *Ce qui la fait parler,* comme plus d'un critique l'a remarqué, *d'un style un peu trop élégant et*

grande chaleur de répondre, sans pourtant témoigner se l'appliquer en aucune façon... Pour remettre la vieille de son émotion, le frère continue... et pour un exemple de bigoterie qu'elle avoit apporté, il en donne six ou sept qu'il propose, soutient et prouve l'être de la véritable vertu (nombre qui excède de beaucoup celui des bigots allégués par la vieille), pour aller au-devant des jugements malicieux ou libertins qui voudroient induire de l'aventure qui fait le sujet de cette pièce qu'il n'y a point ou fort peu de gens de bien [1]... Enfin la vieille sort, de colère, et étant encore dans la chaleur de la dispute, donne un soufflet, sans aucun sujet, à la petite sur qui elle

élevé pour elle, mais ne laisse plus Cléante démentir sa gravité. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 328-329.

« Il paraît que d'abord les vers *précédents* [125-140] étaient dans la bouche de Cléante..... Ceci ne s'accorde pas trop avec les premiers vers de la réplique de Mme Pernelle, où elle ne répond qu'à Dorine ; il faut croire qu'ils auront été modifiés. Tout en reconnaissant que *ce passage n'est guère dans le ton que l'on suppose à une servante*, il faut avouer que le silence de Cléante pendant tous ces débats marque mieux son caractère réservé et sage. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, p. 405, note 1.

(1) « Malgré la bonne raison que pouvait avoir Molière de placer à cet endroit de la pièce un passage qui *allait au devant des jugements malicieux ou libertins,* il l'a transporté plus loin. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 533, note 2.

« Celui-ci [Cléante] prenait lui-même alors la parole, mais pour donner des exemples de véritable vertu et les opposer à tous ces voisins bigots dont Mme Pernelle avait cité l'autorité. Ce discours de Cléante, *que nous ne trouvons plus à cette place*, a-t-il été simplement transporté dans la scène V du même acte, et là fondu avec un autre, plein de « réflexions solides, dit notre *Lettre*. sur les différences qui se » rencontrent entre la véritable et la fausse vertu ? » *Ce ne serait peut-être pas assez dire.* Il est probable que *les deux couplets de Cléante ont été très développés par Molière dans sa dernière révision*. M. Cousin. parlant, dans le *Journal des savants* du mois de novembre 1844, d'une copie du célèbre morceau qu'il a trouvé à la Bibliothèque nationale (*a*), et dont il a relevé les variantes, dit que *Molière l'ajouta, en 1669, pour bien expliquer sa pensée* et qu'*il courut d'abord en manuscrit tout Paris.* Il y a seulement un peu d'exagération à le croire *ajouté, comme tout à fait nouveau*, en 1669. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 329.

En tout cas, voici les vers que Cléante, d'après ce que nous dit la *Lettre*, adressait, en 1667, non encore à Orgon, mais à Mme Pernelle :

Mais les dévots de cœur sont aisés à connoitre.
Notre siècle, *Madame*, en expose à nos yeux
Qui peuvent nous servir d'exemple glorieux :
Regardez Ariston, regardez Périandre,
Oronte, Alcidamas, Polydore, Clitandre ;
Ce titre par aucun ne leur est debattu ;
Ils ne sont point du tout fanfarons de vertu ;
On ne voit point entre eux ce faste insupportable ;
Et leur dévotion est humaine et traitable ;
Ils ne censurent point toutes nos actions :
Ils trouvent trop d'orgueil dans ces corrections ;
Et laissant la fierté des paroles aux autres,
C'est par leurs actions qu'ils censurent les nôtres.

(*Le Tartuffe*, acte I, scène V.)

Nous donnons ici le texte de la *copie Vallant* (*b*), antérieur au texte imprimé, quoique postérieur à celui de 1667. On remarquera que les quatre vers suivants : 395, 396, 397 et 398 *ne sont pas dans cette copie*. C'est ce qui nous fait arrêter ici la tirade.

(*a*) « Dans un volume in-folio, *Résidu Saint-Germain*, paquet 4, n° 6 ; la copie se trouve actuellement au volume XIII des Portefeuilles Vallant, feuillets 214 et 215. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, p. 329, note 2.

(*b*) Nous jugeons inutile de reproduire ici les variantes et menues différences, presque insignifiantes, du texte de 1669 : on les trouvera, tome IV, page 423 du *Molière-Hachette*.

s'appuie, qui n'en pouvoit mais. Cependant le frère parlant d'elle et l'appelant *la bonne femme,* donne occasion à la Suivante de mettre la dernière main à ce ravissant caractère, en lui disant *qu'il n'auroit qu'à l'appeler ainsi devant elle; qu'elle lui diroit bien qu'elle le trouve bon, et qu'elle n'est point d'âge à mériter ce nom.* (P. 533.) [Vers 171-176.]

» Ensuite ceux qui sont restés parlent d'affaire, et exposent qu'ils sont en peine de faire achever un mariage, qui est arrêté depuis longtemps, d'un fort brave cavalier avec la fille de la maison, et que pourtant le père de la fille diffère fort obstinément; ne sachant quelle peut être la cause de ce retardement, ils l'attribuent fort naturellement au principe général de toutes les actions de ce pauvre homme coiffé de M. Panulphe, c'est-à-dire à M. Panulphe même, sans toutefois comprendre pourquoi ni comment il en peut être la cause. Et là on commence à raffiner le caractère du saint personnage, en montrant, par l'exemple de cette affaire domestique, comment les dévots ne s'arrêtant pas simplement à ce qui est plus directement de leur métier, qui est de critiquer et mordre, passent au delà, sous des prétextes plausibles, à s'ingérer dans les affaires les plus secrètes et les plus séculières des familles (1). (P. 534.)

» Quoique la Dame se trouvât assez mal, elle étoit descendue avec bien de l'incommodité dans cette salle basse, pour accompagner sa belle-mère... Elle se retire avec la fille dont il est question, nommée Mariane, et le frère de cette fille nommé Damis, après être tombés d'accord tous ensemble (2)

(1) « La pièce a dû subir ici une modification. On voit, par la *Lettre*..., que ceux des personnages qui étaient sur la scène recherchaient quelle pouvait être la cause de l'opposition d'Orgon au mariage de Mariane avec Valère, et l'attribuaient aux suggestions de Panulphe (Tartuffe) sans en deviner le motif. Dans la comédie que nous avons, il n'y a que Damis qui dise un mot du mariage; c'est à la fin de la scène suivante et pour recommander à Cléante d'en parler à son père. « *Et là* » (ajoute la *Lettre*), *on commence à raffiner le caractère du saint personnage...* » Ce passage semble indiquer UN DÉVELOPPEMENT DONT, comme le remarque Auger, ON AURA PEUT-ÊTRE DEMANDÉ LA SUPPRESSION A MOLIÈRE. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 408, note 1.

« Dans la scène II de l'acte Ier on commençait « *à raffiner le caractère du saint* » *personnage*, etc. » IL N'Y A PLUS TRACE DE CE PASSAGE SATIRIQUE dans les premières scènes, d'ailleurs fort remaniées. Il avait peut-être scandalisé ou par l'âpreté de quelques expressions QUI NE NOUS ONT PAS ÉTÉ CONSERVÉES, ou par des applications personnelles qui en avaient été faites, par exemple à l'abbé Roquette. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 329.

Il n'y a pas à en douter, puisque l'auteur de la *Lettre* et ses trois commentateurs: MM. Auger, Desfeuilles, P. Mesnard, nous l'affirment: il y avait *là* (à la scène II du premier acte) un passage *très remarqué, qui a complètement disparu, et que nous n'avons plus!...*

(2) Dans *le Tartuffe* tel que nous l'avons aujourd'hui, Elmire vient de remonter chez elle avec Mariane, et c'est Damis qui engage Cléante à parler à Orgon du mariage de Mariane et de Valère :

DAMIS.

De l'hymen de ma sœur touchez-lui quelque chose.
J'ai soupçon que Tartuffe à son effet s'oppose,
Qu'il oblige mon père à des détours si grands;
Et vous n'ignorez pas quel intérêt j'y prends.
Si même ardeur enflamme et ma sœur et Valère,
La sœur de cet ami, vous le savez, m'est chère;
Et s'il fallait...

(*Le Tartuffe*, acte I, scène III.)

que le frère de la Dame pressera son mari pour avoir de lui une dernière réponse sur le mariage. (P. 534.)

» La Suivante demeure avec ce frère,... pour faire rapporter avec vraisemblance et bienséance à un homme qui n'est pas de la maison, quoique intéressé pour sa sœur dans tout ce qui s'y passe, de quelle manière M. Panulphe y est traité. Cette fille le fait admirablement : elle conte comment *il tient le haut de la table aux repas;* comment *il est servi le premier de tout ce qu'il y a de meilleur;* comment *le maître de la maison et lui ne se traitent que de frère* ([1]). Enfin, comme elle est en beau chemin, Monsieur arrive. (P. 534.)

» Il lui demande d'abord *ce qu'on fait à la maison,* et en reçoit pour réponse que *Madame se porte assez mal;* à quoi, sans répliquer, il continue : *Et Panulphe?* La Suivante, contrainte de répondre, lui dit brusquement que *Panulphe se porte bien.* Sur quoi l'autre s'écrie d'un ton mêlé d'admiration et de compassion : *Le pauvre homme!* La Suivante revient d'abord à l'incommodité de sa maîtresse, par trois fois est interrompue de même, répond de même, et revient de même... (P. 534-535.)

» C'est ici que commence le caractère le plus plaisant et le plus étrange des bigots; car la Suivante ayant dit que *Madame n'a point soupé,* et Monsieur ayant répondu, comme j'ai dit : *Et Panulphe?* elle réplique *qu'il a mangé deux perdrix et quelque rôti outre cela,* ensuite *qu'il a fait la nuit tout d'une pièce,* sur ce que *sa maîtresse n'avoit point dormi,* et qu'enfin, *le matin, avant que de sortir, pour réparer le sang qu'avoit perdu Madame, il a bu quatre coups de bon vin pur.* [Vers 229 à 258.] Tout cela, dis-je, le fait connoître premièrement pour un homme très sensuel et fort gourmand, ainsi que le sont la plupart des bigots. (P. 535.)

([1]) « Il y a eu, dans l'intervalle des représentations de 1667 et de 1669, interversion de scènes : le récit de Dorine, que va analyser la *Lettre,* se trouve plus haut dans *le Tartuffe* et n'y est plus interrompu par l'arrivée d'Orgon. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette,* p. 534, note 3.

DORINE.

... il est devenu comme un homme hébété,
Depuis que de Tartuffe on le voit entêté;
Il l'appelle son frère, et l'aime dans son âme
Cent fois plus qu'il ne fait mère, fils, fille et femme.
C'est de tous ses secrets l'unique confident,
Et de ses actions le directeur prudent;
Il le choie, il l'embrasse, et pour une maîtresse
On ne sauroit, je pense, avoir plus de tendresse;
A table, au plus haut bout il veut qu'il soit assis;
Avec joie il l'y voit manger autant que six;
Les bons morceaux de tout, il fait qu'on les lui cède;
Et s'il vient à roter, il lui dit : « Dieu vous aide! » (*a*).
Enfin, il en est fou; c'est son tout, son héros;
Il l'admire à tous coups, le cite à tout propos;
Ses moindres actions lui semblent des miracles,
Et tous les mots qu'il dit sont pour lui des oracles.

(*Le Tartuffe*, acte I, scène II.)

(*a*) « C'est une servante qui parle. » (*Note de Molière.*) — Les quatre vers (191-194) *se passent aujourd'hui à la représentation.* Ils étaient déjà indiqués, dans l'édition de 1682, comme se supprimant au théâtre.

» La Suivante s'en va, et les beaux-frères restant seuls, le sage prend occasion sur ce qui vient de se passer pour pousser l'autre sur le chapitre de son Panulphe... (P. 535.)

» Le bon Seigneur donc, pour se justifier pleinement sur ce chapitre à son beau-frère, se met à lui conter comment *il a pris Panulphe en amitié* [vers 281 et 282]. Il dit que véritablement *il était aussi pauvre des biens temporels que riche des éternels* (1) :... Le bonhomme continue qu'*il le voyait à l'église prier Dieu avec beaucoup d'assiduité et de marques de ferveur* [vers 283 à 288] ; que pour peu qu'on lui donnât, il disoit bientôt : *c'est assez* [vers 293 à 296], et quand il avoit plus qu'il ne lui falloit, il l'alloit, aussitôt qu'il l'avoit reçu, souvent même *devant ceux qui lui avoient donné, distribuer aux pauvres* [vers 297 et 298]. Tout cela fait un effet admirable, en ce que croyant parfaitement convaincre son beau-frère de la beauté de son choix et de la justice de son amitié pour Panulphe, le bonhomme le convainc entièrement de l'hypocrisie du personnage par tout ce qu'il dit... (P. 536.)

» ... Le beau-frère, plus amplement confirmé dans son opinion qu'auparavant, prend occasion sur ce sujet de faire des réflexions très solides sur les différences qui se rencontrent entre la véritable et la fausse vertu (2), ce qu'il fait toujours d'une manière nouvelle. (P. 536.)

(1) Orgon.

... de son bien il s'est laissé priver
Par son trop peu de soin des choses temporelles
Et sa puissante attache aux choses éternelles.

(*Le Tartuffe*, acte II, scène II.)

Ce n'est plus à la scène Ve du premier acte qu'appartiennent aujourd'hui ces vers, c'est à la scène IIe du second acte; c'est toujours Orgon qui les récite, mais ce n'est plus à son beau-frère Cléante, c'est à sa fille Mariane et à la suivante Dorine qu'il s'adresse. — On remarquera ces mots : *le bonhomme continue...* Dans le texte de 1669, qui nous est seul parvenu, il n'y a aucune solution de continuité entre les deux vers. « Vous auriez pris pour lui l'amitié que je montre » et « Chaque jour à l'église il venait d'un air doux », qui forment les vers 282 et 283 de la version actuelle.

(2) M. Paul Mesnard remarque avec juste raison (*Molière-Hachette*, t. IV, p. 328) qu' « Il semble que, dans ses retouches, Molière ait donné particulièrement de » nouveaux soins au rôle de Cléante, *qu'il avait destiné à mettre en lumière le vrai* » *sens de la pièce*. Dès la première scène [voir plus haut], il y a fait un changement » où la critique littéraire peut trouver à redire, mais qui n'est pas sans avantage » moral, parce qu'il fait disparaître tout motif un peu sérieux de reprocher » [vers 314] au sage de la pièce que *son discours sent le libertinage.* » — On remarquera, dans le passage de la *Lettre* qui motive cette note, ce membre de phrase : « Le beau-frère... prend occasion... de faire des réflexions très solides... *Ce qu'il* » *fait toujours* d'une manière nouvelle. » Il avait donc déjà fait des réflexions. Mais où? Dans la scène première du premier acte, où maintenand il ne prend plus la parole.

Ses deux discours sont maintenant fondus en un seul, à la scène V de ce premier acte, celle qui contient désormais ces vers sublimes :

Cléante.

Voilà de vos pareils le discours ordinaire :
Ils veulent que chacun soit aveugle comme eux.
C'est être libertin que d'avoir de bons yeux,
Et qui n'adore pas de vaines simagrées,
N'a ni respect ni foi pour les choses sacrées.
Allez, tous vos discours ne me font point de peur;

» Vous remarquerez, s'il vous plaît, que d'abord l'autre voulant exalter son Panulphe, commence à dire que *c'est un homme*, de sorte qu'il

Je sais comme je parle, et le Ciel voit mon cœur.
De tous vos façonniers on n'est point les esclaves.
Il est de faux dévots ainsi que de faux braves ;
Et comme on ne voit pas qu'où l'honneur les conduit
Les vrais braves soient ceux qui font beaucoup de bruit,
Les bons et vrais dévots, qu'on doit suivre à la trace,
Ne sont pas ceux aussi qui font tant de grimace.
Hé quoi ? Vous ne ferez nulle distinction
Entre l'hypocrisie et la dévotion ?
Vous les voulez traiter d'un semblable langage,
Et rendre même honneur au masque qu'au visage,
Égaler l'artifice à la sincérité,
Confondre l'apparence avec la vérité,
Estimer le fantôme autant que la personne,
Et la fausse monnoie à l'égal de la bonne ?

. . . .

Je ne suis point, mon frère, un docteur révéré,
Et le savoir chez moi n'est pas tout retiré.
Mais, en un mot, je sais, pour toute ma science,
Du faux avec le vrai faire la différence.
Et comme *je ne vois nul genre de héros*
Qui soient plus à priser que les parfaits dévots,
Aucune chose au monde et plus noble et plus belle
Que la sainte ferveur d'un véritable zèle,
Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux
Que le dehors plâtré d'un zèle spécieux,
Que ces francs charlatans, que ces dévots de place,
De qui la sacrilège et trompeuse grimace
Abuse impunément et se joue à leur gré
De ce qu'ont les mortels de plus saint et sacré,
Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,
Font de dévotion métier et marchandise,
Et veulent acheter crédit et dignités
A prix de faux clins d'yeux et d'élans affectés,
Ces gens, dis-je, qu'on voit d'une ardeur non commune
Par le chemin du Ciel courir à leur fortune,
Qui, brûlants et priants, *demandent chaque jour,*
Et *prêchent la retraite au milieu de la cour,*
Qui *savent ajuster leur zèle avec leurs vices,*
Sont prompts, *vindicatifs, sans foi*, pleins d'artifices,
Et, POUR PERDRE QUELQU'UN, *couvrent insolemment*
De l'intérêt du Ciel leur fier ressentiment.
D'autant plus *dangereux* dans leur âpre colère,
Qu'ils prennent contre nous *des armes qu'on révère*,
Et que leur passion, *dont on leur sait bon gré*,
VEUT NOUS ASSASSINER AVEC UN FER SACRÉ.

(*Le Tartuffe*, acte I, scène V.)

Comment une telle tirade, toute Cornélienne, et d'une beauté si incomparable, a-t-elle pu nous parvenir intacte et non édulcorée ? C'est peut-être parce que Molière, pour la faire arriver à la publicité et à la connaissance de tous, a pris le bon moyen, celui qu'il aurait dû aussi prendre à l'avance pour la scène du Pauvre, COMPLÈTE, de *Dom Juan* (*a*); il en a fait distribuer dans tout Paris (voyez ci-dessus, page 312, note 1) des copies manuscrites, dont l'une existe encore, et est conservée

(*a*) Cette dernière scène, sur la copie, *écrite de la main de Molière* [dit Voltaire] pour son ami Pierre Marcassus, n'est nullement complète ; et nous ne connaîtrions pas son étonnant et saisissant dénoûment s'il n'avait pas été reproduit, grâce à un hasard inouï et d'après une copie plus complète dont l'origine nous est restée inconnue, dans l'édition de 1683 d'Amsterdam, qui nous l'a conservé et sauvé.

semble qu'il aille faire un long dénombrement de ses bonnes qualités; et tout cela se réduit pourtant à dire encore une ou deux fois, *mais un homme, un homme,* et à conclure, *un homme enfin* (1), ce qui veut dire

à la Bibliothèque nationale. portefeuilles Vallant, volume XIII, feuillets 214 et 215, sous le nom de *Fragment du Tartuffe*.

Mais à partir de ce moment. *Molière est perdu, et bien perdu!* Inutile de développer, je crois, pareille proposition...! Il est parfois bien dangereux d'avoir trop raison; et c'est surtout, dans certains cas, ce qui se pardonne le moins.

(1) ORGON.

270. Mon frère, vous seriez charmé de le connoître;
Et vos ravissements ne prendroient point de fin.
C'est un homme... qui... ha!... un homme... un homme enfin.
(*Le Tartuffe*, acte I, scène V.)

« On est tenté d'accentuer ces mots : « *un homme enfin* », ce qui signifierait un homme ayant toute sa virilité morale, une énergie stoïque, chose, du reste, qu'Orgon est peu capable d'apprécier. L'auteur de la *Lettre sur la comédie de « l'Imposteur »*,... au moins pouvait donner fidèlement l'interprétation de Molière lui-meme, lequel jouait ce rôle... Il suivrait de là [de ce qu'il nous dit] que ces mots, loin d'être dits avec fermeté, *devoient être prononcés avec une sorte de béatitude niaise et en même temps d'embarras.* » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 416, note 3.

Et voici maintenant ce que nous fait remarquer à son tour, à propos même de cette indication de la *Lettre* qui motive précisément cette note, M. Édouard Fournier, dans ses *Études sur la vie et les œuvres de Molière*. Paris, 1885 :

« L'autre soir, au foyer de la Comédie-Française, le lieu de France où (c'est tout naturel) on sait, à l'occasion, parler le mieux des choses du théâtre, un débat... s'éleva tout à coup sur un ou deux vers du rôle d'Orgon. Ces deux vers, qui sont des plus connus, et à propos desquels, si l'on n'était un peu du métier, l'on ne s'aviserait pas de croire qu'une discussion puisse être possible, ces deux vers, les voici :

C'est un homme... qui... ha!... un homme... un homme enfin,
Qui suit bien ses leçons, goûte une paix profonde...

« La tradition veut que l'on prononce comme je viens de ponctuer, c'est-à-dire que l'on arrête tout net le sens du premier vers, au mot *enfin*, comme s'il y avait à la suite un de ces points d'exclamation, dont nous sommes si prodigues, et que l'on connaissait à peine du temps de Molière.

» Quelqu'un, qui se trouvait là, fut d'avis contraire, et bien qu'il eût à combattre un usage de deux siècles, il soutint fort et ferme que les derniers mots du premier vers, au lieu de couper court, commandaient le vers suivant, et que, par conséquent, il fallait écrire ainsi et dire ainsi :

..... Un homme enfin,
Qui suit bien ses leçons, etc.

» Un de nos plus spirituels et de nos plus assidus critiques, M. Francisque Sarcey, se trouvait là et il fut de l'avis de ce quelqu'un, de ce révolté, de ce réfractaire à la tradition. Il prit si bien fait et cause pour la version nouvelle, que, dans son plus prochain feuilleton de théâtre, il plaida pour elle avec force arguments, qui faillirent, ma foi! me convaincre.

» J'étais d'avance, il faut le dire, un peu de son avis. J'avais consulté la ponctuation des plus anciennes éditions de Molière, sans oublier, bien entendu, la première de toutes, celle dont le grand homme avait lui-même revu les épreuves, et ne trouvant qu'une virgule, après *enfin*, je m'étais dit, comme M. Sarcey : « L'on se trompe à la Comédie, on méconnaît le sens donné par Molière, et il faut crier bien haut pour qu'on y revienne! »

» J'en étais là, tout armé en guerre, prêt à combattre pour le confrère, et prêt à crier : *Sarcey, à la rescousse!* Lorsqu'une personne, fort entendue en toutes les choses, me dit : « Avez-vous relu la *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR? Vous savez ce qu'on y apprend de particularités intéressantes sur *Tartuffe*, tel qu'il fut joué d'abord, avant sa seconde interdiction; vous n'ignorez pas que cette lettre.... est de quelqu'un de ses amis [de l'auteur] les plus intimes et les plus confi

plusieurs choses admirables : l'une que les bigots n'ont, pour l'ordinaire, aucune bonne qualité et n'ont pour tout mérite que leur bigoterie, ce qui paroît en ce que l'homme même qui est infatué de celui-ci ne sait que dire pour le louer ; l'autre est un beau jeu du sens de ces mots : *C'est un homme,* qui concluent très véritablement que Panulphe est extrêmement un homme, c'est-à-dire un fourbe, un méchant, un traître, etc... (P. 536.)

» Le bonhomme, pressé par les raisonnements de son beau-frère, auxquels il n'a rien à répondre, bien qu'il les croie mauvais, lui dit adieu brusquement, et le veut quitter sans autre réponse, ce qui est le procédé naturel des opiniâtres ; l'autre le retient pour lui parler de l'affaire du mariage, sur laquelle il ne lui répond qu'obliquement sans se déclarer, et enfin à la manière des bigots, qui ne disent jamais rien de positif, de peur de s'engager à quelque chose, et qui colorent toujours l'irrésolution qu'ils témoignent de prétextes de religion. Cela dure jusqu'à ce que le beau-frère lui demande *un oui ou un non,* à quoi lui ne voulant point répondre, le quitte enfin brutalement, comme il avoit déjà voulu faire : ce qui fait juger à l'autre que leurs affaires vont mal, et l'oblige d'y aller pourvoir. (P. 537.) [Vers 409 à 426.]

» La fille de la maison commence le second acte avec son père. Il lui demande si *elle n'est pas disposée à lui obéir toujours* [vers 435-437] et à se conformer à ses volontés. Elle répond fort élégamment qu' oui. Il continue, et lui demande encore *que lui semble de M. Panulphe.* [Vers 438-439.] Elle, bien empêchée pourquoi on lui fait cette question, hésite ; enfin, pressée et encouragée de répondre, dit : *Tout ce que vous voudrez.* [Vers 440.] Le père lui dit qu'elle ne craigne point d'avouer ce qu'elle pense, et qu'elle dise hardiment, ce qu'aussi bien il devine aisément, que *les mérites de M. Panulphe l'ont touchée, et qu'enfin elle l'aime...* (P. 537.)

» Il continue ; et supposant que ce qu'il s'imagine est une vérité, il dit qu'*il la veut marier avec Panulphe, et qu'il croit qu'elle lui obéira fort volontiers quand il lui commandera de le recevoir pour époux.* Elle, surprise, lui fait redire, avec un *hé* (1) de doute et d'incertitude de ce

dents, lequel avait non seulement assisté à la composition de la pièce, mais à sa représentation ? et que, par conséquent tout ce qui s'y trouve, comme variante de style, détail de déclamation, jeu de scène, etc., est d'aussi bon aloi que si Molière lui-même y avait mis sa griffe. »

» Il n'en fallait pas tant pour me lancer sur le document, d'ailleurs aussi précieux qu'il est connu. J'y courus, et vers le dixième feuillet, j'y trouvai mon affaire, c'est-à-dire celle de la tradition, qui décidément triomphe, et non pas celle de mon confrère Sarcey, qui, une fois par hasard, devra s'avouer vaincu.....

» M. Sarcey, pour résoudre la question, en appelait à ses collègues de l'Université. Quoi que ce ne soit qu'un confrère de feuilleton qui lui réponde, se trouvera-t-il satisfait ? Je n'en doute pas. » ÉDOUARD FOURNIER, *Étude sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 380, 381, 382 et 383.

(1) ORGON (*a*)

445. Eh ?

(Mariane se recule avec surprise.)

(*a*) On voit qu'aujourd'hui c'est Orgon qui fait le premier *Eh !* et Mariane le second. Les rôles sont donc renversés, et la signification de ces *Eh !* devient interrogative, d'admirative qu'elle était en 1667. Aucun commentateur, que nous sachions, n'avait encore remarqué cette petite différence, qui en entraînait peut-être d'autres dans ce même vers 445.

qu'elle a ouï : à quoi le père réplique par un autre, d'admiration de ce doute, après qu'il s'est expliqué si clairement. Enfin, s'expliquant une seconde fois, et elle pensant bonnement, sur ce qu'il a témoigné croire qu'elle aime Panulphe, que c'est peut-être en suite de cette croyance qu'il les veut marier ensemble, lui dit avec un empressement fort plaisant *qu'il n'en est rien, qu'il n'est pas vrai qu'elle l'aime.* [Vers 445 à 456.] De quoi le père se mettant en colère, la Suivante survient, qui dit son sentiment là-dessus comme on peut penser. Le père s'emporte assez longtemps contre elle, sans la pouvoir faire taire; enfin, comme elle s'en va, il s'en va aussi. Elle revient, et fait une scène toute de reproches et de railleries à la fille, sur la faible résistance qu'elle fait au beau dessein de son père, et lui dit fort plaisamment que, *s'il trouve son Panulphe si bien fait* (car le bonhomme avoit voulu lui prouver cela) *il peut l'épouser lui-même, si bon lui semble.* [Vers 591 à 596.] Sur ce discours, Valère, amant de cette fille, à qui elle est promise, arrive. Il lui demande d'abord *si la nouvelle qu'il a apprise* de ce prétendu mariage *est véritable.* A quoi, dans la terreur où les menaces de son père et la surprise où ces nouveaux desseins l'ont jetée, ne répondant que faiblement et comme en tremblant, Valère continue à lui demander *ce qu'elle fera.* [Vers 685 à 694.] Interdite en partie de son aventure, en partie irritée du doute où il témoigne en quelque façon être de son amour, elle lui répond *qu'elle fera ce qu'il lui conseillera.* Il réplique, encore plus irrité de cette réponse, que, *pour lui, il lui conseille d'épouser Panulphe.* Elle repart, sur le même ton, *qu'elle suivra son conseil.* [Vers 695 à 699.] Il témoigne s'en peu soucier; elle encore moins; enfin, ils se querellent et se brouillent si bien ensemble, qu'après mille retours ingénieux et passionnés, comme ils sont prêts à se quitter, la Suivante, qui les regardoit faire pour en avoir le divertissement, entreprend de les raccommoder, et fait tant, qu'elle en vient à bout. Ils concluent, comme elle leur conseille, de ne se point voir pour quelque temps, et faire semblant cependant de fléchir aux volontés du père. Cela arrêté, Dorine les fait partir chacun de leur côté (1) avec plus de peine qu'elle n'en avoit eu à les retenir, quand ils avoient voulu s'en aller un peu devant. (P. 538.)...

» Enfin Dorine, demeurée seule, est abordée par sa maîtresse et le frère de sa maîtresse avec Damis; tous ensemble parlant de ce beau mariage, et

MARIANE.

Eh?

ORGON.

Qu'est-ce?

MARIANE.

Plaît-il?

ORGON.

Quoi?

MARIANE.

Me suis-je méprise?

(*Le Tartuffe*, acte II, scène I.)

(1) Tirez de cette part; et vous tirez de l'autre.

C'est par cette scène admirable que se termine aujourd'hui le deuxième acte; nous allons voir qu'en 1667, il y avait encore, au second acte, une dernière scène, une cinquième.

ne sachant quelle autre voie prendre pour le rompre, se résolvent d'en faire parler à Panulphe même par la Dame, parce qu'ils commencent à croire qu'il ne la hait pas ([1]). Et par là finit l'acte. (P. 539.)...

» Ainsi le troisième commence par le fils de la maison et Dorine, qui attend le bigot au passage pour l'arrêter au nom de sa maîtresse et lui demander de sa part une entrevue secrète ([2]). Damis le veut attendre aussi ; mais enfin, la Suivante le chasse. A peine l'a-t-il laissée, que Panulphe paroît, criant à son valet : *Lorent, serrez ma haire avec ma discipline,* et que, si on le demande, *il va aux prisonniers distribuer le superflu de ses deniers* [vers 853-856]. C'est peut-être ([3]) une adresse de

([1]) « Cette dernière scène du second acte n'a pas été conservée par Molière. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 539, note 3.

« ... En 1667, une scène encore prolongeait ce second acte... Cette délibération » [indiquée par la *Lettre*] se trouve remplacée, à la première scène de l'acte suivant (vers 833-846), par le couplet de Dorine, informant Damis de la démarche » que sa belle-mère a d'elle-même résolu de faire auprès de Tartuffe. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 456, fin de la note 1.

Voir notre note suivante.

([2]) Voici les douze vers qui, d'après M. A. Desfeuilles [voyez la note précédente], *remplaceraient* la délibération qui se trouvait auparavant à la scène V de l'acte II, scène aujourd'hui supprimée :

DORINE.

Ha ! tout doux ! Envers lui, comme envers votre père,
Laissez agir les soins de votre belle-mère.
Sur l'esprit de Tartuffe elle a quelque crédit ;
Il se rend complaisant à tout ce qu'elle dit,
Et pourroit bien avoir douceur de cœur pour elle.
Plût à Dieu qu'il fût vrai ! la chose seroit belle.
Enfin votre intérêt l'oblige à le mander :
Sur l'hymen qui vous trouble elle veut le sonder,
Savoir ses sentiments et lui faire connaître
Quels fâcheux démêlés il pourra faire naître,
S'il faut qu'à ce dessein il prête quelque espoir.
Son valet dit qu'il prie, et je n'ai pu le voir ;
Mais ce valet m'a dit qu'il s'en alloit descendre.
Sortez donc, je vous prie, et me laissez l'attendre.

(*Le Tartuffe*, acte III, scène I.)

Je ne crois pas, contre l'avis de M. Desfeuilles, que cette première scène du troisième acte ait été retouchée ni modifiée en quoi que ce soit par Molière après l'unique représentation de *Panulphe*. Je pense seulement que Molière, trouvant avantageux de terminer le second acte par son admirable scène de dépit amoureux, a simplement supprimé la scène V, comme faisant longueur sans faire tout à fait double emploi. Que saurions-nous de plus, s'il l'avait conservée ? Que l'idée de demander une entrevue à Tartuffe ne vient pas d'Elmire toute seule, mais provient d'une secrète conférence. Les vers 813 et 814, du reste, ont peut-être été *ajoutés ensuite* par Molière dans le but de remplacer la scène V ([a]).

([3]) « ..... J'ai mis tout l'art et tous les soins qu'il m'a été possible pour bien distinguer le personnage de l'Hypocrite d'avec celui du vrai Devot. *J'ai employé pour* » *cela deux actes entiers à préparer la venue de mon scélérat.* Il ne tient pas un seul » moment l'auditoire en balance ; on le connoît d'abord aux marques que je lui » donne ; et d'un bout à l'autre il ne dit pas un mot, il ne fait pas une action qui

([a]) Voici ces vers

[DORINE à Valère.]

Nous allons reveiller les efforts de son frère,
Et dans notre parti jeter la belle-mère.

(*Le Tartuffe* acte II scène IV.

l'auteur de ne l'avoir pas fait voir plus tôt, mais seulement quand l'action est échauffée ; car un caractère de cette force tomberoit, s'il paraissoit sans faire d'abord un jeu digne de lui, ce qui ne se pouvoit que dans le fort de l'action. (P. 539 et 540.)

» Dorine l'aborde là-dessus; mais à peine la voit-il, qu'il tire son mouchoir de sa poche et le lui présente, sans la regarder, pour mettre sur son sein, qu'elle a découvert, en lui disant que *les âmes pudiques par cette vue sont blessées, et que cela fait venir de coupables pensées.* Elle lui répond *qu'il est donc bien fragile à la tentation,* et que *cela sied bien mal avec tant de dévotion;* que *pour elle,* qui n'est pas dévote de profession, *elle n'est pas de même,* et *qu'elle le verrait tout nu depuis la tête jusqu'aux pieds sans émotion aucune* (¹)? Enfin elle fait son message, et il le reçoit avec une joie qui le décontenance et le jette un peu hors de son rôle; et c'est ici où l'on voit représenter mieux que nulle part ailleurs la force de l'amour, et les grands et beaux jeux que cette passion peut faire par les effets involontaires qu'il produit dans l'âme de toutes la plus concertée. (P. 540.)

» A peine la Dame paroît, que notre cagot la reçoit avec un empressement qui, bien qu'il ne soit pas fort grand, paroît extraordinaire dans un homme de sa figure. Après qu'ils sont assis, il commence par lui rendre grâces de l'occasion qu'elle lui donne de la voir en particulier. Elle témoigne qu'il y a longtemps qu'elle avoit envie aussi de l'entretenir. Il continue par des excuses, *des bruits qu'il fait tous les jours pour les visites qu'elle reçoit* et la prie de ne pas croire *que ce qu'il en fait soit*

» ne peigne aux spectateurs le caractère d'un méchant homme, et ne fasse éclater » celui du véritable homme de bien que je lui oppose. » MOLIÈRE, *Préface du* TARTUFFE, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 375.

(¹) TARTUFFE. *Il tire un mouchoir de sa poche.*
Ah ! mon Dieu, je vous prie,
Avant que de parler prenez-moi ce mouchoir.
DORINE.
Comment?
TARTUFFE.
Couvrez ce sein que je ne saurois voir :
Par de pareils objets les âmes sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées.
DORINE.
Vous êtes donc bien tendre à la tentation,
Et la chair sur vos sens fait grande impression ?
Certes je ne sais pas quelle chaleur vous monte :
Mais à convoiter, moi, je ne suis point si prompte,
Et je vous verrais nu du haut jusques en bas,
Que toute votre peau ne me tenteroit pas.
(*Le Tartuffe*, acte III, scène II.)

Le passage me semble avoir été abrégé, écourté et singulièrement édulcoré : Dorine ne dit plus à Tartuffe, dans les vers qui nous ont été conservés, *que cela sied bien mal avec tant de dévotion.* Elle ne spécifie pas non plus *qu'elle n'est pas dévote de profession* (*a*). Ce sont là deux atténuations évidentes, que comme telles il faut remarquer, et dont on doit tenir compte; là non plus nous n'avons pas le premier jet, la pensée primitive de Molière, et de 1667 à 1669 il y a eu retouche. — Cette remarque semble avoir échappé et à M. Paul Mesnard et à M. Arthur Desfeuilles.

(*a*) Ce dernier passage il est vrai n'est pas, dans la *Lettre* imprimé en italiques.

par haine qu'il ait pour elle. Elle répond qu'elle est persuadée que *c'est le soin de son salut que l'y oblige.* Il réplique que *ce n'est pas ce motif seul,* mais que *c'est, outre cela, par un zèle particulier* qu'il a pour elle; et sur ce propos se met à lui conter fleurette en termes de dévotion mystique, d'une manière qui surprend terriblement cette femme, parce que, d'une part, il lui semble étrange que cet homme la cajole; et, d'ailleurs, il lui prouve si bien, par un raisonnement tiré de l'amour de Dieu, qu'il la doit aimer, qu'elle ne sait comment le blâmer. (P. 540.)... (1).

» ... Les choses étant dans cet état, et pendant ce dévotieux entretien, notre cagot s'approchant toujours de la Dame, même sans y penser, à ce qu'il semble, à mesure qu'elle s'éloigne, enfin il lui prend la main, comme par manière de geste et pour lui faire quelque protestation qui exige d'elle une attention particulière; et tenant cette main, il la presse si fort entre les siennes, qu'elle est contrainte de lui dire : *que vous me serrez fort!* à quoi il répond soudain, à propos de ce qu'il disoit, se recueillant et s'apercevant de son transport : *c'est par excès de zèle.* [Vers 913 et 914.] Un moment après, il s'oublie de nouveau, et promenant sa main sur le genou de la Dame, elle lui dit, confuse de cette liberté, *ce que fait là sa main?* Il répond, aussi surpris que la première fois, qu'*il trouve son étoffe moëlleuse;* et pour rendre plus vraisemblable cette défaite, par un artifice fort naturel il continue de considérer son ajustement, et s'attaque *à son* collet, *dont le point lui semble admirable* [vers 915 à 921]; il y porte la main encore pour le manier et le considérer de plus près; mais

(1) TARTUFFE.

Et je ne veux aussi pour grâce singulière
Que montrer à vos yeux mon âme toute entière
Et vous faire serment que les bruits que j'ai faits
Des visites qu'ici reçoivent vos attraits
Ne sont pas envers vous l'effet d'aucune haine,
Mais plutôt d'un transport de zèle qui m'entraine,
Et d'un pur mouvement...

ELMIRE.

Je le prends bien aussi (a).
Et crois que mon salut vous donne ce souci.

(*Le Tartuffe*, acte III, scène III.)

Il y a transposition évidente, dans la *Lettre*, entre les *cinq* points spécifiés par *des italiques;* et sans doute aussi dans le texte de 1669, quelques suppressions. Les *termes de dévotion mystique* et le *raisonnement tiré de l'amour de Dieu* se retrouvent-ils *tous* dans les vers 933-960 et 966-1000? Ces derniers vers, pourtant, semblent analysés dans la *Lettre* à la place qu'ils ont aujourd'hui. Je crois donc ici à des suppressions.

— Mais, me dira-t-on peut-être, l'auteur de la *Lettre* n'avait pas le manuscrit de Molière sous les yeux? — C'est ce qui n'est rien moins que prouvé. L'auteur, le sieur C..., devait connaitre Molière, ou tout au moins un ou plusieurs artistes sachant les vers de *Tartuffe* par cœur. Il semble donc certain qu'ici, en cet endroit, c'est-à-dire dans les *huit vers* que nous venons de transcrire, *Molière a dû être obligé de faire des suppressions.*

Nous verrons, du reste, tout à l'heure, à propos des vers 1266, 1267 et 1268, la preuve, pour nous évidente, que Molière connaissait l'auteur de la *Lettre* et qu'il lui avait certainement fait donner ou donné lui-même au moins *une indication.*

(a) Anger fait remarquer « qu'*ainsi* serait plus juste encore, » et soupçonne *une légère faute d'impression* dans l'édition originale. Mais M. Desfeuilles lui répond (IV, p. 463, note 4) : « *Aussi* est le » texte de l'édition originale, et *toutes les suivantes que nous avons vues l'ont conservé.* »

elle le repousse, plus honteuse que lui. Enfin, enflammé par tous ces petits commencements, par la présence d'une femme bien faite, qu'il adore, et qui le traite avec beaucoup de civilité, et par les douceurs attachées à la première découverte d'une passion amoureuse, il lui fait sa déclaration dans les termes ci-dessus examinés ([1]) : à quoi elle répond que *bien qu'un tel aveu ait droit de la surprendre dans un homme aussi dévot que lui*... Il l'interrompt, à ces mots, en s'écriant avec un transport fort éloquent : *Ah ! pour être dévot, on n'en est pas moins homme* ([2]) ! Et continuant sur ce ton, il lui fait voir, d'autre part, les avantages qu'il y a à être aimée d'un homme comme lui ; que le commun des gens du monde, cavaliers et autres, gardent mal un secret amoureux et n'ont rien de plus pressé, après avoir reçu une faveur, que de s'en aller vanter ; mais que pour ceux de son espèce, *le souci*, dit-il, *que nous avons de notre renommée est un gage assuré pour la personne aimée, et l'on trouve avec nous, sans risquer son honneur, de l'amour sans scandale, et du plaisir sans peur*. De là, après quelques autres discours revenant à son premier sujet, il conclut qu'elle peut bien juger, considérant son air, qu'enfin *tout homme est homme, et qu'un homme est de chair*. [Vers 995 à 1000 et 1007 à 1012.] Il s'étend admirablement là-dessus ([3]) et lui fait si

([1]) *Dans les termes ci-dessus examinés :* la *Lettre* vient de consacrer un très long alinéa qu'il nous a semblé complètement inutile de reproduire, et qui commence ainsi : « Bien des gens prétendent que l'usage de ces termes de dévotion que l'hy- » pocrite emploie dans cette occasion est une profanation blâmable que le poëte » en fait, etc., etc. » *Une grande partie de ces termes, sans doute, a disparu du texte de 1669.*

Il nous paraît superflu de donner maintenant ici, et le dialogue, vers 921-932, et la grande tirade de Tartuffe, vers 933-960, qui sont dans toutes les mémoires, et dont la *Lettre* ne fait aucune citation.

([2]) Elmire.

La déclaration est tout à fait galante,
Mais elle est, à vrai dire, un peu bien surprenante.
Vous deviez, ce me semble, armer mieux votre sein,
Et raisonner un peu sur un pareil dessein.
Un dévot comme vous et que partout on nomme...

Tartuffe.

Ah ! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme ;
Et lorsqu'on vient à voir vos célestes appas,
Un cœur se laisse prendre et ne raisonne pas.
(*Le Tartuffe*, acte III, scène III.)

Pierre Corneille avait dit, en 1662, dans *Sertorius* (acte IV, scène I, vers 1194) :

Ah ! pour être Romain, je n'en suis pas moins homme.

Cette réminiscence volontaire de Molière n'est à nos yeux qu'un simple hommage rendu en passant au grand Corneille. Le vers venait là si naturellement (a) ! C'est presque *une citation*, que fait Tartuffe, comme nous en faisons tous les jours, tous tant que nous sommes, dans nos conversations courantes. Cet hommage est digne du génie de Molière. Ce n'est pas ainsi que dans *les Plaideurs*, par exemple, Racine *parodiait* les vers sublimes de Pierre Corneille... !

([3]) Dans le texte de la *Lettre*, il apparait clairement : 1° que l'auteur de la *Lettre* avait, évidemment, un manuscrit sous les yeux, puisque toutes ses dernières citations, à lui, *sont en vers ;* 2° que ce manuscrit, *contenant le texte de 1667*,

(a) « Comme l'a remarqué M. Moland, *la Critique du Tartuffe* (1670, scène VII, p. 32 et 33) se hâ » de relever le *vol* fait à Corneille . PAUL MESNARD *Molière-Hachette*, t. IV p. 466 note notule *a*.

bien sentir son humanité et sa faiblesse pour elle (1), qu'il feroit presque pitié, s'il n'étoit interrompu par Damis, qui, sortant d'un cabinet voisin d'où il a tout ouï, et voyant que la Dame, sensible à cette pitié, promettoit au cagot de ne rien dire, pourvu qu'il la servit dans l'affaire du mariage de Mariane, dit qu'il *faut que la chose éclate* et qu'elle soit sue dans le monde. (P. 543.) [Vers 1021 à 1028.]

» Panulphe paroît surpris, et demeure muet, mais pourtant sans être déconcerté. La Dame prie Damis de ne rien dire; mais il s'obstine dans son premier dessein. Sur cette contestation, le mari arrivant, il lui conte tout. La Dame avoue la vérité de ce qu'il dit, mais en le blâmant de le dire. Son mari les regarde l'un et l'autre d'un œil de courroux; et après leur avoir reproché, de toutes les manières les plus aigres qu'il se peut, *la fourbe mal conçue qu'ils lui veulent jouer* (2), enfin, venant à l'hypocrite, qui cependant a médité son rôle, il le trouve qui, bien loin d'entre-

différait considérablement du texte définitif de 1669, ainsi qu'il ressort des comparaisons suivantes ;

Texte de 1667.	*Texte de 1669.*
Vers 997.	
Le soin que nous *avons* de notre renommée.	Le soin que nous *prenons* de notre renommée.
Vers 998.	
Est un gage assuré pour la personne aimée.	*Répond de toute chose à* la personne aimée.
Vers 999.	
Et *l'*on trouve *avec* nous, *sans risquer son honneur,*	Et *c'est en* nous *qu'*on trouve, *acceptant notre cœur,*
Vers 1012.	
Qu'enfin tout homme est homme, et qu'un homme est de chair.	*Que l'on n'est pas aveugle,* et qu'un homme est de chair.

Il semble spécialement certain que le dernier vers, le vers 1012, *a été modifié par ordre.* On devrait le rétablir aujourd'hui à la représentation !...

(1) « Cet endroit semble prouver que Molière, en 1669, retrancha quelques vers du dernier couplet de Tartuffe dans la scène III de l'acte III. » Arthur Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 543, note 1.

« D'après *ce* passage de la *Lettre sur l'Imposteur* de 1667, on peut supposer ou que d'autres vers développaient encore celui-ci, ou que ce vers était la conclusion d'un couplet plus etendu. » Arthur Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 469, note 2, continuée au bas de la page 470.

« Apres le vers (acte III, scène III, vers 1012) :

Que l'on n'est pas aveugle et qu'un homme est de chair,

dans la déclaration de Panulphe, qui finit là maintenant, la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur* dit qu' « il s'étend admirablement là-dessus ». *On a le droit de soupçonner, cette fois encore, que, dans les vers sacrifiés,* l'on s'était plaint du coup trop appuyé. » Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 329-330.

Nous sommes d'autant plus ici de l'avis de MM. Arthur Desfeuilles et Paul Mesnard, que nous venons nous-même de faire ressortir, dans la note qui précède celle-ci, des différences et des adoucissements de texte (les deux derniers à coup sûr très remarquables et très significatifs), dont paraissent ne pas s'être aperçus — car ils n'en ont pas parlé — ces deux habiles et sagaces critiques; différences et adoucissements de texte qui *prouvent* que, même ce qu'on a laissé, on l'a corrigé !...

Combien il est dommage que le vrai texte de *Tartuffe*, comme cela est arrivé pour *le Festin de Pierre*, n'ait pas, lui aussi, par suite d'infidélité, été imprimé, en 1667, à Amsterdam !! Nous l'aurions aujourd'hui. Il a coûté bien assez cher à Molière, de toutes façons, pour nous parvenir au moins intact !...

(2) Ce passage *n'existe plus* : Elmire quitte la scène après avoir désapprouvé

prendre de se justifier, par un excellent artifice se condamne et s'accuse lui-même en général et sans rien spécifier de toutes sortes de crimes: qu'il est *le plus grand des pécheurs, un méchant, un scélérat; qu'ils ont raison de le traiter de la sorte; qu'il doit être chassé de la maison comme un ingrat et un infâme; qu'il mérite plus que cela; qu'il n'est qu'un ver, un néant. Quelques gens jusqu'ici me croient homme de bien; mais, mon frère, on se trompe : hélas! je ne vaux rien* (1). (P. 543.) [Vers 1074 à 1100.]

» Le bonhomme, charmé par cette humilité, s'emporte contre son fils d'une étrange sorte, l'appelant vingt fois *coquin* (2). Panulphe, qui le voit en beau chemin, l'anime encore davantage, en s'allant mettre à genoux devant Damis et lui demandant pardon sans dire de quoi. Le père s'y jette

Damis, et avant que Tartuffe ne commence sa justification, Orgon ne dit qu'un seul vers :

Ce que je viens d'entendre, ô ciel, est-il croyable?

Les reproches d'Orgon n'arrivent qu'à la fin de la scène VI, et Damis est le seu auquel ils s'adressent (vers 1118-1124):

Je sais bien quel motif à l'attaquer t'oblige :
Vous le haïssez tous; et je vois aujourd'hui
Femme, enfants et valets déchaînés contre lui;
On met impudemment toute chose en usage,
Pour ôter de chez moi ce dévot personnage.
Mais plus on fait d'effort afin de l'en bannir,
Plus j'en veux employer à l'y mieux retenir

M. Arthur Desfeuilles fait ressortir, d'une manière extrêmement remarquable a notre avis, la supériorité de cette scène dans le texte définitif, où elle a été, la chose est évidente, magistralement refaite par Molière :

« Montrer Orgon tout d'abord convaincu de l'existence d'un complot tramé par sa femme et son fils, ne pas faire naître cette certitude en lui de l'artificieuse réponse de Tartuffe, c'était affaiblir, sinon supprimer, le coup de théâtre que fait cette réponse. Aux premiers mots du rôle que l'Imposteur a eu le temps de méditer (suivant l'expression de la *Lettre*), au premier geste de l'attitude qu'il se compose, le spectateur pressent qu'il va tout regagner sur sa dupe; mais il faut que le spectateur ait eu, un moment, l'espoir de le voir confondu et perdu. » A. Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 473, note 1.

(1) Toujours forcé de supprimer pour obéir aux continuelles et impitoyables réclamations de ses ennemis naturels, Molière semble avoir redoublé de soins pour offrir au moins, dans ce qu'on voulait bien lui laisser conserver de sa pièce, une correction, une beauté de forme exceptionnelles.

Nous avons vu, à la scène III du même acte, comment il avait retouché délicatement une foule de vers.

Cette fois-ci, et de toute la longue tirade de Tartuffe, la *Lettre sur la comédie de « l'Imposteur »* ne cite que deux vers. Eh bien! ces deux vers, dans le texte de 1669, ont été également refaits par Molière; et c'est ce qui résulte, et c'est ce qui va ressortir, pour le lecteur, du double parallèle suivant :

Texte de 1667.	*Texte de 1669.*
Vers 1099.	
Quelques gens jusqu'ici me *croient* homme de bien,	*Tout le monde* me *prend pour un* homme de bien;
Vers 1100.	
Mais, *mon frère, on se trompe : hélas!* je ne vaux rien.	Mais *la vérité pure est que* je ne vaux rien.

(2) Orgon appelle son fils : au vers 1087, *traître;* au vers 1090, *peste maudite;* au vers 1108, *traître;* au vers 1109, *pendard;* au vers 1110, *infâme;* au vers 1115, *ingrat;* au vers 1117, *coquin*; au vers 1131, *fripon;* au vers 1134, *gueux;* au vers 1139, *pendard;* au vers 1149, *coquin.* C'est un assez joli vocabulaire.

aussi d'abord pour le relever ([1]), avec des rages extrêmes contre son fils. Enfin, après plusieurs injures, il veut l'obliger de se jeter à *genoux* devant M. Panulphe, et *lui demander pardon* [vers 1129 à 1132]; mais Damis refusant de le faire, et aimant mieux quitter la place [vers 1133], il le chasse, et *le désheritant, lui donne sa malédiction* ([2]). Après c'est à consoler M. Panulphe, lui faire cent satisfactions pour les autres, et enfin lui dire *qu'il lui donne sa fille en mariage,* et avec cela qu'*il veut lui faire une donation de tout son bien; qu'un gendre vertueux comme lui vaut mieux qu'un fils fou* comme le sien. [Vers 1175 à 1180.] Après avoir exposé ce beau projet, il vient au bigot de plus près et avec la plus grande humilité du monde, et tremblant d'être refusé, il lui demande fort respectueusement *s'il n'acceptera pas l'offre qu'il lui propose.* A quoi le dévot répond fort chrétiennement : *La volonté du ciel soit faite en toutes choses* ([3]) ! Cela étant arrêté de la sorte avec une joie extrême de la part du bonhomme ([4]), Panulphe le prie de trouver bon *qu'il ne parle plus à sa femme,* et de ne l'obliger plus à avoir aucun commerce avec elle : à quoi l'autre répond, donnant dans le piège que lui tend l'hypocrite, qu'*il veut, au contraire, qu'ils soient toujours ensemble, en dépit de tout le monde* [vers 1168-1174]. Là-dessus, ils s'en vont chez le notaire passer le contrat de mariage et la donation ([5]). (P. 544.)

([1]) Ce n'est plus ici; c'est aujourd'hui au vers 1116 qu'Orgon, ainsi que l'indique l'édition de 1734, se jette aussi à genoux et embrasse Tartuffe. « Le moment précis » de ce jeu de scène, — dit avec raison (p. 475, note 2) M. A. Desfeuilles, — *qui en » aucun cas ne saurait se répéter*, a pu ne pas se fixer dans la memoire de l'auteur » de la *Lettre*; son récit de toute la scène n'est pas non plus assez minutieusement » détaillé pour infirmer sur ce point *l'autorité de la tradition.* »

([2]) ORGON.

Ah ! tu résistes, gueux, et lui dis des injures ?
Un bâton ! un bâton ! *(A Tartuffe.)* Ne me retenez pas *(a)*.
(A son fils.) Sus, que de ma maison on sorte de ce pas,
Et que d'y revenir on n'ait jamais l'audace.

DAMIS.

Oui, je sortirai; mais...

ORGON.

Vite, quittons la place.
Je te prive, pendard, de ma succession,
Et te donne de plus ma malédiction.

(*Le Tartuffe*, acte III, scène VI.)

([3]) ORGON.

N'accepterez-vous pas ce que je vous propose ?

TARTUFFE.

La volonté du Ciel soit faite en toute chose.

Et le troisième acte, aujourd'hui, finit immédiatement après les deux vers suivants que dit Orgon :

Le pauvre homme ! Allons vite en dresser un ecrit,
Et que puisse l'envie en crever de dépit !

([4]) Ici, nous revenons sur nos pas : c'est entre les vers 1182 et 1183 du texte de 1669 que Molière, d'après ce que nous dit la *Lettre*, avait placé l'épisode qui forme aujourd'hui les vers 1168-1174.

([5]) Orgon dit ici les deux vers 1183 et 1184 donnés ci-dessus, à l'avant-dernière

(a) M. Desfeuilles s'élève avec juste raison (p. 477, note 1) contre le jeu de scène traditionnel qui fait rester Tartuffe immobile et se gardant bien de retenir Orgon. Et cependant... il est *malgré tout* d'un si bon comique, ce jeu de scène, que si la tradition s'en perdait complètement, ce que je juge impossible, un beau jour on s'ingénierait à l'imaginer de nouveau.

» Au quatrième, le frère de la Dame dit à Panulphe qu'il est bien aise de le rencontrer pour lui dire son sentiment sur tout ce qui se passe, et pour lui demander *s'il ne se croit pas obligé, comme chrétien, de pardonner à Damis* [vers 1193-1196] bien loin de le faire déshériter. Panulphe répond que, *quant à lui, il lui pardonne de bon cœur, mais que l'intérêt du ciel ne lui permet pas d'en user autrement.* [Vers 1203-1208.] Pressé d'expliquer cet intérêt, il lui dit que, s'il s'accommodoit avec Damis et la Dame, il donneroit sujet de croire qu'il est coupable; que les gens comme lui doivent avoir plus de soin que cela de leur réputation; et qu'enfin *on diroit qu'il les auroit recherchés de cette manière pour les obliger au silence.* [Vers 1213-1216.] Le frère surpris d'un raisonnement si malicieux, insiste à lui demander *si, par un motif tel que celui-là, il croit pouvoir chasser de la maison le légitime héritier, et accepter le don extravagant que son père veut lui faire de son bien.* [Vers 1233-1236.] Le bigot répond à cela que *s'il se rend facile à ses pieux desseins, c'est de peur que ce bien ne tombât en de mauvaises mains.* [Vers 1241-1242.] Le frère s'écrie là-dessus, avec un emportement fort naturel, qu'il faut laisser au Ciel à empêcher la prospérité des méchants, et qu'il ne faut point *prendre son intérêt plus qu'il ne fait lui-même* (1). Il pousse quelque temps fort à propos cette excellente morale, et conclut enfin en disant au cagot par forme de conseil : *Ne serait-il pas mieux qu'en personne discrète vous fissiez de céans une bonne retraite* (2)? Le bigot, qui se sent pressé et piqué trop sensiblement par cet avis, lui dit : *Monsieur, il est*

note : *Le pauvre homme! allons vite*, etc. Et ainsi se termine le troisième acte. Mais avant de continuer l'annotation de la *Lettre*, nous voulons dire un mot d'un vers fameux que cette *Lettre* ne cite pas, et qui se trouve dans ce même troisième acte, à la scène VII. C'est le 1142e vers, qui se lit ainsi dans le texte de 1669 :

O ciel, pardonne-lui la douleur qu'il me donne.

D'après l'abbé d'Allainval (1730), Molière aurait d'abord écrit :

O ciel, pardonne-lui comme je lui pardonne (*a*)!

D'après Voltaire (1739), et imitant franchement le *Pater*, Tartuffe aurait dit :

O ciel, pardonne-moi comme je lui pardonne.

On fit changer ce vers à Molière, naturellement, et il mit d'abord, d'après l'abbé d'Allainval :

O ciel, pardonne-lui le tourment qu'il me donne!

avant d'adopter la version définitive donnée la première plus haut.

La meilleure, ou plutôt la seule bonne, c'est évidemment celle rapportée par Voltaire, et il n'y a pas à s'y tromper!...

(1) Ce vers n'est plus aujourd'hui acte IV, scène I : Molière l'a transporté au premier acte, scène V, vers 402. Voici les trois formes sous lesquelles nous l'avons :

I. *Lettre sur l'*Imposteur : Prendre son intérêt plus qu'il ne fait lui-même.
II. Copie Vallant : Les intérêts du ciel au delà de lui-même.
III. Texte de 1669 : Les intérêts du ciel plus qu'il ne veut lui-même.

Nous croyons être le premier à faire cette remarque.

(2) Cléante.

Ne vaudrait-il pas mieux qu'en personne discrète,
Vous fissiez de céans une honnête retraite?

Ces deux vers (1261 et 1262) sont bien tels que les donne la *Lettre*, à deux corrections excellentes près : *vaudrait*, au lieu de *serait*; *honnête*, au lieu de *bonne*.

(*a*) C'est de Baron que d'Allainval tenait cette variante. « On lui [à Baron] aurait eu une éternelle » obligation s'il avoit aidé à conserver plusieurs beaux vers du *Tartuffe*, qu'il savoit, et qui furent » retranchés dans les divers changements que cette fameuse comédie souffrit. » Passage de d'ALLAINVAL cité par M. A. Desfeuilles, p. 477-478 en note.

trois heures et demie, certain devoir chrétien m'appelle en d'autres lieux (¹), et le quitte de la sorte... (P. 545.)

» Le frère demeuré seul, sa sœur vient avec Mariane et Dorine. A peine ont-ils parlé quelque temps de leurs affaires communes, que le mari

(¹) CLÉANTE.

Croyez-moi, c'est donner de votre prud'homie,
Monsieur...

TARTUFFE.

Il est, Monsieur, trois heures et demie :
Certain devoir pieux me demande là haut,
Et vous m'excuserez de vous quitter sitôt.

CLÉANTE.

Ah !

(*Le Tartuffe*, acte III, scène I.)

On remarquera la différence profonde du vers 1267 dans les deux textes :

Texte de 1667.	*Texte de 1669.*
Certain devoir *chrétien m'appelle en [d'autres lieux.*	Certain devoir *pieux me demande là [haut.*

« Si la *Lettre sur la comédie de « l'Imposteur »*, nous dit M. Arthur Desfeuilles (p. 484, note 1), ne donnait la preuve que cette sortie si frappante mit fin à la scène jouée le 5 août 1667, on aurait pu soupçonner Molière d'avoir voulu se venger ici de la manière toute semblable dont Lamoignon, décidé à ne pas revenir sur la défense du *Tartuffe*, coupa court à un entretien qu'il lui avait accordé. » Voir ci-après, pour les détails, notre article XVI.

M. Paul Mesnard nous dit de son côté (*a*) : « ... *Il est certain* que Molière n'a pas ajouté ces vers, avec malice et par représailles, après 1667 ; ils y étaient à cette date : la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur* les cite. *On ne saurait, d'autre part, supposer que M. de Lamoignon se soit volontairement approprié les paroles mêmes de Panulphe* pour faire sentir à Molière que cette manière d'en finir avec les raisonneurs n'était pas si mauvaise, et qu'il y avait grand inconvénient à mettre dans la bouche d'un hypocrite une excuse très légitime, dont peut très naturellement se servir un vrai chrétien. La forme de la leçon n'aurait pas été heureuse, et sans doute Lamoignon n'avait pas envie de se donner une ressemblance peu agréable. *Simple rencontre donc, si Boileau n'a point, par une spirituelle réminiscence, arrangé la scène.* A supposer que le premier président ait réellement congédié Molière avec de telles paroles, Molière dut bien en rire, et penser que le respectable magistrat, en se donnant si malencontreusement un air de parenté avec l'hypocrite de la comédie, se faisait injustice. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 319-320.

Nous ne sommes nullement ici de l'avis de MM. Arthur Desfeuilles et Paul Mesnard. *Il n'y a pas eu rencontre fortuite* entre les vers de Tartuffe et la réponse de Lamoignon, et ce dernier n'était probablement pas d'ailleurs sans connaître la pièce de Molière, où conséquemment ils ne figuraient pas encore ; *Boileau n'a pas*, en outre, *par une spirituelle réminiscence, arrangé la scène.* Il ne se le serait certainement pas permis, lui, l'ami de Lamoignon et celui de Molière.

Il n'est pas CERTAIN, en outre, comme l'affirme cependant M. Mesnard, *que Molière n'a pas ajouté ces vers* à la pièce *avec malice et par représailles :* quant à moi, *je crois tout le contraire.* Il y a eu préméditation de la part de Molière, et intention formelle d'intercaler dans sa comédie le congé original que venait de lui donner Lamoignon, et qui, après l'avoir navré tout d'abord, lui sembla ensuite, et à la réflexion, de fort bonne prise. Seulement, il usa de précaution, et fit insérer les vers dans la *Lettre.* Si l'on y fait attention, on verra qu'il en a eu le temps. Le mot a été prononcé le 6 août 1667, le lendemain de la première représentation et le jour même de la défense. Or, la *Lettre sur la comédie de « l'Imposteur »* porte la date du 20 août 1667. Ce fut donc, d'après moi, sur la recommandation expresse de Molière que le vers en question fut inséré dans la *Lettre* pour la justification

(*a*) M. Paul Mesnard nous dit d'abord (p. 319), et il a pleinement raison, qu' « on a remarqué *la ressemblance singulière et qu'on a d'abord peine à croire fortuite* », entre la conclusion de Lamoignon pour se débarrasser de Molière et celle de Tartuffe pour se débarrasser de Cléante. Elle est absolument *frappante*, ainsi que vient de le dire (p. 484, note 1) M. Arthur Desfeuilles.

arrive avec un papier en sa main, *disant qu'il tient de quoi les faire tous enrager*. [Vers 1276-1278.] C'est, je pense, le contrat de mariage ou la donation. D'abord Mariane se jette à ses genoux et le harangue si bien, qu'elle le touche. On voit cela dans la mine du pauvre homme ; et c'est ce qui est un trait admirable de l'entêtement ordinaire aux bigots, pour montrer comme ils se défont de toutes les inclinations naturelles et raisonnables. Car celui-ci, se sentant attendrir, se ravise tout d'un coup, et se parlant à soi-même, croyant faire une chose fort héroïque : *Ferme, ferme, mon cœur, point de foiblesse humaine* (1). Après cette belle résolution, il fait lever sa fille et lui dit que, *si elle cherche à s'humilier et à se mortifier dans un convent* (sic), *d'autant plus elle a d'aversion pour Panulphe, d'autant plus méritera-t-elle avec lui*. Je ne sais si c'est ici (2) qu'il dit que Panulphe, *est fort gentilhomme :* à quoi Dorine répond : *Il le dit*. Et sur cela, le frère lui représente excellemment à son ordinaire *qu'il sied mal à ces sortes de gens de se vanter des avantages du monde* (3). Enfin le discours retombant fort naturellement sur

future du poète-comédien, enchanté de rendre en cette occasion, sans danger, à Lamoignon, la monnaie de sa pièce. La plaisanterie était et est restée excellente.

Il était utile, dès lors, d'appuyer sur le mot et de le mettre spécialement en évidence ; et c'est à quoi l'auteur de la *Lettre* ne manque pas :

« Enfin, la manière dont *il* [le cagot] *met fin à la conversation* est un bel exemple de l'irraisonnabilité, pour ainsi dire, de ces bons Messieurs, de qui on ne tire jamais rien en raisonnant, qui n'expliquent point les motifs de leur conduite, de peur de faire tort à leur dignité par cette espèce de soumission, et qui, par une exacte connoissance de la nature de leur intérêt, ne veulent jamais agir que par l'autorité seule que leur donne l'opinion qu'on a de leur vertu. » (*Lettre sur la comédie de « l'Imposteur »*, p. 545.)

Terminons cette longue note par un mot de Stendhal :

« Cette science [du raisonnement] est haïe à un si haut point par les charlatans, parce qu'elle les force à des réponses étranges. Par exemple, au troisième acte de *Tartuffe*, Cléante pressant le fourbe de l'*exhérédation* de Damis, le pousse par un raisonnement si bon que Tartuffe lui dit : ... *Il est, Monsieur, trois heures et demie*,... etc. — Si Cléante avait trouvé Tartuffe dans un salon devant vingt personnes, c'en était fait de Tartuffe. » Stendhal, *Lettres intimes*, p. 133.

(1) Orgon.

Allons, ferme, mon cœur, point de foiblesse humaine.

(*Le Tartuffe*, acte IV, scène III.)

Allons, au lieu d'une première fois *ferme :* Molière corrige toujours, améliore toujours son œuvre !

(2) Non, *ce n'est pas ici :* c'est — du moins aujourd'hui — à la scène II du deuxième acte :

Orgon.

Mais mon secours pourra lui donner les moyens
De sortir d'embarras et rentrer dans ses biens :
Ce sont fiefs qu'à bon titre au pays on renomme ;
Et tel que l'on le voit, il est bien gentilhomme.

Dorine.

Oui, c'est lui qui le dit ;

(*Le Tartuffe*, acte II, scène II.)

L'auteur de la *Lettre*, le sieur C..., quand il a été en dernier lieu en possession du manuscrit de Molière, ne s'est pas donné la peine, et cela se conçoit parfaitement, de corriger les petites erreurs de ce genre, sans importance aucune, qu'il avait commises auparavant. Son *je ne sais pas si c'est ici* semblerait avoir été ajouté après coup et par simple acquit de conscience.

(3) Ce n'est pas « le frère » [Cléante] : c'est Dorine qui, *continuant son discours,*

l'aventure de l'acte précédent et sur l'imposture prétendue de Damis et de la Dame, le mari, croyant les convaincre de la calomnie qu'il leur impute, objecte à sa femme, que, *si elle disoit vrai* et si effectivement elle venoit d'être poussée par Panulphe sur une matière si délicate, *elle auroit été bien autrement émue qu'elle n'étoit,* et qu'elle étoit trop tranquille pour n'avoir pas médité de longue main cette pièce : objection admirab'e dans la nature des bigots, qui n'ont qu'emportement en tout, et qui ne peuvent s'imaginer que personne ait plus de modération qu'eux. La Dame répond excellemment que *ce n'est pas en s'emportant qu'on réprime le mieux les folies de cette espèce, et que souvent un froid refus opère mieux que de dévisager les gens, qu'une honnête femme ne doit faire que rire de ces sortes d'offense, et qu'on ne sauroit mieux les punir qu'en les traitant de ridicule.* [Vers 1321 à 1336.] Après plusieurs discours de cette nature, tant d'elle que des autres, pour montrer la vérité de ce dont ils ont accusé Panulphe, le bonhomme persistant dans son incrédulité, on offre de lui faire voir ce qu'on lui dit. Il se moque longtemps de cette proposition, et s'emporte contre ceux qui la font, en détestant leur impudence. Pourtant à force de lui répéter la même chose et de lui demander *ce qu'il diroit s'il voyoit ce qu'il ne peut croire*, ils le contraignent de répondre : *Je dirois, je dirois que... Je ne dirois rien, car cela ne se peut* [vers 1345 à 1349], trait inimitable, ce me semble, pour représenter l'effet de la pensée d'une chose sur un esprit convaincu de l'impossibilité de cette chose. Cependant on fait tant qu'on l'oblige à vouloir bien essayer ce qui en sera, ne fût-ce que pour avoir le plaisir de confondre les calomniateurs de son Panulphe : c'est à cette fin que le bonhomme s'y résoud, après beaucoup de résistance. Le dessein de la Dame, qu'elle expose alors, est, après avoir fait cacher son mari sous la table, de voir Panulphe reprendre l'entretien de leur conversation précédente, et l'obliger à se découvrir tout entier par la facilité qu'elle lui fera paroître. Elle commande à Dorine de le faire venir. Celle-ci, voulant faire faire réflexion à sa maîtresse sur la difficulté de son entreprise, lui dit qu'*il a de grands sujets de défiance extrême ;* mais la Dame répond divinement qu'*on est facilement trompé par ce qu'on aime :* principe qu'elle prouve admirablement, dans la suite, par expérience, et que le poëte a jeté exprès en

entre aujourd'hui dans ces considérations. — Cléante, du reste, n'est pas présent, et il n'y a en scène que Dorine, Orgon et Mariane.

Dorine.

... et cette vanité,
Monsieur, ne sied pas bien avec la piété.
Qui d'une sainte vie embrasse l'innocence
Ne doit point tant prôner son nom et sa naissance,
Et l'humble procédé de la dévotion
Souffre mal les éclats de cette ambition.
A quoi bon cet orgueil ?... Mais ce discours vous blesse :
Parlons de sa personne, et laissons sa noblesse.

(*Le Tartuffe*, acte II, scène II.)

Sans doute ces vers étaient mieux dans la bouche de Cléante qu'ils ne sont maintenant dans celle de Dorine. Mais Molière, qui s'en était aperçu, fait, aux vers suivants, le caractère, les idées, le langage de la Servante reprendre complètement le dessus, et l'on a à peine eu le temps de s'apercevoir de la différence de style.

avant pour rendre plus vraisemblable ce qu'on doit voir (1). (P. 545, 546, 547.)

» Le mari placé dans sa cachette, et les autres sortis, elle reste seule avec lui et lui tient à peu près ce discours : qu'*elle va faire un étrange personnage et peu ordinaire à une femme de bien; mais qu'elle y est contrainte, et que ce n'est qu'après avoir tenté en vain tous les autres remèdes; qu'il va entendre un langage assez dur à souffrir à un mari dans la bouche d'une femme, mais que c'est sa faute; qu'au reste l'affaire n'ira qu'aussi loin qu'il voudra, et que c'est à lui à l'interrompre où il jugera à propos.* [Vers 1369-1384.] Il se cache, et Panulphe vient... Elle [la Dame] commence par dire qu'*il a vu combien elle a prié Damis de se taire, et le dessein où elle étoit de cacher l'affaire; que si elle ne l'a pas poussé plus fortement, il voit bien qu'elle a dû ne le pas faire par politique; qu'il a vu sa surprise à l'abord de son mari, quand Damis a tout conté* [vers 1391-1396] : ce qui étoit vrai, mais c'étoit pour l'impudence avec laquelle Panulphe avoit d'abord soutenu et détourné la chose; *et comme elle a quitté la place, de douleur de le voir en danger de souffrir une telle confusion; qu'au reste il peut bien juger par quel sentiment elle avoit demandé de le voir en particulier, pour le prier si instamment de refuser l'offre qu'on lui fait de Mariane pour l'épouser; qu'elle ne s'y seroit pas tant intéressée et qu'il ne lui seroit pas si terrible de le voir entre les bras d'une autre, si quelque chose de plus fort que la raison et l'intérêt de la famille ne s'en étoit mêlé; qu'une femme fait beaucoup en effet dans ses premières déclarations que de promettre le secret; qu'elle reconnoît bien que c'est tout que cela, et qu'on ne sauroit s'engager plus fortement* (2). Panulphe témoigne d'abord quelque doute par des interroga-

(1) ELMIRE.
Faites-le-moi venir.
DORINE.
Son esprit est rusé,
Et peut-être à surprendre il sera malaisé.
ELMIRE.
Non : on est aisément dupé par ce qu'on aime,
Et l'amour-propre engage à se tromper soi-même.
(*Le Tartuffe*, acte IV, scène III.)

On remarquera les deux textes successifs du vers 1357 :

Texte de 1667.	*Texte de 1669.*
On est *facilement trompé* par ce qu'on [aime.	*Non :* on est *aisément dupé* par ce qu'on [aime.

Quant au vers : *Il a de grands sujets de défiance extrême*, il a complètement disparu, si tant est qu'il ait jamais fait partie du texte de *Tartuffe :* ce qui, après tout, paraît fort vraisemblable. Mais il est assez médiocre pour que Molière se soit empressé de le supprimer.

(2) ELMIRE.
Mais puisque la parole enfin en est lâchée,
A retenir Damis me serois-je attachée,
Aurois-je, je vous prie, avec tant de douceur
Écouté tout au long l'offre de votre cœur,
Aurois-je pris la chose ainsi qu'on m'a vu faire,
Si l'offre de ce cœur n'eût eu de quoi me plaire?
Et lorsque j'ai voulu moi-même vous forcer

tions qui donnent lieu à la Dame de dire toutes ces choses en y répondant. Enfin, insensiblement ému par la présence d'une belle personne qu'il adore, qui effectivement avoit reçu avec beaucoup de modération, de retenue et de bonté la déclaration de son amour, qui le cajole à présent et qui le paye de raisons assez plausibles, il commence à s'aveugler, à se rendre, et à croire qu'il se peut faire que c'est tout de bon qu'elle parle et qu'elle ressent ce qu'elle dit. Il conserve pourtant encore quelque jugement, comme il est impossible à un homme fort sensé de passer tout à fait d'une extrémité à l'autre; et, par un mélange admirable de passion et de défiance, il lui demande, après beaucoup de paroles, des assurances *réelles* [vers 1447-1466] et des faveurs pour gages de la vérité de ses paroles. Elle répond en biaisant; il réplique en pressant; enfin, après quelques façons, elle témoigne se rendre; il triomphe, et voyant qu'elle ne lui objecte plus que le péché, il lui découvre le fond de sa morale et tâche à lui faire comprendre qu'*il hait le péché autant et plus qu'elle ne fait*(1); mais que, dans l'affaire dont il s'agit entre eux, *le scandale, en effet, est la plus grande offense, et c'est une vertu de pécher en silence* (2); que, quant au fond de la chose, *il est avec le ciel des accommodements* (3); et après une longue déduction des adresses des directeurs

A refuser l'hymen qu'on venoit d'annoncer,
Qu'est-ce que cette instance a dû vous faire entendre,
Que l'intérêt qu'en vous on s'avise de prendre,
Et l'ennui qu'on auroit que ce nœud qu'on résout
Vint partager du moins un cœur que l'on veut tout?
(*Le Tartuffe*, acte IV, scène V.)

Étant donnée l'analyse de la *Lettre*, il semble manquer ici quelques vers. Les quatre derniers ont été critiqués assez vivement par Sainte-Beuve; ils « courent... » risque, dit-il, d'être tout simplement quatre mauvais vers. » (*Port-Royal*, t. III, p. 299.) L'effet naturel des coupures, dans une œuvre littéraire, ou même musicale, c'est d'étrangler le texte à l'endroit où on les fait, et de le rendre même parfois peu intelligible.

(1) Ceci n'a pas été conservé dans les vers qui nous restent.

(2) TARTUFFE.

Vous êtes assurée ici d'un plein secret,
Et le mal n'est jamais que dans l'éclat qu'on fait;
Le scandale du monde est ce qui fait l'offense,
Et ce n'est pas pécher que pécher en silence.
(*Le Tartuffe*, acte IV, scène V.)

On remarquera la singulière différence qui existe dans ce dernier vers, entre les deux textes:

Texte de 1667.	*Texte de 1669.*
Et *c'est une vertu* de pécher en silence.	Et *ce n'est pas pécher que* pécher en [silence.

« Le vers 1506, dit à ce sujet M. Arthur Desfeuilles (p. 498, note 1), n'a probablement jamais été tel que pensait l'avoir retenu l'auteur de la *Lettre sur la comé*» *die de « l'Imposteur »*. — Nous n'en jurerions pas, quant à nous.

(3) Il nous faut ici revenir sur nos pas. Le texte a été changé

Je puis vous dissiper ces craintes ridicules,
Madame, et je sais l'art de lever les scrupules.
Le ciel défend, de vrai, certains contentements (*a*);
Mais on trouve avec lui des accommodements.

Mais on trouve avec lui, au lieu de *Il est avec le ciel*. On rêve à ce que pouvait bien être le vers 1487, se terminant par le mot « contentements », dans la version

(*a*) « C'est un scélérat qui parle. » (*Note de Molière.*)

modernes (¹), il conclut que *quand on ne se peut sauver par l'action, on se met à couvert par son intention* (²). (P. 547-548.)

» La pauvre Dame, qui n'a plus rien à objecter, est bien en peine de ce que son mari ne sort point de sa cachette, après lui avoir fait avec le

primitive..... ! *On ne le saura jamais*. Ce qu'il y a de fort curieux assurément, c'est que le vers 1488, *tel qu'il existait en 1667*, est devenu proverbe. MM. Mesnard et Desfeuilles n'en soufflent mot; mais M. Édouard Fournier, au contraire, s'empare le premier du fait et s'attache à le faire ressortir. Nous devons bien à nos lecteurs sa judicieuse argumentation :

« *Tartuffe*..... nous remet en mémoire les vers, citations-types, qui en sont jaillis. Vous pensez bien que nous ne les énumérerons pas tous. Nous ne vous parlerons guère que de ceux que la citation y dénature; encore, dans le nombre, n'en prendrons-nous qu'un seul, celui-ci :

Il est avec le ciel des accommodements.

» Le vers est excellent, mais Molière ne l'a pas fait imprimer ainsi. Pour l'obtenir, il faut prendre la substance de deux des siens à l'acte IV, scène V. C'est Tartuffe qui parle :

Le ciel défend, de vrai, certains contentements;
Mais on trouve avec lui des accommodements.

» Une chose est pourtant à faire observer, c'est que dans la *Lettre sur « l'Imposteur »*, compte rendu justificatif de la comédie, fait peut-être par Molière lui-même et joint avec raison par Aimé-Martin à l'édition qu'il a donnée de ses œuvres (t. IV, p. 260), *le vers se trouve cité tel que tout le monde le cite encore*. C'est sous cette forme qu'il avait sans doute été dit à la première représentation, suivie comme on sait d'une défense de continuer à jouer la pièce. Plus tard, *Tartuffe* reparut, mais à condition que quelques changements y seraient faits, et je croirais volontiers que l'un de ces changements imposés fut la transformation du vers dont je parle. On crut que délayée en un distique la pensée porterait moins. Le public ne fut pas dupe. *Il avait entendu le vers une fois, ce fut assez, il ne l'oublia plus*. Voilà pourquoi c'est sous cette première forme qu'a toujours circulé la pensée de Molière. » ÉDOUARD FOURNIER, *l'Esprit des autres*, 5e édition, p. 355-356.

(¹) « La déduction n'est pas si longue, ou a été abrégée, dans la pièce : voyez les vers 1485-1496 et 1502-1506. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 548, note 2.

« La scène V de l'acte IV entre Elmire et Tartuffe est restée si hardie, à n'y regarder même que du côté des développements d'une casuistique abominable, qu'on a peine à y supposer, dans son premier état, quelque chose de plus sanglant encore contre la fausse dévotion. Nous voyons cependant qu'*après les accommodements avec le ciel*, Panulphe se livrait à « une longue déduction des adresses des directeurs modernes ». Cette « déduction » a disparu, *moins sans doute parce qu'elle était longue que par la crainte d*'AVOIR MIS LA PLAIE TROP A NU. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, p. 330.

(²) Il n'y a pas à en douter : il y a là deux vers de Molière qui n'existent plus, dans son texte de 1669, que *complètement transformés*, et qui nous ont été conservés, par la *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR, dans leur état primitif :

Et quand on ne se peut sauver par l'action,
On se met à couvert par son intention.

Nous reconnaissons ces deux vers du texte de 1667 dans les suivants, qui forment les vers 1491 et 1492 du texte de 1669 :

Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention.

Molière ne perdait jamais une occasion d'améliorer ou de refaire quasi complètement les tirades dont il n'était pas parfaitement content; et, ainsi qu'il le disait à Boileau et que l'a rapporte Brossette, il n'était presque jamais satisfait d'aucune.

Les vers 1485-1496 paraîtraient avoir été d'abord placés *après* les vers 1501-1506. Voici à peu près comment, d'après la *Lettre*, toute cette partie de la scène V de l'acte IV devait être primitivement disposée :

Enfin votre scrupule est facile à détruire :
Vous êtes assurée ici d'un plein secret,
Et le mal n'est jamais que dans l'éclat qu'on fait;

pied (1) tous les signes qu'elle a pu ; enfin, elle s'avise, pour achever de le persuader et pour l'outrer tout à fait, de mettre le cagot sur son chapitre. Elle lui dit donc *qu'il voie à la porte s'il n'y a personne qui vienne ou qui écoute, et si par hasard son mari ne passeroit point.* [Vers 1521 et 1522.] Il répond, en se disposant pourtant à lui obéir, que *son mari est un fat, un homme préoccupé* jusqu'à l'extravagance, et de sorte, *qu'il est dans un état à tout voir sans rien croire* (2) : excellente adresse du poëte, qui a appris d'Aristote qu'il n'est rien de plus sensible que d'être méprisé par ceux que l'on estime, et qu'ainsi c'étoit la dernière corde qu'il falloit faire jouer, jugeant bien que le bonhomme souffriroit plus impatiemment d'être traité de ridicule et de fat par le saint frère, que de lui voir cajoler sa femme jusqu'au bout, quoique, dans l'apparence première et au jugement des autres, ce dernier outrage paroisse plus grand. (P. 548.)

» En effet, pendant que le galant va à la porte, le mari sort de dessous la table, et se trouve droit devant l'hypocrite, quand il revient à la Dame pour achever l'œuvre si heureusement acheminée. La surprise de Panulphe est extrême, se trouvant le bonhomme entre les bras, qui ne peut exprimer que confusément son étonnement et son admiration. La Dame, conservant toujours le caractère d'honnêteté qu'elle a fait voir jusqu'ici,

Le scandale du monde est ce qui fait l'offense,
Et ce n'est pas pécher que pécher en silence.

Il tâche de lui faire comprendre qu'il hait le péché autant et plus qu'elle ne fait, puis il continue :

Je puis vous dissiper ces craintes ridicules,
Madame, et je sais l'art de lever les scrupules.
Le ciel défend, de vrai, certains contentements ;
Mais on trouve avec lui des accommodements.
Selon divers besoins, il est une science
D'étendre les liens de notre conscience,
Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention.

Ici, une longue déduction des adresses des directeurs modernes ; puis Tartuffe continue :

De ces secrets, Madame, on saura vous instruire ;
Vous n'avez seulement qu'à vous laisser conduire.
Contentez mon désir, et n'ayez point d'effroi :
Je vous réponds de tout, et prends le mal sur moi.

Il est fâcheux que nous n'ayons pas les vers intermédiaires... !

(1) « *Après avoir encore toussé et frappé sur la table* (1734). — Cailhava se plaint justement, pages 179 et 180 de ses *Études sur Molière*, publiées en 1802, de la manière dont, de son temps, l'actrice exagérait le dernier jeu de scène indiqué par l'édition de 1734. La *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR en indique un différent : « ... après lui avoir fait [à son mari] *avec le pied* tous les signes qu'elle a » pu. » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 498, note 2.

(2) La réplique a dû être écourtée. Tartuffe ne consacre, en tout, que quatre vers au portrait d'Orgon, mais ils sont admirablement réussis, et ce dernier n'a nullement à se tromper sur leur signification. L'action vole, rapide, ainsi que la situation l'exige.

TARTUFFE.

Qu'est-il besoin pour lui du soin que vous prenez ?
C'est un homme, entre nous, à mener par le nez ;
De tous nos entretiens il est pour faire gloire,
Et je l'ai mis au point de voir tout sans rien croire.

(*Le Tartuffe*, acte IV, scène V.)

paroît honteuse de la fourbe qu'elle a faite au bigot, et lui en demande quelque sorte de pardon, s'excusant sur la nécessité. Toutefois, le bigot ne se trouble point, conserve toute sa froideur naturelle, et, ce qui est d'admirable, ose encore persister après cela à parler comme devant... (P. 548-549.)

» Panulphe persiste donc dans sa manière accoutumée; et pour commencer à se justifier près de *son frère* (1) (car il ose encore le nommer de la sorte), dit quelque chose du *dessein qu'il pouvoit avoir* (1 *bis*) dans ce qui vient d'arriver; et sans doute il alloit forger quelque excellente imposture, lorsque le mari, sans lui donner loisir de s'expliquer, épouvanté de son effronterie, *le chasse de la maison et lui commande d'en sortir* (1 *ter*). Comme Panulphe voit que ses charmes ordinaires ont perdu leur vertu, sachant bien que, quand une fois on est revenu de ces entêtements extrêmes, on n'y retombe jamais..., il répond à ces menaces par d'autres plus fortes, et dit que *c'est à eux à vuider la maison dont il est le maitre* [vers 1557-1564], en vertu de la donation dont il a été parlé; et les quittant là-dessus, les laisse dans le plus grand de tous les étonnements, qui augmente encore lorsque le bonhomme se souvient d'une certaine cassette, dont il témoigne d'abord être en extréme peine, sans dire ce que c'est, étant trop pressé d'aller voir si elle est encore dans un lieu qu'il dit: il y court, et sa femme le suit (2). (P. 549.)

(1, 1 *bis*, 1 *ter*) Rien de semblable aujourd'hui à ce que souligne la note 1. Le « quelque chose » indiqué par la note 1 *bis* se réduit à ces deux mots: *Mon dessein...* Enfin, par deux fois Orgon coupe la parole à Tartuffe. On voit que toute cette scène est modifiée, sans doute pour la faire marcher plus vite et pour la rendre plus dramatique et plus frappante encore.

TARTUFFE.

Quoi? vous croyez?...

ORGON.

Allons, point de bruit, je vous prie,
Dénichons de céans et sans cérémonie.

TARTUFFE.

Mon dessein... (*a*)

ORGON.

Ces discours ne sont plus de saison:
Il faut, tout sur-le-champ, sortir de la maison.

(*Le Tartuffe*, acte IV, scène VII.)

(2) Ce n'est pas d'un seul jet — la découverte faite par Mgr le duc d'Aumale au château de Chantilly nous en donne aujourd'hui la preuve convaincante — que Molière a composé cet acte immortel, la plus étonnante peut-être de toutes ses incomparables créations. Entre la première (1664) et la seconde (1665) représentation de *l'ouvrage complet en cinq actes*, données « au château du Rainey, près Paris, pour S. A. S. Monseigneur le Prince », Molière en modifia profondément le plan et la forme. Ce quatrième acte fut toujours le grand grief des âmes timorées, bien que les Tartuffes aient eu, et cela se conçoit, une colère, ou plutôt une furie plus sourde, plus concentrée, plus implacable contre le cinquième.

« Certes, a dit Napoléon, l'ensemble du *Tartuffe* est de main de maitre, c'est un des chefs-d'œuvre d'un homme inimitable; toutefois, cette pièce porte un tel caractère, que je ne suis nullement étonné que son apparition ait été l'objet de fortes négociations à Versailles et de beaucoup d'hésitation dans Louis XIV. Si j'ai droit de m'etonner de quelque chose, c'est qu'il l'ait laissé jouer; elle présente,

(*a*) « D'après la *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR, Panulphe, avant de changer de ton, osait encore une fois appeler Orgon *son frère*. » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 501 note 3.

» Le cinquième acte commence par le mari et le frère. Le premier, étourdi de n'avoir point trouvé cette cassette, dit qu'elle est de grande conséquence, *et que la vie, l'honneur et la fortune de ses meilleurs amis et peut-être la sienne propre dépendent des papiers qui sont dedans.* [Vers 1576-1583.] Interrogé pourquoi il l'avoit confiée à Panulphe, il répond que c'est encore *par principe de conscience;* que Panulphe lui fit entendre que, *si on venoit à lui demander ces papiers, comme tout se sait, il seroit contraint de nier de les avoir pour ne pas trahir ses amis; que pour éviter ce mensonge, il n'avoit qu'à les remettre dans ses mains, où ils seroient autant dans sa disposition qu'auparavant, après quoi il pouvoit sans scrupule nier hardiment de les avoir...* [Vers 1585-1592.] (P. 549-550.)

» Le frère fait, dans ces perplexités, le personnage d'un véritable honnête homme, qui songe à réparer le mal arrivé, et ne s'amuse point à le reprocher à ceux qui l'ont causé, comme font la plupart des gens, surtout quand par hasard ils ont prévu ce qu'ils voient. Il examine mûrement les choses, et conclut, à la désolation commune, que *le fourbe étant armé de toutes ces différentes pièces régulièrement, peut les perdre de toute manière* [vers 1593-1597] et que c'est une affaire sans ressource. Sur cela, le mari s'emporte pitoyablement, et conclut, par un raisonnement ordinaire aux gens de sa sorte, *qu'il ne se fiera jamais en homme de bien* [vers 1604-1606] : ce que son beau-frère relève excellemment, en lui *remontrant sa mauvaise disposition d'esprit, qui lui fait juger de tout avec excès, et l'empêche de s'arrêter jamais dans le juste milieu, dans lequel seul se trouve la justice, la raison et la vérité; que de même que l'estime et la considération qu'on doit avoir pour les véritables gens de bien ne doit point passer jusqu'aux méchants qui savent se couvrir de quelque apparence de vertu, ainsi l'horreur qu'on doit avoir pour les méchants et pour les hypocrites, ne doit point faire de tort aux véritables gens de bien, mais, au contraire, doit augmenter la vénération qui leur est due, quand on les connoit parfaitement.* [Vers 1607 à 1628.] Là-dessus, la vieille arrive, et tous les autres. Elle demande d'abord *quel*

à mon avis, la dévotion sous des couleurs si odieuses; une certaine scène offre une situation si décisive, si complètement indécente [évidemment la scène V de l'acte IV], que, pour mon propre compte, je n'hésite pas à dire que si la pièce eût été faite de mon temps, je n'en aurais pas permis la représentation. » *Mémorial de Sainte-Hélène,* édition originale (1823), t. V, p. 357 et 358.

Si Louis XIV avait fait ce qu'aurait fait Napoléon à sa place, il eût sauvé Molière, et nous aurions peut-être eu, après *le Malade imaginaire,* d'autres puissants chefs-d'œuvre...! Mais il ne faut pas non plus perdre de vue le mot si profond d'Alexis Piron : « Si *le Tartuffe* n'était pas fait il ne se ferait jamais. » Il vaut peut-être mieux, pour l'honneur de l'humanité (cette fameuse *humanité* dont parle Dom Juan), avoir un seul *Tartuffe* que cinq ou six comédies de la force même des *Femmes savantes.* — Nous ne disons pas « du *Misanthrope* », parce que ce dernier est égal, dans son genre, au *Tartuffe* lui-même, et qu'ils sont tous les deux à la même hauteur exceptionnelle. — Ce n'est pas tout, et puisque nous venons de citer Napoléon Ier, est-ce que la prison de Sainte-Hélène n'a pas augmenté la gloire de l'immortel capitaine, est-ce qu'elle n'a pas contribué encore à idéaliser le grand homme? Si très réellement Molière a été la victime des Tartuffes, est-ce amoindri qu'il sortira de cette constatation aussi singulière qu'inattendue, en tant qu'à la fin elle soit vraiment acceptée de la part du plus grand nombre?

bruit c'est qui court d'eux par le monde? [Vers 1642.] Son fils répond que c'est que *M. Panulphe le veut chasser de chez lui, et le dépouiller de tout son bien, parce qu'il l'a surpris caressant sa femme.* [Vers 1643 à 1656.] La Servante, sur cela, qui n'est pas si honnête que le frère, ne peut s'empêcher de s'écrier : *Le pauvre homme!* [vers 1657] comme le mari faisoit au premier acte touchant le même Panulphe. La vieille, encore entêtée du saint personnage, n'en veut rien croire, et sur cela enfile un long lieu commun *de la médisance et des méchantes langues.* [Vers 1657 à 1659.] Son fils lui dit qu'*il l'a vu,* et que ce n'est pas un ouï-dire. La vieille, qui ne l'écoute pas... continue sa légende... Son fils a beau se tuer de lui répéter qu'*il l'a vu* [vers 1664 à 1678], elle qui ne pense point à ce qu'il lui dit, mais seulement à ce qu'elle veut dire, ne s'écarte point de son premier chemin : sur quoi la Suivante encore malicieusement, comme il convient à ce personnage, mais pourtant fort moralement, dit au mari qu'*il est puni selon ses mérites, et que, comme il n'a point voulu croire longtemps ce qu'on lui disoit, on ne veut point le croire lui-même à présent sur le même sujet* (1). Enfin, la vieille, forcée de prêter l'oreille, pour un moment, répond en s'opiniâtrant que *quelquefois il faut tout voir pour bien juger, que l'intention est cachée, que la passion préoccupe et fait paroître les choses autrement qu'elles ne sont, et qu'ainsi il falloit s'assurer mieux de la chose avant que de faire éclat :* sur quoi son fils, s'emportant, lui *repart brusquement qu'elle voudroit donc qu'il eût attendu pour éclater que Panulphe eût... Vous me feriez dire quelque sottise,* manière admirablement naturelle de faire entendre avec bienséance une chose aussi délicate que celle-là. (P. 550-551.) [Vers 1679 à 1686.]

» Le pauvre homme seroit encore à présent, que je crois, à persuader sa mère de la vérité de ce qu'il lui dit, et elle à le faire enrager, si quelqu'un n'heurtoit à la porte. C'est un homme qui, à la manière obligeante, honnête, caressante et civile dont il aborde la compagnie, soi-disant venir de la part de M. Panulphe, semble être là pour demander pardon et accommoder toutes choses avec douceur, bien loin d'y être pour sommer toute la famille, dans la personne du chef, de vuider la maison au plus tôt; car enfin, comme il se déclare lui-même, *il s'appelle Loyal, et depuis trente* (sic) *ans* (2) *est sergent à verge en dépit de l'envie*, mais tout cela, comme j'ai dit, avec le plus grand respect et la plus tendre amitié du monde... [Vers 1741 à 1751.] Enfin il sort, et à peine la vieille s'est-elle écriée : *Je ne sais plus que dire, et suis toute ébaubie* (3), et les autres ont-

(1) DORINE.

1695. Juste retour, Monsieur, des choses d'ici-bas :
Vous ne vouliez point croire, et l'on ne vous croit pas.
(*Le Tartuffe*, acte V, scène III.)

(2) J'ai depuis *quarante* ans, grâce au ciel, le bonheur [vers 1743].

(3) Le vers alexandrin que nous fournit ici la *Lettre :*
Je ne sais plus que dire, et suis toute ébaubie.
a été complètement refait par Molière :
Je suis toute ébaubie et je tombe des nues!
On juge, par cet exemple et une foule d'autres, comme il a poli, comme il a limé ses vers du *Tartuffe*, les changeant, les améliorant toujours et quand même.

ils fait réflexion sur leur aventure, que Valère, l'amant de Mariane, entre et donne avis au mari que *Panulphe, par les moyens des papiers qu'il a entre les mains, l'a fait passer pour criminel d'État près du Prince, qu'il sait cette nouvelle par l'officier même qui a ordre de l'arrêter, lequel a bien voulu lui rendre ce service que de l'en avertir; que son carrosse est à la porte, avec mille louis, pour prendre la fuite* (1). (P. 552.)

» Sans autre délibération, on oblige le mari à le suivre; mais, comme ils sortent, ils rencontrent Panulphe avec l'officier, qui les arrêtent. Chacun éclate contre l'hypocrite en reproches de diverses manières : à quoi, étant pressé, il répond que *la fidélité qu'il doit au Prince est plus forte sur lui que toute autre considération* (2). Mais le frère de la Dame répliquant à cela, et lui demandant *pourquoi, si son beau-frère est criminel, il a attendu, pour le déférer, qu'il l'eût surpris voulant corrompre la fidélité de sa femme* [vers 1887 à 1896], cette attaque le mettant hors de défense (3), il prie l'officier *de le délivrer de toutes ces criailleries, et de faire sa charge* [vers 1897-1898], ce que l'autre lui accorde, mais *en le faisant prisonnier lui-même* [vers 1899 à 1902]. De quoi tout le monde étant surpris, l'officier rend raison, et cette raison est le dénouement... (P. 552.)

» L'officier déclare donc que *le Prince, ayant pénétré dans le cœur du fourbe par une lumière toute particulière aux souverains par-dessus les autres hommes, et s'étant informé de toutes choses sur sa délation, avoit découvert l'imposture, et reconnu que cet homme étoit le même dont, sous un autre nom, il avoit déjà ouï parler et savoit une longue*

(1) VALÈRE.

Un ami, qui m'est joint d'une amitié fort tendre,
Et qui sait l'intérêt qu'en vous j'ai lieu de prendre,
. . . .
... me vient d'envoyer un avis dont la suite
Vous réduit au parti d'une soudaine fuite.
Le fourbe qui longtemps a pu vous imposer,
Depuis une heure au Prince a su vous accuser.
. . . .
J'ignore le détail du crime qu'on vous donne;
Mais un ordre est donné contre votre personne;
Et *lui-même* [Tartuffe] est chargé, pour mieux l'exécuter,
D'accompagner celui qui vous doit arrêter.

(*Le Tartuffe*, acte V, scène VI.)

On voit que, malgré le texte formel de la *Lettre*, celui qui a révélé le secret de la prochaine arrestation d'Orgon à Valère n'est nullement « l'officier même qui a ordre de l'arrêter », ce qui serait absolument absurde et illogique, puisque ce dernier doit chercher au contraire à trouver Orgon chez lui, sachant bien que la nouvelle dont il a définitivement à lui faire part ne menace nullement sa sûreté, mais au contraire doit finalement lui être, ainsi qu'à sa famille, extrêmement agréable. C'est le *lui-même*, mal entendu, mal compris, du vers 1843, qui a jeté ici dans l'erreur l'auteur de la *Lettre*.

(2) Mais l'intérêt du Prince est mon premier devoir.

(*Le Tartuffe*, acte V, scène dernière.)

(3) Ce diable de Cléante, avec sa logique invincible, ainsi que l'a fort bien remarqué plus haut Stendhal à propos des vers 1266-1267, oblige toujours Tartuffe à lui couper la parole et à parler d'autre chose !...

histoire toute tissue des plus étranges friponneries et des plus noires aventures dont il ait jamais été parlé [vers 1906-1908 et 1917-1926]; *que nous vivons sous un règne où rien ne peut échapper à la lumière du Prince, où la calomnie est confondue par sa seule présence* (1), *et où l'hypocrisie est autant en horreur dans son esprit qu'elle est accréditée parmi ses sujets* (2); *que cela étant, il a, d'autorité absolue,*

(1) L'EXEMPT.

D'un fin discernement sa grande âme pourvue
Sur les choses toujours jette une droite vue;
Chez elle jamais rien ne surprend trop d'accès,
Et sa ferme raison ne tombe en nul excès.
Il donne aux gens de bien une gloire immortelle;
Mais sans aveuglement il fait briller ce zèle,
Et l'amour pour les vrais ne ferme point son cœur
A tout ce que les faux doivent donner d'horreur.

(*Le Tartuffe*, acte V, scène dernière.)

Ces vers [1909-1916] sont loin d'être l'application et le développement exacts des lignes de la *Lettre* qui motivent leur citation. — Après le vers 1916, et immédiatement avant la tirade qui vient ensuite : *Celui-ci n'était pas*, etc. [vers 1917-1926], M. Arthur Desfeuilles a la note suivante (IV, p. 525, note 1) : « Il y avait peut-être *ici*, en 1667, UN PASSAGE sur le grand crédit des faux dévots, QUE MOLIÈRE SUPPRIMA en 1669. » C'est très possible, mais ce n'est pas absolument certain. Ce qui reste hors de doute, c'est qu'il y a eu de grands changements et de nombreuses modifications dans tous ces vers.

(2) « Il n'y a rien de pareil dans le récit que nous avons; mais cela ne prouve pas que Molière n'ait pu faire tenir ce langage à l'Exempt, en 1667 : voyez ce qu'il osa dire, en 1665, dans la scène II de l'acte V de *Dom Juan* (*a*); voyez aussi ce qu'il dit au roi lui-même, dans le premier alinéa du premier Placet (*b*). » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 553, note 2.

« L'analyse que fait la *Lettre* du discours de l'Exempt, dans la dernière scène de la pièce, nous donne une phrase bien remarquable. Il dit que « nous vivons

(*a*) « L'hypocrisie est un vice à la mode, et tous les vices à la mode passent pour vertus. Le personnage d'homme de bien est le meilleur de tous les personnages qu'on puisse jouer aujourd'hui, et la profession d'hypocrite a de merveilleux avantages. C'est un art de qui l'imposture est toujours respectée ; et quoiqu'on la découvre, on n'ose rien dire contre elle. Tous les autres vices des hommes sont exposés à la censure, et chacun a la liberté de les attaquer hautement ; mais l'hypocrisie est un vice privilégié, qui, de sa main, ferme la bouche à tout le monde, et jouit en repos d'une impunité souveraine. On lie, à force de grimaces, une société étroite avec tous les gens du parti. Qui en choque un se les jette tous sur les bras; et ceux que l'on sait même agir de bonne foi là-dessus, et que chacun connoît pour être véritablement touchés, ceux-là, dis-je, sont toujours les dupes des autres ; ils donnent hautement dans le panneau des grimaciers et appuient aveuglément les singes de leurs actions. Combien crois-tu que j'en connoisse qui, par ce stratagème, ont rhabillé adroitement les désordres de leur jeunesse, qui se sont fait un bouclier du manteau de la religion, et, sous cet habit respecté, ont la permission d'être les plus méchants hommes du monde? On a beau savoir leurs intrigues et les connoître pour ce qu'ils sont, ils ne laissent pas pour cela d'être en crédit parmi les gens ; et quelque baissement de tête, un soupir mortifié, et deux roulements d'yeux rajustent dans le monde tout ce qu'ils peuvent faire. C'est sous cet abri favorable que je veux me sauver, et mettre en sûreté mes affaires. Je ne quitterai point mes douces habitudes ; mais j'aurai soin de me cacher et me divertirai à petit bruit. Que si je viens à être découvert, je verrai, sans me remuer, prendre mes intérêts à toute la cabale, et je serai défendu par elle envers et contre tous. Enfin c'est là le vrai moyen de faire impunément tout ce que je voudrai. Je m'érigerai en censeur des actions d'autrui, jugerai mal de tout le monde, et n'aurai bonne opinion que de moi. *Dès qu'une fois on m'aura choqué tant soit peu, je ne pardonnerai jamais et garderai tout doucement une haine irréconciliable.* Je ferai le vengeur des intérêts du ciel, et, sous ce prétexte commode, je pousserai mes ennemis, je les accuserai d'impiété, et saurai déchaîner contre eux des zélés indiscrets, qui, sans connoissance de cause, crieront au public contre eux, qui les accableront d'injures, et les damneront hautement de leur autorité privée. C'est ainsi qu'il faut profiter des foiblesses des hommes, et qu'un sage esprit s'accommode aux vices de son siècle. »

(*b*) « Le devoir de la comédie étant de corriger les hommes en les divertissant, j'ai cru que, dans l'emploi où je me trouve, je n'avois rien de mieux à faire que d'attaquer par des peintures ridicules les vices de mon siècle ; et comme l'hypocrisie sans doute en est un des plus en usage, des plus incommodes et des plus dangereux, j'avois eu, Sire, la pensée que je ne rendrois pas un petit service à tous

annulé tous les actes favorables à l'imposteur, et fera rendre tout ce dont il étoit saisi; et qu'enfin c'est ainsi qu'il reconnoît les services que le bonhomme a rendus autrefois à l'État dans les armées, pour montrer que rien n'est perdu près de lui, et que son équité, lorsque moins on y pense, des bonnes actions donne la récompense... (P. 553.) [Vers 1927 à 1942.] (1)

» Achevons notre pièce en deux mots, et voyons comme les caractères y sont produits dans toutes leurs faces. Le mari voyant toutes choses changées, suivant le naturel des âmes foibles insulte au misérable Panulphe; mais son beau-frère le reprend fortement, *en souhaitant, au contraire, à ce malheureux qu'il fasse un bon usage de ce revers de fortune, et qu'au lieu des punitions qu'il mérite, il reçoive du Ciel la grâce d'une véritable pénitence, qu'il n'a pas méritée.* [Vers 1951 à 1956.] Conclusion, à ce que disent ceux que les bigots font passer pour athées, digne d'un ouvrage si saint, qui n'étant qu'une instruction très-chrétienne de la véritable dévotion, ne devoit pas finir autrement que par l'exemple le plus parfait qu'on ait peut-être jamais proposé, de la plus sublime de toutes les vertus évangéliques, qui est le pardon des ennemis. » (P. 554.)

Et maintenant, quel est l'auteur de la *Lettre sur la Comédie de* l'IMPOSTEUR? et quel nom d'écrivain, plus ou moins

» sous un règne où... l'hypocrisie est autant en horreur dans *l'esprit du Prince* » qu'elle est accréditée parmi ses sujets. » IL EST MALHEUREUX QUE NOUS N'AYONS PAS LE TEXTE MÊME DES VERS. Quelques personnes ont cru que Molière n'a jamais pu faire une pareille satire de son temps. *Nous ne saurions admettre la complète infidélité du minutieux témoin;* tout au plus, quelque maladresse aura-t-elle exagéré l'expression; le fond doit subsister. Non, il n'est pas si invraisemblable que Molière, exaspéré par les persécutions (*a*), se soit plu à montrer le bigotisme en crédit et régnant partout excepté sur le trône. Plus tard, il aura été averti qu'il n'était pas bon de trouver tant de complices à ses ennemis; on lui aura peut-être même fait craindre qu'en étendant à ce point la domination de l'hypocrisie il ne se fît accuser de confondre cette domination avec celle des croyances publiques.

» Par ces détails..., on prend quelque idée des remaniements que tant de clameurs durent imposer à Molière de 1664 à 1667, de 1667 à 1669 et du courage dont il eut besoin pour ne pas, malgré tout, énerver son ouvrage. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 330-331.

(1) Plaçons maintenant en parallèle les deux vers 1941 et 1942, tels qu'ils nous sont fournis par la *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR et par le texte imprimé définitif:

Texte de 1667.	*Texte de 1669.*
Et que son équité, lorsque moins on [y pense, D*es* bonne*s* action*s* *donne* la récom- [pense.	*Pour montrer que son cœur sait, quand* [moins on y pense, D'*une* bonne action *verser* la récom- [pense.

les honnêtes gens de votre royaume, si je faisois une comédie qui décriât les hypocrites, et mît en vue comme il faut toutes les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, toutes les friponneries couvertes de ces faux monnoyeurs en dévotion, qui veulent attraper les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistique. »

(*a*) « Du souvenir qu'il garda de ces persécutions, on trouve une trace profonde dans un jeu d'esprit où on ne songerait guère à la chercher, dans les *Bouts-rimés* qui ont été imprimés, en 1682, à la suite de *la Comtesse d'Escarbagnas*, représentée en 1672

M'accable de rechef la haine du... cagot,
Plus méchant mille fois que n'est un vieux... magot ! »

PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 330, note 1.

connu, de cette époque, peut bien nous représenter ce C majuscule, cette lettre isolée et mystérieuse, apposée, comme signature, sur un exemplaire de la première édition, *où,* comme dit M. Édouard Fournier (*Études*... p. 382), *le coup d'œil éprouvé de Paul Lacroix la découvrit le premier?*

On a pensé tour à tour à Chapelle, à Corbinelli, et on a fait d'excellentes réponses pour démontrer que ce ne pouvait être ni l'un ni l'autre.

Ne serait-ce pas l'honnête, mais un peu lourd Chapelain, cette victime de Boileau? Chapelain, qui jugea d'une manière si favorable la traduction que Molière avait faite, en prose et en vers, du *De Natura rerum* de Lucrèce? Le ton toujours un peu dogmatique de l'auteur de la *Lettre,* la façon peu poétique dont il semble avoir arrangé, par défaut de mémoire, certains vers de *Panulphe,* tendraient assez à nous le faire supposer. Nous donnons, au reste, cette simple conjecture, sans y tenir plus que de raison, seulement pour ce qu'elle peut valoir.

On ne sera pas tenté de nous reprocher la longueur et la minutie des comparaisons que nous venons de faire en rapprochant l'analyse, fournie par la *Lettre,* de chacun des vers définitifs du *Tartuffe* qu'elle concerne. On verra, plus loin, dans notre article XXII intitulé : *La part du feu,* de quelle utilité vont nous être les résultats auxquels nous sommes définitivement arrivés, pour indiquer avec la plus grande sûreté, sans avoir besoin, cette fois, d'entrer dans les détails, les morceaux dont on a demandé, en dernier lieu, la suppression définitive à Molière.

C'est la méthode *a posteriori,* celle que nous a enseignée notre maître Émile Littré, — en d'autres termes : la méthode expérimentale, — qui, dans tous nos travaux, nous guide constamment et nous éclaire. C'est elle qui nous permet de présenter aujourd'hui, avec une certaine confiance, des résultats qui ne sauraient être imaginés ni admis sans son secours si nécessaire, si puissant, et que rien au monde ne saurait remplacer.

XVI. La défense du Premier Président. (6 août 1667.) — Voici en quels termes La Grange, dans son registre, annonce la défense du Premier Président :

« Le lendemain 6e [aoust 1667], un huissier de la Cour du Parlement est venu, de la part du Premier Président, M. de Lamoignon, défendre la piéce. » [LA GRANGE.]

Ce fut le samedi, *jour de relâche,* que M. de Lamoignon envoya à Molière l'ordre d'arrêter les représentations de *l'Imposteur*. Il n'y eut donc pas, la chose est absolument certaine, annonce faite au public, et seconde édition de l'anecdote de la comédie du *Juge*, défendue à Madrid par l'Alcade (1).

Qu'on le remarque bien, du reste : la fameuse phrase prêtée à Molière ou à un comédien de sa troupe : « Nous allions » représenter devant vous *Tartuffe*, mais Monsieur le Premier » Président ne veut pas qu'on *le* joue, » est absolument inadmissible, matériellement impossible ; ce n'est pas *Tartuffe* que l'on devait représenter pour la seconde fois le 7 aoust : c'est *l'Imposteur,* ce qui coupe court à tout (2).

Je ne dirai pas ici, avec M. Paul Mesnard (t. IV, p. 317), que l'« on comprend à peine comment il a pu se former de » bonne heure une ridicule légende, imaginée d'après l'anec- » dote du *Juge*, etc. » Rien, à mon avis, de plus compréhensible. C'est un mot, imaginé par un plaisant : « Vous ne savez pas pourquoi on ne donne plus *Tartuffe* [tout le monde disait : « *Tartuffe* » malgré le nouveau titre] ? C'est parce que Monsieur le Premier Président ne veut pas qu'on le joue. » Renouvelé de l'espagnol, ce que savaient bien peu de personnes, le mot, lancé par un *quidam*, eut un succès fou et fut répété de tous les côtés ; puis, chose très naturelle, on l'attribua à Molière ; on trouva la plaisanterie excellente, on lui en fit honneur ; c'était à prévoir (3).

Molière songea avant tout à faire lever la défense par le Pre-

(1) L'anecdote se trouve dans le *Menagiana*, tome II (1694), page 308.

(2) Taschereau (p. 122) fait la même remarque que moi, et je dois, par conséquent, lui en laisser la priorité : « L'inventeur de cette pasquinade.... dit-il, aurait » dû se rappeler qu'une défense royale avait prohibé ce titre de *Tartuffe*, et » qu'il *(sic)* ne se serait par conséquent servi que de celui de *l'Imposteur*. »

(3) Voici ce que dit Brossette à cet égard : « J'ay demandé à M. Despréaux s'il » étoit vray, comme on le disoit, que Molière, voiant les défenses de M. le Pré- » sident, avoit dit dans le compliment qu'il fit au public qui étoit venu pour » voir sa pièce : Messieurs.... *Monsieur le premier président* ne veut pas qu'*on* le » joue.

» M. Despréaux m'a dit *que cela n'étoit point véritable*, et *qu'il savoit le contraire* » *par lui-même.* » (*Correspondance de Boileau avec Brossette*, édition Laverdet, p. 564). — Et Brossette fait alors le récit que nous reproduisons plus loin (p. 343) dans notre texte.

mier Président lui-même. Voici, du reste, à ce sujet, le récit de Brossette :

« Toutes choses seroient demeurées dans l'état que je viens de vous dire, si Molière n'avoit pas eu forte envie de jouer sa pièce. Il me pria, *m'a dit M. Despréaux*, d'en parler à Monsieur le Premier Président. Je lui conseillay de lui en parler lui-même, et je m'offris de le présenter. Un matin, nous allâmes trouver M. de Lamoignon, à qui Molière expliqua le sujet de sa visite. Monsieur le Premier Président lui répondit en ces termes : « *Monsieur, je fais beaucoup de cas de votre mérite : je sais que » vous êtes non-seulement un acteur excellent, mais encore un très habile » homme qui faites honneur à votre profession, et à la France votre » pays. Cependant avec toute la bonne volonté que j'ay pour vous, je ne » saurois vous permettre de jouer votre comédie. Je suis persuadé qu'elle » est fort belle et fort instructive, mais il ne convient pas à des comé» diens d'instruire les hommes sur les matières de la morale chrétienne » et de la religion : ce n'est pas au théâtre à se mêler de prêcher l'Évan» gile. Quand le Roy sera de retour, il vous permettra, s'il le trouve » à propos, de représenter* LE TARTUFFE; *mais pour moy, je croirois » abuser de l'autorité que le Roy m'a fait l'honneur de me confier pen» dant son absence, si je vous accordois la permission que vous me » demandez.* »

» Molière, qui ne s'attendoit pas à ce discours, demeura entièrement déconcerté, de sorte qu'il lui fut impossible de répondre à Monsieur le Premier Président. Il essaia pourtant de prouver à ce magistrat que sa comédie étoit très innocente, et qu'il l'avoit traitée avec toutes les précautions que demandoit la délicatesse de la matière du sujet : mais quelques efforts que pût faire Molière, il ne fit que bégaier et ne put point calmer le trouble où l'avoit jeté M. le Premier Président. Ce sage magistrat l'ayant écouté quelques momens, lui fit entendre, par un refus gracieux, qu'il ne vouloit pas révoquer les ordres qu'il avoit donnéz, et le quitta en lui disant : « *Monsieur, vous voyez qu'il est près de midi, je » manquerois la messe si je m'arrêtois plus long temps* (1). » Molière se retira peu satisfait de lui-même, sans se plaindre pourtant de M. de Lamoignon, car il se rendit justice. Mais toute la mauvaise humeur de Molière retomba sur M. l'Archevêque (de Péréfixe), qu'il regardoit comme le chef de la cabale des dévots (2) qui lui étoit contraire. » (*Correspondance de Boileau avec Brossette*, éd. Laverdet, p. 564 et 565.)

(1) Rentré chez lui dans un état de douleur et de surexcitation facile à comprendre, Molière traça les trois immortels vers par lesquels Tartuffe se dégage des raisonnements trop pressants de Cléante (acte IV, scène I) :

..... Il est, Monsieur, trois heures et demie ;
Certain devoir pieux me demande là-haut,
Et vous m'excuserez de vous quitter sitôt.

en s'empressant surtout d'en faire vite part à l'auteur de la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur*, qui s'écrivait en ce moment, et qui parut à Paris sous la date du « 20e aoust 1667 ». (Cf. page 328 et la note 1.)

(2) Il est bien curieux qu'à tant d'années de distance, et n'ayant pas été frappé par le passage de Brossette qui nous avait pour ainsi dire échappé, *nous ayons eu*

Molière s'adressa alors à Madame, sans être plus heureux qu'avec le Premier Président. C'est encore Brossette, l'ami et le correspondant de Boileau, qui va nous renseigner à ce sujet :

« Molière, dit-il (folio 90 *recto* du manuscrit), porta ses plaintes à Madame, *qui voulut faire savoir à Monsieur le Premier Président les intentions du Roi.* M. Louis Delavau, un des officiers de Madame (il a été depuis abbé et l'un des quarante de la Comédie française), s'offrit d'aller parler à Monsieur le Premier Président de la part de son Altesse Royale. *Madame le chargea d'y aller;* mais il gâta tout, et compromit Madame avec M. de Lamoignon, qui se contenta de dire à M. Delavau qu'il savoit bien ce qu'il avoit à faire, et qu'il auroit l'honneur de voir Madame. Monsieur le Premier Président lui fit, en effet, une visite trois ou quatre jours après; mais cette princesse ne trouva pas à propos de lui parler du *Tartuffe :* de sorte qu'il n'en fut fait aucune mention. » [BROSSETTE.]

Tout ceci fut sans doute fort triste pour Molière ; mais ce qui ne fut pas gai, d'un autre côté, pour Lamoignon, c'est que l'anecdote absurde et controuvée du *Juge* se répandit dans tout Paris et y devint promptement légendaire.

Quand on permit, enfin, — sur une approbation de Fontenelle du 15 décembre 1704, et par privilège du 11 janvier 1705, — au sieur Jean-Léonor Le Gallois, sieur de Grimarest, de publier à Paris, chez Jacques Lefebvre, la première *Vie de Molière* qu'on ait laissé paraître, la famille du président de Lamoignon s'émut ! Elle fit demander des informations à Grimarest, et voici la lettre que ce dernier écrivit au Premier Président de Harlay, « gendre, nous apprend M. Desfeuilles » (XI, p. 200), de l'ancien Premier Président Guillaume » de Lamoignon et beau-frère de Chrétien-François de Lamoi- » gnon, longtemps avocat général, alors (1705) président à » mortier » :

« *A Monsieur le premier président* [*de Harlay*] [1].

» MONSEIGNEUR,

» Je me donne l'honneur de vous envoyer l'article de *la Vie de Molière* qui regarde *le Tartuffe,* sur ce que M. de Fontenelle m'a dit que vous doutiez de la discrétion et du respect que je devois avoir en rapportant ce

absolument la même idée que Molière. Cf. ci-dessus, page 308, note 1, notule *a.* — Déjà, en 1664, Hardouin de Péréfixe s'était montré un des plus acharnés détracteurs du *Tartuffe.*

[1] Cette pièce autographe a été communiquée à Taschereau par M. Villenave, le célèbre érudit et collectionneur dont Alexandre Dumas, dans ses amusants *Mémoires,* fait un si curieux portrait.

fait (1). Vous n'ignorez pas, Monseigneur, tous les mauvais contes que l'on a faits sur cet endroit de la Vie de Molière. J'en ai approfondi la fausseté avec soin; mais plus de vingt personnes m'ont assuré que la chose se passa à peu près comme je l'ai rendue, et j'ai cru qu'elle étoit d'autant plus véritable que dans le *Menagiana*, imprimé avec privilège en 1693, on fait dire à M. Ménage, en parlant du *Tartuffe* : « *Je dis à M. le président* » *de Lamoignon, lorsqu'il empêcha qu'on le jouât, que c'étoit une pièce* » *dont la morale étoit excellente, et qu'il n'y avoit rien qui ne pût être* » *utile au public.* » Vous voyez, Monseigneur, que j'ai supprimé ce nom illustre de mon ouvrage, et que j'ai eu l'attention de donner de la prudence et de la justice à sa défense du *Tartuffe* par mes expressions. M. de Fontenelle, qui a la même attention que moi pour tout ce qui vous regarde, Monseigneur, a jugé que j'avois bien manié cet endroit, puisqu'il a approuvé mon livre, qui est presque imprimé. Cependant, si vous jugez que je n'aie pas réussi, ayez la bonté de me prescrire les termes et les expressions, je ferai faire un carton ; le profond respect et le sincère attachement que j'ai depuis long temps pour vous, Monseigneur, et pour toute votre illustre famille, ne me permettant pas de m'écarter un moment de ce que je lui dois. Lorsque j'ai eu en vue de composer *la Vie de Molière*, je n'ai point eu intention de me donner une mauvaise réputation ni d'attaquer personne, mais seulement de faire connaître cet excellent auteur *par ses bons endroits* (2). Si j'ai l'honneur de vous écrire, Monseigneur, au lieu d'aller moi-même vous rendre compte de ma conduite, que l'on vous aura peut-être altérée, c'est que je sais que vos moments sont précieux, et c'est pour vous donner le temps de réfléchir sur ce que je prends la liberté de vous mander, et lorsqu'il vous plaira je me rendrai auprès de vous pour recevoir vos ordres, que je vons supplie très humblement de me donner le plus tôt qu'il vous sera possible, à cause de l'état où est mon impression. Je vous demande en grâce, Monseigneur, d'être persuadé de l'envie que j'ai de vous témoigner dans des occasions plus essentielles que celle-ci que personne ne vous est plus attaché que je le suis, et que l'on ne peut être avec plus de respect que j'ai l'honneur de l'être, MONSEIGNEUR, votre très humble et très obéissant serviteur, DE GRIMAREST.

» Je recevrai les ordres dont il vous plaira m'honorer dans la rue du Four-Saint-Germain (3). »

(1) Ce qu'il y a d'admirable, c'est que le récit de Grimarest est absolument faux, et en complet désaccord avec les événements tels que nous venons de les établir et de les *dater* d'après La Grange et Brossette. Au fond, Grimarest croyait peut-être à la vérité de l'anecdote. Ne croyait-il pas aussi, comme tant d'autres alors, que la femme de Molière était *la fille* — et non *la sœur* — de Magdeleine Béjart !..... Il confond donc tout, croit que la première représentation est celle qui a été défendue par « les personnes préposées pour faire exécuter les ordres du Roi [il ne nomme pas Lamoignon] », et fait rapporter de Flandre, par La Thorillière et La Grange, « l'ordre du Roi qui voulait qu'on jouât *le Tartuffe*. »

Tout est mêlé, brouillé, confondu, interverti. La chronologie est faussée de manière à ce qu'il n'y ait plus à s'y reconnaître. Il était réservé à notre époque de reconstituer la vie de Molière, sur des pièces positives et inattaquables, et de constater en même temps de quelle manière étrange, et qui donne tant à penser, elle avait été absolument défigurée et rendue inintelligible.

(2) Phrase trop significative ! Molière en a-t-il donc eu *de mauvais* dans sa vie ?

(3) J. TASCHEREAU, *Hist. de la vie et des ouvr. de Molière*, 3e éd. (1844), p. 252-253.

Est-ce à Lamoignon personnellement, n'est-ce pas plutôt à l'instigation secrète, à l'influence prépondérante de Hardouin de Beaumont de Péréfixe, archevêque de Paris, qu'est due la défense absolue de donner, le 7 août 1667, la seconde représentation de *l'Imposteur?* Nous nous sommes déjà posé cette question, et l'on a vu plus haut, page 343, note 2, que nous n'avions pas tort. Lamoignon fut l'ami de Boileau, cet homme rare, qui l'a tant célébré dans ses vers; c'est lui, Lamoignon, qui donna à notre immortel satirique le sujet du *Lutrin* et qui l'engagea à doter la langue française d'un de ses plus parfaits chefs-d'œuvre [1]. On hésite donc à lui jeter la pierre en cette occasion. Plus un homme, d'ailleurs, possède un rang élevé dans la hiérarchie administrative et sociale, moins aussi, de fait, il est libre. Certains devoirs lui incombent auxquels il ne peut se soustraire, et dont il lui est impossible de s'affranchir quoiqu'il en ait. Le vers du *Grillon* de Florian :

Pour vivre heureux, vivons caché,

reste éternellement vrai. Si Lamoignon, retenu par un motif honorable, n'avait pas fait, en la présente occasion, ce que les hommes, placés au-dessus de lui, considéraient comme son devoir, les conséquences, pour lui, auraient pu être terribles. Louis XIV lui-même, tout autoritaire, tout despote qu'il était, avait de la peine à résister à certaines influences, et il ne l'a que trop montré dans la suite en telles et telles circonstances qu'il est même inutile de rappeler ici, tant elles sont présentes à la pensée de tous.

[1] Lamoignon n'eut-il jamais à se repentir d'avoir encouragé Boileau à écrire *le Lutrin?* Nous serions très tenté de croire le contraire. On ne peut que lui en avoir voulu, dans certaines sphères, d'avoir pris en quelque sorte sous son patronage le poème qui renferme le fameux vers si hardi et si vif:

185. Abîme tout plutôt; c'est l'esprit de l'Église.

C'était reconnaître par cela même à l'avance la justesse de ce que devait dire de lui le grand poète (dans son second *avis au lecteur*): « Comme sa piété [de Lamoi- » gnon] étoit sincère, elle étoit aussi fort gaie. »

Ce qui tendrait à nous prouver que *le Lutrin* suscita dans la suite au Premier Président des désagréments, c'est le sixième chant du *Lutrin*, écrit sur un ton absolument différent de celui des cinq premiers, et dans lequel la plaisanterie la plus aimable et la plus piquante, la malice de bon ton la plus enjouée, fait place tout à coup à des discours sombres et sévères qui n'ont plus rien, oh non! d'« hé- » roï-comique »!... Boileau a l'air, en effet, dans ce sixième chant, lui, l'homme de tant d'esprit et d'un si vigoureux bon sens, d'y regretter sa charmante hardiesse des chants précédents et d'en demander en quelque sorte pardon à ses lecteurs!... L'explication naturelle de ce fait, qui n'a peut-être pas été suffisamment remarqué, c'est que les temps étaient bien changés : le premier chant est de 1672; le sixième de 1683!... Et comme on s'en aperçoit...!

On vient de voir par un exemple certain (p. 344) que le souvenir de la détermination prise le 6 août 1667 par Lamoignon, au sujet de Molière, n'était pas sans peser quelque peu, après la mort du Premier Président, sur sa propre famille : je veux dire sans inquiéter, sans préoccuper même ses descendants, sans leur inspirer certaines craintes au sujet des jugements rétroactifs, toujours possibles, de la postérité impartiale.

XVII. Le second Placet de Molière (7 août 1667). — Molière ne perdit pas de temps : représentée en public le 5 août 1667 dans la salle du Palais-Royal, sa comédie avait été défendue le 6 par le Premier Président Lamoignon. Après s'être adressé, coup sur coup, à ce dernier tout d'abord, mais en vain, par l'entremise de Boileau-Despréaux ; puis à Madame, dont l'intervention en la présente occasion fut absolument nulle (1), Molière, voyant qu'il valait mieux décidément, comme on dit vulgairement, « avoir affaire au bon Dieu qu'à » ses saints », trouva le temps d'écrire, dans la journée du 7 août, son second placet à Louis XIV ; puisque, le 8, deux artistes de sa troupe, les sieurs La Grange et La Thorillière, partirent en poste pour les Flandres, chargés de présenter ce placet au Roi, alors occupé à faire le siège de Lille.

Voici le texte de ce second placet :

« Second placet, présenté au Roi dans son camp devant la ville de Lille en Flandre, par les nommés de la Thorillière et de La Grange, comédiens de Sa Majesté et compagnons du sieur de Molière (2).

» Sire, — C'est une chose bien téméraire à moi que de venir importuner un grand monarque au milieu de ses glorieuses conquêtes ; mais dans l'état où je me vois, où trouver, Sire, une protection qu'au lieu où je la

(1) « Quelque espérance que Molière ait mise dans l'intervention de Madame, depuis longtemps protectrice de sa pièce, il eût été étrange qu'il se fût borné à demander son appui : c'était devant le Roi même qu'il devait *sans retard* en appeler de la rigueur du Premier Président. Celui-ci n'avait à défendre les représentations que « *jusques à nouvel ordre de Sa Majesté* », comme les éditeurs de 1682 ont évidemment eu raison de le dire ». Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 316.

(2) « Le placet que ces deux envoyés présentèrent était fier dans ses plaintes respectueuses et ne cachait pas l'indignation d'un cœur ulcéré. Les intrigues des hypocrites y étaient dénoncées plus vivement que jamais. Molière osait beaucoup, en homme confiant dans la protection du Roi, lorsqu'il disait que tout Paris s'était scandalisé, non de la comédie, mais de la défense qu'on en avait faite. Il ne craignait pas d'entrer..... en lutte avec le Premier Président, tout en rendant hommage à son caractère et à sa véritable piété..... Persuadé qu'il fallait frapper un grand coup en inquiétant le Roi sur des plaisirs qu'il aimait beaucoup, il se déclarait prêt à briser sa plume... » Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 316-317.

viens chercher? et qui puis-je solliciter, contre l'autorité de la puissance qui m'accable, que la source de la puissance et de l'autorité, que le juste dispensateur des ordres absolus, que le souverain juge et le maître de toutes choses?

» Ma comédie, Sire, n'a pu jouir ici des bontés de Votre Majesté. En vain, je l'ai produite sous le titre de *l'Imposteur,* et déguisé le personnage sous l'ajustement d'un homme du monde; j'ai eu beau lui donner un petit chapeau, de grands cheveux, un grand collet, une épée, et des dentelles sur tout l'habit, mettre en plusieurs endroits des adoucissements, et retrancher avec soin tout ce que j'ai jugé capable de fournir l'ombre d'un prétexte aux célèbres originaux du portrait que je voulois faire (1): tout cela n'a de rien servi. La cabale s'est réveillée aux simples conjectures qu'ils ont pu avoir de la chose. Ils ont trouvé moyen de surprendre des esprits qui, dans toute autre matière, font une haute profession de ne se point laisser surprendre. Ma comédie n'a pas plus tôt paru, qu'elle s'est vue foudroyer (2) par le coup d'un pouvoir qui doit imposer du respect; et tout ce que j'ai pu faire en cette rencontre, pour me sauver moi-même de l'éclat de cette tempête, c'est de dire que Votre Majesté avoit eu la bonté de m'en permettre la représentation (3), et que je n'avois pas cru qu'il fût besoin de demander cette permission à d'autres, puisqu'il n'y avoit qu'Elle seule qui me l'eût défendue.

» Je ne doute point, Sire, que les gens que je peins dans ma comédie ne remuent bien des ressorts auprès de Votre Majesté, et ne jettent dans leur parti, comme ils ont déjà fait, de véritables gens de bien, qui sont d'autant plus prompts à se laisser tromper, qu'ils jugent d'autrui par eux-mêmes. Ils ont l'art de donner de belles couleurs à toutes leurs inten-

(1) On ne saurait malheureusement douter de ces adoucissements et de ces retranchements qui n'ont jamais été réparés, *tout au contraire*, ainsi que nous le démontrerons un peu plus loin, avec preuves à l'appui, dans notre article XXII intitulé *La part du feu.* Auger avait grandement tort de dire (tome VI, p. 12, note 1), approuvé en cette occasion par M. Desfeuilles (IV, p. 392, note 3), qu'*il est aisé de juger de leur nature* par les variantes de *Dom Juan.* La différence nous paraît être fort grande entre celles-ci et celles-là. Il n'y a jamais eu, en effet, qu'un seul texte du *Festin de Pierre*, celui expurgé, puis cartonné, par Lagrange et Vivot en 1682; tandis qu'il y en a eu trois principaux pour *le Tartuffe :* 1° celui de 1664 (dont le quatrième acte, encore, a été corrigé pour le prince de Condé en 1665); 2° celui de 1667, modifiant profondément le premier; 3° (mais ceci appartient à l'avenir) celui de 1669, où de nombreux et importants passages du texte modifié et adouci *dont parle ici Molière*, nous en possédons déjà la preuve (cf. les notes de notre article XV), seront à leur tour impitoyablement supprimés.

Ajoutons que les exemplaires non cartonnés et que le texte étonnant d'Amsterdam, pour *Dom Juan*, nous ont rendu bien des passages précieux que l'on croyait à jamais perdus. Tandis que, des deux textes *antérieurs* du *Tartuffe* (celui de 1664 et celui de 1667), au contraire, rien de ce qu'on en a une fois supprimé n'a jamais reparu: il n'en a subsisté aucune trace.

(2) Au moment où, le 7 août, Molière écrivait ce passage, il ne se doutait pas que les foudres épiscopales se préparaient à le menacer à leur tour.

(3) Louis XIV avait-il réellement, avant son départ, permis *verbalement* à Molière de remettre sa pièce au théâtre, expurgée et sous un nouveau titre? Il faut le croire. Dans tous les cas, on voit que Molière va au devant du reproche qui pourrait lui être adressé à cet égard en convenant lui-même loyalement auprès du Roi qu'il s'était vanté d'avoir sa permission en faisant représenter *l'Imposteur.*

tions; quelque mine qu'ils fassent, ce n'est point du tout l'intérêt de Dieu qui les peut émouvoir; ils l'ont assez montré dans les comédies qu'ils ont souffert qu'on ait jouées tant de fois en public sans en dire le moindre mot. *Celles-là n'attaquoient que la piété et la religion, dont ils se soucient fort peu; mais celle-ci les attaque et les joue eux-mêmes, et c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir* [1]. Ils ne sauroient me pardonner de dévoiler leurs impostures aux yeux de tout le monde. Et sans doute on ne manquera pas de dire à Votre Majesté que chacun s'est scandalisé de ma comédie. Mais la vérité pure, Sire, c'est que tout Paris ne s'est scandalisé que de la défense qu'on en a faite, que les plus scrupuleux en ont trouvé la représentation profitable, et qu'on s'est étonné que des personnes d'une probité si connue aient eu une si grande déférence pour des gens qui devroient être l'horreur de tout le monde et sont si opposés à la véritable piété dont elles font profession.

» J'attends avec respect l'arrêt que Votre Majesté daignera prononcer sur cette matière; mais il est très assuré, Sire, qu'il ne faut plus que je songe à faire de comédie si les Tartuffes ont l'avantage [2], qu'ils prendront droit par là de me persécuter plus que jamais, et voudront trouver à redire aux choses les plus innocentes qui pourront sortir de ma plume.

» Daignent vos bontés, Sire, me donner une protection contre leur rage envenimée; et puissé-je, au retour d'une campagne si glorieuse, délasser Votre Majesté des fatigues de ses conquêtes, lui donner d'innocents plaisirs après de si nobles travaux, et faire rire le monarque qui fait trembler toute l'Europe! » [MOLIÈRE.]

Tel est le placet que Molière se hâta d'envoyer au Roi, le lundi 8 août, par deux artistes de sa troupe. « Une seule chose » dut l'indigner, dit M. Édouard Fournier (*Études...*, p. 194-» 195), c'est qu'il semblait qu'on voulût mettre en doute sa bonne » foi, *en prétendant qu'il avait joué, sans en avoir le droit.* » Et M. Édouard Fournier continue :

« La permission ayant été verbale, il ne pouvait la reproduire, ni confondre ainsi ceux qui l'accusaient; mais un autre moyen lui restait. Dès le surlendemain [le 8], il fit partir en poste, pour le camp devant Lille, où

(1) « Condé avait dit ces propres paroles au Roi trois ans auparavant, après la première interdiction du *Tartuffe;* le Roi se les rappelait sans doute bien encore; plus tard, parlant au public (*a*), Molière tint à en faire honneur au prince, à « un » grand prince » que tout le monde reconnut. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 393, note 2.

(2) Quoi qu'on en ait dit, cette phrase est bien moins une menace que la constatation pure et simple d'un fait évident.

(*a*) « Huit jours après qu'elle [la comédie du *Tartuffe*] eut été défendue, on représenta devant la cour une pièce intitulée *Scaramouche ermite;* et le Roi, en sortant, dit au grand prince que je veux dire : « Je voudrois bien savoir pourquoi les gens qui se scandalisent si fort de la comédie de Molière » ne disent rien de celle de *Scaramouche.* » A quoi le prince répondit : « La raison de cela, c'est que » la comédie de *Scaramouche* joue le ciel et la religion, dont ces Messieurs-là ne se soucient point; » mais celle de Molière les joue eux-mêmes : c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir. » MOLIÈRE, *Préface du « Tartuffe »*

se trouvait le roi, deux de ses meilleurs comédiens, La Grange et La Thorillière. S'il n'y alla pas lui-même, c'est que peut-être, à cause du soupçon dont je viens de parler, M. le Président voulut le garder en otage (?...). Son séjour n'étant pas indispensable à Paris, puisque le théâtre resta fermé jusqu'au retour de ses deux envoyés, je ne trouve pas d'autre moyen de m'expliquer pourquoi il ne fit pas lui-même ce voyage, où personne n'aurait mieux réussi que lui. » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les œuvres de Molière,* p. 194-195.

Je suis d'un avis diamétralement opposé à celui de M. Édouard Fournier. Molière serait arrivé à Lille. Il aurait obtenu une audience du Roi. Mais ensuite? Il lui aurait fallu alors exposer de vive voix à Louis XIV, sans trop de passion, avec une certaine vivacité cependant, les justes griefs qu'il avait, tant contre le Premier Président que contre ceux aussi qui avaient secrètement intrigué auprès de Lamoignon pour lui faire arrêter et défendre les représentations de *l'Imposteur!*... Combien il lui était plus facile de faire ses réclamations *par écrit* et « officiellement », en pesant ses mots, en disant juste ce qu'il fallait dire, et sans rien outrer d'un côté ni de l'autre!

Les promesses verbales, faites par le Roi, ne lui réussissant pas décidément, Molière se souciait fort peu d'avoir une entrevue avec Sa Majesté. Une démarche directe valait mille fois mieux pour lui qu'une causerie, et l'on va voir cependant qu'elle ne lui fut pas bien profitable. Mais laissons ici la parole à La Grange, qui raconte lui-même, dans son *Registre,* le fait en question, bien peu de jours sans doute après son ambassade officielle, avec son camarade La Thorillière, auprès de Louis XIV :

« Le 8e, le Sr de la Thorillière et *moi, de la Grange,* sommes partis de Paris en poste, pour aller trouver le Roi au sujet de ladite défense. Sa Majesté étoit au siège de l'Isle en Flandre, où nous fûmes très-bien reçus. Monsieur nous protégea, à son ordinaire, et Sa Majesté *nous fit dire* qu'à son retour à Paris, il feroit examiner la pièce de *Tartuffe,* et que nous la jouerions. Après quoi, nous sommes revenus. Le voyage a coûté 1000 livres à la Troupe. » [LA GRANGE.]

« On voudrait, dit avec raison M. Paul Mesnard, connaître *la réponse* textuelle *du Roi*. La façon dont La Grange l'a résumée, en l'interprétant peut-être un peu librement dans le sens d'une entière satisfaction donnée à Molière, laisse voir que *Louis XIV maintint provisoirement l'interdiction prononcée par Lamoignon,* et promit, à son retour, un nouvel examen, devant porter, nous le présumons, sur les changements faits à la pièce. Ajouta-t-il expressément : « *Vous la jouerez?* » Nous croyons qu'il ne put

donner qu'une espérance; car une promesse formelle [1] eût été sans doute plus tôt réalisée. » Paul Mesnard, *Molière-Hachette,* IV, p. 317.

XVIII. L'ordonnance de l'Archevêque de Paris (11 août 1667). — L'insistance courageuse et persévérante de Molière, sa force de volonté prodigieuse, ses tentatives de résistance, et surtout l'envoi, annoncé par lui, de ses deux députés au camp de Lille, exaspérèrent ses implacables ennemis. Ils croyaient d'abord avoir facilement raison de lui et de ses projets en faisant, en dessous main, interdire sa pièce par Lamoignon, et ils s'apercevaient de leur erreur. Il n'y avait pas de temps à perdre, et ils s'occupèrent donc de parer, le plus promptement possible, le coup qu'on leur destinait. Ce fut l'Archevêque de Paris lui-même, ce fut Hardouin de Péréfixe qui, ne se contentant plus cette fois de rester dans la coulisse, lança, au grand jour de la publicité, et dès le 11 août, l'ordonnance suivante :

Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Paris.

« Hardouin, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique archevêque de Paris, à tous curés et vicaires de cette ville et faux-bourgs, Salut en Notre-Seigneur.

» Sur ce qui nous a été remontré par notre promoteur, que, le vendredi cinquième de ce mois, on représenta sur l'un des théâtres de cette ville, sous le nouveau nom de *l'Imposteur,* une comédie très-dangereuse, et qui est d'autant plus capable de nuire à la religion que, sous prétexte de condamner l'hypocrisie ou la fausse dévotion, elle donne lieu d'en accuser indifféremment tous ceux qui font profession de la plus solide piété, et les expose par ce moyen aux railleries et aux calomnies continuelles des libertins : de sorte que pour arrêter le cours d'un si grand mal, qui pourroit séduire les âmes faibles et les détourner du chemin de la vertu, notre dit promoteur nous auroit requis de faire défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, *sous quelque nom que ce soit,* la susdite comédie, de la lire ou entendre réciter, soit en public, soit en particulier, sous peine d'excommunication;

» Nous, sachant combien il seroit en effet dangereux de souffrir que la véritable piété fût blessée par une représentation si scandaleuse et *que le Roi même avoit ci-devant très-expressément défendue;* et considérant d'ailleurs que, *dans un temps où ce grand Monarque expose si librement sa vie pour le bien de son État,* et où notre principal soin est d'exhorter tous les gens de bien de notre diocèse à faire des prières conti-

[1] Louis XIV ne prévoyait pas surtout, alors, l'ordonnance de « Monseigneur » l'archevêque de Paris, qui allait venir, si peu de jours après, modifier, sinon paralyser ses intentions bienveillantes.

nuelles pour *la conservation de sa personne sacrée* et pour le succès de ses armes, il y auroit de l'impiété de s'occuper à *des spectacles capables d'attirer la colère du ciel :* Avons fait et faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, lire ou entendre réciter la susdite comédie, soit publiquement soit en particulier, *sous quelque nom et quelque prétexte que ce soit,* et ce *sous peine d'excommunication.*

» SI MANDONS aux archiprêtres de Sainte-Marie-Magdelaine et de Saint-Severin de vous signifier la présente ordonnance, que vous publierez en vos prônes aussitôt que vous l'aurez reçue, en faisant connaitre à tous vos paroissiens *combien il importe à leur salut* de ne point assister à la représentation ou lecture de la susdite ou semblables comédies.

» DONNÉ à Paris sous le sceau de nos armes, ce onzième août mil six cent soixante-sept. *Signé :* HARDOUIN, archevêque de Paris. *Et plus bas,* Par mondit Seigneur, — PETIT. »

» De l'imprimerie de FRANÇOIS MUGUET, impr. et libr. ord. du Roy et de Monseigneur l'archevêque de Paris, rue de la Harpe, aux trois Roys. *Avec privilège du Roy* (1). »

M. Charles Louandre, tome II, page 358 du *Molière-Charpentier,* confond d'une manière curieuse Hardouin de Péréfixe avec son successeur Harlay de Chanvallon :

« L'archevêque de Paris, dit-il, Harlay de Champvallon *(sic),* que Fénelon, dans une lettre à Louis XIV, appelle « un archevêque cor- » rompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de » toute vertu », publia, sous la date du 11 août 1667, le *mandement* suivant, etc. »

C'est là bel et bien une erreur, et qu'il faut s'empresser d'arrêter avant qu'elle ne fasse son chemin.

Hardouin de Beaumont de Péréfixe, l'ancien précepteur de Louis XIV, et le véritable auteur de l'*Ordonnance* du 11 août 1667, avait déjà, en 1664, demandé à ce que *le Tartuffe* ne fût pas représenté. Il était donc logique et conséquent envers lui-même en publiant son ordonnance. Et si l'auteur du *Roi glorieux au monde,* Pierre Roullé, le fougueux curé de Saint-Barthélemy, « bien digne, comme l'a dit François Génin (2),

(1) C'est J. Taschereau qui, le premier, a publié cette curieuse pièce dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, en l'accompagnant, page 124, note 1, de la mention suivante :

« Cette affiche a été récemment trouvée à la Bibliothèque Royale, dans des papiers non encore classés, par M. Richard, employé, à l'obligeance duquel nous en devons communication. »

(2) Article *Molière*, dans le *Plutarque français* (XVIIe siècle), page 130. — J'emprunte cette indication à Édouard Fournier. *Études....* page 173, note 1.

» de desservir l'autel placé sous cette invocation sinistre », ne fit pas, lui aussi, en ce moment-là chorus avec les ennemis vindicatifs et acharnés de Molière, c'est qu'il était mort l'année précédente, le 8 juillet 1666 [1]. C'est une raison.

XIX. Publication de la LETTRE du sieur C. (août 1667). Interruption des représentations (août-septembre 1667). Retour de Louis XIV (7 septembre 1667). — L'effet de l'ordonnance de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, fut aussi terrible que retentissant, et sur le public, et sur la Cour, et sur Louis XIV. La lutte devenait, pour Molière, absolument impossible. Le Roi, après la reddition de Lille le 27 août, était de retour à Paris le 7 septembre. Mais il ne donna aucun ordre relativement au *Tartuffe*. Après la terrible ordonnance de l'archevêque son ancien précepteur, il ne le pouvait plus en vérité! Tout Louis XIV qu'il était, il avait les mains liées, et ne pouvait braver publiquement l'excommunication.

La *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR venait tout justement de paraître, et l'on pense bien avec quel empressement, avec quelle avidité elle fut lue à la Cour et à la Ville. Mais son auteur, que ce soit Chapelain ou un autre, fit sans aucun doute recommencer le tirage sans la majuscule initiale C qui servait d'abord de signature. Il eut peur de se compromettre. L'édition préparée fut donc, ou « cartonnée », ou qui sait même, mise complètement au pilon : *Un seul exemplaire,* peut-être celui de l'auteur lui-même, en est parvenu jusqu'à nous. Le secret de *sa collaboration* (car Molière évidemment lui avait fourni des notes) fut bien gardé, puisqu'il n'a pas transpiré [2].

(1) Je trouve cette date page 98 de *Molière, sa vie et ses œuvres*, par Jules Claretie. — Seulement, pourquoi le spirituel directeur de la Comédie-Française ajoute-t-il un *s* et retranche-t-il un *l* au nom du terrible curé? Pourquoi l'appelle-t-il *Roulès?*

(2) « ... Sans perdre de temps, Molière avait publié, pendant la quinzaine qu'avait duré la clôture de son théâtre [elle dura parbleu bien cinq semaines de plus!...] cette fameuse *Lettre sur* L'IMPOSTEUR, *écrite, sinon par lui, du moins sous son inspiration directe.* » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 195.

« ... Cette lettre, que l'on a crue quelquefois écrite par Molière lui-même, n'est nulle part, n'est pas dans la première partie surtout, c'est-à-dire dans l'analyse de la pièce, d'un style où l'on puisse le reconnaître. *L'auteur a seulement su profiter de ses entretiens, et était, on le voit bien, de ses amis.* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 328.

Mais M. Paul Mesnard se ravise tout aussitôt, et ajoute à ce jugement, même page, note 1 :

« La seconde partie est écrite avec finesse et force; il y a sur l'art plus d'une

« Il est permis de croire, dit M. P. Mesnard, que l'ordonnance de l'archevêque de Paris, publiée le 11 août, six jours après l'unique représentation, paralysa plus que toutes les autres protestations de la dévotion alarmée ce bon vouloir royal dont les comédiens avaient rapporté de Lille le témoignage et les promesses. (P. 322.) — De telles rigueurs étaient bien faites pour désespérer Molière. Il fut assez longtemps sans reparaître sur le théâtre. La maladie, qui l'en avait déjà tenu éloigné pendant plusieurs mois de la même année, le ressaisit-elle sous le coup de tant de soucis? ou voulut-il donner de son découragement une marque qui pût faire craindre une retraite définitive? — Il y eut peut-être à la fois un nouvel ébranlement dans la santé du chef de la troupe, et un grand désarroi de cette troupe, qui voyait suspendre une pièce sur laquelle elle avait tant compté. Le *Registre de la Grange* dit : « La troupe n'a point joué pendant » notre voyage, et nous avons recommencé le 25 de septembre », où l'on donna une représentation du *Misanthrope*. L'INTERRUPTION DES SPECTACLES AVAIT ÉTÉ DE SEPT SEMAINES. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 322-323.

« Ici encore, dit M. A. Bazin, LE SILENCE ABSOLU des contemporains nous laisse dans une ignorance complète de ce qui put se passer entre le comédien et le Roi. Il est certain que *celui-là avait parlé haut et clair*, que *celui-ci avait répondu obscurément*...

» [L'] interdiction [de l'ancien précepteur du Roi, l'archevêque de Paris,] allait... beaucoup plus loin que celle dont le parlement voulait maintenir l'effet. *Elle atteignait tous ceux qui s'étaient mis jusque-là hors du public*, LE ROI COMPRIS...

» *Il est certain*... que le Roi *recula* une seconde fois devant les manifestations *contraires à sa volonté*, puisqu'il ne fit pas jouer alors, ni longtemps après, la pièce incriminée; mais, *malgré l'éclat de cette affaire dans Paris*, malgré *l'intérêt qu'y avaient pris deux puissances de l'État*,

vue profonde. *Nous doutons qu'on y sente partout la plume de Molière; mais que bien des passages aient été écrits à peu près sous sa dictée, on serait tenté de le croire.* »

Et M. Édouard Fournier qui demandait (p. 195) pourquoi Molière était resté à Paris au lieu d'aller lui-même à Lille !... *Au bas même de la page* où il écrit : *M. le Président voulut peut-être le garder en otage*, c'est lui, Édouard Fournier, qui fait remarquer que, *sans perdre de temps, il* [Molière] *avait publié... cette fameuse lettre* !... Si Molière était parti pour Lille, adieu cette publication!

Durant ces quelques jours, faisant ou activant les deux démarches auprès de M. de Lamoignon et de Madame, écrivant son second *placet au roi*, préparant le voyage de La Grange et de La Thorillière, dirigeant et publiant la *Lettre* du sieur C..., Molière montra une activité prodigieuse; après laquelle, voyant l'inanité profonde et décourageante de ses efforts, la ruine complète de ses projets et de ses esperances, il a dû éprouver un besoin de repos bien naturel.....

Il existe, dans le style de la *Lettre sur la comédie de* L'IMPOSTEUR, un ton d'assurance un peu doctoral qui nous fait de plus en plus penser qu'elle pourrait bien être en effet de Chapelain, reconnu généralement bon juge en littérature par ceux-là mêmes qui se moquaient si justement de ses vers rocailleux et durs. « ... L'adresse..., l'exactitude, le tact et le goût dont l'auteur fait preuve dans ce compte rendu, tout nous porte à croire que cette analyse ne put sortir que de la plume de Molière. Cependant, plusieurs littérateurs, n'apercevant pas dans cette brochure toute l'économie de son style, ont pensé qu'il ne fallait l'attribuer qu'*à quelque ami, qui l'aurait composée sous ses yeux*. » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière*, p. 130.

le parlement et l'archevêque, malgré tant de motifs pour qu'elle fût partout un objet de curiosité ou de dispute, IL NE NOUS EST PAS RESTÉ UN SEUL MOT de cet événement et de ce débat. Les faits seuls, et des faits négatifs, nous en instruisent quelque peu. » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 82.

Ces lignes de M. Bazin sont extrêmement remarquables, et montrent la sagacité merveilleuse et la force de tête vraiment exceptionnelle de ce grand critique. Elles introduisent, elles allument des lueurs inattendues dans l'histoire si singulièrement obscure de l'existence de Molière. Si l'auteur de l'*Histoire de Louis XIII,* si l'ami du célèbre philologue Paulin Paris (1) avait eu à sa disposition toutes les ressources que l'érudition aujourd'hui a rassemblées et s'est faites concernant l'auteur du *Tartuffe,* à quels résultats étonnants ne serait-il pas finalement arrivé?...

« Grimarest, fait remarquer M. J. Taschereau, a prétendu (2) que notre auteur, découragé par tant de persécutions, en avait conçu un profond chagrin, et que souvent on lui avait entendu dire, en parlant de cette comédie : « Je me suis repenti plusieurs fois de l'avoir faite. » Rien ne serait plus opposé qu'une telle exclamation, qu'une telle pensée, au caractère de Molière (3), qui ne connut de faiblesses qu'en amour. Rien dans ses ouvrages, dans ses actions, ne peut porter à croire qu'il ait eu jamais le dessein de fuir devant de tels ennemis, ou le regret de se les

(1) C'est au grand médiéviste Paulin Paris, c'est au digne père de l'illustre M. Gaston Paris, que Bazin remit, avant de mourir, l'exemplaire contenant ses dernières corrections à ses *Notes sur la vie de Molière*, que l'auteur du *Romancero français* s'empressa de publier à Paris, en 1851, chez l'éditeur Techener, avec une préface qui fait grand honneur, à la fois, et à celui qui en est l'objet, et à celui qui l'a écrite. Aussi nous empressons-nous d'en détacher les lignes suivantes :

« Je ne prétends pas devancer l'opinion qu'ils [les appréciateurs délicats et judicieux des ouvrages d'esprit] prendront de cet excellent morceau de critique littéraire; il me suffira de rappeler qu'au moment de sa publication, on le regarda comme *la pierre de touche à laquelle il fallait soumettre toutes les précédentes biographies de Molière.* Les corrections et les additions qu'on trouvera dans cette deuxième édition sont d'ailleurs les dernières lignes de l'historien de Louis XIII et du cardinal Mazarin, de l'auteur de *l'Époque sans nom*, d'un homme enfin qui, dans le cours rapide d'une vie exclusivement consacrée aux plaisirs littéraires, n'a rien écrit de médiocre, rien composé qui ne portât le cachet d'un galant homme et d'un excellent esprit. » PAULIN PARIS, préface de la deuxième édition des *Notes sur la vie de Molière*, p. VII, datée du 1er février 1850.

(2) GRIMAREST, *la Vie de M. de Molière*, p. 205.

(3) Si Molière a réellement poussé cette exclamation, on peut croire et on peut dire que ce fut seulement quand son *Tartuffe*, bien et dûment représenté et imprimé, fut sauvé enfin à jamais de cette disparition, de cette destruction, de cet anéantissement complet que tant de personnes, bien puissantes en France, auraient si vivement voulu lui faire subir. Quand il n'y a plus à revenir sur une chose, quand on a été courageux jusqu'à la fin pour l'accomplir, même à un grand esprit il est permis de soupirer longtemps après sur la persécution subie et les dommages éprouvés.

être attirés. On le vit au contraire solliciter sans relâche des permissions du roi dans des placets qui respiraient une noble fermeté et une tranquille indépendance, et ajouter dans ces écrits, par des traits et des sarcasmes nouveaux, à tous les griefs que la cabale pouvait avoir déjà contre lui...! » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière,* livre troisième, p. 124 et 125.

XX. Molière se ressaisit (25 septembre 1667). Son activité est revenue (1667-1668). TARTUFFE chez les Condé (4 mars et 20 septembre 1668). — Molière n'était pas homme à abandonner définitivement la partie à ses adversaires. Il sentait bien autour de lui des périls terribles, mais sa vocation était là pour faire contrepoids. Il désirait tant faire représenter, puis publier son chef-d'œuvre! En un mot, son *Tartuffe* était alors « son motif le plus fort », comme dirait un positiviste de nos jours, pour guider et décider définitivement ce qu'une école philosophique arriérée appellerait encore aujourd'hui son « libre arbitre » (1).

C'est le 25 septembre 1667 qu'eut lieu la réouverture de son théâtre (2). On donnait *le Misanthrope*, et *Molière y jouait en personne*, témoin les vers suivants de la *Gazette en vers* de Robinet (du 8 octobre), qui avaient échappé à l'attention de M. A. Bazin, et que M. Paul Mesnard a cités le premier, tome IV, page 324 du *Molière-Hachette :*

> J'oubliois une nouveauté,
> Qui doit charmer notre cité.
> *Molière reprenant courage,*
> *Malgré la bourrasque et l'orage* (3),
> SUR LA SCÈNE SE FAIT REVOIR.
> Au nom des dieux, qu'on l'aille voir.

(1) Cf., ci-dessus, page 243.

(2) « Depuis le 6 août, jour où M. de Lamoignon avait fermé le théâtre à *l'Imposteur*, la troupe, jusqu'au 25 septembre, cessa de jouer. Le *Registre* n'explique l'interruption que durant le voyage de La Grange et de La Thorillière. Il est probable que, si elle fut plus longue, c'est qu'après le coup dont l'avait frappé la foudre épiscopale, Molière eut un de ces dépits qui *appellent vers la retraite*, suivant une expression du Sosie de son *Amphitryon* (scène I, vers 182 et 183). Mais Louis XIV était revenu de l'armée dans la première quinzaine de septembre. Une lettre de Robinet, datée du 11 septembre, dit qu'il était alors rentré à Saint-Germain. Peut-être Molière fut-il rengagé par « la faveur d'un coup d'œil caressant » (*Amphitryon*, scène I, vers 186), mieux que cela, par des paroles qui lui rendirent courage, par la perspective d'un temps prochain qui serait moins contraire. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 378-379.

(3) « On ne doutait donc pas qu'il ne se fût tenu éloigné de la scène par ressentiment de la nouvelle proscription de sa comédie. Il devait attendre encore un an et quelques mois avant ce qu'il a appelé [dans son troisième placet] « la grande résurrection de *Tartuffe*. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 379.

Le Misanthrope fut donc joué les 25, 27 et 30 septembre. Comme c'est huit jours après cette dernière date que Robinet publia le numéro de sa *Gazette* qui contient ces vers, il n'y a pas à en douter.

Où était Molière, cependant, durant les semaines de repos qu'il venait de prendre? A Auteuil, avec son ami et ancien camarade Chapelle, occupant tous deux un appartement dans la maison du sieur Jacques de Grou, escuyer et sieur de Beaufort, et de damoiselle Marie Filz, sa femme. Dans une « Information » contre le jardinier de la maison [1], des 21-22 août 1667, publiée en 1877 par M. J. Loiseleur (*Points obscurs*, pages 389-392), nous voyons que Molière et Chapelle sont désignés comme des *bourgeois qui ont loué partye du dit logis et jardin*. C'est fort curieux.

[1] « 21 AOUST 1667. Suplye Jacques de Grou, escuyer, Sr *de Beaufort*, et Damlle *Marie Filz*, sa femme, complaignans que, estant ce jour d'huy venus de Paris en leur logis de ce lieu... assistez du sr *de la Vallée*, gendre du dit sr de Beaufort, et, estant entrez dans leur jardin, le nommé *Claude*, jardinier de leur diste maison, auroit attaqué la Damlle *Filz* de parolles impertinantes, l'appelant *cocquine*, etc.

» Et voyant le dit sieur de la Vallée que le dist jardiner maltraitoit ainsy la damoiselle Filz, sa belle-mère, auroit repris le dist jardinier, luy remontrant qu'il debvoit estre plus civil... Lequel se seroit getté au collet du dit sieur de la Vallée, luy auroit déchiré son rabat... et auroit esté prendre un baston à deux bouts *(sic!)*, s'efforçant d'en maltraicter les suplians, et autres de leur compagnie, et auroit donné un coup du dist baston sur la teste du sr *abbé de Valloryе*, dont il est grandement blessé et *en danger de mort*, jurant et blasphémant le st non de Dieu... Signé : MARIE FILZ. » .....

« 1667, 22 AOUST. François Séjourné, chartier à Autheuil, 32 ans, dépose, après serment, que : — Le jour d'hier, environ 8 h. du soir, luy estant en la maison des dits sieur et dlle de Beaufort, pour panser les chevaux... le sr *de la Vallée* luy demanda où estoit le jardinier; le desposant ayant fait response qu'il estoit dans sa chambre, le sr de la Vallée luy dit : « Appelle-le », ce qu'il fit.

» Et le dit jardinier descendit de sa chambre, et alla, avec le dit sieur de la Vallée, pour parler à *des bourgeois qui ont loué partye du dit logis et jardin* (*a*).

» Et comme ils parloient aux dits bourgeois, le dit sieur de la Vallée prist le dit jardinier par la main, pour le faire sortir de la salle, où ils étoient entrez pour parler aux dits bourgeois. A l'instant, le jardinier ce jetta sur le dit sieur de la Vallée, le prist au collet, le terassa, et fut le rabat deschiré en deux; et le sieur de la Vallée estant relevé donna quelques coups de canne au dit jardinier, et s'en alla dans le jardin.

» Et le dit jardinier monta à sa chambre et prist un baston d'environ huit pieds de long, et s'en alla dans le jardin, en jurant et blasphémant le st nom de Dieu, — disant qu'il vouloit tuer celui qui l'avoit frappé.

» Ce que voyant, le sr *abbé de Valory*, demeurant en ladite maison, auroit esté au-devant du dit jardinier, lui remontrant qu'il ne faisoit pas bien, — et le jardi-

(*a*) « *Bourgeois qui ont loué partie du* [*dit*] *logis avec jardin :*

» C'étaient MOLIÈRE et Chapelle, installés, probablement depuis peu, dans ledit logis.

» Le sieur de la Vallée, gendre des Beaufort, conduit chez eux le jardinier Claude, pour lui donner ses ordres, relativement à cette location récente, et au service que les dits locataires pourraient exiger.

» On peut induire de là que le bail de Molière venait de commencer. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 392.

« L'appartement que Molière avait loué dans cette maison, — nous apprend M. Loiseleur d'après des textes authentiques — au prix de quatre cents livres par an, et dont il eut la jouissance jusqu'à sa mort, cet appartement, situé au rez-de-chaussée, était des plus simples : une cuisine, une salle à manger, une chambre à coucher, deux chambres en mansarde au second étage et le droit de se promener dans le parc; c'était tout. Molière y avait joint pourtant une chambre d'ami dépendant du principal corps de logis et louée à part, moyennant vingt écus par an.... (P. 321-322.)

» Rien, dans le modeste appartement d'Auteuil, assez confortablement meublé pourtant, ne rappelait la vie de théâtre, les préoccupations quotidiennes laissées rue Saint-Thomas-du-Louvre. Peu de livres : un Plutarque, un Montaigne, un Balzac, un Ovide, un Horace, un César; puis Hérodote, Héliodore, Diodore de Sicile, Valère le Grand, le *Traité de physique* de Rohault, donné sans doute par l'auteur à son ami; c'était à peu près toute la bibliothèque..... (P. 322-323.)

» ... Dans l'inventaire dressé à Auteuil, après le décès du poète, on ne voit figurer qu'un lit, assez richement garni, qui était le sien, et un autre

nier lui auroit [donné] un coup dudit baston sur la teste; et le dit sieur *abbé estoit tout en sang*, et fut baillé quelques coups au jardinier.....

» Nicolas Hubert, vigneron à Passy, 32 ans, despose (après serment) :

» Le jour d'hier, environ 7 h. de relevée, il fit rencontre du s^r de Beaufort dans ses vignes au desoubs de Passy, et il seroit revenu avecq le dit sieur de Beaufort en sa maison du dit Autheuil, où estant arivé, il vist le s^r de la Vallée, qui demanda où estoit le jardinier, auquel on fit response qu'il estoit en sa chambre, — et, ayant appellé, le dit jardinier descendit.

» Et le dit sieur de la Vallée prist le dit jardinier par le bras, pour le faire entrer dans la salle, disant qu'il vouloit parler à luy, — ce que voyant le dit jardinier prist le sieur de la Vallée au collet et cheveux, et se houspillèrent l'un l'autre.

» Le dit jardinier, estant à terre, eust plusieurs coups de cane, que un autre, *abillé de noir* [luy donna]. Et fut le rabat du dit sieur de la Vallée deschiré par le dit jardinier.

» Et après cela, luy desposant disant : « M. de la Vallée, laissez là le jardinier, » il [le jardinier] fut retiré par LE SIEUR MOLIER *et autres* et enfermé dans *leur* chambre (*a*).

» Et, à l'instant, le dit jardinier sauta par la fenestre de ladite chambre et prist un baston de 6 à 7 pieds... — et luy desposant, estant entré dans le jardin, vist le dit [jardinier] par terre, — le s^r *Valory sur* luy, lequel Valory *saignait de la teste au-dessus de l'œil*, et un homme, *abillé de noir*, qui tenoit le baston que avoit le jardinier. *Le vallet de chambre du s^r Vallory* luy donnoit des coups de pied, pendant que luy desposant l'emmenoit.

» Et estant dans une allée proche le clos du s^r de la Guette, un nommé le s^r *de Longpré* arriva, et voulut aller sur le dit jardinier, et fut empesché par deux femmes, et luy desposant, disant au dit jardinier qu'il se retirast, et le dit jardinier n'en voulut rien faire. Et voyant venir un *gentilhomme* vers luy, il prist un eschallat, et dict : « Vienne qui voudra; je leur tiendrai teste. »

» Et le *gentilhomme* estant aproché dit au jardinier qu'il avoit tort, après l'avoir saulvé, d'avoir saulté la fenestre, et que *Madame* [Madame de Beaufort] estoit fort faschée contre luy, et se retirèrent (*b*)..... — Et a signé : N. HUBERT. » [Pièce communiquée à M. J. Loiseleur par M. Parent de Rosan.]

(*a*) *Le jardinier fut retiré par le s^r* MOLIER *et autres dans leur chambre*. — Nous savons que cette chambre était au rez-de-chaussée, sur la cour gazonnée, en contre-bas de laquelle était le jardin, contigu, sur la gauche, au clos du s^r de la Guette. » J. LOISELEUR. *Points obscurs*, p. 392.

(*b*) « *Le gentilhomme dit au jardinier qu'il avoit tort... d'avoir saulté la fenestre...* — Ce gentilhomme n'est pas Molière, mais son colocataire, Chapelle. — Hubert qualifie « gentilhommes » ceux que Séjourné a qualifiés « bourgeois ». J. LOISELEUR *Points obscurs* p. 392.

beaucoup plus modeste qu'on avait sans doute, au moment de l'inventaire et pour la simplification de la prisée, transporté de la chambre qu'il occupait dans celle de Molière : ce lit était celui de Chapelle qui, selon Grimarest, avait une chambre à Auteuil, chez son ami... » JULES LOISELEUR, *les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 323.

L'inventaire dont parle ici M. Loiseleur a été publié par M. Eudore Soulié, pages 282 et suivantes de ses *Recherches sur Molière et sa famille.*

Dès le 25 septembre, nous l'avons vu plus haut, Molière avait recommencé ses représentations. Une indisposition paraît l'avoir éloigné de nouveau, quelque temps après, de la scène, s'il faut du moins en croire Robinet qui, dans son numéro du 31 décembre 1667, annonce ainsi sa réapparition :

Veux-tu, lecteur, être ébaudi?
Sois au Palais-Royal mardi (1) :
Molière que l'on idolâtre
Y remonte sur son théâtre.

Dans l'intervalle furent représentées des pièces de De Visé

« Il ne tarda pas, ce qui était bien mieux encore, nous dit M. Paul Mesnard, à reparaître comme auteur de nouvelles comédies. Par l'empressement que le protecteur mit à les accueillir, à les demander, on put facilement reconnaître que *sa faveur restait assurée.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 382.

Ces nouvelles comédies que donna Molière après sa rentrée définitive sont : *Amphitryon* (13 janvier 1668), *George Dandin ou le Mari confondu* (18 juillet 1668), *l'Avare* (9 septembre 1668), pour arriver enfin, le 5 février 1669, à..... la première représentation publique de *Tartuffe :* la seconde, en comptant celle de *Panulphe* pour une. On voit si Molière avait rien perdu de son immense talent, de sa prodigieuse facilité!

C'est encore M. Paul Mesnard, auquel il faut toujours recourir, qui va nous fournir *le mot juste* sur les deux nouvelles représentations particulières et réservées du *Tartuffe* — oui, du *Tartuffe!!...* — données pour le prince de Condé.

« Tout en repoussant l'imputation d'une indigne manœuvre pour gagner à la cause du *Tartuffe* le protecteur flatté dans ses passions, *il est permis*

(1) Mardi 3 janvier 1668, Molière joua, en effet, au Palais-Royal, et le jeudi 5 aux Tuileries.

*de croire que le succès des représentations de l'*AMPHITRYON *à la cour dut contribuer à aplanir le chemin vers le but dont Molière ne détournait pas ses regards.* Quoi qu'il en soit, le jour où il montra par cette rentrée dans sa carrière d'auteur qu'il renonçait à renfermer dans le silence son génie découragé, *il put faire deviner qu'il avait eu quelques raisons de concevoir de fortes espérances.* Dans cette même année 1668, les signes ne manquèrent pas de *l'approche du moment* où il obtiendrait pleine satisfaction. Le moins équivoque fut *le Tartuffe* joué deux fois, en visite, chez Monsieur le Prince, *à Paris d'abord,* DÈS LE 4 MARS, puis à Chantilly, le 20 septembre (1). Quelque haute que fût la situation du grand Condé, il est bien peu vraisemblable qu'il se crût assez maître dans sa maison pour y faire représenter la comédie foudroyée par l'archevêque de Paris, s'il n'avait pas su que le roi, *disposé dès lors à la ressusciter,* fermerait les yeux. LA REPRÉSENTATION DU 4 MARS EST SURTOUT REMARQUABLE. *A Paris,* en effet, *toute désobéissance à l'ordonnance du 11 août 1667 tombait sous le coup de l'excommunication.* A Chantilly, on était du moins hors du diocèse. C'est ce qui explique que dans la petite notice historique de l'édition de 1682, la représentation du 20 septembre soit la seule mentionnée (2), et que le *Registre*, un peu moins discret, ne nous ait fait connaître celle du 4 mars qu'à la date de ce 20 septembre, et *dans une rédaction assez embarrassée* (3). Molière évidemment n'avait plus qu'*un peu de patience à prendre.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 385 et 386.

XXI. Molière triomphe! On va jouer TARTUFFE. — Après être reparu au théâtre du Palais Royal le 3 janvier 1668, aux Tuileries le 5, Molière offrit au public parisien la pre-

(1) Cette représentation du 20 septembre est la seule que connaisse et dont parle M. Bazin :

« En ce même temps (20 septembre) la troupe de Molière fut appelée chez le prince de Condé, à Chantilly, où Monsieur et Madame étaient allés se divertir, et voici comme en parle Robinet :

> (Là) le grand Condé leur fit chère,
> Je vous assure, tout entière,
> *Et Molière y montra son nez :*
> *C'en est, je pense, dire assez.*

» Au moins n'était-ce pas en dire trop, et il serait difficile, si l'on ne le savait d'ailleurs, de soupçonner ce que cachait cette prudente réticence. La pièce où Molière « avait montré son nez » à Chantilly, ce n'était pas la comédie toute neuve de *l'Avare*. C'était *le Tartuffe*, dont le prince avait voulu régaler ses hôtes, sans doute parce que, *hors du diocèse de Paris, on se croyait à l'abri de l'excommunication.* Molière *se tenait* donc *toujours prêt* à le faire reparaître sur la scène... » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 85 et 86.

(2) « Cette comédie, parfaite, entière et achevée en cinq actes, a été représentée, la première et la seconde fois, au château du Raincy, près Paris, pour S. A. S. Monseigneur le Prince, les 29e novembre 1664 et 8e novembre de l'année suivante 1665, *et depuis encore au château de Chantilly, le 20e septembre 1668.* » [LA GRANGE. Édition de 1682 des *Œuvres de Molière.*]

(3) « Le jeudi 20e [*septembre 1668*] une visite à Chantilly, et [*pour*] une à Paris, qui a été jouée le 4e mars du *Tartuffe*, pour Mgr le Prince, reçu 1100ll. » [*Registre de* LA GRANGE, p. 98.]

mière représentation d'*Amphitryon* le 13 janvier, et le 16 il allait jouer cette première pièce devant le Roi.

« On a peine à comprendre, remarque M. P. Mesnard (*Notice,* p. 383, note 1), comment La Grange, dans son *Registre,* a oublié les représentations données aux Tuileries en janvier 1668, celle du *Médecin malgré lui* le 6, celle d'*Amphitryon* le 16. Elles sont attestées par la *Gazette* et par les *Lettres en vers* de Robinet, du 14 et du 21 janvier. »

M. A. Bazin est un des premiers, le premier de tous peut-être, qui ait fait ressortir l'allusion que renferment certains vers d'*Amphitryon,* dits par Molière lui-même, faisant sa rentrée définitive. Mais laissons la parole à M. Bazin :

« Si, comme nous sommes enclin à le penser, il y avait eu du dépit, du chagrin, de la bouderie dans cette éclipse de quatre mois, on peut juger ce qu'avaient de sens et ce que durent produire d'effet ces vers (1) qui commencent presque la comédie d'*Amphitryon* et que Molière débitait lui-même dans le rôle de Sosie :

Sosie, à quelle servitude
Tes jours sont-ils assujettis!
Notre sort est beaucoup plus rude
Chez les grands que chez les petits.
Ils veulent que pour eux tout soit, dans la nature,
Obligé de s'immoler.
Jour et nuit, grêle, vent, péril, chaleur, froidure,
Dès qu'ils parlent, il faut voler.
Vingt ans d'assidu service

(1) Dans l'ouvrage de Molière qui précède immédiatement *Amphitryon* par ordre chronologique : dans *le Sicilien ou l'Amour peintre*, représenté l'année précédente (1667), Hali osait dire, à la première scène :

« Sotte condition, que celle d'un esclave! de ne vivre jamais pour soi, et d'être toujours tout entier aux passions d'un maître! de n'être réglé que par ses humeurs, et de se voir réduit à faire ses propres affaires de tous les soucis qu'il peut prendre! Le mien me fait épouser ici ses inquiétudes; et parce qu'il est amoureux, il faut que, nuit et jour, je n'aie aucun repos. » Molière, *Le Sicilien*, scène I.

« L'idée de ce début, fait remarquer M. Arthur Desfeuilles (*Molière-Hachette*, t. VI, p. 234, note 1), se retrouve, mais bien agrandie, au commencement du premier monologue de Sosie, dans *Amphitryon* (1668). »

C'est une raison de plus pour mettre les deux monologues en regard l'un de l'autre.

Bazin ne cite pas, dans la tirade de Sosie, d'*Amphitryon*, ces premiers vers que nous n'avons garde d'oublier :

Que mon maître, couvert de gloire,
Me joue ici d'un vilain tour!
Quoi? si pour son prochain il avoit quelque amour,
M'auroit-il fait partir par une nuit si noire?
Et pour me renvoyer annoncer son retour
Et le détail de sa victoire,
Ne pouvait-il pas bien attendre qu'il fût jour?
(*Amphitryon*, acte I, scène I.)

N'en obtiennent rien pour nous;
Le moindre petit caprice
Nous attire leur courroux,
Cependant notre âme insensée
S'acharne au vain honneur de demeurer près d'eux,
Et s'y veut contenter de la fausse pensée
Qu'ont tous les autres gens que nous sommes heureux.
Vers la retraite en vain la raison nous appelle;
En vain notre dépit quelquefois y consent:
Leur vue a sur notre zèle
Un ascendant trop puissant,
Et la moindre faveur d'un coup d'œil caressant
Nous rengage de plus belle (1).
(*Amphitryon*, acte I, scène I.)

» Et, dans le fait, Molière était « rengagé ». L'effet ne s'en fit pas voir aussitôt, parce que le roi employa son carnaval à prendre la Franche-Comté: mais, quand l'été revint avec une paix glorieuse qui laissait à la France ses conquêtes de Flandre, on vit Molière se remettre à l'œuvre pour les plaisirs de la Cour. Une fête non moins brillante que celle de 1664 se préparait à Versailles, dans les nouveaux jardins créés par Louis XIV. On y avait réservé la place principale à la comédie, et Molière était chargé de la remplir. Un théâtre magnifiquement décoré, les meilleurs danseurs, les plus belles voix, de nombreux instruments et Lully furent mis à sa disposition. Tout ce luxe royal (18 juillet 1668) servit comme d'entourage à sa personne et forma le cadre de *George Dandin*. Il avait écrit la pièce et il y jouait le premier rôle; les paroles chantées étaient de lui, les ballets se rapportaient tant bien que mal à l'action où il figurait. *Il n'était vraiment pas croyable qu'on eût refusé quelque chose à un homme qui se prodiguait ainsi.* » A. Bazin, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 83 et 84.

Mais n'abandonnons pas encore les vers de la première scène d'*Amphitryon*, si ingénieusement significatifs :

« *C'est ainsi* [nous dit M. Paul Mesnard] *que* M. Bazin a fait remarquer une plainte touchante du pauvre serviteur maltraité, sacrifié, prêt cependant à redoubler de zèle. Il lui a semblé qu'il y avait là comme un

(1) « Ici, — remarque à son tour Édouard Fournier (p. 301), — Molière a dit à Louis XIV qui écoute, tout ce qu'il a sur le cœur: son dégoût d'un service mal récompensé, même ses résolutions de retraite presque réalisées, lorsque l'année précédente (1667) il était resté, pendant plusieurs mois, éloigné du théâtre..... » (P. 301.)

« Au mois de février 1668, quand l'envie reprit au Roi d'avoir sur son théâtre de Versailles Molière, aussi necessaire pour un carnaval de Cour, que le rire l'est au dessert, il fallut encore, je l'ai dit, de nouvelles instances. L'ordre impérieux s'y mêlait au royal sourire, c'est le sourire qui décida Molière et qui le rengagea, comme il va nous le dire lui-même. » Édouard Fournier, *Étude sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 300.

regard jeté vers Louis XIV, presque un reproche, dont d'ailleurs la hardiesse était tempérée par la fiction qui l'enveloppait. L'interprétation est au moins ingénieuse et très séduisante. Nous reconnaissons volontiers que *ces derniers vers surtout* [voir ci-dessus les vers 184, 185, 186 et 187] *y prêtent singulièrement...* On croit saisir un petit accent de mélancolie qui, malgré l'art infini du poète à fondre les nuances, pouvait étonner un peu chez Sosie, avant qu'on eût songé qu'il cédait peut-être un moment la parole à un autre esclave des plaisirs des grands, d'une âme plus noble et de plus fière habitude dans son langage. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 331-332.

Après avoir constaté à son tour la collaboration de Molière « aux plaisirs des fêtes brillantes données dans les nouveaux » jardins de Versailles », après avoir indiqué les premières représentations successives de *George Dandin* et de *l'Avare,* M. Paul Mesnard s'écrie :

« Les ennemis du *Tartuffe* n'avaient donc pas réussi à brouiller Molière avec le Roi ; *c'était assez visible en 1668* pour que Condé ne craignît pas, comme nous l'avons déjà dit, de faire jouer à Chantilly, le 20 septembre, la comédie proscrite : *grande défaite pour l'archevêque de Paris*, quoique le château du grand prince fût hors du ressort de ses excommunications. (P. 332.)

» Vers le même temps, arrivaient à leur fin les difficiles négociations de la *Paix de l'Église.* On avait reçu le 8 octobre [1668] le bref de Clément IX; et le 1er janvier 1669 une grande médaille fut frappée à la Monnaie en l'honneur de l'acte de concorde. M. Bazin pense que la mise en liberté du *Tartufle* fut facilitée par une pacification qui invitait si fortement toutes les haines religieuses à se taire. Louis XIV aurait ainsi voulu, à l'exemple du Pape, leur imposer le désarmement (1). Cette explication de la paix du théâtre, *qui cependant n'était peut-être pas dans tous les sens une autre paix de l'Église,* n'est pas invraisemblable. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 332.

Mais il n'est que juste que nous reproduisions ici les lignes textuelles dans lesquelles M. Bazin indique, le premier, *le motif* qu'aurait mis en avant et prétexté le roi Louis XIV,

(1) « Nous ne soupçonnons pas le « prince ennemi de la fraude » de n'avoir été gagné à la cause de Molière que par les louanges qu'il lui a données au dénouement de la pièce. Il ne serait pas juste de se décharger ainsi de la reconnaissance qui lui est due pour la liberté accordée au grand poète. *Ce n'était pas chose sans difficultés même pour son autorité absolue.* Il lui a fallu beaucoup de bon vouloir, pour trouver un prétexte au désarmement des rigueurs ecclésiastiques dans *la Paix de l'Église* (octobre 1668), laquelle mettait fin à une guerre théologique, *sans aucune intention de faire participer à son indulgence les hardiesses du théâtre.* L'archevêque de Paris dut penser que *l'on avait saisi une singulière occasion de tenir son ordonnance pour abrogée.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 396-397.

pour autoriser les représentations du *Tartuffe;* motif qui, généralement adopté par les différents historiens et commentateurs venus après M. Bazin, n'a pas toujours été reporté et attribué par eux à celui qui, cependant, l'a, avant tous les autres, indiqué et fait valoir. Le passage, du reste, est assez remarquable pour devoir être cité *in extenso.*

« Personne encore n'ayant pris soin de chercher et de nous dire ce qui avait pu déterminer cette tolérance tardive et subite pour l'œuvre longtemps prohibée, il nous a fallu jeter un regard dans les faits de l'histoire, et nous y avons trouvé une explication fort plausible. Le long débat qui avait divisé l'Église de France et mis aux prises une partie du clergé avec l'autorité pontificale venait d'être enfin terminé par un accommodement que l'on voulait croire durable. Le bref préliminaire à cette fin était parti de Rome le 29 septembre 1668; l'arrêt du Conseil qui en était la suite avait été rendu le 26 octobre; le docteur Arnauld avait fait sa soumission le 4 décembre, et le bref définitif de réconciliation, daté du 19 janvier 1669, était arrivé vers la fin du mois. *Dans les premiers jours de février, tout était joie, espérance, bonne amitié, concorde, oubli des injures, reparation des torts;* il ne restait plus qu'à réintégrer les religieuses de Port-Royal, ce qui eut lieu le 17. Molière profita du moment où tout le monde s'embrassait pour mettre aussi son *Tartuffe* en liberté, comme tacitement compris dans la « paix de Clément IX ». A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 86-87.

« *Il y eut assurément des désapprobateurs,* » dit avec raison (*Notice biographique,* p. 397) M. Paul Mesnard. Il y en eut, cela est évident; mais qui, dans un moment si bien choisi, et où il s'agissait d'intérêts tout autrement considérables, n'osèrent souffler mot. « Louis XIV, au surplus, » — et c'est encore M. Mesnard (t. IV, p. 332-333) qui en fait la remarque, — « Louis XIV n'attendait depuis longtemps qu'*une occa-* » *sion favorable.* Il dut avoir grand plaisir *à faire cesser une* » *rigueur qui manifestement lui avait répugné.* » Mais occupons-nous des *désapprobateurs,* incapables cette fois-ci de lutter. Il n'est que juste que nous prenions aussi connaissance de leurs griefs et de leurs rancunes. Il y en eut un bien illustre, et, convenons-en aussi, de très parfaite bonne foi. Nous voulons parler de Bourdaloue, qui, dans son *Sermon pour le septième dimanche après la Pentecôte* (1), foudroie

(1) « On n'a pas encore pu savoir en quelle année et dans quelle chaire il fut prononcé. Bourdaloue prêcha pour la première fois à Paris, dans l'Avent de 1669, qui est l'année même où commencèrent les représentations suivies de *Tartuffe* devant le public. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 320, note 2.

la pièce de Molière (sans nommer celui-ci cependant) de sa plus fougueuse éloquence :

« Comme la vraie et la fausse dévotion ont un grand nombre d'actions qui leur sont communes, et comme les dehors de l'une et de l'autre sont presque tous semblables, il est non-seulement aisé, mais d'une suite presque nécessaire que la même raillerie qui attaque l'une intéresse l'autre, et que les traits dont on peint celle-ci défigurent celle-là... Et voilà, chrétiens, ce qui est arrivé lorsque des esprits profanes et bien éloignés de vouloir entrer dans les intérêts de Dieu ont entrepris de censurer l'hypocrisie, non point pour en réformer l'abus, ce qui n'est pas de leur ressort, mais pour faire une sorte de diversion dont le libertinage pût profiter, en concevant et faisant concevoir d'injustes soupçons de la vraie piété par de malignes représentations de la fausse. Voilà ce qu'ils ont prétendu, exposant sur le théâtre et à la risée publique un hypocrite imaginaire, ou même, si vous le voulez, un hypocrite réel, et tournant dans sa personne les choses les plus saintes en ridicule, la crainte des jugements de Dieu, l'horreur du péché, les pratiques les plus louables en elles-mêmes et les plus chrétiennes. Voilà ce qu'ils ont affecté, mettant dans la bouche de cet hypocrite des maximes de religion faiblement soutenues, au même temps qu'ils les supposoient fortement attaquées ; lui faisant blâmer les scandales du siècle d'une manière extravagante ; le représentant consciencieux jusqu'à la délicatesse et au scrupule sur des points moins importants, où toutefois il le faut être, pendant qu'il se portoit d'ailleurs aux crimes les plus énormes ; le montrant sous un visage de pénitent, qui ne servoit qu'à couvrir ses infamies ; lui donnant, selon leur caprice, un caractère de piété la plus austère, ce semble, et la plus exemplaire, mais, dans le fond, la plus mercenaire et la plus lâche.

« Damnables inventions pour humilier les gens de bien, pour les rendre tous suspects, pour leur ôter la liberté de se déclarer en faveur de la vertu !.. » BOURDALOUE, *Sermon pour le septième dimanche après la Pentecôte,* première partie (1).

J. Taschereau a raison, dans son *Histoire de la Vie et des Ouvrages de Molière* (page 147), de s'écrier ici : « Eh quoi ! » Bourdaloue avait-il oublié, et la belle tirade de Cléante, le » sage de la pièce, sur la vraie et la fausse dévotion, et ce » reproche qu'un zèle pieux lui fait adresser à Orgon :

Quoi ! parce qu'un fripon vous dupe avec audace
Sous le pompeux éclat d'une fausse grimace,
Vous voulez que partout on soit fait comme lui,
Et qu'aucun vrai dévot ne se trouve aujourd'hui ?
Laissez aux libertins ces sottes conséquences.

(1) BOURDALOUE, *Œuvres complètes*, édition de Versailles, J.-A. Lebel, 1812, tome VI, pages 213 et 214.

Après avoir mentionné aussi Bossuet, qui « soutint, dit-il, la » même thèse avec encore plus de rigueur et de fougue ora- » toire, *mais plus tard, lorsque Molière ne pouvait plus » l'entendre* (1) », M. Louis Moland, dans des considérations philosophiques de la plus haute portée, résume avec bonheur l'opinion définitive de la postérité éclairée, sur l'utilité morale du *Tartuffe,* et sur le pour et le contre qui existent à la fois, et dans la thèse soutenue par Molière, et dans celle de ses fougueux opposants. Nous tenons à enrichir notre étude de cette magnifique page :

« Ces hommes éminents, entiers dans leur foi, croyaient sans aucun doute, en s'exprimant ainsi qu'ils faisaient, remplir leur mission et leur fonction sacerdotale. Le danger qui les frappait n'était nullement chimérique, et l'histoire du *Tartuffe* jusqu'à nos jours l'a suffisamment prouvé. Il faudrait être trop naïf pour essayer de démontrer aux hommes d'église qu'ils ont eu tort de se plaindre du *Tartuffe,* alors que chaque fois qu'on a voulu faire une démonstration contre eux ou contre leur influence on s'est servi du *Tartuffe.* Mais ceux que préoccupent avant tout les intérêts de la religion, et qui sont exclusivement touchés de ce qui lui peut nuire, n'embrassent pas la question dans toute son étendue.

(1) Il s'agit de ces passages des *Maximes et réflexions sur la comédie :*

« Il faudra donc que nous passions pour honnêtes les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière... Songez seulement si vous oserez soutenir à la face du ciel des pièces où la vertu ou la piété sont toujours ridicules, la corruption toujours excusée et toujours plaisante ?... La postérité saura peut-être la fin de ce poète comédien, qui, en jouant son *Malade imaginaire* ou son *Médecin par force*,... passa des plaisanteries du théâtre... au tribunal de celui qui dit : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez !* » BOSSUET, *Réflexions sur la comédie*, Jean Anisson, 1694, chapitre V, p. 19.

Ces lignes, que Bossuet eut le grand malheur d'écrire, ont valu à la mémoire de Molière bien des appréciations indignées et émues, parmi lesquelles nous tenons surtout à reproduire les suivantes :

Eh quoi ! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage ?

« Quelle dureté fanatique en cette apostrophe !... Quel ton d'intolérance en cette doctrine ! quel appareil de rigueur ! quelle emphatique sévérité ! et, ce qui doit plus étonner en *Bénigne* Bossuet, que d'assertions calomnieuses à l'égard de la plus morale des comédies ! » N.-L. LEMERCIER, *Cours analytique de littérature générale*, t. II, p. 458 et 459.

« Le grand évêque fut plus que dur ce jour-là, même si l'on admet que Molière avait eu le tort de ne pas vouloir plaisanter sur l'hypocrisie seulement ; et il eut été, ce nous semble, plus charitable de ne pas lui attribuer avec tant de conviction un si mauvais dessein. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 342.

« Le sens de ces paroles [Malheur à vous...] ne saurait être que le rieur mis en cause... fut nécessairement un réprouvé. Bossuet savait trop bien qu'au chapitre de l'Évangile cité par lui (*Saint Luc*, chapitre VI), il est écrit aussi : *Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugé ; ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamné ;* et qu'il n'appartient, fût-ce au plus grand et plus saint docteur, que d'avertir de ce qui perd et de ce qui sauve, sans prétendre lire le nom des condamnés dans le livre, fermé à nos regards, où le monde est jugé..... Ses éloquentes paroles restent toutefois trop menaçantes... » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 432-433.

Ils ne s'inquiètent pas assez d'autres dangers non moins réels; ils sont portés à se dissimuler l'exploitation plus ou moins hypocrite de la crédulité publique, les abus qui se couvrent du nom et du crédit de la dévotion, le combat que livre sourdement à la société civile et laïque ce qui est tantôt un vice odieux, masque de tous les vices, et tantôt seulement un excès de zèle. Cette contre-partie de leurs plaintes, ces alarmes qui partent des rangs opposés, ne sont pas non plus sans fondement. C'est pourquoi, en un autre sens, l'on n'a pas tort de dire que *le Tartuffe* a été dans notre pays une garantie et une sauvegarde. Si les grands orateurs de l'église au XVIIe siècle étaient dans leur droit en protestant contre *le Tartuffe,* Molière, placé à un autre pôle d'idées et d'intérêts, était dans le sien en le faisant jouer. C'est là une lutte qui n'est pas près de finir, et qui est presque toute l'histoire et toute la vie de notre civilisation. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 279-280.

Nous terminerons cet article par quelques réflexions de M. Paul Mesnard qui complètent et résument fort heureusement la discussion, et en sont, en quelque sorte, comme *le dernier mot :*

« Molière..., dans sa *Préface...,* rappelant que la comédie a pour emploi de corriger les vices des hommes..., refuse de comprendre pour quelle raison il y en aurait de *privilégiés.* Ce droit d'asile prétendu au nom de l'Église pour y mettre l'hypocrisie à couvert, tout au moins pour la soustraire à toute autre justice que la sienne, lui paraissait d'autant plus exorbitant que ce vice « est, dans l'État, d'une conséquence bien plus » dangereuse que tous les autres ». Non seulement l'État, mais tout particulier, fût-il laïque, peut se trouver blessé, opprimé par l'hypocrisie. Comment, où le dommage est senti, la défense serait-elle interdite? » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* IV, p. 321.

XXII. La part du feu. — La permission accordée par Louis XIV à Molière de représenter *Tartuffe* publiquement et sans interruption, fut un coup bien terrible pour le clergé de l'époque. Jamais rien de semblable, rien de comparable, on peut le dire, ne lui était arrivé auparavant; aussi ce coup lui fut-il d'autant plus sensible; aussi souleva-t-il de sa part, et contre Molière, de sourdes et implacables colères dont nous n'aurons que trop à constater les tristes effets, et sur lesquelles, pour le moment, il serait inutile d'insister.

Ce ne fut plus *Panulphe* seulement que l'on fut autorisé désormais à jouer en public, mais bel et bien *Tartuffe,* sous son vrai nom! Sous ce rapport, du moins, la faveur qu'on octroyait fut complète! Et en réalité, à y bien regarder, ce ne

fut pas là une concession bien considérable que fit Louis XIV à Molière, quelque satisfaction qu'elle causât à ce dernier : ce nom de *Tartuffe*, que tout le monde savait par cœur, que chacun se serait dit mystérieusement à l'oreille s'il avait été défendu, n'offrait en réalité aucun danger spécial pour personne. Et puis, la comédie de Molière n'avait-elle pas été interdite sous peine d'excommunication, par l'archevêque de Paris, sous quelque nom que ce soit? Ce que l'on craignait surtout, ce n'était pas l'étiquette, c'était la pièce elle-même!...

Mais, de ce qu'on autorisait *Tartuffe* sous son vrai nom, on aurait surtout bien tort de croire que l'on revenait en même temps à l'ancien texte, à celui de 1664-65, celui déjà fort corrigé en 1667. Louis XIV avait annoncé, pendant qu'il était au siège de Lille, qu'il ferait de nouveau examiner *Tartuffe,* et l'examen, de fait, fut beaucoup plus rigoureux et plus dommageable que nous ne serions tentés de le croire.

Obligés de s'incliner devant la volonté toute-puissante de Louis XIV, et de souffrir forcément ce qu'il leur était impossible d'empêcher, les censeurs, ayant derrière eux les influences que l'on devine, firent du moins ce qu'il n'est qu'exact d'appeler *la part du feu.* Ils saccagèrent à son tour le nouveau manuscrit, celui de 1667, tout corrigé qu'il fût déjà, y établirent des coupures, des saignées, des adoucissements considérables; et ne rendirent cette fois *Tartuffe* qu'émondé, mutilé, édulcoré, châtré de la belle manière; et c'est ce qui, déjà et à l'avance, n'est que trop clair et que trop évident pour ceux de nos lecteurs qui ont pris connaissance de notre « article » XV antérieur : *Le texte de* PANULPHE *d'après la « Lettre sur* L'IMPOSTEUR ». Et que nous eûmes grandement raison, et combien nous nous en félicitons, d'avoir minutieusement comparé toutes les citations, en italiques, de la lettre susdite avec le texte définitif du *Tartuffe* tel qu'il est parvenu jusqu'à nous! Car nous savons, sérieusement désormais, à quoi nous en tenir à cet égard; nous pouvons vraiment parler, avec entière certitude, des différences capitales qui existent entre les deux textes, ayant pris pour ce, précédemment, le chemin le plus long, le plus fatigant sans doute,... mais le seul sûr.

Dix retranchements tout à fait considérables, au milieu d'autres moins importants, furent faits au manuscrit de 1667 :

1° [Acte I, scène II.] *On commence à raffiner le caractère du saint personnage.* Ce passage indique un développement dont (dit Auger) « ON AURA PEUT-ÊTRE DEMANDÉ LA SUPPRESSION A MOLIÈRE » (cf. ci-dessus, page 313, note 1);

2° [Acte III, scène II.] Dorine ne dit plus à Tartuffe, dans les vers qui nous ont été conservés, que sa propension au péché *lui sied bien mal avec tant de dévotion,* ni qu'*elle n'est pas dévote de profession,* etc. (cf. page 321, note 1);

3° [Acte III, scène III.] Le raisonnement, *tiré de l'amour de Dieu,* a été supprimé (cf. page 322, note 1);

4° [Acte III, scène III.] Molière a enlevé, du discours de Tartuffe, *de nombreux termes de dévotion* qui avaient été considérés comme « profanation blâmable » (cf. page 323, note 1);

5° [Acte III, scène III.] Molière, dans le dernier couplet de Tartuffe, a fait disparaître tout le développement de la fin. « On a le droit de soupçonner, cette fois encore, dit M. Paul Mesnard [IV, p. 330] que, dans les vers sacrifiés, L'ON S'ÉTAIT PLAINT DU COUP TROP APPUYÉ » (cf. page 324, note 1);

6° [Acte III, scène VII.] On sait comment le fameux vers 1142, que ne cite pas la *Lettre,* a été modifié et affaibli (cf. page 327, fin de la note 5 de la page précédente);

7° [Acte IV, scène V.] Il y a une coupure évidente et maladroite qui a forcé Molière à resserrer malencontreusement sa pensée en quatre mauvais vers, que critique avec raison Sainte-Beuve (cf. page 332, fin de la note 2 de la page précédente);

8° [Acte IV, scène V.] *Tartuffe tâche de faire comprendre à Elmire qu'il hait le péché autant et plus qu'elle ne fait.* Nous n'avons plus ces vers (cf. page 332, dans le texte, et la note 1);

9° [Acte IV, scène V.] *La longue déduction des adresses des directeurs modernes* a, aujourd'hui, *complètement disparu* (cf. page 333, note 1);

10° [Acte V, scène dernière.] Nous n'avons plus, et combien cela n'est-il pas à déplorer, l'étonnant passage où l'exempt dit que *l'hypocrisie est autant en horreur dans l'esprit du Prince qu'elle est accréditée parmi ses sujets* (cf. page 339, note 2, continuée à la page 340);

Nous renvoyons, pour les détails, à notre « article » XV.

Tous les changements, fort heureusement, apportés au texte de 1667, ne sont pas à déplorer. Il y en a eu au contraire, et nous avons même pu en noter un certain nombre, qui améliorent considérablement ce texte et lui donnent une bien préférable physionomie.

Molière, forcé de sacrifier certains passages qu'il regrettait fort, mais qu'il lui était absolument refusé de conserver, paraît avoir tenu, du moins, à ce que son texte définitif fût d'une pureté et d'une rigueur de ligne quasi irréprochables.

Je n'irai pas jusqu'à dire, par exemple, qu'il vaut peut-être mieux que bien des audaces aient été adoucies!!... Passe encore si l'on avait seulement fait quelques changements de convenance à la représentation et qu'on eût fait imprimer le vrai texte dans sa rude et franche teneur!... Mais enfin, mieux vaut avoir *le Tartuffe* ainsi édulcoré que de ne pas l'avoir du tout!... Tel quel, il a fait et fera encore pâlir et pester bien des gens...!

Mais quel dommage, cependant, qu'en 1664 et années suivantes, il n'en ait pas été fait, comme pour *Dom Juan*, de furtives éditions en Hollande! Quel dommage qu'on n'ait pas envoyé à Rome, à la reine de Suède Christine, le manuscrit qu'elle réclamait avec tant d'instances!...

XXIII. La grande résurrection de TARTUFFE (5 février 1669.) — Elle eut lieu enfin, cette représentation publique tant souhaitée, et des Parisiens, et de Molière. « La » permission, — disent La Grange et Vivot, — de représenter » cette comédie en public sans interruption, a été accordée le » 5e février 1669, et *dès ce même jour la pièce fut repré-* » *sentée* par la troupe du Roi. »

On juge de la joie de Molière : « *On peut dire* » — ainsi s'exprime M. A. Bazin, p. 87 — « *qu'il avait atteint en ce* » *moment le but de toute sa vie.* »

Voici d'abord les vers de Robinet, du samedi 9 février 1669, sur cette première et mémorable représentation du mardi 5 février que Molière lui-même, dans son *Troisième placet* (1),

(1) Dans ce placet (qui ne fait pas, à proprement parler, partie de l'histoire de *Tartuffe*), « règne », dit M. Louis Moland (p. 277), un « ton enjoué et presque fami- » lier qui exprime bien ce que cet événement lui [à Molière] apportait de conten- » tement et de bonheur. »

appelle « le jour de *la grande résurrection de Tartuffe,* ressus- » cité par les bontés de Sa Majesté » :

A propos de surprise ici,
La mienne fut très grande aussi,
Quand mardi je sus qu'en lumière
Le beau *Tartuffe* de Molière
Alloit paraître, et qu'en effet,
Selon mon très-ardent souhait,
Je le vis, non sans quelque peine,
Ce même jour-là, sur la scène;
Car je vous jure en vérité
Qu'alors la curiosité
Abhorrant, comme la nature,
Le vuide en cette conjecture,
Elle n'en laissa nulle part;
Et que maints coururent hasard
D'être étouffés dedans la presse
Où l'on oyoit crier sans cesse :
Hélas! Monsieur Tartufius.
Faut-il que de vous voir l'envie
Me coûte peut-être la vie!
. . . .
Et les caractères, au reste,...
Sont tous si bien distribués
Et naturellement joués,
Que jamais nulle comédie
Ne fut aussi tant applaudie.

Non seulement Robinet, dans ces vers pris sur le vif, nous dépeint fidèlement l'empressement marqué des Parisiens à venir entendre le chef-d'œuvre dont il avait été tant parlé de toutes manières, et qui était depuis si longtemps défendu ; mais encore, dans sa suivante *Lettre à Madame,* datée du 23 février 1669, il nous donne des renseignements bien précieux sur la distribution de la pièce, en ayant soin de nommer chaque acteur en regard du personnage qui lui incombait :

Toujours dans le Palais-Royal
Aussi *le Tartuffe* se joue,
Où son auteur, je vous l'avoue,..... *Le sieur Molière.*
Sous le nom de Monsieur ORGON,
Amasse et pécune et renom.
Mais pas moins encor je n'admire
Son épouse, la jeune ELMIRE;...... *Mlle Molière.*
Car on ne sauroit, constamment,
Jouer plus naturellement ;

Leur mère, MADAME PRENELLE *(sic)*,... *Représentée par le sieur Béjart.*
Est une plaisante femelle,
Et s'acquitte, ma foi! des mieux
De son rôle facétieux.
DORINE, maîtresse servante,........ *Mlle Béjar (sic).*
Est encor bien divertissante;
CÉLIANTE *(sic)* enchante et ravit.... *Le sieur de la Torrilière.*
Dans les excellents vers qu'il dit.
Ces deux autres, ou Dieu me damne! *Mlle de Brie et le sieur Hubert.*
DAMIS et sa sœur MARIANE,
Qui sont les deux enfants d'Orgon,
Y font merveilles tout de bon.
VALÈRE, amant de cette belle,...... *Le sieur de la Grange.*
Des galants y semble un modèle,
Et le bon TARTUFFE, en un mot,.... *Le sieur du Croisy.*
Charme en son rôle de bigot.

« On peut, dit M. Paul Mesnard (IV, p. 335), regarder comme ayant joué ces rôles d'original les acteurs que Robinet vient de nous apprendre en avoir été chargés le 5 février 1669, par la raison qu'ils faisaient déjà tous partie de la troupe en 1667, et même en 1664. »

« La troupe, ajoute M. Mesnard (même page, note 4), était à peu près la même à ces diverses époques. Cependant Du Parc et sa femme, qui, en 1669, ne s'y trouvaient plus, y étaient en 1664, et y restèrent, Du Parc, jusqu'au 4 novembre de cette année, Mlle Du Parc, jusqu'à la fin de mars 1667. Ils avaient donc pu, à la rigueur, jouer l'un et l'autre dans *Tartuffe* aux fêtes de Versailles. Mais nous ne pensons pas qu'il y eût là de rôles pour eux. »

Mais qui fit M. Loyal? D'après les extraits des *Mémoires* de Mme Paul Poisson née du Croisy, publiés dans le *Mercure de France* de mai 1740 (p. 847), ç'a été De Brie.

« Il n'est pas impossible, dit M. Paul Mesnard (IV, p. 335), qu'il ait été » chargé aussi de celui de l'Exempt. » Mais ceci n'est qu'une simple conjecture.

« M. Taschereau, nous dit encore M. Mesnard (IV, p. 398), a relevé le nom de *Phlipote* sur le registre de la Thorillière, au 8 juin 1664; il est bien probable que c'était le vrai nom de la gagiste qu'il servait à désigner, et que *ce fut la même à qui Molière donna,* pour la première représentation du 12 mai de la même année 1664, *le rôle muet de sa comédie.* »

Maintenant, cette Phlipote ou Flipote, dont un heureux hasard nous a conservé le nom sur le registre de la Thorillière, était-elle encore aux ordres de la troupe, cinq ans après, le 5 février 1669? C'est ce que nous ignorons.

Voici donc maintenant la distribution du *Tartuffe* au grand complet :

Personnages.	**Acteurs.**
Mme PERNELLE, mère d'Orgon	Le sieur BÉJART.
ORGON, mari d'Elmire	Le sieur MOLIÈRE.
ELMIRE, femme d'Orgon	Mlle MOLIÈRE.
DAMIS, fils d'Orgon	Le sieur HUBERT.
MARIANE, fille d'Orgon et amante de Valère	Mlle DE BRIE.
VALÈRE, amant de Mariane	Le sieur DE LA GRANGE.
CLÉANTE, beau frère d'Orgon..........	Le sieur DE LA TORRILIÈRE.
TARTUFFE, faux dévot................	Le sieur DU CROISY.
DORINE, suivante de Mariane	Mlle BÉJAR *(sic)*.
M. LOYAL, sergent	DE BPIE.
UN EXEMPT..........................	DE BRIE (?...)
FLIPOTE, servante de Mme Pernelle	PHILIPOTE [en 1664].

Dans la suite de la même lettre du 23 février, dans laquelle il nous a conservé de si importants renseignements, Robinet nous parle en outre d'une « visite » [représentation] du *Tartuffe* qui venait d'avoir lieu deux jours auparavant (jeudi 21 février) chez la reine Marie-Thérèse :

L'un des soirs de cette semaine,
Notre excellente Souveraine
S'en fit, en son appartement,
Donner le divertissement,
Et rit bien de voir l'Hypocrite
Ajusté comme il le mérite.

Après cela, les timorés, comme il s'en trouve toujours, avaient-ils encore à craindre pour leur salut?

Mais Robinet va singulièrement loin, lorsque, dans sa *Lettre à Madame* du 6 avril 1669, annonçant l'apparition de la brochure imprimée [aux despens de l'autheur, en vente chez Iean Ribov], il ose écrire en toutes lettres :

Monsieur Tartuffe ou le Pauvre Homme
(Ce qui les faux dévots assomme)
Devient public plus que jamais.
Comme au théâtre, désormais
Il se montre chez le libraire,
Qui vend l'écu chaque exemplaire;
Et de sa boutique, en un mot,
(EN DOIVE CREVER TOUT CAGOT !)

Il va produire leur peinture,
En belle et fine mignature,
Par tous les lieux de l'univers.
O pour eux l'étrange revers!

Bien étrange, en effet, pour qu'un simple gazetier comme Robinet en arrive à parler d'eux en ces termes. Ils n'avaient donc pas tort de tant s'émouvoir de la comédie de Molière!

Après les *Lettres à Madame,* de Robinet, qui viennent de nous fournir tous ces renseignements dont certains, à bon droit, peuvent être qualifiés d'uniques, nous devons maintenant consulter le *Registre de La Grange,* qui va nous édifier *officiellement* (puisqu'il est tenu réellement *au jour le jour*) sur le succès réel et durable obtenu par *le Tartuffe,* et nous donner les preuves les plus certaines et les plus éloquentes de la popularité immense, exceptionnelle, qui accueillit dès les premiers jours cet immortel chef-d'œuvre.

Voici donc les recettes qu'il produisit tout d'abord :

Première représentation.		Mardi, 5 février 1669...........	2,860[li]	»[s]
Seconde	—	Vendredi, 8 février 1669........	2,045	10
Troisième	—	Dimanche, 10 février 1669......	1,895	»
Quatrième	—	Mardi, 12 février 1669...........	2,074	»
Cinquième	—	Vendredi, 15 février 1669.......	2,310	»
Sixième	—	Dimanche, 17 février 1669......	2,271	10
Septième	—	Mardi, 19 février 1669..........	1,978	10
Huitième	—	Vendredi, 22 février 1669.......	2,278	10
Neuvième	—	Dimanche, 24 février 1669 (1)...	1,657	»
Dixième	—	Mardi, 26 février 1669..........	1,805	10

(1) Le père de Molière, Jean Poquelin, mourut entre la neuvième et la dixième représentation de *Tartuffe*, le lundi 25 février 1669, dans sa maison des piliers des Halles. Voici son acte de décès ou plutôt d'inhumation :

« Mercredi, 27e feurier 1669, convoi de 42, service complet, assistance de M. le curé, 4 prestres porteurs pour deffunct Jean Pocquelin, tapissier, valet de chambre du Roy, bourgeois de Paris, demt soubz les pilliers des Halles, deuant la fontaine, a été inhumé dans notre églize... » (*Registre de la paroisse Saint-Eustache. Cité par M. Révérend Du Mesnil dans* LES AÏEUX DE MOLIÈRE, p. 55 et 56.)

Nous copions cet acte dans le *Molière-Hachette*, t. X, p. 474, pièce XIII.

« Il mourut le 25 février, dit M. Paul Mesnard (t. X, p. 394), dans cette maison sous les piliers des Halles, dont il avait eu tout juste le temps d'achever la reconstruction avec l'argent de Molière. Le jour même de sa mort le registre de La Grange note (p. 102) « une visite de *l'Imposteur* »... On ne nous apprend pas que dans cette visite Molière se soit abstenu de jouer son rôle d'Orgon... Le 9 août 1669, quelques mois après la mort de Jean Poquelin, Molière prit soin de sa mémoire en se chargeant du payement d'une dette assez forte qu'il avait laissée (a). Plus ou moins sensible à la mort de son père, il savait du moins faire son devoir. »

(a) « *Recherches sur Molière.* DOCUMENT XLV. *Inventaire fait après le décès de Molière*, cote trois, p. 286. »

Une moyenne de *plus de deux mille cent dix-sept francs* par représentation, c'est assurément fort beau...!!

De ces chiffres si éloquents, rapprochons, comme curiosité, celui de la recette de la représentation unique de *Panulphe*, donnée le vendredi 5 août 1667, à l'époque, je le rappelle, où, selon l'expression pittoresque de Madame de Sévigné, PARIS ÉTAIT DÉSERT; on fit ce jour-là : *Dix huit cent quatre vingt-dix livres tournois!...* — c'était encore, certes, une fort jolie somme, étant données les circonstances!...

Veut-on maintenant le relevé imposant de *toutes* les représentations du *Tartuffe* données à la Comédie-Française depuis 1667 jusqu'en 1895 inclusivement? Grâce aux travaux tout spéciaux et si intéressants, de M. Eugène Despois (1) d'une part, et de M. Albert Soubies (2) de l'autre, il nous est extrêmement facile d'offrir ce relevé si curieux à nos lecteurs; le voici :

Tableau de toutes les représentations du Tartuffe *données à la Comédie-Française depuis celle du vendredi 5 août 1667 jusqu'à celle du jeudi 11 juillet 1895* [*avec M. Dupont-Vernon dans le rôle de Cléante*].

De 1667 à 1673.	81	*Report....*	1,585	*Report....*	1,942
De 1673 à 1680.	45	Année 1848...	12	Année 1872...	10
De 1680 à 1700.	161	Année 1849...	10	Année 1873...	10
De 1700 à 1715.	171	Année 1850...	8	Année 1874...	15
De 1715 à 1774.	513	Année 1851...	9	Année 1875...	15
De 1774 à 1789.	77	Année 1852...	15	Année 1876...	14
De 1789 à 1814.	150	Année 1853...	11	Année 1877...	7
De 1814 à 1830.	194	Année 1854...	13	Année 1878...	5
Année 1831...	17	Année 1855...	15	Année 1879...	4
Année 1832...	16	Année 1856...	16	Année 1880...	16
Année 1833...	2	Année 1857...	15	Année 1881...	8
Année 1834...	7	Année 1858...	18	Année 1882...	3
Année 1835...	13	Année 1859...	13	Année 1883...	6
Année 1836...	14	Année 1860...	15	Année 1884...	2
Année 1837...	13	Année 1861...	11	Année 1885...	19
Année 1838...	10	Année 1862...	23	Année 1886...	7
Année 1839...	9	Année 1863...	24	Année 1887...	6
Année 1840...	8	Année 1864...	14	Année 1888...	5
Année 1841...	15	Année 1865...	23	Année 1889...	4
Année 1842...	9	Année 1866...	17	Année 1890...	6
Année 1843...	9	Année 1867...	16	Année 1891...	9
Année 1844...	17	Année 1868...	7	Année 1892...	2
Année 1845...	13	Année 1869...	17	Année 1893...	5
Année 1846...	12	Année 1870...	12	Année 1894...	1
Année 1847...	9	Année 1871...	23	Année 1895...	2
A reporter....	1,585	*A reporter....*	1,942	Total...	2,123

Deux mille cent vingt-trois représentations rien qu'à la Comédie-Française!! c'est donc une vraie victoire que Molière remporta; et s'il la paya cher, du moins il l'obtint. — Elle ne fut pas sans étonner bien des gens.

« Le mot le plus profond et le plus vrai sur cette surprise universelle, *dont, pour peu qu'on réfléchisse, il est difficile de revenir même aujourd'hui,* est de Piron (1).

» Un jour qu'il avait vu *Tartuffe,* pour la centième fois peut-être, et qu'il s'en émerveillait, à la sortie, d'une façon plus enthousiaste encore et plus bruyante qu'à l'ordinaire, quelqu'un lui ayant demandé d'où lui venait ce surcroît d'admiration : « Ah! mon ami, dit-il, c'est que je pense » que, si *Tartuffe* n'était pas fait, il ne se ferait jamais! » ÉDOUARD FOURNIER, *Étude sur la vie et les œuvres de Molière,* p. 289.

Le Tartuffe est une œuvre grande et saine, d'un genre absolument à part. Après plus de deux siècles, c'est là l'opinion dernière et définitive de la critique. Il manquerait certainement quelque chose à la France si ce puissant chef-d'œuvre, d'où découle la morale la plus vraie et la plus pure, en même temps que la logique la plus écrasante, n'y avait pas été représenté en plein règne de Louis XIV.

Si Molière, à cause de *Tartuffe,* a été l'objet d'une terrible persécution, s'il a été frappé à cause de sa pièce, c'est chose naturelle, à laquelle il devait lui-même s'attendre. Il s'est sacrifié, — mais il a atteint son but, pleinement, complètement; et *l'œuvre est restée au théâtre.*

XXIV. La comédie de LA CRITIQUE DU TARTUFFE (fin de 1669). — Tout au commencement de l'année 1670 parut à Paris, chez Gabriel Quinet, une comédie en vers, en un acte, anonyme, précédée d'une *lettre satirique* [également en vers] *écrite à l'auteur.* Cette pièce est intitulée *la Critique du Tartuffe.* Le privilège est du 19 novembre 1669,

(1 *de la page précédente*) Appendice du tome 1 du *Molière-Hachette : « Tableaux des représentations de Molière* depuis Louis XIV jusqu'en 1870 », par Eugène Despois, Paris, 1873.

(2 *de la page précédente*) *La Comédie-Française depuis l'époque romantique,* 1825-1894, par Albert Soubies, 1 vol. gr. in-4°. Paris, librairie Fischbacher, 1895. — *Almanach des spectacles,* par Albert Soubies, publication couronnée par l'Académie française. 24 volumes petit in-12, à la librairie Flammarion, avec eaux-fortes de Gaucherel et Lalauze.

(1) J'ai déjà donné dans un autre endroit de mon livre ce mot d'Alexis Piron sur *Tartuffe.* Mais il est ici tellement à sa place que je ne dois pas hésiter un seul instant à le rééditer.

l'achevé d'imprimer du 19 décembre 1669. M. Paul Lacroix, qui l'a publiée de nouveau en 1868 dans la *Collection moliéresque,* l'attribue au comédien de Villiers. « C'est une conjec- » ture qui en vaut une autre, » dit, tome IV, page 341, M. Paul Mesnard.

On ne croit pas que cette comédie ait été représentée sur un théâtre public. Si l'on s'en rapporte au *Journal* manuscrit du *Théâtre français* du chevalier de Mouhy, conservé à la Bibliothèque nationale (t. III, folio 1254 verso), on l'aurait jouée « sur un théâtre particulier, dans le faubourg Saint-Honoré, » chez un grand seigneur dont la tradition ne nous a pas con- » servé le nom. »

Voici la *Lettre en vers* qui, comme nous l'avons déjà dit, précède *la Critique de Tartuffe :*

Lettre en vers sur la comédie du TARTUFFE, *écrite à l'auteur de* LA CRITIQUE.

J'ai lu, cher Dorilas, la galante manière
Dont tu veux critiquer et *Tartuffe* et Molière:
Et, sans t'importuner d'inutiles propos;
Je vais rimer aussi la critique en deux mots.

Dès le commencement, une vieille bigote
Querelle les acteurs, et sans cesse radote,
Crie, et n'écoute rien, se tourmente sans fruit.
Ensuite une servante y fait autant de bruit,
A son maudit caquet donne libre carrière,
Réprimande son maître et lui rompt en visière,
L'étourdit, l'interrompt, parle sans se lasser;
Un bon coup suffirait pour la faire cesser,
Mais on s'aperçoit bien que son maître, par feinte,
Attend, pour la frapper, qu'elle soit hors d'atteinte.
Surtout peut-on souffrir l'homme aux *réalités*
Qui, pour se faire aimer, dit cent impiétés!
Débaucher une femme et coucher avec elle,
Chez ce galant bigot est une bagatelle.
A l'entendre, le ciel permet tous les plaisirs,
Il en sait disposer au gré de ses désirs;
Et, quoi qu'il puisse faire, il se le rend traitable.
Pendant ces beaux discours, Orgon sous une table,
Incrédule toujours, pour être convaincu,
Semble attendre en repos qu'on le fasse cocu.
Il se détrompe enfin, et comprend sa disgrâce,
Déteste le Tartuffe et pour jamais le chasse.

Après que l'imposteur a fait voir son courroux,
Après qu'on a juré de le rouer de coups,
Et d'autres incidents de cette même espèce,
Le cinquième acte vient : il faut finir la pièce.
Molière la finit, et nous fait avouer
Qu'il en tranche le nœud qu'il n'a su dénouer.

Molière plaît assez, son génie est folâtre,
Il a quelques talents pour le jeu du théâtre ;
Et, pour en bien parler, c'est un bouffon plaisant,
Qui divertit le monde en le contrefaisant.
Ses grimaces souvent causent quelque surprise,
Toutes ses pièces sont d'agréables sottises ;
Il est mauvais poète et bon comédien,
Il fait rire ; et de vrai, c'est tout ce qu'il fait bien.
Molière à son bonheur doit tous ses avantages :
C'est son bonheur qui fait le prix de ses ouvrages.
Je sais que *le Tartuffe* a passé son espoir,
Que tout Paris en foule a couru pour le voir ;
Mais, avec tout cela, quand on l'a vu paraître,
On l'a tant applaudi, faute de le connaître.
Un si fameux succès ne lui fut jamais dû.
Et, s'il a réussi, c'est qu'on l'a défendu.

Dans cette *Lettre,* que Bret (1) attribuait volontiers à Pradon ou à quelqu'un de sa secte, on remarque en effet « quelques vers » ayant un air de famille avec « le sonnet contre la *Phèdre* de Racine ». M. Taschereau ajoute, page 146 de son *Histoire de Molière*, livre troisième :

« L'on se borne, toutefois, dans cette épître, à attaquer la réputation littéraire de Molière et le mérite de son ouvrage, dont on dit : *Un si fameux succès,* etc. [Voir ci-dessus.]

» Il n'en est pas de même de *la Critique* dont nous venons de parler. Après avoir parodié de la manière la plus scandaleuse les principales situations de la pièce de Molière, l'auteur examine l'action sous le point de vue moral et démontre qu'*il ne peut sortir que du cerveau d'un ennemi du Roi.* Il faudrait être bien obstiné pour ne pas se rendre à la force d'arguments semblables » [J. TASCHEREAU] :

En fidèle sujet il [Tartuffe] va trouver son roi,
Et l'instruit d'un sujet qui le tire de peine :
Mais, parce qu'il commence à nuire sur la scène,
Pour l'en faire sortir, cet auteur sans raison
Fait commander au Roi qu'on le mène en prison ;
Et, contre son devoir, quoi qu'Orgon ait pu faire,

(1) *Œuvres de Molière*, 1773, tome IV, pages 254 et 255.

Et sachant ce secret, quoiqu'il ait su s'en taire,
Qu'il ait blessé par là l'auguste majesté,
Il triomphe, bien loin d'en être inquiété.
Qu'importe à cet auteur d'élever l'injustice,
Pourvu qu'heureusement son poème finisse?
Qu'une telle action est bien digne de toi,
Et que tu connais mal le cœur d'un si grand roi!

« Celle-ci [la petite pièce, *la Critique du Tartuffe*] est parfaitement plate, et, moitié dissertation critique, moitié parodie, fort peu nette dans son ensemble et dans ses détails. On en pourrait citer peu de chose, peut-être la fin de la scène X, où l'emprisonnement de Tartuffe, qui a instruit le Roi « d'un secret qui le tire de peine » [voir ci-dessus] et le triomphe d'Orgon coupable d'avoir tu ce secret, sont taxés d'injure faite à la justice de Sa Majesté, cette justice que la pitié ne séduit jamais,

Et *qui* ne punit point les hommes par caprice.

Une passion religieuse, comme celle qui avait animé le curé de Saint-Barthélemy, ne se montre point dans cette rapsodie, *mais plutôt quelque jalousie d'auteur*... (P. 341.)

» Dans une si faible attaque contre Molière, *qui ne dut pas y être fort sensible,* il n'y a guère à chercher aujourd'hui que les témoignages de son succès, involontairement fournis par la *Lettre satirique* et par la pièce. On dit dans la première, où les comédies de Molière sont traitées d'agréables sottises : *Je sais que* LE TARTUFFE..., etc. [Voir plus haut, vers 43]. — Deux vers de la comédie (scène Ire) font le même aveu du triomphe éclatant de Molière :

Cependant vous voyez que, malgré vos mépris,
Ce poème imparfait fait courre tout Paris. »

PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 341-342.

Par malheur, Molière a eu bientôt affaire à d'autres ennemis qu'à ces mauvais littérateurs, jaloux de son génie poétique et de ses légitimes succès...!

XXV. Une infamie littéraire (1670). — Il était impossible aux puissants et vindicatifs ennemis de Molière, ceux qu'il nous dépeint en prose au cinquième acte de *Dom Juan* [1], de rester sous le coup de la déroute complète, pour eux si peu ordinaire et si nouvelle, que le grand homme venait de leur faire essuyer. Ils se promirent bien de se venger de lui le jour où ils auraient en même temps gagné sur le Maître l'ascendant le plus absolu. Aussi s'occupèrent-ils, immédiatement, de perdre à jamais Molière auprès de Louis XIV après l'avoir

[1] Cf., ci-dessus, page 339, note 2, notule *a*.

rendu fou de rage et de désespoir. Pour réussir dans ce double projet, ils recoururent tout naturellement à l'arme terrible des lâches, celle qui ne manque jamais son homme, celle que préconise Bazile : *la Calomnie.*

On aura peine à croire à un tel tissu d'horreurs. Les faits sont là! Ils parlent avec leur irrésistible éloquence, et il est aussi impossible de les nier que de les mettre en doute.

Les Tartuffes cherchèrent naturellement chez Molière le point le plus sensible, le plus vulnérable. Il ne leur fut pas difficile de le trouver : c'était son adoration touchante, mais insensée, pour sa jeune femme. Par une tactique habile, mais qu'il est permis de qualifier d'infâme, ce fut ce point-là lui-même qu'on choisit pour rendre Molière profondément inquiet et malheureux, pour lui rendre le caractère inégal et fantasque, pour détruire à jamais le bonheur de sa vie privée, et enfin, ce qui est plus grave encore, pour le déshonorer ensuite publiquement aux yeux de la Postérité. Et on y réussit si bien, et le but choisi fut si complètement atteint, qu'aujourd'hui encore, et après deux siècles depuis longtemps déjà écoulés, la calomnie n'est pas complètement extirpée et vaincue... *il en reste encore quelque chose!!* Ah! devant ce que pensent et disent, de nos jours, de la meilleure foi du monde, M. Bazin, M. Loiseleur et M. Paul Mesnard lui-même, il n'est que temps, et nous nous y essayons en ce moment, de réagir contre elle et d'« arrêter enfin les frais »!

J'ai raconté à sa date la folle dénonciation de Montfleury [1]. C'est là le germe de la terrible calomnie à l'adresse de la postérité, c'est là son point de départ très exact, si complètement passé inaperçu autrefois des gens sensés, francs et honnêtes; c'est là, en effet, la *rumeur légère* si bien indiquée, plus tard, dans la prose de Beaumarchais et dans la musique de Rossini. En voyant Magdeleine Béjart, l'ancienne maîtresse du jeune Poquelin, montrer une affection si facilement explicable et justifiable pour sa petite sœur et filleule Grésinde-Armande devenue « Mademoiselle » Molière, on aurait pu croire avoir devant les yeux la mère et la fille. Oh! si l'on arrivait à *prouver* au Roi que le fait supposé est vrai, si l'on parvenait en même temps à appuyer et à répandre cette calomnie dans tout le

(1) Cf., ci-dessus, pages 235, 236 et 237.

public... Voilà le projet, singulièrement hardi, on l'avouera; et la preuve qu'on se l'est vraiment proposé, c'est qu'on l'a réalisé, *c'est qu'on l'a mis à exécution*. On alla vite : la première représentation du *Tartuffe* est du 5 février 1669 : eh bien! l'apparition d'*Élomire hypocondre* date de onze mois après, seulement. L'ouvrage a été achevé d'imprimer le 4 janvier 1670 (¹)! Voici son titre exact :

« *Élomire hypocondre ou les Médecins vengés,* comédie » par Monsieur le Boulanger de Chalussay. Paris, Charles de » Sercy. » — « Élomire, » c'est-à-dire Molière, comme a soin de l'indiquer sur le titre l'édition d'Amsterdam de 1671 « sui- » vant la copie imprimée à Paris », petit in-12, à la Sphère, sorti, suivant M. Willems, de l'officine d'Abraham Wolfgang.

Le nom d'*Élomire* appliqué à Molière (anagramme si claire qu'elle n'a en vérité besoin d'aucune explication) n'était même pas nouveau en 1670 : il avait déjà été employé de la même manière, en 1663, par Jean Donneau de Visé, dans sa pièce en prose intitulée : *Zélinde,* ou *La Véritable critique de l'École des femmes et la Critique de la Critique,* publiée à Paris, chez Guillaume de Luyne, in-12, avec achevé d'imprimer du 4 août 1663, mais qui n'a été représentée sur aucune scène. Voici le portrait de Molière que l'on y lit à la scène V :

« Depuis que je suis descendu, Élomire n'a pas dit une parole. Je l'ai trouvé appuyé sur une boutique, dans la posture d'un homme qui rêve. Il tenait les yeux collés sur trois ou quatre personnes de qualité qui marchandoient des dentelles; il paroissoit attentif à leurs discours, et il sembloit, par le mouvement de ses yeux, qu'il regardoit jusques au fond de leurs âmes pour y voir ce qu'elles ne disoient pas. Je crois même qu'il avoit des tablettes, et qu'à la faveur de son manteau, il a écrit, sans être aperçu, ce qu'elles ont dit de plus remarquable... c'est un dangereux personnage; il y en a qui ne vont point sans leurs mains; mais l'on peut dire de lui qu'il ne va point sans ses yeux ni sans ses oreilles. »

Mais ce ne sont là que des aménités, à côté des horreurs de la brochure d'*Élomire!*

Quel est ce sieur Le Boulanger de Chalussay, qui s'est fait l'éditeur responsable d'une telle publication s'il n'est pas complètement son auteur en réalité? M. Aimé Vingtrinier, bibliothé-

(¹) Le privilège est même du 1er décembre 1669 : on voit qu'on n'a pas perdu de temps!....

caire de la ville de Lyon, ne l'indique pas dans son article : *Un ennemi de Molière,* publié dans le numéro de décembre 1888 (p. 263-272) du *Moliériste.* Nous tenons à citer quelques lignes de cet article :

« Dans cette prose lourde et embarrassée [la Préface], on reconnait la jalousie et l'impuissance. *On devine la haine, mais on n'y voit que cela.* Pas un mot d'esprit. La phrase est languissante, la raillerie triviale, méchante et obscure. Le rire n'éclate pas franc et joyeux ; il n'est ni chaud ni communicatif...

» Chalussay, lui, ne voit dans son rival qu'*un homme infâme.* Il lui attribue *tous les vices* en les brodant de ridicules et de sottises. Il est difficile de lire sa pièce qui n'a ni plan, ni intrigue, ni style, ni verve, ni entrain. Ce n'est qu'une succession de tableaux sans lien et sans suite. Il eût été impossible de la jouer. » AIMÉ VINGTRINIER, *Le Moliériste,* t. X, p. 265.

Taschereau, Bazin, M. Loiseleur, M. Édouard Fournier, M. Louis Moland ont apprécié tour à tour, au point de vue de l'ensemble, ce livre immonde. Nous allons donc d'abord offrir à nos lecteurs le jugement général de chacun d'eux :

« Au mois de janvier 1670 parut la comédie d'*Élomire hypocondre ou les Médecins vengés...* Le nombre démesuré de personnages qui y figurent et surtout la confusion et la platitude de ce drame satirique, en rendaient la représentation impossible. Son auteur, Le Boulanger de Chalussay, fut obligé de s'en tenir à l'épreuve de la lecture ; mais *il est très possible que la foule des ennemis et des envieux de Molière aient procuré une sorte de succès à ce misérable ouvrage.* » J. TASCHEREAU, *Histoire de Molière,* p. 152.

« Molière en était là de son triomphe, quand un libelle violent, élaboré dans la forme d'une comédie en cinq actes et en vers, fut publié contre lui, le 4 janvier 1670, avec un privilège daté du 1er décembre 1669. En lisant à plusieurs reprises cette œuvre de haine et d'envie qui s'intitule *Élomire hypocondre,* il nous a été impossible de trouver au juste de quelle rancune elle procédait. Quoiqu'elle eût pour second titre *les Médecins vengés,* la médecine n'y était nulle part assez honorée pour qu'on pût l'attribuer à un homme de cette profession. L'indignation des dévots ne s'y montrait pas davantage. Le nom de l'auteur, imprimé en toutes lettres, « Monsieur Le Boulanger de Chalussay », n'éclaircit nullement la question ; car celui qui le portait, et le privilège prouve qu'il a existé, est demeuré parfaitement inconnu (1). Quoi qu'il en soit, toute la pièce était remplie de la personne d'Élomire ou Molière, aussi laide, aussi odieuse, aussi risible

(1) Édouard Fournier, page 119 de ses *Études,* nous dit de lui : « Ce Limousin, » dont, ce qu'on n'a jamais dit, *Pourceaugnac* l' [Molière] a vengé. » Nous reproduisons cette simple phrase sans bien la comprendre. Il y aurait sans doute ici une piste intéressante à suivre. Cf. J. Claretie, *Molière....* p. 17-54.

qu'on avait pu la faire. On l'y voyait dans son ménage, maussade, brutal, jaloux sans cause, malade imaginaire; dans sa troupe, tyran insupportable; avec tous, inquiet, soupçonneux, frénétique. Des divers incidents de cette composition bizarre, que nous n'essaierons pas d'analyser, *on peut tirer au moins une véritable biographie de Molière, comme ses ennemis l'entendaient.* » A. Bazin, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 88.

« [*Ce libelle*] est d'un homme dont on ne sait rien que son nom... [Il] parut le 4 janvier 1670, du vivant même de Molière, qui n'eut pas, à ce qu'il semble, assez de force d'âme pour le dédaigner, car l'auteur l'accuse, dans une seconde édition, d'avoir obtenu la suppression de la première : c'est la comédie en cinq actes et en vers qui a pour titre : *Élomire hypocondre ou les Médecins vengés*... La médecine n'est là qu'un prétexte : elle a fourni le cadre qui permettait de montrer le grand railleur berné à son tour par la Faculté qu'il consulte sur sa maladie tout imaginaire. Mais l'auteur, Le Boulanger de Chalussay, ne semble pas s'être proposé de venger les disciples d'Hippocrate des plaisanteries de Molière; encore moins de servir les rancunes du parti dévot : il cède simplement au besoin de déverser une bile longuement accumulée, un fond de haine et d'envie né sans doute du sentiment de sa propre infériorité, en présence des succès du grand comique. (P. 6 et 7.)

» Dans le long portrait qu'il en trace, pas un défaut réel qui ne soit exagéré, pas une qualité qui ne soit tournée en défaut : Molière était impressionnable et nerveux; il devient, dans *Élomire,* inquiet, colère, emporté jusqu'à la frénésie; il était malheureux dans son ménage; on le fait soupçonneux, jaloux, brutal sans motif; il souffrait d'une toux cruelle; on le peint malade seulement d'imagination. Et comme c'est dans sa vie surtout, dans le cercle intime de ses relations, qu'*il fallait le déshonorer,* il n'est pas un détail de cette vie qui n'ait été fouillé, scruté, analysé et, bien entendu, travesti et enlaidi. Mais ces détails mêmes, si l'on tient compte de l'exagération et de l'intention marquée de dénigrement, *ces détails ont du prix aujourd'hui aux yeux des biographes,* pour peu qu'ils puissent LES REMETTRE AU POINT, les contrôler par des témoignages plus respectables et les passer au tamis d'une sévère critique [1]. *Il y a là une biographie complète* [2], telle qu'elle avait cours dans les dernières années de Molière parmi ses ennemis, et d'où la méchanceté n'exclut pas toujours l'exactitude. (P. 7 et 8.)

» ... Quand on veut pénétrer dans la vie intime de Molière, on doit, sauf à les discuter et à les contrôler, entendre les dépositions de l'auteur... d'*Élomire*. Il faut en agir [avec lui] comme avec des espions ennemis, surpris dans l'exercice de leur vilaine fonction : on les interroge en les

[1] *Les remettre au point!* Bagatelle peut-être pour M. Loiseleur, mais non pas pour nous. Une calomnie est parfois, *mais pas toujours,* l'exagération d'un fait vrai; mais elle est très souvent, en revanche, le contraire absolu, le contre-pied exac de la vérité. — Voir, ci-dessus, page 145.

[2] C'est bien là ce que nous disait tout à l'heure M. Bazin, et ce que nous avons même imprimé en italiques pour en rendre le rapprochement plus facile. Il est curieux et instructif de comparer entre eux tous ces jugements.

suspectant; on les méprise, on les fusille même quelquefois, mais on tire profit de leurs révélations. » J. Loiseleur, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 11 et 12.

« Si Molière, tant était vif son amour du Beau, ne pouvait dissimuler, avec ceux dont il était l'ami, son dédain des œuvres inférieures qu'ils avaient pu produire; on devine à quelle hauteur souveraine devait atteindre son mépris, lorsqu'il avait à le faire tomber sur des écrits hostiles, sur des œuvres couvées par la sotte malignité d'un ennemi. « Le mépris, disait-il » un jour devant l'académicien Charpentier, qui l'a redit dans son *Recueil* » *de pensées,* le mépris est une pilule qu'on peut bien avaler, mais qu'on » ne peut guère mâcher sans faire la grimace. » Or, les gens qui s'attaquaient à lui durent souvent avaler cette pilule et faire cette grimace. (P. 261-262.)

» Ils voulurent lui rendre la pareille et n'y parvinrent pas. Alors, en désespoir de cause, en désespoir de médisance, ils se jetèrent dans la calomnie et s'armèrent de tous ses venins. Un d'eux, *le plus obscur de tous, qu'on ne connaîtrait pas sans ses attaques contre Molière,* de même que Zoïle serait inconnu si Homère n'avait reçu ses coups de pied, un certain Le Boulanger de Chalussay fit cinq misérables actes, en vers misérables, où tout ce qu'on pouvait accumuler d'infamies contre le pauvre grand homme se trouvait entassé. (P. 262.)

» C'était en 1670, dans le plein du succès de *Tartuffe* et de la guerre que lui faisaient les dévots. *Chalussay n'avoua pas la cause pour laquelle il le frappait.* C'est *d'une autre* qu'il se déclara *le champion,* c'est pour la médecine insultée, qu'il *prétendit* qu'il allait en guerre. Sa pièce, dont le titre dissimulait à peine, sous le plus transparent anagramme, le nom de Molière, s'appela *Élomire hypocondre, ou les Médecins vengez.* (P. 262.)

» J'ai dit que ce n'est qu'un tissu d'infamies mensongères et de sottes insultes; il ne faut que la lire pour voir que c'est pis encore. Molière y est méchamment attaqué dans sa famille, dans ses malheurs domestiques et surtout dans ses souffrances. La maladie dont il meurt lentement est le thème des platitudes envenimées, qui débordent de ces cinq actes. Ils versent leur fiel brutal sur chaque plaie de son corps, sur chaque blessure de son âme. Il avait été patient jusque-là, mais, cette fois, il n'y put tenir... (P. 262.)

» La nouvelle attaque exigeait une vengeance plus sérieuse. Molière, rentré tout à fait en grâce auprès du roi, se sentait fort, et il en usa. — La publication de la pièce de Chalussay fut arrêtée. D'abord, ce ne fut qu'une mesure amiable et sans éclat. Charles de Sercy, qui avait publié Élomire, ayant été bien et dûment averti, coupa court à la vente des exemplaires. « Ce libraire, » dit Chalussay lui-même, — dans la curieuse post-face de l'édition qu'il fit faire clandestinement deux ans après, — « supprima la » pièce, au lieu d'en faire part au public et de la débiter. » *Mais notre homme était d'un parti où l'on ne se soumet pas facilement, où l'on résiste toujours, ne fût-ce que pour avoir le profit du tapage que fera la résistance.* « Il tira, dit-il lui-même, ledit Sercy en » cause, pour en retirer tous les exemplaires, ou la valeur, suivant le traité

» fait entre eux. Mais, ajoute-t-il, l'artifice et le crédit du sieur Molière » eurent tant de force, que, par une sentence du juge de police, il perdit » son procès, et ses exemplaires furent confisqués; le sieur Molière en » triompha. » (P. 263.)

« Chalussay, ainsi battu, n'avoua pas sa défaite. Il appela de la sentence au Parlement, à la grand'chambre, et prit pour plaider sa cause « un des » plus habiles et des plus éloquents avocats du barreau ». Ce n'est pas tout encore : « Il fit de ce procès une comédie, intitulée : *Procès comique*, » à l'effet d'en donner un exemplaire à chaque juge, comme factum. Il comptait beaucoup sur ce beau moyen-là. Cette seconde comédie contre Molière « est », — dit-il toujours dans sa post-face, « est capable de le faire » devenir fou, dès qu'elle aura vu le jour, tant pour la manière dont elle » doit y être mise, que pour le sujet de la pièce... » (P. 263-264.)

« En tête de l'*Élomire,* dont je possède une des copies manuscrites répandues dans Paris, lorsque les exemplaires imprimés eurent été supprimés, Chalussay... nous apprend que Molière, à l'époque où il le mettait si insolemment en scène, avait le projet de s'y représenter lui-même. « Il a, dit-il, il a donc fait son portrait, cet illustre peintre, et il a même » promis plus d'une fois de l'exposer en vue et sur le même théâtre où il » avait exposé les autres. Car, il y a longtemps qu'il a dit, en particulier et » en public, qu'il s'allait jouer lui-même, et que ce serait là qu'on verrait » un coup de sa façon. » (P. 264.)

« Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans ce projet [1], prêté ici à Molière. Peut-être la pièce où il assignait une si grande place à son propre portrait était-elle cette comédie des *Philosophes,* dont l'ébauche ne fut pas retrouvée après sa mort, et dans laquelle, en effet, lui, *le contemplateur,* lui, le philosophe profond, lui, le sage à la sagesse pratique et humaine, il avait le droit de se donner un si beau rôle. » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les œuvres de Molière,* page 264 et pages antérieures.

« C'est pendant cette même année (1669) que fut composée aussi la singulière rapsodie... : *Élomire hypocondre ou les Médecins vengés, par* Le Boulanger de Chalussay, publiée en 1670. Il est fort difficile, toutefois, de reconnaître de quelle rancune procédait cette œuvre*; l'indignation du parti religieux ne s'y trahit nulle part. Les médecins y sont non moins maltraités que vengés.* Elle semble avoir été inspirée par une animosité personnelle dont la source est inconnue. Elle est l'œuvre d'un versificateur expert et d'un écrivain qui n'est pas sans verve. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 277-278.

C'est à notre tour maintenant de donner notre avis et d'offrir notre opinion personnelle et motivée sur cet odieux libelle. Nous allons le faire en ayant désormais de quoi appuyer nos arguments et les faire valoir; et grâce aux citations assez éten-

[1] Mais cette pièce, il l'a faite, il l'a jouée, il l'a livrée à l'impression : c'est *le Misanthrope*, qu'il avait d'abord appelée *l'Atrabilaire amoureux !!* — Nous donnons néanmoins le renseignement d'Édouard Fournier sur *les Philosophes*, pour ce qu'il pourrait valoir.

dues qui précèdent, il sera facile à nos lecteurs de distinguer, nettement, dans le jugement que nous allons essayer de porter, les considérations qui sont déjà chez nos prédécesseurs de celles qui nous appartiennent en propre.

Pour se faire une idée exacte de *l'origine* d'une œuvre de ce genre, il faut, d'abord et avant tout, considérer *l'époque* précise à laquelle elle a paru. Or, cette époque est bien significative; elle nous renseigne vite : c'est le lendemain même de la victoire décisive et du triomphe définitif de Molière, dix ou onze mois tout au plus après la « grande résurrection de *Tartuffe* ». Le libelle émane donc du parti offensé et vaincu, de cela il n'y a pas à douter. Le Boulanger de Chalussay, qui n'avait pas fait parler de lui *avant*, et dont on n'entend pas parler davantage *après*, n'est qu'un simple et obscur prête-nom, et ne se montre là en évidence que comme homme de paille. Il n'a pas fait le pamphlet à lui tout seul, bien loin de là ; et dans la coulisse s'agitent les vrais intéressés, ce qui donne à la brochure et son inégalité et sa verve.

Mais admirez quelle grande habileté dans le sous-titre : *ou les Médecins vengés*, qui a l'air d'être un aveu et qui n'est qu'une ruse diabolique. Comme ils figurent là adroitement, ces médecins qui ne sont pour rien dans l'affaire (¹), pour donner complètement le change à la galerie et l'empêcher de saisir la vraie piste! Et pas un mot, remarquez-le bien, des griefs des dévots! On les croirait aussi totalement indifférents et étrangers à la publication qu'ils sont absents de ces pages où l'on s'abstient si complètement de parler d'eux (²).

Élomire hypocondre, livre faux, livre menteur, livre apocryphe s'il en fut jamais, et dans toute la force du terme, atteindra, en même temps, les buts très différents pour lesquels il fut, et à la fois, expressément écrit : il causera à Molière bien des soupçons, bien des douleurs, bien des désespoirs; il mettra

(¹) Il y a surtout de quoi rêver en lisant ces deux vers [97 et 98] *très évidemment mis exprès :*

> *Je n'entrepris* DE TROP que les seuls Médecins.
> Puisque, pour s'en venger, ils sont mes assassins.
> (*Élomire hypocondre*, acte I, scène Iʳᵉ.)

(²) Une fois cependant, — mais une fois n'est pas coutume, — Florimond s'écrie [Vers 1401 et 1402] :

> Grâce à ton *Imposteur*, dont les impietez
> T'apprêtent des fagots déjà de tous côtez.
> (*Élomire hypocondre*, acte IV, scène II.)

pour la seconde fois en avant une calomnie atroce, destinée à *perdre* (que l'on pèse ce mot) l'auteur de *Tartuffe* dans l'esprit du Roi; il commencera à détruire sûrement et impitoyablement, dans tout le public, la réputation d'une femme, plus légère certainement que fautive, en tout cas bien éloignée d'être aussi coupable qu'on a prétendu depuis; enfin, et c'est là le plus terrible et le plus odieux, il renseignera la postérité, — comme seul livre biographique, *de l'époque,* que l'on puisse consulter, — précisément de la manière dont les Tartuffes désiraient qu'elle fût instruite, et cela au sujet de faits nombreux qu'elle se trouvera ne connaître que par lui.

Que de gens de parfaite bonne foi ont dit, avec M. Loiseleur : « *ces détails ont du prix aujourd'hui aux yeux des » biographes* pour peu qu'ils puissent LES REMETTRE AU POINT » ! Vous entendez, *les remettre au point!* Bagatelle, à ce qu'il paraît; mais aussi combien se sont écriés ensuite, et définitivement, avec l'auteur des *Points obscurs : « Il y a là une bio- » graphie complète,* telle qu'elle avait cours dans les dernières » années de Molière parmi ses ennemis, et D'OU LA MÉCHAN- » CETÉ N'EXCLUT PAS TOUJOURS L'EXACTITUDE. » Pour qui vénère Molière, il n'y a qu'à s'arracher les cheveux en lisant de pareilles choses, et qu'à en prendre le contrepied exact. Quand on veut écrire la vie du grand homme, il faut négliger complètement et absolument les livres mensongers ou du moins *ne les citer jamais que comme tels* et sans une seule fois les prendre au sérieux. Comment voulez-vous pouvoir rétablir un fait que vous ne connaissez que d'après une relation empoisonnée, et qui s'est passé il y a deux cent et tant d'années? Votre devoir est de vous abstenir absolument d'en parler. Il n'y a rien à prendre dans une calomnie évidente, et un historien n'a le droit de la mentionner dans son récit que pour l'indiquer comme telle et la réfuter; hors ce cas, il devient inutile et dangereux d'y prêter la moindre attention. On doit seulement la passer sous silence. Et c'est ce que n'ont pas osé faire, hélas! — et ils en conviennent... — certains biographes de Molière.

Aussi avons-nous eu bien soin, et nous en avons averti nos lecteurs, de ne jamais recourir dans notre récit proprement dit de la vie de Molière à la prétendue autorité d'*Élomire hypocondre,* pas plus qu'à celle de *la Fameuse Comédienne* dont

nous parlerons à sa date (1688), pas plus encore qu'à celle de certaines pièces que nous prouverons être manifestement apocryphes. C'est seulement dans le présent chapitre que nous avons voulu nous occuper, et tout spécialement, de la venimeuse infamie éclose en 1669, publiée dans les tout premiers jours de 1670. Le lecteur, averti, ne sera pas tenté de faire un usage abusif des soi-disant renseignements en vers que nous allons placer, maintenant, sous ses yeux.

Voici donc des extraits significatifs de cet odieux pamphlet, dont nous avons pris le soin de numéroter les vers :

ÉPISTEMEZ *à Élomire.*

. . . .
Car après qu'à loisir je t'ay considéré
Au front, aux yeux, au nez, à la barbe, à la bouche,
Et raisonné par tout, sur tout ce qui le touche,
Je voy bien que tu viens de ce riche pays
Où les Juifs ramassez demeurèrent jadis.

ÉLOMIRE, *bas à Lazarile.*

Il dit vray, je suis né dedans la friperie,
Qu'autrement à Paris l'on nomme Juiverie (1);

[*Élomire hypocondre* (1670), acte II, scène VI, p. 46; édition Ch.-L. Livet, p. 55.]

(1) « Suivant eux [ses ennemis]. il [Molière] était fils, non pas d'un juif, mais d'un fripier, ce qui etait quasi même chose [vers 1338 et 1339]. » A. BAZIN. *Notes...*, p. 88-89.

..... Je ne dis pas d'un juif,
Quoique juif ou fripier soit quasi même chose (*a*).

[*Élomire hypocondre*, dans *le Divorce comique* (comédie en comédie), scène II, p. 82.]

« On scrute sa vie jusque dans ses origines. et de ce qu'il est né dans le quartier » des fripiers juifs, on va jusqu'à donner a croire qu'il est juif lui-même. L'auteur » d'*Élomire hypocondre* voudrait bien. par exemple. faire accorder quelque créance » à ce soupçon. » ÉDOUARD FOURNIER, *Études...*, p. 177.

« L'auteur... s'est égayé sur le quartier qui vit naitre un des plus illustres » enfants de Paris... — Le satirique a-t-il. pour le besoin de la plaisanterie. beau» coup étendu le quartier des fripiers? Il est plus que probable que, dès ce temps, » et bien avant Grimarest. on faisait naitre Molière dans la maison achetée par son » père en 1633, sous les piliers des halles. C'est là, dans la rue de la Tonnellerie. » que le *Paris ridicule* de Claude Le Petit et *la Ville de Paris en vers burlesques* de » Berthod logent les « fripiers rabinisés ». Jean Poquelin, qui ne s'établit dans la » maison sous les piliers des Halles que *dix ans après* en avoir fait l'acquisi» tion, la loua jusqu'au mois de juin 1643 à un fripier (*b*). Longtemps après, ce » furent encore des fripiers qui l'occupèrent (*c*). Il n'en a pas fallu davantage à l'au» teur d'*Élomire hypocondre* pour faire de Molière le fils d'un fripier. (P. 8 et 9.)...

» Il est plus étonnant que Voltaire, qui n'avait pas les mêmes raisons pour se

(*a*) Voir page 392, note 1, la tirade complète.

(*b*) « Auguste Vitu, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, tome XI, pages 256 » et 257. » [P. MESNARD.]

(c) « *Recherches sur Molière*. DOCUMENTS LVI et LVII, pages 318 et 319. » [P. MESNARD.]

ÉLOMIRE.

... En quarante (1640), ou quelque peu devant,
Je sortis du Collège, et j'en sortis sçavant (1);
Puis venu d'Orléans, où je pris mes licences (2),
Je me fis Advocat, au retour des vacances (3).
Je suivis le Barreau pendant cinq ou six mois,
Où j'apris à plein-fond l'Ordonnance et les Loix (4 *page 390*) :
Mais quelque temps après, me voyant sans pratique,
Je quittay là Cujas, et je luy fis la nique :
Me voyant sans employ, je songe où je pouvois
Bien servir mon pays, des talents que j'avois :
Mais ne voyant point où, que dans la Comédie,
Pour qui je me sentois un merveilleux génie,
Je formay le dessein de faire en ce mestier
Ce qu'on n'avoit pas veu, depuis un siècle entier,
C'est à dire, en un mot, ces fameuses merveilles
Dont je charme aujourd'huy les yeux et les oreilles.

[*Élomire hypocondre,* scène II du *Divorce comique,* p. 75; édition Ch.-L. Livet, p. 88.]

ANGÉLIQUE.

En quarante, ou fort peu de temps auparavant,
Il sortit du Collège asne comme devant (1 *bis*) :
Mais son père ayant sceu que moyennant finance,
Dans Orléans un asne obtenoit sa licence,

» tromper volontairement, ait recueilli comme une tradition sérieuse un conte » imaginé par la malignité et ait fait, lui aussi, de Jean Poquelin un *marchand* » *fripier* (*a*); sans remarquer la contradiction, il accompagne cette qualification de » celle de « valet de chambre, tapissier chez le Roi », donnée par lui prématuré- » ment au prétendu fripier (*b*); mais peut-être pensait-il qu'il ne s'agissait que de » s'entendre sur l'étendue du sens donné alors à ce mot. Au surplus, qu'importe? » Si d'un tapissier on veut faire un fripier, Molière, fils de fripier, n'en est pas » diminué dans sa gloire. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 9.

(1 et 1 *bis*) « [Suivant Chalussay], il était sorti du collège peu de temps avant 1640. » A. BAZIN, *Notes*, p. 89.

« *Ou quelque peu devant* ne saurait beaucoup nous gêner. Nous soupçonnons cet » hémistiche d'être venu là pour amener à la rime l'épithète *savant,* dont le sati- » rique avait besoin pour la faire vite changer en celle d'âne par son Angélique » [Magdeleine Béjart]. » PAUL MESNARD, *Notice*..., p. 30-31.

(2 et 2 *bis*) « [Suivant Chalussay], son père, qui était riche, l'avait fait recevoir, pour son argent, licencié en droit à Orléans. » A. BAZIN, *Notes*..., p. 89.

(3 et 3 *bis*) « Ce témoignage [de Chalussay] et celui d'un autre contemporain, l'ac- » teur La Grange, qui fit partie de la troupe de Molière, concordant avec ce qu'on » affirma plus tard à Grimarest, nous portent à ne pas douter que Poquelin n'ait » étudié pour être avocat et n'ait été reçu en cette qualité. » J. TASCHEREAU, *His-* » *toire de Molière*, liv. 1er, p. 7.

« Ses études du droit doivent... être admises. Elles sont attestées par la *Préface* » de 1682 : « Au sortir des écoles de droit, il choisit la profession de comédien. » » Grimarest, qui, dans le doute, n'avait d'abord rien dit de ces études, s'est ravisé

(*a*) « *Œuvres de Voltaire* (édition de Louis Moland), tome XXIII, page 88. » [P. MESNARD.]

(*b*) « Voltaire s'en est trop fié à Grimarest, qui dit (p. 5) : « Il [Molière] étoit fils et petit-fils de » tapissiers, valets de chambre du roi Louis XIII. » Son grand-père ne fut pas valet de chambre du » Roi; et son père... n'eut qu'en 1631 l'office de tapissier ordinaire du Roi. » [P. MESNARD.]

Il y mena le sien ; c'est-à-dire, ce fieux
Que vous voyés icy, ce rogue audacieux ([2 bis page 389]).
Il l'*endoctrina* donc, moyennant sa pecune ;
Et croyant qu'au Barreau ce fils feroit fortune,
Il le fit advocat ainsi qu'il vous a dit ([3 bis page 389]),
Et le para d'habits, qu'il fit faire à crédit ;
Mais de grâce, admirez l'étrange ingratitude :
Au lieu de se donner tout à fait à l'étude,
Pour plaire à ce bon père, et plaider doctement,
Il ne fut au Palais qu'une fois seulement ([1]).

[*Élomire hypocondre,* scène II du *Divorce comique,* p. 82 ; édition Ch.-L. Livet, p. 95-96.]

Cependant, sçavez-vous ce que faisoit le drolle ?
Chez deux grands charlatans il apprenoit un rolle,
Chez ces Originaux, l'Orviétan et Bary,
Dont le fat se croyoit déjà le favory.

ÉLOMIRE.

Pour l'Orviétan, d'accord, mais pour Bary, je nie
D'avoir jamais brigué place en sa compagnie.

ANGÉLIQUE.

Tu briguas chez Bary le quatrième employ :
Bary t'en refusa ; tu t'en plaignis à moy :
Et je m'en souviens bien qu'en ce temps-là mes frères

» tout à la fin de sa biographie, ayant été renseigné par la famille même de Molière.
» Il suffirait peut-être du témoignage de l'auteur d'*Élomire hypocondre*, qui n'avait,
» ce semble, aucune raison d'inventer les licences prises à Orléans. Il nous apprend
» que Molière les obtiut *moyennant finance*. Lorsqu'il fait parler Élomire lui-même,
» celui-ci se vante d'avoir appris les lois à fond, de s'être fait avocat... L'ânerie de
» Molière n'est pas plus croyable là que dans le passage où Chalussay l'en a gra-
» tifié à sa sortie du collège de Clermont. Eût-il abordé avec peu de goût l'étude
» des lois, et n'eût-il fait que l'effleurer, il n'est pas douteux qu'elle a, comme
» toutes les autres, trouvé son intelligence ouverte. On a remarqué (*a*) avec quelle
» exactitude il a fait parler la langue du droit à Scapin dans *les Fourberies*, au
» notaire Bonnefoy dans *le Malade imaginaire*. Le soin de ses affaires avait sans
» doute pu, en différentes circonstances, lui rendre la connaissance du droit plus
» familière ; mais nous ne doutons pas qu'une préparation, même superficielle, de
» sa licence n'ait commencé à l'y initier... » PAUL MESNARD, *Notice*..., p. 62-63.

([4] *de la page précédente*) « Il y a ici un anachronisme évident, dit M. Paringault.
» En 1670, à l'époque où Le Boulanger de Chalussay écrivait, l'ordonnance sur la
» procédure civile existait à la vérité ; mais *elle ne datait que de 1667, et Molière*
» *n'avait pu l'apprendre en 1640*. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 64, note 1.

([1]) « Quant à savoir s'il se fit inscrire au tableau des avocats, c'est là une ques-
» tion fort accessoire. L'important était d'obtenir la licence ; le reste n'était qu'une
» affaire de forme... Une fois licencié, Molière put se faire inscrire à l'époque qui
» lui convint... Toujours est-il que le biographe [Grimarest] et le pamphlétaire
» [Le Boulanger de Chalussay] sont d'accord sur ce point que Molière fut quelque
» temps avocat stagiaire. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 77.

(*a*) « Voyez *la Langue du droit dans le théâtre de Molière*, par Eugène Paringault. » [PAUL MESNARD.]

T'en gaussoient, t'appelant *le mangeur de vipères* (1).
Car tu fus si privé de sens et de raison
Et si persuadé de son contre-poison
Que tu t'offris à luy pour faire ses épreuves :
Quoy qu'en nostre quartier nous connussions les veuves
De six fameux bouffons crevez dans cet employ.

[*Élomire hypocondre,* acte IV, scène II du *Divorce comique,* p. 82 et 83; édition Ch.-L. Livet, p. 96.]

ANGÉLIQUE.

Ce fut là, que chez nous on eut pitié de toy,
Car mes frères voulans prévenir ta folie,

(1) « Le Boulanger de Chalussay, dans son *Élomire*, prétend que tout son apprentissage était alors de servir de Tabarin, subalterne (*sic*) à l'Orviétan ou à Bary, » les deux grands opérateurs de la place Dauphine. Encore, Bary avait-il refusé » son service !...

» C'est Magdeleine Béjard, sous le nom d'Angélique, que Chalussay fait parler » ainsi. Et je crains bien qu'il ne lui fasse dire un mensonge, là où d'elle-même elle » aurait pu dire bien des vérités. Personne, en effet,... ne connaissait mieux qu'elle » les commencements de Poquelin. » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les œuvres de Molière,* p. 11-12.

« Si l'on en croit Le Boulanger de Chalussay, le jeune tapissier se serait fait » l'élève des charlatans du Pont-Neuf! — En d'autres termes, le jeune Poquelin, » emporté par la folle passion qu'il avait pour le théâtre, aurait été jusqu'à se pro» poser pour servir de pitre à ces charlatans. *C'est là, à coup sûr, une invention » absurde;* mais il est permis de deviner, à travers ces grossières et ridicules exa» gérations d'un ennemi, le goût déclaré dont nous cherchons les premiers symp» tômes. Jean Poquelin, le tapissier, avait deux loges et demie en la halle couverte » de la foire Saint-Germain. Là, pendant la durée de la Foire, Molière enfant put » faire connaissance avec l'Orviétan et Bary, ou du moins manifester pour leurs » parades une admiration excessive... — Il n'est pas sans intérêt de reconnaître, » suivant des conjectures plausibles, que les parades des tréteaux l'attiraient... Il » n'était pas exclusif dans le choix de ses modèles et il embrassait, dès le principe, » dans toute son étendue, ce domaine dont Boileau aurait voulu plus tard lui sup» primer la moitié. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 36.

« Dans la première moitié du XVIIe siècle deux opérateurs furent en grande » vogue, Bary et l'Orviétan; on a raconté que Molière aimait à se mêler à la foule » attirée par leurs parades. Si ce n'est qu'une légende, il s'en est accrédité sur lui » de plus invraisemblables. Elle a été de très bonne heure recueillie, et, comme » on peut croire, amplifiée par l'auteur d'*Élomire hypocondre.* Avec *sa méchanceté* et » *sa mauvaise foi* ordinaires. Le Boulanger de Chalussay *passe toute mesure*, lors» qu'il fait non seulement avouer à Élomire qu'il a étudié des rôles chez les deux » charlatans, mais *qu'il a brigué une place sur leurs tréteaux;* du moins, s'il le nie » pour ceux de Bary, il en tombe d'accord pour ceux de l'Orviétan. La Béjart l'en » raille et l'appelle « le mangeur de vipères ». *L'absurdité de la caricature est évi» dente.* Le proverbe « qui dit trop ne dit rien » n'est cependant pas toujours » vrai (*a*): si Chalussay n'eût pas connu quelque prétexte à ces grossières sottises, » se fût-il flatté d'y faire trouver le moindre sel aux contemporains? Probable» ment, on se souvenait d'un temps où Molière s'arrêtait volontiers devant les tré» teaux de la foire ou du Pont-Neuf. Quel fut ce temps? *Élomire hypocondre* désigne » celui où Molière était licencié en droit. C'est alors qu'on le représente fréquen» tant les spectacles des opérateurs. Mais ce put aussi être plus tôt : la comédie» pamphlet n'est pas une biographie sérieuse, où il y ait à chercher des dates » certaines. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 19.

(*a*) Qu'on irait loin, hélas ! avec un semblable raisonnement... ! D'une calomnie trop évidente, il n'est que raisonnable de *ne rien absolument retenir*... Mais la chose est plus facile à recommander qu'à faire. Le contraire est fatal ! On retient, sans le vouloir, ce qu'on a entendu dire ; et *d'une calomnie il reste toujours quelque chose.* C'est malheureux, mais c'est ainsi... !

Dirent qu'il nous falloit faire la Comédie:
Et tu fus si ravy d'espérer cet honneur,
Où, comme tu disois, gisoit tout ton bonheur,
Qu'en ce premier transport de ton âme ravie,
Tu les nommas cent fois ton salut et ta vie ([1]).

[*Élomire hypocondre,* acte IV, scène II du *Divorce comique,* p. 83; édition Ch.-L. Livet, p. 96-97.]

ÉLOMIRE.

Ayant donc résolu de suivre cette route,
Je cherchay des Acteurs qui fussent comme moy
Capables d'exceller dans un si grand employ;
Mais me voyant sifflé par les gens de mérite,
Et ne pouvant former une Troupe d'élite,
Je me vis obligé de prendre un tas de gueux ([2]),

([1]) « [Chalussay nous apprend que] les frères Béjart, l'un bègue, l'autre borgne » et boiteux, l'avaient tiré de ce mauvais apprentissage [l'étude de la bouffonnerie » chez les charlatans] pour lui faire jouer la comédie avec eux et avec leur sœur » Magdeleine... » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 89.

« Jean-Baptiste Poquelin était donc, au dire de cet auteur [Chalussay], tellement » tourmenté du désir de monter sur la scène qu'il en perdait la tête et qu'on lui » sauva la vie en lui en donnant le moyen. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 38.

Dans un autre fragment du libelle, Chalussay ne manque pas de rendre Molière ingrat envers les Béjart qui lui avaient ouvert la carrière du théâtre :

ANGÉLIQUE.

..... Ce qui m'a piquée, et qui me pique au vif,
C'est de voir que le fils... je ne dis pas d'un Juif,
Quoy que Juif et Fripier soit quasi mesme chose;
C'est, dis-je, qu'un tel fat nous censure et nous glose,
Nous traite de canaille, et principalement
Mes frères, qui l'ont fait ce qu'il est maintenant,
J'entends comédien, dont il tire la gloire.
Qu'il nous vient étaler racontant son histoire (*a*).

[*Élomire hypocondre*, dans *le Divorce comique* (comédie en comédie), scène II, p. 82; édition Ch.-L. Livet, p. 95.]

» L'*Élomire hypocondre*, où l'on peut trouver quelques informations en les déga- » geant des charges grossières dont elles sont enveloppées, place les liaisons de » Molière avec les Béjart... lorsque, pendant son apprentissage d'avocat, ceux-ci, » le voyant faire des parades de l'Orviétan et de Bary son école de comédien, l'ap- » pelaient « le mangeur de vipères ». PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 66.

([2]) Grimarest les appelle enfants de famille.

« Dans la comédie de Chalussay, dont souvent, nous ne l'avons que trop répété, » il suffit de réduire les exagérations, ils n'ont pas cette physionomie-là (*b*).

» Ce sont pauvres diables, aventuriers de la gent picaresque, on dirait aujourd'hui » de la bohème, dont Élomire n'a pu s'entourer qu'après avoir décrassé leur misère, » et dont il... [continue ainsi le portrait] d'autre part [vers 1312 et suivants] :

..... Des gueux à triple étage,
Des caimans (*c*) vagabonds, morts de faim, demi-nus.

(*a*) » Le langage est grossier ; mais les jalousies, les révoltes qu'il traduit, les accusations de tyran- » nie qu'il fait entendre avaient dû éclater bien souvent ; et ce ne furent sans doute ni le moindre » labeur, ni la tâche la moins délicate de Molière que de renouer sans cesse des liens si sujets à se » briser. » LOUIS MOLAND, p. 124.

(*b*) La physionomie de « simples amateurs de jeux du théâtre, n'ayant songé dans les commence- » ments qu'à des passe-temps de bons bourgeois. » [P. MESNARD, p. 75.]

(*c*) « Ou *quémands*, gueux, mendiants. » [P. MESNARD, p. 76, note 1.]

Dont le mieux fait estoit bègue, borgne ou boiteux (1).
Pour des femmes, j'eusse eu les plus belles du monde (2),
Mais le mesme refus de la brune et la blonde
Me jette sur la rousse, où malgré le gousset,
Grâce aux poudres d'alun, je me vis satisfait (3).

[*Élomire hypocondre,* acte IV : *Le Divorce comique,* scène II, p. 76 et suiv.; édition, Ch.-L. Livet, p. 89.]

ÉLOMIRE.

Donc, ma troupe ainsi faite, on me vit à la teste,
Et, si je m'en souviens, ce fut un jour de feste :
Car jamais le parterre, avec tous ses échos,
Ne fit plus de *ah !-ah !* ny plus mal à propos (4).

» Tout le monde s'étonnant qu'ils fussent devenus si gras,
Et soient si bien vêtus des pieds jusques au crâne,
Que le moindre de vous porte à présent la panne.
» Élomire leur reproche ses bienfaits :
Vous me devez ces biens, ingrats !..... (a)
» Ils n'avaient mérité sans doute ni cette indignité, ni l'excès d'honneur que leur » fait Grimarest (b). Il faut essayer de se faire une idée juste de ce qu'étaient les » soi-disant enfants de famille dont se doit distinguer le fils de l'honorable tapis- » sier du Roi. Examinons ceux qui surtout comptaient, les Béjart. Ils n'etaient pas » des *caimans :* ils avaient quelque argent. Mais ils ressemblaient beaucoup à des » aventuriers. Il est probable qu'ils n'en étaient pas au premier essai de leur » roman comique. Soulié (*Correspondance littéraire*, 9e année, p. 80), très sévère » dans la critique des preuves, jugeait *difficile de croire que parmi ces associés (de » l'Illustre Théâtre) quelques-uns n'eussent pas figuré sur la scène.....* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 75-76.

(1) « Le bègue est Joseph Béjart; quant au borgne, il est facile d'y reconnaître » Louis Béjart. dit *l'Éguisé*, qui était en même temps légèrement boiteux. Celui-là » prenait le titre d'ingénieur ordinaire du Roi, et son acte de décès prouve qu'il » fut un moment officier au régiment de la Ferté. A l'époque où se place l'auteur » d'*Élomire*, il n'est point encore associé à la troupe... mais l'un et l'autre [Joseph » et Louis] se réunirent aux camarades de Molière peu de temps avant leur » départ pour la province, et il est probable que dans l'intervalle ils jouèrent à » titre de simples amateurs. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 124.

(2) « Ici, dit spirituellement M. le bibliothécaire de la ville de Lyon en train de » citer ces vers, ici. nous nous arrêterons, ne parlant pas latin. » AIMÉ VINGTRINIER, *le Molièriste*, t. X, p. 270. — Évidemment ce sont les vers 1209 et 1210, dans lesquels, — de l'avis de M. Vingtrinier, —

Le *françois* dans les mots brave l'honnêteté.

(3) « [D'après Chalussay, Molière] était devenu amoureux [de la sœur des Béjart], » Madeleine, quoiqu'elle fût rousse et de mauvaise odeur. » A. BAZIN, *Notes histori- » ques sur la vie de Molière*, p. 89.

« La rousse est Madeleine Béjart, affligée d'un petit défaut dont Louis XIII tirait » vanité, parce que ce défaut prouvait qu'il était bien le fils de Henri IV. » J. LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 124. — Mais je demanderais maintenant volontiers à MM A. Bazin et J. Loiseleur : *Tout cela est-il bien vrai?* Eh quoi ! le simple dire, haineux, d'un misérable pamphlétaire doit-il donc suffire pour transformer définitivement une belle et planturcuse comédienne, comme était Magdeleine, en créature presque repoussante ?

(4) « Il ne parait pas douteux que le mois de janvier 1644 n'ait vu s'ouvrir le

(a) Voir ci-après, page 399, note 3 continuée à la page 400, ces vers au complet.

(b) En les appelant *enfants de famille* et *bourgeois*. De son côté, J. Taschereau les désigne par l'expression de *comédiens de société*. Grimarest et Taschereau sont loin, on le voit, de traiter les compagnons de Molière de *gueux* et de *caimans !*

Les jours suivans n'estant ny festes ny Dimanches,
L'argent de nos goussets ne blessa point nos hanches,
Car alors, excepté les exempts de payer,
Les parents de la Troupe, et quelque batelier,
Nul animal vivant n'entra dans nostre Salle (1);

[*Élomire hypocondre*, acte IV : *Le Divorce comique*, scène II, p. 77-78; édition Ch.-L. Livet. p. 90.]

ÉLOMIRE.

Dont, comme vous sçavés, chacun troussa sa malle.
N'accusant que le lieu d'un si fascheux destin,
Du Port Saint Paul je passe au faux-bourg Saint Germain... (2)

[*Élomire hypocondre*, dans *le Divorce comique*, scène II, p. 78; édition Ch.-L. Livet, p. 90.]

» petit théâtre qui portait Molière et sa fortune. — Il grandira, ce petit théâtre, » mais plus tard et à une meilleure place dans Paris. Les commencements auraient » pu décourager; des embarras d'argent sont ce qui nous reste surtout de leur » histoire. Dans *Élomire hypocondre* on trouve de ces premières difficultés *un tableau, » suspect sans doute d'une médiocre fidélité, mais dont les couleurs*, quand le mauvais » succès nous est prouvé par les faits, *ne doivent avoir été que légèrement forcées*. Le » passage est à citer, d'autant plus qu'il laisse peu d'incertitude sur *le jour de la pre- » mière représentation, un jour de fête*, qui disposa le public à la bonne humeur et à » l'indulgence; *quelle serait cette fête*, puisque nous devons la chercher *au commen- » cement de l'année 1644, sinon celle des étrennes, par conséquent le vendredi 1er jan- » vier?* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 84 et 85.

(1) « Le succès ne fut pas brillant. L'auteur d'*Élomire hypocondre*... raconte ces » commencements difficiles... La détresse où nous verrons tomber la malheureuse » troupe nous oblige à donner crédit à ces informations malveillantes. Magdeleine » Béjart n'était pourtant pas sans talent... » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 52-53.

« La part faite à l'hyperbole satirique, l'insuffisance des recettes est certaine, » non seulement au temps du jeu de paume du Mestayer, mais aussi après le chan- » gement de quartier, et jusqu'au jour où la résolution fut prise de courir les pro- » vinces. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 85.

M. Auguste Baluffe, page 30 de son très curieux et très intéressant recueil : *Autour de Molière*, relève l'hémistiche (vers 1622) de Chalussay, *les Parents de la troupe*, pour se demander si le père de Molière n'etait pas, lui aussi, parmi « ces plus assidus spectateurs » dont parle *Élomire*. Reste à savoir si cet hémistiche n'est pas une supposition, une malice que le pamphletaire, si habitué à mentir, aura prise tout simplement « sous son bonnet ». Il ne faut pourtant pas considérer tout ce qu'enregistre méchamment cette plate, insolente et calomnieuse rapsodie comme parole d'évangile !

(2) « Les pauvres comédiens de *l'Illustre Théâtre* repassèrent-ils la Seine, comme » on le dit communément, et *retournèrent-ils jouer au faubourg Saint-Germain*, car- » refour Buci, dans un jeu de paume dit de la Croix-Blanche? Grimarest cite le jeu » de paume de la Croix-Blanche, mais sans parler du jeu de paume des Mestayers » ni du jeu de paume de la Croix-Noire, de sorte qu'*on peut supposer qu'il commet » une erreur de nom*.

» Le Boulanger de Chalussay, dans *Élomire hypocondre*,... ne parle pas non » plus du jeu de paume des Mestayers, il ne cite que deux stations; *on pourrait » croire qu'il en a simplement interverti l'ordre*. M. A. Vitu pense que cette troi- » sième station n'a point existé, et M. Eudore Soulié avoue n'avoir rien trouvé, » dans les documents, de relatif à ce troisième séjour. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 58-59.

« Chalussay a noté le déménagement, mais sans prendre plus de souci de faire » suivre dans l'ordre vrai le premier tripot du second, qu'un personnage de

Élomire.

Nous prismes la campagne, où la petite ville,
Admirant les talens de mon petit troupeau,
Protesta mille fois que rien n'estoit plus beau (1) :
Sur tout quand sur la Scène on voyoit mon visage,
Les signes d'allégresse alloient jusqu'à la rage :
Car ces Provinciaux, par leurs cris redoublés,
Et leurs contorsions, paroissoient tout troublés.
Dieu sçait, si me voyant ainsi le vent en pouppe,
Je devois estre gay ! mais le soin de la souppe,
Dont il falloit remplir vos ventres et le mien :
Ce soin, vous le sçavez, hélas ! l'empêchoit bien.
Car ne prenant alors que cinq sols par personne (2),

» Scarron de mettre, dans le nom de Pascal Zapata, Pascal devant ou Pascal der-
» rière. Il fait dire à Elomire, qui vient de peindre la détresse de sa troupe :
Du Port Saint Paul je passe au faux-bourg Saint Germain.
» Ce fut l'inverse. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 98.

(1) ... « Lorsque ces troupes ambulantes remplissaient une sorte d'emploi public, » une sorte de rôle officiel dans les fêtes et solennités, elles avaient l'appui des » autorités locales, aux dépens desquelles leur voyage s'effectuait. Mais, à part ces » circonstances, les frais de transport retombaient sur elles et devaient être assez » lourds, lorsqu'on songe au modeste prix des places dont on les obligeait généra- » lement à se contenter. — Le Boulanger de Chalussay, dans *Élomire hypocondre*, » fait ressortir, toujours au point de vue satirique, les côtés difficiles de son exis- » tence [*par*] Élomire ou Molière racontant ses pérégrinations provinciales. » Louis Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 79.

« Qu'il y ait eu des comédiens jouant dans des hangars rustiques, où leurs » tirades, a-t-on dit, étaient coupées par le braiment d'un âne ou le mugissement » d'un bœuf, il se peut ; mais notre troupe n'en était pas là ; et même quand nous » la verrons visiter de petites villes dans les environs de Pézenas, on peut être » assuré qu'un local convenable était mis à sa disposition ; si Molière en province » avait jamais paru, comme un Tabarin, sur de misérables tréteaux, Chalussay » n'aurait pas manqué cette occasion de l'en railler ; *il aurait plutôt renchéri*. Il se » borne à plaisanter sur la facile et sotte admiration des provinciaux, *sur les places* » *à cinq sols*, sur la caisse à peine remplie pour suffire aux besoins de la troupe. » *Rien de moins vrai d'ailleurs que les petits goussets presque vides*. Quand les comé- » diens revinrent à Paris (1658), non seulement ils avaient grandi en considération, » leurs affaires avaient prospéré. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 112 et 113.

(2) « On vivait grassement dans la maison de Molière, où Madeleine, en bonne » ménagère, maintenait l'ordre et l'abondance. Peu habitué à cette vie confortable » et facile, le musicien [Charles Coipeau d'Assoucy, vers juin ou juillet 1655] pro- » fite largement de cette douce hospitalité et s'en félicite en vers agréables :

Qu'en cette douce compagnie
Que je repaissais d'harmonie,
Au milieu de sept ou huit plats,
Exempt de soins et d'embarras,
Je passais doucement la vie !
Jamais plus gueux ne fut plus gras...

» Voilà, on l'avouera, un train de vie bien différent de celui de ces misérables » saltimbanques que Scarron nous a dépeints et auxquels on a si souvent assimilé » les camarades de Molière. La maison à laquelle présidait la Béjart ne ressemblait » en rien au *tripot de la Biche*. Ce n'était pourtant pas que le prix des places fût » bien rémunérateur :

On ne prenait alors que cinq sols par personne,

» dit Le Boulanger de Chalussay, dans *Élomire*. Cela n'est vrai que des places du

Nous recevions si peu qu'encore je m'estonne
Que mon petit gousset, avec mes petits soins,
Ayent pu si long-temps suffire à nos besoins.

[*Élomire hypocondre,* acte IV, scène II du *Divorce comique,* p. 78; édition Ch.-L. Livet, p. 91.]

Enfin, *dix ans entiers* coulèrent de la sorte :
Mais *au bout de ce temps* (1) la troupe fut si forte,
Qu'avec raison je creus pouvoir dedans Paris
Me venger hautement de ses sanglans mépris.
Nous y revinsmes donc, seurs d'y faire merveille,
Après avoir apris l'un et l'autre Corneille :
Et tel estoit déjà le bruit de mon renom,
Qu'on nous donna d'abord la salle de Bourbon.

[*Élomire hypocondre,* acte IV; édition Ch.-L. Livet, p. 91.]

Là, par *Héraclius* (2) nous ouvrons un Théâtre,
Où je croy tout charmer, et tout rendre idolâtre :
Mais, hélas! qui l'eust creu? par un contraire effet,
Loin que tout fust charmé, tout fut mal satisfait;
Et par ce coup d'essay, que je croyais de maistre,
Je me vis en estat de n'oser plus paroistre.
Je prends cœur, toutefois, et d'un air glorieux,
J'affiche, je harangue, et fais de tout mon mieux;
Mais inutilement je tentay la fortune :
Après *Héraclius,* on siffla *Rodogune :*
Cinna le fut de mesme, et *le Cid* tout charmant,
Receut avec *Pompée* un pareil traitement (3).

[*Élomire hypocondre,* acte IV; édit. Ch.-L. Livet, p. 91-92.]

Dans ce sensible affront, ne sçachant où m'en prendre,
Je me vis mille fois sur le point de me pendre :

» parterre, où l'on était debout; le prix était double pour les loges et bien plus » élevé pour les places de banquettes placées sur la scène.

» Une ordonnance de police de l'an 1609 avait, en effet, défendu aux comédiens » de prendre plus de cinq sous au parterre et dix sous aux loges et galeries, sauf » les cas où, ayant à représenter des pièces pour lesquelles il conviendrait de faire » plus de frais, il y serait pourvu exceptionnellement sur leur requête. Les comé- » diens ne se faisaient pas faute de profiter de cette latitude, et, dès qu'une pièce » était supposée devoir attirer la foule, ils jouaient à l'*extraordinaire*, c'est-à-dire » qu'ils doublaient le prix de certaines places. L'ordonnance de 1609 ne s'appliquait » d'ailleurs qu'à Paris, où elle était tombée en désuétude dès le milieu du XVII^e siè- » cle; en province, les prix variaient selon l'importance des villes et le plus ou » moins de vogue des acteurs et des pièces qu'ils représentaient, et pour ce qui est » de la capitale, ces prix s'élevèrent singulièrement pendant l'époque où Molière » parcourait le Midi de la France. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 185, 186, 187.

(1) De 1645 (fin d'août) au 24 octobre 1658, il n'y a pas seulement *dix ans entiers*, il y en a *un peu plus de treize*.

(2) « On a dit que Chalussay s'était trompé en nommant *Héraclius* au lieu de » *Nicomède*, mais il parle du Petit-Bourbon et non du Louvre. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 207, note 5.

(3) « Molière s'établit sans perdre de temps dans son droit, et commença à repré-

Mais d'un coup d'étourdy que causa mon transport,
Où je devois périr, je rencontray le port :
Je veux dire qu'au lieu des pièces de Corneille,
Je jouay *l'Étourdy,* qui fut une merveille :
Car à peine on m'eut veu la hallebarde au poing,
A peine on eut oüy mon plaisant barragoüin (1),
Veu mon habit, ma toque, et ma barbe et ma fraise,
Que tous les spectateurs furent transportez d'aise,
Et qu'on vid sur leurs fronts s'effacer ces froideurs
Qui nous avoient causé tant et tant de malheurs (2).
Du Parterre au Théâtre (3), et du Théâtre aux Loges,

» senter en public le lundi 3 novembre 1658 (*a*). *Il persista d'abord à vouloir jouer la* » *tragédie*, si l'on en croit Le Boulanger de Chalussay, qui, probablement, est véri- » dique sur ce point.

» L'insuccès d'un côté, les applaudissements de l'autre, le contraindront impérieu- » sement à céder à son véritable génie. Mais combien d'épreuves il aura fallu pour » le détromper ! Par quel long détour, par quelle rigoureuse coercition, l'auteur » du *Misanthrope* est devenu, presque malgré lui, le premier des poëtes comiques ! » Louis Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 127-128.

« Le Boulanger de Chalussay nous apprend que les pièces de Corneille, repré- » sentées par la nouvelle troupe sur le théâtre du Petit-Bourbon, avaient été fort » mal accueillies. Mais si Molière avait peu brillé dans les rôles tragiques, le » comédien, comme le poëte, reprit bientôt une éclatante revanche dans *l'Étourdi.* » Eugène Despois, *Molière-Hachette*, t. I, p. 87-88.

« Dès qu'il [Molière] fut établi au Petit-Bourbon, il dut songer à la grande épreuve » qu'il n'avait pu risquer devant le Roi. Il fallait, sans trop différer, connaître le » jugement du public de Paris sur les ouvrages dont le succès intéressait sérieuse- » ment sa réputation personnelle, tout son avenir d'auteur. Ce fut dans ces com- » mencements qu'il « donna pour nouveautés *l'Étourdi* et *le Dépit amoureux* qui » n'avaient jamais été joués à Paris (*b*). » ..... L'*Élomire hypocondre* nous apprend » qu'avant la représentation de l'*Étourdy* d'autres avaient été données, celles de » cinq des tragédies de Corneille, dans lesquelles on ne fut pas content des » acteurs. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 207.

(1) « Rôle de Mascarille, acte V, scène III. »

(2) « Molière donne enfin *l'Étourdi* comme par un coup de désespoir. Soudain sa » fortune se relève. *L'Étourdi ou les Contre-temps* obtint un brillant succès, auquel » Molière contribua surtout comme acteur dans le rôle de Mascarille. » Louis Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 128.

« Ces vers sont bien mauvais [ceux de Chalussay], et *l'intention malveillante* » *y est sensible*. On s'efforce déjà, comme on le voit, d'attribuer le succès du poëte » au talent du comédien, ou plutôt à sa *scurrilité*, comme dira plus tard Chapelain » dans son trop fameux rapport à Colbert sur les pensions à donner aux gens de » lettres. Mais n'importe, *le succès* de *l'Étourdi* n'en est pas moins *attesté par la* » *bouche la moins suspecte. Le témoignage d'un ennemi en pareil cas est d'une valeur* » *incomparable* (*c*). » Eugène Despois, *Molière-Hachette*, t. I, p. 88-89.

(3) « On sait que les *Messieurs du bel air* prenaient place sur le théâtre même : » voyez le récit de Dorante dans *la Critique de l'École des femmes* (scène VI : « Je » vis l'autre jour sur le théâtre, etc. »), et le commencement des *Fâcheux*. » Eugène Despois, t. I, p. 88, note 2.

(*a*) « Dans la préface de 1682, La Grange dit le 3 novembre. Sur son registre, il a écrit : « le jour » des Trépassés, 3 novembre. » Il n'y a point de contradiction. Ainsi que nous l'avons vu en l'année 1684, » quand la Toussaint tombe un samedi, la fête des Morts a lieu le 3 au lieu du 2 novembre. » [Louis Moland.]

Voir cependant ce que dit à ce sujet M. Eugène Despois, *Molière-Hachette*, t. I [1873], page 4 note 2. Cf. aussi Paul Mesnard, *Notice biographique*, page 206, note 3.

(*b*) « Préface de 1682, p. XV. » [P. Mesnard.]

(*c*) Il n'est pas inutile de rappeler que c'était Élomire lui-même qui, dans la pièce de Chalussay, rendait compte du succès de sa pièce. Il ne pouvait donc pas l'abîmer !

La voix de cent échos fait cent fois mes éloges,
Et cette mesme voix demande incessamment,
Pendant trois mois entiers, ce divertissement.
Nous le donnons autant, et sans qu'on s'en rebute,
Et sans que cette pièce aproche de sa cheute :

[*Élomire hypocondre*, acte IV, scène II du *Divorce comique* (comédie en comédie); p. 92 de l'édition de M. Ch.-L. Livet.]

Mon *Dépit amoureux* suivit ce frère aisné,
Et ce charmant cadet fut aussi fortuné (1) :
Car quand du gros René l'on aperceut la taille (2);
Quand on vid sa dondon rompre avec luy la paille;
Quand on m'eut veu sonner mes grelots de mulets (3),
Mon bègue dédaigneux déchirer ses poulets (4),
Et ramener chés soy la belle désolée,
Ce ne fut que ah-ah ! dans toute l'assemblée,
Et de tous les costés chacun cria tout haut :
C'est là faire et jouer des pièces comme il faut !

[*Élomire hypocondre*, acte IV, scène II du *Divorce comique* (comédie en comédie); édition Ch.-L. Livet, p. 92-93.]

(1) « *Le Dépit amoureux* vint ensuite, dans le mois de décembre [1658], et ne fut » pas moins bien accueilli [que *l'Étourdi*]. Le registre de La Grange donne le » meilleur témoignage de l'empressement du public parisien : chacune de ces » pièces, frais déduits, produisit soixante-dix pistoles à chacun des sociétaires. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 128 et 129.

« Chalussay, dans ce dernier vers [*C'est là faire et jouer.....*], nous parait » changé, pour un moment, en un Balaam. Soyons-lui reconnaissant d'une louange » de si grande valeur dans sa bouche, qu'il n'avait ouverte que pour la raillerie » méchante; et pardonnons-lui, s'il n'est pas invraisemblable qu'il ait un peu exa- » géré les mésaventures de la troupe dans les pièces de Corneille. Il se peut » d'ailleurs que ces représentations tragiques aient été réellement accueillies par » quelques sifflets, qui devaient laisser reconnaître la cabale des tragédiens » rivaux; mais pour qu'il ait entendu aussi les *Ah! ah!* soulevés, non seulement » par le jeu des acteurs du *Dépit amoureux*, mais par le comique, un comique jugé » *comme il faut* (*a*), de la pièce elle-même, nous devons tenir pour bien prouvé que » le public avait, à son grand honneur, été plus que content, vraiment transporté. » *Il est curieux d'avoir à chercher aujourd'hui dans une satire le témoignage contempo-* » *rain des premières journées triomphantes qui donnèrent courage à Molière, et de ne* » *pas les rencontrer ailleurs* (*b*). PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 209.

(2) (3) (4) « Le Boulanger de Chalussay, dans ces vers, désigne successivement » Du Parc (*c*), Molière qui jouait le rôle d'Albert et sonnait aux oreilles de Méta- » phraste les grelots qui mettent ce pédant en fuite [acte II, fin de la scène VI], et » enfin Béjart aîné, resté bègue, à ce qu'il parait, malgré l'opération que [lui fit]... » en 1643... Sorin, médecin de la Faculté d'Angers. » JULES LOISELEUR, *Les Points* » *obscurs de la vie de Molière*, p. 205.

(*a*) Par *Élomire*, qui doit, pour conserver un peu de vraisemblance, dire quelque chose dans la pièce pour se faire valoir, ne l'oublions pas !

(*b*) Oui, cela est curieux, oui, cela est extraordinaire, et donne grandement à réfléchir. Que sont devenus les vrais témoignages d'admiration du temps, témoignages que Chalussay n'a pas osé infirmer ?.....

(c) Je suis homme fort rond de toutes les manières,

[disait Du Parc, remplissant le rôle de Gros-René, à l'acte I, scène I, vers 14 du *Dépit amoureux*]. « Allusion à la *rotondité* de l'acteur Du Parc. Marinette, au vers 648, dit de lui : *Mon gros traître*. » Molière n'a jamais négligé les petits traits de ce genre qui pouvaient amuser les spectateurs. EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. I, p. 404, note 2

Le succès glorieux de ces deux grands Ouvrages,
Qui m'avoient mis au port, après tant de naufrages,
Me mit le cœur au ventre, et je fis un *Cocu* (1),
Dont si j'avois voulu, j'aurois pris un écu :
Je veux dire un écu par personne au Parterre,
Tant j'avois trouvé l'art de gagner et de plaire.
Que vous dirais-je, enfin? Le reste est tout constant,
Dix pièces, ouy morbleu, dix pièces, tout autant,
Ont *(sic)* depuis ce temps-là sorty de ma cervelle :
Mais dix pièces, morbleu, de plus belle en plus belle (2) :
De sorte qu'à présent, si je n'en suis l'Autheur,
Quelque pièce qu'on joue, on en a mal au cœur ;
Et fût-elle jouée à l'Hostel de Bourgogne,
L'Autheur n'en est qu'un fat, et l'Acteur qu'un yvrogne (3).

[*Élomire hypocondre,* acte IV, scène II du *Divorce comique;* édition Ch.-L. Livet, p. 93.]

(1) Il est à remarquer que Le Boulanger de Chalussay ne dit pas un mot des *Précieuses ridicules*, qui précédèrent *le Cocu imaginaire*, et qui cependant firent un si grand bruit dans leur temps, et pour cause (*a*).

« Retournons [au Palais-Bourbon]... un moment, pour y voir, avant qu'il fut [ce » théâtre] condamné à tomber, une pièce nouvelle de l'auteur des *Précieuses.* Elle » était intitulée *le Cocu imaginaire*, et fut représentée pour la première fois le » 28 mai 1660. Elle plut extrêmement, et ne marqua pas le moindre arrêt dans la » renommée chaque jour croissante de son auteur. Vingt-six représentations sui- » virent la première, presque sans interruption. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 228.

(2) Dans l'espace de dix ans compris entre la première représentation de *Sganarelle ou le Cocu imaginaire* (1660) et l'apparition du misérable pamphlet de Le Boulanger de Chalussay (1670), ce n'est pas seulement « *dix* pièces » de premier ordre que Molière fit représenter par sa troupe. Même en négligeant les productions de peu d'importance, nous en comptons quatorze ou quinze de la plus haute valeur : *Dom Garcie de Navarre*, *l'École des Maris*, *les Fâcheux*, *l'École des Femmes*, *le Mariage forcé*. *le Festin de Pierre*, *l'Amour médecin*, *le Misanthrope*, *le Sicilien*, *le Tartuffe*, *Amphitryon*, *George Dandin*, *l'Avare*, *Monsieur de Pourceaugnac*, *le Bourgeois gentilhomme*...

(3) Nous ne voulons pas priver nos lecteurs de la fin de cette tirade, dont ils connaissent déjà quelques vers enchâssés dans une citation empruntée plus haut (pages 392-393, note 2) à M. Paul Mesnard.

Que d'honneurs, Compagnons, après tant de mépris !
Qui de vous avec moy n'en seroit pas surpris ?
Mais qui ne le seroit encore davantage,
De voir qu'en moins de rien des gueux à triple étage,
Des caimans vagabonds, morts-de-faim, demi-nuds,
Soient devenus si gros, si gras et si dodus ;
Et soient si bien vestus des pieds jusques au crâne,
Que le moindre de vous porte à présent la panne ?

(*a*) Nous trouvons, cependant, acte III, scène II, d'*Élomire hypocondre,* page 70-71 de l'édition de M. Ch.-L. Livet, les quatre vers suivans :

ORONTE.

Ah ! ma foy, nous tenons une folle fieffée
C'EST UNE PRÉCIEUSE.

ALPHÉE.

O Dieux ! qui vous l'a dit ?

ORONTE.

Vostre urine, ma fille, et cela me suffit;
Car, grâce au ciel, je suis un peu naturaliste.

Tels sont les renseignements satiriques, trop souvent perfides, précieux malgré tout, fournis par Chalussay et par ceux qui faisaient les frais de sa publication, sur la vie proprement dite du grand homme, dans l'espoir secret et trop évident (car, sans cela, à quoi bon?) qu'en désolant pour le moment Molière, ces renseignements serviraient un jour de matériaux pour bâtir la biographie du poète, si l'on parvenait à retirer de la circulation, à supprimer, à faire disparaître jusqu'au dernier les autres documents *de l'époque même* où vivait Molière.

Et c'est ce qui n'a pas manqué d'avoir lieu.

Ce qu'il y a de fâcheux et de terrible, c'est que tout en reconnaissant le caractère partial et passionné de ce petit livre, sa malignité, sa méchanceté, sa perfidie outrée, les biographes modernes et contemporains n'ont pas craint de *citer son texte* même, tout au long, en le critiquant, en le désapprouvant, en surprenant son auteur ou ses auteurs en flagrant délit de mauvaise foi et d'imposture. De sorte que continuellement, dans leurs livres, à tel et tel endroits de la vie de notre héros sur lesquels Chalussay a déposé sa bave immonde, on voit soudain apparaître les vers venimeux et empoisonnés dudit pamphlétaire; et l'on sait si la calomnie, mise sous les yeux de certains lecteurs faciles à se laisser influencer, reste d'ordinaire sans effet.

Nous avons suivi une tactique toute différente.

Ce n'est pas à chaque acte, à chaque fait de la vie de Molière que nous avons eu recours au témoignage textuel du libelle honteux de Chalussay; mais nous ne l'avons pas mis pour cela sous le boisseau, quelque peu de vérités qu'il renferme. Il importait trop d'ailleurs de le réfuter. C'est dans un article tout spécial de notre livre, arrivant à la vraie date [1670] où *Élomire hypocondre* a paru, que nous avons eu soin de *reproduire* et d'*invoquer* son témoignage, autant de fois qu'il a été *reproduit* et *invoqué* par nos prédécesseurs; mais en prenant la

Vous me devez ces biens, ingrats, dénaturés:
Mon esprit et mes soins vous les ont procurés,
Et lâches, toutefois, loin de le reconnaistre,
En valets révoltés vous traités vostre Maistre;
Vous le voulés contraindre à suivre vos advis,
Et vous ne series plus, s'il les avoit suivis!

(*Élomire hypocondre*, acte IV, scène II du *Divorce comique;* édit. Ch.-L. Livet, p. 93.)

précaution de toujours *mettre en notes,* au bas de chaque citation, de chaque page émanant de Le Boulanger de Chalussay, et COMME CONTREPOISON, toutes les justes, et sérieuses, et vengeresses critiques qu'en ont faites tour à tour MM. Jules Taschereau, Anaïs Bazin, Jules Loiseleur, Édouard Fournier, Aimé Vingtrinier, Eugène Despois, Auguste Baluffe, Ch.-L. Livet, Louis Moland, Paul Mesnard, Arthur Desfeuilles et autres. De cette façon, le dossier général est constamment placé sous les yeux du lecteur qui se trouve être ainsi renseigné au fur et à mesure; et *l'écrasement de l'infâme* est complet, définitif et ne fait plus désormais aucun doute pour personne.

Mais la *biographie* de Molière n'occupe qu'une partie d'*Élomire hypocondre,* et nous avons encore à citer de ce pamphlet bien d'autres passages qui ne sont certes ni les moins importants, ni les moins odieux.

« Molière, dit M. Moland, alternant avec les comédiens italiens sur le même théâtre, dut contracter avec eux des relations étroites. C'est de là que date sans doute la familiarité constatée entre eux par Palaprat dans la préface de ses œuvres pour une époque un peu plus tardive (1671) C'est alors, selon nous, que Molière dut étudier avec le plus d'attention ses voisins et rivaux, parmi lesquels il y avait des mimes excellents. S'il prit des leçons de Scaramouche, ce fut sans doute en ce moment où il était obligé de se convaincre qu'il lui fallait renoncer aux grands succès tragiques (1658-1659) et se tourner résolument vers la comédie. C'est une tradition que Scaramouche a été le maître de Molière...

» Le Boulanger de Chalussay n'a pas manqué d'insister sur ce point dans son *Élomire hypocondre :*

..... Par exemple, Élomire
Veut se rendre parfait dans l'art de faire rire ;
Que fait-il, le matois, dans ce hardy dessein?
Chez le grand Scaramouche il va soir et matin.
Là, le miroir en main, et ce grand homme en face,
Il n'est contorsion, posture, ny grimace,
Que ce grand Écolier du plus grand des bouffons,
Ne fasse et ne refasse en cent et cent façons.
Tantost pour exprimer les soucis d'un ménage,
Dé mille et mille plis il fronce son visage ;
Puis joignant la pâleur à ces rides qu'il fait,
D'un mary malheureux il est le vray portrait.
Après, poussant plus loin cette triste figure,
D'un cocu, d'un jaloux, il en fait la peinture ;
Tantost à pas comptez, vous le voyez chercher
Ce qu'on voit par ses yeux qu'il craint de rencontrer :

Puis s'arrestant tout court, écumant de colère,
Vous diriez qu'il surprend une femme adultère,
Et l'on croit, tant ses yeux peignent bien cet afront,
Qu'il a la rage au cœur et les cornes au front.

[*Elomire hypocondre,* acte I, scène III; p. 21-22 de l'édition Ch.-L. Livet.]

» La gravure qui est en tête d'*Elomire hypocondre* représente cette scène : *Scaramouche enseignant, Elomire estudiant,* avec ces mots au-dessous : *Qualis erit, tanto docente magistro* (1) ? » LOUIS MOLAND. *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 129-130.

Il était presque inutile de faire ressortir par des italiques les intentions méchantes de Chalussay, et ses vers à double entente. Tout à l'heure, du reste, ce dernier se gênera bien moins encore, et ne conservera plus, finalement, aucun ménagement.

« Dans la comédie de Chalussay, nous dit M. Mesnard, l'hypocondrie d'Élomire est une maladie, une vraie folie, qui est attribuée aux inquiétudes que lui donnait sa toux, à ses excès de travail, aux soucis de la direction de son théâtre, et à ses peines domestiques. *Nous ne prenons pas pour un document une caricature grossière,* à laquelle sont mêlées quelques vérités sur tout ce qui pouvait porter Molière à la mélancolie. Il faut seulement reconnaître qu'il paraît y avoir été enclin (2). Avant le temps de son mariage, il avait déjà la réputation de n'avoir pas dans le caractère la gaieté qu'il mettait dans ses pièces. On faisait dire à Scarron dans sa *Pompe funèbre* (p. 10), imprimée en 1660, qu'il ne voulait pas choisir Molière pour successeur, le jugeant « un bouffon trop sérieux » ; et dans *le Songe du rêveur,* qui est de la même année, on trouve (p. 35) ce petit vers :

Molière qui n'est pas rieur.

« *Médecin, guéris-toi toi-même,* dit Bayle (*Dictionnaire...,* article PO- » QUELIN), Molière, qui divertissez le public, divertissez-vous vous-même. » Ce n'est pas cependant sans une veine d'imagination vraiment joyeuse qu'on écrit les scènes les plus plaisantes qui aient jamais égayé le théâtre comique. Molière avait évidemment deux contraires dons, celui du franc rire, et celui du sérieux poussé jusqu'à la tristesse. Non seulement il est dans notre nature de ne pas échapper aux étranges contrastes des deux hommes

(1) Cette gravure-frontispice est fidèlement reproduite en tête de la pièce, dans la réimpression faite sur l'édition originale, publiée à Paris en 1878 par M. Ch.-L. Livet, chez l'éditeur Isidore Liseux, n° 2, rue Bonaparte.

(2) On peut être sérieux, très sérieux, répondrons-nous à M. Paul Mesnard, sans être pour cela mélancolique dans l'acception exceptionnelle du mot, c'est-à-dire atrabilaire. Il est vrai de dire aussi que Molière avait d'abord choisi ce dernier terme comme titre, précisément, à son *Misanthrope : l'Atrabilaire amoureux ;* et c'est ce qu'indique, un peu plus loin (p. 403), M. Paul Mesnard lui-même. Mais, ce titre, Molière, dans tous les cas, ne l'a pas maintenu.

qui sont dans chacun de nous; mais on les trouve particulièrement dans un grand génie, dont la formation n'est jamais mieux assurée que par la combinaison de forces qui sembleraient devoir se repousser. Et puis, sans renoncer à croire chez Molière à deux prédispositions opposées, tenons compte aussi de l'amertume philosophique par laquelle ne saurait guère manquer de se laisser gagner le railleur qui fait une continuelle étude du cœur humain et de ses faiblesses. Mme de Staël a dit avec une profonde vérité : « Il y a quelque chose de triste au fond de la plaisanterie fondée » sur la connaissance des hommes [*Corinne,* livre VII, chapitre II] (1). »

» Si, comme il nous a semblé, Molière s'est peint lui-même, du moins par de certains côtés, dans son Alceste, c'était un aveu de l'humeur noire qui faisait de lui un *atrabilaire amoureux. Avec ce penchant à mettre plus encore que du sérieux dans ses affections, il dut être bien malheureux, lorsqu'il ne rencontra que frivolité chez celle qu'il ne pouvait se défendre d'aimer.* Avoir épousé une Célimène, s'il est vrai que Mlle Molière n'ait rien été de plus, fut le tourment de sa vie, qui, au milieu de soins accablants, dut renoncer à la douceur reposante d'un bon ménage et d'une affection partagée. » P. Mesnard, *Notice,* p. 344 et 345.

M. Bazin (p. 89) n'a pas laissé échapper « l'allusion, répétée » *avec une affectation cruelle* » par Chalussay, « à cette toux » funeste dont Molière était tourmenté. »

Par exemple, attaqué de cette maladie,
On augmente son mal, faisant la Comédie,
Parce que les poulmons trop souvent échauffez,
Ainsi que je l'ay dit, s'en trouvent desséchez.
Et l'on en peut guérir, pourveu que l'on s'abstienne
D'abord de comédie, *et de Comédienne.*
[*Élomire hypocondre,* édition Ch.-L. Livet, p. 58.]

N'oublions pas surtout le commencement de la 1re scène du 1er acte, « dans la chambre d'Élomire, *qui doit être fort parée* (2). »

(1) Le grand homme pleurait quand il nous faisait rire !
a dit, de Molière, le charmant poète créole Octave Giraud, dans une pièce de poésie restée inédite, qu'il m'a souvent récitée, et dont j'ai retenu ce fort beau vers. — Les papiers d'Octave Giraud sont aujourd'hui en la possession de M. Paul Berthelot, son parent; cette pièce doit s'y trouver.

(2) Allusion au luxe qui régnait chez Molière. — Élomire, avant la fin de la même scène, dit très spécialement sur ce sujet même :

Élomire.
Mais, ma chère Isabelle,
Sans luy, nous verrions-nous une chambre si belle ?
Ces meubles précieux sous de si beaux lambris;
Ces lustres éclatans, ces cabinets de prix;
Ces miroirs, ces tableaux, cette tapisserie,
Qui seule épuisa l'art de la Savonnerie :
Enfin, tous ces bijoux qui te charment les yeux,
Sans ce divin talent seroient-ils en ces lieux ?
(*Élomire hypocondre,* acte I, scène I, p. 16 de l'édition Ch.-L. Livet.)

Élomire.

Toy qui depuis l'Hymen qui nous unit tous deux,
N'eus que d'heureuses nuits, et que des jours heureux;
Toy qui fus mon plaisir, toy dont je fus la joye,
Aprends le dur revers que le ciel nous envoye:
Et pour me soulager en de si grands travaux,
Compagne de mes biens, viens l'estre de mes maux.

Isabelle.

Quel mal avez-vous donc?

Élomire.

Ah! j'en ay mille ensemble.

Isabelle.

Quels maux? et depuis quand? dites viste, je tremble.

Élomire.

N'as-tu pas remarqué que depuis quelque temps
Je tousse, et ne dors point?

Isabelle.

Non.

Élomire.

Je croy que tu mens.
Et ce frais en bon-point dont brilloit mon visage,
Comment le trouves-tu?

Isabelle.

Tout de mesme.

Élomire.

Je gage
Contre toy qu'il s'en faut pour le moins les trois quarts.

Isabelle, *à part.*

Que dit-il, justes Dieux! ah! les vilains regards!
Il est fou.

[*Élomire hypocondre,* acte I, sc. I; édit. Ch.-L. Livet, p. 9 à 11.]

C'est encore de la toux de Molière qu'il est question dans le passage suivant, qui va nous amener sur un terrain bien autrement brûlant :

Élomire.

Mais ce qui plus m'allarme, encor qu'il le deust moins,
C'est une grosse toux, avec mille tintoins,
Dont l'oreille me corne.

BARY.

O les grandes merveilles!
Les cornes sont toujours fort proches des oreilles.

ÉLOMIRE.

J'aurois des cornes, moy? moy je serois cocu?

L'ORVIÉTAN.

On ne dit pas qu'encor, fou le soyez *actu;*
Mais estant marié, c'est chose très certaine,
Que fous l'estes du moins, en puissance prochaine.

ÉLOMIRE.

Ah! trève de puissance et d'acte, s'il vous plaist,
Et de grâce, laissez le monde comme il est;
Je ne suis point cocu, ny ne le sçaurois estre,
Et j'en suis, Dieu mercy, bien asseuré.

BARY.

PEUT-ESTRE.

[*Élomire hypocondre,* acte I, scène III; édition Ch.-L. Livet, p. 28-29.]

« De tous les pamphlets, dit M. Ch.-Livet, publiés contre Molière, *Élomire hypocondre,* cette prétendue comédie de Le Boulanger de Chalussay, est celui qui contient le plus de détails personnels sur le Poëte; tous les traits satiriques lancés contre lui par Montfleury, De Villiers et autres, y sont répétés, et grossissent d'autant l'acte d'accusation formulé avec une si cruelle animosité. » CH.-L. LIVET, p. LXXIV de la *Note sur les ennemis de Molière* placée en tête de son édition d'*Élomire hypocondre.*

Mais le passage le plus épouvantable de toute la pièce d'*Élomire hypocondre,* celui qui n'exige, pour être bien compris, aucun commentaire, celui que nous avons réservé, comme ne pouvant être dépassé par aucun autre, tout exprès pour la fin de notre examen, c'est la page où, renouvelant l'accusation si terrible de Montfleury (1), et la portant, de la manière la plus éclatante, la plus retentissante et la plus effrontée, à la connaissance du public — qui la retiendra, — Le Boulanger de Chalussay ose bien écrire et faire imprimer les vers suivants :

ÉLOMIRE.

..... Qui forge une femme pour soy,
Comme j'ay fait la mienne, en peut jurer sa foy.

(1) L'accusation de Montfleury, sans la lettre de Racine, serait restée pour la postérité complètement ignorée. Mais on en parla sans doute quelque peu en 1663.

BARY.

Mais quoy que par Arnolphe, Agnès ainsi forgée,
Elle l'eust fait cocu, s'il l'avoit épousée!

ÉLOMIRE.

Arnolphe commença trop tard à la forger;
C'est *avant le berceau* qu'il y devoit songer,
Comme quelqu'un l'a fait.

L'ORVIÉTAN.

ON LE DIT.

ÉLOMIRE.

ET CE DIRE
EST PLUS VRAY QU'IL N'EST JOUR... (1).

[*Élomire hypocondre,* acte I, scène III; édition Ch.-L. Livet, p. 29.]

(1) « L'auteur anonyme de *la Fameuse Comédienne* (*a*),..... parlant d'Armande Béjart,..... appuie sur l'insinuation......, en écrivant : « On l'a crue fille de Molière, » quoiqu'il ait été depuis son mari; cependant on n'en sait pas bien la vérité. »

» L'auteur d'*Élomire hypocondre* et celui du *Mariage sans mariage* reproduisent (*b*) avec moins de ménagement et de circonspection l'accusation contenue dans ce passage, et que l'acteur Montfleury, rival et ennemi de Molière, osa formuler nettement dans une requête adressée à Louis XIV, à la fin de l'année 1663. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 107 et 108.

« Les ennemis de Molière n'avaient pas attendu sa mort et l'année 1688, date de la publication de ce libelle (*c*), pour exploiter un thème qui servait si bien leurs rancunes et leur méchanceté. L'auteur d'*Élomire* avait déjà, du vivant même du grand poète, formulé la même accusation en termes moins circonspects... (P. 224.)

» Cette abominable calomnie, encouragée par le silence de Molière, de ses amis, de ses camarades, de tout son entourage (*d*), arriva enfin (*e*) à se produire au plus grand jour (*f*) lorsque l'acteur Montfleury, dans une requête adressée à Louis XIV, à la fin de l'année 1663, osa accuser l'illustre comédien, dont le succès l'écrasait, d'avoir épousé sa propre fille. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 225 et 226.

» A quoi bon insisterait-on [au sujet de la non-culpabilité de Molière], quand le venin des odieuses conjectures n'a été semé que par de méprisables ennemis, et qu'ils n'ont même jamais sérieusement soutenu ce que leur perfidie se contentait d'insinuer?... (P. 264.)

» Pour un pamphlétaire, c'était assez de faire rire par une cruelle méchanceté; il n'a pu croire lui-même que son odieux trait d'esprit serait pris pour accusation formelle. *Mais il espérait qu'une fois lancé, le dard empoisonné ferait peu à peu son chemin* (*g*). » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 264 et 265.

(*a*) Nous parlerons avec détails de cet horrible livre à l'article XXXIII, quand nous serons arrivé à son époque d'apparition (1688).

(*b*) N'oublions pas que l'accusation de Montfleury est de 1663, *Élomire hypocondre* de 1670, et *la Fameuse Comédienne* de 1688 ; c'est donc l'auteur de ce dernier ouvrage qui *reproduit* l'accusation de ses prédécesseurs. Quant au *Mariage sans mariage*, de Marcel, il est du 18 janvier 1672, et antérieur par conséquent, lui aussi, à *la Fameuse Comédienne*.

(*c*) Le *libelle* dont il s'agit ici est *la Fameuse Comédienne*, « laquelle, dit M. Loiseleur, n'est autre » comme on sait, qu'Armande elle-même (p. 224). »

(*d*) J'ai répondu à ceci un peu plus loin, note 1 de la page 409.

(*e*) Cet *enfin* et cet *au plus grand jour* sont d'autant plus singuliers que l'accusation de Montfleury est *de sept ans antérieure* à la publication de Le Boulanger de Chalussay, et que la première en date fut beaucoup plus ignorée que la seconde, et ne reçut pas, à beaucoup près, la même publicité. Sans chronologie, plus d'histoire sérieuse et inattaquable.

(*f*) C'est le contraire : Voyez ci-dessus, page 405, note 1.

(*g*) Et c'est précisément ce qui est arrivé. La publication de Le Boulanger de Chalussay, commandée évidemment à cet auteur obscur (et dont *l'Abjuration du marquisat* n'a jamais été retrouvée), partait de beaucoup plus haut que lui, et avait pour but *principal* bien évident la diffusion, la proclamation devant tous et au grand jour de la publicité, de la calomnie, inventée dans l'entourage de Molière, colportée au pied du trône par Montfleury, et qui devait devenir contre Molière une arme si terrible.

Nous avons répondu plus haut à l'avance à cette calomnie, en consacrant nos § 5, 6 et 7 à la *naissance d'Armande Béjart,* et en établissant *les faits* concernant cette naissance sans recourir une seule fois à *Élomire hypocondre* ni aux autres pamphlets. Non influencés à l'avance par eux, nos lecteurs sont maintenant en état de juger la question, restée jusqu'à aujourd'hui en litige, sans prévention ni parti pris aucuns.

Il n'y a pas à confondre cette brochure avec celles, relativement anodines, qui l'avaient précédée, — avec la comédie de *la Critique de Tartuffe*, par exemple!... Ce qui me frappe le plus, dans *Élomire hypocondre,* c'est, d'une part, la force du coup asséné; de l'autre, le secret complet gardé sur l'origine de la publication. C'est à peine si l'on peut citer trois ou quatre passages où il est question du *salut de Molière,* de *mordre Dieux et gens*, de *l'Imposteur* et d'*impiété* (¹). Au contraire, et continuellement, les médecins sont cités et appelés en cause avec affectation. Voici, par exemple, les derniers vers de l'ouvrage :

ORONTE.

Nostre vengeance est deue à ses soins.

L'EXEMPT.

Dieu mercy.
Nous les pouvons payer aux despens d'Élomire ;
Car nous avons sa bourse.

ORONTE.

Il aura donc fait rire
A ses frais, ceux qu'il a tant de fois outragez.

(¹) Voici au reste tous ces passages :
Aux désirs enragés de mordre Dieux et gens; [vers 829].
(III, 2; éd. Ch.-L. Livet, p. 67.)
— ..... Aprends que ce n'est point l'envie
Qui nous fait censurer tes pièces et ta vie,
Élomire, et sois seur que nostre unique but
Est notre propre honneur, et ton propre salut.
— Mon salut? Je suis donc dans un péril extrême?
— Oui, grâce aux salletez de ta *Tarte à la cresme*,
Grâce à ton *Imposteur* dont les impiétez
T'aprestent des fagots déjà de tous côtés.
(IV, 4; éd. Ch.-L. Livet, p. 97 et 98.)
..... Garde-toy d'écrire
Rien de sale et d'impie et qui choque les mœurs :
Autrement, sans quartier.
(IV, 4; éd. Ch.-L. Livet, p. 109.)

L'EXEMPT.

1770. C'est assez : allons boire aux *Médecins vengez.*

[*Élomire hypocondre,* acte V, scène III; édition Ch.-L. Livet, p. 126-127.]

Mais ce n'est pas sérieux, et nulle part nous ne rencontrons une défense un peu en règle de la Médecine attaquée ou moquée. Aussi nous garderons-nous bien de chercher, dans *Élomire*, tous les passages, très inoffensifs en vérité, où il est question des *Médecins*. Ah! il s'agit bien de prendre leur défense et de les « venger »!... Achever de mettre en circulation une épouvantable calomnie, terrasser l'auteur du *Tartuffe*, à la bonne heure! et c'est là, seulement, le but véritable de l'œuvre signée par Le Boulanger de Chalussay.

Nous avons vu plus haut cet auteur, réel ou prétendu, se plaindre, dans la Préface de son édition de Hollande (sur le titre de laquelle le nom de *Molière* figure en toutes lettres), de ce que Molière avait fait disparaître et détruire celle qu'il avait fait paraître à Paris, avec privilège du Roi et à la date de 1670, chez le libraire Charles de Sercy, « au Palais, au » sixième pillier de la Grand' Salle, à la bonne Foy couronnée. »

« Du reste, dit M. Bazin, nous ne voyons nulle part l'effet que put produire, en 1670, soit dans le public, soit sur Molière lui-même, cette odieuse satire, dont la curiosité historique de notre temps s'est plus occupée, ce nous semble, que ne l'avait fait, lorsqu'elle parut, la malignité des contemporains. L'auteur prétend, il est vrai [1], dans la préface d'une seconde édition de sa pièce, datée de 1672, que son libraire, gagné

(1) De la véracité de Chalussay à cet égard, M. J. Taschereau a presque l'air de douter: « M. de Soleinne, dit-il, dont la vaste collection dramatique était le fruit des recherches les plus infatigables et les mieux dirigées,... [et] dont l'extrême complaisance égalait les richesses littéraires, nous a... fait voir une édition de cette pièce de 1672, *suivant la copie imprimée* (Hollande), portant le titre d'*Élomire*, C'EST-A-DIRE MOLIÈRE, *hypocondre, ou les Médecins vengés, comédie.* Elle est suivie d'un *Avis au lecteur*, dans lequel on annonce que l'auteur de cette pièce en avait composé une seconde contre Molière (a); mais que celui-ci parvint d'abord à gagner le libraire, et ensuite à faire supprimer l'ouvrage par arrêt du Parlement. *Chacun sait quelle foi on doit ajouter aux faits avancés par les éditeurs de Hollande.* » J. TASCHEREAU, *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, 3e édition, p. 255.

(a) Chalussay, raconte Édouard Fournier (dans un passage dont nous avons page 385, dans notre texte, déjà reproduit une partie), « appela de la sentence au Parlement, à la grand' chambre, et prit pour plaider sa cause » un habile avocat..... « Ce n'est pas tout encore : « il fit de ce procès une comé- » die, intitulée *Procès comique* », à l'effet d'en donner un exemplaire à chaque juge, comme factum. » Il comptait beaucoup sur ce beau moyen-là. Cette seconde comédie contre Molière « est, dit-il tou- » jours dans sa *post-face, est capable de le faire devenir fou*, dès qu'elle aura vu le jour, tant pour la » manière dont elle y doit être mise que *pour le sujet de la pièce.* » Il fut trompé dans cette triste espérance. Molière mourut, avant que le procès fût plaidé, et Chalussay ayant eu, du moins, la pudeur de ne pas le poursuivre au delà de la tombe, *le Procès comique* ne parut pas. » ÉDOUARD FOURNIER. *Études sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 263 et 264.

par Molière, au lieu de vendre la marchandise qui lui était confiée, en avait refusé le profit, et qu'ainsi le public s'en était vu privé, ce qui aurait donné lieu à un procès où le juge ordonna la confiscation des exemplaires trouvés dans la boutique. Si la chose est ainsi, elle fait grand honneur à la librairie et à la justice. » ANAIS BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 89-90.

Particulièrement préoccupé par son opinion très arrêtée qu'Armande est *la fille* et non *la sœur* de Magdeleine, M. J. Loiseleur, en la présente occasion, laisse trop apparaître ses convictions à cet égard; sa profonde sagacité, son flair si sûr, sa finesse de jugement si remarquable ne l'ont pas empêché d'écrire les lignes suivantes, trop empreintes, à notre avis, d'esprit de système :

« Cette preuve qu'il avait en main [son acte de mariage], pourquoi le poète ne la fit-il pas lire à quelqu'un de ses amis, dont la voix honnête et autorisée aurait suffi pour convaincre les plus incrédules? Au lieu de répondre ainsi à l'auteur d'*Élomire*, pourquoi préfera-t-il obtenir la suppression de la première édition de sa comédie? (P. 226.)

» Le poète, suspecté dans son honneur, se serait-il dit que la production d'un tel acte n'entraînerait pas la conviction de tout le monde... Il est certain qu'il se tut (¹), laissant amis, ennemis, ses camarades, tout le public, livrés au doute sur un fait qu'un seul démenti de sa part eût suffi pour réduire à néant. Ce préjugé, ses amis les plus illustres semblent l'avoir partagé : Boileau lui-même, si judicieux et si grave, ne s'y déroba pas. Brossette écrit dans ses *Mémoires* sur la vie du grand satirique : « M. Des- » préaux m'a dit que Molière avoit été amoureux premièrement de la » comédienne Béjart, *dont il avoit épousé la fille.* » Remarquez ce malin rapprochement. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 250 et 251.

« Comprend-on... le silence de Molière devant les médisances et les calomnies dont son mariage était l'objet? Comprend-on pourquoi, au lieu de répondre à l'auteur d'*Élomire*, il aime mieux faire supprimer la première édition de cette pièce? Quelle réponse pouvait-il faire qui ne donnât lieu aussitôt aux recherches et aux découvertes compromettantes?... (P. 251.)

(¹) *Il est certain...* que rien n'est parvenu jusqu'à nous à cet égard, *voilà tout*, comme rien ne serait parvenu de la dénonciation de Montfleury sans la lettre de Racine. On disait aussi que Molière n'avait pas réclamé, au sujet de *Sganarelle ou le Cocu imaginaire*, contre la spoliation de Neufvilaine ou Neufvillenaine, jusqu'au jour où la découverte faite par M. Émile Campardon aux archives nationales, série Y, n° 13857 [Procès-verbal pour le sieur Molière, comédien de Monsieur, du mois d'août 1661], est venue *changer tout cela*. Il ne faut donc pas dire avec M. Loiseleur : *Molière n'a pas fait telle démarche*, mais, ce qui est tout différent : *nous ignorons absolument ce qu'il jugea alors à propos de faire* On a eu bien soin de faire disparaître tout ce qui concernait Molière et sa vie intérieure réelle, et *voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue !.....*

» Il n'était pour rien assurément dans la naissance d'Armande; *cette absurde accusation,* thème banal maintes fois exploité par l'esprit de parti, *est de celles auxquelles on fait trop d'honneur en les discutant.* MOLIÈRE A ÉPOUSÉ ARMANDE : *pour quiconque connait son caractère, cela suffit* pour prouver qu'il pouvait le faire sans que sa moralité eût à en souffrir et qu'aucun lien du sang n'existait entre eux (1). Mais des contemporains haineux et qu'anime l'esprit de secte ne voient pas les choses du même œil que l'impartiale postérité. *Madeleine Béjart et Molière savaient seuls l'époque du commencement de leur intimité* (2). Les ennemis du poète ne se seraient pas rendus même à l'évidence et ne l'auraient point cru sur parole. Et voilà pourquoi il aima mieux se taire que d'attaquer en face une calomnie impossible à combattre d'une façon tout à fait triomphante et qui, même confondue, pouvait entraîner pour la famille de sa femme, par les débats qui n'eussent pas manqué de s'élever, les plus fatales conséquences. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 252.

Étrange effet de la prévention! M. Loiseleur est tellement persuadé qu'Armande est *la fille* de Magdeleine, que rien au monde ne peut détruire chez lui cette opinion préconçue, que tout son échafaudage, si ingénieux et si bien construit, appuie et suppose *avant tout.* Et il en est exactement de même pour M. Paul Mesnard (3) quand ce dernier écrit les lignes suivantes :

(1) Ces belles, et dignes, et nobles paroles de M. Loiseleur, auxquelles nous donnons notre assentiment le plus vif et le plus complet, appellent ici les considérations de même sorte de M. Paul Mesnard, qui, lui aussi, croyait à la maternité de Magdeleine par rapport à Armande :

« *L'injure*, que nous ne lui ferons pas [à Molière], *serait de croire nécessaire de le défendre* contre l'accusation d'un mariage incestueux. Ceux qui sentent aussi vivement que nous *l'inutilité de la réfuter* ont quelquefois dit que le seul moyen de ne laisser aucune prise à une telle calomnie était de rejeter absolument toute possibilité de la maternité de Magdeleine Béjard. Se placer sur ce terrain, c'est trop risquer. Mieux vaut ne s'appuyer que sur l'estime dont notre poëte a toujours été entouré, etc., etc. » (*Notice*, p. 263.)

Nous différons, sur ce dernier point, complètement d'avis avec M. Paul Mesnard. Non, *se placer sur ce terrain, ce n'est pas trop risquer*, et nous allons, après la double citation de J. Loiseleur, revenir expressément sur ce point si capital.

(2) Une question que personne, que nous sachions, n'a encore soulevée jusqu'ici, c'est celle-ci : Vivant maritalement ensemble, dans toute la force de l'âge et de la jeunesse, pendant un assez grand nombre d'années, Molière et Magdeleine Béjart n'ont-ils jamais eu d'enfant? N'auraient-ils pas eu, par exemple, *une fille, née en 1645*, cette fausse date de naissance donnée précisément, ensuite et par malice, à Armande dans des pièces et des documents très postérieurs : nommément *son acte mortuaire?* Ce n'est qu'une supposition, mais qui doit être faite, et dont la confirmation ne changerait du reste rien aux résultats d'ores et déjà obtenus et acquis. On ne saurait rechercher trop patiemment, dans les archives des provinces que parcoururent Molière et sa troupe nomade dans les quatre derniers mois de 1645 [voir notre CHAPITRE SIXIÈME], si l'on ne découvrirait pas un tel acte. De même Le Verrier n'avait-il pas pressenti et annoncé comme probable l'existence de la planète Neptune avant même que l'on pensât à la chercher dans le firmament avec les télescopes?

(3) C'est la calomnie Montfleury-Chalussay qui reparait toujours et quand même,

« Nous n'avons pas accepté comme convaincants les arguments de quelques plaidoyers, qui se sont donnés pour irréfutables, en faveur de *la naissance régulière de sa femme* [la femme de Molière : Armande]. Nous ne saurions faire plus que de laisser à la veuve Béjart et à sa fille Madeleine, accusées d'un grave mensonge, *le bénéfice de quelque incertitude.* » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière,* p. 263.

Le bénéfice de quelque incertitude, c'est bien déjà quelque chose, car M. Loiseleur ne leur en offre pas autant. Sa conviction, à lui, est entière, et ne s'est pas laissé une seule fois entamer. Serai-je plus heureux que ceux qui, avant moi, ont soutenu la thèse contraire? Parviendrai-je à faire définitivement établir qu'Armande (les pièces apocryphes la concernant une fois mises à part), est née *au commencement de 1642 :* d'une mère née vers 1595, venant d'avoir eu une autre enfant [Bénigne-Madeleine] en 1639, et âgée au commencement de 1642 d'environ *quarante-sept ans,* et que cette mère, c'est la femme de Joseph Béjart, c'est Marie Hervé? — Eh bien! je l'espère...!

Il est temps de clore ce long article sur *Élomire.* Le public eut-il connaissance de cette brochure infâme? Oui certes, ne serait-ce que par l'édition d'Amsterdam ; sans compter que les artistes des différentes troupes parisiennes purent fort bien en recevoir chacun un exemplaire, sinon de Chalussay lui-même, homme de paille fort désintéressé dans la question, du moins de la part de ceux qui, dirigeant l'entreprise et payant l'impression, avaient tout intérêt à voir cette comédie se répandre.

Molière était certes l'homme du monde qui devait à première vue le moins se tromper à ce dernier égard. Il fit donc de suite saisir une publication dont le privilège avait sans doute été obtenu par surprise, et très probablement aussi grâce à de hautes et puissantes influences. La censure, à qui *Élomire hypocondre* avait été présenté en même temps qu'un autre ouvrage dramatique du même auteur (mais celui-là en prose) : *L'abjuration du Marquisat* (1), qui lui servait comme de chaperon, et dont on n'a jamais retrouvé aucune trace ; la censure, favorablement prévenue *pour,* et qui aurait été singulièrement

relevant la tête et montrant imperturbablement son dard, non seulement malgré tous les raisonnements, mais encore en dépit de toutes les preuves.

(1) Nous ne l'avons pas plus que *le Procès comique* que Chalussay nous a dit avoir composé ensuite sur la confiscation de son livre ordonnée par Molière en 1670.

embarrassée peut-être pour voir clair dans une comédie singulière, bizarre, en apparence sans queue ni tête, et n'ayant de vraie signification que pour les seuls initiés; la censure, dis-je, laissa imprimer un petit livre dans lequel celui qui le feuillette sans avertissement préalable ne saurait voir *tout d'abord* que des détails puérils et que de mauvais vers dénués de tout intérêt, sinon de toute signification véritable.

Et cependant, *Élomire hypocondre* est un document d'une importance de premier ordre, dans l'histoire de la secrète, sourde, cruelle et trop réelle persécution suscitée à Molière par le parti trop puissant dont il venait de si bien démasquer, dans son *Tartuffe* et aux yeux de tous, les agissements, les ruses et les turpitudes.

La calomnie, qui doit le terrasser et le perdre... oh! avant longtemps, cette calomnie est désormais trouvée et adoptée par ses ennemis, qui, selon leur tactique favorite et irrésistible, la mettront en avant imperturbablement, toujours et quand même (rien ne résiste à une telle force!). Elle a déjà commencé à se répandre à la Cour et à la Ville. Quel chemin rapide ne va-t-elle pas faire dans le monde! Bientôt, Louis XIV va l'accepter, comme l'expression franche et sincère de la vérité, de cette vérité que les Rois ne peuvent jamais connaître ni considérer en face!... Elle prévaudra donc alors comme telle, et ce sera pour des siècles. On dira, on répétera, on imprimera partout que *Molière a épousé sa fille.*

Et la vérité, prouvée et désormais inattaquable, c'est qu'Armande n'était même pas, très certainement, la fille de l'ancienne maîtresse de Molière : c'était seulement la sœur et la filleule de Magdeleine. Leur mère, à toutes deux, l'avait eue à l'âge de quarante-sept ans! Et la fécondité de Marie Hervé n'avait précédemment été sujette à aucune interruption, à aucun temps d'arrêt sérieux.

Les faits sont là, irrésistibles, irréfragables, jusqu'à ce que, du moins, *deux fois deux* aient cessé de faire *quatre*. Qu'importent les dires haineux, les affirmations gratuites et *a priori* des ennemis de Molière : en bon français, des tartuffes? — Il est plus facile, disait Pascal, de trouver des moines que des raisons. Mais avançons un peu dans la suite des temps... Nous allons en voir bien d'autres!...

XXVI. J.-B. Lully, collaborateur de Molière (1661-1672). — Lully fut un artiste incomparable, un créateur à nul autre pareil, et l'un des hommes à coup sûr les plus extraordinaires du règne de Louis XIV ([1]). Pendant un long siècle, — cent ans révolus([2]), — on a joué constamment et sans s'en lasser tous ses opéras, que les progrès de l'harmonie et de l'orchestration ont, seuls, fait disparaître de la scène et du répertoire. Il a eu la plus flatteuse et la plus singulière des destinées, puisque, *aujourd'hui*, à l'heure où j'écris ces lignes, c'est encore l'homme de son époque dont l'immense popularité, dans le sens le plus étendu du mot, a jusqu'ici le mieux résisté au temps : si, en effet, on joue toujours Molière à la Comédie-Française, par contre, on chante Lully *partout ;* mais sans que personne, par exemple, ait l'air de s'en douter : cette popularité, en effet, quelque très réelle, quelque incontestable qu'elle soit, a fini par devenir, avec le temps, anonyme et parfaitement inconsciente pour tous. On connaît ses airs, mais on ignore leur paternité ; on les fredonne, on les chante de tous les côtés, mais on serait singulièrement embarrassé pour dire de quel auteur ils émanent et d'où ils viennent. Ce n'est pas qu'on n'attribue à Lully une foule de motifs populaires qu'il n'a jamais faits, qu'il n'a certes pas pu composer, de par leur date relativement moderne. Mais l'on continue en revanche à chanter partout, — et particulièrement aux veillées de Noël, au mois de Marie, sans parler des théâtres de vaudevilles et des scènes foraines, — l'air exquis dont s'est tant rappelé Frédéric Bérat dans *Ma Normandie :*

Quand le péril est agréable,

([1]) Mon admiration profonde pour le génie musical de Lully date de loin ! Dans les *Lettres sur l'enseignement populaire de la musique*, écrites par moi en collaboration avec Jean-Marie-Marc Saugeon, en réponse à la célèbre brochure des vingt-trois membres de l'Institut et du Conservatoire : *Observations de quelques musiciens*, etc., lettres publiées pour la première fois en 1859 (il y a trente-huit ans !!.....) dans le journal *la Gironde*, l'on trouve dans la quatrième lettre, qui est de moi, une appréciation enthousiaste de l'auteur d'*Atys*, d'*Isis*, de *Phaéton*, ayant tout le caractère d'un dithyrambe, ou plutôt, et comme me le faisait remarquer mon collaborateur Saugeon, d'une véritable prosopopée.

([2]) Il y a même *plus de cent ans révolus :* très exactement, on a joué les opéras de Lully, à l'Académie royale de musique, pendant *cent neuf ans, quatre mois et seize jours !* C'est-à-dire : du 15 novembre 1672 (première représentation des *Festes de l'Amour et de Bacchus*) au 28 février 1782 (dernière représentation de *Thésée*). C'est égal ! Malgré leur immense et si juste popularité, Rossini et Meyerber n'en sont pas encore là.....! [Cf. Castil-Blaze, *Acad. de musique*, II, p. 306.]

que l'on trouve dans la partition d'*Atys;* la mélodie si archaïque, et dans deux tons à la fois :

> Que devant nous tout s'abaisse et tout tremble,

que, vous qui lisez ce livre, vous avez, à coup sûr, chantée dans votre enfance, sur les paroles de la *Complainte de Geneviève de Brabant.* (« Approchez-vous, honorable assistance... »), et qui figure, traitée à quatre parties, à la fin du deuxième acte de ce même opéra d'*Atys;* le menuet incomparable du prologue d'*Isis,* si heureusement « parodié » par Sedaine au dernier couplet de sa *Tentation de Saint-Antoine :*

> Le démon, quoiqu'il passe pour fin,
> Ne fut pas encore assez malin;

l'air des *Trembleurs,* encore d'*Isis,* constamment employé dans tous les vaudevilles passés, présents et futurs, et qui a servi de timbre à l'immortelle chanson de *Frère Étienne,* que connaissent à coup sûr tous mes lecteurs; et tous ces motifs incomparables de *Thésée,* d'*Alceste,* de *Phaéton,* d'*Armide,* (partition que n'a pas entièrement fait oublier celle de Gluck!!...), du *Temple de la Paix,* d'*Amadis,* de *Roland,* de *Cadmus,* etc., sans parler de ceux contenus dans ses œuvres antérieures : les ballets de Bensserade, les comédies de Molière, où se trouvent peut-être encore ses meilleures inspirations, etc., etc., tous motifs que vous reconnaîtriez, si je vous les présentais, pour les avoir entendus un peu de tous les côtés, vous ne vous rappelleriez pas où, car ils n'ont jamais cessé de se chanter partout et d'être populaires; seulement, hormis tel chercheur spécial et bien renseigné, qui diable sait aujourd'hui qu'ils émanent, directement et en droite ligne, du surintendant de la musique du roi Louis XIV?

Tel est le nouveau personnage qu'il nous faut, de toute nécessité, faire intervenir à cette place même de notre livre, du moment où nous désirons retracer à nos lecteurs les derniers mois passés par Molière au milieu des siens.

Si nous voulons connaître les origines de Lully, Mlle de Montpensier va nous renseigner à merveille à cet égard :

« On dansa [à la Cour, en 1657] un petit ballet (1) assez joli pour avoir été fait en un moment. Le roi a un baladin, nommé Baptiste, qui triomphe

(1) Je ne vois à cette date, sur la liste des ballets de Lully que j'ai sous les yeux

à ces choses-là; il fait les plus beaux airs du monde. Il est Florentin; il était venu en France avec feu mon oncle le chevalier de Guise, lorsqu'il revint de Malte. Je l'avais prié de m'amener un Italien, pour que je pusse parler avec lui: pour lors j'apprenais cette langue. Après avoir été quelques années à moi, je fus exilée; Baptiste ne voulut pas demeurer à la campagne; il me demanda son congé; je le lui donnai (1), et depuis il a fait fortune; car c'est un grand baladin. » Mlle DE MONTPENSIER, *Mémoires* (1659), t. III, p. 347 et 348.

Voici ce que dit de ses commencements M. Ed. Radet dans le magnifique ouvrage, publié à Paris à la librairie de l'Art, qu'il a intitulé *Lully homme d'affaires, propriétaire et musicien :*

« Le Roi rit beaucoup de son escapade [celle que Castil-Blaze vient de nous raconter, reproduite ci-dessous en note], se fit présenter le héros et s'intéressa aux premiers débuts du compositeur. (P. 16.)

(mais qui est peut-être très incomplète), que *l'Amour malade*, et c'est sans doute de lui qu'il s'agit. Ce serait de fait le premier de tous ceux qui ont été mis en musique par l'auteur futur d'*Atys* et d'*Armide*.

(1) « MADEMOISELLE se garde bien de nous faire connaître ici la cause burlesque et véritable du congé que Lully ne demandait pas du tout; Son Altesse le fit chasser de chez elle, et voici pourquoi :

« Marmiton au palais du Luxembourg, Baptiste avait quitté la cuisine; son violon l'en avait tiré. C'est Orphée s'échappant du Tartare; le voilà monté d'un étage, valet de chambre violoniste, d'autres disent galopin, c'est-à-dire valet des valets de chambre! Pour un gardeur de cochons guitariste, c'était déjà de l'avancement. Il fallait encore que le vent de la fortune le lançât dans une mer plus vaste, digne de son talent et de son ambition: ce vent ne tarda pas à souffler. Est-ce l'impétueux Borée, l'Aquilon si redoutable aux navigateurs, ou Zéphire à la douce haleine, qui rendit ce précieux service à Lully? Non, et toutes les descriptions de tempêtes de Virgile ou de Camoëns ne sauraient m'être ici d'aucun secours pour conter cette mémorable aventure. Citons un couplet des brunettes que l'on chantait à la cour de Louis XIV; peut-être arriverai-je plus aisément à faire deviner ce que je n'ose dire :

Mon cœur, outré de déplaisirs,
Était si gros de ses soupirs,
Voyant votre cœur si farouche,
Que l'un d'eux se voyant réduit
A ne pas monter vers la bouche,
Sortit par un autre conduit.

» Un soupir de ce genre, que fit MADEMOISELLE, amoureuse ou non, et que la vigueur, la franchise de l'exécution portèrent au loin, causa l'heureuse disgrâce de Lully. La boutade sonore de MADEMOISELLE fit beaucoup de bruit dans le monde, il courut des vers sur ce grotesque sujet; et Lully, témoin auriculaire, s'avisa de les mettre en musique, avec ritournelles imitatives. Son air et les paroles se chantèrent partout, et MADEMOISELLE congédia sur-le-champ l'impertinent compositeur. Qu'importe? La chanson était à la mode et son auteur aussi; de toutes parts on le rechercha, tous l'accueillirent et le fêterent...

» Louis XIV... voulut voir, entendre l'auteur de la fameuse chanson, trouva ses airs délicieux, fut enchanté de son exécution, et, comme il n'y avait pas de place vacante dans sa troupe de râcleurs [les vingt-quatre violons du Roi], il créa tout exprès une bande nouvelle que Lully put former, exercer et conduire à sa fantaisie. On la nomma *les petits violons*. Instruits par un professeur habile, ils surpassèrent bientôt leurs anciens, *les grands violons*. Lully devint ensuite compositeur pour les ballets de Sa Majesté, surintendant de la musique de la chambre, bouffon en titre d'office et directeur de l'Opéra. » CASTIL-BLAZE. *Molière musicien*, t. I, p. 135, 136, 137.

» Baptiste, comme on appelait alors Lully, était donc entré à la Cour et le premier pas, le plus difficile, était fait. Il y arrivait avec toutes les ressources de son caractère souple et rusé, sa faconde italienne, son imperturbable aplomb. Courtisan-né, il sut tout de suite plaire au Roi et profiter de ces heures précieuses d'un commencement de règne où tout était jeune, depuis le Roi jusqu'aux espérances. Une atmosphère de passion, d'amour et de plaisir enveloppait cette aurore radieuse et Lully eut la bonne fortune de paraître au bon moment. (P. 16-17.)

» En 1652 — il avait à peine vingt ans — le Roi, charmé de son talent sur le violon qui, au dire de tous les contemporains, était réel, lui donna la direction d'un nouvel orchestre qu'il forma et qu'on appela la *Bande des Petits Violons*. Elle ne tarda pas à supplanter *les Grands Violons*, orchestre attitré de la Cour depuis Henry IV et dont le rôle s'effaça de plus en plus. (P. 17.)

» Pendant cette première période de son existence, Baptiste ne fut encore que la chrysalide de Lully. Une vie très dissipée d'artiste-bohème, dirions-nous aujourd'hui, ne l'empêcha pas de composer une quantité innombrable d'airs de chant et de danse, de morceaux de violon et même de musique religieuse *dont quelques-uns sont restés dans les maîtrises de nos églises* [très exact]... Bientôt il n'y eut plus de fête à la cour sans musique de Baptiste. C'est à lui qu'incomba le soin d'organiser les divertissements dansés qui firent alors fureur et dans lesquels le Roi lui-même ne dédaigna pas de figurer à côté de Lully qui était un mime excellent. *Alcidiane*, divertissement dont il écrivit la musique sur des paroles de Bens[s]erade et qui fut représenté à Saint-Germain en 1658 [1], eut, entre autres, un énorme succès. (P. 17.)

» Il avait aussi le don de faire rire le Roi. Loret, dans sa *Muse historique*, le constate déjà à la date du 18 décembre 1660 :

Ensuite on dansa le ballet,
Peu sérieux, mais très follet,
Surtout dans un récit turquesque
Si singulier et si burlesque,
Et dont Baptiste était l'auteur
Que sans doute tout spectateur
En eut la rate épanouie.

» La faveur royale ne tarda pas à se manifester d'une façon palpable. Le 16 mai 1661, Lully recevait le brevet de la charge de compositeur et surintendant de la musique de la chambre du Roi.

(1) Les principaux ballets de Lully furent : *l'Amour malade*, 1657; *Alcidiane*, 1658 *le Ballet de la Raillerie*, florale, 1659; *Ballet de l'Impatience*, 1659; *les Saisons*, 1661; *Hercule amoureux*, 1662; *les Noces de village ou la Mascarade de Vincennes*, 1662; *le Mariage forcé*, ballet du roy, 1664; *la Princesse d'Élide*, 1664; *les Amours déguisés*, 1664; *la Naissance de Vénus* (a), 1665; *le Ballet des Gardes*, 1666; *les Muses*, 1666; Première *pastorale comique*, 1666; *le Ballet de Créquy*, 1666; *l'Églogue de Versailles*, 1668; *la Mascarade de Versailles*, 1668; *le Ballet de Flore*, 1669; *le Ballet des jeux Pythiens*, 1670; *Ballet des ballets*, 1671; Deuxième *Pastorale comique*, 1671, etc., etc.

(a) C'est dans le ballet de *la Naissance de Vénus* que se chantait le fameux air :

Rocher, vous êtes sourd, vous n'avez rien de tendre,

dont les paroles étaient de Bensserade, et qui servit tour à tour de timbre à Laurent Durand (1678), à Boileau et à tant d'autres. — Cf. le *Boileau-Charpentier*, p. 69, 70 et 419.

» Le 3 juillet 1662, nouveau brevet de la charge de maître de musique de la famille royale. Ces deux charges lui étaient octroyées à titre gratuit et plus tard, en 1668, un brevet du Roi fixait leur valeur réunie à 30,000 livres et lui en donnait la survivance pour un de ses fils.

» Baptiste disparaissait peu à peu pour faire place à M. de Lully. Il régularisa sa vie en épousant, en juillet 1662, la fille de Lambert, maître de musique de la cour, homme aimable et très estimé, chanteur de goût et de talent, celui dont parle Boileau dans sa fameuse satire :

Nous n'aurons, m'a-t-il dit, ni Lambert, ni Molière (1).

» L'honorabilité de sa nouvelle famille, la dot de 20,000 livres qu'il reçut, firent de Lully un personnage, et la seconde phase de son existence commença. Il s'était lié d'amitié avec *Molière* qui *aimait sa tournure d'esprit et ses boutades* et dont la fortune croissait en même temps que la sienne.

» *Cette amitié lui servit.* Les pièces de Molière devinrent pour Lully prétexte à musique et, de 1664 à 1671, il composa ces nombreux ballets qui mirent le comble à sa faveur (2). » EDMOND RADET, *Lully homme d'affaires, propriétaire et musicien,* p. 16, 17 et 18.

Ce fut bien, en effet, en 1664 [dans *le Mariage forcé*] que Lully devint, à proprement parler, le collaborateur de Molière. Mais tous deux s'étaient déjà rencontrés, deux ans et cinq mois auparavant, à l'occasion de la comédie *les Fâcheux*, d'où doit dater l'époque approximative de leur liaison. Lysandre y dit, acte I, scène III :

..... Adieu : Baptiste le très cher (3)
N'a point vu ma courante et je vais le chercher.
Nous avons pour les airs de grandes sympathies,
Et je veux le prier d'y faire des parties.

(1) C'est le vers 34 de la *Satire III* de Boileau, publiée en 1665; l'auteur n'avait que vingt-neuf ans — N'oublions pas les vers 25-28 de la même satire :

Molière avec Tartuffe y doit jouer son rôle,
Et Lambert, qui plus est (a), m'a donné sa parole.
C'est tout dire en un mot et vous le connaissez.
— Quoi ! Lambert ? — Oui, Lambert : à demain. — C'est assez.

Lambert, né à Vivonne en 1610, mourut à Paris en 1696.

(2) « Huit ballets, dit encore M. Radet, furent le fruit de cette collaboration : depuis *la Princesse d'Élide* (1664) jusqu'à *Psyché* (1671), en passant par *Monsieur de Pourceaugnac* (1669) et *le Bourgeois gentilhomme* (1670). Le compositeur était chez lui doublé d'un metteur en scène habile, d'un chef de troupe ayant le diable au corps, enflammant ses subordonnés, musiciens et acteurs, de sa verve inépuisable, et donnant lui-même l'exemple dans quelques rôles bouffes où il était inimitable, comme le Muphti du *Bourgeois gentilhomme* ou *Monsieur de Pourceaugnac* et qu'il jouait sous le nom d'*Il Signor Chiachierone.* (*Le Hâbleur.*) E. RADET, *Lully*..., p. 18-19.

(3) « ... Ce mot : *Baptiste le très cher*, dans la bouche du baron, comte ou marquis

(a) « *Qui plus est* indique la préférence donnée par ce fat au musicien sur le poète. On ne jurait que par Lambert ; dans La Fontaine, l'un des deux ânes qui se congratulent sur la beauté de sa voix, dit à l'autre : *Vous surpassez Lambert.* C'était aller au delà de la perfection. » E. GERUZEZ, *Œuvres poétiques de Boileau-Despréaux* édition classique, p. 36, note 5.

La musique du *Ballet des Fâcheux* appartient au compositeur Beauchamp, sauf un seul morceau qui est de Lully :

« A la scène III de l'acte I, où paraît Lysandre, l'amateur de danse, appartient une *Courante* expressément attribuée à Lully ; Molière l'avait très probablement demandée à « Baptiste le très cher », au nouveau surintendant de la musique de la chambre, pour la chanter et danser lui-même : c'est à tort que Philidor l'a transcrite entre l'ouverture et *les Sylvains* du prologue, et par une erreur certaine qu'il la donne comme ayant été chantée par La Grange. Cet air, fait pour être dit sans accompagnement par Lysandre, est, dans la copie, mis à la clef des dessus de violon et soutenu d'une simple basse ; sans doute il avait plu, et fut tout de suite noté comme alors l'était le plus souvent, à l'usage du public, la musique de danse. — C'est donc, remarquons-le en passant, à ce temps des *Fâcheux* (1661), que remontent *les premières relations, la première collaboration de Molière et de Lully.* » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette,* t. XI, p. 8.

« Les ballets étaient..., à cette date [août 1661], le goût dominant du Roi. Il venait, en mars 1661, d'instituer une *Académie royale de danse,* composée de treize maîtres à danser, « des plus expérimentés au dit art. » En mêlant à ses comédies, composées pour la cour, des intermèdes de danse, Molière risquait une innovation dont il eut lieu de s'applaudir. Il n'est pas bien sûr que l'on puisse, comme il le dit, en « chercher *quelques autorités dans l'antiquité.* » Mais, en 1661, tout le monde trouva ce « *mélange* » agréable, et nous venons de voir que ce qui est devenu pour nous un accessoire insignifiant pouvait, à la rigueur, sembler à quelques-uns la partie importante de la pièce. (P. 5.)

» C'est aussi ornée de ces « agréments » que la pièce fut représentée, avec *l'École des Maris,* chez Monsieur, le 26 novembre, puis devant le public, pour qui, à cette date et dix ans avant l'établissement de l'Opéra, les ballets, dont le spectacle avait été jusque-là réservé à la cour, étaient une véritable nouveauté. (P. 5-6.)

» ..... Loret nous apprend que le

..... Ballet fut composé
Par Beauchamp, danseur fort prisé,
Et dansé de la belle sorte

Lisandre, est un trait d'observation et de caractère, dont nul encore n'a fait honneur à Molière, parce qu'on n'en a pas compris la portée (*a*). *Baptiste* n'est point une expression d'amitié, de bonté familière, mais de mépris adroitement tempéré. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. I, p. 134.

(*a*) « Grétry m'a conté plus d'une fois que le maréchal de Richelieu s'obstinait à l'appeler *m'ssieu de Guétry.* Notez que les nobles hommes affectaient d'estropier les noms, afin de n'avoir pas l'air de connaître les personnes, et donnaient libéralement la particule aux vilains qu'ils recevaient chez eux afin de les rendre un instant dignes de cet honneur. Si par hasard le prénom d'un musicien, d'un acteur, était suffisamment connu, les gens de qualité s'en emparaient, affectant de s'en servir afin de ranger ainsi l'artiste parmi les valets. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien* (1852), t. I, p. 133-134.

« — Si l'on feint quelquefois de ne pas se souvenir de certains noms que l'on croit obscurs, et si l'on affecte de les corrompre en les prononçant, c'est par la bonne opinion que l'on a du sien. » LA BRUYÈRE, Caractères, *de la Société et de la Conversation.* [CASTIL-BLAZE, *Molière musicien,* t. I. p. 134.]

Par les Messieurs de son escorte,
Et même où le sieur d'Olivet,
Digne d'avoir quelque brevet
Et fameux en cette contrée,
A fait mainte agréable entrée... »
(*La Muse historique,* lettre du 20 août 1661.)

EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette,* t. III, p. 5 et 6.

Nous arrivons enfin au *Mariage forcé,* « Ballet du Roi, » représenté au Louvre le 29 janvier 1664, puis au Palais-Royal, « avec ses ornements », le 15 février suivant (1).

M. Ludovic Celler, qui a publié à Paris en 1867, à la librairie Hachette, la Comédie-Ballet du *Mariage forcé* (ou *le Ballet du Roi*) d'après le manuscrit de Philidor aîné *avec la musique de Lully,* a eu la bonne fortune de retrouver, dans ce dit manuscrit possédé par la bibliothèque du Conservatoire de musique de Paris, les répliques parlées de Sganarelle que l'on croyait perdues, et qui, dans toutes les éditions connues de Molière, étaient seulement indiquées par leurs trois ou quatre dernières syllabes.

Il est malheureux que, — pour *le Mariage forcé* comme, plus tard, pour *Dom Juan ou le Festin de Pierre,* — les éditeurs de la collection d'ailleurs si remarquable des *Grands Écrivains de la France* n'aient pas cru devoir définitivement admettre et reproduire les nouvelles leçons, *dont l'authenticité est et demeure incontestable,* autrement et ailleurs qu'en note, et au bas des pages du texte tronqué et incomplet transmis par les précédentes éditions (2).

(1) « *Le Mariage forcé* est la seconde de ces pièces intitulées comédies-ballets, qui ont tant servi à rapprocher Molière du Roi et *contribué à sa faveur peut-être plus que ses autres pièces.* Il fut représenté pour la première fois le mardi 29 janvier 1664, « devant le Roi, dans l'appartement bas de la Reine mère *(au Louvre)* (*a*) ; » on pourrait dire : devant le Roi et par le Roi ; car le Roi y figurait sous le costume d'un Égyptien. — Cette combinaison bizarre, où le Roi était spectateur de la comédie et danseur dans le ballet, se retrouve souvent alors... (P. 3.)

» Il paraît que, pour cette pièce encore, Molière eut le mérite de servir promptement un Roi qui n'aimait pas à attendre ; c'est ce que peut faire conjecturer au moins le nom d'impromptu que donne Loret au *Mariage forcé :*

Cette pièce assez singulière
Est un *impromptu* de Molière. »

EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. III, p. 3 et 5.

(2) On dirait que les nouveaux éditeurs ne peuvent vraiment pas se décider à modifier, en l'améliorant et en le complétant, un texte resté pendant si longtemps immuable !

(*a*) « *Registre de la Grange*, p. 62. »

« Un des volumes manuscrits (le numéro XIII) de la collection Philidor, déposée à la bibliothèque du Conservatoire, nous a transmis la musique que Lully composa pour accompagner en 1664, au Louvre puis au Palais-Royal, la comédie de Molière ; on trouve aussi transcrites dans cette copie Philidor, à la scène du 2e intermède qui précède la IVe entrée..., *les réponses complètes de Sganarelle* (Molière), *au Magicien chantant* (Estival), réponses restées longtemps inédites et que M. L. Celler... a fait connaître le premier (1). » ARTHUR DESFEUILLES, *Notice bibliographique*, p. 15-16.

Ces répliques ont été si peu remarquées jusqu'ici, et d'un autre côté elles tiennent si peu de place, que nous n'hésitons pas à présenter ici à nos lecteurs, *en regard et comparés l'un à l'autre :* 1° le texte des éditions de Molière antérieures à la publication (1867) de M. Ludovic Celler, et 2° celui du manuscrit d'André Danican, dit Philidor l'aîné (père du célèbre compositeur et joueur d'échecs François-André Danican-Philidor) :

Texte des éditions de Molière antérieures à l'année 1867. Acte II, scène III, du *Mariage forcé.*	*Texte du manuscrit de Philidor l'aîné, possédé par la bibliothèque du Conservatoire.* Acte II, scène III, du *Mariage forcé.*
	2e INTERMÈDE.
..... ce qui l'oblige d'aller trouver un magicien.	Sganarelle, voulant apprendre la destinée de son mariage, va trouver un magicien, qui, pour satisfaire à sa curiosité, fait sortir quatre démons. Sganarelle les interroge, mais ils ne lui répondent que par signes, et se retirent en lui faisant les cornes.
RÉCIT D'UN MAGICIEN. Chanté par M. D'Estival.	RÉCIT D'UN MAGICIEN. Chanté par M. D'Estival.
	LE MAGICIEN.
Holà ! Qui va là ?	Holà ! Qui va là ? *(Ter.)*

(1) Voici ce que dit à ce sujet M. Ludovic Celler, au commencement de son avant-propos :

« J'ai désiré donner un modèle de ce qu'était une comédie-ballet à l'époque de Louis XIV. J'ai choisi *le Mariage forcé* pour plusieurs raisons ; le roi y dansait ; — la pièce est courte, même en trois actes, telle qu'elle était d'abord :..... — elle contient des airs sérieux et legers, des morceaux de chant et des récits de divers caractères, — et la musique est plus variée qu'elle ne l'est d'ordinaire dans les partitions de Lully ; — puis une heureuse rencontre a décidé mon choix. On sait que, dans la scène du magicien, il ne reste plus, des réparties débitées originairement par Sganarelle, que ce qu'on appelle au théâtre des *répliques*. En cherchant la musique composée par Lully pour ce ballet, *j'ai trouvé*, dans un manuscrit de 1690, mis au net sous la direction de Philidor l'aîné, *ces réparties de Sganarelle* ; elles sont certainement de Molière, et elles n'existent dans aucune des éditions antérieures à la nôtre vues par moi.

» Si, comme je le pense, la critique littéraire ne trouve pas de bonnes raisons pour nier l'attribution qui résulte du manuscrit (a), c'est une bonne fortune que

(a) « Il nous semble comme à lui [M. Ludovic Celler], probable qu'*on peut attribuer ces développements à Molière*, et, en tout cas, à peu près certain qu'*ils remontent au temps des premières représentations du ballet.* » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. IV, p. 72, note 2.

Dis-moi vite quel souci
Te peut amener ici.

Mariage.

Ce sont de grands mystères
Que ces sortes d'affaires.

Destinée.

Je te vais pour cela, par mes char-
[mes profonds
Faire venir quatre Démons.

Ces gens-là.

Non, non, n'ayez (*sic*) aucune
[peur (1),
Je leur ôterai la laideur.

N'effrayez pas (sic).

Des puissances invincibles
Rendent depuis longtemps tous
[les Démons muets.
Mais par signes intelligibles
Ils répondront à tes souhaits.

SGANARELLE.

Ami, ami!

LE MAGICIEN.

Dis-moi vite quel souci
Te peut amener ici? } [*Bis.*]

SGANARELLE.

Bon, celui-là vient d'abord au fait, voilà mon homme. Je voudrois bien vous consulter sur une certaine affaire qui m'embarrasse fort l'esprit. C'est que je dois épouser ce [soir] une jeune et belle personne que j'aime de tout mon cœur, mais j'appréhende qu'elle ne me fasse cocu, ce qui me feroit enrager, et je vous prie de me dire si je ne pourrois pas éviter un si funeste accident en contractant ce mariage.

LE MAGICIEN.

Ce sont de grands mystères
Que ces sortes d'affaires. [*Bis.*]

SGANARELLE.

Rien n'est impossible à votre art; ne me refusez pas la grâce que je vous demande; il ne tient qu'à vous de me faire savoir quelle doit être ma destinée.

LE MAGICIEN.

Je te vais pour cela par mes charmes profonds,
Par mes charmes profonds,
Faire venir quatre démons. [*Ter.*]

SGANARELLE.

Gardez-vous en bien, je vous prie. Je suis le plus timide et le plus peureux de tous les humains. Les demons ont le minois trop hideux, et leur seul aspect me feroit mourir de frayeur. Non, non, ne les faites pas venir, je vous en conjure, mes yeux ne sont pas accoutumés à voir ces gens-là.

LE MAGICIEN.

Non [*quater*] n'aye aucune peur.
Je leur ôterai la laideur.

SGANARELLE.

Mais surtout qu'ils ne s'approchent point de moi que d'une distance raisonnable. — Écoutez! — chacun a ses raisons. Ah! je tremble déjà : Au nom de Dieu, ne m'effrayez pas.

LE MAGICIEN.

Des puissances invincibles.
Rendent depuis longtemps tous les demons [muets;
Mais par signes intelligibles
Ils répondront à tes souhaits. } [*Bis.*]

(Sganarelle se retire dans un coin du théâtre, et les quatre démons dansent une entrée.)

d'avoir rencontré là ces quelques phrases inconnues : *tout ce qui vient de Molière a son prix, fût-ce un seul mot;* ici, il s'agit de la valeur d'une demi-page environ... » LUDOVIC CELLER, *Molière-Lully*, « le Mariage forcé », p. 1 et 2.

(1) « Ce passage est le seul où le Magicien ne tutoie pas Sganarelle; on lit *n'ayez*

Le second ouvrage qui rapprocha spécialement l'un de l'autre l'auteur dramatique Molière et le musicien Lully (en laissant de côté, comme de juste, *les Fâcheux,* qui ne contenaient qu'une seule page de ce dernier), est un vaste ensemble, intitulé : *les Plaisirs de l'Ile enchantée* (« fêtes » galantes et magnifiques, faites par le Roi à Versailles, à » partir du 7e mai 1664 », et qui durèrent sept jours), auquel collaborèrent aussi Bensserade et le président de Périgny (1), et au milieu duquel fut enchâssée *la Princesse d'Élide,* « comédie » galante mêlée de musique et d'entrées de ballet » représentée pour la première fois à Versailles le 8 mai 1664.

« L'intention secrète de ces fêtes s'adressait, dit-on, à Mlle de la Vallière, depuis quatre mois relevée de ses premières couches; mais, en apparence du moins, elles étaient destinées à la Reine mère et à la jeune Reine, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, toutes deux Espagnoles... Pressé par le temps, Molière abrège et simplifie. Il n'a pu mettre en vers que le premier acte, une partie de la première scène du second; le reste de la comédie est en prose, et encore la plupart des scènes, visiblement écourtées, portent-elles la trace de la précipitation avec laquelle cette pièce a été écrite. Ce qui prouve combien, plus tard aussi, le temps a toujours manqué à cette existence si laborieuse et si active, c'est que *la Princesse d'Élide,* jouée plusieurs fois à la cour, à des époques diverses, du vivant même de Molière, est toujours restée dans ce singulier état, sans que l'auteur ait jamais eu le loisir nécessaire pour lui donner au moins l'apparence de l'achèvement (2). » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 93.

« Le tome XLVII de la collection manuscrite de Philidor contient la musique des intermèdes de *la Princesse d'Élide,* et toute celle qui fut exécutée pendant les deux autres journées des *Plaisirs de l'Ile enchantée* proprement dits : cette musique est de Lully (3)... » ARTHUR DESFEUILLES, *Notice bibliographique,* p. 17.

dans le livret et dans le manuscrit Philidor. Mais dans les deux copies de la partition qui sont à la Bibliothèque nationale, le texte mis en musique est écrit ainsi :

Non, non ; non, non, n'aye aucune peur

sous des notes dont le rythme est *bien d'accord avec celui des mots.* » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette,* t. IV, p. 81, note 2.

Le véritable texte de Molière est donc *n'aye,* incontestablement.

(1) C'est dans ces fêtes de Versailles que furent représentés pour la première fois, pour *le Roi,* les trois premiers actes du *Tartuffe.* [Voir ci-dessus, article IV du présent § 9, p. 243-245.]

(2) Il n'en a pas été de même du *Tartuffe :* c'est que l'achèvement de cette dernière pièce lui tenait bien autrement au cœur !...

(3) « Quinault (Jean-Baptiste-Maurice), de la Comédie-Française, refit la musique du quatrième et du cinquième intermède lors de la reprise de *la Princesse d'Élide,* en janvier 1722. Le samedi 14 février, les musiciens du Roi, les acteurs de l'Opéra se joignirent à ceux de la Comédie Française pour représenter ce mélodrame sur l'immense théâtre des Tuileries. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien,* t. I, p. 181.

Mais Castil Blaze a tort d'ajouter immédiatement après : « *La Princesse d'Élide,* » opéra-ballet de Pellegrin, CALQUÉ SUR LA PIÈCE DE MOLIÈRE, musiqué par de Ville-

Dans son avertissement *Au Lecteur,* placé en tête de l'*Amour médecin* représenté à Versailles par ordre du Roy, le 15 [ou peut-être le 14] septembre 1665, Molière nous dit :

« Ce n'est ici qu'un simple crayon, un petit impromptu *dont le Roi a voulu se faire un divertissement* (1). Il est le plus précipité de tous ceux que Sa Majesté m'ait commandés (2); et lorsque je dirai qu'il a été proposé, fait, appris et représenté en cinq jours, je ne dirai que ce qui est vrai. Il n'est pas nécessaire de vous avertir qu'il y a beaucoup de choses qui dépendent de l'action. *On sait bien que les comédies ne sont faites que pour être jouées* (3); et je ne conseille de lire celle-ci qu'aux personnes qui ont des yeux pour découvrir dans la lecture tout le jeu du théâtre. Ce que je vous dirai, c'est qu'il seroit à souhaiter que ces sortes d'ouvrages pussent toujours se montrer à vous avec les ornements qui les accompagnent chez le Roi (4). Vous les verriez dans un état beaucoup

» neuve, parut six ans après, le 20 juillet 1728, sur la scène de l'Opéra. » (P. 181.) Voici, en effet, ce que dit à cet égard M. Félix Clément dans son *Dictionnaire lyrique :*

« Castil-Blaze indique Molière [dans son *Histoire de l'Académie impériale de musique*] comme auteur du poème [de l'opéra de Villeneuve] avec Pellegrin; il a sans doute voulu dire que l'opéra était *une sorte d'arrangement de la comédie de Molière.* C'est une erreur. *Il n'y a aucun rapport* entre la pièce représentée dans les jardins de Versailles, à la superbe fête que donna Louis XIV le 8 mai 1664, et celle de l'abbé Pellegrin... » Félix Clément, *Dictionnaire lyrique ou Histoire des opéras*, p. 546, colonne 2. [Paris, 1868, chez Pierre Larousse.]

(1) « Ces derniers mots donneraient assez naturellement à croire que le Roi en personne prit part à quelqu'une des danses épisodiques dont Molière fut chargé de trouver le sujet ou d'amener l'emploi... Philidor a ajouté en termes exprès au titre de *l'Amour médecin* que cette comédie-ballet fut dansée par Sa Majesté. Peut-être la preuve du fait se trouvait-elle sur les feuillets originaux mis au net pour lui... Nous devons convenir qu'il y a encore lieu de douter de ce renseignement si nettement donné. On peut soupçonner que la mention *dansé par le Roi...* a été portée un peu au hasard et par habitude sur plus d'une de ces nombreuses copies de ballets de cour qu'avait entreprises Philidor... » A. Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. V, p. 293, note 2.

(2) « Ces divertissements antérieurs sont : *les Fâcheux* (1661), que Molière avait déjà dû improviser en quinze jours, sinon sur l'ordre du Roi, du moins pour lui faire fête; puis les deux représentés l'année précédente (1664) à la cour : *le Mariage forcé*, dans les danses duquel figura sûrement le Roi, et *la Princesse d'Élide*, préparée en grande hâte, avec tous ses intermèdes, pour une des journées de *l'Ile enchantée...* » A. Desfeuilles, *Molière-Hachette,* t. V, p. 293, note 3 se continuant ensuite p. 294.

J'ai déjà fait remarquer que la musique des *Fâcheux* — à un seul morceau près — n'est pas de Lully : elle est de la composition de Beauchamp.

(3) « Tout en convenant que les meilleurs commentateurs de Molière sont après tout les comédiens qui savent interpréter dignement ses immortels chefs-d'œuvre, *nous croyons avec tout le monde que ses comédies sont faites au moins autant pour être lues que pour être jouées.* Malheureusement Molière paraît avoir été si sincèrement convaincu de ce qui nous semble une opinion très paradoxale, qu'il s'est mis fort peu en peine de la façon dont on l'imprimait. Presque toutes les éditions de ses pièces faites de son vivant... prouvent... l'indifférence du grand poète pour la fidèle transmission de ses écrits, c'est-à-dire de la partie de son art et de sa gloire qui, à la fois, était le plus généralement accessible à ses contemporains et la seule durable pour la postérité. » Eugène Despois, Avertissement du *Molière-Hachette*, t. I, p. vi.

(4) « Alors que Molière faisait ce compliment à Lully et aux autres artistes ou

plus supportable; et *les airs et les symphonies de* L'INCOMPARABLE MONSIEUR LULLY ([1]), mêlés à la beauté des voix et à l'adresse des danseurs, leur donnent sans doute des grâces dont ils ont toutes les peines du monde à se passer. »

Le Boulanger de Chalussay, dans son *Élomire hypocondre*, parle longuement de la comédie de *l'Amour médecin*. J'ai dit plus haut (article XXV, p. 408) pour quelle raison je me suis abstenu de citer et d'analyser les passages de l'œuvre de Chalussay se rapportant à la médecine et aux médecins. Son sous-titre : *les Medecins vengez* ne doit, au bout du compte, tromper personne. Ce n'est pas l'auteur de *l'Amour médecin* qui motive l'apparition de ce pamphlet infâme : c'est celui du *Tartuffe*, la date d'*Élomire* nous l'indique assez; et c'est là ce qu'il importe de ne pas perdre de vue un seul instant.

Il ne faut pas confondre, dans l'œuvre générale de Lully (comme l'a fait Guy Patin), *l'Amour médecin* avec *l'Amour malade*, ainsi qu'ont raison de le faire remarquer Castil-Blaze [*Molière musicien*, t. I, p. 345] et M. Paul Mesnard [*Molière-Hachette*, t. V, p. 267] : *l'Amour malade* est un ballet de Bensserade et de Lully, représenté en 1657; *l'Amour méde-*

amateurs qui l'avaient secondé chez le Roi, le succès que trouvait sa comédie chez lui, au Palais-Royal, où il la jouait seule, sans intermèdes, lui avait déjà prouvé combien facilement elle pouvait se passer de tout ornement étranger. Elle s'en passe depuis longtemps. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. V, p. 294, note 1.

([1]) « Cette musique de l'illustre Florentin n'est point perdue. Le jour où l'on voudrait la faire entendre dans une représentation de la pièce, on la trouverait dans le recueil de Philidor l'aîné, que possède la bibliothèque du Conservatoire de musique. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. V, p. 290

« C'est lui [Philidor], qui, cette fois encore, a pris soin de recueillir les airs et les symphonies du maître italien. Après les avoir transcrits de sa plus belle écriture ainsi que le dialogue entier de la comédie avec lequel ils alternent, il a formé du tout un beau volume... qui est passé et heureusement reste à la bibliothèque du Conservatoire, et qui est devenu le numéro 29 de ce qu'on appelle encore sa collection .. Les feuillets de musique... étaient bons à consulter, indépendamment même de l'œuvre de Lully, que son admirateur y a disposée d'une main si fidèle et si élégante; ils ont fourni à notre édition quelques variantes de vers, et, ce qu'il nous faut particulièrement signaler, sans en vouloir d'ailleurs exagérer le prix, *tout un couplet inédit de Molière...* » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. V, p. 294 et 295, en note. Voici ce couplet, publié pour la première fois par M. Desfeuilles, en 1880, même volume, page 352, note 2 :

A moins que de suivre
Notre art plein d'appas,
Le chagrin vous livre
Aux mains du trépas,
Et rien ne fait vivre
Que les doux ébats.
Et rien ne fait vivre (*bis*
Que les doux ébats.

cin, une comédie-ballet de Molière et de Lully, représentée en 1665.

L'ordre des dates amène ici *le Misanthrope* (4 juin 1666), qui n'est nullement et à aucun point de vue (personne n'en doute) une comédie-ballet (!!...). Nous n'aurions donc pas même à la mentionner ici, n'était la fameuse chanson du *Roi Henri* qui se trouve à la scène II de l'acte Ier :

Si le roy m'avoit donné
Paris sa grand'ville,

au sujet de laquelle j'ai publié jadis dans *le Moliériste* (février 1884, p. 342-344 et février 1886, p. 336-340) deux articles spéciaux que je tiens aujourd'hui à compléter.

Il y a eu trois airs différents successivement appliqués à cette chanson.

Le plus moderne, celui de la chanson de Pouteau : *Ma pinte et ma mie ô gai*, et *le seul* qui soit, de nos jours, *resté* populaire, date des premières années du xviiie siècle; je l'attribuerais volontiers à Mouret, le grand faiseur de mélodies de l'époque, et l'auteur futur du ballet des *Sens*, mais je n'ai encore aucune certitude sérieuse à cet égard : je cherche toujours... c'est le moyen de finir par trouver.

Mais, en tout cas, cet air n'est nullement celui, dû au compositeur Gilliers, que l'on chantait dans la pièce des *Trois Cousines* de Dancourt (17 octobre 1700), quoi qu'en dise cependant *le Chansonnier français* (1760), t. Ier, p. 214, en reproduisant ce dit air *Ma pinte et ma mie ô gai* sous le numéro 103. *Cette indication est fausse et absolument contraire aux faits;* et il est, par conséquent, très utile de le faire remarquer expressément : je me suis butté en effet, pendant longtemps, contre cette difficulté.

M. Weckerlin a eu l'extrême complaisance de m'envoyer l'air des *Trois Cousines*, de Gilliers, qui n'est autre (ô surprise!) que celui noté, tome II, page 240, dans *la Clef des Chansonniers* (1717), air que je désignais sous l'appellation d'« *ancienne* Bonne aventure ». Il n'y a eu en réalité originairement qu'un seul *air de la Bonne aventure;* et c'est ce dernier air (*dont les paroles,* au commencement, *ont deux vers de moins que celles des deux autres*), dû bien réellement au

compositeur Gilliers, qui a été composé sur les paroles de Dancourt, et qui a été chanté pour la première fois à Paris, à la Comédie-Française, le 17 octobre 1700, dans la pièce des *Trois Cousines*.

Quant à l'air d'un caractère si original, qui remonte au temps de Molière, et dont le timbre est bien réellement *Si le Roi m'avoit donné*, — air que j'ai retrouvé dans les *Parodies du nouveau Théâtre Italien* (1731) et dans *le Théâtre de la Foire* (1721), — je l'ai encore rencontré depuis, et à une date antérieure (1712), dans un recueil très rare, de format oblong, publié par Ballard et intitulé *les Mille et un Airs* [1]. Sa notation présente là un caractère beaucoup plus archaïque que dans les deux autres recueils où je l'avais d'abord découvert.

Pour ce qui est de la chanson de *la Bonne aventure au gué* (et non *ô gai*), — paroles qui viseraient le château de la Bonne-Aventure, bâti sur la petite rivière du même nom, et appartenant à Henri II (chanson composée par Ronsard, affirme M. Paul de Musset), — j'attendrai prudemment, pour y croire, qu'on me l'ait fait connaître, qu'on me l'ait montrée imprimée dans un recueil du temps. En « espérant » ce moment, qui risque bien fort de ne jamais venir, je reste et demeure persuadé que ces trois lignes de refrain :

La bonne aventure
O gai
La bonne aventure

ne se retrouvent nulle part avant 1700, et n'appartiennent encore, à cette dernière époque, qu'au seul et unique Dancourt. Quant à la coupe des vers, elle n'est pas neuve : on la retrouve dans plusieurs chansons des XVII^e et XVI^e siècles, et qui plus est dans une Ballade du XIII^e siècle, due à Thibaut, comte de Champagne... Arrivé à une époque si reculée dans le passé, il nous faut bien tirer l'échelle!

Avant de revenir aux comédies-ballets, j'aurais encore à parler de la fameuse chanson :

Qu'ils sont doux,
Bouteille, m'amie,

de la scène V (acte premier) du *Médecin malgré lui* (6 août 1666). Elle s'est chantée tour à tour sur deux airs essentielle-

(1) Service premier, p. 2.

ment différents. Tous les deux sont donnés dans *la Clef des Chansonniers :* l'un, tome I, pages 66-67, sous le titre de : *A petits coups, mon cher camarade* (cf. *Brunetes,* II, p. 225; parodié par Colletet, 1670, p. 136), est un menuet de Lully qui le remit en 1669 dans son *Ballet de Flore.* L'autre, tome I, pages 74-75, sous le titre de l'*Air des Gloux-Gloux* (parodié par Nicolas Saboly, en 1668, noté nº 12; parodié par Colletet, 1670, p. 13), est attribué également et d'un commun accord à Lully par une foule d'autorités très convaincantes. M. Weckerlin, tome III des *Échos,* et dans son livre *la Chanson populaire.* le donne à Charpentier qui l'aurait écrit après la brouille de Molière et de Lully (1672).

Il y a ici un *alibi* très curieux à invoquer : Charpentier n'a pas pu écrire, en 1672, un air qui figure déjà en 1668 dans le recueil de Saboly, et qui est indiqué en 1670 dans les *Noëls* de Colletet. Il me reste cependant certains doutes : c'est M. Seguin qui donne la mélodie de cette chanson dans son édition toute moderne de Saboly; et il n'y a pas d'air noté dans le volume de Colletet, il n'y a qu'une indication de timbre. La question serait intéressante à tirer à clair. J'indique simplement ici ce que je sais, voilà tout. Si Lully avait *repris* son menuet pour le mettre dans son *Ballet de Flore* en 1669, ne serait-ce pas *après* l'avoir *remplacé,* dans *le Médecin malgré lui,* par l'air, si chantant, parvenu jusqu'à nos jours sous le titre d'« Air des *Gloux-Gloux* »? Dans ce dernier cas, ce dernier serait donc bien et définitivement de Lully. M. Weckerlin n'appuie sa revendication au profit de Charpentier que sur l'autorité d'une simple attribution manuscrite. Un volume *imprimé,* publié en 1753 sous le titre de *Recueil complet de vaudevilles et airs choisis qui ont été chantés à la Comédie-Française depuis l'année 1659 jusqu'à l'année présente 1753, avec les dates de toutes les années et le nom des auteurs,* recueil cité par M. Desfeuilles [tome VI, p. 55-56, note 5, du *Molière-Hachette*], attribue expressément ce second air à Lully, à qui décidément il semblerait devoir rester... Le plus sage est, pour le moment, de ne pas se prononcer en dernier ressort! Sachons attendre.

Reprenons notre récit de l'histoire des comédies-ballets dues à la collaboration fameuse des deux *Baptiste :* Jean-

Baptiste Poquelin de Molière pour les paroles, Jean-Baptiste de Lully pour la musique.

Nous arrivons donc au *Ballet des Muses, dansé par Sa Majesté à son château de Saint-Germain-en-Laye, le 2e décembre 1666*. L'idée première et le plan de ce vaste et collectif ouvrage, tout à fait comparable aux *Plaisirs de l'Ile enchantée* de 1664, appartiennent en propre à l'abbé de Marolles d'abord, à Bensserade ensuite. Ce dernier paraît en avoir composé les chansons, ainsi que les petites pièces de vers adressées, selon l'usage, à chacun des assistants. *Le ballet des Muses* contenait :

1° *Les Poètes,* comédie d'un auteur dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous;

2° *Mélicerte*, comédie de Molière;

3° *La Pastorale comique*, de Molière, désignée par La Grange sous le titre de *Coridon* [détail curieux : c'est La Grange qui remplissait le rôle de Coridon] ;

4° *Le Sicilien,* de Molière, qui ne fut ajouté que plus tard, et pour remplacer les deux numéros qui précèdent.

« *Le ballet des Muses* est l'un des plus importants, non seulement par les dimensions, par les personnages qui y dansaient, au nombre desquels figuraient le Roi, Madame, Mesdames de Montespan, de la Vallière, etc., par le succès extraordinaire qu'il obtint et qui se prolongea longtemps, mais encore par l'intérêt et la variété des spectacles divers qu'il réunit dans son cadre, par la multitude des acteurs qu'il mit en jeu, enfin par *les additions et les transformations qu'on lui fit subir*. La troupe du Palais-Royal, avec son chef Molière, celle de l'hôtel de Bourgogne, celle des comédiens italiens et espagnols, alors à Paris, prirent une part active à ce divertissement. Molière, par un hommage délicat à son talent, fut chargé d'honorer Thalie, la muse de la comédie, en intercalant dans la troisième entrée, à laquelle présidait cette muse, une pièce de sa façon, qui fut jouée par lui et sa troupe. Il composa tout exprès pour la circonstance, en essayant de plier son génie aux nécessités du genre, les deux premiers actes de *Mélicerte,* qu'il n'eut pas le temps d'achever, — et qu'il ne termina jamais, sans doute parce qu'il n'y attachait aucune importance en dehors du *ballet* — puis la *Pastorale comique,* dont il ne nous reste que la partie chantée, conservée par le livret. » VICTOR FOURNEL, *Les Contemporains de Molière,* tome II (1).

(1) J'emprunte cette citation à la brochure de M. Arthur Pougin : *Molière et l'opéra comique : le Sicilien ou l'Amour peintre* (1882), qui caractérise heureusement. de la manière suivante, le *Ballet des Muses :*

« On sait que le fameux *Ballet des Muses*, de Bens[s]erade, fut representé devant la cour, au château de Saint-Germain-en-Laye, le 2 décembre 1666. Esprit avisé.

« La musique du *Ballet des Muses* remplit un des volumes de la collection Philidor, le n° 24. Ce volume, par les corrections et notes qu'on y remarque et qui ont dû y être ajoutées, *sinon de la main de Lully, du moins sur ses indications* et probablement en vue des premières représentations, *en tout cas du vivant de Molière*, est assurément un des plus précieux. Une note constate, au haut de la première page, qu'il a été « lacéré au commencement et à la fin » ; mais il est aisé de s'assurer qu'il n'a guère perdu que deux ou trois feuillets, demeurés blancs selon toute apparence (1) : la copie de la partition se trouve encore intacte et complète dans les 104 pages qui restent. Un feuillet préliminaire porte ce titre : « *Ballet des Muses*, dansé devant le Roi à Saint-Germain-en-Laye en 1666, » fait par M. de Lully, surintendant de la Musique de la chambre. » — ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. VI, p. 298, note 1.

Le *ballet des Muses* était d'abord (4 décembre 1666) composé de treize entrées.

C'est dans la sixième entrée, *pour Calliope*, que dansaient « cinq poètes..., au lieu de la petite comédie des *Poètes*, qui » encadre la *Mascarade Espagnole*, nous dit M. Paul Mesnard » (VI, p. 130), et qu'on y introduisit depuis ». C'est la troupe de l'hôtel de Bourgogne qui joua la petite comédie des *Poètes*, dont la distribution nous a été conservée par le livret du *Ballet des Muses* (*Molière-Hachette*, t. VI, p. 283-284) :

Personnages.	Acteurs.
ARISTE, homme de qualité qui prend soin d'une mascarade pour le bal..............	M. LA FLEUR.
SILVANDRE, ami d'Ariste, qui a ordre de faire une petite comédie pour joindre au ballet.	M. FLORIDOR.
M. LIRA, poète suivant la Cour, qui n'estime que les sonnets..........................	M. HAUTEROCHE.
LE MARQUIS SINGULIER, qui s'attribue les vers d'autrui..................................	M. POISSON.
LA COMTESSE, vieille et galante, qui apprend à faire des vers..........................	Mlle DES ŒILLETS.

La scène est dans la galerie du Château-Neuf de Saint-Germain.

tout à la fois fantaisiste et frivole, écrivain ingénieux, versificateur habile, surtout à polir des compliments alambiqués à l'adresse de son royal protecteur et de tous ceux qui l'entouraient, Bens[s]erade était passé maître en ce genre du ballet de cour, qui réclamait des qualités secondaires assurément, mais d'un genre tout particulier et que sa longue pratique de ce spectacle élégant et pompeux lui avait fait acquérir... — *Le Ballet des Muses*, qui mit toute la cour en émoi par le succès formidable qu'il y obtint, y fit littéralement fureur, à ce point que les couches de la reine n'en purent même suspendre les représentations, et *fut l'objet de transformations sans nombre* à l'aide desquelles on l'enjolivait et on l'améliorait chaque jour. » ARTHUR POUGIN, *Molière et l'opéra comique*, p. 14 et 15.

(1) Ces pages enlevées, au commencement et à la fin, et qui n'atteignaient ni la musique, ni même le titre du volume, font rêver. Elles contenaient peut-être, qui

Dans la *Mascarade Espagnole*, intercalée ensuite [1] à la troisième scène de la comédie des *Poètes*, figuraient : parmi les conducteurs de la Mascarade, *M. le duc de Saint-Aignan;* parmi les Espagnols qui dansent, *le Roi;* parmi les Espagnoles qui dansent, *Madame*, *Mme de Montespan*, *Mlle de la Vallière.*

Dans la septième et dernière scène des *Poètes*, on voyait arriver des Basques; les Basques étaient fort à la mode, depuis le mariage du roi Louis XIV, en 1660, à Saint-Jean-de-Luz. Ces Basques étaient : *M. le Grand*, *M. le marquis de Villeroi*, *le marquis de Rassan*, *M. de Souvilles; MM. Beauchamp*, *Chicanneau*, *Favier* et *La Pierre.*

M. Arthur Pougin nous dit, page 16 de *Molière et l'opéra comique* :

« J'ai dit que *le Ballet des Muses* était l'objet de modifications incessantes, destinées à raviver le plaisir et à exciter la curiosité de ses nobles spectateurs. Molière n'y était pour rien lors de son apparition, et ce n'est que peu de jours après qu'il y introduisit la *Pastorale comique;* celle-ci n'ayant obtenu qu'un médiocre succès, et d'ailleurs Baron, qui en remplissait le principal rôle, celui de Myrtil, étant parti [2], il la remplaça bientôt par *Mélicerte*, qui ne fut guère plus heureuse. C'est alors qu'il écrivit *le Sicilien*, dont la grâce aimable et l'allure élégante devaient charmer toute la Cour. »

M. Arthur Pougin est d'ordinaire si exactement, si scrupuleusement renseigné, que j'ose à peine écrire qu'il est ici dans l'erreur. C'est ce qui ressort cependant des deux citations suivantes :

« Il est... *prouvé surabondamment* que *Mélicerte* et la *Pastorale comique* ont été représentées l'une et l'autre dans la troisième entrée [du *Ballet des Muses*], non pas ensemble, mais successivement : *Mélicerte* le 2 décembre 1666; la *Pastorale* le 5 janvier 1667... » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. VI, p. 137.

» La pièce représentée dans l'entrée de *Thalie* [3] fut d'abord (à partir

sait ? des instructions, des annotations autographes de Lully. . ou de Molière ! En tout cas, celui qui les a fait disparaître, on ne peut le nier, avait bien son idée et son but. Il est inutile d'insister, mais il était utile de faire la remarque et de hasarder la supposition.

[1] « Nous sommes portés à croire que les scènes ajoutées le 31 janvier sont celles de la comédie des *Poètes* et que la *Mascarade espagnole* en avait été d'abord indépendante. » P. MESNARD, t. VI, p. 136.

[2] M. Arthur Pougin ne fait pas attention que Myrtil est un rôle, non pas de la *Pastorale comique*, mais de *Mélicerte;* il se réfute donc ici lui-même !...

[3] Voici ce que dit, au sujet de la *troisième entrée*, le livret du *Ballet des Muses :* « TROISIÈME ENTRÉE. — Thalie, à qui la comédie est consacrée, a pour partage une

du 2 décembre 1666) la pastorale héroïque de *Mélicerte,* puis (à partir du 5 janvier 1667) la *Pastorale comique,* et c'est grâce à l'insertion faite au *Livret,*... de l'analyse et des vers de la *Pastorale comique,* que les fragments qui, sous ce titre, ont pris place dans les œuvres de Molière [en 1734], nous ont été conservés. » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette,* t. VI, p. 280, note 2.

C'est donc de *Mélicerte* que nous devons, premièrement, nous occuper.

« Ayant manqué de temps pour la mener d'abord jusqu'au bout, il n'alla pas la reprendre où il l'avait quittée. Elle reste comme elle était, avec ses deux actes en vers, joués à Saint-Germain, qui ne faisaient que commencer à nouer l'action. Dans cet état de pièce inachevée, elle a été recueillie par les éditeurs de 1682, qui avertissent que « Sa Majesté en » ayant été satisfaite pour la fête où elle fut représentée, le sieur de » Molière ne l'a point finie ». Dès que le Roi donnait quittance de l'ouvrage, l'ouvrier, content de lui-même, ne demandait pas mieux que de se tenir pour libéré. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. VI, p. 139 et 140.

Les deux premiers actes de *Mélicerte* figuraient donc dans *le ballet des Muses* exactement comme les trois premiers actes du *Tartuffe* dans *les Plaisirs de l'Ile enchantée,* à titre d'appendice provisoire. « *Mélicerte,* fait remarquer M. Mes» nard (p. 148)... ne se trouve pas dans le livret du *ballet des* » *Muses* publié en 1666; il n'y en a même là aucune trace, » aucune mention. » Mais nous connaissons parfaitement la place que ce fragment de « Comédie pastorale héroïque » y occupait : il remplissait à lui seul, le 2 décembre 1666, la *troisième Entrée,* c'est-à-dire celle de *Thalie.*

« Le souvenir qu'a surtout laissé la représentation à Saint-Germain de cette bergerie héroïque est l'incartade de Baron, qui, après y avoir joué le rôle de Myrtil à côté de M^lle^ Molière, mais à contre-cœur, ne pouvant lui pardonner l'injure d'un brutal soufflet, osa solliciter du Roi, avant la fin des fêtes, la permission de se retirer, ne voulut plus rentrer dans la maison de son bienfaiteur, et se remit dans la troupe de la Raisin, dont Molière l'avait tiré. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 374 (1).

» pièce comique représentée par les comédiens du Roi (*a*) et composée par celui de » tous nos poètes qui, dans ce genre d'écrire, peut le plus justement se comparer » aux anciens. »

(1) Ce passage nous confirme pleinement dans la conviction que *Mélicerte* fut jouée AVANT la *Pastorale comique,* en nous montrant comment et pourquoi la seconde *succéda* à la première. — Ce qui n'empêche pas que, dans le *Moliériste* d'avril 1884, numéro 61, nous tombons sur un article intitulé : *le Ballet des Muses,*

(*a*) « Molière et sa troupe. » *(Note de l'édition originale.)*

D'après M. Loiseleur, Baron serait même la cause directe de ce que *Mélicerte* ne fut jamais achevée. Il est grandement permis de douter de cette influence d'un enfant de treize ans sur « le devenir » d'une œuvre d'art, en vers, émanant d'un si grand maître! Voici le texte de ce passage de M. Loiseleur, qui corrobore cependant jusqu'à un certain point celui de M. Mesnard, qui précède :

« La haine qu'Armande manifesta de bonne heure pour Baron s'explique tout simplement par l'esprit de contradiction dont elle était animée, et aussi par les travers de ce jeune homme. Elle le détestait pour sa fatuité, sa nonchalance étudiée, ses airs impertinents, et l'empire qu'il exerçait sur son mari. Il paraît même qu'un jour, comme il avait treize ans, elle s'échappa jusqu'à lui donner un soufflet. On devine l'irritation de Molière, qui se sentait outragé en la personne de cet enfant. Il se préparait alors à le faire débuter devant la cour, dans un rôle qu'il écrivait pour lui, celui de Myrtil dans *Mélicerte*. Cette pastorale devait faire partie des divertissements de la fête donnée à Saint-Germain en décembre 1666 et connue sous le nom de *Ballet des Muses*. Sensible à l'insulte reçue, Baron parlait de quitter tout de suite la maison de son bienfaiteur, et l'on eut toutes les peines du monde à le déterminer à paraître dans *Mélicerte*, dont les deux premiers actes étaient seuls terminés. Mais, la représentation finie, il eut la hardiesse, dit-on, de demander au Roi la permission de se retirer, et reprit alors du service dans la troupe de la Raisin, cette comédienne qui l'avait élevé. *Mélicerte* demeura donc inachevée, et c'est seulement quatre ans après cette aventure que Baron consentit, enfin, à revenir chez son illustre protecteur, à qui son absence et son ingratitude étaient des plus pénibles. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 332-333.

C'est dans Grimarest, soufflé en cette occasion par Baron lui-même, que M. Loiseleur trouve toutes ces belles choses. Il est bon de n'y prêter que fort peu de créance, étant donnée la double source d'où elles viennent. — Toujours est-il que *Mélicerte* resta inachevée, et en deux actes, jusqu'au jour où Nicolas Guérin, fils d'Armande Béjart et de son second mari, la publia modifiée en vers libres, avec un troisième acte entièrement

et émanant de M. Édouard Thierry, cet excellent juge, article où nous trouvons ces lignes : « Après quoi, sous la date du 23 décembre, se glisse cette nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : « Le *Ballet des Muses* continue d'être ici le divertissement » de la cour *depuis qu'on y a fait quelques changements et ajouté d'autres choses qui le » rendent plus agréable.* » — ..... « Quant aux choses ajoutées qui prêterent un » nouvel agrément au *Ballet des Muses*, nous en connaissons toujours deux : la pas» torale heroïque de *Mélicerte* et le début d'un merveilleux enfant en qui revivait » un nom illustre au théâtre, le petit Michel Baron (t. VI, p. 15). » *Mélicerte* n'aurait donc pas été représentée *dès le 2 décembre 1666?*.....

nouveau, et qui ne devait, malheureusement, absolument rien à Molière :

« *Myrtil et Mélicerte,* « pastorale héroïque; » continuation et refonte de *Mélicerte,* en trois actes, en vers libres, par Nicolas-Armand-Martial Guérin... représentée le 10 janvier 1699, avec des intermèdes dont La Lande fit la musique; achevée d'imprimer le 15 avril suivant; Paris, Pierre Trabouillet; in-12. » ARTHUR DESFEUILLES, *Notice bibliographique,* p. 144.

Dans sa *Préface,* Nicolas Guérin nous raconte ce qu'il faut penser du troisième acte de cet ouvrage :

« J'avouerai en tremblant, dit-il, que le troisième acte est mon ouvrage, et que je l'ai travaillé sans avoir trouvé dans ses papiers [de Molière. Il les avait donc? rien de moins prouvé] ni le moindre fragment, ni la moindre idée. Heureux s'il m'eût laissé quelque projet à exécuter! Tout ce que je pus conjecturer, ce fut qu'il avoit tiré *Mélicerte* de l'histoire de Timarète et de Sésostris, qui est dans *Cyrus.* Je la lus avec attache; et là-dessus je traçai mon sujet. » N.-A.-M. GUÉRIN, *Myrtil et Mélicerte,* Préface.

Myrtil et Mélicerte forme le dixième volume de la *Nouvelle Collection moliéresque,* publiée chez Jouaust par MM. Paul Lacroix et Georges Monval.

Parlons maintenant de *la Pastorale comique,* substituée le 5 janvier 1667 aux deux premiers actes de *Mélicerte,* restée inachevée; et où Lully eut, cette fois, sa grande part de collaboration.

« Ici, nous dit M. Moland, le théâtre de Molière change encore de face : la fantaisie règne seule et mêle étrangement l'idylle sentimentale et la mascarade burlesque; *la Pastorale* était une véritable folie du carnaval royal. Molière y remplissait le rôle insensé et effréné de Lycas : *Six démons dansants habillent Lycas d'une manière ridicule et bizarre, pendant que des magiciens chantent autour de lui :*

Ah ! qu'il est beau,
Le jouvenceau !
Ah ! qu'il est beau ! Ah ! qu'il est beau !
Qu'il va faire mourir de belles !
Qu'il est joli,
Gentil, poli !
Qu'il est joli ! qu'il est joli !
Est-il des yeux qu'il ne ravisse ?
Il passe en beauté feu Narcisse
Qui fut un blondin accompli...

« Après avoir joué Alceste, passe encore de jouer Sganarelle, mais Lycas ! Voilà ce que Boileau ne pouvait comprendre. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages,* p. 267.

Peu, bien peu de personnes savent aujourd'hui que la mélodie de Lully, placée sur les paroles de Molière que nous venons de transcrire, et dont le timbre, aujourd'hui bien oublié : *Qu'il est joli, hi! hi!* figure continuellement dans les *Parodies du Théâtre italien* de tout le premier tiers du XVIIIe siècle, n'est autre que la *première partie* de l'air si célèbre et si souvent employé des *Bossus,* qui s'est complété, une cinquantaine d'années environ après *la Pastorale comique,* de la terminaison que nous connaissons tous, et qui semblerait cependant, par sa franchise, appartenir au même auteur. — Mon excellent ami M. Weckerlin, devant qui j'avais témoigné le désir de connaître le morceau complet et en partition de Lully, qui dans cet état n'a jamais été gravé, a bien voulu prendre la peine de me le copier de sa main et en entier, très aimable attention dont j'ai le grand plaisir de le remercier ici.

C'est l'éditeur de 1734 qui eut le premier l'idée de chercher, dans le livret du *Ballet des Muses,* les vers, évidemment de Molière, qui étaient chantés dans *la Pastorale comique.* Les éditeurs de la collection des *Grands Écrivains de la France* ont, en 1881, complété avec le plus grand soin les simples reliefs de cet ouvrage, que nous n'avons plus (1); « de cette nouvelle

(1) Castil-Blaze, dans *Molière musicien,* consacre un article à la *Pastorale comique.* J'en extrais les curieux et piquants détails qui suivent :

« ERRATA. — Le texte de Molière ne saurait être examiné, revu d'une manière trop minutieuse, même dans ses détails les moins importants. Corrigeons des fautes qui sont répétées à toutes les éditions.

» Après la *Pastorale comique,* on trouve les noms des acteurs, chanteurs et danseurs qui figuraient dans ce ballet. A la huitième ligne, substituez *Dun* à *Don.* La famille Dun a fourni pendant plus d'un siècle des sujets chantants à l'Académie royale de Musique, au concert spirituel, et des professeurs de musique à l'école dépendante de ce théâtre. Dun (Jean), fils de celui que Molière inscrit parmi les magiciens chantants de sa *Pastorale comique.* Dun remplit le rôle d'Hidraot dans *Armide,* en 1688 [*Armide* date du 15 février 1686], et tint l'emploi de premier baryton abandonné par Beaumavielle. Deux filles de Dun et son fils Jean figurent parmi les acteurs de l'Opéra jusqu'en 1742.

» A *Des Airs* substituez *Désert.* Ce *Désert Second* est Florent Galant du Désert, dont le frère aîné, Galant du Désert, était maître à danser de la Reine (a). Ils sont inscrits tous les deux sur la liste des treize académiciens choisis par Louis XIV,

(a) « — Au sieur Du Désert, maître à danser de Mlle de Valois, 600 livres, pour l'année 1679. Paris, 31 janvier 1680, Menus-Plaisirs du roi, compte manuscrit. » [CASTIL-BLAZE, I, p. 421.]

« Le chevalier Danois », auquel, en souvenir d'*Armide,* « Ubalde » a dédié sa brochure sur Molière et le Masque de fer, est un ancien artiste dramatique du nom de Désert. Il a tenu naguère à Paris une agence théâtrale très estimée.

» bergerie, dit M. Paul Mesnard (t. VI, p. 147), évidemment » esquissée à la hâte, en attendant mieux. Molière ne crut pas » sans doute digne de lui de la faire survivre à la circonstance, » et puisque les éditeurs de ses œuvres posthumes [La Grange » et Vivot, 1682] n'en ont rien donné, c'est qu'ils n'en avaient » retrouvé aucun vestige, et que l'auteur ne l'avait pas laissée » dans ses papiers. — ... Elle n'avait rien du caractère *héroïque* » de la première [pastorale, — c'est-à-dire *Mélicerte*] et... le » sujet en était des plus minces : Molière n'avait cherché que » quelques motifs de chants et de danses. — Les premiers » couplets de l'invocation des Magiciens à Vénus sont assez » plaisants. » Quant à la musique de Lully, M. Desfeuilles nous donne à son sujet (*Notice bibliographique,* p. 26) des renseignements fort précis, dont nous extrayons seulement ce qui suit : « La musique de Lully, écrite pour *la Pastorale comique*, » troisième entrée du *Ballet des Muses,* se trouve, avec les » paroles chantées, dans la partition complète de ce Ballet, que » Philidor a recueillie et dont a été formé le tome XXIV de sa » collection manuscrite, déposée à la Bibliothèque du Conser» vatoire. » Quant au dialogue parlé, dont Molière avait accompagné *les couplets et dialogues versifiés que Lully avait mis en musique,* il ne nous en est pas resté une bribe (1). La pas-

quand ce prince créa l'Académie royale de Danse en 1661. Ces patriarches du ballet ont droit à l'immortalité comme beaucoup d'autres académiciens. Il importe que leurs noms soient présentés d'une manière exacte et régulière. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. I, p. 420-421.

(1) « Dans ce que nous n'avons plus, nul doute qu'il n'eût échappé à la plume rapide de l'auteur plus d'un trait où l'on eût reconnu son esprit; nous ne supposons pas cependant une perte très sensible. Faut-il croire que l'on trouve un débris, certainement très défiguré, de la pièce, au commencement des *Fragments de Molière* (*a*), cette bizarre *olla podrida?* M. Édouard Fournier a dit (*b*) que la pièce de Champmeslé « commence par une scène de pastorale pour rire où les fleuves Lignon et Jourdain... semblent reprendre le rôle qu'ils avaient pu jouer déjà dans la *Pastorale comique.* » Comment cette scène aurait-elle trouvé place dans la pastorale, telle qu'il nous est possible de la reconstituer dans son plan? Faut-il donc supposer un prologue? Mais la liste des personnages étant dans le *Livret*, pourquoi les deux Fleuves ne s'y trouvent-ils pas? » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. VI, p. 147 et 148.

Édouard Fournier, dans le même article dont M. Paul Mesnard vient de citer un passage, trouve, et fait remarquer, — et c'est là une indication à laquelle il est bon

(*a*) Les *Fragments de Molière,* comédie en trois [*deux*] actes, publiés en 1682, par le comédien Charles Chevillet, sieur de Champmeslé, représentée à Fontainebleau en 1677, à Paris en 1681. Paris, Jean Ribou, 1682 : in-12. — Réimprimée en Hollande, sous le nom du comédien Brécourt : La Haye, A. Moetjens, 1682, in-12. — Nous empruntons ces détails bibliographiques au *Molière-Hachette :* t. V, p. 72 [à M. Paul Mesnard]; t. XI, p. 21 [à M. Arthur Desfeuilles].

(*b*) « Dans un article *Varia* de la *Revue des Provinces*, octobre 1865, p. 143. » [P. MESNARD, *Molière-Hachette,* t. VI, p. 147, note 5.] — Reproduit dans les *Études sur la vie et les œuvres de Molière,* par Édouard Fournier, pages 367 et suivantes.

torale, cependant, contenait jusqu'à *quinze* scènes. Mais Molière considérait ces sortes d'ouvrages de commande, principalement propres à faire valoir le compositeur de musique, comme si au-dessous de son talent !

Le livret général des fêtes nous a conservé du moins la dis-

dans tous les cas de prêter attention, — que « la pièce en trois actes de Champmeslé, » jouée et imprimée en 1682 : *les Fragments de Molière* », N'A POINT, dit-il, ÉTÉ « ASSEZ » FOUILLÉE, ce me semble, POUR Y RETROUVER LES ÉPAVES DES COMÉDIES OU DES FARCES » PERDUES DE MOLIÈRE ».

« Après la scène de *Dom Juan*, continue donc M. Édouard Fournier, s'en trouvent d'autres des *Fourberies de Scapin*, unies avec les précédentes par UNE SCÈNE DE TRANSITION QUE J'AI VAINEMENT CHERCHÉE DANS LES PIÈCES CONNUES DE MOLIÈRE, MAIS QUI DOIT ÊTRE CERTAINEMENT DE LUI (*a*), puisque, le titre le dit assez, il n'y a que des *fragments* détachés de son répertoire. Cette scène, la seconde du second acte, se passe entre le Juge, personnage que Molière n'a jamais employé dans les pièces qui nous sont restées, et Gusman, qu'il n'a mis qu'une fois en scène comme écuyer de Dona Elvire, femme de Dom Juan. Là, c'est un barbon, ici, c'est un Scapin, qui, vrai devancier du Gusman de la chanson, ne connait pas d'obstacles :

GUSMAN, LE JUGE

LE JUGE.

« Monsieur Gusman, je suis le vostre. Comment vous va?

GUSMAN.

» Fort bien. Monsieur, je vous cherchois.

LE JUGE.

» Qu'y a-t-il pour votre service? Vous êtes un brave homme, vous, et de toute votre bande, vous êtes celui que j'aime le mieux.

GUSMAN.

» Monsieur, je vous suis bien obligé, et aussi, en récompense, je viens vous avertir de quelque chose qui vous touche.

LE JUGE.

» Moy !

GUSMAN.

» Vous-même.

LE JUGE.

» Et qu'est-ce que ce seroit ?

GUSMAN.

» Eh ! ce n'est qu'une bagatelle, mais il est toujours bon d'y prendre garde.

LE JUGE.

» Dites-moy, je vous prie, ce que c'est ?

GUSMAN.

» C'est qu'on veut vous tuer.

LE JUGE.

» Me tuer ?

GUSMAN.

» Mais cela ne sera rien; c'est un drosle qui prend avec trop de chaleur les intérêts de mon maître contre vous, touchant votre fille ; mais je luy ai bien dit son fait : ce n'est pas qu'il est méchant comme un diable, et quand il a résolu quelque chose, il faut que cela soit. Mais je luy ai bien jugé que s'il mésarrivoit de votre

(*a*) « C'est la scène II de l'acte second des *Fragments de Molière*, par Champmeslé... De ce que Champmeslé a emprunté à Molière la plus grande partie de sa pièce, M. Éd. Fournier conclut qu'il a dû tout lui emprunter. La logique n'autorise pas ce raisonnement. Champmeslé a fort bien pu relier les fragments de Molière par quelque scène de sa composition. » LOUIS MOLAND, *Bibliographie*, t. I de sa seconde édition des *Œuvres complètes de Molière*, p. 524.

Il est cependant plus probable qu'il n'y a réellement, dans toute sa pièce, que des fragments de Molière. Celui-ci appartiendrait donc à une comédie que nous n'avons pas, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous...

tribution de cette pièce, qui ne fit guère que paraître et disparaître. Nous la donnons ci-dessous, à titre de curiosité :

Personnages.	**Acteurs.**
IRIS, jeune bergère	Mlle DE BRIE.
LYCAS, riche pasteur	MOLIÈRE.
FILÈNE, riche pasteur	D'ESTIVAL.
CORIDON, jeune berger	LA GRANGE.
Berger enjoué	BLONDEL.
Un pâtre	CHATEAUNEUF.

Ni *la Pastorale comique*, ni précédemment l'incomplète *Mélicerte*, n'obtinrent un succès décidé. C'est ce que remarque fort bien un contemporain, l'abbé de Laporte, dans ses *Anecdotes dramatiques,* tome II, citées par M. Arthur Pougin, page 16 de *Molière et l'opéra comique*, lorsqu'il dit [l'abbé de Laporte] que le peu de succès de ces deux pièces « ne fit pas » jouer un rôle bien brillant à Molière dans cette fête ».

« C'est alors, dit M. Pougin, qu'il écrivit *le Sicilien,* dont la grâce aimable et l'allure élégante devaient charmer toute la Cour. Toutefois, il semble que Molière ait voulu d'abord, avant de livrer sa pièce à l'appréciation du royal auditoire, expérimenter le milieu dans lequel il comptait

personne, je saurois bien vous en venger tost ou tard; c'est pourquoi vous n'avez que faire de craindre.

LE JUGE.

» Eh ! ouy dà. Mais, s'il m'alloit tuer, sans vous avertir, je ne laisserois pas que d'être mort. »

» N'est-ce pas là tout à fait le ton de Molière dans ses farces? Si cette scène était de Champmeslé, il faudrait que La Fontaine, son collaborateur ordinaire, l'y eût singulièrement aidé. » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 367, 368, 369.

Pour nous, cette scène est *incontestablement de Molière*, par la raison qu'elle figure parmi ses *Fragments*, et surtout qu'elle porte son cachet !... et il ne saurait y avoir, à ce sujet, aucune espèce de doute.

Maintenant, à quel ouvrage de Molière appartient... ou plutôt *appartenait*-elle? Évidemment à une pièce dont certains acteurs *avaient conservé devers eux leurs rôles copiés*. Cette pièce *avait donc été jouée;* car il me paraît bien clair que Champmeslé n'avait reçu, pour ses *Fragments de Molière*, aucune communication de sa veuve, détentrice alors (en 1682) de ses manuscrits.

Nous ne sommes pas maintenant de l'avis d'Édouard Fournier lorsqu'il intitule ce fragment : *Une scène inconnue du* FESTIN DE PIERRE (car on ne voit pas où y serait sa place), et cela par la seule raison qu'il y a un Gusman dans *Dom Juan.* Mais certains personnages du même nom ne figuraient-ils pas continuellement dans le théâtre de Molière? Sganarelle n'est-il pas tour à tour, et selon les comédies, valet de Dom Juan, fagotier, et... mari trompé imaginaire? Le cercle des comédies de Molière *représentées et non imprimées* est singulièrement restreint. Sans autre raison que celle-là, je serais très disposé à croire que l'amusante et très spirituelle scène que je viens de transcrire faisait partie de la comédie du *Docteur amoureux.* En tout cas, elle est vraiment digne de figurer, comme fragment de pièce inconnue, dans les *Œuvres de Molière.* Étant donnée la manière dont elle nous est parvenue, son authenticité, quoi que dise ce sujet M. Louis Moland, nous semble, à nous, absolument incontestable.

se mouvoir, et cela à l'aide d'une simple scène comique préliminaire. Voici, en effet, ce qu'écrivait le gazetier Robinet, dans sa *Lettre en vers du 13 février 1667* en annonçant une nouvelle représentation [celle du 5 février] du *Ballet des Muses* à la Cour :

> Le *grand ballet* s'y danse encores,
> Avec une scène de *Mores,*
> Scène nouvelle, et qui vraiment
> Plaist, dit-on, merveilleusement,
> *L'on y voit aussi notre Sire,*
> *Et cela, je crois, c'est tout dire,*
> *Mais de plus Madame y paroist :*
> Jugez, lecteur, ce que c'en est.

» On peut croire volontiers que cette *scène de Mores* était au moins le germe ou l'embryon de la comédie du *Sicilien,* et qu'elle servait à en préparer l'apparition, qui devait être prochaine. En effet, c'est environ une semaine après que nous voyons celle-ci se présenter enfin; la *Gazette* nous l'apprend en ces termes, après avoir mentionné une représentation du ballet offerte le 12 aux ambassadeurs étrangers : — « Le 14 et le 16, le » ballet fut encore dansé avec deux nouvelles entrées de Turcs et de » Maures, qui ont paru des mieux concertées, *la dernière étant accompa-* » *gnée d'une comédie françoise aussi des plus divertissantes.* » Il est de toute évidence que la « comédie françoise » dont il est ici question n'est autre que *le Sicilien ou l'Amour peintre.* Elle succédait à *Mélicerte* et à *la Pastorale comique* (¹), mais ne les remplaçait pas exactement, puisque celles-ci avaient formé la troisième entrée du *Ballet des Muses,* tandis que *le Sicilien* constituait la quatorzième et dernière...

» *Le Sicilien* arrivoit juste à point pour couronner la longue série de représentations du *Ballet des Muses,* puisqu'il fut joué pour la première fois le 14 février (1667), et que la dernière soirée du ballet eut lieu le samedi 19. Dès le lendemain dimanche, le roi et la reine quittaient au matin Saint-Germain pour aller s'installer à Versailles et y terminer le carnaval, et ce même jour la troupe de Molière revenait à Paris, ce que nous apprenons par une mention du *Registre de La Grange,* qui ajoute ce détail : — « Nous avons reçu pour ce voyage et la pension que le Roi » avait accordée, deux années de la dite pension, ci : 12,000 livres. »

» Louis XIV, comme de coutume, avait pris sa part personnelle du divertissement du *Sicilien.* Il y dansait en compagnie de quelques-uns des siens, de Madame et de plusieurs dames de la Cour, se mêlant ainsi aux danseurs de profession qui faisaient partie de sa maison. » ARTHUR POUGIN, *Molière et l'opéra comique : le Sicilien ou l'Amour peintre,* p. 17, 18 et 19.

Si Lully avait eu la part du lion dans *la Pastorale comique,* dont pour cette cause précisément il n'est resté que sa parti-

(¹) C'est-à-dire : elle succédait à *la Pastorale comique,* laquelle avait succédé elle-même à *Mélicerte.* M. Pougin, nous l'avons vu plus haut, croit, il l'a dit en toutes lettres (page 16), que *Mélicerte* vint APRÈS *la Pastorale comique,* et que c'est dans ce dernier ouvrage que Baron jouait le rôle de Myrtil : c'est juste tout le contraire.

tion, on ne peut pas dire qu'il en ait été de même pour *le Sicilien,* où furent, au contraire, rendues beaucoup plus égales les parts respectives des deux collaborateurs. La comédie de Molière est restée au théâtre, et l'on se souvient si peu aujourd'hui de la partition de Lully (¹) qu'une foule de compositeurs l'ont, à tour de rôle, remplacée. Nous citerons par exemple : D'Auvergne, Kospoth, Charles Costard-Mézeray, Sor et Schneitzhoeffer, Justin Cadaux, Victorin Joncières, Eugène Sauzay, J.-B. Weckerlin, Ferdinand Poise. La liste est longue, comme on voit, et nous gagerions fort qu'elle n'est pas complète. Que de jeunes débutants, que de compositeurs en herbe, n'ayant pas de livrets à leur disposition, ont dû tour à tour mettre en musique, et faire représenter sur de petits théâtres ignorés, plus ou moins ajustée et retouchée, la savoureuse comédie, mêlée de chants, que leur offrait si naturellement Molière!...

Nous avons tenu à établir et à tirer à clair, autant que possible, tout ce qui regardait spécialement la collaboration de Molière et de Lully, les deux auteurs que Louis XIV appréciait et favorisait le plus, dans la composition de ce vaste et compliqué *Ballet des Muses*. Il est à peine besoin maintenant de le faire remarquer : Si Molière n'y avait pas travaillé spécialement, qui s'y intéresserait aujourd'hui?...

Le 15 [16, 18 ou 19] juillet 1668 (²), nouvelles fêtes royales, cette fois à Versailles; nouvelle occasion aussi, pour Molière et Lully, d'associer leurs muses et d'offrir à Louis XIV un de ces divertissements dont le grand roi était certainement beaucoup plus friand que des plus grands chefs-d'œuvre littéraires et de haute portée conçus et éclos sous son règne.

(¹) « La musique que Molière demanda à Lully pour les chansons et les danses du *Sicilien*, quatorzième [et dernière] entrée du *Ballet des Muses,* a été transcrite par Philidor, avec les paroles chantées, dans la partition de ce ballet, au tome devenu le XXIVᵉ de sa collection déposée à la bibliothèque du Conservatoire. » ARTHUR DESFEUILLES, *Notice bibliographique*, p. 27.

« Lully, dit M. Eugène Sauzay (cité, p. 43, par M. Pougin), a écrit la musique du » *Sicilien* en même temps que celles de *Mélicerte* et de la *Pastorale comique*... » C'est la seule fois que nous entendons parler d'une musique, composée par Lully, pour la « Comedie pastorale héroïque » de *Mélicerte*. Il n'en existe en tout cas aucune trace dans le volume XXXIV de la collection Philidor. Où M. Sauzay a-t-il donc pris ce renseignement qu'il est le seul à donner?

(²) On ignore la date exacte. Mais M. P. Mesnard a mille fois raison quand il nous dit : « Quand il resterait quelque incertitude dans l'acte de naissance de *George* » *Dandin*, il importerait peu. Quelques jours ajoutés ou retranchés ne changent » pas beaucoup aujourd'hui son âge, qui a dépassé deux cent douze ans [en 1881], » et sur la scène française ira beaucoup plus loin. » (T. VI, p. 478-479.)

Il s'agit maintenant de *George Dandin ou le Divertissement royal de Versailles,* comprenant : 1° une pastorale; 2° la comédie que chacun sait et qui y était enchâssée; en d'autres termes, une bergerie en vers, par Molière, mise en musique par Lully, chantée, et alternant tour à tour avec chacun des trois actes en prose de *George Dandin.*

L'introduction en prose du livret-programme qui se distribuait aux invités du roi est d'un grand prix. *Il n'y a pas à douter qu'elle n'ait été écrite par Molière lui-même!* Voici donc ce qu'il dit, lui, Molière, sans signer et à la troisième personne, du *Divertissement royal de Versailles :*

« ... Le Roi est un grand Roi en tout, et nous ne voyons point que sa gloire soit retranchée à quelques qualités hors desquelles il tombe dans le commun des hommes. Tout se soutient d'égale force en lui ; il n'y a point d'endroit par où il lui soit désavantageux d'être regardé, et de quelque vue que vous le preniez, même grandeur, même éclat se rencontre; c'est un roi de tous les côtés : nul emploi ne l'abaisse, aucune action ne le défigure, il est toujours lui-même, et partout on le reconnoît. Il y a du héros dans toutes les choses qu'il fait; et jusques aux affaires de plaisir, il y fait éclater une grandeur qui passe tout ce qui a été vu jusques ici.

» Cette nouvelle fête de Versailles le montre pleinement : ce sont des prodiges et des miracles aussi bien que le reste de ses actions; et si vous avez vu sur nos frontières les provinces conquises en une semaine d'hiver, et les puissantes villes forcées en faisant chemin, on voit ici sortir, en moins de rien, du milieu des jardins, les superbes palais et les magnifiques théâtres, de tous côtés enrichis d'or et de grandes statues, que la verdure égaye et que cent jets d'eau rafraîchissent. On ne peut rien imaginer de plus pompeux ni de plus surprenant; et l'on dirait que ce digne monarque a voulu faire voir ici qu'il sait maîtriser pleinement l'ardeur de son courage, prenant soin de parer de toutes ces magnificences les beaux jours d'une paix où son grand cœur a résisté, et à laquelle il ne s'est relâché que par les prières de ses sujets.

» Je n'entreprends point de vous écrire le détail de toutes ces merveilles : un de nos beaux esprits (1) est chargé d'en faire le récit, et je m'arrête à la comédie dont, par avance, vous me demandez des nouvelles.

» C'est Molière qui l'a faite. Comme je suis fort de ses amis, je trouve à propos de ne vous en dire ni bien ni mal, et vous en jugerez quand vous l'aurez vue : je dirai seulement qu'il seroit à souhaiter pour lui que chacun eût les yeux qu'il faut (2) pour tous les impromptus de comédie, et

(1) André Félibien (1619-1695), historiographe des bâtiments du Roi, auteur de la « *Relation de la fête de Versailles* du 18e juillet 1668 ».

(2) Ainsi que le remarque très finement le sagace M. A. Desfeuilles, Molière avait déjà dit, dans les considérations *Au Lecteur* placées en tête de *l'Amour médecin :* « Je ne conseille de lire *cette comédie* qu'aux personnes qui ont des yeux pour » découvrir dans la lecture tout le jeu du théâtre. » (T. VI, p. 601, note 2.)

que l'honneur d'obéir promptement au Roi pût faire, dans les esprits des auditeurs, une partie du mérite de ces sortes d'ouvrages.

» Le sujet est un paysan qui s'est marié à la fille d'un gentilhomme, et qui, dans tout le cours de la comédie, se trouve puni de son ambition. Puisque vous la devez voir, je me garderai, pour l'amour de vous, de toucher au détail, et je ne veux point lui ôter la grâce de la nouveauté, et à vous le plaisir de la surprise; mais comme ce sujet est mêlé avec *une espèce de comédie en musique et ballet* (1), il est bon de vous expliquer l'ordre de tout cela, et de vous dire les vers qui se chantent.

» Notre nation n'est guère faite à la comédie en musique, et je ne puis pas répondre comme cette nouveauté-ci réussira. Il ne faut rien souvent pour effaroucher l'esprit des François : un petit mot tourné en ridicule, une syllabe qui, avec un air un peu rude, s'approchera d'une oreille délicate, un geste d'un musicien qui n'aura pas peut-être encore au théâtre la vérité qu'il faudroit, une perruque tant soit peu de côté, un ruban qui pendra, la moindre chose est capable de gâter toute une affaire; mais enfin il est assuré, au sentiment des connoisseux *(sic)* qui ont vu la répétition, que Lully n'a jamais rien fait de plus beau, soit pour la musique, soit pour les danses, et que tout y brille d'invention (2). En vérité c'est un admirable homme, et le Roi pourroit perdre beaucoup de gens considérables qui ne lui seroient pas si malaisés à remplacer que celui-là. » *(Le Grand Divertissement royal de Versailles; sujet de la comédie qui se doit faire à la grande fête de Versailles,* p. 600-601 du tome VI du *Molière-Hachette.)*

Ces lignes émanent bien de Molière (3)! Elles sont du plus haut, du plus sérieux intérêt, sous bien des rapports; et elles

(1) D'ailleurs *de ces vers bien chantés,*
Dont les sens étoient enchantés,
Molière avoit fait les paroles
Qui valoient beaucoup de pistoles;

ainsi s'exprime Robinet, dans sa *Lettre à Madame* du 21 juillet 1668. « Là seulement, » remarque (t. VI, p. 476) M. Paul Mesnard, est *expressément attesté*, ce dont au » reste on ne pouvait guère douter, *que les paroles chantées entre les actes de la » comédie sont de Molière.* »

(2) « La partition que Lully composa pour « la comédie en musique » est contenue dans le volume de la collection Philidor numéroté XXXIII, et qui a pour titre : *George Dandin ou le Grand Divertissement royal de Versailles,* dansé devant Sa Majesté le 15e juillet 1668. » A. Desfeuilles, *Molière-Hachette*, t. VI, p. 597.

Dans ce volume encore, « *quelques souches de feuillets lacérés peuvent être comptées avant le titre...* » !... M. Desfeuilles insiste du reste sur ce point (p. 598) que « rien ne manque à la partition. » Que contenaient donc ces feuillets préliminaires?... — Six pages du texte, appartenant au troisième acte, et contenant la scène IV complète et le commencement de la scène V, ont été également « arrachées » (p. 597). On se demande aussi pourquoi.

(3) Voici l'opinion de M. Arthur Desfeuilles à cet égard :

« Cette... pièce est le programme du grand spectacle dans lequel fut encadrée la comédie de *George Dandin*, et qui, devant être distribué aux spectateurs, a été publié avant la fête. Il n'y a pas à douter *tout au moins* qu'il n'ait été *écrit sur les indications de Molière.* Quelques mots du quatrième alinéa nous apprennent que le rédacteur du livret était si fort de ses amis qu'il n'a pas cru convenable de porter un jugement sur la comédie. Cet ami si intime, forcé à tant de modestie pour l'auteur de *George Dandin*, serait-ce donc *Molière lui-même?* Il était *bien naturel* qu'il

figureront certainement, aussi en évidence que possible, avec les vers ravissants qu'elles accompagnent [1], dans toutes les éditions futures des *Œuvres* de notre grand comique.

L'éloge si admirablement sincère et senti du roi Louis XIV, par lequel elles débutent, est touchant, est émotionnant au plus haut degré, quand on pense à ce que durera, pour Molière, la faveur et la protection de celui qui en est l'objet.

Et le portrait si flatté de Lully! *En vérité c'est un admirable*

mît la main à ce programme, puisqu'il est l'auteur des vers qui en remplissent la plus grande partie... Il [le programme] est précédé de deux ou trois pages de préambule, et, dans ces premières pages,... la prose, à une certaine assurance de ton, à une certaine gaieté et franchise de style, nous semblerait pouvoir *le faire reconnaître* [*Molière*], particulièrement dans le passage qui est à l'adresse du Roy, dans le passage aussi qui est à l'adresse de son collaborateur Lully. et où, d'une si spirituelle façon et avec un si aimable oubli de tout le mal que lui avaient donné des chanteurs et chanteuses peu habitués à se tenir et à agir en scène, *ce serait lui qui réclamerait* pour eux, pour leur gaucherie de comédiens, *l'indulgence des spectateurs.* Si cette partie du livret n'est pas *tout entière* de sa plume, ce qu'il serait téméraire d'affirmer (*a*), *nous avons peine à croire* qu'il n'y ait rien là *d'écrit sous sa dictée.* Il y a peut-être aussi quelque compte à tenir de ce fait que c'est sous le titre de *Préface* que, au devant de la copie de la comédie et de la musique de *George Dandin*, Philidor a transcrit... les huit premiers alinéas du programme. » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. VI, p. 595-596.

« Le jour même de la fête fut distribué aux invités du Roi un livre-programme intitulé *le Grand Divertissement royal de Versailles*, et qui contenait, après *un préambule* qui n'est pas sans intérêt et *qu'on peut croire écrit* TOUT AU MOINS *sur les indications de Molière*, seulement le texte de la pastorale, mise en vers par Molière, en musique par Lully, dans laquelle était encadrée la comédie de *George Dandin.* » ARTHUR DESFEUILLES, *Notice bibliographique*, p. 30.

Dans ce second passage, publié du reste douze ans après, M. Desfeuilles se montre autrement affirmatif que dans le premier, au sujet de la part, prise par Molière, audit livre-programme. Cela m'encourage d'autant plus à garder et à mettre en avant mon opinion.

(1) Tous les airs chantés et dansés, non seulement dans *le Grand Divertissement de Versailles*, mais encore dans *tous* les autres opéras-ballets (y compris spécialement *la Pastorale comique*) dus à la féconde collaboration de Molière et de Lully, sont devenus promptement populaires dans la France entière. Aussi les voyons-nous figurer, comme *timbres*, en tête d'une foule de *chansons*, et même de *cantiques* et de *noëls* du temps.

C'est ainsi, pour ne parler que de l'œuvre qui nous occupe en ce moment, que nous retrouvons continuellement, dans tous les recueils parus pendant cinquante ou soixante ans à partir de 1668, les indications d'airs suivantes: *L'autre jour d'Annette j'entendis la voix; Laissez-nous en repos, Philène; Ah! mortelles douleurs, qu'ai-je plus à prétendre ; Ici l'ombre des ormeaux; Ah! les beaux jours qu'Amour nous donne; Nous suivons de Bacchus le pouvoir adorable; C'est le printemps qui rend l'âme; Il n'est rien de plus doux que Bacchus et l'Amour*, etc., etc. N'est-ce pas fort curieux? Dans mon vaste ouvrage, *Histoire naturelle des chants de la France*, si j'arrive du moins à l'achever... et à le publier, on verra l'influence immense qu'eurent les brunettes, petits airs, musettes et autres bergeries de Lully *écrits sur des paroles de Molière*, sur les *timbres* et la musique *populaire* de la fin du XVIIe siècle et d'une très grande partie du XVIIIe. C'est là un côté très ignoré des succès et de la popularité obtenus par notre grand Molière. Je l'indique ici en courant et rien qu'en passant, espérant pouvoir un jour m'y arrêter et le développer avec quelque détail dans un livre où il arrivera si naturellement à sa vraie place.

(*a*) C'est cependant ce que, pour notre part, nous n'hésitons pas à faire.

homme, et le Roi pourroit perdre beaucoup de gens considérables qui ne lui seroient pas si malaisés à remplacer que celui-là! Que Molière est bon, généreux! Quel ami fidèle, quel grand et noble caractère! Les larmes ne viennent-elles pas involontairement aux yeux quand on songe à la manière où, dans un temps singulièrement rapproché de juillet 1668, Lully va montrer à son tour à Molière ce qu'il est, ce qu'il vaut, et comment il entend, lui, l'amitié et la reconnaissance envers ceux qui lui ont fait, oh! plus que du bien. Nous allons voir de quelle manière le grand homme va être récompensé et payé de ses admirables procédés par celui-là même qu'il porte si haut dans ces lignes — que le surintendant de la musique du roi Louis XIV avait bien sûrement lues!...

L'opéra français était tellement proche, imminent, on le sentait déjà si bien dans l'air, que Molière s'en inquiète et qu'il prophétise presque sa venue. C'est déjà « de l'opéra », du reste, que l'on ne s'y trompe pas, que ces airs chantés et dansés qui précèdent et suivent chaque acte « récité » de *George Dandin.*

Les prévisions de Lully n'étaient pas si avancées : ce ne sera pas lui qui tentera le premier, chez nous, l'innovation heureuse, fructueuse et lucrative, dont les intermèdes de *George Dandin* étaient cependant les très sûrs avant-coureurs. Mais par contre, on peut être bien tranquille : Molière, en homme généreux, mais aveugle, ne vient-il pas, par ses éloges, de lui préparer les voies et de prédisposer pour lui Louis XIV? Ce sera bien, soyons-en sûr, l'astucieux Florentin qui arrêtera en plein succès, par le fait, le compositeur français Robert Cambert, c'est-à-dire celui-là même qui aura, le premier, la gloire incontestable — et qui lui a été cependant tant contestée — de créer définitivement le véritable genre de *l'opéra* parmi nous.

Pour en revenir au *Grand Divertissement de Versailles,* la relation d'André Félibien, et celle des papiers Conrart (cette dernière se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal) nous ont conservé, en se complétant l'une l'autre, la liste très curieuse de toutes les dames qui assistaient, par invitation, à ces fêtes mémorables. Nous ne pouvons songer, vu son étendue, à la reproduire ici en réunissant les deux textes. Citons-en cependant quelques noms en renvoyant les lecteurs au *Molière-Hachette* où, tome VI, pages 629, 630, 631, et en notes, ils

trouveront tous ces renseignements au grand complet. Ces dames, c'est Félibien qui le remarque, prirent leur place, *selon qu'elles se rencontrèrent, sans garder aucun rang.* On remarquait donc, entre autres, parmi « celles qui eurent cet » honneur » :

Mme de Brissac, Mme de Coulange, Mme la maréchale de Castelnau, Mlle d'Elbeuf, Mme de la Fayette, Mme la comtesse de Fiesque, Mme de Richelieu, Mme la duchesse de la Vallière, Mme et Mlle de Sévigné, — et enfin, et réunies à la table de Mme de Montausier : Mme de Montespan, Mlle de Scudéry, et... Mme Scarron ! Et l'on invente, et l'on imagine des romans !... L'Histoire ne serait-elle pas le plus amusant, le plus curieux, le plus extraordinaire, parfois même le plus émouvant des romans, *si on la connaissait?* si, surtout, on pouvait voir, on pouvait contempler le Passé, comme Présent... en sachant l'Avenir !...

Telle fut donc la fête de Versailles de 1668, présidée par Louis XIV, préparée par les soins de Molière et de Lully.

Molière alternait. Sa conduite, en ces occasions, était des plus sages. Après un grand divertissement mêlé de chants et de danses, il donnait ensuite une grande comédie pour le public et la postérité : il pouvait alors se le permettre, il en avait le droit. Les premières soutenaient les secondes. Et si, par exemple, les fêtes chorégraphiques et chantantes, *commandées* par Louis XIV, n'avaient pas été composées et exécutées par lui, Molière, avec zèle, avec empressement et promptitude, aurions-nous jamais eu *le Tartuffe,* défendu et anathématisé par l'archevêque de Paris, et qui ne doit arriver définitivement à la scène, — ne perdons jamais de vue l'ordre des temps ! — que l'année suivante, c'est-à-dire qu'en 1669?

Après avoir écrit *l'Avare,* représenté au Palais-Royal le 9 septembre 1668, ouvrage dont nous n'avons pas à parler, Molière s'empressa donc de s'occuper spécialement des *Fêtes de Chambord,* qui eurent lieu dans le domaine très futur de Henry V, pour le divertissement du Roi, mais au mois de septembre 1669, c'est-à-dire sept mois après les représentations, cette fois sans interruption, du *Tartuffe* au Palais-Royal. Donnant, donnant. Louis XIV favorisait Molière, Molière se dévouait de toutes ses forces pour le Roi. Voilà ce qui aurait

dû durer jusqu'à la fin du règne! Mais à l'époque même où nous sommes parvenus, et où, comme dit Leibnitz, *le Présent* était déjà GROS de *l'Avenir,* une puissante caste se remue, *Élomire hypocondre* va paraître; mais laissons arriver les événements tout en restant très attentifs à leur apparition. Les faits n'ont besoin à l'avance d'aucun commentaire; et comme dit si justement Alceste au vers 309 du second grand chef-d'œuvre de Molière :

Nous verrons bien...

C'est sous ce titre : *le Divertissement de Chambord,* mêlé de comédie *(sic),* de musique et d'entrées de ballet, que parut à Blois, chez Jules Hotot, 1669, petit in-4°, en abrégé, l'œuvre nouvelle de Molière et Lully, représentée à Chambord pour le Roi, le 6 octobre 1669, et se composant de *quatre intermèdes* en vers et en musique, et d'une comédie-ballet : *Monsieur de Pourceaugnac,* imprimée à part chez Jean Ribou, à Paris, en mars 1670.

Lully, qui fit à Chambord un porte-seringue, joua un certain jour lui-même le rôle de M. de Pourceaugnac. « Ce dernier » rôle, » dit M. Edmond Radet déjà cité par nous, « lui fut un » jour fort utile; » et à ce propos, il raconte (*Lully*, p. 19) la fameuse anecdote du clavecin au milieu duquel « il s'effondra ». Cette anecdote, voici comment, premier en date, Cizeron Rival la rapporte à ses lecteurs :

« On dit que Lully, ayant eu le malheur de déplaire au Roi, voulut essayer de rentrer dans ses bonnes grâces par une plaisanterie. Pour cet effet, il joua le rôle de Pourceaugnac devant Sa Majesté, et y réussit à merveille, surtout à la fin de la pièce, quand les apothicaires, armés de leurs seringues, poursuivent Monsieur de Pourceaugnac : car Lully, après avoir longtemps couru sur le théâtre pour les éviter, vint sauter au milieu du clavecin qui étoit dans l'orchestre, et mit le clavecin en pièces. La gravité du Roi ne put tenir contre cette folie [1], et Sa Majesté pardonna à Lully en faveur de la nouveauté [2]. » CIZERON RIVAL, *Récréations littéraires,* 1765, p. 64 et 65.

[1] « Voilà, dit très justement et très spirituellement M. Paul Mesnard, voilà *un service exceptionnel*, comme nous dirions aujourd'hui, qui méritait bien récompense. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. VII, p. 226.

[2] Auger a mis en doute cette anecdote pour deux raisons : 1° Lully remplissait le rôle d'un porte-seringue seulement; c'est Molière lui-même qui jouait le rôle de M. de Pourceaugnac; 2° l'accent italien de Lully lui aurait fait tort dans le rôle du gentilhomme limousin. D'abord, il ne s'agit pas de la première représentation à Chambord, mais d'une représentation postérieure; ensuite, dans le ballet du *Carna-*

« Philidor, dit M. Arthur Desfeuilles, n'a pas dû négliger la partition des intermèdes de *Pourceaugnac* [de Lully], qui a joui d'une très grande et longue faveur. Malheureusement *la copie qu'il en avait sans doute faite paraît s'être perdue.* La plus complète probablement qui reste se trouve au tome V du Recueil en six volumes des ballets de Lully, recueil appartenant, ainsi qu'un autre en deux volumes (A et B), à la Bibliothèque nationale. Sans avoir l'exactitude des partitions Philidor (reproductions directes, quelquefois contemporaines des originaux, et qui, presque toujours, sont si visiblement conformes aux premières représentations

val, donné par Lully lui-même en 1675 à l'Opéra, et où figurent précisément les airs de scène et de danse du Divertissement de Chambord, se trouve un rôle de Pourceaugnac *chanté en italien* « dont le compositeur, » dit fort justement (t. VII, p. 230, » note 1) M. Paul Mesnard, « avait pu, un jour, se charger lui-même. » L'anecdote est donc, sinon absolument prouvée, du moins extrêmement probable. Pourquoi, dans quel but, aurait-elle été inventée? C'est bien là un de ces faits plaisants dont on rit tant, sur le moment, qu'on les retient, et qu'on les transmet, en les racontant souvent, d'une génération à l'autre.

Molière, avons-nous dit, faisait Pourceaugnac. Michelet (*Histoire de France*, XIII [1860], p. 136) cite ces paroles du premier médecin (acte I, scène VIII de la pièce) s'adressant au gentilhomme limousin : *Vous n'avez qu'à considérer... cette tristesse... ces yeux* rouges et hagards.... *cette habitude du corps, menue, grêle, noire...* « Hélas! » nous dit Michelet, c'était Molière, et lui-même faisait son portrait. »

Et Michelet s'écrie, entraîné par sa conviction : « *Pourceaugnac* est horrible. » Ce à quoi M. P. Mesnard répond éloquemment (VII, p. 227) : « Il ne nous avait paru » que bien amusant, » et combien ce dernier a raison! « Il est remarquable, » ajoute-t-il cependant, « il est remarquable que, dans *Élomire hypocondre*, dont la » première édition est de 1670, les médecins qui veulent guérir Élomire [Molière] » constatent les mêmes symptômes chez lui que les médecins de notre comédie » chez Pourceaugnac : la mélancolie hypocondriaque, la maigreur, la pâleur » :

Élomire.

Et sans exagérer je vous puis dire aussi
Qu'homme n'a plus que moy, de peine et de soucy.
Vous en voyez l'effet de cette peine extrême,
Et ces yeux enfoncez en ce visage blesme;
En ce corps qui n'a plus presque rien de vivant,
Et qui n'est presque plus qu'un squelette mouvant.

(*Élomire hypocondre*, acte I, scène III, p. 27-28 de l'éd. Ch.-L. Livet.)

« On peut donc trouver, dit en finissant M. P. Mesnard (p. 228), quelques raisons » de conjecturer que... Molière... a plaisanté sur sa triste figure de malade et sur » ses maux trop réels..... Nous ne mettrons pas, pour cela, en doute la franchise » de son rire. Il y avait en lui un fond de gaîté non forcée, qui défiait les assauts » de la maladie. » — Je me demande, moi, une chose : *Molière se sentait-il donc si malade que cela?* Pensait-il qu'il allait finir? ne se donnait-il que peu d'années à vivre? Voilà une question que, je crois, personne ne s'est posée; qu'on se rappelle en tout cas ces lignes trop peu remarquées de La Grange, dans la préface de l'édition de 1682 : « Il était d'ailleurs *d'une très bonne constitution,* et sans l'accident [on » ne peut, à l'avance, deviner *un accident*] qui laissa son mal sans aucun remède, » *il n'eût pas manqué de forces pour le surmonter* [ce mal]. » Et il le sentait si bien, qu'il était bien portant, qu'il plaisantait lui-même sur sa maladie; c'était donc qu'il la jugeait au fond peu dangereuse.

Il n'est peut-être pas complètement inutile de faire ces réflexions et ces rapprochements.

Quant au passage d'*Élomire*, il prouve, chez ses auteurs, dont Chalussay est l'homme de paille et le porte-parole, l'intention secrète et le grand désir de persuader à Molière qu'il était bien malade. C'est un peu la tactique que prête Beaumarchais à Almaviva et à Figaro dans *le Barbier de Séville* (3e acte), et qui leur réussit si bien auprès de Don Bazile... et du docteur Bartholo lui-même.

réglées en commun par Molière et Lully), cette copie cependant doit être *un dérivé assez fidèle de la partition primitive...* » Arthur Desfeuilles, Note sur la musique, *Molière-Hachette*, t. VII, p. 343.

Dès le 4 février 1670 — Molière allait vite! — et sous ce titre : *le Divertissement royal* — fut donné, à Saint-Germain-en-Laye, un nouvel ouvrage avec danses et musique dû à la collaboration de plus en plus goûtée de Molière et de Lully, entre chacun des intermèdes duquel figuraient alternativement les trois actes des *Amants magnifiques*.

Comme *le Divertissement royal*, publié en abrégé par Robert Ballard (in-4°, 1670) et contenant le livret des intermèdes, commence par un avant-propos, comme de plus cet avant-propos est de Molière lui-même, nous ne pouvons assurément mieux faire que de reproduire ici cette pièce, très courte malheureusement :

« Avant-Propos. — Le Roi, qui ne veut que des choses extraordinaires dans tout ce qu'il entreprend, s'est proposé de donner à sa Cour un divertissement qui fût composé de tous ceux que le théâtre peut fournir; et pour embrasser cette vaste idée, et enchaîner ensemble tant de choses diverses, *Sa Majesté a choisi pour sujet* deux princes rivaux, qui, dans le champêtre séjour de la vallée de Tempé, où l'on doit célébrer la fête des jeux pythiens, régalent à l'envi une jeune princesse et sa mère de toutes les galanteries dont ils se peuvent aviser. »

Molière disait vrai. Ce fut Louis XIV lui-même qui lui indiqua le sujet des *Amants magnifiques*. Mais ce que Molière ne dit pas, c'est qu'il se chargea de composer, à la demande royale, non seulement d'une part la comédie en prose et de l'autre les vers des intermèdes, mais encore tout le livret proprement dit et les vers adressés à chaque personne de marque, ce qui était ordinairement l'office de Bensserade.

Le Roi dansa, dit-on, le jour de la première représentation, mais non plus à partir de la seconde. Quel est donc ce mystère? Fut-ce vraiment, comme on l'a assuré, à cause des fameux vers de *Britannicus*, donné par Racine le 13 décembre 1669 sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne?

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains,

A venir prodiguer sa vie sur un théâtre (1),
A réciter des chants qu'il veut qu'on idolâtre,
Tandis que des soldats, de moments en moments,
Vont arracher pour lui les applaudissements.

J. RACINE, *Britannicus,* acte IV, scène IV.

Louis XIV n'aurait-il donc connu et remarqué ces vers qu'*après la première* représentation du *Divertissement royal?* Au surplus, la question est peu importante, et elle a été traitée deux fois par M. Paul Mesnard (t. II, p. 242-43 du *Racine-Hachette,* et t. VII, p. 354, 355 et 356 du *Molière-Hachette*), d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Mais ce serait trop nous écarter de notre sujet : la collaboration de Molière et de Lully, que de suivre l'excellent historien dans tous ces détails, quelque intérêt qu'ils aient d'ailleurs. Ceux qui désireraient cependant étudier la question sous toutes ses faces et voir le *oui* et le *non* alternativement soutenus et réfutés, attaqués et défendus, devront surtout lire le *Molière musicien* de Castil-Blaze, tome I, pages 398, 399, 400, 401. Mais peut-être, hélas! en sauront-ils, ensuite, un peu moins qu'auparavant...

« La copie la plus complète, croyons-nous, de la partition que Lully composa pour les intermèdes des *Amants magnifiques* est celle qui se trouve au Conservatoire et qui est contenue dans un volume in-folio intitulé *le Divertissement royal,* 1670. » ARTHUR DESFEUILLES. *Molière-Hachette,* tome VII, p. 471.

Le Bourgeois gentilhomme (Chambord, 14 octobre 1670), *Psyché* (Tuileries, 17 janvier 1671) et *le Ballet des ballets* (Saint-Germain-en-Laye, 2 décembre 1671) sont les trois ouvrages qui viennent compléter — et *clore définitivement* — la collection des divertissements de comédie, de chant et de danse imaginés, combinés et composés par Molière, le plus grand comique de tous les temps, en collaboration directe et étroite avec J.-B. de Lully, le plus grand musicien, sans conteste aucun, de tout le long règne de Louis XIV. « Non seulement, » disait très finement Boileau à Lully qu'il n'aimait pas, « non » seulement vous êtes le premier musicien de l'époque, mais

(1) Texte de l'édition des *Grands Écrivains de la France*, tirage de 1886, tome II, page 333. — Il faut évidemment : *sa voix*. Tant il est vrai que les meilleures, que les plus parfaites éditions ne sont pas absolument exemptes de fautes !...

» encore vous êtes le seul. » C'est que l'astucieux Florentin, nous n'aurons tout à l'heure que trop l'occasion de le constater, n'admettait en principe aucun rival, et ne reculait pas devant le choix des moyens pour se rendre et pour rester, toujours et quand même, le *Nec pluribus impar* de la musique du grand Roi.

Le Bourgeois gentilhomme, outre la comédie en cinq actes de Molière, comprend encore : l'ouverture; les morceaux de musique de la seconde scène du premier acte; un dialogue en musique entre le premier et le second acte; l'intermède des quatre garçons tailleurs, entre le second et le troisième acte; l'entrée de ballet des six cuisiniers entre le troisième et le quatrième acte; les deux chansons à boire, acte IV, scène I; la cérémonie turque entre le quatrième et le cinquième acte; et enfin, *le Ballet des Nations,* qui contient six entrées (1).

« Le volume dans lequel nous a été transmise la plus précieuse copie de la très intéressante partition composée par Lully pour les intermèdes du *Bourgeois gentilhomme,* ne paraît pas avoir été jamais destiné au Roi..., il faisait partie de *la* propre bibliothèque [de Philidor]... — Parvenu dans la bibliothèque du Conservatoire plus tard sans doute que d'autres volumes de même origine, le bel in-folio dont nous parlons n'a pas encore été incorporé, par sa marque et son numéro d'ordre du moins, dans la collection Philidor proprement dite. » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette,* t. VIII, p. 237.

(1) « Lully, déjà fameux, avait composé la musique du *Bourgeois gentilhomme*, il fit plus encore pour le succès de Molière et les divertissements de Louis XIV. A Chambord, où cette comédie fut donnée pour la première fois le 14 octobre 1670. *ce musicien se chargea du rôle du Muphti.* Son prénom de *Baptiste*, imprimé tant de fois sur les livrets des ballets du Roi, lui semblant trop connu, Lully voulut se déguiser sous le pseudonyme de *Chiacchierone,* afin de n'être signalé qu'à son entrée en scène, afin de ne scandaliser qu'au bon moment les secrétaires du Roi, ses confrères à venir (*a*). L'habile pantomime s'était caché sous le nom de *Chiacchierone* [diseur de riens, hâbleur]; sa gaieté vint donner à ce rôle tout le piquant dont il était susceptible. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. II, p. 36.

(*a*) Très *à venir*, en effet ! Nous sommes en 1670, et l'anecdote racontée à ce sujet par Le Cerf de la Viéville dans sa *Comparaison de la musique italienne et de la musique française* [Bruxelles, 1705], anecdote que nous reproduisons ci-dessous, date de *douze ans plus tard*, de 1682 [M. P. Mesnard, VIII, p. 25, note 2, certifie que c'est d'un an avant cette dernière date, de 1681] :

« Le Roy lui [à Lully] avait donné [le 29 décembre 1681] des lettres de noblesse. C'en était assez. » Mais quelqu'un lui alla dire qu'il était heureux que le Roy l'eût ainsi exempté de suivre la route » commune qui est qu'on aille à la gentilhommerie par une charge de secrétaire du Roy ; que s'il » avait eu à passer par cette porte elle lui aurait été fermée et qu'on ne l'aurait pas reçu. Un homme » de cette compagnie s'était, je pense, vanté qu'on refuserait Lully s'il se présentait, à quoi les grands » biens qu'il amassait faisaient juger qu'il pourrait songer quelque jour. Lully avait moins d'ambition » que de bonne fierté à l'égard de ceux qui le méprisaient. Pour avoir le plaisir de morguer ses ennemis, » il garda ses lettres de noblesse sans les faire enregistrer et ne fit semblant de rien. En 1682 on rejoua » à Saint-Germain *le Bourgeois gentilhomme,* dont il avait composé la musique. Il chanta lui-même le » personnage de Muphti qu'il exécutait à merveille. Toute sa vivacité, tout le talent naturel qu'il » avait pour déclamer se déployèrent là, et quoiqu'il n'eût qu'un filet de voix et que ce rôle paraisse » fort et pénible, il venait à bout de le remplir au gré de tout le monde. Le Roy qu'il divertit extrê-

M. A. Desfeuilles entre ensuite, plusieurs pages plus loin, au sujet particulièrement de l'œuvre de Lully, dans quelques détails, de très grand intérêt, et qu'il nous paraît indispensable de reproduire :

« L'œuvre de Molière, dit-il, a été le plus souvent représentée sans aucun de ces divertissements de musique et de danse, et on ne peut pas dire qu'elle y ait perdu, *sauf cependant au retranchement de la cérémonie turque, qui paraît presque nécessaire au dénouement de l'action,* dont le scénario a si *heureusement excité la verve comique de Lully,* et à laquelle, quand l'exécution a été suffisante, le public a toujours pris plaisir. Mais c'est toute la musique du *Bourgeois gentilhomme* qui semble avoir particulièrement plu aux contemporains du compositeur... (P. 241.)

» On voit dans le *Journal de Dangeau* que, longtemps après la mort de Lully (1687), le vieux Roi, dans ses toutes dernières années, voulut encore entendre quelques parties, puis l'ensemble de la composition de son maître favori. « Le soir, chez Mme de Maintenon *(à Versailles),* il y eut » grande musique, et le Roi fit jouer par quelques-uns de ses musiciens » des scènes du *Bourgeois gentilhomme.* Ils étoient même vêtus en habits » de théâtre comme des comédiens, et le Roi trouva qu'ils jouoient fort » bien » (21 décembre 1712). — « Le soir, chez Mme de Maintenon » *(à Marly), le Roi* fit jouer par ses musiciens toute la comédie du *Bour-* » *geois gentilhomme,* et il trouva qu'ils l'avaient fort bien jouée; il s'y » divertit fort » (13 janvier 1713). Ces musiciens, continue M. Desfeuilles, étaient-ils réellement en état d'interpréter la comédie de Molière? On serait plutôt tenté de croire qu'ils n'exécutèrent que les concerts et scènes de la partition, et ce serait un fait curieux que l'opéra du *Bourgeois gentilhomme* ait pu aussi se soutenir seul, sans l'aide de la comédie. »

» mement lui en fit son compliment. Lully prit cette occasion de ruer son coup : « Mais, sire, » lui » dit-il, « j'avais dessein d'être secrétaire du Roy. Vos secrétaires ne me voudront plus recevoir. — Ils » ne voudront plus vous recevoir ? » répartit le souverain en propres termes, « ce sera bien de l'hon» neur pour eux. Allez, voyez M. le Chancelier. » Lully alla du même pas chez M. Le Tellier, et le » bruit se répandit que Lully devenait M. le Secrétaire. Cette compagnie et mille gens commencent à » en murmurer tout haut. « Voyez-vous le moment qu'il prend ! A peine a-t-il quitté son grand cha» peau de Muphti qu'il ose prétendre à une charge, à une qualité honorable. Ce farceur encore tout » étouffé des gambades qu'il vient de faire sur le théâtre demande à entrer au sceau ! » M. de Lou» vois, sollicité par MM. de la Chancellerie et qui était de leur corps parce que les secrétaires d'État » doivent être secrétaires du Roy, s'en offensa fort. Il reprocha à Lully sa témérité qui ne convenait » pas à un homme comme lui qui n'avait de recommandations et de services que d'avoir fait rire. « Hé ! tête bleue, lui répondit Lully, vous en feriez bien autant si vous pouviez. » La réponse était » gaillarde. Il n'y avait dans le Royaume que M. le maréchal de la Feuillade et Lully qui eussent » répondu à M. de Louvois de cet air.....

» Le jour de sa réception, il donna un magnifique repas, une vraie fête aux anciens et gens impor» tants de la Compagnie, et, le soir, un plat de son métier : l'opéra. » [On jouait ce soir-là *le Triomphe de l'Amour*, nous dit Castil-Blaze (*Molière musicien*, t. II, p. 38) ; or, *le Triomphe de l'Amour*, d'abord joué à Saint-Germain-en-Laye, le 21 janvier 1681, fut représenté pour la première fois à l'Académie royale de musique, le 6 mai 1681.] « Ils étaient vingt-cinq ou trente qui, ce jour-là, y avaient » comme de raison les meilleures places... M. de Louvois même ne crut pas devoir garder sa mauvaise » humeur. Suivi d'un gros de courtisans, il rencontra bientôt après Lully à Versailles. » « Bonjour, » » lui dit-il en passant, « bonjour, mon confrère, » ce qui s'appela alors un bon mot de M. de Louvois. » LE CERF DE LA VIEVILLE, *Comparaison de la musique italienne et de la musique françoise,* 2e édition. Bruxelles, 1705, 2e partie, p. 206-210.

Nous retrouverons Louvois dans une circonstance beaucoup moins au grand jour et surtout moins gaie..... *Il s'agira d'un pauvre prisonnier.....!*

Arthur Desfeuilles, Note sur les intermèdes, *Molière-Hachette*, t. VIII, p. 241.

Ces passages du *Journal de Dangeau*, cités plus haut, me frappent plus qu'en ce moment je ne saurais dire, et l'on verra beaucoup plus loin pourquoi. Il se pourrait cependant que je me trompe dans l'idée première de mes conjectures. En 1712 et 1713, Louis XIV, donc, — ce serait volontiers ma conviction — se serait senti en quelque sorte redevenu libre d'entendre dans son particulier, sans trouble et sans angoisse secrète, les comédies de Molière, de l'auteur du *Tartuffe*, mises jadis en musique par son compositeur de haute prédilection; en un mot de se permettre chez lui un plaisir que, en 1701 ou en 1702 par exemple, il se serait peut-être, dans son for intérieur, fait scrupule de prendre et de goûter. J'insiste d'autant moins à cet égard que de telles considérations, en ce moment, seraient parfaitement inintelligibles pour mes lecteurs non avertis. L'on verra de quoi il s'agit, et pourquoi je pose ces jalons, en lisant plus tard l'article XXXVII du présent § 9, spécialement consacré à l'apparition de *la Vie de Molière* par Grimarest, alors seulement que l'on sera spécialement renseigné sur les causes qui, selon moi, ont enfin rendu possible cette dernière publication.

On remarquera, en tête et au titre de la copie faite pour Philidor, dit M. Desfeuilles (t. VIII, p. 237), *l'espèce de prééminence accordée par le musicien copiste au compositeur :*

« *Le Bourgeois gentilhomme*, comédie-ballet; donné *(sic)* par le Roi à toute sa cour dans le château de Chambort *(sic)* au mois d'octobre 1670; fait par M. de Lully, surintendant de la musique du Roi, et par le sieur Mollière *(sic)*. » (Exemplaire de Philidor l'aîné, conservé à la bibliothèque du Conservatoire.)

Cette œuvre de Lully éveille naturellement en moi le souvenir de deux de mes plus excellents amis : M. J.-B. Weckerlin, qui l'a reconstituée dans son entier; M. Léon Richault, l'intelligent et très sympathique éditeur de musique, mort si inopinément vers Pâques 1895, qui l'a publiée dans ce dernier état en grande partition.

Après l'immense succès du *Bourgeois gentilhomme*, la faveur de Molière et de Lully auprès du roi est à son comble,

et il semble que l'union et l'entente des deux collaborateurs ne pourra jamais être troublée. Une nouvelle production, *Psyché*, vint consolider encore, s'il est possible, les liens d'intérêt en même temps que d'amitié qui les rattachaient de jour en jour et de plus en plus étroitement l'un à l'autre.

Mais avant de parler de *Psyché*, il nous faut placer sous les yeux de nos lecteurs une pièce très importante, concernant à la fois Molière et Lully, et qui a été découverte par M. Eudore Soulié, et publiée pour la première fois par lui, pages 239, 240 et 241 de ses *Recherches sur Molière et sur sa famille* (Paris, L. Hachette et Ce, 1863) :

1670. — 14 DÉCEMBRE

Prêt à constitution de rente fait par Molière à Jean-Baptiste Lully.

Minutes de Me Schelcher.

« Furent présents le sieur Jean-Baptiste de Lully, surintendant et compositeur de la musique de la chambre du Roy, demeurant à Paris, rue Traversine [aujourd'hui rue Molière], paroisse Saint-Roch, et damoiselle Madeleine Lambert, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, lesquels ont volontairement reconnu et confessé avoir vendu, créé, constitué, assis et assigné par ces présentes, dès maintenant à toujours, et promettent solidairement l'un pour l'autre, chacun d'eux seul pour le tout, sans division, discussion ni fidéjussion, renonçant aux bénéfices et exception desdits droits, garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques, à Jean-Baptiste Poquelin Molière, tapissier et valet de chambre ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à ce présent et acceptant, acquéreur pour lui, ses hoirs et ayant cause à l'avenir, *cinq cent cinquante livres de rente annuelle et perpétuelle* que lesdits sieur et damoiselle constituant promettent et s'obligent solidairement comme dessus, bailler et payer audit sieur acquéreur en sa demeure à Paris ou au porteur, etc., par chacun an, aux quatre quartiers accoutumés également, dont le premier écherra au dernier mars prochain, avec lequel sera payé la portion du présent mois de décembre, etc., tant spécialement *sur une place à bâtir, contenant en superficie cent huit toises, sise en cette ville de Paris, faisant l'une des encoignures des rues des Petits-Champs et de Sainte-Anne, susdite paroisse de Saint-Roch*, auxdits sieur et damoiselle, vendeurs constituants, appartenant, au moyen de l'acquisition que ledit sieur Lully en a faite de messire Prosper Bauyn, conseiller du Roy en ses conseils et maître de sa chambre aux deniers, dame Gabrielle Choart, son épouse, et de messire Paul Mascranni, seigneur de la Verrière, aussi conseiller du Roy en ses conseils, grand-maître des eaux et forêts de France au département de Normandie, par deux contrats en suite l'un de l'autre, passés par-devant Lange et Charles, notaires au Châtelet de Paris, les vingt-huit mai et treize juin dernier. *Item sur la maison et*

bâtiments encommencés, et qui doivent être construits et continués sur la susdite place, suivant le devis et marché que ledit sieur Lully en a fait avec Jean-Baptiste Predo, architecte et maître maçon à Paris, passé par-devant Levasseur et ledit Charles, notaires, le vingt-cinq juillet ensuivant aussi dernier, et aux conventions y portées; *laquelle place et bâtiments faits et à faire sur icelle,* lesdits sieur et damoiselle Lully déclarent et acquittent être francs et quittes de toutes dettes et hypothèques, fors et excepté des sommes qui ensuivent, savoir : *six mille cent cinquante livres* restant des prix portés par les susdits deux contrats d'acquisition, et *vingt-trois mille livres* dus audit Predo, entrepreneur, et qui restent à payer par ledit sieur Lully des *quarante-cinq mille livres* convenus entre eux pour *la construction et perfection desdits maison et bâtiments faits et à faire sur ladite place* par ledit marché et aux conditions y portées, le surplus des prix desdites acquisitions et marché ayant été payé par lesdits sieur et damoiselle de Lully de leurs propres deniers ainsi qu'ils ont aussi dit et affirmé; que généralement sur tous et chacuns les autres biens meubles et immeubles présents et à venir desdits sieur et damoiselle Lully, qu'ils ont obligés, affectés et hypothéqués à fournir et faire valoir ladite rente, etc., sans que les obligations spéciale et générale dérogent l'une à l'autre, pour en jouir, etc. Cette vente et constitution faite moyennant la somme de *onze mille livres* que lesdits sieur et damoiselle Lully ont confessé et confessent avoir reçue dudit sieur Molière, qui leur a icelle baillée, payée, comptée et délivrée, présents les notaires soussignés, en espèces de louis d'or, d'argent et monnoie, le tout bon, dont quittance, etc. Déclarant lesdits sieur et damoiselle constituants que ladite somme de *onze mille livres* est pour employer au payement de pareille somme, en déduction de ladite somme de *vingt-trois mille livres* restant due audit Predo desdites quarante-cinq mille livres, et dudit payement en retirer une ou plusieurs quittances par-devant notaires, et par icelles déclarer que les sommes qui seront payées audit Predo proviennent de la présente constitution, afin que ledit sieur acquéreur soit et demeure subrogé, ainsi que lesdits sieur et damoiselle Lully promettent et s'obligent le faire subroger, aux droits, privilèges et hypothèques dudit Predo, jusques à concurrence de ladite somme de *onze mille livres,* et de ladite quittance ou quittances en cette forme fournir expéditions audit sieur acquéreur dans six mois prochains, à peine d'être par lesdits sieur et damoiselle constituants contraints au rachat de ladite rente, payement des arrérages, et à tous dépens, dommages et intérêts; et combien que ladite rente de *cinq cent cinquante livres* soit stipulée perpétuelle, elle demeurera néanmoins rachetable à toujours[1], en rendant, baillant et payant par le rachetant ou rachetants, à une fois et en un seul payement, pareille

[1] « Les *cinq cent cinquante livres de rentes,* mentionnées au présent contrat, ont été rachetées, et les arrérages, jusqu'à ce jour dus, payés et acquittés par lesdits sieur et damoiselle Lully ès mains de damoiselle Claire-Élisabeth-Armande-Grésinde Béjard, veuve dudit sieur Jean-Baptiste Poquelin Molière, tant en son nom que comme tutrice de damoiselle Marie-Madeleine-Esprit Poquelin Molière, fille mineure dudit défunt et d'elle, en la présence et du consentement d'André Boudet, oncle paternel et subrogé tuteur de ladite mineure, comme appert par quittance

somme de *onze mille livres,* avec les arrérages qui en seront lors dus et échus, tous frais et loyaux coûts, ensemble tous droits de consignation, contrôle, etc., et autres droits imposés et à imposer, nonobstant tous édits et arrêts, au bénéfice desquels lesdits sieur et damoiselle constituants ont renoncé et renoncent; et lequel rachat ne pourra néanmoins être fait qu'en avertissant ledit sieur acquéreur, ses hoirs et ayant cause, un mois auparavant; et, pour l'exécution des présentes et dépendances, lesdites parties élisent leurs domiciles en cette ville de Paris, ès maisons où elles sont demeurantes, sus-déclarées, auxquels lieux nonobstant, etc. Fait et passé en la maison desdits sieurs et damoiselle Lully, *l'an mil six cent soixante-dix, le quatorzième jour de décembre et à midi,* et ont signé :

» JEAN-BAPTISTE LULLY.
MADELAINE LAMBERT.
J.-B. P. MOLIÈRE.
CHARLES. GIGAULT. »

(*Recherches sur Molière et sur sa famille,* par EUDORE SOULIÉ. Documents, p. 239, 240 et 241.)

Nous avons tenu à donner le texte même de cette pièce intéressante, à cause de tous les menus détails qu'elle contient et qui ne se trouvent que là. M. Eudore Soulié en fait, en peu de lignes, une analyse qui la résume à merveille, et que, pour cette raison, nous nous empressons de reproduire :

« Lully avait acquis, les 28 mai et 13 juin 1670, un terrain *faisant l'une des encoignures des rues des Petits-Champs et de Sainte-Anne* et, le 25 juillet suivant, avait passé avec Jean-Baptiste Predo, *architecte et maître maçon à Paris,* un devis et marché pour la construction d'une maison sur ce terrain, moyennant quarante-cinq mille livres. Le *surintendant et compositeur de la musique du Roy* redevait onze cent cinquante livres sur l'acquisition du terrain et vingt-trois mille sur les bâtiments commencés; il venait de composer la musique du *Bourgeois gentilhomme,* lorsqu'il demanda à Molière une partie de la somme qui lui était nécessaire. Ce prêt de onze mille livres constituait, au profit de Molière, une rente de cinq cent cinquante livres affectée sur la maison en construction et sur *les autres biens meubles et immeubles présents et à venir* de Lully et de Madeleine Lambert, sa femme; néanmoins, la rente demeurait rachetable, et elle fut, en effet, rachetée par Lully à la veuve de Molière le 22 mai 1673 [1]. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille,* p. 68 et 69.

passée par-devant les notaires soussignés, le vingt-deuxième jour de mai dernier, dont la minute est en la possession de Charles, l'un des notaires soussignés, au désir de laquelle quittance la présente mention a été faite [a] par lesdits notaires soussignés, *le cinquième jour d'août mil six cent soixante-treize.*

» CHARLES. GIGAULT. »

(*Recherches sur Molière et sur sa famille,* par EUD. SOULIÉ. Documents, p. 241 et 242.)

[1] Voir, ci-dessus, la dernière note.

(a) « En marge de la première page de la minute originale. » E. SOULIÉ, p. 242 note 1.

La maison bâtie aux frais de Lully, et payée en partie avec l'argent de Molière, *existe encore*, et est bien reconnaissable même aujourd'hui. Voici du reste comment la décrit Castil-Blaze, dans son livre intitulé *Molière musicien :*

« Belle maison en pierres de taille, pilastres d'ordre composite fort riches, de neuf croisées de face sur la rue Sainte-Anne et de cinq sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, qui lui donne le n° 45. Treize fenêtres sont ornées de masques de théâtre; au-dessus de celle du milieu, sur la rue Sainte-Anne, on voit, en bas-reliefs, des instruments de musique, une timbale, des trompettes, des cornets, une guitare *que le propriétaire actuel* [1852] *a surmontés d'un garde-manger en toile assez proprement ajusté*. Lully possédait, en outre, la maison n° 32 de la rue des Moulins (1), deux maisons à la Ville-l'Évêque-lès-Paris (2) une cinquième à Puteaux (3). » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien,* t. I, p. 354, note 2 continuée à la page 355.

De son côté, M. Eudore Soulié nous dit (p. 68-69, note 3): « Cette maison qui existe encore porte le n° 45 du côté de la » rue Neuve-des-Petits-Champs, et le n° 47 du côté de la rue » Sainte-Anne (4); elle est décorée de pilastres d'ordre compo- » site, de masques comiques et d'un bas-relief représentant des » instruments de musique. » — Mais c'est dans le livre de M. Edmond Radet, que j'ai déjà eu occasion de citer, que l'on trouve les renseignements les plus nombreux, les plus précis et les plus exacts sur la fameuse maison dont nous sommes en train de parler, c'est-à-dire sur « *l'Hôtel de la rue Sainte-Anne* » :

« L'hôtel de la rue Sainte-Anne est la seule maison de Lully qui affecte une allure monumentale et il est à remarquer que ce fut sa première construction. La vanité de l'Italien, cette seule et unique fois, prima la parcimonie naturelle de l'homme et les combinaisons économiques du spéculateur. Plus tard, l'homme d'affaires seul présidera à ses autres opérations et ne sacrifiera plus au luxe extérieur. Mais ici, il voulait avoir « son hôtel » et montrer à tous que la fortune lui souriait. (P. 49.)

» Sa hardiesse était complète, car il n'avait même pas les fonds suffi-

(1) Voir *Lully, homme d'affaires, propriétaire et musicien*, par M. Edmond Radet, pages 38 et 39.
(2) Voir le même ouvrage, pages 39, 40, 41.
(3) Voir le même ouvrage, page 42.
(4) Ce n'est qu'en 1780, précise Castil-Blaze (*Molière musicien*, I, p. 354, note 1), que l'on s'occupa, enfin, de *numéroter les maisons des rues de Paris*, ce qu'ignorait si complètement Alexandre Dumas, par exemple, lorsqu'il écrivit son roman chef-d'œuvre des *Trois Mousquetaires*.

sants pour cette première entreprise et c'est à Molière, son ami, qu'il va demander assistance... (P. 49-50.)

» C'est... Daniel Gittard qui est le véritable architecte de l'hôtel de la rue Sainte-Anne, et ce n'est pas sans une certaine mélancolie que nous écrivons ce nom inconnu de tous. C'est le sort de l'architecte d'être ignoré, et, de tout temps, ce fut et ce sera toujours l'artiste le moins maître de son œuvre. L'architecture est un art si complexe, il y a tant d'intermédiaires entre l'idée de l'artiste et son exécution, qu'il disparaît derrière ses collaborateurs forcés, qui ne se font pas faute de se parer des plumes du paon... (P. 51.)

» Daniel Gittard n'est pourtant pas le premier venu. Lorsque le grand Colbert fonda, le 31 décembre 1671, l'Académie d'architecture, Gittard fut des huit architectes choisis de la première heure... C'est donc à cet artiste de valeur que l'hôtel Lully doit sa façade architecturale. (P. 52.)

» L'aspect général est harmonieux, avec cet art d'apparat qui est la caractéristique de l'époque, et où ne manquent ni la noblesse ni l'ampleur décorative. Une suite d'arcades sévères, à appareil apparent, et dont les clefs représentent des masques de théâtre du temps, englobe le rez-de-chaussée et l'entresol, et forme un socle sur lequel s'élève une suite de pilastres composites montant dans la hauteur des deux étages et dont le chapiteau élégant et ingénieux soutient un entablement d'un bon profil... (P. 52-53.)

» Outre les clefs sculptées dont nous avons parlé, le motif milieu de l'hôtel sur la rue Sainte-Anne était donné par la porte cochère et par la fenêtre ornée du premier étage, couronnée d'un bas-relief où sont habilement groupés des instruments de musique. *C'était là l'entrée primitive et unique.* Lully tenait d'ailleurs à être domicilié rue Sainte-Anne, une rue aristocratique. La porte cochère actuelle, sur la rue des Petits-Champs, n'a été ouverte que plus tard par ses héritiers. (P. 53.)

» Le pauvre Gittard fut-il mal récompensé de ses services? En sa fameuse satire du *Florentin*, où le bon La Fontaine sortit de son caractère peut-être pour l'unique fois de sa vie, nous relevons ces vers à l'adresse de Lully :

Chacun voudrait qu'il fût dans le sein d'Abraham,
Son architecte et son libraire,
Et son voisin et son compère,
. . . .

» Nous devons avouer que nous n'avons aucune preuve de l'assertion de La Fontaine, mais nous serions presque tenté de l'en croire sur parole... étant un peu orfèvre en la question. Quel qu'ait été le sort de l'architecte, l'hôtel Lully n'en était pas moins bâti et l'outrecuidance du musicien parvenu, élevant fièrement sa façade imposante à côté des habitations somptueuses des plus grands seigneurs, ne manqua pas de lui attirer les quolibets de ses contemporains... » (P. 55-56.)

Suivent des détails extrêmement curieux sur l'état ancien *(quantum mutatus ab illo!)* de l'hôtel Lully, détails qu'en

bonne conscience nous ne pouvons songer à reproduire *in extenso :* il est permis d'user, non d'abuser. Nous renvoyons donc simplement nos lecteurs au volume si luxueux publié à Paris par la librairie de l'Art. Qu'il nous suffise donc maintenant d'offrir, pour terminer, les conclusions piquantes de l'auteur, M. Edmond Radet, conclusions que l'on ne saurait trop relire et méditer :

« Ce n'est vraiment pas chose aisée de bien parler du passé. Dans son brillant paradoxe : *l'Esprit dans l'histoire,* Édouard Fournier met en doute quantité de faits soi-disant historiques où il ne trouve, après examen, que la pure légende. Et cependant, lui-même, malgré toute son autorité, s'est laissé séduire par la légende en faisant mourir Lully dans la maison de la rue Sainte-Anne [1]. Nous venons de constater que les armes de Lully, *ornant la grille du marchand de vins,* étaient aussi une légende. Légende encore le nom de son architecte [Predo au lieu de Gittard]. Légende enfin l'opinion de certains auteurs qui prétendent *que son hôtel lui a été donné par Louis XIV.* Espérons qu'aucune légende ne nous sera reprochée à notre tour. » Edmond Radet, *Lully homme d'affaires, propriétaire et musicien,* p. 56 et 57.

En terminant ce que nous tenions surtout à faire connaître à nos lecteurs concernant l'hôtel Lully, dont la construction fut payée en partie avec les fonds fournis par Molière, nous avons une remarque à faire au sujet de l'opération d'argent à laquelle cette construction donna lieu.

Il suffit de lire avec quelque attention la pièce notariée si heureusement découverte par M. Eudore Soulié, ainsi que l'excellente analyse qu'en fait ce dernier (nous les avons placées toutes deux sous les yeux de nos lecteurs), pour bien se rendre compte des faits qu'elles spécifient. Les deux *amis* (ils l'étaient alors) Molière et Lully, par cette opération financière, s'obligent en quelque sorte mutuellement. Comme le dit fort bien (p. 50 et 51) M. Edmond Radet, il ne faut pas oublier « qu'à » cette époque il n'y avait pas de valeurs mobilières et qu'*un » des principaux moyens de faire valoir son argent* était le » placement hypothécaire. Lully rendait donc aussi service » a Molière, à qui il assurait 550 livres de rente pour ses » 11,000 livres. Ainsi qu'en fait foi une quittance du 23 mai

(1) Lully mourut le 22 mars 1687, âgé de cinquante-quatre ans, dans sa maison de la rue de la Madeleine, paroisse de Sainte-Magdeleine de la Ville-l'Evesque, faubourg Saint-Honoré.

» 1673 figurant à l'inventaire, il racheta plus tard cette rente à » Armande Béjart, veuve de Molière, *suivant la faculté que » lui laissaient les termes du contrat* ».

M. Arthur Pougin n'avait donc pas lu avec toute l'attention nécessaire les *Recherches* d'Eudore Soulié, lorsqu'il a dit en toutes lettres :

« On sait tous les services, de tout genre, qu'il [Lully] devait à Molière. Ce qu'on sait le moins, c'est qu'il lui devait... de l'argent. En 1670, lorsqu'il avait fait construire sa maison de la rue Neuve-des-Petits-Champs, Lully s'était trouvé à court et avait dû s'adresser à Molière pour le tirer d'embarras; celui-ci lui avait prêté une somme de *onze mille livres* (on voit qu'il ne s'agissait pas d'un petit denier), portant intérêts, bien entendu. Or, cette somme était due encore à Molière lorsqu'il mourut... » ARTHUR POUGIN, *Les vrais créateurs de l'opéra, Perrin et Cambert* [1881, Paris, Charavay frères], p. 215, en note.

Lully était parfaitement libre de racheter la rente, ainsi qu'il l'a même fait peu de temps après, *ou de garder par devers lui les onze mille livres,* sans faire l'ombre d'un tort à Molière ni à sa famille. Voilà la vérité. Il eut assez de *torts réels*, ainsi que nous le verrons bientôt, envers notre grand Molière, sans que l'on ait besoin de lui en créer, de lui en attribuer en outre d'imaginaires.

Et maintenant, que nous croyons avoir exposé exactement, en l'accompagnant de détails de quelque intérêt, la petite opération d'argent qui resserra encore les liens d'amitié très étroits existant entre Molière et Lully, reprenons l'histoire de leur collaboration, qui ne fut jamais plus brillante, quoique, à leur insu à tous les deux, elle fût cependant si près de finir...!

C'est le 17 janvier 1671 que fut donnée pour la première fois, et expressément pour l'inauguration de la grande et magnifique salle « des machines » que venait de faire construire Louis XIV, sur les plans de Gaspard Vigarani, au palais des Tuileries, la « Tragédie-Ballet » de *Psiché,* que le roi avait commandée lui-même à Molière, et dans laquelle son compositeur de musique de prédilection, Lully, devait avoir, comme d'habitude, une part de lion.

« Molière prit pour sujet la vieille fable de *Psiché,* qui venait d'être rajeunie par La Fontaine (1659) (1). Mais la prose de *Pourceaugnac* et du

(1) « Son succès [de la *Psiché* de La Fontaine] fut très grand, surtout à la cour.

Bourgeois gentilhomme ne suffisait plus quand il fallait faire parler les dieux; le temps manquait à Molière pour mesurer et accorder tous les vers dont on avait besoin. Il lui fallait un aide qui fût en état de donner la façon aux morceaux qu'il avait tout taillés; il prit pour cela le sexagénaire Pierre Corneille, cet athlète vétéran, mais non invalide, que la défaite d'*Agésilas* et d'*Attila* (1666-1667) n'avait pas abattu, et auquel il avait, presque la veille (28 novembre 1670), prêté son théâtre et ses acteurs (¹) dans la lutte engagée avec le jeune Racine sur le sujet de *Bérénice.* » A. Bazin, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 92-93.

« Les ordres du Roi avaient, comme de coutume, laissé à Molière si peu de temps que, pour être prêt au jour fixé, il ne put se passer d'un collaborateur. Il n'y en avait alors que deux parmi les poètes de théâtre qui fussent dignes de travailler avec lui, Racine et Corneille. Bien que le sujet de cette délicieuse histoire d'amour parût convenir particulièrement au premier, Molière avait de trop bonnes raisons de ne pouvoir songer à lui. Avec Corneille, au contraire, il était en ce temps-là devenu facile de s'entendre, et l'on s'entendit. Point d'autre exemple dans l'histoire de notre théâtre d'une pièce à laquelle aient coopéré deux hommes de génie. Leurs talents, quelque dissemblables qu'ils fussent, se mirent étonnamment d'accord. La part de chacun est sans doute aisée à distinguer, même sans tenir compte des renseignements positifs que nous avons; on n'est toutefois choqué d'aucune disparate. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière,* p. 410.

« Le Roi pressait, cependant; il lui fallait sa *Psiché*. Molière songea

Le Roi, bien qu'il n'aimât guère La Fontaine, à cause de sa fidélité pour Fou[c]quet, voulut bien, cette fois, trouver son roman agréable, et souffrir qu'un exemplaire lui en fût offert par le poète. Une description des jardins de Versailles, adroitement glissée dans les premières pages du livre, était la principale cause de cette faveur. C'est l'éloge du palais, son ouvrage, que Louis XIV avait admiré dans l'œuvre de La Fontaine; c'est lui-même qu'il avait applaudi, en l'applaudissant.

» Molière avait vu mieux et plus loin. Tout d'abord, à la lecture du roman non encore achevé, l'idée de *Psiché* l'avait séduit, pour une de ces grandes pièces à machines, dont le roi avait de temps en temps la fantaisie; et, sans tarder, il s'était mis à l'œuvre..... Il se réservait de tout mettre sur pied et de tout mener à fin quand le Roi parlerait. *Le Roi parla trop tôt.* — A peine le livre de La Fontaine était-il lancé dans le succès, que Louis XIV demanda la pièce, dont Molière avait si bien prévu qu'il aurait envie. *Il fallait obéir vite et se trouver prêt sans retard.* » Édouard Fournier, *Études sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 347.

(¹) « Baron, pour son début, joua, le 28 novembre 1670, le rôle de Domitien dans la première représentation de *Tite et Bérénice*, cette tragédie de Corneille par laquelle le Palais-Royal fit la concurrence... à l'hôtel de Bourgogne, où fut jouée la *Bérénice* de Racine. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 405.

« *Bérénice* fut jouée sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, le vendredi 21 novembre 1670, huit jours avant *Tite et Bérénice* de Corneille, que la troupe de Molière représenta le 28 novembre. Racine prenait ainsi l'avance sur son illustre concurrent. Un plus sérieux avantage lui était assuré par le talent de ses acteurs, très supérieurs dans la tragédie à ceux du Palais-Royal, comme, quelques années plus tard, Corneille s'en plaignait encore. Mais ce ne fut pas là ce qui rendit les armes inégales; cette pièce commandée était, Sainte-Beuve l'a très bien dit (*Portraits contemporains,* édition de 1852, t. I, p. 182) « dans le goût secret et selon la » pente naturelle de Racine »; Corneille, pour obéir, avait forcé son talent. » Paul Mesnard, *Racine-Hachette,* t. II, p. 355.

tout à coup à Corneille. C'était hardi, imprudent peut-être, car le poète était bien vieux, presque détruit, à force de fatigue et d'insuccès, et, pour comble, c'est une œuvre de jeunesse, une œuvre d'amour inspiré, qu'il fallait obtenir de lui. Molière, pourtant, n'hésita pas à faire la proposition, et Corneille n'hésita pas davantage à l'accepter. Il se chargea de tout ce qui restait à faire, hormis toutefois des vers à mettre en chant, dont le soin fut laissé à Quinault [la *plainte italienne* est de Lully lui-même], bien mieux entendu à ces sortes de besogne, et *plus accoutumé aux caprices d'inspiration de Lully* (1).

» Corneille savait qu'il fallait se hâter, et il avait, en effet, promis de faire vite. Il tint parole avec une rapidité de travail qui étonne quand on examine l'œuvre en elle-même, le labeur en ce qu'il a de matériel, et qui tient du prodige quand on en vient à l'appréciation de son mérite. Corneille n'a jamais rien écrit de plus parfait. Aux endroits qui veulent de la force, il donne avec une vigueur de main digne de ses plus vaillantes années; aux scènes, plus nombreuses, qui exigent de la grâce et de la tendresse, il est ce qu'il n'a jamais été : il se rajeunit par une jeunesse de sentiment, qu'on n'attendait plus; il se transfigure par un rayonnement de suave passion et de délicate tendresse qu'on ne lui avait jamais connu, et qui manquait à son auréole. Or, combien de temps avait-il fallu pour ce miracle? Le libraire lui-même va vous le dire, dans un avis mis en tête de la pièce... : « *une quinzaine* »... L'avez-vous entendu? Quinze jours, pour faire trois, que dis-je? presque quatre (2) de ces actes si pleins, si abondants et si forts! » ÉDOUARD FOURNIER, *Études sur la vie et les œuvres de Molière,* p. 348, 349 et 350.

Mais donnons avant tout cet avertissement *qu'il est bien naturel de croire de la main de Molière,* dit avec raison (t. VIII, p. 268) M. Arthur Desfeuilles, bien que M. Édouard Fournier parle expressément (p. 349) de la *sécheresse de style* avec laquelle, d'après lui, il est *libellé :*

« LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

» Cet ouvrage n'est pas tout d'une main. M. Quinault a fait les paroles qui se chantent en musique, à la réserve de la plainte italienne. M. de Molière a dressé le plan de la pièce, et réglé la disposition, où il s'est plus attaché aux beautés et à la pompe du spectacle qu'à l'exacte régularité. Quant à la versification, il n'a pas eu le loisir de la faire entière. Le Carnaval approchait, et les ordres pressants du Roi, qui se voulait donner ce magnifique divertissement plusieurs fois avant le carême, l'ont mis

(1) *Lapsus* historique assez étonnant, surtout venant de la part d'Édouard Fournier! Comment Quinault, au commencement de l'année 1671, aurait-il pu être *accoutumé aux caprices d'inspiration de Lully?* Quels ouvrages, à cette époque, avait-il donc déjà faits avec lui?

(2) « Ce qu'il faut... remarquer, c'est que Molière acteur [il jouait Zéphire] avait » eu le soin d'écrire tout son rôle, et n'eut à réciter sur le théâtre que *ce qui était » de lui.* » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 93.

dans la nécessité de souffrir un peu de secours. Ainsi il n'y a que le Prologue [moins les 56 premiers vers, destinés au musicien, lesquels sont de Quinault], le premier acte, la première scène du second, et la première du troisième dont les vers sont de lui. M. Corneille [l'aîné] a employé une quinzaine au reste; et par ce moyen Sa Majesté s'est trouvée servie dans le temps qu'elle l'avoit ordonné. »

Cet avertissement a été très modifié dans l'édition de 1634, et par suite dans toutes les éditions postérieures qui l'ont prise pour modèle. Nous donnons ci-dessus, bien entendu, le texte même de l'édition originale de Pierre Le Monnier, 1671.

La distribution de *Psiché* nous a été très heureusement conservée par le livret des intermèdes (Ballard, Paris, 1671) de « *Psiché,* tragi-comédie et ballet, dansé devant Sa Majesté » au mois de janvier 1671 ». Nous la reproduisons ci-dessous :

Personnages.	Acteurs.
L'Amour........................	Baron.
Psiché........................	Mlle Molière.
Deux sœurs de Psiché [Aglaure, Cidippe].	Mlles Marotte et Boval.
Le [Roi] père de Psiché...............	La Thorillière.
[Lycas], son capitaine des gardes.......	Chasteau-Neuf.
Les deux [princes] amants de Psiché [Cléomène, Agénor].................	Hubert et La Grange.
Vénus........................	Mlle De Brie.
Deux Grâces [Ægiale, Phaène].........	Les petites La Thorillière et Du Croisy.
Deux petits amours....................	Thorillon et Barillonet.
[Le Dieu d']un fleuve..................	De Brie.
Jupiter........................	Du Croisy.
[Le] Zéphir[e]........................	Molière.

Les mots placés entre crochets appartiennent à la liste des personnages donnée par Molière lui-même, et complètent heureusement la distribution.

La musique du *Grand Ballet de Psiché,* de Lully, semble n'avoir pas été conservée dans son état primitif. Voici ce que nous dit à cet égard M. Desfeuilles : « La musique que Lully » composa pour les ornements de la tragédie-ballet de 1671 fut » employée par lui dans la tragédie lyrique de *Psiché,* dont les » paroles (sauf celles des anciens intermèdes, lesquelles furent » conservées) sont de Thomas Corneille et de Fontenelle, et qui » fut représentée à l'Académie royale le 19 avril 1678 : la par- » tition de la tragédie lyrique a été imprimée en 1720. (*Notice*

» *bibliographique*, p. 43.) » La perte de l'ancienne partition de Lully, sans doute très modifiée lors de sa transformation en opéra, est extrêmement regrettable, et expliquerait comme quoi M. Édouard Thierry, en remontant *Psiché* à la Comédie-Française le mardi 19 août 1862, a fait entendre, côte à côte avec les ouvertures et entr'actes de Lully, des chœurs nouveaux composés par M. Jules Cohen.

..... On ne s'attendait guère
A voir *Cohen* en cette affaire.

M. Weckerlin m'avait cependant certifié, verbalement il est vrai et par conséquent de mémoire, que la partition primitive de Lully figurait sur les rayons de la bibliothèque du Conservatoire. Je vois par la *Notice bibliographique* de M. Arthur Desfeuilles qu'il n'en est rien, malheureusement.

Psiché fut un des succès les plus considérables de l'époque, tant aux Tuileries qu'au Palais-Royal. C'est le vendredi 24 juillet 1671 que la ville en eut à son tour la primeur sur ce dernier théâtre. « Au résumé, dit M. Paul Mesnard (VIII, p. 262), du » temps de Molière il y eut à la ville quatre-vingt-deux représen- » tations de *Psiché*, qui rapportèrent 77,119 livres tournois. » Mais aussi, on avait fait des frais extraordinaires pour les intermèdes, que l'on avait joints, comme aux Tuileries, à la « tragédie-comédie » proprement dite.

On s'attend peut-être à ce que je parle ici des prétendues amours de Baron et de M^lle^ Molière, attestées par ce pamphlet ignoble et honteux, que l'on nomme *la Fameuse Comédienne*, et qui ne parut qu'en 1688, quinze ans, par conséquent, après la disparition de Molière. (C'est ce qui peut s'appeler, de la part de ses auteurs, avoir la rancune tenace!...)

« L'auteur de *ce ramassis des commérages les moins dignes de créance* prétend que les représentations de la tragédie-ballet, où Baron, dans le personnage de l'Amour, « enlevoit les cœurs, » furent l'occasion d'une liaison étroite entre la Molière (comme il l'appelle) et le jeune comédien que, jusqu'alors, elle haïssait, jalouse de l'amitié qu'avait pour lui son mari [et l'on sait comment le pamphlet dégoûtant travestit cette touchante amitié] ... *On a très justement* (1), *croyons-nous, fait remarquer l'absence de toute preuve à l'appui de ce médisant propos, que pas un*

(1) Cet *On* n'est autre que M. Ch.-L. Livet, note des pages 167 et 168 de son édition des *Intrigues de Molière et celles de sa femme ou la Fameuse Comédienne*.

autre témoignage du temps (1) *ne confirme, et où il est permis de trouver de l'invraisemblance.* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. VIII, p. 253.

Nous ne ferons pas au livre odieux de 1688 l'honneur de reproduire ici, pour la réfuter, son histoire des prétendues relations intimes établies entre la femme de Molière et le jeune Baron. Quand nous parlerons du livre à sa date, à la bonne heure. Mêler le faux au vrai, en effet, n'a jamais servi à rien. Une calomnie fait si vite son chemin! — Nous n'en voulons pour preuves que les deux citations suivantes, empruntées successivement à M. Taschereau et à M. Loiseleur:

« Ce commerce fut heureusement *de peu de durée* (il eut donc lieu?). Il serait consolant de pouvoir penser que ce furent les remords de Baron qui l'en détournèrent. Mais la coquetterie de Mademoiselle Molière, *qui associait d'autres galants à son bonheur* (vous en êtes sûr?), la jalousie qu'il causait lui-même en continuant à voir les femmes qu'il avait promis de lui immoler et en formant de nouvelles liaisons, firent seules naître le trouble entre les deux amants, qui s'aperçurent trop tard qu'ils n'étaient pas faits l'un pour l'autre.

» *Des intrigues nouvelles vinrent faire oublier celle-ci à Mademoiselle Molière.* Quant à Baron, pour tranquilliser le lecteur sur la douleur qu'il put en ressentir,... pour faire connaître la vie et les mœurs de son siècle, nous n'avons besoin que de citer une seule phrase de La Bruyère (2): « Roscius [Baron], dit-il, et s'adressant à Lélie [la fille du président Brisu], » ne peut être à vous; il est à une autre: et quand cela ne serait pas » ainsi, il est retenu; Claudie [la duchesse de Bouillon ou de la Ferté] » attend pour l'avoir qu'il se soit dégoûté de Messaline [Mme d'Olonne]. » J. TASCHEREAU, *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière,* p. 166.

A propos d'une phrase de la citation qui précède : « Ce com- » merce fut heureusement de peu de durée [dit M. Tasche- » reau], et il serait consolant de penser que ce furent les » remords de Baron qui l'en détournèrent, » M. J. Loiseleur s'écrie à son tour sans mâcher la cire :

« Cette honnête hypothèse pèche un peu contre la vraisemblance : le fat impudent que La Bruyère a peint sous le nom de Roscius, et qui s'est peint lui-même dans *l'Homme à bonnes fortunes,* n'était pas d'un caractère à reculer devant l'idée du déshonneur infligé à son bienfaiteur. Un fait est sûr, c'est que le rapprochement de Molière et de sa femme, mé-

(1) Le témoignage en question n'est même pas *du temps,* puisqu'il date de *dix-sept ans* après la première représentation de *Psiché!!...*
(2) LA BRUYÈRE, chapitre III, *des Femmes.*

nagé par l'entremise d'amis communs, eut lieu vers la fin de l'année 1671, et que, vers ce temps aussi, Armande devint enceinte pour la troisième fois. Cette grossesse fut-elle la suite de la réconciliation ou n'en fut-elle que le préambule et le stimulant(¹)? La femme coupable *(sic)* se rapprocha-t-elle de son mari assez à temps *(sic)* pour *dissimuler sa dernière faute?* Ce sont là de ces questions qu'il est inutile de chercher à résoudre. (Eh bien! alors, pourquoi les poser?) Molière lui-même ne paraît pas s'être posé celle-là : ne soyons pas plus curieux qu'il ne le fut (²), et voyons les choses par leur bon côté et sous leur plus beau jour. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière,* p. 334-335.

Et voilà, pourtant, ce que le plus honnête homme de la terre est, trop souvent et malgré lui, amené à penser, puis à dire, puis à signer, lorsqu'il croit pouvoir *trouver du vrai* dans des livres aussi perfides et aussi venimeux que le sont ceux du genre de *la Fameuse Comédienne.*

Nous arrivons au *dernier* ouvrage composé *par Molière et par Lully en collaboration.* Nous voulons parler du *Ballet des Ballets,* destiné à fêter le mariage de la Seconde MADAME, la princesse Palatine, célébré le 21 novembre 1671, vaste ouvrage qui fut représenté, pour la première fois, dans ce but, à Saint-Germain-en-Laye, le 2 décembre 1671.

De quoi se composait cet immense ballet, qui n'avait pas moins de *sept actes?* Il serait aujourd'hui très difficile de le savoir exactement. « Le livre, distribué aux invités du Roi... » — nous apprend M. Desfeuilles, *Notice bibliographique,* » p. 44, — parut in-quarto, avec la date de 1671, chez Robert » Ballard. Il reproduit les vers des *anciens divertissements,* » sans donner aucune analyse de *la petite comédie* ni de *la* » *pastorale* qui les encadraient. » Reste à savoir ce qu'étaient

(¹) Non, cette grossesse ne fut pas, *ne put pas être* « le préambule et le stimulant » de la réconciliation de Molière avec sa femme. LES DATES SONT LA. La première représentation de *Psiché* aux Tuileries eut lieu le 17 janvier 1671. La réconciliation de Molière et de sa femme eut lieu *(dit M. Loiseleur)* « vers la fin de l'année 1671 »; et ce ne fut que le jeudi 15 septembre 1672 que naquit Pierre-Jean-Baptiste-Armand Poquelin de Molière.

(²) Dans tous les pays du monde, une dénégation semblable s'est toujours appelée *une insinuation.*

M. Louis Moland dit (*Molière...*, p. 288) à ce sujet :

« On dira : Peut-être la conception précéda-t-elle la réconciliation et en fut-elle » la cause, non la suite. A quoi bon imaginer ce qui manquera toujours de preuve? » *Il y a de la perversité dans ceux qui supposent gratuitement la perversité.* »

En la présente occasion, je suis loin d'aller jusque-là. Je maintiens seulement mon dire : n'interrogeons pas les livres écrits jadis *par les ennemis de Molière* lorsque nous voudrons nous renseigner sérieusement sur son compte.

les anciens divertissements, la petite comédie et enfin *la pastorale*. Nous allons dire ce que nous avons appris à cet égard : c'est Molière lui-même qui a tout d'abord la parole, car il est incontestablement l'auteur des lignes suivantes, qui se trouvent en tête de la brochure publiée par Robert Ballard :

« Le Roi, qui ne veut que des choses extraordinaires dans tout ce qu'il entreprend, s'est proposé de donner un divertissement à MADAME, à son arrivée à la Cour, qui fût composé de tout ce que le théâtre peut avoir de plus beau; et pour répondre à cette idée, SA MAJESTÉ a choisi *tous les plus beaux endroits des divertissements qui se sont représentés devant Elle depuis plusieurs années,* et ordonné à Molière de faire *une comédie qui enchaînât tous ces beaux morceaux de musique et de danse,* afin que ce pompeux et magnifique assemblage de tant de choses différentes puisse fournir le plus beau spectacle qui se soit encore vu pour la salle et le théâtre de Saint-Germain-en-Laye. » *(Le Ballet des Ballets, dansé devant Sa Majesté en son château de Saint-Germain-en-Laye.)*

Nous venons d'apprendre déjà, par les lignes qui précèdent, ce qu'étaient *les anciens divertissements,* et nous avons, en outre, une idée de ce qu'était *la petite comédie* sans avoir entendu parler encore de *la Pastorale*. Le passage suivant, de M. Arthur Desfeuilles, va nous renseigner plus complètement :

« Le rédacteur du *Livre* distribué aux spectateurs réunissait sans aucun doute, sous le nom de Comédie, et toutes les scènes de *la Comtesse d'Escarbagnas,* de la petite comédie proprement dite (qu'il ne désigne point par son titre, mais que la liste des acteurs... fait aisément reconnaître), et toutes les scènes de *la Pastorale* (dont il ne nous reste que la liste des personnages et des acteurs...). » A. DESFEUILLES, *Molière-Hachette,* t. VIII, p. 599.

Voici, d'abord et avant tout, la distribution de la Comédie, parvenue jusqu'à nous; puis celle de *la Pastorale,* dont nous ne possédons pas, par contre, une traîtresse ligne (1).

Distribution de la petite comédie du *Ballet des Ballets* (2) :

Personnages.	**Acteurs.**
Le Vicomte [amant de Julie]..............	Le sieur DE LA GRANGE.
La Comtesse [d'Escarbagnas].............	M^{lle} MAROTTE.

(1) Au moins, pour l'autre pastorale, *la Pastorale comique*, avons-nous *la partition de Lully,* qui nous a conservé les paroles mises en musique; pour celle-ci, au contraire, tout semble avoir été détruit. *Nous allons voir cependant, tout à l'heure* (p. 467), *comme quoi les vers de la seconde pastorale, destinés à être mis en musique, pourraient bien nous avoir été conservés et nous être parvenus d'une autre manière.*

(2) Comme pour *Psiché*, nous complétons les noms et attributions de chaque personnage donnés par le livret [du *Ballet des Ballets*], avec ceux fournis par Molière lui-même en tête de la pièce [*la Comtesse d'Escarbagnas*].

Personnages.	Acteurs.
[Andrée,] La Suivante [de la comtesse]....	BONNEAU.
Le Petit comte [fils de la comtesse d'Escarbagnas]...............................	Le sieur GAUDON.
[M. Robinet] Le Précepteur du petit comte.	Le sieur DE BEAUVAL.
[Criquet] Le Laquais [de la comtesse]......	FINET.
[Julie] La Marquise [amante du vicomte]...	Mlle DE BEAUVAL.
[M. Thibaudier] Le Conseiller [amant de la comtesse].........................	Le sieur HUBERT.
[M. Harpin] Le Receveur des tailles [autre amant de la comtesse]...........	Le sieur DU CROISY.
[Jeannot] Le Laquais du Conseiller [M. Thibaudier]........................	BOULONNOIS.

Distribution de la Pastorale du *Ballet des Ballets :*

Personnages.	Acteurs.
La Nymphe.........................	Mlle DE BRIE.
La bergère en homme...............	Mlle MOLIÈRE.
La bergère en femme...............	Mlle MOLIÈRE.
L'amant berger....................	Le sieur BARON.
Premier pâtre.....................	Le sieur MOLIÈRE.
Second pâtre......................	Le sieur DE LA THORILLIÈRE.
Le Turc...........................	Le sieur MOLIÈRE.

« Philippe d'Orléans, frère du Roi, venait d'épouser la seconde MADAME, la princesse palatine. Les nouveaux époux arrivèrent à Saint-Germain le 1er décembre 1671, sur les quatre heures du soir. « Le lendemain, dit » Mademoiselle de Montpensier dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 311, édi- » tion Cheruel), on fut voir Madame... Le soir, il y eut un ballet que l'on » avoit fait de plusieurs entrées, qui était assurément plus beau que » quoi qu'elle eût pu jamais voir en Allemagne... »... Ce ballet, composé, comme il a déjà été dit, de tout ce qui avait paru de plus beau dans les divertissements royaux des dernières années, fut appelé *le Ballet des Ballets*. C'était le soin d'enchaîner ces divers fragments que le Roi avait confié à l'habileté de Molière. Celui-ci imagina quelques scènes, dont les personnages étaient des gens réunis pour avoir le spectacle d'une pièce galante à intermèdes. Il n'y eut donc de nouveau dans *le Ballet des Ballets* que la comédie jugée nécessaire pour servir de lien, de soudure, et une pastorale qui y était jointe, et dont aussi Molière était l'auteur.

» Dans le Livre du *Ballet des Ballets,* publié en 1671 par Robert Ballard, nous ne trouvons l'analyse ni de *la Comtesse d'Escarbagnas,* qu'heureusement nous possédons, ni de *la Pastorale,* dont la perte est regrettable; car des vers de Molière, fût-il probable qu'ils n'étaient pas entre ses meilleurs, ne sauraient jamais sans dommage être perdus. De cette bergerie, dont on peut se faire quelque idée par *la Pastorale comique* de 1667, on ne connait aujourd'hui rien de plus par le *Livre* que les noms des personnages et des acteurs. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* p. 532-533.

Brouillé plus tard avec Molière, Lully a été peu soigneux de conserver à la postérité une œuvre que, pendant sa vie, il ne devait personnellement jamais faire reprendre. Lorsque Molière fit représenter l'année suivante (le 8 juillet 1672) *la Comtesse d'Escarbagnas* au théâtre du Palais-Royal *avec des agréments,* il y remplaça *la* [seconde] *pastorale,* que nous n'avons plus, par *le Mariage Forcé,* aux anciens divertissements duquel il substitua de tout autres vers mis en musique par Charpentier. Il est fort possible que la grande majorité de ces derniers vers, *que nous avons* sous la musique de Charpentier [aux folios 38 et suivants du cahier XV, relié tome XVI des *œuvres* de ce musicien conservées à la Bibliothèque Nationale], aient figuré d'abord dans *la Pastorale* mise en musique par Lully. Molière, au lieu de composer pour *le Mariage forcé* de nouveaux divertissements, a fort bien pu « démeubler » pour cette dernière œuvre *la* [seconde] *Pastorale* vouée dès lors par lui à la destruction. Cette supposition — qui n'a, que nous sachions, encore été faite par personne — nous semble avoir pour elle vraisemblance et probabilité.

«Comment le tout était-il disposé? Le *Livre* donne le plan général, avec quelques détails incomplets, qui ne fournissent pas sur tous les points des éclaircissements suffisants. Il nous apprend que *la comédie était divisée en* SEPT *actes.* Il n'est pas besoin de dire que *la Comtesse d'Escarbagnas,* telle que nous l'avons, et si l'on ne savait pas qu'une pièce y était intercalée, n'aurait pu admettre cette division. Elle est aujourd'hui en un acte, et c'est tout ce que comportent ses neuf scènes. Évidemment le rédacteur du *Livre* voulait que sous le nom de *Comédie* fussent comprises et les scènes auxquelles, pour nous, ce nom convient particulièrement, et *la Pastorale* qu'elles encadraient. Tous les éditeurs de Molière l'ont entendu ainsi. La supposition qui a paru plausible et que nous adoptons sans peine, est que le premier acte, précédé du Prologue, finissait avec la scène VII de *la Comtesse d'Escarbagnas,* après l'ouverture des violons, annonçant le commencement du divertissement représenté chez la Comtesse. On jouait alors, pour celle-ci et pour tous les invités, *la Pastorale,* QUE L'ON DOIT CROIRE AVOIR EU CINQ ACTES, et qui amenait les intermèdes. Le cinquième acte, qui se trouvait LE SIXIÈME de toute la *comédie,* était suivi des chants italiens et espagnols. C'est à ce moment que le Receveur des tailles venait tout interrompre. Ainsi commençait un nouvel acte, LE SEPTIÈME, qui était composé des scènes VIII et IX de la Comédie proprement dite, et du « reste du spectacle », comme dit le vicomte, c'est-à-dire du dernier intermède de *Psiché.* » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. VIII, p. 533-534.

Avec les renseignements si minutieusement exacts que vient de nous fournir M. Paul Mesnard dans le précieux alinéa que nous venons de transcrire en son entier, et, de plus, avec les indications du *Livret* de Robert Ballard (1671), il va maintenant nous être extrêmement facile de reconstituer et d'offrir à nos lecteurs le plan complet et les grandes divisions du *Ballet des Ballets,* tel qu'il fut dansé, chanté et joué devant la seconde MADAME, Princesse Palatine, à Saint-Germain-en-Laye, le 2 décembre 1671.

PLAN GÉNÉRAL DU *BALLET DES BALLETS*, DE MOLIÈRE ET LULLY.

PROLOGUE :

1. Premier intermède du *Divertissement Royal* [*Amants magnifiques*]. Neptune; six dieux marins; huit fleuves; douze tritons; quatre amours; Éole; huit pêcheurs.
2. Chants et danses du Prologue de *Psiché*. Flore; Vertumne, dieu des jardins; Palémon, dieu des eaux; Vénus; l'Amour; Ægiale, Phaène, grâces; Nymphes de la Suite de Flore, chantantes; Dryades et Sylvains de la suite de Vertumne, dansants; Sylvains, chantants; Dieux des fleuves de la suite de Palémon, dansants; Dieux des fleuves, chantants; Nayades; Amours de la suite de Vénus, dansants.
3. Petit Prologue, qui jette les fondements de toute la Comédie et des divertissements qui vont venir.
4. Ouverture [de *la Comtesse d'Escarbagnas*], de Lully, jouée par les violons en attendant le premier acte de la Comédie.

PREMIER ACTE DE LA COMÉDIE :

5. Scènes I à VII de *la Comtesse d'Escarbagnas*, comédie (1).
6. *La Plainte :* Premier intermède de *Psiché*. Femme désolée, chantante; deux hommes affligés, chantants; hommes affligés, femmes désolées, dansants.

SECOND ACTE DE LA COMÉDIE :

7. Premier acte de *la Pastorale*.
8. *Les magiciens :* Cérémonie magique de *la Pastorale Comique,* représentée dans la troisième entrée du *Ballet des Muses*. Magiciens, dansants; magiciens, chantants; démons, dansants; paysans; une Égyptienne, chantante et dansante; Égyptiens, dansants.

TROISIÈME ACTE DE LA COMÉDIE :

9. Second acte de *la Pastorale*.

(1) « Dans l'édition de 1682, première de cette pièce et faite sans doute d'après un manuscrit de Molière...... ces mots : ACTE PREMIER précèdent ceux de SCÈNE PREMIÈRE, bien que la petite comédie soit en un seul acte. C'est que *la Comtesse d'Escarbagnas* formait le premier — peut-être le premier et le septième — des sept actes dont, à la cour, se composa le très grand *Ballet des Ballets.* » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. VIII, p. 551, note 1.

10. *Le Combat de l'Amour et de Bacchus:* Troisième intermède du *Grand Divertissement Royal* [*George Dandin*]. Cloris; bergers et bergères galantes; Climène; Tircis; Philène; troupe de Bacchus; troupe de l'Amour.

QUATRIÈME ACTE DE LA COMÉDIE :

11. Troisième acte de *la Pastorale.*
12. *Les Bohémiens : a.* Entrée tirée de *la Pastorale Comique* (troisième entrée du *Ballet des Muses*). Une Égyptienne; douze Égyptiens. — *b.* Second intermède de *Psiché.* Vulcain; Cyclopes, dansants; Fées, dansantes (1).

CINQUIÈME ACTE DE LA COMÉDIE :

13. Quatrième acte de *la Pastorale.*
14. *La Cérémonie turque:* Quatrième intermède [acte IV, scène V] du *Bourgeois gentilhomme.* Le mufti ; quatre dervis; six Turcs dansants; douze Turcs musiciens, et autres joueurs d'instruments à la turque.

SIXIÈME ACTE DE LA COMÉDIE :

15. Cinquième acte de *la Pastorale.*
16. *Les Italiens :* Entrée d'Italiens, tirée du *Ballet des Nations,* représenté à la suite du *Bourgeois gentilhomme.* Une Italienne chantante; un Italien chantant; Arlequin; Trivelin et Scaramouche dansants.
17. *Les Espagnols:* Entrée d'Espagnols, tirée du même *Ballet des Nations.* Trois Espagnols chantants; six Espagnols dansants; trois musiciens espagnols.

SEPTIÈME ACTE DE LA COMÉDIE :

18. Ouverture par les violons. [« Après que les violons ont quelque peu » joué, et que toute la compagnie est assise. »]
19. Scènes VIII et IX de *la Comtesse d'Escarbagnas,* comédie (2).

(1) C'est au commencement de ce second intermède de *Psiché* (acte II, scène V) que se chantait ce fameux motif de Lully : *Dépêchez, préparez ces lieux*, qui servit tant de fois de timbre à des noëls de cour, à des cantiques, à des chansons de toute espèce, pendant toute la fin du XVIIe siècle et une très grande partie du XVIIIe.

(2) « Sur la disposition des différentes parties qui composaient le *Ballet des Ballets* à la cour, et en particulier sur la place à donner à cette avant-dernière scène [VIII] de la comédie proprement dite.... [*nous avons indiqué plus haut.....*] la supposition très plausible [de M. Paul Mesnard]... Il en faut peut-être faire une autre encore, car quelques objections pourraient se présenter à l'esprit. Ne faire arriver le Receveur des tailles qu'après une aussi longue interruption de la petite comédie, qu'après l'exécution entière de *la Pastorale* et de ses intermèdes, n'était-ce pas relâcher beaucoup trop le fil qui relie ces scènes légères? Des yeux et des oreilles distraits, pendant des heures, par l'éclatante musique et toutes les magnificences de cinq actes d'opéra, les plus variés qu'on eût encore vus sur ce théâtre royal, pouvaient-ils revenir à la simplicité, au petit murmure d'une scène parlée? Pauvre spectacle, pour succéder à l'autre, que celui de l'irruption et des fureurs de M. Harpin. Et à quoi bon laisser là, sur le théâtre, assistant presque jusqu'au bout à l'interminable ballet, ce groupe ridicule de la Comtesse et du Conseiller assis à ses pieds? On pourra donc se trouver disposé à admettre que M. Harpin paraissait plus tôt, au moment où les violons achevaient de jouer ou même seule-

20. *Entrée d'Apollon, de Bacchus, de Mome et de Mars :* dernier intermède [six entrées de Ballet] de *Psiché* [acte V, scène dernière.] Apollon ; Arts travestis en bergers; Muses; Jupiter; Vénus; l'Amour; Psiché; chœur des divinités célestes; Bacchus; Silène; Satyres; Egipans; Ménades; Momes, Polichinelles; Matassins; Mars; troupe de guerriers.

On voit, par le programme détaillé de cette magnifique fête, de proportions si vastes et si inusitées, que c'est par un véritable rayonnement que se termina, de fait, la collaboration de Molière et de Lully. En quelle faveur exceptionnelle ces deux amis n'étaient-ils pas alors auprès du Roi!...

Voilà ce que tout le monde, autour d'eux, disait, ce qu'ils pensaient sans doute eux-mêmes. Mais le vent tourna, tout changea subitement, et il n'est certainement pas facile, aujourd'hui, de reconnaître, et par conséquent de pouvoir expliquer *ce qui arriva immédiatement après :* c'est-à-dire comment la faveur du Roi, se détachant subitement de Molière, se porta tout entière désormais sur le seul Lully, et comment les deux amis de décembre 1671 devinrent tout à coup l'un l'autre ennemis mortels.

« Après les mascarades et les comédies de janvier 1672, où Molière n'avait pas eu part, le Roi le fit revenir à Saint-Germain avec ses comédiens. Ils y arrivèrent, au témoignage de La Grange, le mardi 9 février; le retour de la Troupe à Paris eut lieu le vendredi 26. Le *Registre* constate

ment commençaient de jouer l'ouverture ; car aux premières mesures quelques-uns des personnages de *la Pastorale* pouvaient se grouper sur la scène et l'un d'eux déjà s'avancer, prêt à parler, à exposer le sujet. M. Harpin se montrant, ce prélude s'arrêtait ; la petite comédie s'achevait sans avoir été coupée en deux ; *puis la Pastorale* était reprise, ou plutôt commencée, et, cette fois, pour être continuée d'une suite jusqu'à la fin des brillants divertissements de musique et de danse qu'elle encadrait. Il y a, il est vrai, une difficulté aussi à cet arrangement ; il n'est possible de le supposer qu'en attribuant six actes à *la Pastorale ;* une telle division est certes extraordinaire, bien qu'il s'agit très extraordinairement de faire entrer dans la *comédie* commandée par le Roi « *tout* ce que le théâtre peut avoir de plus beau..., » *tous* les plus beaux endroits des divertissements... représentés devant *S. M.* depuis plusieurs années. » Nous ne savons toutefois si, des sept actes qu'avait l'ensemble, en donner deux à *la Comtesse d'Escarbagnas* ne paraîtra pas encore plus naturel que d'en donner six à *la Pastorale*.

» Nous ne tirerons pas argument de ce qu'il n'y a qu'une grande division, de PREMIER ACTE, indiquée dans l'édition première faite d'après la copie de Molière ; si la division de SECOND ou plutôt de SEPTIÈME ACTE se trouvait également dans le manuscrit (nous n'avons pas la preuve absolue du contraire), elle devait, placée au milieu du texte, être plus facilement aperçue et plus sûrement supprimée à l'impression que l'autre ; toutes deux étaient devenues inutiles quand il s'agit de représenter ou de faire lire la petite comédie en dehors du *Ballet des Ballets.* » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. VIII, note 1 de la page 590 et notule *a* de la page 591.

qu'elle donna *le Ballet* et *la Comtesse d'Escarbagnas;* et la *Gazette* en fait connaître, en ce temps, trois représentations : une le 10 février, une le 14, une le 17 (1) [février 1672.] » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. VIII, p. 536.

Le 17 février! Retenons bien cette date, car elle est étrange et saisissante. C'est celle où, pour la dernière fois, nous reverrons Molière et Lully ensemble à la Cour! En 1672, c'est aussi, c'est encore la date de la mort de Magdeleine Béjart. En 1673, ce sera la date... de la quatrième représentation du *Malade imaginaire;* et aussi, chose bien autrement singulière, celle-là même (2) d'une supplique de la femme de Molière (cette dernière n'aurait pas assurément perdu de temps) adressée à l'archevêque de Paris. — Mais nous ne sommes, à l'heure qu'il est, qu'en 1672. N'allons pas trop vite! Prêtons au contraire toute notre attention, la chose est bien nécessaire, à la situation qui va se développer : il s'agit ici, en effet, de faits qui n'ont peut-

(1) « Robinet parle aussi de ces représentations dans sa *Lettre en vers* du 20 février 1672 :

> Depuis quinze jours on redanse
> En la royale résidence
> Ce ballet, fait non sans grands frais.
> Nommé le *Ballet des Ballets...* »

PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. VIII, p. 536.

(2) *C'est bien, en effet, du 17 février 1673 qu'est datée* — dans le « Recueil sur la mort de Molière » (*a*) publié en 1885 par M. Georges Monval — *la requête à l'archevesque de Paris* (*b*) : « Supplie humblement Elizabetz-Claire-Grasinde Béjard, etc. ». Nous avons donc raison de dire que « la veuve de Molière » *n'aurait certainement pas perdu de temps* (*c*) si elle avait adressé cette requête à l'archevêque *le 17 février 1673*, et *c'est bien cependant la date qu'elle porte* (p. 3) *dans le recueil de M. Georges Monval.*

Pour nous, du reste, *et nous y reviendrons*, cette pièce plus que singulière nous semble parfaitement apocryphe, jusqu'à *preuve du contraire* du moins. Nous ne la connaissons de fait que par la communication que le citoyen François de Neufchâteau en a donnée au public, tome II, pages 384-387 du *Conservateur* (imprimerie Crapelet, an VIII), ayant bien soin d'ajouter en *nota bene :* « La pièce originale relative à Molière nous a été communiquée par le citoyen Palissot. » Et après, c'est-à-dire ensuite, qu'est-elle devenue? Qui l'a vue? Qui l'a touchée? Dans quelle collection, entre les mains de qui se trouve-t-elle aujourd'hui?

Or, n'est-ce pas ce même François de Neufchâteau, qui, ainsi que nous le développerons plus tard (*d*), a fait connaître également, en la publiant le premier (*e*), une prétendue *lettre de Molière à Boileau-Despréaux*, n'ayant aucun caractère d'authenticité, reproduite sous fortes réserves (*f*) par M. Louis Moland, et qu'on n'a pas pu retrouver, et pour cause, dans aucune des éditions du *Bolæana* où François de Neufchâteau déclare expressément, cependant, l'avoir découverte?

(*a*) Tome XIV, *page 3*, de la *Nouvelle Collection Moliéresque*, 1885, chez Jouaust, librairie des Bibliophiles.

(*b*) François de Harlay de Champvallon.

(*c*) Le quantième *finissant à minuit* inclusivement.

(*d*) CHAPITRE III, § 9, en note.

(*e*) Dans *l'Esprit du grand Corneille.*

(*f*) Dans *Molière, sa vie et ses ouvrages*, page 50.

être pas été encore examinés et considérés sous leur véritable point de vue. Nous n'avons aucune opinion préconçue à l'avance, mais il y a des rapprochements que nous tenons particulièrement à faire et à présenter, des contradictions que nous désirons tirer à clair, des conjectures enfin qu'il nous semble nécessaire de suivre jusqu'au bout sans aucun parti pris ni d'un côté ni d'un autre.

« ... Une triste circonstance avait imposé à Molière... l'abandon momentané... de son double rôle [Premier pâtre. — Le Turc] dans *la Pastorale*. Madeleine Béjard était morte le 17 février 1672, *le jour même de la dernière représentation à la Cour de la comédie de Molière*. Celui-ci, rappelé près de sa *belle-sœur* [M. P. Mesnard écrit ici : « Belle-mère » ; c'est nous qui corrigeons — en avertissant] mourante, était retourné à Paris avant ses camarades. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. VIII, p. 537-538.

C'est là où nous en sommes.

XXVII. Mort de Magdeleine Béjart (17 février 1672). — Avant de parler du décès et de l'enterrement de celle qui joua un rôle si important et si peu caché dans toutes les années de jeunesse de Molière, occupons-nous d'abord de son testament, publié *in extenso* par M. Eudore Soulié sous le numéro XL, pages 243, 244, 245, 246 et 247 de ses *Recherches sur Molière et sur sa famille*.

Nous avons actuellement mieux à faire que de donner ici cette longue pièce et son codicille, que l'on saurait d'ailleurs où retrouver s'il en était besoin : c'est de reproduire à leur place l'analyse détaillée, et fort bien faite, qu'en présente M. Eudore Soulié lui-même, et qui va nous mettre mieux au courant de la teneur de ce document que les pièces elles-mêmes, dont la langue spéciale dans laquelle elles sont rédigées rendent la lecture si fatigante. Nous y gagnerons les observations, rapprochements et réflexions de M. Eudore Soulié, qui sont loin d'être à dédaigner, et qui offrent au contraire de leur côté un très vif intérêt.

« Madeleine [Béjart], nous dit donc M. Eudore Soulié, joignait..., à sa qualité d'excellente comédienne, une grande aptitude aux affaires et c'est sur elle que reposaient depuis longtemps les intérêts pécuniaires de la troupe dont Molière était le chef, lorsqu'elle fut atteinte, à l'âge de cinquante-quatre ans, d'une maladie mortelle. (P. 69.)

» Près de six semaines avant de succomber, [le 9 janvier 1672] Madeleine Béjart, *gisante au lit, malade de corps*, mais saine *d'esprit, mémoire et jugement*, dicte aux notaires qu'elle avait fait appeler ses dernières volontés. En présence de la mort, Magdeleine rachète ses fautes passées par des fondations pieuses et par d'abondantes aumônes. Après avoir recommandé son âme à Dieu et demandé que son corps privé de vie soit inhumé *en l'église Saint-Paul, dans l'endroit où sa famille a droit de sépulture* (1), la testatrice fonde à perpétuité dans la même église, ou dans le monastère que choisiront son frère et ses sœurs, deux messes basses de *Requiem* par semaine, et stipule en outre le prélèvement sur ses biens d'un revenu en rentes ou en terres, pour être payé chaque jour, à perpétuité, à cinq pauvres *cinq sols en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, qui sera un sol à chacun des dix pauvres, auxquels la distribution de cette aumône sera faite de semaine en semaine* par le

(1) M. l'abbé Valentin Dufour, tome V, pages 48-55 du *Moliériste*, a publié, sous le titre de *la Sépulture de famille des Béjard dans l'ancien cimetière Saint-Paul*, un article fort important et du plus haut intérêt sur ce sujet. Nous nous empressons d'en extraire les lignes suivantes :

« ... L'affirmation que donne l'auteur des *Recherches sur Molière et sa famille*, sur le droit de sépulture des Béjart dans l'église Saint-Paul,..... a besoin d'un mot d'explication. D'abord, il est hors de doute que Joseph [Béjart *père*], pas plus que ses frères, n'avait de sépulture de famille à Saint-Paul. Jal nous en fournit la preuve par l'extrait suivant du registre particulier de Christofle Petit, un des prêtres de Saint-Paul : « Ce même jour, à quatre heures du soir [12 novembre 1650] » fut fait le convoy de 12 [prêtres] de M. Béjart, vieil procureur au Chastelet, pris » rue et vis-à-vis de *Saint-Anthoine le petit*, enterré derrière ou à costé de la » grand'croix du cimetière. » Le registre de Saint-Paul dit : « Messire Pierre » Béjart, procureur au Chastelet de Paris. » La chose me paraît aussi évidente pour Joseph Béjard et ses descendants directs; *si cette fondation eût existé, on l'eût transporté à Saint-Paul, auprès des siens*, car il est vraisemblablement décédé dans les environs de Paris (*a*). *Le fait de cette fondation est cependant incontestable, mais il me paraît devoir être fixé postérieurement à 1643, peut-être même devoir être reculé jusqu'en 1670.*

» Un document inconnu à Jal, à Eudore Soulié, à tous les biographes de Molière, va nous donner le mot de l'énigme; il se trouve dans un cahier de 60 pages intercalé au milieu de l'*Épitaphier de Paris*, par Clairambault, tome V, page 289, sous ce titre : « *Épitaphes de l'église, charniers et cimetière de l'église Saint-Paul, à Paris*, » qui ne se trouvent pas dans le grand recueil des Épitaphes de Paris. Le présent » recueil a esté fait et présenté à M. Foucault, conseiller d'État et premier mar- » guillier de Saint-Paul à Paris, par son très humble serviteur Toulorge, prêtre » de l'œuvre de ladite église, en 1715. » (Bibl. Nat., recueil Clairambault. Épita- » phes. t. V (IIIe de Paris), fonds français, 8220.)

» Une copie très incomplète et très inexacte de ce manuscrit existe à la Bibliothèque Mazarine (II, 1915). La pièce que nous allons citer, et qui nous avait été signalée par M. Paul Lacroix, la seule intéressante dans l'espèce, manque; voici ce texte :

« On lisait sous les charniers » (galerie quadrangulaire composée de soixante » arcades, Toulorge ne précise pas l'endroit) :

» Damoiselle Magdeleine Béjard, voulant donner à sa mère, encore après sa mort, » des marques de reconnaissance qu'elle a de son amitié et des soins qu'elle a eus

(*a*) « Jal voit dans l' « enfant non baptisée » (et rien ne s'oppose à ce que l'on admette ses conclusions) Armande, qui n'est inscrite au registre d'aucune des paroisses de Paris, qui naquit probablement *à la campagne, dans quelque village voisin de Paris, où son père* [Joseph] *avait un logis. Joseph Béjard y mourut environ le temps des couches de sa femme; il y fut enterré...* » L'abbé Valentin Dufour, *le Moliériste*, t. V, p. 49.

curé de la paroisse de Saint-Paul et par ses successeurs. S'il restait quelque doute sur le degré de parenté de Magdeleine avec la femme de Molière, et sur l'amitié qu'elle portait à sa plus jeune sœur, amitié que la tradition a transformée en jalousie furieuse, les dispositions qui suivent ces œuvres

» d'elle, a fait poser cette tombe cy-dessous, suivant les conventions faites avec » MM. les marguilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme.

» Cy gist le corps de MARIE HERVÉ, veuve de honorable homme Joseph Béjard, » décédée le 9e janvier 1670, âgée de 75 ans. »

» *Voilà la fondation clairement établie en 1670 par Magdelaine Béjard en faveur de sa mère; auparavant il n'en existait pas pour la famille.*

» Jal vient nous donner la confirmation de ce fait; il avait lu dans un registre de Saint-Paul, sous la date du dix janvier mil six cent soixante-dix :

« Le corps de Madame Béiart a esté apporté de Saint-Germain-l'Auxerrois et » inhumé dans les *charniers* de l'église Saint-Paul le même jour. »

« Cette découverte faite, il a pu recourir aux registres de Saint-Germain-l'Auxerrois, où il lut l'acte que nous reproduisons *in extenso :*

« Ledit jour (IVe janvier 1670), fut inhumée dans l'église de Saint-Paul. Marie » Herué, aagée de quatre-vingts ans, décédée hier [3 janvier], sur les six heures du » matin, veuve de Joseph Béjart, bourgeois de Paris, prise rue Fromenteau *(sic)*, » portée en carrosse en la susdite église par permission. (Signé) Villaubrun, son » gendre, Louis Béjard, fils de Marie Herué. »

« Jal ajoute : « Si les deux signataires furent bien informés de l'âge de Marie » Hervé, elle dut naître vers 1590. » *On sait la foi qu'il faut ajouter à ces déclarations de la première heure*, même par des témoins autorisés, des parents, comme ceux qui signèrent au registre; LEUR AFFIRMATION FUT RECTIFIÉE PAR MAGDELEINE BÉJARD, *mieux informée et plus calme*, dans sa transaction avec les marguilliers de Saint-Paul.

» L'extrait de Toulorge constate que la sépulture consacrée à sa mère par Magdeleine Béjard était sous les charniers et non dans le vaisseau même de l'église Saint-Paul. Le mot église doit s'entendre ici dans le sens très large de dépendances, cimetière et charniers, qui de fait étaient dans une seule et même clôture et enceinte.

» C'est dans ce même sens qu'il faut interpréter l'extrait de l'acte d'inhumation de Joseph Béjard, fils aîné de Marie Hervé, né en 1616, deux ans avant (*a*) sa sœur Magdeleine.

« Le 26 may 1659, fut fait le convoy de Joseph Beygar, comédien, pris sur le quay » de l'Escholle et porté en carrosse à Saint-Paul. » *Il n'a pas pu être inhumé dans une concession particulière qui n'existait pas*, mais, comme son oncle Pierre, dans le cimetière commun.

» La prédilection de Marie Hervé et de sa famille pour cette paroisse royale, abstraction faite de sa célébrité, s'explique naturellement par les souvenirs qui les y rattachaient (*b*). Joseph Béjard [père] et Marie Hervé y avaient été fiancés le 7 septembre 1715 et leur mariage célébré le 8 octobre suivant; de cette union naquirent onze ou douze enfants, dont les noms nous sont parvenus, la plupart baptisés à Saint-Paul, d'autres dans les paroisses voisines (car leurs parents changèrent souvent de domicile) ou à la campagne qu'ils habitaient au moins pendant la belle saison.

» Faute d'avoir connu le document conservé par Toulorge, MM. Jal et Soulié sont restés dans le vague; *nous pourons préciser certaines dates de la vie de Marie Hervé : née en 1595, puisqu'en 1670 elle avait 75 ans, elle s'était mariée à l'âge de*

(*a*) Ceci est bel et bien une erreur : voir plus loin, CHAPITRE II, § 10, notre liste raisonnée des enfants Béjart, et les n° I [Joseph Béjart] et IV [Jacques Béjart].

(*b*) Ce qui s'explique moins naturellement, mais seulement par *la malice des choses* parfois si terrifiante, c'est que le célèbre prisonnier d'Etat, dont personne ne pouvait voir le visage, confié *dès le premier trimestre de 1673* à la garde vigilante de Saint-Mars, et mort à la Bastille en 1703, a été inhumé, lui aussi, comme presque tous les membres de la famille Bejart, dans le cimetière Saint-Paul. Tant il est vrai que *les quines sortent*, et souvent, dans ce grand tirage qui ne s'arrête jamais, de la vie réelle, et qui n'est pas basé lui comme celui de la loterie et des jeux qui en découlent, seulement sur 90 numéros ....

pies achèveraient de convaincre les plus incrédules [1]. Magdeleine ne lègue particulièrement à Louis Béjart que la moitié d'un terrain situé dans le faubourg Saint-Antoine; elle lui laisse ensuite, ainsi qu'aux *damoiselles de la Villaubrun et de Molière, ses sœurs,* quatre cents livres de rente viagère à chacun; mais c'est la femme de Molière et après elle *Madeleine-Esprit Poquelin, sa nièce,* que la testatrice nomme ses légataires universels. Dans le cas où la fille de Molière décéderait sans enfants, Madeleine lègue sa fortune *à l'aîné des autres enfants dudit sieur de Molière et de ladite damoiselle Grésinde Béjard,* à la *charge qu'en chacune famille depuis ladite Madeleine-Esprit Poquelin décédée, les aînés mâles seront toujours préférés aux femelles; et en ce cas que lesdits sieur et damoiselle de Molière décédassent sans enfants nés d'eux, lesdits héritages retourneront aux enfants du sieur Louis Béjart et de ladite damoiselle de la Villaubrun, chacun par moitié; voulant et entendant ladite damoiselle testatrice qu'à chacun changement d'héritier ou légataire, suivant ce qui a été sus expliqué, il soit pris une année du revenu pour être employée en fonds et les revenus dudit fonds distri-*

20 ans, et elle en avait 48 quand elle devint veuve. Elle ne figure pas parmi les associés de l'*Illustre Théâtre*, elle paraît seulement en 1644, comme caution de ses filles et de Molière. La veuve Béjard ne dut jamais jouer la comédie et cependant elle ne quitta pas ses enfants, avec lesquels on la retrouve jusqu'aux derniers moments de sa vie, comme le prouve son extrait mortuaire. » L'abbé Valentin Dufour, *le Moliériste*, t. V, numéro de mai 1883, p. 49, 50, 51, 52 et 53.

Ces lignes si convaincantes de M. l'abbé Valentin Dufour, appuyées victorieusement sur les documents les plus authentiques et les moins attendus, ont, que l'on ne s'y trompe pas, une valeur et une portée tout à fait considérables.

Plus moyen de douter désormais, à moins d'y mettre *la coquetterie de l'entêtement*, de la maternité bien réelle de Marie Hervé par rapport à la femme de Molière, Armande-Claire-Élizabeth-Grésinde Béjart, et du lien simplement « sororel » qui unissait très réellement cette dernière aux autres enfants Béjart, et particulièrement à Magdeleine-Grésinde, sa marraine.

(1) J'en doute, ou plutôt *je m'aperçois du contraire* en lisant ce que disent, précisément à ce sujet M. Jules Loiseleur et M. Paul Mesnard, qui ne sont cependant pas les premiers venus, loin de là, parmi les « Moliéristes » ! Que l'on prenne donc connaissance des deux citations qui suivent :

« Magdeleine Béjart meurt le 17 février 1672, un an, jour pour jour, avant son gendre : elle institue Armande sa légataire universelle avec substitution au profit de l'aîné des enfants de Molière, deshéritant ainsi son frère Louis et sa sœur Geneviève, auxquels elle ne laissait qu'une faible rente viagère, et, par là, *décelant à son lit de mort* LE VÉRITABLE LIEN *qui l'unissait à sa légataire, l'affection* TOUTE MATERNELLE *qu'elle lui portait*, et aussi le peu de confiance que lui inspirait son esprit de conduite, car une substitution est un acte de défiance. » Jules Loiseleur, *les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 336.

« Quoi que l'on pense de la parenté de la défunte [Magdeleine-Grésinde Béjart] et d'Armande, une amitié très étroite avait uni ces deux Béjart entre elles et Molière avec l'une et l'autre. Le testament l'atteste...... par des dispositions si extraordinaires qu'*elles ont singulièrement confirmé la conviction de ceux qui voient en elle* LA MÈRE DE Mlle MOLIÈRE..... Avant de mourir elle s'était certainement mise en règle par une renonciation formelle à la profession de comédienne. Aussi la sépulture qu'elle avait demandée ne souffrit-elle pas de difficultés... fait auquel donne de l'intérêt l'inévitable rapprochement avec ce que nous raconterons bientôt de l'inhumation de Molière, lorsqu'au bout d'un an, et par une singularité frappante, à la même date du 17 février, il suivit, dans la mort, la comédienne qui avait eu de bonne heure une influence décisive sur sa destinée. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 418.

bués aux pauvres par ledit héritier. Pierre Mignard, dit *le Romain,* peintre ordinaire du Roi, est chargé de recueillir les deniers comptants qui se trouveront appartenir à Madeleine, lors de son décès, et d'en surveiller le placement en rentes et en terres; M. de Châteaufort, *conseiller du Roi, auditeur en sa Chambre des Comptes,* est nommé exécuteur testamentaire. Par un codicille ajouté trois jours avant sa mort [*le quatorzième jour de février ensuivant, audit an mil six cent soixante-douze, avant midi, sur les onze heures du matin*], Madeleine remplace comme exécuteur testamentaire M. de Châteaufort par Charles Cardé, trésorier de la Chancellerie de Paris, et laisse à la libre disposition de sa sœur Grésinde l'usufruit de son héritage qu'elle avait d'abord grevé de quelques autres œuvres pies. Bien qu'elle puisse à peine signer ce codicille, Madeleine Béjart se fait relire encore une fois son testament et conserve assez de présence d'esprit pour indiquer quelques corrections de noms propres; mais après cette lecture, elle déclare *ne pouvoir plus écrire ne signer, sa faiblesse et son mal augmentant toujours, qui l'en empêchent entièrement.* Conformément à ses dernières dispositions, le corps de Madeleine Béjart, après avoir été présenté à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse [1], *par permission de Monseigneur l'archevêque,* fut *porté en carrosse en l'église de Saint-Paul* et inhumé le 19 février 1692 *sous les charniers de ladite église* [2]. (P. 69, 70 et 71.)

» Le 12 mars 1672, Molière donne une procuration à sa femme [Document n° XLI] pour assister en son nom à l'inventaire de Madeleine Béjart, commencé le même jour et clos le 17 mars suivant [Document n° XLII]. Madeleine demeurait avec ses deux sœurs et leurs maris dans une maison de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, où elle occupait, au quatrième étage, un petit logement composé d'une antichambre et d'une chambre à coucher; aussi les ustensiles et les meubles trouvés chez elle sont-ils peu nombreux. Les habits de théâtre, renfermés dans six coffres, se distinguent par le luxe des étoffes et des broderies, malheureusement l'inventaire ne mentionne pas les rôles auxquels servaient ces costumes.

(1) « Le dit jour [vendredi 19 février 1672], le corps de feüe damoiselle Marie-Magdeleine Béjart, comédienne de la troupe du Roy, prise hier dans la place du Palais-Royal et portée en convoy (*a*) en cette église, par permission de Mgr l'archevêque, a esté portée en carrosse en l'église Saint-Paul, le samedy vingtiesme. (Signé :) CARDÉ, exéculeur testamentaire, DE VOULGES. *Registre de la paroisse St-Germain-l'Auxerrois.* » *Le Moliériste*, t. V, p. 54.

(2) « Le dix-septième [février 1672] demoiselle Magdeleine Béiart est décédée — [un an jour pour jour avant Molière qui l'accompagna jusqu'aux charniers de Saint-Paul] — paroisse St-Germain-l'Auxerrois, de laquelle le corps a esté apporté à l'église Saint-Paul, et ensuite inhumé dans le charnier de ladicte église, le dix-neuf dudict mois. (Signé :) BEJART L'ÉGUISE, J.-B.P. MOLIÈRE, *Registre de la paroisse Saint-Paul.* » (*Le Moliériste*, t. V, p. 55.)

(*a*) « On remarquera les expressions ; *portée en convoy*, c'est-à-dire sur un brancard à bras, ce qui était le mode ordinaire ; *par permission de l'archevêque*, qui autorise le transfert, et portée en carrosse, ce qui indique un corbillard de grande classe, comme on dirait aujourd'hui. Le premier mode était le plus fréquent, presque le seul usité, nous en trouvons une preuve pour le cimetière Saint-Paul ; deux passages qui se rencontraient à angle droit à la porte du cimetière, les passages St-Louis et St-Pierre, étaient barrés à leurs extrémités par un pieu posé en pal qui ne permettait l'accès qu'aux piétons. Les corps amenés *en carrosse* devaient être descendus avant de pouvoir entrer dans l'enceinte. » L'ABBÉ VALENTIN DUFOUR, *le Moliériste*, t. V (mai 1883), p. 54-55.

L'argenterie et les bijoux ont aussi une grande valeur, et le tout représente, en s'en tenant à la prisée, une somme d'environ trois mille livres; mais l'article le plus considérable consiste dans les deniers comptants *en espèces de louis d'or, pistoles et pièces de quatre pistoles d'Espagne, louis blancs de trente sols,* valant dix-sept mille huit cents livres, c'est-à-dire près de quatre-vingt-dix mille francs de notre monnaie actuelle. (P. 71-72.)

» Les papiers de Magdeleine Béjard sont moins nombreux qu'on ne pourrait le croire d'après sa position et son caractère; cependant ils complètent, sur certains points, la biographie de celle qui tint une si grande place dans la vie de Molière et éclaircissent quelques faits mal appréciés jusqu'à présent, faute de documents authentiques. Les relations de Madeleine avec les familles de Modène et de l'Hermite ont donné lieu à beaucoup de fausses interprétations; un aperçu de ces relations, commencées bien avant que Molière ne connût les Béjart, et qui se prolongèrent jusqu'à la fin de l'existence de Madeleine, ne pouvait trouver place qu'ici [1] et va nous forcer de remonter pour un instant en arrière. (P. 72.)

» Il a déjà été question d'une fille naturelle, née en 1638 d'Esprit de Raimond, seigneur de Modène, et de Madeleine Béjart... Le parrain de cette fille nommée Françoise est *Jean-Baptiste de l'Hermite, écuyer, sieur de Vauselle, la tenant lieu de messire Gaston-Jean-Baptiste de Raimond...* La mort de Françoise, fille naturelle de M. de Modène et de Madeleine Béjart, contribua *sans doute bientôt* [2] à la rupture de cet engagement. Après le départ de la troupe de *l'Illustre Théâtre* pour la province, M. de Modène quitta la France et suivit le duc de Guise dans son aventureuse expédition de Naples. Ce n'est qu'en 1658 qu'Esprit de Raimond et Madeleine Béjart purent se retrouver de nouveau à Paris, ainsi que leur ami commun Jean-Baptiste de l'Hermite, qui avait figuré vingt ans auparavant dans l'acte de baptême de leur fille. Ceux qui n'avaient pas vécu dans l'intimité de la famille Béjart confondirent alors dans un vague souvenir la fille de Madeleine Béjart avec la jeune sœur qu'elle avait élevée, son premier amant, M. de Modène, avec Molière, qui lui avait succédé, et la calomnie ne tarda pas à profiter de cette confusion de faits et de dates pour accuser Molière d'avoir épousé sa propre fille. (P. 72-73.)

» Le 7 juin 1661, Madeleine Béjart achetait de *Jean-Baptiste de l'Hermite, écuyer, sieur de Vauselle, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme servant chez le Roi, et de damoiselle Marie Courtin de la Dehors, son épouse,* une grange appelée *la Souquette,* située dans le territoire de Saint-Pierre-de-Vassol (comtat Venaissin), moyennant deux mille huit cent cinquante livres [3]. Cette vente, dont M. le marquis de Fortia n'a pu retrouver le contrat, lui a servi d'argument dans ses *Lettres*

(1) Nous abrégeons volontairement cet « aperçu », et afin de ne pas faire double emploi, nous remplaçons par des points les passages se rapportant à des faits déjà traités par nous et au sujet desquels nous n'avons nul besoin de revenir.

(2) *On ne sait rien, absolument rien,* touchant la destinée de cette fille naturelle de Magdeleine Béjart.

(3) « Documents n^os^ XXIX et XLII, cote quatre. » EUDORE SOULIÉ, p. 73, note 1.

sur la femme de Molière (1) pour contester la validité de l'acte de mariage de Molière publié par Beffara. Il serait bien long et bien inutile de reprendre ici la discussion soutenue à ce sujet par M. de Fortia contre M. Taschereau (2) qui avait judicieusement adopté, dès le principe, les découvertes de Beffara. Il suffit, pour terminer cette discussion, de donner le texte de l'acte (3) inutilement cherché chez un notaire nommé *Le Pin* ou *le Fouin,* et qui se trouvait chez le successeur de *Pain.* (P. 73-74.)

» Madeleine Béjart conservait dans ses papiers *un écrit signé Rocquemartene, daté du 7 janvier 1662, contenant le soussigné avoir reçu et*

(1) « *Supplément aux diverses éditions des œuvres de Molière*, 1825, in-8°. » EUDORE SOULIÉ, p. 73, note 2.

(2) « *Lettre à M. le marquis de Fortia d'Urban, en réponse à ses dissertations sur Molière et sur sa femme*, 1824, in-8°. » EUDORE SOULIÉ.

(3) « 1661. — 7 juin. — ACQUISITION PAR MAGDELEINE BÉJARD DE LA GRANGE DE LA SOUQUETTE. — Minutes de Mᵉ Acloque.

» Furent présents en leurs personnes Jean-Baptiste de l'Hermite, écuyer, sieur de Vauselle, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme servant chez le Roi, et damoiselle Marie Courtin de la Dehors, son épouse, qu'il autorise pour l'effet des présentes, étant de présent à Paris, logés rue et devant le Petit-Bourbon, paroisse Saint-Germain-de-l'Auxerrois, lesquels ont volontairement reconnu et confessé avoir vendu, cédé, quitte, transporté et délaissé, et promettent solidairement l'un pour l'autre, un seul pour le tout, sans division, discussion ne fidéjussion, renonçant aux bénéfices et exceptions desdits droits, garantir de tous troubles, dons, douaires, évictions et autres empêchements généralement quelconques, à damoiselle Madeleine Béjart, usante et agissante de ses biens et droits, de présent aussi à Paris, logée rue Saint-Honoré, devant le Palais-Royal, susdite paroisse, à ce présente et acceptante, acquéresse pour elle, ses hoirs et ayant cause, une grange jadis moulin, consistant en six membres, située dans le terroir de Saint-Pierre-de-Vassol, appelée la Souquette, avec toutes les terres, prairies et autres choses en dépendant, contenant environ treize saulmées et cinq esminées, énoncées ci-après ainsi qu'il ensuit, etc.

» Et généralement tous les autres biens fonciers et propriétés quelconques que lesdits vendeurs possèdent à présent dans toute l'étendue dudit terroir de Saint-Pierre-de-Vassol, sans aucune réserve. Le tout à eux appartenant d'acquisition qu'ils ont fait de messire Esprit de Raimond, chevalier, seigneur de Modène, comme héritier universel de défunt messire François de Raimond, seigneur dudit Modène, son père, par contrat passé devant Gabriel Vaudran, notaire royal à Modène, le treize fevrier mil six cent quarante-quatre, étant lesdites choses susvendues en la censive des seigneurs ou dames à qui dus sont et chargés envers eux de tels cens et droits que se peut devoir, que les parties n'ont su déclarer, d'elle enquis pour satisfaire à l'ordonnance, pour toutes et sans autres charges, dettes hypothèques ne redevances quelconques, francs et quittes des arrérages desdits cens et droits seigneuriaux du passé jusques à hui; pour desdites choses sus-vendues, jouir, faire et disposer par ladite damoiselle acquéresse comme bon lui semblera, à commencer ladite jouissance du jour d'hui en avant. Cette vente ainsi faite moyennant et à la charge desdits cens et droits seigneuriaux, et outre le prix et somme de *deux mille huit cent cinquante-six livres* que les parties ont convenue entre elles, laquelle somme lesdits sieur et damoiselle, vendeurs, confessant avoir presentement reçue de ladite damoiselle acquéresse, dont quittance. Transportant, dessaisissant, voulant procureur le porteur donnant pouvoir et à laquelle damoiselle acquéresse lesdits vendeurs ont délivré et mis ès mains une expédition en papier dudit contrat d'acquisition sus-daté, avec un autre contrat en parchemin de l'acquisition faite par ledit defunt messire François de Raimond, seigneur dudit Modène, desdites grange et terres sus-spécifiées, desquels contrats ladite damoiselle se contente, en quitte et décharge lesdits vendeurs. Pour sûreté à icelle damoiselle acquéresse de la garantie de ladite présente vente, iceux seigneur et damoiselle, vendeurs, ont solidairement obligé tous et chacuns

au nom de M. de Modène, de Daniel Brillard [1], *chapelier, la somme de mille livres pour employer aux affaires dudit sieur de Modène et promis ledit faire rendre par ledit sieur de Modène, ou de payer de ses propres deniers, dans le temps de deux mois prochains* [2]. Il est bien évident que c'était Madeleine qui avait rendu cette somme au créancier de M. de Modène, puisque la pièce concernant le prêt se trouve entre ses mains. Six autres pièces relatives à deux créances de M. de Modène, l'une de trois mille livres, l'autre de deux mille, sont aussi gardées par Magdeleine Béjart [3]; dans un de ces actes, daté du 10 août 1671, elle est désignée comme ayant pris pour prête-nom un sieur Romain Toubel. Toutes ces affaires d'intérêt, dont il serait difficile de chercher à percer l'obscurité, servent pourtant à comprendre que *messire Esprit de Raimond, marquis de Modène,* et Madeleine Béjart aient tenu sur les fonts de baptême, le 4 août 1665, Esprit-Madeleine Poquelin, fille de Molière [4]. C'est en octobre 1666 seulement que M. de Modène contracta un second mariage avec Madeleine de l'Hermite de Souliers, fille de son ancien ami Jean-Baptiste de l'Hermite et de [son ancienne maîtresse] Marie Courtin de

leurs biens meubles et immeubles présents et à venir, et ont élu leur domicile irrévocable en cette ville de Paris, en la maison où ils demeurent sus-désignée, auquel lieu nonobstant, etc. Fait et passé en la maison desdits vendeurs le septième juin mil six cent soixante et un après midi, et ont signé :

» M. DE LA DEHORS. DE LHERMITE.
M. BEIART.
OGIER. PAIX. »

(*Recherches sur Molière et sur sa famille*, par EUDORE SOULIÉ, Documents, XXIX, p. 202 et 203.)

(1) Ce nom de Brillart, que nous nous rappelons avoir vu figurer dans l'histoire de Molière, nous suggère en effet le rapprochement suivant :

« Le 29 novembre 1661, Moliere tient sur les fonts de baptême une fille de Marin Prévost, bourgeois de Paris, et d'Anne Brillart; le 16 février 1664, Louis Béjart, et la femme de Molière, sont parrain et marraine de Gresinde-Louise, également fille de Marin Prévost et d'Anne Brillart. » BEFFARA, *Dissertation sur Molière*, p. 20.

(2) « Document n° XLII, cote six. » EUDORE SOULIÉ.

(3) « *Idem*, cote trois. » EUDORE SOULIÉ.

(4) *Acte de baptême de la fille de Molière.* « Du mardi 4e août 1665, fut baptisée Esprit-Magdeleyne, fille de Jean-Baptiste Pauquelin-Maulier, bourgeois, et Armande Gresinde, sa femme, demeurant rue Saint-Honoré. Le parrain, messire Esprit de Rémon, marquis de Modène; la marraine, Magdel. Bezart, fille de Joseph Besart, vivant procureur. » *Registre de la paroisse Saint-Eustache.* BEFFARA, *Dissertation sur Molière*, p. 15.

« On ne voit pas sans quelque étonnement reparaître ce Modène... De quelque manière qu'on cherche à expliquer le choix comme parrain de l'homme qui avait été avant Molière l'amant de Madeleine, il ne fait pas bonne figure dans ce baptême de 1665. Tout ce qui est regrettable dans la vie privée de Molière, tout ce qui a blessé non seulement le bonheur, mais la dignité de cette vie, est venu des liaisons avec les Béjart, du mariage qui les a rendues plus étroites encore. Il n'en est sans doute pas moins resté chez notre grand poète de nombreuses marques du caractère de l'honnête homme; mais on ne les reconnait pas toujours au milieu des mœurs, trop acceptées par lui, de ce monde du théâtre auquel étaient etrangères les délicatesses d'un cœur capable de trouver en lui-même l'image du noble Alceste. De là, entre telles et telles faiblesses de la conduite de Molière et le sentiment qu'il avait certainement de l'honneur, un desaccord qui dut être une de ses souffrances. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 358 et 359.

la Dehors [1], à qui Madeleine Béjart avait acheté la grange de la Souquette. Esprit de Raimond ne survécut pas longtemps à son ancienne maîtresse [Magdeleine Béjart... et non l'autre, *la mère de sa seconde femme!!*] [2], qui était devenue son amie et avait le soin de ses affaires embarrassées; il mourut le 1er décembre 1672. (P. 74-75.)

» Les autres papiers de Madeleine Béjart sont relatifs à l'obligation souscrite à son profit, en 1655, par un receveur des tailles de Montélimart,.. et à des sommes prêtées par Madeleine à un avocat en parlement et à Louis Bertelin, sieur de Lisle [3]. Tous ces papiers restèrent entre les mains de la légataire; et le 19 mars 1672 l'argent trouvé chez Madeleine fut remis, suivant ses dernières volontés, à Pierre Mignard, excepté la somme de deux cents livres retenue par Molière et sa femme *pour être employée aux dépenses menues et plus pressantes, faites et à faire au sujet du décès de ladite défunte* [4]. (P. 75.)

» La mort de Madeleine Béjart fut presque immédiatement suivie de celle de son beau-frère, Léonard de Loménie. Geneviève, bien qu'âgée de

[1] « J'ai trouvé l'indication de leur contrat de mariage dans l'étude de M. Émile Jozon, sur le répertoire du notaire Moufle qui a rédigé le testament et dressé l'inventaire de Madeleine Béjard. » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 75, note 1.

« M. Chardon a fait connaître son contrat de mariage, daté du 26 octobre 1666. Voyez *M. de Modène... et Madeleine Béjart*, p. 426-429. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 140.

[2] Pour M. Loiseleur (*Points obscurs*, p. 254), la seconde femme du comte de Modène, Madeleine l'Hermite de Souliers, n'aurait été que *la sœur* et la belle-sœur des deux époux Vauselle, *et non leur fille*.

Quant au fait que la femme de Vauselle aurait été d'abord la maîtresse de son futur gendre, M. Paul Mesnard dit fort bien à ce sujet, et en toutes lettres (*Notice...*, p. 139) : « Mais il [le sieur de Vauselle] amenait avec lui [en 1653] sa femme qui, » *notoirement était ou avait été la maîtresse de l'ancien amant de la Béjard.* » Et à la page suivante (140), M. Mesnard est plus affirmatif encore :

« La fille de Marie Courtin de la Dehors, après un premier mariage [a] qu'elle fit annuler, en contracta un second avec *celui dont la liaison avec sa mère n'avait pas été un mystère.* Elle devint comtesse de Modène en decembre 1666. A cette époque, Magdelon (Madeleine de l'Hermite de Souliers) avait environ vingt-six ans. Esprit de Modène en avait cinquante-huit. Madeleine Béjart ne parait pas en avoir voulu à celui-ci de ce déraisonnable mariage, digne couronnement d'une vie de desordres. *Elle continua de se conduire avec lui en amie, et l'on ne peut pas dire : en amie jusqu'à la bourse.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 140.

[3] D'après le bibliophile Jacob (*Iconographie molièresque*, 301, p. 109 et 110), ce serait ce Louis Bertelin, sieur de Lisle, que Molière aurait eu en vue lorsqu'il écrivit le vers 182 de *l'École des Femmes :*

Et de Monsieur de Lisle en prit le nom pompeux.

Nous donnerons plus loin, dans notre article XXXV, en note, le texte même de ce passage de M. Paul Lacroix.

[4] Nous pourrions arrêter en cet endroit les présents extraits au livre de M. Eudore Soulié. Mais les considérations qui suivent et qui ont une liaison naturelle et motivée avec le reste, se trouvent beaucoup mieux placées ici qu'ailleurs. Aussi aimons-nous mieux les englober avec ce qui précède que de leur consacrer par exemple un article spécial, qui aurait le grand désavantage de faire perdre de vue, ne fût-ce que momentanément et pour un instant, LES RAPPORTS DIRECTS ET EVIDENTS *qui relient la mort de Magdeleine Béjart aux événements si inattendus qui la suivirent*, ce que nous voulons éviter par-dessus tout.

[a] Avec Le Fuzelier, écuyer du prince de Conti, célébré à Avignon le 11 novembre 1655.

quarante-huit ans, ne tarda pas à se remarier avec Jean-Baptiste Aubry, paveur des bâtiments du Roi, qui prenait le titre de sieur des Carrières. Par son contrat de mariage [Document n° XLIV], Geneviève apporte à la future communauté le *contenu en l'inventaire qu'elle a fait faire à sa requête après le décès dudit défunt son mari*, plus le quart d'un terrain situé dans le faubourg Saint-Antoine et quatre cents livres de rente viagère qui lui avaient été léguées par sa sœur Madeleine; elle stipule en outre que *Jean-Baptiste de Loménie, fils d'elle et dudit défunt, sera nourri, instruit et entretenu aux dépens de ladite communauté jusques à l'âge de quinze ans, sans lui en faire payer aucune chose.* Les père et mère du futur époux *pour les services qu'il leur a rendus et leur rendra en l'exercice de paveur des bâtiments du Roi et autres ouvrages toisés, et écritures qu'il a faites et fait encore à présent* lui garantissent cinq cents livres par an, *pendant qu'il travaillera, par forme de pension, nourriture et entretenement.* Les témoins d'Aubry sont ses parents, deux officiers de la maison du duc d'Orléans et un garde de la prévôté de l'hôtel; Geneviève est assistée de son beau-frère Molière, et de son frère Louis qui, depuis sa retraite du théâtre, prenait le titre d'ingénieur du Roi. Armande Béjard ne figure pas dans ce contrat; elle aussi devait se remarier quelques années plus tard, mais cette réflexion n'est pas la seule que fait naître l'acte passé le 15 septembre 1672 chez le notaire Jean Levasseur. Son étude réunissait ce jour-là quatre personnes qui s'étaient rencontrées, vingt-neuf ans auparavant, dans des circonstances bien différentes. Le père du futur époux était ce Léonard Aubry, employé, dès leurs débuts (1), par les associés de *l'Illustre Théâtre* [Document n° IX], et qui ensuite s'était porté caution de Molière (2) pour le faire sortir du Grand-Châtelet [Documents n^os^ XX et XXII]; Molière et Geneviève, les seuls survivants de l'ancienne troupe, s'alliaient avec celui qui les avait secourus dans leur détresse, et le notaire Jean Levasseur qui, dès cette époque, avait prêté son concours lors des marchés et des emprunts faits dans les moments de crise, rédigeait encore le contrat de mariage de Geneviève Béjard. Le même notaire, après avoir vu les commencements du jeune Poquelin, comédien obscur, pauvre et *prisonnier* [ô malice des choses!... et singulier rapprochement], allait être appelé bientôt à *inventorier les biens* du poète qui depuis avait rendu immortel le nom de Molière. (P. 75-76.)

» En quittant la maison de la rue Saint-Thomas-du-Louvre qu'il occupait avec Magdeleine Béjard, Geneviève et son premier mari Léonard de Loménie, Molière était allé demeurer provisoirement rue Saint-Honoré (3); la mort de Madeleine Béjard et le second mariage de Geneviève

(1) Voyez ci-après, CHAPITRE III, § 10: *Retour à Paris, Transformation du Jeu de paume des Mestayers en salle de spectacle, Préparatifs pour l'inauguration de « l'Illustre Théâtre ». (Fin décembre 1643).*

(2) Voyez ci-après, CHAPITRE V, § 4 : *Molière en prison.*

(3) « Soulié, sans doute d'après le bail Baudelet, lequel porte que Molière et sa femme demeuraient, à la date du 26 juillet. rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, dit (p. 77 des *Recherches*...) qu'ils étaient allés loger là provisoirement, en quittant la rue Saint-Thomas-du-Louvre. M. Loiseleur (p. 394 des *Points*

le laissaient libre de se créer une installation en rapport avec sa position et sa fortune. Il ne tarda pas à louer la plus grande partie d'une maison appartenant à un tailleur nommé René Baudellet, qui remplissait chez la Reine le même office de valet de chambre que Molière avait auprès du Roi. La maison de Baudellet, située rue Richelieu, sur la paroisse de Saint-Eustache, se composait d'un rez-de-chaussée sur caves, de trois étages avec entresols et de greniers. Molière prend les premier et second étages, quatre entresols, et les dépendances consistant en caves, cuisine au rez-de-chaussée, écurie (dans laquelle le propriétaire se réserve la place d'un cheval), remise de carrosse, communauté de la cour, puits, etc.; le tout moyennant treize cents livres de loyer par an. Le bail est signé le 26 juillet 1672 par Molière dans son logement d'Auteuil et par sa femme *en leur demeure à Paris* [Document n° XLIII]. C'est dans cette maison que naquit, le premier octobre suivant, le second fils de Molière [1], tenu sur les fonts de baptême par Pierre Boileau-Puymorin, frère de Boileau-Despréaux, et par Catherine Mignard, depuis comtesse de Feuquières. Cet enfant ne vécut que onze jours et fut inhumé le 12 octobre 1672 *dans l'église de Saint-Eustache, en présence de Boudet et Aubry, ses oncles.* » EUDORE SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille,* p. 77-78.

XXVIII. La revanche des Tartuffes (1672-1673). — La date du 17 février 1672, qui est celle de la mort de Magdeleine Béjart, peut être considérée comme constituant une grande ligne de démarcation dans la carrière et dans la vie même de Molière. Le fait, certes, est singulier, bizarre,

obscurs...) croit à une erreur dans la rédaction du bail, qui, du reste, en renferme une évidente un peu plus haut. Il fait remarquer qu'en tout cas, si Molière, en 1672, a demeuré quelque temps rue Saint-Honoré, ce ne peut avoir été que six mois au plus..... » PAUL MESNARD, *Notice biographique...*, p. 424, note 2.

(1) *Acte de baptême du second fils de Molière.* « Du samedi 1er octobre 1672, fut baptisé Pierre-Jean-Baptiste-Armand, né du jeudi 15e du mois passé, fils de Jean-Baptiste Pocquelin-Molière, valet de chambre et tapissier du Roi, et d'Armande-Claire-Élizabeth Béjart, sa femme, demeurant rue de Richelieu. Le parrain, messire Pierre Boileau, conseiller du Roi en ses conseils, intendant et contrôleur général de l'argenterie et des menus-plaisirs et affaires de la chambre de S. M. La marraine, Catherine-Marguerite Mignard, fille de Pierre Mignard, peintre du Roi. » *Registre de la paroisse Saint-Eustache.* — « Cet enfant mourut le 10 octobre 1672 et fut inhumé le 12, dans l'église de Saint-Eustache, en présence de Boudet et Aubry, ses oncles. » BEFFARA, *Dissertation sur Molière*, p. 16.

« A la fin de cette année 1672, au cours de laquelle le génie de Molière avait jeté un si vif éclat, les inquiétudes que sa santé donnait étaient devenues de plus en plus sérieuses. Dans l'état de souffrance contre lequel son courage luttait, il reçut une nouvelle blessure, et l'on ne doute pas qu'il ne l'ait sentie cruellement. Son fils, Pierre-Jean-Baptiste-Armand, né le 15 septembre 1672, lui fut enlevé le 11 octobre, âgé de moins d'un mois. Le bas âge ne rend pas un père insensible à la perte de son enfant; et quand cet enfant est un fils, il trompe, en disparaissant, la chère espérance du nom qu'il aurait fait vivre. Il ne restait plus à Molière que sa fille, Esprit-Madeleine.

» Il avait déjà vu mourir, en 1664, son premier fils, le filleul du Roi, qui n'avait vécu que neuf mois. Quelle était chez lui la vivacité du sentiment paternel, il

inattendu. On peut le trouver invraisemblable. Mais il est, en tout cas, au-dessus de toute discussion. On ne peut nier ce qui existe. Mais on peut du moins, et c'est certes ici le cas, s'en étonner, tout en étant bien obligé de le constater, fût-ce même un peu à son corps défendant.

Avant le 17 février 1672, Molière est en pleine faveur auprès du Roi. Il a même éclipsé, aux yeux de Louis XIV, jusqu'à Bensserade qui vient de se retirer. Molière est l'auteur de haute prédilection du grand Roi, celui dont le monarque absolu ne saurait plus guère se passer. C'est lui l'ordonnateur indispensable et zélé de toutes les fêtes, de toutes les grandes manifestations théâtrales, musicales et chorégraphiques de son règne. C'est lui encore, et très spécialement, le collaborateur attitré et l'*alter ego* de ce musicien de génie, de ce compositeur incomparable, de ce créateur mélodique absolument hors ligne, de ce grand homme enfin — car c'en est bien un! — (dont le caractère malheureusement bas et profondément égoïste ne me fera jamais oublier pour ma part l'immense valeur), que l'on nommait Jean-Baptiste de Lully; celui de tous les grands artistes en tout genre du XVII^e^ siècle dont les traces sont restées, encore aujourd'hui, les plus profondes et les plus facilement reconnaissables dans la mémoire des masses.

Après cette date fatale — 17 février 1672, — de la part du roi Louis XIV, toute faveur cesse. Molière a beau offrir au monde ce chef-d'œuvre inimitable qu'on nomme *les Femmes savantes*, ouvrage aussi incomparable et aussi parfait dans son

l'avait bien montré dans le sonnet touchant qu'il avait, en cette même année 1664, adressé à son ami La Mothe le Vayer qui venait de perdre son fils; c'était environ cinq semaines avant que lui-même eût besoin, à son tour, d'une semblable condoléance.....

» Quand il eut à pleurer le second de ses fils, il ne demeurait plus à Paris, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre; il s'était établi avec sa femme dans la maison de la rue de Richelieu... L'acte de baptême de Jean-Baptiste-Armand donne même déjà le domicile de ses parents dans cette maison que leur avait louée, le 26 juillet, René Baudelet, par un bail, fixant l'entrée en possession à la Saint-Rémy (1er octobre). M. Auguste Vitu, dans son savant livre intitulé *la Maison mortuaire de Molière* (un volume in-8°; Paris, A. Lemerre, 1883), pense que le domicile indiqué sur l'acte de baptême n'était vrai qu'en droit, et que Molière n'était entré que le 7 octobre dans sa nouvelle demeure (p. 32)..... La perte de cet enfant était bien faite pour aggraver le mal auquel, depuis longtemps d'ailleurs, il était en proie. » PAUL MESNARD, *Notice biographique*, p. 422, 423 et 424.

« Cette maison [de la rue de Richelieu]... occupait l'emplacement de celles qui [dans la même rue] portent aujourd'hui les nos 38 et 40. » LOUIS MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 290.

genre que *l'École des Femmes,* que *le Tartuffe,* que *le Misanthrope* lui-même dans les leurs; preuve à nulle autre pareille que son génie est alors dans toute sa force, dans toute sa plénitude, et qu'avec *le temps* (cet élément de création qu'on lui a toujours si chichement mesuré), il est encore vraiment capable de réaliser les plus grandes, les plus hautes merveilles. Mais hélas! la protection royale s'est si visiblement retirée de lui que cet ouvrage capital, hors ligne, n'est même pas représenté d'abord à la Cour. Ce n'est qu'après la dix-neuvième représentation au Palais-Royal qu'il est joué à Versailles... Et Lully sent si bien ce refroidissement du Roi, — Lully, le thermomètre de la faveur et le courtisan par excellence, Lully, dont l'intérêt propre est la première loi, — qu'il s'éloigne brusquement de Molière, qu'il ne le prend plus dorénavant pour collaborateur, et qu'il choisit Philippe Quinault pour l'associer désormais à sa brillante fortune. Mû par un juste orgueil, et contraint d'ailleurs par les circonstances, ce sera au compositeur Charpentier que Molière de son côté s'adressera désormais pour mettre en musique ses comédies-ballets.

Tout effet suppose nécessairement une cause, et l'Univers lui-même en a une. Celle de la disgrâce de Molière, nous la pressentons, nous la devinons. Il en est, pour cette disgrâce si terrifiante et si soudaine de 1672, *à laquelle il n'y a pas à se tromper,* et surtout pour *ce qui la suivra,* exactement comme, en 1665, pour la *suppression* subite de *Dom Juan,* suppression à propos de laquelle M. Paul Mesnard (*Molière-Hachette,* t. V, p. 39) a laissé échapper de sa plume ces paroles, si admirablement vraies pour le fait spécial auquel il les applique, et en même temps si étonnamment prophétiques pour l'avenir :

« En plein succès, une mort si brusque n'est pas une mort » naturelle; LE COUP D'AUTORITÉ A LAISSÉ SA MARQUE VISIBLE, » *bien qu'il eût frappé discrètement, sans scandale.* LES » FAITS PARLENT. » En vérité, on ne peut rien dire de plus fort ni de plus convaincant. Tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir de pareilles lignes. En voici d'autres tout aussi surprenantes, émanant du même auteur (p. 38) et se rapportant au même objet : « ... ceux qui, sincèrement ou non,... portèrent » ce jugement, *se firent écouter :* CES... FAITS SONT HORS DE » DOUTE, sans que nous connaissions bien toute l'histoire des

» réclamations soulevées, des raisons que l'on crut avoir *d'y* » *faire droit*, et DE L'ORDRE SECRÈTEMENT DONNÉ... » Je m'arrête! La ressemblance des deux cas devient frappante, à ce point qu'on a bien souvent, au moyen âge, arrêté comme « sorciers » et traité comme tels des hommes qui l'étaient beaucoup moins, au fond, que ne semble l'être M. Paul Mesnard dans la présente occasion!... Mais, remarquez-le bien, c'est qu'il s'agit des mêmes personnages à huit ans de distance : de Louis XIV, monarque autoritaire par excellence s'il en fut jamais, et des terribles ennemis dont Molière parle ainsi lui-même, dans sa préface du *Tartuffe,* quand il dit de cette pièce :

« Voici une comédie dont on a fait beaucoup de bruit, qui a été longtemps persécutée, et les gens qu'elle joue ont bien fait voir qu'ils étaient *plus puissants en France* que tous ceux que j'ai joués jusqu'ici... Ils se sont effarouchés d'abord, et ont trouvé étrange que j'eusse la hardiesse de jouer leurs grimaces, et de vouloir décrier un métier dont tant d'honnêtes gens se mêlent. *C'est un crime qu'ils ne sauraient me pardonner;* et ils se sont tous armés contre ma comédie avec une fureur épouvantable... »

Ce n'était encore, en ce temps-là (1669), que contre ses comédies, que les hommes *puissants* dont nous parle Molière s'armaient et s'acharnaient. Mais quand *Tartuffe* fut joué en dépit de leurs efforts, pour cette fois impuissants et vains, mais quand la protection toute-puissante et l'ordre formel du Roi les OBLIGEA et leur enjoignit de se taire et de *laisser faire* — après cependant une « part du feu » que je me suis appliqué longuement et consciencieusement à faire ressortir — oh! alors, il n'y a plus à s'y tromper : c'est contre Molière lui-même, c'est contre sa personne qu'ils se tournèrent soudain, en suivant vis-à-vis de lui leur tactique habituelle!... c'est-à-dire : en ne se lassant jamais, — en ne précipitant rien, — et en sachant attendre.

Précédemment (1665), à l'acte V, scène II, du *Festin de Pierre*, Molière avait fait dire à *l'un d'eux*, par la bouche de son héros Dom Juan : « Dès qu'une fois on m'aura choqué tant » soit peu, *je ne pardonnerai jamais et garderai tout douce-* » *ment une haine irréconciliable.* » Or, Molière n'a jamais été *un naïf,* loin de là. Il était donc prévenu à l'avance, il

croyait donc qu'*il disait vrai;* il savait parfaitement quel sort, finalement, pouvait l'attendre, on voit qu'il n'y a pas à en douter. Il faut en être contristé. Il faut donc le plaindre, l'incomparable grand homme, d'avoir ainsi couru, le sachant et le voyant, à sa perte évidente! mais il faut avant toute chose l'admirer. Qui affronte le péril certain et *visible* et s'y précipite volontairement sans en mesurer les conséquences, oh! celui-là est doublement brave, doublement généreux.

Mais les agissements collectifs et bien dirigés de ses pires ennemis, ne les avons-nous pas suivis, depuis la brochure de Pierre Roullé demandant à ce qu'on brûlât Molière publiquement, en passant par toutes ces brochures si furibondes et si perfides que nous avons l'une après l'autre, ici, soigneusement signalées au passage, analysées et même *citées*, à leur date, jusqu'à cette publication cruelle et immonde d'*Élomire hypocondre,* production vile et infâme de poètes, non sans talent, employés et soudoyés dans l'ombre?

Et, *une fois Molière disparu,* c'est-à-dire après février 1673, croyez-vous donc que ce sera fini? Détrompez-vous! L'avenir nous réserve d'autres publications encore, à longue échéance (*la Fameuse comédienne* est de 1688), ayant toutes une seule et même origine, écrites toutes dans le même but. Et ces publications post-datées et retardataires ne seront pas les moins odieuses ni les moins criminelles.

Or, savez-vous ce qui arrivera? c'est que les faits absurdes et controuvés, qu'elles signalent avec tant de persévérance et d'ensemble et à l'envi, entreront, de droit, dans toutes les biographies de Molière. On méprisera ces abjects petits livres, on les traitera de pamphlets, d'écrits infâmes. Mais on les lira, on en donnera de nouvelles éditions, on les étudiera avec intention et on les citera, qui plus est, *comme datant de l'époque*, et, par conséquent, comme pouvant contenir *du vrai!!* Qui pourrait les contredire, ces témoignages faux et intéressés, une fois qu'on aura fait complètement disparaître de la circulation tous les papiers, toutes les lettres, et jusqu'aux moindres billets de Molière?... Je ne raconte pas comment cela a pu avoir lieu, car *je l'ignore;* mais ce que je constate, car *j'en suis sûr*, c'est que CELA A EU LIEU. Comme le dit si bien M. Paul Mesnard (V, p. 39), qu'il faut toujours citer, à propos de la

suppression de *Dom Juan :* LES FAITS PARLENT. Comme l'a si heureusement, si éloquemment exprimé M. Jules Loiseleur (*Points obscurs*, p. 194, en note) : *Il y a là un mystère plus obscur encore que tous ceux que nous cherchons à éclaircir dans cette étude.*

Après les représentations de *Tartuffe*, et connaissant à merveille leur Louis XIV (ils l'ont amplement prouvé *depuis*), les ennemis naturels de Molière ont patiemment attendu l'heure favorable de la revanche; et avec des hommes ainsi prêts à saisir toute occasion, elle ne pouvait, en vérité, ni leur échapper, ni même beaucoup tarder à sonner. Pour perdre Molière, ces gens avaient surtout besoin d'un motif d'accusation terrible et patent, basé sur un fait, fût-il le plus faux du monde, mais ayant déjà, aux yeux du plus grand nombre, quelque apparence de vérité : fait certifié, fait appuyé, fait affirmé par eux, par leurs compères et leurs affidés, sans relâche aucun ni sans lassitude : murmuré à l'oreille pour commencer, confié d'abord discrètement et à voix basse, puis annoncé en public, avec une indignation et une horreur toujours grandissantes, et enfin publié au grand jour et à son de trompe, et crié sur les toits afin que personne n'en ignore. N'est-ce pas là la marche ordinaire de *la calomnie?* Savamment dirigée et mise en action, toujours rééditée avec l'impassibilité et l'assurance imperturbable que donne l'ignorance... ou la mauvaise foi, qui serait donc, au monde, capable de résister à une pareille force?

L'accusation absolument déraisonnable et folle de Montfleury, par nous consciencieusement examinée et mise à néant [voir ci-dessus, pages 230 et suivantes], fut la base même sur laquelle on eut soin d'étayer et de bâtir tout le nouvel et menaçant échafaudage. Elle courait déjà dans l'air, cette accusation; elle avait déjà été portée autrefois devant le Roi qui l'avait alors dédaignée... autant de préparé! Et « le populaire » les aime tellement, ces ragots affreux qu'il se complaît à colporter avec tant d'entrain fiévreux et d'ignorance passionnée! *L'inceste!* Allez donc inventer un motif plus sûr pour perdre un homme bien vite dans l'esprit des masses ignorantes... Aussi fut-ce celui-là même que l'on choisit.

Notez bien, et je m'empresse de l'avouer loyalement, que je n'ai, par devers moi, ni de ce choix, ni de cette sorte de com-

plot ténébreux, aucun témoignage direct, aucune pièce matérielle, aucun texte certain à communiquer à mes lecteurs. Mais la preuve que cette accusation n'est pas une chimère, c'est qu'elle a été accueillie, c'est qu'elle a porté! c'est qu'elle a sourdement, puis victorieusement, triomphé jusqu'ici et du temps, et des faits les plus authentiques. *La tradition de la maternité de Magdeleine par rapport à Armande* est encore aujourd'hui si profondément ancrée dans l'opinion de tous que, malgré les plaidoyers non moins éloquents qu'irréfutables de Beffara, de Taschereau, de M. Louis Moland, appuyés sur des preuves positives, sur des pièces *en règle* et auxquelles rien ne manque, eh bien! cette tradition, des hommes aussi profondément sagaces, honnêtes et droits que le sont M. Anaïs Bazin, M. Jules Loiseleur, M. Paul Mesnard, n'ont pu et ne peuvent s'empêcher de l'admettre comme vraie et sincère et finalement *d'y croire.*

La mort de Magdeleine Béjart fut à la fois l'occasion, le prétexte, le signal de ce brusque assaut contre Molière, dont il faut malheureusement renoncer à indiquer les circonstances pour toujours cachées dans l'ombre et à fournir, pièces en mains, les preuves authentiques à jamais détruites. L'acte mortuaire d'Armande sera bel et bien rédigé, en 1700, *d'après les fausses données, désormais à l'ordre du jour.* Cet acte la fera naître en 1645, c'est-à-dire trois ans après la mort du père Joseph Béjart, c'est-à-dire, si l'on aime mieux, à l'époque où, depuis près de deux ans, Magdeleine Béjart est, au vu et au su de tous, la maîtresse avouée du jeune Jean-Baptiste Poquelin. Cet acte-là, du moins, est resté; *nous en possédons la fidèle copie;* et nous pouvons, en le comparant avec d'autres pièces antérieures, d'une authenticité absolument irrécusable [voir ci-dessus, pages 161, 162, 163], en apprécier la profonde et complète inexactitude, la fausseté et la perfidie voulues. Mais rassurons-nous, du reste; *on ne saurait penser à tout;* et nous allons, par contre, voir surgir de l'ombre certains témoignages authentiques et précis, où personne, à coup sûr, n'aurait jamais cru qu'il pouvait être question de Molière, tant les manœuvres secrètes ont, à ce dernier égard, été habiles.

« Magdeleine Béjard, — dit M. l'abbé Valentin Dufour, — ... après avoir brillé au théâtre pendant trente-cinq ans, mourut deux ans seulement

après sa mère, et..., à sa qualité d'excellente comédienne, joignait une grande aptitude aux affaires : c'était sur elle que reposaient depuis longtemps les intérêts pécuniaires de la troupe dont Molière était le chef, lorsqu'elle fut atteinte de la maladie dont elle mourut, à l'âge de cinquante-cinq ans accomplis depuis neuf jours, le 17 février 1672, dans sa maison rue Saint-Thomas-du-Louvre, vis-à-vis du Palais-Royal. Née sur le territoire de Saint-Paul et baptisée dans cette paroisse, elle voulut être enterrée près de l'église qu'enfant elle avait fréquentée, et reposer à côté de sa mère à laquelle elle avait acheté, comme nous l'avons vu, une concession. *Le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, pas plus que celui de Saint-Paul, ne mit obstacle à l'accomplissement de ses dernières volontés, bien que son exécuteur testamentaire la déclarât « comédienne ».* » *Le Molièriste,* t. V, nº 50 [mai 1883], p. 53 et 54.

Pages 69-70 de ses *Recherches sur Molière,* M. Eudore Soulié appuie, en les justifiant, les intéressants témoignages qui précèdent des faits suivants : « En présence, dit-il, de la » mort, Magdeleine rachète ses fautes passées par des fonda- » tions pieuses et par d'abondantes aumônes, » etc.

Magdeleine, en un mot, a reçu les derniers sacrements, elle s'est repentie : miséricorde lui est faite en ce monde! On acquiesce à ses vœux : elle reposera en terre sainte, dans un lieu consacré, et près de sa mère, Marie Hervé ; et c'est, *sans aucun doute,* après une confession générale, faite de cœur, pleine et entière.

Mais n'est-il pas permis de rapprocher *ceci* de *cela?* Sans rien savoir de certain, je ne crois pas aller contre les conjectures permises en me demandant maintenant si, *prête à paraître,* Magdeleine n'aura pas, dans l'innocence de son âme (car on peut avoir été pécheresse et se montrer un jour d'une sincérité touchante), raconté avec détails à son confesseur, et sur ses instances à lui, comme quoi elle avait été la première maîtresse de Molière, — de ce Molière, le grand auteur, l'artiste, le comédien si célèbre, et qui, bien plus, est l'époux de sa petite sœur et filleule chérie Armande Béjart, — l'homme en un mot à qui, jusqu'à son dernier moment, et cela ressort de son testament même [1], elle a toujours porté le plus vif, le plus tendre intérêt?

[1] « Madeleine Béjart... institue Armande sa légataire universelle avec substitution au profit de l'aîné des enfants de Molière, déshéritant ainsi son frère Louis et sa sœur Geneviève, auxquels elle ne laissait qu'une faible rente viagère... » J. Loiseleur, *Points obscurs*, p. 336. [Voir tout le passage, p. 475, note 1.]

Resterait à apprendre, je le reconnais hautement, *ce qu'elle aurait pu dire de si particulier à son confesseur;* et je dois avouer franchement qu'à cet égard *je ne sais rien*. Je me dois de faire, d'abord et avant tout, cette déclaration loyale et catégorique. L'acte mortuaire d'Armande Béjart, *sœur* certaine de Magdeleine, me revient cependant avec obstination à la mémoire. Pourquoi est-il à la fois si profondément inexact et si hautement affirmatif? Hélas! Magdeleine aurait pu, peut-être, avouer qu'elle aurait eu, par exemple, en 1645 et en province, une enfant, une fille de Molière, morte depuis en bas âge, et dont — je ne me fais pas faute de l'avouer encore — je ne parle ici que *par pure et simple conjecture*. Je fais en un mot, en ce moment, deux suppositions, et ce serait peut-être bien assez *(sinon trop)* d'une seule...!

Mais deux faits irréfragables, mais deux vérités subsistent, et que rien ne saurait effacer ni déraciner de mon esprit :

1° *C'est à partir de la mort de Magdeleine* que la destinée de Molière a subitement changé et est devenue tout autre;

2° La pensée, absolument erronée, qu'Armande était *la* vraie *fille* (et non *la sœur*) de Magdeleine, déjà lancée dans l'air bien avant cette époque (1672), a subi alors une transformation suprême et tout à fait décisive, et est devenue très rapidement, précisément à partir de cette date, la croyance universelle... et durable.

Si Molière s'est si souvent séparé de sa femme, s'il a demandé si souvent des consolations à la de Brie, si le ménage des deux époux a été si peu uni, si tourmenté, si orageux, c'est qu'il a couru, par suite de telle et telle influence mensongère, de bien mauvais et bien absurdes bruits sur son compte. — Mais ne serait-ce pas aussi *très spécialement* parce que, selon l'ingénieuse conjecture de M. Arsène Houssaye, Armande, continuellement atteinte et troublée par les bruits infamants qu'elle entendait à chaque instant résonner à ses oreilles, était, en somme et malgré tout, en proie à des craintes, à des appréhensions, à des terreurs continuelles, constamment et à dessein alimentées autour d'elle, et bien peu propres à lui faire prendre en solide et légitime affection le foyer conjugal [1]? Quant à faire, sérieusement, fonds quel-

[1] « M. Houssaye a trouvé une... excuse fort ingénieuse [en faveur d'Armande]

conque de toutes les infidélités attribuées à la femme de Molière par les libelles, nous nous en garderons d'autant plus volontiers que nous regardons absolument comme *non avenus*, au point de vue strictement historique, tous les renseignements nous arrivant par de telles sources! Ces libelles ne sont bons à consulter que pour nous donner une idée, et de l'animosité des ennemis de Molière, et en même temps du danger qu'il y aurait à prendre au sérieux toutes les faussetés qu'ils contiennent; et, pour notre part, nous n'en avons fait, nous n'en ferons jamais d'autre usage.

Nous regardons comme parfaitement vraisemblable que Louis XIV ait été sommé, — le plus respectueusement, mais avec le plus d'autorité et de fermeté possibles, — en sa qualité de monarque très chrétien et de fils aîné de l'Église, d'arrêter au plus vite le scandale épouvantable, intolérable, causé par Molière et par Armande, *se mettant de nouveau ensemble, reprenant*, malgré toutes les calomnies, *la vie commune* (ce qui devait amener plus tard, le 15 septembre 1672, un nouvel accouchement d'Armande); et de punir, par tous les moyens ordinaires et prévus, sinon Armande, au fond ignorante et inconsciente dans l'affaire, sinon Magdeleine, morte plus de six mois auparavant (le 17 février 1672), pardonnée et *en état de grâce*, du moins le seul vrai coupable, celui qu'il était désormais impossible d'épargner, Jean-Baptiste

et dont personne, je crois, ne s'était encore avisé, en suggérant que l'éloignement de Mlle Molière pouvait s'expliquer..., du moins en partie, par la diffusion et la persistance de l'horrible rumeur qui en faisait son père. *Même sans y croire, comment n'en eût-elle pas été frappée d'effroi et de répulsion?* Et qui dit qu'*à certaines heures* un doute affreux n'entra pas en elle? » VICTOR FOURNEL, *De Malherbe à Bossuet*, p. 103.

Ceci ne nous semble pas bien sérieux, du reste, absolument parlant, et voici pourquoi : Élevée dès sa plus tendre enfance dans la famille Béjart, Armande avait assez connu sa vraie mère Marie Hervé, et sa sœur-marraine Magdeleine-Grésinde Béjart, pour savoir à quoi s'en tenir, pour n'avoir aucun doute possible à l'égard de son origine maternelle. *Un enfant ne se trompe jamais sur sa véritable mère.* N'empêche que l'épouvantable calomnie, incessamment répétée, a dû plus d'une fois troubler et assombrir Armande. Comme le dit si bien plus haut M. V. Fournel, « Même sans y croire, comment n'en eût-elle pas été frappée d'effroi et de répulsion ? » C'est pour une raison du même genre, à un tout autre point de vue, que bien des libres penseurs ne joueraient pas, ne plaisanteraient pas, et combien ils auraient raison, avec des hosties consacrées. On croit toujours *un peu, d'une certaine manière*, à ce que tout le monde, autour de vous, affirme être vrai. On n'est pas toujours maître de ces choses-là!... Les sensations nerveuses que nous ne voudrions pas éprouver sont trop souvent celles qui, cependant, nous troublent et nous étreignent. *Il est des impressions qui restent!* Ils savaient bien ce qu'ils faisaient, les incitateurs d'*Élomire hypocondre* et de la *Fameuse comédienne!...*

Poquelin de Molière, l'« odieux » auteur du *Tartuffe* et de *Dom Juan*.

A-t-on réussi alors à fournir au Roi des semblants de preuves suffisants au sujet du crime fictif allégué et reproché si véhémentement à Molière? Il faut le croire, si, comme toutes les apparences semblent bien l'indiquer, le grand Roi, ayant peur d'un scandale dont le contre-coup ne pouvait manquer de l'atteindre, dûment persuadé par les virulents accusateurs qu'on allait tout au moins faire un coup d'éclat, a acquiescé finalement — par intérêt et sans s'expliquer peut-être trop positivement avec eux sur ce qu'il allait faire — aux sommations si intéressées qui lui étaient adressées; c'est-à-dire a fait disparaître subitement Molière, ce qui arrangeait et terminait tout pour le mieux. — Aux criminels, atteints et convaincus du crime d'inceste, était réservée la mort sur le bûcher et par le feu (ce que demandait précisément Pierre Roullé!), après procès forcément retentissant; sans parler de *la destruction*, toujours par le feu et sur le même bûcher, *des pièces du dit procès.*

Pareille publicité, châtiment si atroce et donnant tant à gloser, étaient de fait radicalement impossibles, étant donnés surtout le rang et la position que Molière occupait, de notoriété publique, auprès du Roi. On pressent, on devine d'ici les conséquences inévitables et terribles d'un pareil procès, principalement par rapport à Louis XIV et au regard de toute l'Europe, et surtout celles de l'examen sérieux des pièces d'accusation, à l'authenticité desquelles ce dernier avait sans doute fini par croire. Ni du côté des accusateurs, ni de celui du Roi, personne n'eut grand besoin d'insister. On s'entendit du premier coup sans s'expliquer. *Dans le plus profond secret*, et après une entente, un acquiescement préalables et entièrement tacites, Molière fut absolument sacrifié; les moyens voulus, le but poursuivi par le Roi furent définitivement : 1° Un enlèvement par lettre de cachet; 2° une détention perpétuelle.

Aux lecteurs qui m'accuseraient de leur faire ici un conte à dormir debout, ma réponse sera bien simple :

Je ne sais rien de certain, je ne suis sûr de rien, je n'ai aucune croyance absolue à ce sujet; il me semblerait donc

téméraire à moi-même d'AFFIRMER quelque chose par rapport aux faits dont je viens de parler, et qui ne me sont, personnellement, *rien moins que prouvés.*

Mais c'est qu'*il y a une contre-partie,* à ces faits que nous venons de mettre en avant, contre-partie qu'il ne faut pas, surtout, oublier! Étant donnés certains événements postérieurs, de la plus haute importance, dont je parlerai à leur date, et qui ont eu pour effet d'éveiller au dedans de moi-même comme des échos, comme des synchronismes inattendus, les faits en question m'ont paru et me paraissent acquérir, soudain et par contre-coup, sinon une probabilité extrême, du moins un relief étonnant.

Expliquons-nous plus nettement, plus catégoriquement encore : je fais allusion ici à des événements, *non moins mystérieux que certains*, et qui, depuis de longues années déjà, préoccupent *mais en vain* l'opinion publique et n'ont encore reçu, que je sache, *aucun commencement* tant soit peu sérieux *d'explication*. Cela étant, il ne nous paraît nullement *inutile*, après tout, de présenter à notre tour au public (comme ont fait, avant nous, tant d'autres chercheurs dans des livres où il n'est pas question de Molière) des conjectures motivées et détaillées, sur ces points historiques si difficultueux qu'ils sont généralement considérés aujourd'hui comme *désespérés*.

Je n'ai aucun *système* arrêté à l'avance. Je ne possède pas, par devers moi, de convictions absolues ni d'opinion qui me seraient chères à faire prévaloir. Au contraire, et *le cas est tout différent*. Mais j'ai des soupçons, que j'ai repoussés tout d'abord, je l'avoue, et qui ont fini par me préoccuper très particulièrement. Faut-il en ce moment obéir à une timidité, à un respect des opinions d'autrui par trop exagérés, ou à des craintes de *qu'en dira-t-on?* Je ne le pense pas. Je laisse ceux que mon hypothèse offusquera libres d'en sourire et de hausser les épaules. En prenant à l'avance toutes mes précautions, en n'affirmant rien, je m'en vais donc présenter les faits extraordinaires que *je suppose* s'être passés en février 1673, dans un des centres les plus vivants du Paris d'alors, uniquement comme existant, dans ma propre imagination, à l'état de *soupçons simplement conjecturaux;* mais c'est en Histoire, surtout, qu'*il ne faut jamais négliger aucune piste.*

Un an encore, un an complet, jour pour jour, nous sépare de cette date à jamais fameuse : *17 février 1673!* Rendons-nous compte, maintenant, avant tout, des faits dont se compose, pendant ce laps de temps, la trame de la vie de Molière, cela nous éclairera peut-être davantage sur l'événement si inattendu et si mal connu qui semble en former, à raison *ou à tort*, comme le douloureux dénouement.

XXIX. Rupture de Molière et de Lully (1672-1673). — Le 17 février 1672, jour du décès de la femme qui tient (nous le constaterons dans les *chapitres* suivants [III, IV, etc.]), dans toute la première partie de sa vie, une si large et si importante place, Molière n'a plus qu'*un an* — douze mois bien comptés — *jour pour jour,* pour composer ses derniers chefs-d'œuvre, diriger sa troupe, jouer la comédie, et vivre au milieu de ses camarades, de ses amis et de sa famille.

A partir du 17 février 1672, la collaboration si brillante et si active de Molière et de Lully cesse pour toujours... Rien de plus certain que ce fait, dont les causes et circonstances nous sont inconnues. Quel fut le point de départ et le motif initial de leur brouille (1)? Lully voulut-il se séparer de Molière au plus vite, parce qu'il pressentit, à des marques auxquelles il n'y avait pas à se tromper, que la faveur du Roi allait rapidement tourner et cesser absolument à l'égard de son ancien collaborateur et ami? Ce qu'il y a de certain, c'est que Molière ne fut pas long à remplacer l'illustre compositeur par Marc-Antoine Charpentier, musicien d'un talent réel, auquel nous devrons bientôt cette immortelle marche du *Malade imaginaire,* véritable merveille de franche et gauloise inspiration, aux sons si savoureux de laquelle la Comédie-Française, pendant la « céré-

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons appris par le livre de MM. Nuitter et Thoinan : *les Origines de l'Opéra français*, ce que nous ignorions en les traçant; les vrais griefs de Molière contre Lully. Nous les reproduisons plus loin, page 516, note 1.

Ce n'est qu'en tout dernier lieu que j'ai été mis sur la piste de *la part probable prise par Molière, à la fondation de l'Opéra en France.* Je ne refais pas le présent article dans son entier, trouvant plus avantageux, plus bref et plus prudent tout à la fois, de faire assister successivement mes lecteurs à mes tâtonnements et aux éclaircissements que j'ai ensuite obtenus, touchant cet important point historique; et cela, d'autant plus que ce fait, qui n'a jamais été tiré à clair, est resté jusqu'à aujourd'hui entouré de beaucoup de nuages, et que des découvertes postérieures nous réservent peut-être, à son sujet, encore bien des surprises.

monie » de la dernière pièce de Molière, fait encore défiler aujourd'hui, comme en février 1673, le glorieux cortège des acteurs et actrices de son incomparable compagnie.

C'est le 11 mars 1672 que *les Femmes savantes* furent représentées pour la première fois, — non pas à Versailles, non pas devant le Roi, qui ne demanda pas, cette fois, ou peut-être qui refusa d'avoir la primeur de l'œuvre nouvelle de Molière, — mais simplement à Paris, sur le théâtre de la salle du Palais-Royal.

Cette comédie, qui ne rentre pas, à proprement parler, dans le cadre que nous nous sommes ici tracé, est le dernier ouvrage en vers de son auteur. Toujours un peu valétudinaire, mais bien loin de se sentir seulement fatigué, Molière était alors dans toute la plénitude de son incomparable talent. L'ouvrage était fait depuis quelque temps déjà, du reste, puisque son privilège est du 31 décembre 1670. Comme facture et comme force d'expression, c'est le plus parfait peut-être de tous ceux de son auteur. Boileau l'a revu, et, avec l'approbation de Molière, il y introduisit quelques retouches excellentes. On a reproché à Molière d'avoir été singulièrement rude envers ce pauvre abbé Cotin, auquel on doit, au moins, un assez joli quatrain (1), mais je crois qu'en cette occasion le satirique Nicolas est pour une bonne moitié dans *l'intention* du péché, et que c'est sur ses conseils que notre grand comique s'est décidé à mettre Cotin en scène. Ménage, lui, *ne se reconnut pas* dans Vadius, rendant ainsi de fait, à Molière, un hommage dont ce dernier a dû être touché. Et puisque nous parlons des victimes de Boileau, nommons en passant cet honnête et bon Jean Chapelain, à qui l'on doit peut-être, comme je l'ai dit, la *Lettre sur l'Imposteur,* et que l'on voit toujours, dans toutes les occasions, se ranger du côté de Molière et prendre son parti. Aussi ce dernier s'est-il bien gardé de jamais le mettre en scène! Chapelain n'avait-il pas vivement apprécié et porté aux nues — nous le verrons au CHAPITRE NEUVIÈME — sa traduction de Lucrèce que, plus heureux que nous, hommes du XIXe siècle, il lui a été donné de con-

(1) Iris s'est rendue à ma foi.
Qu'eût-elle fait pour sa défense?
Nous étions trois : elle, l'Amour et moi!
L'Amour était d'intelligence.

naître! Et l'année suivante (1673), un an après *les Femmes savantes,* il ne sera pas le dernier à payer à Molière disparu un juste tribut d'éloges. Ce n'est pas lui, on peut en être sûr, qui fit rayer la pension de Molière la dernière année qu'il eut à la toucher. (Ce serait plutôt là un premier acte d'hostilité marquée de la part de Louis XIV; et la question elle-même, je m'empresse d'ajouter, est encore d'ailleurs à tirer au clair.) — Jean Chapelain est *quelqu'un;* et Boileau lui-même, qui l'accuse avec raison de faire de très mauvais vers, a eu la noblesse, rare chez un satirique, de faire son juste éloge à tous les autres points de vue. Seul de son époque, en plein xvii^e siècle, Jean Chapelain a eu le mérite étonnant d'avoir reconnu et compris la sublimité du sujet national de Jeanne d'Arc. Celui qui a porté tour à tour aux nues Molière et Jeanne d'Arc n'a pas pu être, n'a certainement pas été le premier venu. Honneur donc à Jean Chapelain malgré ses mauvais vers.

En revenant maintenant aux ouvrages à proprement parler *lyriques,* dus à la collaboration trop courte de Molière et de Charpentier, mon intention ne saurait être de me montrer irrévérencieux à l'égard de notre grand Lully, de désapprouver en quoi que ce soit la haute admiration qu'avait pour lui le roi Louis XIV. Même quand il aurait eu de très grands torts vis-à-vis de Molière, — il eut au moins celui de s'emparer de ses vers, en vertu d'une loi inique, — nous serions singulièrement injuste à notre tour si nous ne reconnaissions pas la grandeur et la variété prodigieuses de son génie musical. Celui qui a écrit la quatrième scène du 1er acte d'*Atys :* « Atys est trop heureux, » et le grand air d'*Amadis :* « Bois épais, redouble ton ombre » (nous citons ces deux morceaux au hasard parmi des centaines), a été et reste encore un des plus grands musiciens dramatiques dont s'honore la France. Celui dont la musique *(on ne s'en doute pas)* nous a bercés, nous a accompagnés dans les jeux de notre jeunesse, nous tous tant que nous sommes, est vraiment digne, non pas, hélas! de toute notre estime morale, mais du moins, au point de vue musical, de toute notre admiration pas seulement archaïque et rétrospective. Molière, qui désirait ne pas le ménager, lui réserva un maître coup auquel Lully dut être particulièrement bien sensible, en mettant précisément en avant le compositeur Char-

pentier, dont l'auteur des partitions du *Bourgeois gentilhomme* et de *Psyché* redoutait avec raison le talent. Mais quel est celui des deux Baptistes qui, le premier, eut vraiment à se plaindre de son camarade? Comment supposer, même un instant, que ç'ait été un autre que Molière?

Quant à la rivalité entre Cambert et Lully, et à l'accaparement, par ce dernier, de cette *Académie royale de musique* dont il devait faire si vite la haute fortune par ses nombreux et puissants chefs-d'œuvre, il faudrait pourtant s'entendre. Je suis prêt à reconnaître que Lully, en cette occasion, a non seulement usé, mais encore abusé, à son propre profit, de la faveur du Roi; à constater qu'il arriva à son but par des moyens fort peu recommandables, ou plutôt *iniques*. J'ajouterai même que Robert Cambert qui, le lendemain de sa glorieuse et complète réussite, fut obligé de s'expatrier, avait un réel talent. L'on verra par exemple, quand je ferai paraître mon *Histoire naturelle des Chants de la France*, qu'un des motifs de sa *Pomone* — le *premier* opéra français par ordre de date — eut l'honneur significatif d'être « parodié », à coup sûr sans aucun accord préalable, par des auteurs languedociens et provençaux agissant chacun de leur côté, bien peu de temps après son apparition sur la scène de l'Académie royale; petit fait ignoré, que je suis très satisfait d'avoir le premier découvert (1) et qui prouve combien la musique de Cambert se retenait facilement et frappait les masses. Mais comment croire, malgré cela, qu'il y ait eu, en lui, l'étoffe d'un Lully (2)?

(1) Il s'agit du timbre : *O doux zéphirs, vous enflammez la terre* (Perrin) CAMBERT. *Pomone*, acte II, scène 2.

On n'a pas la musique du second acte de *Pomone*. On ne possède que celle du premier, publiée de nos jours par M. Weckerlin chez l'éditeur Michaëlis. Mais la mélodie du timbre en question semble bien nous avoir été conservée, dans le recueil moderne des *Noëls de Saboly*, par M. Seguin. Seulement, où ce dernier l'a-t-il prise?

Autre chose : « Air *de l'opéra* », nous dit seulement Saboly. Le recueil en question, de Saboly, est de 1671; *Pomone*, de Cambert, est *le seul* opéra français qui eût encore été représenté en 1671. *Pomone* est donc, forcément, *l'opéra* que désigne ainsi Saboly, puisqu'*il n'en existait pas d'autre à cette époque!...*

Tout ceci n'est-il pas fort curieux? Mais on ne voit jamais la fin de travaux semblables au recueil que nous préparons, lorsqu'on les a une fois entrepris...!

(2) M. Arthur Pougin s'est montré, en 1881, dans son livre intitulé *les Vrais Créateurs de l'opéra français* (a), le champion déclaré, parfois éloquent, de Robert Cambert. Il n'est qu'équitable de lui laisser ici la parole :

« Ceux qui ont à juger Cambert sont tenus malheureusement, je l'ai déjà dit, à

(a) *Les Vrais Créateurs de l'opéra français, Perrin et Cambert*, par Arthur Pougin. Paris, Charavay frères, éditeurs, 51, rue de Seine, 1881. Un vol. gr. in-12 de 312 pages avec musique.

Et qu'on ne vienne pas me dire, surtout, que Cambert était Français et Lully Italien. Car ceci est la fameuse raison que l'on fit valoir en 1786 auprès de la reine Marie-Antoinette pour obtenir d'elle — et ce fut un grand malheur — de faire passer, à l'Opéra, la *Phèdre* de Lemoyne avant l'*Œdipe à Colone* de Sacchini. « J'ai la main forcée, dit la reine au com- » positeur ; on me dit que je ne protège que les étrangers... » Hélas ! le pauvre maître italien, qui venait d'écrire son chef-d'œuvre, mourut de chagrin. La partition de Lemoyne n'obtint aucun succès..., et *Œdipe à Colone,* partition posthume, eut un triomphe retentissant qui s'est prolongé jusqu'à nos jours, mais auquel, hélas ! n'assista pas le malheureux et sublime Sacchini... !

C'est du 8 juillet 1672 que date la première représentation, *au théâtre du Palais-Royal,* et comme pièce nouvelle, de *la Comtesse d'Escarbagnas :* mais non plus cette fois avec la

une réserve fâcheuse, par ce fait seul qu'il nous reste fort peu de chose de ses œuvres, et que la bonne opinion que ce peu nous laisse concevoir de son génie ne saurait aller jusqu'à l'admiration, toute espèce d'appréciation d'ensemble demeurant impossible. En fait, et si l'on peut ainsi parler, on est forcé de juger le musicien par divination plutôt que par analyse, en procédant en quelque sorte du connu à l'inconnu, et en cherchant, par ce que nous avons sous les yeux, à se rendre compte de ce qui a disparu. Un tel moyen de critique est assurément insuffisant. Et pourtant — j'insiste sur ce point — les fragments qui restent de Cambert donnent une haute idée de sa valeur, et je ne crains nullement de me tromper en affirmant qu'il y avait en lui l'étoffe d'un homme de génie... (P. 273.)

» Ce qui reste... évident, et ce dont nous pouvons nous rendre compte en dépit du peu que nous a laissé Cambert, c'est que ce grand artiste possédait un certain nombre de qualités rares, et qui ne sont point à dédaigner. Il avait la force dramatique et la passion, facultés maîtresses chez un musicien destiné à écrire pour la scène, et il y joignait le charme et la grâce de la pensée musicale, l'élégance et la fraîcheur du dessin mélodique, en même temps que la noblesse, la fermeté, la couleur et le caractère du récitatif. Si l'on ajoute à cela que sa musique était remarquable par le style, que son harmonie était correcte et pure, et que son petit orchestre, disposé avec habileté, était écrit et conçu avec tout le soin désirable, je ne vois pas trop qu'on puisse, avec quelque apparence de justice, le placer si fort au-dessous de Lully. Et quand je songe que c'est lui qui a ouvert la voie à celui-ci, qui a marché le premier dans une route nouvelle et inexplorée, et que malgré des tâtonnements inévitables, en dépit de l'indifférence sceptique qui par avance semblait devoir accueillir ses essais, il a su du premier coup conquérir l'oreille du public et obtenir des succès, je me dis que c'était là un artiste d'une trempe singulière, d'un ordre vraiment supérieur, et qui paraissait désigné d'avance pour la célébrité. Il eut le malheur de rencontrer Lully sur son passage, comme, un siècle plus tard, Philidor devait rencontrer Gluck sur le sien, et ces deux grands musiciens, qui avaient entrevu, l'un la création, l'autre la réforme de l'opéra français, durent céder le pas à deux étrangers, deux hommes de génie aussi, et eurent la douleur de se les voir préférer. Or, s'il est loin de ma pensée de vouloir amoindrir la valeur de Lully, je n'en reste pas moins persuadé que Cambert ne lui était pas inférieur, et que s'il était resté maître de la situation, il serait devenu justement illustre aux lieu et place de son heureux rival. (P. 276.)

» A tout le moins faut-il lui restituer la gloire et l'honneur d'avoir fondé notre

musique de Lully; avec celle, écrite, expressément pour cette pièce, par Marc-Antoine Charpentier.

On conserve, à la Bibliothèque nationale, les diverses partitions manuscrites de Charpentier, entre autres celle de *la Comtesse d'Escarbagnas,* commençant par ces mots : « Ouverture de *la Comtesse d'Escarbagnas,* » et englobant aussi tous les *nouveaux* morceaux du *Mariage forcé,* dont nous allons maintenant parler, qui furent exécutés au Palais-Royal, avec cette ancienne pièce de Molière, le premier soir où l'on y donna *la Comtesse d'Escarbagnas,* c'est-à-dire le 8 juillet 1672 (1). Le *Registre de la Grange* nous renseigne, à cet égard, en ces termes :

scène lyrique française, puisque, en réalité, Lully n'a fait que continuer l'œuvre si brillamment ébauchée par lui. J'ai dit (*a*) que Castil-Blaze était le seul historien qui, de nos jours, avait rendu cette justice à l'auteur de *Pomone*. Je me trompais. Adrien de la Fage, dans l'article qu'il a consacré à Lully dans la *Biographie Michaud*, dit en fort bons termes, après avoir donné ses raisons à ce sujet : — « C'est donc, comme on le voit, *une erreur grave*, *quoique fort commune*, de donner » Lully comme ayant *le premier* introduit l'opéra en France ; ce ne fut qu'après le » succès de Cambert et la prompte réalisation de bénéfices considérables par Per- » rin et ses associés que Lully ne trouva plus la langue française si rebelle à la » musique qu'il l'avait auparavant déclaré, opinion que les travaux de Cambert » n'avaient d'abord pu changer... » (P. 276-277.)

» N'oublions pas toutefois, si nous voulons envisager l'ensemble et ne point nous en tenir spécialement à la musique, que Perrin et Cambert sont inséparables, et que c'est pour eux deux qu'on doit revendiquer énergiquement ce titre de *créateurs de l'opéra français*. Si leurs essais n'étaient encore que des ébauches, il faut avouer qu'en de certains points ces ébauches étaient singulièrement réussies. Il y a entre eux cette différence,... que Cambert était un grand artiste tandis que Perrin était un poète médiocre (*b*), et que le premier se serait certainement élevé plus haut qu'il ne lui a été donné de le faire, alors que le second était incapable de progresser et de modifier son talent. Il n'en reste pas moins évident qu'en composant *Pomone*, tous deux ont trouvé la forme de notre opéra, comme au milieu du siècle suivant, Vadé et Dauvergne devaient trouver la forme de l'opéra comique en écrivant *les Troqueurs*. » Arthur Pougin, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français*, p. 277.

(1) La musique écrite expressément par Charpentier pour *la Comtesse d'Escarbagnas* et pour *le Mariage forcé* se trouve aux folios 38 et suivants du cahier XV, relié dans le tome XV du recueil des *Œuvres* de Charpentier conservé à la Bibliothèque nationale. — Nous empruntons cette précieuse indication à M. Arthur Desfeuilles, *Notice bibliographique*, p. 16.

(*a*) « Castil-Blaze est le seul qui, de nos jours, se soit souvenu de ces deux artistes, [Perrin et Cambert], qui ait eu pour eux quelques paroles de sympathie et de regret, qui ait rappelé comme il convenait leurs titres incontestables à l'estime publique et à la reconnaissance de la postérité. C'est que Castil-Blaze avait une grande qualité : il connaissait à fond l'histoire musicale de la France, et se trouvait par conséquent à même de faire à chacun la part qui lui est due. » Arthur Pougin, *les Vrais Créateurs de l'opéra français*, p. 260.

Castil-Blaze, disons-le, était puissamment aidé aussi par les manuscrits précieux et trop peu connus de Beffara, qu'il allait fréquemment consulter à la Bibliothèque nationale.

(*b*) « En ce qui se rapporte à Perrin..., j'aurais mauvaise grâce, assurément, à essayer d'établir un parallèle entre lui et Quinault, et son imagination inféconde, son style trivial, sa versification plate et vulgaire, le rejettent bien loin du poète élégant d'*Alceste*, d'*Armide* et de *Persée*. Mais son rôle n'en resta pas moins prépondérant dans la création de notre opéra français. » Arthur Pougin, *les Vrais Créateurs de l'opéra français*, p. 261.

« *Le Mariage forcé,* qui a été joué avec *la Comtesse d'Escarbagnas,* a été accompagné d'ornements dont M. Charpentier a fait la musique et M. de Beauchamps les ballets, M. Baraillon les habits; et M. de Villiers avait emploi dans la musique des intermèdes. »

Ce dont on ne s'est aperçu que tard, relativement, c'est que les paroles, sur lesquelles Charpentier a composé la nouvelle musique du *Mariage forcé,* pour la reprise de ce dernier ouvrage, en juillet 1672, au Palais-Royal (pour accompagner *la Comtesse d'Escarbagnas*), ne sont nullement celles de 1664, alors mises en musique par Lully, et sur lesquelles le compositeur-potentat avait conservé certains droits draconiens véritablement exorbitants. On en jugera par les lignes suivantes du privilège accordé à Lully et signé à Versailles, le 20 septembre 1672, par Louis XIV :

« Notre bien-amé Jean-Baptiste Lully... nous a fait remontrer que les airs de musique *qu'il a ci-devant composés* [textuel !], ceux qu'il compose journellement par nos ordres, et ceux qu'il sera obligé de composer à l'avenir pour les pièces qui seront représentées par l'Académie royale de musique... étant purement de son invention et de telle qualité que le moindre changement ou omission leur fait perdre leur grâce naturelle..., nous lui avons permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes de faire imprimer par tel libraire et imprimeur... qu'il voudra... tous et chacuns les airs de musique qui seront par lui faits, *comme aussi* LES VERS, PAROLES, SUJETS, DESSEINS ET OUVRAGES *sur lesquels les dits airs de musique auront été composés,* SANS EN RIEN EXCEPTER, et ce pendant le temps de trente années consécutives [1]. »

[1] « Ce texte autorisait-il, par un effet rétroactif (*a*), la confiscation des vers, paroles, sujets et (l'expression la plus générale s'y remarque) des *ouvrages* que Molière avait eu le malheur d'orner des airs de musique devenus la propriété inviolable du compositeur? On en croirait trouver une preuve dans ce fait que *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus,* données par Lully sur son théâtre, le 15 novembre 1672, étaient composées en grande partie de morceaux tirés de Molière (*b*). Il se serait fait ainsi la part du lion dans les intermèdes des pièces de notre auteur, les regardant comme siens, par la raison qu'il en avait écrit la musique (*c*). » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IX, p. 214.

Eh bien! cette preuve qui, pour M. Paul Mesnard, reste encore à l'état de doute : « on en croirait trouver une preuve... », mais qui nous semble, à nous, d'une évidence éclatante et irrésistible, le bibliophile Jacob *n'a pas même l'air de l'entrevoir.*

(*a*) Oui certes, il l'autorisait, et ce grâce à ces mots que nous avons eu le soin de souligner : « qu'il a *ci-devant* composés ! »

(*b*) « De *la Pastorale comique,* de *George Dandin,* des *Amants magnifiques,* du *Bourgeois gentilhomme.* » — Nous entrons plus loin, à ce sujet, pages 524-525, dans de grands détails.

(*c*) Le privilège dont nous venons de citer un extrait est daté du 20 septembre 1672, conséquemment *de plus de deux mois* APRÈS la reprise du *Mariage forcé* avec les nouveaux divertissements mis en musique par Charpentier. Lully aurait-il donc pris les devants pour *défendre* à son ancien ami de se servir des vers qu'il avait déjà, lui, mis en musique? Cela prouverait alors une rencontre, une explication et une discussion entre eux deux en attendant le terrible et écrasant privilège signé par Louis XIV... !

C'est à M. Louis Moland qu'échut l'heureuse chance de découvrir les nouveaux vers écrits par Molière ([1]), pour la reprise à son théâtre du *Mariage forcé* ([2]), cette fois avec la musique de Charpentier. C'est lui qui eut le premier l'honneur

Pour lui, Molière a eu une part réelle, *personnelle*, VOLONTAIRE, aux *Fêtes de l'Amour et de Bacchus.* Qu'on en juge plutôt par les citations suivantes :

« Quoique Quinault passe pour être l'arrangeur de celte pastorale, composée de scènes d'intermèdes choisis dans les comédies de Molière, et mis en musique par Lully, *on* peut affirmer que Molière a eu la plus grande part à cet arrangement, *et y a même ajouté quelques vers nouveaux.*

» Le privilège du Roi accordé à J.-B. Lully, « surintendant de la musique de nostre chambre, » en date du 26 septembre 1672, est très curieux à cause de ses considérants, *rédigés sans doute par Molière lui-même* (?)..... » BIBLIOPHILE JACOB, *Bibliographie molièresque*, n° 206, p. 53.

« C'est à Bel-Air que fut représenté... l'opéra des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, AUQUEL MOLIÈRE AVAIT CONTRIBUÉ (*a*) POUR LA PLUS GRANDE PART. *On peut supposer* (!...) *qu'il s'était alors réconcilié avec Lully* (!!.....), en lui pardonnant d'avoir accaparé le privilège de l'Académie royale de musique, *qu'ils avaient dû exploiter ensemble, et à frais communs.* » BIBLIOPHILE JACOB, *Bibliographie molièresque*, n° 249, p. 79 (*b*).

Il règne dans tout ceci une véritable fantasmagorie de faits et de dates extrêmement curieuse. Il paraît assez probable, ainsi que nous le verrons en son lieu, que Molière devait originairement faire partie de l'association pour la *seconde* fondation, *avec Lully*, de l'Académie royale de musique. Mais IL EST PARFAITEMENT SUR ET ÉVIDENT qu'à partir du moment où Molière, d'une part, s'associe avec Charpentier pour lui faire *refaire* la musique du *Mariage forcé* et celle de *la Comtesse d'Escarbagnas;* où Lully, d'autre part, démeuble à son profit exclusif, et de par son privilège royal, les comédies de Molière, de leurs intermèdes, et se prépare à INTERDIRE aux auteurs du *Malade imaginaire* [Molière et Charpentier] de faire représenter leur pièce « dans sa splendeur », — il est parfaitement sûr et évident, dis-je, 1° que la brouille entre les deux anciens amis [« les deux Baptistes », comme on les appelait] est complète, et n'aura plus dès lors de motifs pour cesser ou même pour se calmer un peu; et 2° que *la prétendue réconciliation*, dont parle ci-dessus [avec des « sans doute » et des « peut-être »] M. Paul Lacroix, *n'a jamais existé que dans le cerveau du trop imaginatif et trop confiant bibliophile...!*

([1]) « Ces paroles, ces petites pièces de vers sont-elles ou ne sont-elles pas de Molière? Les a-t-il écrites, lui-même, à la hâte? *On ne peut rien affirmer à ce sujet.* » ARTHUR DESFEUILLES, *Molière-Hachette*, t. VIII, p. 602.

« Molière... accompagna [en 1672] *le Mariage forcé* d'autres intermèdes, dont *il y a lieu de croire* qu'il écrivit lui-même les vers. » ARTHUR DESFEUILLES, *Notice bibliographique*, t. XI, p. 16.

« L'authenticité [de ces vers] est pour nous *à peine douteuse...* M. Moland a craint d'affirmer que les paroles de ces chants fussent de Molière; car il n'y a pas à en donner de preuves positives. *La présomption du moins est très forte.* Il est difficile de ne pas reconnaître, dans des paroles qui conviennent si bien au *Mariage forcé*, les intermèdes nouveaux de cette pièce; et Molière aurait-il confié à un autre le soin de les écrire pour le collaborateur chargé par lui de substituer sa musique à celle de Lully? En même temps il nous semble que ces vers, d'un tour facile, rappellent ceux du même genre que Molière a écrits, et sont bien dans sa manière. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. IX, p. 575.

([2]) Voir ci dessus, page 467, une supposition de nous sur l'origine *possible* de ces nouveaux vers du *Mariage forcé.*

(*a*) *Volontairement*, ou de par le privilège daté du 20 septembre 1672? Le Bibliophile Jacob était du premier avis ; nous sommes, nous, du second.

(*b*) Nous donnerons, plus loin, toutes ces citations de M. Paul Lacroix, et d'autres encore, cette fois au grand complet. Il y a parfois très réel avantage à répéter certains textes utiles à plusieurs fins; et l'on ne saurait, surtout, trop appuyer, au sujet de telles et telles assertions significatives, avancées par leurs auteurs beaucoup trop à la légère. Il est des occasions où mieux vaut être trop complet que de ne pas l'être assez.

de les publier, pages 294-296 de la *Correspondance littéraire* du 25 août 1864.

L'avant-dernière de ces pièces : « Les rossignols dans leurs tendres ramages, » personne avant moi, je crois, ne l'a remarqué, *avait déjà été imprimée,* avec sa musique, en 1704, tome II, pages 108-109 des *Brunetes ou petits airs tendres, avec les doubles et la basse continue,* recueillies et mises en ordre par Christophe Ballard.

Le texte imprimé de Christophe Ballard nous offre les vers de Molière dans un bien meilleur état, et cela se comprend, que le texte manuscrit des folios 46 *verso* et 47 *recto* du cahier XV, relié dans le tome XVI de la musique de Charpentier, qui se trouve à la Bibliothèque nationale. Voici, du reste, en regard, les deux textes de ces jolis couplets :

Texte manuscrit
de la musique de Charpentier.

I

Les rossignols, *dans* leurs tendres ramage*s* (1),
Du doux printemps annoncent le retour,
Tout refleurit, tout rit *en* ces bocage*s* ;
Ah ! belle Iris, le *beau* temps, le beau jour,
Si tu voulois m'accorder ton amour !

II

Flore se plaît au baiser du Zéphire,
Et *ces* oiseaux *se baisent* tour à tour,
Rien que d'amour entre eux on ne soupire :
Ah ! belle Iris, le *beau* temps, le beau jour,
Si tu voulois imiter leur amour !

Texte imprimé
des Brunetes *de Christophe Ballard.*

I

Les rossignols, *par* leur tendre ramage (1),
Du doux printemps annoncent le retour
Tout refleurit, tout rit *dans* ce boccage,
Ah ! belle Iris, le *doux* temps, le beau jour.
Si tu voulois m'accorder ton amour !

II

Flore se plaist *aux* baiser*s* du Zephire,
Et *les* oyseaux *s'enflamment* tour à tour,
Ils suivent tous l'ardeur qui les inspire;
Ah ! belle Iris, le *doux* temps, le beau jour,
Ne veux-tu point imiter leur amour !

On remarquera la grande supériorité du texte de Ballard sur celui de Charpentier. C'est le texte des *Brunetes* que l'on devra donc préférer quand on joindra, dans les *Œuvres de Molière*, les nouveaux divertissements du *Mariage forcé* aux anciens. Charpentier, écrivant de mémoire les vers charmants de Molière, les a tout simplement estropiés. Jamais, au grand jamais, ce grand poète n'a écrit cet atroce vers :

Rien que d'amour entre eux on ne soupire. (!!...)

Charpentier, se rappelant après coup le vrai vers de Molière en cet endroit, l'a écrit, avec le refrain, après la seconde strophe :

Ils suivent tous l'ardeur qui les inspire :
Ah ! belle Iris, le beau temps, le beau jour,
Si tu voulois imiter leur amour !

(1) Les variantes sont *toutes imprimées en italique.*

Nos commentateurs contemporains en ont conclu l'existence d'un troisième couplet (qui n'existe nullement dans Christophe Ballard) dont Charpentier aurait oublié les deux premiers vers: « Charpentier n'a pas écrit, dit M. Paul Mesnard (t. IX, p. 591, » note 2), les ayant sans doute oubliés, les deux premiers vers » de ce troisième couplet. Peut-être répétait-on les paroles du » second, en ne changeant que le troisième vers. »

La vérité, on le voit, c'est que la pièce n'avait en tout que deux couplets : Charpentier, n'ayant pas le texte de Molière sous les yeux, les a écrits de mémoire, et tels qu'il se les rappelait. Ayant retrouvé plus tard le vers qu'il avait d'abord suppléé si maladroitement, il n'a pas voulu bâtonner la première version, et s'est contenté d'écrire la véritable à la suite. Les « *Brunetes* », fort heureusement, nous ont conservé le vrai texte de Molière.

Il est extrêmement probable que si, pour toutes les autres pièces qui composent les intermèdes nouveaux du *Mariage forcé,* nous pouvions comparer le texte manuscrit de Charpentier au texte réel de Molière, nous constaterions alors dans le premier bien d'autres fautes choquantes. C'est ainsi que M. Paul Mesnard n'a pas pu se décider à reproduire, dans le *Molière-Hachette,* les paroles de certain trio qui se trouve aux folios 42-46 du cahier XV, relié dans le tome XVI de la musique manuscrite de Charpentier :

«... Nous ne donnerons point les paroles [de ce trio], n'y voyant guère, *malgré quelques traits assez jolis,* qu'un « monstre », un moule, une ébauche griffonnée par le musicien: on peut les lire dans l'article, déjà cité, de M. Moland qu'a publié *la Correspondance littéraire* du 25 août 1864 (p. 296). » Paul Mesnard, *Molière-Hachette,* t. IX, p. 589, note 3.

J'aurais d'autres observations encore à présenter sur les intermèdes des diverses comédies de Molière, dont j'ai eu souvent l'occasion de rencontrer les *timbres,* — et même les *vers* et les *mélodies* — dans une foule de recueils du temps que les « Moliéristes » n'ouvrent guère, et qui leur réserveraient cependant, s'ils les consultaient, plus d'une surprise agréable. Mais aujourd'hui et dans cet ouvrage cela m'entraînerait beaucoup trop loin en m'éloignant considérablement de mon sujet prin-

cipal. On les trouvera dans mon *Histoire naturelle des Chants de la France.*

Je rappelle en passant et pour mémoire le second timbre de la chanson du *Médecin malgré lui,* que M. Weckerlin date de 1672 et attribue à Charpentier, et dont j'ai déjà parlé plus haut à l'article XXVI. « Molière se brouilla à cette époque avec » Lully, à propos du privilège de l'Opéra, que l'astucieux Italien » avait escroqué au trop confiant Molière, à qui il avait été » promis (1). C'est pour cette raison que Charpentier, ayant » fait, à cette même époque (1672), la musique du *Malade » imaginaire,* et lié d'amitié avec le grand comédien, fut » requis par lui de faire un nouvel air sur les glouxgloux, air » qui eut beaucoup de succès, et qui valait certes mieux que » celui de Lully. Il se trouve noté avec une exactitude scrupu- » leuse dans un volume manuscrit de *Chansons historiques, » satiriques et gaillardes,* petit in-folio de 360 pages, veau » fauve, aux armes de Bonnier de la Mosson. Il porte l'ex libris » de La Loubière et celui de Viollet le Duc; ce volume qui nous » avait été prêté par M. Viollet Le Duc, ancien bibliothécaire » de la reine Amélie, a été vendu en 1858 à un amateur. » *L'air en question porte le nom de Charpentier en toutes » lettres.* » (*Échos du Temps passé,* t. III, nº 9, p. 22.) J'ai donné, page 427, les raisons qui me feraient douter de la date et de l'attribution indiquées par M. Weckerlin. La plus forte, c'est la présence de cet air dans le recueil de Saboly. Cet air, où l'a pris M. Seguin? Toute la question est là (2). Elle m'intrigue

(1) Nous examinerons et traiterons plus loin ce point tout nouveau, enfin élucidé par MM. Ch. Nuitter et Ernest Thoinan, et qui a complètement échappé à tant de biographes de Molière. Il était du reste resté pour nous, d'abord, complètement inaperçu, et c'est dans *une note ajoutée* (p. 516) que nous citons et reproduisons tout ce que nous avons recueilli, depuis notre première rédaction, à ce sujet.

(2) Je sais maintenant, j'ai découvert ce que j'ignorais complètement lorsque j'ai écrit les lignes qui motivent cette note. Voici, en effet, ce que je lis, pages XIV-XV, dans l'*Introduction* de M. Fr. Seguin :

« Saboly a composé son 12e noël : *Venès lèu vèire la piéucello* (*a*) sur l'air du bûcheron de Molière : *Qu'ils sont doux, bouteille ma mie! (Médecin malgré lui.)* Cet air est de Lully, qui a mis en musique les ballets et les intermèdes de Molière (*b*); il porte un tel caractère d'originalité que la tradition s'en est à peu près fidèlement conservée dans les différents manuscrits et dans la mémoire du peuple, et que personne ne s'est avisé jusqu'à ce jour de vouloir le remplacer par un air plus

(*a*) « Ce noël est celui qui termine le premier cahier de 12 noëls, publié en 1668 chez Pierre Offray, à la place St-Didier (28 pages petit in-12). » FR. SEGUIN, p. XXXIX.

(*b*) La grande majorité, mais non pas tous! M. Seguin semble ignorer les autres musiciens collaborateurs de Molière, et Beauchamp, et Charpentier... *Cet air est de Lully!* c'est être bien imprudent, à notre humble avis, que de se montrer si affirmatif!... *surtout dans la présente occasion.*

beaucoup, du reste, et c'est pour cela que j'y reviens. Tout finit par s'éclaircir, en cherchant bien, en matière de mélodies populaires; et peut-être, quand je publierai mon *Histoire*

nouveau (*a*). Mais il fallait retrouver l'air primitif de Lully. Le croira-t-on? c'est en vain qu'on l'a cherché à la bibliothèque du Conservatoire de musique, à celle du Théâtre-Français, et même à la Bibliothèque de la rue Richelieu. On peut juger par là de la difficulté qu'il y a de retrouver des airs isolés, lorsque les ouvrages auxquels ils appartiennent n'ont point été publiés. Cependant, grâce à l'obligeance de personnes amies, je suis parvenu à obtenir deux copies distinctes de cet air, l'une d'après la mélodie chantée par l'acteur qui joue aujourd'hui le rôle du bûcheron dans la comédie de Molière, la seconde, tirée d'un recueil appartenant à M. Delsarte, le premier maître de chant de notre époque. On trouvera ces deux versions parmi les notes concernant le 12ᵉ noël. L'air provenant de la bibliothèque de M. Delsarte est presque identique à celui du noël (*b*). La strophe de Saboly, différant de la coupe de Molière, notre poëte-musicien a dû modifier en un point, pour l'adapter à ses vers, la mélodie de Lully (*c*). » Fr. Seguin, *Recueil des noëls composés en langue provençale par Nicolas Saboly*. Avignon, 1856.

C'est donc M. Seguin (et non pas un auteur de 1668) qui donne, dans l'édition d'Avignon, 1856, et *de sa propre autorité*, l'air que la tradition attribue à Lully, mais dont M. Weckerlin revendique, lui, la paternité pour Charpentier, et ne fait remonter l'apparition qu'en l'année 1672, c'est-à-dire que *quatre ans* après l'apparition du premier recueil de 12 noëls publiés par Saboly!

Il paraît donc certain que M. Seguin a donné dans son recueil, sous le nº 12, une mélodie que Saboly, en 1668, ne connaissait pas, ne pouvait pas connaître; et n'a nullement offert *la véritable mélodie de Lully*, celle entendue pour la première fois sur le théâtre du Palais-Royal à Paris, le vendredi 6ᵉ du mois d'aoust 1666.

(*a*) Les compositeurs qui ont écrit des opéras comiques sur le sujet du *Médecin malgré lui*, par exemple Désaugiers père (26 janvier 1792) et Charles Gounod (15 janvier 1858), ne se sont nullement gênés pour remettre en musique, après Lully... et peut-être Charpentier, la chanson des *glouxgloux* de Sganarelle.

(*b*) Quel est cet air du *Noël:* M. Seguin veut sans doute parler de l'air qui se trouve noté dans le manuscrit Eugène Bastide, volume in-4° d'environ 500 pages, écrit en entier « de la main de » M. Joseph Bastide, chirurgien d'Avignon, né en 1690, consul de la ville en 1751, et bisaïeul de » M. E. Bastide. En tête de la plupart de ces noëls se trouve la mélodie notée. » (P. XIII.)

Le second air de la chanson du *Médecin malgré lui* ayant complètement supplanté le premier dans la mémoire de tous, c'est lui que M. Joseph Bastide, au XVIIIᵉ siècle, a seul entendu et a eu soin de noter dans son manuscrit. Mais Saboly, lui, en 1668, n'avait évidemment en vue, comme air des *Glouxglous*, que l'air *A petits coups, mon cher camarade*, le menuet que Lully a intercalé ensuite, en 1669, dans son *Ballet de Flore*, et le seul qui fût connu encore.

(*c*) Voici *les paroles* données par Christophe Ballard dans ses deux recueils des *Brunetes* et de *la Clef des chansonniers*, sous *le premier* air à boire du *Médecin malgré lui* (16 août 1666), incontestablement de Lully, celui-là ! Nous les faisons suivre de la première strophe du *Nouvè 12* de Saboly.

I. — *Brunetes ou petits airs tendres*, t. II, p. 224-225.

Qu'il seroit doux, aimable Climene,
Qu'il seroit doux, d'estre aimé de vous!
Si vous estiez pour moy moins inhumaine,
Tous mes rivaux me feroient moins de peine,
Hélas ! ne la serez-vous pas?

II. — *La Clef des chansonniers*, t. I, p. 66-67.

Verse du vin, mon cher camarade,
Verse du vin, mon verre tout plein ;
Si de l'amour tu sens ton cœur malade,
Ce ne sera qu'à force de razade,
Que tu chasseras ton chagrin.

III. — *Recueil des Noëls de Nicolas Saboly*, nº 12, p. 17.

Venès lèu vèire la piéucello ;
Venès lèu, genti pastourèu !
Soun enfant es pus blanc que la nèu,
E trelusis coume uno estello.
Ai ! ai ! ai ! que la maire es bello !
Ai ! ai ! ai ! que l'enfant es bèu.

naturelle (si je mets jamais au jour un ouvrage de si grandes dimensions!...), pourrai-je dire enfin le dernier mot au sujet de la date et de l'auteur définitif du *second* air des *Glouxglous* ([1]).

Le Mariage forcé ne fut pas la seule petite pièce à divertissements qui accompagna au Palais-Royal *la Comtesse d'Escarbagnas*. On trouve, en effet, dans le registre de La Grange :

« Vendredi 7 [octobre] 1672, *Escarbagnas* et *Médecins* [*l'Amour médecin*].
» Dimanche 9, *idem* et *idem*.
» Vendredi 4 novembre, *Escarbagnas* et *le Fin lourdaud*.
» Dimanche 6, *idem*. »

A ces renseignements en quelque sorte officiels, M. Paul Mesnard ajoute les suivants :

« *Les Médecins*, autrement dit *l'Amour médecin*, étant une comédie-ballet, s'adaptaient aussi bien que *le Mariage forcé* à *la Comtesse d'Escarbagnas*, et permettaient également d'y introduire des intermèdes de chants et de danses. On ne sait plus ce qu'était *le Fin lourdaud;* mais il est à présumer qu'il se prêtait à des divertissements. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. VIII, p. 539.

Le dimanche 9 octobre 1672, jour où l'on jouait *la Comtesse d'Escarbagnas* et *les Médecins*, est une date néfaste dans la vie de Molière. « Il fut fait grand tapage ce soir-là, dit M. Mes-» nard (VIII, p. 539, note 3), dans la salle du Palais-Royal, » vers la fin sans doute de la représentation de *l'Amour mé-» decin;* le gros bout d'une pipe à fumer fut même jeté sur le » théâtre, Molière étant en scène. » Dans une lettre écrite le 1er juillet 1870 à M. Émile Campardon, et publiée par ce dernier, pages 35, 36 et 37, *en note*, de ses *Documents inédits sur J.-B. Poquelin Molière* (Paris, 1871 — et non 1671, comme l'indique, par faute d'impression, le *Molière-Hachette*), M. Regnier, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française, donne, au sujet de cette représentation, les précieux renseignements qui suivent :

« ... Votre trouvaille, dont je vous demande la permission de vous faire mon compliment, car tout a de la valeur quand il s'agit de Molière, me donne à croire qu'elle éclaircira un petit point d'histoire dramatique.

([1]) Mais la grande question est évidemment de savoir si depuis la brouille de Molière et de Lully, en un mot entre le 17 février 1672 et le 17 février 1673, on a

» Le procès-verbal que vous allez publier (1) dit que Molière était en scène quand on y lança un tuyau de pipe à fumer. Jusqu'à présent on n'a pu déterminer d'une façon précise la distribution des rôles de *l'Amour médecin;* seulement nous sommes à peu près certain que Molière n'a pas joué dans *la Comtesse d'Escarbagnas,* et puisqu'il jouait un rôle dans la représentation où ont eu lieu les désordres signalés par votre procès-verbal, ce ne peut être que pendant *l'Amour médecin,* pièce, comme il l'a dit lui-même, faite, apprise et représentée en cinq jours, et où il devient de plus en plus vraisemblable qu'il s'adjugea, comme auteur, le rôle le plus long, un rôle que tout autre acteur n'auroit pu en si peu de temps, loger dans sa mémoire, celui de *Sganarelle.*

» La recette du dimanche 9 octobre 1672 est de six cent quatre-vingt-neuf livres; c'est un assez beau chiffre.

» La contrariété que Molière put éprouver à la suite de cette représentation tapageuse fit presque immédiatement place à un chagrin plus vif, à une douleur plus réelle; son fils mourut le surlendemain, le mardi 11 octobre. Le théâtre resta fermé les 10, 11, 12 et 13 des jours suivants, et

joué *le Médecin malgré lui* au Palais-Royal. Les registres consultés, on trouve une seule représentation, à la date du 28 juin 1672; on donnait le même soir *le Cocu imaginaire.*

(1) « *Information à la requête de M. le Procureur du Roi au sujet d'une insulte arrivée à la comédie du Palais-Royal par des gens de livrée* [le dimanche 9 octobre 1672]. » Archives nationales, série Y, n° 14730.

Voici le passage le plus intéressant de cette information, publiée pour la première fois par M. Émile Campardon dans le petit volume ci-dessus indiqué :

« Matthieu Pélouard, bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, âgé de vingt-sept ans ou environ,

» Dépose que dimanche dernier, étant sur l'amphithéâtre de la Comédie du Palais-Royal, il vit jeter sur le théâtre une pierre ou quelque chose de semblable (*a*), pendant que quelques acteurs jouoient, entre autres ledit sieur de Molière; et, à la fin de la comédie, il vit plusieurs gens de livrée dans le parterre, croit que ce sont tous pages, partie de celles de M. de Grandmont, qui firent grand bruit et rumeur. Aperçut qu'un d'eux donna des coups de bâton, mais ne sait à qui. Et comme cela mit presque toutes les personnes qui y étoient en alarme, M. le Procureur du Roi parut en robe sur ledit théâtre, lequel leur dit: « Pages, » cela n'est pas honnête d'user de telles violences dans un lieu de respect comme » est le Palais-Royal. Mettez vos bâtons bas. » Nonobstant ils ne laissèrent pas de remuer comme auparavant, n'eurent aucun respect pour mondit sieur le Procureur du Roi, levoient leurs mains comme se moquant de lui; et quelques personnes d'apparence, qui étoient sur ledit théâtre, leur ayant dit: « Messieurs, » vous parlez à M. le Procureur du Roi, qui est votre juge, » une voix répondit: « Nous n'avons pas de juges, nous nous moquons des juges. » Enfin lui parlèrent avec beaucoup de mépris. Et remarqua parmi lesdits pages un jeune homme couvert d'un justaucorps de velours noir, ayant l'épée au côté, et d'une plume blanche sur son chapeau, qui prenoit fort leur intérêt contre mondit sieur le Procureur du Roi, lequel ne leur parla à tous qu'avec grande douceur et modération, quoiqu'ils causèrent une grande rumeur, et de la manière qu'ils en usèrent, ils se rendirent maîtres du parterre. Est tout ce qu'il a dit savoir.

» Signé : DAVID, PÉLOUARD. »

Rien n'est inutile, en Histoire; tout compte! même la déposition d'un simple bourgeois de Paris de la rue Saint-Honoré, le sieur Matthieu Pélouard, venu un dimanche au théâtre du Palais-Royal pour y passer agréablement sa soirée.

(*a*) « Le gros bout d'une pipe à fumer, » dit un autre témoin, le musicien Louis-Joseph Poussin.

ne rouvrit ses portes que le vendredi 14, par une représentation de *l'Avare*. Molière, comme vous le savez, y jouait le rôle d'*Harpagon* (1). »

Le 4 novembre, on redonna *la Comtesse d'Escarbagnas;* mais, peut-être à cause de la mauvaise impression qu'avait laissée la dernière représentation de *l'Amour médecin*, on changea la pièce à divertissements, et l'on donna *le Fin lourdaud ou le Procureur dupé,* ouvrage qui n'était pas tout à fait nouveau, puisqu'il avait été représenté pour la première fois le 20 novembre 1668, et joué onze fois dans cette même année.

Qu'était-ce que cette petite comédie du *Fin lourdaud?* C'est ce qu'il n'est pas facile d'indiquer exactement! Voici, du reste, ce qu'en disent, tour à tour, M. Despois et M. Mesnard :

« *Le Fin lourdaud ou le Procureur dupé.* — Cette comédie, que l'on rencontre pour la première fois, sans nom d'auteur, dans le *Registre de La Grange,* à la date du 20 novembre 1668, ne fut pas jouée moins de trente fois, de 1668 à 1672. C'est à la date du 4 novembre 1672 que le *Registre du comédien Hubert* l'appelle *le Procureur dupé,* tandis que La Grange inscrit à la même date *le Fin lourdaud.* Les frères Parfaict ne la mentionnent qu'à l'année 1678, et en ce court article : « *le Feint* » *lourdaud* (*sic*), petite comédie, non imprimée, d'un auteur anonyme, » représentée pour la première fois sur le théâtre de Guénégaud, le » 13e mai, précédé de la tragédie de *Pulchérie.* » (*Registre de Guénégaud,* année 1678. — *Histoire du Théâtre françois,* t. XII, p. 122.) La pièce n'obtint pas en 1678 le même succès que du vivant de Molière : elle ne fut jouée que deux fois lors de cette reprise (les 13 et 15 mai). Les comédiens auraient-ils remis à la scène, et sans en nommer l'auteur, une des farces que Molière avait trouvé à propos de supprimer? C'est peu probable. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette,* t. Ier, p. 9, note 2, continuée à la page 10.

« On regrette de ne pas connaître ce *Fin lourdaud,* nommé aussi dans un autre registre *le Procureur dupé,* par qui *l'Avare* semble avoir eu besoin d'être soutenu, et qui en releva les recettes. L'auteur n'en est pas nommé, ce qui a pu donner quelque envie de croire que c'était Molière ; mais, à cette date, quelle apparence, n'eût-il esquissé qu'une bagatelle, qu'il ait voulu garder l'anonyme? *Le Fin lourdaud* n'ayant pas été imprimé, il est donc à supposer qu'il n'était pas de très grande valeur ; c'est donc une singularité de le voir ramener aux représentations de *l'Avare*

(1) Il n'est que juste de rappeler ici que c'est l'auteur de cette maitresse-lettre, Regnier, artiste sociétaire de la Comédie-Française, à qui l'on doit : 1° la découverte du *Registre de La Grange ;* 2° l'érection de la fontaine Molière. Ces deux titres au nom, — je dirai volontiers : au grade — de « Moliériste » en valent assurément bien d'autres !!... Ou plutôt, ce ne sont pas seulement des titres, ce sont bien incontestablement *des droits,* et des plus grands.

les spectateurs qu'elles n'attiraient plus assez, et de le trouver inscrit sur le *Registre* presque autant de fois que notre belle comédie jusqu'à la fin de 1672. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. VII, p. 6 et 7.

« Le titre cependant, que rend un peu plus significatif l'autre titre : *le Procureur dupé*, ferait-il soupçonner quelque imitation de la vieille farce de *Maître Pathelin?* On s'indignerait alors un peu moins du compagnon, de l'auxiliaire, qu'il fallut donner à notre comédie. Mais il est à remarquer que *le Fin lourdaud*, repris en 1678, n'eut pas le même succès qu'en ses premiers temps, et dut être presque aussitôt abandonné. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. VII, p. 6, note 4, continuée à la page suivante.

« On ne sait plus ce qu'était *le Fin lourdaud;* mais il est à présumer qu'il se prêtait à des divertissements. — Nous avons..... dit qu'on avait pu être tenté d'attribuer cette petite pièce à Molière, mais qu'il n'y avait pas d'apparence que cette attribution fût fondée. Il y a peut-être à tenir compte cependant de cette circonstance que voici *le Fin lourdaud* encadré, à ce qu'il semble, dans *la Comtesse d'Escarbagnas,* honneur qui, jusque-là, n'avait été fait qu'à une petite pièce, œuvre de Molière. » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette*, t. VIII, p. 539 — et note 4 de la même page, continuée au bas de la page 540.

Je ne sais rien de plus au sujet de la comédie du *Fin lourdaud.* L'article de la *Notice bibliographique* de M. Arthur Desfeuilles (p. 50), concernant cette petite pièce, renvoie aux seuls alinéas que je viens de reproduire *in extenso,* sans y ajouter aucun nouveau renseignement. Rien à glaner non plus dans l'article de la *Bibliographie Moliéresque,* nº 1666, p. 344.

Le 13 janvier 1673, eurent encore lieu de graves désordres au théâtre du Palais-Royal, pendant une représentation de *Psyché.* On en trouvera le procès-verbal pages 65-70 des *Documents inédits* de M. Émile Campardon, livre déjà cité par nous, et publié à Paris, en 1871, par l'éditeur Henri Plon. Si nous prenons connaissance de ce procès-verbal, nous y trouvons cette phrase, qui attire tout aussitôt notre attention :

« Quand la machine de Vénus est descendue, le chœur des chanteurs de cette entrée récitant tous ensemble :

Descendez, mère des Amours !

lesdits gens d'épée, autant qu'avons pu remarquer être au nombre de vingt-cinq ou trente, de complot, auroient troublé lesdits chanteurs par des hurlements, chansons dérisionnaires et frappements de pied dans le parterre et contre les ais de l'enclos où sont les joueurs d'instruments, ce qui auroit obligé de cesser... » (P. 69.) [*Archives nationales,* série Y, nº 14731].

Le chœur se mît à chanter : *Descendez, mère des Amours!* Il n'y a pas à en douter, puisque cela est mentionné expressément sur le procès-verbal. Mais *sur quelle musique?* de Lully, ou de Charpentier? Cette reprise de *Psyché,* nous la trouvons bien sur le *Registre de La Grange,* à la date du 11 novembre 1672 : « Les frais extraordinaires [dit le » *Registre,* à cette date], se sont montés à cent louis d'or pour » remettre toutes choses en état, et remettre des musiciens, » musiciennes et danseurs, à la place de ceux qui avaient pris » parti ailleurs. » Il n'a jamais été question d'une *Psyché* de Charpentier... (1). C'est donc avec la musique de Lully que fut redonnée au Palais-Royal, le 11 novembre 1672, la célèbre comédie lyrique de Molière et de Pierre Corneille... Mais ce fut bien, par contre, avec celle de Charpentier, ainsi que nous allons le voir, que l'on représenta pour la première fois, le 10 février 1673, *le Malade imaginaire* (2).

Mais avant d'arriver à cette date, il est bon de suivre Lully pendant l'année 1672, et de voir les pas de géant qu'il fit dans la faveur du Roi; il est nécessaire surtout, en remontant trois années plus haut, de bien connaître les circonstances qui présidèrent à la création de l'*Académie royale de musique.*

Le 28 juin 1669, étant à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV octroya au sieur Pierre Perrin, conseiller aux conseils du Roi et introducteur des ambassadeurs près le duc d'Orléans, des *Lettres patentes, pour establir, par tout le royaume, des*

(1) Les paroles une fois mises en musique par Lully, qu'elles fussent d'ailleurs de Benserade, de Molière ou de Quinault, appartenaient de droit au Florentin. C'est pour cela que Molière en avait écrit *d'autres* pour la reprise, en 1672, à son théâtre, du *Mariage forcé.* Et c'est ce qu'il n'a pas fait pour cette reprise de *Psyché.*

(2) « Molière s'était brouillé avec Lully, après l'ordonnance royale du 14 avril 1672, que ce dernier avait obtenue, et qui défendait à tous autres théâtres que celui de l'Académie royale de musique, d'employer plus de six chanteurs et de douze violons à la fois. La musique du *Malade imaginaire* devait donc être composée par Charpentier [et elle le fut en effet], à défaut de Lully, et Molière, selon la tradition (?...), *ne dédaigna pas de fournir quelques motifs de sa composition à cette musique* (!...). Ce fut alors certainement que d'Assoucy avait revendiqué l'honneur de remplacer Lully, et s'était posé comme concurrent vis-à-vis de Charpentier, qu'il ne ménage pas dans sa lettre à Molière. » BIBLIOPHILE JACOB, *la Jeunesse de Molière*, 1858, p. 175-176.

La lettre de D'Assoucy à Molière? Eh oui! Si nous n'avons pas les lettres de Molière, nous avons du moins un petit nombre de celles qui lui ont été écrites! Voici celle, de D'Assoucy, dont vient de nous parler le bibliophile Jacob :

« Je suis charmé et surpris tout ensemble d'une nouvelle que j'appris hier : on m'assura que vous étiez sur le point de donner votre pièce de machines à l'incomparable M... pour en faire la musique, quoique le rapport qu'il y a de ses chants à

Académies d'opéra, ou représentations en musique en langue françoise, sur le pied de celles d'Italie; le tout pour *douze ans.* Comme le dit fort bien M. Arthur Pougin, « ce » document *est* le premier qui ait trait à l'histoire de notre » première scène lyrique (p. 96). » On le trouvera tout au long reproduit pages 96-99 de son très intéressant volume : *Les Vrais Créateurs de l'opéra français,* Paris, Charavay frères, 1881. Et M. Pougin a raison de faire remarquer, en outre, quelques lignes plus haut, que les lettres patentes en question autorisaient Perrin « à établir non point, comme on l'a dit à » tort, une *Académie royale de musique* à Paris (ce titre est » celui qui figure dans le privilège accordé plus tard à Lully), » mais des *Académies d'opéra,* non seulement à Paris, mais » dans toutes les villes où il lui plairait de le faire. » (P. 96.)

Perrin, possesseur de ses *lettres patentes,* commença par prendre trois associés qui lui étaient indispensables : 1° Robert Cambert, compositeur de musique; 2° le marquis de Sourdéac, constructeur de machines et de décorations, et 3° un bailleur de fonds, Bersac de Champeron. Il restait, lui, Perrin, le poète en titre de sa propre entreprise, dont il gardait la principale direction et la haute main. Il s'occupa d'un autre côté de se procurer de bons chanteurs, engagea Beauchamp, maître des Ballets du Roi, pour toute la partie chorégraphique, et confia au sieur Guichard, intendant du duc d'Orléans, la construction à Paris de la salle de *l'Académie des opéras*, sur l'emplacement de la maison qui porte actuelle-

vos beaux vers ne soit pas tout à fait juste, et que cet homme, qui sans doute est un original, ne soit pas pourtant si original qu'il ne s'en puisse trouver aux Incurables quelque copie... Si vous daignez vous souvenir de la promesse que vous me fites, lorsque je vous allai voir durant votre dernière maladie, aujourd'hui que perdant M. Lully, vous ne sauriez tomber que de bien haut, vous auriez quelque pitié de vos chers enfants, qui sont à la veille de se rompre le col, et ne les sacrifieriez pas à l'ignorance de ceux qui ne me connaissent pas, ou à l'envie de ceux qui me connaissent. *Vous ayant offert et vous offrant encore par cette lettre de faire votre musique purement pour mon plaisir;* et d'ailleurs, ne pouvant douter ni de l'affection que j'ai toujours eue pour votre personne, ni de l'estime que j'ai pour votre mérite, *non plus que de ma capacité* (*a*), vous ne sauriez me manquer de parole, sans faire éclater à la vue de tout le monde une aversion d'autant plus injuste, que ceux qui lisent mes ouvrages et m'entendent parler de vous savent très bien que vous n'avez point de plus grand estimateur ni de meilleur ami que moi, qui suis et serai encore, après cela, toute ma vie, votre... »

[COYPEAU DASSOUCY.]

(*a*) « C'est moi, disait Coypeau Dassoucy, qui AI DONNÉ L'AME aux vers de l'*Andromède* de M. Corneille. » Ayant travaillé avec Pierre Corneille, il se jugeait digne de devenir le collaborateur de Molière. (Cf. *La Jeunesse de Molière,* p. 173.)

ment le n° 42 rue Mazarine et le n° 43 rue de Seine, en face de la rue Guénégaud. M. Arthur Pougin a publié, pages 298 et suivantes de son livre déjà cité, et d'après une brochure de M. de Boislile, la partie la plus importante du *Bail pour la construction de la salle de l'Opéra,* passé, à la date du 8 octobre 1670, pour la location du lieu de construction, désigné sous le nom de « Jeu de paume de la Bouteille ». Il ne fallut pas plus de cinq mois à Guichard pour construire la nouvelle salle! On avait hâte de commencer, et l'on fit diligence.

« Elle conservait, dit M. Charles Nuitter, dans son livre : *le Nouvel Opéra,* cité par M. Pougin, — elle conservait la forme allongée du jeu de paume dans lequel on l'avait édifiée. Des poteaux, montant du fond, soutenaient et séparaient les loges. Le public, suivant l'usage d'alors, était debout au parterre ; quelques lustres, pendus au plafond, éclairaient la salle. Quant à la scène, elle était grande pour l'époque, profonde et parfaitement disposée pour le jeu des machines, qui, dès l'origine de l'opéra, constituèrent un des attraits de ce spectacle. Au dernier acte de *Pomone,* dix-huit follets paraissaient portés sur des nuées. Beaucoup d'apothéoses de féeries modernes ne suspendent pas dans les airs un personnel plus nombreux. »

C'est *en mars 1671* [le 18 ou le 19] que *l'Académie des opéras, de Paris,* ouvrit pour la première fois ses portes au public : On jouait *Pomone,* « opéra ou représentation en musi- » que, pastorale », paroles de Pierre Perrin, musique de Robert Cambert. On le voit donc, Perrin et Cambert, M. Arthur Pougin avait toute raison de nous le dire plus haut, furent bien les fondateurs, les « vrais créateurs de l'opéra français » ; et sa revendication à cet égard, en l'honneur de ces deux pauvres oubliés de la masse du public, est parfaitement méritante et juste. Le fait est absolument vrai, et l'on ne saurait trop, comme on dit, le « crier sur les toits ».

Il ne faudrait pas cependant faire notre nation plus arriérée qu'elle n'était réellement à cette époque. On avait joué en France (1) et même à Paris (2), avant cet ouvrage mémorable, d'autres « opera » [mot alors invariable, au singulier comme au pluriel] ; mais ce fut réellement *Pomone* qui inaugura le

(1) *Akébar, roi du Mogol,* tragédie lyrique, paroles et musique de l'abbé Mailly, et qui date de 1646, est un des premiers opéras — le premier, assure Castil-Blaze — qui aient été représentés en France. C'est à... Carpentras qu'a eu lieu cet essai intéressant, et à aucun prix, je ne voudrais à ce propos priver mes lecteurs du

théâtre de l'Académie de musique de Paris : c'est bien par cet ouvrage que commence et débute la liste, aujourd'hui si

piquant, et spirituel, et facétieux article du Provençal Castil-Blaze, montant sur ses ergots pour prendre la défense de son clocher (*a*); l'article en vaut la peine.

« Une des bévues les plus solennelles de nos auteurs dramatiques, c'est de vouloir être plaisants, facétieux au moyen d'un nom de ville choisi sur la carte de France. Ces messieurs d'un esprit superfin, d'une sagacité parfaite, ont décidé que tout individu serait frappé d'une stupidité phénoménale, s'il avait le malheur à nul autre second de naître à Brive-la-Gaillarde, à Pézénas, à Gigondas, à Tartas, à Valréas, à Bazas, à Carpentras surtout. — *N. B.* Ayez soin de prononcer *Carpentrasss* à la parisienne, au lieu de *Carpentra*, comme disent les naturels du pays : ces naturels en seront plus bêtes de trois *s*... (P. 45.)

» Dans une farce, un vaudeville, une comédie, un opéra même, s'agit-il de couvrir de ridicule un parolier, un musicien, une cantatrice, un acteur, croyez que l'infortuné viendra de *Carpentrasss*. Qu'il ait été sifflé, qu'il ait été salué par des bravos unanimes sur le théâtre de Carpentras, il n'en sera pas moins l'objet de la risée publique : c'est l'usage, et les auteurs l'ont ainsi voulu. Croyez qu'ils seront enchantés, au comble de la béatitude, quand ils auront mis en tête de leur drame grotesque : *la scène est à Carpentras*. Mais, imprudents que vous êtes, *incauti, scimuniti*, votre usage est une sottise que son grand âge rend encore plus rebutante. Il est possible, probable même que l'opéra, la comédie de Carpentras ne vaillent pas les spectacles de la capitale, bien que nos virtuoses les plus renommés soient venus chercher les applaudissements des Carpentrassiens. Vous ignorez sans doute qu'en accablant ces honnêtes et riches citoyens de vos sarcasmes dénués d'esprit et de sel, en ne ménageant pas mieux leur antique cité, vous agissez comme des marmots qui battent leur nourrice. Respectez au moins le berceau de l'opéra français. Oui, le berceau de notre drame lyrique! (P. 53-54.)

» Sachez que douze ans avant que l'abbé Perrin, encouragé par le cardinal de la Rovère, nonce du pape, et secondé par le bénéficier organiste Cambert, eût essayé *la Pastorale en musique* dans le village d'Issy, près de Paris, en 1659; un autre abbé, Mailly, poète et maître de chapelle, encouragé par un autre cardinal, nonce du pape, avait fait représenter à Carpentras, en 1646, *Akébar, roi du Mogol*, tragédie lyrique, avec un succès merveilleux. Parolier adroit, compositeur excellent en musique, dont il avait publié des traités estimés, Mailly s'était signalé doublement en cette entreprise. Le palais épiscopal de Carpentras, alors habité par Alessandro Bichi, prince de l'Église, fournit la salle où l'on applaudit pour la première fois un opéra français (*b*). » Castil-Blaze, *Molière musicien*, t. Ier, p. 54.

(2 *de la page précédente*) *La Pastorale*, en cinq actes et en quatorze scènes, représentée au village d'Issy, près Paris, une dizaine de fois, dans la maison de M. de la Haye, paroles de Pierre Perrin, musique de Robert Cambert. On peut voir, dans la notule *b*, au bas de la présente page 513, la part que prit à cette entreprise Monseigneur l'archevêque de Turin.

Voici le titre exact de cette première œuvre de Perrin et Cambert : « *Première*

(*a*) Castil-Blaze était né à Cavaillon, qui se trouvait, comme Carpentras, dans le Comtat-Venaissin.

(*b*) « Les papes s'étaient depuis longtemps déclarés les protecteurs généreux, les propagateurs zélés du drame lyrique, et Charles IX se plaisait à rimer des livrets d'opéras. Justement scandalisés de ce que la France n'avait pas encore suivi l'impulsion donnée par l'Italie musicienne, les souverains pontifes (il est permis de le croire) hâtèrent notre civilisation dramatique en nous faisant notifier par leurs ambassadeurs les invitations les plus pressantes. Urbain VIII envoie à Louis XIII Alessandro Bichi, et ce nonce apostolique, joignant le précepte à l'exemple, démontre qu'*il est possible d'avoir des opéras français*. Point essentiel, progrès immense, effort prodigieux à cette époque, où l'anathème, plus tard répété par J.-J. Rousseau, frappait de proscription notre langue nationale et semblait devoir l'éloigner à jamais de toute composition lyrique de quelque importance. Il fallait détruire un préjugé, si profondément enraciné qu'on le croyait inattaquable.

» Le premier essai, fait à Carpentras en 1646, n'ayant pas eu le retentissement, les résultats désirés, Innocent X envoie à son tour le cardinal de la Rovère. Cet autre nonce apostolique, après avoir dit à Louis XIV, sur plusieurs tons persuasifs : *Ayez donc enfin des opéras français*, donne le sujet d'un drame lyrique à l'abbé Perrin, qu'il associe au bénéficier Cambert, organiste, et, de son évêché de Turin, continue à veiller sur l'œuvre entreprise à Paris. Témoin la lettre en douze pages, que Perrin adressa, le 30 avril 1659, au cardinal de la Rovère, archevêque de Turin ; premier feuilleton écrit sur la représentation d'un opéra français. » CASTIL-BLAZE, *Molière musicien*, t. Ier, p. 54 et 55.

longue, des *opéras* [nous mettons maintenant une *s* au pluriel] représentés par l'Académie royale de musique, depuis sa fondation *première* sous le nom d' « Académie des opera » : liste dont les ouvrages de Charles Gounod, de Victorin Joncières, d'Ernest Reyer, de J. Massenet, de Camille Saint-Saëns, de Giuseppe Verdi, de Richard Wagner, etc., etc., occupent aujourd'hui, temporairement et jusqu'à nouvel ordre, les derniers numéros.

« Le succès de *Pomone,* dit M. Pougin (p. 122), fut supérieur à tout ce qu'on en aurait pu espérer, et les prévisions de Perrin et de ses associés, quelque favorables qu'elles eussent pu être, furent assurément dépassées par les résultats obtenus. »

Aussi Lully, en voyant, contre son opinion, l'entreprise réussir et rapporter de superbes bénéfices, rongeait-il son frein. Aussi ne fut-ce pas sans doute sans une certaine joie qu'il vit la désunion se mettre entre les quatre associés; Perrin, auquel cependant avaient été accordées les lettres patentes, mais qui était resté à découvert d'anciennes dettes vis-à-vis du marquis de Sourdéac, fut définitivement évincé par ses trois autres collègues, — c'est-à-dire Sourdéac, Champeron et Cambert, — et remplacé, comme poète de l'association, par Gabriel Gilbert, secrétaire de la reine Christine de Suède et son résident en France; ce fut lui, ce fut Gilbert qui écrivit le poème du second opéra : *les Peines et les Plaisirs de l'amour,* pastorale en cinq actes, mis en musique par Robert Cambert, et

» *comédie françoise en musique*, représentée en France, pastorale mise en musique » par le sieur Cambert, représentée au village d'Issy, près Paris, et au chasteau » de Vincennes devant leurs Maiestez en avril 1659. »

« Dulaure, — dit M. Pougin, — dans son *Histoire des environs de Paris*, rappelle, en parlant d'Issy, que c'est dans ce village que *la Pastorale* fut représentée en 1659. Et parmi les maisons du lieu il cite « celle qui appartint à » Vanholles, intendant d'Alsace; au maréchal d'Estrées, puis au cardinal de » Fleury, qui y mourut en 1743. » Il n'en indique pas l'emplacement, mais, quoique l'on puisse s'étonner qu'il ne mentionne pas M. de la Haye au nombre de ses propriétaires successifs, il me semble certain que c'est dans celle-là qu'a dû être jouée *la Pastorale,* puisqu'elle a appartenu plus tard au maréchal d'Estrées, et que dans leur *Histoire de l'Académie royale de musique*, les frères Parfaict disent expressément : « M. Delahaye, maitre d'hôtel d'Anne d'Autriche, avait une maison à Issy, » qui appartient aujourd'hui à la succession de M. le maréchal d'Estrées. »... ARTHUR POUGIN, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français*, p. 73-74.

M. Pougin ajoute que si l'édifice du séminaire, portant le n° 33 de la Grande-Rue d'Issy, « occupe réellement l'espace sur lequel s'élevait jadis la maison de M. de la » Haye, nous connaissons à peu près exactement aujourd'hui l'emplacement de la » demeure fameuse où fut exécutée pour la première fois *la Pastorale* de Perrin » et Cambert. » (P. 75-76.)

représenté sur le théâtre de l'Académie d'opéras le 8 février 1672.

Le succès de ce second ouvrage ne fut pas moins grand que celui du premier, et *les Peines et les Plaisirs de l'amour* firent courir tout Paris, comme avait fait courir *Pomone* onze mois auparavant. Mais Perrin ne se tenait pas malgré cela pour battu et ne restait pas sans rien faire. Armé de son privilège, apprenant qu'une pastorale : *les Amours de Diane et d'Endymion,* venait d'être représentée avec succès devant le roi et à Versailles le 3 novembre 1671, Pierre Perrin s'aboucha avec les deux auteurs de cette pastorale, ainsi toute prête à être représentée à Paris; avec le parolier Henri Guichard, gentilhomme ordinaire de Monsieur, duc d'Orléans; avec le compositeur de musique Jean de Granouilhet de Sablières, intendant de la musique de ce même frère du roi. Un traité fut donc bien et dûment passé, entre Perrin, Guichard et de Sablières, le 15 décembre 1671.

« Mais ce n'était évidemment pas chose facile que de trouver et de construire à Paris une nouvelle salle destinée à l'exploitation d'un nouveau théâtre d'opéra. D'ailleurs, des difficultés se présentèrent probablement alors, Sourdéac continuant de jouer à la rue Guénégaud, le Roi ne voulant sans doute pas permettre l'existence de deux spectacles du même genre, et les lenteurs de la procédure ne laissant pas à Perrin la facilité de reprendre virtuellement possession de son privilège et d'expulser à son tour ses spoliateurs. Pendant ce temps ceux-ci faisaient preuve d'une grande activité, s'empressaient de monter *les Peines et les Plaisirs de l'amour,* et offraient cette pièce à leur public le 8 février 1672. Jusque-là, Sourdéac semblait peu s'inquiéter des doléances de Perrin, et, Normand et processif, paraissait vouloir donner une nouvelle force au vieil adage des Normands processifs : — Possession vaut titre. » ARTHUR POUGIN, *les Vrais Créateurs de l'opéra français,* p. 191-192.

Mais Lully était là qui guettait, et qui voulait se faire adjuger le gâteau à lui tout seul. Cambert, Perrin, Gilbert, Sourdéac, Guichard et Sablières ne s'entendaient pas : l'un tirait à *hue,* l'autre à *dia,* les procès commençaient à s'engager, ce qui ne tendait pas à éclaircir la situation. L'opéra, comme une province en proie à des partis qui la déchirent, *avait besoin d'être sauvé.* Le sauveur se présenta à heure dite.

« Lully se jette intrépidement dans cet imbroglio en faisant révoquer le premier privilège de Perrin et cesser l'exploitation de la rue Guénégaud.

Puis il attaque la nouvelle association Guichard et Granouillet [de Sablières] en achetant à Perrin son privilège en cours. La violence des adversaires fut telle que si Lully accusa Guichard d'avoir voulu l'empoisonner et le fit emprisonner de ce fait, les adversaires de Lully, qui n'avaient pas encore désarmé cinq ans après, ne craignirent pas de prétendre, lors de la mort de Cambert à Londres, en 1677, que Lully l'avait fait assassiner... — De pareils procedés de discussion rendent la postérité méfiante et sceptique. On ne saurait cependant nier que Cambert, vaincu par Lully, fut obligé de s'expatrier. Mais il mourut en Angleterre, honoré et surintendant de la musique du roi Charles II et non aussi misérable que la passion aveugle de cette lutte voudrait nous le faire croire. (P. 21.)

» Nous ne voulons pas dire que Lully agit en tout cela en homme désintéressé et d'une loyauté indiscutable. Nous avons commencé par le déclarer; c'était avant tout un aventurier et de plus un Italien. Or, à cette époque, les artistes italiens venus à la suite des Médicis et des Mazarin se considéraient depuis longtemps en France comme en pays conquis. Ce vice d'origine, cette absence de caractère élevé, fruit du manque d'éducation première, *qui lui fit écarter Molière, son ami et son collaborateur, pour garder seul le privilège de l'opéra* (1), expliquent, sans l'excuser, chez Lully, l'homme qui ne s'embarrasse pas des principes et qui va droit sans scrupule à son but. (P. 21-22.)

(1) On ne sait ce que vient faire ici Molière, et on se rappelle en même temps la phrase de M. Weckerlin, reproduite par nous un peu plus haut (p. 504) dans le présent article : « Molière se brouilla *à cette époque* avec Lully, à propos du privi- » lège de l'opéra que l'astucieux Italien avait escroqué au trop confiant Molière, » à qui il avait été promis. » Je ne trouve rien de semblable parmi les différents historiens de Molière.

— Depuis que cette note a été écrite, j'ai trouvé dans *le Moliériste*, tome VIII, pages 236-245, sous la double signature Ch. Nuitter et Ed. Thoinan, le renseignement que je demandais, les explications que je réclamais, et qui jettent en même temps un grand jour sur la fameuse brouille entre Molière et Lully. Citons donc quelques passages de cet article, extrait lui-même de l'ouvrage : *Les Origines de l'opéra français*. Paris, Plon, 1886.

« Dans cette affaire de l'Opéra où il traita loyalement avec Perrin, Lully a joué indignement Molière !...

» Chef d'une troupe dont les intérêts lui étaient confiés.... Molière n'avait pu méconnaître le goût du public pour les ouvrages en musique... L'affaire de l'opéra le tentait, lui aussi, et, pour obtenir le succès qu'il pressentait, il eut la pensée de s'associer avec Lully. *C'est là un fait aussi intéressant pour l'histoire littéraire que pour la biographie de Molière, et l'on a lieu d'être surpris qu'il ait été négligé, laissé dans l'ombre*, et que personne n'ait flétri l'acte de duplicité insigne par lequel l'astucieux Italien se joua de la bonne foi et de la confiance ingénue du grand homme. On avait pourtant, à cet égard, le témoignage d'un contemporain, de Sénecé, qui, dans une fiction satirique fort bien tournée [*Lettre de Clément Marot à M. de S...*, 1688]... a raconté avec beaucoup de précision *ces* faits...

» ... Molière, aussi bien pour le théâtre que pour les affaires, était déjà en relations avec Lully. En pensant à l'Opéra, c'est à lui qu'il devait tout naturellement penser en même temps. Lully se montre de prime abord disposé à s'entendre avec Molière, mais ce n'est que pour l'empêcher d'agir de son côté. Il savait fort bien à ce moment ce qu'il voulait faire lui-même, il avait déjà en mains la cession et le transfert de Perrin, et néanmoins *il laissait un collaborateur de dix ans, qui, toutes les fois qu'il en avait eu l'occasion, avait vanté, en vers et en prose, son talent de musicien, lui dévoiler ses plans et ses idées, sans l'arrêter, sans le prévenir que lui aussi était tenté par l'opéra et qu'il manœuvrait pour en obtenir le privilège.* Son silence, en

» Mais ne faisons pas trop d'honneur à son habileté; s'il réussit, ce fut par une raison bien simple : *le Roi était avec lui* (1). Voilà la brutalité du fait. Il n'ôte rien à la valeur personnelle des deux artistes. Si Cambert fut

pareil cas, était déjà une impardonnable fourberie; mais il y a plus: *en même temps qu'il prenait l'opéra* POUR LUI SEUL, il s'appliquait à entraver les autres entreprises théâtrales. *Il avait pensé à tout, ou plutôt* IL NE PENSAIT QU'A LUI...

» ... Lully, *naturellement enclin à se réserver dans tous les genres des immunités excessives,...* eut de ce côté des exigences qui n'allaient à rien moins qu'à la suppression presque complète de l'élément musical dans les représentations théâtrales autres que celles de l'opéra. Ainsi, non seulement *Lully garde tout et s'approprie entièrement le bénéfice d'une affaire qui devait être commune avec Molière*, mais, dans sa prévoyante avidité, il dépouille les comédiens de droits qu'ils avaient eus jusqu'alors... »

Voici maintenant comment Sénecé, dans la « Lettre à Clément Marot », *fait parler Molière lui-même*, racontant, dans les Champs-Élysées, à Proserpine, la trahison de Lully :

« Comme j'avois besoin d'un musicien pour exécuter ce projet, je jetai les yeux sur Lully et lui communiquai ma pensée, persuadé que j'étois que la liaison que nous avions depuis longtemps en concourant ensemble aux plaisirs du Roy, et le succès merveilleux qu'avoit eu depuis peu de temps le charmant spectacle de *Psyché* où tous deux nous avions eu notre part au plaisir et à la gloire, m'estoient des garants infaillibles de notre future intelligence. Je m'en ouvris donc à luy, il applaudit à mon dessein, *il me promit une fidélité et même une subordination inviolable. Nous fîmes nos conventions, nous réglâmes nos emplois et nos partages*, et nous prîmes jour pour aller ensemble... demander au Roy le privilège de la représentation des opéras... Je dormois tranquillement sur la bonne foi de ce traité quand Lully plus éveillé que moi partit de la main deux jours avant celui dont nous étions convenus; *il alla au Roi demander le privilège pour lui seul*, il l'obtint à la faveur des belles couleurs qu'il sçut donner à sa requête et il l'obtint même avec des conditions rigoureuses, qui me donnèrent beaucoup à courir pour conserver pendant ma vie quelques ornements à mon théâtre. »

Après ces extraits, *la participation de Molière* à la fondation définitive de l'Académie royale de musique est jusqu'à un certain point justifiée, et *ses griefs contre Lully* commencent à apparaître clairs et évidents. La question, cependant, n'est pas entièrement tirée à clair. Elle n'a reçu qu'un commencement d'élucidation nette et précise; restent à fournir les preuves décisives de la coopération de Molière à cette affaire, coopération restée jusqu'à nos jours si obscure pour ne pas dire plus.

(1) « Perrin, cependant, prétendait ne pas se laisser berner plus que de raison. Tandis qu'il agissait ouvertement contre son adversaire pour rentrer en possession de ce qu'*il* [Perrin] considérait justement comme son bien, Lully, toujours prêt à jouer le rôle du troisième larron de la fable, s'agitait sourdement, dans l'espoir de supplanter tout le monde. Perrin eut connaissance de ses menées, et finit par s'aboucher avec lui. Tous les témoignages concordent à affirmer, en effet, que, ne pouvant venir à bout de la situation, le premier finit par céder son privilége au second, moyennant une somme d'argent plus ou moins forte, C'est alors que *Louis XIV*, qui, *de toutes façons, eût* probablement *toujours fini par céder aux instances de son favori*, lequel était aussi celui de Mme de Montespan, lui accorda des lettres patentes révoquant celles précédemment délivrées à Perrin, et lui donnant permission d'établir, non plus une *Académie des opéras*, mais une *Académie royale de musique.* » ARTHUR POUGIN, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français*, p. 192.

Les deux récits, de M. Arthur Pougin (1881) et de M. Edmond Radet (1891) concordent à merveille, on le voit, sur presque tous les points et se complètent mutuellement. Il m'a paru intéressant de les offrir l'un et l'autre en regard; ce qui vaut infiniment mieux que de les englober tous deux dans un seul et même texte non guillemeté qui ne serait après tout qu'un délayage et qu'un arrangement sans complète exactitude et sans scrupuleuse précision; il importe que le lecteur soit le mieux possible renseigné, et sache en même temps à qui il doit réellement chaque renseignement.

un musicien de talent, on ne saurait refuser à Lully d'avoir été un inventeur dans son art. (P. 22.)

» Soutenu par le Roi, il obtint enfin, le 29 mars 1672, ces fameuses lettres-patentes lui octroyant le privilège de « l'Académie royale de Musique » (1). Il eut toutes les peines du monde à les faire enregistrer (2) et

(1) Cette pièce est de telle importance que nous devons au moins en donner ici des extraits :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les sciences et les arts étant les ornemens les plus considérables des États,.., Nous les avons honorés des marques de nôtre estime et de nôtre bienveillance; et comme entre les arts libéraux, la musique y tient un des premiers rangs, Nous avions dans le dessein de la faire réussir avec tous ses avantages, par nos lettres patentes du 28 juin 1669, accordé au sieur Perrin une permission d'établir en nôtre royaume, des Académies de musique pour chanter en public des pieces de théâtre, comme il se pratique en Italie, en Allemagne et en Angleterre, pendant l'espace de douze années. Mais ayant été depuis informé que *les peines et les soins que ledit sieur Perrin a pris pour cet établissement n'ont pu seconder pleinement nôtre intention, et élever la musique au point de vue que Nous nous l'étions promis*, Nous avons cru pour y mieux réüssir qu'il étoit à propos d'en donner la conduite à une personne dont l'expérience et la capacité nous fussent connuës, et qui eût assez de suffisance pour fournir des élèves tant pour bien chanter et actionner *(sic)* sur le théâtre, qu'à dresser des bandes de violons, flûtes et autres instrumens. A ces causes, *bien informé de l'intelligence et grande connoissance que s'est acquis nôtre cher et bien aimé Jean-Baptiste Lully, au fait de la musique*, dont il Nous a donné et donne journellement de très agréables preuves depuis plusieurs années qu'il s'est attaché à nôtre service, qui nous ont convié de l'honorer de la charge de surintendant et compositeur de la musique de nôtre chambre; Nous avons audit sieur Lully permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes, signées de nôtre main, d'*établir une Académie royale de musique dans notre bonne ville de Paris*, qui sera composee de tel nombre et qualité de personnes qu'il avisera bon être,... Nous voulons et Nous plait, que tous gentilshommes et damoiselles puissent chanter auxdites pièces et représentations de notre dite Académie royale, sans que pour ce ils soient censés déroger audit titre de noblesse, ni à leurs privilèges, charges, droits et immunités. *Révoquons, cassons et annullons* par ces présentes *toutes provisions et privilèges que nous pourrions avoir ci-devant donnés ou accordés*, MÊME CELUI DUDIT SIEUR PERRIN, pour raison desdites pièces de théâtre en musique, sous quelque nom, qualité, condition et prétexte que ce puisse être... CAR tel est nôtre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Versailles, au mois de mars, l'an de grâce 1672, et de notre règne le vingt-neuvième. — Signé LOUIS. Et plus bas COLBERT. »

(2) C'est ce qui résulte de la lettre suivante, que Colbert écrivit bientôt après au Procureur au parlement de Paris, M. du Harlay :

« Versailles, 24 mars 1672.

» Le Roy ayant accordé au sieur Lully, intendant de la musique de sa chambre, le privilége des opéras en musique que Sa Majesté avait donné auparavant au sieur Perrin, ledit sieur Lully a représenté à Sa Majesté que *les marquis de Sourdéac et de Champerron, et les sieurs de Sablières et Guichard se sont opposés à l'enregistrement de ses lettres*, quoyque les sieurs de Sourdéac et de Champerron n'ayent aucun droit dudit Perrin et que les autres soyent porteurs d'un écrit fait entre Perrin et eux, qui ne leur donne aucune part en ce privilege et est mesme détruit par une contre-lettre.

» Le Roy estant persuadé que si le sieur Lully veille à la conduite de cette Académie, Sa Majesté et le public en pourront avoir de la satisfaction, *m'a ordonné de vous faire sçavoir qu'il souhaite que cette affaire soit jugée le plus tost qu'il sera possible et que vous luy donniez des conclusions favorables*, autant que la justice vous le pourra permettre. » COLBERT, *Lettres, instructions*, etc., t. V, p. 322-323.

Les malheureux artistes de la rue Guénégaud continuant, car ils y trouvaient grand profit, leurs représentations de leur second opéra : *les Peines et les Plaisirs*

ne triompha de la mauvaise volonté des bureaux, qui prenaient parti pour Cambert, que grâce à l'appui de Colbert. Le fait est constaté par une lettre de Lully au grand ministre, citée par MM. Nuitter et Thoinan dans leur intéressant ouvrage, *les Origines de l'Opéra :* « Vous sçavez, Monseigneur, » écrivait Lully, que je n'ai pas pris d'autre route dans toute cette affaire » que celle que vous m'avez prescrite. » — Tous les obstacles surmontés, sans perdre une minute, il fait aménager une salle rue de Vaugirard, en face du jardin du Luxembourg, sur l'emplacement du Jeu de paume de Bel-Air (1). » EDMOND RADET, *Lully homme d'affaires, propriétaire et musicien,* p. 22.

Par autorité de justice, *les chants avaient cessé* rue Guénégaud, et Lully avait tout à la fois et ses lettres patentes enregistrées, et sa salle. Il avait plus encore! Il avait ce fameux privilège, signé par Louis XIV, à Versailles, le 20 septembre 1672, et bien plus draconien encore que les lettres patentes, privilège dont nous avons donné des extraits en parlant des nouveaux vers composés par Molière pour *le Mariage forcé,* écrits plus de deux mois cependant, — j'ai tenu à le faire remarquer page 500, notule *c*, — *avant* ce privilège (2).

C'est le 15 novembre 1672 que « l'Académie royale de musique » fut inaugurée par *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus,* pièce dont nous allons parler tout à l'heure avec quelque détail et qui va tout naturellement nous ramener à Molière, que

de l'amour, Louis XIV en personne adresse, six jours après, au lieutenant de police de la Reynie la lettre suivante :

« A Versailles, le 30 mars 1672.

» Monsieur de la Reynie, — Avant révoqué le privilége des opera, que j'avois ci-devant accordé au sieur Perrin, *je vous écris cette lettre,* pour vous dire que mon intention est qu'*à commencer du prémier jour du mois d'avril prochain,* vous donniez les ordres nécessaires pour *faire cesser les représentations* que l'on a continué de faire desdits opera, en vertu de ce privilége. A quoi me promettant que vous satisferez bien ponctuellement, je prie Dieu qu'il vous ait, M. de la Reynie, en sa sainte garde.

» Signé : LOUIS. — Et plus bas : COLBERT. »

Sourdéac et Champenon adressèrent, le 30 mai 1672, une requête aux membres du Parlement et Lully en envoyait une autre à Colbert le 3 juin 1672. On trouvera toutes ces pièces intéressantes dans le livre très complet de M. Pougin, pages 205 et 207.

Enfin, enfin, *les lettres patentes furent enregistrées,* à la suite et en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris, *en date du 27 juin 1672.*

(1) *Fit aménager*, dit M. Edmond Radet (p. 22). — *Fit construire une salle nouvelle,* dit M. Arthur Pougin (p. 213).

(2) Pour que l'on puisse mieux juger des torts respectifs que peuvent bien avoir eus, l'un vis-à-vis de l'autre, Molière et Lully, il nous parait absolument indispensable d'indiquer, au moins en note, et par ordre chronologique, les *dates* précises de quelques-uns des événements relatés dans le présent article XXIX du § 9.

8 FÉVRIER 1672. — Première représentation à l'Académie d'opéras (salle de la rue Guénégaud) du second opéra français : *les Peines et les plaisirs de l'amour.*

17 FÉVRIER 1672. — Dernière représentation de *la Comtesse d'Escarbagnas* avec la

nous ne perdons nullement de vue. Mais nous tenons d'abord et avant tout à relever les lignes suivantes, dues à M. Edmond Radet :

« Ce fut le premier opéra français officiel et le point de départ de la troisième phase de l'existence du compositeur. Il n'était plus question de Baptiste, et M. Lully allait bientôt devenir M. de Lully. » (P. 23.)

Il m'est impossible d'accepter comme *vrai* ce membre de phrase : « Ce fut le *premier* opéra français *officiel...* » Non, cela n'est pas, c'est profondément inexact, c'est absolument faux.

Je m'explique : le PREMIER opéra français officiel fut *Pomone;* le SECOND fut *les Peines et les Plaisirs de l'amour.* — *Les Festes de l'Amour et de Bacchus* ne sont que le TROISIÈME et *Cadmus et Hermione* que le QUATRIÈME, en comptant bien ! Les deux premiers ouvrages, dus tous deux à Robert Cambert, pour la musique, furent des opéras aussi *officiels* que les suivants, dus à J.-B. Lully, puisqu'ils furent joués, comme eux, de même qu'eux, grâce à un privilège royal bien établi. *On ne détruit pas l'Histoire.*

Le jour où Lully, arrivant victorieusement à ses fins, vit ses lettres patentes enregistrées par un arrêt du Parlement, son fameux et inique privilège signé par Louis XIV, et sa salle de la rue de Vaugirard toute préparée à recevoir chanteurs, musiciens et public, il ne fut certainement pas « pris sans verd ». L'astucieux Italien, qui avait le travail facile et la verve brû-

musique de Lully (à Saint-Germain). — Mort de Magdeleine Béjart, *belle-sœur* de Molière (à Paris).

11 MARS 1672. — Première représentation des *Femmes savantes* à Paris, au Palais-Royal.

29 MARS 1672. — Lettres patentes octroyant à Lully seul le privilège de l'*Académie royale de musique.*

14 AVRIL 1672. — Ordonnance de Saint-Germain, n'accordant qu'au seul opéra le droit d'avoir à l'orchestre plus de six musiciens.

27 JUIN 1672. — Enregistrement des lettres patentes de Lully.

8 JUILLET 1672. — Première représentation (à Paris, au Palais-Royal) de *la Comtesse d'Escarbagnas* avec la *musique de Charpentier* — [Même soir] première représentation du *Mariage forcé*, avec de nouveaux intermèdes expressément écrits par Molière, avec la *musique de Charpentier.*

20 SEPTEMBRE 1672. — Privilège nouveau et tout à fait draconien accordé à Lully et signé à Versailles par Louis XIV.

11 NOVEMBRE 1672. — Reprise de *Psyché* (à Paris, au Palais-Royal, avec la *musique de Lully.*

15 NOVEMBRE 1672. — Première représentation (salle de la rue de Vaugirard) du troisième opéra français : *les Festes de l'Amour et de Bacchus.*

lante, se prodiguait littéralement : tout en s'occupant fiévreusement de l'organisation de son théâtre et de tout son personnel, il préparait avec amour, conjointement avec Philippe Quinault, *Cadmus et Hermione,* le premier de ces admirables drames lyriques, en cinq actes et avec prologue, qui ont porté si haut et si loin la juste réputation de ces deux grands hommes.

Mais il arriva à Lully ce qui était tant de fois arrivé à son collaborateur Molière lorsqu'ils travaillaient tous deux pour le grand Roi. Louis XIV était pressé. Il lui fallait son opéra le plus tôt possible. Écrire *Cadmus* hâtivement et au courant de la plume, ne pas mettre à ce grand ouvrage le temps absolument nécessaire que réclamait impérieusement sa composition, c'était tout perdre, adieu le grand coup frappé! Pour offrir au Roi et à la France un spectacle digne de leur attente et de leur espoir, un an environ était nécessaire, et c'est en effet le laps de temps qui espacera plus tard la production de ses tragédies lyriques, vu le gigantesque travail *matériel* qu'ils exigeaient. Comme le dira si bien La Fontaine,

> Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Lully n'était pas homme à se butter contre une difficulté de ce genre. Les obstacles, pour lui, étaient si peu de chose! Il lui fallait quelques mois encore pour achever *Cadmus*. Il résolut de les prendre et de ne pas jouer le tout pour le tout, et sut trouver en même temps le moyen de contenter et d'enchanter le roi sans avoir l'air de lui faire prendre patience. Il se prépara donc à ouvrir son théâtre quand même, tout en prenant son temps, — ce temps qu'on avait l'air de vouloir lui mesurer si parcimonieusement, — pour écrire une œuvre réunissant tous les éléments qu'il savait à l'avance devoir le plus plaire à Louis XIV.

Et voilà pourquoi et comment le troisième opéra français se trouva être, non *Cadmus et Hermione*, mais *les Festes de l'Amour et de Bacchus* (1).

(1) Castil-Blaze, toujours amusant et toujours partial, a raconté dans ces termes, avec sa verve provençale et endiablée, ces commencements de notre Académie royale de musique :

« Que faisait Lully pendant que tout Paris applaudissait notre musicien Cambert? S'apercevant enfin que l'anathème, les sarcasmes, le fiel que sa fureur jalouse lançait depuis dix ans sur l'opéra français établi par un rival trop heureux, loin d'arrêter, d'entraver même sa marche triomphale, ajoutaient encore à la faveur immense dont il jouissait, Lully changea de gamme et de batterie. Les

Lully raisonna très juste dans la circonstance : le goût de Louis XIV pour les grands divertissements musicaux et choré-

120,000 livres de profit que les associés venaient de se partager imposèrent silence au détracteur violent, mais peu redoutable en sa colère. Les 120,000 livres, brillant à ses yeux constamment, l'avaient ébloui, frappé de stupeur. En effet, que pouvait-il contre un argument de cette force? Il fallait céder et se taire. C'est ce qu'il fit; mais il travailla sourdement à s'emparer de cet opéra naissant, dont il avait si longtemps et si hautement proclamé l'impertinence stupide et présomptueuse... (P. 29 et 30.)

» Privé de chanteurs et de symphonistes, Cambert ne pouvait pas faire mieux qu'il ne fit. Les musiciens de talent avaient dédaigné les 300 livres qu'il leur offrait pour siéger dans son orchestre pendant un an. Cambert n'eut donc que des écoliers maladroits pour râcler sa musique. Ses acteurs chantants ne valaient guère mieux, il est vrai, mais ils disaient, modulaient des paroles françaises, des mots que le bon populaire comprenait à merveille, et ces mots, talisman précieux, ces mots tant désirés, devaient naturellement faire excuser tous les défauts de la musique et de son exécution. Insensibles aux séductions d'une mélodie élégante, admirablement chantée, les Parisiens avaient tourné le dos brutalement aux virtuoses de l'Italie, dont ils ne comprenaient pas le langage, pour se rendre aux lieux où le plain-chant triomphait grâce aux paroles françaises dont il était escorté. (P. 36-37.)

» Ce dédain pour la musique réelle, pour le talent des chanteurs et des symphonistes, cette passion malheureuse pour les mots, que nos anciens venaient de manifester aux essais de *la Pastorale*, comme aux représentations publiques de *Pomone*, frappèrent vivement Lully; pour lui ce fut une révélation. Homme d'esprit, de talent, renard plein de finesse, d'astuce, de pénétration, ce maître avait été de bonne foi lorsqu'il avait affirmé que chanter un drame lyrique écrit en français était chose impossible. Dès longtemps obligé de musiquer la rimaille de Bensserade et des autres fabricants de ballets, il pouvait comparer cette prose inerte aux stances italiennes, si bien rhythmées et cadencées que le poëte a déjà fait la moitié du travail du musicien. Un opéra français dans le goût italien était donc un épouvantail qui lui faisait dresser les cheveux à la tête. Adapter des versicules boiteux et rachitiques à des mélodies élégantes et régulières; démolir et reconstruire le gâchis des paroliers français pour le forcer à suivre les contours de sa musique, eût été pour le maître florentin le supplice d'Ixion. Mais quand il vit qu'il fallait si peu de chose pour contenter, délecter, ravir le public de Paris; quand il vit qu'il suffisait de lui donner des paroles déclamées sur une psalmodie privée de tous les agréments, de toutes les difficultés, de tous les artifices du chant italien, dont les Français n'avaient gardé le souvenir que pour les tourner en ridicule, et s'en moquer à la journée, les obstacles s'aplanirent aux yeux de Lully. L'entreprise qui l'épouvantait d'abord n'était plus qu'un jeu d'enfant... (P. 37.)

» Lully s'était prononcé, déchaîné d'une manière si véhémente contre l'opéra français, disant que l'on ne parviendrait jamais à faire chanter un drame écrit en notre langue pauvre, indigente, sourde, lourde, rétive et barbare, que Louis XIV lui rappela ces invectives lorsque ce musicien, par le lucre alléché, mit en œuvre tous les ressorts de l'intrigue, de la comédie et du crime pour s'emparer du privilège de Perrin... (P. 31.)

» Secondé par la Montespan et par la haine intime que les Français ont toujours au service de leurs compatriotes, Lully venait d'arracher le privilège de l'Académie royale de musique à Perrin au moment où ce directeur allait mettre en scène *Ariane*, de Cambert. L'astucieux Italien n'avait point de drame lyrique prêt, il redoutait la rivalité d'un homme de talent, d'un Français déjà recommandé par trois succès, d'un musicien qui devait lui disputer la victoire, et même l'emporter, si, par malheur, *Ariane*, alors en répétitions, était mise en lumière; exhibition qu'il fallait empêcher à tous prix. Lully, poursuivant, exécutant son projet de bannir les musiciens français de leur théâtre national, s'empressa de coudre à la hâte un pastiche, en réunissant des morceaux qu'il avait composés pour la

graphiques lui était bien connu; *le Ballet des ballets*, dont nous avons analysé de près ci-dessus, article XXVI, page 468, le très curieux contenu, était un excellent précédent qu'il ne s'agissait que de renouveler et d'imiter. Un ouvrage du même genre tout composé qu'il fût de pièces et de morceaux disparates, devait réussir auprès du roi Louis XIV; il réussit, en effet.

Voici l'avant-propos, qui précède le livret imprimé des *Festes de l'Amour et de Bacchus,* et dans lequel on croirait reconnaître parfois le style de Molière :

« Il ne sufit *(sic)* pas au Roi de porter si loin ses Armes et ses Conquêtes, il ne peut soufrir qu'il y ait aucun avantage qui manque à la gloire et à la félicité de son Règne, et dans le même tems qu'il renverse les États de ses énemis *(sic),* et qu'il étonne toute la Terre, il n'oublie rien de ce qui peut rendre la France le plus florissant Empire qui fut jamais. Le grand Art de la Guerre qu'il exerce avec une Ardeur Héroïque, et où il fait des progrés si surprenans, n'est point capable de remplir la vaste étenduë de son aplication infatigable : il trouve encore des soins à reserver pour les plus beaux Arts, et il n'y en a point qui soit digne de quelque estime qu'il ne favorise avec une particulière bonté. C'est ce que cette Académie Royale de Musique a le bon-heur d'éprouver dans son établissement. Voici *un essai qu'elle s'est hâtée de préparer pour l'ofrir (sic) à l'impatiance (sic) du Public.* Elle a rassemblé ce qu'il y avoit de plus agréable dans les divertissemens de Chambord ([1]); de Versailles ([2]) et de Saint-Germain ([3]); et elle a cru devoir s'assurer que ce qui a pû divertir un MONARQUE infiniment éclairé, ne sçauroit manquer de plaire à tout le monde. On a essayé de lier ces Fragmens choisis, par plusieurs Scenes nouvéles, on y a joint des entrées de Balet, on y a mêlé des Décorations superbes; et de toutes ces parties différentes on a formé *une Pastorale en trois actes, précédée d'un grand Prologue.* Ce premier spectacle sera bientôt suivi d'un autre plus magnifique, dont la perfection a besoin encore d'un peu de

chambre, la chapelle du Roi, pour les comédies de Molière, et plusieurs fragments du musicien Desbrosses. Bensserade, Quinault, le président de Périgny l'aidèrent pour la fabrication des *Festes de l'Amour et de Bacchus.* Molière, forcé d'accepter le rôle qu'il prête à son fagoteux, devint *parolier malgré lui* dans cette œuvre informe. En démeublant les divertissements ajoutés à *Pourceaugnac*, au *Bourgeois gentilhomme*, Lully ne s'était pas contenté de sa musique, *il avait aussi pris les vers qu'elle chantait.* (P. 30-31.)

» Un opéra sérieux et complet, *Ariane* en répétitions, est arrêté, Lanni, supprimé, pour faire place au plus ignoble des pastiches! Audace à nulle autre seconde! brigandage inouï! » CASTIL-BLAZE, *Théâtres lyriques de Paris. L'Académie impériale de Musique....* de 1645 à 1855. 2 vol. in 8°, 1855, t. I, p. 31 et autres indiquées ci-dessus.

([1]) C'est *le Bourgeois gentilhomme* de Molière (14 octobre 1670).

([2]) C'est *Georges Dandin* de Molière (18 juillet 1668).

([3]) Ce sont : 1° *la Pastorale comique* de Molière (5 janvier 1667) et 2° *les Amans magnifiques* du même auteur (4 février 1670).

tems [1]; cette Académie y travaille sans relâche, et Elle est résoluë de ne rien épargner pour répondre le plus dignement qu'il lui sera posible *(sic)* à la glorieuse protection dont Elle est honorée. »

Il nous paraît curieux de faire connaître ce qui, dans *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, appartient réellement à Molière. Nous nous empressons donc de le relever ci-dessous :

LES FESTES DE L'AMOUR ET DE BACCHUS, pastorale. [Académie royale de musique, 15 novembre 1672.]

Prologue. — Le théâtre est une grande Sale [*sic*] de Spectacle.

A moi, Monsieur, à moi de grâce, à moi, Monsieur :
Le Bourgeois gentilhomme, première entrée.

De tout ceci franc et net Je suis mal satisfait.
Le Bourgeois gentilhomme, première entrée.

Allons, ma mie, suivez mes pas.
Le Bourgeois gentilhomme, première entrée.

Allons, mon mignon, mon fils, Regagnons notre logis.
Le Bourgeois gentilhomme, première entrée.

Acte premier. — Le théâtre est une forêt.

Vous chantez soûs ces feüillages, Doux Rossignols pleins d'amour.
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène I.

Hé quoi ! toujours languissant, sombre et triste?
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène II.

Il n'est point de bergère Si froide et si sévère,
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène II.

Ah ! que sur notre cœur la sévère loi de l'honneur.
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène III.

Vers ma belle énemie *(sic)* Portons sans bruit nos pas.
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène IV.

Soit amour, soit pitié, Il sied bien d'être tendre.
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène IV.

Quoi ! tu me fuis, ingrate, et je te vois ici?
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène V.

Aux amans qu'on pousse à bout L'amour fait verser des larmes.
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène V.

[1] Il s'agit, bien entendu, de *Cadmus et Hermione*, qui ne pourra être donné à l'« Académie royale de musique » que le 11 février 1673, c'est-à-dire trois mois moins quatre jours après *les Festes de l'Amour et de Bacchus*, rapidité relative, sans doute, mais bien réelle, et qui n'en constitue pas moins, à tout prendre, un prodige de tour de force.

Acte second. — Le théâtre est un vieux château en ruines.

Déesse des apas *(sic)*, Ne nous refuse pas.
Pastorale comique, scène II.

Ah ! qu'il est beau, Le jouvenceau !
Pastorale comique, scène II.

Qu'il est joli, Gentil, poli !
Pastorale comique, scène II.

Quand je plaisais à tes yeux, « Dépit amoureux. »
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène V.

Amans, que vos querelles sont aimables et belles.
Les Amants magnifiques, IIIe intermède, scène V.

Acte troisième. — Le théâtre est une alée *(sic)* d'arbres qui forment une voûte de verdure.

Ici l'ombre des ormeaux.
George Dandin. Le Divertissement royal.

Ah ! qu'il est doux, belle Sylvie.
George Dandin. Le Divertissement royal.

Ah ! les beaux jours qu'Amour nous donne.
George Dandin. Le Divertissement royal.

Chantons tous de l'Amour le pouvoir adorable.
George Dandin. Le Divertissement royal.

Arrêtez, c'est trop entreprendre.
George Dandin. Le Divertissement royal.

Nous suivons de Bacchus le pouvoir adorable.
George Dandin. Le Divertissement royal.

C'est le printemps qui rend l'âme A nos champs semés de fleurs.
George Dandin. Le Divertissement royal.

Bacchus est révéré sur la terre et sur l'onde.
George Dandin. Le Divertissement royal.

C'est trop, c'est trop, bergers, hé pourquoi ces débats ?
George Dandin. Le Divertissement royal.

On voit si Lully use... et abuse, en spoliateur et en maître, des droits exorbitants que lui accordait et reconnaissait si bénévolement le fameux privilège que Louis XIV lui avait signé, à Versailles, le 20 septembre 1672...! Il faut vraiment *voir* de pareilles énormités pour bien s'en rendre compte. De fait, c'est d'une impudence et d'une franchise d'iniquité à n'y pas croire... Mais si nous passons maintenant du théâtre de Lully à celui

de Molière, de l'Académie royale de musique au Palais-Royal, ah! nous allons assister à bien autre chose encore. A l'Opéra, Lully pille effrontément Molière. Il lui prend les paroles de tous ses divertissements, sans crier gare, de par son privilège du 20 septembre 1672 [1]. Au théâtre du Palais-Royal, nous allons voir Lully arrêter, interdire, faire supprimer les grands divertissements du *Malade imaginaire,* de par une ordonnance, signée à Saint-Germain et datée du 14 avril 1672, et dont nous n'avons pas eu encore l'occasion de dire grand'chose. Nous voulons parler de celle qui n'accorde à aucun autre théâtre que l'Opéra *le droit d'avoir à l'orchestre plus de six musiciens*... Ceci est tellement monstrueux qu'on aurait peine à y croire, si l'on n'en avait pas, sous les yeux, les preuves trop évidentes!

Molière se sentait en défaveur auprès de Louis XIV. *Les Femmes savantes*, ce chef-d'œuvre de perfection exquise, très goûté à Paris — le *Registre de La Grange* est là pour le

[1] Il est piquant de lire ce que le bibliophile Jacob dit, dans son *Iconographie Moliéresque*, au sujet des *Festes de l'Amour et de Bacchus*; car on y trouve de bien singulières contradictions, que nous laisserons, du reste, à nos lecteurs, le soin de relever eux-mêmes :

« 248. Lully fit représenter, en 1672, sur son premier théâtre de l'Académie royale de musique, *au jeu de Paume de Bel-Air, près du Luxembourg, rue de Vaugirard*, cet opéra en trois actes, dont la première esquisse avait été jouée, devant le Roi, dans le *Grand Divertissement royal de Versailles*, le 18 juillet 1668. » (P. 79.)

« 249... L'ouverture de ce théâtre eut lieu le 8 avril 1692, en vertu du privilège spécial accordé à Lully. C'est à Bel-Air que fut représenté, pour la première fois, le 13 novembre 1672, l'opéra des *Festes de l'Amour et de Bacchus*, AUQUEL MOLIÈRE AVAIT CONTRIBUÉ POUR LA PLUS GRANDE PART. On peut supposer qu'il s'était alors *(sic) réconcilié avec Lully (textuel!!...)*, en lui *pardonnant (sic)* d'avoir accaparé le privilège de l'Académie royale de musique, qu'ils avaient dû *exploiter ensemble (sic) et à frais communs (sic).* » (P. 79.)

« 428. ... Comme ces scènes sont de Molière, et sans aucun changement ni addition *(sic)*, on peut parier, *à coup sûr*, que c'est Molière lui-même *(sic)* qui les aura liées ensemble, en y ajoutant *plusieurs scènes nouvelles (sic)* A LA PRIÈRE DE SON AMI J.-B. LULLY. » (P. 184.)

« 341. L'intimité... ne cessa de régner entre Molière et Lully, *jusqu'au jour où Lully abusa de la confiance de son illustre ami*, pour se faire attribuer, à lui seul, le privilège de l'Académie royale de musique, en mars 1672. *Ils furent, dès lors, brouillés,* QUOIQUE Molière eût CONSENTI à composer avec Quinault, etc. » (P. 131.)

Très curieux détails, même page 131, et d'après Trallage, sur le privilège *obtenu avec Perrin*, etc.

Déjà, page 53 de la *Bibliographie Moliéresque,* le bibliophile Jacob avait dit sous le n° 206 :

« *Quoique* Quinault *passe* pour être l'arrangeur de cette pastorale *(les Festes de l'Amour et de Bacchus)*, composée de scènes d'intermèdes choisis *(sic)* dans les comédies de Molière, et mis en musique par Lully, ON PEUT AFFIRMER que Molière a eu *la plus grande part* à cet ARRANGEMENT, et y a même *ajouté quelques vers nouveaux.* » [PAUL LACROIX.]

Après cette dernière citation, il faut décidément tirer l'échelle.

prouver, — passèrent presque inaperçues à la cour. Cela, du reste, ne dut pas beaucoup surprendre notre auteur. On peut même dire qu'il s'y attendait : ce n'étaient pas ses belles comédies, ses œuvres proprement dites, celles dont il était surtout fier, qui plaisaient le plus à Louis XIV, c'étaient ses comédies-ballets, ses grands divertissements de musique et de danse (1).

J'arrive à me le persuader de plus en plus. Tous les événements, grands et petits, semblent me le prouver. La défaveur de Molière auprès du Roi était vraiment complète. Louis XIV, abusé, trompé par de fausses preuves, était, depuis quelque temps déjà, parfaitement décidé à arrêter, à briser net, mais *sans bruit aucun* et *dans le plus profond secret,* la carrière de Molière... Poussé par de sombres et occultes influences, d'une force, d'une portée irrésistibles, il était disposé à en finir, une fois pour toutes (et qui, autour de lui, pouvait jamais deviner pareille chose?) avec celui qui devait être considéré, plus tard, comme la plus grande, comme la plus haute illustration de son règne.

Mais qu'on lui avait donc bien fait disposer, pour ce, ses batteries en conséquence! Comme, à l'avance, toutes les précautions étaient prises! Louis XIV ne perdrait rien, pour ainsi dire, personnellement, à la disparition du « comédien incestueux et impie ». L'Académie royale de musique, telle que le grand Roi venait de la faire créer, avec ses enchantements féeriques et ses mille séductions parlant à tous les sens, était bien, il faut en convenir, la réalisation esthétique, aussi com-

(1) « Le Roi aimait Molière et la comédie; mais il aimait aussi l'opéra et Lully; il semble même que sa faveur, au moment même où nous sommes avec *le Malade imaginaire*, avait décidément penché de ce dernier côté, s'il n'est pas plus juste de dire qu'*elle y avait de tout temps penché*. Il est remarquable que tant de fois, quand Louis XIV réclamait pour ses fêtes le concours de Molière, il lui ait tracé *des programmes qui mettaient son génie au service des ballets de cour.* Ces ballets et le pompeux spectacle des tragédies chantées avaient évidemment pour Louis XIV un attrait particulier. C'était, a dit M. E. Despois, *son goût le plus prononcé.* Aussi Lully était-il son homme, l'objet pour lui d'un véritable engouement. La faveur constante dont il jouit auprès du Roi a paru à M. Despois bien autrement constatée par les contemporains que celle de Molière. Ce n'était pas au Roi seul que plaisait le Florentin : l'admiration pour lui était alors générale. Si elle est moindre aujourd'hui, *son talent n'est pas contesté*..... Il y avait d'ailleurs, dans ce triomphe de Lully, à faire la part de ses manœuvres peu honnêtes. C'était un homme âpre au gain, un égoïste *impatient de toute concurrence*, qui prétendait tout accaparer, et qui *abusa jusqu'au scandale de la faveur du prince...* » Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. IX, p. 211.

plète que possible, de ses goûts, de ses instincts et de tous ses penchants artistiques.

Molière était en disgrâce profonde, mais qui s'en doutait? Colbert, Louvois, peut-être, qui guettaient, qui conspiraient dans l'ombre... Je ne crois pas, surtout, à la suppression de sa pension, dont j'ai déjà eu occasion de parler [1]. Elle eût été un indice pour le public, et il fallait qu'il n'y en eût aucun!... L'indifférence, voilà quel semblait désormais être le sentiment dominant de Louis XIV à l'égard de Molière. Le Roi ne s'était jamais beaucoup intéressé à la grande comédie proprement dite. L'opéra l'enchantait, et l'attirait alors exclusivement.

Cette indifférence royale, Molière, qui s'en aperçut forcément, en fut mordu au cœur, et voulut à tout prix la faire cesser. Sa conduite, à cet égard, lui était à l'avance toute tracée, voici donc ce qu'il fit : puisque les spectacles qu'affectionnait le plus Louis XIV étaient ceux qui offraient de grands divertissements, des danses, de la musique, le mieux n'était-il pas de servir le Roi selon ses goûts, d'écrire une pièce dans ce genre, tout exprès pour Louis XIV, et de la faire représenter devant Sa Royale Majesté? Molière n'avait plus Lully à sa disposition, c'est vrai ; mais il avait Charpentier, homme d'un grand talent, qu'il voulait généreusement pousser...

Molière à cet égard était rempli d'illusions très naturelles. Mais Lully était là qui veillait, qui suivait tout avec la dernière passion, et qui mena bientôt la vie dure à son rival exécré, Charpentier : au point, par ses exigences inouïes, sans cesse renaissantes et jamais assouvies, de lui faire recommencer jusqu'à trois fois de suite sa partition du *Malade imaginaire*, qui ne devait être exécutée finalement qu'à un état tout à fait embryonnaire, ainsi que nous aurons tout à l'heure l'occasion de le préciser. Nous voulons avant tout reproduire ici un texte de M. Paul Mesnard qui indique si nettement et si heureusement certains faits, que je dois laisser à son auteur tout l'hon-

(1) « Le nom de Molière n'est pas sur la liste de 1672. Il ne faudrait pas en conclure pourtant qu'on n'eut pas dessein de l'y porter, et qu'on ait voulu lui retrancher sa pension. Il est... fort probable qu'au moment de la mort de Molière (17 février 1673) la liste pour 1672 n'était pas encore dressée... (P. 290-291.)

» La liste de 1672, où Molière ne figure plus, n'a sans doute été dressée qu'après sa mort, en 1673, car on y a porté les *quatre* quartiers des « appointements » de Chrétien *Huygens* en 1673. » EUGÈNE DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. III, p. 289, note 2.

neur d'une rédaction qu'il serait de ma part téméraire d'essayer de démarquer. Les considérations dans lesquelles entre M. Mesnard lui appartiennent d'ailleurs en propre. En les adoptant, je tiens conséquemment à ne rien changer absolument à leur exposition.

« *Le Malade imaginaire* est une de ces comédies à divertissements que d'ordinaire Molière ne composait que pour être représentées devant la cour. *Son intention n'avait pas été que celle-ci fît exception.* Quelques lignes imprimées en tête du *Prologue* (nous parlons de celui des deux prologues qui se trouve dans le livret de 1673, et *qui a été évidemment composé pour le théâtre de la cour*) nous apprennent qu'après les exploits victorieux du Roi en Hollande, il avait fait le projet de cette comédie « pour le délasser de ses nobles travaux ». Les vers du même Prologue sont également un témoignage de ce dessein. Et cependant la pièce, *si incontestablement écrite pour égayer le Carnaval de la cour,* fut représentée en 1673, non pas à Saint-Germain, où le roi était revenu le 1er août 1672, mais sur le théâtre du Palais-Royal. Un changement si surprenant dans les destinées du *Malade imaginaire* a besoin d'une explication. L'obstacle qui détourna l'excellente comédie du chemin qu'elle avait compté prendre n'est pas difficile à signaler. Ce fut un musicien qui, sur ce chemin, jeta la pierre d'achoppement..... (P. 210, 211.)

» Vers ces derniers mois de 1672, Molière devait déjà travailler à son *Malade imaginaire.* Il lui fallait la collaboration d'un musicien; mais il ne pouvait plus être tenté de la demander à l'homme qui tirait tout à lui. Ce fut à Charpentier (1) qu'il s'adressa, comme il avait fait pour les représentations à la ville de *la Comtesse d'Escarbagnas.* Charpentier se mit d'abord à l'œuvre, sans prévoir encore, à ce qu'il semble, les difficultés que Lully allait susciter. On lit, à la page 48 du cahier manuscrit qui contient sa musique : « *Le Malade imaginaire* avant *les défenses;* » et en tête de la page 49 : « Ouverture du *Prologue* du *Malade imaginaire* dans » sa splendeur; » enfin, à la page 52 : « *Le Malade imaginaire* avec les » défenses. *Ouverture.* » Aurait-il convenu qu'une fois dépouillée de *sa splendeur* musicale, la pièce nouvelle fût jouée devant le Roi? Et même n'était-il pas douteux que l'accès du théâtre de la cour pût être permis à une seule note qui ne fût pas de Lully? *Le Malade imaginaire* se trouva donc exclu... *Le silence des contemporains sur la manière dont les choses se passèrent... nous réduit aux conjectures...* (P. 214.)

» Un des grands titres de Louis XIV à la reconnaissance des lettres est la faveur que notre poète a trouvée près de lui. Elle avait été jusque-là si éclatante que l'on répugnerait à admettre que Molière en ait été banni, à la fin de sa carrière, sans recours possible... » PAUL MESNARD, *Molière-Hachette,* t. IX, p. 215.

(1) Nous avons vu ci-dessus (page 510, note 2) Coypeau Dassoucy offrir, en cette occasion, sa collaboration à Molière.

Lully est bien coupable, certes, envers son ancien ami et collaborateur! Et pour mieux s'en convaincre, il suffit d'étudier avec attention, tome IX, pages 503-510 du *Molière-Hachette*, la très instructive et très curieuse « Note sur les intermèdes du *Malade imaginaire* » due à M. Arthur Desfeuilles, et où apparaissent les *quatre états* de la musique de Charpentier : la partition primitive et ses trois remaniements successifs...! *C'est parlant!...*

Mais c'est Louis XIV, n'en doutons pas, qui n'accepta pas pour la cour *le Malade imaginaire,* et dont l'intention bien arrêtée était de cesser toute protection à l'égard de Molière en attendant... en attendant que son théâtre du Palais-Royal devînt la propriété du Florentin.

« Personne ne nous apprend pourquoi *le Malade imaginaire,* avec son prologue et ses intermèdes tout préparés, ne fut pas représenté devant le Roi... Ce qui est sûr, c'est que le régal destiné à la cour fut servi au public, le 10 février 1673, le vendredi avant le dimanche gras. » ANAÏS BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière,* p. 97.

L'observation de M. Bazin est fort juste. Elle porte. — Lully, comme on le pense bien, n'aurait jamais pu empêcher Louis XIV, si ce dernier L'AVAIT VOULU, de faire jouer, *pour lui,* partout où cela lui aurait fait plaisir, *le Malade imaginaire.* — Et le puissant monarque, nonobstant toute brouille entre les deux « Baptiste », ne se serait pas gêné, s'il en avait eu la ferme volonté, pour leur ordonner de s'entendre *entre eux* pour ses plaisirs, et de faire tous deux les divertissements de la nouvelle pièce. Il est certain qu'il ne le leur dit pas.

Pour nous, la brouille entre Molière et Lully est surtout *un effet.* Si Lully se sépara de Molière, c'est qu'il ne le sentait plus en faveur. Louis XIV garda ses projets sans les dire à personne, accorda à Lully tout ce que ce dernier lui demanda, et *ne voulut pas de la pièce de Molière.* C'est l'évidence.

Le succès du *Malade imaginaire* fut très grand au Palais-Royal. En voici les preuves tirées du *Registre de La Grange :*

Vendredi, 10e [février 1673], 1re représentation du *Malade imaginaire*.. Livres tt.	1,992 »
Dimanche, 12e, *Malade imaginaire*........................	1,459 »
Mardi, 14e, *Malade imaginaire*........................	1,879.10
Du vendredi 17, *Malade imaginaire*........................	1,219 »

XXX. La quatrième représentation du MALADE IMAGINAIRE et ses suites (17 février 1673). — Nous n'avons pas de renseignements *positifs* sur la quatrième représentation du *Malade imaginaire,* non plus que sur les trois précédentes. Molière y jouait le rôle d'Argan. Il était indisposé depuis déjà quelque temps, mais il était un peu valétudinaire par état normal. C'est après cette représentation qu'on ne le revit plus, et qu'on annonça officiellement sa mort. Voilà ce que nous savons.

Le seul témoignage *du temps* qui nous reste, au sujet de cette mort, ce sont les quelques lignes, bien précieuses, qui se trouvent à la page 40 du *Registre de La Grange,* dont tout le monde, bien entendu, ignorait alors l'existence. — Voici ces lignes :

« Ce même jour, après la comédie, sur les dix heures du soir, M. de Molière mourut dans sa maison, rue de Richelieu, ayant joué le rôle dudit *Malade imaginaire* (1), fort incommodé d'un rhume et fluxion sur la poitrine qui lui causoit une grande toux, de sorte que, dans les grands efforts qu'il fit pour cracher, il se rompit une veine dans le corps, et ne vécut pas demie-heure ou trois quarts d'heure depuis ladite veine rompue. »

En reproduisant ces lignes, M. Paul Mesnard, page 218, fait la judicieuse observation suivante [t. IX, p. 218] : « La note » n'a pas été écrite au moment même du coup de foudre, mais » quelques jours après (2); car elle finit ainsi :

« Son corps est enterré à Saint-Joseph, aide de la paroisse Saint-Eustache. Il y a une tombe élevée hors d'un pied de terre. »

(1) En regard de ces mots du vendredi 10 : « première représentation du *Malade imaginaire* », il y a, en marge du registre de La Grange : « *Pièce nouvelle et dernière de M. de Molière.* » Annotation écrite, bien entendu, après coup !

Le comte de Bussy-Rabutin écrivait, *le 24 février 1673,* au père Rapin, jésuite : « Voilà Molière mort *en un moment;* j'en suis fâché... »

Un autre témoignage de la première heure, qui nous reste, c'est celui du *Journal* de Robinet, écrit le samedi 18 février :

Molière... — A fini son destin.
Hier, quittant la comédie.
Il perdit *tout soudain* la vie.
. . . .
A l'extrême chagrin par ce trépas réduit,
Je mis fin à ces vers, en febvrier le dix-huit.

(2) M. Paul Mesnard a bien raison de parler ici de *coup de foudre !*...... Bussy-Rabutin dit : *en un moment*, et le gazetier Robinet : *Tout soudain.* Cette brusque mort frappe tout le monde. Et il y avait si longtemps que Molière avait sa fluxion, dont il parle même dans *l'Avare* (1668) !

Qui pouvait penser qu'un *rhume et fluxion* allait produire, par la rupture d'une veine, un aussi foudroyant effet? La Grange nous dit qu'il était *fort incommodé*. Il était à la représentation, cela paraît évident, — mais non pas ensuite chez Molière.

Le *Registre de La Grange* est le seul témoignage contemporain — à quelques jours près — de la disparition de Molière. S'il en a existé d'autres, ils ont tous disparu comme la correspondance, lettres, papiers de Molière et de ses proches. Tous les autres témoignages sont bien postérieurs. Parmi ces derniers, il en est un, cependant, le second en date, qui mérite une confiance très particulière, bien qu'il ait été écrit à neuf ans de distance de l'événement qu'il raconte. Je veux parler de la *Préface* de l'édition des *Œuvres de Molière* de 1682, par le même La Grange, et Vivot. Voici donc ce que dit cette Préface sur la disparition de Molière :

« Enfin, en 1673, après avoir réussi dans toutes les pièces qu'il a fait représenter, il donna celle du *Malade imaginaire*, par laquelle il a fini sa carrière à l'âge de cinquante-deux ou cinquante-trois ans (1)...

» Lorsqu'il commença les représentations de cette agréable comédie, il étoit malade en effet d'une fluxion sur la poitrine qui l'incommodoit beaucoup, et à laquelle il étoit sujet depuis quelques années. Il s'étoit joué lui-même sur cette incommodité dans la cinquième scène du second acte de *l'Avare*, lorsque Harpagon dit à Frosine : « Je n'ai pas de grandes » incommodités, Dieu merci ; il n'y a que ma fluxion qui me prend de » temps en temps ; » à quoi Frosine répond : « Votre fluxion ne vous sied » point mal, et vous avez grâce à tousser. » Cependant c'est cette toux qui a abrégé sa vie de plus de vingt ans. Il étoit d'ailleurs d'une très bonne constitution ; et sans l'accident qui laissa son mal sans aucun remède, il n'eût pas manqué de forces pour le surmonter.

» Le 17e février, jour de la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, il fut si fort travaillé de sa fluxion qu'il eut de la peine à jouer son rôle : il ne l'acheva qu'en souffrant beaucoup, et le public connut aisément qu'il n'étoit rien moins que ce qu'il avoit voulu jouer : en effet, la comédie étant faite, il se retira promptement chez lui ; et à peine eut-il le temps de se mettre au lit, que la toux continuelle dont il étoit tourmenté redoubla sa violence. Les efforts qu'il fit furent si grands qu'une veine se rompit dans ses poumons. Aussitôt qu'il se sentit en cet état, il tourna toutes ses pensées du côté du Ciel ; un moment après il perdit la parole, et fut suffoqué en demi-heure par l'abondance du sang qu'il perdit par la bouche.

(1) « Exactement (on le sait aujourd'hui) à l'âge de cinquante et un ans, un mois » et trois jours. » E. DESPOIS, *Molière-Hachette*, t. I. p. XVII, note 2.

» Tout le monde a regretté un homme si rare, et le regrette encore tous les jours; mais particulièrement les personnes qui ont du bon goût et de la délicatesse... Sa mort, dont on a parlé diversement, fit incontinent paraître quantité de madrigaux ou épitaphes... » LA GRANGE ET VIVOT, Préface de 1682 [pages XVII, XVIII, du *Molière-Hachette,* t. I].

Ces lignes sont de la plus haute importance. Nous parlons de celles qui concernent la représentation et qui montrent Molière *si fort travaillé de sa fluxion qu'il eut de la peine à jouer son rôle,* et *qu'il ne l'acheva qu'en souffrant beaucoup.* Bien que ce ne soit que *neuf ans après* que La Grange les écrive, il ne nous semble pas à craindre qu'au bout de ce temps son souvenir se soit un peu déformé, car il paraît net et précis. Nous les avons donc enfin, ces détails que nous demandions sur la quatrième représentation du *Malade imaginaire,* et ils sont bien de ceux qu'un inoubliable événement force à retenir. Je crois cependant pour tout dire à un peu d'exagération de la part de La Grange, quand ce dernier ajoute (pour faire un mot?...) que le public connut aisément qu'*il n'étoit rien moins que ce qu'il avoit voulu jouer* [malade imaginaire] ! Ceux qui assistèrent à la représentation du 17 février, et qui apprirent le lendemain la perte immense que l'Art venait de faire, durent appuyer plus que de besoin sur son air maladif — que lui commandait bien d'avoir le personnage même qu'il remplissait : car enfin Argan lui-même joue un peu la comédie sans en avoir bien conscience; pour se faire plaindre, il exagère encore le mal qu'il se croit, vis-à-vis de Béline, de Béralde, de Toinette !...

Oui, Molière était souffrant, *très souffrant même,* nous le voyons, bien qu'il n'y eût rien de réellement sérieux ni d'effrayant dans la fluxion qui le travaillait. Mais quel témoignage d'une valeur inappréciable que celui de La Grange qui vient ensuite : *Sans l'accident qui laissa son mal sans aucun remède,* IL N'EUT PAS MANQUÉ DE FORCES POUR LE SURMONTER : car, dit-il d'abord expressément, *il était d'ailleurs d'une très bonne constitution.* Sans, donc, cet « accident » imprévu et improbable, qui l'enleva si vite, si vite, « il n'aurait pas manqué » des forces nécessaires pour surmonter son mal », *sa fluxion,* qui durait depuis longtemps, dont il s'était moqué lui-même dans *l'Avare,* cinq ans auparavant.

Mais voici mieux : *cette toux a abrégé* sa vie DE PLUS DE VINGT ANS. Il avait alors, au calcul de La Grange qui le voyait tous les jours, de *cinquante-deux* à *cinquante-trois ans*. Avec ses occupations, ses tracas, ses soucis, il eût encore duré plus de vingt ans... 53 et 23 font 76... ç'aurait été un bel âge, convenons-en, si Molière était resté longtemps *dans les mille soins d'une vie si active*, et c'est, d'après le bon et honnête La Grange, celui précisément qui l'attendait.

Dans nos récits modernes et contemporains, Molière semble depuis longtemps très malade et condamné par tout le monde. Il marche sûrement à une mort prochaine. Forcément, sa fluxion et sa toux doivent avoir une fin tragique, et ses jours sont comptés. En un mot, sa mort était une conséquence prévue, presque attendue. Les historiens *qui connaissent à l'avance l'avenir des faits qu'ils racontent* tombent, souvent, dans ce défaut trop naturel.

Combien tout est différent, — et personne ne semble y avoir encore fait attention — dans l'appréciation si nette et si catégorique de La Grange! Ce dernier n'admet pas du tout qu'une telle maladie puisse vraiment mener un homme au tombeau, et, pour lui, *ce n'est pas elle qui a tué Molière*. Réunissant ce qu'il a appris, ce qu'on lui a dit sur le moment, au sujet de l'accident terrible et suprême ayant occasionné la crise mortelle, et *connaissant bien l'homme*, c'est donc *à la rupture* très subite et à coup sûr très inattendue *de la veine, seule*, qu'il attribue expressément la mort de Molière : avec son excellente constitution, la nature de la maladie qu'il avait, et *les forces qui ne lui manquaient pas pour la surmonter*, on va jusqu'à soixante-quinze, on va jusqu'à quatre-vingts ans. Et il nous le dit bien, très clairement et tout naïvement. Mais il n'était pas là, présent, à la mort de Molière, et ce n'est que le lendemain matin, sans doute, qu'il a appris, des premiers, la terrible nouvelle. Ce n'est donc pas le récit d'un témoin que nous avons là, mais celui d'un homme qui raconte ce qu'on lui a dit sur le moment, et qui cependant, sur le compte de son patron, sait ce qu'il sait et le dit fidèlement. C'est ce qui rend à tous égards son témoignage si unique et si précieux.

La Grange est bien persuadé, certes, de la mort de Molière, qui a dû le surprendre au dernier point. Mais il n'embellit pas,

à coup sûr, le récit de cette mort; loin de là, il s'attache au contraire à le faire le plus simple et le plus exact possible; et sa parfaite bonne foi est telle, sa conscience est si grande, qu'elle le porte à bien spécifier, à faire remarquer, à *avouer,* enfin, que si la veine ne s'était pas rompue dans la poitrine de Molière, que si un incident subit, qu'il était impossible de prévoir, ne fût pas survenu pour tout perdre instantanément, Molière ne serait pas mort; de par sa forte constitution, et en dépit de sa toux, il aurait encore vécu très longtemps!...

Mais une légende trop fameuse vint bientôt se former et fit oublier ces récits de la première heure, colportés le 18 février 1673, et dont La Grange s'est fait le fidèle et très consciencieux écho. Tout est changé : ce n'est plus dans son lit, ce n'est plus chez lui, rue de Richelieu, dans la maison retrouvée et décrite par M. Auguste Vitu, que les faits se sont passés! C'est sur le théâtre, c'est sur la scène même, à la fin de la représentation du *Malade imaginaire!* C'est dans son fameux fauteuil de malade, que Molière a été pris d'un flot de sang! Au reste, que de personnes vous diront que « Molière est mort sur la scène »! Ce récit, absolument controuvé, mais essentiellement rempli de poésie sombre, a obtenu un succès à nul autre pareil : on y tient! on aime à voir Molière finissant comme il a commencé, par le théâtre, expirant en interprétant encore son dernier chef-d'œuvre, et mêlant un suprême sourire au hoquet terrible de la mort et au sang qui l'inonde de toutes parts!

« L'auteur de *la Fameuse Comédienne* (1688), s'écrie Jules Taschereau, a dit que Molière avait été pris d'un *vomissement de sang*, sur la scène, *ce qui effraya beaucoup les spectateurs,* et qu'*on l'emporta chez lui aussitôt.* Quelques biographes de Molière l'ont répété d'après cette autorité *(sic)* : le fait est entièrement faux. » J. TASCHEREAU, *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière,* troisième édition, page 257, note 22 du livre troisième.

Le fait est entièrement faux! Cela est facile à dire! Allez donc déraciner une pareille légende, si profondément ancrée dans la mémoire, dans l'esprit de tout le public! On a continué à y croire quand même, et on la répète toujours, malgré Taschereau, et en dépit de son affirmation éclairée, si nette et si précise (1)!...

(1) Dans un livre : *Acteurs et Actrices d'autrefois*, publié (à Paris, chez F. Juvin

Quant au récit de Grimarest, publié *plus de trente ans* après la fameuse représentation du *Malade imaginaire,* il faut bien se rappeler dans quelles circonstances spéciales ce livre a été autorisé — nous dirions volontiers *commandé* [1] — et a été mis au jour. Nous le spécifierons très exactement et de notre mieux dans notre article XXXVII. Disons pour le moment que le livre ne contenait que ce qu'*on voulait* qu'il contînt, à une seule et extraordinaire exception près, que nous ferons bientôt ressortir, article XXXI, page 544, exception contenue dans la première annexe de ce livre : *Lettre critique,* et que Grimarest n'a risquée d'ailleurs qu'*après coup,* et d'une façon fort adroite et très détournée [2].

C'est en faisant grand usage des communications directes de Baron, très particulièrement, que Grimarest a composé son livre si tard venu ; et la fatuité si connue de ce comédien y apparaît continuellement : elle éclate, on peut le dire, à toutes les pages. Pour tout ce qui concerne la fameuse soirée du 17 février 1673, il est absolument nécessaire d'avoir sous les yeux les deux récits de La Grange, celui du *Journal* (février 1673) et celui de la *Préface des Œuvres de Molière* (1682), et l'on verra alors clairement quelles profondes inexactitudes, quelles frappantes impossibilités, voulues d'ailleurs, renferme ce livre si surveillé qui s'appelle *la Vie de M. de Molière!...*

et Ce, éditeurs, rue Saint-Joseph), *en janvier 1897*, et ayant pour auteur un esprit éclairé et judicieux, M. Arthur Pougin, qui a depuis longtemps fait ses preuves, je lis, page 20, ces lignes terrifiantes : « La mort subite de Molière, *tombant sur la scène » pour ne plus se relever le 17 février 1673...*, » qui montrent assez combien comptent peu, dans les balances de la postérité, indifférente ou ignorante, les assertions, preuves et raisonnements les mieux établis... !

(1) La très curieuse lettre de Grimarest à M. le premier président de Harlay, gendre de Guillaume de Lamoignon, lettre écrite quelques jours *avant* la publication du livre, publiée *sur l'original* (a) par Taschereau (p. 252-253), prouve avec quelle facilité et quelle complaisance un peu servile l'auteur de la *Vie de M. de Molière* insérait dans son livre tout ce qu'on lui demandait ! « Si vous jugez que je » n'ai pas réussi, *ayez la bonté de me prescrire les termes et expressions, je ferai faire » un carton... Je recevrai les ordres dont il vous plaira m'honorer.* » [Cf. p. 344-345.]

(2) Je viens d'en découvrir une seconde, — d'exception, — toujours dans la *Lettre critique* (de Grimarest, *écrite contre son propre livre*), quelques lignes avant l'autre, et elle est bien remarquable :

« Il nous fait [Grimarest] un long narré de la mort de Molière... Oh ! je ne dis tout cela, dit l'auteur, que pour ôter au public *le préjugé qu'il a sur la mort de Molière.* Eh bien, il n'y avoit qu'à dire qu'IL NE MOURUT POINT SUR LE THÉATRE, c'en etoit assez. » *Lettre critique sur la vie de M. de Molière*, p. 194 du *Grimarest-Liseux.*

(a) Communiqué à Taschereau par le grand collectionneur Villenave, l'ami d'Alexandre Dumas et le père de la romancière et auteur dramatique Mme Mélanie Waldor.

C'est cependant ce récit-là même que donnent, avec le plus de confiance et de complaisance, les deux derniers, les deux plus remarquables historiens de Molière, MM. Louis Moland (p. 293-296) et Paul Mesnard (*Notice*, p. 430-431).

« *Pour les émouvants détails*, s'écrie même ce dernier, c'est Grimarest encore que tous les biographes ont nécessairement à citer. Son récit est naïf, et quelques-uns peut-être le trouveront, par endroits, un peu trop *réaliste*, comme on dirait aujourd'hui. Il touche davantage cependant, par cette vérité sans apprêt qui ne laisse pas désirer plus de goût et d'élégance. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 430.

Dans le prétendu récit de Grimarest, Baron est partout, il apparaît dans toutes les circonstances, même là où il ne devrait pas être, et c'est bien le cas de dire qu' « il n'y en a que pour lui ». Quand la pièce est finie, c'est dans sa loge, à lui Baron, que Molière se rend (ce qui prouverait qu'il avait encore une certaine force)! C'est Baron encore qui *envoie chercher* les porteurs et qui *ne quitte pas sa chaise*, à en croire Grimarest, depuis le Palais-Royal jusqu'à la maison de la rue de Richelieu.

Une fois Molière couché, c'est Baron (toujours Baron!) qui lui apporte de la lumière, et s'aperçoit qu'il vient de cracher du sang. Enfin, c'est Baron encore qui, dans le domicile conjugal, descend lui-même pour aller chercher Armande, cette Armande avec laquelle il était très mal selon les uns, trop bien d'après les autres. Et quand ils remontent tous deux, Molière était mort entre les bras de deux sœurs religieuses qui se trouvaient chez lui.

Tel est le récit « officiel », convenu, celui qui a cours dans toutes les biographies de Molière, qui n'a jamais été infirmé, que personne n'a vraiment pensé à suspecter, mais qui laisse cependant place à certains doutes...

On ne saura jamais quelle a été la destinée de Molière après sa sortie du théâtre du Palais-Royal, vers neuf heures du soir, le 17 février 1673. Toujours est-il qu'*on ne le revit plus,* après cette soirée mémorable; tout le monde disait seulement, le lendemain, qu'il était mort subitement dans son lit, à dix heures du soir, chez lui, rue de Richelieu.

Je n'ai aucune preuve *directe* à alléguer contre ce fait, con-

signé partout, et dont aucun historien, jusqu'en 1883, n'a paru douter.

Dans son livre : *Lully homme d'affaires, propriétaire et musicien,* M. Edmond Radet fait cette observation qui me semble très caractéristique :

« Une nouvelle chance vint encore le [Lully] favoriser. « La mort de » Molière, arrivée le 17 du mois de février (1673), — dit... Piganiol, — » inspira au Roy le dessein de faire un changement dans les théâtres de » Paris. La salle du Palais-Royal, qui servait depuis l'an 1661 aux repré- » sentations de la troupe de Molière, fut donnée à Lully. » — Il entrait ainsi du coup en possession d'une installation complète, d'une salle consacrée, d'une scène spacieuse et bien aménagée, tout cela situé dans le plus brillant quartier du nouveau Paris d'alors. » EDMOND RADET, *Lully,* etc... (mai 1891), p. 23.

Et voilà comme le Ciel [Louis XIV] protège l'innocence [Lully]...! La phrase n'est pas de moi; elle est de Beaumarchais, au troisième acte (scène VII) du *Barbier de Séville!...*

XXXI. L'enterrement (21 février 1673). — Mais ce n'était pas tout que de faire croire à la mort subite de Molière, il fallait encore simuler son convoi funèbre. Or, cet acte tout matériel rencontra, dans sa réalisation, des difficultés inattendues. On ne s'entendit pas tout d'abord. Peu, bien peu de personnes étaient au courant de la situation; un pareil secret d'État ne s'ébruite pas! Et parmi ces personnes ne figurait pas, semble-t-il, le trop mondain archevêque de Paris d'alors, François de Harlay de Champvallon.

Qu'arriva-t-il? C'est que ce dernier [1], à la première heure, apprenant la mort foudroyante de Molière sans le secours de l'Église, et n'ayant eu vent de rien, s'opposa, par un malentendu trop naturel, à l'enterrement en terre sainte. C'était son droit. C'était de plus son devoir. Pouvait-il se douter que son zèle ecclésiastique allait encourir la sourde colère de Louis XIV, d'autant plus violente qu'elle ne pouvait en cette occasion éclater librement? Par son intolérance, Harlay de Champvallon

[1] ON DIT CEPENDANT QUE CE FUT LE CURÉ DE SAINT-EUSTACHE qui s'opposa *tout d'abord* à l'enterrement de la bière dans le cimetière. La chose n'a rien d'impossible; nous évitons seulement de nous servir des renseignements fournis exclusivement par certaines pièces dont l'authenticité ne nous est rien moins que prouvée.

venait mettre précisément un empêchement direct, un retard qui pouvait devenir fatal à un projet du roi dont il lui était impossible de soupçonner la gravité et l'importance! Il fut en cette occasion la victime de sa conduite, qui faillit lui coûter cher. La pierre d'achoppement qu'il apportait ne menaçait rien moins que de faire avorter tout le projet, que d'amener des complications sans nombre, des embarras sans issue!

Le maladroit prélat fournit en même temps à la postérité une occasion, — et l'on sait si elle l'a saisie avec empressement — de lui reprocher partout et de mettre en évidence, *à propos de Molière,* les désordres de sa vie, à lui, Harlay de Champvallon ; sa conduite peu édifiante et ses mœurs relâchées, dont sans cela elle n'aurait eu garde de s'occuper (1). Et tout cela faute d'une entente préalable, peut-être d'un ordre du roi qui ne lui serait pas parvenu à temps! Mais qui pouvait se douter de son zèle intempestif trop hâté? Tant il est vrai qu'il y a des fonctions, des positions de premier ordre qui, sous un régime absolu et sous le règne du bon plaisir, deviennent, dans certains cas, bien difficiles à occuper, à tenir, à gouverner!

Louis XIV vit sans doute d'un seul coup d'œil le danger terrible de la situation, le convoi funèbre, purement civil, insulté, arrêté dans la rue par une population alors fanatique! et qui sait? la constatation peut-être que le corps de Molière ne se trouvait pas dans la bière!! Quel bruit, quel scandale, quels embarras! Vite, bien vite, il envoya des ordres secrets, pressants, auxquels il n'y avait rien à répliquer, à l'archevêque; ce qui ne laissa pas que d'entraîner de part et d'autre une perte de temps relativement considérable.

L'archevêque acquiesça, bien entendu; ce qui n'empêcha pas que l'enterrement, vrai ou faux, ne put avoir lieu avant le 21 février 1673 au soir. La bière clouée resta donc quatre jours et trois nuits dans la chambre de la rue de Richelieu; forcément rien ne put se faire sans la participation d'Armande,

(1) On trouve par exemple dans Taschereau, p. 258, de curieux détails à cet égard. « Harlay de Champvalon (François de), dit l'auteur de l'*Histoire de Paris*, » était fameux par ses galanteries, ou plutôt par ses débauches. Il eut plusieurs » maîtresses en titre, parmi lesquelles figurait au premier rang la dame de Bre- » tonvilliers, qui poussait les complaisances jusqu'à lui fournir des doublures dans » le rôle qu'elle jouait auprès de Sa Grandeur, » etc., etc.

à qui sans doute, en cette occasion, un confesseur, agissant par les ordres de Louis XIV, dictait son devoir, la menaçant du feu, l'appelant fille de son mari et épouse de son père; et Magdeleine Béjart, sa marraine, morte l'année précédente, et qui l'avait toujours traitée comme sa propre fille, n'était plus là pour la rassurer, lui dire la vérité et lui confirmer secrètement sa vraie naissance...! Nous en sommes réduit, bien entendu, sur tous ces points, aux conjectures, mais celles-ci nous paraissent très plausibles.

Le Conservateur ou Recueil de morceaux inédits d'histoire, etc., tirés des portefeuilles de N. François de Neufchâteau (Paris, in-8°, impr. Crapelet, an VIII), contient, tome II, page 384, deux pièces fort curieuses, mais dont l'authenticité, parait-il, a été vivement attaquée [1]. On a trouvé leur rédaction étrange, et surtout leur publication tardive. La première, *datée* [2] *du 17 février 1673* (!!!.....), est une requête écrite par Madeleine Béjart à l'archevêque de Paris, et annotée par lui; la seconde, l'autorisation, sous condition, de l'archevêché. Par deux fois, c'est-à-dire au bas de l'une et de l'autre pièce, Harlay de Champvallon signe : *Archevesque de Paris*, ce qui semble un peu louche [3]. L'authenticité de

[1] « Leur publication tardive a mis en défiance de leur authenticité. *C'est trop de scepticisme.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 436, en note. — A-t-on ou n'a-t-on pas les deux pièces autographes? — Voir ci-dessus, page 471, note 2, et ci-après, page 541, note 1.

[2] C'est du moins ainsi, je l'ai déjà dit (page 471, texte et note 2), que la donne une autorité « Molièresque », M. Georges Monval, page 3 de son *Recueil sur la mort de Molière* (Paris, Jouaust, 1885). — Hâtons-nous de dire que *cette date, dans tous les cas, serait fausse*, puisque l'on trouve, dès les premières lignes de cette *requête*, la phrase suivante : « disant que *vendredy dernier, dix-septième du présent* » *mois de febvrier mil six cent soixante-treize*, etc., etc. » La date : *du 17 février 1673*, en tête de la pièce, M. Paul Mesnard la donne également (*Notice...*, p. 475), mais elle n'est ni dans Taschereau (3e édition, p. 260), ni dans M. Louis Moland (*Histoire posthume de Molière*, p. 308, en note), d'où il faut bien conclure qu'elle n'existait pas sur l'original... si original il y a eu. — Voir ci-dessus la fin de notre article XXVI, page 471, texte et note 2.

[3] L'ordonnance, — bien authentique celle-là, — de Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, datée du 11 août 1667, et interdisant *le Tartuffe*, est ainsi signée :

« HARDOUIN, archevêque de Paris.
» Par mondit Seigneur, PETIT. »

La requête de Harlay de Champvallon, *du 20 février mil six cent soixante-treize*, porte simplement pour signatures :

» Ainsy signé : *Archevesque de Paris*,
» et au-dessoubz, *par Monseigneur*, MORANGE, avecq paraphe. »

C'est du moins de cette manière que se trouve signé l'*Extrait des registres de l'archevêché de Paris* donné, d'après François de Neufchâteau, par M. Georges Monval, pages 7-8 de son très curieux petit livre.

ces deux pièces, n'en formant qu'une seule, importe du reste fort peu et ne changerait absolument rien, si elle était prouvée, à l'état des choses (1).

Voici maintenant une preuve *positive* de la cérémonie funèbre, la pièce « officielle », « l'acte de décès de Molière, qui ne » se trouve, fait remarquer M. Loiseleur (*Points obscurs,* » page 348, note 1) — ni dans les ouvrages de Taschereau et » de Soulié, ni dans le *Dictionnaire* de Jal, bien qu'il ait été » connu de Beffara » :

« Le mardi vingt uniesme [février 1673], deffunct Jean Baptiste Poquelin de Molière, tapissier, vallet de chambre ordinaire du Roy, demeurant rue de Richelieu, proche l'Académie des p[e]intres, décédé le dix-septiesme du présent mois, a esté inhumé dans le cimetière de Saint-Joseph. » (*Registre de la paroisse Saint-Eustache.* — Acte publié par Beffara, et cité, avec l'orthographe *que nous* [c'est M. Paul Mesnard qui parle, *Notice...,* p. 475] *donnons,* par M. Révérend Du Mesnil.)

Les registres de la paroisse Saint-Eustache ayant été brûlés en 1871, sous la Commune, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que nous avons de cet acte une *seconde copie* (2) faite directement sur le registre, avant sa destruction, par mon compatriote et ami M. Herluison, libraire à Orléans, et publiée par lui en 1876, dans une brochure intitulée : *Actes d'état civil d'artistes musiciens et comédiens, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871,* copie reproduite, en 1877, page 348, par M. Loiseleur, dans ses *Points obscurs.* Les deux copies sont parfaitement

(1) De l'époque qui a immédiatement suivi la « mort » de Molière, il ne nous reste que deux pièces qui seraient arrivées, seules, jusqu'à nous, par une espèce de miracle, et qui mettent précisément *les points sur les i* sur *le fait le plus obscur* de l'histoire de Molière... On doit donc grandement s'en méfier.

La pièce (double) fournie par François de Neufchâteau par l'intermédiaire du citoyen Palissot, nous lui avons, plus haut, consacré spécialement une longue note, la seconde de la page 471 : note que nous prions le lecteur de relire avec attention, et il ressort de son examen que son authenticité n'est rien moins que certaine...

La pancarte sans signature, rédigée *Pour M. Boyrin, prêtre,* que nous reproduisons plus loin, tout au long, page 542, note 4, est bien plus étrange encore.

C'est précisément parce que ces pièces nous sont, *seules,* parvenues, que nous nous méfions d'elles. Pourquoi ne les aurait-on pas fait disparaître avec les autres? Pourquoi ne les aurait-on pas comprises dans la destruction générale, si évidente? Ne serait-ce pas *parce que, alors, elles n'existaient pas encore?...*

(2) Nous en avons même une troisième, fort curieuse par ses erreurs de lecture, prise sur le registre de Saint-Eustache, en 1792, par la commission chargée de retrouver les restes mortuaires de Molière et de La Fontaine. — Nous la reproduisons et l'annotons un peu plus loin.

conformes, sauf des différences d'orthographe insignifiantes. Il y a dans la copie de M. Révérend Du Mesnil : *Mardy, Roi, Pintres*, et dans la copie de M. Herluison : *mardi* (1), *roy* (2), *pintres* (3).

« Le corps ne fut point présenté à l'église, dit M. Loiseleur, et l'assistance se dirigea tout de suite vers le cimetière. *Voilà pourquoi l'acte d'inhumation de Molière ne porte la signature d'aucun temoin.* « Est-ce » un oubli ? » demande un érudit un peu trop fantaisiste, « ou bien personne » n'a-t-il voulu témoigner pour ce maudit ? » Ni l'un ni l'autre : l'omission s'explique d'une façon toute simple. Alors, comme aujourd'hui, la signature des témoins se donnait dans l'église, pendant le service funèbre ; elle ne put être réclamée parce que le corps ne fut point présenté à Saint-Eustache. C'était le devoir des proches parents du défunt, de se rendre le lendemain à cette paroisse pour signer l'acte d'inhumation, et mademoiselle Molière, intéressée, comme veuve et comme tutrice, à la validité de cette pièce, aurait dû les stimuler et leur rappeler ce devoir. Elle ne le fit point, et le blanc ménagé au bas de l'acte, pour recevoir la signature des témoins, ne fut jamais rempli.

» Nous consignerons encore ici, à propos de cet acte de décès, une observation que nous n'avons rencontrée nulle part. Le défunt n'y est point qualifié comédien, mais tapissier, valet de chambre ordinaire du roi.

» Par là le rédacteur semblait dire que ce n'était point au comédien, mais à l'officier de la maison royale que la sépulture ecclésiastique était accordée. Tout en obéissant aux ordres de son supérieur, l'archevêque de Paris, il témoignait ainsi, autant qu'il était en lui, qu'il persistait dans son rigorisme. » J. LOISELEUR, *Points obscurs*, p. 347, 348 et 349.

Dans ses *Recherches sur le séjour de Molière dans l'ouest de la France en 1648* (brochure in-8°, 1871, Fontenay-le-Comte, P. Robuchon, p. 28 et 29, à l'appendice), M. Benjamin Fillon donne une pièce qui serait extrêmement curieuse, si elle était authentique, sur l'enterrement de Molière (4), en la faisant précéder des lignes suivantes :

« Le document a été publié pour la première fois, il y a plus de vingt ans, dans mes *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies*

(1) Sans majuscule et avec un *i* au lieu d'un *i grec*.
(2) Avec un *i grec* au lieu d'un *i*.
(3) Sans majuscule.
(4) Donnons en note, dans tous les cas, ce document, trop *précis*, trop spécial, lâchons le grand mot : trop invraisemblable, pour que nous y attachions beaucoup d'importance :
« Pour Monsieur Boyvin, prêtre, docteur en théologie, à Saint-Joseph. — Mardi, » 21 février 1673, sur les neuf heures du soir, l'on a fait le convoy de Jean-Baptiste » Pocquelin-Molière, tapissier valet de chambre, illustre comédien, sans autre

de France (Fontenay-le-Comte, 1850), p. 193..... CETTE NOTE, ÉCRITE PEU DE JOURS APRÈS LA MORT DE MOLIÈRE, N'EST PAS SIGNÉE, MAIS ELLE A TOUS LES CARACTÈRES D'AUTHENTICITÉ DÉSIRABLES. *Elle a été adressée par un ecclésiastique à Louis Boivin, qui fut plus tard membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* »

En reproduisant ce très invraisemblable document, M. Paul Mesnard (*Notice,* p. 434) ajoute : « La lettre n'est pas signée, » mais scellée d'un cachet. ELLE A TOUS LES CARACTÈRES DE » L'AUTHENTICITÉ. » — Ces caractères d'authenticité, quels sont-ils? une pièce non signée, mais scellée d'un cachet, et ayant précisément Molière et son enterrement pour objet (!!), ne laisse pas que de beaucoup étonner et que d'inspirer en même temps des soupçons trop naturels, en tombant ainsi du ciel au beau milieu du XIXe siècle, en 1850!...

« L'original a été exposé au musée Molière du Théâtre italien (Salle Ventadour) en mai 1873; il appartenait à M. J. Taschereau. » GEORGES MONVAL, *Recueil sur la mort de Molière,* publié avec une notice et des notes, p. 10, note 1.

L'examen de cette pièce suggère du moins à M. Loiseleur les réflexions suivantes, que nous tenons d'autant plus à reproduire qu'elles nous débarrasseraient définitivement d'un *racontar* absurde, mais ayant pour lui l'autorité de Voltaire :

« Comment personne n'a-t-il encore remarqué à quel point ces dernières lignes [la distribution de 1,000 à 1,200 livres aux pauvres] contredisent une assertion de Grimarest, reproduite par Voltaire? « Le jour » qu'on le porta en terre, dit le premier de ces écrivains, il s'amassa une » foule incroyable de peuple devant sa porte. La Molière en fut épou-

» pompe sinon de trois ecclésiastiques; quatre prestres ont porté le corps dans » une bière de bois couverte du poelle des tapissiers; six enfants bleus portans six » cierges dans six chandeliers d'argent; plusieurs laquais portans des flambeaux » de cire allumez. Le corps, pris rue de Richelieu, devant l'hostel de Crussol, a esté » porté au cimetierre Saint Joseph, *et enterré au pied de la croix.* Il y avoit grande » foule de peuple, et l'on a fait distribution de mil à douze cens livres aux pauvres » qui s'y sont trouvez, à chacun cinq sols. Ledit Molière estoit décédé le vendredy » au soir, 17 febvrier 1673. M. l'archevesque avoit ordonné qu'il fust ainsy enterré » sans aucune pompe, et mesme défendu aux curez et religieux de faire aucun ser» vice pour lui.

» Neantmoins l'on a ordonné quantité de messes pour le deffunct. »

L'extraordinaire, pour nous, c'est que cette pièce, si elle est authentique, *nous soit parvenue*, quand toute la correspondance de Molière, quand tous les papiers (autres que ceux des notaires) le concernant ont fait un naufrage si étonnant et si complet. Comment cette lettre, « scellée d'un cachet » mais *non signée,* n'a-t-elle pas été détruite *avec tous les autres documents du temps concernant Molière*, et est-elle apparue tout à coup en plein XIXe siècle? Comment est-elle parvenue, un peu avant 1850, en la possession de M. Benjamin Fillon? Mystère! mystère!...

» vantée; *elle ne pouvoit pénétrer l'intention de cette populace.* On lui » conseilla de répandre une centaine de pistoles par les fenêtres. Elle » n'hésita point; elle les jeta à ce peuple amassé, en le priant, avec des » termes si touchants, de donner des prières à son mari, qu'il n'y eut per» sonne de ces gens-là qui ne priât Dieu de tout son cœur. » — Il se peut, ainsi qu'on l'a maintes fois supposé, que le refus de sépulture, le long retard apporté à l'inhumation et la haine « des bigots mis en jeu » ne fussent pas étrangers à la cause première de ce rassemblement. *On doit reconnaître pourtant que, dans le récit adressé à Boyvin, l'événement prend une physionomie exclusive d'une telle interprétation.* L'argent n'est plus jeté par les fenêtres, pour apaiser la populace; il est distribué paisiblement dans le cimetière, et à raison de cinq sols par assistant, ce qui suppose de l'ordre et une tranquille régularité (1). » JULES LOISELEUR, *Points obscurs,* p. 351-352.

Nous ne reproduirons pas ici les autres *racontars* de Grimarest; ils sont trop sujets à caution. C'est lui, cependant, c'es Jean-Léonor le Gallois, sieur de Grimarest, qui va nous fournir, lui-même et en personne, répondant à une *Lettre critique* (dont il se trouve être *réellement le véritable auteur*), les lignes les plus étonnantes, les plus extraordinaires, les plus inattendues évidemment qui aient jamais été écrites au sujet de « l'enterrement de Molière », et auxquelles il y a vraiment lieu de prêter la plus vive attention. Reproduisons, du reste, ce que dit M. Paul Mesnard à ce sujet, *en donnant l'attaque et la réponse,* p. 445-446 de sa *Notice :* « Grimarest », nous dit ce remarquable et consciencieux biographe; « Grimarest donne » lui-même beaucoup à penser dans sa réponse à un reproche » qui lui avait été adressé par l'auteur (2) de la *Lettre critique* » sur sa *Vie de Molière.* Cette lettre, vers la fin, lui avait parlé » du bruit public qui l'accusait de n'avoir pas dit tout ce qu'il » devait, ou du moins tout ce qu'il pouvait dire, *particulière-* » *ment sur l'enterrement du poète,* « dont il auroit eu de quoi » faire *un volume aussi gros que son livre,* et qui aurait été rempli de faits fort curieux, qu'il sait sans doute. » Grimarest se défendit ainsi : « Quant à ce qui se passa, après que Molière » fut mort, je laisse à mon censeur de nous le donner. Appa» remment qu'il en est bien informé, puisqu'il avance qu'il

(1) Et aussi, remarque M. Paul Mesnard (*Notice*..., p. 444-445), « la présence aux funérailles de *plus de quatre mille pauvres.* »

(2) « *M. de Grimarêt le fils,* écrit Brossette en 1731 à J.-B. Rousseau, *m'a avoué* que la critique que l'on fit à la suite de *la Vie de Molière,* étoit aussi *l'ouvrage de feu son père* (!!) [Cf. Alfred Desfeuilles, *Notice bibliographique,* p. 200.]

» y auroit de quoi faire un livre fort curieux. J'ai trouvé la » matière de cet ouvrage si délicate et si difficile à traiter que » j'avoue franchement que je n'ai osé l'entreprendre, et je crois » que *mon critique y aurait été aussi embarrassé que moi; » il le sait bien.* » — J'ajoute qu'à la fin de l'article XXX, note 2 de la page 536, j'ai donné moi-même un autre passage de la *Lettre critique* bien remarquable aussi, et qui semble avoir jusqu'ici échappé à l'attention de tous. — M. Mesnard conclut ainsi :

« N'était-ce pas reconnaître assez clairement qu'il n'ignorait pas des faits dont la gravité commandait encore le silence à tout le monde? Il ne faut pas oublier que la *Lettre critique* et la Réponse sont de 1706, lorsqu'on était encore en plein règne de Louis XIV. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 445-446.

La remarque dernière de M. Paul Mesnard est de toute justesse et bien faite pour faire réfléchir. Ajoutons que ces deux ouvrages, parus en 1706, sont bel et bien de 1705. L'approbation de la *Lettre critique* est du 18 novembre 1705, et le privilège du 22 novembre. Enfin, l'approbation de l'*Addition... contenant une réponse,* est du 9 décembre 1705, ce qui montre assez que ce dernier ouvrage était écrit alors que le premier était à peine imprimé, seconde preuve qu'ils sont bien tous les deux d'un seul et même auteur. — Quant à la *Vie de M. de Molière,* de Grimarest, qui a motivé ces deux publications, l'approbation, de Fontenelle, est datée du 15 décembre 1704; le privilège, du 11 janvier suivant. Nous empruntons bien entendu tous ces détails à l'excellente et très remarquable *Notice bibliographique* de M. Arthur Desfeuilles, page 200.

On me permettra de revenir, pour quelques moments, à ce que bien des personnes appelleront sans nul doute mon roman, ce qui ne peut m'offusquer en aucune façon, car la chose est au contraire parfaitement naturelle, et je dois m'y attendre. Louis XIV, — et ceci est la thèse qui me paraît plausible, bien qu'elle ne soit véritablement rien moins que prouvée, — Louis XIV, voyant qu'on menaçait, en sa présence, de citer en haut lieu Molière devant la justice pour un crime abominable, et dans le but de lui faire encourir la plus terrible, la plus épouvantable punition, dont le retentissement à nul autre pareil aurait

rejailli d'un bien grand et bien funeste éclat sur le Roi lui-même, Louis XIV, disons-nous, le fit disparaître à tout jamais, et cette disparition, qui terminait tout, qui arrangeait tout, qui remédiait à tout, devint le secret d'État le plus mystérieux de son long règne.

Cette manière de voir aussi romanesque qu'étrange, oh! je le sais, doit sembler en ce moment absurde, invraisemblable, impossible même à beaucoup de mes lecteurs. Patience, cependant! Peut-être sera-t-elle mieux comprise plus tard par eux, quand ils retrouveront Molière prisonnier, quand ils reconnaîtront en lui, d'après des marques et des caractères aussi frappants qu'irrécusables, le captif le plus célèbre qui ait jamais existé au monde, et celui-là même dont, jusqu'à ces derniers temps, on a, bien inutilement, cherché à découvrir la vraie personnalité sans jamais y parvenir malgré les plus belles promesses et les efforts les plus consciencieux; à tel point qu'un critique fort sagace et des plus autorisés — nous le connaissons, nous l'avons déjà vu à l'œuvre : c'est M. Jules Loiseleur, un Orléanais, comme moi, et le compatriote en même temps des « Moliéristes » Jules Taschereau et Édouard Fournier; — à tel point donc que, découragé de ne point avoir pu découvrir l'identité du prisonnier en question, M. Jules Loiseleur, puisque c'est de lui qu'il s'agit, n'a rien trouvé de mieux que de *nier son importance,* d'en faire un espion obscur, et de conclure enfin que le mystère *particulier* qui environnait ce prisonnier, très spécialement à la Bastille, n'était qu'une pure légende et ne reposait sur rien de sérieux. — On voit déjà de quel personnage, de quel captif fameux de la célèbre prison d'État je veux parler. C'est de celui-là, seul et unique, qui n'a jamais été nommé officiellement dans aucune dépêche, et *dont le dossier n'a jamais existé aux archives de la Bastille!.....*

Mes lecteurs verront de plus qu'au moment de la mort — véritable cette fois — de Molière (puisque je suis amené à croire que *lui* et ce personnage non moins réel qu'énigmatique *ne font qu'un*), sont arrivés *de suite* des faits qui corroborent grandement cette opinion, et qui se trouvent être *les synchronismes très naturels et parfaitement évidents du lendemain de cette mort.*

Mais un secret d'État, de l'importance de celui qui nous

occupe, n'est jamais confié qu'à un très petit nombre de personnes. Ainsi, dans la circonstance même dont il s'agit actuellement, il n'y eut peut-être pas, en même temps que Louis XIV, Colbert et Louvois, plus de *deux ou trois* autres personnes le possédant. Des hommes très puissants, ceux-là mêmes qui contraignaient en quelque sorte le Roi à agir comme il le fit *pour prévenir de grands malheurs* (ces mots sont les expressions mêmes d'une réponse typique que fit à cet égard un Roi de France) (1), l'ignoraient très certainement, et surtout ne soufflèrent mot à personne de leurs conjectures s'ils osèrent en faire. Ainsi, l'archevêque de Paris, de Harlay de Champvallon, l'homme léger par excellence, n'en sut jamais rien. A plus forte raison est-il inutile de parler du curé de Saint-Eustache, et c'est ce qui faillit tout perdre. Si le confesseur de la femme de Molière, qu'il faut bien supposer la menaçant au besoin des flammes et l'endoctrinant, dans cette circonstance unique, pour rendre possible l'enterrement, était parfaitement informé, avec peut-être un de ses supérieurs ecclésiastiques, sur ce seul fait que Molière n'était pas rentré chez lui après la représentation et *que son corps* conséquemment *ne se trouvait pas dans la bière,* ils auraient été, certes, bien embarrassés d'en dire davantage. Simples instruments passifs de la volonté de Louis XIV, ils agissaient comme il leur avait été recommandé de le faire, le supérieur vis-à-vis du confesseur, le confesseur à son tour vis-à-vis d'Armande (2). Si Baron, ce dont on peut douter, avait vraiment voulu accompagner, comme il s'en vante, le 17 février au soir, la chaise à porteurs de Molière du théâtre du Palais-Royal à la rue de Richelieu ; si de plus, chose contradictoire, il était entré ensuite à la maison, il n'aurait pas tant tenu à ce que ces deux faits, singulièrement compromettants pour lui, fussent consignés dans le livre de Grimarest !... Louis XIV vivait encore en 1705 (cf. page 545), comme l'a si justement fait remarquer M. Paul Mesnard (3) !...

(1) « Je le plains, mais sa détention n'a fait de tort qu'à lui et a prévenu de » grands malheurs ; tu ne peux pas le savoir. » (Louis XV à Benjamin de La Borde, son premier valet de chambre.)

(2) Deux personnes, encore, c'est beaucoup. Nous ignorons comment Armande a reçu, *sous menaces évidemment*, la consigne et les ordres ; mais enfin, elle les a reçus, puisqu'elle a agi ensuite en conséquence. Nous connaissons *la fin*, mais non *les moyens,* qui ont dû être certainement *les moins compliqués, les plus impératifs et les plus prompts.*

(3) Bien des remarques, au sujet du livre de Grimarest et de ce qu'il contient ;

Mais parlons maintenant de *la tombe « de Molière »*. Le renseignement le plus ancien et le plus digne de foi que nous ayons à son égard, c'est ce témoignage, déjà reproduit par nous, page 531, du *Registre de La Grange :*

« Son corps est enterré *à Saint-Joseph, ayde de la parroisse (sic) Saint-Eustache*. IL Y A UNE TOMBE ESLEVÉE D'UN PIED HORS DE TERRE. »

Nous connaissons également les deux lignes de la singulière lettre *Pour M. Boyvin :*

« Le corps, pris rue de Richelieu, devant l'hôtel de Crussol, a esté porté *au cimetière de Saint-Joseph, et* ENTERRÉ AU PIED DE LA CROIX. »

Il est fort probable, pour ne pas dire absolument certain, que certains dévots du quartier Saint-Joseph furent véritablement indignés de voir le cercueil de Molière, du comédien mort sans sacrements (et dont on disait bien pis encore), être enterré cependant en terre sainte! Le fait leur sembla monstrueux et impossible; et beaucoup firent même, de bonne heure, courir le bruit — *on croit toujours ce qu'on désire*, surtout chez les masses! — que ce n'était pas au pied de la croix, en terre bénite, sous la tombe élevée aux frais de Mlle Molière, que sa bière reposait. *C'était là, cependant,* et l'on peut en être sûr. Mais où était-ce donc, d'après eux? Dans une tout autre partie du cimetière Saint-Joseph, dans l'enclos, dans le terrain réservé aux enfants morts sans baptême. Dans un petit volume in-12, paru à Rouen, en 1674, chez l'éditeur Julien Courant, sous le titre de *l'Apollon françois ou Abrégé des règles de la poésie françoise*, par Les Isles Le Bas, figure un sonnet : « *Sur la sépulture de Jean-» Baptiste Poclin, dit Molière, comédien, au cimetière des » mort-nés à Paris*. » qui montre assez combien cette croyance populaire s'était promptement accréditée dans une certaine portion ignorante du public. Reproduisons ce sonnet fort peu chrétien :

De deux comédiens la fin est bien diverse :
Genest, en se raillant du baptême chrétien,
Fut, mourant, honoré de ce souverain bien,
Et souffrit pour Jésus une mort non perverse.

qui rompraient trop complètement notre récit aux dépens de l'unité et surtout de la clarté, trouveront tout naturellement leur place à l'article XXXVII.

Jean-Baptiste Poclin son baptême renverse,
Et, tout chrétien qu'il est, il devient un payen.
Ce céleste bonheur enfin n'étoit pas sien
Puisqu'il en fit, vivant, un infâme commerce.

Satirisant chacun, cet infâme a vécu
Véritable ennemi de sagesse et vertu ;
Sur un théâtre il fut surpris par la mort même (1).

O le lugubre sort d'un homme abandonné!
Molière, baptisé, perd l'effet du baptême,
Et *dans sa sépulture il devient un mort-né.*

Le titre même de la pièce empêche que personne ne se trompe sur la signification exacte que l'auteur a voulu donner à son dernier vers.

On trouve une sorte d'écho de ce bruit populaire dans le *Parnasse françois* de Titon du Tillet, publié in-folio, à Paris, chez J.-B. Coignard, en 1732, c'est-à-dire *près de quarante ans* après la cérémonie funèbre du cimetière Saint-Joseph. Le passage est des plus curieux, il est extrêmement intéressant, et nous nous empressons de le reproduire :

« La veuve de Molière fit porter une grande tombe de pierre qu'on plaça *au milieu du cimetière Saint-Joseph,* où on la voit *encore* [1732]. Cette pierre est fendue par le milieu, ce qui fut occasionné par une action très belle et très remarquable de cette demoiselle (la veuve de Molière). Deux ou trois ans après la mort de Molière [1675 ou 1676], il y eut un hiver très froid. Elle fit voiturer cent voies de bois dans ledit cimetière, lequel bois fut brûlé sur la tombe de son mari pour chauffer tous les pauvres du quartier : la grande chaleur du feu ouvrit cette pierre en deux. Voilà ce que j'ai appris, il y a environ vingt ans [1712], d'un ancien chapelain de Saint-Joseph, *qui me dit avoir assisté à l'enterrement de Molière, et qu'il n'étoit pas sous cette tombe, mais dans un endroit plus éloigné, attenant à la maison du chapelain.* » Titon du Tillet, *Parnasse françois,* in-folio, p. 320, 1732.

D'Olivet s'est trompé, et bien gravement, lorsqu'il a dit, *Histoire de l'Académie,* page 332, que La Fontaine « fut

(1) On commençait donc à dire qu'il était *mort sur le théâtre même*, seconde légende dont nous avons parlé plus haut à l'article XXX, page 535 et qui, en 1674, et même avant, était déjà établie dans le populaire, en même temps que celle de *l'emplacement définitif de la bière de Molière dans un enclos spécial et non consacré.* C'est avec la plus parfaite bonne foi que le poète énonce gravement ces deux bourdes, aussi vraies, aussi exactes l'une que l'autre, c'est-à-dire toutes deux absolument insensées. A l'égard de la dernière demeure du grand homme, du reste, chose inouïe, tout le monde se trompait, Molière ne reposait *alors* dans aucune partie du cimetière Saint-Joseph !...

» enterré dans le cimetière de Saint-Joseph, à l'endroit même » où Molière avoit été mis vingt-deux ans auparavant », et son erreur a eu, dans l'avenir, de bien funestes conséquences. Mais afin que, *cette erreur,* on soit parfaitement sûr qu'elle existe et qu'elle en est bien une, nous donnons ci-dessous l'acte d'inhumation de La Fontaine (acte dont l'original a été brûlé sous la Commune en 1871) tel qu'il a été transcrit par Jal dans son précieux *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie,* page 723, colonne 2 :

« [*Extrait du registre des sépultures de la paroisse de Saint-Eustache de Paris*]. « Le jeudy 14ᵉ [avril 1695], deffunct Jean de La Fontaine, vn » des quarante de l'Académie françoise, âgé de soixante-seize ans, demeu- » rant rue Plâtrière, à l'hostel Derual [d'Hervart], décédé du 13ᵉ du pré- » sent mois, *a esté inhumé* AV CIMETIERRE DES SAINTS-INNOCENTS. — » CHANDELET. R[eçu]. 64 l. 10 s. » *La Fontaine-Hachette,* t. Iᵉʳ, p. CCX.

» Après, dit M. Louis Moland, les quelques lignes de Titon du Tillet dans le *Parnasse françois* (1732), on est longtemps sans rencontrer d'indication nouvelle relative à la sépulture de Molière, qui paraît complètement négligée et oubliée. Il faut aller jusqu'en 1780 pour trouver une note sur ce sujet dans un ouvrage où l'on n'irait pas assurément la chercher. Dans un *Essai sur la musique ancienne et moderne* publié en 1780 par Benjamin de La Borde, ex-premier valet de chambre de Louis XV, et par l'abbé Roussier, quatre volumes in-4°, on lit, tome IV, page 252, ces mots : « Vers 1750, on creusa une fosse dans le cimetière [Saint-Joseph] ; » on trouva leurs cercueils [ceux de Molière et de La Fontaine], et on les » transporta dans l'église *où ils sont maintenant.* »

» L'église ? est-ce la chapelle Saint-Joseph, est-ce Saint-Eustache, que les auteurs désignent ainsi ? Il semble que ce soit Saint-Eustache, le nom d'église ne pouvant guère s'appliquer à la chapelle Saint-Joseph. Le curé de Saint-Eustache de ce temps, ayant tout à fait dépouillé les inflexibles rigueurs de son devancier de 1673, aurait accueilli indifféremment les deux cercueils dans le sanctuaire. *Mais on ne trouve pas la moindre trace de cet événement sur les registres paroissiaux. Mais aucun annaliste contemporain n'a dit un mot de cette translation.* Mais pas un de ces colporteurs d'esprit qui se multipliaient alors n'en a apporté la nouvelle dans les salons à la mode ou les bureaux d'esprit. Bien plus, lorsqu'en 1792 on ordonna de rechercher et exhumer les cendres des deux grands hommes, il ne serait venu à l'esprit de personne de dire : *ces cendres ont été transportées dans l'église de Saint-Eustache! Elles y étaient encore il y a douze ans,* comme les auteurs de l'*Essai* le constataient en 1780 ! Le vicaire de Saint-Eustache, Fleury, n'aurait eu aucune connaissance de cela ! Voilà qui est bien invraisemblable. Les auteurs de l'*Essai* n'ont pas inventé, sans doute, le fait qu'ils rapportent incidemment, pour l'unique plaisir de l'inventer. Mais ils ont été abusés par quelque faux bruit. Ajoutons que, si *l'on entre dans la voie qu'ils ont*

ouverte, on aboutit aussitôt au plus complet inconnu. AUCUNE AUTRE MENTION N'EST FAITE DES ILLUSTRES MORTS DONT SAINT-EUSTACHE AURAIT ÉTÉ LE DERNIER ASILE.

» Il faut donc admettre que les deux musiciens ont été induits en erreur on ne sait comment, et passer outre. — Disons *toutefois* que, dans plusieurs éditions de la *Description de la ville de Paris,* par Germain Brice, bien antérieures à 1750 ([1]), ON TROUVE LE NOM DE LA FONTAINE PARMI CEUX DES PERSONNAGES INHUMÉS DANS L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE. La sépulture de Molière y est toujours indiquée au cimetière Saint-Joseph. » LOUIS MOLAND, *Histoire posthume de Molière,* p. 326 et 327, et note 1 de la page 327.

Les dernières lignes de cette citation, qui constituent une note ajoutée, peut-être après coup, par M. Louis Moland, viennent vous replonger immédiatement dans le doute et dans l'incertitude, et donner à l'étrange assertion de La Borde une sorte de possibilité très inattendue.

Nous arrivons à l'année 1792.

« En 1792, dit M. Louis Moland, la *section* armée dénommée d'abord *de la Fontaine Montmorency,* puis *de la Fontaine Montmartre,* avait son siège à la chapelle Saint-Joseph. Autour de cette chapelle enlevée au culte existait encore en partie le cimetière où Molière était enterré, et

([1]) Ceci n'est pas tout à fait exact. Voici ce que dit M. Paul Mesnard (*La Fontaine-Hachette*, t. I, p. CCXII-CCXIII):

« Cette église [dont parle La Borde] est-elle celle de Saint-Eustache? On pourrait le supposer lorsqu'on lit dans la *Description de la ville de Paris*, par Germain Brice (nouvelle édition (*a*), 1752, t. I, p. 495), le nom de Jean de la Fontaine parmi ceux des personnes considérables inhumées dans cette église. *Il ne faut cependant penser qu'à la chapelle Saint-Joseph* « aide (succursale), comme dit le *Registre de la Grange*, » de la paroisse Saint-Eustache », et dans laquelle, suivant le témoignage du même *Registre*, Molière fut inhumé. Cette chapelle, qui était autrefois au milieu de l'ancien cimetière Saint-Joseph, fut reconstruite rue Montmartre, en juillet 1640, dans un nouveau cimetière. C'est celui dont parle Germain Brice (édition de 1698, t. I, p. 224), lorsqu'il dit : « Presque à l'extrémité de la rue Montmartre est la petite » église de Saint-Joseph, dans le cimetière de laquelle est enterré le fameux » Molière. » Il ne nomme pas La Fontaine. L'addition qui se trouve dans l'édition de 1752, et qui ne semble être qu'une erreur née de l'erreur de d'Olivet, peut avoir engendré, à son tour, celle de Benjamin de la Borde.

» Jal, dans son *Dictionnaire critique* (p. 723), élève de fortes objections contre *la supposition* (*b*) *que le corps de la Fontaine inhumé, sans contestation possible, dans le cimetière des Saints-Innocents, aurait été déterré pour être déposé au cimetière Saint-Joseph à côté de celui de Molière.* Il resta, dit-il, dans le cimetière des Innocents « jusqu'au jour où le cimetière fut fouillé pour la construction du quartier des » Halles (en 1786). Si sa tombe fut retrouvée alors, c'est ce que je ne saurais dire ». JAMAIS CERCUEIL D'UN GRAND HOMME NE PARAIT AVOIR ÉTÉ PLUS IRRÉVOCABLEMENT PERDU. » PAUL MESNARD, *La Fontaine-Hachette*, p. CCXII-CCXIII.

(*a*) « Les trois premiers volumes de cette édition ont été revus par Mariette. Dans les éditions précédentes, la Fontaine n'est pas nommé parmi les morts célèbres dont Saint-Eustache possédait les tombeaux. » *(Note de M. Paul Mesnard.)*

(*b*) « Elle n'est pas rejetée par Féletz, dans son article *Jean de la Fontaine* de la *Biographie universelle.* » *(Note de M. Paul Mesnard.)*

dans lequel La Fontaine passait aussi pour avoir reçu la sépulture. La section changea une troisième fois de nom en l'honneur de ces grands hommes (1)... (P. 328.)

» La *section* armée *de Molière et de La Fontaine* venait donc de s'attribuer ce nouveau nom, lorsque tous les citoyens qui en faisaient partie furent convoqués et assemblés pour entendre une motion que devait faire l'un d'eux. Ledit membre prit la parole et exposa « que ce n'était pas » assez que la section, pour rendre hommage à Molière et à La Fontaine, » se fît gloire de porter leurs noms; il fallait encore qu'elle leur érigeât des » monuments qui attestassent son respect pour eux, et qui les vengeassent » en quelque sorte de l'injustice de leur siècle, qui avait balancé à leur » donner la sépulture (2). » — L'orateur appliquait aux deux poètes ce qui n'était vrai que d'un seul; mais, en pareille circonstance, on n'y regarde pas de si près (3)... (P. 328.)

» La proposition fut adoptée à l'unanimité. Il fut voté que l'on procéderait dans le plus bref délai à la recherche des corps des deux grands hommes; que le citoyen Moreau, architecte de la section, serait chargé de cette opération; et l'assemblée lui adjoignit, en qualité de commissaire, le citoyen Fleury, *dernier chapelain et desservant de la chapelle* [*Saint-Joseph*], à l'effet de donner et prendre tous les renseignements nécessaires. — Ce Fleury était alors vicaire de Saint-Eustache. » LOUIS MOLAND, *Histoire posthume de Molière*, p. 329.

Les citoyens Moreau et Fleury, l'un architecte, l'autre chapelain, étaient-ils bien les hommes qu'il fallait charger de la mission fort difficile de retrouver, « *en prenant tous les ren-* » *seignements nécessaires*, » les corps des deux grands poètes? « On y mit tant de bonne volonté, » dit très finement M. Paul Mesnard (*Notice biographique sur Molière*, p. 446), « que le » succès était infaillible! »

Le 6 juillet 1792, à quatre heures de l'après-midi, fut exhumé

(1) « D'autres [sections], dit M. Taschereau presque avec attendrissement, d'au- » tres se décoraient des noms de Brutus et de Scévola; celle-ci, par un patriotisme » mieux entendu, préféra choisir ses patrons dans les fastes de notre gloire litté- » raire. » Il est vrai, mais cela dura peu de temps; on traversa vite cet âge littéraire de la Révolution, tellement que, vers la fin de la même année, la section de Molière et de La Fontaine se para d'un nouveau nom, *de ce même nom de Brutus que M. Taschereau la loue de n'avoir pas pris*. Le beau zèle des sectionnaires pour les illustres représentants de notre poésie avait si peu duré que, dans l'almanach de 1792, la section est encore la section de *la Fontaine Montmartre*, et dans l'almanach de 1793 ou de l'an II, elle est déjà la section de *Brutus*. » LOUIS MOLAND, *Histoire posthume de Molière*, p. 328.

(2) Extrait de l'exposé des faits qui précède le procès-verbal d'exhumation. ALEX. LENOIR, *Musée des monuments français*, t. VIII, 1821, p. 161. *(Note de M. Moland.)*

(3) « Je ne puis m'empêcher de remarquer qu'André Chénier, habitant alors rue de Cléry, n° 97, était de la section de Molière et de La Fontaine, et je me demande si ce n'est pas lui, grand admirateur des deux poètes, qui a fait cette motion. » LOUIS MOLAND, *Histoire posthume de Molière*, p. 329.

Molière; le 21 novembre 1792, à trois heures de l'après-midi, fut exhumé La Fontaine. Et désormais, comme le dit si bien M. Paul Mesnard (*Notice biographique sur La Fontaine*, p. CCXII), « l'histoire du tombeau du grand fabuliste se trouve » liée à celle du tombeau de Molière ». Mais non pas celle de leurs dépouilles mortelles, il s'en faut! Celle de La Fontaine est restée au cimetière des Saints-Innocents, dont les ossements, depuis un siècle et plus déjà, reposent aujourd'hui aux Catacombes! Celle de Molière,... ah! celle de Molière, c'est plus compliqué. A-t-elle été enterrée au cimetière Saint-Joseph au pied de la croix et transportée *loin de là près de la maison du chapelain;* ou bien, par suite de circonstances exceptionnelles, presque fabuleuses, comme seul en amène « le hasard », n'a-t-elle pas été inhumée en 1703 au cimetière Saint-Paul, non loin des charniers Saint-Paul où furent enterrées, tant d'années auparavant, Marie Hervé et Magdeleine Béjart?...

Nous avons le procès-verbal des deux exhumations, et c'est une page des plus curieuses de l'époque à laquelle il fut rédigé. Ce procès-verbal, dit M. Paul Mesnard (*Notice biographique sur La Fontaine*, p. CCXIII), « n'est pas un monument de sage » critique; pour parler avec plus de netteté, il est prodigieuse» ment ridicule. » M. Louis Moland nous apprend qu'il a été imprimé deux fois : « une première fois, dans le *Musée des* » *Monuments français* par Alexandre Lenoir (t. VIII, 1821, » p. 161 et suiv.), une deuxième fois par *L'Amateur d'auto-* » *graphes* (janvier 1874). » Ce double procès-verbal est une trop haute curiosité historique, il est trop important sous tous les rapports, pour que nous ne le reproduisions pas en entier, en ayant soin d'y joindre au bas des pages les annotations qu'il réclame, tirées principalement des ouvrages de nos « Moliéristes » contemporains les plus justement autorisés.

Procès-verbal de l'exhumation des corps de Molière et de La Fontaine.

« La section de la fontaine Montmorency, ensuite fontaine Montmartre, en prenant possession de la nouvelle cazerne et du chef-lieu de ces assemblées général[es] et de comité en laditte rue Montmartre, près l'église de Saint-Joseph, pris *(prit)* les noms de Molière et La Fontaine. A raison de ce que les cendres de ces deux grands hommes reposoient dans le cimetière de laditte chapelle de Saint-Joseph et désirant rendre aux mannes *(sic)*

de ses *(sic)* deux hommes dont les rares talents ont illustrée *(sic)* leurs siècles les honeurs *(sic)* que dicte une juste reconnoissance. En conséquence, ladite section a chargé le citoyen Moreau, architecte chargé des travaux du comité dans sa nouvelle demeure, de faire les plus scrupuleuses recherches pour l'exhumation de ses *(ces)* deux corps; et, aprés avoir consultés *(sic)* les registres de la paroisse de Saint-Eustache (1) qui porte :

» 1° Que l'*an mil six cent soixante-treize,* le mardi vingt neuviême (2) février, deffunt *Jean-Baptiste Poquelin de Molière,* tapissier, valet de chambre ordinaire du Roi, demeurant rue Richelieu, proche l'arcade (3) des peintres (4); *décédé le dix-septième du présent mois* (5), a été inhumée *(sic)* dans le cimetierre de Saint-Joseph (6);

» 2° Les historiens contemporains et la tradition non suspect[e] qui désigne l'inhumation de *feu Molière* dans ledit lieu, près les murs d'une petite maison situé[e] à l'extrémité du cimetierre (7).

(1) C'est là *la troisième copie* dont nous parlons plus haut, page 541, note 2, après avoir donné le texte des deux copies prises et fournies par M. Révérend Du Mesnil et par M. Herluison.

(2) Erreur de copie évidente. Si l'année 1673 avait été bissextile (!....), si elle avait eu un 29 février, ce 29 février aurait été un mercredi et non un mardi. C'est *mardi 21 février* qu'il faut lire.

(3) *L'académie* des peintres.

(4) Il est bien caractéristique que le même procès-verbal, qui est émaillé d'un si grand nombre de fautes d'orthographe étonnantes, n'ait pas reproduit précisément, pour le mot *peintres*, celle [pintres] du registre de Saint-Eustache. « Nous savons l'orthographe! », a dû se dire sans doute avec fierté le copiste de 1792.

(5) La bière clouée serait donc restée, dans la chambre de la rue de Richelieu, *onze jours* (au lieu de *quatre*)!!.., C'est donc alors qu'on aurait pu épiloguer sur le retard singulier éprouvé par l'enterrement!.....

(6) En collationnant cette troisième copie avec le texte définitif donné plus haut, page 541, nous trouvons les différences suivantes, celles d'orthographe étant laissées de côté :

1° *Vingt-neuvième* au lieu de *vingt uniesme;* 2° *rue Richelieu* au lieu de *rue de Richelieu;* 3° *l'arcade* au lieu de *l'académie.*

(7) « Les délégués de la section n'avaient pas douté qu'il n'eût été enterré dans la terre des mort-nés. Sur quoi reposait leur certitude? Les procès-verbaux des fouilles nous le disent. On y allègue « les historiens contemporains et la *tradition* » *non suspecte.* » D'ordinaire les procès-verbaux sont plus précis dans les preuves qu'ils donnent. Dans ceux-ci *la crédulité volontaire* s'étale *si manifeste,* ou plutôt si grotesque, qu'elle donnerait la tentation de ne plus rien admettre des tristes bruits (a) répandus; mais la vraie critique doit être plus calme, et même dans l'histoire d'une exhumation *faite avec une passion déraisonnable,* elle doit tout examiner. Bien qu'on n'ait pas trop de confiance dans *un prêtre choisi pour commissaire civil,* il faut faire attention que les recherches furent dirigées par un vicaire de Saint-Eustache, *dernier desservant de la chapelle Saint-Joseph.* Son nom était Fleury. Il les fit faire près d'une petite maison située à l'extrémité du cimetière. S'il y a quelque soupçon qu'il suivait, par ordre, l'indication donnée par Titon du Tillet, *il pourait aussi avoir connu un secret que se seraient transmis les chapelains.* Quoi que l'on en pense, il est clair que si Molière a été inhumé de ce côté, *rien ne put indiquer* ce qu'étaient les debris de cercueil et les ossements sur lesquels on mit la main, *évidemment au hasard.* » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 446 et 447.

« Les commissaires délégués par la section de Molière et la Fontaine étaient un architecte nommé Moreau et le citoyen Fleury, chapelain et desservant de la cha-

(a) M. Moland va bientôt nous fournir (à la fin du présent article XXXI) de fort curieuses considérations que lui ont suggérées ces tristes bruits et qui ont fait, comme nous le verrons, très grande sensation dans le monde « Moliéresque ».

» Consulté les mêmes registres qui porte[nt] que *l'an mil sept cent quatre-vingt-quinze, le jeudi quatorze avril,* defunt *Jean de la Fontaine,* un des quarantes *(sic)* de l'Accadémie françoise, âgé de soixante-seize ans, demeurant rue Platrière, à l'hôtel Du Val [D'Hervart], décédé du présent mois a été inhumée au cimetierre des Saints-Innocents. *Signé* Chaudeles [Chandelet] (¹).

» Ce mot des Saints-Innocents est une erreur non certifiée sur l'acte motivé.

» 1° Sur ce que les amis de Monsieur de La Fontaine demendent (²) qu'il fut entéréé *(sic)* au cimetierre de Saint-Joseph, ce qui leur fut accordée *(sic),* en une fosse particulière au pied du crucifix ; fait atesté *(sic)* par tous les historiens (³) et même les contemporains (⁴).

pelle Saint-Joseph, rue Montmartre. En réalité, ce fut ce dernier, *successeur à long intervalle de ce vieux chapelain* dont Du Tillet nous a transmis le récit, qui seul dirigea l'opération, l'arrêté qui le nommait l'ayant adjoint à l'architecte « à l'effet » de donner et de prendre tous les renseignements nécessaires ».

» Cet homme conduisit les recherches d'une façon si étrange, que *cette bizarrerie même porte à croire qu'il avait des raisons sérieuses d'agir comme il le fit.* Il connaissait, et son procès-verbal en fait foi, certaine page de D'Olivet..... où il est dit que La Fontaine... fut enterré... *« à l'endroit même où Molière avait été mis vingt-deux ans » auparavant ».* Le plus simple bon sens voulait donc que Fleury cherchât les deux amis au même endroit, l'un à côté de l'autre. Point du tout : le 6 juillet 1792, *il va droit au mur de la petite maison bâtie en terre profane à l'extrémité du champ funéraire. C'est là qu'il fouille et trouve ou croit trouver Molière ;...* Pour agir ainsi, ne fallait-il pas que Fleury fût en possession d'*une tradition perpétuée parmi les chapelains de Saint-Joseph,* celle que l'un de ses prédécesseurs avait révélée à Titon du Tillet, et qui assignait à la sépulture du poète comique *une place différente de celle où ses restes avaient d'abord été déposés ?*

» On creusa donc près du mur de cette petite maison, qui était apparemment la demeure des anciens chapelains, et l'on mit à nu un cercueil de chêne d'un pouce d'épaisseur, « ainsi qu'il a paru par les fragments déposés avec les ossements dans » une terre sablonneuse à trois pieds de profondeur. »

» Voilà un second fait bien remarquable : *au lieu indiqué par la tradition dont Fleury a le dépôt,* il y a une bière de chêne, et la fosse qui la contient n'a pas cinq pieds de profondeur, comme les fosses ordinaires, mais trois pieds seulement, ce qui semble indiquer qu'elle a été creusée à la hâte. » JULES LOISELEUR, *Molière, nouvelles controverses sur sa vie et sa famille,* 1880, p. 78, 79, 80.

M. Loiseleur est donc, lui, d'un avis absolument contraire à celui de M. Paul Mesnard : il pense que Fleury *savait ce qu'il faisait* en dirigeant les recherches du côté de la maison du chapelain. Mais quelles ténèbres, bon Dieu ! dans ces exhumations. Et si la bière qui se trouvait là était bien celle partie le 21 février 1673, au soir, de la rue de Richelieu, ce qui paraît si douteux, quelle apparence qu'on y ait trouvé un squelette !.....

(¹) En comparant cette copie d'acte à celle donnée plus haut [d'après le *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* de Jal, p. 723, colonne 2], nous n'y trouvons qu'une seule faute grave : *décédé du présent mois* au lieu de *décédé du 13e du présent mois* (2 mots oubliés).

(²) *Demandant* ou *demandèrent.*

(³) La Fontaine, dit d'Olivet (à la page 346 du second volume de la suite de cet abbé à l'*Histoire de l'Académie française,* de Pellisson, volume imprimé en 1730), mort le 13 avril 1695, fut enterré le lendemain « dans le cimetière Saint-Joseph, » *à l'endroit même où Molière avait été mis vingt-deux ans auparavant.* ». — D'Olivet est *le seul* historien qui mentionne ce fait réel ou prétendu *(a).*

(⁴) « Il n'y a pas un mot de cela dans les contemporains. » *(Note de M. L. Moland.)*

(a) « Cette allégation, — nous dit cependant M. J. Loiseleur, — [a été] reproduite par le P. Niceron, par Chauffepié et par plusieurs autres écrivains. » (*Points obscurs,* p. 363.)

» 2° Sur les témoignages de feue madame de Neuilli sa nièce (1) et de toutes *(sic)* la famille de M. de La Fontaine, fait atesté de plus par madame Duval (2) chez laquel[le] il est décédé, enfin par la tradition la plus constante et la plus avérée.

» En conséquence, le citoyen Moreau, architecte, empressé de répondre aux desire *(sic)* du comité de la section de Molière et de La Fontaine proceda au recouvrement de ses [*ces*] depaus [*dépôts*] fit creuser la terre au lieu indiqué en présence du citoyen Fleury, vicaire de Saint-Eustache, des[s]ervant la chapelle Saint-Joseph.

» Le *vendredy 6 juillet 1792,* 4 heures après midy, l'on découvrit en ce même endroit près du murs, ledit corps seul qui nous a aparu et aux dit[s] témoins avoir été mis dans un cercueil de chêne d'un pouce d'épaisseur (3), ainsi qu'il a paru par les fragement[s] déposé[s] avec les ossemens telle qu'il en étoit entouré dans une veine de terre sablonneuse, à trois pieds de profondeurs *(sic)* : ledit corps ainsi découvert fut en présence des susdits témoins, relevée *(sic)* avec soins *(sic)* et déposée *(sic)* dans un coffre fermée *(sic)* à la clef, et depuis en présence des témoins transféré en une caisse de sapin de deux pieds de long sur un pied et demi de large et d'un demi-pied de haut.

» Depuis cette époque, il a été déposé dans la cave de l'église de Saint-Joseph, sous la garde du citoyen Fleury, ledit exposé reconnue *(sic)* conforme à la vérité et ont signé : MOREAU, FLEURY.

» La section armée de Molière et La Fontaine n'eut pas moins d'empressement a recouvré *(sic)* les mânes du respectable *Jean de la Fontaine,* dont le génie profond rendit la mémoire célèbre.

» En conséquence, l'assemblée général[e] de laditte section a pris un arrêté et nommé pour commissaires les citoyens Moreau, président, Chardin, commandant la force armée, Fleury, vicaire, desservant la chapelle de Saint-Joseph, et Brélut de la Grange, notaire, à l'effet d'être présent à la fouille des terres du cimetierre et à la recherche du corps de Jean de la Fontaine. En conséquence, le mercredi *21 novembre 1792,* l'an Ier de la République françoise, sur les trois heures après-midi, lesdits citoyens Moreau, Chardin, Fleury et La Grange s'étant transporté *(sic)* audit lieu, et en vertu de l'arrêté de l'assemblée général[e] de la section, on[t] fait fouillés *(sic)* les terres et ont trouvées *(sic) au pied du crucifix,* à cinq pieds de profondeur, un corps seul *qui a paru* avoir été renfermée *(sic)* dans un cercueil de chêne dont les ossemens aussi *paroissoient* annoncer l'époque indiqué[e] par lesdits extraits (4), et en présence desdits commis-

(1) « Femme de son petit-fils Charles-Louis de la Fontaine, ayant épousé en secondes noces M. de Neuilly. » *(Note de M. Louis Moland.)*

(2) « Il s'agit toujours de Mme d'Hervart, la dernière protectrice et hôtesse de La Fontaine, morte au commencement du XVIIIe siècle, *sans avoir laissé aucune attestation connue.* » *(Note de M. Louis Moland.)*

(3) Voyez, *ci-dessus,* pages 554-555, en note, ce que dit de cette exhumation M. Jules Loiseleur, qui semble croire que Fleury a eu raison, pour Molière, de faire diriger les recherches de ce côté, « près des murs. »

(4) « Les citoyens » ont fait fouiller les terres et ont trouvé au pied du crucifix, » à cinq pieds de profondeur, un corps seul qui *a paru* avoir été enfermé dans un » cercueil de chêne, dont les ornements aussi *paraissaient* annoncer l'époque indi-

saires, le corps fut levée (*sic*) de terre et déposé en la cave de la chapelle de Saint-Joseph, dans une caisse de sapin de deux pieds de long sur un pied et demi de large et un demi-pied de haut, et mis sous la garde du citoyen Fleury.

» Ledit exposé reconnue (*sic*) conforme à la verité par lesdits commissaires et ont signé à l'original. Depuis le travail ordonné à l'assemblée général[e] pour la décoration du chef-lieu de la section et la suppression de la cave (de la chapelle), lesdites caisses renfermant les ossemens de Molière et de La Fontaine ont été déposées, en présence du citoyen Fleury, dans une chambre au-dessus du corps de garde du chef-lieu de la section. *La minute du présent procès-verbal* est entre les mains du citoyen Chery, garde des archives, procès-verbaux et sçaux (*sic*) de laditte section, demeurant rue Saint-Joseph n° 22. »

Il est probable que *la minute* en question était écrite avec une meilleure orthographe et aura été dictée ensuite à quelque subalterne illettré. Cette minute n'est pas venue jusqu'à nous, du moins que nous sachions. (C'est elle, sans doute, qu'avait entre les mains Alexandre Lenoir.) — Nous ferons remarquer en terminant que ce procès-verbal, au fond, n'est pas si absurde ni si illogique que l'on veut bien généralement le dire, une fois débarrassé de son orthographe fantaisiste.

La tradition du cercueil de Molière enterré tout contre la maison du chapelain ([1]) a presque un défenseur dans M. Loiseleur, et M. Moland, précédemment, en avait fait l'objet d'un

» quée. » Des *apparences* aussi convaincantes ont suffi, il n'est resté aucun doute sur la possession des reliques de La Fontaine. » PAUL MESNARD, *Notice sur La Fontaine*, p. CCXIII et CCXIV.

« L'on ne trouva pas... les restes de La Fontaine parce que, quoi qu'en ait dit l'abbé D'Olivet, *il n'avait point été enterré au cimetière Saint-Joseph, mais bien dans celui des Innocents, comme l'atteste son acte d'inhumation.* Les commissaires se crurent autorisés à ne pas tenir compte de cet acte décisif (*a*), *que pourtant ils connaissaient,* car Fleury le cite dans son procès-verbal. Mais, plus confiants que de raison dans l'assertion de l'abbé d'Olivet, ils cherchent tout aussitôt à en ébranler l'autorité, en s'appuyant sur les *prétendus* témoignages de la famille du fabuliste, recueillis et certifiés jadis, s'il faut les en croire, par Mme Duval [D'Hervart], en l'hôtel de laquelle il trépassa, et qui, en 1792, était morte elle-même depuis bien des années. Des témoignages ainsi transmis de bouche en bouche sont bien sujets à caution et ne sauraient infirmer l'autorité d'un acte authentique dressé le jour même de l'inhumation par le prêtre qui venait d'y procéder. C'était l'opinion de M. Walckenaër, et c'est la bonne. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 364.

([1]) Il y a des traditions et des légendes qui naissent spontanément, irrésistiblement formées de toutes pièces par le populaire, et qui ne sont, à y bien regarder, que des inspirations toutes naturelles, et qui ont fini par être prises au sérieux à

(*a*) Peut-être, et c'est ce que n'a dit aucun historien de Molière, peut-être leur fut-il *impossible de faire autrement*, la tombe de La Fontaine n'existant plus depuis longtemps, au cimetière des Saints-Innocents. Constater ce dernier fait sur leur procès-verbal, c'eût été y jeter un doute fâcheux ; tandis que le squelette trouvé à la place indiquée par l'abbé d'Olivet, arrangeait tout, sauvait tout On avait un corps à présenter !...

travail tout spécial, inséré d'abord dans *le Moliériste*, et dont nous aurons d'ailleurs tout à l'heure à parler.

Quant à ce qui est de La Fontaine, il suffit de se rappeler dans quel état se trouvait, un peu avant la Révolution, le cimetière des Saints-Innocents ([1]), pour juger que, *même avant la transformation* (1786) *de la place en marché,* il aurait peut-être été très difficile d'y retrouver la tombe de La Fontaine...! On ne pouvait donc pas la chercher en 1792 au cimetière des Innocents, puisque, depuis six années déjà, *il n'y avait plus de cimetière des Innocents*. On n'avait pas le choix, le cimetière de Saint-Joseph, seul, existait encore.

Et d'ailleurs, l'assertion de l'abbé D'Olivet, celle de La Borde, qui l'appuie et qui elle-même serait appuyée par celle de Germain Brice, ne doivent certes pas être considérées, se corroborant en quelque sorte toutes les trois, comme des quantités négligeables.

Une histoire fort curieuse, maintenant, serait celle des péripéties de toute sorte par lesquelles eurent à passer, depuis 1792, les ossements *dits de Molière et de La Fontaine* (ce serait bien le cas d'ajouter : « sans garantie du gouvernement »),

force d'être répétées; mais *qui ne contiennent absolument rien de vrai*. Par exemple : 1° la mort de Molière sur le théâtre; 2° l'enterrement de la bière dans une terre non bénite. Ce sont là deux faits *aussi faux l'un que l'autre* et de la même façon, car ils ont une origine identique. Non, Molière *n'est pas mort sur le théâtre*. Non, la bière qui était censée contenir son corps *n'a jamais été changée de place;* jusqu'à la destruction du cimetière Saint-Joseph, *elle est toujours restée au pied de la croix*.

([1]) « Un arrêt du Conseil d'État ordonna, en 1785, que ce cimetière fût converti en marché. C'est à peine s'il avait changé d'aspect depuis sa première transformation. Il avait la forme d'un carré long, borné à l'est par la rue Saint-Denis, au nord et au sud par deux longues files de maisons à façades uniformes et grouillantes de population... » ADOLPHE JOANNE, *Paris illustré* (1867), p. 158, colonne 2.

« Voici comment un savant dépeint l'état où se trouvait ce cimetière lorsque, sous la direction des commissaires de la Société alors royale de médecine, présidée par M. l'archevêque de Paris, et M. de Crosne, lieutenant de police, ce terrain fut fouillé pour y établir ce marché et y construire le rang de maisons que l'on voit du côté de la rue de la Ferronnerie :...

» Des montagnes d'ossemens s'élevaient dans les parvis de ce réceptacle de tant » de morts; une population plus forte que celle de la capitale entière s'était plu» sieurs fois engloutie dans le cimetière des Saints-Innocens; des générations » nombreuses ne s'y distinguaient plus que par les nuances de leur destruction; » de plus nombreuses encore n'y laissaient aucune trace de leur existence passée, et » les restes de tant de corps n'avaient soulevé le sol que de quelques pieds. Une » immensité de cercueils et de débris amoncelés, une terre rassasiée de funérailles, » et qui, mal affermie, s'ébranlait au loin sous les pas, tous les agens de la corrup» tion réunis, forcèrent enfin à changer la surface de ce sol infect, à l'exposer à » l'action la plus libre de l'air, et à la couvrir de pavés épais. » L. PRUDHOMME, *Miroir historique, politique et critique de l'ancien et du nouveau Paris*, 3e édition (1807), t. VI, p. 172, note 1 continuée au bas des pages suivantes.

avant d'arriver, plus ou moins intacts, plus ou moins troqués entre eux, plus ou moins changés en verre, phosphate, acide de chaux, jusqu'au jour (1817) où on les transporta enfin au cimetière du Père-Lachaise, où ils reposent encore aujourd'hui.

Cette histoire, elle a été faite, et avec tout le soin, tout le détail, toute la conscience et tout le talent possibles, par M. Louis Moland, et accompagnée par lui des pièces justificatives les plus complètes, les plus intéressantes et les plus curieuses. Elle n'occupe pas moins de vingt-quatre pages (332-355) dans son *Histoire posthume de Molière.*

Nous ne pouvons songer un seul instant à reproduire ici un travail aussi considérable et important, véritable propriété de son auteur, travail auquel nous aurions, du reste, bien peu à ajouter. Les plus simples convenances nous font donc un devoir d'y renvoyer seulement nos lecteurs, en le leur recommandant tout spécialement.

Le mot de la fin appartient ici incontestablement à M. Loiseleur qui, dans *Molière, nouveaux documents sur sa vie et sa famille,* exprime des vœux pour que « les prétendus » restes de Molière et de La Fontaine soient laissés au Père-» Lachaise, où ils courent beaucoup moins de risque qu'au » Panthéon » :

« Je tiens, — dit-il, — ceux de La Fontaine pour parfaitement apocryphes et l'authenticité de ceux de Molière pour bien douteuse [1]. Mais qu'importe que les deux illustres amis soient ou non sous ces deux humbles mausolées? si la foule des visiteurs est persuadée qu'ils y sont, tout est pour le mieux [2]. L'enquête qui précéderait nécessairement le transfert au Pan-

[1] « On ne saurait voir que des cénotaphes dans les deux mausolées construits par Alexandre Lenoir, qui en 1799 avait reçu dans son *Élysée* (jardin du Musée des ci-devant Petits-Augustins) les cercueils, ou, suivant l'élégante inscription qu'ils portaient, les *caisses* de Molière et de La Fontaine. Les mausolées furent transportés le 2 mai 1817 au cimetière du Père-Lachaise, et restaurés en 1875. Tels qu'ils sont, ils resteront du moins comme des monuments du souvenir de la France et de sa juste admiration pour deux des gloires littéraires qui lui sont le plus chères. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 447.

[2] La chanson des *Reliques*, de Béranger, n'est que trop vraie... Il est peu de reliques authentiques, et cela se comprend. Rien ne ressemble plus à une tête de mort qu'une autre tête de mort. Pour peu même que certains tombeaux sans marque particulière aient été déplacés, c'est fini, l'on ne s'y reconnait plus. De nos jours même, les journaux ont raconté certains quiproquos qui ont eu lieu, dans telles gares du chemin de fer, et qui, si à destination on n'avait pas ouvert un cercueil pour obtempérer au désir d'un parent ou d'un ami, eussent duré à toujours. On se rappelle peut-être ce service funèbre fait dans une maison religieuse de province, pour une jeune pensionnaire dont le corps venait d'arriver de Paris ou de Saint-Denis. On voulut la revoir une dernière fois, revêtue de ses vêtements

théon ne pourrait que nuire au but qu'on se proposerait en décidant cette translation. Après tout, les mausolées qu'on élève aux grands hommes ont moins pour but de conserver leurs dépouilles (¹) que de glorifier leur mémoire et leurs œuvres. *L'opinion publique peut s'abuser sur l'authenticité de la relique offerte à ses respects; elle ne se trompe point sur le véritable objet de son culte.* » JULES LOISELEUR, *Molière,* etc., p. 83.

En vérité, on ne saurait mieux dire.

Nous ne voulons pas terminer le présent article XXXI sans parler de l'importante et très remarquée dissertation, publiée originairement par M. Louis Moland dans le numéro de juin 1884 du *Moliériste*, et reproduite l'année suivante dans son *Histoire posthume de Molière,* ayant pour objet d'établir tout au moins *la probabilité* du transport après coup de la bière de Molière dans une partie non bénite du cimetière Saint-Joseph, avoisinant la maison du chapelain. Ce travail remarquable, en effet, non seulement a été accueilli avec un vif intérêt, mais encore MM. Paul Lacroix, Jules Loiseleur et Paul Mesnard se sont attachés à en faire ressortir et valoir les meilleurs arguments, de manière à en mieux accuser encore la portée et le relief.

En admettant que ce soit sans l'assentiment formel de Harlay de Champvallon, ni surtout sans celui de Louis XIV, que ce changement de place d'une bière, ayant déjà reçu sa destination, aurait eu lieu, *en temps ordinaire,* on pourrait

blancs, on ouvrit le cercueil, et on se trouva en face d'un général, en grand costume et avec toutes ses croix...! Les deux cercueils avaient été troqués à la gare du Nord; et à plusieurs centaines de lieues de là, la pauvre enfant était accueillie on ne peut plus bruyamment, avec tous les honneurs militaires. Si on n'avait donc pas levé à destination le couvercle de l'une des bières (et on pouvait fort bien ne pas le faire), l'erreur n'aurait jamais été reconnue. Mais voyons, du moment qu'on ne l'eût pas su, le mal aurait-il donc été si grand?

(¹) La France, l'Europe, les deux Mondes, ont une manière d'honorer Molière, bien supérieure à celle qui consiste à conserver quelques os plus ou moins douteux, — en admettant même comme *prouvé* (ce qui ne saurait être) qu'ils ont bien appartenu jadis à l'enveloppe matérielle de ce grand homme — : cette manière consiste à réimprimer tous les ans, sans se lasser, dans tous les formats, à tous les prix, les œuvres de l'immortel comique. Voilà, voilà la véritable façon d'honorer le génie créateur : c'est de publier, de traduire, d'acheter et de relire continuellement ses œuvres. C'est la meilleure, c'est la plus sûre et c'est aussi la plus vraie.

A quand maintenant l'érection, sur une des grandes places de Paris, de la statue de Molière? La fontaine placée devant la maison qu'il habita si peu de temps est bien quelque chose déjà. Ne peut-on pas faire beaucoup plus et beaucoup mieux encore pour celui dont le répertoire n'a jamais quitté l'affiche de la Comédie-Française? Nous ne sommes pas le premier à poser cette question, et il n'est que trop probable que nous ne serons pas le dernier à la remettre en avant, à notre époque où l'on élève cependant, tous les jours, tant de statues!...

peut-être trouver la chose jusqu'à un certain point vraisemblable, mais *jusqu'à un certain point seulement.* Le curé de Saint-Eustache, le clergé de Saint-Joseph, l'archevêque de Paris lui-même, — tous ceux en un mot que le Roi n'avait pas admis dans sa redoutable confidence, — ne pouvaient certainement pas avoir la pensée, même éloignée, même par échappée, que le corps de Molière n'était réellement pas renfermé dans la bière dont on avait fait le convoi, le 21 février au soir, de la rue de Richelieu au cimetière Saint-Joseph!... D'un autre côté, à cette époque, l'intolérance était bien grande chez le clergé et même chez le peuple. Aussi s'expliquerait-on parfaitement, *si Louis XIV n'eût pas donné ses ordres spéciaux avec tant d'autorité,* qu'on ait eu peine à supporter, à la chapelle Saint-Joseph et chez ses desservants, l'idée que l'auteur du *Tartuffe* et de *Dom Juan*, grâce à une tolérance coupable de l'archevêque, allait reposer au milieu du cimetière et en terre sainte!... Mais le Roi les a donnés, ces ordres formels, et *c'est ce qui m'empêche d'admettre, mais absolument, un changement de place de la bière.* Elle est bien restée *au pied de la croix,* où tout le monde l'a vu descendre, et *n'a jamais été transportée ailleurs.* On peut en être sûr. C'est l'évidence.

« Molière, dit M. Louis Moland, était mort rue Richelieu, sur la paroisse Saint-Eustache. Les paroissiens de Saint-Eustache étaient inhumés soit au cimetière des Saints-Innocents, commun à toutes les paroisses de Paris, soit au cimetière de Saint-Joseph, spécial à la paroisse, et situé sur l'emplacement occupé en partie jusqu'en ces derniers temps (1880) par le marché du même nom, au coin de la rue Montmartre et de la rue du Sentier. Le cimetière de Saint-Joseph dépendait d'une chapelle auxiliaire de Saint-Eustache; le terrain avait été donné, vers 1630, par le chancelier Séguier, en échange de celui que l'église Saint-Eustache possédait rue du Bouloi, et qui touchait à son hôtel (1). Il y avait, dans le cimetière

Nous terminerons cette note par une citation de M. Adolphe Joanne, empruntée à son *Paris illustré* (1867):

« A l'angle formé par la rencontre de la rue Traversière (aujourd'hui rue Molière) et de la rue Richelieu, nous trouvons une fontaine construite par Visconti. C'est le monument *tardivement élevé* à la mémoire de Molière. Elle a été inaugurée le 15 janvier 1844, après avoir été construite à l'aide d'une souscription nationale, dont l'initiative a été prise par M. Régnier, l'un des artistes les plus distingués de la Comédie-Française... On regrette que la commission chargée d'employer les fonds de la souscription ait eu l'idée de placer l'image de Molière *au-dessus d'une fontaine.* Pour élever une statue AU PLUS GRAND POÈTE COMIQUE DE LA FRANCE ET DU MONDE, il nous semble qu'*on n'avait besoin d'aucun prétexte.* » (P. 160 et 161.)

(1) « La pierre de fondation de la chapelle Saint-Joseph a été retrouvée dernièrement dans les fouilles pratiquées pour la démolition du marché Saint-Joseph, et

de la rue du Bouloi, un emplacement réservé à l'enterrement des enfants mort-nés ou morts sans baptême, des suicidés, de ceux enfin qui étaient exclus de la communion des fidèles. Il est donc certain qu'une partie quelconque du cimetière Saint-Joseph était également réservée à ces sépultures non chrétiennes; mais il est constant aussi que ce cimetière recevait les morts décédés dans les conditions canoniques, une moitié des habitants de la paroisse Saint-Eustache n'ayant pas d'autre asile funéraire (1). C'est dans ce cimetière, ainsi partagé en deux parties distinctes, que l'on obtint la permission d'inhumer le comédien poète (2).

» En quel endroit du cimetière fut-il enterré? Les témoignages semblent concordants: « Au pied de la croix, »..... « Il y a une tombe élevée d'un pied hors de terre ». Il n'y a point à se tromper sur la situation bien en vue de cette tombe, au milieu du cimetière, au pied de la croix. Donc, point de doutes: Molière fut bien enterré en terre sainte. — Mais n'avez-vous pas remarqué, en lisant l'extrait de l'ordonnance de l'archevêque de Paris (3), combien les prescriptions qui règlent les obsèques semblent peu d'accord avec cette conclusion? Elles ont lieu la nuit, à neuf heures du soir, au mois de février. Le corps n'est pas présenté à l'église; il va directement de la rue de Richelieu au cimetière. Il est défendu de célébrer aucun service solennel pour lui ni à Saint-Eustache, ni ailleurs. Le défunt est absolument, rigoureusement traité en excommunié, en infidèle, et pourtant il est inhumé parmi les fidèles et même à un endroit privilégié, au pied de la croix. Voilà qui est bien extraordinaire, et l'Église n'est pas accoutumée d'être illogique à ce point. Bien des prêtres, plutôt que de prêter leur ministère à un tel compromis, plutôt que d'introduire cet intrus dans le champ de repos bénit, auraient prononcé contre eux-mêmes les imprécations du psalmiste: *Oblivioni detur dextera mea! adhereat lingua mea faucibus meis* (4)!

» L'acte d'inhumation ne fournit aucun éclaircissement... Quant à cette circonstance que l'acte n'est pas signé, rien de plus facile à expliquer, dit M. Loiseleur... » [Nous avons reproduit, p. 542, l'explication de ce dernier.] « L'explication est tout à fait insuffisante. D'abord on rencontre parfois des actes d'inhumation de cette époque qui ne portent pas de signatures de témoins. Ils sont signés tout simplement du prêtre qui a fait l'inscription sur le registre. Voyez l'acte d'inhumation de Jean de La Fontaine reproduit dans toutes les biographies du fabuliste; quoique ses

déposée à l'hôtel Carnavalet. Voy. *Le Moliériste*, t. IV, p. 220. » *(Note de M. Louis Moland.)*

(1) Ceci est parfaitement clair et très nettement établi par M. Moland! Mais que de gens du peuple, à Paris, croyaient que c'était un cimetière destiné spécialement aux excommuniés! Témoin Les Isles Le Bas, l'auteur du *Sonnet* donné pages 548-549. Le bibliophile Jacob, *Iconographie Moliéresque*, page 257, n° 544, ne dit-il pas en toutes lettres: « Le cimetière de Saint-Joseph était destiné spécialement à la sépul- » ture des enfants mort-nés..., des suicidés et des fous? »

(2) *Le Moliériste*, t. VI [juin 1884], p. 71. — *Histoire posthume de Molière*, p. 316-317.

(3) N'oublions pas qu'il s'agit d'une pièce publiée par François de Neufchâteau, l'éditeur de la fameuse lettre apocryphe de Molière à Boileau! (Cf. ci-dessus, p. 471, note 2.)

(4) *Le Moliériste*, t. VI [juin 1884], p. 72. — *Histoire posthume de Molière*, p. 317-318.

obsèques eussent été célébrées avec une certaine pompe et avec un concours de personnages importants, l'acte ne porte que la signature *Chandelet*, et la constatation de la somme reçue : 64 livres 10 sous. Quelqu'un, prêtre ou vicaire, a rédigé l'extrait ci-dessus relatif à Molière. Pourquoi ne l'a-t-il pas signé, comme cela se faisait d'habitude? Il n'y a aucune fantaisie, contrairement à ce que prétend M. Loiseleur, à poser la question, et c'est fort justement que la remarque a été faite (1)...

» On a récusé *le* témoignage *de Titon du Tillet* (2) en disant qu'il était trop tardif. La conversation de Titon du Tillet avec le vieux chapelain, en la plaçant vingt ans avant la date de l'impression du *Parnasse françois,* in-folio, aurait eu lieu trente-neuf ans après la mort de Molière. C'est sans doute un long espace de temps. Cependant pour un homme qui rapporte un événement du milieu étroit et spécial où il a vécu, événement qui a dû marquer dans les annales de la chapellenie, ce souvenir n'a rien de bien extraordinaire. M. Loiseleur se récrie sur l'invraisemblance du fait rapporté par le vieux chapelain : « Quoi ! s'écrie-t-il, ce n'est point sur le corps » même de son mari, c'est bien loin de là, que cette veuve fantasque a » fait poser une pierre tombale ! La date commémorative est près de la croix, » quand le cadavre, que ce monument a pour but de protéger et d'ho» norer, reste gisant au fond du cimetière, sans aucun indice extérieur qui » rappelle et conserve sa mémoire ! » — Mais si cette dérogation aux usages peut s'expliquer?... Lorsqu'en histoire on ne possède qu'un petit nombre de documents sur un fait, la règle est de ne donner exclusion à aucun d'eux qu'autant qu'il est en désaccord absolu avec les autres. Si l'on peut les concilier, il faut tous les accueillir et tenir compte de tous. Or, en cette circonstance, le récit du chapelain n'est pas aussi inconciliable qu'on le supposerait à première vue avec les témoignages que nous avons précédemment cités (3).

» Le détail singulier que le chapelain signale le premier, le fait que Molière n'aurait pas été inhumé à l'endroit où était sa tombe, *ce fait est énoncé par lui avec une simplicité parfaite. Il ne parait pas y attacher d'importance* (4). Il ne dit pas si l'endroit plus éloigné où l'inhumation réelle aurait eu lieu faisait partie du cimetière consacré. Titon du Tillet n'y

(1) *Le Molièriste*, t. VI [juin 1884], p. 72, 73, 74. — *Histoire posthume de Molière*, p. 318-319.

(2) Il est nécessaire de remettre ici, sous les yeux de nos lecteurs, ce témoignage de Titon du Tillet, déjà donné plus haut ; le voici :

« [*Il*] *me dit avoir assisté à l'enterrement de Molière, et qu'il n'était pas sous cette » tombe, mais dans un endroit plus éloigné attenant à la maison du chapelain.* » Titon du Tillet, *Description du Parnasse françois*, in-f°, p. 320.

(3) *Le Molièriste*, t. VI [juin 1884], p. 74 et 75. — *Histoire posthume de Molière*, p. 320.

(4) Preuve que c'est une légende ayant fait boule de neige, et non le récit d'un fait véritablement historique. Le clergé, en cette occasion comme en tant d'autres, a *profité de la légende toute formée*, en continuant son rôle ordinaire : c'est-à-dire en aidant ensuite à la consolidation, à la popularité de cette légende ainsi qu'il fait toujours, témoin le *racontar* du vieux chapelain et les *on-dit* du desservant Fleury. Personne en cette occasion n'a été trompeur ni trompé, tant la chose s'est faite naturellement. On a commencé par dire que Molière n'avait pas été enterré en terre sainte. Puis on a certifié que sa bière n'était pas au pied de la croix, *conséquent* forcé de l'*antécédent* qui précède. Il est clair qu'*historiquement parlant* on ne

songe pas davantage. Mais il est bien clair que, *s'il y a eu deux inhumations, l'une apparente, fictive, et l'autre réelle,* ce n'a pas été sans motif [1]. Il n'est pas impossible de deviner ce qui, en ce cas, se serait passé. *Le cercueil aurait été momentanément déposé, à la vue de l'assistance, dans une fosse au pied de la croix; puis, l'assistance retirée, ou tout de suite ou un peu plus tard, il aurait été clandestinement enlevé de là et porté dans une autre fosse creusée dans la partie non consacrée du cimetière.* De la sorte, le Roi [2], les parents, les courtisans, les camarades de Molière, ses amis les lettrés, auraient reçu *une apparente satisfaction* [3]; ils auraient été laissés dans la croyance que le grand poète avait sa part de terre bénite. Mais l'introduction d'un cadavre exclu de la communion chrétienne n'aurait point souillé le champ de repos où dormaient des chrétiens. — Bien des choses peu faciles à comprendre s'expliqueraient par là. J'ai déjà signalé l'étrangeté de l'ordonnance de l'archevêque de Paris, traitant rigoureusement Molière en excommunié et lui accordant la sépulture ecclésiastique. N'avez-vous pas été frappé de cette cérémonie nocturne, de ce convoi qui, à la lueur des flambeaux, s'achemine vers le cimetière Saint-Joseph? *Au milieu du cimetière une fosse est ouverte : le cercueil y est déposé; le cortège* [4] *sort immédiate-*

pouvait « obtenir » la possibilité de ce résultat que de la manière ingénieuse indiquée par M. Moland, en supposant un changement de place de la bière. C'était forcé. Mais *légendairement* parlant, il n'y a rien de forcé, tout est possible. il n'y a plus besoin d'aucune explication, et il est de règle de ne jamais s'informer comment les choses ont pu se passer. Elles ont eu lieu, voilà tout, et cela suffit. *Magister dixit.* Le chapelain avait raison, à son point de vue, « *il énonce ce fait avec une simplicité parfaite,* » et surtout, c'est encore M. Moland qui le fait remarquer, « *il ne paraît pas y attacher d'importance.* » Nous devons faire comme lui, toutes les fois qu'il s'agit d'une légende populaire, c'est-à-dire d'un fait rapporté, affirmé sans preuves, quitte à n'en croire, bien entendu, que ce que nous voudrons.

[1] Mais personne n'a dit qu'*il y ait eu deux inhumations successives!* Personne, au XVIIe siècle, ne semble en avoir eu même la pensée.

[2] Tout ceci est *inadmissible*, étant donnés les ordres formels et spéciaux de Louis XIV, et la manière dont il faisait exécuter ses volontés. Le Roi était autrement obéi que cela!! Non, pour bien des motifs différents, on peut en être sûr, *la bière déposée dans une fosse, au pied de la croix, n'a jamais été changée de place,* car on n'avait aucun motif, sérieux ou autre, pour le faire.

[3] Le plus grand intérêt de l'Église, c'était évidemment de persuader au public que Molière *n'avait pas* été enterré en terre sainte; et elle était cependant passée par-dessus cette considération, *pour elle de premier ordre*, pour plaire à Louis XIV, à qui il devait tarder que l'enterrement fût fini et bien fini, et pour cause! Mais l'Église n'avait, par contre, aucun intérêt bien marqué à ne pas laisser Molière en terre sainte, une fois qu'il y était, et à ne pas lui conserver, en un mot, « les bénéfices de la situation. » Seulement, et c'est là ce qu'il importe à notre avis de bien établir, ce n'est pas l'intérêt de l'Église proprement dite, qui se serait trouvé ici en jeu, mais, ce qui est très différent, la haine aveugle et la rancune peu éclairée de certains dévots à cerveaux étroits, intimement persuadés que Molière serait damné pour le fait seul de ne pas avoir été enterré en terre consacrée. Mais ces derniers n'avaient, après tout, nullement voix au chapitre. Au reste, ET LA QUESTION EST SURTOUT LA, du moment où tant de personnes étaient persuadées que Molière NE POUVAIT PAS *avoir été enterré en terre bénite*, le but principal, pour le clergé, n'était-il pas réellement atteint?

[4] C'était bien un véritable cortège en effet, à en croire certains témoignages : les deux cents personnes accourues pour rendre à Molière les derniers honneurs... et LES QUATRE MILLE PAUVRES!!

ment (1) *de l'enceinte funèbre; les portes sont closes. Nulle difficulté pour l'opération indiquée par le vieux chapelain* (2). *Deux hommes y suffisent* (3).

» Il est possible que cela se soit fait uniquement par la volonté du curé de Saint-Eustache; l'archevêque de Paris n'avait même pas à intervenir... — La veuve de Molière fut-elle dans le secret? Je serais tenté de le croire. Elle fit mettre une grande pierre tombale sur la fosse où la dépouille mortelle de son mari était censée reposer. C'était son devoir. Elle profitait ainsi de la faveur illusoire qu'on avait bien voulu faire au grand poète. Mais lorsqu'on la voit, à quelques années de là, faire brûler, pendant un hiver rigoureux, cent voies de bois sur cette tombe, on est bien tenté de supposer qu'*elle savait à quoi s'en tenir sur ce que cette tombe contenait réellement* (4). M. Loiseleur, cette fois encore, se récrie et juge la conduite de la veuve des plus bizarres. « Quelle idée étrange a-t-elle eue de » détériorer par l'action du feu une tombe qu'elle devait avoir à cœur d'entre- » tenir et de conserver intacte? La moindre réflexion devait lui dire que » cent voies de bois (quelque chose comme 192 stères), même brûlées en » plusieurs fois, allaient nécessairement faire fendre et éclater la dalle » funéraire. » N'eût-il pas été plus convenable d'établir ce foyer à côté du monument, et non dessus? Mais si nous supposons qu'elle savait que *la pierre tombale ne couvrait qu'une sépulture vide,* nous comprenons qu'elle eut moins de scrupules. Il n'y avait plus, du moins, l'espèce de profanation dont M. Loiseleur paraît l'accuser. — Qui encore sut plus ou moins exactement la vérité? Il y a toujours, en de pareilles conjectures, quelque rumeur qui se répand. Les congrégations, les sacristies, où le fait se raconte, ont bien quelques échos indiscrets (5). — Plus d'un initié, sans

(1) *Immédiatement* est une impossibilité, étant donné le fait énoncé dans la note précédente, c'est-à-dire le nombre plus qu'imposant (4,200) des assistants. Et admettons même que tous fussent bien partis, que pas un ne fût demeuré, curieux de savoir pourquoi les ecclésiastiques restaient et ce qu'on allait faire! croit-on donc que personne, même parmi le clergé, même parmi les fossoyeurs, *n'aurait parlé*, n'aurait raconté un fait aussi extraordinaire? S'il s'était réellement passé, on ne se serait entretenu que de cela, le lendemain, dans tout Paris.

(2) Nous sommes ici dans le roman pur. Nous perdons complètement pied avec la réalité. Jamais pareil secret n'aurait été aussi bien gardé; et *personne n'a vraiment dit*, qu'on y fasse bien attention, *que la bière* AVAIT ÉTÉ CHANGÉE DE PLACE.

(3) *Le Molièriste,* t. VI [juin 1884], p. 75 et 76. — *Histoire posthume de Molière,* p. 320 et 321.

(4) Cette phrase fait rêver! Il est bien remarquable que, dans l'hypothèse de M. Moland comme dans la nôtre, *la tombe dite « de Molière » n'aurait pas contenu de corps.* Il est piquant, en outre, en nous plaçant pour un instant à un point de vue qui n'est pas le nôtre, de reconnaître que la bière transportée, d'après M. Moland, près de la maison du chapelain, aurait fort bien pu être elle-même dans le même cas, *à l'insu de ceux mêmes qui dirigeaient l'opération.* Elle en aurait renfermé un, de corps, cependant, si elle eût été identique avec celle découverte en 1792. Mais M. Loiseleur lui-même, qui admet, et soutient avec talent, que Fleury était au courant, est le premier à dire (*Molière...*, p. 83) qu'*il tient l'authenticité des prétendus restes de Molière pour bien douteuse.* Ne pouvait-il pas y avoir, à l'avance, plusieurs corps d'excommuniés enterrés là, près de la maison du chapelain?...

(5) Puisque personne n'a parlé *à l'époque* d'un changement dans l'emplacement où a été enterrée la bière, j'en conclus naturellement qu'un tel transport *n'a pas eu lieu.* L'Église aurait eu bien plus d'intérêt à dire dans tous les cas que Molière

doute, sut fort bien à quoi s'en tenir sur la concession faite par l'autorité ecclésiastique. Le sentiment de vengeance et de rancune satisfaites, qui perce dans quelques pièces insultantes composées au lendemain des funérailles du cimetière Saint-Joseph, est assez significatif (1)...

» Il est à croire que le souvenir de cette double sépulture se perpétua parmi les chapelains de Saint-Joseph, et que c'est là précisément ce qui guida le dernier desservant, le vicaire Fleury, lorsque le vendredi 6 juillet 1792, pour retrouver les ossements de Molière, il dirigea les recherches *vers l'extrémité du cimetière, près du mur d'une petite maison qui était, sans doute, la maison des anciens chapelains.* Il fallut, comme on l'a remarqué, *une raison assez grave* pour le déterminer à prendre ce parti... Il cherche la tombe réelle du poète comique, non à côté, mais bien loin de celle du fabuliste; *il la découvre tout au bout du cimetière,* « *près du mur.* » Là il exhume les ossements « d'un corps » seul, est-il dit dans le procès-verbal, dans une terre sablonneuse, *à trois » pieds de profondeur* ». Notez en passant que, d'après cela, *la seconde fosse où Molière aurait été déposé n'eût été profonde que de trois pieds, et non de cinq,* comme celle où reposait La Fontaine; *peut-être avait-elle été creusée à la hâte...* — Les deux ou trois lignes de Titon du Tillet, si elles n'avaient été *confirmées par quelque renseignement particulier,* auraient-elles suffi à faire commettre au vicaire Fleury ce qui devait être aux yeux de tous une inconséquence manifeste? Auraient-elles suffi à lui faire scinder le témoignage de l'abbé d'Olivet, qui paraissait indivisible? *Il est bien permis d'en douter.* — On voit comment, avec l'explication nouvelle, tout ce qui paraissait singulier, anormal, les inconséquences de l'arrêté archiépiscopal, les obsèques nocturnes, l'acte de décès non signé (celui qui l'a rédigé a craint peut-être, si la chose s'ébruitait, d'être pris personnellement à partie), la pierre tombale servant de foyer public, les affirmations contradictoires du correspondant de Boivin et du vieux chapelain de Titon du Tillet, le peu de profondeur de *la tombe réelle*, la conduite du desservant Fleury, tout devient compréhensible; il n'y a plus de bizarrerie ni d'énigme (2). Il est donc bien probable que *le dernier mot*

n'avait pas été enterré en terre sainte, qu'à frauder vraiment son enterrement en enfreignant en même temps les volontés du Roi... *pour qu'ensuite personne n'en sache rien!* On ne dit que ce qu'on a intérêt à dire, on ne fait que ce qu'on a intérêt à faire! Remarquez-le : sans agir, sans presque rien dire, par acquiescement, elle arrivait tout naturellement au but qu'elle désirait atteindre, et cela sans courir aucun danger, en laissant simplement la légende se former.

J'en conclus que le changement de place, que le transport de la bière d'une fosse à l'autre, est une supposition toute moderne, imaginée uniquement pour expliquer une imagination populaire qui a eu son effet, ne reposant sur rien de réel, et ne pouvant, ne devant pas être considérée comme fait historique. La bière enterrée au pied de la croix n'a jamais bougé de place. — Quant à la circonstance du grand feu allumé pendant l'hiver sur la pierre tombale au risque de détériorer *ce qu'elle recouvrait*, elle indiquerait, en effet, que Mlle Molière n'était pas bien persuadée que les restes mortels de son mari se trouvassent dans la bière et sous cette tombe!... *Je me devais de faire cette observation*, d'un tout autre ordre que le reste, et au sujet de laquelle il me paraît maintenant inutile d'insister...

(1) *Le Moliériste*, t. VI [juin 1884], p. 76, 77 et 78. — *Histoire posthume de Molière*, p. 321, 322 et 323.

(2) « Il s'ensuit aussi qu'il y a un peu plus de chances, dans cette manière d'ex-

sur cet incident historique, c'est que la sépulture ecclésiastique donnée à Molière n'a été qu'un simulacre (1). » Louis Moland.

L'argumentation de M. Louis Moland était trop capitale, trop remarquable sous tous les rapports pour ne pas attirer vivement l'attention des biographes et des critiques. M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) fut le premier, dans *le Moliériste* même, à en parler avec éloge. Son article est un acquiescement presque complet.

« La dissertation de M. Louis Moland, dit-il, nous paraît irréfutable; elle établit, sur des preuves canoniques, que, si l'archevêque de Paris n'a pas refusé la sépulture à Molière, il ne pouvait permettre que cette sépulture fût faite dans la forme ordinaire, après un service mortuaire à l'église de Saint-Eustache, et que le corps d'un excommunié reposât en terre sainte, lors même qu'on lui accordait les prières d'un prêtre. Cette opinion est très habilement et très judicieusement déduite d'après des textes qui se confirment l'un par l'autre...

» Nous accepterons, comme M. Louis Moland, le témoignage de l'ancien chapelain de Saint-Joseph, qui déclara lui-même à Titon du Tillet « avoir » assisté à l'enterrement de Molière et qu'il n'étoit pas sous cette tombe » (c'est-à-dire sous la grande pierre plate que la veuve de Molière avait » fait placer au pied de la croix, au milieu du cimetière), mais dans un » endroit plus éloigné, attenant à la maison du chapelain ». Cet endroit plus éloigné était sans doute une enclave dont la terre n'avait pas été consacrée selon le rite de l'Église chrétienne et qui servait exclusivement à la sépulture des enfants mort-nés et non baptisés. *Il nous paraît difficile de croire que le corps de Molière, après avoir été inhumé chrétiennement au pied de la croix, en présence de tous les assistants qui l'avaient accompagné au cimetière, ait pu être transporté ensuite, la nuit même, dans un autre endroit du cimetière. L'opération n'était pas si simple que cela, et elle eût produit certainement le scandale qu'on avait voulu éviter* en levant la défense d'enterrer le comédien dans un cimetière paroissial. L'ancien chapelain de Saint-Joseph a dit qu'il assistait à l'enterrement, et c'est ainsi qu'il avait pu voir de ses propres yeux que le cercueil avait été mis en terre dans un endroit attenant à la maison du chapelain.

» Il y avait, au cimetière de Saint-Joseph, une croix monumentale, au pied de laquelle les parents et les amis des morts inhumés dans ce cime-

» pliquer les choses, pour que les ossements recueillis au mois de juillet 1792 » soient ceux de Molière... » Louis Moland, *Histoire posthume de Molière*, p. 326. — Il faut, d'abord et avant tout, pour cela, que la bière transportée de la rue de Richelieu au cimetière Saint-Joseph, ait réellement contenu le corps de Molière, et ait été ensuite la seule bière d'excommunié enterrée près du mur de la maison du chapelain. On voit, de tous côtés, quel dédale de contradictions et d'impossibilités manifestes!...

(1) *Le Moliériste*, t. VI [juin 1884], p. 80 et 81. — *Histoire posthume de Molière*, p. 324, 325 et 326.

tière venaient s'agenouiller et déposer des couronnes funéraires, usage qui subsiste encore dans les cimetières de Paris. Quant à *la grande tombe de pierre* que Mme Molière *avait fait porter* au pied de cette croix, où le corps de son mari avait été déposé *sans doute* (1) pour recevoir les prières et l'aspersion d'eau bénite du prêtre et des assistants (2), ce ne pouvait être qu'une pierre commémorative... (3).

» On découvrira, un jour ou l'autre, quelque description de cette tombe ou plutôt de ce cénotaphe de pierre, qui existait encore en 1732, selon Titon du Tillet, et qui est signalé, mais non décrit, dans deux éditions de la *Description de la ville de Paris,* par Germain Brice. Ces deux éditions sont les seules dont la *Table des matières par quartiers* du premier volume, porte cette double mention positive. L'édition de 1698, troisième édition de l'ouvrage, met à la Table : « L'église de Saint-Joseph et le » TOMBEAU de l'illustre Molière, dans le cimetière ; » l'édition de 1706, qui est la cinquième augmentée, met seulement : « L'église de Saint-Joseph » et le TOMBEAU de Molière. » Cette double mention, qui constate l'existence du TOMBEAU, est supprimée dans toutes les autres éditions. Mais le texte, auquel renvoie la Table, est partout le même, depuis la troisième édition publiée en 1698 : « Presque à l'extrémité de la même rue (rue Mont» martre) est la petite église de Saint-Joseph, dans le cimetière de laquelle » est enterré le fameux Molière, si célèbre par les comédies qu'il compo» soit et qu'il représentoit luy-même d'une manière inimitable. » PAUL LACROIX, *Quelques Notes sur le tombeau et sur le cercueil de Molière,* dans *le Molièriste,* t. VI [août 1884], p. 131, 132, 133 et 134.

Mais nous ne suivrons pas maintenant le bibliophile Jacob quand il nous dit (p. 134) que les restes de Molière furent ensuite exhumés en 1750, et *remis en terre depuis!!* « puis» qu'on les exhuma une seconde fois le 2 *(sic)* juillet 1792, » lorsqu'il fut question de supprimer le cimetière pour en » approprier le terrain aux exercices militaires de la section » républicaine (4). »

Passons maintenant aux raisonnements bien autrement serrés et convaincants de M. Jules Loiseleur, qui finit lui

(1) On l'avait donc taillée et élevée *à l'avance, et avant l'enterrement,* dans le cimetière?... Voilà ce que j'aurais voulu demander au bibliophile Jacob.

(2) Y compris les *quatre mille pauvres?* Ça dû être bien long...

(3) « 544. *Cimetière Saint-Joseph* (en 1673). Le tombeau de Molière, composé d'une grande pierre plate, au premier plan. *Regn. del. Champein lith.*, in-8°.

» Cette lithographie a paru dans le tome II de *Paris historique*, par Ch. Nodier, A. Regnier et Champein. (Paris, F.-G. Levrault, 1838, 3 vol. in-8°.) » PAUL LACROIX, *Iconographie Moliéresque*, page 257.

(4) Relevons cependant l'indication de deux citations de M. Paul Lacroix : 1° *Magasin encyclopédique* de Millin, 3e année [an V, 1797], t. III, p. 548 ; 2° la troisième édition de la *Description de la ville de Paris,* publiée en 1698, et où l'on trouve, assure-t-il, le nom de La Fontaine mentionné comme enterré dans l'église de Saint-Eustache. Les renseignements *positifs* importent plus que tous les systèmes, quelque ingénieux, quelque vraisemblables qu'ils puissent être.

aussi, cependant, par admettre *presque* (le vrai sage réserve toujours son opinion catégorique et définitive) les conclusions de M. Louis Moland. Le savant bibliothécaire orléanais constate que *le racontar* du vieux chapelain de Saint-Joseph à l'auteur du *Parnasse français* « sert de base à l'hypothèse de » M. Moland, et... a eu le don de le faire changer d'opinion » touchant la sépulture de Molière, car, dans sa première édi- » tion des œuvres du grand poète comique, il [M. Moland] » s'était très nettement prononcé pour l'inhumation en terre » sainte ». — Ceci dit, M. Loiseleur continue ainsi :

« Il est cependant bien suspect, ce racontar du vieux chapelain, dont l'auteur du *Parnasse français* ne nous fait pas même connaître le nom, et je l'ai jadis assez irrévérencieusement traité de radotage... Ne nous attachons qu'à la phrase du vieux chapelain où le lieu de la véritable sépulture est indiqué. Eh bien, cette phrase, prise au pied de la lettre, est *en contradiction absolue* avec d'autres témoignages bien autrement autorisés. Que dit le chapelain dans cette phrase laconique? Rien autre chose que ceci : « J'ai assisté à l'enterrement de Molière, et il « n'est pas » sous cette tombe, mais dans un endroit plus éloigné ». Mais La Grange aussi a assisté à l'enterrement; le correspondant de l'abbé Boyvin y assistait également, en même temps que *cent* (1) autres personnes; l'un et l'autre s'accordent pour attester que le corps fut bien inhumé au pied de la croix, à l'endroit même où fut posée la pierre; et du Tillet ajoute que la tombe se voyait encore en 1732, cinquante-neuf années après la mort de Molière.

» Pour tirer de la phrase du chapelain ce qu'on en déduit aujourd'hui, voyez que de choses il faut lui faire dire et que d'additions on doit faire au texte! Il faut supposer que ce texte signifie : « J'ai vu enterrer Molière » au milieu du cimetière, mais je sais qu'on ne l'a pas laissé en ce lieu et » qu'on l'a transporté loin de là, près de la maison du chapelain. » L'ellipse est forte, assurément, et pour faire sortir tant de choses de si peu de mots, il n'est pas mal de posséder... l'art de solliciter doucement les textes.

» M. Moland incline à croire que la veuve du poète fut dans le secret du déplacement, et qu'ainsi s'expliquent l'acte d'absurde imprévoyance dont elle se rendit coupable et ces cent voies de bois brûlées sur la pierre tombale: elle savait que cette pierre ne recouvrait qu'une sépulture vide; il y avait incurie, ineptie, mais non profanation. — Je le veux bien, mais... comment comprendre qu'elle eût élevé un monument sur une sépulture qu'elle savait vide? Car, remarquons-le, M. Moland suppose que la bière fut déplacée dans la nuit même qui suivit l'inhumation, et par conséquent BIEN AVANT (2) *la construction du mausolée*.

(1) *Cent*... M. Loiseleur est modeste... Il y en avait bien davantage : que l'on songe donc au nombre véritablement fantastique que nous venons de rappeler dans une de nos notes précédentes!!...

(2) Ceci est — *de fait*, sinon d'intention — un magistral coup de griffe allongé au

» Cela dit, et cette large part faite aux objections, qui sont capitales, comme on voit, je reconnais que l'opinion de M. Moland a le grand avantage d'expliquer plusieurs choses singulières et surprenantes.

» La conduite des investigateurs de 1792, d'abord... Le plus simple bon sens voulait... que Fleury cherchât les deux amis au même endroit, l'un à côté de l'autre. Point du tout : le 6 juillet 1792, il va droit au mur de la petite maison bâtie en terre profane à l'extrémité du champ funéraire. C'est là qu'il fouille et qu'il trouve ou croit trouver Molière; puis, quatre mois et demi après, il fait creuser au pied de la croix, au milieu de l'enclos réservé aux fidèles, et il y découvre les restes de La Fontaine, ou plutôt il s'imagine les découvrir...

» Pourquoi scinder ainsi le récit de l'abbé d'Olivet, qui de sa nature était indivisible? Pourquoi lui prêter confiance en ce qui concerne le corps de La Fontaine et le rejeter en ce qui touche la sépulture de Molière, que ce même récit disait être inhumé au même endroit? Pour agir ainsi, ne fallait-il pas que Fleury fût *en possession d'une tradition perpétuée parmi les chapelains de Saint-Joseph,* celle que l'un de ses prédécesseurs avait révélée à Titon du Tillet, et qui assignait à la sépulture du poète comique *une place différente de celle où ses restes avaient d'abord été déposés?...*

» Voilà un second fait bien remarquable : *au lieu indiqué par la tradition* dont Fleury a le dépôt, il y a une bière de chêne, et la fosse qui la contient n'a pas *cinq pieds* de profondeur, comme les fosses ordinaires, mais *trois pieds seulement,* ce qui semble indiquer qu'elle a été creusée à la hâte (1).

» J'ai dit que le secret, si secret il y eut, fut bien gardé et qu'il n'en perça rien. Voici pourtant un rimailleur normand qui semble y avoir été initié. Il s'appelait Les-Isles-Le-Bas et a publié, en 1674, un an après la mort de l'auteur du *Tartuffe,* un petit volume où se lit un sonnet « sur la » sépulture de Jean-Baptiste Poclin (2), dit Molière, comédien, au cime- » tière des mort-nés à Paris »... [Nous avons reproduit plus haut, pages 548-549, ce sonnet en entier.] L'auteur a-t-il cru que le cimetière Saint-Eustache servait exclusivement aux enfants morts avant d'être baptisés (3), ou bien a-t-il été instruit du changement opéré dans la dernière demeure de Molière? La haine qui éclate dans son sonnet semble indiquer qu'il n'a pas parlé à la légère.

» Ainsi les concessions faites par l'archevêque Harlay de Champvalon aux volontés de Louis XIV n'auraient été qu'apparentes. Elles étaient cependant bien légères, ces concessions, et entourées de bien des restric-

bibliophile Jacob, prétendant plus haut que le corps de Molière, le soir de l'enterrement, fut « déposé *sans doute* » sur la grande tombe de pierre que Mme Molière *avait* déjà *fait porter* au pied de la croix, au milieu du cimetière Saint-Joseph !...

(1) J'ai déjà donné plus haut ce passage. Je suis bien forcé parfois de répéter les mêmes citations, quand cela me paraît nécessaire à la clarté. Mieux vaut fournir deux fois un témoignage important que de le passer sous silence.

(2) C'est pour les besoins de la métrique que le « poète » (?) Les Isles Le Bas estropie ainsi le nom de Poquelin. Quand on n'est pas fort, on prend des licences.

(3) Voir ci-dessus, page 562, note 1.

tions; enterrement sans aucune pompe, la nuit, avec deux prêtres seulement; défense de célébrer aucun service pour le défunt en quelque église que ce fût; simple permission au curé de Saint-Eustache de donner la sépulture ecclésiastique : rien de plus; pour tout le reste, le défunt était traité en excommunié. Le curé de Saint-Eustache, qui avait opposé un refus si catégorique à la veuve de Molière, jugea-t-il que, malgré tant de restrictions, la faveur accordée par son supérieur était encore exorbitante? *Il était maître absolu dans les cimetières dépendant de sa paroisse;* une fois le cortège sorti de l'enceinte funèbre, et les portes fermées, le cercueil était à lui; *il en pouvait disposer à son gré;* rien de plus facile que de le faire transporter hors du lieu consacré; deux hommes suffisaient à l'opération.

» Ainsi, la violation des sépultures de Voltaire et de Rousseau ne serait pas un fait sans précédent, et l'analogie des deux scènes lugubres est frappante. C'est la nuit aussi que les deux grands écrivains du XVIIIe siècle furent arrachés de leurs tombes et emportés loin du Panthéon, hors de Paris, en rase campagne, dans une fosse creusée à l'avance. Telle est du moins la version que Victor Hugo nous a transmise, sans dire, il est vrai, de qui il la tenait (1). Si elle est exacte, et *certains faits donnent lieu de le croire,* elle corrobore singulièrement la thèse de M. Moland relative à l'exhumation de Molière aussitôt après son enterrement.

(1) « En mai 1814, une nuit, vers deux heures du matin, un fiacre s'arrêta près de la barrière de la Gare, qui fait face à Bercy, à la porte d'un enclos de planches. Cet enclos entourait un large terrain vague, réservé pour l'entrepôt projeté, et appartenant à la ville de Paris. Le fiacre arrivait du Panthéon, et le cocher avait eu ordre de prendre par les rues les plus désertes. La clôture de planches s'ouvrit. Quelques hommes descendirent du fiacre et entrèrent dans l'enclos. Deux d'entre eux portaient un sac. Ils étaient conduits, à ce qu'affirme la tradition, par le marquis de Puymaurin, plus tard député à la Chambre introuvable et directeur de la Monnaie, accompagné de son frère, le comte de Puymaurin. D'autres hommes, plusieurs en soutane, les attendaient. Ils se dirigèrent vers un trou fait au milieu du champ. Ce trou, au dire d'un des assistants, qui a été depuis garçon de cabaret aux Marronniers à la Rapée, était rond et ressemblait à un puits perdu. Au fond du trou, il y avait de la chaux vive. Ces hommes ne disaient pas un mot, et n'avaient pas de lumière. Le blémissement du point du jour éclairait. On ouvrit le sac. Il était plein d'ossements. C'étaient, pêle-mêle, les os de Jean-Jacques et de Voltaire qu'on venait de retirer du Panthéon. On approcha l'orifice du sac de l'ouverture du trou, et l'on jeta ces os dans cette ombre (*a*). Les deux crânes se heurtèrent : une étincelle, point faite pour être vue par ces hommes, s'échangea sans doute de la tête qui avait fait le *Dictionnaire philosophique* à la tête qui avait fait le *Contrat social*, et les réconcilia. Quand cela fut fini, quand on eut secoué le sac, quand on eut vidé Voltaire et Rousseau dans ce trou, un fossoyeur saisit une pelle, rejeta dans l'ouverture le tas de terre qui était à côté, et combla la fosse. Les autres piétinèrent dessus pour lui ôter son air de terre fraîchement remuée. un des assistants prit pour sa peine le sac comme le bourreau prend la défroque,

(*a*) En parlant, dans un autre endroit de son livre, du prophète Ezéchiel, Victor Hugo nous dit : « On ne peut s'empêcher de songer que cet Ezéchiel [le Prophète], sorte de démagogue de la Bible, aiderait 93 dans l'effrayant balayage de Saint-Denis. » VICTOR HUGO, *W. Shakespeare*, livre II : « Les Génies, » II, § V.

Ces mots : *l'effrayant balayage,* constituent-ils, de la part de Victor Hugo, une approbation ou une critique? Je ne sais, mais toujours est-il qu'à mon humble avis les deux actes, celui des royalistes en 1814, celui des démagogues en 1793, se valent, et sont dignes soit des mêmes éloges, soit des mêmes anathèmes. Il n'y a qu'une différence : les royalistes *se sont cachés*, les démagogues *ont agi au grand our.*

» Je n'ai point à me prononcer sur cette thèse, dont j'ai exposé le fort et le faible: chacun jugera. » JULES LOISELEUR, *Molière, nouvelles controverses...*, p. 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82 et 83.

A son tour, M. Paul Mesnard trouve (*Notice biographique*, p. 442, note 2) les arguments de M. Louis Moland *très frappants*, et l'examen qu'il en a fait lui ont produit « une impres- » sion qui ne s'éloigne pas de celle de M. Moland ». — Laissons-lui maintenant la parole :

« Des objections ont été faites à la révélation du chapelain. Il était alors, a-t-on dit, d'un âge où la mémoire est affaiblie. Mais pour avoir été présent à l'inhumation en 1673, il ne paraît pas nécessaire d'avoir été, vers 1712, d'une extrême vieillesse. *Le souvenir si précis d'une circonstance des plus extraordinaires peut difficilement être attribué au radotage.* Mieux vaudrait encore supposer que le chapelain était un imposteur, ennemi de l'Église, ou un personnage inventé par du Tillet, que cependant on n'avait jamais soupçonné d'avoir un intérêt de philosophe esprit fort à calomnier le clergé. (P. 442-443.)

» Il a paru invraisemblable que la veuve de Molière ait posé une pierre tombale à une place qu'elle savait bien n'être pas celle où était son mari... Et si elle connaissait le secret, comment ne fit-elle pas entendre une réclamation contre la violation clandestine de l'arrêté de l'archevêque? *Cette objection est plus forte que celle de la sénilité du chapelain.* Elle ne nous semble cependant pas décisive... Elle avait eu suffisante satisfaction dans la lugubre soirée où, sans toute la pompe qu'elle aurait souhaitée, mais du moins en présence de tous les amis de Molière, qui avaient chacun un flambeau à la main, le corps avait été porté au pied de la croix. Si elle finit par apprendre que l'on avait nuitamment triché les nobles cendres sur la tombe concédée, ne pensa-t-elle pas que la sépulture sans déshonneur demeurait certaine aux yeux du monde [1], et que divulguer la triste vérité par l'inutile scandale d'une protestation serait perdre *le fruit de sa*

on sortit de l'enclos, on referma la porte, on remonta au fiacre, et, sans se dire une parole, en hâte, avant que le soleil fût levé, ces hommes s'en allèrent. » VICTOR HUGO, *William Shakespeare*, livre III : « Zoïle aussi éternel qu'Homère, » III.

On a dit dernièrement, dans les journaux, que les os de Voltaire et de Rousseau n'avaient jamais quitté leurs tombeaux du Panthéon. Il est vrai qu'on a dit aussi, par contre, que le corps de Napoléon n'était plus dans son tombeau des Invalides. Tout se dit, tout s'affirme, tout s'imprime, tout se colporte...., mais qu'il est donc difficile, en fin de compte, de connaître la vérité !...

[1] Je croirais volontiers *tout le contraire :* c'est-à-dire que la bière est parfaitement restée à la vraie place où tout le cortège l'avait vu, non seulement déposer, mais enterrer; et que le clergé de Saint-Eustache et de Saint-Joseph, humilié d'avoir obéi à un ordre de Louis XIV et de l'archevêque, ne se gênait pas pour raconter à demi-voix, à ceux qui leur en parlaient, que la bière n'était pas au pied de la croix, sous la tombe élevée par Mlle Molière, mais dans une tout autre partie de l'enclos, non consacrée, près de la maison du chapelain. Que risquaient, de fait, ceux qui répandaient ce bruit, que dans le clergé même on finit plus tard par prendre au sérieux? Et c'est ainsi qu'une légende se forme et s'accrédite !...

victoire sur la puissante partie qu'elle avait eue à combattre? On peut blâmer ce point de vue mondain; mais si l'on suppose qu'elle n'en connaissait pas d'autre, ce qui n'a rien d'improbable, son silence était prudent. (P. 443-444.)

» Il eût plus que vraisemblablement déplu au roi qu'on le sollicitât d'informer sur la ténébreuse affaire de ces restes mortels soupçonnés d'avoir été dérobés à la sépulture chrétienne, *donnée d'abord, puis retirée après quelques moments;* manœuvre qui aurait été très grave, et dont on ne saurait dire si l'on eût trouvé coupable le curé de Saint-Eustache ou l'archevêque lui-même. Mieux valait peut-être se contenter *d'une victoire apparente* (1) que de fournir aux ennemis une occasion de rouvrir un injurieux débat dans lequel on n'espérait peut-être pas être soutenu par l'opinion publique. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière.*

M. Paul Mesnard termine ainsi (p. 447) son récit : « L'histoire de la sépulture de Molière, sur laquelle nous avons dû » nous étendre (2), a un caractère extraordinaire qui en faisait » une nécessaire continuation de celle de sa vie. » Ce n'est pas nous qui dirons le contraire, connaissant surtout certains faits, qui se passaient alors bien loin du cimetière Saint-Joseph et de

(1) Pour nous, et après mûre réflexion, cette victoire fut réellement *complète,* — relativement, c'est-à-dire en ce qui est de la bière transportée de la maison de la rue de Richelieu au cimetière Saint-Joseph.

Que cette bière — qui contenait (personne, parmi le clergé de Saint-Eustache, ne soupçonnait le contraire) le corps du poète-comédien réellement décédé — fût authentiquement enterrée en terre sainte, qu'est-ce que cela pouvait bien faire, au demeurant, aux ennemis de Molière? Si les hommes se trompent, Dieu ne se trompe jamais; et n'est pas toujours sauvé celui auquel les plus grands honneurs religieux ont été rendus, ni damné celui dont le corps ne repose pas en terre bénite. Les hommes de bien, les hommes pieux de cœur en sont, eux, parfaitement persuadés.

Mais ce qui aurait vivement contrarié les ennemis de Molière, c'est si tout le monde avait cru la bière enterrée en terre sainte. Voilà ce qu'ils ne purent souffrir, bien que le fait fût strictement exact, parfaitement authentique. C'est pour cela qu'ils firent courir souterrainement le bruit du contraire, c'est-à-dire de l'enfouissement, au pied du mur attenant à la maison du chapelain, de ladite bière dans l'enclos réservé aux excommuniés. Ils avaient cependant bien conscience que c'était un mensonge. Mais allez donc vouloir empêcher les gens de parler! Pris sur le fait, ils auraient dit qu'on le leur avait assuré... Les calomniateurs sont rarement sommés de donner les preuves de ce qu'ils certifient. Et ils savent, d'ordinaire, si bien se retourner!... Aurait-on fait une enquête, et surtout aurait-on fouillé le cimetière, pour savoir si les ordres du Roi et de l'archevêque avaient été, ou non, strictement exécutés? Ç'aurait été chose parfaitement inutile, car cette enquête elle-même aurait pu, plus tard, être suspectée...

On pouvait prédire à l'avance que l'on dirait que Molière ne reposait pas en terre sainte. — On était loin de se douter, par contre, de ce que savaient, seuls, Louis XIV, Louvois, Colbert, Saint-Mars, et quelques autres... sans compter le principal intéressé lui-même : c'est que Molière n'était pas mort!...

(2) « On peut parler plus brièvement, dit ensuite M. Mesnard, des nombreuses épitaphes qui furent écrites les unes pour honorer cette grande mémoire, les autres pour l'outrager. Celles des admirateurs du poète n'étaient pas elles-mêmes destinées à être gravées sur la pierre qui couvrait, ou *passait pour couvrir,* ses

la capitale de la France, en Savoie, à Pignerol, entre les murs d'une prison.

C'est à l'article XXXIV, seulement, que nous aurons à nous occuper sérieusement de ces faits.

restes (*a*). Par là elles ont moins de droit à être citées. Il en est une à laquelle nous aurions voulu donner place ici; mais il aurait fallu que, parmi ces pièces anonymes, il ne fût pas impossible de la reconnaître. Éloquente ou non, le nom de son auteur doit en faire du moins mentionner l'existence. Cet auteur, assez inattendu, est M. de Modène, qui devait mourir peu de temps après notre poète, le premier jour de décembre de la même année. La pensée qu'il eut de jeter une fleur sur la tombe de Molière semble une preuve qu'il n'avait jamais été jaloux de lui, ou, tout au moins, que, depuis longtemps, il ne se souvenait plus d'une ancienne rivalité...

» Nous renvoyons pour les autres épitaphes, une exceptée, aux curieux recueils qui ont été faits de ces louanges et de ces satires. On y voit, d'un côté, se déchaîner les implacables haines qu'avait ameutées contre lui l'immortel railleur et le poète d'une supériorité écrasante, d'un autre côté ceux qui reconnaissent « le prix de sa muse éclipsée » devancer par leurs hommages la justice de la postérité.

» Nous venons de dire que, ne citant pas ces épitaphes, il en est une pour laquelle nous ferions exception. Il ne nous serait pas pardonné d'omettre, quelque connus qu'ils soient, ces charmants vers de La Fontaine :

Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence,
Et cependant le seul Molière y git.
Leurs trois talents ne formoient qu'un esprit
Dont le bel art réjouissoit la France.
Ils sont partis ! et j'ai peu d'espérance
De les revoir. Malgré tous nos efforts,
Pour un long temps, selon toute apparence,
Térence et Plaute et Molière sont morts.

» Les deux auteurs latins n'ont pas à se plaindre de l'admirateur passionné de l'antiquité qui d'eux et de Molière ne faisait qu'un. Il est très permis de croire que pour former cette trinité comique, c'était Molière qui apportait le plus. Que La Fontaine avait raison de prévoir que pour un long temps (soit dit sans vouloir contrarier personne, nous attendons toujours), on ne reverrait rien de pareil dans le bel art qui avait réjoui la France de son siècle ! » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, pages 447, 448, 449.

Jean Chapelain, qui eut le grand mérite de comprendre, en plein siècle de Louis XIV, le charme profond et la poésie divine de Jeanne d'Arc, notre « grande paysanne », mais qui manquait malheureusement du talent poétique nécessaire pour la célébrer dignement, écrivait le 4 juin 1673 à un professeur de Padoue, Ottavio Ferrari : « L'exercice de la profession de parler en public, s'il n'est modéré » par prudence, attire ordinairement les fluxions sur la poitrine et enfin échauffe » plus les poumons qu'il n'est besoin pour le rafraichissement de la vie. Notre » Molière, *le Térence et le Plaute de notre siècle*, en est péri au milieu de sa der- » nière action (*b*). Ménagez-vous sur cet exercice. » C'était anticiper, en prose, sur les vers de La Fontaine ! Raison de plus pour lui attribuer, ainsi que je l'ai fait plus haut, la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur*, dont un exemplaire, signé de la majuscule C, est parvenu jusqu'à nous, comme je l'ai déjà dit. Jean Chapelain était un homme de droit jugement ; et Molière, lui, n'en a jamais dit de mal. Théophile Gautier aimait et vantait beaucoup *le plan* du poème de *la Pucelle d'Orléans*, où Louis Reybaud a su découvrir (en cherchant un peu, il est vrai) de beaux et nobles vers.

(*a*) J'accepte pleinement cette rédaction quoique y attachant, au fond, un sens tout différent de celui qu'a voulu y mettre son auteur, M. Paul Mesnard ; pour moi, la bière qu'on avait mise sous cette pierre, sous cette tombe élevée par M^lle Molière, *y est bien restée*, et n'a été transportée nulle part ailleurs. Et cependant, cependant, elle ne couvrait pas les « restes » de Molière, elle *passait* seulement *pour* les *couvrir*. Je n'épilogue pas ! Aussi la chose est-elle bien étrange, je suis le premier à le reconnaitre ! Il n'y a que le vrai qui ait le droit d'être aussi invraisemblable.

(*b*) Chapelain croyait donc, lui aussi, que Molière était mort sur la scène !

Une question qui ne sera sans doute jamais tirée à clair, c'est celle du *cortège* du convoi de Molière et de l'espèce d'animosité qu'il semble avoir rencontrée et soulevée sur sa route. J'ai fait plusieurs fois ressortir en note, dans les pages qui précèdent, l'inexactitude et l'impossibilité flagrantes et ridicules des nombreux amis de Molière escortés de plus de QUATRE MILLE PAUVRES accompagnant et suivant le convoi à neuf heures du soir, à nuit close, en plein hiver, et entrant dans l'enceinte de Saint-Joseph. *Comment le petit cimetière aurait-il pu, sans dommage et sans embarras, tous les contenir?*

C'est M. Paul Mesnard qui, après avoir rapporté le passage de la lettre si singulière *à l'abbé Boyvin*, et avoir effectué le calcul qu'il sous-entend, s'écrie (*Notice,* p. 444-445) : « Cela » suppose la présence aux funérailles DE PLUS DE QUATRE MILLE » PAUVRES (textuel); *l'illustre mort aurait donc été plus* » *accompagné que d'autres ne l'ont dit*, et il s'en serait fallu » que la centaine d'amis, portant des flambeaux, formassent » seuls le service funèbre. » C'est pour le coup que nous devons nous arrêter sans chercher à approfondir davantage; nous arrivons finalement à des impossibilités manifestes.

L'histoire de l'argent *donné* (Lettre à Boyvin) aux pauvres ou *jeté* (Grimarest) à la populace, correspond assez bien, dans les deux récits, et peut donc cacher quelque chose de réel. On ne saurait assez relire ci-dessus, pages 543-544 du présent volume, les très judicieuses réflexions de M. Jules Loiseleur à cet égard. Il n'est que trop probable que c'est tout ce que nous saurons jamais touchant cette question si irritante pour notre curiosité.

Déclarons, avant de clore cet article, que nous n'attachons aucune espèce d'importance aux circonstances *a priori* que nous avons bien été obligé d'imaginer, ou plutôt d'inventer de toutes pièces, plus haut, pour le besoin de notre récit ; c'est-à-dire pour expliquer la disparition de Molière à sa sortie du théâtre du Palais-Royal, et ce qui se passa ensuite chez lui, rue de Richelieu, pendant la nuit mémorable du 17 février 1673. Nous avons voulu seulement établir que cette disparition *avait certainement pu avoir lieu,* et qu'elle ne présentait rien de répugnant au sens commun ni à la vraisemblance, — pas autre chose. Elle a dû seulement, selon toute probabilité, se passer

bien plus simplement, bien plus naturellement que nous n'avons — ne possédant aucune pièce à conviction entre les mains — cherché à l'établir.

Ce qui est bien réel, ce que personne ne saurait mettre en doute, ce sont les faits historiques que nous présenterons à nos lecteurs avec pièces sérieuses à l'appui, dans nos articles XXXIV, XXXVI et suivants. Or, ces faits, pour nous, supposent nécessairement des événements que nous ne pouvons reconstituer qu'avec le secours de notre imagination. *Nous n'étions pas là*, — et à cet égard, qui ne le comprend? aucun document ne saurait être arrivé jusqu'à nous. — Voici du reste ce qu'explique, pour un cas du même genre, un penseur de génie de notre époque :

« Dans les histoires du genre de celle-ci » [et ces mots peuvent s'appliquer parfaitement au fait qui nous occupe, à *la disparition de Molière*], « le grand signe qu'on tient le vrai est » d'avoir réussi à combiner les textes d'une façon qui constitue » un récit logique, vraisemblable, où rien ne détonne. » C'est l'illustre Renan qui dit cela, et il continue ainsi :

« Les lois intimes de la vie, de la marche des produits organiques, de la dégradation des nuances, doivent être à chaque instant consultées; car ce qu'il s'agit de retrouver, *ce n'est pas la circonstance matérielle, impossible à vérifier*, c'est l'âme même de l'histoire; ce qu'il faut rechercher, *ce n'est pas la petite certitude des minuties*, c'est la justesse du sentiment général, la vérité de la couleur. Chaque trait qui sort des règles de la narration classique doit avertir de prendre garde; car *le fait* qu'il s'agit de raconter *a été conforme à la nécessité des choses, naturel, harmonieux.* » ERNEST RENAN, *Vie de Jésus*, 13e édition, p. CI.

Officiellement, administrativement parlant, la mort de Molière, vis-à-vis de ses contemporains, n'a jamais pu faire le plus léger doute. Elle a été annoncée en son temps. Le convoi funèbre a eu lieu. On a vu passer, on a suivi l'enterrement. L'acte de décès, bien qu'il ait été écrit hâtivement et en courant, et n'ait pas été signé, existait parfaitement sur le registre de Saint-Eustache (nous en avons trois copies); et on lui a accordé, il a reçu pleine créance. La tombe de Molière, qui n'a jamais bougé de place, s'est vue pendant de longues années au cimetière Saint-Joseph, au pied de la croix. Tout Paris connaissait ces détails. Qu'aurait-on pu demander de plus?

Le populaire voulait qu'il fût mort sur le théâtre et qu'on ne l'eût pas enterré en terre sainte : faits *sans aucune espèce de réalité*, mais que l'on *devait* supposer, et que l'on supposa en effet, mais qui importent assez peu dans le débat. — Mademoiselle Molière et le sieur Guérin d'Estriché se trouvèrent donc, en 1677, et c'est là où nous voulons en venir, dans la légalité la plus stricte en s'épousant. *Molière était bien mort,* de par toutes les lois divines et humaines. Il y a eu de faux Néron, de faux saint Jean, une fausse Jeanne d'Arc, de faux Dom Sébastien, de faux Louis XVII; on n'a jamais parlé de faux Molière.

Maintenant, — mais ceci est tout autre chose, dont n'ont jamais rien soupçonné les contemporains, les hommes du XVIIe siècle, — maintenant, il est parfaitement vrai qu'il a vécu alors un mystérieux inconnu, pendant trente et un ans de sa vie enfermé comme prisonnier d'État, et mis au secret de février 1673 à novembre 1703, *le visage revêtu d'un masque de velours;* un homme paraissant assez bien répondre au signalement, à la taille, à l'extérieur, à la tenue, à la couleur de peau, à l'aspect général, enfin, de Molière. Ce prisonnier, quoi qu'en ait dit le seul M. Loiseleur, A TRÈS RÉELLEMENT EXISTÉ, et il possédait bien, historiquement parlant, l'importance extrême qu'on lui a attribuée ensuite. Il n'y a aucun doute à élever à cet égard; et on le suit, cet homme, sous la garde de son geôlier Saint-Mars, dans toutes ses prisons et pendant ce long espace de temps, *sans aucune solution de continuité*. Ce personnage énigmatique a même tellement frappé la postérité qu'il est bien peu d'*Histoires de France* développées qui aujourd'hui ne parlent de lui.

Voltaire, en remarquant, en *précisant* que la première apparition de « l'homme au masque de fer » dans l'Histoire ne coïncidait avec la disparition en Europe d'aucun personnage célèbre, *Voltaire s'est trompé*. Molière, en effet, « est mort » précisément vers l'époque (février 1673) où l'homme au masque de fer apparaît tout d'abord dans la citadelle de Pignerol.

Pour en revenir maintenant à la position, à la situation — ce que nous appellerions aujourd'hui *l'état civil* — de la *veuve* de Molière, lorsque, plus tard (1677), elle se remaria avec Guérin d'Estriché, il est parfaitement certain que l'on ne put mettre et que l'on ne mit, au nom de la Loi ni de la Religion,

aucune opposition, aucun empêchement, aucun obstacle à son second mariage. A tous les points de vue, on l'y aurait plutôt encouragée.

Aussi lorsque M. Georges Monval, sous la signature Du Monceau, s'écrie, tome IV, page 348 du *Moliériste,* au sujet de la brochure publiée par Ubalde :

« Ainsi donc Molière ne serait pas mort le 17 février 1673..., sa *fausse veuve* aurait été *bigame*, et ce pauvre Guérin fils, *enfant adultérin...* »

De deux choses l'une : ou cet écrivain fait une plaisanterie d'un esprit paradoxal et d'une saveur contestable; ou bien la situation où se trouvaient les trois Guérin, *de par leurs pièces très en règle,* lui échappe complètement (1).

L'enterrement de Molière est peut-être l'événement le plus singulier du XVIIe siècle; *il a*, comme nous le disait tout à l'heure très bien M. Paul Mesnard (*Notice*..., p. 447), *il a un caractère extraordinaire,* et le critique de Grimarest, — qui semble si bien, à tant d'égards, être Grimarest lui-même, — a eu parfaitement raison, dans tous les cas, de dire (cf. ci-dessus, page 545) qu'on aurait pu consacrer à cet enterrement un gros livre rempli de faits fort curieux.

Si l'homme au masque de fer était bien réellement Jean-Baptiste Poquelin, enlevé brusquement à cinquante et un ans,

(1) Chose curieuse, chose à remarquer, la saillie de M. Georges Monval — si c'en est une — a semblé bonne à emprunter et à faire valoir à M. Victor Fournel :

« Il résulte... de là, dit-il, que la prétendue veuve de Molière fut bigame en se » remariant avec le comédien Guérin d'Estriché le 31 mai 1677. *La polygamie est un » cas pendable!* Mais il faut croire qu'elle n'était pas au courant du tour indélicat » joué par les Tartuffes à son mari et qu'elle le croyait vraiment mort. » *De Malherbe à Bossuet*, p. 109.

Dans ce même volume, donnant son opinion personnelle sur la théorie historique échafaudée pour la première fois (1882) par Ubalde, c'est-à-dire sur *celle-là même que je soutiens et cherche aujourd'hui à faire prévaloir dans le présent ouvrage*, M. Victor Fournel s'écrie, sur un ton et dans des termes qui ne laissent pas que de m'étonner et même de m'émouvoir quelque peu, — car ils m'atteignent moi aussi et à mon tour; car ils me frappent directement, de fait, en pleine poitrine :

« C'est là [rue de Richelieu] que Molière rendit le dernier soupir le 17 février 1673. » Du moins la chose n'avait jamais été contestée jusqu'à ces derniers temps; il » était réservé à *une érudition inquiète, brouillonne, ingénieuse et aventureuse jusqu'à » l'absurde* de chercher à créer un nouveau mystère sur ce point où la lumière » abonde *(sic)*. Et quel mystère! Toutes les épithètes qu'inspire à Madame de » Sévigné le mariage de Lauzun avec la grande Mademoiselle seraient insuffi» santes à le qualifier. *Jamais encore on n'avait rien imaginé de comparable dans les » plus extravagantes hypothèses* auxquelles a donné naissance le désir de combler les » lacunes et de dissiper les ténèbres de la biographie de Molière. » VICTOR FOURNEL, *De Malherbe à Bossuet*, p. 107 et 108.

Pour prendre un ton aussi hautement affirmatif et aussi franchement *cin-*

un soir d'hiver, à sa sortie du théâtre, dans un carrosse qui stationnait là, sur un ordre du Roi et de par l'autorité d'une lettre de cachet, oh! il est parfaitement sûr, dans ce cas, qu'à l'enterrement *la bière était vide,* c'est-à-dire ne contenait pas de corps. Et c'est pour cette raison même que cette bière, une fois déposée devant tout le monde *au pied de la croix,* aurait été fidèlement laissée et maintenue à cette place sans être jamais transportée ailleurs, jusqu'à la destruction du cimetière Saint-Joseph!...

Maintenant, — et je ne vois pas que l'on se le soit demandé, — a-t-on fouillé cette tombe en 1792, et ne serait-ce pas seulement après n'y avoir pas trouvé de corps que l'on a dirigé finalement les recherches vers la maison du vieux chapelain, dans l'enclos des excommuniés, c'est-à-dire *là où l'on était toujours parfaitement sûr d'en trouver?* Je l'ignore. Mais l'on me permettra de faire remarquer que dans un procès-verbal tel que celui de Fleury, l'on n'est tenu de parler que des recherches *qui ont abouti,* en se gardant bien surtout de mentionner les hésitations et les tâtonnements antérieurs quand il y en a eu. Ces derniers, l'on doit toujours les laisser ignorer, car ils ne pourraient que jeter des doutes sur l'exactitude et la validité parfaites des résultats derniers que l'on accuse définitivement et officiellement comme seuls admissibles et valables.

Aux personnes que cet enlèvement subit de Molière, opéré

glant, ah! qu'il faut donc être absolument sûr de ne jamais avoir donné prise *sérieuse* à la critique. — Or, voilà qu'en parcourant précisément le volume de M. Victor Fournel, écrivain charmant, esprit aimable, moliériste piquant et spirituel, mais parfois un peu superficiel et pas toujours infaillible, je tombe sur un petit fait que je demande la permission d'exposer ici.

J'ai parlé ci-dessus, page 86, du second mariage de Poquelin père avec Catherine Fleurette, et de la mort de cette dernière, arrivée *alors que Molière n'avait que quatorze ans.* — Et je lis, page 75 du livre cité plus haut de M. Fournel :

« Poquelin s'était remarié pourtant, et AU MOMENT DE SA MORT, IL Y AVAIT UNE » FEMME DANS CETTE MAISON que l'on croirait n'avoir été habitée que par un vieillard » morose et sordide; mais quelle femme! Elle déclare, au début de l'inventaire, *« ne savoir écrire ne signer. »* Voilà celle qu'avait épousée Jean Poquelin, un an à » peine après avoir perdu Marie Cressé... »

Jean Poquelin mourut en 1669; son *inventaire* fut fait le 14-19 avril 1670 par le notaire, Maistre Gatine. Il a été publié, page 220 des *Recherches sur Molière et sur sa famille,* par Eudore Soulié. Mais on n'y remarque nullement, au début, la déclaration de la seconde femme de Molière, déclaration guillemetée plus haut par M. Victor Fournel; et il y a, à cela, une trop excellente raison : *décédée le 2 novembre 1636,* il aurait été impossible, en effet, à Catherine Fleurette de faire aucune déclaration en tête d'un inventaire dressé le 14-19 avril 1670, c'est-à-dire *près de trente-quatre ans après sa mort.*

Pas de réflexions, n'est-ce pas? — L'incident est vidé.

dans un des quartiers les plus populeux de Paris, surprendrait plus que de raison, je ne citerai même pas le vers de Despréaux :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable;

mais je me contenterai de leur faire remarquer, à ces personnes, que *c'est toujours ainsi,* que c'est exactement de cette manière aussi expéditive que dépourvue de scrupules et de vraisemblance, que Louis XIV a agi dans une foule d'occasions semblables. Par exemple, vis-à-vis du comte Mattioli ; par exemple, vis-à-vis du patriarche Avedick... sans parler de tant d'autres plus ignorés.

Faire disparaître *d'abord* qui le gênait, tel était d'ordinaire le procédé ordinaire et favori du grand roi, sa tactique habituelle. L'obstacle une fois complètement écarté, le reste, pour lui, devenait secondaire.

De toute la longue, et intéressante, et solide discussion soutenue avec tant de talent, de finesse et d'ingéniosité par MM. Moland, Loiseleur, Paul Lacroix, P. Mesnard, au sujet de l'enterrement de Molière, que resterait-il, si, comme je tends à le penser et comme j'incline à le croire, *le corps de Molière ne se trouvait pas dans la bière?* — De toutes les raisons différentes fournies par ces habiles critiques, il subsisterait toujours, certes, une curieuse argumentation, soutenue de main de maître de part et d'autre, et une brillante passe d'armes historico-littéraire, des discussions et des controverses fort curieuses et remplies d'intérêt, mais sans aucun résultat définitif. Qu'importe, en effet, par exemple, la place réelle où l'on a bien pu enterrer une bière, *si en fin de compte cette bière était vide...?*

Revenons, pour terminer cet article, à la question du *veuvage* de Mademoiselle Molière.

— Mais MM. Georges Monval et Victor Fournel ont raison ! sont peut-être tentés de s'écrier plusieurs de nos lecteurs ; puisque *la bière était vide*, puisque Molière était prisonnier, Mademoiselle Molière n'était qu'*une fausse veuve* et qu'*une bigame*, et le fils de Guérin d'Estriché qu'*un enfant adultérin.*

Examinons donc avec attention cette question qui, à vrai dire, n'en est pas une.

La digne et honorable femme de La Pérouse n'était pas

veuve, lorsque son mari, *retenu* (expression d'André Chénier) loin de sa patrie et des siens dans l'île de Vanikoro, attendait anxieusement, si loin de France, un sort favorable, qui fut même sur le point de lui advenir : un des navires, envoyé à sa recherche par Louis XVI, apparut, un jour, à l'horizon de l'île de Vanikoro!!... De loin on distinguait, déjà, le pavillon français... Mais ceux qui étaient à bord n'aperçurent pas les signaux désespérés des pauvres naufragés qui s'arrachaient les cheveux sur le rivage de l'île... Et le navire qui venait exprès pour les chercher disparut bientôt après à leurs regards désespérés, et tout fut fini! Et jamais plus nouvelle d'Europe ne parvint à La Pérouse et à ses malheureux compagnons. C'est dans de telles occasions que les hommes de peu de foi s'écrient : « Il n'y a pas de Dieu ! » Mais bien fou qui, dans ce bas monde, prétendrait vouloir juger des effets et des causes...! La foi grandit, chez les caractères fortement trempés, dans les occasions même où elle s'affaiblit chez les autres...

Et que de pauvres soldats français du premier Empire, prisonniers de forteresse, parvenant à s'échapper enfin après trente ans, trente-cinq ans, plus encore, sont revenus dans leurs foyers trouvant leur femme remariée et leur lit conjugal occupé depuis déjà de longues années!....

Mais, lorsque le 17 février 1673 au soir, quand Mademoiselle Molière fut prévenue par son confesseur d'avoir à tout disposer, de suite, pour le convoi de son mari *qu'elle ne reverrait jamais* et dont on ne lui présentait pas le corps, LE CAS ÉTAIT ABSOLUMENT DIFFÉRENT. C'est l'exception venant confirmer la règle. Lorsque, peu d'années après, elle demanda (il n'en faut pas douter) dans le secret de la confession, *si elle pouvait se remarier,* car la pauvre femme ignorait, en somme, si son premier mari était toujours vivant, le prêtre qu'elle interrogeait n'eut à lui répondre que ceci : « Vous êtes veuve, *votre mari est mort et » enterré,* il n'y a pas d'empêchement, vous êtes libre. »

Quant au prisonnier mis au secret, dès le premier jour sans doute le geôlier Saint-Mars lui avait déjà annoncé son éternelle détention, en imitant sans s'en douter le sombre hémistiche de l'Alighieri :

Lasciate ogni speranza!...

XXXII. L'affaire Guichard. — Nous avons raconté avec détails, à l'article XXIX, la fondation et les commencements de l'Opéra français, institution toute nouvelle à Paris; le manque d'entente malheureux de ses créateurs-associés, et enfin la part importante qu'y prit Henri Guichard, gentilhomme ordinaire et intendant des bâtiments de Monsieur, duc d'Orléans, frère unique du Roi. Ce Guichard était cessionnaire, avec son associé Granouilhet de Sablières, des droits de l'abbé Perrin, à qui avait été accordé le premier privilège. — Nous avons vu que par ordre de Louis XIV, et nonobstant la trop juste opposition des deux cessionnaires Guichard et Sablières, les lettres-patentes de Lully furent enregistrées; de là procès très long et très embrouillé. Pendant ce temps-là, de par la volonté du Roi, le lieutenant de police La Reynie empêchait les représentations et faisait fermer le théâtre de la rue Guénégaud. Frustrés, dépouillés, les malheureux artistes d'opéra, ayant à leur tête le grand musicien français Robert Cambert, se trouvèrent littéralement sur le pavé.

Le brigand, le beaucoup trop personnel Jean-Baptiste de Lully, trouvant le procédé excellent, puisqu'il lui avait si bien réussi, l'employa une seconde fois, après la disparition si subite et si radicale, hélas! de son ancien ami et collaborateur Molière — mais les accapareurs comme Lully ont-ils des amis? — pour s'emparer de sa salle du Palais-Royal!! « Il fit évincer, dit » M. Loiseleur (*Molière...*, p. 37), les compagnons de Molière » de cette salle du Palais-Royal où ils avaient représenté tant » de chefs-d'œuvre, et il se l'appropria. L'affaire fut faite avec » une rapidité brutale : les pauvres comédiens n'avaient joué » que douze fois depuis la mort de leur illustre directeur, » quand ils reçurent l'ordre de déguerpir; il leur fallut louer en » hâte cette salle de la rue Mazarine, jadis construite par » Perrin, Cambert et le marquis de Sourdéac, et qui leur fut » affermée à raison de 2,400 livres par an. » Faire fermer un théâtre d'opéra en plein cours de succès, s'emparer *de par le Roy* d'une salle de spectacle que le passé, que le nom seul de Molière auraient dû sauvegarder, tels furent les deux exploits du florentin Jean-Baptiste de Lully, à un an (1672-1673) de distance l'un de l'autre...; il allait bien! Complètement dépourvu de scrupules, le grand, l'illustre musicien n'était

malheureusement pas un de ceux auxquels on aurait pu appliquer par anticipation le vers célèbre de l'épître *Cécile et Térence* d'Andrieux. Ce n'est pas en lui que l'on pouvait rencontrer et constater :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Nous n'aurons que trop à nous en apercevoir dans les pages qui vont suivre...

Pendant que son *premier* procès continuait et s'éternisait, Guichard, ayant l'exemple de la haute fortune de Lully sous les yeux, et encouragé par un tel précédent, voulut à toute force, lui aussi, avoir un théâtre, et plutôt deux même qu'un; connaissant à merveille la prédilection et le goût particuliers de Louis XIV pour les spectacles offrant beaucoup d'apparat, d'éclat et de *brio,* Guichard, en habile homme qu'il était, flatta la passion du Roi, et fit si bien qu'il obtint de Sa Majesté, à son tour, un privilège spécial lui octroyant le droit exclusif, à lui, Guichard, de donner, dans la capitale, des spectacles équestres de toute sorte, carrousels, combats d'animaux, etc., et de faire construire pour ce, à Paris, des cirques et des amphithéâtres, à l'imitation des anciens, et spécialement des Gallo-Romains nos ancêtres. C'est au retour du Roi de sa campagne de la Franche-Comté espagnole, c'est au mois d'août 1674 que ce privilège fut accordé par Louis XIV à Guichard, lui reconnaissant en outre le droit de donner à son établissement le nom d'*Académie royale de spectacles*, — ce qui en faisait (la chose sautait aux yeux de tout le monde) comme le pendant très naturel de l'Académie royale de musique (1).

Rien ne saurait dépeindre la fureur de Lully lorsqu'il apprit qu'il avait, de fait, un rival des plus redoutables, dont il s'était

(1) Voici cette pièce intéressante et curieuse, que nous empruntons au livre déjà plusieurs fois cité par nous de M. Arthur Pougin : *Les Vrais Créateurs de l'opéra français* (p. 216, 217 et 218) :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

» Les spectacles publics ayant toujours fait les divertissemens les plus ordinaires des peuples et pouvant servir à leur félicité aussy bien que le repos et l'abondance, Nous ne nous contentons pas de veiller à la tranquillité de nos sujets par nos travaux et nos soins continuels, Nous voulons bien y contribuer encore par des divertissements publics. C'est pourquoy nous avons agréé la très-humble supplication qui nous a esté faite par nostre cher et bien-amé Henri Guichard, intendant des bastimens et jardins de nostre très-cher et très-amé frère unique le duc d'Orléans, de luy permettre de faire construire des cirques et des amphithéâtres

fait, à l'avance, un ennemi mortel. Eh quoi! pendant que lui, Lully, dépensait sa vie en composant ses chefs-d'œuvre, n'arrivant jamais assez vite pour contenter Louis XIV, un homme survenait, qui allait chercher à lui couper l'herbe sous le pied de la même manière qu'il l'avait coupée lui-même à Molière!... Cet homme allait sûrement attirer la foule inconstante, curieuse et peu instruite, avec ses attrayants programmes et ses alléchantes promesses! avec ses chevaux dressés, ses carrousels, ses joutes, ses combats d'animaux, ses luttes d'hommes, et tant d'autres spectacles extraordinaires qu'il annonçait fièrement au public! Et il avait en main, pour ce, son privilège. — Lully ne pouvait admettre un seul instant pareille concurrence. Ce privilège lui semblait inique et monstrueux, du moment où ce n'était plus à lui qu'il était accordé. N'avoir reculé devant rien absolument pour supprimer toute rivalité, et en voir se dresser tout à coup une devant lui, oh! plus dangereuse que toute autre... Le public, d'abord, a toujours été pour ce qui est nouveau, et surtout pour ce qui est le plus à sa portée. Tout le monde, à Paris, ne comprenait pas, partant, n'aimait pas la musique, art trop relevé pour devenir jamais populaire dans le vrai sens du terme. Mais le plaisir des yeux, mais les péripéties et les chances des combats — ce qui attire le plus la foule! — mais

pour y faire des carrousels, des tournois, des courses, des joustes, des luttes, des combats d'animaux, des illuminations, des feux d'artifice et généralement tout ce qui peut imiter les anciens jeux des Grecs et des Romains.

« A ces causes, estant informé de l'intelligence et grande connoissance que le sieur Guichard s'est acquises dans la conduite de ces actions publiques, Nous lui permettons d'establir en nostre bonne ville de Paris des cirques et des amphithéâtres pour y faire lesdites représentations, sous le titre de l'*Académie royale de spectacles*, pour en jouir par lui, ses hoirs et ayans cause, avec pouvoir d'associer avec luy qui bon luy semblera pour l'establissement de ladite Académie. Et pour le dédommager des grands frais qu'il luy conviendra faire, Nous luy permettons de prendre telle somme qu'il jugera à propos, et d'establir des gardes et autres gens nécessaires aux portes des lieux où se feront lesdites représentations. Faisant très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soyent, mesme aux officiers de nostre maison, d'y entrer sans payer; comme aussy de faire faire lesdites représentations et spectacles, en quelque manière que ce puisse estre, sans la permission par écrit dudit sieur Guichard, à peine de 10,000 livres d'amende et de confiscation des amphithéâtres, décorations et autres choses, dont un tiers sera applicable à Nous, un tiers à l'hospital général, et l'autre tiers au sieur Guichard; à la réserve néanmoins des illuminations et feux d'artifice, dont l'usage sera libre et permis comme auparavant nos présentes lettres, et à la charge qu'il ne sera chanté aucune pièce de musique auxdites représentations et que lesdits spectacles seront donnés gratis à nostre peuple de la ville de Paris *n* fois l'année, révoquant et annulant par ces présentes toutes permissions et priviléges cy-devant donnés. »

ces jeux et ces spectacles ne s'adressant pas seulement aux délicats, et organisés sur une grande échelle! En outre, son chef de machines, Vigarani, parlait déjà de quitter l'Académie de musique pour l'Académie des spectacles!... Lully pouvait-il donc être condamné à ne plus être que le second dans Rome? Voilà ce qu'il devait à tout prix empêcher, et qui veut peut, du moment où l'on ne regarde pas aux moyens (1).

Guichard était vraiment un homme d'une rare intelligence! Après avoir obtenu de Pierre Perrin cession de son privilège, et en attendant que la justice prononçât sur son affaire, c'est-à-dire sur la fermeture de son théâtre d'opéra, il venait d'en organiser une autre, plus lucrative encore, et qui ne lui coûterait d'autre peine ni d'autres efforts, à lui, Guichard, que ceux de l'établissement et de l'organisation, pour lesquels il pourrait se faire aider par qui bon lui semblerait.

Lully vit de suite le but à atteindre : *empêcher par tous les moyens possibles l'enregistrement du privilège de Guichard.* Voilà où il fallait arriver. Mais ce résultat tant désiré, comment s'y prendre pour finalement l'obtenir? Comment perdre Guichard sans se perdre lui-même? Du moment où le Florentin était bien décidé à *ne reculer devant rien,* la chose devenait faisable, mais toujours bien périlleuse! Il avait beau avoir le Roi, comme on dit, dans sa manche; Louis XIV l'avait tellement accablé, lui, Lully, de faveurs et de privilèges de toute sorte au détriment de tant d'hommes de mérite et de talent, lésés dans leurs plus chers intérêts, il l'avait tellement gorgé aux dépens d'autrui que, ma foi, le Roi aurait certainement fini lui-même par trouver très mauvaises les exigences désas-

(1) C'est Henri Guichard, lui-même, qui va nous renseigner sur les sentiments qui agitaient en ce moment Lully :

« L'appréhension qu'eut Baptiste [Lully] que ce nouveau privilége ne diminuât les profits de son Opéra, augmenta la jalousie et la hayne qu'il avoit conçeüe contre le suppliant dès le temps de ces deux premiers opera dont il avoit pris la conduite par ordre du Roy en 1671 et 1672; mais cette jalousie et cette hayne de Baptiste allèrent jusques à l'excès, quand il sçeut que le suppliant avoit associé avec luy le sieur Vigarani, pour faire ensemble l'establissement de ce privilége, suivant le traitté fait entr'eux à Saint-Germain le 18 février 1675, lequel est produit au procez : *Vigarani conduisoit les machines de l'Opéra de Baptiste, luy seul dans Paris estoit capable de le faire, Baptiste voyoit que Vigarani l'alloit quitter, pour s'attacher à ce nouvel establissement, et qu'il ne pouvoit soûtenir son Opéra sans Vigarani;* il ne donna plus de bornes alors à sa jalousie et à son avarice, et plustost que de souffrir cette perte, *il se résolut de perdre le suppliant à quelque prix que ce fût.* » GUICHARD. *Requeste servant de factum*, p. 5.

treuses, de plus en plus renaissantes, de l'insatiable et toujours inassouvi Surintendant de sa musique.

La calomnie fut le moyen auquel s'arrêta Lully : accuser Guichard d'un crime imaginaire, mais monstrueux, s'adresser à la justice pour en obtenir réparation, compromettre son rival dans l'affaire des poisons qui passionnait et terrorisait alors l'opinion publique, c'était, en lui donnant un tintouin considérable, l'obliger à ne s'occuper que de sa simple défense, et éloigner d'autant, et rendre surtout fort douteux l'enregistrement futur de son privilège.

Voici quelle fut *l'occasion* de la dénonciation de Lully :

« Au mois de novembre 1674, Armande donnait un grand dîner servi par de nombreux domestiques des deux sexes, car elle avait conservé, quoique veuve depuis vingt mois déjà, un grand train de maison. Henri Guichard assista à ce festin, en compagnie de deux de ses parents, de plusieurs camarades de M^lle^ Molière, et de Sébastien Aubry [1], dont le frère, Aubry

[1] C'est encore Guichard qui nous donne de très curieux et très précieux renseignements sur la famille Aubry, dont, sans cela, nous serions exposés à confondre les membres :

« Sébastien Aubry, vulgairement appelé le petit Aubry. — Pour le reprocher valablement, il n'y auroit qu'à dire son nom tout seul, et sans y adjouster aucune autre chose. Nommer le petit Aubry, c'est faire en trois mots un amas horrible de tous les reproches et de toutes les infamies.

» Son père estoit un maistre paveur, qui a toûjours fait paroistre beaucoup de probité dans son employ, qui a vescu avec assez d'honneur selon sa condition, qui est mort dans l'estime de tous ceux de sa connoissance (*a*), et qui après tout n'eut jamais d'autre confusion ny de plus grand déplaisir en vivant et en mourant, que d'avoir veu dans sa nombreuse famille deux de ses fils et une de ses filles qui en avaient toûjours été le déshonneur, l'opprobre et le rebut dès les premières années de leur plus tendre jeunesse.

» La mère du petit Aubry, laquelle est encore en vie et qu'on appelle Jeanne Papillon, a le malheur et la honte d'avoir esté la sœur de ce fameux maistre d'escrime et infâme gladiateur Papillon, qui ne fut point pendu ny roüé, mais qui mérita mille fois de l'estre. Le petit Aubry est digne nepveu de cet oncle mort, et peut passer pour son image vivante, non seulement selon la chair et le sang, mais encore selon les mœurs et l'esprit.

» Le plus âgé de ses deux frères est maistre paveur, on le nomme Jean Aubry, dit *des Carrières*; il a espousé la sœur de la Molière (*b*) qu'il a autant déshonorée par son alliance qu'il a esté diffamé lui-même par celle de cette prostituée.

» Le second frère du petit Aubry s'appelloit Nicolas Aubry. C'estoit un débauché, un prodigue, un cruel d'inclination, un breteur, un brigand, un assassin de profession. Il fut très-justement, mais il mourut très-misérablement dans la ren-

(*a*) Ce juste éloge de Léonard Aubry des Carrières, l'ami de Molière, n'honore pas peu Henri Guichard. Il ne faut pas confondre cet Aubry avec *son fils* Jean-Baptiste Aubry des Carrières, *comme lui paveur du Roi*, comme lui *ami de Molière*, et qui fut l'époux de Geneviève Béjart, veuve de M. de Villaubrun. Jean-Baptiste Aubry, né vers 1637, est mort en 1692.

(*b*) Ceci est écrit en toutes lettres ; *la sœur* (et non *la tante*) de la Molière !! Tant il est vrai que *la vérité se fait jour, toujours et quand même*. — En ne disant rien de fâcheux sur *Jean-Baptiste Aubry des Carrières*, Guichard nous confirme dans la bonne opinion que nous avions déjà sur son compte. Mais comme il arrange la première femme de ce dernier, Geneviève Villaubrun, née Béjart !...

des Carrières, avait épousé Geneviève Béjart [1], et se trouvait par là beau-frère de la maîtresse de la maison. Sébastien Aubry était un homme de sac et de corde : « Son nom, dit M. Livet, figure aussi souvent sur les regis-

contre du vol et de l'assassinat qu'ils commirent eux deux ensemble sur le grand chemin de Chaillot au mois d'octobre de l'année 1669, comme il sera plus amplement expliqué cy-après.

» Marie Aubry est la seule de toutes les quatre sœurs du petit Aubry qui soit connue par ses désordres (*a*). » Guichard, *Requeste d'inscription pour faux*, édition in-folio, p. 3.

[1] Le contrat de mariage de ces deux époux a été retrouvé par M. Eudore Soulié, et publié par lui sous le n° XLIV (p. 260) parmi les documents de ses *Recherches sur Molière*. Nous en reproduisons ci-dessous tout l'en-tête, liste bien précieuse des témoins qui se trouvaient, le 15 septembre 1672, réunis chez le notaire Durant :

« Furent présents sieur Léonard Aubry, paveur ordinaire des bâtiments du Roi, et Anne Papillon, sa femme, de lui autorisée, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, stipulant pour sieur Jean-Baptiste Aubry, sieur des Carrières, leur fils, aussi paveur desdits bâtiments, à ce présent, de son consentement, d'une part; et damoiselle Geneviève Béjard, veuve de feu Léonard de Loménie, sieur de la Villaubrun, demeurant place du Palais-Royal, susdite paroisse, fille de défunts Me Joseph Béjard, procureur au Châtelet, et Marie Hervé, sa femme, ses père et mère, pour elle et en son nom, d'autre part. Lesquelles parties volontairement reconnurent et confessèrent, en la présence de leurs parents et amis ci-après nommés, savoir, *de la part dudit futur époux :* de Sébastien Aubry, frère; Pierre le Viez, chevalier, médecin général de l'ordre et milice du Saint-Esprit, archi-hospitalité de toute la Chrétienté (*b*), beau-frère; damoiselle Anne Aubry, sa femme; damoiselles Marie et Barbe Aubry, sœurs; Jean de Granouilhet, écuyer, sieur de Sablières, intendant de la musique de Monsieur, duc d'Orléans; André de Vivensan, seigneur de Bussy, ci-devant gentilhomme de la chambre de mondit sieur; Louis Raymond, sieur des Cluzeaux, garde du Roi en la prévôté de son hôtel, amis; *et de la part de ladite future épouse :* de Jean-Baptiste Poquelin de Molière, valet de chambre et comédien ordinaire du Roi (*c*), beau-frère à cause de damoiselle Claire-Armande-Grésinde Béjard, sa femme : Louis Béjard, ingénieur du Roi, frère; François Brossard, marchand à Paris; Me François Coiffier, ci-devant huissier ordinaire du Roi en son grand Conseil, amis;... » (*Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 260.)

M. A. Jal, page 79 de son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, consacre un assez long article au marié, Aubry des Carrières *(Jean-Baptiste)*. Nous en extrairons les détails suivants :

« Aubry aimait le théâtre et faisait des vers; il était poète à ses heures et rimait des scènes de tragédie quand les affaires de son entreprise de pavage lui en laissaient le temps... — Comment il arriva que ce paveur, dont le cœur était tendre, s'éprit de Geneviève Béjart, femme encore, ou veuve déjà de M. de Villaubrun, je ne le sais pas. Geneviève était plus âgée que lui; mais peut-être était-elle jolie, belle et séduisante, bien qu'elle atteignît son quarantième printemps. Quoi qu'il en soit, le 19 décembre 1672, Jean-Baptiste Aubry, âgé de trente-six ans, selon la déclaration inscrite dans l'acte de son mariage, épousa à Saint-Germain-l'Auxerrois la veuve de Léonard de Loménie, qu'il perdit le 3 juillet 1675. Il ne resta pas longtemps fidèle à la mémoire de Geneviève; deux ans ne s'étaient pas écoulés qu'il avait convolé à de nouvelles noces. Je n'ai pas trouvé l'acte de son mariage avec Anne

(*a*) On voit que si Henri Guichard dit pis que pendre de son ancienne maîtresse, Marie Aubry, il rend pleine et entière justice aux trois autres filles de Léonard Aubry des Carrières et d'Anne Papillon. — Je dis *Anne* et non *Jeanne* en m'en rapportant au contrat de mariage entre Jean-Baptiste Aubry et Geneviève Béjart. (Voir la note 1 ci-dessus, même page.)

(*b*) « Cet ordre est plus connu sous le nom d'ordre du Saint-Esprit de Montpellier. » (*Note de M. Eudore Soulié.*)

(*c*) On a beau y être habitué, cela fait toujours de l'effet de rencontrer tout à coup dans un acte, où il n'est jusque-là question que de simples mortels, le grand nom de Molière; de penser que le poète immortel était présent, lui aussi, chez le notaire Durant, de se rendre compte qu'il a pris la plume, *après Béjard l'Éguisé et avant Coiffier*, et qu'il a signé cette pièce !..

» tres de la Conciergerie parce qu'il y est amené prisonnier que parce qu'il » y amène des prisonniers, en qualité de lieutenant de M. de Grandmaison, » lieutenant criminel de robe courte. » Guichard le connaissait pour avoir été quelque temps l'amant de sa sœur, Marie Aubry (1), actrice à l'opéra,

Martin, sa seconde femme; tout ce que je sais de cette personne (a), c'est que, le 31 mai 1677, elle signa avec son mari l'acte des fiançailles et du mariage de Armande-Grésinde Béjart, veuve de Molière, avec Isaac-François Guérin.

« Aubry ne se décida qu'un peu tard à briguer les suffrages du public; il avait cinquante-trois ans quand il donna sa premiere tragédie, *Démétrius*, représentée sur le théâtre de la rue Guénégaud, le « vendredi, 10e jour de juin 1689 »... *Démétrius* ne fut point imprimé; il entra vers le milieu du XVIIIe siècle dans la bibliothèque de M. de la Vallière. Il est porté sur le catalogue de cette riche collection. *Agatocle* n'eut pas non plus les honneurs de l'impression. Cette tragédie, la seconde et dernière que fit représenter Aubry, fut donnée, selon le registre du théâtre, le « mercredy, 10e jour de may (1690) »... Le manuscrit de cette tragédie a fait partie de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne.

» Aubry mourut le 20 mai 1692; il fut enterré à Saint-Sulpice. Je lis dans le registre de cette paroisse : « Le vingt-unième may a esté fait le conuoy et enter- » rement de Jean-Baptiste Aubry, me paveur ordinaire des bâtiments du Roy, et » l'un des entrepreneurs du pavé de cete *(sic)* ville, âgé d'enuiron quarante- » cinq ans [erreur, il faut lire : cinquante-cinq, puisque Aubry avait trente-cinq » ans en 1675], décédé du jour d'hier, rue de Seine, proche l'égoust, en sa « maison; etc., etc. » A. JAL, *Dictionnaire*..., p. 79.

(1) C'est lui-même, Henry Guichard, qui s'explique catégoriquement à cet égard. Voici au reste, à ce sujet, son propre temoignage:

« Il sçavoit [Lully], comme une chose qui estoit publique à Saint-Germain, que le suppliant (Henri Guichard) avoit rompu avec Marie Aubry, et qu'elle en avoit conçeu un si grand ressentiment, qu'elle n'avoit plus à son égard que des pensées de fureur et de vengeance. Baptiste embrassa cette occasion, se joignit avec cette créature qui estoit, comme elle est encores à présent, dans sa dépendance et à ses gages par l'employ de chanteuse à son Opéra, et creût qu'il ne pouvoit mieux s'adresser qu'à elle, principalement dans cette conjoncture, pour la confidence et l'exécution d'un dessein qui sembloit favoriser leurs interests particuliers, et contribuer à leur vengeance commune. » GUICHARD, *Requeste servant de factum*. p. 5.

« Marie Aubry était fille de Léonard Aubry, « paveur ordinaire des bâtimens » du Roy. » Elle avait sans doute reçu de bonne heure une assez bonne éducation musicale, car lorsqu'elle fut chargée par Cambert de representer la bergère Philis dans *les Peines et les Plaisirs de l'amour*, elle faisait partie de la musique particulière du duc Philippe d'Orléans. Lully la conserva aussi dans sa troupe, et elle ne quitta l'Opéra qu'en 1684, après avoir créé d'une façon admirable, dit-on, le rôle d'Oriane dans *Amadis de Gaule;* elle avait établi auparavant, avec un véritable talent, ceux d'Io dans *Isis*, de Proserpine dans l'opéra de ce nom, d'Églé dans *Thésée*, de Sangaride dans *Atys*, de Philonoé dans *Bellérophon*, et d'Andromède dans *Persée*. Les frères Parfaict disent de Marie Aubry: « C'était une des bonnes actrices qui aient » paru sur ce théâtre. Elle quitta l'Opéra en 1684, après avoir joué au mieux le » rôle d'Oriane. Ce ne fut point l'âge qui lui fit quitter sa profession; mais » elle était devenue d'une taille si prodigieuse qu'elle ne pouvait marcher et » qu'elle paraissait toute ronde. Elle était petite, la peau blanche et les cheveux » noirs. » Amie intime de Mlle Brigogne, Marie Aubry se trouva, comme celle-ci, mêlée au procès de Lully et de Guichard, et ne fut pas plus épargnée que sa compagne dans les factums de ce dernier. » ARTHUR POUGIN, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français*, p. 171-172.

« Marie Aubry, qui avait fait partie de la troupe de Cambert et que Lully avait recueillie dans la sienne, avait joué aussi dans l'opéra de Sablières et Guichard, et formé une liaison avec ce dernier. » ARTHUR POUGIN, *même ouvrage*, p. 219, note 1, continuée p. 220.

(a) Ne serait-ce pas Anne Reynis, veuve de Faure Martin, dont Molière et la De Brie tinrent le fils sur les fonts baptismaux, en 1656, à Bordeaux, à l'église cathédrale de Saint-André?

et il donne même à entendre dans son factum d'août 1676 que l'accusation dont il fut l'objet de la part d'Aubry avait eu lieu à l'instigation de cette vindicative Ariane (1).

» Pendant le repas, la conversation tomba naturellement sur Lully, dont deux convives au moins avaient tant à se plaindre (2), et les propos qui furent tenus sur son compte n'étaient pas empreints d'une parfaite bienveillance. Si l'on ne dit pas précisément au Seigneur, comme La Fontaine : « Délivrez-nous du Florentin (3), » il est à croire qu'on ne pria pas non plus pour la conservation de ses jours.

(1) « Ils consultèrent ensemble [Lully et Marie Aubry] les moyens qu'ils pourroient tenir pour se venger et se deffaire du suppliant, en le perdant à la Cour; Baptiste, dont l'esprit italien est remply de l'idée des crimes de son pays, proposa de supposer au suppléant une accusation de l'avoir voulu faire empoisonner, s'imaginant qu'une plainte de cette nature portée directement au Roy feroit esloigner aussi-tost le suppliant de la Cour, et qu'il n'y avoit qu'à trouver deux ou trois faux témoins pour la soûtenir devant Sa Majesté; Marie Aubry, de sa part, offrit Aubry [Sébastien] son frère comme un homme propre pour une telle entreprise : Baptiste de son costé joignit à Aubry les nommés du Creux et Huguenet, ses créatures les plus dévoüées, et formèrent ainsi le complot de perdre le suppliant à la Cour, par cette fausse accusation. » GUICHARD, *Requeste servant de factum*. p. 6.

« Une chose assez étrange, c'est que Guichard, qui s'était beaucoup mêlé de théâtre, qui avait écrit deux poèmes d'opéras, et qui avait voulu être directeur de l'Académie royale de musique, traitait avec le dernier mépris, dans ses factums, les actrices du théâtre de Lully, par cela seul qu'elles montaient sur la scène. Dans les reproches qu'il articule contre les témoins qui ont déposé contre lui, il dit, relativement à Marie Aubry : — « ... Le second reproche, c'est qu'elle » fait depuis long-temps le mestier de comédienne publique sur le théâtre de » l'Opéra de Baptiste, où elle s'expose pour le divertissement du public et pour un » gain mercenaire. Or, il est certain que tous ceux qui font cette profession sont » infâmes de plein droict, et, par conséquent, incapables de porter un témoignage » en justice... » (*Requeste servant de factum*, p. 22-23). — Il faut avouer que de tels scrupules, venant de Guichard, peuvent paraître exagérés, et d'autant plus qu'*ils ne l'avaient pas empêché d'être l'amant de Marie Aubry.* » ARTHUR POUGIN, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français*, p. 172, note 1.

(2) « Si Guichard avait gravement à se plaindre de Lully, la veuve de Molière, directrice de la troupe que ce musicien chassait du Palais-Royal, n'avait pas non plus à s'en louer. Une communauté de griefs les unissait, lui dépossédé de son privilége, elle de son théâtre, et tous les deux par les intrigues du musicien Italien. » J. LOISELEUR, *Molière...* (1886), p. 38.

(3) Voici le commencement et la fin de la fameuse pièce de La Fontaine :

Le Florentin
Montre à la fin
Ce qu'il sait faire.
Il ressemble à ces loups qu'on nourrit, et fait bien;
Car un loup doit toujours garder son caractère
Comme un mouton garde le sien.
J'en estois averti; l'on me dit : prenez garde;
Quiconque s'associe avec lui se hasarde :
Vous ne connaissez pas encor le Florentin;
C'est un paillard, c'est un mâtin,
Qui tout dévore,
Happe tout, serre tout : il a triple gosier.
Donnez-lui, fourrez-lui, le glout [glouton] demande encore :
Le Roi même auroit peine à le rassasier.

. . . .
. . . .

» Le vindicatif musicien eut vent de ces propos et déposa entre les mains du lieutenant criminel une plainte où il prétendit qu'au cours du dîner un pacte avait été formé pour l'assassiner. Guichard, disait-il, avait proposé à Aubry [Sébastien] d'empoisonner le directeur de l'Opéra au moyen de tabac mêlé d'arsenic [1]; mais Aubry, saisi de remords, était venu dénoncer le complot au principal intéressé.

» Paris était alors comme affolé par la terreur du poison. Les crimes de la marquise de Brinvilliers, qui venait de se réfugier à l'étranger, étaient divulgués, et, depuis l'année précédente, les pénitenciers de Notre-Dame avertissaient la justice qu'un nombre énorme de femmes confessaient avoir attenté par le poison aux jours de leurs maris [2].

Chacun voudroit qu'il fût dans le sein d'Abraham.
Son architecte et son libraire,
Et son voisin et son compère,
Et son beau-père,
Sa femme et ses enfans, et tout le genre humain,
Petits et grands, dans leurs prières,
Disent le soir et le matin :
Seigneur, par vos bontés pour nous si singulières,
Délivrez-nous du Florentin.

(1) « On croit rêver en lisant de telles choses, en voyant tant d'infamies commises par un seul homme, et par un homme placé dans la situation qu'occupait Lully ! Et pourtant les pièces imprimées, authentiques, sont là, sous nos yeux, pour attester l'exactitude des faits mentionnés par Guichard. En mettant les choses au pire en ce qui concerne ce dernier (que nous ne pouvons guère juger aujourd'hui, car nous ne le connaissons que par les détails de cet étrange procès), en supposant, ce qui paraît fort admissible, que sa moralité fût douteuse ou problématique, en admettant que Lully eût personnellement à se plaindre de lui (*a*), peut-on imaginer un procédé de vengeance plus infâme que celui qui consistait à accuser publiquement un homme de tentative d'homicide à son égard, et cela parce que cet homme avait eu l'audace de vouloir se faire un instant son rival, son concurrent ? Peut-on comprendre, enfin, que la protection royale ait couvert assez Lully, en de telles circonstances, pour que cette accusation, reconnue dix fois fausse, et s'étant retournée contre son auteur, n'ait pas provoqué contre lui un jugement dont la sévérité le perdît à tout jamais (*b*) ! » ARTHUR POUGIN, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français*, p. 221.

(2) « En 1673, les pénitenciers de Notre-Dame avertirent qu'un nombre énorme de femmes s'accusaient d'avoir empoisonné leurs maris. *L'avis ne semble pas avoir beaucoup ému la police.* [Ce n'est pas ce que dit le même M. Loiseleur dans l'alinéa qui suit, immédiatement, celui qui motive la présente note.] Le procès de la

(*a*) Guichard lui-même articule un grief des plus sérieux que Lully avait alors contre lui, il s'en vante même : Le directeur de l'Académie royale de spectacles n'allait-il pas, de son propre aveu, enlever au directeur de l'Académie royale de musique son admirable « conducteur de machines » Vigarani ? On en veut à un homme pour moins que cela !

(*b*) « Lully était connu, par cela même méprisé de tous, et Boileau n'était que le porte-voix de l'opinion publique lorsqu'il s'exprimait ainsi, sur son compte, dans son *Épître IX*, adressée au marquis de Seignelay, secrétaire d'État, et datée de 1675 :

En vain par sa grimace un bouffon odieux
A table nous fait rire et divertit nos yeux :
Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre.
Prenez-le tête à tête, ôtez-lui son théâtre,
Ce n'est plus qu'un cœur bas, un coquin ténébreux :
Son visage essuyé n'a plus rien que d'affreux.

» On peut sans peine supposer que Boileau eût parlé plus sévèrement encore, s'il n'avait craint de mécontenter Louis XIV. Encore fallait-il que le sentiment et le ressentiment publics fussent bien forts contre le Florentin, pour que le poète osât même le qualifier ainsi. » (*Note de M. Arthur Pougin.*)

On a contesté, et nous devons le dire, que ces vers de Boileau s'adressassent à Lully. Mais une simple question : A qui, alors, s'adressaient-ils donc ?

» *La police prêtait* donc *une oreille très attentive à toutes les accusations d'empoisonnement,* et cette disposition donnait beaucoup de gravité à celle que Lully formulait, sur les indications d'Aubry.

» Guichard comprit le péril et *de lui-même se constitua prisonnier* (1): par là il montrait qu'*il allait au-devant de l'enquête, loin d'en craindre les résultats.* Il expliquait, d'ailleurs, la connivence de Lully et d'Aubry en prétendant que le premier avait offert au second la place de garde et surveillant de son théâtre aux appointements de 1,800 livres. » JULES LOISELEUR, *Molière, nouvelles controverses...,* p. 38, 39, 40.

Donnons maintenant la parole à M. Arthur Pougin, qui dans son livre : *Les Vrais Créateurs de l'opéra français,* s'attache à éclairer et à éclaircir autant que possible une affaire dont il nous semble très évident que nous ne possédons pas en main toutes les pièces :

« Cette affaire, dit-il, qui prit des proportions énormes et qui ne dura guère moins de trois années, fut d'ailleurs un scandale public et fit grand bruit dans Paris, ainsi qu'on peut le croire. Lully se prenait à forte partie, et Guichard, qu'il eut le pouvoir de faire emprisonner préventivement (2)

Brinvilliers n'eut pas même le don de la tirer tout d'abord de son inertie; elle avait pourtant attenté aux jours de son père, de ses deux frères, de sa sœur et de son mari; des essais de poison avaient été faits jusque sur les malades des hôpitaux. Mais on parut croire que cette femme était un monstre exceptionnel, et l'*on ne voulut pas apercevoir les terribles perspectives que son procès ouvrait sur la démoralisation publique.* L'opinion, d'ailleurs, n'avait pas unanimement sanctionné la condamnation de cette étrange et séduisante créature, et telle était alors la perversion du sens moral, qu'elle fut plainte et que le peuple chercha ses os et la considéra comme une sainte (*a*). » J. LOISELEUR, *Trois énigmes historiques* (1882), p. 141-142.

(1) Ce n'est nullement ce que dit M. Pougin, qui lui-même (p. 228) avoue que *tout est étrange dans cette affaire étonnamment mystérieuse :*

« Lully, qui, je l'ai dit, ne reculait devant rien, avait échafaudé contre Guichard tout un système d'accusations infâmes, toute une série d'imputations odieuses, sans fondement, dont quelques-unes même n'avaient nullement trait à l'affaire pendante entre eux deux, mais *dont l'ensemble était destiné à noircir sa victime aux yeux des juges, et à en faire le scélérat le plus accompli.* Aidé de plusieurs faux témoins, mais surtout de son complice Aubry [Sébastien], un autre misérable qui ainsi que lui méritait la corde, il accusa Guichard d'avoir voulu l'empoisonner, lui, Lully, puis d'avoir essayé de faire assassiner Aubry par un sculpteur nommé Jacquin, puis d'avoir blasphémé, puis d'avoir dérobé les vases sacrés d'une église, puis d'avoir volé et empoisonné son propre beau-père, puis enfin, que dirai-je? d'avoir, à cinq reprises différentes, communiqué à sa femme un mal innomé.

» Sur ces différents chefs d'accusation, Lully *avait réussi à faire emprisonner Guichard* [ceci n'est pas exact! c'est Guichard lui-même qui, M. Loiseleur l'atteste, *se constitua prisonnier*], et il n'y avait pas moins de quinze mois que celui-ci était privé de sa liberté lorsqu'il publia sa *Response du sieur Guichard aux libelles diffamatoires de Jean-Baptiste Lully et de Sébastien Aubry.* » ARTHUR POUGIN, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français,* p. 225-226.

(2) Encore une fois, ceci n'est pas exact : c'est Guichard lui-même qui, de sa propre volonté et par un coup de maître, s'est constitué prisonnier, ainsi que l'a établi plus haut (même page 591), M. J. Loiseleur.

(*a*) « Voyez la lettre de Mme de Sévigné du 22 juillet 1676. » (*Note de M. J. Loiseleur.*)

et de tenir quinze mois sous les verrous, n'était pas homme à se laisser écorcher sans crier. On peut dire qu'en cette circonstance, ce dernier [Guichard] fit preuve d'une rare énergie, et qu'il se défendit avec une ardeur, une intelligence et une âpreté que justifiait, au surplus, la situation dangereuse qui lui était faite par l'odieuse conduite de son adversaire, publiant contre lui des mémoires écrasants et accumulant, à son tour, des imputations telles que tout autre que le Florentin aurait pu s'en mal trouver. On peut s'étonner, en effet, que celui-ci n'ait pas succombé dans la lutte audacieuse qu'il avait engagée, et l'on se demande quel nom mériterait la prétendue justice qui le protégea d'une manière si tutélaire contre ses propres méfaits. Il faut lire les libelles de Guichard (1) pour connaître quel homme était Lully, et à quel point cet homme était misérable. » ARTHUR POUGIN, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français*, p. 222-223.

Mais reprenons le récit piquant et circonstancié de M. J. Loiseleur, dont la sagacité, dont l'appréciation juste et éclairée et la perspicacité toute spéciale se font un véritable jeu de tout ce qui touche à la science du droit, de tout ce qui appartient de près ou de loin au tribunal de la chicane :

« L'instruction fut longue et prit une tournure inattendue : un beau jour Aubry fut arrêté par ordre du procureur du Roi, Robert. Pourquoi ? On ne le sut exactement que longtemps après, car la justice du temps, copiant les procédés de l'Inquisition, ne se croyait pas obligée de révéler aux gens les motifs de leur incarcération : on dut croire et l'on crut que les imputations d'Aubry paraissaient calomnieuses.

» Armande se décida à venir à son secours. Céda-t-elle aux sollicitations de sa sœur Geneviève, belle-sœur d'Aubry ? Craignit-elle, si elle tardait, de se voir compromise ? Toujours est-il qu'*oubliant tout à coup les légitimes motifs d'irritation qu'elle avait contre Lully, et redoutant sans*

(1) « Le suppliant ne prétend point entrer icy dans le détail des débauches infâmes et du libertinage de Baptiste ; il ne veut pas souiller les oreilles des juges par le récit d'une longue suite d'ordures et d'infamies *semblables à celles qui ont autrefois attiré le feu du ciel sur des villes entières*, et qui auroient fait infailliblement chasser ce libertin de la Cour peu de temps après qu'il eut commencé d'y paroître, si l'on n'avoit cru trouver un jour dans son repentir de quoi justifier la grâce qu'on luy fit en faveur de la musique.

» Il est vray de dire que cet Arion de nos jours doit son salut à son violon, comme celuy de Lesbos fut redevable du sien à sa harpe, qui le tira du naufrage. Le vent qui a reçeu les cendres de l'infâme Chausson dont le procez note Baptiste, a porté cette vérité si loin, que mesme les gazettes estrangères, au sujet d'un méchant feu d'artifice qu'il s'avisa de faire vis-à-vis sa maison, en l'année 1674, publièrent partout que *s'il n'avoit pas reüssi dans ce feu-là, on reüssiroit mieux à celuy qu'il avoit mérité en Grève.* » GUICHARD, *Response aux libelles diffamatoires de Jean-Baptiste Lully et de Sébastien Aubry*, p. 17.

« Voyez une très longue chanson de Saint-Gilles qui renferme un couplet sur l'effroyable châtiment infligé par les lois au complice de Lully, Bibliothèque de l'Arsenal, Manuscrits, *Belles-Lettres*, t. 72. » CASTIL-BLAZE, *L'Académie impériale de musique de 1645 à 1855*, t. I, p. 30, note 1.

doute ses mauvais offices, elle se mit du côté du manche : ce ne fut pas toutefois sans précautions ni longues hésitations.

» Pendant les quatre premiers mois qui suivirent l'incarcération de Guichard, elle avait gardé le silence, et ne s'était pas présentée comme témoin ; mais Lully, qui n'était pas homme à négliger aucun moyen, eut assez de crédit pour obtenir de l'autorité judiciaire des lettres de monition qui furent lues au prône dans toutes les églises de Paris. Le monitoire était un avertissement donné aux fidèles instruits d'un crime d'avoir à venir, sous peine d'encourir les foudres de l'Église, révéler les détails par eux connus. Celui que Lully avait obtenu fut lu au mois de juillet 1675, et c'est seulement à la fin de septembre que la veuve Molière alla faire sa déposition à son curé, et « lui déclara qu'au mois de novembre de l'année » précédente, le sieur Guichard étant à souper chez elle, on vint à parler » du sieur Lully, et que, sur ce sujet, Guichard dit à elle, déposante, *que » Lully crèverait bientôt* » ; déclaration fort habile par laquelle elle venait au secours d'Aubry, tout en évitant de rien dire des prétendues propositions d'empoisonnement faites à ce dernier par Guichard et de la façon dont elles avaient été accueillies.

» On imagine aisément l'irritation que cette perfide déposition dut soulever chez Guichard : *il comptait sur une alliée et rencontrait une ennemie.* Dans un des mémoires qu'il publia pour sa défense, il fit remarquer d'abord à quel point il était invraisemblable qu'il eût fait les ouvertures et les dangereuses confidences qu'on lui prêtait au cours d'un dîner auquel assistaient de nombreux convives, et en présence de tant de serviteurs. Puis il chercha naturellement à affaiblir la valeur du témoignage de la veuve Molière : « Elle est, disait-il, indigne de toute créance à raison des » rapports de famille qui existent entre elle et la famille Aubry, le propre » frère de Sébastien Aubry ayant épousé *la propre sœur de la Molière.* »
JULES LOISELEUR, *Molière...,* p. 40, 41, 42.

Ici, M. Jules Loiseleur s'arrête, s'étonne, s'exclame, se récrie. Dans ce passage, en effet, aussi bien que dans un autre, que nous avons reproduit plus haut [1] dans une note, et *sur lequel, dans une notule, nous appelons l'attention toute particulière de nos lecteurs,* Guichard, qui n'y entend pas malice, et qui parle avant *la légende,* — c'est-à-dire avant que les tristes bruits insufflés par Montfleury, accrédités ensuite par les libelles venimeux et infâmes, soient définitivement reçus et tenus par tous comme parole d'évangile, — Guichard, disons-nous, constate et confesse tout simplement la vérité, non encore défigurée et falsifiée partout, dans tous les livres !... A savoir : que Geneviève Béjart, que la femme légitime de J.-B. Aubry des Carrières, était bien la sœur, « la propre sœur » (ces mots

(1) Voyez, ci-dessus, page 586, note 1, notule *b*.

sont parfaitement écrits en toutes lettres) de Grésinde-Armande Béjart, la femme de Molière; ce n'est que plus tard, en effet, que tout le monde ignorera, aura complètement oublié ces détails. La calomnie met toujours un certain temps à faire son chemin; et *la Fameuse Comédienne*, par exemple, ne paraîtra pas avant 1688, et nous ne sommes encore qu'en 1675 ou 1676.

Voici donc ce que dit (p. 42) M. Jules Loiseleur : « C'est là, » pour le dire en passant, une assertion bien remarquable, et » il est étonnant que personne ne l'ait encore relevée. Trois » ou quatre ans après la mort de Molière, Guichard con- » naissait et livrait à la publicité un fait que Beffara passe pour » avoir découvert en 1821, à savoir qu'*Armande était non la* » *fille de Magdeleine Béjart, mais sa sœur, en même temps* » *que celle de Geneviève* [1]. » Mais il le savait comme tout le monde alors, et avant que le voile le plus épais et le plus étonnant fût venu couvrir toute l'histoire de Molière, grâce d'une part à la publication de perfides libelles, grâce de l'autre à la destruction aussi invraisemblable que *certaine* de tous les papiers, lettres, billets, correspondance publique et privée du grand homme, de toutes les pièces ayant trait à lui de près ou de loin, de tous les témoignages, écrits ou imprimés, lui étant un tant soit peu favorables.

Mais quand Guichard veut calomnier Armande, il ne s'occupe guère de mettre de vraisemblance dans ses accusations. Voici en propres termes ce qu'il ose dire :

« Tout le monde sçait que la naissance de la Molière est obscure et indigne, que sa mère est très incertaine, *que son père n'est que trop certain, qu'elle est* FILLE DE SON MARY, FEMME DE SON PÈRE; que son mariage a esté incestueux, que ce grand sacrement n'a esté pour elle qu'un horrible

(1) M. Loiseleur trouve là une excellente occasion de justifier sa thèse favorite : « Il [Guichard] était donc au courant, s'écrie-t-il tout aussitôt (p. 42), des actes » mis au jour par Beffara et Eudore Soulié, et qui constatent cette parenté; mais, » ces actes, *il ne croyait pas beaucoup à leur sincérité...!* » Guichard ne connaissait aucun de ces actes dont il n'avait que faire! mais il savait tout simplement ce que tout le monde disait autour de lui, ce qui ne faisait alors mystère pour personne : il croyait, *il en était sûr*, qu'Armande était *la sœur* de Geneviève, *la sœur* de Magdeleine, *la sœur* de tous les autres enfants de Joseph Béjart et de Marie Hervé. On va voir, au reste, tout à l'heure lorsque son avocat, Maître Vaultier, va lancer l'odieuse calomnie que Molière avait épousé sa fille, comme il va s'y prendre maladroitement. Que ce soit Marie Hervé ou Magdeleine Béjart qui soit la mère d'Armande, peu lui importe, il ne veut rien savoir. Il va donc, de fait, jusqu'à *accorder à Molière les faveurs de Marie Hervé!!...* — Cf. ci-après, p. 604-605.

sacrilége... » (*Appendice,* à la fin de *la Fameuse Comédienne,* édition de M. Ch.-L. Livet, p. 235-236.)

Voyons, il me semble que cette phrase est parfaitement claire et qu'elle ne présente aucune espèce d'ambiguïté!... Guichard appelle un chat un chat, et Armande Béjart une incestueuse.

« Ce furieux — dit M. Paul Mesnard — n'a pas pris garde que si la mère de Mlle Molière est incertaine, on ne voit pas comment, dans une naissance si mystérieuse, le père incestueux est certain. Pour son dégoûtant factum, Guichard fut condamné à faire amende honorable nu-tête et à genoux. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière,* p. 265-266.

Mais Guichard ne soutenait qu'une chose, qu'une seule, celle qui lui importait avant toutes les autres : c'est qu'Armande, qui venait si impudemment de lui fausser compagnie, alors qu'il comptait si bien sur elle comme sur une alliée, c'est qu'Armande, témoin à décharge, devenant tout à coup témoin à charge, avait tous les défauts, tous les vices; elle avait commis tous les crimes; elle n'était qu'un composé de bassesses, de turpitude et d'horreur (1). Quoi qu'en dise M. Loiseleur (2), Guichard ne connaissait aucun acte, et n'était ni pour ni contre ce que ces actes pouvaient bien contenir. Il avait eu vent peut-être de la dénonciation de Montfleury et du livre de Chalussay; il ne

(1) Pour être absolument sûr que cette interprétation des sentiments de Guichard est bien la véritable, il ne faut que lire *la suite* du passage que nous venons de citer :

« ... que sa vie et sa conduite ont toujours esté *plus honteuses que sa naissance et plus criminelles que son mariage;* qu'avant que d'estre mariée, elle a toujours vescu dans une prostitution universelle; que, pendant qu'elle a esté mariée, elle a tousjours vescu dans un adultère public, et que, depuis qu'elle est veuve, elle a tousjours vescu dans un abandonnement général de son corps et de son âme; qu'encore aujourd'huy (allusion au procès de la Tourelle) elle est scandalisée (*sic*) dans toute la ville de Paris pour ses désordres et ses libertinages, qu'elle continue non seulement dans sa maison, qui est ouverte au premier venu, mais mesme derrière le théâtre, où elle ne refuse personne; qu'en un mot *cette orpheline de son mary, cette veuve de son père, et cette femme de tous les autres hommes* n'a jamais voulu résister qu'à un seul homme, qui estoit son père et son mary; et qu'enfin qui dit *« la Molière »* dit *la plus infâme de toutes les infâmes.* » (*Appendice*, à la fin de *la Fameuse Comédienne*, édition de M. Ch.-L. Livet, page 236.)

(2) « Que ce fût là une infâme calomnie, nul doute sur ce point : tout ce » que j'en veux retenir, c'est que Guichard, vivant dans l'intimité d'Armande, » *connaissait ces actes authentiques* auxquels on accorde tant de crédit aujourd'hui, » mais *qu'il n'en était pas dupe*, puisqu'il tenait Armande bien plutôt pour la fille » de Madeleine que pour sa sœur (p. 43). » Guichard avait bien affaire des pièces et des actes, qu'il n'eut jamais occasion de consulter! Il voulait dire la plus grosse injure, la plus laide infamie possible à Mlle Molière, et il l'a dite. Quant au reste, il n'en avait cure. — Cf. ci-après, p. 604-605.

soupçonnait nullement Magdeleine Béjart, morte et enterrée, d'avoir été la véritable mère d'Armande. Mais il avait entendu dire vaguement que *Molière avait épousé sa fille.* Il ne voyait pas bien comment cela avait pu se faire. La mère lui importait fort peu, que ç'ait été Marie Hervé elle-même ou une autre. Il ne tenait qu'*au père,* le seul des deux parents immédiats que l'on suspecte d'ordinaire, et se faisant l'écho d'une sourde et lâche calomnie, il la lançait à haute voix, fièrement et de toutes ses forces, afin que nul n'en ignore!...

« Guichard ne se bornait pas à flétrir la veuve de Molière dans son origine; il l'attaquait aussi dans sa vie privée et dans ses mœurs, en même temps, du reste, que toutes les autres actrices dont Lully avait invoqué le témoignage : « La Aubry, digne sœur d'un tel frère; la Verdier, sa vilaine » amie; la Brigogne, cette prostituée, chanteuse de l'Opéra; la Molière, » cette comédienne de tous les théâtres, sont des créatures publiques de » toutes les manières (1). » Tel était le langage, non de Guichard lui-même, bien qu'il en fût l'inspirateur et en portât la responsabilité, mais de Me Vaultier, son avocat, rédacteur de ses requêtes et mémoires. Guichard paraît même en reconnaître et en regretter l'exagération quand il s'excuse, eu égard à la fausseté de l'accusation que l'on faisait peser sur sa tête et à l'indignation qu'elle soulevait dans son âme, de n'avoir pu parler avec plus de retenue (p. 2). — Du reste, il faut dire, à sa décharge, que Lully et Aubry, par la violence de leurs attaques, légitimaient ces représailles, et que, dans cette triste affaire, *ce ne fut pas Guichard qui joua le plus vilain rôle, car les allegations les plus graves de ses adversaires furent reconnues calomnieuses.* » JULES LOISELEUR, *Molière...,* p. 43-44.

Ces fausses allégations, quelles étaient-elles donc? C'est Guichard lui-même qui va nous l'apprendre, et nous lui laissons, maintenant, la parole :

« Ces cruels persécuteurs ne se contentent pas de faire gémir le suppliant depuis quinze mois dans une prison honteuse et injuste, sous le poids de leurs persécutions; ils insultent encore à la victime qu'ils voudroient immoler, et l'accusent de proférer des blasphèmes contre Dieu, duquel il attend la justification et la vangeance *(sic)* tout ensemble de son innocence opprimée; mais le chapelain de la prison, et tous les prisonniers, témoins fidèles de la patience et de la conduite du suppliant, les ont encore démentis par l'attestation qu'ils ont donnée du contraire, le douze du présent mois d'Aoust, par devant le Beuf et de Troyes, notaires, laquelle est pareillement produite au procez.

(1) « *Response du sieur Guichard aux libelles diffamatoires de Jean-Baptiste Lully et de Sébastien Aubry, à Messieurs les gens tenans le siège présidial en la Chambre criminelle de l'ancien Chastelet de Paris.* — Août 1676, p. 20. » *(Note de M. Jules Loiseleur.)*

» L'infâme Aubry, sur tout, fait bien voir de quoy il est capable, de quels déguisemens et de combien de fausses circonstances il sçait couvrir et appuyer ses mensonges, quand il suppose, en se parant mesme du voile de la religion qu'il prophane, *que le suppliant et le nommé Jacquin, plains de vin tous deux, attaquèrent luy Aubry dans la mesme prison, le propre jour de Pasques, comme il sortoit de la communion, et lui donnèrent cent coups dont Monsieur Deffita* [lieutenant criminel au Châtelet] *ne luy a point fait de justice ;* puisque par la plainte du sieur Jacquin, par l'information faite à sa requête par Monsieur de Quélin conseiller en la cour; par les rapports de cinq chirurgiens jurez; par le décret décerné contre Aubry et ses trois complices; par la provision de cent livres adjugée contre eux au sieur Jacquin, il est prouvé qu'Aubry, cette beste féroce, accoûtumée au sang et au carnage, ne pouvant s'empescher, tout enchaîné qu'il est, d'ensanglanter ses mains, de peur d'en perdre l'habitude, a assassiné avec ses trois complices le sieur Jacquin le 13 Avril, lendemain de la Quasimodo, entre les quatre à cinq heures du soir, qu'ils luy ont rompu une côte, et que le suppliant n'est meslé dans cette affaire en façon quelconque; nonobstant tout cela, Aubry a le front de soûtenir *que le suppliant et Jacquin l'ont excédé le propre iour de Pasques, comme il sortoit de la communion.....* »

Il faudrait avoir entre les mains, pour apprendre comment et en quoi Lully se trouvait mêlé à cette tentative d'assassinat contre Jacquin, le curieux libelle, devenu fort rare, si du moins il en existe encore aujourd'hui un exemplaire, dont M. Arthur Pougin, p. 228, note 1, de son livre : *les Vrais Créateurs de l'opéra français,* nous indique très exactement le titre : « *Requeste* imprimée de François Jacquin, sculpteur ordinaire » de Monsieur, frère unique du Roi, ingénieur et architecte, » *contre Lully, à l'occasion d'une tentative d'assassinat* com- » mise sur sa personne par les nommés Bénard et complices. » Paris, 1676, in-4°. » — Mais continuons le curieux récit d'Henry Guichard :

« Tout ce qui a esté remarqué iusques icy n'a pas espuisé les artifices, ny satisfait la fureur de Baptiste et d'Aubry. Voicy une scène d'une nouvelle invention, on va introduire sur le théâtre des monstres inconnûs jusqu'à cette heure, on exposera de nouveaux empoisonnemens, des parricides, des vols et des sacrilèges.

» Aubry ne se contente pas d'accuser le suppliant d'avoir voulu faire empoisonner Baptiste : quand le scélérat se voit convaincu, par ses propres mensonges, de la fausseté de cette accusation, il passe à une autre aussi fausse et bien plus criminelle : il avance impunément *que le suppliant a empoisonné le sieur le Vau son beau-père; qu'il a volé ses principaux effets; qu'il y a eu décret contre luy pour raison de cela; qu'il*

a esté emprisonné en vertu de ce décret; qu'il auroit esté pendu sans un ordre de le transférer à la Bastille; qu'il en est sorty sans faire prononcer sur son procez; que ce procez est encore indécis; et que la Cour peut l'examiner, si elle le trouve à propos.

» C'est icy que le suppliant se jette aux pieds de la Cour pour lui demander tout de nouveau la justice et la réparation qui luy sont deües; cet empoisonnement imaginaire, ce vol supposé, ce décret chimérique, cet emprisonnement prétendu, cette grâce invisible, ce procez indécis, sont des fantômes sortis de l'imagination corrompuë d'Aubry, dont on ne verroit jamais la moindre trace dans pas un greffe, et cependant cet imposteur effronté a l'impudence de dire à la Cour *qu'elle peut examiner ce procez, si elle le trouve à propos.*

» Est-ce le désespoir d'Aubry ou l'impunité de ses crimes qui luy fait croire qu'il pourra surprendre la religion de ses iuges? Sous quelle authorité ose-t-il leur imposer iusques dans leur tribunal? Et prétent-il (1) les forcer à recevoir des impostures sans preuves et des calomnies sans fondement? Lorsqu'il accuse encore le suppliant *d'avoir composé des chansons impies contre Dieu, contre la Sainte Vierge, les Apostres, la Magdelaine, et tous les saints;* et cela *chez la nommée Beauregard, ruë Fromenteau, avec les nommés Montenglos et la Foucandière;* et qu'il ajoute *que l'information qui en fut faite, environ le mois de juin 1669, est au greffe du Chastelet.*

» Y eut-il jamais de fable plus circonstantiée que l'est celle-là? Et ne diroit-on pas qu'elle approche de la vérité, tant il *(sic)* luy en donne la couleur et la ressemblance? L'action, le temps, le lieu, les personnes, tout y est marqué; mais que l'on feüillette les registres de tous les greffes, on n'y trouvera point cette information imaginaire, et l'on connoistra que ces suppositions exécrables ne sont que des êtres sans raison qui n'ont jamais été dans la nature des choses.

» Enfin, pour dernier comble d'horreur, et pour achever la catastrophe de ce funeste opera, Baptiste et Aubry avancent dans leurs libelles *que le suppliant en la mesme année 1669 vola et emporta les ornemens de l'église du Couvent des Filles de la Miséricorde, fauxbourg Saint-Germain, et qu'ils s'en servirent à un usage si abominable, qu'ils n'osent,* disent-ils, *s'en expliquer davantage.* » *Response de* GUICHARD, etc., p. 10, 11, 12 et 13.

Après avoir rapidement analysé les crimes imaginaires de Guichard, — dont nous avons tenu à offrir à nos lecteurs le détail complet fourni par l'accusé lui-même, — M. Loiseleur dit ensuite :

« ... Lully eut assez d'influence pour obtenir que Me Jacques Défita, lieutenant criminel au Châtelet, fit deux enquêtes successives dans le monastère [des Filles de la Miséricorde, au faubourg Saint-Germain], bien que,

(1) *Prétend-il.*

dès la première, la supérieure et les religieuses eussent attesté que rien de pareil ne s'était passé dans leur maison. Leur certificat est imprimé tout au long à la page 14 de la *Réponse de Guichard*. Ce dernier nous révèle de plus (p. 26) que *la belle-mère du lieutenant criminel était la marraine d'Aubry,* ce qui, à cette époque, créait une sorte de lien familial.

» Guichard se crut donc fondé à récuser Défita et à demander à la cour du Parlement de lui donner un autre juge. Ce sont là de ces requêtes que les cours suprêmes accordent rarement et que les juges récusés pardonnent plus rarement encore. La Cour, par arrêt du 16 mai 1676, rendu après des plaidoiries qui durèrent cinq audiences, ordonna que le procès serait continué par le lieutenant criminel, puis, le 17 septembre, ce juge rendit une sentence qui déclarait Guichard convaincu d'avoir fait la proposition d'empoisonner Lully et le condamnait à venir en la chambre du conseil, et là, nu-tête et à genoux, se reconnaître coupable et être blâmé. Quant à Aubry, contrairement à toute attente, il était déclaré convaincu d'avoir écouté la proposition et promis de s'y employer, pourquoi il était condamné, lui aussi, à l'amende honorable et à l'admonestation.

» Presque tous ceux qui ont parlé de cette affaire ont cru qu'elle se terminait là, et que, en fin de compte, elle avait mis en évidence la culpabilité de Guichard et procuré le triomphe de ses adversaires et de leurs témoins..... — *Toute différente est la vérité.* Lully s'était trop hâté de triompher en faisant imprimer chez Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimeur du Roi, l'arrêt qui maintenait à Défita le droit de continuer le procès criminel. Cet arrêt se terminait par ces cinq ou six petits mots, qui auraient dû modérer sa joie : « sauf l'exécution, s'il en est appelé. » *Défita pouvait bien rendre sa sentence, mais non la faire exécuter :* elle devenait ainsi une simple formalité préliminaire ; *Lully gagnait la première manche, rien de plus.* Son adversaire interjeta appel, en effet, et *la Cour, par arrêt du 12 avril 1677, mit la sentence à néant,* et, faisant droit sur les réquisitions du procureur général, *déclara l'appelant absous de l'accusation portée contre lui.* Cet arrêt fut mentionné en marge de la sentence, et Guichard reprit tout de suite son emploi dans la maison de Monsieur. En sorte qu'*en définitive l'affaire tourna à la confusion de Lully, d'Aubry et de ceux qui avaient prêté à l'un et à l'autre le secours de leur témoignage.* ACQUITTER GUICHARD, c'était déclarer celle qui avait déposé contre lui convaincue d'*accusation calomnieuse,* acte d'autant plus répréhensible que cette accusation frappait un ancien ami. Il s'en faut de tout, comme on voit, qu'Armande soit sortie de cette affaire à son honneur, et surtout qu'elle ait obtenu aucune réparation des injures qui lui avaient été prodiguées. » JULES LOISELEUR, *Molière....*, p. 44, 45, 46 et 47.

Ce dut être, somme toute, un fameux coup pour Lully, que l'arrêt du tribunal le condamnant ignominieusement, et en même temps réhabilitant Guichard. En bonne et sérieuse justice, et malgré le favoritisme régnant, l'astucieux Italien

n'avait plus, quoi qu'il fît, devant ce tribunal, les mêmes coudées franches que lorsqu'il se trouvait seul à seul vis-à-vis Louis XIV.

« C'est à la même époque, dit M. Pougin (p. 237), que prit fin, à la suite d'une série de jugements successifs, le procès de Guichard et de Lully, qu'on eût pu croire interminable; plusieurs autres affaires s'étaient greffées, on l'a vu, sur l'affaire principale, *quelques-uns des témoins s'étaient vus transformés en accusés,* et ces jugements ne s'élevèrent pas à moins de dix ou douze. Pour compléter l'idée qu'on peut se faire, à ce sujet, de la moralité de Lully, je dirai que son principal complice, Sébastien Aubry, qui grâce à lui avait obtenu d'abord des lettres de rémission, s'était vu ressaisir par le Parlement à la suite des révélations de Guichard et des accusations d'assassinat que celui-ci avait portées contre lui; pourtant, malgré tout, — *et toujours, sans doute, grâce à l'influence de Lully,* — ce misérable ne fut puni que de la peine du bannissement. *Quant à Lully lui-même, il eut la chance de n'être condamné qu'*À VOIR BRULER PUBLIQUEMENT EN GRÈVE, PAR LA MAIN DU BOURREAU, LES FACTUMS QU'IL AVAIT PUBLIÉS CONTRE GUICHARD. Enfin, sans connaître la nature de la peine légère qui fut infligée à celui-ci, je sais qu'il ne sortit pas absolument indemne de toute cette affaire. En ce qui concerne le sculpteur Jacquin, il se vit allouer des dommages-intérêts, sans doute à la charge de Lully, soit pour la calomnie dont il avait été l'objet de la part de celui-ci, soit pour la tentative de meurtre dont il avait été la victime (1). » ARTHUR POUGIN, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français,* p. 237-238.

Mais l'affaire de l'*Académie royale des spectacles,* avec tout cela, que devenait-elle? C'est M. A. Jal qui va nous l'apprendre :

« En 1674, un certain Guichard établit un spectacle *où la musique avait une part* (2); Lully ne voulut pas laisser entamer son domaine et fit

(1) « Ce sont là tous les détails que j'ai pu réunir sur les résultats de ce procès; encore ne puis-je me flatter de les avoir personnellement découverts. Je dois ces renseignements sommaires à l'obligeance de M. Charles Nuitter, qui s'est beaucoup occupé de l'affaire de Guichard et de Lully, et qui a eu la chance de mettre récemment la main non seulement sur *les factums de Lully* (devenus d'autant plus rares qu'*ils furent brûlés par décision du Parlement*), mais encore sur *les jugements rendus par le même Parlement à l'occasion de ce procès.* M. Nuitter compte publier prochainement le résultat de ses recherches sur cette affaire restée jusqu'ici bien obscure, mais qui rentre directement dans la catégorie des causes les plus célèbres. » *(Note de M. Arthur Pougin.)*

Aurions-nous à notre complète disposition tous les documents de cette ténébreuse affaire, où Lully ne rencontra pas, semble-t-il, les *bons vouloirs,* et les *excès de complaisance* auxquels il semblait jusque-là être accoutumé, que nous n'en serions relativement pas beaucoup plus avancés, par rapport au seul point de vue un peu spécial qui nous occupe : les conséquences infiniment peu honorables qu'eurent, pour la veuve de Molière, les résultats derniers d'une affaire à laquelle, dans aucun cas, elle n'aurait jamais dû se trouver mêlée.

(2) Bien faible, et qui avait dû être réglée longtemps à l'avance. On semble donc ne pouvoir supposer que Lully ait été *absolument dans son tort...!*

un procès. Tout procès est long; le 22 mars 1676, Colbert écrivit à M. de Harlay, procureur général, que le Roi *voulait* que cette affaire pendante au Châtelet fût terminée bientôt. (Bibl. imp., Ms. St-Germain. — Harlay, nº 367-2, p. 50.) Je ne sais ce qui se passa; mais, le 14 juin 1678, Colbert écrivait au procureur général que le Roi *ne voulait pas* que les lettres patentes données, en 1674, à Guichard fussent enregistrées. C'ÉTAIT RETENIR APRÈS AVOIR DONNÉ; mais Lully triomphait, et *c'était ce que voulait Louis XIV.* Lully était en possession de plaire au Roi dès longtemps. » A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 814, colonne 1.

« Ainsi, s'écrie M. Pougin, ainsi ce procès si audacieusement entamé par Lully avait duré trois années, pendant lesquelles Guichard, tout occupé à se défendre contre un si terrible adversaire, s'était vu *dans l'impossibilité absolue de tirer parti du privilège qui lui avait été concédé.* Or, et malgré ses ennuis judiciaires, le Florentin, au bout de ce temps, atteignait tout justement le but qu'il avait poursuivi avec tant d'âpreté, puisqu'il finissait par obtenir *la révocation pure et simple de ce privilège!...* Lully... était enfin resté le seul maître de l'Opéra et avait rendu désormais toute concurrence impossible.

» C'était tout ce qu'il voulait. » ARTHUR POUGIN, *Les Vrais Créateurs de l'opéra français*, pp. 238-239.

C'est vrai, mais les tribunaux l'avaient condamné comme calomniateur. C'est vrai, mais les factums qu'il avait écrits contre Guichard furent *brûlés publiquement, en Grève, par la main du bourreau.* C'est vrai, mais tout Paris se rendit compte, à n'en pouvoir douter, de sa déloyale, de son indigne conduite. C'est vrai, mais Guichard, lui, pouvait dire avec complète justice, en voyant s'évaporer comme fumée le privilège qu'il avait reçu de Louis XIV :

Tout est perdu, fors l'honneur.

Son honneur, si rudement attaqué, fut définitivement reconnu intact en fin de compte. Lully pouvait-il bien en dire autant? Pourquoi Louis XIV et Colbert vinrent-ils si étrangement, si complètement au secours du musicien? Qui pourrait le dire aujourd'hui? — Mais qui donc, surtout, donna à la « veuve » de Molière la fâcheuse et malencontreuse idée d'intervenir dans le procès et de se mettre précisément du côté de Lully?

Il n'est pas probable que la clarté se fasse jamais complètement, définitivement, sur ces questions; nous ne possédons pas toutes les pièces de ce procès, éclairci cependant déjà avec tant

de finesse et de sagacité par M. Jules Loiseleur, critique incomparable, en ce qui regarde toutes les questions et les informations judiciaires, dans l'art d'en tirer et d'en faire ressortir la plus grande part de vérité possible. Avec les pièces réunies et publiées par M. Arthur Pougin et l'argumentation si lumineuse de M. Loiseleur, il nous a été facile d'offrir à nos lecteurs une idée parfaitement exacte d'un procès auquel nous eussions eu beaucoup de peine à comprendre quelque chose sans fil conducteur — je veux dire sans les pièces du premier, sans l'analyse raisonnée du second.

La plupart de ceux qui ont parlé, de nos jours, de cet étrange procès en ont ignoré l'extraordinaire dénouement!

L'affaire Guichard est un très gros événement dans l'histoire d'Armande après la disparition de Molière, et nous ne devons pas regretter la place, relativement considérable, que nous venons de lui accorder.

Avant cette fâcheuse affaire, personne, dans le vrai public, malgré *Élomire* et les *on-dit* de quelques méchantes langues, n'avait encore pensé à mettre sérieusement en doute et à vouloir contester les liens de parenté, tout « sororels », existant entre Armande, Magdeleine et Geneviève, pour leur en substituer d'autres bien différents.

Désormais l'attention est fixée, et bien fixée, sur cette terrible question qui, jusqu'à ces derniers temps, a partagé en deux camps bien tranchés les biographes de Molière.

C'est Guichard, un honnête homme cependant, qui a articulé maladroitement et contre toute preuve, mais en des termes virulents, désormais impossibles à oublier, la terrible accusation *que tout Paris*, cette fois, *a entendue:* car elle a été proférée au milieu d'un procès scandaleux et retentissant qui passionnait avec raison la cour et la ville, et elle n'a pas été relevée ni réfutée par la partie adverse, le côté Lully... le côté Louis XIV!

C'est une semence adroitement jetée, et en bonne terre; c'est une bonne préparation, surtout, au pamphlet de *la Fameuse Comédienne,* qui se confectionne dans une ombre mystérieuse et menaçante. Molière ne pourra plus l'arrêter ni le supprimer, celui-là, puisque le malheureux grand homme a disparu à jamais de la scène du monde. Et ce sera pendant que

tout le monde, en ouvrant de grands yeux, en fera la funeste lecture; que commenceront à être saisis et détruits tous les papiers, manuscrits, lettres, épîtres, missives et jusqu'aux moindres billets du grand comique. Il faut que toute contre-partie disparaisse. Il faut que *l'on n'entende* désormais *qu'une cloche!*... L'élan une fois donné, et il va bientôt l'être, le mouvement ira jusqu'au bout : *quelques signatures*, voilà ce qui restera seulement, en fin de compte, des caractères tracés sur le papier par la main d'un homme qui a tant et si prodigieusement écrit. Et l'on attribuera au hasard cette singulière et étonnante pénurie d'autographes!...

Je ne veux pas finir le présent article, consacré au *procès Guichard,* sans revenir d'une manière spéciale sur la façon, très inattendue, dont Guichard traite la pauvre « veuve » de notre grand Molière, en accumulant vraiment contre elle les injures les plus graves et les plus atroces qu'il peut trouver dans son vocabulaire.

Ces expressions diffamatoires, que l'on ne saurait examiner de trop près, et pour cause, se trouvent principalement dans l'ouvrage suivant : REQUESTE D'INSCRIPTION DE FAUX *en forme de factum, présentée au Châtelet, le 16 juillet 1676, par le sieur Guichard, intendant général des bastiments de S. A. R. Monsieur, contre :*

Jean-Baptiste Lully, faux accusateur [1];
Sébastien Aubry,
Marie Aubry,
Jacques de Creux,
Pierre Huguenet,
faux témoins et autres complices.

A Paris, M. DC. LXXVI. (In-4°. Deux parties de 119 et 118 pp.)

« Bien que le nom de Mlle Molière, dit avec toute raison

(1) Je profite de l'occasion pour faire ici un petit supplément bien utile à la page 591, notes 1 et 2. Il est si vrai, ainsi que je le disais, d'après M. Jules Loiseleur, et contre M. Arthur Pougin, que *Guichard s'est constitué lui-même prisonnier*, qu'en voici la preuve publiée par M. Ch.-L. Livet, page 231 de son édition de *la Fameuse Comédienne* (1877):

« *Registres du Châtelet.* — Du 22 may 1675: Henry Guichard, intendant des » bastiments de Son Altesse Royalle Monseigneur le duc d'Orléans, *s'est volontaire-* » *ment rendu prisonnier ès prisons de céans*, sur l'advis qu'il a eu que Jean-Baptiste » Lully avoit rendu plainte contre luy de prétendus faictz calomnieux, et ce pour » ester à droict, etc., etc. *(sic).* Signé : GUICHARD. »

» M. Ch.-L. Livet (pp. 231-232 de son édition de *la Fameuse » Comédienne)*, ne paraisse pas sur le titre, elle n'en occupe » pas moins dans le factum une place importante. » On serait curieux d'apprendre pourquoi cette omission volontaire, sur le titre, du nom de la femme qui, dans l'intérieur du *factum,* est la moins ménagée, *de tous les faux témoins et autres complices* contre lesquels Guichard s'étend si complaisamment.

J'ai fait ressortir, le plus souvent que j'ai pu et sans jamais me lasser, le soin tout particulier que les infatigables ennemis de Molière ont dû mettre, sans aucun doute, pour réussir à faire disparaître tous les documents se rapportant, de près ou de loin, à Molière ou à sa femme; car il faut convenir qu'à cet égard ils ont fait bonne chasse!... Bien des lecteurs, j'en suis sûr, impatientés par la persistance, d'après eux exagérée, avec laquelle j'appuie sur ce point spécial dont l'évidence est loin de leur apparaître claire et certaine, ont dû plus d'une fois, dans l'occasion, hausser les épaules à mon sujet. Ils se sont souvent demandé, j'en suis persuadé, quel intérêt mystérieux, invraisemblable, injustifiable, l'on aurait bien pu avoir à détruire des pièces uniquement parce qu'il y était question, de la manière la plus incidente et la plus détournée, de l'un ou de l'autre de ces deux personnages historiques. *On va le voir,* en prenant connaissance précisément d'une de ces pièces qui n'a pas disparu, elle, qu'on a oublié de détruire, qui a été sauvée, et qui nous est parvenue par une espèce de miracle; pièce dont la production et la simple lecture n'ont pas causé un petit « brouhaha », de nos jours, dans le monde des « Moliéristes ».

Que dites-vous, par exemple, de cette simple petite phrase : « le propre frère de Sébastien Aubry a épousé la propre sœur » de la Molière, » qui figure tout au long dans ce *Factum?*

Ainsi, aux yeux de tous, en 1676, Armande Béjart passait donc pour être la propre sœur de Geneviève Béjart?

Cette simple affirmation suffit pour détruire instantanément la calomnie infâme élaborée avec tant de soin et mise si perfidement en avant contre Molière et sa femme. C'est à propos de ces lignes que M. Loiseleur, forcé dans son dernier retranchement, malgré son esprit si ingénieux et son incomparable habileté, se trouve réduit à écrire : « Guichard était donc au » courant des actes mis au jour par Beffara et Eudore Soulié,

» et qui constatent cette parenté; mais ces actes, il ne croyait » pas beaucoup à leur sincérité... » (p. 42); et ceci encore : « Guichard, vivant dans l'intimité d'Armande, connaissait ces » actes authentiques auxquels on accorde tant de crédit aujour- » d'hui, mais... il n'en était pas dupe... » (*Molière*..., p. 43.) — Il est véritablement étonnant, et je ne puis vraiment m'empêcher de le répéter et de le faire ressortir de nouveau, que M. J. Loiseleur, avec tout son talent et son tact si fin, ait laissé tomber de sa plume, cependant si vive et si exercée, ces lignes terrifiantes! Guichard *connaissant* et *suspectant*, dans leur teneur, des actes qui n'ont certainement jamais été placés sous ses yeux! (car pourquoi alors, et dans quel but?) Guichard possédant entre les mains les papiers de famille concernant les Béjart et ne croyant pas à leur authenticité après lecture et examen! De telles affirmations ne sont-elles pas quelque chose de prodigieux?

Comme *tout le monde* en 1676 (y compris même les ennemis de Molière qui disaient et publiaient le contraire), Guichard savait, de notoriété publique, que *Geneviève et Armande étaient sœurs,* et voilà tout. Il disait ce que tout le monde disait, il croyait ce que tout le monde croyait, et ce qui n'est du reste que *la simple vérité.* A cet égard, aucun doute à avoir. Ce n'est que dans douze ans, remarquons-le bien, que paraîtra *la Fameuse Comédienne;* et la légende qui se prépare n'est, en 1676, qu'en voie de formation; aussi manque-t-elle encore de fixité dans le plan, de rectitude dans les détails.

La terrible calomnie qui, malgré sa fausseté manifeste, a fait le malheur des deux époux pendant leur vie en commun (car il y a beaucoup de vrai dans cette opinion de M. Arsène Houssaye), court toujours dans l'air, depuis qu'elle a été émise pour la première fois (1663) par Montfleury. Mais patience! elle n'arrivera à sa forme définitive que quand tous les témoins de la vie de Molière seront morts, que quand toutes les pièces répandues dans le public à son sujet auront été à jamais détruites. Moquez-vous tant qu'il vous plaira de ce que, peut-être, vous appelez en ce moment un vain *système.* Les faits sont des faits, ils deviendront *parlants,* et contre eux, un jour, rien ne pourra plus prévaloir.

Mais Guichard, qui ne connait aucun papier, qui n'a jamais

eu entre les mains aucun acte de naissance ou de mariage concernant la famille Béjart, a eu vent de la calomnie, et de différents côtés; preuve qu'*elle existait de toutes parts à l'état latent;* nébuleuse, oserai-je dire, attendant sa condensation définitive. Cette calomnie, qui lui apporte un appui, un renfort, un auxiliaire si puissant contre Armande, il s'empresse donc de se l'approprier, de la publier, de la mettre en avant à son tour! mais cela, de la manière la plus maladroite, la moins naturelle et la plus forcée. Il a beau examiner, il ne voit pas comment il pourra faire d'Armande « une fille de Molière ». Cela lui paraît en quelque sorte impossible. Admettre une imagination populaire, de confiance et les yeux fermés, est toujours beaucoup plus facile que de l'expliquer et d'en donner raison! La légende n'est pas mûre. Actuellement, elle ne tient pas debout : on la prépare, voilà tout. Tout arrive, pour qui sait attendre! On ne peut la rattacher d'ores et déjà, on ne peut l'introduire décidément encore dans l'Histoire. Magdeleine morte en 1672, Molière disparu en 1673, qui se souvient donc, en 1676, de ce qu'on a dit et répété jadis : c'est-à-dire que, dans leur jeunesse, ils avaient vécu ensemble? Ceux-là seuls (il est vrai qu'ils sont « légion ») qui ont grand intérêt à se rappeler le fait; ceux-là précisément qui, ce fait, l'auraient eux-mêmes inventé, au besoin, et de toutes pièces. Mais il y a encore de par le monde trop de personnes ayant connu Molière, ayant vécu dans son intimité de tous les jours, ainsi que dans celle de sa famille, pour qu'on puisse de suite, utilement et sans danger, ébruiter la calomnie, et la rapporter, et la rappeler ensuite, partout et dans tous les livres... — Pour en revenir à Guichard, ce dernier écrivit donc dans son *Factum* désigné plus haut :

« Tout le monde sçait que la naissance de la Molière est obscure et indigne, *que sa mère est très incertaine* (1), QUE SON PÈRE N'EST QUE TROP CERTAIN, qu'elle est *fille de son mari, femme de son père; que son mariage a esté incestueux...*

» ... Elle continue non seulement dans sa maison, qui est ouverte au premier venu, mais mesme derrière le théâtre, où elle ne refuse personne; ... en un mot *cette orpheline de son mary, cette veuve de son père,* et

(1) Que disais-je, plus haut (p. 594, note 1, et p. 596), en parlant de Marie Hervé!!... Tant il est vrai que les légendes ne s'occupent jamais des impossibilités. Elles passent outre et elles n'en font pas moins pour cela leur chemin.

cette femme de tous les hommes, n'a jamais voulu résister qu'à un seul homme (1), *qui estoit son père et son mary;* et... enfin qui dit *la Molière* dit LA PLUS INFAME DE TOUTES LES INFAMES (1). »

Tous les jours meurent des contemporains de Molière, des témoins de sa vie. Les efforts secrets contre lui, contre sa réputation, contre l'honnêteté de toute son existence, augmentent et se font jour de plus en plus. Le mot d'ordre, une fois donné, est suivi avec empressement, avec méthode et prudence et de tous les côtés. C'est en 1688 qu'aura lieu une grande tentative, la première publication de *la Fameuse Comédienne*, — à laquelle il nous faut maintenant consacrer un article tout spécial.

XXXIII. Publication de LA FAMEUSE COMÉDIENNE. (1688.) — En 1688 parut, à Francfort, « chez » Frans Rottenberg, marchand libraire, près les Carmes, » un volume petit in-12, *dont l'impression semble avoir été faite en Hollande* (?), composé de 89 pages [y compris le titre et l'*Avis du libraire au lecteur*], et dont voici le titre exact :

La Fameuse Comédienne ou Histoire de la Guérin, auparavant femme et veuve de Molière (3).

Nous n'avons voulu faire aucun usage de cette « venimeuse » publication dans le cours de notre récit proprement dit ; mais il est au contraire très important de l'examiner dans un article

(1) Arsène Houssaye aurait-il donc eu définitivement raison?... Aurait-on donc réussi à faire accepter comme vérité, par Armande, la calomnie infâme? Cf. ci-dessus, pages 490-491, et note 1 *au bas de ces deux pages.*

(2) Voyez ci-dessus, pages 594, 595, note 1, le passage au grand complet.

(3) M. Arthur Desfeuilles. pages 194 et 195 de son admirable *Notice bibliographique* (*Molière-Hachette*, t. XI), détaille avec sa conscience et son exactitude bibliographiques les trois autres éditions parues à l'époque, c'est-à-dire à la fin du XVIIe siècle, et alors que la femme de Molière (décédée en 1700) était encore vivante :

» Autre édition : *les Intrigues amoureuses de M. de M... et de Mad..., son épouse.* » A Dombes, 1690, in-12.

Autre édition : *Histoire des intrigues amoureuses de Molière et de celles de sa » femme.* A Francfort, chez Frédéric Arnaud, 1697, avec une sphère sur le titre : » in-8°.

» Autre édition, sans lieu ni date, où il est remarquable que ne se trouvent » point les *pages les plus honteuses* du livre : *les Intrigues de Molière et de sa femme*, » in-12 plus grand que celui qui porte le millésime de 1688...

» Trois réimpressions sont à mentionner : P. L. (Paul Lacroix), Genève, J. Gay, » 1868. — Jules Bonnassies, Paris, Barraud, 1870. — Ch.-L. Livet, Paris, Isidore » Liseux, 1876.

» Dans un arrangement de ce libelle (1822) figurent deux anecdotes, qui n'ont été » tirées d'aucune des éditions, jusqu'à présent connues, de *la Fameuse Comé-* » *dienne.* »

à part, en ayant soin de faire ressortir, autant qu'il se peut (et avec l'aide, du reste, de tous les auteurs qui se sont, avant nous, occupés de cette question), le but, le caractère et les tendances de ce singulier pamphlet.

« Entre les milliers de pamphlets, d'histoires controuvées, de romans stupides que répandit sur la terre étrangère l'émigration protestante de 1685, s'était trouvé un livret ordurier, fait pour l'amusement de ce qu'il y avait de moins délicat dans les gens de théâtre, et dicté par une haine de mauvais aloi contre la veuve véritablement indigne de Molière. Cet ouvrage, publié en 1688 à Francfort, avait pour titre *la Fameuse Comédienne ou Histoire de la Guérin*. Quoiqu'il s'en fût fait en peu de temps deux ou trois éditions, on peut tenir pour certain qu'il ne s'était pas élevé encore au-dessus de la classe de lecteurs pour laquelle il était écrit, quand il plut à Bayle, qui ne haïssait pas le commérage graveleux, d'en tirer quelques citations pour son *Dictionnaire* (1697), et depuis les biographes n'ont pas manqué d'y butiner de longues pages. On est allé même jusqu'à lui chercher un auteur, et nous avons sous les yeux ce passage d'un livre justement considéré : « Lancelot et l'abbé Lebeuf croyaient cet ouvrage de » Blot ou du célèbre La Fontaine (note tirée des *Stromates* de Jamet le » jeune par l'abbé de Saint-Léger); » ce qui fait quatre noms employés au service d'une sottise pour le moins, l'ouvrage étant certainement postérieur à 1685, et Blot étant mort dès 1655. Quant à La Fontaine, nous laisserons toute liberté à ceux qui croient trouver son style dans le verbiage plat et vulgaire de ce libelle, que l'homme le moins habitué au commerce des coulisses reconnaîtra sans peine pour venir de là et devoir y rester. » A. BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, p. 65-66.

« *Je ne connais ni l'auteur de cette histoire, ni la main d'où elle me vient*, dit le libraire au lecteur, et peut-être disait-il vrai. Mais que de vaines recherches, que de conjectures hasardées les bibliographes n'ont-ils pas faites pour lever le voile qui couvre le nom de l'auteur de ce haineux factum ! On l'a attribué à Blot, écrivain connu par quelques mazarinades, attribution sans fondement, car Blot mourut en 1655; puis à La Fontaine, à Racine même [1], enfin à une femme, soit à M^lle^ Guyot, actrice de la

[1] « Les précautions de clandestinité redoublée prises pour la publication de cet opuscule (la rubrique de Francfort est fausse, et l'impression, c'est M. P. Lacroix qui le constate, a été faite en Hollande avec les caractères et les fleurons elzéviriens), ces précautions ne permettent pas de remonter à la source, fort obscure sans doute, d'où il sort. Dreux du Radier, dans *le Glaneur françois* (1736), et, d'après lui, Beffara, l'ont attribué à une Madame Boudin, comédienne de campagne et ennemie personnelle de la veuve de Molière. D'autres, moins discrets dans leurs conjectures, n'ont pas craint d'en faire remonter la responsabilité jusqu'à La Fontaine ou à Racine. Deux notes hasardées par Jamet, dans ses *Stromates*, et qui ne prouvent que sa témérité et son incertitude, ont mis en cause ces deux grands noms : « On attribue *les Intrigues de la femme de Molière* (il s'agit du libelle en ques- » tion) au célèbre Racine. M. RACINE, SON FILS, NE M'A DIT NI OUI NI NON. JE LE LUI AI » ENCORE DEMANDÉ A COMPIÈGNE EN AOUT 1736. MÊME RÉPONSE... » Le témoignage de Jamet jeune n'a en toutes choses qu'une autorité fort contestable. Qu'est-ce donc, lorsqu'il présente un caractère si problématique? Pour ce qui regarde Racine, la

troupe de Molière, soit à une dame Boudin, comédienne de campagne. Ici, du moins, on approchait de la vérité : c'est bien dans les coulisses que ce venimeux écrit a dû naître. Il part d'une femme, car il y a, au fond de ces honteuses délations, de la rancune féminine, de la rancune de comédienne envieuse et humiliée. Mais si c'est une femme qui l'a inspiré, c'est un homme, son mari ou son amant, qui a dû le rédiger ; le style, la touche sont d'un homme, et d'un homme habitué à manier la plume. — De là, sans doute, l'opinion des bibliographes modernes qui persistent à attribuer ce factum à La Fontaine, et qui s'appuient d'ailleurs, il faut bien le dire, de l'autorité du président Bouhier, dans sa correspondance inédite avec l'abbé d'Olivet *(mss. de la Bibl. nat.)* et de celle de Lancelot, qui publia, en 1729, les *Œuvres diverses* du fabuliste, d'après ses manuscrits qu'il eut entre les mains. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 8-9 (1).

La Fameuse Comédienne est la cinquième publication (2) dirigée directement contre Molière, et écrite dans le but évi-

supposition est trop grossière ; personne n'a songé à la soutenir. On a moins respecté La Fontaine. « On a fait à La Fontaine, dit Auger, *l'injure de lui attribuer cette » coupable production.* » — « Cet ouvrage est *indigne de lui*, ajoute Beffara, et *il* » [La Fontaine] *n'était pas capable d'insulter par un pareil libelle aux mânes de » Molière*, qui avait toujours été son ami. »

» M. P. Lacroix l'a réimprimé récemment (1863) dans un volume qu'il intitule : *Œuvres inédites de La Fontaine*. Il a été obligé toutefois de tronquer ce récit, et, pour donner quelque prétexte à une suppression que l'honnêteté et la prudence commandaient, il a allégué que le passage trop périlleux à reproduire avait pu être interpolé ; *thèse qui ne saurait se défendre sérieusement*, et sur laquelle le nouvel éditeur avait moins d'illusion que personne. Il ne faut point, toutefois, se plaindre de cette suppression, mais il est permis de regretter que M. P. Lacroix, *sans nul commencement de preuve, sans aucun indice ayant un peu de valeur*, ait pris sur lui d'inscrire, *même dubitativement*, un tel nom en tête d'une telle œuvre. Si ceux qui professent le culte de nos grands écrivains agissent de la sorte, que pourraient donc faire leurs pires ennemis ? On devait surtout, en rééditant ce texte, avoir soin de lui conserver *l'anonyme, qui lui va si bien.* » LOUIS MOLAND, *Bibliographie*, p. 491.

(1) M. Loiseleur revient plus tard sur *la Fameuse Comédienne* et son auteur, et achève ainsi le tableau par lui commencé :

« *La Fameuse Comédienne* est certainement le produit d'une détestable inspiration ; mais, au point de vue purement littéraire, l'œuvre ne manque pas de valeur. La pensée génératrice est odieuse, l'exécution remarquable. Cet écrit est certainement né dans les coulisses, car il dénote une profonde connaissance des mœurs et de la vie des comédiens ; il part d'une femme, d'une comédienne, car il y a, au fond de ces honteuses révélations, une certaine haine féminine, de la rancune de comédienne envieuse et humiliée. Mais, *je tiens à le redire*, si c'est une femme qui l'a inspiré, c'est un homme, son mari ou son amant, qui a dû le rédiger ; le style, la touche, sont d'un homme et d'un homme habitué à manier la plume. L'un et l'autre étaient familiers avec le monde qui s'agite sur les planches, et l'on sent un courant de vérité circuler dans tous les renseignements qu'ils nous donnent sur ce milieu et sur les faits généraux qui se rapportent à l'histoire du théâtre dont Molière et sa veuve furent les directeurs. » JULES LOISELEUR, *Molière...*, p. 51.

(2) Je ne numérote pas ici, bien entendu, celles de moindre importance, de Donneau de Visé, Boursault, Antoine-Jacob Montfleury, De Villiers, Bourdaloue, Bossuet, l'abbé Cotin, etc., etc., qui sont surtout littéraires et critiques. Il y en a cependant parmi elles de bien méchantes !...

dent de le faire passer pour infâme, athée, incestueux, homme de mauvaises mœurs à la façon de d'Assoucy et de Chausson, et de répandre sur sa conduite les plus outrageantes et les plus épouvantables calomnies. Comptons plutôt :

1° *Le Roi le plus glorieux du monde* (1664); — 2° *Observations sur le Festin de Pierre* (1665); — 3° *Élomire hypocondre* (1670); — 4° les *Factums* du procès Guichard-Lully (1676); — 5° *la Fameuse Comédienne* (1688).

Toutes poursuivent le même but, l'anéantissement de la réputation, de la bonne renommée de l'auteur du *Tartuffe*. Guichard est un honnête homme; mais qui donc a bien pu donner à son avocat, Maître Vaultier, l'horrible passage, tant de fois cité, et détonnant sur tout le reste de ses factums qu'il déshonore? *La Fameuse Comédienne* poursuit surtout la Guérin; on trouve même dans ce livre des passages sympathiques et touchants sur Molière, et qu'on s'est même beaucoup trop hâté de recueillir dans les notices écrites sur notre grand comique; mais voyons! ce n'est cependant pas pour faire croire à sa droiture, à son honnêteté, à la pureté de ses mœurs qu'a été écrit l'infâme passage sur le jeune Baron et sur le genre d'amitié dont on accuse Molière à son égard!!...

N'en doutons pas, tous ces livres partent de la même officine, de la même source empoisonnée. Ils proviennent cependant d'auteurs très différents. Plusieurs sont même des arrangements faits après coup d'ouvrages écrits de bonne foi (on traquait ces derniers, on ne les laissait pas paraître), et où l'on a su conserver, par une tactique infernale, assez de bons passages pour empêcher le lecteur d'entrer en défiance, pour lui faire *tout lire,* et par suite *tout retenir.*

Qui donc veillait ainsi? qui donc avait la haute main, à propos de Molière, pour écarter l'éloge, fausser la vérité, encourager *l'imposture,* travestir l'histoire, anéantir les documents vrais pour leur en substituer d'apocryphes, et enfin, pour *en arriver à faire croire successivement, au public de huit générations, que Molière, en se mariant avec Armande, avait épousé* LA FILLE *(et non la sœur) de sa maîtresse?* Sans vouloir aller sur les brisées de M. de La Palisse, ce grand diseur de vérités, on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que les impostures ont toujours pour auteurs... *les impos-*

teurs!... C'est-à-dire, en la présente occasion, et en mettant, comme on dit, les points sur les *i* : les Tartuffes...

« La calomnie! vous ne savez pas ce que vous dédaignez. J'ai » vu les plus honnêtes gens en être accablés. » Mais vingt-deux siècles avant Beaumarchais, du temps d'Alexandre le Grand, si l'on en croit Plutarque (*Œuvres morales*, traduction Ricard, t. I, p. 304), voici ce que disait textuellement certain Bazile de la veille, ou plutôt bien de l'avant-veille, fort bon à citer en la présente occasion : « Calomniez, calomniez avec effronterie » même les plus honnêtes. *La blessure pourra s'en guérir,* » *mais la cicatrice restera toujours.* » Évidemment, ce Grec ou ce Macédonien aurait presque rendu des points à Don Bazile!... Mais pas à Tartuffe, cependant, leur maître à tous!... Molière disparu, Tartuffe songeait seulement un peu à le déshonorer!...

Et il y est parvenu! Oh! c'est qu'il est arrivé à ses fins! Tous ces ouvrages, rapportés et nommés plus haut, ont été lus! On les a cités partout, et on a bien fini par les croire, les derniers surtout, les plus insinuants, partant les plus forts (1)!

Le véritable devoir d'un historien *actuel* de Molière nous semble être de ne tenir *aucune espèce de compte* des pamphlets, mais au contraire de s'en défier *toujours, quand même,* et dans *toutes* les occasions, et de ne *jamais* faire intervenir

(1) « ... *La Fameuse Comédienne*, quelque haineuse et répréhensible qu'en soit » l'intention, n'est point cependant une source d'informations à négliger. *Un* » *mince filet d'eau pure circule au milieu de ce marécage.* » J. Loiseleur, *Molière...*, p. 51. — Ce filet d'eau pure appartenait sans doute à quelque ouvrage antérieur sur et pour Molière qu'on n'a pas voulu laisser paraître, et on savait bien ce que l'on faisait en le conservant dans le livre consacré à calomnier sa femme et lui-même. Il y a certain vers de *l'Énéide*, que j'ai déjà rappelé, je crois, dans ce travail, et que l'on citera éternellement : *Timeo Danaos...*, parce qu'il est éternellement vrai. Il y a des éloges singulièrement suspects dans certaines bouches; *raison de plus pour s'en méfier!*

Que répondre à M. Loiseleur, par exemple, quand il nous dit (p. 49) : « Les hon- » nêtes femmes, celles dont la vie modeste et régulière appelle le respect et » repousse le soupçon, ne reçoivent point de ces flèches qui s'enfoncent en plein » dans l'honneur. Avoir fourni prétexte à un pareil écrit, c'est déjà une assez mau- » vaise note : de tels coups ne frappent que ceux qui s'y exposent. » Hélas! si, et l'on ne saurait le nier : *les honnêtes femmes reçoivent de ces flèches qui s'enfoncent en plein dans l'honneur.* Jeanne d'Arc, par exemple. Faut-il dire à son sujet, à propos du poëme infâme, du poëme revoltant de Voltaire : *Avoir fourni prétexte à un pareil écrit, c'est déjà une assez mauvaise note?*

« Armande restée pure, dans une ligne de conduite décente, eût été une comédienne anormale... De nombreux écrivains nous eussent transmis le souvenir de ce prodige (p. 58). » Fort bien; mais si l'on a fait *tout et le reste pour empêcher ces témoignages favorables d'arriver jusqu'à nous?*

leur témoignage, même favorable (il peut ne l'être qu'en apparence), dans une question quelconque.

L'admission par M. Bazin, par M. Loiseleur, par M. Paul Mesnard, d'Armande, la femme de Molière, comme ayant été la *fille* probable de Magdeleine, est un exemple trop frappant et trop éclatant, destiné à devenir célèbre dans l'avenir, de la facilité déplorable avec laquelle on se rappelle, quand il ne le faudrait pas, une calomnie adroitement lancée, malgré que l'on soit le plus intelligent, le plus sagace, le plus probe des hommes, des historiens et des critiques.

Jetons maintenant un coup d'œil, dans *ce coin réservé,* sur le pamphlet en question, source certaine de tout ce qui a été dit de fâcheux sur le compte de la femme de Molière, dont on n'a pas besoin de se faire le champion, du moment où ce n'est pas un honnête homme qui l'attaque, — loin, bien loin de là! — et lorsque cet auteur se trouve avoir eu, pour le faire, carte blanche et impunité complète.

« Il est peu de gens dans le monde qui n'aient connu M. de Molière ou qui n'en aient entendu parler comme du premier homme de son siècle en son genre d'écrire. Mais si ce fameux comédien s'est fait distinguer entre les autres, *sa femme n'a pas eu une moindre réputation entre les femmes galantes.* Si l'on admire dans toutes les Cours du monde les pièces que cet homme illustre a données au théâtre, *sa femme a eu des amants de toutes nations,* et peut-être qu'il a reçu moins de louanges qu'elle n'a entendu de douceurs. » (Édition de Ch.-L. Livet, p. 3 et 4.)

Immédiatement, nous sommes fixés. L'auteur de ce pamphlet est un drôle et un impudent, ne donnant aucune espèce de preuves de ce qu'il avance, calomniant pour calomnier, et *parce qu'il lui plaît de calomnier.* Après avoir lu ces simples lignes *a priori,* auxquelles il n'y a vraiment pas à se tromper, *nous sommes bien et dûment édifiés et avertis.* Continuons, par simple curiosité, mais en considérant ce que nous allons lire comme d'affreux mensonges, d'odieuses méchancetés, et pas autre chose.

« Il ne faut pas être surpris qu'elle ait été *si savante en galanterie : elle est* FILLE DE LA DÉFUNTE BÉJART... » (P. 4.)

Ceci est *absolument faux,* le lecteur en est sûr à l'avance, car nous l'avons prouvé dans les précédents paragraphes (§§ 5,

6 et 7 du CHAPITRE DEUXIÈME) : *ce n'est nullement de Magdeleine Béjart :* C'EST DE MARIE HERVÉ, épouse de Joseph Béjart, QUE GRÉSINDE-CLAIRE-ARMANDE-ÉLISABETH BÉJART ÉTAIT LA FILLE. Il n'y a plus à revenir sur cette question, que je crois avoir traitée plus haut dans tous ses détails.

« Elle est fille de la défunte Béjart, comédienne de campagne, qui faisoit la bonne fortune de quantité de jeunes gens de Languedoc, dans le temps de *l'heureuse naissance* [n'est-ce pas odieux?] de sa fille. — Il seroit assez difficile, dans une galanterie si confuse, de dire qui en étoit le père; tout ce que j'en sais, c'est que sa mère assuroit que *dans son dérèglement* (si l'on en exceptoit Molière), elle n'avoit pu souffrir que des gens de qualité; que, par cette raison, sa fille étoit d'un sang fort noble; et c'est aussi la seule chose que la pauvre femme lui a toujours recommandée, *de ne s'abandonner qu'à des personnes d'élite...* » (P. 4.)

Ceci est tellement grossier et tellement infâme que l'on ne saurait croire que des moliéristes éminents, comme MM. tel, tel, tel et tel, l'aient pris vraiment une seule minute au sérieux et l'aient cité tout au long dans leurs ouvrages, si remarquables par tant d'autres côtés. Les documents de ce genre *n'existent pas,* et les renseignements qu'ils donnent doivent être pris au contre-pied exact de la lettre.

« On l'a crue fille de Molière, quoique depuis il ait été son mari, cependant on n'en sait pas bien la vérité. » (P. 4-5.)

C'est, en excellent français, ce qu'on a toujours appelé *une insinuation*. Et l'on sait d'ordinaire de qui et d'où elles partent : à bon entendeur, salut.

Je passe l'historiette de la Dame du Languedoc, parce qu'elle regarde Françoise, et non Armande; je laisse également de côté la rencontre, à Lyon, de la Du Parc et de la De Brie, et j'arrive de suite au mariage de Molière :

« La fortune de Molière attira plus d'amants à sa femme que ce mérite prétendu qui l'a depuis rendue si fière et si hautaine; et il n'y avoit personne à la Cour qui ne se fît une affaire d'en avoir des faveurs. L'abbé de Richelieu fut un des premiers qui se mit en tête d'en faire sa Maîtresse. Comme il étoit libéral, et que la Demoiselle aimoit la dépense, la chose fut bientôt conclue. » (P. 9.)

Et d'un! Ce n'est pas plus difficile que cela, il ne s'agit que d'affirmer. — Mais les preuves?

Naturellement, en se plaçant au point de vue de l'auteur du pamphlet, la femme de Molière ne pouvait s'en tenir à un seul amant. Elle en prit donc un second, lors des représentations de *la Princesse d'Élide* (1664), toujours d'après ce que raconte l'immonde libelle de *la Fameuse Comédienne :*

« ... à peine fut-elle à Chambord, où le Roi donnoit ce divertissement à toute la Cour, qu'elle devint folle du Comte de Guiche, et le Comte de Lauzun éperdument amoureux d'elle. Le dernier n'épargna rien pour se satisfaire ; mais la Molière, qui étoit entêtée de son Héros, ne voulut entendre à aucune proposition, et se contenta d'aller pleurer chez la Du Parc, à qui elle confioit l'indifférence que le Comte de Guiche avoit pour elle. (P. 9-10.)

» Le Comte de Lauzun ne perdit pas l'espérance de la faire venir où il souhaitoit... Il ne se trompa point, car la Molière, irritée des froideurs du Comte de Guiche, se jeta entre les bras du Comte de Lauzun, comme un asile qui pouvoit la garantir d'une seconde rechute pour un ingrat. (P. 10.) — Un lieutenant aux gardes, et beaucoup d'autres jeunes gens se mirent de la partie pour la consoler. L'abbé de Richelieu, qui avoit été averti de ce fracas, la faisoit épier avec soin. Il trouva le moyen de lui surprendre une lettre qu'elle écrivoit au Comte de Guiche dans le temps de leur intrigue... (P. 10-11.)

» L'abbé de Richelieu, enragé de trouver tant de tendresse dans cette lettre, qui étoit une preuve certaine qu'elle en avoit peu pour lui, ne s'amusa point aux reproches qui ne servent jamais de rien. Il se trouva seulement heureux de ne l'avoir prise qu'à la journée, et résolut dès ce moment de la laisser : ce qu'il fit... » (P. 11-12.)

Tout cela est odieux, cynique et lâche, et a été réfuté, quoique n'en valant guère la peine, par M. Ch.-L. Livet : d'abord, en 1877, dans son édition de ce pamphlet, publiée sous ce titre : *les Intrigues de Molière et celles de sa femme*, chez Isidore Liseux ; ensuite, dans le numéro du *Temps* du 7 novembre 1884, avec une force, une clarté, et en même temps un laconisme et une mesure des plus remarquables [1], sous ce titre : *Deux mots à M. Loiseleur à propos de Molière.*

[1] « Le pamphlétaire... pour mieux prouver son dire, ... cite la date des infortunes de Molière et le nom de quatre de ces heureux collaborateurs : c'est là que nous le prenons en défaut. — En effet, à la date des fêtes de Versailles, mai 1664, *le comte de Guiche était en Pologne*. Une lettre de lui au chancelier Séguier... en est une première preuve, que vient confirmer un passage du *Journal des Voyages* de Monconys. *L'abbé de Richelieu avait quitté Paris dans les premiers jours de mars*, pour aller guerroyer en Hongrie, et, tombé malade à Venise, où il mourut au retour, *il ne devait pas revoir la France*. Lauzun n'était pas à Versailles. Le lieutenant aux gardes de service à Versailles était *un vieillard, couvert de blessures, pauvre et chargé de famille*. En outre, les médecins diront si M^lle Molière, *qui venait*

Nous reproduisons, en note, cette éloquente et victorieuse argumentation. — Nous arrivons au fameux passage que l'on a cru tiré d'une lettre de Molière lui-même à Chapelle, et qui est tout au moins digne de la plus sérieuse attention, enfoui qu'il se trouve, comme une véritable perle, au milieu d'un fumier immonde. Avant tout, reproduisons-le en entier :

« Je vois bien que vous n'avez encore rien aimé, et vous avez pris la figure de l'Amour pour l'Amour même. Je ne vous rapporterai point une infinité d'exemples qui vous feroient connaître la puissance de cette passion ; je vous ferai seulement un fidèle récit de mon embarras, pour vous faire comprendre combien on est peu maître de soi-même, quand l'Amour a pris sur nous un certain ascendant que le tempérament lui donne.

» Pour vous répondre donc sur la connoissance parfaite que vous dites que j'ai du cœur de l'homme, par les portraits que j'en expose tous les jours, je demeurerai d'accord que je me suis étudié autant que j'ai pu à connoître leur foible ; mais si ma science m'a appris qu'on pouvoit fuir le péril, mon expérience ne m'a que trop fait voir qu'il est impossible de l'éviter. J'en juge tous les jours par moi-même : je suis né avec les dernières dispositions à la tendresse ; et comme j'ai cru que mes efforts pouvoient lui inspirer par l'habitude des sentiments que le temps ne pouvoit détruire, je n'ai rien oublié pour y parvenir. Comme elle étoit jeune quand je l'épousai, je ne m'aperçus pas de ses méchantes inclinations, et je me crus un peu moins malheureux que la plupart de ceux qui prennent de pareils engagements. Aussi le mariage ne ralentit point mes empressements ; mais je lui trouvai tant d'indifférence que je commençai à m'apercevoir que toute ma précaution avoit été inutile, et que tout ce qu'elle sentoit pour moi étoit bien éloigné de ce que j'aurois souhaité pour être heureux. Je me fis à moi-même des reproches sur une délicatesse qui me sembloit ridicule dans un mari, et j'attribuai à son humeur ce qui étoit un effet de son peu de tendresse pour moi. Mais je n'eus que trop de moyens de m'apercevoir de son erreur ; et la folle passion qu'elle eut, peu de temps après, pour le Comte de Guiche, fit trop de bruit pour me laisser dans cette tranquillité apparente.

» Je n'épargnai rien, à la première connoissance que j'en eus, pour me vaincre, dans l'impossibilité que je trouvai à la changer. Je me servis pour cela de toutes les forces de mon esprit ; j'appelai à mon secours tout ce qui pouvoit contribuer à ma consolation ; je la considérois comme une

d'accoucher, six semaines avant les fêtes, était une conquête désirable et facile. » Ch.-L. Livet, journal *le Temps*, n° du 7 novembre 1884.

Mais que répond M. Loiseleur ? Oh ! simplement ceci : « Je laisse de côté la conduite d'Armande Béjart, matière délicate *sur laquelle on pourrait discuter longtemps sans parvenir à s'entendre*. Je me borne à répéter avec M. G. Larroumet, l'un de ses défenseurs pourtant, qu'il n'y a pas de fumée sans feu, et qu'ici la fumée est particulièrement noire et épaisse... » J. Loiseleur, *Molière*... (p. 89.) Pas de réflexions, n'est-ce pas ?

personne de qui tout le mérite est dans l'innocence, et que son infidélité la rendoit sans charmes. Je pris dès lors la résolution de vivre avec elle comme un honnête homme qui a une femme coquette, et qui est bien persuadé, quoi qu'on puisse dire, que sa réputation ne dépend point de la méchante conduite de son épouse. Mais j'eus le chagrin de voir qu'une personne sans beauté, qui doit le peu d'esprit qu'on lui trouve à l'éducation que je lui ai donnée, détruisoit en un moment toute ma philosophie. Sa présence me fit oublier mes résolutions, et les premières paroles qu'elle me dit pour sa défense me laissèrent si convaincu que mes soupçons étoient mal fondés, que je lui demandai pardon d'avoir été si crédule.

» Cependant mes bontés ne l'ont point changée; et si vous saviez ce que je souffre, vous auriez pitié de moi. Ma passion est venue à tel point qu'elle va jusques à entrer avec compassion dans ses intérêts; et quand je considère combien il m'est impossible de vaincre ce que je sens pour elle, je me dis en même temps qu'elle a peut-être une même difficulté à détruire le penchant qu'elle a d'être coquette, et je me trouve plus dans la disposition de la plaindre que de la blâmer. Vous me direz sans doute qu'*il faut être père pour aimer de cette manière* (1); mais, pour moi, je crois qu'il n'y a qu'une sorte d'Amour, et que les gens qui n'ont point senti de semblables délicatesses n'ont jamais véritablement aimé. Toutes les choses du monde ont du rapport avec elle dans mon cœur. Mon idée en est si fort occupée que je ne sais rien en son absence qui puisse me divertir. Quand je la vois, une émotion et des transports qu'on peut sentir, mais qu'on ne sauroit dire, m'ôtent l'usage de la réflexion; je n'ai plus d'yeux pour ses défauts, il m'en reste seulement pour ce qu'elle a d'aimable. N'est-ce pas là le dernier point de la folie, et n'admirez-vous pas que tout ce que j'ai de raison ne sert qu'à me faire connoitre ma foiblesse sans en pouvoir triompher (2)? » (*Les Intrigues de Molière et celles de sa femme* [*la Fameuse Comédienne*], édition Ch.-L. Livet, p. 18, 19, 20, 21, 22.)

(1) Voyez-vous le serpent qui se glisse sous la fleur? Pour moi, rien que ce membre de phrase montre clairement d'où sort cette prétendue lettre ou ce prétendu discours de Molière! Jamais, au grand jamais, le condisciple de Chapelle, de vive voix ou par écrit, n'aurait *supposé* [« vous me direz sans doute... »], pour y répondre, une pareille objection de la part de son ami. C'est impossible: cette objection, à y bien regarder, et à juger froidement les faits, n'est rien autre chose qu'une véritable *insinuation*. Comme l'a si bien dit Destouches, dans *le Glorieux*: « Chassez le naturel... ! »

(2) Avant de donner une appréciation complète et motivée sur cette pièce si importante, il me parait nécessaire de reproduire ici, au moins en note, et par ordre chronologique, les opinions emises par MM. Jules Taschereau (1844), Édouard Fournier (1858-1878), Jules Loiseleur (1877), Ch.-L. Livet (1877), Louis Moland (188?) et Paul Mesnard (1889) sur son compte.

I. J. Taschereau. — « Une conversation, que nous empruntons à *la Fameuse Comédienne*, fait parfaitement connaitre quelle était alors l'agitation de ce cœur désespérant de vaincre un penchant qu'il n'avait pas su prévenir...

» Voilà les tourments auxquels était en proie cet homme que son genie, son âme brûlante, son amour pour l'humanité et sa charité empressée rendaient digne d'un meilleur sort. » (*Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, 3e édit., p. 79 et 82.)

II. Édouard Fournier. — « Leur entretien [de Molière et de Chapelle], répété à l'auteur de *la Fameuse Comédienne*, est devenu la page la plus curieuse et la plus

Voilà, certes, une pièce bien singulière, et qui tranche absolument, par son style, son sérieux et les sentiments qu'elle

authentique en même temps de ce livre, d'ailleurs fort suspect. Molière ouvre là tout son cœur...

» Ne vous semble-t-il pas que vous venez d'entendre parler Molière lui-même? Quant à moi, mon avis sur ce précieux débris de conversation, c'est qu'il n'y faut pas voir autre chose que le fragment d'une lettre, écrite par Molière, du temps de ses chagrins, à Chapelle, et communiquée par celui-ci à l'auteur de *la Fameuse Comédienne* (*a*), qui, suivant un procédé déjà connu alors, aura cru bon d'en faire une scène, pour la rendre plus intéressante. » (*Études sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 52-55.)

III. M. Jules Loiseleur. — « Bien qu'imprimées au cours de ce libelle diffamatoire dont nous avons souvent parlé, ces confidences [de Molière à Chapelle] sont marquées d'un tel accent de vérité et d'une telle justesse d'accent qu'elles semblent émanées de Molière lui-même, qui les aurait écrites dans une lettre à Chapelle, parvenue à la connaissance de l'anonyme conteur de l'*Histoire de la Guérin* (*b*). » (*Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 308-309.)

M. Loiseleur fait ressortir ensuite (p. 312) la ressemblance frappante qui existe entre deux passages de cette lettre, vraie ou prétendue, et certains vers qu'il cite du *Misanthrope*.

IV. M. Ch.-L. Livet. — « Cette conversation de Chapelle et de Molière a été citée comme authentique; elle nous paraît imaginée par l'auteur, comme toutes les conversations de tous les petits romans de ce genre, et tirée de la situation. M. Ed. Fournier, dont personne plus que nous ne connaît et n'apprécie la brillante érudition, a même pensé que le long discours de Molière pouvait être la reproduction d'une lettre qui aurait été écrite par lui à son ami Chapelle. Cette opinion, à laquelle l'autorité de M. Ed. Fournier donne un grand poids, a été, dit-il, adoptée par MM. Eudore Soulié et Gaston Paris; à nos yeux, c'est là une hypothèse plus que contestable. Sans parler de la forme pédante du début : « Je ne vous rapporterai point,... etc. », Molière parle de l'amour de sa femme pour le Comte de Guiche comme s'il était vrai, et nous avons démontré péremptoirement que le Comte était en Pologne au temps même de la prétendue passion qu'il aurait inspirée à Armande; dans le même discours, Molière dit que sa femme était sans beauté : ce n'était certes pas son opinion; il parle de l'éducation qu'il lui a donnée : où, quand, si Armande est la fille du comte de Modène, élevée dans le Midi jusqu'à l'âge de quinze ans? Comment, dans sa vie errante de 1653 à 1658, si elle était fille de Joseph Béjart, venue à Lyon, à l'âge de dix ans? Enfin, il n'aurait pas osé dire, en parlant de sa femme peu de temps après la requête au Roi où Montfleury l'accusait, au dire de Racine, d'avoir épousé la fille après avoir couché avec la mère : « Vous me direz sans doute qu'il faut être *père* pour aimer de cette manière. » Il est vrai que l'édition de 1688 porte *poète* au lieu de *père* (*c*). Mais cette variante paraît un peu forcée.

» Voici un dernier argument : Grimarest, qui connaissait le libelle que nous publions, mais qui, n'y pouvant trouver l'intérêt que nous y cherchons aujour-

(*a*) Chapelle est mort en 1686, deux ans avant la publication de *la Fameuse Comédienne*, c'est ce qui explique que l'on n'ait pas craint de le mettre en scène.

(*b*) « Cette ingénieuse supposition est de M. Ed. Fournier : *Roman de Molière*, p. 20. » (*Note de M. Jules Loiseleur.*)

(c) En revanche, cette même édition de 1688 donne la grande variante suivante, qu'a bien soin de rapporter M. Ch.-L. Livet, p. 76 de son excellente édition de 1877 :

« 19. 7. ... *Je suis né avec... pour y parvenir. Comme elle étoit jeune...* — Je suis né avec la dernière disposition à la tendresse, et, comme tous mes efforts n'ont pu vaincre les penchants que j'avois à l'amour, j'ai cherché à me rendre heureux, c'est-à-dire autant qu'on peut l'être avec un cœur sensible. J'étois persuadé qu'il y avoit fort peu de femmes qui méritassent un attachement sincère; que l'intérêt, l'ambition et la vanité sont le nœud de toutes leurs intrigues; j'ai voulu que l'innocence de mon choix me répondît de mon bonheur; j'ai pris ma femme *pour ainsi dire dès le berceau :* je l'ai élevée avec des soins *qui ont fait naître des bruits dont vous avez sans doute entendu parler;* je me suis mis en tête que je pourrois lui inspirer par habitude des sentiments que le temps ne pourroit détruire, et je n'ai rien oublié pour y parvenir. Comme elle étoit encore fort jeune... » [*Ce passage manque dans l'édition de 1690.*]

exprime, avec tout le reste de la brochure. Une chose pour nous fort évidente, c'est que ce morceau étonnant, perfide et à

d'hui, le méprisait trop pour le citer, l'a cependant combattu, sur ce point, en des termes tellement formels, que nous devons les reproduire ici pour justifier notre opinion : « L'amitié qu'ils avaient formée dès le collège, Chapelle et lui, dura jus» qu'au dernier moment. Cependant, celui-ci n'étoit pas un ami consolant pour » Molière; il étoit trop dissipé... Pour être trop à tout le monde, il n'étoit point » assez à un véritable ami; de sorte que Molière s'en fit deux plus solides dans la » personne de MM. Rohault et Mignard, qui le dédommageoient de tous les cha» grins qu'il avait d'ailleurs. C'étoit à ces deux messieurs qu'il se livroit sans » réserve. »

« Suit une conversation avec Rohault (*a*), *qui semble avoir été introduite à dessein pour faire la contre-partie du discours à Chapelle.* Molière s'y montra, comme nous nous le sommes représenté plus haut, très jaloux, mais tout à fait certain de la vertu de sa femme. Il s'accuse, il s'absout; et *son sentiment nous paroît plus vrai, plus humain* (*b*), *que ses prétendus aveux à Chapelle sur l'inconduite de sa femme...*

» [Suit l'extrait du livre de Grimarest.]

» N'est-ce pas là une réfutation en règle du libelle? Peut-on douter qu'avant de la donner aussi formelle, aussi explicite, Grimarest ne soit allé aux renseignements (*c*), et n'ait recueilli des témoignages incontestables? On peut avancer une erreur; mais si l'on en réfute une, c'est qu'on est deux fois sûr de son fait, et tel est le cas de Grimarest. » (Édition de *la Fameuse Comédienne* donnée par M. Livet en 1877 : p. 163-166.)

V. M. LOUIS MOLAND. — « Il n'est pas permis, sans doute, de voir dans cette conversation, attribuée à Molière et à Chapelle, *des confidences ayant un caractère authentique;* mais, la situation étant connue, on chercherait *en vain* (*d*) à décrire

(*a*) Nous détachons seulement, de cette conversation, la tirade de Molière :

« Oui, mon cher monsieur Rohault, je suis le plus malheureux des hommes, et je n'ai que ce que je » mérite. Je n'ai pas pensé que j'étois trop austère pour une société domestique. J'ai cru que ma » femme devoit assujettir ses manières à sa vertu et à mes intentions ; et je sens bien que, dans la » situation où elle est, elle eût été encore plus malheureuse que je ne le suis, si elle l'avoit fait. Elle » a de l'enjouement, de l'esprit ; elle est sensible au plaisir de se faire valoir ; tout cela m'ombrage » malgré moi. J'y trouve à redire ; je m'en plains. Cette femme, cent fois plus raisonnable que je ne le » suis, veut jouir agréablement de la vie ; elle va son chemin, et, assurée de son innocence, elle » dédaigne de s'assujettir aux précautions que je lui demande. Je prens cette négligence pour du » mépris ; je voudrois des marques d'amitié pour croire que l'on en a pour moi, et que l'on eût plus » de justesse dans sa conduite pour que j'eusse l'esprit plus tranquille. Mais ma femme, toujours » égale et libre dans la sienne, qui seroit exempte de tout soupçon pour tout autre homme moins » inquiet que je ne le suis, me laisse impitoyablement dans mes peines ; et, occupée seulement de » plaire en général, comme toutes les femmes, sans avoir de dessein particulier, elle rit de ma foi» blesse. Encore si je pouvois jouir de mes amis aussi souvent que je le souhaiterois, pour m'étourdir » sur mes chagrins et sur mon inquiétude ! mais vos occupations et les miennes m'ôtent cette satis» faction. » GRIMAREST, *La vie de M. de Molière*, edit. Liseux, p. 79 et suivantes.

(*b*) Mais il est bien entendu que cette conversation de Molière avec Rohault n'est pas plus authentique que celle avec Chapelle : *Molière n'a écrit, à ce sujet, de lettre ni à l'un ni à l'autre...* Voici maintenant ce que dit, au sujet de cette dernière citation de Grimarest, M. Loiseleur :

« Rien ne manque à la vérité de cet admirable morceau ; la peinture des deux caractères, la sévé» rité, l'inquiétude de l'un, l'enjouement de l'autre ; son ardeur à jouir de la vie, son dédain des » précautions, les reproches que Molière s'adresse, la sérénité, la liberté d'esprit qu'il prête à sa » femme et qui ont leur source dans le sentiment de son innocence, tout est d'une justesse parfaite. Si ces paroles ne sont pas exactement celles de Molière, si même elles n'ont pas été dites, qu'importe ! Elles rendent les idées qui l'agitaient, les troubles et les perplexités de son cœur, et s'il n'a pas » parlé ainsi, c'est ainsi certainement qu'il a pensé. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la » vie de Molière*, p. 293.

(c) Né à Amiens en 1620, Jacques Rohault, l'ami de Molière, est mort en 1675. Il a donc été impossible à Grimarest de le consulter en 1704, et de recueillir de lui *des renseignements incontestables.* Les deux pastiches se valent au point de vue de l'authenticité, bien que le premier soit venimeux par places, et le second constamment bienveillant ; et il est, de plus, certain que le premier a été l'inspirateur du second et en a suscité la composition. Maintenant, s'il y a quelque chose de Molière dans une des deux pièces, c'est assurément dans la première, la plus inégale et la moins parfaite, mais qui renferme les passages les plus naturels, et l'oserai-je dire ? les plus... *molièresques.*

(*d*) Et la conversation avec Rohault [et Mignard], ne serait-elle pas plus convaincante encore que l'autre, *dans son ensemble,* si l'on ne voyait clairement que la seconde a été suscitée par la première ?

deux tranchants, n'est pas *en entier,* il s'en faut, de l'auteur du pamphlet. Ce dernier a trouvé excellent de l'introduire dans son livre, mais en le retouchant trop adroitement, dans le but de faire le plus grand tort possible à la Molière; et la première idée qui se présente à l'esprit à l'égard de ce fragment, c'est celle-là même mise en avant par Édouard Fournier : *S'il avait fait partie d'une lettre véritablement écrite par Molière!...* Quel secours inattendu pour un pamphlétaire, écrivant contre une femme, et ne reculant pas même devant la publication de *billets amoureux soi-disant* émanés d'elle (1), qu'une lettre

avec plus de vraisemblance ce qui devait se passer dans le cœur du poète. » (*Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 250.)

VI. M. Paul Mesnard. — « Les confidences douloureuses que Molière fait à son ami [Chapelle], et les rudes conseils par lesquels celui-ci y répond, ont été bien souvent cités, et avec de grands éloges, que nous ne disons pas tout à fait immérités, car une peinture, faite avec tant d'art, des combats déchirants d'un cœur, n'est assurément pas d'un écrivain médiocre. Mais, non content de louer ces pages comme les mieux écrites du vilain pamphlet, on les a crues dignes de confiance par l'accord où il a paru qu'elles étaient avec le caractère des deux amis et par la vérité d'accent dans les paroles attribuées à Molière. Pour donner cette impression de vérité, il faut, a-t-on dit, qu'elles soient authentiques, et peut-être ont-elles été tirées de lettres dont le libelliste aura eu connaissance. Nous croyons, au contraire, qu'il n'y a qu'*un très habile artifice de rhétorique* dans le récit de ce fameux entretien; et quand on supposerait que tout n'y fût pas de pure invention, il serait encore visible que la conversation a été *fort librement chargée d'interpolations* pour faire confirmer, en quelques endroits, par Molière lui-même, ce que le libelle a conté des scandaleuses aventures de Mlle Molière. Grimarest, qui aimait, lui aussi, à imaginer des scènes, a voulu donner à son tour la sienne, par émulation sans doute, et avec l'intention de l'opposer à celle de *la Fameuse Comédienne.* Molière, selon lui, ne trouvait pas dans Chapelle un ami assez consolant pour qu'il le fît entrer dans ses peines domestiques; c'était à deux amis plus sérieux, Rohault et Mignard (*a*), qu'il se livrait sans réserve; ils sont les confidents avec qui Grimarest lui fait épancher son cœur. Dans cet épanchement, les paroles qui lui sont prêtées viennent, en ce qui touche à la conduite de sa femme, *à l'appui de l'idée que le biographe a voulu nous en donner;* ce qui suffirait pour inspirer le soupçon d'*une scène non moins arrangée que celle du pamphlétaire.* Dans les deux confidences, si peu authentiques, il y a toutefois un assez curieux témoignage de ce que l'on croyait savoir des sentiments de Molière, et l'on est porté à admettre que ces fictions ont peint l'état de son âme d'après une tradition certaine, surtout lorsqu'on en rapproche maints vers du *Misanthrope*, où nous avons trouvé si peu douteux que, sous la figure d'Alceste amoureux, le poète nous a confié ses propres pensées (*b*) » (*Notice biographique sur Molière*, p. 340-341.)

(1) Voici les deux prétendues lettres d'Armande, qui se trouvent dans l'immonde

(*a*) Et Mignard, me dira-t-on peut-être, n'existait-il plus en 1704, et n'a-t-il pu renseigner Grimarest sur cette conversation à laquelle il aurait, lui aussi, assisté ? J'ai eu la curiosité de m'assurer du fait : P. Mignard, dit *le Romain*, le peintre à fresque de la coupole du Val-de-Grâce et l'ami de Molière, est mort en 1695, neuf ans par conséquent avant la rédaction de *la Vie de M. de Molière* par Grimarest!!...

(*b*) « Si, comme il nous a semblé, Molière s'est peint lui-même, du moins par de certains côtés, dans son Alceste, c'était un aveu de l'humeur noire qui faisait de lui un *atrabilaire amoureux*. Avec ce penchant à *mettre plus encore que du sérieux dans ses affections*, il dut être bien malheureux lorsqu'il ne rencontra que frivolité chez *celle qu'il ne pouvait se défendre d'aimer*. Avoir épousé une Célimène, s'il est vrai que Mlle Molière n'ait été rien de plus, fut le tourment de sa vie, qui, au milieu de soins accablants, dut renoncer à *la douceur reposante* [expression admirable!] d'un bon ménage et d'une affection partagée. » Paul Mesnard, *Notice biographique sur Molière*, p. 345.

réelle, qu'une lettre authentique de Molière, se plaignant d'Armande et dépeignant avec l'éloquence de la passion le triste sort auquel elle le condamne!

Cette pièce, en tout cas, montre bien clairement que le pamphlet de *la Fameuse Comédienne* n'est pas « ce qu'un vain peuple pense », et qu'il y a, dans cette publication extraordinaire, autre chose qu'une simple haine d'actrice à actrice. Prouver que Molière a été malheureux, dupé et... Sganarelle *vrai*, rejaillit terriblement, on en conviendra, sur la mémoire de l'auteur du *Tartuffe!!* Mais le lui faire avouer à lui-même... Oh! quelle jubilation, quelle bonne fortune pour ses ennemis! Cette tactique — d'avoir l'air de publier, *sans le dire*, la lettre écrite par Molière lui-même — est tellement « jésuitique » (dans le mauvais sens, dans le sens populaire attaché à ce dernier mot), qu'on ne saurait s'empêcher de la considérer comme au moins très vraisemblable. Cette conversation avec Chapelle, dont il est si facile, en effet, de tirer une lettre, aurait donc été fournie à l'auteur de *la Fameuse Comédienne* par d'implacables ennemis de Molière, faisant les frais de l'édition, et prêtant leur concours au pamphlétaire — dans le livre duquel l'auteur du *Tartuffe* ne paraît adroitement qu'au second plan, — ce qui, pour eux, est « pain bénit »!

On aimerait tant, disons-le, à avoir une vraie lettre de Molière pour la placer à côté du fameux billet, parfaitement authentique celui-là, adressé à La Mothe-le-Vayer sur la mort de son fils (1)! Mais en examinant de près la pièce, on y flaire,

pamphlet : *Au comte de Guiche.* — « J'avoue ma foiblesse, mon cher Comte; quelque » plaisir d'entendre dire du bien de ce qu'on aime, je ne puis m'empêcher d'avoir » un peu de jalousie d'apprendre que tout le monde vous trouve aussi bien fait » que moi. Je n'ai point de chagrin de la justice que l'on vous rend; mais je suis » alarmée de ce que les plus belles femmes de France cherchent à vous plaire. » Tout ce qui me rassure, c'est que je suis persuadée qu'elles n'auront jamais pour » mon aimable Comte les mêmes tendresses que je sens. Adieu, venez me voir cette » après-dînée, pour me rassurer sur mes frayeurs. » (*Édition Ch.-L. Livet*, p. 11.)

A Du Boulay. — « Je ne veux plus me souvenir que vous m'ayez offensée, puisque » j'ai la foiblesse de vous aimer encore, après la tromperie que vous m'avez faite : » je veux même oublier le sujet que j'ai de me plaindre de vous, et vous donner » une grâce que l'amour doit signer. » (*Édition Ch.-L. Livet*, p. 43.)

(1) Voici *du vrai Molière :*

« Vous voyez bien, Monsieur [en lui envoyant un sonnet], que je m'écarte fort » du chemin qu'on suit d'ordinaire en pareille rencontre, et que le sonnet que je » vous envoye n'est rien moins qu'une consolation; mais j'ai cru qu'il falloit en » user de la sorte avec vous, et que c'est consoler un philosophe que de lui justi- » fier ses larmes, et de mettre sa douleur en liberté. Si je n'ai pas trouvé d'assez

avant toute autre chose, l'intention évidente de prouver que Molière a éprouvé le sort de Georges Dandin. D'abord, Molière n'aurait pas été parler à Chapelle de la prétendue intrigue de sa femme avec le Comte de Guiche, intrigue prouvée archi-fausse, en 1877, par M. Ch.-L. Livet. Le morceau, certes, est bien fait, il a trompé de vrais moliéristes, et de la plus grande autorité, au nombre desquels M. Loiseleur! mais il est impossible, dans tous les cas, de ne pas le croire *fortement interpolé*. Mettons, si l'on veut, que le passage de l'édition de 1688, supprimé dès 1692 : « ... *des bruits dont vous avez sans doute entendu parler*, » ne soit qu'une addition maladroite du pamphlétaire, qu'il s'est lui-même empressé de faire disparaître comme trop forte. Mais que dire de cet autre passage : « *Vous me direz sans doute qu'il faut être père pour aimer* » *de cette manière* »... (1)? Voilà le venin! voilà le but évident de la *lettre!* Car si l'on n'ose pas dire expressément que c'en est une, on imagine tout, on dispose tout à l'avance pour le faire croire, ce qui est bien plus adroit! et ce passage, que je viens de rapporter, est tellement bien agencé avec le reste, qu'en le supprimant il faudrait aussi supprimer cette belle pensée si vibrante : « ... *les gens qui n'ont point senti de semblables* » *délicatesses n'ont jamais véritablement aimé,* » qui vient immédiatement après, qui fait presque corps avec lui, et *que l'on jurerait être de Molière!*

A part de maladroites interpolations, le morceau ne serait donc pas de l'auteur de *la Fameuse Comédienne*? Mais qui le lui aurait fourni? Quelqu'un que je soupçonne s'appeler *légion*.

» fortes raisons pour affranchir votre tendresse des sévères leçons de la philoso- » phie, et pour vous obliger à pleurer sans contrainte, il en faut accuser le peu » d'éloquence d'un homme qui ne saurait persuader ce qu'il sait si bien faire. — » MOLIÈRE (*a*). »

(1) « Vous me direz sans doute qu'il faut être *poète*, » dit l'édition de 1688. *Et c'est, cette fois, l'édition de 1692 qui corrige!*... Voici ce que dit M. Paul Mesnard à cet égard :

« Dans l'édition sans lieu ni date, et dans celle de 1690, on lit : « qu'il faut être » père. » Est-ce la première leçon, ou une variante? Quoi qu'il en soit, nous ne » croyons pas à une faute d'impression. Avoir glissé là, dans la bouche de Molière » lui-même, l'aveu de sa paternité, serait bien digne de la perfidie du pamphlet. « Je crois qu'il n'y a qu'une sorte d'amour » s'entend mieux que dans la phrase : « il faut etre poète. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 342, note 1.

(*a*) Cette lettre, écrite vers 1664, a été publiée, pour la première fois, avec le sonnet qui l'accompagne, en 1678, quatre ans avant l'année 1682, qui vit commencer, à ce que nous croyons, la chasse aux lettres et aux papiers de Molière. *C'est la publication de La Grange et Vivot qui donna l'alarme.*

Mais n'est-il pas *un peu* de Molière? Et en ce cas ne faudrait-il pas en dire aussi tout autant du discours à Rohault? Mais tous deux, le second surtout, laissent entrevoir un certain artifice de rhétorique auquel il n'y a guère à se tromper. En réalité, ces deux morceaux ne sont pas plus de Molière que les discours contenus dans l'*Histoire de la guerre du Péloponèse* ne sont des grands hommes de l'antiquité auxquels Thucydide s'est cependant plu à les attribuer. Et cependant, cependant!... — Au risque d'être accusé de contradiction, un aveu nous échappe en finissant. Il y a vraiment, *pour tout dire,* dans le morceau qui se trouve dans *la Fameuse Comédienne,* des parties admirables, *vraiment dignes du génie de Molière.* J'ai de la peine, pour ma part, à relire certains passages de cette pièce inégale et interpolée sans éprouver une véritable et profonde émotion, que ne m'a jamais causée le discours à Rohault, mieux pondéré, mais moins *vibrant!* La vérité avant tout.

Nous arrivons enfin à Baron ([1]), et à la monstrueuse accusation de l'auteur du pamphlet, ne voulant voir, au fond de la tendre et charmante amitié de Molière pour le jeune comédien qu'il avait formé, qu'un motif honteux et inavouable. Certaines personnes trouvent le moyen de tout salir; elles prétendent apercevoir un côté coupable et odieux aux sentiments les plus nobles et les plus dignes. La nature perverse de leur imagination leur fait voir du mal partout et les rend absolument incapables de comprendre, partant d'apprécier, les sentiments délicats et généreux des grandes âmes. Non, l'auteur du *Tartuffe,* celui qui dévoile l'imposteur, celui qui fait parler Cléante avec tant d'élévation, n'était pas un vil compagnon de débauche de Dassoucy et de ses pareils; et nous ne saurions

([1]) Michel Boiron, dit Baron, est né le 7 ou 8 octobre 1653. Il n'avait donc pas tout à fait vingt ans (il s'en fallait de près de huit mois!) lors de la quatrième représentation du *Malade imaginaire*. Et l'on veut qu'il ait été trouver Louis XIV à Saint-Germain!... qu'il ait été lui annoncer « la mort » de son protecteur! Et comment cet enfant de dix-neuf ans aurait-il pu, seul, arriver directement devant le Roi?

Voici, au reste, le passage de Grimarest : « Aussitôt que Molière fut mort, Baron » fut à Saint-Germain en informer le Roi; Sa Majestée en fut touchée, et daigna le » témoigner. »

C'est admirable! Voilà donc comment Baron racontait l'Histoire à Grimarest! Croirait-on, dans ce récit, qu'il s'agit d'un enfant de dix-neuf ans, se rendant, seul, de sa propre autorité et initiative à Saint-Germain-en-Laye trouver le roi Louis XIV, qui le reçoit, qui l'écoute, qui lui répond?...

avoir, Dieu merci, à le disculper, à démontrer qu'il n'a pas pu être un infâme. Il n'en est pas besoin.

Nous ne reproduirons même pas ici, *n'y étant pas obligé,* la page du pamphlet où se racontent ces turpitudes; nous respectons trop nos lecteurs pour placer sous leurs yeux de pareilles ordures.

Ce à quoi, par exemple, nous tenons particulièrement, c'est à donner textuellement, au moins dans une note (1), les réflexions indignées de plusieurs historiens de Molière au sujet de ce passage de *la Fameuse Comédienne.*

(1) « Dans ce livre, publié quinze ans après *la* mort *de Molière.* on le fait agir et parler, à tel point que ses biographes ont cru l'entendre et ont dévotement recueilli ces reliques de sa conversation, ces confidences de sa pensée. Ce qu'il y a de pire dans cet emprunt, c'est que, tout à côté des feuillets que l'on copiait avec amour, il y en a d'autres qu'on a fait semblant de ne pas voir, parce qu'ils accusaient Molière d'un vice honteux. Ces feuillets, *qui ne sont ni plus ni moins vrais que le reste,* il fallait oser les regarder, les éprouver, comme nous avons déjà fait, par un peu d'étude historique, et cette confrontation aurait conduit à *rejeter le tout avec même dédain.* Dans le sale et odieux récit qui concerne Molière et Baron, figure un troisième personnage appelé le duc de Bellegarde et il n'était besoin que de ce nom pour s'apercevoir qu'on lisait une fable. Le seul duc de Bellegarde qu'il y ait eu en France était Roger de Saint-Lary, mort en 1646. Il eut bien un neveu, fils de sa sœur et mari de sa nièce, Jean-Antoine-Arnaud de Gondrin, marquis de Montespan, qui se fit nommer par ses amis, et sans conséquence, duc de Bellegarde; mais c'était, au temps où l'on met cette hideuse aventure, un vieillard septuagénaire, retiré du monde, et qui, mort dans un âge très avancé, n'a laissé aucune espèce de souvenir. Les noms célèbres, ceux surtout qui ont brillé dans les fastes de la galanterie, semblent toujours être à la disposition des romanciers ignorants, et il n'est pas douteux que l'auteur de *la Fameuse Comédienne* n'ait pris celui-ci par quelque mémoire vague du brillant seigneur qui l'avait porté sous Henri IV et sous Louis XIII, sans ... souci de l'anachronisme ... Ce qu'il fallait dire encore sans crainte aucune, c'est que, même à part *cette preuve matérielle de fausseté,* le récit qui la contient est démenti par *toute la vie de Molière,* même par ce qui s'y laisse voir de moins glorieux. Son triple ménage avec la Béjart, la De Brie et sa femme, indique assez des habitudes toutes contraires à celle que veut lui prêter ici l'auteur de *la Fameuse Comédienne,* qui raconte d'ailleurs ces choses *tout uniment, et comme s'il s'agissait de mœurs ordinaires.* On sait que, grâce au ciel, l'infamie n'a jamais manqué à ce genre de dépravation, et Molière, souvent attaqué, n'eut jamais à baisser le front devant un reproche qui l'aurait mêlé avec les Boisrobert et les D'Assoucy. » Anaïs Bazin, *Notes historiques sur la vie de Molière,* gr. in-8°, p. 66, 67 et 68.

« Molière avait arraché Baron tout enfant des mains d'une comédienne ambulante, et, lui trouvant du goût et d'heureuses dispositions, il s'était attaché à lui et lui avait ouvert sa maison. Fils d'une actrice si belle que, lorsqu'elle paraissait à la toilette d'Anne d'Autriche, les plus jolies femmes prenaient la volée, Baron était lui-même très bien fait et d'une figure aussi agréable qu'expressive. Le poète avait bien vite démêlé la vocation de cet orphelin, alors âgé d'une dizaine d'années; il le formait pour le théâtre et surtout pour l'emploi tragique qui convenait à ses facultés natives; il l'initiait au grand art de dire juste, de parler avec naturel et de façon cependant que le public ne perdît ni une syllabe ni une intention, et cela au moyen d'*une sorte de notation qu'il avait inventée pour marquer les tons divers que comporte un rôle.* A mesure que le jeune acteur grandissait, le maître s'attachait de plus en plus à cet élève dans lequel il espéroit se survivre. Cette affection quasi

Vient ensuite, dans l'odieux pamphlet, le récit parfaitement faux et mensonger des prétendues amours de Baron et de la Molière, amenées par la représentation de *Psyché* (1671). Ici, nous n'avons plus les mêmes raisons pour laisser de côté la narration, toute d'imagination, de *la Fameuse Comédienne;* nous la reproduisons donc textuellement ci-après :

« La Molière étoit née pour faire enrager son mari. Tant qu'elle avoit demeuré avec lui, elle avoit haï Baron comme un petit étourdi, qui les mettoit fort souvent mal ensemble par ses rapports; et comme la haine nous aveugle, aussi bien que toutes les autres passions, la sienne l'avoit empêchée de le trouver un fort joli Amant. Quand ils n'eurent plus d'intérêts à démêler, elle commença à le regarder sans prévention, et trouva qu'elle pouvoit s'en faire un amusement agréable. La pièce de *Psyché*, qu'on jouait alors (1), seconda heureusement ses desseins, et donna naissance à leur amour. La Molière représentoit Psyché à charmer, et Baron, dont le personnage étoit l'Amour, enlevoit les cœurs.

» Les louanges communes qu'on leur donnoit les obligèrent de s'examiner avec plus d'attention, et même avec quelque sorte de plaisir. Baron n'est pas cruel; il se fut à peine aperçu du changement qui s'étoit fait dans le cœur de la Molière en sa faveur qu'il y répondit aussitôt.

» Il fut le premier qui rompit le silence, par un compliment qu'il lui fit sur le bonheur qu'il avoit d'avoir été choisi pour représenter son Amant, et qu'il devoit l'approbation du public à cet heureux hasard; qu'il n'étoit pas difficile de jouer un personnage qu'on sentoit naturellement, et qu'il

paternelle devint telle, que les ennemis de Molière lui cherchèrent une explication honteuse dont l'auteur de *la Fameuse Comédienne* ne pouvait manquer de se faire l'écho. On la trouve reproduite dans une épigramme, attribuée sans preuves suffisantes à La Fontaine, et que le manuscrit de M. de Trallage a conservée.

» C'est faire trop d'honneur à de pareilles calomnies que de perdre son temps à les réfuter : c'est ravaler Molière que de le justifier par la mauvaise raison qu'allègue M. Bazin, son triple ménage avec la Béjart, la De Brie et sa femme..... Que les mœurs de Molière n'eussent rien de commun avec celles de d'Assoucy, son ami, et du duc d'Orléans, son protecteur, *sa vie tout entière et son noble caractère nous en sont de sûrs garants*, sans qu'il soit besoin d'autre démonstration. » JULES LOISELEUR, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, p. 330-332.

« Les pages les plus honteuses de *la Fameuse Comédienne*, les plus indignes d'être réfutées, sont celles où le libelle salit par une infâme calomnie la charitable amitié de Molière. Il est remarquable qu'elles ne se trouvent pas dans l'édition sans lieu ni date. — Grimarest a raconté avec de longs détails [fournis par Baron lui-même], qui seraient de trop ici, dans quelles circonstances Molière se chargea du petit comédien destiné à tant de célébrité, comment il prit plaisir à le former et de quelles bontés il le combla. » PAUL MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, p. 354, note 1.

(1) La première représentation de *Psyché* a eu lieu à Paris, dans la grande salle des machines du palais des Tuileries, le 17 janvier 1671 (*a*). Né le 7 ou 8 octobre 1653, Baron avait donc, ce jour-là, dix-sept ans, trois mois, et neuf ou dix jours au plus.

(*a*) 1671 est la vraie date — et non pas 1670. Lors donc que M. Ch.-L. Livet dit, page 167 de son édition de *la Fameuse Comédienne*, que « *Baron n'avait que seize ans et quatre mois*, c'est qu'il s'appuie sur la date de 1670, qui est *fausse*, et non sur celle de 1671, qui est *la seule vraie*.

seroit toujours le meilleur acteur du monde, si l'on disposoit les choses de la même manière. La Molière lui répondit que les louanges qu'on donnoit à un homme comme lui étoient dues à son mérite, et qu'elle n'y avoit nulle part; que cependant la galanterie d'une personne qu'on disoit avoir tant de Maîtresses ne la surprenoit pas; qu'il devoit être aussi bon Comédien hors du théâtre que sur la Scène.

» Baron, à qui cette manière de reproches ne déplaisoit pas, lui dit, de son air indolent, qu'il avoit à la vérité quelques habitudes qu'on pouvoit nommer bonnes fortunes, mais qu'il étoit prêt de lui sacrifier, et qu'il estimeroit davantage la plus simple de ses faveurs que le dernier emportement de toutes les femmes avec lesquelles il étoit bien, et dont il lui nomma les noms par une discrétion qui lui est naturelle. La Molière fut enchantée de cette préférence. Quoiqu'elle aimât Baron, elle n'avoit pas perdu l'envie de faire des conquêtes nouvelles, et le soin de plaire l'occupoit du moins autant que sa passion. Baron, de son côté, qui ne trouvoit dans la Molière qu'un plaisir sans utilité, n'avoit eu garde de se défaire de ses Maîtresses utiles; ainsi ils conservèrent tous l'agréable et le nécessaire. » (Édition de *la Fameuse Comédienne* de M. Ch.-L. Livet, p. 22 à 25.)

Et cette page, dont il est inutile de faire ressortir ici, ligne par ligne, toutes les absolues invraisemblances, et ce récit ridicule, « *ce ramassis des commérages les moins dignes de* » *créance* (1), » a cependant été considéré comme de l'histoire par plusieurs biographes de Molière!... Quand on manque de renseignements authentiques, on prend parfois avec tant d'enthousiasme ce qu'on peut trouver! Et puis, disons tout : il semblerait vraiment qu'il y ait une espèce de volupté, pour certains critiques, à dire du mal de la femme de Molière, tant ils savent s'ingénier à saisir avec le plus vif empressement toutes les occasions pour le faire.

M. Livet a résumé et fait ressortir, avec un rare bonheur d'expression et un grand bon sens, la conduite du jeune Baron à l'égard de la femme Molière, pendant la vie et après la disparition du grand homme. Il a indiqué, de la manière la plus frappante, les raisons impérieuses qui s'opposent à ce que l'on découvre, dans les lignes que l'on vient de lire, autre chose qu'une calomnie éhontée ne reposant sur aucun des faits de la réalité. Aussi sa discussion ici est-elle de premier ordre :

« Toute l'histoire du séjour de Baron chez Molière, — dit-il, — est lonuement racontée par Grimarest, ami du célèbre acteur, et à qui la critique reprocha même de l'avoir trop consulté, comme s'il avait pu avoir

(1) M. Paul Mesnard, *Molière-Hachette*, t. VIII. p. 253.

un meilleur guide. C'est par lui que nous savons les bontés de Molière pour Baron, dont le talent précoce l'intéressait; la fuite de l'enfant, après un soufflet donné par Mlle Molière; son retour au bercail: « et l'on ne » peut s'imaginer avec quel soin il (Molière) s'appliquoit à le former dans » les mœurs comme dans sa profession. » Enfin, dès que Molière fut mort, Baron, dont le talent aurait pu rendre de si grands services à la troupe de Mlle Molière, s'empressa de la quitter. Résumons: Molière attire dans sa troupe le jeune Baron que les mauvais procédés de Mlle Molière en éloignent; Baron y rentre, par affection pour Molière et la quitte à sa mort, au moment même où il aurait pu rendre les plus grands services à la veuve de son bienfaiteur. — Où trouver ici les indices, sinon les preuves (¹), d'une liaison coupable entre Armande et Baron? Qui pourrait douter, au contraire, de leur mutuelle antipathie? » Ch.-L. LIVET, édition de 1877 des *Intrigues de Molière,* p. 167.

Le récit de « la mort de Molière », matériellement faux à tous les points de vue, tel que nous l'offre l'auteur de *la Fameuse Comédienne,* fait naître dans l'esprit des soupçons bien étranges. On y lit, en effet, nous dit Taschereau (p. 257), « que » Molière avait été pris d'un *vomissement de sang* sur la » scène, *ce qui effraya beaucoup les spectateurs,* et qu'*on* » *l'emporta chez lui aussitôt.* » L'intention de faire croire que Molière était déjà presque mort en quittant le théâtre est ici évidente (²). Ce serait comme une réponse à la Préface de 1682, une sorte de réfutation des considérations si caractéristiques de La Grange, parues six ans auparavant, et dont il se serait agi d'effacer l'impression. Mais dans quelle édition de *la Fameuse Comédienne* Taschereau avait-il donc lu ces lignes telles que nous venons de les reproduire?

« Le récit de la mort de Molière, tel qu'il est fait ici (³), dit M. Ch.-L. Livet, est contredit [six ans à l'avance] par l'auteur, quel qu'il soit, de la notice placée en tête de l'édition de 1682 des *Œuvres de Molière;* et par Grimarest, qui dit expressément « *qu'il a voulu désabuser le public de* » *plusieurs histoires que l'on a faites à cette occasion* » (⁴). Molière ne

(¹) « Ajoutons que nulle part ailleurs, dans les chansons, les lettres ou les mé- » moires contemporains, on ne fait la moindre allusion à cette calomnie. » CH.-L. LIVET, même ouvrage, p. 168.

(²) Il est curieux que ces termes, *soulignés par Taschereau,* ne se retrouvent, ni dans l'édition Livet (p. 27), ni dans ses variantes (p. 80).

(³) Mais non pas dans les termes vifs et fort précis rapportés ci-dessus par Taschereau, qu'on y fasse bien attention! Voici le texte, très adouci on en conviendra, reproduit dans l'édition *variorum* de M. Livet à l'exclusion de tout autre: « Dans la » cérémonie des médecins, *il lui tomba du sang de la bouche,* ce qui ayant effrayé les » spectateurs et ses camarades, etc. » (P. 27 de l'édition Liseux.)

(⁴) « Pour ôter au public *le préjugé qu'il a sur la mort de Molière* » (dit en propres

mourut pas sur le théâtre, mais chez lui, rue Richelieu... » Ch.-L. LIVET, édition de 1877 de *la Fameuse Comédienne,* p. 172-173.

Bien curieux, ces récits différents, *cet intérêt que paraît avoir l'auteur du pamphlet à faire mourir Molière presque en plein théâtre* (1), ce texte cité expressément par Taschereau et qui ne se retrouve pas dans l'édition *variorum* de M. Livet; et, d'un autre côté, l'importance extrême donnée à Baron — un gamin de dix-neuf ans — en tout ce qui a rapport à la dernière représentation de Molière et à ses suites, dans le livre de Grimarest, rédigé d'après les notes qui lui ont été fournies en 1704 par Baron lui-même ayant trente et un ans de plus!... (2).

Il est dés lors du plus haut intérêt de voir ce que le pamphlétaire dit de « l'enterrement »; en un mot, ce que *ceux qui sont derrière lui* ont intérêt à faire croire au public à cet égard. Le passage est curieux et très significatif :

termes *le critique de Grimarest* — soupçonné très fort d'être Grimarest lui-même —). « Et bien *(sic)* il n'y avoit qu'à dire qu'*il ne mourut point sur le théâtre*, c'en étoit assez. » (*Grimarest-Liseux*, page 194. — Voir aussi la *Réponse à la critique*, page 242 du même petit volume.)

Sur le « préjugé » en question, qui *dure encore* et qu'on aura certes de la peine à déraciner, cf. ci-dessus, page 535 (*et* note 1), page 549, note 1; et surtout, *ci-dessous*, la longue et importante note 1 *qui suit immédiatement.*

(1) Dans *Molière et la Médecine de son temps,* de M. le Dr Folet, imprimé à Lille chez L. Danel [passage reproduit dans *la Chronique médicale* du Dr Cabanès, 4e année, n° 4, 15 février 1897, p. 107], nous lisons :

« Molière s'évanouit sur la scène, en prononçant le *juro* de la cérémonie, à la fin » de la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, le 27 *(sic!...)* février 1673, » vers cinq heures du soir... On le porta chez lui, en costume d'Argan, sans con- » naissance, et *vomissant le sang à pleine bouche (sic!...)* Il mourut *deux heures plus » tard (sic!...)* sans être revenu à lui *(sic!...)*... » [Le professeur FOLET.]

Dans le même numéro, pages 100 et 104 de la *Chronique médicale* du Dr Cabanès du 15 février 1897, nous lisons, sous la signature du Dr Fauconneau-Dufresne, le récit suivant, remontant à 1848, « qui a l'avantage d'être écrit par un » médecin et possède, entre autres mérites, celui d'*être exact* (!...) » :

« A l'âge de *quarante-deux ans* (!...) Molière, épris d'*une jeune actrice de sa » troupe* (!...) *fille de Madeleine Béjart* (!...), eut la fatale pensée de l'épouser; le » mariage eut lieu le 20 février 1662. Cette jeune et jolie *comédienne* [il y tient!]... » avait *à peine dix-huit ans* (!...). » [Dr FAUCONNEAU-DUFRESNE]. — Si le Dr Fauconneau-Dufresne donne généreusement deux ans de plus à Molière, il en ôte deux à sa femme : il y a compensation!...

Mais continuons [p. 104] : « [A sa mort], Molière n'était âgé que de cinquante et » un ans, un mois et trois jours. » [Dr FAUCONNEAU-DUFRESNE.]

Voyons, tâchons de nous rendre compte : EN FÉVRIER 1673, MOLIÈRE N'AVAIT QUE CINQUANTE ET UN ANS, ET EN FÉVRIER 1662, IL EN AVAIT DÉJA QUARANTE-DEUX. Admirons l'*exactitude* et la *parfaite concordance* des explications fournies, à si peu de pages de distance, par M. le Dr Fauconneau-Dufresne!... Et voilà, voilà donc les vrais renseignements *qui ont l'avantage d'être écrits par des médecins, et qui possèdent, entre autres mérites,* CELUI D'ÊTRE EXACT!!!

(2) Cf. ci-dessus, page 622, note 1.

« A l'égard de sa femme [Armande], elle marqua autant de douleur qu'auroit pu faire une personne plus honnête en une semblable occasion. — Comme ce sont les devoirs qu'une telle épouse rend avec le plus de plaisir à son époux, elle fit tous ses efforts pour s'en acquitter dignement. *Tout le monde sait* la difficulté que l'on fit de l'enterrer, et qu'il fallut *des ordres absolus* pour vaincre la résolution *de son Curé,* qui ne fit pas encore *les choses de trop bonne grâce.* » (*La Fameuse Comédienne,* édition Ch.-L. Livet, p. 28.)

Ce fragment est simplement un petit chef-d'œuvre de machiavélisme et de haute habileté. Je le considérerais volontiers comme constituant ce que, dans nos journaux quotidiens, on nomme un « communiqué ». Et il est enchâssé, faites-y attention, dans des lignes *contre Armande,* écrites tout à fait selon le cœur du pamphlétaire et dans ses intentions ordinaires et bien connues.

Tout le monde sait...! Remarquez bien cette formule astucieuse qui, sans en avoir l'air, prévient le lecteur, et l'empêche, de fait, de se livrer à aucune réflexion. Il n'y a plus à examiner ce dont personne ne doute! Qui ne le sait pas est un ignorant, etc. Et c'est *le curé,* notez-le bien, qui a fait l'opposition à l'enterrement, et que firent plier, seuls, *des ordres absolus.* Mais ce n'est pas tout! mais cela devient intéressant : il ne fit pas encore les choses, paraît-il, ce curé, *de trop bonne grâce,* ce qui est une adroite *insinuation* pour indiquer que la bière a fort bien pu ne pas être laissée en terre sainte et à la place qu'elle occupait d'abord au cimetière Saint-Joseph. Car il faut tout prévoir : si, quelque jour, on allait faire des fouilles pour retrouver les restes de Molière (¹)!

Après avoir relaté *à sa manière* la double disparition de

(¹) Elle y fut parfaitement laissée cependant, cette bière, et sous la pierre tombale. Dans notre article XXXI, nous nous sommes souvent et longuement étendu à cet égard. D'une part, elle ne renfermait pas de cadavre. De l'autre, on eut bien soin de ne pas se donner la peine, dès lors fort inutile et sans objet, d'opérer une *translation* qui, si elle avait été canoniquement nécessaire et si on l'avait effectuée, n'eût pas manqué de faire, dans tout Paris, un bruit considérable.

On avait l'habitude d'enterrer dans un certain coin du cimetière Saint-Joseph, du côté du mur et non loin de la maison du chapelain, les corps des individus trouvés dans la Seine, ou morts d'accident, d'ivresse ou de froid dans les rues de Paris, et ne devant pas reposer en terre bénite. Il fut bien convenu que c'était *là,* à certain endroit que l'on s'accoutuma à désigner traditionnellement à tout hasard, que reposait *le corps de Molière;* et c'est à cette place, en effet, que d'après indications spéciales, — et *après,* peut-être (cf. p. 579), *fouilles inutiles,* et dont on ne parla pas, *au pied de la croix,* — on recueillit, sous la Révolution, le squelette qui existerait encore aujourd'hui, et après mille vicissitudes, au Père-Lachaise.

Molière de la scène du Palais-Royal et de celle du monde, le pamphlet de *la Fameuse Comédienne* ne nous offre plus, à notre avis du moins, grand intérêt.

L'affaire de Du Boulay — sans doute le collaborateur, le « librettiste » ([1]) des deux fils Lully, n'est qu'une histoire de coulisses, indigne de toute attention sérieuse, et racontée d'ailleurs (on devait s'y attendre), avec la partialité et l'animosité contre Armande, habituelles à l'auteur. — Nous parlerons plus tard (art. XXXV) de l'histoire curieuse du président Lescot, où se retrouvent presque toutes les circonstances *futures* de la fameuse *affaire du Collier,* et où la Molière eut le beau rôle, ce qu'est bien forcé d'avouer, à son corps défendant, l'auteur de *la Fameuse Comédienne!* Ce dernier, après avoir raconté, *toujours à sa manière,* le mariage de la Molière avec Guérin d'Estriché, termine ainsi :

> « La Guérin s'est... fait maintenant une affaire du soin de sa famille, *étant bien sûre qu'elle n'a plus ce qu'il faut pour qu'on se charge de la divertir :* cette raison l'a plus attachée à son ménage que toutes les autres considérations. *Une coquette fuit les hommes lorsqu'elle croit ne paroitre plus aimable à leurs yeux;* de façon qu'elle se contente maintenant de ces sortes d'occupations domestiques, *faute apparemment d'en avoir de meilleures.* » (*La Fameuse Comédienne,* édition Ch.-L. Livet, p. 66.)

Fausseté, méchanceté, partialité révoltantes, voilà donc ce que contient, jusqu'à la dernière page, — que dis-je! *jusqu'à la dernière ligne,* — un pamphlet venimeux et honteux dont aucun biographe de Molière n'aurait dû faire usage dans le cours de sa narration. C'est *seulement* lorsqu'on est renseigné aussi complètement que faire se peut; c'est *seulement* lorsqu'on a pris sérieuse connaissance des seuls documents, vrais et authentiques, concernant Molière et sa femme, qui sont arrivés jusqu'à nous; c'est *seulement alors* et dans ces conditions que l'on peut se permettre d'ouvrir un livre infâme, un livre dicté par la mauvaise foi et la calomnie, *cela ne peut plus faire désormais le plus léger doute;* livre qui n'a eu, depuis 1688 jusqu'à nos jours, que trop de lecteurs, — on s'en aperçoit assez

([1]) Pour les deux poèmes de *Zéphire et Flore* (22 mars 1688) et d'*Orphée* (8 avril 1690).

en lisant les ouvrages, même les plus consciencieux, même les meilleurs, ayant Molière et Armande pour sujet!!...

C'est le dernier ouvrage écrit directement contre Molière et contre sa femme; c'est le dernier effort sérieux de ceux qui ont voulu obscurcir et salir la mémoire sacrée de notre grand comique. Molière une fois disparu du monde, — et PEUT-ÊTRE PAS sous *un peu de terre obtenu par prière,* — n'était-il pas naturel que ses ennemis implacables cherchassent à avilir, à déshonorer celle qu'il avait tant aimée?

XXXIV. Les dix-huit premières années de mise au secret du mystérieux prisonnier de Saint-Mars (1673-1691). — Moins d'un mois après la mort du marquis de Louvois le célèbre ministre d'État, son fils, le marquis de Barbezieux, nommé en son lieu et place, écrivait la lettre suivante à Bénigne d'Auvergne, sieur de Saint-Mars, le geôlier modèle, alors gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, à la date du 13 août 1691 :

« Votre lettre du 26 passé m'a été rendue. Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans, je vous prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand vous les donniez à M. de Louvois. »

Cette lettre, d'une importance tout à fait capitale pour l'éclaircissement relatif d'un des plus célèbres problèmes historiques qui existent au monde, a été publiée pour la première fois quatre-vingt-dix-neuf ans après sa date par le « fougueux journaliste » et diplomate Carra, page 321 du tome I^er^ de ses *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille, avec un discours préliminaire et des observations,* Londres et Paris, 1790, trois volumes in-8°.

Mais avant tout, cette lettre, d'où vient-elle, où Carra l'a-t-il copiée, quelle est son origine, partant *son authenticité?* — Le bibliophile Jacob, le futur « Moliériste », que nous trouvons aussi fort sollicité par la question mystérieuse de *l'Homme* dit *au masque de fer,* — car c'est bien de ce dernier qu'il s'agit en ce moment, — nous dit, au sujet de cette pièce même :

« On doit regretter... que Carra, plus curieux de phrases que de faits, ait négligé d'indiquer la source de cette lettre qui nous semble authen-

tique, par la raison que cet ouvrage [ses *Mémoires... sur la Bastille*] est rempli de pièces originales publiées avec autant de bonne foi que d'ignorance. Le déclamateur Carra n'était pas assez adroit pour inventer un pareil artifice; et sans doute il ne regardait pas cette lettre comme un document si extraordinaire et si précieux qu'il dût en justifier à ses lecteurs. » PAUL LACROIX, *L'Homme au masque de fer*, p. 142-143 (1).

Mais M. Jules Loiseleur, — que nous retrouvons avec satisfaction s'occupant, lui aussi, du prisonnier mystérieux, — nous dit à son tour, à propos de la lettre publiée par Carra :

« Si cette lettre est authentique, *comme cela me semble tout à fait vraisemblable*, et si son auteur ne commet point d'erreur de date, elle prouverait que l'homme au masque de fer aurait été remis à Saint-Mars en 1671 (2). » JULES LOISELEUR : *Trois Énigmes historiques;* III, *le Masque de fer devant la critique moderne*, p. 272.

Pour le coup, nous nous sentons un peu plus rassurés ; — mais nous le sommes bientôt tout à fait en trouvant la fameuse lettre de Barbezieux à Saint-Mars, reproduite dans sa plus grande partie par M. Th. Iung, page 15 de son livre sur le même sujet (3), avec la mention suivante, note 3, au bas de la page :

« P. 246, v. 1034, Mss. Dépôt de la guerre (4). »

(1) Un volume in-8°, Paris, Victor Magen, 1837, de l'imprimerie veuve Dondey-Dupré. *Nous avons le volume sous les yeux.* M. Th. Iung, dans son livre *la Vérité sur le Masque de fer*, page 19, place l'hypothèse du bibliophile Jacob comme faite par ce dernier *en 1840*, et nous trouvons la même indication fautive donnée par M. Marius Topin : *l'Homme au Masque de fer*, troisième édition, 1870, page 244, note 1. L'édition Delloye, du livre du bibliophile Jacob, est bien de 1840, mais c'est la seconde!...

(2) Comme il faut relire ses épreuves! le prote de M. Loiseleur, *en quatre lignes*, a laissé passer ici *trois fautes monstrueuses :* 1771, 1770, 1771, au lieu de 1671, 1670, 1671!... Nous-même, qui nous relisons avec un soin que nous pouvons qualifier de *méticuleux*, n'avons-nous pas laissé échapper, *pour une date très importante*, — page 196, ligne 13, — « d'après 1642 » au lieu de « d'après 1662 »!... Aussi engageons-nous nos lecteurs à corriger *de suite*, sur leur exemplaire, cette faute « TUANTE », — comme écrivait J.-J. Rousseau à Marc-Michel Rey, son éditeur!... (*a*).

(3) *La Vérité sur le Masque de fer (Les Empoisonneurs) d'après des documents inédits des archives de la guerre et autres dépôts publics* [Publication de la Réunion des officiers] par M. Th. Iung, officier d'état-major. Paris, Henri Plon, 1 vol. gr. in-8° de 6-460 pages, 1873.

(4) C'est-à-dire : page 246, volume 1034, Manuscrit du Dépôt de la guerre.

« ... Les documents officiels... affluent; on en trouve aux imprimés de la Bibliothèque nationale, à l'Arsenal, aux Archives nationales, dans les dossiers de Saint-Mars, de Reith, de Fou[c]quet, dans les Registres de la maison du Roi, etc... Mais c'est surtout aux Archives de la guerre que les richesses abondent. Qu'on se figure *dix-sept cents volumes manuscrits embrassant toute cette période du dix-septième siècle*

(*a*) Et la faute dont se plaignait Jean-Jacques n'a *jamais* été corrigée, elle subsiste encore dans *outes* les éditions de ses œuvres !...

La pièce est donc parfaitement authentique, et nous avons désormais le droit de la considérer comme telle.

ELLE PROUVE qu'au mois d'août 1691, était renfermé, à Sainte-Marguerite, un prisonnier qui était sous la garde de Saint-Mars *depuis vingt ans*. Ce serait donc en 1671 qu'auraient commencé la captivité et la mise au secret de ce détenu mystérieux.

Ce chiffre rond de vingt années, par suite cette date de 1671, ont été contestés par des esprits sérieux :

« Barbezieux était à peine âgé de vingt-trois ans quand il écrivit la lettre citée par Carra. C'était un esprit léger, incapable, ami des plaisirs, aussi peu soigneux que son père avait été actif et appliqué. Un tel homme adressant à un officier subalterne un accusé de réception et des recommandations insignifiantes, n'a certes pas pris la peine de vérifier les dates. Il savait en gros que la captivité du prisonnier dont il parlait était ancienne, voilà tout. Mais *il est plus que probable* qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre *le chiffre rond* (1) qu'il assigne à la durée de cette captivité. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 273.

La date précise de l'arrestation et de l'incarcération originaires du mystérieux prisonnier confié à la garde vigilante du gouverneur Saint-Mars resterait ainsi jusqu'à un certain point *indécise ;* elle flotterait donc, dans un assez court espace de temps, *à une ou deux années près*. Mais M. Th. Iung va beaucoup plus loin encore que M. Jules Loiseleur : il ne craint pas, lui, d'employer librement ici la méthode *a priori*, c'est-à-dire de substituer à une recherche, qu'il n'est pas en notre possibilité de faire, l'affirmation pure et simple : de trancher volontairement la question sans indiquer le *pourquoi* de cette tactique si fort inattendue : c'est-à-dire l'intérêt, cela est évident et cela saute aux yeux, du système particulier qui est le sien. Il désigne donc, résolument, sans discussion ni contrôle quelconques

et comprenant à la fois des volumes-minutes, des lettres reçues et des transcrits. Or, chaque volume contient un millier de dépêches environ, et l'on s'imaginera facilement *les curiosités que l'on rencontre à chaque pas*. Toute notre histoire militaire *vraie* du XVIIe siècle est là, mais, malheureusement, bien incomplètement dépouillée encore.

» C'est donc dans ces volumes que j'ai pu retrouver la solution de bien des questions. » TH. IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 49-50.

(1) Et, en effet, ainsi que nous l'établirons dans la suite, ce n'était pas tout à fait depuis *vingt ans*, c'était très exactement *depuis dix-huit ans et demi* (de février 1673 à août 1691) que le prisonnier dont il s'agit se trouvait, au moment où le marquis de Barbezieux écrivait sa lettre (13 août 1691), sous la garde et la surveillance tout exceptionnelles du geôlier Saint-Mars.

(pages 9, 232 et 412 de son livre), le premier trimestre 1673. Et il se trouve que cette date, plus qu'approchante que je n'aurais peut-être pas osé, le premier, mettre de ma propre autorité en avant (1), sert merveilleusement, au fond, et je ne le cache pas, la thèse dont je cherche à faire valoir ici les côtés vraiment séduisants.

Dès la page 50 de son livre : *la Vérité sur le Masque de fer (les Empoisonneurs),* M. Th. Iung, citant comme *exemple* la fameuse année, nous dit :

« Évidemment, si l'on trouvait des lettres reçues, *comme pour l'année 1673 par exemple,* où l'on met la main sur un nid de deux à trois cents dépêches autographes de Saint-Mars et de ses agents, *l'histoire ne serait pas longue à faire.* Mais, faute de cette suite non interrompue, il faudrait alors recourir aux volumes-minutes, dans lesquels tout existe, avec une écriture parfois difficile. D'ailleurs, je ferai remarquer que c'est grâce à l'éloignement du secrétaire d'État et des agents de son secrétariat que l'on doit *la possibilité* d'avoir *quelques notions de la vérité* (2). Si le drame s'était passé uniquement à la Bastille, *il aurait été impossible de découvrir quoi que ce fût;* mais la distance qui sépare Exiles, Pignerol, Sainte-Marguerite, de Paris, oblige à une correspondance suivie, et c'est cette correspondance seule qui a pu faire *mettre la main sur des détails nouveaux* (3) ». TH. IUNG, *livre cité,* p. 50.

(1) Il aurait bien fallu cependant, *convenons-en*... m'y résigner ! Ç'aurait été me faire à moi-même une si douce violence !... Mais on voit quel appui précieux m'apporte ici M. Th. Iung !... *La franchise avant tout.*

(2) Cette remarque est *de la plus parfaite justesse et de la plus haute importance;* et nous ne saurions trop appuyer sur ce point *vraiment capital.*

(3) « Il est bon d'observer également que si ces richesses sont incomplètes et n'ont pas toute la régularité possible, malgré l'uniformité apparente des reliures et des volumes, c'est que l'envoi des sacs contenant ces documents n'a été que successif et volontaire au commencement du XVIIIe siècle, à l'époque où les archives erraient de leur premier dépôt de 1702 aux Invalides, à Versailles et à Paris. Quant au premier classement, à la pagination, à la reliure, ils n'ont été faits que beaucoup plus tard, grâce aux soins persévérants d'un abbé révolutionnaire et marié de la Convention et du Directoire, l'abbé Massieu. Cela explique comment Louis XVI et Napoléon, qui voulurent éclaircir ce mystère et chargèrent, l'un, MM. de Malesherbes et Amelot, l'autre, M. le duc de Bassano, de faire les recherches nécessaires, ne purent obtenir un résultat pratique. Dans cette nuée de documents, quand il n'y a pas d'ordre, il est impossible de se reconnaître, tout ministre qu'on soit. On n'est en droit, d'ailleurs, de ne négliger aucune dépêche, en apparence insignifiante, car celle-là justement se trouve avoir souvent une importance réelle. Or, par où commencer; dans quel sac puiser ? Que de temps perdu ! que de patience ! que de richesses d'ailleurs non classées encore un peu partout ! Et l'on pourra conclure avec moi que, malgré les quatre mille dépêches nouvelles environ que j'ai trouvées, concernant cette question, on est encore loin d'avoir obtenu tout ce qu'on est en mesure d'attendre. Comme le dit notre maître à tous, Augustin Thierry, « *notre histoire de France est tout entière à refaire.* » TH. IUNG, *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 50-51.

Prendre au pied de la lettre la remarque de M. Iung : *l'histoire ne serait pas longue à faire* (si nous avions en mains *toutes* les dépêches de l'époque), ce serait, à mon humble avis, commettre une grave erreur. La preuve sont les paroles mêmes dont ce judicieux et sagace auteur fait suivre ces lignes, paroles que l'on peut relire et peser, et que je viens moi-même de *souligner en conséquence*. En effet, pour certaines affaires personnelles à Louis XIV, ne regardant que lui, absolument, nous aurions beau, par impossible, retrouver *toutes* les dépêches concernant les ordres *secrets* du Roi à leur égard, envoyées ou reçues par ses ministres et leurs agents de tout grade, nous aurions beau les lire, ces dépêches, nous aurions beau les analyser soigneusement, les commenter, les comparer même entre elles : nous verrions bien *tous les effets*, — ce que M. Iung appelle avec juste raison *quelques notions de la vérité*, — mais non pas *leurs causes*, tenues et demeurées absolument secrètes par le Roi qui seul les connaît, causes qui n'ont *jamais* figuré, par bons motifs, dans aucune espèce d'écrits, de lettres, de dépêches ou de comptes, quels qu'ils soient. Voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, voilà ce qu'il faut toujours avoir à la pensée ([1]).

Et maintenant, à peine avons-nous besoin de dire que *nous acceptons, comme bonne et réelle*, cette date du PREMIER TRIMESTRE DE 1673, spécifiée et fournie par M. Iung dans son admirable livre, modèle désespérant de recherches, de patience, de travail et de volonté...

En août 1691, c'est-à-dire à l'époque où le marquis de Barbezieux écrivit au gouverneur Saint-Mars la fameuse lettre, tant de fois citée, et que j'ai eu soin, plus haut, de placer *tout d'abord* sous les yeux de mes lecteurs, il y avait donc déjà plus de dix-huit ans, il y avait donc environ dix-huit ans et demi (et je l'ai déjà indiqué ci-dessus dans une note) que le prisonnier mystérieux avait été confié par le Roi, à qui Louvois

([1]) « Saint-Mars a *des ordres du Roi qu'il faut qu'il exécute et dont il ne doit compte à personne.* » Dépêche de Louvois à d'Herleville en 1681. [IUNG, p. 127.] — Bien significatives sont ces deux lignes, et l'on aurait grand tort de les laisser passer inaperçues...! *Scripta manent.* Que de fois il vaut mieux ne pas écrire! Louis XIV savait bien ce qu'il faisait lorsque, *supprimant du coup toute correspondance* entre son ministre d'État et Saint-Mars, il fit transporter prisonnier et geôlier à Paris même et à la Bastille.

servait d'intermédiaire, au gouverneur Saint-Mars, et qu'il était très rigoureusement gardé par ce dernier.

M. Th. Iung, dans son beau livre *la Vérité sur le Masque de fer,* que nous aurons encore bien souvent l'occasion de citer, donne le tableau complet de la vie de Saint-Mars, de ses titres, de ses états de service comme militaire, et de sa carrière administrative dans les prisons de l'État :

« Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, dit-il, seigneur de Dimon et de Palteau, bailli et gouverneur de Sens, né en 1626 dans les environs de Montfort-l'Amaury, mourut à la Bastille le 26 septembre 1708, à quatre-vingt-deux ans. Il fut enterré au cimetière de l'église Saint-Paul, le 28 du même mois. Voici quelles furent les phases connues de l'existence de ce personnage :

» Enfant de troupe en 1638. — Mousquetaire à la première compagnie (1650). — Brigadier des mousquetaires (1660). — Maréchal des logis (1664). — Maréchal commandant le donjon de Pignerol, et capitaine d'une compagnie franche (1665-1681). — Gouverneur du fort de Pérouze (1665-1687). — Gouverneur du fort de l'Escluze (1665-1687). — Sous-lieutenant de mousquetaires en 1679. — Commandant la citadelle de Pignerol, pendant l'absence de M. de Rissan, le 26 septembre 1680. — Gouverneur titulaire de la citadelle, 25 avril 1681. — Gouverneur du château d'Exiles, 12 mai 1681. — Gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, 1687. — Enfin, gouverneur du château de la Bastille, 1698-1708 (26 septembre). » Th. Iung, *La Vérité sur le Masque de fer,* p. 127.

M. Th. Iung ne se borne pas là ; il nous fournit des renseignements extrêmement curieux et intéressants, pages 127 à 141, touchant Saint-Mars (1), sa parenté (2), ses rapports de famille et hiérarchiques, et enfin son caractère public et privé et sa façon de comprendre son rôle et ses fonctions et de leur faire rapporter le plus d'argent possible. Nous renvoyons donc au livre de M. Iung les lecteurs curieux de faire plus ample connaissance avec ce geôlier d'un autre âge, « le plus parfait, » dit (p. 134) cet écrivain, qu'un chef absolu ait pu rêver. » C'est que l'homme qui nous importe avant tout, celui qui nous intéresse le plus, qui pourrait nous le reprocher ? c'est le prisonnier mystérieux du premier trimestre de 1673, dont il

(1) Voir aussi, dans *l'Homme au masque de fer*, par M. Marius Topin (3e édit., 1870, p. 206 et suivantes), un portrait fort étudié et très réussi du geôlier Saint-Mars.

(2) « Ce nom de *Saint-Mars* n'est, du reste, qu'un surnom. Il ne se fit appeler Saint-Mars qu'au régiment, comme c'était, alors, l'habitude de tous ceux qui s'enrôlaient. » Th. Iung, *La Vérité...*, p. 128.

a encore été si peu question, et auquel nous nous empressons bien vite de revenir.

D'après M. Th. Iung (p. 18-19), ce prisonnier aurait été transporté tour à tour :

A Pignerol	6 avril	1674 —	octobre	1681.
A Exiles	octobre	1681 —	18 avril	1687.
A Sainte-Marguerite. .	30 avril	1687 —	septembre	1698.
A la Bastille	18 septembre	1698 —	19 novembre	1703.
			[Époque de sa mort.]	

Il serait « resté trente et un ans environ sous la surveillance » de Saint-Mars » (p. 18-19).

Nous reproduisons ce petit tableau avec d'autant plus d'empressement qu'il va nous être fort utile. Mais il est très important d'avertir le lecteur que nous ne le donnons qu'incomplètement, c'est-à-dire *après* avoir pris le soin, à notre avis fort nécessaire, d'en supprimer les deux premières lignes, qui ne nous semblent pas *appuyées* par des faits certains et authentiques.

M. Iung, en effet, comme tous ceux qui se sont occupés du mystérieux prisonnier, — comme moi-même, au fond, tout le premier, — a son système, comme c'est son droit, et il y rattache nécessairement, le mieux qu'il peut, tous les faits connus. Ne partageant pas sur ce point d'origine ses idées *a priori*, il serait illogique à nous de reproduire ici le tableau de M. Iung en lui conservant son point de départ.

Le donjon de Pignerol a-t-il été la première prison de l'homme mystérieux qui nous occupe? Y a-t-il été transporté sans avoir fait, auparavant, une première station à Paris à la Bastille? Le 6 avril 1674 constitue-t-il bien sa date d'arrivée, d'entrée, d'emprisonnement à la citadelle et au donjon de Pignerol? De sa première arrestation (le 29 mars 1673 d'après M. Iung, le 17 février 1673 d'après nos propres soupçons) jusqu'au 6 avril 1674, notez bien que nous ne savons *rien, absolument rien* sur le compte du fameux prisonnier. Or, puisque *depuis vingt ans,* accusés par Barbezieux, *abrégés* par M. le major Iung... et par nous-même en *dix-huit et demi*, A LA DATE PRÉCISE DU 13 AOUT 1691, il se trouvait *sous la garde du gouverneur Saint-Mars*, nous devons donc simplement en conclure, puisque ce gouverneur était à cette époque (mars ou

février 1673) *à Pignerol* et non ailleurs, que c'est bien à Pignerol en effet qu'a été conduit tout d'abord notre prisonnier aussitôt après son arrestation, et considérer la prétendue date du 6 avril 1674 comme non avenue. Agir autrement et avancer autre chose à cet égard serait quitter inconsidérément le terrain solide des faits pour nous aventurer sur celui si mouvant des conjectures.

Nous serions même très embarrassé, au sujet de ce premier séjour du prisonnier à Pignerol, de rien certifier de certain. Nous ne pourrions guère vous parler que de la prison elle-même : « Une citadelle, un donjon, autour de la citadelle une » ville ceinte elle-même de vastes fortifications à l'entrée de la » vallée de la Pérouse, sur la rivière du Clusone, à sept lieues » sud-ouest de Turin, vingt-huit de Nice et trente est de Gre- » noble, voilà Pignerol, la ville piémontaise du XVIIe siècle. » Voilà ce que nous dit, page 25 de son livre si important, M. le major Iung, qui a soin d'accompagner ces lignes, ainsi qu'il fait toujours, des renseignements historiques les plus exacts et les plus détaillés sur cette ville forte, qui contenait alors, nous dit-il encore (même page), un arsenal qui fut *la première fonderie nationale de France* (1).

C'est dans le donjon de Pignerol que furent enfermés, entre autres personnages célèbres, le surintendant Fou[c]quet (en 1665) et le ministre italien Mattioli (en 1679).

Aussi ces deux prisonniers, bien authentiques du reste, de Pignerol, eurent-ils dans l'avenir l'occasion de passer... avec bien d'autres! — le premier [Foucquet], en 1837, et aux yeux du bibliophile Jacob (Paul Lacroix); le second [Mattioli], vis-à-vis de bien des personnes fort diverses, qui ne sont pas toutes des écrivains, et qu'il serait trop long de nommer (2) et en dernier lieu (1869), très spécialement, aux yeux d'un auteur de beaucoup de talent, M. Marius Topin; — pour avoir été le

(1) On peut lire également dans l'ouvrage de M. Marius Topin, *l'Homme au masque de fer* (3e édit., p. 202-206), une très pittoresque description de Pignerol.

(2) Citons expressément le Régent, Louis XV et la marquise de Pompadour comme ayant été *les premiers* qui mirent en avant, de vive voix, et avec la plus parfaite bonne foi, cette incarnation *célèbre*, *mais fausse*, de l'homme au masque, donnant en même temps, sans s'en douter, ainsi que nous l'expliquerons en son lieu, dans le panneau ingénieusement préparé par Louis XIV pour défendre contre la curiosité un secret d'État des plus redoutables, et l'ensevelir à tout jamais dans l'oubli.

prisonnier désigné généralement aujourd'hui sous le nom impropre mais adopté de *l'Homme au masque de fer*.

Ce dernier [l'homme au masque], à la date de 1665, n'est pas encore arrêté. Il est plein de force et de liberté. En 1679, par contre, il est bien en effet à Pignerol; nous le trouvons prisonnier, mis au secret, et soumis à la garde et à la surveillance étroites de Saint-Mars; mais ce n'est pas Mattioli, car l'homme au masque était arrivé avant l'homme d'État italien, car il l'avait précédé dans le donjon. Nous ne constatons par contre le séjour du mystérieux prisonnier à Pignerol que jusqu'en 1681, époque où il accompagne Saint-Mars à Exiles. Mattioli, lui, ne va pas à Exiles; il restera encore à Pignerol douze ans, à l'issue desquels, après l'évacuation de 1693, il sera transporté aux îles Sainte-Marguerite où il mourra finalement le 27 ou le 28 avril 1694.

Mattioli n'a donc *jamais été* A EXILES. Tandis que *le mystérieux prisonnier, lui*, au contraire, *accompagne toujours et partout Saint-Mars* dans *toutes* les prisons ou forteresses au gouvernement desquels ce dernier est successivement nommé.

Notre tableau (p. 636) nous indique qu'en octobre 1681 nos deux inséparables, le prisonnier et son geôlier, arrivent à Exiles.

« Au mois de mai 1681, nous apprend M. Loiseleur,... le gouvernement d'Exiles, place forte du Dauphiné, étant devenu vacant par la mort du duc de Lesdiguières, le Roi l'accorde à Saint-Mars, à qui Louvois s'empresse de faire part de cette faveur (1). Il le prévient en même temps qu'il a donné l'ordre au sieur Du Channoy d'aller avec lui visiter les bâtiments de la prison d'Exiles... » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 242.

« Mattioli (2)... [*est resté*] à Pignerol jusqu'en 1693, et il y a toujours à Exiles, pendant qu'il est dans la première de ces deux citadelles, un captif mystérieux, plus mystérieux qu'il ne l'a jamais été, un inconnu sur qui l'imagination s'exerce... Le gouvernement tient d'une façon toute particulière à la bonne garde de ce détenu... Le régime du secret absolu est appliqué dans toute sa rigueur... [*Ce*] prisonnier est un personnage au

(1) « Lettre du 12 mai 1681. Par cette faveur, Saint-Mars devenait gouverneur de place forte, de simple gouverneur de prison qu'il était jusque-là. » JULES LOISELEUR. *Trois Énigmes historiques*, p. 242, note 1.

(2) Je me permets, et j'en avertis, de corriger l'orthographe de ce nom : MATTIOLI, perpétuellement écrit, par M. Marius Topin : *Matthioly*, et par M. J. Loiseleur : *Matthioli*, je ne soupçonne pas trop pour quelle raison; détail, du reste, sans importance.

rigoureux isolement duquel s'attache un intérêt exceptionnel... » Jules Loiseleur, *Trois Énigmes historiques,* p. 248-249 (1).

Le tableau que nous avons emprunté plus haut (p. 636) au livre magistral de M. Iung nous donne, comme troisième demeure du prisonnier mystérieux dont Louis XIV n'a pas laissé venir le nom jusqu'à nous, les îles Sainte-Marguerite (2).

On peut lire dans le livre de M. Marius Topin, pages 322 et suivantes, ainsi que dans celui de M. Th. Iung, pages 166 et suivantes, des détails tout spéciaux et remplis d'intérêt sur les côtes de Provence où sont situées les deux îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, « lieux incomparables, » nous dit (p. 323) le premier ; « véritable panorama d'opéra comique, » nous apprend (p. 166) le second.

« Le 20 janvier 1687, Saint-Mars, qui depuis cinq ans commande à Exiles, apprend que le Roi vient de lui conférer le gouvernement des îles Honorat et Sainte-Marguerite dans la mer de Provence. Il se hâte d'en remercier Louvois, et il ajoute : « Je donnerai si bien mes ordres » pour la garde de *mon prisonnier,* que je puis bien vous en répondre, » Monseigneur, pour son entière sûreté, et même pour l'entretien que je » l'ai toujours empêché d'avoir avec mon lieutenant, à qui j'ai défendu de » lui jamais parler, ce qui s'exécute ponctuellement... »

» Ce dernier prisonnier de Saint-Mars, celui que nous suivrons tout à l'heure à la Bastille, arriva aux îles Honorat et Marguerite en compa-

(1) On trouvera quantité de détails sur le fort d'Exiles dans le livre de M. Iung, pages 161 et suivantes. Qu'il nous suffise de dire que ce fort est situé « à douze » lieues nord-ouest de Pignerol, trois ouest de Suse et sept est de Briançon ». (P. 161-162.)

« Dans cette place, les appointements de Saint-Mars étaient fort élevés... Mais l'ennui, paraît-il, était en proportion des appointements. A Exiles, Saint-Mars se trouvait absolument seul avec sa famille, ses enfants, ses prisonniers, ses quarante-cinq hommes et ses deux lieutenants. Le village d'Exiles était assez éloigné et sans importance. Il pouvait bien dans cette petite place faire de l'autocratie à volonté, au besoin s'absenter pour se rendre à Suse, à Turin, même à Casal ; mais le retour n'en était que plus désagréable. Aussi, lorsque, le 13 janvier 1687 (a), la dépêche ministérielle arriva, lui annonçant que le ministre avait bien voulu faire droit à ses réclamations et sollicitations incessantes, et lui accordait le gouvernement des îles Sainte-Marguerite, notre homme s'empressa d'accepter. Il était resté cinq années et six jours à Exiles. » Th. Iung, *La Vérité sur le Masque de fer,* p. 165-166.

(2) C'est-à-dire « les deux îles désignées par le nom commun d'îles de Lérins, » mais plus connues sous celui d'îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat... qu'a » surtout rendues à jamais fameuses le séjour de *l'Homme au masque de fer.* Tels » sont les lieux qu'on ne peut visiter, dont on ne peut prononcer le nom ni évoquer » le souvenir sans qu'aussitôt viennent s'y mêler le nom, le souvenir du prisonnier » mystérieux détenu dans *la plus grande des deux îles, celle de Sainte-Marguerite.* » Ainsi s'exprime M. Marius Topin, page 325 de son livre : *l'Homme au masque de fer.*

(a) P. 114, v. 779, mss. Dépôt de la guerre.

gnie de son gardien [Saint-Mars] le 30 avril 1687, après un voyage de douze jours pendant lequel le malheureux, déjà très souffrant à son départ, avait toujours été malade par suite du défaut d'air: il voyageait enfermé dans une chaise de toile cirée. En donnant avis au ministre de cette arrivée, Saint-Mars ajoutait: « Je puis vous assurer, Monseigneur, que » personne au monde ne l'a vu, et que la manière dont je l'ai gardé et » conduit fait que chacun cherche à savoir qui peut être mon prisonnier. » JULES LOISELEUR, *Trois Énigmes historiques*, p. 251-252.

ERRATA

Page 136, note 2, ligne 6. — Au lieu de: « quels que puissent », lisez: « quels que pussent ».

Page 196, ligne 13 (correction *très importante*). — Au lieu de: « d'après 1642 », lisez: « d'après 1662 ».

Page 286, ligne 3 de la note 2. — Au lieu de: « qui est de 1825 », il faut: « qui sont de 1825 ».

Page 353, note 2, ligne 2. — « duré ». Edouard Fournier imprime « durée ».

Page 373. Distribution du *Tartuffe*, en regard de « M. LOYAL, sergent. » — Au lieu de « DE BPIE », lisez: « DE BRIE ».

Page 374. Premier alinéa après les vers. — Au lieu de: « Ils n'avaient » donc pas tort de tant s'émouvoir », lisez: « Ils n'avaient donc pas tort, à » leur point de vue, de tant s'émouvoir ».

Page 437, en note, 2e alinéa, ligne 2. — Au lieu de: « ét surtout qu'elle » porté son cachet », lisez: « et surtout qu'elle porte son cachet ».

Page 500, notule 2, ligne 2. — Au lieu de: « 521-525 », lisez: « 524-525 ».

Page 529, second alinéa, ligne 3. — Au lieu de: « son inlention », lisez: « son intention ».

Page 540, ligne 7. — Au lieu de: « sa vraie naissance », lisez: « sa vraie, » sa égitime naissance ».

Page 543, avant-dernière ligne des notes. — Au lieu de: « comment est- » elle parvenue », lisez: « comment est-elle tombée ».

Page 551, 5e alinéa, ligne 4. — Au lieu de « où Molière était enterré », lisez: « où Molière avait été enterré ».

Page 591, notes 1 et 2 (indication *très importante*). — Voir la note 1 de la page 603.

Page 607, ligne 3, au lieu de (1), lisez: (2).

Page 624, notule *a*, ligne 2; après *et quatre mois*, fermez les guillemets.

FIN DU PREMIER VOLUME

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

1859 27 4

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

22 OCT '85
10 OCT '85
JUIL 0 3 2009
MORISSET

CE

a39003 002192150b

Interlibrary Loan Material (Shipping Label)

From: Interlibrary Loans
Morisset Library, University o
Ottawa
65 University Prv
Ottawa, ON K1N 6N5
Canada

Courier: IUTS 5-OOU

Our ILL Responder #: 5129020

Ship To: Interlibrary Loans

CE PQ 1856
.L66 1898 V001
COO LOQUIN, ANAT MOLIERE A BO
ACC# 1216218